

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE

DEUXIÈME SÉRIE

PREMIÈRE ANNÉE

PARIS. — IMPRIMERIE PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, 14.

L'AMI
DE L'ENFANCE

JOURNAL
DES SALLES D'ASILE

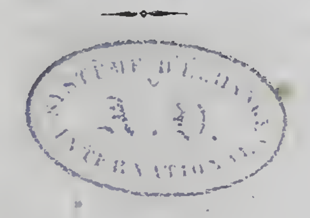
publié

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES SALLES D'ASILE

et adopté

Par M. le Ministre de l'Instruction publique
Pour la publication des Actes officiels relatifs à ces Établissements

DEUXIÈME SÉRIE
PREMIÈRE ANNÉE



On s'abonne
CHEZ L. HACHETTE ET Cie
LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE

A PARIS
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12
(Quartier de l'École de médecine)

A ALGER
RUE DE LA MARINE, N° 117
(Librairie centrale de la Méditerranée)

ET DANS LES DÉPARTEMENTS, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1846

2e SÉRIE, T. I. — Nos 1 et 2. JANVIER et MARS 1846.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL OFFICIEL

DES SALLES D'ASILE.

Voulant reprendre la publication de l'*Ami de l'Enfance*, à dater de janvier 1846, nous sommes dans l'obligation, à cause de l'époque déjà avancée de l'année, de publier ensemble nos deux premiers numéros (janvier et mars), que suivront de près les troisième et quatrième numéros (mai et juillet). Mais ensuite, notre recueil paraîtra régulièrement tous les deux mois.

Introduction.

Nous reprenons aujourd'hui la publication de l'*Ami de l'Enfance*. Les personnes qui s'occupent des salles d'asile et prennent intérêt à ces établissements, n'ont point oublié les services que, de l'année 1835 à l'année 1841, notre journal a rendus à l'Institution sous la direction si dévouée de MM. Cochin et Batelle. A ce moment où l'Institution des salles d'asile importée en France commençait à prendre une certaine extension, où il fallait faire connaître leur but et rechercher les moyens de l'atteindre plus sûrement par l'étude des méthodes mises en pratique en Angleterre, en Italie, et en d'autres contrées qui nous avaient devancés dans cette voie bienfaisante, c'était une bonne et utile pensée que de recueillir et de publier les procédés si simples, et si ingénieux tout à la fois, qui avaient servi l'Institution chez nos voisins. La première période de l'*Ami de l'Enfance* a été consacrée à cette œuvre.

Lorsque les méthodes nous ont paru suffisamment exposées, nous avons cessé notre publication, et attendu pour la reprendre que l'Institution se fût propagée, qu'elle fût parvenue à un degré d'extension qui rendît nécessaires de nouvelles instructions, et fît sentir

l'utilité d'un recueil où seraient consignées les observations nouvelles, résultats de plusieurs années d'expérience continue. Ce moment que nous appellions de tous nos vœux, nous paraît venu. L'Institution des salles d'asile se propage chaque jour davantage; les bienfaits qu'elle répand avec tant de profusion sur les classes ouvrières, sont chaque jour mieux appréciés. La charité publique, cette divine vertu qui, certes, n'a jamais fait défaut en France, sur cette terre où tous les nobles sentiments ont toujours promptement germé et fructifié, a pensé qu'il y avait mieux à faire que de donner un morceau de pain à la misère du moment : pour détruire l'effet, elle a recherché la cause : tout en secourant les générations faites et celles qui s'éteignent, elle a voulu changer les conditions des générations qui s'élèvent, leur faire une meilleure situation, leur assurer un avenir plus certain, en veillant à leur entrée dans la vie, en leur donnant cette éducation première et physique et morale, qui affermit la santé du corps et de l'âme. Une ardeur merveilleuse et qui fera son honneur, s'est emparé de notre époque. Les crèches, les salles d'asile, les ouvroirs et tant d'autres établissements qui s'élèvent chaque jour autour de nous, ont pris un heureux développement, et sont passés dans les mœurs à tel point que leur accroissement est désormais assuré. A cette ardeur, à cette passion bienfaisante et salutaire pour tous, nous voulons ouvrir nos colonnes et faire de notre modeste revue une tribune où puisse se faire entendre la voix de tous ceux qui consacrent leur vie à ces œuvres de charité publique. Hommes de cœur, nous accueillerons, de quelque part qu'elles nous viennent, les idées généreuses qui devront profiter à l'enfance; hommes de pratique, nous saurons surveiller leur application, indiquer leur utilité, leurs inconvénients, leurs dangers même. Nous espérons être compris de tous. Déjà une haute approbation nous est acquise. L'homme éminent qui en 1837 a rattaché l'administration des salles d'asile au Ministère de l'Instruction publique, et a régularisé par une ordonnance royale le service encore incertain de ces établissements., veut bien nous prêter un appui dont nous nous efforcerons de nous rendre dignes. La vigilante activité de M. de Salvandy, l'intérêt permanent qu'il n'a cessé de porter aux établissements d'éducation de la première enfance, devaient attirer sur notre publication sa bienveillante et particulière attention. Il a bien voulu nous permettre de paraître sous ses auspices, et a choisi notre recueil pour la publication des actes officiels relatifs aux salles d'asile.

Nous avons cru devoir donner ces premières explications pour faire connaître la direction de nos efforts, le but que nous nous proposons d'atteindre; espérons que le public viendra en aide à nos travaux, et nous les rendra plus faciles et plus profitables pour tous, en appréciant comme il convient les motifs qui nous guident dans notre œuvre de divulgation et de propagation.

Avant de finir, encore quelques mots sur la disposition matérielle que nous comptons adopter dans notre publication.

Chaque numéro de notre journal qui paraîtra tous les deux mois, sera divisé en deux parties. Dans la première partie qui sera la *partie*

officielle, nous insérerons tous les actes du gouvernement qui tiennent à l'Institution des salles d'asile.

La seconde partie qui sera la *partie non officielle*, contiendra des renseignements sur la situation générale des salles d'asile, sur la statistique de ces établissements en France et à l'étranger; sur leurs ressources, leurs dépenses, etc.

Nous ferons connaître les améliorations successivement introduites par l'expérience et les enseignements nouveaux; nous nous permettrons d'adresser quelques conseils aux autorités qui auront droit de surveillance sur les salles d'asile; nous indiquerons à chacune d'elles leurs devoirs, et les moyens de les remplir avantageusement. Puis nous aiderons dans leurs labeurs les directeurs et directrices, en leur fournissant des exercices pour les enfants, et des conseils pour les conduire plus utilement et plus facilement. Enfin, nous rendrons compte de toutes les publications qui de près ou de loin intéressent l'éducation de la première enfance.

Nous ne terminerons pas cette introduction sans rendre hommage à la mémoire de l'homme de bien qui a consacré sa vie entière à ces établissements de charité, d'éducation et d'instruction publique, dont l'utilité est si manifeste, et qui sont si profitables aux classes ouvrières. M. Cochin n'est plus là pour nous aider de ses conseils et de ses lumières, pour nous prêter l'appui de sa juste influence et de son active sollicitude. Nous essayerons de nous inspirer de sa pensée, de nous pénétrer de son esprit, de continuer l'œuvre qu'il a si heureusement entreprise, et qu'il a propagée avec tant d'ardeur jusqu'à ses derniers moments. Espérons que nos intentions seront comprises de tous, et que la bienveillance publique soutenant nos efforts, nous aidera à accomplir la tâche que nous nous sommes imposée, et que nous poursuivrons avec persévérance et dévouement.

PARTIE OFFICIELLE.

ORDONNANCE DU ROI.

— Sur la présentation de M. le ministre de l'Instruction publique, le Roi a nommé chevalier de la Légion d'honneur M. l'abbé Aporti, instituteur des salles d'asile de Crémone.

ARRÊTÉS DU MINISTRE.

— Par arrêté, en date du 14 février dernier, M. le ministre de l'Instruction publique a nommé membres de la commission supérieure des salles d'asile : MMmes la comtesse Duchatel, la duchesse de Galliera, la marquise de Lagrange, Legentil, la baronne de Vareigne, Hanryat et Feray.

— Par arrêté, en date du 27 mai dernier, M. le ministre de l'Instruction publique a nommé M. Poulain de Bossay, ancien recteur de l'Académie d'Orléans, proviseur du collége royal de Saint-Louis, président de la commission d'examen pour les surveillantes de salles d'asile, en remplacement de M. Valdruche, démissionnaire.

En vertu de l'article 14 de l'ordonnance royale du 22 décembre 1837, M. Poulain de Bossay, comme président de la commission d'examen, fait partie de droit de la commission supérieure des salles d'asile.

La commission d'examen a commencé sa session le 2 juin courant.

— Par arrêté en date du 26 février dernier, M. le ministre a adjoint à la commission M. l'abbé Coniam, aumônier du collége royal de Versailles, et M. le pasteur Wors. M. l'abbé Coniam sera chargé de l'examen religieux. M. le pasteur Wors sera appelé à examiner les candidats protestants.

ARRÊTÉS DES PRÉFETS.

— Par arrêté, en date du 19 janvier dernier, M. le préfet de Seine-et-Oise a organisé la commission d'examen des candidats au brevet d'aptitude de surveillant de salle d'asile. Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

M. Baudry de Balzac, professeur au collége royal de Versailles, président.

MMmes Finot, Cottu, Vauchelle, Desnevers, Maillard, Balzac, Chevalot.

M. Benvain Daltenheym, inspecteur des écoles primaires du département de Seine-et-Oise a été nommé secrétaire de ladite commission.

MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES.

ACADÉMIE D'AMIENS.

Médaille de bronze. — Mlle Ismérie-Eugénie Crépy, surveillante de la salle d'asile de Saint-Quentin.

ACADÉMIE D'ANGERS.

Mention honorable. — Mlle Marie Guillemain, sœur de la Sagesse, directrice de la salle d'asile de Charlet.

Mention honorable. — Mlle Jeanne Salin, sœur d'Evron, directrice de la salle d'asile de Cossé-le-Vivien, arrondissement de Château-Gontier.

ACADÉMIE DE BORDEAUX.

Mentions honorables. — MMlles Fabienne, sœur de la Présentation de Marie, surveillante de la salle d'asile de la Teste; Marie, sœur de l'immaculée Conception, surveillante de la salle d'asile de Sainte-Croix, à Bordeaux; la directrice de la salle d'asile protestante des Chartrons, à Bordeaux.

Mentions honorables. — MMlles Lamy, directrices de la salle d'asile de Bourg.

Mention honorable. — La sœur Chillaud, surveillante de la salle d'asile de Périgueux.

ACADÉMIE DE BOURGES.

Médaille de bronze. — Mme Clélie André, directrice de la salle d'asile de Bourges.

Médaille de bronze. — Sœur Alphonse, directrice de la salle d'asile de la Châtre.

Mentions honorables. — MMmes Rozier, directrice de la salle d'asile d'Issoudun; Robin, directrice de la salle d'asile de Châteauroux.

Mention honorable. — Les sœurs de la Sainte-Enfance, directrices de la salle d'asile de Nevers.

ACADÉMIE DE CAEN.

Médaille de bronze. — Mlle Leneveu, directrice de la salle d'asile de Bayeux.

Médaille de bronze. — Mme Bonsens, sœur de la Providence de Séez, directrice de la salle d'asile de Mortagne.

Mention honorable. — Mme Roussel, sœur de la Providence de Séez, surveillante adjointe de la salle d'asile de Mortagne.

ACADÉMIE DE LA CORSE.

Mentions honorables. — Sœurs Philippe, directrice de la salle d'asile de Bastia; Marie Philomène, directrice de la salle d'asile d'Ajaccio.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Médaille d'argent. — Mme Dubus d'Halluin, directrice de salle d'asile à Lille.

Mentions honorables. — Mme Lempereur, directrice de salle d'asile à Aubigny-au-Bac; MMlles Rousseau, dite sœur Maria, directrice de la salle d'asile de Saint-Pierre-lès-Calais; Floucoud, directrice de salle d'asile à Calais.

Médaille de bronze. — Mlle Louise Beauchamp, directrice de salle d'asile à Arras.

ACADÉMIE DE GRENOBLE.

Médaille de bronze. — Mlle Rose Méry, sœur Christine, surveillante de la salle d'asile de Montélimart.

Rappel de médailles. — Mlle Kœnig, directrice de la salle d'asile de Grenoble (rappel de la médaille d'argent obtenue en 1842); Mme Fribourg, sœur Baptistine, directrice de la salle d'asile de Vizille (rappel de la médaille d'argent obtenue en 1840).

ACADÉMIE DE LIMOGES.

Mention honorable. — Mlle Fanny Debazin, surveillante d'un asile privé à Uzerches.

ACADÉMIE DE LYON.

Médailles d'argent. — Les sœurs de Saint-Joseph, surveillantes de salles d'asile à Lyon.

Mentions honorables. — Les sœurs de Saint-Joseph, surveillantes de salles d'asile a Roanne, à Saint-Chamond et à Saint-Étienne.

ACADÉMIE DE METZ.

Mention honorable. — Mlle Eliasbeth Saillet, directrice de la salle d'asile du fond de Givonne, annexe de Sedan.

ACADÉMIE DE MONTPELLIER.

Médaille de bronze. — M. Joseph Mallard, directeur de salle d'asile communale à Montpellier.

Mention honorable. — Mlle Airal, directrice de la salle d'asile de Ganges.

ACADÉMIE DE NANCY.

Médaille d'argent. — Mlle Julie Marchal, directrice de la salle d'asile de Bruyères.

Médaille de bronze. — Mme Antoine, sœur Salvinie, de la Doctrine chrétienne, directrice de la salle d'asile de Saint-Dié.

Médaille de bronze. — Mlle Catherine-Adèle Despaze, directrice de l'asile Saint-Pierre, à Nancy.

Médaille de bronze. — Mme Benoît, sœur Laurence, de Saint-Charles, directrice de la salle d'asile de Vaucouleurs.

ACADÉMIE D'ORLÉANS.

Mention honorable. — Mlle Delalande, sœur Baptiste, surveillante de la salle d'asile de Gien.

ACADÉMIE DE POITIERS.

Rappel de médaille d'argent. — Mme Clarisse Daveluy, surveillante de salle d'asile à la Rochelle.

Médailles de bronze. — Les dames de la Sagesse, surveillantes de salles d'asile à Saintes.

Mentions honorables. — Les dames de la Sagesse, surveillantes de salles d'asile à Saint-Jean-d'Angély.

Médaille de bronze. — Sœur Louise-Claire-Pelieu Sigebert, surveillante de salle d'asile à Poitiers.

Mentions honorables. — Les dames de la Sagesse, surveillantes de salle d'asile aux Sables.

ACADÉMIE DE RENNES.

Médaille de bronze. — Mme Emilie Gautier, directrice de salle d'asile à Nantes.

ACADÉMIE DE ROUEN.

Mention honorable. — Mlle Anna Gravillot, surveillante de la salle d'asile de Bolbec.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Médaille de bronze. — Mlle Rosalie Augé, directrice de la salle d'asile de Foix.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

Nous croyons devoir reproduire la note demandée au commencement de l'année dernière, par M. le ministre de l'Instruction publique, au secrétaire de la commission supérieure, sur la situation des salles d'asile en France. Cette note contient les renseignements de statistique officielle les plus récents sur ces établissements.

NOTE

SOUMISE A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

SUR LA SITUATION ACTUELLE DES SALLES D'ASILE EN FRANCE.

M. le ministre a demandé, en prenant la direction du département de l'Instruction publique, qu'il lui fût rendu compte de la situation actuelle des salles d'asile et de la législation qui les régit. La présente note a pour but de répondre à cette demande.

On commence à comprendre en France tous les services que les salles d'asile peuvent rendre à la classe indigente : le nombre de ces utiles établissements augmente chaque jour, et chaque jour aussi leur administration s'améliore sensiblement. Les rapports de MM. les inspecteurs des écoles primaires ont fait connaître qu'en 1837, 261 salles d'asile, établies dans 172 communes, recevaient ensemble 29,214 enfants. En 1840, c'est-à-dire trois ans après, le nombre des salles d'asile avait plus que doublé. 352 communes possédaient alors 555 salles d'asile, qui réunissaient 50,986 enfants. La statistique de 1840 présentait donc sur la statistique de 1837 une augmentation de 294 asiles et de 21,471 élèves. Enfin les rapports adressés l'an dernier après l'inspection de 1843 fournissent les chiffres suivants : 750 communes avaient ouvert à cette époque 1489 salles d'asile, dans lesquelles étaient recueillis 96,192 enfants.

Ainsi, de 1837 à 1843, depuis le moment où une ordonnance royale est venue régulariser l'Institution des salles d'asile jusqu'à la dernière inspection, c'est-à-dire dans une période de six années, 578 communes nouvelles avaient fondé 1,228 nouvelles salles d'asile, et le chiffre des enfants gardés dans tous les établissements de ce genre avait augmenté de 66,978.

La comparaison des sommes dépensées en 1840 par les communes, les départements et l'Etat pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile et des sommes dépensées en 1843 pour le même objet, n'est pas non plus sans intérêt; les sacrifices d'argent que s'imposent volontairement les conseils municipaux et les conseils généraux pour la propagation d'une institution indiquant avec précision et de la manière la plus exacte les goûts de l'esprit public et les chances de l'avenir. Or, de 1837 à 1840, 245,631 fr. avaient été fournis par les communes et 60,395 fr. par les départements : en tout 306,026 fr.

De 1840 à 1843 les conseils municipaux ont voté 465,473 fr. Les conseils généraux 184,145 fr. L'Etat a alloué 654,650 fr.; et enfin des souscriptions volontaires ont produit 242,814 fr.

Pendant cette période de trois ans, 1,547,082 fr. ont été ainsi consacrés à la construction de nouvelles salles d'asile, aux dépenses d'entretien et aux traitements des surveillants et surveillantes. Sur ce total, 649,618 fr. ont été fournis par les communes et les départements. C'est donc une augmentation de 343,592 fr. sur le chiffre de la période précédente.

Tout cela n'est pas un effort passager : partout où l'Institution pénètre, elle jette de profondes racines; elle fait bientôt partie des habitudes locales, elle passe dans les mœurs, et si complétement qu'un grand nombre de conseils municipaux ont voulu assurer l'existence de leurs salles d'asile en la dotant d'une maison où elle puisse trouver, à côté de l'école et comme l'école elle-même, des garanties certaines de durée. Déjà 273 communes se sont rendues propriétaires, soit par voie d'acquisition, soit par voie de construction, du local où sont établies leurs salles d'asile, et dans 184 autres communes, il y a des projets formés dont l'exécution ne se fera pas attendre.

Tel est le développement matériel de l'Institution jusqu'à ce jour; mais ce ne sont pas là les seules améliorations que nous ayons à signaler. D'autres non moins importantes sont dignes d'attention; en 1840, sur les 555 salles d'asile existant, 286 seulement étaient bien dirigées, et 263 étaient placées dans des bâtiments convenablement disposés et pourvues du matériel nécessaire. Toutes les autres, c'est-à-dire plus de la moitié, ne pouvaient donc pas être regardées comme des établissements d'éducation pour la première enfance, comme de véritables salles d'asile, mais bien seulement comme des salles de gardeuses d'enfants.

Aujourd'hui la statistique morale de ces établissements présente des résultats bien autrement satisfaisants; sur 1,489 asiles, 500 sont construits et meublés selon les prescriptions réglementaires, et 1,118 ne laissent presque rien à désirer sous le rapport de la bonne tenue et de la sage direction auxquelles ils sont soumis.

Aux termes de l'article 5 de l'ordonnance royale du 22 décembre 1837, les salles d'asile peuvent être dirigées indifféremment par des hommes ou par des femmes munis d'un brevet d'aptitude obtenu après examen. Sur les 1,489 asiles ouverts aujourd'hui, 1,349 sont dirigés par des femmes; 140 seulement par des hommes; 1,433 surveillants ou surveillantes professent la religion catholique, 52 la religion protestante, 4 la religion juive. Sur ce nombre, 277 appartiennent à des congrégations religieuses. Le taux moyen du traitement dans les asiles gratuits est pour les hommes de 700 fr., pour les femmes de 553 fr. Dans les asiles payants le traitement fixe est de 545 fr. pour les hommes, et de 335 fr. pour les femmes; l'éventuel s'élève en moyenne par an à 170 fr.

L'admission des enfants dans les salles d'asile n'est pas partout gratuite, ainsi qu'il résulte des quelques phrases qui précèdent : sur les 96,192 enfants admis, 25,926 enfants payent une rétribution qui s'élève, terme moyen, à 0,75 c. par mois dans les asiles publics, et à 1 fr. 13 c. dans les asiles privés. Il serait à désirer que peu à peu on en vînt partout à exiger une modique rétribution qui serait une charge peu importante pour les parents, et dont ils feraient volontiers le sacrifice en compensation des immenses avantages qu'ils trouveraient dans la libre disposition de leur journée et la sécurité que leur offre la salle d'asile. Cette rétribution, en dégrevant les communes d'une partie des sacrifices qu'elles sont obligées de s'imposer pour assurer le sort des surveillants et surveillantes, leur permettrait d'appliquer

les économies ainsi faites à la création de nouveaux asiles ou à l'amélioration matérielle des asiles déjà existant.

A ce propos, on doit rappeler les prodigieux résultats obtenus par le maire de Lannion qui, au moyen d'une modeste somme annuelle de 2,000 fr. produit de dons volontaires, est arrivé à réunir à la salle d'asile cent enfants, qu'il fait garder, instruire, vêtir et nourrir. Or, ces 2,000 fr. pour cent enfants donne 20 fr. pour chaque enfant par an, ou six à sept centimes par jour [1]. Dans des conditions semblables à celles de la salle d'asile de Lannion, les parents pourraient donc, avec une rétribution mensuelle de 1 fr. 80 c. à 2 fr. n'avoir aucun souci de leurs enfants qui leur seraient rendus à six ans avec des habitudes de propreté, d'ordre et de discipline difficiles à perdre, avec une santé solide et fortifiée par le régime salutaire de l'asile; enfin avec une instruction morale, religieuse et intellectuelle, la plupart du temps bien supérieure à celle qu'ils ont reçue eux-mêmes. Ce sont des considérations fort importantes, non-seulement pour les parents, mais bien surtout pour l'Etat qui trouve ainsi pour ses besoins de tous les instants une génération saine d'esprit et de corps, forte et puissante, intelligente et disciplinée, qui lui fournira une race féconde de soldats pour la guerre, de laboureurs et d'ouvriers pour la paix. On ne saurait croire tout l'intérêt qui s'attache à ces salles d'asile, à ce premier chaînon de l'instruction publique, quand on considère tout ce qu'on peut en tirer de bon et d'utile pour l'avenir. Ce n'est plus alors une simple réunion de marmots auxquels il s'agit de donner ces soins vulgaires, partage ordinaire des bonnes d'enfants. C'est une première éducation, encore plus qu'une première instruction qu'il s'agit de donner à toute une génération. Ce sont les mauvais principes qu'on détourne de ces jeunes intelligences; c'est une vie morale et religieuse à laquelle on les habitue, une vie de travail régulier et de sage discipline; ce sont des impressions droites et sûres dont on les pénètre à un âge qui ne perd rien de ce qu'on lui donne.

Telle est la situation actuelle des salles d'asile; tels sont les résultats obtenus depuis l'ordonnance royale de 1837; telles sont les espérances que l'on peut concevoir pour l'avenir d'une Institution dont tout le monde reconnaît aujourd'hui la valeur et l'utile influence.

La législation qui régit cette institution est peu compliquée. Elle se compose d'une ordonnance royale en date du 22 décembre 1837, d'un règlement général délibéré en conseil royal de l'Instruction publique, en date du 24 avril 1838, enfin de diverses circulaires explicatives de l'ordonnance royale et du règlement.

Le tableau synoptique suivant permettra de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble des dispositions contenues dans l'ordonnance royale.

---

[1] M. le maire de Lannion a combiné le système de l'asile avec les écoles et des ateliers de travail pour les ouvriers sans ouvrage, de sorte qu'aujourd'hui, dans cette petite ville, il n'y a plus de mendiants d'aucun âge. *Voir* page 36.

Dispositions de l'ordon

Salles d'asile. . . . . . { publiques. . . . .
privées.

Instruction. . . . .

Commissions d'examen. . . . .

Conditions à remplir pour être surveillants ou surveillantes. . . { Pour les laïques. . . . .
Pour les religieuses. . . . .

Incapables d'être surveillants. . . . .

nance royale de 1837.

Quand elles sont soutenues en tout ou en partie par les communes, les départements ou l'Etat, et qu'un logement et un traitement convenables sont assurés au chef de l'établiss. { par fondations, donations ou legs / par délib. du conseil général. . . / par délib. du conseil municipal. . } régulièrement approuvés.

Premiers principes de la religion.
Notions elémentaires de lecture.
— — d'écriture
— — de calcul verbal.
Chants moraux.
Travaux d'aiguille.
Ouvrages de main.

Une ou plusieurs par département.
Présidée par un membre du conseil académique ou de la commission d'examen pour l'instruction primaire nommé par le recteur, ainsi que le secrétaire.
Composée de cinq au moins des dames inspectrices nommées par le préfet.

1°. Vingt-quatre ans d'âge : dix-huit ans pour la femme, la fille, les fils, les frères et neveux du surveillant et de la surveillante.
2°. L'acte de célébration du mariage si il ou elle est marié. L'acte de décès dans le cas de viduité.
3°. Un certificat de moralité délivré sur l'attestation de trois conseillers municipaux par le maire de la commune, ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans, le dernier ne pouvant avoir plus d'un mois de date.
4°. Un certificat d'aptitude obtenu devant la commission d'examen.
5°. Une autorisation pour un lieu déterminé donnée par le recteur de l'Académie, après avis du comité local et du comité d'arrondissement, sur la présentation du certificat d'aptitude et du certificat de moralité.
6°. Une expédition de la délibération du conseil municipal fixant le sort du surveillant.

Appartenant à une congrégation approuvée, dont les statuts renfermeraient l'obligation de se livrer à l'éducation de l'enfance.
Indication de la commune par la supérieure.
Présentation de lettres d'obédience.

1°. Les condamnés à des peines afflictives et infamantes;
2°. Les condamnés pour vol, escroquerie, banqueroute, abus de confiance, attentats aux mœurs;
3°. Les personnes privées de tout ou partie des droits de famille, mentionnés en l'article 42 du code pénal, c'est-à-dire du vote et du suffrage dans les délibérations de famille, de la tutelle ou de la curatelle;
4°. Tout instituteur interdit à temps ou à toujours de l'exercice de sa profession par les tribunaux.

- Autorités préposées aux salles d'asile. . . . .
  - 1°. Les comités locaux, les comités d'arrondissement, le comité central à Paris. . .
  - 2°. Les inspecteurs d'académie, les inspecteurs et sous-inspect. des écoles primaires.
  - 3°. Dames inspectrices.
    - Organisation. . .
    - Attributions. . .
  - 4°. Déléguées spéciales.
    - Organisation. . .
    - Attributions. . .
  - 5°. Déléguée générale. . . . .
- Commission supérieure des salles d'asile. . .
  - Organisation. . . . .

Exercent la surveillance générale, le contrôle administratif, le pouvoir disciplinaire.
Sur l'avis des dames inspectrices, examinent les cas de négligence habituelle, d'inconduite ou d'incapacité notoire, réprimandent, suspendent pour un mois, avec ou sans traitement, ou révoquent.

Comprennent les salles d'asile dans leurs tournées, adressent des rapports à l'administration centrale sur les faits observés par eux.

Nommées, sur la présentation du maire, par le préfet.
Une par établissement, pouvant se faire assister des dames déléguées choisies par elles. Avis de ce choix donné au maire qui en informe les comités.
Les dames déléguées font partie de droit des listes de présentation.

Surveillent la direction des salles d'asile, en ce qui touche à la santé des enfants, à leurs dispositions morales, à leur éducation religieuse et aux traitements employés à leur égard.
Provoquent auprès des commissions d'examen le retrait des brevets d'aptitude; suspendent, provisoirement en cas d'urgence, en rendant compte sur-le-champ au maire, qui en réfère dans les vingt-quatre heures, le comité local entendu, au président du comité d'arrondissement, et, à Paris, au comité central.
Chargées de l'emploi des deniers provenant d'offrandes particulières ou de sommes allouées par les conseils municipaux ou départementaux, par l'administration centrale, sauf l'accomplissement des formalités de comptabilité publique.
Astreintes à un rapport trimestriel présenté au comité local, qui en réfère au comité d'arrondissement, et, à Paris, au comité central, sur tout ce qui intéresse la discipline, la salubrité, la bonne administration des salles d'asile; peuvent assister à la discussion de leurs rapports avec voix délibérative.

Dames inspectrices permanentes.
Nommées par le recteur sur la présentation des comités d'arrondissement, et, à Paris, par le ministre, sur la présentation du comité central.

Assistent aux séances des comités et des commissions d'examen.
Ont voix délibérative dans des discussions.

Chargée de missions spéciales par le ministre ou le président de la commission supérieure des salles d'asile, assiste avec voix délibérative aux séances de la commission supérieure et des commissions d'examen.

Siégeant à Paris.
Nommée par le ministre de l'Instruction publique.
Présidée par un membre du conseil royal choisi, ainsi que le secrétaire, par le ministre.
Composée de dames faisant ou ayant fait partie des commissions d'examen, du président de la commission d'examen et de la déléguée générale pour les salles d'asile.

Commission supérieure des salles d'asile. . . (*Suite.*) } Attributions. . . . .

On voit avec quel soin on a cherché à inscrire dans l'ordonnance royale les dispositions les plus convenables à l'établissement et à la bonne organisation des salles d'asile. Les plus grandes précautions ont été prises pour que les jeunes enfants, qui doivent s'y réunir, soient gouvernés par des surveillants capables du saint devoir qui leur est confié. Les conditions d'âge, de moralité et d'aptitude y sont exactement définis ; les commissions d'examen sont composées de manière à donner une large part d'influence aux dames inspectrices qui, par leur surveillance de chaque jour, doivent connaître mieux que personne les qualités de cœur et d'esprit plus spécialement nécessaires aux surveillants. La commission supérieure recherche par une correspondance journalière, par les rapports de la déléguée générale, et par les discussions ouvertes dans son sein, les moyens d'étendre et d'améliorer l'institution, d'en répandre les bienfaits, d'en poursuivre toutes les conséquences; les autorités préposées à l'inspection des salles d'asile, différentes d'origine et d'esprit, les inspectent à un point de vue différent, se servent de contrôle l'une à l'autre, et sont assez nombreuses pour que les surveillants soient continuellement soutenus dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés.

Le règlement général des salles d'asile, arrêté en Conseil royal, le 24 avril 1838, est divisé en trois titres.

Dans les divers paragraphes du titre Ier sont résolues toutes les questions relatives au local, au mobilier, au personnel des maîtres et de leurs aides, à l'admission des enfants, aux obligations des parents et des directeurs, aux devoirs des dames inspectrices, du médecin, des déléguées spéciales et de la déléguée générale, aux diverses inspections, etc. Le titre II traite des soins à donner aux enfants, et le titre III, des exercices physiques, moraux et intellectuels pratiqués dans les salles d'asile.

Le programme d'examen, les conditions d'admission, la formule des brevets d'aptitude, présentent toutes les garanties désirables de savoir et d'identité. Enfin, en faisant participer les surveillants et surveillantes de salles d'asile à la distribution des récompenses honorifiques accordées aux instituteurs primaires, l'arrêté du 8 février 1838 a encouragé d'une manière utile les surveillants, qui trouvent ainsi un motif d'émulation honorable, et un digne stimulant à l'accomplis-

Chargée de la rédaction des programmes des examens d'aptitude, de la tenue des asiles, des soins qui y seront donnés, des exercices qui y auront lieu, lesquels sont soumis à l'approbation du conseil royal.

Chargée du choix des livres propres aux salles d'asile parmi les livres adoptés par le conseil royal pour l'instruction primaire, et de la préparation des instructions propres à propager l'institution des asiles, l'uniformité des méthodes, et à fournir des directeurs pour le premier établissement des salles d'asile, fondé soit par des particuliers, soit par des communes.

---

sement souvent pénible, et toujours peu rétribué, de leurs importants devoirs.

La législation est donc tout à fait suffisante; tout y a été sagement prévu, et ce qu'il importe aujourd'hui, ce n'est pas de la modifier après quelques années d'existence, quand elle n'a pu encore que jeter les germes des bons résultats qu'elle doit produire. Sauf quelques conflits, sans trop d'importance, et qui peuvent tenir au caractère plus ou moins exclusif de l'une des autorités préposées aux salles d'asile, l'ordonnance royale et le règlement n'ont produit que d'heureux effets, et doivent en produire d'autres plus étendus et plus sensibles encore. Il ne s'agit donc aujourd'hui que de l'appliquer avec suite, méthode et persévérance, de réveiller sans cesse l'attention des autorités qui sont chargées de concourir à l'œuvre des salles d'asile, de leur faire toucher du doigt toute l'importance de ces établissements, qu'on traite souvent trop légèrement et trop dédaigneusement; d'insister auprès d'eux par une correspondance active et soutenue qui témoigne de tout l'intérêt de l'administration supérieure à leur endroit; de montrer enfin à tous ceux qui s'occupent des asiles que l'institution est pleine de jeunesse et de vie, et que le gouvernement veut la développer jusqu'à ses plus extrêmes limites.

Tout cela est d'une exécution facile : la commission supérieure des salles d'asile, par son organisation, peut répondre à toutes les améliorations de détail dont l'expérience montrera la nécessité. Il faudrait seulement qu'elle fût régulièrement consultée sur toutes les affaires qui intéressent l'institution, qu'on donnât un aliment à son zèle par des communications fréquentes; et alors ces réunions seraient remplies par des discussions utiles, dont l'ensemble serait comme le code de l'institution nouvelle. Un semblable centre rayonnant ainsi, avec une activité infatigable, sur toute la France, sous les auspices et par l'intermédiaire obligé, indispensable du ministre, réveillera de leur engourdissement les autorités locales, tout en leur ensignant les points essentiels de la matière.

Rien n'est plus puissant que l'exemple; si chaque arrondissement possédait dans la localité la plus fréquentée, dans un de ces centres où des foires importantes attirent plusieurs fois dans l'année la partie la plus active de la population, une salle d'asile modèle, contruite exac-

tement selon les prescriptions réglementaires, gouvernée par un habile surveillant, auprès duquel seraient placés, comme cela se passe déjà à Angers, plusieurs aspirants au brevet d'aptitude qui, imbus des saines doctrines, se répandraient plus tard dans les autres asiles, il n'est pas permis de douter que cet établissement, offert aux regards d'un public intéressé, ne fût examiné avec soin; que les nombreux services qu'il rendrait ne fussent appréciés à leur juste valeur; et que, rentrés dans leurs foyers, les membres influents de chaque commune ne voulussent faire profiter leur village des bienfaits d'une institution tout à la fois si utile et si simple, et qu'ils auraient vu fonctionner avec succès chez leurs voisins. Il serait facile de faire naître ainsi une émulation salutaire entre les communes d'un même arrondissement, et de les exciter à s'imposer les sacrifices nécessaires. Bientôt alors toute la France serait couverte de ces établissements de l'éducation de la première enfance. Pour arriver à la création de ces salles d'asile modèles, que tous les arrondissements de France devraient posséder, il faudrait que le gouvernement offrît de se charger d'une quote-part importante et déterminée de la dépense première, par exemple de la moitié ou des deux tiers des frais de premier établissement. Nul doute que cette promesse, portée par les préfets aux maires des communes les mieux situées, n'excitât suffisamment les conseils municipaux à s'imposer le sacrifice du surplus de la dépense.

Telles sont les observations dont on a cru devoir faire accompagner la note demandée par M. le ministre sur l'état de l'institution des salles d'asile.

Le secrétaire adjoint de la commission supérieure des salles d'asile, sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique,

C. Jubé de la Perrelle.

DE L'EXTENSION IMMÉDIATE

A DONNER A L'INSTITUTION DES SALLES D'ASILE.

De tous les établissements d'instruction primaire, ceux dont les résultats sont les plus immédiats et les plus assurés, ce sont les salles d'asile. Les plus puissantes considérations d'ordre et de prospérité publique, d'amélioration sociale et de charité s'y trouvent rattachées. L'avenir de la France est étroitement lié à celui des milliers de jeunes enfants qui, devenus hommes à leur tour, prendront un jour la place des générations présentes. L'instruction donnée dans les écoles ne peut remplacer la première éducation; l'enfant de six à sept ans, qui vient y prendre place sur les bancs, a déjà fait l'apprentissage de la vie; et dans quelles conditions trop souvent déplorables n'en a-t-il pas reçu les premiers enseignements! que de vices contractés dès cet âge si tendre! que d'habitudes funestes déjà inculquées! que de germes de maladies ou d'infirmités diverses déposés dans ces frêles organisations! et tout

cela refoulé, comprimé par la discipline plus ou moins sévère de l'école, produira plus tard des fruits de perdition: sous le rapport aussi du soulagement des misères du pauvre, quelle plus précieuse assistance peut-elle lui être donnée que celle des salles d'asile? Les bienfaits en sont si évidents, qu'il est inutile de les énumérer ici, et que ce serait faire insulte à l'opinion publique, que de supposer qu'elle ne les apprécie pas. La cause des salles d'asile est donc jugée et gagnée; mais il n'en reste pas moins, à ceux qui lui sont dévoués de cœur et de conscience, à redoubler d'efforts pour la faire triompher des obstacles qui entravent sa marche. Vingt années se sont écoulées depuis la fondation de la première salle d'asile en France: qu'a-t-on fait dans cet intervalle? Des efforts sincères, dévoués, persistants, soutenus par l'appui du gouvernement; mais des efforts isolés, et souvent sans direction et sans lumière suffisante. La tâche est immense, il est vrai; mais elle n'a rien de disproportionné avec les ressources d'une nation aussi puissante, aussi forte, aussi éclairée et généreuse que la France. Le jour où l'on aura compris que l'extension prompte et complète de l'institution des salles d'asile est un devoir pressant; le jour où l'on voudra, sans délai et avec énergie, mettre la main à l'œuvre, tout retard cessera, toutes difficultés s'évanouiront, et la France donnera à l'Europe et au monde entier l'admirable spectacle de ce que peut accomplir la charité unie à cette puissante centralisation administrative qui fait la force de la France en toutes choses. Et quel moment serait plus favorable pour redoubler d'efforts, que celui où nous nous trouvons; le ministre qui est placé aujourd'hui à la tête de l'instruction publique n'est-il pas celui qui a montré, lors d'une première administration, toute l'importance qu'il attachait à l'institution des salles d'asile, qui a tant fait pour consolider son existence et sa prospérité, enfin auquel il appartient aujourd'hui de réaliser de charitables inspirations!

Ce ne sont point seulement des détails d'administration et de direction qu'on doit avoir pour but, mais bien l'agrandissement de l'œuvre et les sacrifices à faire pour l'assurer. En 1840, la chambre inscrivit les salles d'asile au budget pour une subvention annuelle de 200,000 fr.; en 1843, cette subvention fut portée à 300,000 fr.; mais depuis lors, les besoins ont augmenté et les ressources sont restées stationnaires.

En voyant accomplir de si grandes entreprises, de si grandes merveilles dans la création des chemins de fer, ne peut-on se sentir plus de courage pour répéter hautement une vérité trop souvent oubliée; c'est que la prospérité d'une nation n'a pas seulement besoin d'appuis de ce genre, mais bien plus encore de forces morales et de vertus publiques et privées. Que leur développement marche donc d'un pas égal à celui du développement de l'industrie! Que cette pensée élève les âmes au-dessus des intérêts matériels! et qu'elle ouvre les cœurs à la compassion envers les enfants qui, par la prompte extension de l'œuvre des salles d'asile, peuvent devenir par la suite la gloire et le soutien de la France.

BUDGET DES SALLES D'ASILE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 26 mai.

La Chambre des députés s'est récemment occupée du vote du budget du ministère de l'Instruction publique. Dans sa séance du mardi, 26 mai dernier, elle a alloué les fonds demandés pour les salles d'asile. Nous reproduisons ici le discours prononcé par M. François Delessert à cette occasion.

M. François Delessert. Messieurs, dans le rapport du ministre de l'Instruction publique au Roi, distribué à la Chambre, dans la dernière session, j'ai remarqué cette phrase : « Il n'est rien de plus pressant, dans l'intérêt actuel et futur de la société, que de multiplier les salles d'asile..... » Je me suis demandé comment, après une déclaration aussi solennelle du gouvernement et avec la bienveillance qui a été constamment manifestée dans cette Chambre pour les asiles, les progrès de cette institution si importante pour le bien-être de la partie la plus nombreuse de la génération qui s'élève et dont l'assistance, sous le rapport des difficultés incessantes de l'ouvrier chargé de famille, est une des plus précieuses qui puissent lui être données; comment dis-je, ces progrès sont aussi lents, et comment nous restons tellement en arrière dans cette œuvre de civilisation et de charité.

Voici quelques chiffres qui établiront mieux que de longs discours combien nous sommes loin de faire à cet égard ce que nous devrions.

D'après les documents officiels, il y a en France plus de 3 millions d'enfants qui suivent les écoles primaires; d'après ces mêmes documents, il a au plus 100,000[1] enfants admis dans les asiles. Je reconnais que les conditions ne sont pas toujours les mêmes, que c'est seulement au milieu des populations agglomérées que les asiles peuvent être convenablement établis; mais, en supposant que la moitié seulement des enfants de deux à six ans se trouvent dans les conditions convenables pour y entrer, il resterait, sur les enfants de cet âge, dont le nombre dépasse en France 2 millions et demi, plus de 1 million d'enfants pour lesquels devraient s'ouvrir des salles d'asile; et vous venez de voir qu'il y en a au plus 100,000 qui les fréquentent.

Si l'on veut chercher un autre ordre de comparaison dans la différence qui existe entre nos salles d'asile et celles des pays voisins, que voyons-nous? Nous voyons que la France, qui a la prétention d'être à la tête de toutes les idées utiles à l'amélioration des peuples, est très-en arrière de ses voisins dans une question qui vous a été signalée par M. le ministre de l'Instruction publique comme une des plus importantes pour l'intérêt actuel et futur de la société.

---

[1] Ce chiffre peut être aujourd'hui un peu plus élevé, puisque dans cette appréciation, M. Delessert n'a pu faire usage que des derniers renseignements officiels qui remontent déjà à l'année 1843.

Je ne citerai pas l'Angleterre : on sait quel développement les asiles y ont pris depuis longtemps; je ne parlerai pas de l'Allemagne, où l'enseignement primaire est si répandu; je prendrai un exemple en Italie, et la Chambre apprendra peut-être avec quelque étonnement que, même là, l'institution des asiles fait des progrès plus rapides qu'en France.

J'insiste sur ce point parce qu'on croit, en général, l'Italie peu avancée en ce qui concerne le bien-être et le développement moral des classes pauvres et moyennes.

J'ai visité depuis la dernière session plusieurs parties de ce beau pays; j'y ai trouvé des salles d'asile non-seulement supérieures aux nôtres, mais souvent en plus grand nombre proportionnellement à la population.

A Milan il y a 8 salles d'asile sur 190,000 habitants; à Venise, 5 sur 100,000 habitants; tandis qu'à Paris il n'y en a que 27 pour une population de 900,000 âmes. Il en faudrait 40 en proportion de Milan, 45 en proportion de Venise.

Nous sommes donc actuellement, à cet égard, loin même de l'Italie; et les salles d'asile font chaque année des progrès dans le royaume lombardo-vénitien, dans le Piémont, à Parme, dans toute la Toscane; à Florence, c'est un des professeurs chargés de l'éducation du prince héréditaire qui prend la part la plus active à leur surveillance; il donne à leur propagation des soins aussi actifs qu'éclairés. Partout, les dames appartenant aux rangs les plus élevés de la société, les Visconti dans le Milanais, les Doria, les Brignole à Gênes, sont à la tête des comités. Les ecclésiastiques non-seulement les protégent, mais y donnent beaucoup de soins, sans vouloir y exercer une prépondérance exclusive.

C'est le vénérable abbé Apporti[1] qui les a introduites en Italie et qui continue à les propager avec un zèle admirable. Il en a fondé 6 à Crémone, dont la population n'est que de 25,000 âmes; il en faudrait 200 à Paris pour égaler dans cette œuvre de charité une ville de troisième ordre d'Italie; et ce qui n'est pas moins remarquable que le nombre des salles d'asile, c'est la méthode parfaite qui y préside et surtout l'esprit charitable qui les dirige. Voilà, suivant moi, ce qui explique les succès rapides de cette institution dans un pays où ce qui tient à l'instruction primaire est moins développé qu'ailleurs. Là on a fait des salles d'asile ce qu'elles doivent être, des etablissements de charité, tandis qu'en France elles sont placées sous le régime des établissements d'instruction. Cette pensée me ramène naturellement à celle que j'ai déjà plusieurs fois présentée à la Chambre, c'est que, dans ma conviction profonde, la principale cause qui arrête en France le développement des salles d'asile, c'est qu'elles ont été enlevées, par

[1] M. le ministre de l'Instruction publique vient de lui envoyer la décoration de la Légion d'honneur, comme un témoignage que la France apprécie la part qu'il a prise à cette œuvre de civilisation.

l'ordonnance du 27 décembre 1837, à l'action directe des œuvres charitables [1].

On ne peut trop le répéter, les asiles ne sont pas des établissements d'instruction; c'est une institution de charité, où les enfants reçoivent les premières impressions des sentiments religieux, d'une éducation de devoir, d'amour pour les parents, d'obéissance pour leurs supérieurs, de bienveillance pour leurs semblables. Elles sont du domaine des mères de famille et non des hommes éminents qui sont à la tête de l'Université.

Personne ne rend plus que moi justice au bon vouloir de M. le ministre, il en donne journellement des preuves, je l'en remercie sincèrement; mais qu'il me permette, en empruntant les paroles mêmes de son dernier rapport au Roi, de lui répéter que « les salles d'asiles sont des établissements modestes, œuvres de charité chrétienne et d'amour maternel, » et que, par conséquent, le sentiment maternel doit y dominer; que rien ne peut le suppléer; et cependant, partout en France, les mères de famille n'ont qu'un rôle secondaire dans la direction des asiles, heureux encore ceux dans lesquels les dames inspectrices ne sont pas un objet de jalousie et d'inquiétude.

Voici un exemple bien frappant de la supériorité de l'influence de la charité, dans cette œuvre, sur celle de l'administration, quelque bien disposée qu'elle puisse être.

Les premières salles d'asile à Paris ont été établies en 1826, sous l'influence, sous la direction d'un comité de dames qui ont soutenu jusqu'en 1837 cette institution au moyen de souscriptions et aussi, je me plais à le reconnaître, au moyen de secours de la ville de Paris et du conseil des hospices. Pendant ces onze années, vingt-quatre salles d'asile ont été établies à Paris. En 1837, par suite des décisions ministérielles, l'autorité administrative remplaça le comité des dames qui dut cesser ses fonctions. De 1837 à 1846, quatre salles seulement ont été créées à Paris. Ainsi, pendant onze ans, avec les secours toujours plus ou moins bornés de la charité individuelle, vingt-quatre salles d'asile ont été fondées à Paris, et pendant les neuf années suivantes, avec les immenses ressources de l'administration de la capitale, quatre nouveaux asiles seulement ont été ouverts! et il en faudrait plus de cent pour répondre aux besoins de la population ouvrière.

Je m'empresse de reconnaître que l'autorité municipale n'a pas été sans faire des dépenses pour les asiles, qu'un grand nombre de ceux fondés par le comité des dames ont été restaurés; je crois que la ville de Paris a dépensé plus de 200,000 francs pour cette œuvre depuis 1838; mais cette dépense est bien inférieure à celle qu'il aurait fallu faire. Je le répète, le besoin des enfants de plus de 200,000 ouvriers

---

[1] Nous ne partageons pas complétement l'opinion émise ici par l'honorable M. Délessert. Si l'Etat n'était pas venu en aide à la charité, il ne peut être mis en doute que la France ne posséderait pas aujourd'hui les 1,500 salles d'asile fondées de 1837 à 1843. Nous reviendrons, au reste, sur le sujet, et nous espérons qu'on ne conservera aucun doute sur la part indispensable qui doit être réservée à l'administration dans cette importante question.

qui existent à Paris ne seront pas remplis tant que le nombre des asiles ne sera pas au moins quadruplé. Ce serait certainement une dépense considérable, mais c'est aussi une des plus urgentes, et il est du devoir de la ville de Paris d'y pourvoir.

Je trouve près de nous un autre exemple remarquable de la supériorité de l'action charitable sur l'action administrative dans la question qui nous occupe : l'attention publique a été éveillée depuis quelque temps sur la nouvelle œuvre en faveur des petits enfants des classes pauvres, qu'on appelle les *crèches*, dont les résultats paraissent très-satisfaisants. Eh bien, dans le premier arrondissement de Paris, on a organisé, depuis deux ans, quatre crèches, grâce au zèle de M. Marbeau[1], adjoint au maire de cet arrondissement, et des âmes charitables qui se sont jointes à lui; et, tandis que ces quatre crèches ont été fondées dans moins de deux ans, on n'a établi depuis vingt ans que trois asiles dans ce même premier arrondissement si étendu, et dont la population ouvrière est si nombreuse.

Parmi les besoins qui sont signalés pour l'amélioration et l'extension des salles d'asile, et nous savons combien M. le ministre partage cette idée, est la fondation d'une école normale pour les directrices, pareille à celles de Londres[2].

Cette idée, mûrie par l'expérience, préoccupe de plus en plus les personnes dévouées au développement de cette œuvre. Les ressources actuelles, pour donner une bonne institution aux maîtresses d'asile, sont non-seulement insuffisantes, mais il n'y a aucun moyen d'étudier le caractère et la disposition des candidats. Aussi les résultats des examens faits par les commissions instituées dans les départements, par l'article 13 de l'ordonnance de 1837, sont quelquefois déplorables.

De cette école normale, qui pourrait recevoir dans son sein des personnes envoyées par les départements, jaillirait un foyer d'instruction fondée sur l'expérience qui se répandrait partout en France, et cette fondation pourrait enfin permettre de réaliser l'idée de l'honorable M. de Salvandy concernant les déléguées spéciales des départements, création indispensable, prescrite par l'ordonnance royale de 1837, et qu'après neuf années d'attente et de mécomptes on n'a pu encore réaliser, soit faute de sujets propres à cette difficile tâche, soit parce que la véritable connaissance de l'enseignement et des méthodes appropriées aux asiles n'est pas encore suffisamment répandue. Aussi il est bien triste d'avoir à constater autant la minime proportion des bonnes salles d'asile parmi celles qui existent, que leur petit nombre sur l'ensemble du territoire. D'après les documents officiels publiés par M. le ministre, sur 1,500 salles d'asile existant au 31 décembre 1843, un tiers seulement avaient des locaux suffisamment vastes et aérés, et conformes aux règlements, et la moitié

---

[1] *Voir*, page 22, l'article intitulé : *des Crèches et des Salles d'asile.*

[2] Nous pouvons assurer ici que cette création d'une école normale pour les directrices de salles d'asile est dans les intentions de M. le ministre de l'Instruction publique, et que des obstacles matériels ont seuls empêché jusqu'à présent la réalisation de ce projet si utile et si nécessaire.

n'étaient pas tenues d'une manière satisfaisante; 400 étaient médiocrement tenues, et 360 mal dirigées. Avec un pareil état de choses, reconnu et avoué par M. le ministre lui-même, n'y a-t-il pas urgence à établir une bonne école normale pour les maîtresses, et à organiser partout les inspectrices prescrites par le titre IV de l'ordonnance du 27 décembre 1837?

Messieurs, la Chambre est préssée; je n'abuserai pas plus longtemps de son attention; je terminerai par quelques paroles que j'ai trouvées dans un rapport fait à Gênes sur les salles d'asile, dans lequel on signale cette institution comme promettant à la patrie des citoyens plus moraux et plus vigoureux. Cette phrase, que j'ai fidèlement traduite, m'a paru la définition la plus concise comme la plus vraie du but des salles d'asile : moraliser le cœur des enfants de la génération qui s'élève en donnant à leur corps comme à leur intelligence un développement sain et vigoureux.

M. Glais Bizoin. Je n'ai pas l'intention de rien ajouter aux excellentes observations que vient de présenter l'honorable M. Delessert : c'est une question en quelque sorte qui lui appartient; il en a le monopole, et il l'exerce si bien que, pour mon compte, je ne puis qu'y applaudir. Mais je voudrais adresser une question à M. le ministre de l'Instruction publique.

Je lui demanderai si, comme le bruit s'en est répandu dans la presse, son intention est de saisir les conseils généraux de nos départements de la question des salles d'asile.

Je dois l'assurer qu'il rendra un grand service au pays, car c'est là un intérêt dont l'immense importance n'est pas encore généralement comprise.

M. le ministre de l'Instruction publique. Les résultats qu'a produits l'appel que j'ai adressé l'an dernier aux conseils généraux de l'ancienne Alsace ont été si conformes aux vues de la Chambre et à son vœu de voir propager partout l'institution des salles d'asile, qu'en effet je renouvellerai cet appel dans toutes celles des autres contrées où il serait si heureux de le voir entendu.

FONDS ALLOUÉS AUX SALLES D'ASILE

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET PAR LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Pendant le cours de l'année 1845, près de deux cents communes ont obtenu des secours du ministère de l'Instruction publique pour la création de salles d'asile. Un grand nombre de demandes n'ont pu être accueillies, parce que les préfets n'avaient pu terminer l'instruction

régulière de ces affaires, pour lesquelles un certain nombre de pièces essentielles sont très-utilement réclamées par l'administration supérieure. On voit par ce chiffre que l'institution des salles d'asile se propage et prend racine dans les mœurs de notre pays. Le résultat que nous venons d'indiquer est d'autant plus significatif, qu'aucune loi n'impose aux communes l'obligation de créer des asiles; que c'est par un mouvement spontané et par une juste appréciation des bienfaits qu'elles en retirent qu'elles se décident à créer ces établissements, qui, pour elles, sont l'objet non-seulement d'une dépense actuelle et une fois faite, mais encore d'une charge annuelle d'une certaine importance.

Ajoutons ici que les départements sentent aussi tous les avantages de ces utiles créations, et que les conseils généraux, dans leur dernière session, ont mis à la disposition de MM. les préfets une somme totale de 98,890 fr. pour frais de premier établissement et d'entretien. Cet empressement, cette action volontaire des conseils généraux et des conseils municipaux est d'un bon augure pour l'avenir, et donne lieu de croire que l'institution se généralisera ainsi d'elle-même et par la seule influence des bienfaits qu'elle répand sur les populations. Il serait cependant à désirer que la loi sur l'instruction primaire, qui, aujourd'hui, a produit son effet, et dont les lacunes et les imperfections, inhérentes à toute œuvre humaine, ont été signalées par l'expérience, fût remaniée dans son ensemble, et qu'alors un chapitre y fût spécialement consacré aux salles d'asile et à leur administration. Ce serait un moyen d'introduire dans les dispositions de l'ordonnance royale de 1837, les modifications reconnues utiles dans la pratique : le premier principe à poser dans la loi nouvelle serait d'exiger de toute commune un peu étendue la création d'une salle d'asile, et d'imposer un minimum de traitement pour la surveillante. M. le ministre de l'Instruction publique, dans un projet de loi dont nous parlons dans notre numéro de ce jour [1], a déjà pourvu au second de ces besoins. Espérons que la session prochaine ne se passera pas sans que la première de ces deux questions ne soit vidée au profit de l'institution. Nous examinerons ultérieurement les termes dans lesquels il conviendrait le mieux de donner une solution à cette nécessité de notre époque. Nous serons heureux d'ailleurs de recevoir de nos lecteurs toutes les observations qu'ils croiraient devoir nous adresser sur le texte de l'ordonnance royale de 1837 et des règlements administratifs qui en ont été la conséquence. En appelant à nous les lumières de tous, l'expérience de tous, nous présenterons un travail plus complet sur cet important sujet, et nous fournirons ainsi d'utiles matériaux à l'administration supérieure, toujours empressée à se saisir de ce qui lui paraît bon et d'un intérêt général.

Nous donnons ici la liste des conseils généraux qui ont voté des fonds pour les salles d'asile, en indiquant en même temps la quotité des sommes allouées. C'est pour nous un moyen de leur adresser des

---

[1] Page 44.

remercîments publics au nom des populations malheureuses qu'ils secourent généreusement et le plus utilement qu'il se peut faire.

Départements.	Francs.	Départements.	Francs.
De l'Allier	400	*Report*	50,100
De l'Aube	2,200	De la Meuse	1,000
Des Bouches-du-Rhône	8,000	De la Moselle	1,500
Du Calvados	1,500	De la Nièvre	1,400
De la Côte-d'Or	2,000	Du Nord	4,600
Du Doubs	1,000	Du Pas-de-Calais	3,000
De l'Eure	4,000	Du Puy-de-Dôme	6,000
D'Eure-et-Loir	3,800	Du Bas-Rhin	1,000
Du Finistère	3,000	Du Rhône	3,000
Du Gard	1,000	De la Haute-Saône	2,000
De la Gironde	6,000	De Saône-et-Loire	600
De l'Hérault	2,000	De la Sarthe	800
De l'Indre	2,000	De la Seine	6,480
De l'Isère	1,000	De Seine-et-Marne	5,000
De la Loire	500	De Seine-et-Oise	2,000
De la Loire-Inférieure	4,500	Du Tarn	500
Du Loiret	1,000	De Tarn-et-Garonne	1,200
De Lot-et-Garonne	1,000	Du Var	1,500
De Maine-et-Loire	2,000	De la Vendée	2,000
De la Manche	2,000	Des Vosges	4,000
De la Mayenne	1,200	De l'Yonne	1,160
A reporter	50,100	Total	98,840

Voilà donc une somme de près de 100,000 fr. consacrée par quarante et un conseils généraux à l'entretien des salles d'asile, ce qui indique que la moitié de ces conseils, ou à peu près, sont maintenant pénétrés de l'utilité et de l'importance de l'institution. Espérons que bientôt les quarante-cinq autres départements voudront suivre l'exemple de leurs devanciers et indiquer aux communes, par leur concours éclairé, tout le prix qu'ils attachent à voir se répandre le bienfait de la salle d'asile.

C. J. de la P.

DES CRÈCHES ET DES SALLES D'ASILE.

Il est du devoir de *l'Ami de l'Enfance* de consacrer quelques lignes de son premier numéro à rendre hommage à l'une des plus touchantes fondations qu'ait pu produire la charité. Les crèches sont le premier anneau de la chaîne d'œuvres pieuses dont les diverses périodes de la vie entière de l'homme peuvent être les objets. Leur récente organisation, la promptitude avec laquelle cette inspiration maternelle a vibré dans une multitude de cœurs, l'empressement, le zèle inexprimable avec lequel tant de dévouements se sont présentés et mis à l'œuvre, forment un des plus doux spectacles qu'il puisse être donné

de contempler. Mais il est un fait qui mérite aussi de fixer l'attention, et qui peut, plus que tout autre, faire sentir que Dieu tient les cœurs dans sa main, et les incline, quand il lui plaît, vers l'accomplissement de sa volonté. Un fait qui proclame une incontestable vérité, c'est que nous sommes aveugles tant que nos yeux ne sont pas ouverts par la puissance divine. L'œuvre des crèches a été fondée en 1801, et personne n'y a pris garde. Les salles d'asile ayant été établies à Paris vingt-cinq ans plus tard, on a rattaché leur seule idée à cet humble essai qui contenait le double germe des deux institutions. *L'Ami de l'Enfance* eut le bonheur de pouvoir, dans la notice historique qu'il publia en juillet 1835, faire connaître, avec la plus véridique exactitude, des faits qu'on ne saurait trop répéter. Il les donna sous forme de récit; aujourd'hui il croit devoir rendre un témoignage plus direct et plus positif encore à la mémoire d'une personne dont le nom ne sera jamais prononcé qu'avec respect et bénédiction; et dans ce but, il transcrit un précieux document dû à la plume de madame la marquise de Pastoret elle-même, qui, sollicitée de raconter les circonstances de ses essais d'un premier asile, donna les détails suivants :

« Tous mes souvenirs, écrivait-elle, sont bien anciens, et c'est de l'année 1801 que date le premier établissement que j'ai tenté pour recueillir de pauvres petits enfants isolés et sans secours pendant les travaux journaliers de leurs mères. Je rencontrai un jour une d'elles, que j'allais visiter parce que je l'avais fait admettre aux secours de la Société maternelle. Elle était chargée du linge qu'elle venait de laver à la rivière, afin de gagner sa vie et celle de son enfant. Nous entrâmes ensemble dans sa maison, puis dans sa chambre fermée. Son petit enfant avait été posé sur son lit ; mais il était tombé, et était baigné dans son sang; et la pauvre mère me disait : « Je n'ai pas le moyen de le faire garder; on me demande huit ou dix sous, et je n'en gagne que vingt-cinq par jour.

« Une autre circonstance m'avait beaucoup frappée. Je rencontrais souvent, sous nos galeries de la place Louis XV, une petite fille de six à sept ans, faible et pâle; sa mère l'avait chargée du soin de sa sœur, enfant de quelques mois; et pour suppléer à la force, qui manquait à sa fille aînée, la mère liait autour de son cou et de ses épaules la pauvre petite emmaillotée, et c'est ainsi que les deux enfants passaient leurs journées attachés l'un à l'autre. Un jour, enfin, je défis tous les nœuds, parce que je ne pouvais voir sans pitié la petite fille de sept ans s'asseoir fatiguée, et s'appuyer contre la muraille, c'est-à-dire contre l'enfant même qui tenait à ses épaules. En prenant cet enfant, alors âgé de dix-huit mois, je la vis entièrement contrefaite, et pour toujours; l'épine dorsale était voûtée. *Voilà les premiers fondateurs des asiles.* Je cherchai, presque sans autre guide que la Providence, une sœur hospitalière, que j'eus bien de la peine à déterminer; je lui adjoignis une bonne femme, mère de jeunes enfants, l'un desquels était encore à la mamelle; je les établis dans deux grandes pièces, bien chauffées, rue de Miromesnil, faubourg Saint-Honoré. Mais je voulais trop faire, et je ne pus réussir. Mon projet était de recueillir les enfants encore à la mamelle, de les garder, mais de faire revenir

leurs mères une ou deux fois dans le cours de leurs travaux pour leur donner leur lait, et de les leur faire reprendre à la fin de leur journée. J'avais douze berceaux, du linge, du lait, de l'eau sucrée, mais seulement deux femmes; et leurs forces ne purent suffir aux soins qu'exigeaient dix à douze enfants. La femme nourrice ne se découragea qu'après avoir elle-même sevré. La sœur hospitalière perdait sa santé, et malgré mes regrets, il me fallut céder à la nécessité et quitter toutes mes espérances. Nous avons cependant élevé toutes les petites filles de nos berceaux, et ce n'est pas sans un sentiment très-doux que j'ai vu plusieurs d'entre elles, devenues femmes et mères, nous amener leurs petites filles de cinq à six ans pour être élevées et instruites à l'école gratuite, qui n'a pas cessé depuis trente-quatre ans [1]. »

Qui ne reconnaîtrait dans ces touchants détails l'idée exacte et le tableau fidèle des crèches? Les petits enfants à la mamelle recueillis pendant la journée de travail de leurs mères, et celles-ci revenant les allaiter; les berceaux, les soins prévoyants d'une charité toute maternelle, ne constituaient-ils pas la nature de l'établissement? Ces détails ont été publiés, nous l'avons dit plus haut, dans un des premiers numéros de *l'Ami de l'Enfance*, répétés dans le livre des communes, et dans la notice historique que contient la troisième et dernière édition du *Manuel des Salles d'asile*. Mais on n'y a vu que l'essai d'un asile seulement, et la crèche a disparu aux regards jusqu'au jour où un homme [2] plein de compassion et de sympathie pour les souffrances du pauvre, a reçu aussi dans son âme l'inspiration de la même pensée, et l'énergie nécessaire pour la mettre à exécution. Quel enseignement devons-nous tirer de cet enchaînement de circonstances? C'est que souvent de saintes pensées ne peuvent se réaliser; et que ces mécomptes, si douloureux pour le cœur qui les éprouve, font partie de la conduite mystérieuse de la Providence. C'est aussi que toutes œuvres qui tendent au soulagement comme à l'amélioration morale de l'humanité sont dirigées par une volonté suprême, et ne s'accomplissent qu'au jour marqué par l'éternelle sagesse. C'est, enfin, que, suivant les expressions de la parole inspirée, « celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose, c'est Dieu seul qui donne l'accroissement. » La part qu'il accorde aux plus heureux d'entre les hommes, c'est d'être « ouvriers avec lui; » immense et saint privilége que nous apprécions si peu, et que si souvent notre orgueil ne veut point accepter.

---

[1] Madame la marquise de Pastoret écrivait ces lignes le 4 juin 1835.

[2] M. Marbeau, adjoint au maire du premier arrondissement.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION,
ET EXERCICES.

DE L'ENSEIGNEMENT DU CHANT
DANS LES SALLES D'ASILE.

Tout le monde sait que les petits exercices des salles d'asile sont accompagnées de chant ; or, du moment où l'on chante, autant vaut-il chanter juste et en mesure que de crier faux et sans ensemble. Il était donc fort utile que le chant fût enseigné dans les salles d'asile.

D'autres considérations plus importantes rendaient encore et surtout cet enseignement nécessaire. Les exercices des salles d'asile doivent atteindre un double but, l'éducation *morale* et *physique* des enfants qui y sont admis. L'instruction ici est tout à fait secondaire; elle ne doit être dans les établissements dont nous parlons qu'un moyen, mais non pas le but : c'est ce que nous ne saurions trop répéter à tous ceux qui s'occupent de la première enfance. L'éducation morale et physique, voilà avant tout et surtout ce qu'il faut obtenir dans la salle d'asile. Or, l'éducation physique consiste non-seulement à développer convenablement le corps, à donner à tous les muscles une force et une souplesse convenables, à leur procurer cette agilité et ce jeu facile des mouvements, qui est très-utile dans toutes les conditions, mais encore à élever les sens, à les rendre délicats et sûrs, à leur donner une finesse de perception particulière, à diriger enfin, et à former tous ces admirables instruments dont la Providence a si généreusement gratifié la race humaine. Cette éducation peut arriver à une perfection très-remarquable, en y donnant seulement des soins vulgaires. Personne ne peut douter en effet qu'on n'obtienne de l'homme ce que le moindre éleveur de chiens savants obtient sans trop de peine d'individus placés dans des degrés bien inférieurs de l'échelle animale. Ce qu'il faut seulement pour cela, c'est de ne pas laisser agir dans de mauvaises directions, de ne pas abandonner à eux-mêmes dans leurs premiers essais les instruments que l'homme a reçus de la nature. Il est bien évident que si, à son entrée dans la vie, à ce réveil de ces premières sensations, vous laissez un enfant sans direction ; ou mieux que cela encore, et comme il arrive le plus ordinairement, vous le soumettez à de mauvais exemples matériels, vous l'entourez comme à plaisir de tout ce qui doit fausser son jugement sensuel, vous anéantirez en lui la vérité naturelle de ses organes, vous les frapperez de paralysie, vous les réduirez à un état d'atrophie dont les conséquences seront funestes.

Si, au contraire, vous prenez soin d'entourer ces natures si tendres et si susceptibles de tout ce qui peut les améliorer, les rendre plus parfaites, si vous n'oubliez pas que Dieu a fait l'homme à son image, et que vous devez, par conséquent, vous efforcer sans cesse de rapprocher par l'éducation la nature créée de la nature créatrice, vous arriverez infailliblement à des résultats que vous ne soupçonnez même pas; vous donnerez aux organes des sens un tact, une sensibilité infinie, et en rendant plus sûre et plus exacte la perception des œuvres de la création, vous amènerez l'âme à comprendre et à apprécier d'une manière plus intime les bienfaits de la Providence.

Des essais fort heureux ont été récemment tentés pour le perfectionnement des organes de l'ouïe : la logique très-simple qui a présidé à l'invention de la méthode appliquée, ne peut laisser de doute sur son avenir; et d'ailleurs, des épreuves faites régulièrement depuis plus d'un an sur tous les enfants d'un même asile de Paris, ont donné à cette méthode le baptême indispensable de l'expérience.

M. Duchemin-Boisjousse a obtenu l'autorisation de faire l'essai de sa méthode musicale dans la salle d'asile de la rue Madame. Trois fois par semaine, de onze heures à midi, pendant la dernière heure de l'exercice aux gradins, il s'empare des enfants, et leur fait une leçon. Les motifs de cette leçon, la manière dont elle est faite, indiquent parfaitement le but de M. Duchemin-Boisjousse : ce qu'il se propose, ce n'est point de faire d'enfants de trois à six ans des musiciens consommés ; ce serait là une prétention ridicule; ce qu'il veut, c'est de les préparer à l'étude de la musique, sans fatiguer ni leur intelligence, ni leur organe, et en exerçant leur oreille d'abord, leur voix ensuite.

Comment l'intelligence de l'enfant procède-t-elle pour apprendre à parler ? Il écoute d'abord ce qui se dit autour de lui ; les sons qui frappent son oreille, se gravent peu à peu dans sa mémoire; il cherche à les répéter sans trop se rendre compte de leur valeur; puis enfin, il leur donne un sens, et parle à son tour.

C'est cet ordre très-naturel, très-logique, qui fait la base de la méthode de M. Duchemin-Boisjousse. D'abord il fait entendre des sons, puis il les fait répéter lorsque l'oreille est assez exercée pour en saisir les différences; enfin, il leur apprend à lire et, par conséquent, à écrire la musique.

L'instruction musicale donnée aux enfants de la salle d'asile se borne ainsi à trois points principaux :

L'appréciation des sons;

L'intonation des intervalles dans l'étendue d'une octave;

Leur notation, la valeur des notes et les silences correspondants.

Mais c'est surtout aux deux premiers points que M. Duchemin-Boisjousse donne tous ses soins. Ces notions pratiques sont plus particulièrement du domaine de l'enfance, elles ne demandent aucun raisonnement; les enfants les acquièrent avec la plus grande facilité ; tout le monde sait en effet leur aptitude particulière et merveilleuse à reproduire les sons qu'ils entendent.

Ce sont donc ces précieuses facultés dont M. Duchemin-Boisjousse

profite dans son enseignement, et qu'il élève et développe. Ainsi, lorsqu'il fait entendre un intervalle à ses élèves, non-seulement il le chante, mais en même temps il le nomme ; les enfants répètent après lui, et gravent ainsi dans leur jeune cerveau, avec une rapidité étonnante, et le nom et la chose. Quelques mois ont suffi pour mettre les enfants de l'asile en état de chanter une leçon où tous les intervalles renfermés dans une gamme, sont parcourus en montant et en descendant, et de revenir à leur point de départ avec une justesse parfaite ; justesse vérifiée avec succès au diapason.

La délicatesse des organes à exercer rendait une grande prudence nécessaire dans l'application de la méthode, qui de très-heureuse, pouvait devenir déplorable, si l'on avait voulu procéder avec ces organes naissants, comme avec des organes faits. Aussi, l'auteur, sentant cet écueil, a-t-il écrit toutes ses leçons dans des limites très-restreintes, de manière à ménager la voix des enfants. Puis pour leur éviter la fatigue et l'ennui, il a varié ses exercices en faisant chanter quelques petits airs faciles qui ont le double avantage de les amuser et de leur donner une idée de la mesure dont ils feront plus tard une étude plus sérieuse.

Les enfants des salles d'asile ainsi préparés, ainsi rompus à l'étude des intonations, à cette partie du solfége à laquelle les esprits sont le plus rebelles, seront, en arrivant à l'école primaire, aptes à recevoir immédiatement et avec fruit les premières leçons de la méthode Wilhem, à laquelle la méthode Duchemin-Boisjousse sera une excellente introduction ; et alors, l'armée des orphéonistes se trouvera grossie d'une foule de premiers et de seconds dessus qui viendront très-utilement prêter leurs secours aux basses et aux tenors des chœurs.

Admettez maintenant que ces deux méthodes soient conjointement enseignées, la première dans tous les asiles, la seconde dans toutes les écoles primaires de France, et voyez quels résultats vous obtiendriez. Bientôt l'organisation musicale de la France entière se trouverait modifiée par l'effet de ce double enseignement. Sur tous les points de notre beau pays s'élèveraient des générations façonnées, préparées pour une instruction musicale plus étendue, et capables d'apprécier les nobles efforts tentés par M. le ministre de l'Instruction publique, qui par l'institution d'un concours musical, cherche à leur préparer une suite de chants usuels, religieux et historiques, appelés à remplacer les chansons mauvaises dans leurs formes, pernicieuses en leur fond, et que répètent l'enfant, l'adulte, l'ouvrier. Ainsi concourraient vers un même but d'utilité pratique incontestable le modeste enseignement de l'asile, et les travaux plus relevés de la commission des chants religieux et historiques, qui, se prêtant un secours mutuel, parviendraient à rendre plus morales et plus intelligentes toutes ces jeunes générations, espoir de la patrie.

C. J. de la P.

EXERCICES.

Madame Chevreau-Lemercier, déléguée générale pour les salles d'asile, va faire paraître prochainement un recueil de petites histoires qu'elle a composées exprès pour les enfants des salles d'asile. Chacune de ces histoires sera suivie d'un questionnaire destiné à aider les directeurs et directrices, à graver ces récits dans la mémoire des petits enfants, et à en faire ressortir pour eux avec efficacité toutes les leçons et tous les exemples qui y sont contenus. Nos lecteurs nous sauront gré de leur offrir ici une de ces simples et naïves compositions, que madame Chevreau-Lemercier veut bien nous autoriser à publier, et dans laquelle on reconnaîtra la grâce d'un esprit de femme et l'inspiration d'un cœur de mère.

LA PRIÈRE DE JULIETTE.

Il y avait une petite fille qui s'appelait Juliette, et un petit garçon qui s'appelait Jules. Jules et Juliette étaient frère et sœur. Ces deux enfants s'aimaient beaucoup, comme de bons enfants doivent s'aimer entre frère et sœur. Juliette était l'aînée; elle était plus grande que Jules, et, comme cela doit être, elle était plus raisonnable. Leur père et leur mère étaient d'honnêtes ouvriers. Ils allaient dès le matin à leur travail, afin de gagner de l'argent pour fournir aux besoins de la famille. Ils recommandaient chaque jour à Juliette d'être bien sage, bien prudente, et d'avoir bien soin de son frère Jules. Au moment où le papa et la maman s'en allaient à leur ouvrage, les deux enfants sortaient aussi pour se rendre à l'asile et y passer la journée. Juliette donnait la main à Jules et prenait garde de le laisser marcher dans les ruisseaux ou dans les ordures, et elle faisait bien attention aux voitures et aux chevaux. C'était une bonne fille, qui comprenait très-bien ses devoirs, et qui avait toujours envie de bien faire. Jules était un petit frère très-obéissant, qui faisait toujours ce que voulait sa sœur, parce qu'il savait qu'elle était l'aînée et plus raisonnable que lui. Et puis, le papa et la maman lui avaient dit qu'il fallait obéir à sa sœur comme à eux-mêmes, quand ils n'étaient pas là. En arrivant à l'asile, Jules remettait son panier à Juliette, pour qu'elle le donnât à ranger avec le sien. Quand venait l'heure des repas, Juliette avait soin de veiller à ce que son frère mangeât bien proprement, et à ce qu'il ne perdît pas son pain. Enfin, elle pensait à tout, et c'était une véritable petite maman pour Jules. Tout le monde voyait cela : aussi la directrice de l'asile et tous les enfants aimaient beaucoup Juliette et Jules, pour leur sagesse, pour leur douceur, pour toutes leurs bonnes qualités, et pour le bon exemple qu'ils donnaient aux autres.

Un jour, ces deux bons enfants, en venant à l'asile, avaient pleuré tout le long du chemin. Mais avant d'arriver, Juliette avait pris son petit mouchoir, et avait essuyé les yeux de son frère et les siens. Cependant, ils avaient toujours le cœur bien gros; et une fois assis sur leur petit banc, Jules regardait Juliette, et celle-ci poussait de temps en temps un gros soupir. Le moment de la prière étant venu, on

chanta le cantique comme de coutume, et on récita la prière. Mais lorsqu'elle fut finie, et que tous les enfants se levèrent, Juliette resta à genoux, ne pensant plus à ce qui se passait autour d'elle, et continuant toute seule de prier le bon Dieu tout bas. Jules, qui ne manquait jamais de faire tout ce que faisait sa sœur, était resté à genoux comme elle, et la regardait avec des yeux tout gonflés.

La directrice, étonnée de cela, mais supposant bien qu'il ne pouvait y avoir qu'un motif louable à cette distraction de la part d'une enfant si docile et si régulière dans toutes ses actions, l'avertit avec douceur, en l'appelant par son nom. Et quand Juliette releva la tête, la directrice vit que son pauvre petit visage était tout inondé de larmes. Alors elle lui demanda avec intérêt la cause de son chagrin, et pourquoi elle avait continué de prier toute seule. — « Oh! madame, dit Juliette, pardonnez-moi; j'oubliais que j'étais ici, et je ne pensais plus qu'à prier le bon Dieu pour ma pauvre maman, qui est souffrante depuis quelques jours, et qui est bien malade depuis hier. J'ai eu bien de la peine à la quitter ce matin; mais on m'a dit que j'étais trop petite pour pouvoir la soigner comme il faut. Je ne suis pas trop petite au moins pour prier le bon Dieu; vous nous avez dit bien des fois que le bon Dieu écoutait les prières des petits enfants. Oh! madame, croyez-vous qu'il écoute la mienne et qu'il rende la santé à ma pauvre maman? Peut-être écoutera-t-il mieux Jules, qui est encore plus petit que moi. — Oui, mon enfant, je l'espère, répondit la directrice toute émue, j'espère qu'il vous écoutera tous les deux. Mais nous allons recommencer tous la prière avec toi pour demander à Dieu cette grâce. » Et elle embrassa Juliette et Jules. — « Mes enfants, ajouta-t-elle en s'adressant à toute la classe, voilà vos camarades Juliette et Jules qui ont beaucoup de chagrin, parce que leur mère est bien malade. Nous allons redire la prière pour demander au bon Dieu de conserver à ces bons enfants cette bonne mère. » Alors tous les enfants firent un grand silence, et on se mit à genoux, et puis on recommença le chant et la prière. Mais jamais on n'avait chanté d'une voix si douce, et jamais on n'avait si bien prononcé tous les mots de la prière, surtout quand on en vint à ceux où l'on demande à Dieu la santé pour les parents. Il était aisé de voir que chacun avait un grand désir que cette prière fût exaucée. Et puis, quand on eut fini, tous les yeux se tournèrent vers Juliette et vers Jules avec tendresse et avec recueillement. On fit ensuite les exercices ordinaires, mais avec une tranquillité, un ordre, une attention et un silence tels qu'on n'en avait jamais vu. Et tous les enfants dont les yeux rencontraient ceux de Juliette ou de Jules leur faisaient un petit signe d'amitié. Dans le préau, on joua plus tranquillement et avec moins de tapage que de coutume; la directrice n'eut pas, ce jour-là, un reproche à adresser à un seul enfant. Quelques-uns, en passant près de Juliette ou de Jules, leur souriaient doucement ou les embrassaient. Avant de sortir de l'asile, on fit encore la prière de la même manière que le matin. Juliette et Jules pleuraient, et, avec leurs yeux tout humides, remerciaient d'un regard leur petits camarades, et plusieurs de ceux-ci pleuraient aussi en regardant Juliette et Jules. Enfin, quand tous les

enfants furent partis, Juliette et Jules retournèrent chez leurs parents avec la directrice, qui les avait retenus pour pouvoir les accompagner. Elle fut témoin d'une grande joie; car, en arrivant, on trouva que la maman était beaucoup mieux, qu'un changement heureux avait eu lieu dans la journée, et que la malade était hors de danger. La directrice lui dit, ainsi qu'au père, ce qui s'était passé à l'asile, et ce récit fit encore beaucoup de bien à la pauvre mère.

Le lendemain, la directrice raconta aux enfants de l'asile comment le bon Dieu avait exaucé leurs prières, et elle leur dit : « Maintenant nous allons remercier Dieu d'avoir fait cette grâce à nos deux petits amis. » Ces remercîments furent l'intention de la prière de ce jour, qui se fit avec la même sagesse et le même recueillement que la veille. On dit que, pendant ce temps, la figure de Juliette et celle de Jules ressemblaient à celles de deux petits anges.

VARIÉTÉS.

VISITE DE S. A. R. MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS ET DE Mgr LE COMTE DE PARIS

A LA SALLE D'ASILE COCHIN, LE 30 AVRIL 1841.

Le 30 avril 1841 fut dans les salles d'asile de Paris un jour de fête et de joie dont le souvenir ne peut être oublié. S. A. R. madame la duchesse d'Orléans eut la touchante pensée de conduire son royal fils, la veille de son baptême, au milieu de plus de cinq cents enfants réunis à l'asile Cochin.

Les dames inspectrices des salles d'asile avaient été invitées, ainsi que la commission supérieure. Chaque asile était représenté par son directeur ou par sa directrice et par une députation d'une dizaine d'enfants. Tous étaient placés dans l'immense salle de la rue Saint-Hippolyte. Les trois cents enfants de la maison sur les gradins, les autres sur les bancs latéraux; vis-à-vis de chaque petite députation s'élevait un drapeau indiquant le nom de l'asile qui l'avait envoyée, et chaque maître ou maîtresse se tenait près de sa bannière. S. A. R., reçue par M. le préfet, MM. Cochin et Rendu, et par des membres du conseil municipal et du comité central, étant entrée dans la salle, les exercices et les chants commencèrent; et lorsqu'ils furent terminés, madame la duchesse d'Orléans traversa la salle dans toute sa longueur, s'arrêtant devant chaque groupe, et adressant à chacun de ces paroles pleines de sympathie qu'on n'oublie pas; puis elle passa dans la cour, où l'attendaient les dames et toutes les personnes invitées, au milieu desquelles, elle et le jeune prince, vinrent s'asseoir sous une tente élégamment décorée. Alors on vit s'avancer sur deux files les petits enfants se tenant par la main, chantant gaîment des cou-

plets de circonstance. En s'approchant de la princesse et du comte de Paris, ils saluaient et se séparaient en tournant, les filles d'un côté et les garçons de l'autre, pour aller recevoir leur part d'une collation préparée à leur intention selon le désir de S. A. R., qui, voulant en outre étendre sa charitable sollicitude sur les plus pauvres des enfants des asiles de Paris, fit remettre aux dames inspectrices un don de 2,000 fr.

Dans cette fête, dont il serait impossible de décrire le charme, plusieurs discours furent adressés à S. A. R., qui répondit aux vœux et aux sentiments qui lui étaient exprimés dans des termes pleins de bonté et empreints du plus vif intérêt pour l'œuvre des salles d'asile.

Nous ne reproduirons pas ici ces discours; mais nous nous plaisons à faire connaître à nos lecteurs quelques vers presque improvisés à l'instant même, et qui rendent avec bonheur toutes les impressions de cette journée. Madame la duchesse d'Orléans, qui se plaît à être la bienveillante et noble protectrice de toutes les pensées généreuses, qui recherche toutes les occasions de former l'esprit et le cœur de son jeune fils, et de le rendre digne de ses hautes destinées, nous permettra de rappeler ici des souvenirs qui, bien que vieux de plusieurs années, ne sont pas sortis de sa mémoire, nous en sommes assurés. Qu'elle nous permette aussi de déposer ici l'expression d'un profond respect pour une grande douleur, trop grande pour que la consolation puisse être de ce monde.

AU COMTE DE PARIS.

Prince, vous l'avez vu, cet asile où l'enfance,
Evitant les dangers, l'abandon, la souffance,
Trouve des soins constants;
Où chaque jour, joyeuse, accourt la pauvre mère
Chercher un abri sûr au sein de sa misère
Pour ses petits enfants.

Cette troupe enfantine, autour de vous pressée,
Bien longtemps gardera dans sa jeune pensée
Votre doux souvenir;
Et souvent, à genoux, en faisant sa prière,
Elle demandera, comme grâce première,
A Dieu de vous bénir.

Bientôt, en retrouvant la royale demeure,
Ah! puissiez-vous aussi, vous rappelant cette heure,
Qu'ils voudraient tous revoir,
Songer à ces enfants de nos salles d'asile,
Dont la foule se forme, attentive et docile,
Aux leçons du devoir!

Nés dans la pauvreté, qui sera leur partage,
Hélas! il faut déja qu'au matin de leur âge
On leur tende la main;
Et, dépourvus des biens, que toujours on envie,
Ils devront travailler, pour honorer leur vie
Jusques à son déclin.

Et vous, auguste enfant, le ciel vous a fait naître
Sur les marches du trône; vous y devez connaître
L'éclat et la grandeur;
Mais vous et ces petits avez, dès votre enfance,
Une commune joie, une même espérance,
Un semblable bonheur.

C'est que le même Dieu dans ses bras vous appelle;
C'est qu'à vos jeunes cœurs sa parole révèle
Un éternel espoir;
C'est qu'un même Sauveur est votre ami céleste,
Qui veut à ses côtés (sa promesse l'atteste)
Un jour vous recevoir.

Vous tous, qui dans les cieux avez le même père,
Avec lui, par l'amour, par une foi sincère,
Soyez toujours unis;
Puissiez-vous, grandissant en stature, en sagesse,
Obéir à ses lois, et le bénir sans cesse,
Pour en être bénis!

O prince. qu'exauçant votre mère chérie,
Dieu prolonge vos jours, et de notre patrie
Assure l'avenir!
Qu'il daigne vous armer de force et de courage;
De ces jeunes enfants qu'il fasse un peuple sage,
Heureux de vous servir.

Que ce Dieu daigne enfin verser, de sa main même,
Sur votre jeune front l'eau sainte du baptême,
Qui vous consacre à lui,
Et réalise ainsi les ferventes prières
Que, vivement ému, le cœur de tant de mères
Lui présente aujourd'hui!

1840.

Au plus beau jour on voit succéder la nuit sombre,
Et le deuil vient comme elle étendre aussi son ombre
Sur le plus pur bonheur.
Mais au palais des rois ou dans l'humble indigence,
La veuve et l'orphelin trouvent en leur souffrance
Un divin protecteur.

1846. E.

DES SALLES D'ASILE A L'ÉTRANGER.

L'Ami de l'Enfance tiendra ses lecteurs au courant de la situation des salles d'asile dans les pays étrangers. Nous publions aujourd'hui quelques notes que M. de Cormenin veut bien nous adresser sur le voyage qu'il a fait en Espagne à la fin de 1844, et dans lequel il s'est particulièrement occupé de tout ce qui avait trait à l'instruction primaire.

SALLES D'ASILE EN ESPAGNE.

Les révolutions qui, depuis quinze ans, agitent la malheureuse Espagne ont altéré le régime des universités et l'enseignement des

études classiques. Mais les écoles gratuites du peuple, filles et garçons, grâce à la charité intelligente des riches et à la sagesse des municipalités, ne sont pas au-dessous de nos écoles de France.

Les petits garçons sont sérieux et dociles, et les filles douces et attentives : elles arrivent dans la salle d'étude avec leur petite mantille sur les épaules, leur panier au bras, les mains propres, les cheveux bien lissés; elles se tiennent dans le silence, même en l'absence des maîtresses; elles cousent, ourlent et tricotent; elles brodent même avec une perfection rare.

Les écoles gratuites de garçons sont très-bien tenues. On leur enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et le chant : ils lisent avec une netteté articulée et sonore cette belle langue espagnole; ils écrivent très-correctement; ils chantent en chœur des versets de psaumes ou des odes de poëtes nationaux. Leur physionomie n'a pas autant de malice et d'enjouement que celle de nos enfants; mais ils sont moins bruyants, moins étourdis, et ils portent sur leurs visages, dans leurs manières, dans toute leur personne la gravité naturelle de leur nation.

L'Espagne n'a pas d'ouvroirs campagnards, création toute nouvelle que j'ai essayé d'introduire en France, où elle se développe et se propage avec un succès mesuré. Il serait d'autant plus facile d'établir en Espagne des ouvroirs campagnards, que les villages y renferment une population plus agglomérée, que la chaleur dévorante du soleil ne permet pas aux femmes de se répandre dans la campagne durant la journée, soit pour travailler aux vignes, soit pour ramasser des herbes, et que les filles y sont plus patientes et plus appliquées que chez nous.

J'ai proposé, pour commencer, la création de cent ouvroirs. Trois mois suffiraient à les organiser : le bien-être des femmes de la campagne, leur moralité, leur discipline, leur propreté, leur éducation gagneraient beaucoup à ce régime.

Quant aux salles d'asile, institution si utile que je n'hésite pas à la mettre au-dessus même des écoles primaires, pour l'éducation morale et religieuse de l'enfance, elles étaient à peu près inconnues en Espagne en l'année 1844.

Barcelone, ville de près de 200,000 âmes, n'en possédait pas une seule; Séville, grande cité de 120,000 âmes, Alicante, Valence, Malaga, Cadix, Cordoue n'avaient pas non plus de salles d'asile.

J'en vis une à Tarragone, mais intermittente pour ainsi dire, ayant peu d'élèves, et la plupart payants, je crois.

A Madrid seulement, il existe quatre ou cinq salles d'asile que j'ai visitées. La principale est aussi bien tenue que nos salles d'asile de France, avec la même intelligence, le même zèle, la même propreté; le local est spacieux, bien éclairé, bien ventilé.

Elle est pourvue d'un préau intérieur et carrelé; les enfants prennent leur repas dans un réfectoire, assis par terre sur des nattes : ils s'y rendent en chantant, la joie et la santé brillent sur leur visage; les mères sont en instance pour que leurs enfants soient admis à l'asile où la place manque.

Les asiles de Madrid sont soutenus par le zèle charitable des parti-

culiers, à l'aide de souscriptions volontaires. Si les souscriptions se tarissaient, les asiles se verraient obligés de fermer : c'est une question de savoir si les salles d'asile doivent être sous la direction du gouvernement ou sous la direction des mères de famille ; mais ce qui n'en est pas une, c'est que l'État doit pourvoir à l'insuffisance des fonds par des allocations spéciales déterminées fixes. Malheureusement, le trésor public est à vide ; tout se rattache, de près ou de loin, à la question d'argent : avec de mauvaises finances, il est bien difficile d'avoir de bonnes institutions.

Dans toutes les grandes villes où j'ai passé, j'ai proposé aux autorités municipales et provinciales la création de salles d'asile, quatre à Barcelone, quatre à Séville, deux à Valence, et plusieurs à Malaga, Cadix, Cordoue, et en tout plus de quatre-vingts.

Les préfets de Séville et de Valladolid ont bien voulu me faire savoir que chacune de ces importantes cités possédait aujourd'hui une salle d'asile.

Ces établissements, si précieux pour l'enfance, pour la morale et pour la religion, ne manqueront pas de se multiplier et de prospérer sous l'impulsion de la nouvelle direction des études qui vient d'être fondée à Madrid.

De Cormenin.

DE LA SALLE D'ASILE DE LANNION.

M. le maire de Lannion (Côtes-du-Nord) a établi, dans la salle d'asile qu'il a fondée, un régime particulier dont les résultats sont très-remarquables. Ce magistrat voudrait que toutes les salles d'asile de France fussent dirigées comme celle de Lannion. Pour arriver à ce but, il a adressé à M. le ministre de l'Instruction publique un rapport dans lequel il a développé son système et ses moyens d'application. Nous publions ce travail que nous nous réservons de discuter dans un de nos prochains numéros.

RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Monsieur le ministre,

L'institution des salles d'asile est, sans contredit, l'une des créations les plus importantes de notre époque, et Votre Excellence s'occupe avec trop de sollicitude de ces utiles établissements pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici les avantages qu'ils procurent aux classes laborieuses.

Mais si l'ouvrier probe et honnête s'empresse de profiter des secours de l'asile, s'il l'accepte avec reconnaissance, dans toutes les villes, il est une classe nombreuse découragée par les privations, abâtardie par la misère, trop souvent par la débauche, chez laquelle tous les liens de famille sont rompus, tous les sentiments d'humanité semblent éteints, qui regarde enfin comme une charge trop lourde de pourvoir à la nourriture de ses enfants, et leur refuse jusqu'aux soins de propreté, sans lesquels ils ne peuvent être admis à l'asile de la commune.

Cependant, monsieur le ministre, tout le monde est d'accord sur ce point, qu'il est urgent de moraliser cette classe, de l'habituer à l'ordre, à l'économie, à la prévoyance, que l'on ne peut la condamner à végéter dans l'oisiveté et dans la misère.

Ouvrir aux enfants de la classe la plus indigente les portes des asiles, leur y procurer un refuge malgré l'indifférence de leurs parents, diminuer ainsi la mendicité, combattre le paupérisme, tel est le but du projet que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

Je dois lui prouver d'abord qu'il est réalisable; j'entrerai ensuite dans quelques considérations qui démontreront les avantages de la mesure.

Il y a deux ans, monsieur le ministre, une salle d'asile fut ouverte à Lannion. Le système que j'ai l'honneur de vous indiquer y fut appliqué.

Tous les enfants des indigents reconnus y ont été admis. Ils reçoivent en commun la nourriture; l'établissement les entretient de linge, de blouses; ils composent enfin une grande famille, pendant trois cents jours de l'année à notre charge; car la salle est fermée les dimanches.

Des soupes de pain blanc, des pommes de terre, forment la base de l'alimentation; loin de souffrir de ce régime, la santé des enfants s'améliore, se fortifie, et la dépense pour chacun d'eux s'élève à peine à vingt francs par année.

Le pain se payant aussi cher à Lannion que dans la plupart des villes de France, partout ailleurs on peut se procurer, à peu près au même prix, la nourriture.

Toutefois, monsieur le ministre, comme en pareille matière la moindre erreur serait grave, j'admets que l'entretien et la nourriture de chaque enfant puissent s'élever annuellement à vingt-cinq francs; je consens même à élever, en moyenne, à trente francs cette dépense.

L'exactitude de ces calculs reconnue, et Votre Excellence peut s'en convaincre en chargeant une personne investie de sa confiance de suivre et de contrôler nos opérations, il faudra bien reconnaître aussi que la plupart des villes ont assez de ressources pour recueillir leurs enfants indigents; que le système d'asile hospitalier peut être généralisé.

L'indifférence seule, monsieur le ministre, est donc à redouter; tous les efforts doivent tendre à la combattre, et il est, ce me semble, un moyen de la vaincre.

Il consisterait à créer des bourses royales pour les indigents dans les asiles. 15 à 1,800,000 fr. suffiraient à la création de soixante mille bourses, à 25 ou 30 fr. l'une.

Ces bourses devraient être divisées entre les département proportionnellement à leurs besoins, aux sacrifices qu'ils s'imposeraient; et un appel étant fait aux conseils généraux, il y a lieu de penser que quinze mille bourses seraient au moins créées par ces conseils dans leurs sessions les plus prochaines.

Ces bourses royales et départementales formeraient un fonds commun, auquel les communes auraient également droit dans la même

proportion de leurs besoins, de leurs sacrifices; et certes pas une ville ne refuserait de consacrer à cette œuvre de régénération une somme égale à celle qui lui aurait été accordée.

Cent cinquante mille enfants de la classe la plus infime de la société, de cette classe qui naît dans la fange, grandit dans l'oisiveté, finit dans la détresse, souvent dans l'infamie, seraient donc recueillis dans les asiles nationaux ; ils y trouveraient les soins si nécessaires dans les premières années de la vie; ils y puiseraient des habitudes d'ordre; ils y acquerraient une constitution robuste, et le gouvernement verrait bientôt remplacer des populations oisives, énervées et perverses, par des générations saines de corps et d'esprit, actives pour le travail, fortes et disciplinées pour la guerre, raffermies dans leur religion et leurs croyances.

En présence de pareils résultats, un appoint de deux millions peut-il être de quelque poids dans la balance?

Votre Excellence ne peut le penser.

Elle sait que la mendicité consomme des millions sans rien produire; qu'elle engendre tous les genres de désordres; qu'elle enfante les délits et les crimes; qu'une diminution dans les frais de justice criminelle et de répression offrirait à l'Etat une compensation avantageuse de ses sacrifices et de ses avances.

D'ailleurs, monsieur le ministre, envisager la question au point de vue de la balance des chiffres, ce serait la réduire à des proportions trop mesquines.

Les bons gouvernements ne s'inspirent que par les règles de l'équité et de la justice; elles dirigent les actes du gouvernement du Roi; il n'adoptera jamais d'autre base de sa conduite.

Or, monsieur le ministre, l'Etat entretient dans ses colléges un nombre considérable d'enfants des classes supérieures et moyennes; ils y reçoivent gratuitement une éducation solide et élevée; ils peuvent ainsi, par leur travail, conserver la position que leurs parents occupaient dans le monde.

J'ose donc le demander à Votre Excellence, car je sais les sentiments qui l'animent, pourquoi l'enfant du malheureux ne jouirait-il pas de la même faveur?

Pourquoi l'homme qui a consacré ses plus belles années au service de la patrie, dont la santé s'est appauvrie dans des contrées lointaines, qui succombe sous le poids d'un travail mercenaire, sans pouvoir apaiser les cris de famine de la famille qu'il s'est créée, ne serait-il pas secouru dans sa détresse? Pourquoi serait-il privé de l'espoir d'une récompense?

Est-il d'ailleurs un moyen plus digne, plus efficace, de soulager l'indigence?

Serait-ce par hasard l'aumône, réclamée avec importunité et insolence, accordée par le dégoût et l'indifférence?

Elle ne relève jamais le cœur de celui qui la reçoit; elle endurcit souvent l'âme de celui qui la donne.

Seraient-ce ces secours passagers que, dans des jours de calamité publique, l'administration accorde et distribue? La plupart du temps

ils sont répartis avec une précipitation qui ne permet pas de bien apprécier les besoins; ils deviennent la proie de la mauvaise foi et du mensonge, ne procurent qu'un soulagement éphémère et passager, et bientôt il ne reste plus rien que le douloureux souvenir de cette triste et ignoble curée.

Que l'honnête homme, au contraire, soit rassuré sur le sort de ses enfants, que son travail ne soit plus interrompu par leurs clameurs, il fera ses efforts pour ne point tendre une main suppliante; il ne franchira pas le premier degré de la dégradation, et, au lieu de passer sa vie à exciter la compassion publique, en promenant le hideux tableau d'une famille affamée, la mère se livrera à quelques travaux qui diminueront la misère commune.

Mais si l'humanité, la justice, font une loi de recueillir l'enfant de l'indigent, une politique prévoyante conseille également cette mesure.

Un grand nombre d'esprits sérieux, dévoués à la cause de l'ordre et du gouvernement sont cependant préoccupés de l'état moral des classes malheureuses. Ils s'inquiètent du relâchement des liens sociaux, du progrès des idées désorganisatrices, de la corruption des mœurs, de l'accroissement des délits et des crimes.

D'autres, au contraire, ne cessent d'exciter les passions populaires, de répéter aux masses qu'on ne prend d'elles aucun souci, que, pour avoir part aux faveurs, il faut être puissant et riche.

En recueillant l'enfant du prolétaire, en se chargeant de lui apprendre à connaître ses devoirs, à respecter les droits de tous, en l'élevant enfin dans de saintes croyances, le gouvernement dissiperait donc les craintes des premiers, et les applaudissements de la nation étoufferaient les accusations de ses adversaires.

Mais, en supposant qu'il ne faille point compter sur la reconnaissance publique, il est certain que cette action directe exercée par le pouvoir sur cent cinquante mille familles, cette facilité de récompenser les plus humbles dévouements, de rémunérer les services les plus modestes, augmenteraient infiniment sa force et sa puissance; que, par intérêt, il rattacherait à sa cause un grand nombre de ceux-là qui, aujourd'hui, s'imaginent n'avoir qu'à gagner au bouleversement et au désordre.

En résumé, monsieur le Ministre, les salles d'asile actuelles rendent d'immenses services aux classes ouvrières; elles en rendront de bien plus grands encore au pays, si elles deviennent des lieux de refuge pour les enfants de la classe indigente.

Le génie de Napoléon avait résolu de délivrer la France de la mendicité; il séquestrait le mendiant dans des dépôts, comme le lépreux du moyen âge; le gouvernement paternel du Roi préférera les refuges, car il vaut mieux prévenir les causes du mal que d'en combattre les effets par de violents remèdes.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales considérations qui se sont présentées à mon esprit, et m'ont suggéré le projet que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

Puisse mon inexpérience des hautes affaires administratives ne m'avoir point égaré! Puisse Votre Excellence ne point désapprouver

mes vues! J'aurai alors atteint le but unique de mon ambition; j'aurai été de quelque utilité au gouvernement du Roi et à ma patrie.

Daignez, monsieur le ministre, etc.

Lannion, ce 20 décembre 1846.

Le Maire de Lannion,
E. DEPASSE.

P. S. Lorsque le maire de Lannion écrivait ces lignes, il n'avait pas connaissance de l'ouvrage de M. Cochin sur les asiles; il vient de le parcourir, il est heureux d'avoir réalisé à Lannion le vœu émis par ce vertueux magistrat.

DÉPENSES DE LA SALLE D'ASILE DE LANNION, RENFERMANT, EN MOYENNE, 120 ENFANTS PENDANT L'ANNÉE 1845.

	Francs.	Cent.	
Pain	778	62	1329 fr. 45 c.
Pommes de terre	86	31	
Graisse	38	15	
Beurre	28	21	
Sel	38	36	
Légumes	45	70	
Combustibles	70	»	
Blanchissage	244	10	

FRAIS GÉNÉRAUX.

	Francs.	Cent.		
Traitement d'une sœur	300	»	1337	»
Traitement d'une fille	300	»		
Renouvellement et entretien des vêtements	517	»		
Menues dépenses	220	»		
Total général			2666	45

Nous donnons le détail des dépenses faites pendant le mois de juillet 1845. Ces dépenses variant peu, on aura la base du détail des autres mois.

	Francs.	Cent.
Pain	70	75
Pommes de terre	7	57
Graisse	5	10
Beurre	2	»
Sel	3	20
Légumes	3	»
Combustibles	5	«
Blanchissage	20	»
Total	116	62

Pendant l'année 1844, les dépenses s'étaient élevées à 1873 francs 24 c., et la salle d'asile n'avait renfermé en moyenne que 100 enfants.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

COMMISSIONS D'EXAMEN.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

La commission d'examen du département de Seine-et-Oise pour les candidats aux brevets d'aptitude de surveillante de salle d'asile a ouvert sa session à Versailles dans l'hôtel de la préfecture, le 4 mai.

Deux membres de la commission, MMmes Vauchelle et Cottu n'ont pas assisté aux séances d'examen; la première pour cause d'absence, la seconde pour cause de maladie. Mme Chevreau-Lemercier, déléguée générale pour les salles d'asile, était présente.

Sur les dix-neuf candidats qui se sont présentés, seize ont été admis à subir la première épreuve dans les asiles désignés par la commission; quatorze seulement se sont présentés à l'examen; onze ont pu continuer les épreuves; enfin, neuf ont obtenu des brevets; ce sont :

Mlle Egasse, MMmes Guéguan, Lambert, Drapier, Filhon, surveillantes de salles d'asile à Versailles depuis plusieurs années; Gansi, Granjot, Egasse, surveillantes de salles d'asile du département de Seine-et-Oise; M. Lambert, époux de l'institutrice d'Argenteuil, n'avait point encore exercé.

Deux candidats ont été ajournées.

On voit que la commission d'examen dans cette session a eu à régulariser la position de surveillantes d'asile déjà en fonctions, en vertu soit d'une autorisation provisoire du recteur, soit d'un titre antérieur à l'ordonnance royale de 1837. Cette session a donc présenté un caractère d'utilité particulière, en obligeant les surveillantes à se mettre au courant de toutes les améliorations introduites successivement dans la pratique des asiles depuis plusieurs années. Nul doute que les établissements dirigés par les candidats admis cette année ne reçoivent une nouvelle et salutaire impulsion, résultat des soins que chaque candidat a dû apporter à se pénétrer de nouveau de tous les principes qui sont la vie de l'institution.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

La commission d'examen des salles d'asile du département de la Seine a ouvert sa première session de 1846, le 1er juin, au chef-lieu de l'Académie, sous la présidence de M. Poulain de Bossay, proviseur du collége Saint-Louis, nommé en remplacement de M. Valdruche, démissionnaire.

. Neuf aspirantes s'étaient fait inscrire.

Dans cette première séance, consacrée à l'examen moral, la commission a prononcé l'ajournement d'une des aspirantes.

Les examens pratiques ont eu lieu à la salle d'asile du passage Saint-Pierre, les mardi 2 juin, mercredi, vendredi et samedi, sous la présidence de mesdames Poulain de Bossay, Danloux-Dumesnil et Guerbois, membres de la commission.

MM. Poulain de Bossay et Ritt ont pris part aux travaux de la sous-commission, formée par les dames inspectrices générales et déléguées.

La commission s'est réunie de nouveau en séance générale, le mardi 9 juin, pour entendre les rapports de la sous-commission chargée des examens pratiques, et procéder ensuite à l'examen d'instruction.

Les examens pratiques ont motivé le rejet de quatre aspirantes.

Deux autres aspirantes ont été refusées sur l'examen d'instruction.

La commission n'a accordé le certificat d'aptitude qu'à deux aspirantes : mesdames veuve Fleury et Schuyten.

Madame veuve Fleury a fait preuve d'une intelligence parfaite des fonctions et des devoirs de surveillante de salles d'asile. C'est une bonne acquisition pour le département de la Seine.

Madame Schuyten, inférieure en quelques points de l'examen, a suffisamment répondu aux exigences du programme.

En résumé, la session n'a pas été heureuse. La commission, sans se montrer trop sévère, a cru devoir n'appeler aux fonctions si importantes de surveillante que des personnes offrant toutes les garanties nécessaires de moralité, d'instruction et de connaissance parfaite de la méthode.

Une des aspirantes a été ajournée, parce qu'elle n'a pu faire preuve de connaissance suffisante du chant qui joue un rôle si important dans les exercices de l'asile.

Deux autres aspirantes, qui s'étaient présentées à l'examen avec dispense d'âge, ont été pareillement ajournées, l'une par suite de l'examen pratique, l'autre à l'examen d'instruction. A ce sujet, la commission a exprimé le vœu qu'à l'avenir nulle aspirante ne puisse être admise au cours préparatoire si elle n'a point atteint l'âge requis, ou si elle ne peut fournir une dispense d'âge.

SALLES D'ASILE DE PARIS.

Il ne nous paraît pas inutile de donner ici la liste exacte des salles d'asile de Paris, avec les noms des surveillants et surveillantes qui les dirigent, la date de leur ouverture, et le nombre des enfants que chacun d'eux admet. Un peu plus de cinq mille enfants sont ainsi recueillis. C'est bien peu si l'on compare ce chiffre au chiffre de la popu-

lation enfantine d'une ville comme Paris : cependant, c'est là un résultat qui, nous l'espérons, présentera chaque année, par les soins de M. le Préfet de la Seine et du conseil municipal, de notables améliorations. Nous nous proposons, au reste, dans l'un de nos plus prochains numéros, de donner des renseignements étendus sur les efforts de la ville de Paris, sur les sacrifices qu'elle a faits, et ceux qu'elle compte faire encore pour augmenter le bienfait de l'éducation première du peuple. Tout ce que tente Paris dans une semblable direction mérite vivement d'appeler l'attention de ceux qui pensent que l'avenir de notre pays repose sur cette base trop longtemps négligée.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DE LA VILLE DE PARIS EN FÉVRIER 1846.

SITUATION DES ASILES. ARRONDISSEMENTS.	SITUATION DES ASILES. RUES.	DIRECTEURS ou DIRECTRICES.	DATE de l'ouverture de L'ASILE.	MOYENNE du nombre d'enfants PRÉSENTS.
1er.	Rue de la Bienfaisance, 6....	Teulière....	1838	200
	— de Ponthieu, 25.......	Hérouart..	1834	190
	— de Longchamps, 45.....	Fontaine....	1836	190
2e.	— Neuve Coquenard, 7....	Touzain.....	1828	240
3e.	— des Petits-Hôtels, 11....	Jouet.......	1834	150
4e.	— de la Poterie. 1re section..	Bara.......	1835	170
	— de la Poterie. 2e section. .	Letourteur..	1842	170
5e.	— des Récolets, 13.......	Siebeker....	1830	240
	Cour des Miracles..........	Leblanc.....	1836	200
6e.	Rue de la Vieille-Monnaie, 12.	de Moriès..	1841	200
	— des Trois-Bornes, 16....	Lelieur......	1833	200
7e.	— de l'Homme-Armé, 2....	Conseillant...	1832	200
	— du Renard-Saint-Méry....	Béraud......	1844	200
8e.	— de Charonne, 23.......	Baugrand...	1829	240
	— de Montreuil, 30.......	de Gesne....	1831	200
	— Traversière-St-Ant., 9...	Gardette.....	1834	200
	— Popincourt, 37.........	Legros......	1836	200
9e.	Passage Saint-Pierre........	Joly........	1839	200
	Quai d'Anjou, 33..........	Oudin......	1835	150
10e.	Rue de Varennes, 9........	Etienne......	1830	120
	— des Brodeurs..........	Boulade.....	1846	200
	— St-Domque, Gros-Caillou.	Doucet.....	1834	160
11e.	— Madame, 2............	Missonnier..	1834	120
	— des Grès, 11..........	Benoist.....	1835	200
	— du Pont-de-Lodi, 2.....	de Grailly...	1836	200
12e.	Impasse aux Bœufs..........	Dumoine....	1835	200
	Rue Saint-Hippolyte, 15.....	de Kerguidu.	1827	345
TOTAL..............................				5285

C. J. DE LA P.

FAITS DIVERS.

—— Dans la séance de la Chambre des députés du 5 mai dernier, M. le ministre de l'Instruction publique a présenté un projet de loi sur le traitement et le mode de nomination des instituteurs communaux. Un article de ce projet de loi est consacré aux surveillants de salles d'asile, pour lesquels un minimum de traitement est indiqué. Voici l'article tel qu'il est rédigé :

Les surveillants et surveillantes de salles d'asile communales recevront des traitements dont le minimum est fixé ainsi qu'il suit :

Première classe.	900 fr.
Seconde classe	700
Troisième classe	500

Le minimum à Paris sera de 1,200 fr.

Dans l'art. 1er de la loi, M. le ministre a défini les trois classes de la manière suivante :

Première classe. — Chefs-lieux de départements et d'arrondissements.

Deuxième classe. — Chefs-lieux de canton, communes ou sections de communes, dont la population agglomérée s'élève à 1,500 âmes et au-dessus.

Troisième classe. — Communes, sections de communes et réunions de communes où la population agglomérée ne s'élève pas à 1,500 âmes.

Il doit être pourvu à ce traitement :

1°. Par la rétribution scolaire qui dorénavant serait payée annuellement, et non plus seulement pendant les mois de présence, et serait perçue par le receveur municipal obligatoirement ;

2°. En cas d'insuffisance de la rétribution scolaire, au moyen des 3 centimes spéciaux communaux et des 2 centimes départementaux ;

3°. Enfin, en cas de nouvelle insuffisance des ressources indiquées ci-dessus, au moyen des fonds de l'Etat.

Un dernier article statue que le vingtième sera perçu sur le traitement total, et les fonds déposés à la caisse d'épargne et de prévoyance établie pour les instituteurs communaux par la loi de 1833.

Telles sont les dispositions législatives que, dans sa bienveillante prévoyance, M. le Ministre avait voulu faire admettre pour les surveillants de nos asiles.

Le rapport de la commission, présenté à la Chambre dans sa séance du 9 juin courant, ne nous laisse plus d'espoir de les voir immédiatement adoptées. Mais le motif du refus proposé ne jette aucune défaveur sur l'institution des salles d'asile. Bien loin de là, le rapporteur, M. Dubois, rend témoignage de tous les services rendus par ces établissements, et il demande que le ministre persiste dans son projet, d'en faire l'objet de dispositions spéciales introduites dans la loi sur

l'instruction primaire, dont on demande la présentation à la prochaine session.

Cette proposition, qui, très-certainement, ne peut manquer d'être adoptée par M. le ministre de l'Instruction publique, nous fait un devoir d'insister de nouveau auprès de tous ceux qui prennent intérêt à l'institution, et de leur demander de nous adresser leurs observations sur la législation actuelle et sur les modifications que l'application des règles prescrites jusqu'à ce jour aura fait juger nécessaire dans la pratique. En agissant ainsi, nous pourrons fournir à l'administration supérieure les plus utiles renseignements pour la bonne et utile rédaction de la loi à intervenir.

—— M. Valdruche, que son grand âge et de nombreuses infirmités obligent au repos, a adressé à M. le ministre de l'Instruction publique sa démission de président de la commission d'examen des candidats au brevet d'aptitude de surveillant de salle d'asile. Les longs et honorables services de M. Valdruche sont trop connus de tout le monde, et surtout de tous ceux qui s'occupent de l'institution des salles d'asile, pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Cette longue carrière toute de dévouement et de bienfaisance aura pour M. Valdruche la plus noble et la plus sensible de toutes les récompenses; de nombreux regrets le suivront dans sa retraite, et viendront adoucir sa douleur de ne plus assister de son zèle et de sa charité les malheureux qu'il a si souvent secourus.

M. Poulain de Bossay a été nommé en remplacement de M. Valdruche.

On sait avec quel zèle M. Poulain de Bossay, qui est membre du comité central à Paris, s'est occupé de la propagation de l'instruction primaire, et particulièrement des salles d'asile dans le ressort de l'académie d'Orléans qu'il a administré comme recteur pendant plusieurs années.

CORRESPONDANCE.

Nous donnerons dans notre journal une série de lettres adressées aux dames inspectrices. Ces lettres sont dues à la plume d'une femme qui a consacré sa vie à notre œuvre. Les dames inspectrices trouveront dans ces lettres de précieuses règles de conduite, fruit d'une longue expérience, et qui leur éviteront, dans la pratique de leurs actes charitables, des erreurs qu'elles pourraient regretter plus tard.

LETTRE PREMIÈRE

AUX DAMES INSPECTRICES.

Mesdames,

Sans se connaître on peut s'aimer; une pensée commune, un même but, un même intérêt, établissent des liens invisibles, mais aussi réels que puissants, entre des personnes qui souvent ignorent l'existence les unes des autres. Celle qui s'adresse à vous l'éprouve avec autant de force que de douceur. Compagne d'œuvre dans la tâche que vous avez acceptée, de loin elle s'unit de cœur et d'âme à vos efforts, et s'estimerait heureuse de s'y associer de plus près. C'est donc avec joie qu'elle s'empresse de profiter des voies nouvelles de communication qui s'ouvrent aujourd'hui entre les amis de l'enfance. Recevez avec indulgence, mesdames, cette lettre d'une amie inconnue, dont le désir, en vous écrivant, est de pouvoir vous communiquer, avec simplicité et confiance, les observations que vingt années de préoccupation constante de l'œuvre des salles d'asile lui ont permis de recueillir; et pardonnez-lui si parfois elle revient sur les circonstances du passé : c'est un des privilèges de l'expérience qu'on achète au prix de douces espérances et de riantes illusions. Mais si parmi les réalités, il s'en trouve de pénibles, elles ne sont pas sans compensations, et c'est ce que l'expérience aussi lui permet d'affirmer.

Les salles d'asile, « établissements charitables où les enfants reçoivent les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame[1], » sont placées par l'acte même qui les a constituées sous l'inspection journalière des dames inspectrices. La mission que ces dames ont à remplir est grande et sainte, et nous devons avouer qu'elle est souvent épineuse et difficile. A côté de cette mission, il en est une plus vaste et plus difficile encore; celle de faire dominer l'esprit de charité sur tous les autres éléments qui concourent au soutien d'une salle d'asile; d'imprimer, de conserver, ou de rendre à l'institution, une impulsion conforme au but qu'il s'agit d'atteindre. Les circonstances se rattachant à la fondation, à l'organisation, à la direction de chaque salle d'asile en France, sont certainement très-diverses et très-différentes les unes des autres : ne pouvant, de prime abord, les saisir toutes, nous devons considérer préalablement les principes généraux qui peuvent s'appliquer à l'institution tout entière.

Et ceci réveille pour nous des souvenirs que nous osons retracer ici. Ce fut sur le terrain de la charité, sur ce sol que rend toujours fertile la bénédiction divine, que les premières salles d'asile de Paris furent fondées. Après quatre années d'efforts et de persévérance, on parvint à faire juger une question que nul maintenant ne saurait mettre en doute, et ces humbles établissements reçurent une existence légale et assurée.

Les dames qui avaient eu pour but[2] « de prouver, par l'expé-

---

[1] Art. 1er de l'ordonnance royale relative aux salles d'asile.

[2] Compte rendu des années 1833 et 1834.

rience et par les faits, que les salles d'asile pouvaient apporter à la misère des classes pauvres, aux souffrances des petits enfants en bas-âge, un adoucissement réel et efficace, rassurées quant à l'existence de ces établissements et remplies d'espoir dans leur avenir, sentirent qu'elles devaient désormais donner plus de temps aux soins d'une charité plus active envers les enfants. Pour elles s'ouvraient donc une nouvelle carrière plus vaste que celle qu'elles avaient parcourue; car peut-on jamais poser des limites à l'exercice de la charité? »

Elles se dirent : « Peut-être jusqu'à présent n'étions-nous pas entrées assez avant dans les détails de la charité, à l'égard des enfants réunis dans les salles d'asile. Aujourd'hui l'administration travaille avec nous et pour nous; elle élève des édifices et nous dit, recueillez-y les petits enfants du pauvre et soyez leurs mères. » Cherchons donc à justifier et à mériter la confiance qui nous est témoignée, et sachons apprécier toute l'étendue des devoirs que nous avons acceptés. Il ne suffit pas d'exiger de la part des maîtres l'exactitude, l'intelligence, la bonne tenue nécessaire à la prospérité des établissements; il ne suffit pas d'exercer sur eux une surveillance générale, fût-elle fréquente et régulière : il faut plus que tout cela, il faut que les petits enfants recueillis dans les asiles nous inspirent un sentiment maternel; que nous nous sentions poussées du besoin de les connaître, de les surveiller, de soulager leur misère, non pas seulement en masse, mais *un à un*, s'il est permis de s'exprimer ainsi : car ce n'est que de cette manière que nous pouvons leur faire un bien véritable, et qu'il nous sera donné d'exercer sur la génération qui s'élève une influence salutaire. Efforçons-nous d'instruire le jeune enfant dont l'âme n'est point encore flétrie par le mal; dirigeons cette jeune âme vers son Dieu; plions-la aux habitudes pures et saintes, à l'obéissance, à l'amour du travail et du devoir; cherchons à comprendre tout ce que notre mission a de solennel et d'attachant à la fois. Si nous sommes faibles et découragées, n'hésitons pas à rechercher l'appui de compagnes plus actives et plus confiantes en la force que Dieu ne refuse jamais à ceux qui la lui demandent, et nos salles d'asile deviendront alors des sources abondantes de bienfaits et d'amélioration pour les familles qui invoqueront l'assistance de nos établissements. »

Tels étaient, mesdames, il y a douze ans les vœux formés par les dames inspectrices des salles d'asile de Paris. Se sont-ils réalisés? L'examen des faits et des résultats obtenus pourra le faire connaître. Nous avons désiré rappeler et exprimer de nouveau ces souhaits, parce qu'ils s'appliquent aux circonstances présentes comme à celles du passé. « Sachons apprécier *toute l'étendue* des devoirs que nous avons acceptés. » Voilà notre tâche à toutes : les formes de l'organisation administrative compliquent ces devoirs. Il est plus dificile et plus pénible parfois de discerner ce qu'on peut tenter et ce dont il faut s'abstenir, que de suivre les inspirations du cœur, et de se livrer au saint exercice de la charité. Mais la première obligation des dames inspectrices est de savoir respecter les dispositions établies par la législation actuelle des salles d'asile, par l'ordonnance royale du 22 dé-

cembre 1837, et par le règlement général du 24 avril 1838. Dans l'espoir de rendre pour vous cette obligation plus facile, nous désirons pouvoir traiter successivement les diverses questions qui s'y rattachent, et elles formeront le sujet des lettres qu'il nous sera doux de vous adresser.

Aujourd'hui nous continuons cet entretien fraternel en considérant l'état de situation des salles d'asile. Le tableau en est mis sous vos yeux[1]; et il est juste de se réjouir de l'extension que commence à prendre une institution si nécessaire et si utile; il est juste de reconnaître le bien qui se fait, et d'accorder à l'autorité administrative la part de gratitude qui doit lui revenir. Mais une triste pensée vient obscurcir ce rayon de joie. *Vingt* années se sont écoulées depuis l'ouverture, à Paris, de la première salle d'asile. Le grain de semence fut longtemps à percer le sol; il germa lentement, se développa à travers les obstacles; sa croissance fut retardée, arrêtée par instants, et l'arbre aux mille rameaux est encore loin de pouvoir abriter sous son ombre les myriades de pauvres petits passereaux qui ne peuvent trouver ailleurs refuge et protection. Que l'on calcule, sans en être effrayé, sans sentir l'angoisse et le remords naître au cœur, le nombre d'enfants qui auraient pu être élevés, instruits et formés dans les salles d'asile pendant cet intervalle de vingt années, si l'on avait travaillé immédiatement et sans relâche à la fondation de ces établissements, partout où l'on *pouvait* et où l'on *devait* en créer! On admire avec justice la généreuse pensée qui a produit Mettray : mais combien ne doit-elle pas faire apprécier plus vivement encore les bienfaits de l'institution des salles d'asile? Le devoir des femmes, mères de famille ou amies des pauvres, qui s'occupent des asiles, est de redoubler d'efforts non-seulement pour remplir leur tâche avec plus de zèle et plus de courage, mais aussi pour provoquer la prompte formation de nouveaux établissements. C'est la charité seule, c'est le dévouement individuel qui peut surmonter les obstacles.

Que l'on ne s'en repose point sur l'autorité qui serait impuissante, sans le concours de la charité, à fonder et à soutenir une œuvre telle que celle des asiles. L'autorité donne une précieuse assistance, elle fournit d'abondantes ressources, elle peut hâter rapidement l'extension de l'institution; mais elle ne peut accomplir ce qui est essentiellement du ressort de la charité, et particulièrement des femmes. C'est à elles à ne point laisser éteindre le sentiment maternel qui a présidé à la fondation des salles d'asile, et qui ne peut se retrouver dans une organisation toute administrative. Mais en même temps, elles ne doivent en aucune occasion, et sous aucun prétexte, dépasser les limites des fonctions que leur confie l'ordonnance et les règlements. Elles ne peuvent exercer d'influence dans les asiles en opposition avec celle des comités. Vouloir agir chacun de son côté est illusoire, et de plus impossible. Il est indispensable que des relations régulières, intimes et suivies

---

[1] *Voyez*, page 4, la note soumise à M. le ministre de l'Instruction publique sur la situation des salles d'asile, par le secrétaire de la commission supérieure.

s'établissent entre les dames inspectrices et les comités locaux ; que tous les efforts tendent vers le même but ; qu'un dévouement charitable, mais sage et éclairé, fasse naître la confiance, et qu'une bienveillance mutuelle la consolide ; qu'il n'y ait de la part des dames aucune tentative d'augmenter leur autorité, ni de la part des comités aucune susceptibilité ombrageuse. Qu'un seul désir soit dans tous les cœurs, celui d'assurer la complète prospérité des asiles, sous tous les rapports et par tous les moyens possibles ; et que toute rivalité se change en une généreuse et sainte émulation. La tâche des dames est difficile ; les comités n'ont pas encore tous compris quelle est cette tâche ; ils ne sont pas tous encore dans les dispositions qui peuvent la rendre plus facile : mais les dames ont-elles fait toujours ce qui aurait pu modifier ces dispositions ?

Trois choses sont indispensables pour maintenir la bonne harmonie et produire la confiance.

La première, c'est que les dames respectent et suivent scrupuleusement toutes les dispositions de l'ordonnance et des règlements ; ne dépassant jamais, en quoi que ce puisse être, les limites des attributions qui leur sont conférées.

La seconde, c'est qu'à l'égard des demandes et des réclamations à faire, elles cherchent à éclairer véritablement les comités, plutôt qu'à se faire simplement accorder ce qu'elles désirent ; qu'elles ne proposent de changements ou d'innovations qu'avec une extrême réserve, et sans jamais y mettre d'exigence ; qu'à l'égard des maîtres et des maîtresses, elles agissent avec une parfaite équité, et sachent leur inspirer le respect et l'affection, qui seuls peuvent rendre leurs paroles persuasives.

Enfin le point le plus important de tous, c'est que les dames *exercent dans toute son étendue leur mission charitable*, et qu'elles s'ouvrent ainsi dans l'institution des salles d'asile une carrière que nul autre qu'elles ne pourrait parcourir. Cette mission doit s'accomplir non-seulement dans l'asile même, mais encore hors de son enceinte ; et parmi les effets qui en résultent, on doit distinguer les liens qui s'établissent entre le pauvre et le riche, lorsque les dames inspectrices ou déléguées prennent la pieuse et charitable habitude de visiter à domicile les petits enfants malades, ceux qui cessent de venir sans cause connue, et les familles indigentes qui demandent l'admission de leurs enfants dans les asiles. C'est ainsi que peuvent se former de nouveaux rapports, et le patronage tout bienveillant qu'il est si désirable de voir s'établir entre la classe aisée et instruite de la société et la classe ignorante et pauvre ; patronage dont le résultat serait de faire cesser l'esprit d'hostilité qui est la plaie de notre époque.

La crainte de trop étendre cette lettre nous oblige à la terminer ; mais en finissant, nous éprouvons le besoin de transcrire une pensée sortie d'un des cœurs les plus dévoués à l'œuvre des asiles, et d'une des intelligences les plus éclairées qui aient été appelées à s'en occuper. Cette œuvre saisit l'imagination et réveille la sensibilité ; et il est bien peu de personnes que l'aspect d'une salle d'asile puisse laisser froides et insensibles. « Mais la sensibilité ne doit être qu'une première

et puissante excitation à la charité. » Si elle n'est pas suivie d'actions, et d'effets réels, loin de fortifier l'âme, elle ne fait que l'énerver ; car alors on se contente de vaines aspirations, d'une émotion stérile, et le cœur devient de moins en moins capable de dévouement. Ce n'est point en vue de l'approbation humaine que s'accomplissent les œuvres de charité ; c'est sous le regard de Dieu qu'elles doivent être faites. Appuyons-nous, mesdames, sur cette consolante vérité, et ne cessons jamais de nous confier en l'assistance divine, qui peut faire fructifier les plus humbles efforts. E.

ANNONCES ET COMPTES RENDUS

D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Manuel des Salles d'asile, par J. D. M. Cochin, 3e édition, mise en harmonie avec la législation actuelle. 1 vol. in-8°, avec planches. Prix, broché, 6 fr. Ouvrage couronné par l'Académie française, et autorisé par l'Université. Paris, chez L. Hachette et Cie, libraires de l'Université.

L'*Ami de l'Enfance*, dévoué aux intérêts des salles d'asile, ne saurait reparaître sans annoncer la nouvelle édition, récemment publiée, de l'ouvrage qui a le plus puissamment contribué à l'extension de cette œuvre en France.

« Lorsque M. Cochin écrivit cet ouvrage, il n'existait dans notre pays aucune loi, aucune ordonnance concernant spécialement l'institution qu'il s'agissait de perfectionner et d'étendre. Sans méconnaître le double caractère des salles d'asile, et sans cesser de les considérer comme des établissements de charité, l'auteur du *Manuel* vit néanmoins plus particulièrement en elles les premières écoles de l'enfance; et ce fut, sous cette impression, fortifiée d'ailleurs par les circulaires ministérielles, que prenant pour base la loi sur l'instruction primaire, il posa les règles qui lui semblèrent les plus propres à hâter le développement de l'œuvre des asiles. Plus tard, l'ordonnance royale, rédigée par M. de Salvandy, ministre de l'Intruction publique, vint changer les règlements précédents.

Il fallut donc supprimer ou modifier dans la nouvelle édition du *Manuel* ce qui se trouvait en opposition avec la législation actuelle des salles d'asile, et ajouter ce qui pouvait la faire mieux comprendre et plus facilement mettre en pratique [1]. » Ce travail a été fait avec un profond sentiment de respect pour les vues de M. Cochin; et lorsqu'elles ont dû être modifiées par les notes ajoutées au bas des pages

---

[1] Avertissement de la troisième édition du *Manuel*.

(car le texte n'a point été altéré), c'est que l'expérience ou l'état présent des choses obligeait à le faire.

Le *Manuel* est divisé en deux parties intitulées, l'une de *la fondation*, l'autre de *la direction* des salles d'asile. Dans la première se trouvent renfermées toutes les instructions dont peuvent avoir besoin les fondateurs de ces établissements.

Les questions importantes et nécessaires à résoudre y sont présentées, et les difficultés prévues et aplanies. En consultant et en suivant les indications d'un guide si expérimenté, les bienfaiteurs et les autorités administratives peuvent agir avec plus de lumière, plus de promptitude et plus de succès. M. Cochin réunissait l'expérience des faits à la connaissance complète des dispositions législatives se rapportant à l'instruction primaire et aux établissements d'utilité publique et de charité. Il a pu ainsi réunir de précieux documents qu'on ne saurait trop consulter. Pour en donner la preuve, il suffira d'indiquer les chapitres qui traitent, « des diverses espèces de salles d'asile; de la fondation des salles d'asile communales, privées gratuites, payantes ou d'origine mixte; des dépenses générales de fondation et d'entretien ; des dépenses relatives aux constructions et aux locations; de la nature des dépenses à faire pour préparer un local, pour l'achat et l'entretien d'un mobilier; de la rétribution mensuelle ou prix d'écolage; des fondations, dons et legs, des subventions; de l'inspection locale, de la surveillance municipale, des comités locaux, et de la discipline des établissements. »

De telles directions sont d'autant plus utiles que l'on connaît encore peu ce que sont les salles d'asile, et les conditions dans lesquelles elles peuvent être établies. Cette considération s'applique également à la seconde partie du *Manuel*, qui est même, à nos yeux, la plus importante. Car si celle qui précède peut préparer la fondation et les ressources d'entretien des établissements, celle-ci peut assurer leur bonne tenue et leur véritable prospérité. L'auteur indique lui-même (pages 115 et suiv.) les vues qui ont présidé à ce travail.

« Pour que ces écoles des petits enfants puissent être adoptées ou propagées dans les communes à côté des écoles du second âge, il faut que leur mécanisme soit connu, et que les difficultés de leur direction soient aplanies par l'adoption d'une méthode sur laquelle on puisse exercer les maîtres avant de leur délivrer le brevet de leur profession. Sans ces conditions préalables, les salles d'asile deviendraient de simples dépôts, dans lesquels les enfants seraient retenus sans profit pour leur avenir....

« La méthode des salles d'asile doit se composer d'une collection de procédés combinés, pour procurer à la fois le silence, l'ordre et le mouvement; elle doit comprendre, en outre, une série de leçons et d'enseignements étudiés dans l'intérêt du progrès des élèves. Sous l'un comme sous l'autre rapport, cette méthode doit avoir de l'analogie avec les méthodes simultanée et mutuelle, afin de préparer les enfants à pratiquer l'une et l'autre dans les écoles où ils seront ultérieurement introduits. »

C'est en suivant ce plan que M. Cochin a rédigé les six chapitres

qui composent la seconde partie du *Manuel*, et qui comprennent : « les devoirs des directeurs et des directrices ; l'emploi de la journée ; les soins à donner aux enfants ; des conseils pour l'instruction morale et religieuse, ainsi que pour le développement intellectuel des élèves, et une indication sommaire d'exercices. »

L'ouvrage de M. Cochin a été et sera encore de la plus grande utilité pour la fondation et la direction des salles d'asile. Cependant le temps a marché depuis sa rédaction première ; les circonstances n'étant plus les mêmes, des lacunes se trouvaient dans cet excellent et important travail, et on devait indispensablement les remplir. Ce soin fut confié à une personne que d'intimes relations avec l'auteur du *Manuel* avaient initiée à ses pensées, et qui, par la part qu'il lui était donné de prendre à l'œuvre des salles d'asile, avait pu recueillir des observations fondées sur l'expérience. Ce sont ces observations qui forment la troisième partie du *Manuel*, intitulée *Appendice*. Elles sont précédées par une notice historique qui résume et continue celle que publia en 1835 l'*Ami de l'Enfance*. L'auteur, dans les vingt chapitres qui se suivent, a cherché à faire comprendre l'ordonnance royale et le règlement général servant maintenant de base au *Manuel* des salles d'asile. Les dispositions de ce règlement et de cette ordonnance ont été commentées. Les points importants laissés dans le vague ont été signalés à l'attention de l'autorité supérieure. Le travail, nous osons l'affirmer, est une œuvre de conscience, et dont l'auteur n'a eu qu'un seul désir, celui de faire entendre le langage de la vérité : puisse sa voix n'avoir pas exhalé des vœux stériles et d'inutiles regrets !

Dans cet *Appendice*, on a cherché à replacer les salles d'asile sur le terrain où M. Cochin les avait trouvées, et nous pouvons ajouter où il les avait prises pour les transporter dans une autre région de l'économie administrative, nous voulons dire sur le terrain de la charité. Tout l'avenir des salles d'asile est là [1], et avec lui toute la vie et toute la force de l'institution. Que l'on s'instruise, non par de froides et vaines théories, mais par la pratique, par l'étude des faits, par la marche et les résultats des circonstances, et l'on arrivera à la conclusion qui termine l'*Appendice*.

« C'est pour suppléer aux soins, aux impressions, aux enseignements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de l'exemple et des paroles de sa mère, qu'il a paru nécessaire d'ouvrir des salles d'hospitalité et d'éducation en faveur du premier âge [2]. » Voilà le but des salles d'asile ; tous les moyens doivent tendre à le réaliser, et tous les efforts doivent avoir pour mobile le véritable esprit « de la charité douce et bienfaisante, qui ne s'enfle pas d'orgueil, qui supporte tout, espère tout, et ne finira jamais. »

Nous ne terminerons pas cet article, sans rendre un nouvel et douloureux hommage à la mémoire de M. Cochin, dont la vie se trouve retracée dans une notice placée en tête de la nouvelle édition du

[1] *Voir*, dans ce numéro, la note de la page 17.

[2] Épigraphe du *Manuel* rédigé par M. Cochin.

Manuel; dans cet exposé rapide est rapporté ce qu'il a été donné à M. Cochin de faire pour l'instruction primaire et pour le soulagement de l'humanité; de cet être si jeune encore et si utile à la société, il ne reste plus qu'un souvenir, et des œuvres qui donnent un nouvel éclat à un nom déjà illustré par de dignes et pieux ancêtres, et inséparablement uni à l'institution des salles d'asile. Mais un tel souvenir inspirera toujours l'émulation dans la charité; et de telles œuvres porteront des fruits abondants pour la gloire de Dieu et le soulagement des pauvres[1].

E.

Conseils sur la Direction des salles d'asile, par Mlle Marie Carpantier, directrice de la salle d'asile du Mans. 1 vol. grand in-18. Prix, broché, 2 francs. Paris, chez L. Hachette et Cie, libraires de l'Université.

Pensée éminemment maternelle, œuvre toute d'amour et de dévouement, la salle d'asile devait être imaginée par une femme, et aux femmes a dû appartenir le soin de l'organiser et de la diriger. Ainsi l'a bien compris l'administration supérieure chargée de veiller à cette intéressante partie de l'instruction publique. Ce sont des femmes, et de celles qui portent les noms les plus honorés, qui siégent dans la commission supérieure des salles d'asile; ce sont des femmes qui partout dirigent les salles d'asile; les pauvres familles de nos cités, les malheureux enfants de nos populations ouvrières, naguère encore abandonnés sur le pavé de la voie publique, tandis que le père et la mère étaient rivés au métier, pourraient dire avec quelle rare abnégation, quel dévouement, quelle intelligence, les directrices de salles d'asile remplissent leurs modestes et précieuses fonctions. Placées presqu'au dernier échelon (n'est-ce pas au premier qu'il faudrait dire?) de la hiérarchie enseignante, elles ne voient guère luire pour elles le grand jour de la publicité, éclatante récompense des travaux consacrés à la société, et ce n'est en quelque sorte que dans leur conscience qu'elles doivent trouver le prix de leurs efforts et de leurs services.

La salle d'asile est une institution nouvelle encore et qui n'est pas partout organisée et dirigée selon la véritable pensée qui l'a conçue. Souvent, et c'était peut-être un écueil difficile à éviter, on n'a vu dans la salle d'asile qu'une école de degré inferieur pour laquelle devaient être bonnes les méthodes appliquées aux autres écoles. C'était là une erreur grave, et les résultats l'ont fait promptement reconnaître. Mais alors on s'est trouvé déconcerté : les voies connues n'étaient point celles qu'il fallait suivre. Où était donc la vraie route?

Si nous n'avons pas cédé trop facilement aux charmes des bonnes pensées noblement exprimées, il nous semble que cette question est complétement et heureusement résolue par le livre de mademoiselle Marie Carpantier. Ce livre n'a pourtant pas la prétention d'être un guide, de devenir le code des salles d'asile; il n'a été ni conçu ni

[1] Notice sur M. Cochin.

écrit dans ce but. Ce ne sont pas des règles que l'auteur a voulu tracer, ce sont des observations qu'elle a réunies, des études dont elle consigne les résultats, et sur lesquelles elle appelle l'attention et le contrôle de tous.

Appelée à la direction d'une salle d'asile, sans avoir jamais dirigé d'école, sans même s'être préparée à la mission qu'elle allait remplir, Mlle Carpantier entrait tout à fait inexpérimentée dans cette carrière nouvelle. « J'y entrai, dit-elle, sans joie personnelle, avec tristesse peut-être. Je me rappelais combien j'avais répandu de larmes, quand, petite fille, j'allais moi-même à l'école, et ne supposant pas d'autre régime que celui auquel mes compagnes et moi nous avions été soumises, le souvenir de ce que j'avais souffert, la pensée de ce que j'allais avoir à faire souffrir à d'autres petites victimes, ne me présentaient dans la tâche que j'acceptais qu'une charge pénible et même douloureuse.

« Il est probable que de ce sentiment de commisération découla, à mon insu, dans ma manière d'être avec les enfants, une certaine douceur qui les engagea à m'aimer et à me complaire en toute chose. Je ne punissais presque jamais : mes enfants devenaient meilleurs; au lieu de me fuir, ils me recherchaient; et n'osant prendre la liberté de m'embrasser, ils baisaient en cachette mes habits et mes mains... Leur tendresse devait me mettre sur la voie; et si elle l'a fait, comme je l'espère, il est juste que ce bienfait leur revienne : c'est pour cela que j'écris. »

La jeune directrice venait, en effet, de découvrir la voie qu'elle devait suivre pour ne pas s'égarer, la boussole infaillible qui devait la guider à travers les écueils du chemin : c'est l'*affection*.

« Il n'est pas un enfant, quelque endurci qu'il soit, qui ne se laisse prendre à l'affection qu'on lui témoigne, quand une fois on a su lui faire trouver du charme à cette affection.

« Il n'est pas un être aimant qui ne désire faire ce qui plaît à l'être aimé, afin de lui devenir agréable.

« Il n'y a donc pas un être aimé qui ne puisse transformer celui qui l'aime; détruire en lui les mauvais penchants, y susciter de louables désirs, établir des convictions dans son cœur et vivifier son intelligence.

« Voilà le secret des bons instituteurs, la véritable puissance morale qui, mieux que les lois, mieux que les sciences, mieux que les spéculations de tous les siècles, pourra civiliser le monde. »

L'affection est donc le grand principe qui doit guider dans la culture de l'enfance; mais ce principe a besoin d'être tempéré par une autre qualité qui en est le complément indispensable, qui en prévient les abus, les excès possibles : c'est la *justice*.

Avant tout, il faut que l'instituteur aime ses élèves d'un amour sans bornes; car parmi eux, le maître est un obstacle permanent à beaucoup de désirs, d'inspirations. Il faut qu'il évite de faire naître la crainte qui rétrécit l'intelligence, la haine qui dessèche le cœur, la ruse qui pervertit la conscience, l'endurcissement qui la déprave.

Il faut que le maître sache se soustraire à ces vicissitudes, à ces réactions de faiblesse et de sévérité qui déconsidèrent l'autorité, qui mènent à l'abus des punitions et rendent le joug insupportable. Et quand notre auteur parle de faiblesse, il ne faut pas croire qu'il entende par là l'indulgence. La faiblesse, c'est la crainte de sévir quand le mal l'exige, c'est l'indifférence qui ne se donne aucune peine, c'est l'incapacité déguisée qui ne sait jamais comment s'y prendre. « Tout cela n'est point l'indulgence. L'indulgence vient de la sagacité du cœur; elle interroge les intentions, qui constituent la culpabilité, non les résultats qui dépendent de circonstances étrangères. Ne soyez jamais ni faibles, ni indifférents, ni incapables, si cela se peut; mais soyez indulgents, tâchez de pouvoir l'être souvent. Et pourquoi punir et punir sans cesse? La punition rend l'enfant malheureux, ou le laisse froid : s'il reste froid, qu'aurez-vous gagné?... S'il s'afflige... ah! croyez-vous que le chagrin nous rende meilleurs? Le chagrin aigrit le cœur et lui enlève la confiance; il nous montre tout ce qui nous entoure, hostile, menaçant : c'est de la souffrance morale qu'aux premiers jours du monde a dû naître la haine, cette maladie de l'âme, la plus affreuse de toutes! Et puis quelquefois la punition ressemble si fort à un mouvement de vengeance!... Et ne serait-on pas fondé à croire qu'elle en participe, au moins dans certains cas, lorsque, par exemple, le maître ayant puni avec emportement et violence un acte qui l'intéressait personnellement, se donne aux yeux de ses élèves, par son air ou par ses paroles, la triste gloriole d'une déplorable satisfaction. »

Mlle Carpantier pense, et notre avis est parfaitement conforme au sien, qu'on doit éviter, autant que possible, de recourir au châtiment en faisant usage de la répression. Et la répression devra toujours découler, comme forcément, de la faute, afin de ne provoquer ni murmures, ni rancune, ni haine, ni aucune de ces réactions funestes, fruits immanquables des punitions banales ou arbitraires. Appliquée d'une manière intelligente, la répression est un des moyens d'éducation les plus actifs, les plus efficaces; c'est aussi le plus moral puisqu'elle fait que toujours le dernier résultat de la faute retombe sur celui qui l'a commise.

C'est un grand point quand le maître a obtenu l'affection de ses élèves. Ce n'est pas tout pourtant. Il est un autre sentiment qui tient de près à l'affection, qui la complète et en dérive tout à la fois; nous voulons parler de la *considération*. « Si les élèves vous considèrent, tout ce qui émanera de vous prendra de l'importance et doublera de valeur. Une douce parole de votre bouche, un sourire d'approbation, une légère caresse feront rougir de plaisir l'enfant qui les aura mérités. Vous tirerez de vous-mêmes leurs plus chères récompenses, et vous aurez empêché de naître mille occasions de punir. »

C'est une erreur, une grave erreur de croire que le maître n'ait pas besoin de la considération des élèves. Les enfants sont des juges éclairés, perspicaces et inflexibles. L'autorité qui s'est une fois compromise trouve rarement grâce à leurs yeux; elle pourra bien encore obtenir l'obéissance par la crainte, mais sa force morale est perdue,

Il faut donc que le maître s'attache à mériter en tout et toujours la considération, la confiance des enfants qui lui sont confiés; il faut que les élèves aient foi en lui, qu'ils ne doutent jamais de sa parole, et de son affirmation. Il sera bien de faire en sorte que la preuve de ce qu'a dit le maître se manifeste à leurs yeux; mais que cette preuve, bien que préparée en secret, ait l'air de s'offrir fortuitement; autrement les élèves pourraient croire que le maître lui-même n'a pas foi dans son autorité, et leur foi s'en trouverait ébranlée à son tour.

Une des causes qui ruinent le plus la considération des maîtres, c'est la colère. « La colère dégrade; elle avilit quiconque s'y abandonne, et il n'est pas en elle de produire jamais un résultat dont on puisse justement se féliciter au tribunal intime de la conscience.

« Devant l'emportement d'un père ou d'un maître, le premier sentiment d'un enfant, c'est la frayeur, le second, c'est l'éloignement. C'est quelquefois aussi, chez les caractères forts, l'aversion et la rébellion ouverte; dans les caractères peu élevés ou timides, c'est l'obstination brute et invulnérable, ou l'hypocrisie, ou le dégoût et l'abrutissement; dans tous les cas, c'est la déconsidération et le mépris pour l'homme colère! Je ne parle pas même du mauvais effet de l'exemple sur des enfants qui s'empressent d'en profiter, en rendant à des êtres faibles les violences qu'ils ont souffertes de l'être fort : car la représaille est dans la logique de la passion. »

Ajoutons que la colère ayant pour effet de surexciter toutes les forces physiques de l'individu, il y a une singulière lâcheté à faire usage d'un tel déploiement de brutalité contre ces êtres d'une faiblesse si disproportionnée, et qu'il est difficile, quand on est revenu au sang-froid de ne pas rougir des fureurs où l'on s'est laissé entraîner.

Veillez donc attentivement sur vous-mêmes, vous qui êtes appelés à diriger l'enfance; apprenez à réfréner ces tentatives brutales de la force matérielle, à vous commander pour pouvoir commander aux autres. « Ne perdez jamais de vue que le gouvernement d'une troupe d'enfants est comme un gouvernement électif, et que, nommé par une autorité qu'ils ne connaissent point, vous ne serez véritablement souverain que lorsque l'amour de vos sujets vous aura concédé l'empire. »

Quand le maître aura ainsi assuré son ascendant sur les élèves, le premier usage qu'il en devra faire sera de leur faire comprendre l'existence de Dieu, la grandeur de ses bienfaits et la reconnaissance qui lui est due. Ce sont là des sentiments qu'il est facile d'éveiller dans de jeunes cœurs, et d'y entretenir, non par des raisonnements abstraits que l'enfance ne comprendrait point, mais par le spectacle des beautés de la nature, par les récits de la vie de Jésus-Christ, par les prospérités accidentelles de notre vie, par tous les dons enfin que Dieu nous a faits et que nos sens peuvent apprécier.

Quand vous aurez appris à l'enfant à connaître, aimer et respecter Dieu, vous lui enseignerez à se respecter lui-même; vous éveillerez en lui le précieux sentiment de la dignité morale. Pour cela, vous aurez soin de ne pas les traiter avec des formes despotiques, qui témoigneraient du peu d'égards que vous avez pour eux. C'est en mon-

trant à l'homme du mépris et du dédain qu'on l'habitue à se mépriser lui-même, à perdre tout souci de sa dignité personnelle, à justifier le peu de cas qu'on semble faire de sa personne et de son caractère. « Devant quelle autorité rougira celui qui ne sait pas qu'on peut rougir devant sa conscience? Quelle bassesse trouvera-t-il indigne de lui, l'homme qui ne s'estime au-dessus de rien? Il ne sera arrêté dans la voie de perdition que par la crainte des châtiments matériels; il ne connaîtra que la cour d'assises, et se rendra coupable toutes les fois qu'il aura l'espoir de tromper la justice. »

Et vous, gens du monde, qui, conduits par une inspiration, bonne en soi, vicieuse seulement dans la forme, allez à la salle d'asile pour y exercer la charité, la bienfaisance, avez-vous réfléchi aux funestes conséquences que peuvent avoir pour l'avenir ces distributions publiques? S'il vous fallait recevoir au lieu de donner, aimeriez-vous qu'on vous donnât comme vous le faites vous-mêmes? Cette joie que la satisfaction de l'amour propre, que la vanité peut-être fait éclater dans vos regards, ne craignez-vous pas que les enfants n'en devinent le mobile? Et s'ils ont deviné, quel prix alors conservent vos bienfaits? Oui, sans doute, la salle d'asile a besoin des bienfaits, des aumônes du riche, car elle est ouverte à tous les enfants pauvres, à tous ceux que leurs parents ne peuvent surveiller pendant les heures de travail, et que souvent ils ont grande peine à nourrir. Donnez pour soulager des infortunes presque toujours imméritées, donnez pour obéir aux préceptes du Christ, mais n'oubliez pas que celui à qui vous donnez est un frère aussi, que cette misère à laquelle il vous est permis de tendre la main peut cacher un noble cœur, une âme haute et fière; souvenez-vous qu'enfin

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Mlle Carpantier traite ensuite de l'obéissance et des moyens de répression. Conséquente à ses maximes d'affection, elle veut que l'on s'adresse aux bons sentiments des enfants pour les faire obéir ou pour réprimer leurs mauvaises dispositions, au lieu de recourir à l'intimidation, à la terreur. Ses observations, ses conseils viennent, comme toujours, d'un esprit juste et d'un cœur excellent. Parfois elle appuie ses préceptes de faits racontés avec une simplicité charmante, et qui ont pour objet de montrer comment il faut traiter les différents caractères des enfants et la diversité de leurs tempéraments.

La police des salles d'asile est une question délicate et difficile qui fait l'objet d'un chapitre spécial. L'auteur, en recommandant l'indulgence pour les fautes passagères, veut une sévérité inflexible pour les vices durables qui résistent longtemps à la répression et au châtiment. Lorsque la peine a éveillé le repentir, il faut encore surveiller l'enfant pour qu'il ne retombe pas dans la faute première, et lui prêter appui jusqu'à ce que la mauvaise tendance soit tout à fait redressée.

Dans une nombreuse réunion d'enfants, il arrive parfois que des soustractions sont commises, que des échanges d'objets de prix différent ont lieu, que des dons sont faits sans discernement. Autant de

sujets qui doivent attirer l'attention du maître, et sur lesquels Mlle Carpantier nous donne d'excellentes directions.

Ce n'est pas tout d'empêcher ou de punir le mal, il faut encore faciliter le bien; il faut provoquer le repentir, exercer les enfants à écouter la voix de leur conscience. « L'homme trouve sa règle dans sa conscience : il faut que vous établissiez dans le for intérieur de l'enfant un juge suprême dont l'œil pénétrant ne se ferme jamais et le suive partout.... La conscience n'est autre chose que le discernement de ce qui est juste uni à la certitude positive que notre devoir est de l'accomplir.... L'homme qui a été de bonne heure instruit à entendre sa conscience, l'entend sans cesse; il l'interroge involontairement dans tous ses actes; il en distingue les commandements, même à travers les clameurs de la passion; il en comprend les plus légers murmures, et cède à ses moindres blâmes, ou n'y résiste qu'en s'accusant.

« La conscience s'éveille d'elle-même, insensiblement, dès les premiers jours de l'existence. Epiez la conduite, les petits débats, les premiers jugements des enfants les plus jeunes, et quand la passion ne dominera point, vous verrez la conscience se manifester. Mais, à cet âge, elle s'exerce comme d'instinct seulement, et cela ne suffirait pas dans la vie; c'est à vous d'y ajouter la réflexion. A mesure que l'intelligence de l'enfant se développera, qu'il distinguera plus nettement ce qui est bien de ce qui est mal, qu'il jugera l'un préférable à l'autre, faites-lui apercevoir dans son âme ces facultés auxquelles il ne fait pas attention. Faites-le regarder en lui-même, faites-le réfléchir. Apprenez-lui que ce guide intérieur qui lui dit de faire le bien, le juste, c'est sa conscience. Exercez-le à consulter cet arbitre, à se soumettre à ses décisions, quoi qu'il en coûte; et souvenez-vous que les derniers jours du vieillard sont annoncés et garantis par les premiers jours de l'enfant. »

Après les conseils sur les moyens de répression, viennent des conseils non moins utiles sur les récompenses. Il ne faut pas plus abuser de celle-ci que de ceux-là, car on risquerait de déplacer la récompense, de la rendre banale, et de lui ôter ainsi toute sa valeur.

Mlle Carpantier donne ensuite des indications sur l'emploi du temps, la distribution des exercices dans les salles d'asile, sur la possibilité et les moyens de joindre l'instruction à l'éducation; puis, elle termine son livre par un *résumé* que nous transcrivons presque en entier.

« Prenez bien garde, instituteurs, à ne point laisser se déformer les jeunes âmes qui vous sont confiées; à ne traiter les enfants que comme les hommes réellement supérieurs traitent les hommes ordinaires et avec supériorité sans doute, mais avec ménagement, sagesse, protection. Leurs yeux sont clos; aidez-les à s'ouvrir, et appelez-les vers la vraie lumière qui est l'amour de Dieu, réfléchi dans l'amour du prochain. Leur langue est muette; déliez-la pour être les premiers à lui apprendre des mots; et que ce soient des mots de sympathie pour leurs semblables et de bénédiction pour le Père commun. Leur cœur sommeille comme la fleur que l'aube va faire éclore; leur esprit est vierge comme un bloc de marbre que n'a point encore effleuré le ciseau...,

Hâtez-vous de faire briller sur cette fleur les rayons d'un jour pur, de sculpter dans ce bloc un type de beauté et de vérité. A la société, à l'avenir, le bienfait de votre œuvre ! à Dieu la gloire, mais à vous seuls la responsabilité !!! Songez que vous avez entre les mains un dépôt qui vaut plus que le marc d'argent de la parabole; et que si vous ne le faites pas produire, vous serez plus coupable que le dernier des intendants; car il avait rendu son dépôt intact, et vous n'aurez pu faire que le vôtre ne soit altéré.

« .... Vous aurez un moyen sûr de connaître quel sentiment vous avez su inspirer à vos pupilles, et de distinguer s'ils vous aiment de cœur ou s'ils vous craignent seulement; si leur zèle et leur complaisance sont l'épanchement d'une affection libre et désintéressée, ou bien le calcul d'une ruse qui vous flatte pour vous ménager. Ce moyen consiste à observer la conduite de vos enfants dans leurs moments d'indédépendance. Qu'ils soient prévenants, actifs, obséquieux pendant les heures où ils sont obligatoirement sous votre main, on n'en peut rien conclure. Mais si, au moment des récréations, alors que l'emportement des jeux fait oublier toute prudence, vos enfants se portent naturellement vers l'endroit où vous êtes; s'ils vous entourent; s'ils touchent vos vêtements et les caressent parfois avec une vénération enfantine, sans chercher même à être remarqués de vous; ils sont sincères, ils vous aiment.

« Si, aux jour de congé, quelques-uns viennent tout souriants et à demi craintifs frapper timidement à votre porte, comme ne pouvant passer seulement un jour sans vous voir, n'en doutez plus, ils vous aiment !

« Ah ! gardez-vous, dans ces occurrences, de trouver vos élèves importuns, de vous plaindre de leur obsession, de les repousser avec dureté ou impolitesse ! Ne comprimez pas ce premier bonheur d'aimer qui n'appartient, aussi pur, qu'à leur âge peut-être !... Qu'ils puissent vous aimer avec abandon, sans inquiétude, sans mécompte ! Qui sait ? Plus tard, si des amis, inconstants, ou légers déchirent leurs âmes fidèles, peut-être leur amertume sera-t-elle adoucie par le souvenir de cette affection sans mélange que leur première enfance aura échangée avec vous. »

Nous venons d'analyser le livre de Mlle Carpantier; quelque étendue que nous ayons donnée à notre compte-rendu, nous sommes loin encore d'avoir révélé toutes les excellentes choses que ce livre contient. Nous ne regrettons pas de laisser notre tâche incomplète, parce qu'il nous paraît impossible que les personnes qui auront lu nos citations, n'éprouvent pas le besoin de se procurer l'ouvrage même, de le lire et d'en profiter. C'est pour cela que nous avons presque toujours laissé parler l'auteur; nous n'eussions pu dire aussi bien les choses qu'elle a dites. C'est un bonheur pour notre journal de signaler sa réapparition par l'appréciation d'une œuvre aussi remarquable; c'est un honneur pour nous de pouvoir rendre à l'auteur les hommages qui lui sont dus. Nous sommes assurés d'être en cela les fidèles interprètes de tous ceux qui ont lu les *Conseils sur la direction des salles d'asile.* Nous ne faisons que reproduire les éloges que

nous avons entendus, en signalant l'élévation des pensées, la noblesse et la pureté du langage, et surtout le profond sentiment d'affection et de charité dont sont empreintes toutes les pages de ce petit livre.

Vous qu'anime un si pur et si sincère amour de l'enfance, persévérez avec ardeur dans la carrière que vous avez embrassée avec tant de dévouement, et où vos premiers pas sont si heureux. Nous ne vous dirons pas qu'au bout se trouvent la gloire et la fortune : un cœur comme le vôtre doit dédaigner ce prix de ses travaux. Mais nous vous dirons : il est encore sur le sol de la France des milliers d'enfants pauvres que la dure inégalité des conditions humaines force leurs familles de laisser errer abandonnés pendant les longues heures du travail. Des voix éloquentes ont réclamé l'appui de la société pour ces déshérités de la fortune ; des âmes charitables, des cœurs pleins des meilleures intentions ont répondu à cet appel ; le pouvoir social s'est ému ; une généreuse impulsion a été donnée. Presque partout des asiles se sont ouverts pour recevoir les fils de l'ouvrier ; auprès de l'asile, on vient d'installer la crèche. C'est bien. Mais il faut que ce généreux mouvement s'étende, se régularise ; il faut que pas une commune de France ne reste sans asile et sans crèche, que pas un enfant ne manque des soins qui lui sont dus. Pour cela, il est nécessaire que tous les efforts se réunissent, se concertent, se concentrent. Dieu vous a donné la parole éloquente qui remue les cœurs, l'amour et le dévouement qui poussent et soutiennent dans les entreprises difficiles ; le sort vous a appelés à une simple et noble mission, votre courage l'a acceptée : persévérez jusqu'au bout, dussent vos efforts n'être pas aussi féconds que vous avez droit de l'espérer ; dût votre vie s'écouler obscure et ignorée dans l'accomplissement de votre tâche ; dût le vent emporter les grains tombés de votre main, marchez avec courage et patience ; quelques épis mûriront dans le champ que vous aurez labouré ; quelques cœurs auront recueilli vos paroles d'encouragement et de consolation ; quelques malheureux auront auprès de vous oublié un instant leurs souffrances ; votre exemple aura suscité quelque dévouement, stimulé quelque courage : c'est assez ; quelle plus douce récompense vous donneraient la gloire et la fortune?

F. L.

Paris. — Imprimerie Panckoucke, rue des Poitevins, 14.

2e SÉRIE, T. I. — Nos 3 et 4. MAI et JUILLET 1846.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL OFFICIEL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS DU MINISTRE.

— Par décisions ministérielles, les commissions d'examen d'instruction primaire des Basses-Pyrénées et des Landes ont été autorisées à faire subir les examens aux aspirants au brevet de surveillant et surveillante de salle d'asile, le nombre de candidats qui se présentent dans les deux départements n'étant pas suffisant pour nécessiter la création d'une commission spéciale.

Médailles et Mentions honorables.

— Sur la proposition du conseil académique de Paris, M. le ministre de l'Instruction publique a accordé des médailles et mentions honorables aux surveillants et surveillantes de salles d'asile de l'Académie de Paris, dont les noms suivent :

SEINE.

Ville de Paris.

Médaille d'argent. — Mlle Gardette, directrice d'asile communal, rue Traversière-Saint-Antoine, 9.

Médailles de bronze. — MMmes veuve Fontaine, directrice d'asile communal, rue de Longchamp ; Siebecker, directrice d'asile communal, rue des Récollets, 9.

Mentions honorables. — Mlles Boulade, directrice d'asile communal, rue d'Angoulême ; Jouet, directrice d'asile communal, rue des Petits-Hôtels, 11 ; Letourneur, directrice d'asile communal, halle aux Draps ; Jolly, directrice d'asile communal, passage Saint-Pierre.

Arrondissements ruraux.

Médaille d'argent. — Mme Appart, directrice d'asile à Saint-Denis.

Médailles de bronze. — MMmes Couvreur, directrice d'asile à Bercy ; Adelus, directrice d'asile aux Batignolles.

Mentions honorables. — MMmes Grenier, directrice d'asile à Vincennes; Rabotin, directrice d'asile à Fontenay-sous-Bois ; Cosandey, directrice d'asile aux Thernes (commune de Neuilly) ; les sœurs Saint-André, directrices d'asile à Sceaux.

AUBE.

Médaille de bronze. — Sœur Marie, directrice d'asile à Nogent-sur-Seine.

Mention honorable. — Sœur Bénigne, directrice d'asile à Troyes.

EURE-ET-LOIR.

Médaille de bronze. — Mlle Tabourdeau (sœur de Saint-Paul), directrice d'asile à Cloyes.

Mentions honorables. — MMmes Veillot, directrice d'asile à Illiers ; Leclair, directrice d'asile à Saint-Lubin-des-Joncherets; Mlle David (sœur de Saint-Paul), directrice d'asile à Dreux.

MARNE.

Médaille de bronze. — Sœur Mignot, directrice d'asile à Sermaize ; M. Poirrier, directeur d'asile à Reims.

Mentions honorables. — Mlle Bulard, directrice d'asile à Châlons ; sœurs de la Providence, directrices d'asile à Vienne-le-Château ; Mme Cauvin, directrice d'asile à Sainte-Menehould.

SEINE-ET-MARNE.

Médaille de bronze. — Sœur Bernard, directrice d'asile à Nemours.

SEINE-ET-OISE.

Médaille d'argent. — Mme Digne, directrice d'asile à Corbeil.

Médailles de bronze. — Mme Drapier, Mlle Egasse, directrices d'asile à Versailles.

Mentions honorables. — Sœur Antoinette, directrice d'asile à Montfort-l'Amaury ; MMmes Verblackt, directrice d'asile à Beaumont ; Lambert, directrice d'asile à Versailles ; M. Charpentier, directeur d'asile à Sèvres.

ARRÊTÉS DES PRÉFETS.

— M. le préfet de la Haute-Vienne a nommé dames inspectrices des salles d'asile de Limoges : MMmes Brousseau, de Veyvieille, Montchoisy, Ed. Romanet et Dupont. .

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

CIRCULAIRES MINISTÉRIELLES

CONCERNANT LES SALLES D'ASILE.

Nous donnons ici les deux circulaires, concernant les salles d'asile, que M. le ministre de l'Instruction publique a adressées l'an dernier à MM. les préfets et MM. les recteurs. Elles témoignent trop de tout l'intérêt que M. le comte de Salvandy porte à nos institutions pour que la publication, quoiqu'un peu tardive, n'en soit pas utile. On y trouvera d'ailleurs quelques renseignements bons à consulter sur la manière dont l'administration supérieure entend la direction de ces établissements.

CIRCULAIRE A MM. LES PRÉFETS.

Paris, le 9 août 1843.

Monsieur le Préfet, je viens appeler votre attention particulière sur les établissements d'éducation de la première enfance.

Les nombreux et incontestables bienfaits répandus sur les classes pauvres par la création des salles d'asile sont tellement évidents, que nul aujourd'hui ne pense à les mettre en doute. Cette heureuse institution, qui promet à notre pays des générations plus saines d'esprit et de corps, plus pénétrées des principes d'ordre et de discipline nécessaires à une époque de liberté et d'activité publiques comme la nôtre, enfin plus instruites, plus capables, mieux armées par le travail et la conquête du bien-être dont il est la condition, prend, chaque jour, dans notre pays, une extension que le gouvernement du Roi se fait un devoir d'encourager par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Depuis que l'ordonnance royale du 22 décembre 1837 est venue régulariser cette importante institution, aucune demande de secours pour la création des salles d'asile n'a été ajournée ; toutes celles que vous avez successivement adressées au ministère de l'Instruction publique ont été favorablement accueillies ; et, grâce au double concours de l'État et des communes, qui commencent à apprécier comme ils le méritent les avantages qu'elles doivent à ces établissements, on peut espérer que l'époque n'est pas éloignée où cette institution sera parvenue au degré de développement que les bons esprits appellent de tous leurs vœux et sollicitent de tous leurs efforts.

Je veux aider d'une manière active et continue à son extension, et faire profiter ainsi les classes ouvrières des nombreux bienfaits qu'elles

en retirent. Les propositions que vous voudrez bien m'adresser à ce sujet seront donc examinées avec le plus grand soin. Vous trouverez dans le ministre de l'Instruction publique tout l'appui que vous pourrez souhaiter, et je chercherai toujours à seconder le plus complétement possible un zèle et un concours que je saurai constamment apprécier.

Je vous demande, Monsieur le Préfet, d'appeler sans cesse l'attention des conseils municipaux sur l'utilité des salles d'asile; de leur faire sentir la valeur réelle de ces établissements qui, sous une modeste apparence, présentent un intérêt des plus vifs et des plus permanents. C'est par leur moyen que les communes pourront transformer leurs populations, les instruire, les élever surtout, et remplacer chez elles les mauvais penchants par des principes de saine morale et des habitudes d'honnêteté pratique.

Recherchez donc, Monsieur le Préfet, quelles sont les localités de votre département où pourraient être placées des salles d'asile, que les conseils municipaux fassent quelques efforts, et je leur viendrai en aide. Appliquez-vous à choisir d'abord plus particulièrement celles de ces localités qui forment des centres d'activité commerciale, où les populations voisines se réunissent plusieurs fois dans l'année à l'occasion de grandes foires ou autres circonstances. Ainsi placées, des salles d'asile présenteront le double avantage de répandre leurs bienfaits sur les habitants de la localité et d'agir par l'exemple sur les populations environnantes. En effet, si chaque arrondissement possédait, dans la ville la plus habituellement fréquentée par la partie active de la population, une salle d'asile modèle, construite selon les prescriptions réglementaires, gouvernée par un habile surveillant, il n'est pas permis de douter que cet établissement offert aux regards d'un public intéressé, ne fût examiné avec soin, que les nombreux services qu'il rendrait ne fussent appréciés à leur juste valeur; et que, rentrés dans leurs foyers, les membres influents de chaque commune ne voulussent faire profiter leur village des bienfaits d'une institution tout à la fois si utile et si simple, et qu'ils auraient vue fonctionner avec succès chez leurs voisins. De là naîtrait une émulation profitable entre les communes d'un même arrondissement, qui seraient ainsi excitées à s'imposer les sacrifices nécessaires à ces fondations.

Lorsque les communes sont de trop peu d'importance pour que des salles d'asile y soient créées, on peut y fonder utilement des asiles ouvroirs. Dans ces établissements sont recueillies, à certaines heures de la journée, les jeunes filles pauvres de la commune; elles y reçoivent, avec l'instruction morale et religieuse, l'instruction primaire élémentaire et des leçons de travaux manuels, sous la surveillance de directrices nommées par le maire, auquel elles doivent la justification d'un brevet de capacité ou tout au moins d'une autorisation provisoire délivrée par le recteur. La femme, la sœur ou la fille de l'instituteur primaire sont le plus souvent et le plus utilement choisies pour ces fonctions. Déjà plusieurs départements, parmi lesquels je citerai le Loiret, l'Yonne et la Haute-Saône, possèdent des asiles

ouvroirs, et les conseils généraux de ces départements, qui ont pu en apprécier les bons résultats, votent depuis plusieurs années des secours pour la fondation de nouveaux établissements de ce genre et l'entretien de ceux qui existent.

J'ai remarqué, en examinant attentivement les demandes de secours qui me sont adressées, que souvent les communes acquièrent des bâtiments tout construits qu'elles approprient ensuite aux besoins de la salle d'asile. Il y a, dans la plupart des cas, économie à procéder ainsi. Cette observation me conduit à vous rappeler, Monsieur le Préfet, qu'il est bien peu de villes en France qui ne renferment quelque ancien monument, dont la conservation importe à son histoire. Ces monuments, en général vastes et spacieux, contenant de grandes pièces, pourraient être convenablement appropriés pour les salles d'asile, qui deviendraient alors un moyen de conservation pour ces monuments.

Mêler au souvenir des bienfaits d'une première éducation la mémoire des grands faits historiques de l'ancienne France, me paraît une chose utile et profitable. On graverait ainsi dans le cœur des jeunes enfants, à un âge dont les impressions restent éternellement puissantes, le respect de la tradition, une espèce de reconnaissance pour les siècles passés, une trace ineffaçable des grandes actions de notre pays, rappelées sans cesse à leur esprit, dans un âge plus avancé, par les monuments mêmes témoins de ces grandes actions. Ces considérations m'engagent à insister près de vous pour que vous saisissiez toutes les occasions qui pourraient se présenter de consacrer ainsi à un usage journalier des constructions qui souvent sont inoccupées.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les différents points sur lesquels je voulais appeler votre attention. Je désire vivement que vous veuilliez bien en apprécier toute l'importance, et que vous me mettiez prochainement en mesure de reconnaître votre empressement à concourir au développement de l'institution des salles d'asile.

La session des conseils généraux va prochainement s'ouvrir ; il sera bon que vous communiquiez au conseil de votre département les tendances de l'administration supérieure, les motifs qui l'ont guidée, ses vues sur une matière qui touche à tous les intérêts de la société. Je ne doute point qu'il ne s'y associe.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
grand maître de l'Université.

SALVANDY.

CIRCULAIRE A MM. LES RECTEURS.

Paris, le 2 octobre 1845.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous adresser les états de situation des salles d'asile qui doivent être remplis par MM. les inspecteurs des écoles primaires, dans leurs tournées d'inspection. Je vous

demanderai de recommander d'une manière particulière l'exécution de ce travail, auquel j'attache une véritable importance. Personne aujourd'hui ne songe à mettre en doute l'utilité des écoles de la première enfance; et quoique cette nouvelle institution n'ait pas encore produit chez nous toutes les conséquences qu'on est en droit d'en attendre, les heureux résultats qui en découlent chaque jour, les bienfaits qu'elle a répandus généreusement sur les classes pauvres, ont fait sentir la nécessité et donné le goût de la propager le plus qu'il sera possible.

Ainsi que je l'écrivais récemment à MM. les préfets, ces établissements, sous une apparence modeste, présentent un intérêt des plus vifs et des plus permanents; c'est par leur moyen que les communes pourront transformer leurs populations, les instruire, les élever, et remplacer chez elles les mauvais penchants par des principes de saine morale et des habitudes d'honnêteté pratique.

L'Université ne peut manquer de réclamer une pareille tâche et d'en surveiller convenablement l'accomplissement. Je vous demande donc de me donner, en cette occasion, une nouvelle preuve de votre zèle éclairé pour tous les intérêts confiés à vos soins.

L'ordonnance royale du 22 décembre 1837, le règlement général arrêté en conseil royal de l'Instruction publique le 24 avril 1838, contiennent des instructions complètes sur l'organisation des salles d'asile, sur le but qu'elles doivent atteindre, et sur les moyens qu'on doit employer pour arriver à ce but.

MM. les inspecteurs devront donc se pénétrer tout particulièrement de l'esprit de ces dispositions réglementaires, en réclamer l'application dans tous les établissements qu'ils visiteront, en n'oubliant jamais qu'il s'agit surtout ici d'éducation.

Pour que les salles d'asile conservent leur véritable caractère, pour qu'elles ne dégénèrent pas et ne se transforment pas en maisons de gardeuses d'enfants, il est essentiel que les prescriptions de l'ordonnance royale soient rigoureusement suivies; il est essentiel surtout que la méthode soit rigoureusement appliquée. Sans cela il n'y aurait plus d'unité, et chaque surveillant, selon son caprice ou sa paresse, soumettrait les enfants à des exercices sans but et sans motifs, ou les abandonnerait complétement à leurs penchants. Leur mission, au contraire, est de détruire chez l'enfant ses premiers instincts lorsqu'ils sont mauvais, ou plutôt de donner une heureuse direction à ses instincts, en détournant son ardeur et son activité sur tout ce qui est bien, sur tout ce qui est bon.

Pour cela l'application constante de la méthode est ici indispensable, et je vous prie de recommander à MM. les inspecteurs de s'enquérir avec soin de la manière dont elle est suivie. Qu'ils ne craignent pas d'entrer à cet égard dans des détails minutieux : loin de les trouver inutiles, je les réclame avec instance, ils seront pour moi un indice certain que l'asile a été visité comme il doit l'être, c'est-à-dire sérieusement, avec la persuasion de son utilité et de sa valeur réelle.

Toutes les observations faites dans ces visites devront être consignées dans un *rapport spécial*, indépendant du rapport général sur les écoles d'instruction primaire, sur une feuille ou des feuilles à part.

Je désire que dans ce rapport MM. les inspecteurs indiquent nominativement les dames inspectrices de chaque asile, afin qu'il me soit possible de connaître toutes les personnes qui veulent bien concourir à cette œuvre importante, et d'entrer, au besoin, en correspondance directe avec elles, au nom et dans l'intérêt de la commission supérieure.

J'aurai ainsi la faculté de faire pénétrer dans toutes les communes de France où se trouvent des asiles les modifications reconnues par la commission supérieure dans le régime actuel de ces établissements.

Je désire vivement, Monsieur le Recteur, que vous preniez en considération tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire : une surveillance active de votre part me paraît essentielle. Grâce à ce concours de tous les moments, que je ne mets pas en doute, sur lequel j'ai l'habitude de compter, les salles d'asile produiront tout ce qu'on est en droit d'en attendre ; et les générations à venir, utilement préparées par elles, seront prêtes à fournir sans fatigue et sans efforts à tous les besoins de la patrie.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
grand maître de l'Université.

SALVANDY.

DES MODIFICATIONS

QUE M. LE MAIRE DE LANNION PROPOSE D'INTRODUIRE DANS LE RÉGIME ACTUEL DES SALLES D'ASILE.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié le mémoire adressé à M. le ministre de l'Instruction publique par M. Depasse, maire de Lannion (Côtes-du-Nord), qui demande une nouvelle et plus complète organisation des salles d'asile. M. Depasse désirerait que les enfant fussent tous nourris, habillés et blanchis aux frais de l'asile. Pour fournir les ressources nécessaires à cette dépense qui, d'après les calculs établis sur des documents officiels, c'est-à-dire au moyen des registres de comptabilité de la salle d'asile de Lannion, ne s'élèverait pas au delà de 6 à 7 centimes par jour et par enfant, il faudrait, selon le plan proposé, créer 60,000 bourses royales. Ces bourses seraient réparties entre les départements suivant les sacrifices qu'ils s'imposeraient de leur côté en votant, par l'intermédiaire des conseils généraux, des fonds destinés à former des bourses départementales ; les communes seraient aussi appelées à faire quelques efforts dans le même but. M. Depasse pense qu'à l'aide de ce triple concours de l'État, des départements et des communes, on pourrait recueillir, vêtir, nourrir, élever cent cinquante mille enfants de la classe la plus infime de la société, aujourd'hui abandonnés entièrement à eux-mêmes, prenant les malheureuses habitudes de l'oisiveté et du vagabondage, et destinés par cela seul à peupler plus tard les prisons et les bagnes.

On voit toute l'importance de ce projet; comme tous ceux qui s'occupent sérieusement de notre institution et des résultats qu'on est en droit d'en attendre, M. le maire de Lannion trouve dans l'asile non pas un simple secours charitable accordé à de pauvres enfants, mais bien un moyen puissant de régénération pour cent cinquante mille enfants que la triste position, la misère ou l'insouciance de leurs parents condamnent, dès les premières années de leur vie, au vice et à l'ignominie. On sait, en effet, que c'est au sein de cette population que se recrute ce personnel de criminels dont l'entretien est inscrit pour des sommes très-considérables au budget de l'État. Trouver un moyen d'empêcher la perversion de ces jeunes âmes, les préserver de la contagion funeste du mauvais exemple, leur rendre facile une vie pleine d'honnêtes labeurs, et les arracher à une existence vouée au vice et au crime, ce n'est plus seulement, comme on le voit, une œuvre de charité, de religion et de moralité, c'est aussi une œuvre d'économie publique et de gouvernement. Ainsi donc, la propagation de l'institution satisfait à la fois de la manière la plus énergique et les sentiments du cœur et les besoins de l'esprit; nous ne saurions trop le répéter, c'est là que réside en partie l'avenir de la société. C'est en prenant la société par sa base, en révélant à ceux qui plus tard en seraient devenus des membres dangereux, la mission que Dieu les a appelés à remplir sur cette terre, en les prémunisssant de bonne heure contre le souffle empoisonné de la vie de carrefour, en leur donnant enfin une conscience inflexible, que l'on parviendra à diminuer sensiblement, peut-être même à effacer entièrement de nos annales judiciaires, ces attentats qui font rougir l'humanité, et sont pour la société un objet de deuil et d'effroi.

M. Depasse ne pouvait donc se proposer un but plus noble et plus utile tout à la fois.

Examinons d'abord comment il a été conduit à établir, dans la ville dont l'administration municipale lui est confiée, la salle d'asile qu'il nomme asile hospitalier.

Avant de penser à fonder un asile à Lannion, les personnes les plus recommandables, ayant à leur tête M. Depasse, s'étaient réunies en association charitable dans le but d'éteindre la mendicité dans cette ville. On s'aperçut bientôt que les louables et généreux efforts de l'association ne produiraient que de médiocres résultats si l'on se contentait de se préoccuper des générations faites; qu'enfin, selon les termes mêmes du rapport fait au nom de la commission spéciale pour l'extinction de la mendicité, l'œuvre demeurerait incomplète si l'on ne procurait pas aux enfants pauvres des deux sexes une instruction convenable à leurs besoins sociaux; si l'on ne recueillait pas dans les salles d'asile les petits enfants de dix-huit mois et au-dessus pour laisser à la mère le temps de travailler, et pour enlever ces petits êtres aux dangers des rues, des mauvaises rencontres et des mauvais exemples.

Une salle d'asile fut donc fondée dans ce but, mais ne produisit pas ce qu'on en avait espéré. Lannion n'étant point une ville industrielle, les ouvriers travaillant la plupart du temps dans leur intérieur,

ne sentirent pas le besoin de remplacer leur surveillance personnelle par les soins de l'asile; malgré les efforts tentés par les personnes les plus influentes de la ville, il fut impossible de détruire dans l'esprit des ouvriers l'idée humiliante que le nom d'asile peut-être leur inspirait, et de vaincre une prévention à laquelle ils s'étaient attachés avec toute la persistance du caractère breton.

Battu de ce côté, M. Depasse chercha d'autres habitants pour son établissement. Lannion est un port de mer d'où s'exportent en grande partie les céréales de la Bretagne. Il y a donc là beaucoup d'ouvriers pour le port parmi lesquels se trouve une classe à part, celle des portefaix. Cette classe est nombreuse et dépravée; ceux qui la composent ne prennent aucun souci de leurs enfants; les malheureuses créatures n'en reçoivent guère que de violentes corrections manuelles toutes les fois qu'ils se permettent de venir réclamer la nourriture qu'exigent leurs petits corps, ou les vêtements nécessaires à les couvrir.

Telle est la population ignorante, abrutie, dépravée que M. Depasse voulut transformer pour l'avenir en s'emparant de leurs enfants. De grandes difficultés se présentaient dès l'abord. Il fallait réunir les fonds indispensables aux besoins des futurs élèves de l'asile; car il était évident qu'on n'obtiendrait pas l'apport d'une nourriture suffisante; il fallait aussi obtenir l'assentiment des parents; car, dans leur indifférence et leur oubli de tous les devoirs naturels, voudraient-ils se donner même le soin de conduire leurs enfants à l'asile? Grâce à la persévérance de son zèle, à l'ardeur continue de sa charité, M. Depasse leva tous les obstacles. Le conseil municipal, le bureau de bienfaisance, vinrent à son aide; des quêtes particulières augmentèrent ces premières ressources, la menace de priver des secours accordés aux indigents ceux qui n'enverraient pas régulièrement les enfants à l'asile, maintint les parents dans la soumission. Enfin, dès la première année, plus de cent enfants furent recueillis, élevés, nourris, vêtus, et la dépense ne monta pas à 2,000 fr.

Ce résultat devait vivement frapper un esprit aussi sincèrement ami du bien que l'est M. Depasse. Il avait réussi, avec les seules ressources que lui offrait la localité, à recueillir, à abriter contre les premières et les plus pernicieuses influences du vice les enfants de toute une classe ouvrière : ce qu'il avait fait, tout autre que lui pouvait l'entreprendre aussi utilement; bien plus, si l'État pouvait s'emparer de son procédé, le généraliser, toute la France serait promptement peuplée d'asiles administrés d'après les mêmes principes, suivant les mêmes règles, produisant les mêmes bienfaits.

Qu'il nous soit permis, avant de discuter ce projet, de citer ici, sur les résultats obtenus à l'asile de Lannion, les observations faites par deux fonctionnaires publics, dont l'un est un membre élevé de la hiérarchie universitaire, et dont l'autre exerce, sous la direction de M. le ministre de l'Intérieur, des fonctions importantes dans l'administration des établissements de bienfaisance. Le premier [1], dans un

[1] M. Dubois, inspecteur de l'Académie de Rennes.

rapport adressé à M. le ministre de l'Instruction publique, écrivait : « Après avoir assisté aux exercices, j'ai fait l'inspection des enfants ; ils étaient tous proprement vêtus de l'uniforme de la maison : leur physionomie annonçait qu'ils se trouvaient heureux dans l'asile qui leur avait été ouvert. Il était facile de reconnaître l'heureuse influence qu'avait exercée le régime moral, hygiénique, alimentaire de la salle d'asile, sur les enfants qui y résidaient depuis quelque temps. Les nouveaux arrivés étaient languissants, étiolés, tristes.... Je puis affirmer, après avoir tout examiné attentivement, que sous les rapports moraux, hygiéniques, économiques, les résultats obtenus dans la salle d'asile de Lannion sont remarquables. On est parvenu, grâce à certaines primes d'encouragement, à donner l'hospitalité à cent huit enfants des deux sexes, appartenant à des familles qui les auraient *entièrement négligés.* »

Le second[1], dans un rapport adressé à M. le ministre de l'Intérieur, disait : « On ne vit pas seulement de pain, mais on vit d'abord de pain. En distribuant ainsi le pain de la bienfaisance aux enfants des pauvres, on en a attiré à l'asile un plus grand nombre qui, arrachés de bonne heure au vagabondage, à tous les écueils de la misère, nourris simplement, mais sainement, entretenus proprement, élevés chrétiennement, formeront un jour une population plus robuste, plus laborieuse, plus morale que celle qui les a produits. Les résultats d'une pareille œuvre sont des plus remarquables ; on ne saurait croire la transformation qui s'opère, presque à vue d'œil, dans ces pauvres petits êtres. Entrés chétifs et malingres à la salle d'asile, au bout de quelques jours ils ont changé d'aspect et d'allure. Échelonnés suivant leur âge et l'époque de leur entrée, on suit par degrés sur leurs figures et dans leurs personnes les progrès du bien-être qu'ils éprouvent physiquement et moralement. »

Cette double appréciation faite par deux hommes graves, appuyée sur des observations certaines, donne à l'œuvre de M. le maire de Lannion un caractère particulier ; il n'est pas possible d'y voir un rêve philanthropique, puisque l'expérience en est faite et le succès constaté publiquement ; il n'est pas possible, non plus, de la regarder comme quelque chose de spécial à la localité, puisque la France renferme un grand nombre de villes offrant les mêmes conditions que Lannion, et pouvant recevoir, même en dehors du gouvernement, l'heureuse impulsion due à l'initiative de M. Depasse. Il n'est donc pas permis de mettre de côté le mémoire qu'il a adressé à M. le ministre de l'Instruction publique, et de ne plus s'occuper des idées qui s'y trouvent émises et du projet qu'il y a développé. Il est de notre devoir d'examiner consciencieusement ce travail, et de rechercher comment les données pourraient en être applicables. C'est ce que nous allons faire.

Le mémoire de M. Depasse renferme deux propositions : par la première, il demande que les enfants admis aux salles d'asile soient

[1] M. Romans, inspecteur général adjoint des établissements de bienfaisance.

partout, comme à Lannion, nourris et vêtus ; que les asiles prennent ainsi un nouveau caractère et deviennent des asiles hospitaliers.

Dans la seconde proposition, il demande que les dépenses nécessitées par ces nouvelles dispositions ne soient pas laissées à la charité publique : il voudrait qu'il fût créé aux frais de l'État un certain nombre de bourses royales, départementales et communales, de telle façon que cent cinquante mille enfants de la classe indigente pussent être recueillis, élevés, nourris, vêtus gratuitement par le triple concours de l'État, des conseils généraux et des conseils municipaux. Les bourses royales seraient d'ailleurs réparties proportionnellement aux sacrifices que s'imposeraient, pour la réalisation la plus prompte et la plus efficace du projet, les départements et les communes.

Nous allons examiner successivement ces deux questions.

Beaucoup de personnes se révoltent à l'idée de voir la nourriture fournie aux frais de l'asile ; elles disent qu'en déchargeant les parents de ce soin, on relâchera les liens de famille, on diminuera l'affection paternelle, on détruira ces sentiments naturels qu'il est au contraire essentiel de maintenir et de fortifier.

Nous avouons que cette raison nous touche peu, non pas que nous n'estimions à leur juste valeur ces douces émanations de l'âme que répand une mère sur son enfant chéri, mais bien parce que nous pensons fermement que le régime proposé sera loin de leur nuire, et ne pourra au contraire que les rendre plus aimables et plus tendres. Jamais nous n'admettrons que l'amour maternel, ce divin apanage de la femme, se résume nécessairement dans une tartine de pain et de confitures ; jamais nous n'admettrons que l'amour paternel, ce sentiment particulier, si bienfaisant, si consolateur, disparaisse du cœur de l'homme par cela seul qu'il ne sera plus entouré de préoccupations pénibles et douloureuses. Il n'est pas nécessaire de souffrir pour aimer ; l'amour qui se nourrit de sacrifices et ne peut vivre sans sacrifices, est un amour raffiné, produit de l'imagination ; c'est le partage des organisations maladivement nerveuses qui, placées dans des conditions particulières, excitées outre mesure, se plaisent à de certains rêves qui ont bien leurs charmes, mais qui ne peuvent être goûtés par tous. Laissons donc le bonheur des sacrifices à ceux qu'une éducation, suivant nous, malheureuse, a suffisamment préparés, par une exaltation excessive, à ces jouissances hors nature, et n'oublions pas qu'ici nous nous occupons du peuple et de ses joies, qui certainement sont plus robustes, moins délicates, moins analysées. Eh bien ! à qui pourra-t-on faire accroire qu'un malheureux ouvrier, qui gagne avec peine de quoi subvenir aux besoins quotidiens du ménage, auquel le repos ou la maladie sont interdits sous peine de mourir de faim, lui et les siens ; à qui pourra-t-on faire accroire, disons-nous, que celui-là n'aimera plus ses enfants, du moment que leur nourriture et l'entretien de leurs modestes vêtements ne seront plus pour lui l'occasion des plus dures et des plus cruelles privations ? Comment ! il faudrait pour que le plus noble, le plus pur, le plus naturel des sentiments se développât dans son cœur, qu'une pensée cruelle vînt sans cesse harceler son esprit, que des craintes mortelles fussent les com-

pagnes habituelles de ses durs travaux, que la faim livide enfin vînt s'asseoir à son foyer et éteindre ses forces et son courage ! Comment! il ne pourrait aimer ses enfants, si ses enfants n'étaient pas pour lui une cause incessante d'inquiétudes et de douleurs! Comment! il ne les aimerait plus du moment ou il pourrait jouir tranquillement et en paix de leurs jeunes caresses! Mais à ce compte-là les joies de la paternité seraient donc exclusivement réservées à ceux que le sort frappe sans relâche. Tous ceux auxquels la fortune sourit en seraient donc privés? et les classes élevées de la société ne seraient plus peuplées que de pères barbares et de mères dénaturées? Ah! qu'on se détrompe bien vite : qu'on renverse plutôt la proposition et on sera certainement beaucoup plus près de la vérité. Oui, qu'on dise que ce tendre et doux sentiment que Dieu a mis à la meilleure place dans le cœur de l'homme, s'éteint quelquefois chez le pauvre, lorsque la misère et les souffrances qui en sont la suite l'accablent et viennent transformer en une charge continue, pesante et lourde à porter, la naissance d'un enfant, ce bienfait si désiré par d'autres. Qu'on dise qu'alors, au lieu de répondre avec bonheur à ce doux sourire qui s'épanouit sur ce frais visage, dévoré par les besoins sans cesse renaissants de son triste ménage, le pauvre regarde avec fureur, maudit même cette créature qui est et sera pour lui la cause innocente de plus grands embarras, de plus grandes privations! qu'on dise qu'alors la haine peut remplacer, remplace quelquefois l'amour ; et que, livré à toutes les tortures d'une position sans issue, le cœur d'un père peut aller jusqu'à désirer la plus grande des douleurs sur la terre, la plus opposée aux lois de la nature, la mort de son enfant. Oui! nous ne craignons pas de le dire, de l'affirmer : voilà la vérité, toute la vérité dans sa triste nudité.

Et s'il en était autrement, croit-on que l'administration se verrait obligée de prendre les mesures restrictives qu'elle emploie pour diminuer les charges qui pèsent sur les hospices d'enfants trouvés. Si les tours ne recevaient que les produits de la séduction, honteuse d'apparaître au grand jour, croit-on qu'il eût été nécessaire de les supprimer? Si les unions légitimes n'apportaient aussi leur contingent, si ce contingent n'était pas considérable, bien certainement la charitable et toute chrétienne fondation de saint Vincent de Paule n'aurait pas été l'occasion d'abus assez nombreux pour qu'une réforme générale ait été jugée indispensable. Elle aurait continué à couvrir d'un voile la faute de la jeune fille qu'un moment d'égarement a perdue, tout en lui laissant au fond du cœur cette immense punition, de ne pouvoir entourer de ses caresses et de ses embrassements le fruit de ses entrailles. Mais lorsqu'il a été reconnu que les enfants nés de légitimes mariages étaient, eux aussi, transportés aux tours pour recevoir des mains de la charité publique ce que leur refusait la misère de la famille; lorsque l'on eut acquis la certitude que le nombre allait toujours croissant, il a bien fallu chercher à couper court au mal et prendre les mesures qu'une sage prudence conseillait en cette circonstance. Ce fait si grave ne vient-il pas apporter un nouvel et puissant argument en faveur des salles d'asile où la nourriture serait donnée avec le vêtement ? Croit-on

qu'une mère consentît au sacrifice de son enfant, si elle savait qu'en quittant le sein maternel, il dût trouver un établissement public où il serait recueilli, élevé, nourri, vêtu, sans qu'il en résultât de nouvelles charges pour le ménage? Croit-on même que la plupart des victimes de la séduction consentiraient à une aussi cruelle séparation, si elles voyaient les moyens d'élever leurs enfants? J'en appelle aux cœurs de toutes les mères, et je ne redoute pas leurs réponses. Toutes, en interrogeant leurs souvenirs, en se rappelant la joie ineffable qui a suivi le premier cri de leur enfant, me diront en le serrant instinctivement entre leurs bras, qu'on ne peut s'en séparer ainsi sans une affreuse douleur, et que la faim seule peut être la conseillère d'un pareil acte, d'un si grand sacrifice. Le nouveau système amènerait donc un précieux et inattendu résultat, serait d'un utile secours, et la charge nouvelle qu'elle créerait pour l'État, serait certainement compensée par les économies qu'elle produirait dans un autre service.

Il ne peut donc être mis en doute que, sous le rapport des liens de famille, le système d'alimentation mis en pratique par M. Depasse, loin d'être une cause de relâchement, les resserrerait au contraire davantage en les rendant moins onéreux et plus doux.

D'autres personnes repoussent l'application de ce système en disant : si vous donnez la nourriture et le vêtement dans les établissements d'éducation de la première enfance ou salles d'asile, il faut les donner aussi dans les établissements d'éducation de la seconde enfance ou écoles primaires. Si vous agissiez autrement, vous feriez de nombreux mécontents. Les parents qui auraient pris l'habitude d'être débarrassés de cette charge pendant plusieurs années, ne pourraient admettre qu'elle leur fût plus tard imposée par le retrait de ce bienfait. Il est facile de détruire cette objection.

D'abord si l'on considère cette question au point de vue de l'intérêt public, nous dirons qu'il importe particulièrement que la première enfance reçoive des soins attentifs. C'est, en effet, de deux à six ans que se forme le tempérament; c'est dans cette période que la nourriture influe d'une manière continue sur ces jeunes organisations : si l'enfant ne reçoit pas à cet âge une nourriture saine et régulière, tout son petit être s'en ressent; ses membres sont amaigris, sa croissance est interrompue, le système lymphatique prend promptement le dessus, et bientôt vous n'avez plus qu'une race dégénérée, abâtardie, rachitique, au teint hâve, sans forces, sans vigueur, et qui ne pourra plus fournir à aucun des besoins de la patrie. Si l'on veut s'assurer de cette triste et déplorable influence, qu'on aille voir dans les quartiers pauvres de Paris, dans le douzième arrondissement par exemple, toute une génération d'enfants qui passent leur premier âge enfermés dans des réduits étroits, nourris de la manière la plus malsaine. Qu'on les voie, ces malheureux, qu'on observe leur visage, qu'on interroge les habitudes de leur corps, leur contenance, leur maintien, et l'on sera bientôt persuadé de toute la gravité de l'influence que nous signalons aujourd'hui. Puis, si l'on veut être certain de l'action continue sur toute leur vie de ce premier régime, dont aucun traitement ultérieur ne peut plus vaincre les conséquences, qu'on assiste au tirage

de la conscription et qu'on examine dans quelle proportion effrayante se trouvent alors les jeunes gens incapables du service militaire. Cette proportion est telle qu'on ne conçoit pas que l'administration supérieure n'ait pas été frappée plus tôt de cet enseignement, et ne se soit pas préoccupée avec plus d'énergie des moyens de détruire cette funeste déperdition des forces publiques. Les avantages considérables et incontestables que retirerait l'État de ces modestes premiers soins donnés à l'enfance, méritent donc une attention particulière.

Quant à cette mauvaise humeur de quelques esprits malfaits qui pourront se plaindre d'avoir joui d'un bienfait public pendant plusieurs années, il nous semble qu'il ne faut pas en prendre grande inquiétude, et cela pour plusieurs raisons : d'abord, c'est que le nombre des plaignants sera fort restreint. En effet, à l'âge où il est reçu à l'école primaire, l'enfant commence à ne plus être une charge pour ses parents; il leur rend déjà un grand nombre de services, ainsi que le constate leur absence de l'école pendant les mois de la belle saison : l'enfant produisant, le père et la mère lui donneront facilement la nourriture et le vêtement qui lui seront nécessaires, puisque cette dépense faite, ils se trouveront encore en bénéfice. Ce qui ne peut arriver de quelque façon qu'on s'y prenne pendant les années consacrées à l'asile. Et puis, dans la crainte de ceux-là, faut-il priver de ce bienfait la masse intelligente qui acceptera cette innovation avec reconnaissance? Et doit-on s'arrêter à de pareilles misères quand il s'agit de l'application d'un principe excellent qui doit amener nécessairement à l'asile un grand nombre d'enfants que la misère en tient éloignés? Ces petites criailleries sans raison se perdront dans les applaudissements des masses populaires remerciant du nouveau bienfait qui leur sera octroyé.

On ne peut dire, non plus, que dans la pratique, ce système y serait d'une exécution difficile, presque impossible ; qu'il imposerait de nouvelles charges aux directrices d'asile qui ont déjà besoin de tout leur zèle et de tout leur dévouement pour venir a bout de leur tâche. Nous croyons, nous, au contraire, qui avons assisté aux repas des salles d'asile, que la directrice prend aujourd'hui beaucoup plus de peine à distribuer les paniers, à examiner leur contenu, à le partager de manière que les enfants ne mangent que dans de justes proportions, à s'occuper de ces mille petits détails de beurre, de confitures à préparer, de fruits à peler, etc., etc. Ici, au contraire, rien de tout cela. Pendant les derniers moments de l'exercice aux gradins, la femme de service range sur les tables du réfectoire ou du préau l'écuelle, la cuillère et la timbale de fer-blanc de chacun. Une soupe au pain et aux légumes est versée dans chaque écuelle, et lorsque midi sonne la marche commence, et tous nos enfants viennent successivement prendre place avec ordre et mesure devant les bancs : au coup de sifflet, ils s'arrêtent, attendent le coup de claquoir pour faire face à la table, dire la prière, s'asseoir et manger : le repas fini, un coup de sifflet impose silence, un coup de claquoir les fait lever, et, au commandement de la directrice, ils reprennent leur marche et leur chanson pour gagner le lieu de la récréation. Rien donc de plus simple,

de moins embarrassant; nous avons d'ailleurs l'exemple des asiles de toute la Lombardie, où les repas des enfants s'exécutent avec un ordre, une facilité charmante.

Tout concourt donc pour faire adopter le système de la nourriture uniforme donnée à tous les enfants de France; l'intérêt public, l'intérêt privé, y trouveront leur compte.

Maintenant il s'agit de s'assurer des moyens d'exécution, de rechercher la voie la plus courte, la meilleure pour arriver au résultat que nous désirons obtenir. M. Depasse propose, lui, une intervention directe, continue du pouvoir; il demande presque que ce soit l'État qui se charge complétement de ce soin, en sollicitant des Chambres, dans ce but, un crédit qui ne pourrait être moindre de 1,800,000 fr. M. Depasse compte en même temps sur des ressources votées par les conseils généraux et par les communes.

Arriverait-on par ce moyen au résultat désiré? nous en doutons, et voici nos raisons :

L'an dernier, M. le ministre de l'Instruction publique adressa à MM. les préfets une circulaire pour leur enjoindre de saisir les conseils généraux de la question des salles d'asile et leur demander d'allouer des fonds. Cette circulaire que nous reproduisons dans notre numéro de ce jour (voir page 63) était pressante et témoignait de tout l'intérêt que l'administration supérieure attache aux établissements d'éducation de la première enfance. Or, dans notre dernier numéro, nous avons publié la liste des conseils généraux qui ont voté quelques fonds. On se rappelle que le nombre en est assez restreint. Quarante et un seulement ont voté en faveur de la mesure proposée, et la somme ne s'élève pas au delà de 98,850 fr. Quelques départements ont refusé formellement de concourir à cette dépense, en disant assez brutalement que cela ne les regardait pas, comme si un conseil général pouvait être indifférent à l'éducation première de toute la population ouvrière d'un département, à ce bienfait qui lui assure pour l'avenir, une tranquillité plus grande et plus assurée, un travail plus régulier, mieux compris, c'est-à-dire tout à la fois le repos et la richesse. Et encore que leur demandait-on? De témoigner par un vote de l'utilité de l'institution, d'encourager ainsi les communes à faire des sacrifices, non pas pour quelques améliorations de détail à introduire dans le régime des asiles existants, mais bien pour en édifier là où il en manque, c'est-à-dire dans plus de vingt mille localités, où ces établissements rendraient les plus grands services. Ce vote, on le voit, indique, malheureusement d'une manière trop certaine, que la proposition qui leur serait faite de fonder des bourses départementales serait peu ou point accueillie.

D'un autre côté, des charges considérables pèsent sur un grand nombre de communes qui, depuis quelques années, ont fait de louables efforts, et se sont le plus souvent endettées pour remplir les obligations imposées par la loi de 1833 sur l'instruction primaire, pour achever leurs chemins vicinaux, pour reconstruire leurs halles et leurs églises. On ne peut donc pas espérer, non plus, un secours bien efficace et bien empressé de leur part.

Enfin les Chambres elles-mêmes, malgré tout l'intérêt qu'elles portent à notre institution, malgré le bon vouloir qu'elles n'ont cessé de lui témoigner en toute occasion, voudraient-elles voter de prime abord une somme de près de 2,000,000 fr. pour une dépense semblable ? ne voudraient-elles pas, de préférence, procéder par voie d'essai dans des proportions beaucoup moindres? Et lorsqu'une somme de 300,000 fr. seulement suffit à peu près aux demandes de secours à accorder pour constructions et appropriations de salles d'asile, voudraient-elles allouer 2,000,000 fr. pour vêtir et nourrir les enfants qu'on y reçoit? Ceci ne nous paraît pas même problématique. On éprouverait un refus, et, en pareille circonstance, un refus serait très-malheureux, parce qu'il fournirait un précédent fâcheux à invoquer ces petits esprits qui ont horreur des gros budgets, qui ne voient pas que les gros budgets sont l'indice le plus sûr de la richesse d'un pays, et qu'ils tendent sans cesse à augmenter cette richesse par les grands travaux d'utilité qu'ils permettent d'entreprendre et d'achever. Nous ne pensons donc pas qu'il serait facile de réaliser immédiatement le projet de M. Depasse dans les termes où il l'a posé. Il est possible que dans un avenir plus ou moins éloigné, lorsque l'institution sera plus répandue, plus généralement appréciée, lorsque les communes se seront libérées des dettes contractées par l'instruction primaire et pour les autres besoins auxquels on a appliqué leurs ressources depuis quelques années ; il est possible, disons-nous, que ce projet puisse être repris et mené à bonne fin. Comme on le voit, les objections que nous faisons à son exécution tiennent beaucoup plus des circonstances présentes que des vices inhérents d'une manière essentielle au projet lui-même.

Mais par cela que le projet tel qu'il est indiqué ne peut être immédiatement et complétement exécuté, s'ensuit-il qu'il ne faille plus chercher à l'appliquer partiellement et par d'autres moyens?

Nous ne croyons pas qu'il serait bon de remettre la création des salles d'asile et leur administration à la charge de la charité publique ; nous l'avons déjà dit, nous pensons que ce serait le moyen d'arrêter tout court le développement de l'institution, ses progrès rapides et continus : nous en avons la conviction profonde. On doit laisser aux soins de la charité publique les essais à tenter, les expériences à faire ; mais une fois les expériences faites et réussies, l'administration supérieure doit, selon nous, s'emparer immédiatement de l'œuvre, en formuler les lois, en régulariser la marche, et, au moyen de cette puissante force de centralisation qui lui appartient, la répandre dans toutes les directions avec ardeur et suite. Ainsi c'est à la charité qu'appartient l'idée première des salles d'asile. Pendant quelques années, le gouvernement les lui a laissées complétement; lorsqu'il a vu que l'institution était utile, produisait des résultats remarquables, était un moyen facile et sûr de moralisation populaire, il s'est emparé de cet instrument, y a apporté son esprit de méthode, en a recommandé la divulgation et la propagation à ses agents, et a fait ainsi que cette œuvre si bienfaisante, que la charité ne pouvait fonder et entretenir que dans quelques centres importants de population, s'est répandue bientôt jusque dans de toutes petites localités de six cents âmes où

elle n'est pas moins utile au laboureur et au vigneron qu'aux ouvriers des grandes villes industrielles. Il serait donc très-malheureux d'abandonner ainsi la direction de ces établissements à la charité publique qui a aussi ses caprices et ses dégoûts, et pourrait bien, un beau matin, trouver son trésor vide, ses ressources épuisées, sa bonne volonté fatiguée.

Mais si nous voulons que l'administration supérieure tienne en sa main tout ce qui touche de près ou de loin au bien-être du peuple ; si nous voulons que son influence y soit active et continue, nous ne refusons pas pour elle le concours toujours profitable, quelquefois indispensable de la charité. Ici, plus que partout ailleurs, ce concours serait des plus salutaires, et nous ne craignons pas de dire que c'est par son moyen seulement qu'on pourra utilement parvenir au but que nous cherchons d'atteindre. Voici comment nous entendrions l'application du système hospitalier de l'asile de Lannion.

Il serait d'abord indispensable qu'un crédit égal à celui déjà accordé fût alloué par les Chambres, non plus pour la création et l'appropriation des salles d'asile, mais bien pour leur entretien ainsi que cela a lieu pour les écoles primaires. On voit en effet, au chap. 10 du budget de l'Instruction publique, un paragraphe spécial intitulé : *Subventions aux communes pour les dépenses ordinaires de leurs maisons d'école.* Au moyen de cette allocation, le ministre pourrait solder une partie des dépenses annuelles qui souvent effrayent les communes et les empêchent de songer à de semblables fondations. Dans ces dépenses annuelles pourraient être comprises les dépenses de nourriture et de vêtement pour lesquelles l'Etat concourrait dans une certaine proportion, lorsque les salles d'asile recevraient, soit au moyen d'un don municipal, soit au moyen de collectes dues à la charité, les fonds nécessaires à couvrir une partie de la dépense. Une fois par jour, à midi, une soupe préparée à l'asile serait donnée à tous les enfants ; seulement, comme nous pensons que la gratuité est une chose funeste, qu'elle est loin d'être profitable à l'extension de notre institution, que, loin de là, elle ne peut que lui nuire, nous demanderions une légère rétribution, un sou par jour et par enfant, à tous les parents qui ne seraient pas inscrits sur la liste des indigents, tandis que les enfants de ceux-là recevraient gratuitement ce repas quotidien. On suivrait ainsi le principe de la loi de 1833, principe fécond en bons résultats, et que la ville de Paris regrettera un jour de ne pas avoir adopté, si elle ne le regrette déjà. De cette façon, petit à petit, sans effort, on ferait pénétrer cet usage dans les habitudes de chaque localité : les conseils généraux, les conseils municipaux dont l'attention serait sans cesse excitée par les agents du gouvernement, finiraient par apprécier les avantages de ce nouveau système, par sentir la nécessité de l'adopter, de l'appliquer, et pour cela de gagner par un vote les faveurs de l'État. Ce serait donc toujours le système de M. le maire de Lannion, avec cette différence cependant, qu'on procéderait non pas de prime abord et d'autorité sur toute la surface de la France, mais bien peu à peu, par la persuasion, dans les localités les plus avantageusement placées pour cela.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que l'on trouvât partout une opposition systématique ; nous savons déjà un certain nombre de salles d'asile où les choses se passent ainsi ou à peu près ainsi ; les besoins journaliers des enfants bien exactement observés, ont conduit déjà quelques directrices d'asile à user de ce moyen de concert avec les dames inspectrices. Un essai dans ce moment est tenté à Paris, dans l'asile de la rue de la Bienfaisance. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats qui seront obtenus.

Nous venons de parler des dames inspectrices. On sent combien elles peuvent être utilement employées à la réalisation de notre projet : c'est à elles à nous prêter main forte, à venir à notre aide, à solliciter, pour cette partie nouvelle de l'œuvre à laquelle elles veulent bien se consacrer, les bons secours de tous ceux qui les approchent, de réunir des ressources suffisantes, de commencer enfin d'elles-mêmes et par elles-mêmes à réaliser ce projet. M. Depasse se loue beaucoup de l'aide qu'il reçoit des dames inspectrices ; partout on trouvera dans notre pays des femmes au cœur aussi ardent, aussi amoureux du bien que peuvent l'être les dames inspectrices de l'asile de Lannion. Il suffit pour cela de leur montrer le bien à faire ; elles se chargeront bien du reste. C. Jubé de la Perrelle.

DES DONATIONS

FAITES EN VUE DE LA FONDATION DES SALLES D'ASILE COMMUNALES.

Il appartient à notre recueil de révéler au public les noms de ceux qui ne craignent pas, nous ne dirons pas de sacrifier, cette expression semblerait indiquer quelque chose de pénible à accomplir, mais bien de consacrer une partie de leur fortune à la fondation de salles d'asile. Il est bon et utile que ces noms soient connus et bénis de tous pour le bien qu'ils veulent faire, pour le bien qu'ils font ; il est bon et utile qu'ils sachent que leurs efforts sont appréciés comme ils le méritent, et qu'ils ont droit à la reconnaissance non-seulement de ceux qu'ils secourent chaque jour directement, mais encore de tous ceux qui apprécient notre institution et se réjouissent de la voir se propager et se répandre. Pour ces nobles cœurs qui ne mettent pas les jouissances matérielles acquises à prix d'argent au-dessus de ces satisfactions intérieures qui répandent dans l'âme la plus douce des quiétudes, les bénédictions publiques seront de puissantes récompenses, bien dignes de leur être offertes. Et puis, n'y a-t-il pas lieu d'espérer qu'un pareil exemple serait contagieux ? N'y a-t-il pas lieu d'espérer que dans notre belle France où toute œuvre, par cela seul qu'elle est d'amour et de charité, a bientôt pour protecteur et pour propagateur tout ce que la société possède de plus élevé, le goût de ces créations se répandra promptement, dès qu'on les saura facilement réalisables ?

En publiant les noms des fondateurs, en faisant connaître leur fondation, nous avons donc un double but : les signaler au respect et à

la reconnaissance publics, exciter chez d'autres les mêmes sentiments, aider à l'accomplissement d'aussi généreux desseins.

A ce propos, qu'il nous soit permis d'émettre un vœu. Dans notre humble sphère, nous ne pouvons, nous, adresser que des remercîments à ceux qui viennent ainsi en aide à notre bienfaisante institution; nous ne pouvons leur transmettre que l'expression de notre vive et entière sympathie. Mais d'autres que nous ne pourraient-ils mieux faire?

Chaque année le *Moniteur* insère dans ses colonnes un rapport présenté au Roi par M. le ministre de l'Intérieur, et dans lequel sont énumérés avec détail les actes de courage portés à la connaissance du gouvernement par MM. les préfets; à la suite de ce rapport, on voit imprimés les noms de ceux qui se sont rendus dignes d'une pareille distinction. La rémunération ne s'arrête pas là : une médaille, monument commémoratif de leur belle conduite, est solennellement remise à chacun d'eux au nom du Roi.

Chaque année encore, M. le ministre de l'Intérieur récompense aussi, par une distribution de médailles, un autre genre de services. Celles-ci sont réservées à ceux qui, par leurs travaux et leur sollicitude éclairée, ont prêté aide et appui à l'autorité pour sauver du marteau du vandalisme, pour conserver aux études historiques ces monuments témoins d'un autre âge, qui rappellent à notre souvenir les grandes actions des siècles passés, et nous enseignent ainsi le respect et l'admiration pour la grandeur de notre patrie.

Pourquoi donc un exemple aussi utile ne serait-il pas suivi? Pourquoi ne pas signaler à la reconnaissance publique ces âmes généreuses préoccupées du soin d'arracher toute une génération d'enfants à cette dégradation morale, conséquence funeste et inévitable d'une première misère, d'un premier abandon? Pourquoi une médaille ne viendrait-elle pas aussi perpétuer dans les familles de ces bienfaiteurs des classes pauvres les nobles actions de leurs auteurs? Certes, ce n'est pas nous qui prétendrons que les actes de courage récompensés par M. le ministre de l'Intérieur n'ont pas leur valeur, leur importance; mais cette importance ne s'étend pas au delà du service individuel qui a été rendu en arrachant, soit aux flammes, soit au courant des rivières ceux qui devaient y périr. Certes ce n'est pas nous qui rabaisserons le mérite de ces dévouements à la science qui conservent intacts ces monuments où nos pères ont écrit à leur façon l'histoire de leurs mœurs, de leurs usages, de leurs plaisirs comme de leurs peines, de leur puissante ardeur religieuse. Ce n'est pas nous qui nierons tout cela.

Mais il y a place pour tout le monde au soleil; et si, d'un côté, on récompense les actes de courage individuel et le dévouement aux sciences archéologiques et aux monuments qui les représentent dans notre pays, pourquoi ne récompenserait-on pas aussi ceux qui consacrent une partie de leurs biens à la fondation d'écoles et de salles d'asile, à cette œuvre dont l'importance est bien plus considérable, l'intérêt bien plus permanent, puisqu'il s'agit de l'éducation morale et religieuse des générations qui s'élèvent et sur lesquelles doit s'ap-

6.

puyer l'avenir de la patrie? Car il faut bien que nos lecteurs se pénètrent de cette vérité, que l'asile n'est pas seulement un établissement charitable, où les mères de famille viennent déposer leurs enfants pendant le jour et se décharger ainsi sur d'autres des soins matériels indispensables au jeune âge. C'est là le moindre de ses avantages. La salle d'asile a un caractère plus élevé, plus religieux. C'est méconnaître complétement l'institution, que de la restreindre à de pareilles limites, de lui donner d'aussi mesquines proportions. La salle d'asile est l'expression vivante, la personnification de cette parole du Christ : *Sinite parvulos venire ad me; qu'ils viennent à moi ces chers enfants*. En la prononçant, cette touchante parole, le Christ ne se faisait pas bonne d'enfants; mais, s'entourant avec amour de ces jeunes âmes pures de toute souillure, il se plaisait, à l'aide de son pouvoir divin, à se revêtir de tout ce que l'enfance recherche avidement, curieusement; il épanchait au dehors, il rayonnait les qualités nécessaires au développement régulier de tous ces nobles instincts que la Providence a placés dans le cœur de l'homme; il satisfaisait leurs penchants, les attirait à lui, les conduisait sans les contraindre, les élevait sans les faire souffrir, et réservait ses rigueurs et ses verges pour les marchands du temple. La salle d'asile ne doit jamais perdre ce divin caractère. C'est là sa force, c'est là son utilité manifeste; car, nous ne saurions trop le dire et trop le répéter, la salle d'asile n'est pas et ne peut être le pendant d'un hospice de vieillards; il n'y a aucune comparaison possible à établir entre eux; le but de la salle d'asile n'est point d'ouvrir un simple refuge; son but véritable, sa fin c'est l'éducation, avec toute son importance, toute sa portée; c'est par l'asile que l'avenir des classes pauvres peut se régulariser; c'est par l'asile qu'on peut introduire dans leurs mœurs les modifications les plus salutaires et les plus constantes. Cette influence est donc sans limites. Aussi nous ne craignons pas de l'affirmer, les salles d'asile sont à nos yeux les plus complets des établissements publics d'éducation, ceux où l'on en fait le plus et le plus utilement. Gardons-nous bien de les confondre jamais avec ces garderies où les enfants sont seulement à l'abri des dangers matériels du moment, où l'on ne prend aucun souci de leur avenir moral. Les vieilles femmes encore nombreuses qui exercent cette industrie, en ont fait le plus triste des métiers; elles sont bien indignes de la sainte mission exclusivement réservée à la directrice d'asile.

Mais revenons à notre sujet. Nous disions donc que nous serions heureux de voir chaque année satisfaire au besoin de récompenses que nous venons de signaler. L'intérêt que M. le ministre actuel de l'Instruction publique porte à l'institution, intérêt constant et réfléchi dont il ne cesse de donner des preuves manifestes, nous fait espérer qu'un jour viendra où l'on réalisera cette pensée que nous croyons féconde en bons résultats. Il y aurait en effet un avantage incontestable à attirer l'attention publique sur de pareilles fondations, à les relever aux yeux de tous, à désigner les fondateurs à la reconnaissance et au respect de tous. Leur accorder, sur le rapport de MM. les recteurs, une médaille qui rappellerait, par le sujet représenté, le

bienfait lui-même, et dont le revers porterait les noms du fondateur, la nature et la date de la fondation, serait récompenser noblement l'œuvre sainte accomplie, et laisser dans la famille une trace précieuse et utile à conserver.

En attendant la réalisation de ce vœu, donnons dès aujourd'hui quelques indications sur des fondations récentes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter ici que nous accueillerons avec reconnaissance tous les renseignements qui nous seraient adressés sur de semblables créations dont nous n'aurions pas eu connaissance. Toutes les fois que leur authenticité ne sera pas douteuse, nous nous empresserons de les insérer dans notre recueil.

En première ligne, nous citerons l'acte généreux de M. Chaudot, membre du conseil général de la Haute-Saône, qui, en 1844, a consacré 50,000 fr. à la construction d'une école de filles et d'une salle d'asile. M. Chaudot a présidé avec un zèle assidu à tous les détails de cette double construction. Depuis que l'établissement est ouvert, il est très-utilement secondé dans son œuvre par M[me] Chaudot qui veille à la bonne tenue de l'école et de l'asile avec une intelligence et une sollicitude tout à fait dignes d'éloge. Du pain, des vêtements sont fournis aux frais des fondateurs aux plus pauvres enfants, et il est pourvu aussi de la manière la plus charitable à tous les besoins physiques et moraux de cette famille d'adoption.

D'autres dévouements ne sont pas moins dignes d'être appréciés, quoique les sommes consacrées ne s'élèvent pas à un chiffre aussi considérable.

Ainsi, à Peyrac-Minervois, petite ville du département de l'Aude, qui ne compte pas plus de 1,300 habitants, un digne curé, M. l'abbé Bertran, a établi en 1844, à ses frais, une salle d'asile et a consacré une somme de plus de 30,000 fr. à cette œuvre. Des sœurs de la Sainte-Famille dirigent cet établissement où sont élevés cinquante enfants. M. l'abbé Bertran ne veut pas s'en tenir à ce premier bienfait. Il compte ajouter une crèche à la salle d'asile ; dès lors, tous les enfants de la classe ouvrière de cette petite commune se trouveront recueillis et dirigés dès leur premier âge.

A Miripeix, dans le département des Basses-Pyrénées, M. l'abbé Garet, desservant de cette commune, ému du double accident arrivé à deux enfants écrasés sur la voie publique, voulut ajouter au premier bienfait d'une école de filles, fondée par ses soins, celui d'une salle d'asile pour les plus jeunes enfants d'une population ouvrière assez considérable employée dans plusieurs usines voisines. M. le curé de Miripeix a été aidé dans cette œuvre par M[me] Galon, qui a fait à cet effet une donation perpétuelle d'une rente de 100 fr.

M. l'abbé de Larnay, chanoine de la cathédrale de Poitiers, par un sentiment de charité qu'on ne saurait trop louer, a établi une salle d'asile à Lussac-lès-Châteaux et à Chef-Boutonne. Une donation régulière faite à l'évêché de Poitiers, dont les titulaires ne pourront changer la destination des immeubles affectés à ce service, assure l'avenir de ces établissements.

Dans le Bas-Rhin, le desservant de la commune de Bischwiller a

fondé une salle d'asile; à Dossenheim, petite commune de mille âmes, le pasteur a cédé une partie de son presbytère pour l'asile, et sa femme, après avoir passé l'examen exigé et obtenu un diplôme de surveillante, se voue entièrement à la direction des enfants qu'elle recueille.

A Lusignan, dans le département de la Vienne, une salle d'asile a été fondée par MM. de La Liborlière, ancien recteur de l'Académie de Poitiers ; Babinet, membre du conseil général, et mademoiselle Babinet, qui ont fait donation d'une rente perpétuelle de 600 fr. pour l'entretien de cet utile établissement.

A Fay, Seine-et-Marne, M. Ratier, maire de la commune, a fait don du terrain et des matériaux nécessaires à la construction d'un asile. Grâce à cette générosité, cette commune va prochainement être pourvue d'un établissement de ce genre.

Nous aurions pu étendre ce compte rendu en reprenant des faits plus anciens. Alors nous aurions mentionné en première ligne la généreuse donation de M. Normand, ancien maire de Romorantin, qui a consacré une somme considérable à la création d'un des asiles les mieux établis qui soient en France. D'autres noms seraient venus ainsi s'ajouter encore à ceux que nous avons signalés déjà à la reconnaissance publique.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter ici que l'Etat a toujours regardé comme un devoir d'encourager, par des secours, ces généreuses intentions toutes les fois que des demandes ont été adressées dans ce but au ministère de l'Instruction publique. C. J. DE LA P.

D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE VENTILATION

APPLICABLE A TOUTES LES SALLES D'ASILE.

M. Poulain de Bossay, proviseur du collége royal de Saint-Louis, membre du comité central à Paris et ancien recteur de l'Académie d'Orléans, dans une des dernières séances de la commission supérieure des salles d'asile, a fait connaître un nouveau système de ventilation, dont l'application est extrêmement simple, et qui peut facilement être adapté à tous les appareils de chauffage, quels qu'ils soient. Le peu de frais qu'il nécessite, le peu d'habileté et de savoir que demande son établissement, nous font penser que sa description sera très-utilement placée dans notre journal.

On sait combien il est important de préparer une bonne ventilation dans toutes les salles où doivent se réunir un grand nombre d'individus. La manière dont s'opère la respiration humaine, la décomposition de l'air qui en est la suite, indiquent suffisamment qu'il faut rechercher avec soin les moyens de remplacer l'air décomposé et vicié par de l'air nouveau et saturé de tous les principes nécessaires à la respiration : l'hygiène recommande cette précaution, comme une des conditions les plus indispensables de vitalité ; elle est surtout, et plus particulièrement nécessaire dans une réunion d'enfants qui ont besoin,

pour se développer convenablement, pour ne point détruire l'organe le plus essentiel à l'existence, de vivre dans un milieu qui permette le jeu normal et régulier de cet appareil si délicat, et pourtant sans cesse en action, qu'on nomme les poumons. Si ce jeu n'a pas lieu sans obstacle, si l'air n'est pas bien pur et bien respirable, il peut en résulter, non-seulement des accidents immédiats très-graves, qui peuvent même aller jusqu'à l'asphyxie, mais encore des lésions organiques qui laisseraient une trace profonde dans la constitution des enfants, et, par conséquent, apporteraient le trouble dans leur santé à venir.

On conçoit donc toute l'utilité d'un système de ventilation simple et facile, qui réunit à l'avantage d'une exécution peu coûteuse celui de pouvoir être adapté immédiatement à des appareils de chauffage déjà existants. Il y a quelques années, le ministère de l'Instruction publique a publié un rapport de M. Péclet, que nous placerons dans notre prochain numéro, et dans lequel cet inspecteur géneral de l'Université fait connaître quelle doit être la composition de l'air respirable, comment il se décompose et se vicie, et indique un appareil de ventilation très-bien entendu, qui sera toujours très-utilement placé dans une construction nouvelle, surtout lorsqu'il s'agira d'une grande salle d'asile ou d'une école pour laquelle l'argent n'aura point été épargné. Mais cet appareil trouverait difficilement place dans un établissement d'instruction primaire situé dans une pauvre commune; et il ne faut pas oublier que les bienfaits de notre institution pénètrent maintenant dans des communes qui ont moins de 700 âmes. Cet appareil ne coûte pas moins de 200 francs, et, pour l'établir, il faut avoir recours à des ouvriers habiles : l'appareil de M. Poulain de Bossay, au contraire, est d'un prix fort peu élevé : il coûte de 30 à 40 fr., et il peut être exécuté par le premier ferblantier venu. Avant d'en donner la description, disons qu'il est dû à la sollicitude éclairée de M. Petit, ancien professeur de physique au collége royal d'Orléans, et aujourd'hui proviseur de ce même collége.

Le long des côtés opposés du tuyau du poêle servant à chauffer la pièce dans laquelle il s'agit d'introduire de l'air pur, on établit deux moitiés de tuyau elliptique, fortement et exactement joints au tuyau de la fumée au moyen de clous très-rapprochés les uns des autres. Ces deux demi-tuyaux ainsi posés laissent un passage suffisant entre leurs parois et celles du tuyau du poêle : le premier, placé du côté du poêle, s'évase à sa partie inférieure en forme d'entonnoir, et accompagne le tuyau de la fumée jusqu'à sa sortie de la salle; l'autre, évasé et ouvert à l'intérieur dans sa partie supérieure, se prolonge en tuyau complet au-dessous du coude inférieur du tuyau de la fumée, traverse le plancher et va se mettre en contact avec l'air extérieur. Le premier tuyau reçoit l'air vicié de la salle qui, échauffé, tend à monter et va s'échapper par l'ouverture qui lui est ménagée à l'extérieur, le long du tuyau de la fumée, tandis que l'air pur, recueilli par le second tuyau, attiré par la chaleur, monte en s'échauffant et se répand dans la salle au moyen de l'ouverture supérieure qui lui a été ménagée et qui lui donne passage. L'air vicié est donc emporté et remplacé par de l'air pur extérieur, suffisamment échauffé dans son

passage le long du tuyau de la fumée pour ne pas refroidir la température intérieure.

Dans les cas où une ventilation plus active serait nécessaire, où la salle serait de dimensions considérables, on pourrait aller prendre l'air vicié au moyen de conduits placés sous le sol, s'ouvrant sur divers points, et se réunissant en un seul tuyau qui traverserait le foyer avant de venir se placer le long du tuyau de la fumée. En dirigeant à travers le foyer, d'une façon analogue, le tuyau de l'air pur, on rendrait le tirage très-actif.

Tel est tout le système ; on voit combien il est simple et facile. Ce ventilateur a été établi pour la première fois dans le préau couvert de la salle d'asile Saint-Pierre, à Orléans, où il a parfaitement réussi. Quelque temps après, un appareil semblable, mais d'une plus grande dimension, a été posé dans la salle d'audience du tribunal de première instance d'Orléans, et a permis aux magistrats, siégeant comme chambre de police correctionnelle, de respirer un air pur et vital, malgré la foule qui encombre les audiences ; un autre appareil, de dimensions très-considérables, a été placé à l'hôpital d'Orléans dans une salle où sont traitées spécialement des infirmités qui répandent une constante infection ; enfin, depuis que M. Poulain de Bossay a été appelé à diriger le collége royal de Saint-Louis, il a établi de ces ventilateurs dans les salles d'étude ; partout ce moyen a parfaitement réussi, et a produit les meilleurs résultats ; à Paris même, la dépense ne s'est pas élevée à plus de 35 francs.

Nous ne pouvons donc que recommander particulièrement l'emploi de ce procédé si facile et si peu dispendieux. C. J. DE LA P.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION,
ET EXERCICES.

DES DEVOIRS D'UN SURVEILLANT DE SALLE D'ASILE.

Ce serait une grave erreur de penser que la surveillance d'une salle d'asile est quelque chose de parfaitement facile et à la portée de tout le monde. Nous croyons tout le contraire : pour bien conduire un établissement de ce genre, pour lui faire produire tous les bienfaits qu'on est en droit d'en attendre, il faut, au contraire, des qualités toutes spéciales, une vocation réelle et véritable. Plus les enfants sont jeunes, et plus la direction est difficile, plus elle présente de dangers. A l'âge de l'école, l'enfant a déjà un jugement assez exactement formé, s'il a été guidé convenablement. Dans une foule de circonstances, il a déjà ce qu'il lui faut pour savoir les apprécier ; il sait distinguer le bien et

le mal, reconnaître dans la plupart des cas le juste et l'injuste; il peut donc éviter de lui-même la mauvaise route, se maintenir dans la bonne voie, même sans le secours du maître. A l'âge de l'asile, ce n'est plus cela; il s'en faut au contraire du tout au tout. Là, l'enfant ne trouve aucun guide en lui-même, tout est encore confusion dans son esprit et dans son cœur; il peut presque aspirer avec une égale humeur le bien et le mal; privé du jugement qui n'est que la conséquence de l'esprit de comparaison, il court à l'aventure au milieu de sa vie comme s'il était privé de la lumière, et c'est qu'en effet la lumière morale manque entièrement aux yeux de son intelligence à peine éveillée. Dès lors tout est danger pour lui, s'il n'a pas près de lui d'autres yeux pour voir, un autre esprit pour deviner ses instincts naturels, un autre cœur pour les diriger. Une fausse impression peut devenir funeste, laisser de profondes traces, faire naître une habitude mauvaise pour le corps ou l'esprit. Il n'est donc pas un mouvement de l'enfance qui ne doive être attentivement observé. La surveillance doit être exacte et continue, non-seulement pendant les heures de la classe, mais encore et surtout pendant les heures de récréation. En effet, pendant la classe, l'enfant n'est plus lui; la discipline est pour lui un vêtement dans lequel il enveloppe et cache son caractère et ses penchants. Dans la récréation, au contraire, il a dépouillé ce vêtement: il redevient lui-même; il se montre tel qu'il est, et la surveillance de ses jeux permettra toujours les plus utiles observations.

On le voit, pour accomplir ces devoirs que nous ne faisons qu'indiquer sommairement, il faut un dévouement de chaque jour, de chaque heure, de chaque minute; il faut une vie entièrement consacrée à ces soins de tous les instants; il faut la passion des enfants; il faut surtout et par-dessus tout, croire fermement que l'éducation de l'enfance est la mission la plus utile, la plus élevée, la plus sainte. On sent combien ces qualités essentiellement inhérentes à la nature même d'un bon surveillant de salle d'asile sont difficiles à rencontrer réunies dans le même individu, et c'est pourtant de cet ensemble de qualités que doit sortir l'effet complet de la première éducation. Aussi nous appelons de tous nos vœux la création d'une école normale pour les surveillants de salles d'asile. C'est dans cette école seulement qu'on pourra s'assurer d'une manière exacte du caractère de chaque aspirant, des penchants de son cœur, des dispositions de son esprit, de toutes ses aptitudes : c'est après l'avoir vu pendant plusieurs mois, c'est après avoir vécu avec lui sous le même toit, qu'on pourra savoir ce qu'il vaut et connaître si c'est une véritable vocation qui le pousse vers les enfants, ou si c'est purement et simplement un métier qu'il veut exercer. C'est alors seulement qu'on pourra espérer retirer de l'institution des salles d'asile tout ce qu'elle peut produire de bon pour l'avenir; c'est alors seulement que l'œuvre sera complétée.

En attendant, notre *Revue* doit venir en aide aux surveillants de bonne volonté qui ne demandent pas mieux que de chercher et de prendre la meilleure ligne de conduite à suivre. A ceux-là nous leur devons nos conseils, et nous nous empresserons toujours de saisir toutes les occasions de les servir.

Nous l'avons dit, l'avenir des enfants recueillis dans les salles d'asile dépend de l'éducation qu'ils y reçoivent : or, un des plus puissants moyens d'éducation pour cet âge, c'est l'exemple. Le surveillant de la salle d'asile doit donc être aussi attentif à se surveiller lui-même qu'à surveiller les enfants qui lui sont confiés. Un examen régulier et quotidien de sa conduite amènera les meilleurs résultats, lui permettra d'améliorer sans cesse et d'une manière continue ses moyens d'éducation. Ce serait donc une bonne et excellente chose que chaque surveillant procédât le soir à une révision des événements de la journée dont aucun ne peut être indifférent, se rendit compte de la valeur de chacun d'eux, des fautes des élèves, comme des siennes propres, des moyens de correction, des récompenses qui ont atteint leur but, enfin de tenir un journal exact de toute la vie de l'asile. Ce travail, qui aurait pour eux un certain charme, puisqu'il leur rappellerait sans cesse le bien qu'ils ont fait, le mal qu'ils ont évité, serait d'une grande utilité pour la conduite du lendemain. Du reste, l'idée ne nous appartient pas ; elle est mise en pratique par d'habiles surveillants, qui se louent beaucoup des avantages qu'ils en ont retirés. L'un d'eux a bien voulu nous communiquer quelques feuillets pris au hasard dans son journal ; nous les publions ici pour indiquer l'esprit qui doit présider à un travail de ce genre.

EXTRAIT DU JOURNAL DU SURVEILLANT DE LA SALLE D'ASILE DE...

17 *juin.*

Les enfants ont écouté la prière avec beaucoup d'attention.— Est-ce que tous les enfants qui sont ici ont prié ? — Oui. — Seront-ils donc tous sages ? — Non. — Pourquoi ? — Parce qu'ils n'ont pas tous prié de tout leur cœur. L'expérience m'a confirmé particulièrement aujourd'hui que l'exemple du maître exerce une plus grande influence sur les enfants que ne le feraient les plus belles paroles. Que l'on ne montre donc jamais de l'humeur ou de l'impatience aux enfants, de peur qu'on ne la leur communique, et qu'on ne leur fasse faire par contrainte ce qu'ils pourraient faire par affection. Il faut que je parle aux enfants avec douceur et en usant de peu de paroles.

18 *juin.*

La conversation a roulé sur le rapport et la bienveillance réciproque des enfants entre eux. *Exemple* : Si un enfant recevait quelques mauvais traitements de l'un de ses amis, devrait-il les rendre ? — Non, il devrait pardonner. — Faut-il rendre le bien pour le mal ? — Les enfants ont convenu qu'ils n'avaient pas coutume de rendre le bien. — Il importe bien moins d'être préparé pour faire la leçon sur un sujet quelconque que d'y être bien disposé par l'esprit de prière.

22 *juin.*

L'essai que j'ai fait faire aujourd'hui m'a convaincu qu'il importe

autant et plus de veiller sur soi-même que sur les enfants. Pour obtenir le silence, il faut que je sache revêtir une contenance sérieuse et égale; que j'use de peu de paroles, mais avec grâce, et en parlant d'un ton de voix doux et peu élevé. Il est un silence qui produit l'attention; lorsque l'on essaye à fixer les enfants et à les intéresser par un récit, ils oublient alors qu'ils sont vifs et pétulants, l'esprit tout entier est attiré comme hors du corps, et ces petits ne songent plus à faire usage de leurs membres pour déranger les autres.

3 *juillet.*

Les enfants ont été généralement indociles; ce qui m'a engagé à leur dire qu'en se plaisant à faire mal, ils offensaient le bon Dieu qui les voit; que je leur avais souvent enseigné ce qu'il fallait faire pour plaire à Dieu, et que s'ils aimaient toujours le mal et étaient désobéissants, ce n'était point seulement à moi qu'ils faisaient de la peine, mais à Dieu, et que ce serait à lui qu'ils auraient à rendre compte de leur conduite. J'ai parlé avec calme, mais peut-être avec trop de gravité, ce qui pourrait intimider les enfants.

6 *juillet.*

L'école a cheminé mieux que les jours précédents. Peut-être que la cause de cette différence tient un peu à moi-même. J'avais pris insensiblement avec mes enfants un ton plus élevé et plus dur, ce dont je me suis corrigé. B. ayant juré aujourd'hui, tous ses amis l'ont signalé : l'ayant placé en face de tous les autres devant les gradins, pour le reprendre, je me suis attaché à faire sentir à tous combien il leur importe d'être attentifs sur eux-mêmes, afin de se garder de proférer de mauvaises paroles : je leur ai dit qu'ils sont toujours sous le regard de Dieu qui les voit et qui les entend, et que c'est à *lui* et non pas au maître de l'école qu'ils rendront compte de toutes les mauvaises paroles qu'ils auront dites. Enfin j'ai demandé aux enfants si nous ne ferions pas bien de prier pour ce petit coupable qui venait d'offenser Dieu qui hait le mal. Plusieurs ont dit que oui, et Jean L. a dit que peut-être le bon Dieu aurait pitié de lui et le changerait. Nous avons prié, et le jureur a pleuré.

7 *juillet.*

En parlant aux enfants de la nécessité de garder une tenue droite et décente, je les engageais à ne pas baisser la tête en parlant, ce qui ne convient qu'après avoir fait une faute dont on se repent. Je leur ai fait remarquer que tous les animaux, en général, avaient la tête courbée vers la terre; mais que Dieu avait créé l'homme avec un front élevé, parce qu'il ne doit pas seulement penser à la terre, mais penser à Dieu et aux choses du ciel, et afin qu'il puisse regarder en face son prochain qui lui parle.

12 *juillet.*

Après la prière, j'ai fait aux enfants plusieurs questions. Qu'est-ce que prier? — C'est demander... — Demander quoi et à qui? — Le pardon de ses fautes et le secours de Dieu, et rendre des actions de grâce pour les bienfaits reçus. Puis donc qu'en priant on parle à Dieu, il faut le faire avec attention et respect. S'il venait ici une des bonnes dames de l'école, que vous aimez, et qu'elle vous dise : Je vous donnerai de bonnes poires si vous savez me les demander comme il faut; est-ce que vous iriez vers elle en petits étourdis, jouant avec vos mains et regardant de tous côtés sans faire attention que la dame est près de vous, qu'elle vous voit et vous entend? — Oh non! on ferait bien attention. — Et si l'on ne faisait pas attention? — Elle ne nous donnerait rien et nous gronderait.

Eh bien, mes enfants, Dieu qui est dans le ciel est infiniment plus riche de toutes sortes de biens que la plus riche d'entre les dames, et il nous promet que, si nous désirons de tout notre cœur les choses que nous lui demandons avec attention et respect, il nous les donnera; mais si nous ne le prions pas avec ces dispositions, nous l'offensons.

16 *juillet.*

La discipline de l'école s'est sensiblement affaiblie; il faut qu'il s'opère une réforme dans le moral des enfants. Pour arriver à ce but, je prendrai chaque jour un petit nombre des plus grands, à qui je tâcherai d'inspirer des sentiments de devoir et d'amour pour les autres enfants, afin d'en faire des surveillants utiles; je puis espérer d'introduire un bon ordre, et surtout d'inculquer de la manière la plus efficace ces deux devoirs qui sont tout pour l'homme : l'amour de Dieu et du prochain. Pour réussir dans l'exécution de ce plan, il faut que je leur fasse voir moi-même l'amour que j'ai pour eux, et que je veille plus constamment sur moi-même.

19 *juillet.*

Les enfants étaient distraits et agités, et je les ai renvoyés tous dehors sans faire de leçons aux gradins; mais, les ayant amusés en les rappelant, cette condescendance les a disposés à faire leurs petites leçons avec gaieté et, par conséquent, avec succès; cependant, si l'ordre et le succès de l'école dépendent de si peu de chose, cet ordre n'a pas une base solide; il repose sur la nouveauté, ce qui a un inconvénient grave, celui de favoriser peut-être la légèreté naturelle de l'enfance en l'accoutumant à ne rien faire avec suite et application. Je voudrais que les enfants s'habituassent à faire bien par sentiment de devoir, ce qu'ils peuvent faire et ce qu'on peut raisonnablement exiger d'eux.

20 *juillet.*

L'école n'a pas été bien aujourd'hui. N'en serais-je point un peu la cause moi-même? Il faut que je m'examine sur ces questions :

Suis-je constamment attentif sur moi-même pour reprendre et corriger avec douceur, afin de ne pas perdre la confiance et l'attachement des enfants? Est-ce qu'en usant de peu de paroles, pour être mieux obéi, j'agis comme en présence de Dieu et en vue de lui plaire uniquement? Que Dieu, dans sa bonté, daigne m'accorder d'être plus simple et plus sérieux pour instruire d'une manière solide ces petites créatures qu'il m'a confiées.

23 *juillet.*

Les enfants se sont montrés indociles à tous les premiers exercices; j'en ai puni quelques-uns, mais trop vite. Je crois qu'il ne faut jamais reprendre l'enfant dans un moment de passion, mais qu'il faut attendre le calme et lui parler toujours le plus doucement possible en peu de paroles, dites avec sentiment, et l'on parle ainsi à sa conscience. Il faut que j'évite les longues phrases et que je respecte dans l'enfance le dépôt que Dieu m'a confié. Je dois surtout me garder d'abuser de ma supériorité physique sur eux et respecter leur corps comme inviolable et sacré par sa faiblesse même; on conserve une grande influence sur les enfants quand on ne les a jamais contraints d'obéir que par paroles, regards ou gestes : il ne faut pas être soi-même juge et huissier.

5 *août.*

Il est de toute nécessité d'éloigner les plus petits qui troublent et entravent les exercices, et empêchent, par conséquent, aux aînés de profiter. J'ai prévenu les enfants que, dès ce moment, les leçons se feraient avec toute la régularité possible; que je le voulais décidément, et qu'il suffirait de se retourner en arrière ou de tenir une mauvaise posture pour être renvoyé avec les petits auprès de la maîtresse. Entrés dans la salle, nous avons fait tous les premiers exercices en moins d'une heure et avec une telle précision que je n'ai pas vu un seul enfant inattentif ou qui proférât une seule parole. « L'attention des enfants croît en raison inverse de l'agitation et des peines que je me donne pour l'obtenir. »

12 *août.*

Nos enfants se sont montrés indociles. N'étant pas entrés avec ordre dans la salle pour la prière, je les ai reconduits dehors, et je leur ai déclaré que les exercices devaient se faire avec régularité, qu'on les recommencerait jusqu'à ce qu'ils fussent très-bien, et que celui des enfants qui manquerait d'attention serait incontinent renvoyé. Par cette rigoureuse mesure, j'ai obtenu un silence parfait pour la prière, par laquelle j'ai demandé à Dieu de parler à la conscience des enfants qui aiment le mal et de changer leur cœur par son bon esprit. La fin de l'école m'a montré qu'il faut que les enfants fassent bien par sentiment de devoir, et que l'exemple que je donnerai à mes petits sera plus vite suivi que les leçons et les préceptes : après tout, *c'est le cœur qui mène l'homme.*

16 *août.*

Des étrangers, au nombre de sept, ont visité l'école; nos enfants, un peu déconcertés, ont fait plus mal qu'à l'ordinaire. J'ai usé de trop de condescendance pour ces visiteurs, qui n'ont fait qu'entraver nos exercices. Il faut qu'à l'avenir je m'en occupe moins, me souvenant que j'emploie ainsi un temps précieux à répondre à des questions le plus souvent insignifiantes; et, qu'en agissant ainsi, je me rends coupable d'infidélité à l'égard de mes petits enfants.

20 *août.*

J'ai exigé une régularité presque parfaite pour toutes les leçons, ce qui n'a pas peu contribué à les rendre tranquilles pour celle des gradins, où j'ai parlé d'une école où les enfants sont tellement sages, qu'ils apprennent les bonnes choses qu'ils savent à leurs plus petits amis, les surveillent et ne leur permettent pas de commettre la plus légère faute. Je leur ai raconté le trait d'un petit moniteur qui déchira la chanson qu'un autre enfant avait apportée à l'école, parce qu'il l'avait jugée mauvaise, rappelant à tous ses amis que, le maître leur ayant appris de bons cantiques pour louer Dieu, ils ne devaient pas souiller leurs lèvres en chantant de mauvaises chansons. Ce moniteur était sage; mais n'aurait-il pas pu mieux faire? Le jury a jugé juste, c'est-à-dire qu'il aurait dû soumettre la chanson au jugement du maître. Je crois que, pour engager l'enfant à être vigilant et régulier, il faut le surprendre au moment où il ne s'attend pas à être repris, et l'éloigner immédiatement en s'adressant à sa conscience par une seule parole. Il ne faut pas ennuyer la troupe par de trop fréquentes punitions. Il n'est permis de mettre le coupable en face de l'école, que pour des cas graves et pour un sujet de leçon générale; ici le maître doit se replier sur lui-même, et considérer la bonté et la miséricorde du Dieu des pardons, surtout par rapport à lui-même.

5 *septembre.*

J'avais comprimé hier un commencement d'indiscipline qui se manifestait chez quelques aînés, cela produisit un bon effet aujourd'hui; ils ont été soumis, et tout a bien été. A l'amphithéâtre, j'ai fait des questions sur la prière, entre autres : Serait-il suffisant de prier seulement le dimanche? — Non. — Pourquoi? — Les réponses des enfants m'ont étonné et réjoui, parce qu'elles étaient faites avec sentiment.

1er *décembre.*

Il me semble que, bien que les enfants soient tranquilles pour la prière, ils n'y prêtent plus autant d'attention; il faut que le ton que j'y mets ne soit pas assez entraînant, ou que je prie trop longuement.

2 *décembre.*

J'ai été satisfait de tous les exercices. Il y a une liaison imperceptible qui engage à faire bien encore, parce qu'on a bien fait : c'est ce qui est arrivé aujourd'hui ; mais la leçon des gradins a été assez infructueuse, à cause des nombreuses visites qui préoccupaient les enfants.

22 *décembre.*

Les exercices ne se sont pas faits avec autant d'ordre qu'à l'ordinaire à la séance du soir ; j'attribue en bonne partie ce désordre et cet affaiblissement de discipline au défaut de surveillance pendant l'arrivée des enfants, et à l'entière liberté que leur accorde la maîtresse pendant que je suis à dîner. Ils deviennent criards ; ils s'agitent et perdent ainsi toutes les bonnes dispositions qu'ils eussent apportées aux leçons s'ils avaient été préalablement plus tranquilles ; les enfants, d'ailleurs, en seraient plus heureux.

23 *décembre.*

....Expérience de ce jour : savoir s'abaisser et se mettre dans la disposition des petits enfants, sans perdre de vue leurs vrais intérêts, est une disposition difficile à acquérir, mais qui rend heureux quand on la possède.

15 *janvier.*

Étant obligé de donner quelques renseignements sur l'école à un étranger, les enfants ont abusé de l'entière liberté que je leur ai accordée un moment pour se déranger. A moins que je n'y sois forcé, il faut qu'à l'avenir je n'abandonne pas les enfants.

10 *mars.*

L'école a fini en désordre, ce qui m'a un peu impatienté. Que je me souvienne sans cesse que l'exemple que je donne à mes enfants est le plus grand moyen d'enseignement moral.

16 *mars.*

Je n'ai pas été bien satisfait des exercices de cette après-midi. Que je me souvienne que le travail m'est commandé, mais non pas le succès. Trop souvent j'oublie que ce sont de mes propres dispositions que dépendent le plus celles des enfants qui ne sont qu'imitation.

22 *mars.*

J'ai demandé à William si c'était bien ou mal de jeter du sable à ses amis. Il a jugé l'action comme mauvaise. Tu es donc injuste, puisque tu en as jeté ? Il voulait nier ; je lui ai demandé si c'était avec la main gauche. — Oh ! non, c'est avec la main droite, a-t-il repris en me la montrant.

24 *mars.*

Aujourd'hui l'attention était remarquable pendant la prière. Je demandais à ce Dieu de bonté qui fait revenir le printemps et les fleurs, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et les injustes, de faire naître aussi dans le cœur de mes petits enfants de saintes pensées. Deux d'entre eux m'ont rendu en substance tout ce que je venais de dire.

29 *mars.*

J'ai été satisfait de tous les exercices en général. Aux gradins j'ai demandé à un enfant qui n'est jamais sage, ce qu'il venait chercher à l'école. — La sagesse. — J'ai demandé à William si le premier avait trouvé la sagesse. — Non, a-t-il dit; il est toujours méchant. — Où doit-il donc la chercher? — Dans son cœur. Vinlemberg a rectifié cette idée en disant que la sagesse n'était pas dans le cœur. — A qui faut-il donc la demander? — A Dieu. — J'ai fait répéter plusieurs fois : « Si quelqu'un manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu. »

2 *avril.*

J'ai parlé aux enfants de la justice de Dieu. J'ai cité pour exemple la destruction de Sodôme, ajoutant que si tous les pécheurs n'étaient pas punis sur-le-champ, ce Dieu à qui rien n'échappe, ne manquerait pas de les punir tôt ou tard. Un enfant s'est levé pour dire : Au jour du jugement.

5 *avril.*

J'ai montré aux enfants l'estampe du chien, j'ai parlé de sa fidélité et de son attachement pour son maître, et j'ai fait l'histoire des chiens du Saint-Bernard qui vont au secours des voyageurs. — Est-ce que les voyageurs sont leur prochain? a demandé H.

6 *avril.*

Il me semble que les enfants ne deviennent pas meilleurs; ils sont peu obéissants et ne me montrent plus la même affection. Peut-être est-ce parce que je ne les aime pas assez moi-même et que je suis trop sévère? Quoi qu'il en soit, il faut que je sois plus doux et que je fasse les exercices plus courts. J'abuse presque toujours de l'attention des enfants. O que Dieu veuille me soutenir, me fortifier et relever mon courage abattu!

7 *avril.*

Les enfants, un peu accablés, ne se montraient pas bien disposés à prendre leurs petites leçons; mais, ayant fait continuer la première jusqu'à ce qu'elle ait été bien, j'ai montré par là que je ne souffrirais aucun désordre; ce moyen m'a réussi, et tous les exercices ont été faits avec ensemble et précision.

EXERCICES.

Nous reproduisons trois nouvelles historiettes empruntées au recueil que va publier madame Chevreau-Lemercier [1].

« Il y a, dans un asile établi à Paris, passage Saint-Pierre, au faubourg Saint-Antoine, une directrice qui est bien bonne pour tous les petits enfants ; aussi tous les petits enfants l'aiment beaucoup et ont beaucoup de confiance en elle. Cette bonne directrice a eu l'idée d'établir dans son asile l'aimable usage que voici :

Lorsqu'un enfant a été bien sage, ou quand il a fait une bonne action, cela lui donne le droit d'obtenir, pour récompense, la grâce d'un de ses camarades qui a mérité d'être puni. C'est là une manière très-touchante de récompenser la sagesse et les bonnes actions ; cela doit plaire beaucoup à tous les enfants qui ont un bon cœur.

J'ai à vous raconter, mes petits amis, trois jolies histoires qui sont arrivées à cause de cet usage. Voici la première.

EMMANUEL.

Dans l'asile dont nous parlons, il se trouvait un petit garçon qui, pendant plusieurs jours, avait été tellement sage, que la bonne maîtresse voulut lui montrer qu'elle était bien contente de lui, et le récompenser. Elle le fit venir avec elle au fond de la classe, et lui dit : « Mon petit Emmanuel, tu as été bien sage, bien obéissant, bien attentif, bien doux, bien tranquille ; je suis très-contente de toi. Je veux te récompenser. Tiens, regarde. » Et elle découvrit une jolie petite voiture en verre et une blouse qui étaient posées sur la table devant laquelle elle avait amené l'enfant ; puis elle ajouta : « Tu sais que j'ai promis de laisser choisir le plus sage ; tu as été le plus sage, choisis, prends ce que tu aimeras le mieux. » Emmanuel, tout rouge de plaisir, regarde la petite voiture pendant quelque temps ; il la touche et la retourne de tous les côtés. Il la fit même rouler un peu ; et il vit qu'elle roulait très-bien. Elle lui faisait grande envie, je vous assure. Ensuite, il regarda un peu la blouse ; puis il regarda et toucha encore la petite voiture. Enfin il prit la blouse, et, après avoir jeté encore un regard sur la petite voiture, il fit un gros soupir, et dit à la maîtresse : « Eh bien, madame, je garde la blouse. — Comme tu voudras, dit la directrice, tu as raison, cela te sera plus utile que la voiture. »

Voilà que le lendemain, un autre petit garçon qui était l'ami d'Emmanuel, mais qui n'était pas toujours aussi sage que lui, fit une grosse désobéissance, je ne sais pas à quel sujet. Alors il fut mis sévèrement en pénitence. Mais Emmanuel vint trouver la maîtresse, et il lui dit : « Madame, je viens vous demander la grâce de mon camarade que vous avez mis en pénitence. — Mais, mon bon ami, dit la maîtresse, tu n'as pas le droit de l'obtenir, cette grâce. C'est vrai que tu as été bien sage toute cette semaine, mais je t'ai donné hier ta ré-

[1] *Voir* page 30.

compense, et il ne serait pas juste de te la donner deux fois. — Oh! mais, madame, reprit Emmanuel, ce n'est pas parce que j'ai été sage que j'ai le droit de demander la grâce, c'est parce que je crois que j'ai fait une bonne action. — Tu as fait une bonne action, tant mieux, dit la maîtresse; j'en serai bien contente; mais je ne sais pas laquelle. — Madame, dit Emmanuel en baissant la voix, c'est que j'ai choisi hier la blouse. — Eh bien, mon enfant, reprit la maîtresse, la blouse était pour toi, elle te servira, et c'est justement la récompense que tu as préférée. — Oui, madame, c'est vrai, dit Emmanuel, mais c'est que.... si vous saviez comme j'avais envie de la petite voiture! — Alors, lui demanda la maîtresse, puisque tu avais si fort envie de la petite voiture, pourquoi as-tu pris la blouse? — Oh! répondit Emmanuel tout ému, c'est que.... c'est que j'avais entendu dire à maman qu'il fallait qu'elle m'achetât une blouse. Je sais combien maman se donne de peine pour gagner de l'argent. J'ai pensé que, si je prenais la blouse, maman n'aurait pas besoin de dépenser de l'argent pour m'en acheter une. Alors je n'ai pas voulu prendre la petite voiture. » La maîtresse embrassa Emmanuel et lui dit : « C'est vrai, mon enfant, ce que tu as fait est une bonne action, puisque tu as sacrifié ce que tu désirais beaucoup afin d'épargner de la peine à ta bonne mère. Lui as-tu conté cela? — Oh! non, madame, répondit Emmanuel en rougissant. — Eh bien, reprit la maîtresse, ce sera moi qui le lui dirai, et elle sera bien contente de voir que son enfant a un bon cœur. En attendant, je reconnais que tu as droit à obtenir la grâce de ton camarade, et je te l'accorde. » Emmanuel sauta de joie, et alla bien vite délivrer son petit ami. Tous les enfants surent bientôt comment Emmanuel avait eu la grâce du petit camarade; ils se le racontaient entre eux. Et, depuis ce jour-là, quand on parlait à Emmanuel, on l'appelait toujours *mon bon Emmanuel.*

LOUISE, OU JE VEUX FAIRE CE QUI EST LE MIEUX.

Voici, mes chers enfants, la seconde histoire que je vous ai promise, et qui est arrivée, comme celle du petit Emmanuel, dans l'asile du passage Saint-Pierre.

La petite Louise, qui allait à cet asile, était véritablement une charmante enfant. Elle ne méritait jamais un reproche; elle avait une telle crainte de mal faire, et un tel désir de faire toujours bien, qu'elle était le modèle de toutes ses compagnes. Un jour la maîtresse lui dit : « Louise, tu es une bonne enfant, je suis bien contente de toi; samedi prochain, au lieu de te donner une image ordinaire, je te donnerai une image comme celle que je donne aux moniteurs. Tu sais qu'elle est plus grande et un peu plus belle que les autres. » Le lendemain Louise fut encore plus sage, s'il était possible. Le soir, la directrice lui dit : « Ma petite Louise, je suis si contente de toi, que je te donnerai, samedi, au lieu de l'image des moniteurs, celle des moniteurs généraux, parce qu'elle est encore plus grande et plus belle. » Louise, comme vous pouvez le croire, était bien contente; car elle pensait au plaisir qu'auraient son père et sa mère, en la

voyant rapporter la grande image des moniteurs généraux. Elle s'en faisait d'avance une grande joie.

Le jour suivant, qui était un vendredi, et par conséquent la veille du samedi, une des petites compagnes de Louise fut mise en pénitence. La petite Aglaé (c'était son nom) pleurait beaucoup. Elle promettait d'être sage, de ne plus désobéir; mais puisqu'elle avait fait une sottise, il fallait bien qu'elle supportât la pénitence. C'était juste. Cependant, cela faisait beaucoup de peine à Louise, de voir sa petite compagne si désolée. Louise vint donc parler à la maîtresse, pour lui demander la grâce d'Aglaé. Mais la maîtresse lui dit : « Ma bonne petite, tu aurais droit d'avoir la grâce d'Aglaé, à cause de ta sagesse, si je ne t'avais pas déjà offert ta récompense. Tu sais bien que je dois te donner demain la grande image des moniteurs généraux. Si je te donnais les deux récompenses, cela ne serait pas juste. Pour avoir la grâce, il faudrait renoncer à la grande image. » Alors, Louise s'en retourna toute triste s'asseoir sur son petit banc. Et elle voyait toujours Aglaé sangloter. Au bout de quelques instants, elle revint auprès de sa maîtresse, et lui dit : « Madame, c'est que j'ai bien envie d'avoir la grâce d'Aglaé. — Eh bien, mon enfant, dit la maîtresse, tu sais que tu ne peux pas l'avoir et avoir aussi la grande image. Il faut absolument, pour être juste, renoncer à l'une ou à l'autre. — Mon Dieu, madame, reprit Louise, c'est que je voudrais faire ce qui est le mieux. Dites-moi ce qui est le mieux. — Est-ce que tu ne le devines pas? demanda la maîtresse. — Non, madame, répondit Louise; parce que si l'image ne devait faire plaisir qu'à moi, je pense bien qu'il vaudrait mieux y renoncer ; mais c'est que l'image doit faire plaisir aussi a papa et à maman. — C'est vrai, dit la maîtresse tout attendrie, mais crois-tu que ton père et ta mère ne seront pas aussi contents de savoir pourquoi tu n'auras pas eu l'image? — Oh ! oui, oui, s'écria Louise, ils sont si bons ! je leur dirai comme Aglaé pleurait. Merci, merci, madame; je n'aurai pas l'image, donnez-moi la grâce d'Aglaé » Aglaé eut aussitôt sa grâce. Et depuis ce jour, dans l'asile, on disait aussi *ma bonne Louise !*

ÉLISA.

Je vais, mes petits enfants, vous raconter aujourd'hui la troisième histoire arrivée dans la salle d'asile du passage Saint-Pierre. Vous savez, dans cet asile où les enfants qui sont bien sages peuvent obtenir, pour récompense, la grâce d'un camarade qui est en pénitence. J'étais présente quand la chose s'est passée. Il n'y a pas longtemps de cela.

Il faut vous dire qu'il y a dans cet asile un petit garçon et une petite fille qui sont frère et sœur. Le petit garçon s'appelle Auguste, et la petite fille Élisa. Auguste est plus âgé qu'Élisa; il est un peu étourdi et turbulent, mais pourtant c'est un bon enfant. Élisa est un petit bijou de sagesse. On m'a dit qu'elle n'avait jamais été punie. Vous comprenez combien il faut être sage et docile pour cela. Élisa aime son frère Auguste avec une grande tendresse. Elle est

heureuse et toute fière, quand Auguste a mérité un éloge ou une récompense. Elle est inquiète et chagrine, quand il a fait quelque étourderie. C'est une bonne et excellente petite sœur.

L'autre jour, je me trouvais avec quelques personnes dans cet asile; les enfants étaient au gradin. Auguste, qui est assez facile à distraire, était apparemment distrait par la présence des visiteurs, et n'écoutait pas du tout la leçon. Il faisait des petites mines, et tirait son voisin par sa blouse pour lui parler. La maîtresse lui fit signe de se tenir tranquille et d'être attentif. Auguste obéit pour un petit moment, mais bientôt après il recommença ses mines et ses petites niches à son voisin. Alors la maîtresse lui fit signe de se mettre en pénitence à sa place. Cette pénitence consistait à croiser ses mains sur sa tête, et à rester ainsi immobile. Auguste s'y conforma aussitôt avec docilité; mais il devint tout rouge, et se sentit très-humilié d'être puni devant les personnes étrangères qui étaient dans l'asile.

La petite Élisa, pendant ce temps-là, avait remarqué les mouvements et les signes de la maîtressse, et elle avait entendu prononcer le nom de son frère. Cela lui causa de l'inquiétude. Elle se leva, tourna la tête du côté d'Auguste, et elle le vit en pénitence. Alors, la pauvre petite se mit à sangloter, en se cachant le visage dans ses deux mains. La bonne maîtresse ne comprenant pas ce qui avait pu arriver à Élisa pour la faire pleurer ainsi, courut vers elle, et lui demanda ce qu'elle avait. La pauvre Élisa pouvait à peine parler. Cependant à travers ses sanglots, elle parvint à prononcer quelques mots. « Ah! ah! madame, dit-elle, Auguste.... Auguste.... a les mains sur la tête. » Et en disant cela, elle se tournait du côté d'Auguste avec un regard si touchant, que j'en fus tout attendrie. Et puis elle reprit : « Il a les mains.... sur la tête!.... il a les mains sur la tête!.... » Et elle sanglotait toujours. « Eh bien, mon enfant, dit la maîtresse, puisque cela te fait tant de peine, sois vite bien sage, afin d'avoir la grâce de ton frère. Voyons, retiens-toi de pleurer, et montre-toi raisonnable. — Oui, oui, madame, dit Élisa, en s'efforçant de sourire, je vais.... tâcher.... je.... vais être.... bien sage. » Alors la pauvre petite s'assit et tâcha de retenir ses larmes, et d'étouffer de gros soupirs qui la suffoquaient. Si vous saviez avec quel courage elle travaillait! Et sa petite bouche souriait doucement et d'un air suppliant, pendant que ses yeux étaient tout mouillés de larmes. Au bout de quelques instants elle se leva encore pour regarder Auguste; et, toute prête à sangloter de nouveau, elle s'écria : « Ah! mon Dieu! il a toujours les mains sur la tête!... Madame, est-ce que je ne suis pas sage? est-ce que je n'ai pas pu être sage? — Si, si, ma bonne enfant, dit la maîtresse; mais il fallait bien au moins que cela durât un petit moment. Console-toi, je t'accorde la grâce d'Auguste. — Ah! merci, merci, madame, dit Élisa en essuyant ses yeux avec son petit mouchoir. — Allons, Auguste, retirez vos mains de dessus votre tête, reprit la maîtresse, et travaillez bien. Et puis, quand vous serez tenté d'être étourdi ou distrait, pensez à la peine que vous venez de faire à votre sœur. » Auguste regarda sa sœur avec un regard qui marquait du repentir et de la reconnaissance, et il lui fit

le petit salut qu'on fait d'ordinaire pour remercier. Alors la petite Élisa fut toute saisie de joie, et elle se retourna vers la maîtresse et vers nous, en disant d'une voix tremblante d'émotion et la figure tout épanouie de plaisir : « Il m'a fait le petit salut!... il m'a fait le petit salut! il n'a plus les mains sur sa tête! il m'a fait le petit salut! »

Je ne puis vous exprimer, mes chers enfants, à quel point j'ai été touchée en voyant les émotions de cette charmante petite fille. Nous pleurions tous. Un petit garçon n'est-il pas bien heureux d'avoir une sœur comme Elisa? Pauvre bonne enfant! quel excellent cœur, quels nobles et généreux sentiments, quelle délicatesse! Ah! je n'oublierai jamais la petite Élisa! Ni vous non plus, n'est-ce pas?

VARIÉTÉS.

LE VISITEUR DES SALLES D'ASILE.

1° *Inspection du local;*— 2° *Inspection des enfants;*— 3° *Inspection des directeurs et des directrices;*— 4° *Observations sur la tenue générale de la salle d'asile;* — 5° *Fondation;* — 6° *Comptabilité;*— 7° *Surveillance;* — 8° *Charité.*

Tout visiteur de salles d'asile doit non-seulement connaître la nature de cette institution, mais aussi comprendre sur quels points son attention doit être fixée. Voir et juger avec discernement est un devoir pour quiconque exerce une mission officielle ou charitable. La légèreté et l'irréflexion ne peuvent être excusées. Mais souvent on ignore ce qu'il faudrait savoir, et par suite de cette ignorance, on approuve ou l'on n'aperçoit pas ce qu'il serait nécessaire de blâmer ou de réprimer. Il peut donc être utile de trouver indiqués et réunis, les divers sujets d'observation qu'on ne saurait négliger sans s'éloigner du but qu'on se propose.

Des rapports et des renseignements sur les salles d'asile sont sans cesse demandés par M. le ministre de l'Instruction publique, aux autorités administratives et aux fonctionnaires de l'Université; ces rapports doivent, autant que possible, être exacts et véridiques; encore ici la connaissance de ce qui doit être apprécié est indispensable. La charité a besoin également d'être éclairée, lorsqu'elle veut coopérer au soutien et à la prospérité des asiles. Il y a donc un double intérêt à rendre plus facile la tâche de visiter et de juger ces établissements.

1°. INSPECTION DU LOCAL.

Il est de toute nécessité que le local affecté à une salle d'asile soit suffisamment spacieux et aéré, et le règlement général prescrit les dispositions et dimensions suivantes :

« Art. 1er. Les salles d'exercice destinées à recevoir les enfants seront situées au rez-de-chaussée, planchéiées, ou carrelées, ou airées en asphalte ou en salpêtre battu, et éclairées des deux côtés par des fenêtres qui auront leur base à deux mètres au moins du sol, avec châssis mobile.

« Art. 2. La forme de ces salles sera celle d'un rectangle ou carré long, d'au moins quatre mètres de largeur sur dix mètres de longueur pour cinquante enfants ; d'au moins six mètres de largeur sur douze mètres de longueur pour cent enfants ; et d'au moins huit mètres de largeur sur seize à vingt mètres de longueur pour deux cents à deux cent cinquante enfants.

« Ce dernier nombre ne sera jamais dépassé. »

Telles sont les conditions imposées ; mais lorsqu'on a dû approprier une construction déjà existante, elles ne peuvent pas toujours être exactement remplies. Il faut alors tenir compte des difficultés et des obstacles qui ont pu forcer à modifier les dispositions du règlement ; on doit néanmoins observer attentivement si les plus importantes d'entre elles ont été conservées, et si l'espace, l'air et la lumière s'y trouvent convenablement ménagés.

Pour rendre plus facile l'examen d'un local, nous plaçons ici des questions auxquelles les observations du visiteur peuvent répondre.

1° La salle est-elle assez vaste pour le nombre d'enfants qu'elle contient ?

A-t-elle assez d'élévation pour que l'air y circule librement ?

Les fenêtres sont-elles à droite ou à gauche, mais non vis-à-vis des yeux des enfants ?

2° L'estrade est-elle disposée selon les mesures approuvées ? — Hauteur des marches, 00 centimètres ; — largeur, 00 centimètres ; — nombre, de 5 au moins et de 10 au plus.

Est-elle appuyée aux murs des deux côtés ou fermée par une balustrade, ou cloison pleine, d'un mètre au moins de hauteur ?

3° Le préau est-il assez grand, assez clair, assez aéré ?

S'y trouve-t-il des planches pour placer les paniers des enfants ?

4° Dans cette pièce et dans la salle, les fenêtres sont-elles assez élevées au-dessus du sol pour que les enfants n'y puissent atteindre ? Dans le cas contraire, sont-elles garnies de grillage extérieurement et intérieurement devant les vitres ?

5° Les poêles sont-ils entourés de balustrades ?

6° Le mobilier de la salle est-il complet ? savoir : Image sculptée ou gravée du Christ. — Pendule. — Porte-tableaux avec leurs touches. — Tableaux de caractères alphabétiques et de numération. — Planche noire sur un chevalet et crayons blancs. — Boulier-compteur ayant dix rangées de dix boules chacune. — Cadre ou porte-gravure pour placer l'image qu'on expose aux regards des enfants. — Porte-feuille d'images : 1. Histoire sainte, 1re et 2e parties ; 2. histoire de N.-S. Jésus-Christ ; 3. récits moraux ; 4. animaux domestiques ; 5. ani-

maux sauvages; 6. arbres, arbustes et plantes; 7. culture et emploi du blé; 8. arts et métiers; 9. notions industrielles; 10. les sept couleurs principales du spectre solaire. — Questionnaires relatifs aux collections ci-dessus indiquées[1]. — Recueils de chant pour les salles d'asile. — Registres : 1. d'inscription; 2. particulier au médecin ; 3. des dames inspectrices[2] et des autorités préposées à l'inspection des salles d'asile. — Lits de camp sans rideaux. — Une fontaine. — Champignons pour les casquettes, les vestes ou gilets. — Baquets ou jattes pour laver les mains. — Éponges et serviettes. — Sébiles de bois ou gobelets d'étain. — Clochette à main et cloche suspendue. — Sifflet et claquoir. — Ardoises et crayons (les ardoises suspendues à la muraille tout autour de la salle). — Armoire où sont gardés les registres et les tableaux, ainsi que les matériaux et les produits du travail manuel.

7°. Les lieux d'aisance sont-ils à proximité de la salle et du préau?

Sont-ils construits dans les dimensions convenables; savoir : largeur de chaque cabinet, 50 centimètres; profondeur, 71 centimètres; hauteur du siége, 21 centimètres ; largeur de l'orifice, 22 centimètres; hauteur de la porte par laquelle on doit surveiller les enfants, 1 mètre?

Sont-ils tenus avec propreté?

Les enfants peuvent-ils s'y rendre à couvert?

8°. La cour est-elle suffisamment grande?

Le sol en est-il uni?

Ne s'y trouve-t-il ni trous, ni cailloux, ni pavés sur lesquels les enfants puissent tomber et se blesser?

N'y a-t-il point de pentes trop rapides?

L'eau s'y écoule-t-elle facilement?

S'il s'y trouve un puits, des escaliers, des soupiraux de cave, sont-ils entourés de grillages ou de barrières qui en défendent l'approche?

Y a-t-il de l'ombre pour les enfants aux heures de récréation?

Y a-t-il quelques bancs où ils puissent s'asseoir?

9°. La porte d'entrée donnant sur la rue peut-elle s'ouvrir sans qu'une sonnette avertisse de l'arrivée des visiteurs[3]?

10°. La température de la classe et du préau est-elle suffisamment chaude en hiver, ou fraîche en été?

11°. La tenue générale de l'asile indique-t-elle des habitudes régulières de soin et de propreté?

(*La suite à l'un des prochains numéros.*)

---

[1] Prix des collections : en noir, 56 fr.; coloriées, 110 fr. 50 c. Questionnaires, 9 fr. Paris, librairie de L. Hachette et Cie. *Voyez* le détail de cette collection d'images à la fin de ce numéro sur la couverture.

[2] Sur lequel elles constatent le nombre d'enfants présents, leurs occupations du moment, et les observations qu'elles peuvent faire.

[3] Ce qui est indispensable pour connaître exactement la véritable tenue d'un asile.

DES ÉTABLISSEMENTS

D'ÉDUCATION DE LA PREMIÈRE ENFANCE EN ALGÉRIE.

Mlle Aglaé Feray, membre de la commission supérieure des salles d'asile, qui vient de faire en Algérie un voyage avec Mme la comtesse de Salvandy, a bien voulu rassembler et nous communiquer les notes prises par elle sur les établissements d'éducation de la première enfance déjà fondés dans notre colonie. Nos lecteurs liront avec un vif intérêt, nous en sommes assurés, les renseignements que nous leur donnons aujourd'hui. Si nous ne craignions pas de paraître par trop ambitieux aux yeux de ceux qui ne sentent pas aussi vivement que nous tout ce qu'on doit attendre de notre institution, nous dirions qu'elle doit nécessairement et infailliblement rendre les plus signalés services à notre colonie d'Afrique, et que, du moment où les enfants arabes viendront à nos asiles, la paix sera assurée dans l'avenir.

« A Alger, dans la même maison et sous la direction des sœurs de saint Vincent de Paule, sont réunis une pharmacie gratuite, une école de jeunes filles, un ouvroir pour les jeunes filles, et un asile pour les enfants des deux sexes. Nous avons trouvé dans cet asile cent enfants. Ce nombre, que l'on ne peut dépasser, à cause de la petitesse du local, est insuffisant pour les besoins de la population. Cette population est composée en grande partie de Maltais, d'Espagnols et d'Italiens, très-ignorants et sans moralité; leurs enfants sont déposés à l'asile quand ils gênent ou ennuyent, et repris suivant le caprice de chacun; et exiger de la régularité serait chasser complétement les enfants de l'asile. Il vaut mieux les avoir un peu que pas du tout. Malgré cette irrégularité, nous avons remarqué une bonne tenue parmi les enfants. A peu d'exceptions près, la méthode est bien suivie: ces enfants sont, en général, vifs et intelligents. Les enfants des familles françaises sont visiblement les mieux soignés par leurs parents, et s'y distinguent des autres par une plus prompte attention aux leçons. Les familles juives envoient volontiers leurs enfants à l'asile; quelques petites filles maures y paraissent aussi de temps à autre, mais jusqu'à trois ou quatre ans seulement. Plus tard, les parents ont peur de l'influence religieuse. On peut espérer que c'est là un premier degré franchi, et que d'autres le seront par la suite. Les sœurs, soutenues dans leur belle œuvre par leur maison mère de France, reçoivent de la ville d'Alger une rétribution de 50 francs pour chaque sœur; elles sont aidées en outre par les dons et souscriptions des dames d'Alger. Madame la maréchale duchesse d'Isly et madame de Bar surveillent et protégent cet asile avec un zèle au-dessus de toute louange. Mais cependant les besoins dépassent encore beaucoup les ressources.

« A Bone et Philippeville, deux asiles pour garçons et filles, auxquels sont joints une école et un ouvroir pour les jeunes filles, et un petit hospice, sont tenus par des sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy. Je crois cet ordre plus convenable que tout autre à la direction des salles d'asile. Ces religieuses me paraissent avoir le sentiment parfaitement vrai de ces établissements et de l'esprit

qui doit y présider. Dans aucun autre asile, je n'ai vu aux enfants un air aussi heureux et aussi attentif. La méthode est suivie très-exactement, sans routine, parce qu'elle est bien comprise. L'ordre, la proprété des enfants ne laissent rien à désirer : tout indique que là l'œuvre est accomplie avec amour des enfants. A Bone comme à Philippeville, quatorze religieuses se partagent la tâche d'entretenir le petit hospice pour les femmes, l'école, l'ouvroir et l'asile. Elles vivent sur le traitement de 600 fr. accordé par le gouvernement à six d'entre elles ; les autres se sont adjointes volontairement, parce qu'il faut travailler, disent-elles. La sœur supérieure, jeune femme de vingt-sept à vingt-huit ans, est d'une rare distinction ; elle inspire autour d'elle, et jusque sous les tentes arabes, la plus profonde vénération. De petites juives sont reçues à l'asile avec une charitable tolérance ; on s'abstient de leur faire prendre part à la prière chrétienne. Deux mères sont venues : « Faites prier aussi nos enfants ; les prières de saintes femmes comme vous, doivent être bonnes. » Je n'ai pu voir d'un œil sec cette mère supérieure prendre dans ses bras une belle petite fille qu'une catastrophe terrible a laissée orpheline, et me la présenter, disant : « Celle-là c'est notre enfant à nous, Dieu nous l'a donnée. » Le nombre des enfants qui viennent aux asiles de Bone et de Philippeville peut être évalué à 150 à peu près pour chaque ville.

« A Constantine, on essaye d'organiser un asile ; mais cet essai est encore fort incomplet. Les familles européennes, étant en fort petit nombre, le besoin de cet établissement est moins urgent qu'ailleurs.

« A Oran, des sœurs de la Sainte-Trinité (maison de Valence, en France) ont fondé, comme les sœurs de Philippeville et de Bone, un petit hospice, une école et un asile ; elles ont à leur disposition un peu plus de ressources ; le local est plus spacieux et mieux disposé que dans les autres villes. Les enfants étaient en vacances ; nous n'avons pu les voir réunis à l'asile. Nous nous sommes fait montrer les livres, les recueils de petites chansons, dont on se sert ; ils nous ont fait penser que la méthode, pour la direction de l'asile, devait être la même qu'à Alger, c'est-à-dire, à peu de chose près, la méthode adoptée par les asiles modèles de France.

« L'asile renferme ordinairement 180 enfants ; l'école des indigents 195 élèves ; l'école de la classe ouvrière 60 élèves ; 19 orphelines sont recueillies par les sœurs, qui donnent aussi des soins à un pensionnat de jeunes personnes composé de 45 élèves.

« Des asiles sont fondés, ainsi qu'on le voit, dans les principales villes de l'Algérie : ces établissements auront une immense influence sur l'avenir de la colonie. Il est bien à souhaiter que la mère patrie leur vienne en aide. Leur nombre et leur étendue sont bien loin de répondre aux besoins de cette population soumise à tant d'épreuves. Les espaces, trop restreints pour le nombre d'enfants que l'on reçoit, sont plus insalubres sous le climat d'Afrique, qu'ils ne le seraient sous le nôtre. On doit compter cet inconvénient au nombre des causes principales qui amènent les nombreuses ophthalmies dont sont affligés les enfants. »

DES CRÈCHES A PARIS.

Les crèches sont un trop grand bienfait pour l'enfance, elles aident trop au développement normal de l'organisme du premier âge, elles préparent trop bien à l'éducation des salles d'asile pour qu'un recueil, qui s'intitule *l'Ami de l'Enfance,* ne cherche pas à en rendre la propagation certaine et rapide. Nous ferons donc tous nos efforts pour faire sentir à nos lecteurs combien ils doivent apporter de zèle et d'ardeur à faire connaître cette nouvelle et précieuse institution, appelée à rendre tant de services aux classes ouvrières, en leur faisant une vie plus douce et plus facile, en diminuant leurs intérêts matériels, en écartant de leurs cœurs bien des soucis, bien de longues et poignantes douleurs. Les crèches sont destinées à changer d'une manière très-sensible le chiffre de la mortalité chez les enfants du premier âge; elles ne s'arrêteront pas à ce premier résultat : elles rendront plus facile la direction des salles d'asile en leur préparant une population d'élèves dont le cœur n'aura pas été aigri et cruellement modifié par ces premières souffrances qui, jusqu'à présent, ont entouré les enfants des classes pauvres à leur entrée dans la vie. Qu'on ne s'y trompe pas, l'éducation doit commencer au début de la vie; rien n'est indifférent même au sortir du sein maternel, et nous n'en voulons d'autre preuve que la tenacité, la persistance avec laquelle se conservent dans un âge déjà avancé les habitudes mauvaises qu'ont laissé prendre ou qu'ont même données les nourrices, pour obtenir, par leur moyen, le calme et le repos de leurs nourrissons. Qu'on juge après cela des traces que doivent laisser dans le caractère naissant d'un pauvre enfant les souffrances sans nombre qui l'attendent dans un ménage d'ouvriers. Nous savons bien que plus d'un sourire d'incrédulité irréfléchie accueillera dès l'abord ce que nous disons ici; mais nous demanderons à tous ceux qui ont des enfants de rappeler leurs souvenirs, d'examiner avec bonne foi ce qui se passe autour d'eux, et nous sommes assurés que quelques jours d'examen attentif et continu les ramènera bien vite à notre opinion. Nous le répétons donc ici : il n'y a pas un moment à perdre lorsqu'il s'agit de l'éducation de l'enfance; les premières impressions sont les plus persistantes, par cela seul qu'elles ne peuvent être corrigées par le raisonnement; et lorsque la douleur préside à leur formation, elle agit nécessairement et infailliblement d'une manière malheureuse sur le physique et le moral de l'enfant, et influe très-sensiblement sur son caractère à venir.

On fait sérieusement à l'institution des crèches un reproche qui, à nos yeux, est parfaitement ridicule. On dit qu'en débarrassant la mère d'une partie des soins qu'exige l'enfance, elle tend à relâcher les liens de la famille. Ainsi, on trouve très-naturel qu'une mère confie son enfant à une nourrice, consente à le voir s'éloigner d'elle, à s'en séparer pour de longues semaines, à le savoir dans une chaumière la plupart du temps infecte, livré à des soins mercenaires,

sans surveillance, sans contrôle, tout cela est regardé comme quelque chose de tout simple et dont l'amour maternel ne doit point avoir à souffrir. Mais la crèche! oh ! c'est bien différent! Comment voulez-vous que le cœur d'une mère ne se dessèche pas à l'idée de savoir son enfant remis à des soins actifs et intelligents, gardé dans un local bien sain et bien aéré, à quelques pas de sa demeure, sous la tutelle charitable de ces femmes au cœur dévoué, qui ne voient dans les richesses dont elles jouissent qu'un moyen de plus de secourir les malheureux ! Oh ! pour ces mères-là Dieu n'aura pas de pitié : il tarira en elles les sources de l'amour maternel. Cette objection est tellement singulière qu'on ne comprend en vérité comment elle a pu avoir audience auprès de quelques esprits. Qu'on se tranquillise : l'amour maternel est quelque chose de trop sacré pour s'éteindre ainsi ! Il n'a pas besoin, pour occuper le cœur de la femme, d'être entouré d'inquiétudes et de douleurs. Il trouve son aliment en lui-même, et la reconnaissance des soins donnés à l'enfant ne feront que le rendre plus vif et plus étendu. Ne craignons pas de le dire : les crèches sont un immense bienfait, un bienfait inappréciable et plein de moralité ; disons plus : souhaitons sincèrement qu'il ne soit point exclusivement réservé aux classes pauvres! Qu'il y ait aussi la crèche des classes moyennes et des classes aisées de la société !

On ne saurait donc rendre trop d'actions de grâce à celui dont les efforts continus ont su féconder d'une manière si heureuse l'idée première de madame de Pastoret, et doter Paris du premier établissement de ce genre. M. Marbeau a bien mérité de son pays, et son cœur doit déjà trouver une bien douce récompense dans les précieux résultats qu'il a obtenus, et aussi dans les imitations nombreuses que son œuvre a fait naître partout en France.

Venons maintenant aux crèches de Paris. Depuis le 14 novembre 1844, époque de la création de la première crèche, neuf crèches ont été successivement ouvertes à Paris. Nous allons donner quelques renseignements sur chacune d'elles, en suivant l'ordre chronologique des fondations.

La première de toutes, LA CRÈCHE SAINT-PIERRE A CHAILLOT, fut ouverte le 14 novembre 1844 Un sermon, prononcé dans l'église de la Madeleine par l'abbé Coquereau, vint aider à ses premiers pas dans le monde; nous nous rappelons encore avec émotion la parole du chaleureux prédicateur, et nous n'avons pas oublié, non plus, un charmant article publié à ce propos par la *Presse,* et qui était dû à la plume de M. Jules Delbruck.

Située rue Pauquet, n° 5, cette crèche occupe un rez-de-chaussée et un premier étage ; elle a un petit jardinet où, pendant les beaux jours, les enfants sont placés sous une tente au grand air. Les docteurs Canuet et Gachet y font de nombreuses visites, et nous nous ferons un devoir de rapporter ici les noms des dames inspectrices dont le zèle est au delà de tout éloge : ce sont mesdames Curmer, Canuet, Deleau, Rayon, Delaunay, Lestner, Laroche, Duban, de Lafosse, Jeannin, Stellac, Ancelot, Gachet, Saint-Salvy, Deschamps, Nicholson. N'oublions pas, non plus, de mentionner les noms de M. le baron

de Watteville, de M. Framboisier, directeur de Sainte-Périne, et de M. le marquis de Croisier.

Chaque enfant coûte par jour 70 cent., tous frais compris. C'est là un prix qui nous paraît très-élevé. Jusqu'à présent, le budget des recettes et des dépenses a été établi de la manière suivante :

Recettes.

Souscriptions annuelles.	107 fr.	» c.
Dons de berceaux.	455	»
Dons et collectes.	3,387	10
Produit du tronc.	420	90
Rétributions des mères.	795	30
Emprunt à la caisse centrale.	500	»
Total.	5,755	41

Dépenses.

Frais de la double installation (la crèche a changé de local).	2,556 fr.	» c.
Dépenses générales, loyer, berceuses, etc. . . .	2,449	76
Dépenses d'alimentation.	524	75
Total.	5,530	51

La crèche a 12 berceaux ; 25 enfants sont inscrits ; 15 à 20 sont présents en général.

La crèche Saint-Philippe-du-Roule, rue du Faubourg-du-Roule, n° 12, a été ouverte le 29 avril 1845. Elle n'est que provisoirement dans le local qu'elle occupe ; elle a 15 berceaux ; 40 enfants sont inscrits ; 20 à 25 sont présents : tous frais payés, la dépense pour chacun d'eux est de 75 cent. Nous renouvelons ici notre observation sur l'élévation de ce prix.

Six médecins se partagent les visites à la crèche ; l'un d'eux, le docteur Séry, a publié un rapport très-étendu, et dans lequel on trouve d'utiles renseignements.

Voici le budget de la crèche Saint-Philippe-du-Roule :

Recettes.

Souscriptions annuelles.	617 fr.	50 c.
Dons de berceaux.	816	»
Dons et collectes.	762	50
Produit du tronc.	177	50
Rétribution des mères.	485	60
Emprunt à la caisse centrale	350	»
Total.	3,409	10

Dépenses.

Frais d'installation.	1,221 fr.	44 c.
Dépenses générales, loyer, berceuses, etc.	1,476	86
Dépenses d'alimentation.	325	90
Total.	3,024	20

La crèche Saint-Louis-d'Antin, rue Saint-Lazare, n° 148, a été ouverte le 29 avril 1845; son aspect est des meilleurs : 31 berceaux reçoivent de 30 à 35 enfants par jour; 50 sont inscrits. La dépense pour chaque enfant s'élève à environ 60 cent. par jour.

Cette crèche n'a pas moins de soixante dames inspectrices, parmi lesquelles on compte mesdames la comtesse de Castellane, présidente du comité; la comtesse de Kersaint, la comtesse de Cumont, la supérieure de Saint-Louis; mesdames Reisel d'Arques, Lairtullier, Rodrigues, vice-présidentes, et madame Capelle, trésorière.

Le budget est fixé ainsi qu'il suit :

Recettes.

Souscriptions annuelles.	1,320 fr.	» c.
Dons de berceaux.	1,638	»
Dons et collectes.	593	»
Produit du tronc.	880	20
Rétributions des mères.	861	45
Emprunt à la caisse centrale.	1,300	»
Total.	6,592	65

Dépenses.

Frais d'une double installation.	3,399 fr.	55 c.
Dépenses générales, loyer, berceuses, etc.	2,394	75
Dépenses d'alimentation.	414	80
Total général.	6,209	10

Nous ne pouvons nous résigner à quitter la crèche Saint-Louis-d'Antin sans transcrire ici quelques vers, écrits sur le registre des visiteurs, par M. Émile Deschamps :

Pauvres enfants, chers petits anges,
Lorsque, pour le travail, après chaque repas,
Vos mères vous laissaient au logis, n'est-ce pas
Qu'en proie à des terreurs étranges,
Vous sanglotiez, et puis, qu'à force d'être seuls,
On vous retrouvait froids et muets dans vos langes,
Comme des morts dans leurs linceuls?
Aujourd'hui plus d'absence aux longues agonies:
Car la crèche, agréable aux yeux de l'Éternel,
Avec ces chants, ces fleurs, ces images benies,
Vous garde souriants jusqu'au sein maternel.
Et vous, riches, donnez, donnez, pour que la crèche
L'hiver soit toujours chaude, et l'été toujours fraîche.

Ces trois crèches, la crèche de Chaillot, la crèche de Saint-Philippe-du-Roule, la crèche de Saint-Louis-d'Antin, sont les seules dont on ait publié les budgets. Les autres crèches sont d'origine plus récente, et aucune publication officielle les concernant n'a été faite par les comités.

La crèche Saint-Vincent-de-Paule, rue du Cherche-Midi, n° 69, a été ouverte le 15 juillet 1845. Elle ne compte donc qu'une année d'existence ; elle ne renferme que 12 berceaux, nombre égal ou à peu près au nombre d'enfants qu'on y recueille : l'aspect est triste et le local trop restreint. Chaque enfant revient à 70 cent., tout compris.

La crèche de Saint-Pierre, rue de la Comète, n° 14, a été ouverte le lendemain de la precédente, le 16 juillet 1845 ; elle a 32 berceaux, et les enfants, inscrits au nombre de 29 seulement, sont ordinairement 25 présents. Un joli jardin permet aux enfants d'être au grand air toutes les fois que le temps le permet ; le local est très-satisfaisant. Parmi les dames inspectrices, on compte la duchesse de Liancourt, la marquise de Mornay, etc.

La crèche de Sainte-Geneviève, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 37, a été ouverte le 3 janvier 1846. Une cour, plantée d'acacias, permet de placer les enfants à l'air par le beau temps ; les salles se trouvent au deuxième étage : on y compte 24 berceaux pour 40 enfants inscrits, dont 30 au moins sont présents. Chaque enfant coûte 65 cent. On comprend tout le bienfait d'une crèche dans un pareil quartier.

La crèche Bethléem, rue Pierre-Sarrazin, n° 2, a été ouverte le 2 février 1846 : 15 berceaux reçoivent 18 à 20 enfants présents, sur 50 inscrits. Chaque enfant coûte par jour 70 cent., tout compris. Parmi les noms des dames inspectrices, on voit ceux de madame Caussin de Perceval, de mademoiselle Aglaé Feray, et un berceau porte pour inscription : *Fondé en mémoire de madame de Salvandy*. Le local est bon et la tenue exacte.

La crèche de la Madeleine, rue Saint-Honoré, n° 357, a été ouverte le 20 avril 1846. Située au deuxième étage, elle possède une terrasse assez spacieuse, qui tient lieu de jardin aux enfants. Sur 26 enfants inscrits, 15 à 18 sont présents ; 15 berceaux leur suffisent. C'est dans cette crèche qu'a eu lieu le premier essai de la pouponnière ou galerie à promenade pour les enfants : c'est un petit meuble très-simple, qui aide beaucoup aux premiers pas de l'enfance, et qui permet aux berceuses de surveiller facilement un plus grand nombre d'enfants à la fois.

A cette crèche est joint un ouvroir pour les mères sans ouvrage. C'est là un essai qui peut produire les plus heureux résultats.

La crèche Saint-Gervais, rue Geoffroy-Lasnier, n° 18, a été ouverte le 11 mai 1846. La dernière en date, elle a dû profiter des essais tentés par ses devancières ; elle est en effet la plus complète de Paris. Le local est très-bon ; un joli jardin en fait partie : il y a 24 berceaux, 80 enfants inscrits, 20 présents seulement ; on y re-

marque un lit de repos à séparations en filet pour 4 enfants. Les autres crèches sont fermées à huit heures et demie du soir, et le dimanche toute la journée; à la crèche Saint-Gervais, il y a une amélioration capitale qui mérite d'être signalée : pour les mères malades, la crèche reste ouverte la nuit et le dimanche. C'est là une bien bonne et bien heureuse pensée.

En résumé, les crèches de Paris, au nombre de neuf seulement, contiennent 180 berceaux, reçoivent journellement de 180 à 230 enfants, sur 370 inscrits. Eu égard au chiffre de la population parisienne, ce chiffre est bien minime; et cependant, si l'on considère le nombre des journées qu'elles permettent aux mères d'employer utilement, on trouve que 200 mères, pendant plus de 300 jours, peuvent se livrer au travail sans inquiétude, sans souci de leurs enfants; ce qui fait ensemble 60,000 journées. Or, c'est déjà quelque chose que ce résultat; nous ne doutons pas qu'il n'augmente tous les jours : Paris ne s'en tiendra pas à neuf crèches, et l'expérience fera sentir aux mères retardataires tous les bienfaits d'une semblable institution.

Nous avons cru devoir entrer sur chacune des crèches dans des détails un peu arides. Avant de finir, nous donnerons comme contre-poison un chapitre de l'excellent livre publié par M. Jules Delbruck, sous le titre de *Visite à la Crèche modèle*. Dans le premier chapitre de cet ouvrage, l'auteur a présenté le tableau complet d'une crèche modèle et de tout ce qu'elle doit contenir pour assurer une bonne santé, une vie égayée et joyeuse à tous les enfants qu'on y recueille. Il n'y a pas une syllabe à retrancher à cette charmante production, qui fera battre plus d'un cœur maternel. Nous la donnons dans son entier pour plusieurs raisons : d'abord elle dirigera les fondateurs des nouvelles crèches, et puis aussi elle réveillera dans plus d'un esprit qui n'y aurait point songé le désir ardent de procurer tant de bonheur, tant de joies à ces pauvres petits êtres si dignes d'intérêt que le sort frappe en naissant, et qu'une effrayante mortalité décime contre la volonté de Dieu; car, comme dit M. Delbruck : *Dieu ne donne pas la vie pour que nous la sacrifiions tout aussitôt, faute d'un berceau, faute d'un peu de lait, faute d'un peu d'air et de soleil donnés à propos.*

(L'abondance des matières nous force à remettre à notre prochain numéro la citation du livre de M. Delbruck.)

FONDATION D'UNE CRÈCHE

DANS LE QUARTIER SAINT-PAUL, A LYON.

Une crèche sera ouverte à Lyon, vers la fin du mois de septembre, dans un des quartiers les plus populeux, dans la paroisse de Saint-Paul, par les soins de son curé, le digne abbé Cattet. L'utilité de cette fondation est manifeste; la population de ce quartier est extrêmement pauvre: nulle autre n'a plus besoin de recevoir les secours d'une semblable institution. Nous ne doutons pas qu'un pareil exemple ne trouve de nombreux imitateurs dans une ville comme Lyon, peuplée d'un

nombre immense d'ouvriers, qui trouveront dans la crèche la facilité de se livrer complétement à leurs travaux journaliers, eux et leurs femmes, sans préoccupation de leurs enfants.

Le local paraît convenablement disposé et bien approprié à sa destination : il se compose d'une vaste salle attenante à l'établissement des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule ; l'air et le jour y pénètrent en abondance par trois larges ouvertures pratiquées sur le quai de la Saône, rive droite : du côté opposé, est une autre ouverture donnant sur une cour. On n'a pas négligé les moyens de ventilation si indispensables dans de pareils établissements.

Les enfants au-dessous de deux ans seront reçus à la crèche; aux heures de leurs repas, les mères viendront allaiter leurs enfants; en leur absence, ils recevront une nourriture appropriée à leur âge et à la constitution de chacun d'eux, suivant les prescriptions ordonnées par les médecins qui veulent bien donner leurs soins à l'œuvre. Les soins de propreté seront donnés par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paule sous l'inspection des dames charitables de la ville.

Nous donnons au surplus ici le programme de l'œuvre qu'on veut bien nous communiquer :

« Au milieu des œuvres excellentes et si variées, qui honorent notre cité, une lacune reste encore. En s'efforçant d'atteindre par les salles d'asile, les écoles, les providences, les maisons de refuge et les hôpitaux, les divers besoins de tous les âges du pauvre, la charité lyonnaise n'a point fait assez jusqu'ici pour soutenir ses premiers pas dans la vie. La société de la *Charité maternelle* a cependant entrepris de satisfaire à ce grand devoir. On ne saurait assez exalter son zèle à maintenir le lien sacré de la maternité, et à conserver aux petits enfants des pauvres les soins et le lait de leurs mères ; mais un complément indispensable manque au succès de cette œuvre admirable. La layette et l'aumône de 5 francs qu'elle accorde à toute femme mariée, qui allaite son enfant, sont sans doute pour celle-ci un immense secours ; néanmoins ils ne peuvent seuls écarter les graves obstacles qui s'opposent à ce que beaucoup de malheureuses mères gardent auprès d'elles leurs petits enfants, ou les nourrissent convenablement. Chargées souvent d'une famille nombreuse, obligées de vaquer aux divers offices de leur ménage, et souvent aux âpres travaux sans lesquels manquerait le pain du lendemain, elles sont contraintes ou à délaisser leurs nouveau-nés, si elles les retiennent, ou à les livrer à des mains mercenaires, si elles les éloignent. Dans l'un et l'autre cas, la santé et la vie même des pauvres enfants sont soumises à de terribles chances, et la ruine des meilleures natures, les infirmités ou une mort précoce sont ordinairement le fruit des nourrissages accomplis dans ces tristes conditions.

L'établissement des crèches viendrait achever ce que la société de Charité maternelle a si bien commencé. En la créant, on ne se livrera point aux incertitudes et aux essais d'une fondation nouvelle ; on pratiquera une œuvre connue et déjà réalisée depuis plusieurs années à Paris et ailleurs, avec un plein succès.

Les petits enfants, âgés de moins de deux ans, sont admis dans les

crèches depuis le matin jusqu'au soir. Les mères viennent les allaiter deux fois dans le cours de la journée, aux heures où les familles prennent elles-mêmes leurs repas, et le soir de chaque jour elles les rapportent sous le toit paternel.

Il faut renoncer à exprimer la gratitude et la joie avec lesquelles cette œuvre si simple, mais si belle et si abondante en consolations pour le cœur des pauvres mères, a été accueillie par elles partout où elle s'est établie. Aussi n'est-il pas besoin de le faire, non plus que d'exposer longuement les avantages d'une institution que recommandent les considérations les plus saintes et les plus élevées.

Dans les crèches, les petits enfants des pauvres trouvent ce dont ils ont le plus besoin, et ce qui leur manque presque toujours ailleurs, de l'air, de la propreté, des soins intelligents et assidus. Les crèches dirigées par de pieuses mains, soumises à la persévérante inspection de dames charitables, visitées chaque jour plusieurs fois par les mères elles-mêmes, répandent dans les familles les salutaires exemples de l'ordre et du dévouement. Elles constituent un privilege de plus pour les unions légitimes ; elles développent dans les pauvres enfants les germes d'une constitution robuste et les disposent à soutenir les rudes conditions de leur existence ; elles réduisent le nombre des enfants trouvés, préparent des vides dans les enceintes devenues trop étroites de nos hôpitaux, et doivent régénérer, en se multipliant, cette population ouvrière, dont nos statistiques attestent, hélas ! l'appauvrissement rapide et progressif.

Les crèches sont le premier anneau de la chaîne immense qui doit perpétuellement unir le riche et le pauvre dans la douce rivalité d'une fraternité compatissante et d'une reconnaissance également féconde en bienfaits sociaux, elles sont enfin le fruit précieux et le touchant symbole de cette charité divine qui, en venant animer et renouveler le monde, choisit une crèche pour berceau.

Quelques personnes se sont réunies dans le but d'établir à Lyon une première crèche dans le cinquième arrondissement, l'un des plus pauvres de la cité, en appelant aussi à participer à ses avantages les petits enfants des pauvres qui habiteraient les locatités avoisinant ledit arrondissement.

Mgr le cardinal archevêque et M. le préfet du Rhône, consultés sur cette fondation, ont bien voulu lui donner leur complète approbation, et lui promettre la faveur de leur puissant patronage.

Des listes de souscription sont dès maintenant ouvertes aux adresses ci-bas indiquées. La riche aumône de l'opulence et l'obole du pauvre y sont attendus, et y sont recueillis avec une égale reconnaissance. Déjà S. M. la Reine et S. A. R. royale Mgr le comte de Paris, instruits par M. Fulchiron de la fondation projetée, ont bien voulu disposer en sa faveur d'un don de 300 fr. ; et M. Fulchiron a lui-même témoigné son intérêt pour cette œuvre, en s'inscrivant à la tête des souscripteurs pour une somme de 500 francs, à laquelle il a promis d'ajouter un secours annuel de 100 fr.

Noms des personnes chez lesquelles on peut souscrire :

Mme la générale de Lascour, Mme de Boissieu, M. et Mme Guérin, M. le maire de Lyon, etc. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Séance publique annuelle du jeudi 10 septembre 1846.

DISTRIBUTION DU PRIX MONTHYON.

On sait les libéralités de M. de Monthyon ; grâce à ses généreuses donations, l'Académie chaque année récompense largement les actes de vertus qui lui sont signalés, et accorde une couronne qui n'est point vaine aux auteurs des ouvrages qu'elle a jugés être les plus utiles aux mœurs.

La séance de jeudi dernier avait un intérêt particulier pour nous : l'Académie couronnait comme les plus utiles aux mœurs deux ouvrages relatifs à l'éducation de la première enfance ; celui de M. Marbeau, intitulé *des Crèches, ou des moyens de diminuer la misère en augmentant la population*, et celui de Mlle Marie Carpantier, que nous avons fait connaître dans notre dernier numéro, *les Conseils sur la direction des salles d'asile*. C'est là un fait très-important pour la propagation et l'avenir de nos deux institutions. L'Académie française est le corps littéraire le plus illustre de l'Europe ; et une semblable appréciation émanée d'elle éveillera l'attention publique, lui fera mieux sentir les bienfaits qui découlent des crèches et des salles d'asile, et nous amènera ainsi de nouveaux et de nombreux adeptes. On ne saurait donc trop répandre l'opinion de l'Académie, si habilement formulée par la plume élégante et spirituelle de son secrétaire perpétuel. C'est une bonne fortune d'ailleurs pour notre revue qu'une pareille collaboration. Nous donnerons donc ici la partie du rapport de M. Villemain, qui se rapporte aux deux ouvrages de M. Marbeau et de Mlle Carpantier :

« ... En décernant le prix d'utilité morale fondé par M. de Monthyon, l'Académie a souvent compris, dans ses jugements, des ouvrages de formes diverses, où le talent ne touchait au but proposé que d'une manière indirecte et spéculative.

« Aujourd'hui, comme la société devient sans cesse plus pratique dans ses vues d'amélioration, l'Académie l'a été dans ses choix, et elle a désigné d'abord les écrits mêmes qui se liaient à quelque œuvre de bienfaisance publique : les soins de la charité si active depuis quinze ans avaient laissé longtemps un grand vide dans la protection

accordée aux enfants du peuple. Les écoles élémentaires, si rapidement multipliées, étaient loin de suffire. Les salles d'asile ont été créées comme un passage entre le foyer du pauvre et l'école. A peine formées, les salles d'asile ont averti la société d'un autre besoin à satisfaire, d'une autre précaution charitable à prendre.

« Ce n'était pas seulement l'enfance déjà capable d'instruction qu'il fallait recueillir, c'était aussi la plus faible enfance, celle que la mère nourrit encore, mais que dans beaucoup de familles pauvres elle ne pouvait garder assidûment ni confier à d'autres mains assez soigneuses, même en donnant, pour la rétribuer, la meilleure part du salaire gagné par son travail. De là est venue la pensée des crèches. Le succès rapide de cette pensée en a montré la sagesse et l'utilité. Le compte rendu de l'œuvre par le fondateur, l'exposé des moyens employés, des secours obtenus, du bien commencé, l'intention et le résultat, voilà le livre en action qu'a dû considérer l'Académie. Règlements d'hygiène, sollicitude morale, précautions prises pour aider la mère sans l'éloigner, pour suppléer sa force et non sa tendresse, et en la ramenant aux heures où elle nourrit son enfant, surveillé par d'autres soins, lui conserver son lien et sa vertu maternelle : telle est l'institution honorée dans la médaille décernée à M. Marbeau.

« Simple récit d'une bonne action qui s'étend et se perfectionne pendant qu'on la raconte, son écrit renferme déjà, sur la puissance des saines habitudes dans l'âge le plus tendre et sur l'éveil précoce et régulier de l'intelligence d'utiles observations qui vont s'accroître avec l'œuvre nouvelle. Cet avantage est commun aux salles d'asile et aux écoles primaires, et la pensée saisit avec espérance les heureux effets que ces institutions, s'aidant et se suivant l'une l'autre, peuvent avoir pour la santé du corps, pour la santé de l'âme et pour un progrès de bien-être et de moralité dans les classes populaires. Ainsi se réalise ce que renfermaient de praticable les théories et les vues de quelques esprits spéculatifs. Il ne s'agit pas d'une communauté chimérique ou oppressive à établir entre les hommes, mais d'un appui salutaire à donner aux commencements de la vie pour en rendre la suite plus facile et meilleure. *Ici comme partout l'œuvre d'humanité est œuvre politique.* Elle préparera pour la famille, pour l'État, une population plus nombreuse, plus saine, plus forte, pliée de bonne heure à des habitudes d'attention et d'ordre, qui sont des germes de discipline sociale.

« Cette vue et toutes les applications qu'elle entraîne font le grand mérite des conseils sur la direction des salles d'asile par Mlle Marie Carpantier, directrice d'un asile. L'expérience ressemble ici à une utopie réalisée. On voit, pour une réunion de jeunes enfants de la condition la plus pauvre, tous les soins de la culture morale la plus attentive, mêlée à la surveillance physique. Précisément parce que l'étude à cet âge est encore peu de chose, l'éducation a pris une grande place et s'applique à tous les actes de cette vie naissante. L'auteur, en qui nous devons louer d'autant plus le talent d'écrire avec émotion et justesse qu'il faut y voir le témoignage d'y mettre en pratique chaque jour ce que son ouvrage exprime si bien ; l'auteur, dis-je, vous étonne par l'à-propos

et la variété des leçons qu'elle fait naître de l'organisation si régulière et des accidents si simples d'une journée de salle d'asile. Origine et sage direction des sentiments affectueux, élévation du cœur envers Dieu, premiers instincts de dignité morale, et, pour ainsi dire, le premier point d'honneur de l'âme excité dès l'enfance, habitude et goût de l'obéissance sortis du développement même de l'être moral et destinés, non pas à détruire la volonté, mais à la rendre judicieuse et ferme, répression plus assortie aux caractères qu'aux actes pour améliorer toujours au lieu de punir : voilà ce que le dévouement au devoir et la sagacité du cœur découvrent et mettent en œuvre dans le cercle étroit d'un asile. La sage directrice le voudrait peu nombreux pour être mieux régi. Mais alors que les établissements soient très-multipliés et que les essais en soient partout reproduits, s'ils doivent ressembler au modèle qu'elle en a tracé.... »

Après la lecture faite de ce rapport et du discours qui a remporté le prix de littérature, M. Viennet, directeur de l'Académie française, a pris la parole et a raconté très-spirituellement et avec beaucoup de cœur les actes de vertus couronnés par l'Académie. C'est là de la bonne et excellente morale en action ; et, comme pour former leur jeune intelligence, on raconte à nos enfants des histoires la plupart du temps faites à plaisir et plus ou moins bien choisies, nous croyons utile de publier aussi, par extrait, le discours de M. Viennet. Nous pensons qu'on ne peut raconter rien de plus utilement, de plus praticablement beau que de pareils actes de dévouement. L'abondance des matières nous oblige à remettre cette publication à notre premier numéro.

FAITS DIVERS.

—— La chambre des députés n'a pas maintenu à son ordre du jour le projet de loi soumis à ses délibérations par M. le ministre de l'Instruction publique, concernant le traitement et le mode de nomination des instituteurs communaux. On se rappelle qu'un article de ce projet de loi était consacré aux surveillants de salles d'asile, pour lesquels un minimum de traitement était indiqué.

En ne maintenant pas ce projet à l'ordre du jour, la chambre n'a pas voulu préjuger la question dans un sens contraire aux intentions du ministre. Loin de là, son intention a été toute différente ; M. le comte de Salvandy avait annoncé dans l'exposé des motifs, que le projet de loi qu'il présentait n'était qu'une partie d'un projet de loi plus étendu qui embrassait toute la matière, dans lequel était refondu la loi de 1833 sur l'instruction primaire, et que l'époque avancée de la session ne permettait pas de soumettre aux délibérations de la chambre. La chambre n'a pas voulu dès lors faire la tâche à moitié, et aborder une question qui doit être traitée avec ensemble et méthode : elle a pensé que puisque la loi de 1833 avait besoin d'être remaniée dans plusieurs autres de ses parties, il ne fallait pas s'y prendre à deux fois;

Le choix des directeurs et des directrices auxquels les asiles doivent être confiés peut suggérer tant de réflexions, que nous renverrons l'examen de cette question à notre prochaine lettre; et aujourd'hui nous nous bornerons à répéter, comme nous le disions en commençant : *Peut-on se dispenser d'étudier et d'approfondir une œuvre qu'on veut entreprendre ou diriger?*

On a vu de hautes intelligences s'appliquer à l'étude de l'éducation des petits enfants; cette question, qui embrasse l'avenir, peut donc fixer les pensées de tout esprit sérieux. Et toute âme de mère ou de femme ne sera-t-elle pas émue en considérant qu'aux intérêts de l'enfance se joignent ceux de la charité? Ah! nous ne pouvons nous lasser de le redire, l'œuvre des salles d'asile renferme tout ce qui peut toucher, attacher, donner les plus profonds enseignements, procurer les plus pures jouissances; tout y fait appel aux sentiments les plus puissants du cœur. « Venez et voyez; » ces simples paroles de nos saints livres contiennent le plus éloquent plaidoyer en faveur des salles d'asile. Oui, « venez et voyez, » instruisez-vous à l'école de l'expérience, avec zèle, simplicité, amour sincère du bien; « venez et voyez » ce qui a été fait et ce que vous avez à faire. Ne nous décourageons pas dans l'accomplissement de cette tâche; si nous avons accepté une part quelconque de surveillance et de direction à l'égard des salles d'asile, mettons à cette œuvre notre cœur et notre conscience; et lors même que nous passerions par des circonstances pénibles (car il n'est point de travail exempt d'épreuves et d'efforts), nous sentirons quels bienfaits peuvent découler pour nous-mêmes d'une institution qui ne peut être attentivement étudiée sans réveiller dans l'âme les impressions les plus salutaires. E.

ANNONCES ET COMPTES RENDUS

D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Nous avons, dans notre précédent numéro, rendu compte des *Conseils sur la direction des Salles d'asile*, par mademoiselle Marie Carpantier. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que d'éclatants suffrages viennent de confirmer les éloges que nous avons donnés au livre de la jeune directrice du Mans. Le Conseil royal de l'Université a consacré cet ouvrage par son approbation, et l'Académie française l'a jugé digne d'un prix Monthyon. Nous n'ajouterons rien après un tel triomphe obtenu sans aucune des séductions que peuvent exercer, soit une grande réputation littéraire, soit une haute position sociale. Nous ne doutons pas que ce prix décerné par la première de nos sociétés littéraires ne soit la plus douce récompense au cœur de l'auteur des *Conseils*, et qu'elle n'y trouve le plus puissant encouragement à persévérer dans une voie où ses débuts lui valent de tels succès. Nous

pensons aussi que l'hommage ainsi rendu à mademoiselle Carpantier doit être considéré comme une marque publique de l'estime que fait la société française des travaux et du dévouement de ces femmes qui, sur tous les points de notre patrie, se consacrent à l'œuvre pénible et si utile des salles d'asile. Nous croyons leur rendre service en reproduisant ici quelques pages du livre que l'Académie et l'Université viennent de couronner :

« .... Il est une chose dont je veux d'abord vous avertir, c'est que vous rencontrerez de ces hommes malveillants, désespérants, qui ne croient qu'au mal et à la permanence du mal ; qui nient toute amélioration généreuse, tout progrès moral, parce qu'ils ont le jugement étroit et le cœur trop égoïste pour désirer que le mieux se réalise (car il faut aimer le bien pour y croire). N'écoutez pas leurs discours, car ils finiraient par vous rendre faibles et défiants ; ils vous communiqueraient, à la longue, la tiédeur qui paralyse ; ils vous feraient douter de vous-même et de l'efficacité de votre œuvre. On dirait qu'ils ont reçu de je ne sais quel fatal génie ce secret de tuer l'espérance, la foi, la charité dans toutes les âmes où le Seigneur les a mises.

« Ne haïssez pas ces êtres incapables de bien ; leur triste rôle les rend plutôt à plaindre. Plaignez-les donc à cause des douces joies qu'ils ne peuvent sentir ; mais fuyez-les à cause du mal qu'ils pourraient vous faire.

« .... Envisagée d'un certain point de vue, la position d'un instituteur à l'égard de ses élèves est toute d'opposition, de lutte ; je dirais presque ennemie. Il est là pour combattre en eux tout ce qui est mal et pour favoriser uniquement ce qui est bon ; mais comme les mauvaises inspirations se montrent souvent les plus nombreuses, il s'ensuit que le maître est une entrave aux désirs des enfants dans la plupart des circonstances. Quel art ou plutôt quel fonds immense de tendresse et d'amour ne lui faut-il donc pas pour empêcher ses élèves de le détester et de secouer son joug ; pour empêcher leur intelligence de se rétrécir par la crainte, leur cœur de se dessécher par la haine, leur conscience de se pervertir par la ruse, ou de se dépraver par l'endurcissement !

« Et si le maître n'a pas l'amour des enfants, où prendra-t-il pour lui-même le secret de cette pénétration qui sonde les cœurs et ne se trouve jamais en défaut ; de ces mille ressources subites, de ces mille manières imprévues d'appliquer son influence, qui constituent toute son autorité ? Et si l'exercice de son ministère ne le rend pas chaque jour meilleur que la veille, comment fera-t-il pour éviter d'y devenir méchant? Il n'y a pas de milieu entre ces deux extrémités : si votre direction est bonne, vous obtiendrez des résultats fructueux et salutaires ; si votre direction est vicieuse, tout s'empirera : les élèves, par l'oppression du maître ; le maître, par l'insubordination de ses élèves. Et quel affligeant spectacle que les réactions continuelles d'un si déplorable état de choses ! L'enfant est faible et commet une faute ; le maître est implacable, et l'on ment pour éviter la correction. Mais, la première fois, on ment maladroitement ; le maître s'en aperçoit, et, au lieu d'une faute, il en punit deux, ce qui, justifiant les premières

appréhensions de l'enfant, l'avertit de mieux mentir une autre fois; funeste résultat, qui manque rarement d'arriver. Un maître qui ne pardonne jamais a souvent occasion de punir. Il punit sans discernement, parce que son cœur ne l'éclaire point. Les punitions s'usent et la sensibilité s'émousse; les enfants s'endurcissent et le maître s'aigrit; la haine et le dégoût du travail entrent dans le cœur des élèves; la colère et le désir de la vengeance naissent de l'amour-propre blessé du maître, et dès lors tout est perdu : que dis-je? tout était perdu dès le premier jour, dès la première heure; car, lorsqu'on s'est engagé dans une mauvaise voie, si c'est le dernier pas qui rencontre la catastrophe, c'est le premier qui nous y a conduit.

« .... Pour que les enfants vous aiment, aimez-les; aimez-les non des hauteurs du point de vue philanthropique, vous seriez trop loin d'eux; aimez tous les enfants du globe, si vous avez l'âme vaste; mais aimez par-dessus tout et en particulier chacun de ceux qui sont confiés à vos soins. N'en acceptez plutôt qu'un petit nombre en rapport avec vos forces, qu'il ne dépend pas de vous d'augmenter; et ces enfants peu nombreux aimez-les bien à leur manière, pour qu'ils comprennent que vous les aimez, comme vous vous rapprochez de leurs expressions pour qu'ils comprennent ce que vous leur dites. Pas d'affection abstraite; beaucoup d'affection pratique. Les enfants ne regardent pas au delà du présent, et ils ne pourront jamais concevoir comment un maître au regard sévère, qui ne caresse point, qui corrige rudement, agit ainsi par intérêt pour ses pupilles et en vue de leur plus grand bonheur. Faites donc en sorte que l'amitié que vous leur portez et le bien que vous leur voulez soient évidents, afin que leurs jeunes cœurs vous rendent tendresse pour tendresse.

« .... Je n'ai jamais pu me défendre d'un sentiment pénible, chaque fois que j'ai vu des distributions *publiques* de charité, chaque fois que j'ai vu des personnes respectables et bien intentionnées, non-seulement ne pas interdire, mais autoriser, mais accomplir elles-mêmes ces distributions immorales. On ne songe donc pas à leurs malheureuses conséquences pour l'avenir!... Tous ces intrépides et vieux mendiants éhontés qui vous accostent dans les rues, qui affrontent, sans jamais se déconcerter, vos refus et vos mépris, ont commencé à mendier quand ils étaient jeunes, croyez-le, et ce sont vos aumônes publiques qui le leur ont appris!

« Quand vous venez dans nos asiles, bienfaiteurs ou pauvres, vous êtes heureux d'y apporter le bien; vous aimez à le faire de vos mains, et la joie que vous en ressentez est peinte sur vos traits. Vous cédez à un sentiment naturel, car celui qui donne semble égaler en bonheur celui qui reçoit. Mais la joie que vous ressentez est-elle bien fraternelle, bien selon l'esprit du Christ, père et frère des pauvres? Pour répondre non à moi, mais à vous-mêmes, interrogez seulement ces dispositions secrètes de votre cœur, et demandez-vous si elles sont telles, en faisant cette aumône, que, si vous étiez dans l'indigence, avec la délicatesse actuelle de vos sentiments, vous pussiez la recevoir sans rougir...

« Et si l'enfant allait deviner le mobile qui se cache en vous (car tous les secrets du cœur transpirent), n'en rejaillirait-il pas sur lui-

même, à ses propres yeux, un peu de cette déconsidération qui est la première impulsion vers toutes les actions coupables?

« .... Il vaut mieux généralement prier et inviter qu'ordonner. Les caractères flexibles n'ont pas besoin de commandement, et les caractères orgueilleux ou rétifs céderont plus volontiers à l'inspiration. Si, par hasard, un enfant n'y accédait pas, vous devriez, quelle que fût sa résistance, l'y contraindre. Ne vous inquiétez ni de ses cris, ni de ses emportements; il est de la plus haute importance que vous obteniez pleinement, sans concession, du moins apparente, tout ce quo vous demandez au nom du devoir. Ne faites pas grâce au rebelle d'un mot, d'un acte; ne modifiez pas, dans ce que vous exigez, la moindre circonstance qui puisse être remarquée de l'enfant ou du spectateur. Attendez-vous à le voir trépigner, se rouler par terre, crier de toute la force de ses poumons : ne vous laissez ni intimider ni irriter. Fermez les portes et les fenêtres; dérobez-le à la vue de ses camarades; un mauvais spectacle, quelque parti qu'on en puisse tirer, a toujours plus de fâcheuses influences que de bonnes. Ne violentez pas le révolté pour le faire obéir sur-le-champ; mais ne le rendez pas à la liberte qu'il n'ait obéi, fallùt-il sacrifier à lui seul votre sollicitude de toute la journée.... Cette première scene est décisive; l'enfant doit apprendre, des cette fois, ce que pèse la loi dont vous êtes l'organe, et s'il perd aujourd'hui l'espoir de la violer entre vos mains, il est presque certain qu'il ne l'essaiera plus.

« ....Pour distribuer équitablement les corrections et les récompenses, faites taire courageusement la voix secrète des inclinations de votre cœur; défendez-vous, avec un soin extrême, contre toute espèce de préventions favorables ou contraires, que pourraient vous inspirer tels enfants plus ou moins bien doués les uns que les autres. Il est naturel, dit-on, qu'un enfant plus doux et d'un extérieur plus attrayant soit plus aimé et plus caressé; il est naturel qu'un enfant brut ou de mauvaise nature, ou d'un aspect malpropre et laid, soit dédaigné et repoussé. Mais il faut résister a cette pente naturelle. Il faut que nous luttions de toutes nos forces contre ces impulsions dangereuses. Il faut que nous nous montrions les mêmes pour tous nos enfants, quels qu'ils soient, quels que soient leurs parents, et quels que soient ou qu'aient été nos rapports avec eux.

« La beauté et la laideur extérieures des enfants ne sont point des choses que nous devions voir, ni auxquelles nous devions nous arrêter. C'est dans les âmes que nous devons plonger nos regards; et si nous sommes justes, nous temoignerons au contraire plus d'amitié à l'enfant infirme et disgracié, pour le dédommager, pour relever autant que possible au niveau des autres cette pauvre créature souvent humiliée.

« Si c'est la beauté intérieure qui manque; si c'est l'intelligence ou le cœur qui soit obtus ou vicié, dans ce cas nous aurons besoin de tous nos moyens, jusqu'au dernier, pour combattre le mal; et nous serons bien coupables, si, au moment précis où l'emploi de toutes nos influences devient indispensable, nous allons volontairement refuser celle qui est la plus irrésistible, je veux dire notre affection. »

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 30, rue Mazarine.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL OFFICIEL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS DU MINISTRE.

Nous, ministre, secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique, grand maître de l'Université, faisons savoir ce qui suit :

Le conseil royal de l'Université, vu le projet de règlement pour l'examen des candidats à l'emploi de sous-inspecteur de l'instruction primaire, a délibéré, et nous arrêtons :

Sont adoptés de la manière suivante, les divers articles qui composent ce règlement :

Art. 1er. Il y aura, au chef-lieu de chacune des Académies, une commission spéciale chargée d'examiner les candidats aux fonctions désignées dans les art. 1 et 5 de l'ordonnance royale du 18 novembre 1845.

Art. 2. Les sessions seront annuelles, et auront lieu dans le courant du mois d'octobre.

Art. 3. La commission sera nommée par M. le ministre, grand maître de l'Université, sur la proposition du recteur.

Art. 4. Nul ne pourra se présenter devant la commission d'examen s'il ne remplit les conditions suivantes :

1°. Etre âgé de vingt-cinq ans accomplis ;

2°. Etre inscrit sur la liste d'admissibilité dressée par le recteur.

Art. 5. L'examen aura lieu conformément au programme suivant :

PREMIER EXERCICE.

Un rapport écrit sur une affaire d'école. Il sera accordé deux heures pour cette épreuve.

DEUXIÈME EXERCICE.

Examen oral sur les matières ci-après :

Connaissances théoriques et pratiques,

1°. Sur les différents devoirs des instituteurs ;
2°. Sur la direction et la tenue des écoles et des salles d'asile ;
3°. Sur les différents modes et méthodes d'enseignement ;
4°. Sur la construction et le mobilier des maisons d'école et des salles d'asile.

Connaissances administratives, comprenant,

1°. Le travail de l'inspecteur relatif aux caisses d'épargne ;
2°. Les lois, ordonnances et règlements concernant l'instruction primaire à ses différents degrés.

Fait au chef-lieu de l'Université, le 12 mai 1846.

SALVANDY.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

Nous donnons ici la circulaire que M. le ministre de l'Instruction publique a adressée à MM. les préfets au moment de la réunion des conseils généraux (session de 1846).

Paris, le 11 septembre 1846.

Monsieur le Préfet, L'année dernière à pareille époque, je vous demandais d'appeler l'attention du Conseil général de votre département sur l'institution des salles d'asile et sur les bienfaits qu'elle assure à toutes les classes de la population, aux classes laborieuses surtout. Je vous recommandais de redoubler d'efforts pour obtenir des témoignages manifestes et efficaces de sollicitude pour ces établissements si moraux et si populaires. Je réclamais des résolutions qui servissent d'avertissement et de secours aux communes. J'attends de votre zèle éclairé de nouvelles et plus pressantes instances.

Les salles d'asile rendent aux familles et à la société des services inappréciables. En recueillant journellement les enfants, aux heures où la famille ne peut les surveiller sans renoncer à une partie des travaux qui sont sa seule richesse, elles lui promettent, avec plus de li-

berté, plus d'aisance et plus de sécurité. Elles donnent aux enfants la première éducation qui a presque toujours manqué à leurs pères. Cette éducation du premier âge assure pour l'avenir à notre pays des générations plus religieuses, plus morales, plus fortes, plus disciplinées, plus instruites, mieux préparées de toutes les manières à la rude condition qui attend là plupart d'entre eux.

Que ne doit-on pas espérer, en effet, de ces générations d'enfants disposées par l'éducation des salles d'asile à l'instruction des écoles primaires, arrivant ainsi à l'apprentissage d'un métier, après avoir été soumis à une direction sage et prévoyante; après avoir reçu, dans un âge dont les impressions ne s'effacent jamais, des principes certains de religion inculqués depuis la plus tendre enfance? N'y a-t-il pas lieu d'espérer que, devenus des hommes, ils accomplissent un jour consciencieusement et sans efforts tous les devoirs que leur imposeront la société et la famille?

La charité publique consacre chaque année des sommes considérables aux besoins des pauvres. Les secours distribués par les administrations des hospices et par les bureaux de bienfaisance s'élèvent annuellement à 58 millions. Ne serait-ce pas un immense bienfait que de diminuer cette lourde charge, en détruisant quelques-unes des causes qui produisent le paupérisme? L'éducation populaire est l'un des moyens les plus puissants de guérir cette plaie de la société. Les enfants élevés dans le respect de la famille n'oseront pas abandonner leurs parents, lorsque la vieillesse ou les infirmités les feront tomber à leur charge. Les hospices recueilleront alors des malades et non des vieillards. Avec l'habitude du travail, l'esprit d'ordre et d'économie qu'il aura puisés à la salle d'asile et à l'école, l'homme fait, pénétré du sentiment de sa dignité personnelle, n'attendra pas de l'État une aumône que l'emploi régulier de son intelligence et de ses forces physiques lui rendra inutile. L'amour maternel enfin plus développé par l'éducation aura assez de puissance pour empêcher l'abandon d'un nouveau-né : la salle d'asile l'aide à accomplir sa sainte mission; elle lui fournit les moyens d'élever son enfant. La propagation de l'institution des salles d'asile est donc de tous points une œuvre bonne et utile. Ces établissements sont appelés, sans nul doute, à diminuer dans l'avenir d'une manière sensible les lourdes charges du budget de la charité publique.

Je ne fais qu'indiquer ici très-sommairement les questions d'administration générale auxquelles l'institution vient en aide. Il vous appartient, monsieur le Préfet, de développer, de soutenir devant le conseil général de votre département ces premières considérations, avec tous les arguments que vous fourniront sans peine vos lumières et votre expérience. L'appel que j'ai fait l'année dernière n'est point resté sans résultat. Quarante et un conseils généraux ont voté, pour frais de premier établissement et d'entretien des salles d'asile, des allocations qui s'élèvent ensemble à près de 100,000 fr. C'est là un premier effort; mais ce ne peut être le dernier. Mieux édifiés sur l'importance et l'utilité pratique des salles d'asile, je ne doute pas qu'ils n'augmentent cette année le chiffre du secours mis dans ce louable but à la disposition de l'administration départementale. C'est à vous, monsieur le

Préfet, d'éclairer l'opinion, d'exciter l'ardeur du Conseil général de votre département. Je m'en rapporte, à cet égard, au zèle intelligent des magistrats auxquels je m'adresse et sur lesquels j'ai l'habitude de compter.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
grand maître de l'Université,
SALVANDY.

DE L'ÉDUCATION MORALE ET DE L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE.

Dans l'éducation morale et intellectuelle de l'enfance réside pour l'avenir le plus grand des bienfaits. Par elle et par elle seule, l'homme, qui n'est que la continuation de l'enfant, aura appris à se défendre du mal, à courir au bien ; il saura trouver, dans les jouissances honnêtes de l'esprit et du cœur, les meilleures, les seules véritables consolations aux vicissitudes humaines ; et par la surveillance donnée à ses premières années, vous aurez sensiblement allégé la tâche toujours bien lourde de la vie. Ainsi se trouveront formées sans douleur les habitudes de ses jours, un ensemble de mœurs régulières, dont l'application lui sera toute naturelle et sans laquelle la vie ne lui serait plus possible.

On dit que l'habitude est une seconde nature ; nous pensons, nous, que c'est mieux que cela : nous croyons que c'est une première nature.

Bien certainement l'habitude sera une seconde nature, si pour la donner, cette habitude, vous attendez que l'enfant soit arrivé à un âge où il a déjà pris des habitudes par lui-même, grâce à l'abandon presque complet dans lequel vous l'avez laissé pendant ses premières années ! Oh ! bien évidemment alors il vous faudra combattre ce que vous appellerez sa nature, et ce qui n'est que l'ensemble de ses premières habitudes, pour remplacer celles-ci par d'autres plus régulières ; et lorsque vous aurez triomphé, ce qui vous arrivera rarement bien complétement, vous vous vanterez d'avoir formé une seconde nature.

Mais, si au lieu de cela, vous prenez l'enfant à son entrée dans la vie ; si vous suivez tous ses pas au moral comme au physique ; si votre esprit est sans cesse préoccupé de cette sainte et immense tâche, l'éducation, au lieu de combats à livrer, d'ennemis à vaincre, de mauvaise nature à détruire, comme vous dites, vous trouverez au contraire des natures qui ne seront nullement rebelles aux bons enseignements, qui accueilleront comme un bienfait, avec joie et bonheur, tout ce que vous voudrez sagement donner en aliment à leur curiosité. Vous n'aurez qu'à profiter de leur impatience à savoir, de leur

désir de tout connaître, de tous ces instincts qui, exactement dirigés, concourront nécessairement, infailliblement, dans l'avenir, à l'harmonie générale vers laquelle tendent sans cesse toutes les civilisations. Vous préparez ainsi des forces immenses à la société; vous ferez que chacun de ses membres lui apportera un tribut plus complet de ses facultés.

On ne peut avoir trop de respect pour l'enfance. Toute l'éducation est là : oui, respectez les enfants; ne laissez rien approcher d'eux qui puisse les corrompre; écartez le mal de leurs regards, et soyez assurés qu'ils ne l'inventeront pas. Entourez-les de tout ce qui peut maintenir leur cœur et leur esprit; et n'oubliez pas que vous n'avez pas, que vous n'aurez jamais de moyen plus puissant que l'affection. Je vous le demande en grâce, ne vous faites pas craindre; vous pourriez vous faire haïr; et qu'obtiendrez-vous jamais de la haine, si ce n'est la violence et la vengeance chez les forts, l'hypocrisie, la ruse et le mensonge chez les faibles, et par conséquent chez les enfants?

Ce qu'il faut donc avant tout pour élever les enfants, c'est une patience à toute épreuve, une grande persévérance, qui permette de revenir mille fois sur ces détails que leur jeune intelligence ne peut saisir et retenir de premier abord, une douceur et une faculté d'aimer sans bornes. L'amour attire l'amour : aimez-les donc; ils vous aimeront, et dès lors que ne ferez-vous pas d'eux?

Et ici j'ai la prétention de m'adresser non-seulement à ceux-là dont l'existence est vouée à la direction des enfants des classes pauvres, mais encore à tous les pères, à toutes les mères. Les conseils que je donne ici sont d'une application générale, et qui ne peut avoir d'exception. Quel est le père, quelle est la mère, qui, suffisamment avertis, ne voudront pas préparer l'avenir de leur cher enfant par ces soins assidus dont ils trouveront facilement le principe dans leur cœur, et dont on leur montrera les merveilleux résultats dans les crèches et les salles d'asile? Quel est le père, quelle est la mère, qui, voyant l'enfant du pauvre recevant une éducation facile et pleine d'attraits, ne la voudront pas aussi pour les leurs? Quel est celui qui ne voudra pas remplacer pour eux les peines et les tortures de l'ancienne méthode, comme on dit, par les satisfactions et les joies de notre nouveau système d'éducation? Quel est celui qui n'aimera pas mieux embrasser son enfant que le punir et peut-être le frapper, extrémité barbare, qui était autrefois la règle de tous les jours, extrémité odieuse et lâche qui transforme en axiome reçu, qui met dans le cœur de chaque enfant cette maxime révoltante, qu'il n'y a rien au-dessus de la force brutale?

Eh bien, si vous voulez vous convaincre de la vérité de mes assertions, si vous voulez acquérir une preuve facile de tout ce que je vous dis, allez passer quelques instants dans une salle d'asile confiée à une habile directrice. Entrez, et jugez par vous-même cette UTOPIE RÉALISÉE, comme l'a si bien dit M. Villemain, en couronnant, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie française, et au nom de l'Académie, un livre que toutes les mères devraient lire et apprendre, et qui est dû à la plume, je me trompe, au cœur intelligent d'une

simple directrice d'asile[1]. Voyez ces pauvres enfants, pleins d'une ardeur joyeuse, se prêtant sans peine à tout ce qu'on leur demande, se livrant à leurs petites études, heureux qu'ils sont de trouver de quoi satisfaire leur jeune et incessante curiosité ! Vous ne verrez pas sur leurs figures vestige d'une seul moment de fatigue, d'un seul instant d'ennui. Tout entiers aux exercices si bien entendus qu'on leur fait exécuter, et dont la variété habilement calculée soutient si bien leur attention, ils sont prêts à remplir sans hésitation, sans mauvais vouloir, avec bonheur au contraire, toutes les injonctions du maître. Assistez à ces leçons de morale si pure, de règle de conduite si bien établie pour l'avenir ; écoutez-les répondre avec sûreté sur ce qu'il est bien, sur ce qu'il est mal de faire, sur ce qu'ils doivent rechercher, sur ce qu'ils doivent éviter dans les actes de leur petite vie de chaque jour, qui, en définitive, se reproduiront les mêmes, avec plus de gravité seulement, dans leur vie d'homme et de femme. Voyez-les ainsi préparés par des moyens pleins de douceur à être honnêtes, probes, laborieux, heureux par conséquent pendant leur passage sur la terre ; et si, en sortant de là, votre cœur n'est pas ému et pénétré de la vérité de la méthode des salles d'asile, si vous ne cherchez pas immédiatement à en appliquer les ressources à l'éducation des enfants que Dieu vous a donnés, je vous refuse tout net les sentiments paternels.

L'enfant est essentiellement imitateur : comme il a tout à apprendre en arrivant dans ce monde, comme sa seule science alors est de reconnaître le sein maternel, la Providence lui a donné un désir très-vif d'imitation, afin qu'il pût se livrer, machinalement d'abord, à tous les mouvements qui plus tard doivent servir à l'expression de sa volonté. De plus, comme il ne peut de prime abord exécuter ce qu'il voit faire à de grandes personnes, il recherche les autres enfants d'un âge un peu plus élevé que le sien, afin de se préparer, par cette transition toute naturelle, à l'accomplissement de tous ces actes qu'il voudrait et qu'il est incapable de reproduire immédiatement. Ceci est tellement manifeste que, dans une grande famille, les plus jeunes enfants font toujours des progrès plus rapides, sans qu'ils soient pour cela l'objet d'une attention plus particulière de la part des parents.

De plus, l'enfant a besoin, pour être heureux, de voir ses petites émotions partagées à l'unisson par d'autres créatures capables de s'y plaire : il faut que les qualités affectives de ce cœur qui commence à sentir puissent être appréciées convenablement par des voisins ; il faut que les manifestations en soient exactement comprises ; et souvent elles fatiguent malheureusement les parents même les plus aimants. Les intelligences d'enfants de même âge, sans être toutes du même degré, se rapprochent cependant beaucoup ; et dans cette inégalité même, qui n'a rien de décourageant pour eux, ils trouvent un motif très-réel d'émulation constante sans rivalité et sans jalousie.

[1] *Conseils sur la direction des salles d'asile*; par Mlle Marie Carpantier, directrice de salle d'asile au Mans. Ouvrage couronné par l'Académie française, et autorisé par l'Université. 1 vol. grand in-18. Prix, broché, 2 fr. Chez L. Hachette et Cie, libraires de l'Université, rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

C'est pour cela que la salle d'asile est si bien appropriée aux besoins du jeune âge ; c'est pour cela qu'elle rend toute sa petite population si heureuse, si joyeuse; c'est pour cela que le travail n'y est jamais une douleur; et nous tous qui avons été enfants, et qui nous rappelons encore les pleurs du départ pour la pension et le collége, nous pouvons dire si c'est là un bienfait.

Croit-on, en effet, que ce n'est pas un immense moyen d'éducation que d'inspirer aux enfants un véritable amour pour les établissements dans lesquels ils la reçoivent? Croit-on que la parole du maître ne sera pas bien autrement puissante, lorsque chaque enfant la réclamera comme une de ses joies, la préférera à ces jeux de la rue, ses passe-temps d'autrefois? Quelle conquête que celle-là! Et que ne doit-on pas espérer de sa réalisation!

Et si l'on obtient de pareils succès avec les enfants des classes les plus inférieures de la société, à quoi n'arriverait-on pas avec les enfants des classes intermédiaires et des classes riches? Les enfants des pauvres, habitués aux mœurs déplorables, au langage grossier de leurs parents, abandonnent promptement toutes leurs mauvaises habitudes, et reviennent à une régularité, à une politesse de manières tout à fait remarquables. Que de qualités aimables ne développerait-on pas dans le cœur des enfants déjà élevés, si, au lieu d'être confiés à la surveillance de domestiques sans expérience et sans éducation, ils étaient remis aux mains d'une directrice habilement choisie et pouvant leur offrir, dans un établissement fondé sur des bases intelligentes, tous les soins que la salle d'asile présente à l'enfant du pauvre! Quelle sécurité pour un père, pour une mère, bien souvent absorbés par les devoirs qu'impose à chacun de nous la société, de pouvoir compter pour leur enfant sur une éducation première, facile, pleine de charmes, s'appliquant à développer également les facultés du corps, de l'esprit et du cœur! Et quelle joie n'éprouveraient pas ces enfants qui, dans les grandes villes, sont pour la plupart relégués, emprisonnés et bien souvent solitairement dans une étroite demeure; quelle joie, disons-nous, n'éprouveraient-ils pas à partager les jeux et les travaux qui ne sont eux-mêmes que des jeux, des petits camarades avec lesquels ils prendraient des habitudes de bienveillance et de sociabilité! Quel bien-être physique ne résulterait-il pas pour eux des exercices auxquels on les soumettrait, et par lesquels on combattrait victorieusement toutes ces maladies qui retardent le développement de l'enfant et laissent souvent dans toute sa vie des traces ineffaçables! C'est là un important sujet sur lequel il est essentiel d'appeler l'attention publique d'une manière particulière.

Cette éducation morale, cette éducation intellectuelle, si utile aux enfants de toutes les classes de la société, l'est plus encore pour les enfants des classes inférieures. Il faut leur donner à ceux-là des armes bien plus fortes, pour qu'ils puissent repousser plus facilement toutes les idées criminelles que peuvent leur suggérer la misère et sa triste compagne, la faim. En s'occupant d'eux, en les façonnant ainsi à des habitudes régulières, ce n'est pas seulement un avenir plus heureux qu'on leur prépare; c'est aussi au calme, à la tranquillité, à la sé-

curité publique que l'on travaille : et cette tâche si modeste au premier abord, réservée au surveillant de l'asile, devient, quand on y pense, quand on songe à toutes ses conséquences, une véritable fonction publique qui devrait être honorée à l'égal des plus relevées. « La bonne éducation de la jeunesse est le garant le plus sûr du bonheur des Etats[1]. »

C. JUBÉ DE LA PERRELLE.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

DU MOBILIER DES SALLES D'ASILE,
DE SON IMPORTANCE ET DE SON INFLUENCE SUR LA BONNE DIRECTION DE CES ÉTABLISSEMENTS.

Le mobilier des salles d'asile a été fixé par un règlement général, arrêté en Conseil royal de l'instruction publique le 24 avril 1838. Il se compose d'un certain nombre de gradins (cinq au moins, dix au plus) placés à l'une des extrémités de la classe, de bancs fixes en nombre suffisant pour recevoir tous les enfants de l'asile, des porte-tableaux et des touches, des tableaux de lecture, d'un tableau noir placé sur un porte-tableau, d'un boulier compteur ayant dix rangées de dix boules chacune, d'un portefeuille d'images, d'un cadre pour les exposer aux regards des enfants, d'un sifflet qui donne le signal des exercices, d'une cloche suspendue, de deux lits de camp sans rideaux et sans matelas, l'un pour les petites filles, l'autre pour les petits garçons, d'un poêle, d'une fontaine, d'une pendule, de baquets, de gobelets d'étain, d'éponges, de serviettes; enfin d'une série de champignons pour placer les casquettes et autres vêtements des enfants, comme aussi de planches pour poser les paniers, et d'une armoire pour serrer les registres, les tableaux, les matériaux et produits du travail manuel. Dans les asiles où la nourriture est donnée, ce mobilier s'augmente de petites écuelles pour la soupe et d'une cuiller par enfant.

Ce n'est pas sans raison que le Conseil royal, et par suite le ministre de l'instruction publique, s'est préoccupé du soin d'indiquer de la manière la plus complète les différents objets qui devaient entrer dans ce mobilier; cette partie toute matérielle de l'asile est le moyen le plus certain de conserver à l'institution son véritable caractère, de ne pas la laisser dégénérer, de ne pas la détourner de son but et de son utilité. Il ne faut pas oublier, nous ne le répéterons jamais assez, que les salles d'asile ne sont pas des écoles, que ce qu'il faut y faire

---

[1] OXENSTIERN.

par-dessus tout, et pour ainsi dire uniquement, c'est de l'ÉDUCATION. C'est pour cela que les salles d'asile sont fondées, et tous ceux qui voient dans cette institution autre chose que l'éducation, n'en comprennent ni le but ni les moyens. L'instruction ne peut, ne doit être que tout à fait secondaire; elle n'est qu'un des mille moyens si heureusement choisis et employés pour occuper l'esprit des enfants. De deux à six ans, l'intelligence de l'enfant doit être développée d'une manière générale, dans un ordre d'idées qui lui apprennent la vie, qui lui fassent des habitudes honnêtes, qui lui tracent une ligne de conduite sûre pour l'avenir; il ne s'agit pas de faire à l'asile de ces petits savants qui répètent comme des perroquets, sans la comprendre, une leçon de géographie, d'histoire ou de catéchisme. Tout cela est sans but à cet âge : car c'est purement et simplement à leur mémoire que vous vous adressez, et nullement à leur intelligence, qui ne peut saisir l'utilité de ce que vous leur enseignez, et à laquelle vous inspirez une funeste habitude, une habitude de dégoût pour le travail, ou bien une vanité excessive, produit de leurs ridicules succès. Ils auront bien le temps de recevoir l'instruction plus tard; les écoles primaires sont là pour la leur donner, lorsqu'ils auront atteint un âge capable de la recevoir. Ce qu'il nous faut à nous, c'est l'éducation; ce à quoi nous devons tendre continuellement, c'est à profiter de ces premières années, encore vierges de mauvaises impressions, pour développer tout ce qui est bien dans les instincts de l'enfance, et empêcher le mal de prendre place dans son cœur et dans son esprit.

Si, au contraire, vous voulez vous occuper de l'instruction des enfants de l'asile, tous ces résultats vous échappent à la fois. Comme vous ne pouvez arriver à quelques résultats qu'avec les plus âgés, que les plus jeunes sont totalement incapables de suivre votre enseignement, il en résulte que les cinq sixièmes de vos enfants sont voués à l'abandon, au profit ou plutôt au détriment de quelques-uns, que vous fatiguez sans avantages réels pour l'avenir, puisque tout cela n'est entre vous qu'une affaire de mnémonique, qui sera beaucoup plus vite oubliée qu'apprise. Si enfin vous parvenez à leur apprendre à peu près à lire et à signer leurs noms, vous arrivez à quelque chose de bien plus grave encore, c'est que vous supprimez complétement pour eux l'enseignement de l'école, attendu que leurs parents se contenteront de cette instruction plus que modeste, pour les appliquer immédiatement à quelques travaux productifs. Vous aidez ainsi à l'anéantissement, par l'abus, des forces physiques de l'enfance; et ce fait est d'une excessive gravité, d'une gravité tellement importante pour l'avenir des races vouées aux travaux manuels, que la nation la plus pratique, la moins sentimentale du monde, la nation anglaise, a fini par s'en émouvoir, et que nous voyons l'un des hommes éminents de ce pays demander avec beaucoup d'insistance que le travail des enfants dans les manufactures soit réglementé.

Il est donc essentiel de conserver à l'asile son caractère véritable. Il n'y a pas assez d'établissements en France où l'on s'occupe d'éducation, pour aller supprimer, de gaîté de cœur, les seuls peut-être où l'on en fasse d'une manière suivie. Il ne faut pas que les asiles deviennent de

petites écoles, où les futures institutrices, soit laïques, soit religieuses, aillent se faire la main, qu'on me passe l'expression, pour diriger plus tard des écoles d'enseignement mutuel, comme cela se voit aujourd'hui dans beaucoup de localités; il ne faut pas que des commissions d'examen d'instruction primaire, agissant en l'absence de commissions spéciales pour les salles d'asile, accordent, comme fiche de consolation, un brevet d'aptitude de surveillante à celle dont les épreuves ont démontré l'insuffisance et l'incapacité. Si tous ceux qui sont chargés de l'inspection de nos établissements ne se pénétraient pas bien de la vérité de ce que nous disons ici, l'institution des salles d'asile serait perdue dans l'avenir.

Et quel meilleur moyen de lui conserver tout son caractère, que de veiller à la stricte exécution de ce mobilier entièrement différent de celui de l'école, à l'aide duquel les méthodes de l'école ne peuvent être appliquées, et qui ne peut servir qu'au régime adopté pour les asiles? Que deviendra une institutrice primaire, lorsqu'elle aura devant elle tous ses enfants réunis sur les gradins, qu'il ne s'agira plus de leur apprendre à lire, à écrire, de les maintenir dans un silence et une immobilité absolue, mais bien au contraire de satisfaire par des mouvements habilement combinés, à ce besoin continue d'activité de l'enfance, de soutenir son attention en variant les exercices, de diriger son esprit et son cœur par ces petites histoires si utilement racontées, lorsqu'on sait les rattacher à quelques actes de la vie quotidienne de l'asile? Elle aura beau avoir obtenu les diplômes de tous les degrés, elle restera sans paroles en face de cette estrade qui se dressera toujours devant elle comme un reproche de son ignorance de la mission qu'elle s'est chargée de remplir. C'est qu'elle n'aura pas subi cet examen pratique si important, si essentiel, dans lequel les aspirantes au brevet d'aptitude de surveillante, sont mises en contact direct avec les enfants et sont appelées à faire voir devant leurs juges comment elles comptent plaire et se faire aimer de leur nombreuse et future famille. C'est qu'il ne s'agit pas seulement ici de faire lire, de faire écrire un enfant; il ne suffit pas de faire réciter une leçon apprise, de corriger un devoir donné, toutes choses faciles avec une instruction même fort modeste : ce qu'il faut, c'est trouver dans son propre fonds l'aliment utile de cette conversation presque incessante. L'enseignement de l'école est sérieux et calme; l'enseignement de l'asile est joyeux et animé : à l'école l'enfant doit passer ses heures dans une méditation silencieuse; à l'asile, au contraire, son activité naturelle peut à peine suffire à tous les mouvements qu'on lui demande. A l'école, l'enfant étant prêt de devenir homme, il faut bien chercher à lui donner les habitudes du travail, tel qu'il est organisé dans notre société; à l'asile, comme il est encore loin, bien loin des obligations sociales, on se contente de former son cœur et son esprit en cherchant tout ce qui peut être un objet d'attrait pour l'un et pour l'autre. On voit donc que les deux méthodes reposent sur deux principes entièrement différents, et qu'il est essentiel de ne pas confondre. A l'asile, c'est le développement sans contrainte de tous les bons instincts que la Providence a placés au cœur de sa créature; à l'école,

ce sont les habitudes sociales auxquelles il faut plier le caractère de l'enfant. Ce qui est bon pour l'un est nécessairement détestable pour l'autre; et par conséquent les instruments du second enseignement, si opposé au premier, ne peuvent que nuire à l'application de la méthode si judicieusement choisie pour les salles d'asile, si bien appropriée aux besoins intellectuels, moraux et physiques des enfants qu'on y reçoit.

Vouloir maintenir rigoureusement le mobilier dans toute sa vérité, ce n'est donc point faire une méchante question de bancs de bois et de cercles de fer : c'est purement et simplement ne pas permettre les écarts les plus funestes, ne pas souffrir qu'avec les meilleures intentions du monde, on vienne renverser complétement une œuvre éminemment utile, détruire à tout jamais le précieux caractère d'une institution qui est peut-être appelée à préserver notre pays de bien des troubles intérieurs, de bien des commotions publiques redoutables. « Car, ainsi que le dit Mgr l'archevêque de Cambrai dans son instruction pastorale sur les asiles [1], le moyen le plus sûr comme le plus moral et le plus humain de conjurer une crise terrible, est de s'emparer des générations naissantes, de former de bonne heure des chrétiens et des citoyens qui sachent et se respecter eux-mêmes et respecter tout ce qui est honorable, chercher dans le travail et dans la conduite, et non dans un bouleversement social, l'aisance et le bien-être, et chez qui la reconnaissance du bienfait reçu remplacera l'envie que porte celui qui n'a rien à celui qui possède. »

C. JUBÉ DE LA PERRELLE.

UN MOT SUR LES IMAGES [2].

M. le conseiller Rendu, président de la commission supérieure des salles d'asile, veut bien nous permettre de reproduire un opuscule qu'il a publié sous ce titre : *Un mot sur les images :*

« Personne au XIXe siècle ne songe à contester le pouvoir des images, et, grâce au ciel, la ridicule et sauvage manie des iconoclastes est passée sans retour. Les statues et les tableaux décorent plus que jamais nos maisons et nos temples; de toutes parts, la toile s'anime et le marbre respire : les arts et la religion, la nature et la société, l'industrie et le commerce, la paix et la guerre, la piété filiale et la reconnaissance publique, tout dans le monde civilisé, tout rappelle, tout proclame l'utilité, la nécessité même de ce puissant moyen d'influence. Un des beaux titres de Louis-Philippe à la gratitude nationale sera d'avoir rendu la vie au palais et à la ville du grand roi, en rassemblant sous les yeux des Français charmés les images de toutes les gloires de la patrie; et, n'en doutez pas, beaucoup de sentiments gé-

---

[1] *Voir* page 136.
[2] *Voir*, page 171, à la fin de ce numéro, un article sur deux séries d'images nouvellement publiées.

néreux, de vastes pensées, de résolutions vertueuses, de pieux et sublimes dévouements, seront inspirés par les paroles mémorables, les nobles gestes, les regards de feu qui jaillissent de ces toiles éloquentes ou de ces marbres vivants. On ne contemple pas en vain la vierge de Domremy préparant contre les Anglais sa lance et son courage; d'Assas se sacrifiant pour révéler à ses frères d'armes la présence de l'ennemi; Matthieu Molé résistant aux factieux; saint Ambroise arrêtant sur le seuil de l'église un empereur couvert du sang de son peuple; saint Vincent de Paul recueillant au milieu des neiges l'enfant que sa mère a délaissé : que dirai-je enfin? l'Homme-Dieu mort sur la croix en priant pour ses bourreaux, et la divine mère s'associant au sacrifice de son fils par ses larmes et ses prières. Nier la force de pareilles impressions, c'est nier l'homme, c'est le dépouiller de ses sens; c'est, osons le dire, mutiler son âme elle-même : car c'est lui ôter l'imagination, qui, à défaut de marbre et de toile, aurait encore, aurait toujours la faculté de donner à la pensée une forme et une couleur.

« Demandez à la sœur de charité qui veille au chevet du soldat malade ce qu'elle puise de résignation, de patience et d'amour pour ses frères souffrants, dans ce crucifix de bronze qui pend à sa ceinture, dans cette vierge de cuivre qui accompagne l'humble chapelet; ou, si vous l'aimez mieux, transportez-vous dans ce lieu redoutable où la justice rend ses arrêts contre les malheureux que le meurtre ou le vol ont souillés, et demandez à cet assassin, à ce faussaire, pourquoi, tant qu'il nie son crime et ment à sa conscience, il n'ose arrêter son regard sur ce Christ qu'il aperçoit au-dessus de la tête de ses juges. Ou bien encore, montez à Notre-Dame de la Garde; et voyez ces braves matelots prosternés devant la madone; ils ont parcouru l'océan à travers mille dangers; ils ont souffert l'horrible torture de la faim; ils ont vu périr leur vaisseau sur une plage lointaine et inhospitalière : il leur faut pourtant recommencer leurs courses aventureuses. Eh bien, ils se sont agenouillés devant la Vierge de Bon Secours; ils ont baisé la statue que, lors d'un précédent naufrage, leurs cœurs reconnaissants lui avaient consacrée, et les voilà qui se relèvent, pleins de courage et de confiance, redemandant la mer et tous ses périls.

« Les œuvres du génie et les découvertes de la science, aussi bien que les inspirations d'une tendre piété, ont aussi leur culte des images. Si l'on s'empresse de reproduire, à côté de la *Bible* et des saints *Evangiles*, l'admirable *Discours* de Bossuet *sur l'histoire universelle* ou la touchante *Imitation de Jésus-Christ;* si l'on multiplie les chefs-d'œuvre de Racine, de Corneille, de Fénelon, de Buffon, de Chateaubriand; si l'on fait revivre le moyen âge dans ses églises, dans ses castels, dans ses essais d'histoire ou de poésie, on a soin de recourir aux artistes les plus distingués, pour obtenir de leur talent ces magnifiques *illustrations*, qui ajoutent aux bons ouvrages un si merveilleux ornement, et quelquefois même éclairent d'une plus vive lumière la pensée des grands écrivains.

« En un mot, on a parfaitement compris, et de tous côtés on applique avec goût, avec succès, le vieux précepte d'Horace, qui

recommandait de parler beaucoup par les yeux aux hommes qu'on voulait instruire.

« Mais si les hommes d'un âge mûr, si les hommes de tous les temps et de toutes les conditions entendent le langage qui s'adresse aux yeux, assurément ce langage est surtout intelligible et convenable pour les jeunes enfants.

« Aussi le plus grand nombre des comités supérieurs, qui ont proposé des règlements particuliers pour les écoles primaires de leur ressort, n'ont pas manqué d'y insérer une disposition qui prescrit de placer dans la salle de l'école, au-dessus de l'estrade de l'instituteur et en face des élèves, un Christ et un buste du roi.

« Dans les écoles des frères, on ajoute une autre image dont l'aspect rappelle à ces dignes maîtres de l'enfance des souvenirs qui sont pour eux-mêmes une continuelle et salutaire leçon : le portrait du vertueux abbé de la Salle est toujours là, et sans doute plus d'un frère aura réprimé un mouvement d'impatience et retenu une parole colère, en apercevant sur la muraille la vénérable figure du saint prêtre.

« Et qu'on veuille bien le remarquer : plus les enfants sont jeunes, plus ils sont étrangers aux tristes réalités de la vie, et plus ils sont frappés des images qui leur représentent les prodiges de l'histoire sainte, les œuvres de la charité, les actions louables de toute espèce, les monuments de tout genre. Avec leur mémoire encore si neuve, leur imagination déjà si vive, leur inquiète curiosité, leur élan vers toutes choses, ils saisissent, ils retiennent, ils répètent, jusque dans le sein de la famille, les scènes plus ou moins étonnantes dont ils ont vu chaque matin le dessin ou la gravure appendus dans la classe.

« Que si, quittant les écoles primaires proprement dites, nous entrons dans une salle d'asile, dans un de ces précieux établissements où la charité intelligente réunit des centaines d'enfants de deux à six ans, tout ce que nous avons dit jusqu'à présent des services essentiels que peuvent rendre les images acquiert une bien autre force. Oh! c'est pour ces enfants-là que la curiosité est immense, que les yeux sont insatiables de voir, comme les oreilles d'entendre, les poumons de se dilater, et la voix de retentir. C'est pour ces enfants que les idées abstraites sont inabordables, que la parole seule est un vain son qui se dissipe dans les airs, que les longues exhortations sont vaines et stériles. Mais les images! voilà les livres des petits enfants, voilà leurs cahiers, voilà leurs premiers maîtres. Montrez-leur le bon Dieu créant le ciel et la terre et tous les animaux; Adam et Eve placés dans le paradis pour le cultiver, en aimant et bénissant Dieu, puis chassés après avoir mangé le fruit défendu, et condamnés dès lors à de pénibles labeurs; Noé et son arche; Abraham et son fils bien-aimé obéissants jusqu'à la mort; Joseph pardonnant à ses frères; Moïse sauvé des eaux par la fille même du roi qui a ordonné tant de meurtres barbares; Moïse encore et l'agneau pascal, qui figure un autre agneau et une autre pâque; Moïse et la mer Rouge, qui s'ouvre pour les Israélites et se referme sur Pharaon; et la montagne de Sinaï, où le juif reçoit pour lui et pour le chrétien la loi éternelle; et le serpent d'airain, que l'on regarde avec confiance ainsi que la croix, et l'on

est guéri; et la terre promise où l'on n'arrive, comme au ciel, que par de longues tribulations et par de rudes combats; David s'humiliant à la voix du prophète qui lui reproche son crime; Salomon célébrant la dédicace du seul temple que le vrai Dieu eût alors sur la terre; Daniel tantôt délivrant la chaste Suzanne, tantôt debout et tranquille au milieu des lions; Judas Machabée combattant et mourant pour sa patrie. Montrez-leur, sous la loi de grâce, le Sauveur des hommes naissant dans une étable, couché dans une crèche, et y recevant les hommages des bergers et des rois; plus tard, travaillant comme un simple artisan dans une parfaite obéissance envers Joseph et Marie; poursuivant ensuite sa mission divine, et la signalant par des bienfaits sans nombre, guérissant l'aveugle-né, rendant à la veuve de Naïm le fils unique qu'elle conduisait au tombeau, multipliant les pains dans le désert, calmant d'un mot les vagues furieuses, remettant à saint Pierre les clefs du royaume des cieux, et fondant ainsi l'Eglise impérissable, se révélant à ses apôtres chéris par une double manifestation de gloire sur le Thabor, de miséricorde au pied de la montagne, et, après tous ces prodiges de puissance et de bonté, expirant entre deux voleurs, dont l'un se repent et conquiert le paradis. Montrez-leur cette foule de martyrs qui confessent la vérité au péril de leur vie, et le premier de tous, saint Etienne, lapidé sous les yeux de Saul, dont il obtient la conversion pour prix de son sacrifice; saint Pierre ne possédant ni or ni argent, mais, comme son divin maître, disant au boiteux : « Lève-toi et marche; » saint Paul prêchant dans Athènes le Dieu inconnu; saint Jean et la nouvelle Jérusalem descendant du ciel; et, dans les temps moins éloignés de nous, saint Charles Borromée, la corde au cou, distribuant aux pestiférés de Milan l'adorable et consolante eucharistie; saint Louis rendant la justice au pied du chêne de Vincennes; Henri IV laissant entrer du pain dans la ville affamée qu'il assiége; saint Vincent de Paul instituant à la fois et ses célestes filles et ses missionnaires au zèle apostolique; Louis XVI prêt à monter sur l'échafaud, et écrivant son testament si rempli de clémence : un roi pleurant comme les autres hommes sur la tombe précoce de sa fille chérie[1]; et cette jeune princesse qui, riche de talents, de vertus et de grâces, épouse bien-aimée, mère si tendre, sourit à la mort en songeant à son Dieu. Oui, parlez ainsi aux yeux des enfants, et leur âme vous comprendra; et ces hauts enseignements, nettement réfléchis dans d'heureuses mémoires, s'y fixeront, ineffaçables et fidèles, comme ces traits que grave la lumière sur la planche d'acier de la chambre obscure. C'est aussi dans les images qu'ils étudieront utilement quelques faits choisis de l'histoire générale, quelques éléments de botanique ou de zoologie, sciences si effrayantes quand elles ne sont que dans les livres.

« Tout ce que nous venons de dire nous semble véritablement en dehors ou au-dessus de toute contestation, et nous n'avons plus qu'un vœu à exprimer. Nous souhaitons vivement que le tact et le goût pré-

[1] La princesse Marie, duchesse de Wurtemberg, morte à vingt-quatre ans.

sident toujours au choix des images qu'on exposera aux regards des enfants; et s'il en est ainsi, si, de bonne heure, en même temps que leurs oreilles s'accoutumeront à entendre des chants simples, mais réguliers et harmonieux, leurs yeux sont habituellement fixés sur des représentations honnêtes, morales, religieuses, et, autant que possible, irréprochables sous le point de vue de l'art, ce sera certainement un des plus grands moyens de civilisation et d'amélioration qu'on puisse employer dans l'instruction publique, comme dans l'éducation privée. Les premières habitudes sont si puissantes! Ne doit-on pas espérer que ces enfants, dont le cœur serait nourri de bons sentiments, dont la langue ne bégayerait que des paroles aimables et douces, dont les regards ne rencontreraient, dans l'asile du moins, que des objets intéressants, de forme gracieuse et pure, prépareraient pour les écoles primaires et secondaires une génération digne de la France et du XIX[e] siècle? Toute espérance est permise, quand il s'agit d'une œuvre confiée aux soins maternels des charitables dames qui se dévouent, sur tous les points du royaume, à inspecter et à diriger les salles d'asile. »

VARIÉTÉS.

DE L'INSTRUCTION PASTORALE DE M[GR] L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI SUR LES SALLES D'ASILE.

Mgr l'archevêque de Cambrai vient de publier une instruction pastorale sur les salles d'asile que nous nous ferons une joie de reproduire ici. Les salles d'asile y sont parfaitement comprises, et nous espérons beaucoup de cet intelligent effort pour la propagation de notre institution, non-seulement dans le diocèse de Cambrai, mais encore dans les autres contrées où pénétrera la parole touchante et élevée du prélat. Il serait à désirer que de semblables instructions fussent adressées au clergé et aux fidèles de chaque diocèse par tous les évêques de France. Elles réveilleraient au cœur de bien des riches le besoin de venir au secours du pauvre par les moyens les meilleurs, les plus honorables; elles donneraient une direction utile et de beaucoup la plus profitable à ces ardeurs de charité qui quelquefois font fausse route, et par une aumône mal entendue encouragent la paresse et le désœuvrement. Quels résultats, au contraire, n'obtiendrait-on pas, si toutes ces aumônes si souvent mal placées étaient réunies pour être appliquées à la fondation de salles d'asile, qui tout en rendant le travail de la mère possible, le travail du père plus facile et plus productif, permettraient de mettre au cœur de l'enfance ces principes de morale, dans l'avenir son meilleur et son plus sûr appui! Nous ne saurions donc trop recommander à tous ceux qui se préoccupent des destinées

futures de leur pays et de l'humanité, de se rapprocher ainsi, de se former en associations qui feront plus pour le bien-être général que l'ensemble des aumônes représentant des efforts isolés. Mais laissons parler Mgr l'archevêque de Cambrai ; il ne nous est pas donné de dire si bien et d'une manière aussi utile :

« Pierre Giraud, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de Cambrai, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

« Au milieu des sombres nuages qui obscurcissent l'horizon de l'avenir et des amères tristesses qu'inspirent les misères du temps présent, il se manifeste, nos très-chers frères, au sein de notre société, un symptôme de régénération, un présage de destinées meilleures qui rassure, et fait pénétrer à travers de sinistres pressentiments un rayon d'espérance que nous saluons avec amour. C'est l'intérêt généreux, universel, et je dirais presque jaloux qui se porte sur la culture morale et intellectuelle de l'enfance, et plus spécialement au profit des classes pauvres et souffrantes. L'attention s'est éveillée sur cet âge si digne de tous les égards et de tous les respects, et trop souvent voué à l'ignominie, mère de la corruption. Le Pouvoir d'un côté, le Dévouement de l'autre, avec des chances diverses de succès, mais avec une égale émulation, l'ont entouré de leurs sollicitudes. Des écoles privés s'ouvrent auprès des écoles publiques, et la liberté, pour enfanter des prodiges, n'attend qu'une part plus large faite aux droits sacrés de la famille et des croyances. On ne s'est pas contenté de donner l'éducation à l'adolescence, de lui verser à pleines mains les trésors d'une instruction abondante et variée. On s'est occupé du petit enfant lui-même, au moment où cette fleur délicate commence à s'épanouir et essaye sa première parole pour traduire sa première pensée. On est allé plus loin : on a pris l'enfant pour ainsi dire dans son germe, dans le sommeil de ses facultés, lorsqu'il ne peut être encore question que des soins nécessaires à la conservation de sa fragile existence. Les découvertes de la science sont belles sans doute : nous n'avons pas craint de les célébrer ; mais les inventions de la charité, qui les célébrera, et par quelles louanges pourrons-nous égaler leurs bienfaits? Les petites écoles, les salles d'asile, les crèches, quelles admirables créations, quels fruits heureux de la douceur de l'Evangile, et en même temps quel exercice pour le zèle des pasteurs et de tous les hommes de bien ! Si, comme l'a dit un philosophe célèbre, on ne doit jamais désespérer du salut d'un peuple, parce que, les générations se succédant sans cesse, il ne s'agit que d'en former une seule à la vertu pour changer les mœurs d'une nation, ne peut-on pas dire qu'il suffirait de ces trois institutions sagement dirigées et placées sous de saines influences pour renouveler en peu de temps la société tout entière et la régénérer corps et âme?

« Nous ne parlerons ici que des salles d'asile. Bien que ces charitables établissements soient assez nombreux en France et particulièrement dans notre diocèse, pour être connus de tous, nous dirons cependant en peu de mots en quoi ils consistent, pour l'édification de ceux d'entre eux qui en ignoreraient la destination ou qui n'en apprécieraient

qu'imparfaitement les avantages. L'asile, dans la pensée de ses premiers fondateurs, n'est pas proprement l'instruction, mais il en est le vestibule. Il est le point et comme la station intermédiaire qui sépare le berceau de l'école : ce n'est pas encore l'enseignement sur son échelle normale; mais ce n'est plus une attention exclusive donnée aux besoins matériels. C'est un heureux mélange et un sage tempérament des soins que réclame le développement de l'intelligence et des exercices qui servent à fortifier et à assouplir les organes. L'asile, pour le dire en un seul mot, est le supplément de la sollicitude maternelle, lorsque cette sollicitude ne peut s'exercer avec profit pour l'enfant et sans préjudice pour la famille. Son but est de recueillir le premier âge pour le préserver des dangers de l'isolement, de s'emparer de ses facultés, à mesure qu'elles éclosent, de sa mémoire, de son imagination, de son esprit, de son âme tout entière, pour les remplir de saintes images, de récits édifiants, d'idées morales, de sentiments vertueux, de pures et douces affections. Là, l'instruction lui est distribuée goutte à goutte, sous le patronage de dames chrétiennes et la direction de pieuses filles vouées par un attrait tout évangélique à ce touchant ministère. Là, dans des leçons accommodées à sa faiblesse et entremêlées de chants et d'évolutions variées qui tiennent éveillée son attention, sans la fatiguer, l'enfant apprend, presque sans s'en douter, et comme en se jouant, les éléments de la religion, les rudiments de la langue, les premières notions de l'histoire, de la géographie, de la numération; et, grâce à la vigilance qui préside à la bonne tenue et au bien-être de ces douces créatures, vous voyez briller sur leurs visages ouverts et souriants un air de santé et de bonheur qui est comme le reflet de l'innocence et des joies de leur âme. Voilà ce qu'est l'asile! le définir, c'est en faire l'apologie. »

Après cette première appréciation de notre institution Mgr de Cambrai parle des défiances avec lesquelles l'œuvre fut accueillie à son début par le clergé, défiances suscitées par son origine protestante. Il rappelle cependant que notre pays pouvait réclamer une bonne part de ce nouveau bienfait, dont madame la marquise de Pastoret avait eu la pensée une des premières.

Puis il s'attache à détruire une objection que l'on fait aux crèches et aux asiles, et qui est sans fondement.

« Mais, dit-il, une objection plus grave s'élève sur le caractère même de l'institution. Les sentiments les plus purs, les plus vrais, les plus doux, les plus respectables de la nature, l'amour maternel et la piété filiale, pourront-ils ne pas souffrir et s'altérer par cette substitution de l'éducation sociale à l'éducation domestique? N'est-il pas à craindre que ces petits enfants, enlevés à la vigilance et à la tendresse d'une mère, pareils à ces jeunes couvées que le cruel oiseleur arrache du nid qui les a vu naître, n'éprouvent plus pour elle cette affection, cette confiance, délicieux parfums dont les émanations embaument toute la suite d'une vie, et que les mères de leur côté n'en viennent à moins chérir ces tendres fruits ravis prématurément à leurs embrassements et à leurs caresses? Voulons-nous faire mieux que la Providence? Devons-nous contrarier le vœu de la nature, le vœu

même de la religion? Ah! sans doute, il n'est point d'éducation meilleure que l'éducation maternelle. C'est la femme qui fait la famille, comme c'est elle qui lui donne son nom, et c'est encore aux fonctions de la mère que le lien matrimonial emprunte sa douce dénomination. Sans doute le regard, le sourire, la parole d'une mère est le rayon qui illumine l'intelligence de l'enfant, développe sa sensibilité, éclaire sa conscience, et féconde dans son cœur le germe des vertus. Sans doute, si toutes les mères étaient chrétiennes *et si toutes les mères pouvaient être véritablement mères, je veux dire acquitter toutes les obligations attachées à ce beau titre,* il ne faudrait pas songer à leur substituer des mères d'adoption, pas plus qu'il ne serait nécessaire de nourrir le nouveau-né d'un lait étranger, si tous pouvaient s'abreuver au sein maternel. Aussi estimons-nous que partout où les devoirs de la maternité peuvent être convenablement remplis, on doit se reposer sur la nature du soin de pourvoir à la bonne éducation des enfants. »

Mgr de Cambrai pense que dans de certaines contrées, avec de certaines mœurs il peut encore en être ainsi; puis il se hâte d'ajouter :

« L'industrie a créé des populations nouvelles qui ressemblent peu à celles que nous venons de décrire, qui ne vivent plus de la même vie et ne se meuvent plus dans les mêmes milieux, dont l'existence se poursuit dans une alternative de bien-être et de misère, à qui l'abondance de la veille ne fait point prévoir la détresse du lendemain, et qui désertent la table et le foyer de la famille pour demander des distractions à ces tables et à ces foyers d'emprunt dont le nombre s'est accru chaque jour au sein des villes et des campagnes, dans une proportion fabuleuse. D'un autre côté les progrès de la population, le haut prix des denrées, la modicité relative des salaires, la nécessité de pourvoir non-seulement aux premiers besoins de la vie, mais aux jouissances d'un luxe qui a gagné toutes les classes, ont appelé toutes les forces au travail, mais à un travail incessant, excessif, dévorant, qui ne recule pas plus devant les bornes posées par la nature que devant les barrières posées par la religion. . . . .

. . . .

La femme partage les pénibles sueurs de l'homme, et l'enfant lui-même, avant d'être revêtu de la robe de l'adolescence, quitte le giron maternel, descend dans les carrières, entre dans l'atelier, s'emploie dans la fabrique, sans autres provisions d'idées morales, d'habitudes chrétiennes pour tout le reste de sa vie, que le peu qu'il en a pu recueillir dans ses premières années. Mais il laisse au logis des frères, des sœurs plus jeunes et plus faibles, qu'on n'ose encore risquer dans les travaux de l'industrie, attendu qu'ils bégayent à peine et ne font qu'essayer leurs premiers pas. Que deviendront ces pauvres petits êtres, abandonnés à eux-mêmes durant de longues heures et des journées entières? Qui veillera sur des jours si fragiles et que le moindre accident peut briser? Qui réchauffera leurs membres délicats? Qui apaisera leurs cris, qui essuiera leurs larmes, qui les préservera de contacts impurs, qui leur rompra avec le pain matériel, le pain non moins nécessaire et non moins substantiel de l'intelligence?

« Et puis au milieu de nos mœurs dégénérées et dans ce triste dépérissement des croyances, où sont les mères aujourd'hui, j'entends celles qui sont véritablement mères, qui ne croient pas avoir tout fait quand elles ont mis des enfants au monde et qu'elles ont pourvu à leur nourriture et à leur vêtement, mais qui songent à éclairer, à diriger, à sanctifier des âmes immortelles? Il en est sans doute, et loin de nous la pensée de calomnier le cœur maternel, le chef-d'œuvre de la création! Mais que les exemples sont rares! combien de mères, au contraire, qui n'en portent que le nom, ombre vaine d'une grande fonction! Que de femmes entrées aveuglément dans les liens du mariage sans en connaître, sans en soupçonner même les obligations! Elevées elles-mêmes dans l'ignorance des devoirs par des parents sans foi, sans instruction religieuse, comment transmettront-elles à leurs enfants ce qu'elles n'ont pas reçu de leurs pères? Oui, le monde est plein de ces mères infortunées qui, soit exigence du travail, soit absence de sentiment moral et vice de première éducation, et souvent pour ces deux causes ensemble, sont dans l'impossibilité d'élever leurs enfants, autrement que comme la louve qui donne son lait à ses petits et leur apprend à chercher la proie. Il en coûte de le dire: mais ce sont malheureusement des faits qui sautent aux yeux de tous les hommes qui par état ou par le caractère de leur esprit s'appliquent à l'étude des mœurs par la voie la plus sûre, celle de l'observation.

« Quand la nature est détournée de ses fins par de dures nécessités, ou qu'elle s'est dépravée elle-même par l'ignorance ou l'oubli des principes qui en consacrent et en perfectionnent les sentiments, quoi de plus juste que la société lui vienne en aide et la supplée et la remplace même au besoin? Or, voilà ce que fait l'asile. Sans interdire à l'amour maternel les épanchements et les consolations dont il peut toujours jouir, dans les intervalles des réunions et des exercices la salle hospitalière reçoit et l'enfant de la mère accablée sous le poids des travaux et celui de la mère incapable de former son esprit et son cœur. Et c'est ici que nous devons admirer et bénir l'inépuisable fécondité et l'éternelle jeunesse de notre Eglise. Les sociétés humaines ont beau se transformer et de nouvelles misères s'ajouter aux anciennes misères, elle est toujours là pour apporter à chaque douleur sa consolation, à chaque plaie son remède. Dès qu'un besoin nouveau se révèle, crèches, jeunes détenus, colonies agricoles, épreuves pénitentiaires, défrichement des terres incultes de la conquête, elle n'a qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir une milice de frères et de sœurs saintement armés pour les entreprises du zèle et les expéditions du dévouement. Ah! si les battements du cœur affirment la vie, les pleureurs à gages qui se lamentent hypocritement sur la mort imminente de notre foi, peuvent ajourner leurs complaintes funèbres. Elle a derrière elle dix-neuf siècles de triomphes et de bienfaits, et il n'appartient à personne de compter ceux qu'elle porte encore dans son sein glorieux, parce que le nombre n'entre pas dans l'éternité.

. . . .

« Nous avons visité plusieurs de ces asiles, et les scènes touchantes dont nous avons été témoin nous ont laissé des souvenirs pleins de

charmes. Nous avons entendu sortir de ces bouches de quatre ans des réponses faites pour étonner la sagesse des vieillards. Nous avons vu réaliser le beau idéal de la constitution de l'homme, tel que l'avait conçu la philosophie antique, des âmes pures dans des corps sains, des fronts brillants de santé et rayonnant d'intelligence, des yeux limpides où l'innocence se peignait comme dans un miroir, des manières honnêtes et polies, une diction nette et distincte, de la grâce jusque dans les moindres mouvements; et ces mêmes enfants qui se montraient naguère couverts de haillons, confondus dans la fange du ruisseau avec les animaux immondes dont ils se distinguaient à peine, reprendre cet air de dignité que Dieu a imprimé sur le visage de la créature humaine en la faisant à son image.

« Ainsi, mon Dieu! vous avez rendu diserte la langue des enfants; vous avez su, comme le chante le prophète, tirer votre louange la plus parfaite de la bouche des petits et de ceux même qui sont encore à la mamelle, et nous pouvons ajouter, avec ce même prophète, que vous l'avez fait dans des vues de miséricorde envers vos ennemis, afin que, voyant en action, et comme dans un tableau vivant, la douceur et les amabilités de vos voies, les pécheurs rougissent et se repentent au fond du cœur de les avoir abandonnées. Telle est la mission de salut, si les récits qui nous en sont faits sont fidèles, que remplissent souvent les enfants de l'asile auprès de malheureux parents tombés dans une déplorable indifférence à l'égard des choses du ciel. Redisant au sein de la famille, avec la naïveté de leur âge, les leçons qu'ils ont entendues, ces jeunes anges portent, sans s'en douter, une lumière accusatrice, un trouble inconnu dans des consciences endormies. Ils réveillent le souvenir de vérités oubliées, des devoirs longtemps méconnus. Des cœurs obstinés qui avaient résisté à toutes les instances du zèle apostolique se brisent devant la persuasion de l'innocence. Des yeux jusque-là secs et insensibles se mouillent de larmes qui attestent la victoire de la grâce. La prière se replace sur des lèvres qui ne savaient que maudire et blasphémer. Heureux enfants! ils ont gagné à Dieu l'âme d'un père; ils lui ont donné une vie éternelle en échange d'une vie d'un jour, et la mère est sauvée, comme parle l'apôtre, par les fils qu'elle a enfantés.

« Puissent donc ces précieux établissements se multiplier de plus en plus! puissent-ils devenir un jour aussi nombreux que nos paroisses! Nous estimons sans doute les écoles, mais nous leur préférons les salles d'asile; et, dans la nécessité de faire un choix, faute de ressources suffisantes pour faire face aux frais des deux fondations, si nous avions l'honneur de représenter une commune, nous n'hésiterions pas à nous prononcer pour l'asile en attendant l'école, comme on pose d'abord une première pierre avant d'élever l'édifice. Nous estimons les écoles, mais l'école sans l'asile, qui lui sert de préparation et de vestibule, ne répondra jamais qu'imparfaitement à sa destination. Nous estimons les écoles, mais, dans l'intérêt même de leur succès, nous voudrions voir un asile uni à chacune d'elles comme son annexe et son appendice indispensable. Des asiles donc, des asiles dans les villes et dans les campagnes, des asiles pour les enfants pauvres; *des asiles même*

pour les enfants des riches. Le superflu de ceux-ci couvrirait l'insuffisance de ceux-là. Nous en avons des exemples au sein même de notre diocèse. Les premiers efforts dirigés vers ce but l'ont été avec assez de bonheur pour ne pas décourager l'émulation, et *nous savons qu'au milieu des embarras du monde ou des soins du négoce, il est plus d'une mère qui, chargée d'une nombreuse famille, s'estimerait heureuse de partager avec des auxiliaires sûres et fidèles une vigilance dont elle ne peut à elle seule remplir tous les devoirs.*

«Et qu'on ne dise pas que ce vœu de voir s'étendre et se généraliser l'institution des salles d'asile est une vaine utopie, un beau rêve impossible à réaliser. Il se réalisera, si toutes les influences, toutes les volontés, tous les dévouements y prêtent leur concours. Concours du clergé. Nous comptons sur le vôtre, nos très-chers coopérateurs, en faveur d'une œuvre qui vous offre, en ces jours mauvais, la plus douce et presque l'unique consolation de votre ministère. Hélas! vous le savez, vous ne pouvez guère en attendre de la génération qui vieillit et s'éteint dans une mortelle indifférence, triste fruit des principes qui prévalaient à l'époque où elle fit son entrée dans le monde. La plupart des hommes mûrs que dominent exclusivement l'ardente passion de l'or et l'attrait d'un sensualisme opulent, chrétiens par le baptême, ne sont pas moins, par leur foi et leurs œuvres, étrangers à nos dogmes, à nos sacrements, à nos observances et aux cérémonies de notre culte, qu'ils peuvent l'être à la théogonie des Indous ou aux formules liturgiques du grand Lama. La jeunesse n'attend plus même son initiation à nos mystères les plus saints pour échapper à notre sollicitude! Ah! sauvons du moins les petits enfants. Qu'il y ait du moins un âge dans la vie où Dieu soit connu, aimé, béni par sa créature! Concours de ce sexe auquel l'Eglise, dans ses prières, ne donne pas en vain le beau titre de sexe dévoué, parce qu'il possède en effet des trésors de sensibilité pour toutes les souffrances. Femmes chrétiennes, qui comprenez si bien, qui goûtez si délicieusement le bonheur d'être mères, vous refuseriez-vous la jouissance de l'être une fois de plus en adoptant l'orphelin, l'enfant de la pauvre veuve, qui vous demandait de les couvrir de votre doux et bienveillant patronage! Concours des administrations locales. Pour s'éclairer sur l'utilité des asiles, elles ont sous les yeux les exemples de l'administration supérieure, noblement prodigue d'encouragements et de secours au profit de ces établissements. Concours des hommes sérieux, à idées politiques élevées, qui, s'alarmant à bon droit des symptômes menaçants d'une guerre sourde encore, il est vrai, mais à la veille d'éclater peut-être entre le prolétariat et la propriété, jugeront que le moyen le plus sûr, comme le plus moral et le plus humain de conjurer une crise terrible, est de s'emparer des générations naissantes, de former de bonne heure des chrétiens et des citoyens qui sachent et se respecter eux-mêmes et respecter tout ce qui est honorable, chercher dans le travail et la conduite, et non dans un bouleversement social, l'aisance et le bien-être, et chez qui la reconnaissance du bienfait reçu remplacera l'envie que porte celui qui n'a rien à celui qui possède.»

Mgr de Cambrai termine cette instruction par un vœu parfaitement placé dans la bouche d'un des dignitaires les plus élevés de l'église gallicane. Il désire voir plus particulièrement à la tête des asiles des directrices religieuses. Sans méconnaître, dit-il lui-même en propres termes, *les mérites et les services d'un bon nombre de vertueuses institutrices et de dignes instituteurs séculiers qui ne se méprendront pas sur la portée de ses paroles*, il voudrait voir les écoles et les asiles exclusivement confiés à la surveillance des frères et des sœurs. Que le successeur bienveillant et éclairé de l'illustre Fénelon nous permette de ne pas partager complétement l'opinion qu'il exprime à ce sujet. Nous sommes loin de ne point reconnaître tout ce qu'il y a de dévouement et d'abnégation chez les religieux et les religieuses appartenant à ces congrégations qui acceptent la plus noble, la plus difficile, la plus touchante mission de ce monde, l'éducation de l'enfance. Nous savons combien leurs services doivent être appréciés, et personne plus que nous ne les respecte et ne les admire. Mais nous savons aussi les progrès immenses de l'enseignement de leurs écoles depuis qu'une concurrence laïque a stimulé si utilement leur zèle et leur ardeur. Ils ont tous compris bien vite l'importance qu'il y avait à maintenir leurs établissements au niveau des établissements laïques, à leur donner même une direction meilleure; ce sentiment, si profitable à l'avenir des générations qui s'élèvent, a pénétré dans tous leurs instituts et y produit les meilleurs effets.

Cette amélioration progressive est due, on ne peut en douter, au grand mouvement imprimé à l'instruction primaire par la loi de 1833; et nous sommes persuadés que les frères eux-mêmes se félicitent d'avoir trouvé près d'eux un motif d'émulation actif et continu qui les soutînt dans l'accomplissement de leur tâche.

D'un autre côté, notre organisation sociale laisse peu de place au travail de la femme; la femme, que des revers de fortune a frappée, trouve très-difficilement à employer ses qualités naturelles et ses connaissances acquises : plus elle a reçu d'éducation, plus elle trouve d'embarras à se créer une existence; son intelligence cultivée répugne à se vouer entièrement à des travaux manuels, et c'est pourtant à son aiguille qu'elle doit demander le pain de chaque jour. La direction des salles d'asile lui forme une carrière qu'elle peut merveilleusement remplir, que personne ne pourra remplir mieux qu'elle ne le fera. Quel que soit le rang social d'où elle sera descendue, elle pourra sans rougir accepter la sainte mission de conduire vers le bien le petit troupeau qui lui sera confié : elle trouvera dans cette occupation de tous les instants une noble distraction à ses peines personnelles, un emploi bienfaisant de la culture de son esprit, une satisfaction de son cœur, les ressources nécessaires à sa vie matérielle. Cette considération mérite toute l'attention des âmes honnêtes; et nous sommes persuadés que la charité chrétienne de Mgr de Cambrai voudra bien accepter l'observation que nous nous permettons ici.

VISITE A LA CRÈCHE-MODÈLE.

L'abondance des matières ne nous avait pas permis d'insérer, dans notre dernier numéro, le premier chapitre du livre publié par M. Delbrück sur les crèches de Paris[1]. Nous nous empressons de publier aujourd'hui ce petit travail, que nos lecteurs, nous en sommes assurés, nous reprocherons de ne pas leur avoir donné plus tôt :

« Nous allons faire d'abord une courte visite à la crèche-modèle et jeter un coup d'œil sur son ensemble. Quand nous examinerons plus tard chaque détail, notre souvenir nous reportera à la crèche, et nous saurons où le placer.

« Venez, entrons par le jardin, ou le parterre, si vous aimez mieux; car, à l'exception de quelques arbres pour l'ombrage et de quelques arbustes toujours verts, nous ne voyons ici que des fleurs. Tout en respirant cet enivrant parfum de réséda, remarquons que la crèche, circonstance heureuse, reçoit les premiers rayons du soleil levant. Une pente adoucie nous a conduits à la porte de la salle de jeux. Entrons-y; nous ne voyons ici ni berceaux ni lits de camp : et à quoi bon vraiment? Quelle vie, quelle agitation, quelle joie, quel tintamarre! Près de soixante enfants sont là réunis, dont l'expansive gaîté dériderait le front le plus assombri. Ici un groupe de poupons, sous la direction d'une jeune voisine de trois ans, envoyée par la salle d'asile contiguë, traîne, ou plutôt pousse en avant en s'appuyant dessus, un chariot bien rembourré dans lequel se prélassent de tout jeunes nourrissons. Un détachement les accompagne, d'un pas grave et cherchant son équilibre, précédé de deux trompettes (*harmonica*) et d'un petit lutin de porte-drapeau âgé de vingt mois, plus fier de ses fonctions que nos gigantesques tambours majors. Plus loin, dans cette encoignure et près d'une palissade en filet, sont groupés de petits travailleurs absorbés dans leur besogne; ils distribuent grain à grain le manger aux habitants de la volière. Voyez comme ils ont conscience de la bonne œuvre qu'ils accomplissent de *donner la soupe* aux bons petits oiseaux. Tout près de nous, assis sur ces tapis de feutre et occupant le centre d'un ovale en filets, d'autres suivent du regard et du geste (ils ne peuvent pas marcher encore) l'heureuse troupe qui défile devant eux; et, voyez, ils s'associent par la pensée à ce mouvement, et presque tous frappent d'un petit martelet une rangée de timbres dont les notes, à ce qu'il semble, correspondent à celles des trompettes. C'est l'accord parfait, *do, mi, sol*. Allons voir, à l'autre extrémité, ces infatigables manouvriers qui attaquent avec plus d'acharnement que d'habileté un amas de cailloux blancs et roses qu'une main malicieuse a replacé là pendant la nuit dernière....

---

[1] *Visite à la crèche-modèle* et rapport général adressé à M. Marbeau sur les crèches de Paris, par Jules Delbrück. 1 joli vol. in-12. Prix, broché, 1 fr. 25 c. Se vend au profit des crèches d'enfants pauvres de Paris, à la librairie de L. Hachette et Cie, rue Pierre-Sarrazin, nº 12, à Paris.

comme toujours.... et qu'il s'agit cependant de déménager dans des tombereaux à roulettes poussés à dix ou douze, et non sans faire claquer les fouets, je vous prie de le croire.

« Partout, vous le voyez, des occupations actives, et souvent renouvelées par l'esprit ingénieux des dames inspectrices, tiennent en éveil notre petit peuple, et ne lui laissent pas un instant d'oisiveté et d'ennui ; les groupes qui se forment et se reforment alternent de l'une à l'autre, toujours empressés ; et c'est à peine si au milieu du babillage et des premiers bégaiements des marmots mêlés aux notes sonores des timbres et harmonicas à tierces, c'est à peine, dis-je, si on distingue le vif gazouillement des oiseaux qui luttent de joie et d'activité avec leurs compagnons naturels, les petits enfants du bon Dieu.

« Entrons maintenant à droite, dans la salle aux lits de camp : c'est la *salle des poupons*. Il faut avoir un an, monsieur, pour faire partie de cette deuxième division.

« Ici tout est bien plus calme ; on y joue très-peu, comme vous le voyez ; on y dort à de rares intervalles le jour ; mais par exemple on y fait cinq ou six repas joyeux et en nombreuse compagnie.

« Ces deux rangées de lits de camp diffèrent quelque peu, vous vous en apercevez, de ceux que nous trouvons dans nos corps-de-garde. La forme d'abord en est plus gracieuse : vous retrouvez là, comme partout à la crèche, la ligne courbe substituée autant que possible à la ligne droite, le contour arrondi substitué à l'arête vive. Une simple toile en été, une étoffe de feutre en hiver, forment le fond mobile de chacune de ces couchettes ; des filets à mailles serrées séparent les enfants et évitent tout contact immédiat pendant le sommeil. Vous retrouveriez dans ces lits de camp, que nous appellerons désormais du nom moins soldatesque de *lits de repos*, toutes les conditions de santé et de bien-être. Aussi, du reste, sont-ils rarement occupés le jour, si ce n'est après le repas principal, où une bonne moitié de la population fait une sieste d'une heure. En ce moment, quelques couchettes seulement sont occupées par des enfants dont les forces ont trahi l'ardeur et qu'on vient d'apporter tout endormis de la salle de jeux.

« Mais déjà vos regards sont ailleurs. Cette table, longue, étroite, formant l'S six fois répété, ou douze fois le fer à cheval, vous frappe par sa forme et par sa disposition. C'est la table de nos festins. Là, dans l'intérieur de chaque fer à cheval se placent à l'heure des repas toutes les berceuses et toutes les jeunes *mentorines* de la salle d'asile ; et, lorsque les soixante enfants, ayant prix séance sur les stalles des banquettes posées devant la table sur toute la longueur, ont tous été groupés par escouades de cinq ou six, vous verriez un curieux et charmant spectacle. Chaque berceuse, chaque mentorine, veille sur son groupe, dont elle n'est séparée que par la largeur de la table, et chacune, ayant devant elle une soupière à plusieurs compartiments et plusieurs cuillers, donne la becquée à sa petite famille. Quelle joie pour eux de manger tous ensemble, et quel appétissant cliquetis de cuillers vous entendriez là ! C'est à coup sûr un des moments les plus intéressants et les plus gais de la journée ; et vous savez si, au lieu de cela, c'était un concert de cris et de larmes à la

crèche X ou Y quand les cinq berceuses donnaient la pâtée à cinq privilégiés, en présence de vingt ou trente affamés !...

« Les berceuses chantent, à quatre voix, une belle prière dont nous reparlerons. Approchons-nous de ces marmots qui jouent à leurs pieds dans un des demi-cercles de la table aux festins. Ces enfants-là, nous les retrouverons souvent ici; soit bizarrerie accidentelle, soit tempérament, soit toute autre cause, ils n'aiment pas la foule, ils n'aiment pas le bruit. En moins d'une heure ils demandent à quitter la salle de jeux pour venir chercher ici le calme, presque la solitude. Ils ne sont pas inactifs cependant; ils travaillent aussi; ils étudient la gamme des couleurs; peut-être allez-vous sourire quand vous aurez vu ces boules en bois ou en ivoire de couleurs variées dont ils font le triage avec une attention solennelle. Ici les petits paniers rouges; là des petits paniers blancs; plus loin les jaunes et les bleus : mon Dieu! oui, c'est aussi simple que cela; et cependant ils y trouvent, les chers enfants, un tel intérêt que notre présence ne les distrait pas. Mais aussi le premier de chaque groupe qui aura accompli son œuvre sans erreur sera placé là sur ce petit fauteuil d'honneur, et la berceuse le montrera comme un modèle à imiter.... et la dame inspectrice l'embrassera le premier. Je crois que vous auriez bien envie d'en faire autant.

« Quittons la salle aux lits de camp; tout y est calme. Traversons de nouveau.... sans regarder, car nous nous y arrêterions.... la salle de jeux, et entrons à gauche, dans la véritable crèche, dans la salle aux berceaux. Nous n'y trouverons aucun enfant d'un an; il n'y a ici que des nourrissons, mais nous en verrons en revanche d'à peine âgés de quelques jours.

« Nous y voilà; même silence, même absence de cris que dans la salle des poupons. Quelques petits avertissements de temps à autres; quelques hochets agités ou lancés à terre, c'est tout ce qu'on y entendrait si le chant des berceuses ou le chant des oiseaux nous permettait de l'entendre. Près de soixante berceaux-hamacs, ceux-ci réunis en plus ou moins grand nombre, ceux-là isolés, y sont disposés sur trois rangées; mais la plupart de ces berceaux sont vides. Le sommeil de jour n'est plus qu'une exception à la crèche : on s'y amuse tant et les nuits sont si bonnes et si calmes! Quelques-uns de nos nourrissons jouent dans la salle de jeux, dans les chariots ou sur les tapis; d'autres essaient leurs premiers pas dans une petite galerie à filets, dont quelques poupons choisis à cet effet leur enseignent l'usage. Une berceuse voiture douze autres enfants à la fois dans le jardin. Sur les chaises basses, vous voyez des mères donnant le sein, des berceuses allaitant au biberon et faisant quelques toilettes. La nuit venue, quand ils auront alterné des genoux de leur mère au jardin, de la salle de jeux à la toilette, du hochet à la double galerie; lorsque tous auront été placés dans leur berceau, lorsque l'inspectrice aura commencé sur l'orgue-mélodium la prière du soir, à l'heure où les oiseaux de la volière mettent la tête sous leur aile, vous verriez nos enfants tous ensemble, après quelques minutes de bercement simultané, s'endormir paisiblement, s'endormir comme les oiseaux de

la volière, pour se réveiller comme eux aux premières lueurs du jour.

« Vous admirez cette sollicitude vive, affectueuse, incessante, vraiment maternelle, que déploient les berceuses, et qui contribue si puissamment à amener ce résultat d'entendre si peu de pleurs à la crèche. Je lis sur vos lèvres cette question : « Comment ne se lassent-elles pas, tandis que dans nos familles la mère la plus dévouée a ses moments de fatigue et d'abattement? » La réponse est bien simple. Nos berceuses alternent de la crèche à l'ouvroir, de la crèche à la cuisine, de la crèche à la buanderie, de la crèche au jardin, si bien que chaque fois qu'elles reviennent auprès de leurs petits élèves pour y passer quelques heures, elles ont l'esprit rafraîchi, le cœur dispos, l'affection revivifiée par cette courte absence, et, tenez, vous vous apercevez à leur empressement qu'il leur tardait de revenir inspecter et caresser leur jeune famille. Aussi leur tendresse n'est-elle jamais émoussée. Ces quelques heures passées à la crèche sont pour elles des heures de joie : et c'est beaucoup dire, cependant; car, si nous les suivions dans leurs courtes séances de jardinage, de couture, de lessive, etc., vous verriez comme on y babille, et comme le travail s'y fait avec ardeur !

« Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur ce magnifique tableau donné par la reine, et représentant Jésus appelant à lui et embrassant les petits enfants. Vous avez vu aussi le portrait du jeune héritier du trône, qui vient quelquefois visiter notre crèche; vos regards ont embrassé cet ensemble, cette harmonie de couleurs qui règne sur l'ameublement, les couchettes, les costumes des berceuses, les tentures; vous y reconnaissez l'intervention des femmes. Rien n'a été oublié, vous le voyez; et si les sens encore vierges de l'enfance sont satisfaits, si rien ne choque ses yeux et son oreille, sa jeune âme aussi s'ouvre facilement à l'amour de Dieu qui lui prodigua tous ces trésors, en contemplant cette divine et souriante image du *Christ aux enfants*.

« Nous partons. Avant de quitter le jardin vous remarquez que notre crèche n'est qu'une partie d'un établissement que réunit crèche, asile, école communale, ouvroir et retraite pour la vieillesse. Ce signe de tête me dit que vous entrevoyez les avantages de tout genre qui résultent d'un pareil rapprochement. Un seul loyer, une seule conduite d'eau et de gaz, deux calorifères, une seule cuisine, et la facilité extrême de trouver, dans l'une de ces institutions de femmes, d'enfants et de vieillards, le personnel convenable pour toutes les autres : vous avez compris tout cela. Ainsi, par exemple, l'asile prête chaque jour à la crèche douze enfants par heure; ce qui fait que chaque enfant de l'asile, qui en renferme trois cents, revient en moyenne tous les deux jours passer une heure à la crèche. Admettons, si vous le voulez, pour faire la part aux circonstances imprévues, que ce soit une heure par jour pour chaque enfant : ce n'est toujours là qu'une récréation très-enviée, ou une récompense, en même temps que c'est un précieux apprentissage d'éducation mutuelle. La chaîne des âges, ainsi, ne se trouve pas interrompue. »

DISCOURS SUR LES PRIX DE VERTU,

PRONONCÉ PAR M. VIENNET, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Les directeurs et directrices de salles d'asile trouveront dans le récit es actions vertueuses couronnées par l'Académie française d'excel-ents sujets d'entretien avec leurs enfants; et la forme vive et spiri-uelle que M. Viennet a donnée à leur narration, leur sera aussi d'un rès-utile secours.

Messieurs,

Un philanthrope, assez opulent pour pouvoir démontrer que la hilanthropie n'est pas toujours une vaine théorie ou un calcul de anité, a voulu ajouter un nouvel éclat à nos solennités académiques. côté des palmes littéraires que nous décernons aux jeunes écrivains ui nous demandent de la renommée, il a mis dans nos mains des almes plus modestes pour des êtres obscurs, qui ne se doutent pas nême que leurs actes de vertu puissent être révélés par cette renom-née dont ils ignorent peut-être le nom. Agents mystérieux de la Pro-idence, on les trouve toujours à la suite ou à la recherche des maux ui affligent l'humanité, pour les atténuer et les combattre; et la nain qui les récompense est presque toujours la première à leur pprendre qu'ils ont fait ce que bien d'autres n'auraient pas fait à eur place.

Cette mission de l'Académie française n'est pourtant pas nouvelle. I. de Montyon n'est pas le premier qui lui ait imposé le devoir de echercher ces actes de vertu, ces traits de bienfaisance qui honorent eur temps, et dont le monde se pare quelquefois plus qu'il ne mérite. Dès le dix-huitième siècle, des donations fréquentes procuraient à os ancêtres l'occasion et le plaisir de signaler et de couronner ces obles actions; les académiciens étaient alors les seuls corps en pos-ession de ce qu'on appelle aujourd'hui une tribune; et j'aime à croire u'une pensée morale présidait au choix qu'on faisait de l'Académie rançaise pour décerner ces couronnes.

Cette préférence rappelait aux écrivains ce qu'ils ne devraient ja-nais oublier : c'est que l'art de bien dire n'est pas un don gratuit de a divinité; qu'il apporte avec lui le devoir de bien faire, et, en nous nstituant juges des bonnes actions, on nous commandait de les in-pirer par nos écrits en les encourageant par nos éloges. Telle a été, elle a dû être la pensée philosophique de cette mission que la mu-ificence de M. de Montyon a perpétuée en assurant la solennelle ériodicité de ces concours.

Je me sers à regret de ce mot, messieurs, pour caractériser cette echerche, cet examen comparatif de ces traits de courage, de bien-aisance et de charité qui honorent les classes les plus pauvres de otre société. Il y a concours sans doute; mais seulement entre les utorités qui nous signalent ces âmes d'élite pour qui la nature a été lus généreuse que la fortune. Leur abnégation est entière; leur

désintéressement ajoute un charme de plus aux qualités si précieuses dont le ciel les a dotées.

J'entrevois avec douleur le moment où le retentissement de ces solennités en portera la pensée dans ces sphères obscures où se meuvent ces vertus pratiques. Il en résultera peut-être une émulation nouvelle. L'espoir d'une proclamation honorable, l'attente, le désir d'une récompense pécuniaire, multiplieront peut-être ces traits de courage et de dévouement. L'humanité, la charité, pourront y gagner. Mais la charité, la vertu y perdront leur pudeur; ou plutôt ce sera encore la charité, ce ne sera plus la vertu, puisqu'on ne fera plus le bien pour le bien même.

La vanité, qui vicie notre atmosphère, qui mine de tous côtés notre corps social, cette lèpre d'une civilisation avancée, pénétrera dans ces âmes candides. L'ambition, la cupidité, les sollicitations, les recommandations, les rivalités, les jalousies, le mécontentement, la plainte, les réclamations, les appels à l'opinion publique, cortége fatigant et honteux de tous les concours scientifiques et littéraires, comme de toutes les concurrences politiques, viendront altérer la pureté de nos jugements.

Ce temps n'est pas encore venu. Les noms que je vais révéler à votre estime, à votre admiration peut-être, sont purs de toute vanité. Aucune espèce d'égoïsme n'a pénétré dans ces âmes où respire uniquement l'amour de l'humanité, le besoin d'en soulager les misères; et si je suis forcé de vous montrer encore une fois quelle variété le génie du mal met dans ces attaques incessantes contre l'espèce humaine, il est doux, il est consolant de penser que le génie du bien n'est ni moins actif, ni moins ingénieux à produire ces mouvements spontanés, ces dévouements infatigables, cette charité active, cette philanthropie pratique dont les classes pauvres nous offrent tant de modèles. Et ne croyez pas, messieurs, que les dix-sept personnes que l'Académie a récompensées cette année, à divers degrés et à divers titres, soient les seules que les autorités locales lui aient signalées.

Le peuple et le siècle sont plus féconds en belles et bonnes actions. Cent procès-verbaux nous ont été adressés; nous avons eu un grand choix à faire. Malgré la munificence de M. de Montyon, parmi tant d'existences méritoires, nous n'avons pu couronner que les plus dignes, et le simple récit de ce qu'ont fait les dix personnes auxquelles nous avons décerné de modestes médailles de 500 fr. vous fera comprendre ce qu'il faut encore de vertu pour arriver à la moindre de nos distinctions.

Suivez-moi dans un galetas de la rue des Poules, à Paris. Là vit et travaille une couturière du nom d'Anne Billard. Le sieur Léger, son mari, était boulanger; son pain n'était pas toujours payé; mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre le courage d'en refuser à celui qui avait faim. Le nombre de leurs débiteurs insolvables épuisa leurs ressources. La charité les fit pauvres; le mari ne put supporter sa situation, et un cabanon de Bicêtre cache aujourd'hui sa malheureuse existence. Anne Billard n'a pour lit qu'un matelas bien mince et une couverture; elle est sans feu l'hiver; elle vit de mauvais bouillon, de légumes ramassés

ouventau coin des bornes, du pain dont les prisonniers ne veulent plus. Et vous croyez que je vais vous parler de quelque âme charitable qui vient au secours de la pauvre sexagénaire? Non, messieurs, c'est elle qui va au secours des autres. Le produit de son aiguille lui donnerait des meubles, du bois, une nourriture plus abondante et plus aine; mais il y a près d'elle une femme plus malheureuse encore, ne vieille institutrice, infirme, à qui le travail est interdit.

Anne Billard la soigne, la nourrit pendant quatre ans. Des malades, les pauvres honteux deviennent ses pensionnaires; un vieux soldat, eptuagénaire, père de quatre enfants, chevalier de la Légion d'honneur, est secouru par ses bienfaits, un ancien serviteur de son ancienne rospérité, un pauvre Polonais, dont elle a même ignoré le nom, ont arrachés par elle à la faim, à la misère, et voilà treize ans que ette vie dure, et jamais une plainte ne sort de sa bouche; et quand n s'en étonne, elle fuit les éloges en disant que Dieu le veut ainsi. 'aime mieux ce *Dieu le veut* que tant d'autres dont l'histoire de nos ères s'est enorgueillie.

Une femme du même caractère habite la commune de Bavincourt, épartement du Pas-de-Calais : c'est Joséphine Caron, épouse de oseph Dreville, que ses compatriotes appellent la providence de eur village. Elle passe sa vie au chevet des malades, des infirmes et es mourants, arrive partout en même temps que la maladie. Les emmes en couches, les nouveau-nés reçoivent toujours ses premiers oins; ceux qui souffrent ou qui craignent sont soulagés ou rassurés ar sa venue; le médecin s'en fie à sa prudence; elle a deviné l'art e guérir, et ses prescriptions ne sont jamais démenties par l'homme e l'art. Aucune plaie ne lui répugne, aucun danger ne l'arrête. C'est urtout pendant une maladie épidémique que Joséphine Caron a déloyé, en 1839, tout ce qu'elle avait de patience, de sensibilité et de ourage. Il y a plus de vingt ans que cette charité s'exerce, et ce odèle de toutes les vertus chrétiennes en a aujourd'hui soixante-x.

Le département des Deux-Sèvres nous présente un nouvel exemle de cette charité dans la personne de Suzanne Monnet, qui habite commune de Lamothe-Saint-Héraye. C'est en soignant sa pauvre ère, qu'une maladie incurable a retenue longtemps sur un lit de ouleur, que cette fille a contracté la noble habitude de soulager les ouffrances de ses semblables. Libre à vingt-six ans par la mort de pauvre infirme, elle a refusé tous les partis qui se sont offerts, our vouer son existence au pénible métier d'infirmière. Ce n'est pas ême assez de prodiguer aux malheureux des soins gratuits : elle s aide de ses faibles ressources; elle quête pour eux quand les fruits son travail ne peuvent suffire. Le soir, dans sa demeure, elle hange de rôle : elle se fait institutrice des enfants du pauvre, et ne s renvoie que pour reprendre un travail nécessaire à sa propre xistence. Cette vie, qui dure aussi depuis vingt ans, peut rendre ncore de longs et d'utiles services; et le ciel l'accordera sans doute ux prières des infortunés qui lui rendent en bénédictions les bienfaits u'elle leur prodigue.

Plus près de nous, dans la rue du Vieux-Colombier, vit une autre femme, digne de nos encouragements. Louise Legrand est le reste honorable d'une famille d'artistes. Son père était entrepreneur de peinture. Quatre filles lui étaient nées. Deux étaient mariées; et leurs époux, faits pour entrer dans cette famille patriarcale, vivaient et travaillaient en commun. Père, enfants, petits-enfants, tous rivalisaient de zèle et d'activité. Mais la mort s'abattit sur cette maison; les infirmités y pénétrèrent. Un des deux gendres devint l'unique soutien de ce qu'il en restait, et il fut lui-même atteint par le malheur. Une faillite lui enleva le fruit de ses économies; le contre-coup porta sur sa santé, une paralysie fatale pesa sur tous ses membres. Qui va le soigner, le nourrir? Celle qu'il soutenait lui-même par son travail. Elle n'avait presque plus de force; la nécessité lui en rendit. Louise Legrand veille, travaille de ses doigts pour soutenir son beau-frère. Elle s'épuise, elle use depuis six ans ce que le malheur et la fatigue lui ont laissé de courage; elle dévore une vie si utile au malheureux que Dieu lui a confié, et le moment n'est pas loin peut-être où ces deux infortunés n'auront d'autre ressource que la charité des autres.

Cet esprit de famille, si précieux, si plein de consolations, distingue au plus haut degré le sieur Jules-François Félix, de Bastia. Il est l'aîné des cinq enfants d'un perruquier; il avait dix-neuf ans quand son père mourut; et, sans la moindre hésitation, il résolut d'en servir à ses frères et sœurs. Les cinq orphelins n'ayant rien à partager, aucun débat de succession ne troubla leur union fraternelle. Jules-François n'a point désespéré de la Providence; il a vécu de privations; il a multiplié les faibles ressources de son état par son industrie; il a élevé, il a établi ses trois sœurs; il s'est voué lui-même au célibat, comme s'il avait prévu ce que l'avenir lui réservait d'obligations volontaires. En effet, la mort de ses beaux-frères lui a rendu ses sœurs, et avec elles sont venus des enfants qu'elles ne pouvaient nourrir. Jules-François ne recule point devant ces nouvelles charges; il fait face aux besoins de tous, il remplit envers eux tous les devoirs du père de famille. C'en est un peut-être que ce dévouement; mais combien de frères s'en abstiennent! La multiplicité de ceux que Jean-François Félix s'est imposés en fait un acte de haute vertu; et l'Académie a été heureuse de reconnaître que, dans cette île aux mœurs si énergiques, l'esprit de famille ne se traduisait pas toujours en assassinats et en vengeances.

Rentrons à Paris, pénétrons dans cette échoppe du faubourg du Roule. Cet homme, courbé sur son alène, est un vieux soldat mutilé par le fer de l'ennemi. En rêvant des dernières campagnes de l'empire, Jacques Loffer, taille et assemble des chaussures. Sa femme, Jeanne-Françoise Beaudoin, lui avait donné cinq enfants. L'aîné est loin d'eux; le ciel a rappelé les quatres autres. Ils manquent tous à leur tendresse, et il leur ont laissé, si je puis m'exprimer ainsi, un besoin de paternité qui est loin d'être en rapport avec leurs moyens d'existence. Le hasard les met sur la voie d'une de ces malheureuses créatures pour qui la maternité n'est au contraire qu'un accident funeste. Elle nourrit en murmurant les tristes fruits de son libertinage,

et une fille, objet particulier de son aversion, est en butte aux traitements les plus sauvages. Les époux Loffer demandent cette fille, l'obtiennent, l'élèvent, lui donnent un état, lui inculquent les principes religieux dont ils sont pénétrés eux-mêmes.

Une chiffonnière, témoin de cet acte de charité, les prie de placer le dernier de ses quatre enfants. Qui nous empêche de nous en charger nous-mêmes? dit la femme Loffer. Sans doute, répond le vieux soldat, et Philippine Truffaut devient la sœur de Joséphine Voyer; elle est élevée dans les mêmes principes. Proprement vêtues, convenablement nourries, elles bénissent leur père adoptif, qui partage gaîment avec elles le produit de son travail, et ce qui y ajoute le bureau de bienfaisance.

Le faubourg Saint-Antoine nous présente dans les époux Loiseau les mêmes vertus à récompenser. Mais ceux-ci n'avaient pas besoin de se créer des charges. Le ciel leur a donné six enfants et n'en a repris aucun; ils en avaient déjà trois quand ils vivaient au bourg d'Airaines, dans l'arrondissement d'Amiens, et l'état de domestique ou de journalier n'était plus pour Alexandre Loiseau une ressource suffisente. Sa digne femme, Marie-Thérèse Ludivine Digeon vient chercher à Paris un nourrisson qui puisse ajouter à ses moyns d'existence. Le fils naturel d'une cuisinière lui est offert; elle l'emporte dans son village; mais à peine le premier mois lui est-il payé, que la mère de cet enfant meurt à l'hôpital Seint-Louis.

Cette nouvelle consterne les époux Loiseau. Ce nourrisson n'est pour eux qu'un embarras de plus; mais ils ne l'abandonneront pas. C'est en vain que leur propre famille s'augmente, l'orphelin en fait désormais partie. Les besoins cependant s'accroissent avec elle. La femme Loiseau se souvient au bout de trois ans que la marraine de son nourrisson avait paru jouir de quelque aisance; elle vient la trouver, lui présente son fils adoptif; et la prie de venir à son aide. La marraine lui parle des Enfants-Trouvés; et la femme Loiseau, qui ne conçoit pas cette indifférence, reprend à pied la route de sa province. Cette famille vit maintenant au sein de la capitale; l'orphelin est parvenu à sa dix-septième année; et pendant dix-sept ans les époux Loiseau ne l'ont point distingué de ceux qu'il appelle ses frères.

La jeune Marie-Anne Chopinet, fille d'un tisserand de Donnemarie, département de Seine-et-Marne, avait trouvé un parrain plus généreux. Abandonnée à la charité publique par ses indignes parents, qui s'irritaient de n'avoir mis au monde qu'une pauvre aliénée, elle fut recueillie par ce parrain, tisserand comme son père. Mais la vieillesse anéantit les forces de ce brave homme et de sa digne compagne. Ce n'étaient plus que trois infirmes incapables de se soutenir l'un l'autre. Qui se chargera de leurs infirmités? C'est un ouvrier du même état, qui a épousé la fille des deux vieillards. Hippolyte Rouy accepte ce fardeau comme une dot; il ne répudie pas la pauvre aliénée, et la femme Rouy lui continue des soins que l'infortunée ne peut jamais reconnaître. Un nouveau malheur vient s'abattre sur ce ménage. Mariée à un mauvais sujet, à qui son prénom de Philibert avait sans doute porté malheur, la sœur de Rouy meurt et laisse un fils sur la

terre. Un second mariage donne à cet homme un nouvel enfant; mais il oublie tous ses devoirs, il abandonne sa femme et sa famille. Les époux Rouy n'hésitent point, et ce n'est pas assez pour eux de recueillir le fils de leur sœur. Le jeune frère de leur neveu restera-t-il sans pain, sans asile? Non. Ses malheurs sont des titres aux yeux de ces braves gens. Ils redoublent d'activité; et cette réunion d'êtres divers, à demi étrangers l'un à l'autre, présente le tableau de la plus unie, de la plus respectable des familles; et leur chef, en recevant les 500 francs que lui adjuge l'Académie, ne comprendra pas même qu'il ait fait plus que son devoir.

Il y a dans le dévouement des époux Laumone, de la commune de Vassy, une circonstance nouvelle qui rehausse le prix de leur sacrifice, en révélant une grande noblesse de caractère. Domestiques d'un entrepreneur de travaux publics, ils plaçaient leurs économies chez leur maître; et déjà une somme de 700 francs, péniblement amassée, était dans leur esprit comme un futur soulagement pour leur vieillesse. Mais des spéculations malheureuses ruinent l'entrepreneur. Obligé de faillir, il meurt, il emporte aux époux Laumone, et les 700 francs qu'ils ont économisés, et les gages qu'il leur devait encore. Vous pensez qu'ils vont fuir cette maison en la maudissant. Non, messieurs; au milieu de cette ruine gémit un enfant infirme : c'est le fils de leur maître, de celui qui leur a tout enlevé. Eh bien, ils l'adoptent, ils l'élèvent, ils le nourrissent du fruit de leur travail, et depuis treize ans ils remplissent avec un zèle paternel le pieux fardeau qu'ils se sont généreusement imposé.

J'ai groupé ces quatre ménages pour faire mieux ressortir ce qu'il y a de touchant dans cette vertueuse sympathie qui les distingue; et si nous contemplons avec tant de plaisir dans le monde ces unions modèles où une heureuse conformité de goûts et de sentiments fixe la paix et le bonheur, quelle estime ne leur devons-nous pas quand cet accord, cette sympathie tournent au profit de l'humanité souffrante! Les 500 francs que nous décernons à ces actes charitables en produiront sans doute un nouvel exemple, en assurant le mariage de Fanny Muller et de Jean-Pierre Wat, son fiancé, qui fermeront cette série de nos plus modestes récompenses. Fanny Muller appartient au département de la Moselle; mais elle habite Paris depuis son extrême jeunesse.

Domestique dans un hôtel garni, elle s'y faisait déjà distinguer par sa réserve et sa modestie, lorsqu'en 1830 vint y descendre un officier italien, qu'une horrible blessure, reçue depuis seize ans dans les armées françaises, avait mis hors de service. Exilé de son pays natal par les réactions politiques, méconnu par celui qu'il avait défendu au prix de son sang, il eut bientôt épuisé ses faibles épargnes; et Fanny Muller, qui aidait tous les jours à le panser, n'apprit sa misère qu'au moment où le maître de l'hôtel lui donna congé pour défaut de payement. Cette domestique avait fait quelques économies sur ses gages de 35 francs par mois; elle les sacrifia sur-le-champ pour conserver un asile au malheureux banni, dont les souffrances l'avaient intéressée. Elle apprit, en l'interrogeant, qu'il était en état de donner des leçons

de musique. Elle lui loua un appartement modeste, lui acheta des meubles, le mit à même de trouver des élèves. Au bruit de cet établissement, le jeune fils de l'officier accourut de Londres, où il vivait avec sa mère.

Ce fut une nouvelle charge pour Fanny Muller; elle l'accepta, et pourvut à l'éducation du fils. Mais un redoublement de souffrances enleva bientôt au blessé la faculté de donner des leçons. Fanny Muller espéra des temps meilleurs, et emprunta secrètement pour soutenir ses deux protégés. Ces temps n'arrivèrent point. Il fallut rembourser, et cette fois la Providence vint à son secours, mais en lui imposant de nouveaux sacrifices; elle était promise à un jeune homme de son pays, et Jean-Pierre Wat, qui avait amassé par son travail une somme de 2,000 francs, vint réclamer l'accomplissement de sa promesse; elle s'empressa de lui faire part de sa situation, et le jeune homme lui permit sans hésiter de disposer de sa petite fortune en faveur du malheureux dont elle avait adopté la misère. L'exilé est mort après trente ans de douleurs, et par suite d'une amputation trop longtemps différée; mais le trésor de Wat a disparu tout entier; mais le travail de Fanny Muller sert encore à l'éducation libérale de l'orphelin, et les deux fiancés n'ont plus le moyen de monter leur ménage. Ils vivent séparés l'un de l'autre, travaillant avec ardeur pour réparer leurs pertes volontaires. L'Académie est heureuse de pouvoir les y aider, et le prêtre qui nous a signalé ces deux bienfaiteurs d'un malheureux proscrit pourra bénir l'union de deux êtres si bien faits pour s'entendre.

Je voudrais abréger, messieurs, et je crains d'abuser de votre patience; mais ces détails sont une partie nécessaire des récompenses que nous avons à distribuer. La simple nomenclature des personnes qui les obtiennent ne saurait suffire à la rémunération de leurs bonnes œuvres. L'Académie doit justifier d'ailleurs ses préférences; et vous reconnaîtrez, je l'espère, qu'en graduant la valeur de ses prix, elle a fait une juste appréciation des mérites.

Deux médailles de mille francs ont été votées par elle, et c'est encore à deux femmes qu'elles sont destinées. Marie-Françoise Martin, née à Harreville, dans la Haute-Marne, habite aujourd'hui notre faubourg Saint-Jacques. Son mari, Nicolas Borlot, n'avait pour toute fortune que ses bras et des crochets de porteur d'eau. Mais il y a dix-huit ans que ses bras sont sans force et sans rapport. Ce fut alors à elle de soutenir un époux infirme; et, pour se créer une ressource, elle entra au service d'un graveur de la marine. Jeu cruel de la fortune! ce graveur, frappé de paralysie et de cécité, n'eut plus lui-même pour vivre que de faibles économies.

Deux ans suffirent pour les épuiser; mais Françoise Martin n'abandonna point le nouvel impotent que le ciel avait commis à sa pitié. Elle fit transporter son ancien maître dans sa modeste demeure, et le produit de deux ménages et de quelques commissions pourvut aux besoins des trois vieillards, car la femme Borlot était déjà sexagénaire. M. Hacq, élève du graveur, voulut s'associer à cette bonne œuvre, en lui assurant une pension mensuelle de vingt francs; et cette

somme fut uniquement employée au soulagement du paralytique. Pendant douze ans, la femme Borlot continua les mêmes soins gratuits à celui dont elle avait à peine connu la prospérité, et qui n'avait plus même le sentiment de la reconnaissance. La mort du graveur venait à peine d'alléger son fardeau, qu'une déception nouvelle la replongea dans de nouveaux embarras. Une femme lui confia son enfant moyennant une promesse de quinze francs par mois. Françoise Martin s'en réjouit comme d'un bienfait de la Providence. Mais cette femme disparut : les mois ne furent point payés. Ce fut encore une épreuve de trois années pendant lesquelles les époux Borlot ne démentirent ni leur désintéressement ni leur charité. La mère de l'enfant n'en avait point douté ; mais il faut lui dire que s'il y a seulement quelque bassesse à tromper la charité du riche, il y a crime à tromper celle du pauvre.

Cette mère vint réclamer son enfant ; mais elle n'a point parlé de sa dette, et les honnêtes vieillards n'ont pas même songé à la lui rappeler. Ils ne regrettaient que la présence et les caresses de leur pupille. Les époux Borlot sont aujourd'hui sans pain. Le mari est octogénaire, la femme a passé soixante et dix ans. La charité publique est la seule ressource de ceux qui ont si bien pratiqué la charité ; et l'Académie, légataire de M. de Montyon, ne pouvait se dispenser de la comprendre dans la distribution de ses largesses.

Ce n'est pas un seul infortuné qui plaide maintenant pour Bertine Guédin. C'est toute la commune d'Etrée-Blanche, dans le Pas-de-Calais, qui, témoin depuis quarante-trois ans de l'admirable conduite de cette fille, nous l'a signalée par l'organe de son maire et de son curé. Bertine est une créature faible, chétive, disgraciée de la nature, qui semble n'avoir songé qu'à son âme ; et cette âme est infatigable pour le bien. Elle s'est imposé la noble mission de soulager les malades, de secourir les malheureux, de pourvoir aux besoins de ceux qui pâtissent. Elle provoque la charité de ceux qui ont quelque chose à donner. Eh ! qui pourrait refuser une parcelle de son avoir à celle qui donne tout ce qu'elle a. Et ce tout, qu'est-il? Cinquante centimes que lui procurent, jour par jour, son aiguille et son fer à repasser.

Quand on est habitué à vivre dans les campagnes, quand on voit ces chaumières basses, enfumées, aux abords si fétides, habitées par des familles mal nourries, mal vêtues, on ne saurait trop admirer ces femmes charitables qui, vivant de privations pour soulager les privations des autres, parcourent ces asiles de la misère comme des anges consolateurs. En racontant la vie de Joséphine Caron, de Suzanne Monnet, j'ai raconté celle de Bertine Guédin ; mais les premières n'avaient que vingt ans d'exercice. Ici la persévérance est plus que doublée, et nous avons doublé la récompense.

Nous la doublerons encore pour Catherine Quéron, du village de Rogny, dans le département de l'Yonne. Un prix de 2,000 fr. lui a été décerné, parce qu'il y a eu dans son premier acte de charité une bonté d'âme peu commune, qu'elle a rendu le bien pour le mal, qu'elle a noblement résisté aux exemples de dureté et de bassesse dont son enfance a été victime. Chassée à dix ans de la maison paternelle par

une indigne marâtre, elle apprend deux ans après que les débordements de cette femme ont ruiné son malheureux père.

L'état de lingère qu'elle s'est donné lui rapportait déjà quelques centimes qui servaient à l'entretien de son aïeule; elle s'impose des privations pour aider ce père qui l'a laissé opprimer. La marâtre, frappée à son tour par la colère céleste, est en proie à des souffrances aiguës qui la retiennent sur son grabat. Catherine oublie tout: elle vole auprès de la malade, lui prodigue les soins de la fille la plus tendre, soutient ainsi pendant trois ans celle qui l'a tant affligée; et, quand meurt cette malheureuse femme, c'est encore Catherine qui devient la mère des deux enfants auxquels on l'avait sacrifiée. Ces devoirs de famille ne suffisent plus à son inépuisable charité. Le besoin de soulager des misères devient pour elle un penchant irrésistible.

Une pauvre et nombreuse famille passe dans son village; le père y est arrêté par une mort subite, la mère par une fièvre ardente; six enfants en bas âge pleurent autour de cette femme; ils sont sans pain, sans asile; mais Catherine Quéron est auprès d'eux. La mère est guérie, les enfants vivent, et cette famille errante peut poursuivre sa route. Pendant le choléra, la charité de Catherine devient de l'héroïsme : elle lui arrache des victimes; elle expose à chaque instant sa propre vie pour sauver la leur. Il serait trop long d'énumérer tout ce qu'on raconte de cette existence si utile, si généreuse. Elle fait plus. Le ciel l'a douée d'un rare esprit d'observation; elle étudie les maladies qu'elle soigne, les consultations du médecin; elle acquiert une science pratique dont elle ose essayer les inspirations. On assure même qu'elle a guéri des malades abandonnés par l'homme de l'art, et, en attendant que la faculté fasse punir Catherine Quéron de cette audace, l'Académie lui envoie un prix de 2,000 fr., pour la récompenser de tant de bienfaits.

Le même prix est accordé aux époux Lucas, comme le digne salaire d'une bienfaisance qui ne se lasse point. Vous savez quelle peut être la fortune d'un savetier dont la femme n'a point d'état. Allez au Marais, rue Saint-Claude, n° 7, et vous verrez ce que peuvent le travail, l'ordre et l'économie. Alexandre-Joseph Lucas a une femme et trois enfants à nourrir; c'est beaucoup, direz-vous : mais que penserez-vous quand vous apprendrez que le travail de ce même homme a donné du pain, des vêtements, un toit, à sept orphelins? Des trois premiers qu'il a recueillis, deux sont morts après quatre ans, le troisième vit d'un état que les époux Lucas lui ont enseigné. Une de leurs voisines meurt dans leurs bras et leur lègue trois autres enfants. Ils ont promis à son lit de mort de ne pas les abandonner, et, sans regarder au lourd fardeau qu'ils s'imposent, ils remplissent depuis trois ans leur généreuse promesse avec le soin le plus paternel et le plus religieux. Le bureau de bienfaisance du huitième arrondissement a inscrit ces braves gens au nombre de ses pensionnaires. L'Académie les place au rang de ses lauréats. Je leur demande pardon cependant pour le nom de savetier que j'ai donné à cet honnête homme, quand tous les certificats qui attestent sa belle conduite l'appellent *cordonnier en vieux*. Chacun cherche aujourd'hui à ennoblir son état en pre-

nant une qualification qu'il croit plus élevée. Pitoyable indice d'une vanité ridicule! Qu'importent leurs noms quand les choses restent les mêmes? Le savetier Lucas a trouvé un plus sûr moyen de s'ennoblir; et puissent ses enfants considérer le brevet qu'il reçoit de nous comme un encouragement à ne pas dégénérer de leur père!

Ils seront fiers aussi de celui qui leur a donné le jour, les enfants de Pierre-François Rétel; ils lui pardonneront de les avoir oubliés au moment de risquer sa vie pour sauver deux de ses semblables. Dans la commune de Beauquesne, près de Doullens, un ouvrier travaillait à extraire de la pierre d'une carrière de vingt-cinq mètres de profondeur, quand tout à coup un des piliers de la chambre s'écroule, et le malheureux est enseveli jusqu'aux épaules. Son fils était à l'orifice du puits, attendant l'ordre de hisser les pierres. Il n'entend que les gémissements étouffés d'une voix qui peut à peine crier au secours. La foule accourt aux cris du jeune homme épouvanté. On le lie à la corde, on le descend. Il arrive; il ne voit pour ainsi dire que la tête effrayée de son père. Il attaque cet amas de pierres.... Vaine espérance! Un nouvel éboulement le couvre lui-même. Ses bras meurtris ne peuvent plus secourir son malheureux père. Sa tête est ensanglantée, et sa voix n'annonce qu'avec peine à la foule effrayée qu'ils vont périr tous deux. Cette foule crie, se presse, sonde le précipice de ses regards; mais personne n'ose descendre. On se montre avec effroi des amas de pierres ébranlées et prêtes à ensevelir les malheureux.

Le frère de la première victime recule lui-même devant ce péril imminent, lorsqu'un maître maçon qui travaillait près de là, demande la cause de ces clameurs. C'est François Rétel, le père de trois enfants en bas âge; mais leur souvenir ne vient point glacer son intrépidité : il prend la corde à son tour, il est au fond de cet abîme; le fils n'a que la force de lui montrer la tête de son père. Rétel s'élance; il essaye de soulever une pierre qui pèse sur l'épaule du malheureux ouvrier; elle résiste; elle pèse quatre cents : n'importe! Rétel revient à la charge; il la soulève, il la renverse, il arrache les autres; il ramène le père auprès de la corde, il revient au fils et l'emporte à son tour. Mais le père est sans mouvement. Rétel craint d'être venu trop tard; il demande de l'eau-de-vie; et quelques gouttes suffisent pour ranimer le mourant. Un fort panier descend; il l'y place, il le lie, et une première victime est dérobée à la mort; le fils est remonté à son tour. Rétel ne reparaît que le dernier; et au moment où la foule le salue de ses acclamations, un nouvel éboulement se fait entendre; une minute plus tard, le sauveur des deux ouvriers eût payé de sa vie le courageux dévouement qui le signale à l'admiration publique. Mais, grâce au ciel, l'Académie a pu l'en récompenser, et un prix de 3,000 fr. sera le juste salaire de cette belle action.

Nous nous occupions de lui, messieurs, quand la catastrophe de Fampoux est venue effrayer la France entière. Un homme s'était distingué dans ce désastre. C'est Benoît Hocq, l'un des conducteurs du convoi, qui s'est précipité sur les wagons submergés pour en arracher les voyageurs. Ceux qu'il a pu sauver se sont empressés d'attester sa belle conduite, que la voix publique nous avait déjà fait con-

naître ; et, en votant pour ce conducteur une médaille de 1,000 fr., nous nous sommes associés à leur reconnaissance.

Il me reste à vous parler du vieux soldat qui nous a paru mériter le premier prix de 4,000 fr. Il se nomme Jean-Baptiste Miller. Il est maître bottier au 5e régiment de chasseurs. Ce sont encore des orphelins recueillis, nourris, élevés par un ouvrier qui n'a que ses bras pour fortune. Je vous ai signalé bien des actes de cette nature; mais ceux-ci sont accompagnés de circonstances qui leur donnent un nouveau relief.

Le premier de ces orphelins est recueilli parmi les débris sanglants et glacés de la fatale campagne de Russie ; et telle est l'excellence de l'éducation que Miller lui donne, que ce jeune homme est aujourd'hui officier supérieur dans un régiment de ligne. Le second est demandé comme un bienfait à une famille indigente de Toulouse ; et il dessert aujourd'hui une paroisse du diocèse de Viviers. Un troisième est pendant treize ans l'objet de ses soins ; il lui enseigne son état, et la bonne conduite de ce jeune pupille en fait un maître cordonnier de régiment. Ce sont enfin deux petits enfants soustraits à la brutalité de leur père, mauvais soldat de son corps, homme sans mœurs et sans principes, et nourris pendant plus de vingt ans de bons sentiments et de bons exemples. Le garçon sert aujourd'hui dans l'artillerie, et la fille sera un jour convenablement établie. Elle appartient aux époux Miller, non-seulement par les soins qu'ils lui ont prodigués, par l'éducation qu'elle en a reçue, mais parce qu'ils l'ont rachetée à beaux deniers comptants du mauvais père, qui, après l'avoir abandonnée dans son enfance, l'avait enlevée à son bienfaiteur dans le seul but d'en obtenir une rançon. Nous avons vu dans cette vie d'un ouvrier militaire, d'ailleurs recommandable à d'autres titres, une charité exercée avec intelligence, le désir constant de transformer en citoyens utiles des êtres que la misère aurait livrés peut-être aux entraînements du vice ; et nous avons placé le vieux soldat en tête de ce concours.

Redisons maintenant, en l'honneur de M. de Montyon, que sans lui ces beaux exemples seraient perdus pour nous. Cette portion du peuple ne serait connue peut-être que par le récit des brutalités, des audiences de cour d'assises, des châtiments ou des supplices qui font l'aliment éternel de nos feuilles publiques. Nos rapports annuels viennent heureusement nous en distraire et donner à l'étranger une plus juste idée de notre nation. Sans doute, en vous révélant ces traits de vertu et de bienfaisance, je vous ai révélé bien des misères, puisque ce sont ces misères mêmes qui les ont suscités. Mais ne prenons point ces souffrances du peuple, ces belles actions des hommes du peuple pour textes d'une vaine déclamation contre les classes plus heureuses. Je plains les écrivains qui cherchent la popularité au détriment de la société elle-même. L'inégalité des conditions dans l'ordre social est la suite nécessaire de l'inégalité des caractères dans l'ordre de la nature.

Constatons, au contraire, que toutes les classes de la société rivalisent de zèle, luttent d'intelligence et d'efforts pour adoucir les misères du pauvre. M. Villemain vous a fait un éloquent tableau du

caractère charitable de notre époque. Je ne redirai pas ce qu'il a si bien dit ; mais jamais le superflu du riche n'a été plus activement prodigué à l'indigent. Louons cette noble émulation, cette action incessante de la philanthropie, qui, malgré le ridicule de quelques exagérations et l'odieux de quelques hypocrisies, n'en travaille pas moins utilement à l'amélioration de l'espèce humaine, au rapprochement des nations et des classes, et au bien-être de tous.

DES SALLES D'ASILE A L'ÉTRANGER.

SALLES D'ASILE DE LISBONNE.

M. Capplet d'Elbœuf veut bien nous communiquer quelques renseignements sur les salles d'asile de Lisbonne qu'il a visitées dans un récent voyage.

Cette ville possède sept salles d'asile, toutes fondées et entretenues par la charité publique. Deux d'entre elles doivent leur existence à la duchesse de Bragance. Les garçons y sont recueillis jusqu'à l'âge de sept ans, les filles jusqu'à neuf ans.

L'asile placé sous le patronage de Sainte-Marthe recevait à l'époque de la visite de M. Capplet cent enfants. Les bâtiments se composaient de trois grandes pièces. Dans l'une, la classe, sont disposés des gradins à dossiers. Toutes les murailles de cette salle sont recouvertes de gravures représentant des faits de l'histoire sainte et des animaux.

Dans une seconde pièce, on voit deux grandes tables sur lesquelles les enfants prennent leurs repas ; une serviette et un gobelet appartenant à l'établissement sont placés sur ces tables au moment des repas, en nombre égal aux enfants.

Enfin, dans une troisième pièce, on recueillie tout ce qui compose le petit mobilier de chaque enfant. A son admission dans l'asile, chaque enfant reçoit trois tabliers, trois mouchoirs et un gobelet. L'établissement paraissait tenu avec ordre et propreté.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

COMMISSIONS D'EXAMEN.

La commission d'examen des candidats au brevet d'aptitude pour les salles d'asile ouvrira sa seconde session de l'exercice 1846, à la Sorbonne, le 14 décembre courant.

Madame Millet fait, cette année comme les années précédentes, un cours pratique pour les candidats. L'asile Cochin étant en reconstruction, c'est à l'asile du passage Saint-Pierre, rue Saint-Antoine, qu'a lieu cet enseignement. M. Poulain de Bossay, président de la com-

mission d'examen et membre du comité central à Paris, a eu l'heureuse idée d'ajouter à ce cours pratique un cours de musique qui a été nécessairement confié à M. Duchemin Boisjousse, l'auteur de la méthode de chant pour les salles d'asile[1]. C'est là une excellente innovation. Au moins ceux qui sont chargés de faire chanter nos enfants sauront employer une méthode aussi simple qu'ingénieuse pour obtenir de justes intonations de leurs élèves et leur donner les premières notions musicales, qui les prépareront merveilleusement à l'enseignement ultérieur de la méthode Wilhem.

DES DONATIONS

FAITES EN VUE DE LA FONDATION DES SALLES D'ASILE COMMUNALES.

M. le lieutenant colonel Charbonnel a légué au bourg d'Is-sur-Thil, département de la Côte-d'Or, sa patrie d'adoption, une somme de 40,000 fr. pour l'établissement d'une salle d'asile et une rente annuelle perpétuelle de 600 fr. pour l'entretien de cette salle d'asile.

M. le baron de Fourment, riche manufacturier du département de la Somme, a fait donation à la petite commune de Bouchoir, qui ne compte que 718 habitants, d'une rente perpétuelle de 1,000 fr. pour solder les frais d'entretien d'une salle d'asile. Le conseil municipal a accepté avec reconnaissance la généreuse donation de M. le baron Fourment, et s'est empressé de prendre les mesures nécessaires à la prochaine érection de la salle d'asile. Nous sommes heureux de voir notre institution pénétrer dans les communes rurales et répandre ses bienfaits sur les populations des campagnes auxquelles ils seront tout aussi utiles qu'aux populations des villes.

A Rixheim, dans le Haut-Rhin, on vient d'établir une salle d'asile. Cette commune, qui a 3,022 habitants, est assez pauvre, et à cause de cela, elle avait ajourné la fondation d'un asile reconnu très-utile à la localité, mais dont les frais d'entretien exigeaient une allocation annuelle au budget municipal. M. Jean Zuber fils s'est chargé généreusement de ce soin en faisant donation d'une somme de 500 fr. dans ce but.

Dans l'Aveyron, à Notre-Dame de Betirac, un digne curé, l'abbé Suau, imitant l'exemple de son divin maître, a laissé venir les petits enfants à lui, en se chargeant de tous les frais de premier établissement de la salle d'asile.

Dans l'Eure, M. le lieutenant général comte de la Roncière, réalisant un vœu formé par la comtesse de la Roncière à son lit de mort, a fait don à la commune d'Incarville du terrain nécessaire à la construction d'une salle d'asile.

---

[1] *Méthode élémentaire de musique*, mise à la portée des enfants, et rédigée exclusivement d'après l'essai fait dans les salles d'asile par M. Duchemin-Boisjousse. Ouvrage autorisé par le Conseil royal de l'Université. 1 vol. in-8°. Prix, broché, 2 fr. — Paris, librairie de L. Hachette et Cie.

Dans le Loiret, à Lailly, madame la duchesse de Lorges a pris à sa charge tous les frais de construction d'une école nouvelle de garçons, à la condition que les anciens bâtiments seraient affectés à une salle d'asile. Pour compléter cette œuvre, madame la duchesse de Lorges s'est aussi chargée de pourvoir au traitement de la surveillante.

A Pexiora (Aude), l'abbé Paichère, desservant de la commune, a pris l'engagement de fournir une rente annuelle de 200 fr. pour le traitement de la surveillante.

Nous sommes heureux d'avoir à inscrire ainsi dans chacun de nos numéros quelques nouvelles générosités qui démontrent que les bienfaits de l'institution des salles d'asile sont de plus en plus appréciés.

SOCIÉTÉ DES CRÈCHES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

M. Marbeau veut bien nous communiquer le prospectus de la société des crèches pour le département de la Seine, qui vient de se fonder à Paris. Nous nous empressons de le publier dans l'*Ami de l'enfance*. Nous pensons que cette société rendra de véritables services à la création et à la bonne administration de ces établissements. C'est un centre d'action qui rayonnera utilement sur toutes les localités du département de la Seine.

Les crèches du 1er arrondissement comptent déjà plus de trente mille journées d'enfants!.... Si tous les arrondissements en étaient pourvus, on verrait à Paris moins de misère, moins d'unions illicites et d'enfants *abandonnés;* car la crèche ne vient pas seulement au secours de l'enfant et du pauvre ménage; elle *moralise en secourant.*

Mais plusieurs des localités qui auraient le plus besoin de ce mode de secours en sont encore privées : ici, faute de ressources; là, faute de confiance dans la charité; ailleurs, faute d'initiative; d'autres attendent qu'il existe un centre de direction, qui serve à la fois de pivot et de point d'appui.

Cependant il existe déjà quatorze crèches dans le département de la Seine; mais le 1er arrondissement à lui seul en a quatre; les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e n'en ont pas encore une seule!

La Société qui vient de se former a pour but d'aider à fonder et à soutenir les crèches nécessaires à Paris et dans le département de la Seine. Sans s'immiscer dans la direction intérieure des crèches, elle rendra leur administration plus facile, en les tenant toutes au courant des améliorations obtenues.

Elle va solliciter la faveur d'être reconnue comme *établissement d'utilité publique;* alors elle pourrait accepter les dons et legs qui seraient faits en faveur des crèches.

Son organisation a été combinée de manière à perpétuer sa durée; de manière à concilier les intérêts des crèches établies avec ceux des crèches futures; les besoins d'uniformité, de stabilité, avec les besoins de progrès qu'éprouve toute institution naissante.

La Société des crèches prospérera : le pouvoir la soutient, parce que tout ce qui améliore le sort des administrés lui est utile ; la religion la soutient : pourrait-elle ne pas être favorable à la crèche du Sauveur?... La presse a porté l'idée des crèches dans toutes les parties du monde : pourrait-elle cesser de lui prêter son appui? Les arts, les sciences viennent au secours de tout ce qui peut améliorer le sort des hommes, et la charité peut toujours compter sur leurs sympathies.

La Société recueillera les dons et souscriptions que la charité voudra bien lui confier; elle s'adressera aux artistes, aux théâtres; elle obtiendra probablement des subventions de l'autorité, de la famille royale; et tout ce qu'elle aura reçu (*tout, sans exception, car elle n'aura pas de frais, même pour loyer*), tout servira immédiatement, soit à soutenir les crèches pauvres, soit à faciliter la fondation de crèches nouvelles, en commençant toujours par les quartiers les plus malheureux.

Elle se hâtera de donner partout à la mère pauvre la liberté de son temps et de ses bras : quand la charité vient avec intelligence au secours des malheureux, la reconnaissance vient en aide à la résignation, et le bien qui est fait à l'indigent profite indirectement au riche lui-même. Le conseil d'administration se compose de 60 membres : 44 élus par les sociétaires, et 16 délégués par les crèches.

Aux termes des statuts, sont membres de la société toutes les personnes qui s'engagent à payer une cotisation annuelle dont le *minimum* est de 6 fr. Le conseil d'administration se compose de 60 membres : 44 élus par les sociétaires, et 16 délégués par les crèches.

Les dons et souscriptions doivent être adressés à M. Muron, ancien adjoint au maire du 1er arrondissement, rue de la Ferme, 58, trésorier de la Société. Les personnes qui voudront faire partie de la Société pourront adresser leur demande à l'un des membres du comité chargé de la direction.

COMITÉ.

Président : M. Marbeau, adjoint au maire du 1er arrondissement de Paris, rue Joubert, 47.

Vice-présidents : MM. Prillieux, vice-président du bureau de bienfaisance du 1er arrondissement, rue de la Ville-l'Evêque, 44; le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 14; Emile Deschamps, homme de lettres, rue de la Ville-l'Evêque, 41; Framboisier, administrateur du bureau de bienfaisance du 1er arrondissement, rue de Chaillot, 99.

Censeur : M. Silvain Caubert, administrateur du bureau de bienfaisance du 6 arrondissement, rue Meslay, 16.

Censeurs adjoints : MM. Poulain de Bossay, proviseur du collége royal de Saint-Louis, rue de la Harpe; Laisné, membre du comité de la Société philanthropique, rue des Postes, 4.

Secrétaire général : M. P. B. Fournier, membre de la société de patronage des jeunes libérés, pelouse de Chaillot.

Secrétaires adjoints : MM. Jules Delbrück, membre du comité de la Société biblique, boulevard des Capucines, 11 ; le baron Jubé de la

Perrelle, secrétaire de la commission supérieure des salles d'asile, rue Laffitte, 43; Blanchemain, homme de lettres, rue de l'Est, 7.

Trésorier : M. Muron, ancien adjoint au maire du 1er arrondissement, rue de la Ferme, 58.

Trésoriers adjoints : MM. Raymond, administrateur du bureau de bienfaisance du 1er arrondissement, rue de Berry, 13; Hannosset, directeur de l'hôpital Beaujon, à Beaujon.

Archiviste : M. Deschamps, docteur en médecine, rue du Chemin de Versailles.

Archiviste adjoint : M. Gachet, docteur en médecine, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 26.

Ordonnateur : M. Albert Berçoët, chef d'institution, rue de la Pépinière, 17.

Ordonnateurs adjoints : MM. O. de Watteville, attaché au ministère de l'Instruction publique, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 14; le vicomte de Laage, membre de la société de Saint-Vincent-de-Paul, rue Duphot, 6.

Inspecteurs : MM. Moreau de Jonnès, homme de lettres, rue du 29 Juillet, 3; Izarié, docteur en médecine, rue de l'Areade, 35; Huguier, docteur en médecine, chirurgien de l'hôpital de l'Oursine, rue du marché Saint-Honoré, 7; le vicomte de Montalembert, rue d'Astorg, 34 bis.

DES CRÈCHES DANS LES DÉPARTEMENTS.

SAINT-QUENTIN.

Une Société de bienfaisance, dite Société des crèches, vient de se former à Saint-Quentin (Aisne); cette Société a pour but de prendre sous son patronage les jeunes enfants, et spécialement les enfants nouveau-nés appartenant à des familles indigentes. Sa fondation remonte au mois d'avril dernier, et elle se compose en ce moment de deux cent vingt-six membres fondateurs, qui tous se sont engagés à payer chaque année une cotisation dont le minimum est de 5 fr. Par ses soins, une première crèche a été ouverte à Saint-Quentin le 8 septembre dernier. Une cérémonie religieuse a présidé à son inauguration. M. l'archidiacre, curé de la ville, est venu bénir le nouvel établissement, dont l'existence, au moyen des souscriptions, est assurée pour trois années au moins. Il y a tout lieu de penser qu'à l'expiration de ce délai, le conseil municipal, comprenant tous les bienfaits de pareils établissements pour une ville industrielle comme Saint-Quentin, prendra les crèches sous sa protection, et les subventionnera, comme il subventionne déjà les salles d'asile.

Les souscripteurs se sont réunis en assemblée générale pour nommer les membres devant composer le comité d'administration. Le maire de la ville en est président de droit; le curé archidiacre et le pasteur protestant en sont tous deux aussi membres nés; on a ajouté à ces trois premiers membres un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un vice-secrétaire nommés à la pluralité des suffrages. Le

comité s'est complété par l'adjonction des trois médecins attachés à la crèche.

Une Société dont le but est de recueillir les enfants nouveau-nés et de leur donner tous les soins que réclame le premier âge, ne pouvait se passer, pour l'accomplissement de son œuvre, du concours assidu de dames bienfaisantes, de mères de famille particulièrement aptes à surveiller le service des crèches avec toute l'attention, tout le zèle nécessaires. Trente dames ont été choisies dans ce but, et la crèche reçoit chaque jour la visite de l'une d'elles : elles sont aussi constituées en comité, ont formé un bureau composé d'une présidente, d'une secrétaire et d'une trésorière, et dont les membres font partie du comité d'administration, et ont plus particulièrement pour attributions distinctes tous ces détails de chaque jour, tous ces soins maternels de tous les moments que réclame l'enfance.

Le local est situé dans un quartier élevé et sain; peut-être pourrait-il être plus vaste : la ventilation y est du reste bien entendue, et il y règne une grande propreté. La location est de 500 fr.

Les berceaux, tous en fer du même modèle, sont au nombre de quatorze; on doit en augmenter le nombre; dès aujourd'hui, vingt enfants peuvent être admis à la crèche. Les quatorze berceaux existant avec leurs rideaux blancs, leurs matelas, leurs draps, leurs couvertures, sont dus à la générosité des dames inspectrices.

Une surveillante en chef habite le local, et reçoit, avec l'habillement et le chauffage, 1 fr. 25 c. par jour. Sous ses ordres se trouvent deux berceuses non logées, mais habillées, et portant un costume blanc et bleu. Elles reçoivent aussi 1 fr. 25 c. de salaire quotidien. Les mères viennent allaiter deux fois par jour les petits pensionnaires, qui sont visités par l'un des médecins attachés à l'établissement. Les enfants y sont reçus depuis le jour de leur naissance jusqu'à vingt-quatre mois : à cet âge, ils sont envoyés à la salle d'asile. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'on ne reçoit que les enfants des femmes pauvres qui travaillent hors de chez elles; la rétribution, payée par jour et par enfant, est fixée à 15 cent.

La Société des crèches de Saint-Quentin se propose d'en établir deux nouvelles dans d'autres quartiers. La population appelle de ses vœux la réalisation de ces dispositions bienfaisantes dont elle sent tout le prix. Il y a lieu d'espérer que d'ici à quelque temps, la ville de Saint-Quentin aura complétement régularisé cet important service.

ALBY.

A Alby (Tarn), des travaux qu'il était nécessaire de faire pour l'agrandissement indispensable de la salle d'asile ont fourni l'occasion de profiter d'une des salles laissées libres pour y établir une crèche. De cette façon, seront réunis dans les mêmes bâtiments l'école primaire, la salle d'asile, la crèche; ce triple établissement que toutes les villes devraient posséder pour satisfaire à tous les besoins de l'enfance pauvre.

FONTENAY-LE-COMTE.

A Fontenay-le-Comte (Vendée), M. Espierre, maire de la commune, a obtenu du conseil municipal la création d'une crèche. Cette fondation est placée dans les mêmes bâtiments que l'école de filles, qui renferment aussi une salle d'asile.

CORRESPONDANCE.

LETTRE TROISIÈME

AUX DAMES INSPECTRICES.

Mesdames,

Nous nous proposions d'appeler aujourd'hui votre attention sur le choix des directeurs et des directrices auxquelles les asiles doivent être confiés; mais les premières atteintes déjà si pénibles de l'hiver ont donné à nos pensées une impulsion différente. Avant de considérer quelle peut être la tâche qu'ont à remplir les maîtres, il est juste d'apprécier la nôtre. Or, est-il pour nous de plus puissants devoirs que ceux de la charité envers les petits enfants dont nous avons accepté la surveillance? C'est sans doute un grand bienfait pour ces pauvres enfants que d'être reçus et gardés tout le jour dans des salles bien chauffées, et d'être protégés contre tant de périls qui pourraient les atteindre au dehors; mais ce bienfait ne servira qu'à leur rendre plus sensibles encore certaines privations, si notre sollicitude ne nous porte pas à les leur épargner.

Ce n'est point à celles d'entre vous, mesdames, qui visitent assidûment les asiles, que nous oserions suggérer des réflexions sur ce sujet : vos cœurs vous dirigent bien mieux que nous ne pourrions le faire; votre compassion s'émeut à la vue des souffrances, sans qu'il soit besoin qu'on les retrace à votre pensée. Mais il n'est que trop vrai que bien des personnes qui aiment et protégent les asiles, les voient de trop loin, ou trop vite; que, fixant leur attention sur l'aspect général des établissements, elles ne la portent pas assez sur les détails, et qu'ainsi elles restent dans l'ignorance de choses qui exciteraient leur profonde pitié. C'est pour les leur représenter que nous traçons ces lignes; et nous sommes assurés que le sentiment qui les dicte nous fera trouver près d'elles indulgence.

Ce n'est point dans l'asile seulement que nous devons contempler le petit enfant qui l'anime de sa présence; nos pensées doivent le suivre au sein de sa famille. Ce n'est point sa gaîté pendant les jeux, son attention, l'intelligence qu'il manifeste pendant les exercices, qui doivent seuls captiver nos regards; mais aussi la manière dont il est vêtu et nourri, et les indices de bonne ou mauvaise santé qui appa-

raissent en lui. Considérons successivement ces divers sujets si importants d'observation ou d'instruction pour nous.

De quel bien-être l'enfant jouit-il au foyer domestique ? Comment y est-il traité ? On ne peut le savoir qu'en prenant la peine de s'en informer, et surtout qu'en le vérifiant par soi-même; ce qui rend indispensables les renseignements les plus exacts, et, s'il se peut, les rapports directs des dames avec les parents.

Si la misère accable les familles, on doit s'appliquer à constater les causes qui la produisent. L'ouvrier intègre, laborieux, qui lutte contre la maladie ou sous le poids de charges dépassant ses ressources, a droit à être protégé et secouru. L'indigent qui dédaigne le travail et s'abandonne au vice ne mérite pas assistance; mais son faible et innocent enfant doit-il souffrir en expiation des fautes de son père ? Que cet enfant reçoive donc, dans l'asile même, les soins et les secours qui peuvent adoucir le malheur de sa position.

Couvrir ses petits membres glacés par le froid sera certainement la première pensée. De chauds vêtements doivent donc lui être donnés; mais, de plus, il est désirable que des précautions soient prises pour que, durant la saison rigoureuse, l'enfant ne sorte le soir de l'asile que recouvert et enveloppé d'un grand châle, d'un petit manteau ou d'un grand collet à capuchon. Ce vêtement si nécessaire doit être seulement prêté aux familles qui ne peuvent le fournir; elles le reçoivent au mois de novembre, et le rendent au printemps. Le même manteau, pendant plusieurs années, passe successivement à divers enfants, suivant qu'il s'adapte à leur taille. L'étoffe la plus solide, la plus chaude et la moins dure est celle qui convient le mieux. Nous pouvons indiquer ici le molleton noir comme étant employé avec avantage dans un asile des environs de Paris [1]. En adoptant cet usage, on préserve les enfants de bien des maladies : car est-il rien de plus dangereux à cet âge qu'un refroidissement ?

L'intérêt sanitaire nous conduit naturellement à parler du régime alimentaire qu'il est nécessaire de faire suivre aux enfants. On a peine à comprendre que depuis vingt ans que les salles d'asile ont été fondées à Paris, il puisse exister encore une telle opposition contre la nécessité de faire aux enfants des distributions régulières de soupe. Que l'on dise : « Cela est trop dispendieux et donnerait trop de peine, » nous le concevons jusqu'à un certain point; mais qu'on dise : « Cela est inutile, » c'est ce qui ne se comprend plus. Bien des enfants ne mangent point de soupe chez leurs parents, et leur nourriture, lors même qu'elle est suffisante, est trop souvent nuisible à leur santé et au développement régulier de leurs forces. De mauvais fruits, du fromage, de la graisse, des salaisons, de lourdes et indigestes pâtisseries compo-

---

[1] Si l'on établissait dans tous les asiles l'habitude de faire parfiler les enfants, on pourrait se servir, pour faire ces manteaux, de l'étoffe très-épaisse que l'on fabrique avec le produit de ce travail. Nous nous permettrons de faire observer ici qu'il importe en effet de donner des soins hygiéniques constants à l'enfant pauvre; mais qu'il ne faut pas oublier en même temps qu'on doit le préparer à supporter sans douleur la vie rude qui l'attend.

sent leur régime. D'autres enfants sont dans un dénûment complet; nous pouvons même affirmer, en nous appuyant sur le témoignage de dames inspectrices expérimentées et dévouées, que l'obligation de garnir le panier des enfants *exclut* les plus pauvres de la participation au bienfait des salles d'asile. Si la soupe était donnée à tous, en employant le pain des enfants qui peuvent l'apporter, et en le fournissant à ceux qui n'en ont point, on remédierait à tous les inconvénients d'un mauvais régime et aux privations que produit l'extrême misère. On sait ce qui a été établi avec tant de succès dans la ville de Lannion; c'est un exemple qu'on ne peut se lasser de contempler et d'offrir à l'émulation des amis de l'enfance indigente. Plusieurs essais de même nature se font maintenant dans quelques asiles, et tous réussissent au delà de ce qu'on pouvait espérer. Nous dirons à ce sujet, pour prévenir certaines objections, que le moment des repas est loin de donner autant de peine qu'on pourrait le supposer.

Les tables, longues et étroites, se posent dans le préau, sur des tréteaux portatifs, mais solides, d'une hauteur appropriée à la taille des enfants, qu'il est préférable de faire manger debout[1], par la raison que, descendant des gradins, cela dégourdit leurs petites jambes, puis parce que le repas se fait plus proprement, plus vite, et qu'il est plus facile de faire arriver et partir les enfants. Chaque petite écuelle (en fer battu) est placée et s'adapte dans un trou pratiqué à la table; quant aux plus petits enfants, on les fait manger en donnant la becquée à trois ou quatre à la fois, afin de ne pas trop les presser[2]. Si la soupe est uniquement aux légumes, nous conseillons fortement de préférer aux haricots entiers la farine de haricots, celle de lentilles, et d'y joindre le riz. Voici les proportions de la soupe faite pour soixante-huit enfants dans un asile près de Paris : — Une livre de riz, 35 cent.; une demi-livre de farine de lentilles, 40 cent.; une demi-livre de sel, 12 cent.; une demi-livre de graisse, 30 cent.; charbon de terre pour chauffage, 20 cent.; cinq livres de pain, 1 fr. 13 cent. Total, 2 fr. 50 cent. Trois livres de pain sont en outre apportées par les enfants. Nous ajouterons que, pour les petits enfants au-dessous de trois ans, il vaudrait mieux donner la ration en deux fois dans la journée qu'en une; car, à cet âge, il est nécessaire de manger souvent.

De la nourriture, nous devons passer aux soins sanitaires. On a dit maintes fois que les salles d'asile ne sont point des hôpitaux. C'est vrai; mais l'asile doit offrir à l'enfant tous les soins qui lui manquent complétement chez ses parents. Que l'on songe à l'apathie, à l'incapacité de la plupart d'entre eux pour ce qui concerne la santé. Combien donc n'est-il pas désirable que l'on puisse y suppléer! Les dames inspectrices qui prendront à cœur ce devoir reconnaîtront facilement ce qui peut être fait, suivant les prescriptions du médecin, au sein des familles ou à l'asile. Nous ne pouvons leur indiquer de limites précises; mais nous les engageons instamment à fixer sur ce point leur attention et leur intérêt maternel.

---

[1] Du moins les plus grands enfants.

[2] On peut partager les enfants en divisions de cinquante, qui se succèdent autour des tables.

Si l'enfant cesse de venir à l'asile par cause de maladie, ne fera-t-on rien pour le secourir et pour venir en aide à sa famille? Ce ne sont plus, nous le savons, les devoirs d'inspectrice de salle d'asile qui se présentent à remplir; mais ce sont ceux de la charité; et ne se confondent-ils pas? Qu'il nous soit permis de rapporter ici un fait qui s'est passé presque sous nos yeux.

Un charmant enfant de quatre ou cinq ans avait cessé depuis quinze jours de venir à l'asile qu'il fréquentait. Un soir, la directrice de cet asile et sa jeune assistante vont visiter cet enfant, qu'elles savaient être malade. Que trouvent-elles? Le pauvre petit parvenu au terme d'une fièvre cérébrale; la mère, enceinte de plusieurs mois, seule entre le berceau de cet enfant mourant et celui de son jeune frère gravement malade aussi; seule, car le jour même leur père, frappé d'un coup de sang, avait été porté à l'hôpital. Accablée par la misère et le désespoir, la malheureuse femme, après être demeurée quinze nuits sans se coucher, sentait ses forces s'éteindre, et l'effroi la saisissait à l'entrée de cette nuit d'agonie passée dans l'obscurité et dans l'abandon; car personne ne pouvait partager cette veillée funèbre, et il ne restait plus dans cette misérable demeure l'argent nécessaire à l'achat d'une chandelle. La jeune directrice et sa compagne, s'étant procuré les choses indispensables au soulagement de la mère et des enfants, passèrent la nuit dans ce lieu de douleur, rendant moins cruelles par leurs soins les dernières souffrances du pauvre petit mourant. Au matin il expira.

Voilà ce qui se passe autour de nous. Le savons-nous? y pensons-nous? Faisons-nous ce qui est en notre pouvoir pour diminuer et adoucir de telles misères et de telles douleurs?

Oh! soyons mères des enfants des salles d'asile, et notre indifférence fera place à la charité! Nous ne pouvons pas quitter nos familles pour aller veiller l'enfant malade; nous ne devons pas attendre ni exiger des directrices qu'elles le fassent : leur tâche de chaque jour est assez grande et assez pénible déjà; mais nous pouvons préparer pour les pauvres petits êtres qu'atteint la maladie des moyens d'être soignés, soit à domicile, soit dans des infirmeries spéciales, lorsque les parents ne peuvent, par excès de misère ou par une cause légitime, les garder près d'eux. Puisse cette pensée, tombant dans quelque âme comme dans un terrain bien préparé, s'y développer et y porter des fruits.

Nous le répéterons encore, mesdames, notre plus grand devoir, notre tâche de tous les instants, le but que nous devons atteindre, le moyen d'action le plus pressant à employer, c'est la charité : la charité dans la divine acception que lui donne la Parole sainte, c'est-à-dire l'amour. Aimons ces pauvres enfants auxquels nous pouvons faire tant de bien; faisons pour eux tout ce qu'il nous est possible de faire. Le cœur reste-t-il froid lorsqu'il aime? Plus nous jouissons des biens de la vie, et plus nous devons plaindre ceux qui en sont privés; plus aussi le poids de ces biens doit peser sur nos âmes, afin de ne pas retomber sur nos consciences. Ne nous lassons pas de vêtir l'enfant qui est nu, de nourrir celui qui a faim, de visiter celui qui est malade. « En vérité, a dit Jésus, le Christ, le Sauveur du monde, je vous dis

« qu'autant de fois que vous avez fait ces choses à l'égard de l'un de « ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous les avez « faites. » Qu'ajouter à ces paroles? Vous êtes chrétiennes, mesdames, et beaucoup d'entre vous sont mères; pourriez-vous donc négliger envers les enfants des asiles le devoir de la charité, sous quelque forme et dans telle circonstance qu'il puisse vous être donné d'avoir à le remplir? E. M.

16 décembre 1846.

LETTRE DE M. MARBEAU, EN RÉPONSE AU SEMEUR.

Nous sommes heureux d'insérer une lettre que M. Marbeau nous adresse, et dans laquelle il répond à un journal protestant qui avait prétendu que l'institution des crèches portait un coup funeste à l'esprit de famille. En discutant dans un de nos derniers numéros le projet de M. le maire de Lannion, nous avons, nous aussi, répondu d'avance à cette objection. Nous n'y reviendrons donc pas ici, et nous renvoyons nos lecteurs à la page 67 de ce Recueil. Mgr l'archevêque de Cambrai, dans son instruction pastorale que nos lecteurs ont trouvée dans ce numéro, a montré aussi que c'est là une fausse objection.

Voici la lettre de M. Marbeau.

Paris, le 2 novembre 1846.

Monsieur le rédacteur,

Dans le *Semeur* du 21 octobre, *tout en reconnaissant le bien particulier que les crèches peuvent produire, vous redoutez leur effet général, parce qu'elles tendent à régulariser le travail des femmes et à annuler les liens de la nature.* En conséquence, dites-vous, « la crèche ne saurait avoir nos sympathies; nous craignons ses effets, nous nous défions de ses promoteurs.... » et, parmi ces promoteurs, vous avez la bonté de citer l'auteur du petit livre couronné par l'Académie.

Vous vous attendez sans doute à une réponse; la voici :

Le salaire des hommes est plus élevé que jamais; le travail des femmes, loin de lui nuire, doit venir à son secours dans les nombreuses familles. La femme ne peut faire concurrence ni au maçon, ni au serrurier, ni au charpentier, ni au menuisier, et l'on pourrait se plaindre, avec plus de raison, de ce que souvent les hommes font concurrence aux pauvres femmes.

Vous voudriez que le père seul travaillât, et que son travail soutînt la famille entière.... Mais quand il ne travaille pas assez, ou pas assez bien; quand il se conduit mal; quand il est malade; quand il est mort, ne faut-il pas que la femme travaille? et si elle ne sait, ou si elle a perdu l'habitude, que deviendra la famille?

Une blanchisseuse, une revendeuse, une ouvrière à la journée, considèrent la crèche comme un immense bienfait. Je puis vous citer une *porteuse de pain*, qui, obligée de courir tous les jours dès cinq

heures du matin, posait son petit enfant dans la loge du portier; maintenant elle bénit la crèche de la Madeleine. Je puis aussi vous citer une ouvrière de Chaillot, qui, dans sa reconnaissance, répète souvent : « Quand on m'aurait donné 600 fr., on m'aurait fait moins de bien qu'en soignant mon enfant depuis dix-huit mois. »

Quant au *lien de famille*, rassurez-vous, toutes précautions ont été prises pour le conserver intact :

1°. On n'admet que l'enfant dont la mère travaille *hors de son domicile.*

2°. La mère paye une rétribution dont le but est précisément de conserver le lien maternel, et d'éviter que l'enfant, plus tard, ne puisse lui dire : « Tu n'as rien fait pour moi. »

3°. Elle est obligée de le reprendre tous les soirs, et de le conserver les jours fériés.

4°. Les autres jours, si elle est forcée de rester au logis, elle garde son enfant, pour épargner la rétribution.

Vous voyez, monsieur, que les fondateurs, loin d'être *adversaires de la famille,* ont cherché tous les moyens imaginables pour faire le bien sans inconvénient.

Aimez-vous mieux que l'ouvrière envoie son enfant mourir ou s'étioler en nourrice? ou l'abandonne seul au logis? ou le confie à un petit frère, qui ne pourra plus alors fréquenter l'école? ou qu'au lieu de payer 20 cent. pour le faire bien choyer, elle donne 75 cent. à une sevreuse qui spéculera sur son alimentation? Pensez-vous que l'enfant, pour être plus malheureux, aimera plus sa mère ou en sera plus aimé?

La crèche Saint-Louis est à votre porte, rue Saint-Lazare, n° 148: visitez-la, monsieur, de grâce; interrogez les mères pendant qu'elles allaitent, en se reposant, en se réchauffant.... Vous comprendrez alors pourquoi la vraie charité sympathise avec une institution à la fois si nécessaire et si touchante, et vous nous aiderez, j'en suis sûr, à soutenir et propager les crèches, lorsque vous aurez vu de vos propres yeux, que c'est le secours le plus intelligent et le plus efficace que la charité puisse donner à la classe malheureuse.

Lisez, monsieur, en attendant, le rapport de madame la trésorière de Chaillot; vous y trouverez la réponse à vos objections. J'aurais pu me borner à transcrire ces pages, où le charme du style donne tant de force à l'éloquence du cœur. J'ai préféré déduire froidement les raisons appuyées sur l'expérience des faits. La crèche, monsieur, est une œuvre humaine, sociale, et tous les amis de l'humanité doivent lui venir en aide, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. Nos comités se composent de catholiques, de protestants, d'israélites. M. Jules Delbrück, auteur de la délicieuse utopie qui vous a fourni l'occasion d'attaquer les crèches, M. Delbrück est un protestant fort éclairé, censeur de la Société biblique. Lorsqu'il s'agit de combattre la misère et de secourir les malheureux, toutes nuances d'opinions doivent s'effacer : la charité domine tout.

J'attends de votre impartialité, monsieur, que vous donnerez place à la défense des crèches, et si vous pouvez citer le passage du rapport

que je viens de signaler à votre attention, je vous en serai bien reconnaissant. Vos attaques auront été fort utiles aux pauvres.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

F. Marbeau,
Adjoint au maire du premier arrondissement.

Le passage du rapport de madame la trésorière de la crèche de Chaillot, dont parle M. Marbeau, s'appuie pour combattre l'objection faite aux crèches, non-seulement sur des raisonnements, mais aussi sur des faits observés et recueillis à la crèche elle-même. Cette réponse nous paraît donc avoir un côté pratique qui nous engage à la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Venons au lien de la famille. La mère éloignée de son enfant ne s'en occupera pas, dit-on, avec le même intérêt. Mais nous la rapprochons de son enfant; elle est plus heureuse à cet égard que la plupart des femmes de la classe commerçante, qui sont obligées de mettre leurs enfants en nourrice hors de Paris : elle voit le sien plusieurs fois par jour; elle l'apporte le matin après lui avoir donné des soins; elle vient l'allaiter deux fois, le remmène le soir et lui donne de nouveaux soins; sa pensée en est forcément et régulièrement occupée. Appelée souvent loin de lui par les exigences de sa profession, elle ne peut dans sa misère alléguer aucun prétexte pour se dispenser de remplir ses devoirs de mère, ou pour changer les heures qui leur sont consacrées. La crèche est là pour l'observer, la maintenir, la juger.

« Et quant au sentiment maternel, oh! nous repoussons de toute l'énergie de notre âme l'insulte faite à l'œuvre des crèches dans la personne de la mère indigente. Non, la crèche ne saurait affaiblir le sentiment maternel; non, la crèche ne saurait tendre à briser le lien de la famille : elle produirait plutôt un effet tout contraire. Une femme pauvre et ignorée qui voit son enfant pauvre et ignoré comme elle devenir tout à coup l'objet des soins de trois berceuses, l'objet de la surveillance, de la sollicitude, de l'intérêt ou de l'affection de douze dames inspectrices, de vingt dames patronesses et de plusieurs membres du comité central, tous occupant des rangs distingués dans la société; cette femme, dis-je, cette mère ressentira au fond de son âme une vive satisfaction d'amour-propre qui lui donnera bien plutôt pour son enfant un regard de prédilection : car, nous l'avons souvent remarqué, il y a pour elle on ne sait quelle mystérieuse et indicible jouissance à entendre louer, à voir caresser, à sentir protéger l'enfant qu'elle chérit. Si son amour de mère pouvait s'accroître, nous osons affirmer que les circonstances qui entourent son enfant dans le berceau de la crèche en seraient d'infaillibles moyens.

« L'évidence des faits prouve assez que le lien filial sera conservé aussi bien que celui de la maternité. L'enfant n'a jamais cessé de montrer la joie la plus vive en revoyant sa mère. Malgré les soins de

la berceuse qui lui sont prodigués à tout instant du jour, sa nourrice est grandement préférée.

« Mais veut-on s'assurer que le sentiment inné de l'enfant pour sa mère n'est point constamment subordonné au besoin qu'il a d'elle, qu'on vienne le soir au moment de la sortie de la crèche. — Cinq ou six mères arrivent à la fois. L'enfant est posé dans son berceau ou assis dans sa petite chaise. Il vient de souper et de manière à ce que son estomac ne puisse désirer la plus légère addition. Il reconnaît sa mère entre six ; il la reconnaîtrait entre douze. A sa vue, il s'agite, lui tend les bras, lui sourit de plaisir. — Celle-ci quelquefois, différant le bonsoir maternel, fait semblant de ne point le voir, pour se donner le temps de réunir les objets de toilette qu'elle va emporter. — Alors l'enfant s'inquiète, s'impatiente, se fâche, pleure. — Sa mère tarde-t-elle, obligée qu'elle est d'avoir quelques explications avec la berceuse, il crie, se dépite, entre dans un état d'exaspération, se croyant oublié. — Bientôt cependant, au milieu de ses huit ou dix compagnons, des cinq ou six mères et des trois berceuses, il rencontre le regard de celle qui cause involontairement son violent chagrin. Dès lors il suspend ses cris ; chaque pas qu'elle fait vers lui étouffe un de ses soupirs, contient une de ses larmes. Il s'apaise, mais ne se console entièrement que dans les bras, que sous les baisers de sa mère. Nous avons assisté souvent à de semblables scènes.

« Si nous suivons l'enfant lorsqu'il est parvenu à l'âge d'admission à la salle d'asile (nous ne pouvons citer qu'un seul exemple, un seul de nos petits élèves ayant atteint cet âge), nous le voyons de plus en plus attaché à celle dont il tient le jour. Trop faible encore pour comprendre l'étendue du bienfait dont il a joui dès son berceau, lorsqu'il vient visiter la crèche, il revoit avec étonnement et plaisir son petit parc, ses compagnons et sa berceuse, mais il ne veut plus quitter la main de sa mère. Sa mère sera désormais son étoile, sa boussole ! »

ANNONCES ET COMPTES RENDUS
D'OUVRAGES NOUVEAUX.

IMAGES POUR LES SALLES D'ASILE. DEUX NOUVELLES SÉRIES.

1°. *Notions industrielles.* 10 sujets. Prix, en noir, 5 fr. ; coloriés, 12 fr.

2°. *Arts et Métiers.* 10 sujets. Prix, en noir, 5 fr. ; coloriés, 12 fr.

Nous l'avons déjà dit dans ce numéro de notre Journal, rien n'est plus utile que les images pour l'éducation de l'enfance : à cet âge plus qu'à tout autre, un enseignement donné, quel qu'il soit, pénètre bien plus facilement l'intelligence, y laisse des traces bien plus profondes, lorsqu'on s'en empare au moyen des yeux. Les formes des objets

aident puissamment la mémoire, et les abstractions qui demandent à l'esprit de grands efforts, doivent tout à fait être bannies des méthodes d'enseignement de l'enfance. Que l'enfant voie un objet, qu'il puisse se rendre compte de sa forme, de son usage, non point au moyen de paroles qu'il ne peut comprendre qu'à grand'peine, mais au moyen de l'objet lui-même, ou de sa représentation la plus exacte et la meilleure possible, et vous pourrez être assuré qu'il oubliera difficilement ce que vous lui aurez appris ainsi. Cette méthode a le double avantage d'exercer les sens en mêmes temps que l'intelligence, de les rectifier, de les perfectionner : c'est un moyen puissant qu'il ne faut pas négliger, qui ne peut être remplacé par aucun autre. Aussi tous ceux qui se sont occupés de l'enfance, ont-ils particulièrement insisté sur la nécessité d'y avoir recours, sur les résultats faciles qu'il produit, sur l'attrait qu'il répand sur les leçons du maître. Sans son secours, tout enseignement languit, et les enfants sont distraits et inattentifs; avec son aide, au contraire, vous voyez tous ces yeux ardemment ouverts vous montrer, sans qu'il soit possible d'en douter un instant, que l'esprit préoccupé reçoit sans peine, avec charme, l'aliment préparé par vous. Aussi les images sont-elles quotidiennement employées dans les salles d'asile, et avec le plus grand succès. Depuis longtemps déjà la librairie de MM. L. Hachette et Cie a publié plusieurs séries d'images [1] représentant les principaux faits de l'Histoire sainte, et un grand nombre de sujets concernant l'Histoire naturelle. Fournir ainsi aux directeurs d'asile les moyens d'expliquer plus facilement l'objet de chacune de leurs leçons d'Histoire sainte ou d'Histoire naturelle, c'était déjà beaucoup: mais ce n'était pas encore assez; il fallait faire connaître à nos enfants les industries, les arts et les métiers dont ils voient sans cesse les produits autour d'eux. Il fallait faire pour eux ce qu'une noble mère fait pour son royal enfant; chaque jour nous apprenons quelque nouvelle excursion entreprise par madame la Duchesse d'Orléans; chaque jour nous la voyons conduire le jeune Comte de Paris dans les manufactures les plus importantes, afin de lui faire connaître non point théoriquement et dans les livres, mais d'une manière pratique et au moyen de ses yeux, les différents procédés par lesquels on obtient tout ce qu'il voit, tout ce qu'il touche. Madame la Duchesse d'Orléans

---

[1] IMAGES POUR LES SALLES D'ASILE, format couronne :
Animaux domestiques, 10 sujets. Prix, en noir, 3 fr. 50 c. — Coloriés, 7 fr.
Animaux sauvages, 10 sujets; en noir, 3 fr. 50 c. — Coloriés, 7 fr.
Arbres, arbustes, plantes, 6 sujets. Prix, en noir, 2 fr. 50 c. — Coloriés, 6 fr.
Culture et emploi du blé, 6 sujets. Prix, en noir, 2 fr. 50 c. — Coloriés, 6 fr.
Histoire sainte, 1re partie, 25 sujets. En noir, 10 fr. — Coloriés, 25 fr.
Histoire sainte, 2e partie, 25 sujets; en noir, 10 fr. — Coloriés, 25 fr.
Histoire de Jésus-Christ, 12 sujets; en noir, 5 fr. — Coloriés, 12 fr.
Récits moraux, 18 sujets; en noir, 7 fr. 50 c. — Coloriés, 18 fr.
Textes explicatifs pour chaque collection. Brochure in-8°. Prix, 1 fr.
Sept (les) couleurs du spectre solaire. Une feuille jésus, avec un texte explicatif; in-8°. Prix, 1 fr.

st donc tout à fait dans la voie que nous indiquons ici; seulement elle ıit mieux que ce que nous recommandons. Elle complète l'image par ı vue de l'objet lui-même; elle se sert de la réalité au lieu de se ontenter de sa reproduction plus ou moins imparfaite.

Je ne sais pas au surplus pourquoi on ne suivrait pas l'excellent xemple donné par madame la Duchesse d'Orléans; je ne vois pas ourquoi les enfants des asiles qui se plient si volontiers à la discipline ne seraient pas conduits eux aussi par petites escouades dans es manufactures, dans les ateliers du voisinage pour voir en action e qu'on leur aurait montré en représentation. Ce serait une récompense qui serait vivement appréciée et qui produirait les meilleurs ffets. Rien ne serait plus gracieux que de voir ces enfants reconnaître ux-mêmes les instruments dessinés sur les images, indiquer leur sage au moment même où ils seraient employés et compléter ainsi 'une manière ineffaçable leur petite instruction. Ne serait-ce pas ussi un précieux moyen de reconnaître les vocations, et de diriger hacun ultérieurement vers le but qu'il doit providentiellement atteinre. On peut dire au surplus que ce moyen est renouvelé des Grecs. N'est-ce pas à peu près ainsi qu'Ulysse reconnut Achille confondu armi les jeunes filles de Scyros? Nous reviendrons sur ce sujet, que ıous traiterons d'une manière plus développée.

MM. Hachette et Cie viennent donc de publier deux nouvelles séries l'images qui ont un véritable intérêt, et dont nous allons donner la lescription.

Le premier cahier est intitulé *Notions industrielles*. Il se compose le dix planches. La première représente un établissement de orges. Dans le fond du tableau, car c'est un véritable tableau, on aperçoit l'ouvrier chargé d'entretenir le feu; cette mission, toute imple qu'elle paraît, a pourtant son importance. Je me rappelle que dans un voyage à l'établissement métallurgique de Decazeville, lans l'Aveyron, j'ai appris qu'il faudrait 6,000 fr. de charbon de terre pour chauffer convenablement les hauts fourneaux si on les laissait e refroidir. Sur le devant, à main droite, on voit la fonte coulant, ecueillie par un ouvrier qui la verse dans des moules. Plus loin, le er rouge est passé au laminoir; et à gauche, une immense paire de iseaux, mu par une machine à vapeur, s'ouvre et se ferme sans esse et coupe, sans hésitation, sans avoir l'air de s'en apercevoir, les morceaux de fer énormes.

La seconde planche est consacrée à une verrerie. Les bouteilles de outes formes naissent là sous le souffle des ouvriers : l'un d'eux, ıssis, régularise, au moyen d'une double branche de fer, un flacon soufflé par un enfant.

Dans la planche des mines, on nous donne une idée de cette vie souterraine si singulière et si magique. Nous sommes à un des étages supérieurs de la mine; nous avons devant nous une galerie dans laquelle pioche un mineur éclairé par la lampe de Davy; dans cette même galerie, un autre mineur pousse un chariot chargé de minerai, qu'on vient verser dans de grands paniers suspendus à des chaînes de fer qui remontent le puits jusqu'à la surface de la terre.

Une autre planche nous représente un chemin de fer; rien n'y manque : voici un pont jeté sur une route royale, et le convoi vien de traverser un tunnel. Nous pouvons nous faire ainsi une idée de obstacles qu'il a fallu vaincre pour établir la ligne. Du reste le convo marche avec toute sécurité ; car j'aperçois de l'autre côté de la voi le cantonnier qui fait un signe bien connu de tous ceux qui voyagen en chemin de fer.

Nous voici dans une fabrique de papier mécanique. Voilà de vilain chiffons qui se transforment en pâte; voilà cette pâte qui coule su des espèces de tables, y prend une certaine consistance, se sèche su des rouleaux, et vient enfin s'enrouler sur un grand dévidoir.

Et cette fabrique d'épingles et d'aiguilles n'a-t-elle pas aussi so intérêt ?

Et cette filature mécanique où, en quelques instants, le coton bru est nettoyé, cardé, filé, roulé sur une foule de bobines?

Et cet atelier de monnayage dans lequel nous voyons l'argent fond devenir lingot, passer dans le laminoir jusqu'à ce qu'il ait attein l'épaisseur voulue, puis être coupé par un emporte-pièce, puis placé sous le balancier, devenir enfin cette pièce de monnaie que tou le monde désire, non pas pour elle-même, mais bien pour les besoin quotidiens qu'elle permet de satisfaire ?

Enfin, dans cette fabrique de savon, nous apprendrons à faire, o plutôt comme se fait ce produit dont l'usage est journalier.

Dans les dix planches consacrées aux arts et métiers, nous trou vons le Maçon, — le Tailleur et le Scieur de pierres, — le Menui sier, — le Serrurier, — le Charron, — le Cordonnier, — le Tisse rand, — le Vannier, — le Potier, — l'Imprimeur typographe, e l'Imprimeur lithographe. Chacun de ces braves artisans se livre au occupations de son état, et nous permet d'assister à ses travaux.

Tous ces dessins seront accompagnés d'un texte explicatif, qui es indispensable aux directrices d'asile. Bien souvent, en effet, elle seraient fort embarrassées d'expliquer les différents procédés de fa brication représentés dans les dessins dont nous entretenons nos lec teurs ; et je crois même que, si je demandais des explications sur c sujet à bon nombre d'hommes et de femmes qui ont reçu une éduca tion distinguée, je trouverais même embarras.

Dans un autre article, nous examinerons le texte de ces planches

C. J. DE LA P.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VI.

PARTIE OFFICIELLE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Questions générales.

Méthodes d'enseignement et d'éducation.

Exercices.

Variétés.

Nouvelles et faits divers.

Correspondance.

Annonces et comptes rendus d'ouvrages nouveau

FIN DE LA TABLE DU TOME I.

Paris. — Imprimerie Panckoucke, rue des Poitevins, 14

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE

DEUXIÈME SÉRIE

DEUXIÈME ANNÉE

Paris. — Typographie Panckoucke, rue des Poitevins, 14.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL DES SALLES D'ASILE

publié

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES SALLES D'ASILE

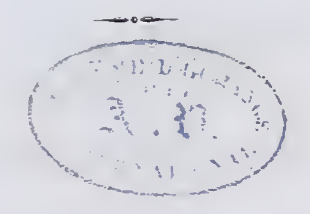
et adopté

Par M. le Ministre de l'Instruction publique

Pour la publication des Actes officiels relatifs à ces Établissements

DEUXIÈME SÉRIE

DEUXIÈME ANNÉE



On s'abonne

CHEZ L. HACHETTE ET Cie

LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE

A PARIS
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12
(Quartier de l'Ecole de médecine)

A ALGER
RUE DE LA MARINE, N° 117
(Librairie centrale de la Méditerranée)

ET DANS LES DÉPARTEMENTS, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1847

2e SÉRIE, T. II. — Nos 1 et 2. JANV. et MARS 1847.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL OFFICIEL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉ DU MINISTRE.

— Par arrêté en date du 1er février courant, M. le ministre de l'Instruction publique a nommé membres de la commission supérieure des salles d'asile madame la baronne de Mackau et madame Poulain de Bossay.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DES SALLES D'ASILE,

DE LEUR INFLUENCE, DE LEUR AVENIR, ET DES RÉSULTATS QU'ON DOIT EN ATTENDRE.

Dans un discours prononcé à la chambre des lords le 23 mai 1835, lord Brougham disait : « Je considère l'établissement des salles d'asile comme l'un des plus grands perfectionnements apportés depuis plusieurs siècles, je ne dirai pas à l'éducation, mais à la civilisation de ce pays. Dans les grands centres de populations où par cela même

les crimes sont nombreux, c'est sans aucun doute le moyen le plus efficace, le seul peut-être de les prévenir. Créez des salles d'asile; ouvrez des écoles et vous aurez plus fait pour déraciner le crime que ne font les galères, Botany-Bey, le pénitentiaire et le treadmill. »

Ainsi s'exprimait l'un des hommes les plus distingués et les plus pratiques de l'Angleterre. C'est que l'institution des salles d'asile sous une apparence modeste, présente un intérêt des plus vifs et des plus permanents. Quoi de plus attachant, en effet, que l'éducation de ces pauvres enfants qui, dans l'avenir, doivent satisfaire par les plus rudes travaux, à tous les besoins de la patrie? Quoi de plus utile, à une époque de liberté et d'activité publiques comme la notre, de les pénétrer de bonne heure, dès les premiers instants de leur entrée dans la vie, de l'idée du devoir et de la discipline? de façonner leur esprit de telle manière qu'ils ne puissent trouver de plus douce jouissance que celle d'accomplir la tâche à laquelle la Providence les a soumis dans ce monde, et d'obtenir ce résultat immense, le plus grand qu'on puisse espérer pour le bien public, sans fatigue pour eux, sans douleur, sans qu'ils y apportent la moindre répugnance, sans que leurs frais visages s'obscurcissent, sans que leurs yeux se ternissent de larmes? Bien loin de là, c'est la joie dans le cœur, le sourire sur les lèvres, qu'ils reçoivent avec bonheur, sans efforts, cet enseignement varié, à portée de leur âge, que leur donnent avec un dévouement de tous les instants ceux à qui on les confie. Aussi, on ne peut se faire une idée sans l'avoir vu, de la vivacité de l'amour qu'ils portent tous à leur asile. Chacun de nous se souvient des pleurs qu'il a versés, du désespoir qu'il a ressenti, toutes les fois qu'il lui a fallu quitter la maison paternelle pour regagner le collége. Les tendres caresses d'une mère, les douces joies de la famille, toutes ces affections de sœurs et de frères dont on se trouvait tout à coup séparé pour être remis aux mains tout au moins d'un indifférent, laissaient au cœur un souvenir bien-aimé qui rendaient les occupations nouvelles fastidieuses et pénibles. Il fallait toute la vivacité des impressions de l'enfance pour surmonter le dégoût qui s'ensuivait, la tristesse qui s'emparait de nous. Ici point de larmes, point de douleur, point de contrainte : c'est pleins de joie que tous ces petits enfants retournent à leur asile : ce serait un véritable chagrin pour eux d'en être privés. Il y a quelques mois à peine qu'on me racontait[1] qu'une semaine de vacances accordée non pas aux enfants, mais bien plutôt à ceux qui les dirigent, avait paru tellement longue à ces marmots, qu'ils étaient venus frapper à la porte de l'asile, en demandant comme une grâce, en suppliant qu'elle leur fût ouverte. On comprend alors tout ce qu'on peut obtenir d'intelligences ainsi disposées; on comprend alors avec quelle avidité ils saisissent tout ce qu'on leur présente, et avec quelle facilité on peut les façonner à tout ce qui est bien, à tout ce qui est bon. Car c'est là où

[1] Madame la supérieure de l'hospice de Blois. C'est dans les bâtiments de cet établissement qu'est placée une salle d'asile, très-bien dirigée par deux sœurs de la congrégation de Saint-Paul.

doit tendre l'enseignement des salles d'asile; il doit tirer parti de tous les accidents de la journée pour en faire des leçons de morale et d'honnêteté pratique. C'est de l'éducation qu'il faut donner, encore plus que de l'instruction. L'instruction peut s'acquérir plus tard, tandis que la première éducation ne peut se remplacer; son influence se fait sentir à tous les moments de la vie; elle est puissante et lumineuse jusqu'aux portes du tombeau. Je n'en veux pas d'autre exemple que ce misérable assassin sans remords, que nous avons vu se maintenir inflexible jusqu'au pied de l'échafaud dans sa révolte contre la société, et dont un digne pasteur ne pouvait faire fléchir la brutale volonté que devant les souvenirs de sa première enfance, en lui disant : *Petigny, répétez la prière de votre mère.*

La première éducation est donc de la plus grande importance pour la société, puisqu'elle imprime à l'esprit et au cœur des habitudes ineffaçables. Elle doit saisir l'enfant dès ses premiers pas, régulariser sa sensibilité, diriger ses premières impressions vers le but social, rendre les écarts impossibles pour le reste de la vie. Ainsi que le disait lord Brougham dans un autre passage du discours que nous avons déjà eu occasion de citer, si pendant le premier âge l'esprit et le cœur de l'enfance sont accoutumés à ne ressentir que des sentiments purs et innocents, il deviendra presque impossible qu'il prenne plus tard une direction vicieuse parce que le mal lui sera complétement étranger et antipathique. L'habitude rend toutes les choses faciles: faites de la sobriété une habitude et l'intempérance sera pénible; faites de la prudence une habitude et le désordre ne sera plus possible. Donnez à l'enfant l'habitude de regarder la vérité comme une chose sacrée, de respecter religieusement le bien d'autrui, il sera aussi éloigné du mensonge, de la fourberie et du vol qu'il le serait de se plonger dans un élément dans lequel il ne pourrait respirer. Tels sont, en effet, les résultats infaillibles de cette première éducation si essentielle que les classes pauvres reçoivent excellente, complète dans une salle d'asile habilement dirigée.

L'institution des salles d'asile ne borne pas à ces seuls avantages les bienfaits qu'on est en droit d'attendre d'elle. Bien d'autres considérations d'un ordre non moins élevé, viennent encore agrandir le cercle d'influence de ces utiles établissements. Ils ne se contentent pas d'élever les générations à venir; ils réforment aussi les générations faites. En effet, par les enfants on réagit sur les parents; l'éducation remonte alors du descendant à l'ascendant, et c'est un enfant de six ans qui, par une simple parole, fera rougir son père de l'obscénité de son langage, de son intempérance, de la violence de ses mauvaises passions. Ce fait si curieux de ce père brutal rougissant de ses vices devant son enfant, s'est reproduit, a été observé mille fois par tous ceux qui s'occupent des salles d'asile. Mettre au débordement des mauvaises passions des classes inférieures de la société un obstacle aussi puissant, qui prend sa source dans le plus naturel et le plus général des sentiments de l'homme, dans l'affection paternelle, refaire ainsi sans efforts et sans nouveaux frais l'éducation du peuple, c'est là un résultat très-curieux et qui méritait d'être signalé.

Si nous passons maintenant à un autre ordre d'idées, si nous examinons ce qu'on peut obtenir des salles d'asile pour rendre plus forte et plus compacte la grande nationalité française, nous trouvons encore qu'elles peuvent rendre d'importants services.

La langue, chez un peuple, est un de ses plus puissants moyens d'action. C'est elle qui constitue la commune patrie, qui ne fait qu'un seul et même tout de vingt nations agglomérées. Eh bien ! cette importante unité est loin d'exister en France. Ce beau pays, le plus beau pays du monde sans contredit, vanité de Français à part, qui offre un sol si riche et si varié dans ses aspects et ses productions, cette France qu'aucun de ses enfants ne peut quitter sans esprit de retour, est habitée par vingt peuples différents d'origine, réunis successivement à elle par la force des événements et par une volonté providentielle. Ces peuples, avant leur réunion, avaient une langue particulière, qui leur appartenait en propre; et cette langue, ils ne l'ont point abandonnée, ils ont continué, ils continuent de la parler avec amour, malgré la forte et puissante centralisation que la révolution française a créée. Ces souvenirs d'une ancienne patrie distincte sont vivaces ; on y tient encore comme si demain on avait l'espoir de reprendre son individualité nationale : On est encore Breton, on est encore Alsacien, on est encore Provençal presqu'autant qu'on est Français. Or, cette situation est mauvaise; nul doute que ce manque d'unité ne prépare la révolte, n'aide puissamment à la guerre civile dans ces moments de grands malheurs publics où un peuple a besoin de tous ses enfants, de toutes ses ressources. N'est-ce pas en Bretagne qu'a été tiré le dernier coup de fusil de l'insurrection vendéenne ? Et lors des désastres de 1814 et de 1815, lorsqu'il s'agissait de repousser l'invasion étrangère, une partie notable des forces de la nation n'était-elle pas occupée à surveiller et à maintenir les départements de l'Ouest et du Midi ? Encore aujourd'hui, les patriotes de la vieille Allemagne ne disent-ils pas qu'ils conservent l'espoir de voir l'Alsace revenir à l'ancienne patrie ? Et cet espoir, ne le fondent-ils pas sur ce fait singulier, en effet, et très-digne de remarque, que depuis deux cents ans l'Alsace est réunie à la France, et que, malgré cela, excepté les fonctionnaires, tout le monde y parle allemand[1] ? Ne serait-il pas d'une grande importance de détruire cette situation qui ne doit pas donner, il est vrai, de sérieuses inquiétudes, car les Alsaciens sont bien certainement de très-bons Français; mais qui, dans un moment de crise publique, peut amener des tiraillements malheureux, des hésitations fâcheuses.

Et quel plus sûr moyen que les salles d'asile peut-on trouver, de faire pénétrer la langue française au cœur des générations à venir ? Lorsqu'un enfant aura parlé le français jusqu'à l'âge de six ans, il ne pourra plus l'oublier. Instituez donc dans toutes les villes de la Bretagne et de l'Alsace, des salles d'asile dirigées par des maîtres venus de l'intérieur de la France, et dans vingt ans ce qui est aujourd'hui

---

[1] En Alsace, un seizième seulement des maires peut écrire en français, un quart le comprend.

la règle deviendra l'exception : les Alsaciens, les Bretons parleront français, et un Français voyageant en France ne sera plus obligé de parler allemand ou breton pour se faire comprendre.

On voit les bienfaits nombreux et publics qui découlent de l'institution des salles d'asile. On aurait donc grand tort de les regarder comme de simples établissements de bienfaisance créés par la charité, et n'ayant d'autre but que de rendre la vie plus facile aux ouvriers, en les débarrassant pendant la journée des soins à donner à leurs enfants. En dehors de cet avantage, qui est déjà considérable, puisque du bien-être des classes inférieures dépend le calme et le repos intérieur du pays, ils en présentent d'autres d'un ordre très-élevé, et qui tiennent aux intérêts les plus chers et les plus permanents de la patrie. Tous ceux qui se préoccuperont de l'avenir de cette institution, ne pourront manquer de reconnaître l'heureuse influence qu'elle doit nécessairement exercer sur les destinées futures de notre pays, et combien il importe d'aider à son entier développement. Hâtons-nous de dire que l'on commence à sentir toute son utilité, et qu'il y a tout lieu d'espérer que dans quelques années elle sera généralement répandue.

Avant de finir, encore un mot sur une dernière application des salles d'asile. Il n'est en France personne au courant des affaires de son pays, qui ne soit vivement préoccupé de la situation actuelle des colonies. La question de l'émancipation est une des plus graves et des plus importantes que le XIXe siècle soit appelé à résoudre. Les partisans de cette grande mesure, dans leur ardeur, chez les uns de philanthropie, chez les autres de charité, ce qui vaut mieux, disent qu'avant tout, il faut arracher le nègre à l'esclavage, et lui rendre cette liberté qu'il tient de Dieu, le plus bel apanage de l'homme. Mais avant de lui rendre cette liberté, il faut savoir ce qu'il en fera; et tout le monde sait que la liberté pour le nègre consiste à être étendu le long des chemins, sans travail, sans obligations, sans devoirs. C'est la liberté des sauvages qu'il comprend, et non pas celle des peuples civilisés. Profitez de l'exemple de Saint-Domingue; voyez ce qu'ils ont fait de ce beau fleuron de la couronne de France; ils se sont emparés de toutes nos formes gouvernementales; mais l'esprit, l'intelligence qui vivifient tous ces rouages, leur a complétement manqué; comme à des parvenus, l'orgueil seul ne leur a pas fait défaut; ils ont des chapeaux galonnés, des épaulettes à graines d'épinards et pas de souliers. Il faut donc, avant de procéder à l'émancipation, s'assurer que les esclaves sont dignes de devenir des hommes; il faut qu'ils soient capables de supporter cette liberté; qu'ils sachent que, lorsqu'ils ne seront plus sous la dépendance d'un maître, ils seront sous la dépendance du devoir. Or, vous n'avez pas de moyen plus certain de détruire cette déplorable opinion de l'esclave, sur l'usage qu'il peut faire de sa liberté, que la création des salles d'asile. Ici, vous avez toute autorité; eh bien! exigez que tous les enfants des noirs viennent apprendre, dans ces établissements d'éducation, à obéir non plus au commandement plus ou moins dur du colon, mais bien à ce sentiment intérieur, qui est bien autrement tyrannique pour

l'honnête homme que ne le pourraient être le fouet et la geôle; que les futures générations passent ainsi toutes par vos mains; façonnez-les au bien, à l'amour du travail, au respect de la propriété, à l'économie, aux sentiments de la famille; et lorsque vous aurez ainsi pénétré toute une génération de ces sages principes d'ordre et de discipline publique, émancipez à votre aise, sans inquiétude du présent, sans inquiétude de l'avenir. Les colonies seront alors préservées de ces épouvantables catastrophes où tout est compromis, personne, famille, affections, fortune : et tout en songeant aux noirs, vous n'aurez pas oublié qu'il existe aussi des blancs dignes de toute votre sollicitude.

C. Jubé de la Perrelle.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION,
ET EXERCICES.

DE LA MANIÈRE
DE METTRE A LA PORTÉE DES ENFANTS DES ÉCOLES LES RÉCITS DES ACTIONS COURONNÉES PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

LETTRE AU RÉDACTEUR DE L'AMI DE L'ENFANCE.

Paris, 17 janvier 1847.

Monsieur,

En publiant, dans votre dernier numéro, le discours sur les prix de vertu prononcé par M. Viennet, vous avez ajouté que, « les directeurs et les directrices d'asile trouveraient dans le récit des actions vertueuses, couronnées par l'Académie française, d'excellents sujets d'entretien avec leurs enfants, et que la forme vive et spirituelle que M. Viennet a donnée à leur narration leur serait aussi d'un très-utile secours. » C'est donc à ce point de vue que nous avons considéré ces récits, en relisant les détails si touchants qu'ils contiennent; et réfléchissant au parti qu'on pouvait en tirer pour les asiles, quelques pensées se sont offertes à nous, que nous prenons la liberté de vous adresser en toute simplicité et confiance, ne nous préoccupant que de contribuer à réaliser le désir que vous exprimiez de venir, par cette publication, en aide aux personnes qui instruisent l'enfance. D'abord nous dirons que ces personnes doivent s'efforcer de ne jamais raconter aux enfants que ce qu'ils peuvent comprendre facilement, sans fatigue, et sans que leur imagination soit trop fortement ébranlée. Les traits de charité, rapportés par M. Viennet, sont-ils tous à la portée de l'intelligence des enfants, et en harmonie avec les idées et

les sentiments qu'on doit chercher à faire naître dans ces jeunes âmes? Pour le reconnaître, rappelons rapidement ces tableaux où se trouvent retracés tant de souffrances, tant de misères, et les sublimes efforts du dévouement.

Les histoires de Joséphine Caron et de Suzanne Monnet, tout admirables qu'elles soient, ne nous semblent pas offrir de circonstances assez frappantes pour exciter l'intérêt de très-jeunes enfants; et il y aurait à craindre que si de nobles exemples les puissent laisser froids et indifférents. L'histoire de Louise Legrand, celle de Fanny Muller et de Pierre Wat sont de nature à produire de vives impressions; mais elles conviendraient mieux aux écoles qu'aux asiles : car nos petits enfants ne peuvent suivre le fil d'événements qui se compliquent et se multiplient. Cette objection doit s'appliquer également aux histoires des époux Loiseau et Rony, dans lesquelles nous remarquerons de plus qu'il se trouve des choses à supprimer complétement : car, pourrait-on expliquer aux petits enfants les mots d'enfants trouvés ou naturels, et devrait-on leur jamais présenter l'idée de parents abandonnant leur enfant? Hélas! ces faits sont parfois des réalités pour plusieurs d'entre les nôtres; mais si ces réalités se révèlent dans un asile, ce sera d'une manière toute différente, que comme accessoire d'un récit, et l'inspiration du moment mettra sur la voie des enseignements qu'elles pourront offrir.

L'histoire de Jacques Loffet ne saurait être racontée aux enfants. Celle de la femme Berlot serait trop longue et trop difficile à suivre; mais le fait du pauvre graveur frappé de paralysie et de cécité, serait compris sans peine par les enfants et pourrait les toucher. Catherine Quérou offre d'admirables exemples; mais il vaudrait mieux ne pas parler des torts de sa belle-mère; de même, dans le récit des soins de Jean-Baptiste Miller pour les enfants qu'il adopte, il serait désirable de ne pas mentionner la brutalité et l'ingratitude du mauvais père. L'histoire si belle de Rétel devrait être racontée très-simplement, en supprimant quelques-unes des circonstances trop émouvantes. Les histoires d'Anne Billiard, des époux Lucas et des époux Laumone peuvent être racontées tout entières aux enfants. Celle de Jules-François-Félix de Bastia leur peut donner un rare exemple de dévouement fraternel; et Bertine Guédin offre un tableau simple et touchant dont quelques parties peuvent être présentées à l'imitation des enfants; mais ces écrits mêmes qui nous paraissent convenables pour l'enfance, devraient être tous faits dans des termes plus simples et avec des formes qui peuvent captiver l'intérêt et l'attention des enfants. La leçon admirable qui ressort de tous, c'est que le pauvre, l'indigent peut aussi faire le bien; que le faible devient fort dans l'exercice de la charité, et que c'est le plus grand et le plus beau privilége que Dieu ait accordé ici-bas à ses créatures. Mais parlera-t-on aux enfants de *prix de vertu*? Leur présentera-t-on l'idée funeste qu'une bonne action peut être récompensée par de l'argent? Leur fera-t-on connaître que ce qui se passe dans le secret du cœur, en silence devant Dieu, peut tout à coup être divulgué avec éclat? Faut-il exciter en eux le désir d'être aussi cités en exemple?

Ah! écoutons la pieuse Anne Billard; quand elle se dévoue, et « quand on s'en étonne, elle fuit les éloges en disant que *Dieu le veut ainsi.* » Voilà le secret de toutes les actions pures et saintes; tout autre mobile ne saurait les produire : « Dieu le veut ainsi. » Ces paroles si simples, mais si profondes, si sublimes, expriment et le motif, et le but, et la récompense. L'éloquent directeur de l'Académie l'a senti bien fortement lorsqu'il a dit : « J'entrevois avec douleur le moment où le retentissement de ces solennités en portera la pensée dans ces sphères obscures où se meuvent ces vertus pratiques; il en résultera peut-être une émulation nouvelle.... L'humanité, la charité pourront y gagner, mais la charité, la vertu y perdront leur pudeur, ou plutôt ce sera encore la charité, ce ne sera plus la vertu, puisqu'on ne fera plus le bien pour le bien même. La vanité qui vicie notre atmosphère, qui mine de tous côtés notre corps social, cette lèpre d'une civilisation avancée, pénétrera dans ces âmes candides. »

Qu'ajouter à ces belles et saisissantes paroles? si ce n'est que toute âme droite et simple devant Dieu doit y donner un entier assentiment. Si ce n'est qu'au nom des femmes surtout, nous osons protester contre les révélations qui peuvent être faites de leurs actions et de leurs sentiments. Que l'éclat de la publicité leur soit donc épargné; qu'elles conservent le droit précieux dont la Providence les a favorisées, le droit de rester dans l'ombre. Les combinaisons de l'ordre social actuel ont appelé les femmes à exercer de certaines fonctions charitables qui les mettent en évidence; que cet écueil soit au moins le seul qu'elles aient à affronter, et n'en redoublez pas le danger par des louanges toujours funestes; car qu'en résultera-t-il? une blessure inévitable pour l'âme : blessure de souffrance pour celle qui n'agit qu'en vue de Dieu, de sa propre conscience et de l'amour du devoir; blessure d'orgueil pour celle qui n'a pu se séparer d'elle-même, et que l'éloge peut enivrer de ses poisons. Que la vertu, la charité soient honorées sur la terre, c'est accomplir la volonté divine et anticiper sur les jugements du ciel; mais que ce soit sans déchirer le voile dont elles cherchent à s'envelopper. Le cœur et la conscience sont des sanctuaires plus sacrés encore que celui de la famille; si les actes qu'ils produisent sont traînés au grand jour, n'y a-t-il pas violation des lois les plus saintes?

Recevez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée. *Une de vos lectrices.*

P. S. Voici un essai de la manière dont les récits de M. Viennet peuvent être mis à la portée des enfants :

HISTOIRE DE BÉATRIX GUÉDIN.

Il y a, mes enfants, dans le département du Pas-de-Calais, une commune qui porte le nom d'Etrée-Blanche. Dans cette commune vit une personne qui a fait tant de bien pendant quarante-trois années, que je désire vous parler d'elle. Elle se nomme Bertine Guédin; elle est faible, chétive et si pauvre qu'elle ne gagne que 50 centimes par jour en travaillant à coudre et à repasser le linge. Mais quoiqu'elle

soit si pauvre et si faible, elle emploie toutes ses pensées et toutes ses forces à soulager les malades, à secourir les malheureux, à pourvoir aux besoins de ceux qui pâtissent. Elle provoque la charité de ceux qui ont quelque chose à donner; aussi a-t-elle été bien heureuse un jour, car des personnes compatissantes ayant su ce que faisait l'excellente Bertine, ont mis à sa disposition une somme d'argent au moyen de laquelle elle a pu secourir un plus grand nombre de malheureux. Chers enfants, il y a dans cette histoire deux leçons importantes à retenir : la première, c'est que, faibles et petits, vous pouvez cependant faire du bien autour de vous[1]; la seconde, c'est que si vous êtes bons et charitables, vous exciterez les autres à l'être aussi, car Dieu les portera à seconder vos efforts.

DU MENSONGE,

ET DES MOYENS DE COMBATTRE CE VICE.

Mademoiselle Carpantier veut bien nous adresser quelques lettres sur les vices qu'il s'agit de détruire ou plutôt de prévenir chez l'enfance, et sur les moyens à employer pour atteindre ce but. Nous sommes heureux de cette précieuse collaboration qui nous permettra de donner à nos lecteurs une série d'articles d'un véritable intérêt.

A monsieur le Rédacteur de l'Ami de l'Enfance.

Puisque vous le désirez, monsieur, je vais vous confier ce que l'observation m'a appris sur ce que l'on a coutume d'appeler le mensonge chez les enfants, c'est-à-dire sur tout ce qui dans leurs récits n'est pas la vérité.

Si tout ce qui n'est pas la vérité porte le nom de *mensonge*, il faut dire que tous les enfants sont menteurs, ne variant que du plus au moins selon leur nature, ou leur éducation première. Mais, si pour *mentir*, il faut, comme je le crois, avoir le dessein bien positif de tromper autrui, il ne restera plus au nombre des menteurs que les enfants mûs par un intérêt réfléchi : soit par un intérêt matériel, comme l'envie de se soustraire à une punition, ou le désir de s'approprier un objet qui excite la convoitise; soit par un intérêt moral, comme ce respect humain, fruit de la dignité mal comprise, qui pousse à déguiser la vérité pour surprendre un éloge ou pour éviter une honte.

Ces deux causes appréciées, je n'en connais plus qu'une aux inexactitudes des enfants, et cette dernière dépend de certaines organisations, c'est l'activité précoce de l'imagination, privée encore de toute règle.

I.

En visitant nos asiles, monsieur, n'avez-vous jamais adressé la

---

[1] Indiquer ici les occasions journalières qui s'offrent aux enfants de mettre en action ce précepte.

parole à quelque enfant chétif (car la peur éclôt souvent de la faiblesse), dont tout le corps aussitôt s'affaissait et tremblait; dont les yeux, devenus pleins de trouble, erraient çà et là comme pour fuir les vôtres, quoique pourtant votre parole fût douce et votre regard affectueux? Renseignez-vous sur son caractère, monsieur, et sans doute ceux qui l'élèvent vous le diront comme je vous le dis, cet enfant, c'est un menteur. Hélas! oui, c'est un menteur; mais son éducation lui a seule conseillé, enseigné le mensonge : il a été jusqu'ici tant et si fortement grondé, maltraité, châtié, tantôt par des privations rigoureuses, tantôt par des coups sans pitié, qu'il aurait inventé le mensonge pour se soustraire à ces indignes violences. Et s'il tremble même devant vous qui ne lui avez jamais fait de mal, c'est encore parce qu'étant gourmandé à propos de tout ce qu'il fait, quoi que ce puisse être d'inoffensif et d'insignifiant, que dis-je? même à propos de ce qu'il ne fait pas; il s'est accoutumé à se voir menacé toujours sans se demander, seulement, s'il est ou s'il n'est pas coupable.

Et devant cette aveugle résignation, le mensonge proféré ne me paraît plus qu'une bagatelle. Ce que je pressens être vraiment sérieux, inquiétant pour l'avenir, c'est l'obscurité, le désordre portés dans le jugement de l'enfant; c'est, pour ainsi dire, le dépérissement de la conscience qui, dans ce désordre, au lieu de se développer, s'obstrue et se paralyse.

Le remède à tous les maux, c'est d'écarter la cause. Sauvez l'enfant du régime barbare auquel il est soumis, et qui a produit tout le mal. Confiez-le à des mains judicieuses qui le gouvernent avec justice et modération; à des soins affectueux qui l'entourent de bonheur et de sécurité; et la bonne éducation réparera, autant qu'il sera encore possible de le faire, l'immoralité de l'éducation mauvaise.

Lorsque c'est la convoitise qui porte un enfant au mensonge, la première ressource du maître, c'est sa perspicacité. Il faut qu'il sache deviner la ruse, et que lorsqu'elle croit trouver une satisfaction, elle ne rencontre qu'un accueil triste ou sévère, selon que cette ruse est une première faute ou une récidive; et quelquefois triste et sévère en même temps, si l'enfant en avait déjà pris l'habitude.

Une déception pure et simple n'aurait point d'effet sur le moral de l'enfant. Il ne la regarderait que comme un accident, réparable à la première occasion. Mais si le maître ajoute à la déception, des considérations de justice et de vraie dignité, l'enfant rattachera instinctivement le fait au principe; et la déception lui paraissant alors liée au subterfuge comme un effet naturel, il ne conservera point, ou du moins il sentira s'affaiblir l'espérance d'un prochain dédommagement.

II.

La déviation d'un salutaire amour-propre est le second mobile qui porte les enfants à mentir. Celui-ci agit plus souvent sur les enfants mal dirigés que sur ceux qui sont restés livrés à eux-mêmes; l'amour-propre n'est pas la faculté naturelle des brutes; il faut déjà un peu de culture pour le faire éclore. Mais il peut naître et ne savoir

encore dans quel but, à quel fin il est destiné. Il peut se tromper d'objet, s'égarer enfin, et regarder alors, ou la louange, comme plus honorable que la vertu; ou le blâme, comme plus déshonorant que la faute. S'il aime la louange, il se vantera, pour en obtenir, de bonnes actions qui n'ont point été faites, ou qui l'ont été par d'autres que par lui. Dans le monde, un vaniteux ne s'attribue pas toujours ouvertement l'honneur de telle affaire, à laquelle il n'a nullement contribué, mais il sait insinuer qu'il l'a inspirée, dirigée; il s'efface même souvent avec un désintéressement, une modestie très-difficiles à distinguer de la modestie et du désintéressement vrais : l'enfant est encore trop près de la nature pour connaître ces stratagèmes de la vanité hypocrite. L'innocent ne sait encore que mentir tout à fait, gardez qu'il ne se pervertisse jusqu'au demi-mensonge! Il veut vous abuser pour surprendre votre estime, montrez-lui qu'il n'a abusé que lui-même, et renvoyez-le avec la seule humiliation de s'être enlacé dans son propre piége. S'il craint la honte, et qu'il ait commis quelque faute, plutôt que de l'avouer ou de s'en laisser convaincre, il cherchera à se disculper par le mensonge, à se justifier par la calomnie. Que l'instituteur alors sans tenir aucun compte des considérations humaines, déverse le blâme sur l'acte lui-même, sur l'acte seul. Qu'il ne parle ni de sa propre opinion, ni de l'opinion du monde; qu'il paraisse n'en faire aucune cas; puisque c'est pour en avoir fait trop que l'enfant a péché; ou bien, qu'il représente le monde comme il n'est malheureusement qu'en exception, sage, réfléchi, sérieux; ne jugeant que les choses dont il a vu le fond, et ne donnant ou ne retirant son estime, précieuse alors, qu'à ceux qui l'ont véritablement gagnée ou perdue, non par des apparences toujours fugitives, mais par une solide réalité.

C'est le moment pour l'instituteur de révéler à l'enfant l'existence d'un autre juge bien plus sévère et clairvoyant que le monde, et dont l'estime est bien autrement désirable que celle de nos semblables, qui ne sont, après tout, que nos égaux. Cette leçon qui ramène à Dieu et qui stimule les perceptions de la conscience, a cela d'excellent et de particulier, que, s'appuyant sur le principe de la faute même, l'amour de l'approbation, elle doit redresser d'autant plus la direction de l'amour-propre, que loin de le combattre et de lui imposer des sacrifices, elle lui indique, au contraire, de plus hautes et plus nobles satisfactions.

III.

L'activité précoce de l'imagination est, je le crois, la cause commune de tous les mensonges qui ne sont point produits par les deux causes précédentes. Quand cette activité s'est développée dans le sens de la tendresse, on la voit se manifester chez l'enfant par une sensibilité extrême pour tout être qui souffre, et par une compassion si grande qu'elle pousse au mensonge, pour essayer de soustraire à une peine celui qui en est menacé, ou qui la subit déjà. Ces sortes de mensonge doivent être repris avec douceur; il faut surtout éclairer l'enfant qui les emploie; lui apprendre que, malgré ses bonnes intentions, il peut faire à celui qui l'intéresse beaucoup plus de mal que de

bien; lui faire comprendre, par un langage et des exemples à sa portée, que les plus précieuses leçons pour chacun, sont le résultat même de ses actes; et que, quelque sévères que puissent être ces résultats pour un enfant (qui a tant à apprendre!), nous devons, en vue de l'avenir, ne point nous interposer complétement entre eux et lui, surtout par des moyens malhonnêtes. Et si la justice et la modération constantes du maître viennent donner des garanties à la tendre sollicitude de l'officieux menteur, le mal sera désormais moins réprimé que prévenu.

Quand l'activité de l'imagination, sans se porter vers le mal, ni vers le bien, s'est développée dans un sens purement intellectuel; l'enfant aime les contes, les histoires, les événements merveilleux! S'il vous fait parler, c'est pour en entendre; pourquoi s'étonner que lorsqu'il parle à son tour, ce soit pour en faire? La complaisance que vous mettez à le satisfaire, favorise de plus en plus son penchant. Chacun de vos récits est un recueil de circonstances dans lequel il va puiser des détails pour les siens. Il en est de vos narrations pour cette jeune créature impressionnable ignorante et curieuse, comme de ces drames pleins d'émotions, que le peuple dévore, et dans lesquels, sans y songer, il va puiser les sujets de ses idées, le ton de sa vie.

Cette ardeur, cette curiosité de l'imagination est une faculté précieuse qu'il faut entretenir et favoriser sagement. Elle est presque toujours le signe d'une intelligence distinguée, et souvent elle a annoncé de loin de magnifiques génies. Mais, plus l'intelligence est avide, moins elle choisit; plus alors il devient important de choisir pour elle, afin de lui épargner les poisons.

Eloignez comme le plus dangereux de tous, la peinture du mal. Ne racontez jamais les honteuses manœuvres de la fourberie et du vice : car les raconter, c'est les enseigner. Ne prouvez point cette triste liberté humaine de concevoir le crime et de l'accomplir, car, je souffre d'avoir à dire cette vérité affreuse : parler beaucoup du crime, c'est le populariser!

En vain, parce que vos dénoûments peut-être montreront le *vice puni* et la *vertu récompensée,* vous vous imaginerez avoir donné des leçons morales à l'enfance : vous ne lui aurez donné que des leçons de ruses viles, et d'abominable industrie. La science, l'analyse du mal, ne devrait être confiée qu'à l'oreille de ceux qui ont puissance de le guérir; elle peut l'inoculer aux autres!... Si parmi vos enfants, il s'en trouve dont la vie, fatalement exceptionnelle, doit se trouver un jour exposée au contact impur de la dernière perversité, ne les y préparez qu'en les fortifiant d'avance par des idées, par des habitudes, par une sorte d'hygiène morale qui les rende peu à peu invulnérables à la contagion. On n'apprend pas au nageur comment doit se débattre un homme qui se noie; on lui apprend à bien nager.

Racontez aux enfants non de niaises histoires, où la vertu exaltée soit justement celle que vos auditeurs savent être à votre convenance, et qu'ils sont accoutumés à vous entendre préconiser tous les jours; non encore de ces histoires calquées sur une réalité vulgaire, et dont le sujet est sans charme et sans nouveauté. Racontez des histoires

ıbstantielles, animées sans désordre, dont les héros ne se sacrifient
oint pour des vanités ou des superstitions, mais pour des vertus et
es devoirs réels : les belles actions sont comprises de tous les âges ;
n'y a que les grands mots qui ne le sont pas toujours.

Ne faites point de contes de sorciers ni de revenants : l'enfant aime
s émotions, mais lui en donner de trop fortes, ou l'impressionner
our des erreurs serait égarer et émousser prématurément sa candide
nsibilité. Ne faites éclore en lui que des émotions douces et pures.

La laideur, la difformité, le grotesque, égaie et fait beaucoup rire ;
ais il fausse le goût, déconcerte l'instinct du beau, qui fait toute
tre perfectibilité. Ne faites voir que le beau (sauf les cas exception-
ls).

Le spectacle d'une lutte est plein d'intérêt, et les impressions que
sse le dénoûment sont profondes; mais la lutte de l'homme contre
omme éveille dans l'âme du spectateur, à côté d'une vive sympa-
ie pour le frère opprimé, une aussi vive haine pour l'oppresseur,
i est un frère aussi.... Montrez plus habituellement l'homme en
tte avec des malheurs qui ne soient les crimes de personne.

Et quand vous aurez appris à vos petits *conteurs* que les histoires
vous intéressent que lorsqu'elles sont belles; qu'elles ne sont bel-
que lorsqu'elles sont vraies; en faisant goûter le vrai vous aurez
oigné du faux : car les enfants à imagination mentent moins par
éférence pour le mensonge, que par indifférence pour la vérité.

MARIE CARPANTIER,
Directrice de salle d'asile.

EXERCICES[1].

Nous reproduisons une historiette empruntée au recueil [2] que vient
publier madame Chevreau-Lemercier. Chaque histoire est suivie
un questionnaire à l'usage des maîtres.

PRENEZ GARDE AU FEU ! OU LE PETIT PIERRE.

Prenez garde au feu ! c'est ce que disent sans cesse les mères à
urs enfants; et elles ont bien raison, car rien n'est plus dangereux
e de toucher au feu. L'histoire du pauvre petit Pierre en est encore
e preuve.

Pierre avait environ cinq ans; il allait à l'asile comme vous. Il
ait bon petit garçon; son maître et ses camarades l'aimaient bien ;
pendant il n'était pas toujours obéissant, surtout chez lui. Sa
aman avait pour se chauffer un poêle sur lequel elle faisait son dé-
ner, son dîner et tout ce dont elle avait besoin. Chaque matin, elle
levait de bonne heure pour préparer ce qu'il fallait à Pierre; elle

---

Voir la 1re année de la 2e série,
ges 30 et 93.

[2] *Petites Histoires pour les enfants des salles d'asile*, avec un questionnaire à l'usage des maîtres. 1 joli volume grand in-18. Prix, broché, 1 fr. 50 c.

était veuve, et n'avait conservé que ce seul enfant : elle en avait eu
quatre avant lui ; mais elle les avait perdus tout grands. Vous pense
qu'elle aimait beaucoup son petit Pierre, son unique consolation
chaque jour elle demandait à Dieu de le lui conserver. Cette pauvr
femme ne vivait que pour son enfant. Malgré toutes les bontés qu'ell
avait pour lui, le croiriez-vous, mes petits amis ? Pierre désobéissai
à sa mère. Aussitôt éveillé, il se levait, allait s'asseoir devant la port
du poêle, et, avec un petit bâton, ou les pincettes, ou même avec se
doigts, il faisait tomber les charbons du poêle, tout allumés, dans se
sabots ou à terre : plus d'une fois, avec ce jeu, il avait manqué d
brûler sa blouse, ses chaussons et ses bas, et sa mère de lui dir
sans cesse : « Pierre, *tu touches au feu, prends garde au feu*, mo
ami ! » et chaque jour, Pierre de recommencer, malgré la défens
de sa mère. Aussi vous verrez plus tard ce qui arriva.

La mère de Pierre était ravaudeuse, c'est-à-dire raccommodeus
de bas. Cette pauvre femme se levait de grand matin, comme je vou
l'ai dit, et se couchait bien tard, afin de gagner de quoi vivre pou
son enfant et pour elle. Un jour, une dame de ses pratiques devai
partir pour la campagne, le samedi, vers huit heures du matin ; ell
voulut donc que la ravaudeuse lui promît ses bas pour le vendredi a
soir. Mais Pierre fut malade précisément le vendredi ; il fut impossibl
à sa mère de travailler : elle dut passer une partie de la nuit pou
terminer son ouvrage, et partir au petit jour le samedi pour le re-
porter. Pierre dormait *profondément*. Après l'avoir regardé plusieur
fois, l'avoir embrassé tout doucement de peur de l'éveiller, la pauvr
mère s'en alla. Malheureusement elle avait une bien longue course
faire : elle demeurait rue de la Poterie, près de la halle, et la dam
qui lui avait donné l'ouvrage demeurait au Gros-Caillou. C'est très-
loin, très-loin, de sorte qu'elle eut beau se dépêcher, elle fut tro
longtemps pour son malheur ! Il est probable que Pierre s'éveilla e
se leva peu après le départ de sa mère, et que, comme toujours, s
première pensée le poussa vers le poêle. Vous dire ce qui arriva
je ne saurais trop ; lorsque la pauvre mère rentra, elle trouva s
chambre pleine de fumée, et l'odeur affreuse qu'elle sentit eût d
la faire reculer, si la pensée de son enfant ne l'avait pas occupé
tout entière.

Elle entra ; mais, mon Dieu, que trouva-t-elle ? Pierre était mo
à moitié brûlé !

La petite chaise sur laquelle il s'asseyait ordinairement était entiè
rement *consumée*, ainsi que ses vêtements. Sa figure était couver
de cendres blanches. Il est à croire que le petit Pierre avait trouvé de
charbons dans le poêle, et qu'il avait soufflé avec sa bouche pour le
allumer ; le feu avait pris à ses vêtements sans qu'il s'en aperçût. Se
cris n'avaient point été entendus. A cette heure-là, les voisins étaie
encore au marché : car il faut vous dire que les maisons de cette ru
sont presque toutes occupées par des marchands de la halle.

Jugez, mes bons petits amis, comme cette pauvre mère a pleu
et comme elle pleure encore ! Maintenant elle sera toujours malheu
reuse !

Depuis ce jour affreux, elle est malade à l'hôpital; ce sont des dames charitables qui l'y ont fait entrer, dans l'espoir de la faire guérir; mais c'est impossible. Elle pleure toujours, et elle ne mange presque pas.

Toutes les personnes qui visitent l'hôpital où elle est demandent en la voyant : « Quelle est la malheureuse femme pâle et maigre qui pleure ? » Les sœurs de l'hôpital répondent : « C'est la pauvre mère du petit Pierre qui est mort brûlé. »

QUESTIONNAIRE.

Qu'est-ce que disent sans cesse les mères à leurs enfants? — Comment appelez-vous l'enfant dont je viens de vous parler? — Pourquoi est-il dangereux de toucher au feu? — Serez-vous plus obéissants que Pierre? — Pourquoi? — Vous aimez donc bien vos mamans? — Quel âge avait Pierre? — Où allait Pierre? — Qu'est-ce qui aimait Pierre? — Qu'est-ce qu'il était? — Qu'est-ce qu'il n'était pas toujours, et surtout chez lui? — Qu'est-ce que sa mère allumait? — Savez-vous ce que c'est qu'un poêle? — Comment pouvait-elle faire chauffer son lait, son dîner et tout ce dont elle avait besoin sur le poêle? (Le maître voudra bien expliquer la forme ordinaire d'un poêle sur lequel on fait la cuisine.) — Se levait-elle de bonne heure? — Pourquoi faire? — Pierre avait-il son père? — Qu'est-ce qu'une veuve? — Quel était son état? — Combien avait-elle eu d'enfants? — Combien en avait-elle perdu? — Comment étaient-ils quand elle les avait perdus? — Qu'est-ce qu'elle aimait bien? — Que demandait-elle au bon Dieu? — Une mère est donc bien malheureuse de perdre ses enfants? — A qui Pierre obéissait-il? — Qu'est-ce qu'il faisait aussitôt qu'il était éveillé? — Qu'est-ce qu'il faisait avec un bâton, les pincettes, ou même avec ses doigts? — Vous voyez que la crainte de se brûler les doigts ne l'arrêtait pas. Où Pierre faisait-il tomber les charbons allumés? — N'avait-il pas manqué de se brûler plusieurs fois? — Que lui disait alors sa mère? — Quand se levait-elle? — Quand se couchait-elle? — Pourquoi? — Qu'est-ce qui partait pour la campagne? — Qu'est-ce qu'on entend par une *pratique?* — Pour quel jour fallait-il les bas? — Quel jour partait cette dame et à quelle heure? — Quel jour Pierre fut-il malade? — Qu'est-ce que fit sa mère? — A quelle heure partit-elle pour reporter son ouvrage? — Qu'est-ce que Pierre faisait quand sa mère sortit? — Que fit cette bonne mère avant de quitter son enfant?

Voyez, mes petits amis, cette pauvre mère, qui va embrasser son enfant, tout doucement de peur de l'éveiller, et qui ne le quitte qu'après avoir bien vu s'il dort et s'il est bien couvert : comme elle est bonne, n'est-ce pas? — Allait-elle loin? — Où demeurait-elle? — A quel endroit demeurait la dame chez laquelle elle allait? — Fut-elle longtemps dehors, la mère de Pierre? — Pourquoi? — Qu'est-ce qui fit penser que Pierre s'était levé peu après le départ de sa mère? — Pourquoi la chambre était-elle pleine de fumée? — Pourquoi cela sentait-il mauvais dans la chambre? — Qu'est-ce qui a fait mourir

Pierre? — Quels objets étaient brûlés dans la chambre? — Qu'avait-il sur le visage? — Pourquoi les voisins ne sont-ils pas venus à son secours? — Que font presque toutes les femmes de ce quartier? — Où est maintenant la mère de Pierre? — Pourquoi? — Qui l'a fait placer à l'hôpital? — Que répondent les bonnes sœurs de l'hôpital aux personnes qui aperçoivent la mère de Pierre?

N'est-ce pas, mes petits amis, que vous ne toucherez jamais au feu, que vous penserez toujours au *petit Pierre* et au chagrin qu'il a fait à sa pauvre mère? Je suis sûre que vous aimez tous vos mères, et que vous ne voudriez pas, comme le *petit Pierre*, payer leur soin et leur amitié par de l'ingratitude et de la désobéissance.

Oh! oui, maintenant : promettez-moi de dire toujours à tous vos camarades : *Prenez garde au feu!*

VARIÉTÉS.

SOCIÉTÉ DES CRÈCHES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le jeudi 25 février dernier, la Société des crèches du département de la Seine a tenu sa séance d'inauguration dans la salle Saint-Jean, à l'hôtel de ville. M. Dupin aîné avait bien voulu accepter la présidence de cette solennité.

Le programme de la séance se divisait en deux parties : la première a été occupée par la lecture de discours et de poésies; la seconde a été entièrement consacrée à la musique. Payons tout de suite un juste tribu d'éloges au talent et à la générosité des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours à la Société et servir ainsi à la propagation de l'institution des crèches. M. Dupin a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rappelé la tendance charitable de notre époque, les bienfaits des œuvres que chaque jour voit naître, ce qu'on doit en espérer pour l'avenir. « La crèche, a-t-il dit, est *l'auxiliaire de la maternité.* » Bientôt M. Marbeau a pris la parole pour prononcer le discours que nous donnons plus loin, et qui a été suivi d'un second discours de M. le docteur Siry, que la voix sourde de l'auteur n'a pas permis d'apprécier; puis on a donné lecture d'une pièce de vers de M. Escodeca, intitulée *une Obole à la crèche,* dont plusieurs passages ont été très-vivement et très-justement applaudis; enfin M. Emile Deschamps, vice-président de la Société, a dit avec un goût exquis de charmants vers composés pour cette solennité, et qui ont merveilleusement aidé à rendre productive la quête qui a suivi.

La Société des crèches rendra certainement de véritables services en créant un centre commun à toutes les crèches du département de la Seine. Qu'on ne l'oublie pas, c'est par l'association que la Société peut parer aux besoins qui la dévorent : pour que les crèches puissent

produire tout le bien qu'on est en droit d'en attendre, il faut qu'elles soient aidées et soutenues par les conseils et les secours de ceux qui comprenant la portée d'une pareille œuvre, y consacrent leur temps et leurs soins. C'est là la pensée des fondateurs de la Société des crèches : ils veulent relier entre eux tous ces établissements, les faire profiter de toutes les améliorations successivement introduites dans leur régime intérieur, les secourir, aider à l'existence des anciens, préparer la création des nouveaux sur les bases véritables. Nous espérons beaucoup de ses efforts.

Nous donnons ici le texte même du discours de M. Marbeau, des vers de M. Escodeca et de M. Emile Deschamps :

« Mesdames et Messieurs,

« La Société que nous inaugurons est une preuve nouvelle, une preuve consolante des progrès de la charité ; les quartiers riches s'unissent aux quartiers pauvres, afin de hâter dans tous la multiplication des crèches et leur perfectionnement ; ils y sont tous également intéressés.

« Les délimitations administratives n'empêchent pas l'indigent de mendier loin de sa triste demeure, et l'enfant qu'on a négligé dans le faubourg Saint-Marceau vient traîner auprès de Saint-Roch sa misérable existence, ou prend à l'hôpital une place qu'attendait l'enfant de la Madeleine.

« Le pauvre change souvent de logis, parce qu'il est mal partout, et partout, hélas ! incommode. La misère prélève, en loyers, plus d'un million chaque année sur les maisons de Paris ; elle prélève beaucoup plus encore sous forme de larcins ; et il est évident que, si l'on parvenait à la diminuer, on ferait aux riches presque autant de bien qu'aux pauvres eux-mêmes : car la misère est un fléau pour tous, un danger pendant la prospérité, un danger surtout aux jours de l'adversité.

« La crèche vient aider à combattre ce fléau ; elle en diminue simultanément les trois grandes causes : l'immoralité, le non-travail et les maladies.

« Telle est sa mission.

« Il y a des pauvres dans la société même la plus heureuse ; *il y a toujours des pauvres,* et le nombre des enfants dont les mères sont obligées de travailler pour vivre est au moins égal à celui des autres enfants.

« Voilà un fait malheureusement incontestable.

« Or, le corps social est intéressé à ce qu'aucun de ses jeunes membres ne soit privé des soins physiques et moraux qu'exige l'enfance ; il doit donc par ses institutions aider les pauvres, autant que possible, à bien élever leurs enfants.

« De là résultent, messieurs, la nécessité des écoles, la nécessité des salles d'asile, la nécessité des crèches, pour les enfants pauvres.

« L'école a précédé l'asile, l'asile a précédé la crèche ; l'esprit humain suit la gradation des difficultés.

« Garder le nouveau-né pendant que sa mère travaille, le garder et le bien soigner sans altérer ni le lien maternel et filial, ni les liens de famille: c'était un problème difficile, messieurs, difficile à tel point qu'après une expérience de deux années, après une expérience qui a réussi complétement, et non-seulement à Paris, mais dans plus de cent villes, on soutient encore, même à Paris, que la crèche est impossible, et que celles qui existent font plus de mal que de bien : *Oculos habent et non vident.*

« Toute chose nouvelle rencontre ici-bas des obstacles, et plus elle est utile, nécessaire, plus est forte l'opposition : les copistes, ruinés par l'imprimerie, firent condamner les premiers typographes comme sorciers; le précieux tubercule, dont la maladie est une des principales causes de la disette qui tourmente l'Europe, eut une peine infinie à se faire accepter; la caisse d'épargne et l'indispensable *omnibus* eurent de grandes luttes à soutenir; et les chemins de fer! L'asile a voyagé un quart de siècle avant de prendre racine au lieu de sa naissance; la crèche, plus heureuse que son précurseur, a voulu grandir là même où elle avait commencé; la charité l'accueille avec enthousiasme; le clergé la bénit, la prône; le pouvoir la soutient et l'encourage; la presse en propage l'idée; la poésie et les arts la célèbrent; l'aréopage du goût et de la vertu se plaît à proclamer les bienfaits de *l'utopie réalisée;* le successeur de saint Pierre ouvre les trésors du ciel à toutes les âmes pieuses qui aident à ouvrir aux enfants pauvres la crèche du Sauveur.... et l'arbre de Chaillot grandit, et partout où s'étendent ses rameaux, la renommée constate l'utilité des fruits qu'ils produisent.

« La crèche se perfectionne en faisant du bien, profitant des leçons de l'expérience, profitant des objections que la science, la routine et les préjugés eux-mêmes ne lui épargnent pas; elle se hâte lentement d'arriver au degré de perfection nécessaire pour que l'autorité lui donne enfin dans nos institutions la place qui lui appartient, entre la société maternelle et l'asile dont elle vient compléter les bienfaits. Tout à coup le doute se réveille, s'émeut des rapides progrès de l'institution naissante, et, la routine aidant, parvient à ébranler certaines convictions, celles des personnes qui jugent sans examiner.

« On reproche à l'humble crèche tantôt son luxe, tantôt sa parcimonie; on voudrait qu'elle n'exigeât rien des mères, qu'elle payât mieux ses berceuses, et cependant qu'elle coûtât moins; on lui reproche de favoriser le vice, et pourtant on voudrait qu'elle admît sans distinction tous les enfants, même ceux dont les mères se conduisent mal. Conseille-t-elle aux mères de ne pas envoyer leurs enfants mourir ou s'étioler en nourrice, on lui en fait un crime; et cependant on l'accuse aussi d'affaiblir les liens de famille, ces liens pour lesquels elle a tant de sollicitude!

« Les uns disent qu'elle n'est utile que dans les villes; d'autres seulement dans les campagnes; d'autres, qu'inutile partout, elle enlève à la charité des ressources qui seraient mieux employées ailleurs. On va jusqu'à lui reprocher son esprit religieux!...

« Que d'efforts, hélas! pour empêcher le bien, pour nier l'évidence!

« La crèche répond à tout avec une facilité qui suffirait à prouver qu'elle est dans le vrai :

« A ceux qui nient sa possibilité, elle dit : « J'existe; »

« A ceux qui lui reprochent quelques imperfections : « Je n'ai que deux années d'existence! »

« A ceux qui lui signalent quelques erreurs : « Eclairez-moi; »

« A ceux enfin qui lui reprochent déjà quelques abus : « Que l'institution qui en est exempte me jette la première pierre. »

« Supprimons-nous les écoles parce qu'il s'y rencontre de mauvais instituteurs? Supprimons-nous les hospices parce que l'abus y pénètre? Supprimons-nous la médecine, la science, la justice, parce qu'elles se trompent quelquefois? Chaque arbre a ses insectes, chaque institution ses inconvénients.

« La crèche n'a qu'un seul inconvénient réel, celui de ne pouvoir garder l'enfant la nuit pour le préserver des dangers de la translation et le soustraire au malaise d'un intérieur qu'habite la misère; le bien physique, ici, doit être sacrifié au bien moral. On peut, à force de précautions, éviter les accidents du trajet; avec quelques secours, diminuer le malaise intérieur; il serait impossible, au contraire, de séparer l'enfant de sa mère, de son père, de ses frères et sœurs sans altérer les liens de famille *presque autant que si l'enfant était au loin en nourrice*. La salubrité d'ailleurs est impérieuse, et l'agglomération des enfants présenterait les mêmes dangers qu'à l'hôpital s'ils couchaient là comme à l'hôpital. On n'évite ces dangers à la crèche que par la discontinuation de l'agglomération, par une aération incessante et en renouvelant l'air *entièrement* la nuit; de telle sorte que les enfants se retrouvent chaque matin dans un air parfaitement salubre. Tous les rapports des médecins attestent que les précautions prises par les dames ont suffi; tous attestent les heureux effets de la crèche sur la santé des enfants qui lui sont confiés.

« Quand on reproche à l'humble institution son cachet catholique, elle répond : « Je suis la crèche de Bethléem, je suis donc chrétienne; mais qu'y a-t-il de plus favorable au bonheur humain, au bonheur social que le pur christianisme? Je suis chrétienne, et pourtant j'admets les enfants de toutes religions, et au lieu de demander à la mère : « Etes-vous catholique? » Je lui demande : « Etes-vous honnête? »

« La crèche moralise; on ne peut moraliser sans religion, et l'on ne moraliserait pas si la mère qui se conduit mal jouissait des mêmes avantages que celle qui se conduit bien. La vraie charité ne marche pas sans la justice : n'admettre que l'enfant dont la mère est honnête, c'est tendre à ramener au bien celle qui s'en est écartée; la mère honnête, d'ailleurs, serait justement blessée du contact de la femme qui ne l'est pas; la crèche doit rester pure, afin d'épurer les mœurs de la classe indigente.

« Elle est fermée le dimanche, comme l'asile, comme l'école; elle est fermée dans l'intérêt des liens de la famille, dans l'intérêt des

mœurs, qui souffrent quand l'esprit religieux s'affaiblit. Le dimanche est le jour de la prière et du repos : le repos et la prière sont-ils moins nécessaires au pauvre qu'au riche?

« Quand on conteste à la crèche son utilité, elle dit aux mères : « Parlez, vous suis-je inutile? » La première qui se présente répond : « Je suis *blanchisseuse*, je donnais 70 centimes par jour à la pauvre vieille qui gardait mon enfant; il est mille fois mieux à la crèche, et je ne donne que 20 centimes. » La seconde : « Je suis *porteuse de pain*, et je cours dès cinq heures du matin.... Je déposais l'enfant dans la loge du portier; il est mieux à la crèche. » Une troisième : « Je travaille *en journée;* mon garçon de huit ans gardait le petit; il va maintenant à l'école, et le petit est mieux à la crèche qu'il n'était chez moi en mon absence. » Une autre enfin : « Je suis *portière;* ma petite fille dépérissait dans la loge étroite et humide; on a bien voulu faire une exception en faveur de mon enfant, et, grâce à la crèche, il est sauvé. »

« Les dames interprètent charitablement un règlement tout charitable, et à la Madeleine, par exemple, *où l'asile est encore absent*, elles ont admis quelques enfants au-dessus de deux ans. Qui pourrait les blâmer?

« — Mais on a vu des enfants dont les mères n'étaient pas pauvres.... — C'est peu probable; car la vanité en France est plus grande que la cupidité. Mais la pauvreté a tant de nuances! Dans le doute, ne vaut-il pas mieux accepter l'innocent?

« — On voit des mères se faire prier pour mettre leurs enfants à la crèche : donc le besoin n'est pas réel. — Ne faut-il pas aussi prier certaines mères d'envoyer leurs enfants à l'asile, à l'école? Ne faut-il pas les payer pour qu'elles les fassent vacciner? Est-il étonnant qu'il se rencontre des malheureuses qui, préférant l'aumône au travail, conservent leur enfant pour mieux exciter la pitié?

« J'ai vu des mères dont on refusait les enfants me supplier, les larmes aux yeux, de les faire admettre. J'ai vu les dames conserver, malgré le médecin, malgré les règlements, malgré elles-mêmes, des enfants malades, parce que, les rendre à leur mère, c'était perdre la mère et l'enfant....

« J'ai su qu'un enfant exclu pour cause de maladie, repoussé de l'hôpital, parce qu'il n'avait pas deux ans, a été *abandonné!*... Je pourrais citer d'autres faits plus affligeants encore, et qui prouvent que la crèche n'est pas seulement *utile*, qu'elle est *indispensable*.

« Doutez-vous encore? Suivez-moi au sixième étage; entrons dans ce réduit : pas de meubles, pas de feu, *pas de pain!* Un homme gît sur de la paille.... il est malade. Près de lui sa jeune épouse, un enfant sur les bras; à leurs pieds, un autre murmure : *J'ai faim!... j'ai faim!*

« N'offrez pas l'aumône; respect au malheur qui se respecte. Mais dégagez les bras de cette femme, et vous rendrez la vie à quatre personnes, et vous chasserez la misère, avant qu'elle ait pu dévorer ni souiller ses victimes. L'honnête ouvrier ne mendie pas, n'accepte pas l'aumône; et cet ouvrier est honnête, laborieux; sa femme

onnête, laborieuse; ils ont lutté contre le mal avec courage et résination; mais la disette est venue les terrasser.... La crèche peut es relever : car la crèche fait au dehors, grâce à l'ardente et délicate charité des dames, autant de bien que dans la salle des berceaux. Elle met la misère à nu devant la richesse, et permet au che de secourir sans humilier.

« — Mais que deviennent les pauvres femmes qui recevaient 70 c. ur jour, pour chaque enfant qu'elles gardaient? — On utilise les eilleures; on les prend comme berceuses; on leur donne un cosme, 37 fr. par mois, et quelques gratifications. On tâche d'adour leur langage et leurs manières, et c'est encore de la moralisation de la charité.

« — Et les autres? — Les *mauvaises* cessent leur métier homicide, c'est un des grands bienfaits de la crèche. Un seul médecin, endant quelques mois, à la mairie du premier arrondissement, eut constater plusieurs décès d'enfants chez des sevreuses, plusieurs cès.... *faute d'aliments.*

« On reproche enfin aux crèches parisiennes le défaut d'unité, la n-surveillance de la part de l'autorité, la dépense qu'elles nécesent.... Mais un inspecteur de nourrices et de sevrages du déparnent veille sur toutes les crèches, et dans tous les comités on pelle quelques membres des mairies. A l'égard du défaut d'unité, cessera quand l'autorité supérieure voudra. Aucune crèche ne ut dire aux autres : « Je vous ordonne de m'imiter. » Mais l'autoé supérieure peut dire à toutes : « Vous suivrez les prescriptions e j'impose dans l'intérêt public. »

« Quant à la dépense, elle varie suivant le nombre des enfants, vant le loyer, suivant la saison. Une journée d'enfant coûte à la arité 30 c. au moins, 75 c. au plus : la moyenne générale est de c. environ. Elle peut descendre à 35 c.

« Plus l'enfant est jeune, plus il exige de soins. Une gardienne suffit ur huit ou neuf enfants sevrés; une berceuse ne peut bien soigner e cinq maillots. On ne peut changer la nature; mais c'est encore des heureux effets de la crèche que de nourrir par le travail les uvres femmes qu'elle utilise.

« La rétribution maternelle a principalement pour but de laisser nfant chez sa mère, quand elle reste au logis. Cette petite rétriion suffit presque aux berceuses; ainsi la charité n'a plus à supter que les dépenses d'alimentation, de loyer, chauffage et entre-n. L'alimentation est de 6 à 10 centimes par jour! Si la crèche uvait obtenir la faveur dont jouissent l'école et l'asile, de n'avoir de loyer à payer, et si la charité n'avait plus à pourvoir qu'à imentation et à l'entretien, la dépense, ainsi partagée, serait nime, en comparaison du bien que la crèche doit faire aux hôpix, aux bureaux de bienfaisance, à la population indigente, et ensemble de l'économie sociale. Les seules crèches du premier ondissement comptent déjà plus de 36,000 journées d'enfants! eussent-elles préservé de la misère que trente familles? n'eussentes permis qu'à trente adolescents de fréquenter les écoles? n'eus-

sent-elles fait régulariser que vingt unions illicites? n'eussent-elles évité que huit expositions, qu'*un seul infanticide,* on ne pourrait nier que les 20,000 fr. qu'elles ont dépensés aient été fort utilement employés.

« Combattre l'immoralité, favoriser le travail de la mère, et même du père, quand la mère est souffrante; diminuer le nombre des causes de maladie parmi les pauvres, c'est tendre à réduire à la fois la misère et les crimes; et il serait injuste, impolitique, inhumain de marchander avec l'amélioration physique et morale de la classe malheureuse.

« L'équité ne veut pas qu'on prenne à celui qui possède pour donner à celui qui ne possède pas; mais la charité commande aux riches de donner une partie de leur superflu pour venir au secours des pauvres. Ils le font, nous sommes heureux de pouvoir le dire en toute vérité, ils le font avec une générosité, une spontanéité, un zèle soutenu qui mettent Paris à la tête du mouvement charitable, de ce grand mouvement que la Providence avait réservé au siècle de Louis-Philippe et de Pie IX. L'histoire dira de notre époque « La charité, sans cesser d'être un noble sentiment, devint une *science* et *un moyen de gouverner.* Elle pénétrera plus avant dans les mœurs, dans les lois, dans toutes les institutions de la France, et *jamais les pauvres n'avaient été mieux secourus.* De tous les pauvres, messieurs, le plus intéressant aux yeux de la nature, aux yeux de la charité, c'est l'enfant; et plus l'enfant est jeune, plus il excite d'intérêt. Quel reproche pourrions-nous lui faire! Demandait-il à naître, le malheureux!

« Soigner un enfant, n'est-ce pas semer pour recueillir? Si nous l'abandonnons au rachitisme, à l'idiotisme, au vice, ne faudra-t-il pas soigner plus tard un rachitique, un idiot, ou punir un malfaiteur? Messieurs, tout compte fait, la crèche coûte encore moins que l'hôpital ou la prison; tout compte fait, il en coûte moins pour prévenir le mal que pour le guérir, et si nos cœurs étaient, ce qu'à Dieu ne plaise! assez endurcis pour étouffer les plaintes de la mère pauvre et les gémissements de son pauvre enfant, l'intelligence de nos véritables intérêts nous ferait encore adopter la crèche, fût-elle même plus coûteuse: car il n'est permis de rien négliger, aujourd'hui surtout, pour combattre la misère dans sa source, et pour secourir efficacement les malheureux.

« L'aumône simple est insuffisante, parce qu'elle est presque toujours aveugle. C'est à la charité intelligente que fut accordé le don précieux de multiplier les pains, et la charité intelligente *substitue le travail à l'aumône, pour moraliser en secourant.* Les palliatifs ne guérissent pas, et il est temps de guérir! Avec ce que nous donnons, si nous donnions mieux, on pourrait extirper la mendicité qui nous humilie; on pourrait faire disparaître, sinon la pauvreté, du moins cette misère hideuse qui nous attriste et nous menace en même temps. La moralisation du travail et la charité en viendront à bout, nous en avons la ferme conviction; et la routine elle-même finira par applaudir.

« La crèche est sur la voie : c'est la charité préventive en action. Soutenons-la donc, messieurs, propageons-la donc, avec toute l'énergie que donne la conscience de l'accomplissement du devoir, d'un grand devoir envers les pauvres, nos frères, envers la patrie, envers l'humanité, envers le Créateur.

« Elle a déjà triomphé des obstacles inhérents à sa nature; elle a triomphé, par le zèle admirable des dames qui l'ont fondée, soutenue, dirigée, perfectionnée; elle triomphera beaucoup plus facilement de ceux que lui suscitent au dehors l'ignorance et les préjugés. Elle triomphera, parce qu'elle répond à un besoin réel, évident, à un besoin matériel et moral, à un besoin *social*, pour tout dire en un mot; elle triomphera, parce qu'elle a pour appui la raison, la charité, la religion, et le sentiment indestructible de la maternité.

« Quel sophisme empêcherait une bonne mère de secourir la mère pauvre et son pauvre enfant ?

« Messieurs, le bien arrive sur la terre plus lentement que le mal, sans doute; mais il finit par arriver, malgré tous les obstacles. Et quand il est venu, la civilisation s'en empare, le perfectionne, et ne le laisse plus disparaître. *La crèche ne périra pas*, et nos enfants s'étonneront, en admirant ses bienfaits, qu'elle ait pu trouver des adversaires.

« Que les crèches se perfectionnent ! qu'elles se multiplient, à Paris et partout ! qu'elles multiplient leurs bienfaits !

« Berceau de Moïse, berceau de Jésus, protégez le berceau du pauvre ! »

UNE OBOLE A LA CRÈCHE,

Par M. Escodeca.

> Prenez garde de ne mépriser aucun de ces petits (enfants) : car je vous dis que leurs anges voient sans cesse dans les cieux la face de mon Père. (S. Matthieu, ch. XVIII, v. 10.)

Suspendez vos élans de joie,
Silence, riches ! écoutez !
C'est la crèche qui vous envoie
Ses naïves félicités !
Entendez-vous ces voix naissantes
Qui s'élèvent retentissantes
Dans un concert de mille cris,
Tandis que la main des berceuses
Verse aux paupières paresseuses
Le sommeil aux songes fleuris ?

La crèche !... A son appel ne fermez pas vos âmes !
Laissez brûler en vous les fécondantes flammes
De la divine charité [1] !

[1] Comment parler de la crèche sans s'élever jusqu'à la charité? Et qu'y a-t-il au-dessus de la charité? Dieu seul, Dieu qui la grava dans nos cœurs à côté de l'amour de nous-mêmes. (J.-B.-F. Marbeau, *des Crèches*, p. 9.)

A qui donne ici-bas, Dieu tresse une couronne
Des modestes vertus que la gloire environne
Et couvre d'immortalité.

Donnez !... Quand sur la terre une pieuse obole
Va trouver le malheur, l'apaise, le console,
Et sur lui fait briller l'espoir,
Elle rayonne au ciel dans un flot de délices
Plus pures que les fleurs aux suaves calices,
Plus belle que les feux du soir.

Mais à l'aurore de la vie,
Lorsque l'enfant du travailleur
Rencontre un cœur qui le convie
A se nourrir d'un lait meilleur;
Quand il voit, bercé par les anges,
Disparaître ses pauvres langes
Sous les efforts du dévoûment,
Le ciel sourit, et la nature,
Faisant resplendir sa ceinture,
Tressaille de ravissement.

Car, ne l'oubliez pas, l'enfant qui vient au monde
Loin des privations de la misère immonde,
Comblé de soins, doit vivre heureux !
Dieu ne l'a pas créé pour trouver la souffrance
A l'âge où devant lui se montre l'espérance
Avec ses rayons vaporeux [1].

Semblable au lis qui s'ouvre aux pleurs de la rosée
A l'heure où l'orient, par sa pourpre embrasée,
A la terre annonce le jour,
Il lui faut les ardeurs des âmes sympathiques
Pour féconder sa sève aux sources extatiques
De l'innocence et de l'amour.

Pareille à la glace fidèle
Où la forme se reproduit,
L'enfance perçoit autour d'elle
Ce qui l'éclaire ou la séduit;
Alors que l'âme, vierge encore,
Se développe et se décore
De tous les bienfaisants reflets;
C'est à la noble expérience
A la nourrir de la science
Par qui ses jours seront complets.

---

[1] L'enfant vient au monde pour y vivre heureux. Il n'y vient pas pour mourir au berceau, ni pour souffrir pendant sa vie. (J. DELBRUCK, *Visite à la Crèche modèle.*)

Mais non pas la science à l'allure hautaine
Qui, d'idée en idée, et toujours incertaine,
S'agite incessamment dans le cercle borné
Qu'à l'étroite raison l'Eternel a donné;
Qui, voulant remonter à l'essence des choses,
Commente les effets sans connaître les causes;
Qui, par de puérils et froids enfantements,
Alimente le doute, et fait des sentiments
Un pompeux amalgame, où d'amères doctrines,
Infiltrant dans les cœurs de funestes racines,
Ont fait germer l'orgueil, monstre déifié,
Par qui Dieu, chaque jour, par l'homme est défié.

Ce qu'il faut à l'enfant, c'est l'amour, c'est l'exemple;
C'est le culte du vrai dont son âme est le temple;
C'est le rayonnement des plus douces vertus;
C'est la foi, pur soleil, dont étaient revêtus
Les disciples du Christ quand, sous la parabole,
Aux peuples étonnés ils portaient la parole;
C'est l'extase que donne un regard fraternel
Eclairant le berceau loin du toit maternel;
C'est la bonté faisant une sublime étude
Des bienfaits infinis de la sollicitude
Pour nourrir ses instincts, au début de ses ans,
De préceptes voilés sous des jeux séduisants;
C'est enfin, tant son cœur a besoin de tendresse,
L'élan passionné d'une ardente caresse,
D'un souris bienveillant l'aimable volupté,
Et tout ce qui l'instruit de la Divinité.

Car sait-on quels trésors sont cachés dans une âme
En qui la vie à peine a concentré sa flamme?
Quelle sera sa place aux champs de l'avenir
Et s'il s'élèvera des voix pour la bénir?
Sait-on si, quelque jour, cette frêle nature
Ne révèlera pas Dieu dans la créature?...
Lorsque Moïse enfant, balancé par les eaux,
Fut trouvé sur le Nil dans son lit de roseaux,
Mollement caressé par les brises légères
Qui portaient leurs parfums aux vagues passagères,
Tandis que sous le poids des amères douleurs,
Sa mère, loin du bord, s'abandonnait aux pleurs;
Les fiers Egyptiens et Pharaon lui-même
Croyaient-ils arrêter par un ordre suprême
Les desseins du Seigneur sur ce fragile enfant?...
Jamais dans ses rigueurs l'homme n'est triomphant:
En vain propose-t-il, c'est Dieu seul qui dispose!
Dans cet humble berceau, sur ce visage rose,
Sont fixés à jamais les destins d'Israël.
Superbe Pharaon, en vain tu fus cruel!

Les pleurs de cet enfant[1] annoncent le tonnerre
Qui des flancs du Sina fera trembler la terre[2];
La force dans son cœur bouillonne à larges flots;
Il grandit: Dieu l'éclaire au milieu des complots;
Et, marchant vers le but, sa sagesse profonde,
En révélant le Verbe, unit le ciel au monde.

Or, aimons les enfants! c'est un dépôt sacré
Qui par d'impurs contacts ne peut être altéré.
Dieu nous les confia pour agrandir leur être!
Tous ont le même droit d'apprendre et de connaître,
Qu'ils aient reçu le jour du faible ou du puissant,
Sous les pauvres lambris, ou l'or éblouissant.
Les générations, comme l'homme qui tombe,
S'éteignent tour à tour et vont peupler la tombe,
Tandis qu'incessamment marche l'humanité
Dans sa fatale loi de solidarité....
A ceux qui survivront il faut ouvrir la voie:
A l'œuvre! Chaque enfant que le ciel nous envoie,
Par tous, dès le berceau, protégé, soutenu,
Doit voir grandir le germe en son cœur contenu.
Qu'il dorme en un palais ou qu'il joue à la crèche,
Il veut, lorsque la vie chez lui est encor fraîche,
Que la société, le guidant par la main,
Par l'amour l'initie au but du genre humain....

Ainsi, quand la crèche nous crie:
« A moi vos soins! à moi votre or! »
Donnons, pour que l'enfant sourie
Et nous bénisse en son essor!
Donnons, pour que sa voix aimée
Monte en extase parfumée
Se mêler aux accords du ciel,
Plus ardente que la prière,
Plus aimable que la lumière,
Et plus douce encor que le miel!

Donnons! et la crèche naissante,
Se fécondant loin de nos bruits,
Heureuse, calme et florissante,
Sur le monde étendra ses fruits;
Elle soulagera la mère,
Qui pourra braver la misère
Sous les auspices du labeur,

[1] Et l'ayant ouvert, elle vit l'enfant. Et voici, l'enfant pleurait. (*Exode*, ch. II, v. 6.)

[2] Et le troisième jour au matin il y eut des tonnerres, des éclairs et une grosse nuée sur la montagne. (*Exode*, ch. XIX, v. 16.)

Et, le sourire sur la bouche,
Le soir, en entrant dans sa couche,
Goûter le sommeil bienfaiteur [1].

Donnons à la crèche! Sur elle
L'étoile de Dieu s'arrêta
Alors que la Vierge immortelle,
Epouse sans tache, enfanta;
Et, suivant l'exemple des mages,
Qui vinrent porter leurs hommages
A la divine humanité,
Saluons tous ces petits anges
Qui font rayonner, sous les langes,
Leur sève d'immortalité!

Donnons! Nous sommes responsables
De ce qu'ils deviendront un jour;
Donnons à flots intarissables
La parole, l'or et l'amour!
Rendons pour ces âmes dociles
Les vertus douces et faciles [2]
Par le vrai, l'utile et le beau [3],
Afin qu'après nous sur le monde
De la foi la source féconde
Eclaire l'homme à son flambeau.

Donnons! Les heures sont prochaines
Où chacun, par tous protégé,
Aura brisé les lourdes chaînes
De l'erreur et du préjugé.
Donnons comme sur le Calvaire
Le Christ, victime volontaire,
Donnait son sang au genre humain.
Avec la crèche naît l'aurore
Du jour que Dieu va faire éclore
Pour fixer notre lendemain.

Ce jour que prédirent les sages
Aux incorrigibles Hébreux
Portera l'amour dans les âges
Par le travail qui rend heureux;

---

[1] La crèche dégage les bras de la mère et lui donne la liberté de son temps. Or le temps et les bras sont l'unique trésor du pauvre. (J.-B.-F. MARBEAU, *des Crèches*, p. 108.)

[2] Le malheur suit le vice et le bonheur la vertu, comme l'écho suit la voix et l'ombre celui qui marche. (CHOU-KING, ch. *Yu-Mo.*)

[3] Contrairement à l'opinion reçue que tout est trop bon pour les enfants, je pense qu'il est difficile de trouver quelque chose qui le soit assez. Les jeunes âmes qui sortent du sein de Dieu s'offrent à nous avec des organes tout neufs, des sens encore vierges: aurions-nous le droit de les fausser? Non. (J. DELBRUCK, *Visite à la Crèche modèle*, p. 103.)

Alors sur la terre prospère
Tous les mortels verront un frère
Dans le puissant ou l'opprimé;
Alors, sous des flots d'harmonie,
Grandira l'essor du génie
Dans un air libre et parfumé!!!

25 janvier 1847.

POÉSIE POUR L'INAUGURATION DE LA SOCIÉTÉ DES CRÈCHES DE PARIS,

Par M. Émile DESCHAMPS,

Un des vice-présidents de la Société.

Agissons selon Dieu; souvent, sans qu'on y pense,
Où l'on sema le bien germe la récompense.
Un pêcheur irlandais qui vivait pauvrement,
Dont la famille en pleurs n'avait pour aliment
Que d'un brouet grossier la sauvage amertume,
Tire, un jour, ses filets plus lourds que de coutume :
« Bon! pense-t-il, voilà pour un riche, et demain
Mes chers petits enfants mangeront tous du pain!... »
Il amène, joyeux, sa charge sur le havre....
O ciel! l'infortuné n'a pêché qu'un cadavre!
Au lieu d'abandonner le corps sur les galets
Et de recommencer à jeter ses filets,
Le pêcheur dit : « Mon Dieu! quelle affreuse aventure!
Mais je veux à ce mort donner la sépulture :
Son âme en sera plus tranquille; quant à moi,
J'ai perdu ma journée. »

Alors, tout en émoi,
Religieusement dans ses bras il soulève,
Le cadavre qui fit évanouir son rêve,
Et s'en va le porter vers un tertre éloigné,
Que la plus haute mer a toujours épargné;
Et puis, déposant là son fardeau volontaire,
Il se met à creuser péniblement la terre,
Non sans prier tout bas pour les trépassés. Or,
En creusant, il finit par trouver.... un trésor!

Frères, vous le voyez! parfois, sans qu'on y pense,
Où l'on sema le bien germe la récompense.

Dans un esprit de vérité,
Si nous cherchons le sens de cette parabole,
Nous en verrons jaillir un consolant symbole,
Des douceurs de la charité.

Ce corps inanimé que ce pêcheur emporte,
Et dérobe à l'abîme avec un tendre soin,
C'est le pauvre épuisé, gisant à notre porte,
Qu'il faut arracher au besoin.
Et quand on l'a sauvé du poignant anathème,
Orage de douleurs sur sa tête grossi,
On trouve un grand trésor aussi :
Le contentement de soi-même!

Mais ce n'est pas toujours le râle de la faim
La morne infirmité, la vieillesse incurable,
La complète misère enfin,
Qui réclament des cœurs un impôt secourable.
La force, la santé, sujettes du travail,
Avec l'affliction font souvent un long bail;
On n'est pas indigent, mais la famille souffre;
Mais plus d'un lendemain, comme un épouvantail,
Se dresse; mais la barque ira peut-être au goufre,
Si l'active pitié ne prend le gouvernail!
Dans leurs plus secrètes traverses,
Que par ce pur amour nos frères soient surpris;
Gardons un même baume aux souffrances diverses :
Dieu nous garde le même prix.

Dès longtemps (chose étrange et cependant trop vraie!)
Nos hameaux, nos cités, nourrissaient une plaie
Que nul ne songeait à guérir.
Oui, des mères nécessiteuses
Contre leur propre cœur tâchant de s'aguerrir
A des soins négligents, entre des mains douteuses,
Livraient leurs nouveau-nés tout le jour, pour courir
Vers un gain absorbé par ces gardes coûteuses;
Et bientôt, n'y pouvant suffire, il leur fallait,
Dans quatre désertes murailles,
Avant que le soleil n'entr'ouvrît le volet,
Abandonner, hélas! le fruit de leurs entrailles,
Et revenir de loin, pour l'abreuver d'un lait
Tout appauvri de lassitude;
Repartir.... et fermer encor la solitude
Sur l'enfant qui les appelait!

Pauvres enfants, chers petits anges,
Lorsque, pour le travail, après chaque repas,
Vos mères vous laissaient au logis, n'est-ce pas
Qu'en proie à des terreurs étranges,
Vous sanglotiez? et puis, qu'à force d'être seuls,
On vous retrouvait froids et muets dans vos langes,
Comme des morts dans leurs linceuls!

Mais Paris s'est ému de votre sourde plainte :
 Paris, la ville folle et sainte,
 Mère de vos mères, voulut,
Au milieu des palais qui peuplent son enceinte,
 Vous ouvrir l'arche de salut.

Maintenant plus d'absence aux longues agonies :
Car la crèche, agréable aux yeux de l'Eternel,
Avec ses chants, ses fleurs, ses images bénies,
Vous garde, souriants, jusqu'au sein maternel.

Et nous, donnons encor, donnons, pour que la crèche,
L'hiver, soit toujours chaude, et l'été, toujours fraîche!

Ainsi, nous remplirons un devoir social;
Nous ferons une noble et douce propagande
Pour porter le remède aux racines du mal;
Et, plus récompensés que ce pêcheur d'Irlande,
Nous aurons dans nos cœurs un trésor sans égal.
 Ce que ma faible voix demande,
Celle de l'harmonie est là qui le commande
 Par son clavier et ses chanteurs;
Fêtons deux fois nos grands artistes; leur présence
Autant qu'une parure est une bienfaisance;
Et le bruit de l'aumône, au fond des sacs quêteurs,
Va, j'espère, sonner d'avance à leur oreille
 Comme une victoire, pareille
 Aux bravos des mille auditeurs!

Donnons, et sans compter; donnons, pour que la crèche
L'hiver, soit toujours chaude, et l'été, toujours fraîche!

ASILE-ÉCOLE FÉNELON.

A Vaujours (Seine-et-Oise.)

Tout le monde sent aujourd'hui la nécessité de ces établissements dont la mission est de recueillir et d'élever les enfants des classes inférieures, de leur fournir un lieu de refuge, de les préserver ainsi du mauvais exemple, toujours si pernicieux à tous les âges, mais dont l'influence est encore plus puissante dans la première enfance. On ne saurait trop engager tous les amis de l'humanité à s'associer pour multiplier ces établissements, surtout aux environs des grandes villes; certes les infirmités de la vieillesse méritent qu'on lui consacre des hospices, qu'on lui fournisse les moyens d'y vivre moins péniblement, et d'y attendre en paix le moment où cessent toutes les douleurs terrestres. Mais l'intérêt qui s'attache à l'éducation de l'enfance n'est-il pas mille fois plus considérable ? Il ne s'agit plus ici des dernières

manifestations de la partie divine de notre être; il ne s'agit plus des dernières lueurs de l'intelligence et de la vie. C'est l'âme qui naît au monde qu'il faut diriger et conduire aux fins auxquelles elle est réservée. Ce sont tous ces trésors dont la bonté providentielle l'a enrichie qu'il faut soigneusement conserver et développer, et cela non-seulement à son propre avantage, mais encore à l'avantage de la société tout entière, qui a l'intérêt le plus vif et le plus permanent à voir tous ses membres dévoués aux principes d'ordre et de moralité qui font sa force et sa tranquillité. Ne souffrons pas que tous ces enfants deviennent par notre faute des enfants prodigues, dispersant fatalement ces immenses richesses de leur cœur et de leur esprit : entourons-les de nos soins prévoyants; ils ne connaissent pas encore le mal; donnons un aliment suffisant et bienfaisant à leur activité native, à leur curiosité enfantine, et le mal n'aura pas le temps de s'emparer de leur nature et de détruire l'œuvre de Dieu.

Des hommes pleins de dévouement à ces principes se sont associés et ont fondé près de la grande ville, de la ville *folle et sainte*, une maison d'éducation pour recueillir l'enfance sans abri, et qu'ils ont eu l'heureuse pensée de placer sous l'invocation de ce digne évêque de Cambrai qui disait à ses jeunes séminaristes : « Soyez pères, ou plutôt faites plus encore, soyez mères. Quelque peu entravée à son début, la fondation prospère aujourd'hui, et nous comptons bien la voir devenir comme le type, comme la maison mère des autres établissements semblables, dont la création est nécessaire, et qui ne manqueront pas de se former.

M. DelaPalme a bien voulu nous communiquer et nous autoriser à reproduire dans notre Journal le rapport qu'il a lu au conseil d'administration de l'*Asile-Ecole-Fénelon.* Nos lecteurs y trouveront d'utiles renseignements. Espérons qu'en faisant connaître les résultats déjà obtenus et la facilité avec laquelle on y est arrivé, nous ferons naître dans quelques cœurs bien placés l'idée de s'associer pour une œuvre semblable.

RAPPORT FAIT PAR M. DELAPALME AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ASILE-ÉCOLE FÉNELON.

Messieurs,

L'*Asile-Ecole Fénelon,* fondé en 1844, dans une pensée de bienfaisance et d'humanité, a tout aussitôt acquis de l'importance aux yeux des hommes généreux qui s'occupent d'améliorer le sort du pauvre, et dont les regards se portent surtout avec sollicitude sur les enfants malheureux exposés dès leur âge le plus tendre à l'abandon et à la misère. Le choix du lieu qui leur était destiné pour refuge, offrait tout ce qui pouvait donner à l'exécution de cette pensée de l'intérêt et de la grandeur.... Le château de Vaujours est une ancienne habitation presque royale, à 16 kilomètres de Paris, sur une route fréquentée, qui en rend l'accès facile : de vastes dépendances, un beau parc, de magnifiques ombrages, tout devait contribuer au

bien-être des enfants, et dans ce temps où les châteaux se détruisent, on voyait avec joie que celui-ci servît au moins à abriter l'indigence.

Des obstacles nombreux s'élevèrent cependant.... Quelque féconde que soit la charité publique, elle ne peut encore suffire à tout : il fallait créer, acheter un matériel assez important, nourrir, instruire, habiller de pauvres enfants, qui bientôt remplirent l'asile. De là naquirent des embarras nombreux, qui déterminèrent, au commencement de l'année 1846, la retraite de M. l'abbé Dubeau, fondateur, dont on doit louer le zèle dans l'accomplissement de son œuvre.

Au moment où cette retraite avait lieu, il y avait à l'asile 170 enfants; aucune ressource n'était assurée. M. le comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, dont l'appui n'est jamais imploré vainement pour tout ce qui est grand et utile, accorda un premier secours de 3,000 fr., avec l'assurance d'un secours ultérieur de 7,000 fr. Quelques personnes charitables vinrent en aide : madame la duchesse Mathieu de Montmorency donna 500 fr.; madame Martin (du Nord), 500 fr., produit d'une loterie de famille; M. le ministre de l'Intérieur, 500 fr. C'était, à vrai dire, une fondation nouvelle à faire; on eut la pensée de l'entreprendre, et le succès montra qu'on avait eu raison. Onze mois se sont écoulés depuis cette époque, et cette expérience permet aujourd'hui d'apprécier les résultats, et de calculer pour l'avenir.

Il est d'abord important de bien déterminer quel est le but de cette institution, et à quels besoins elle répond.

La bienfaisance publique, celle du gouvernement et des particuliers, ont créé de nombreux établissements; mais, dans le nombre, il était impossible de ne pas remarquer une lacune regrettable. Au sein de cette grande capitale, où tant de misères sont à côté de tant de richesses, on voit s'élever des *asiles*, des *écoles gratuites;* récemment on a créé des *crèches*, fondation intéressante, mais qui demande encore la consécration de l'expérience. Mais les *crèches*, les *asiles*, les *écoles*, supposent une maison paternelle que l'enfant quitte le matin, dans laquelle il rentre après le travail. Que deviennent donc les pauvres enfants qui n'ont pas de maison paternelle? Que deviennent les orphelins? Que deviennent ces enfants si nombreux, dont le père, dont la mère, contraints par un état pénible, passent le jour et presque une partie de la nuit dans le labeur de l'atelier? Où placeront leurs enfants tant de serviteurs auxquels on ne permet le mariage qu'à condition de les exiler de la maison du maître? Des pensions sont ouvertes pour les enfants des riches : il n'y en a pas pour les enfants du pauvre. Le malheureux ainsi délaissé grandit dans l'ignorance; il court sur les places publiques : l'oisiveté et le vagabondage le corrompent. C'est le malheur de cette position qui le plus souvent enfante le crime et le vice, et qui plus tard peuple nos prisons.

Parmi les sociétés de bienfaisance qui se sont formées, aucune ne répond à ce besoin. La Société de *Charité maternelle* secourt les mères à leur lit de douleur et l'enfant à son berceau; la Société des *Amis de l'Enfance*, si ingénieuse à faire du bien, donne des secours généraux qui, le plus souvent, supposent à l'enfant une maison qui le reçoit;

viennent plus tard les sociétés d'apprentissage, quand l'enfant peut travailler. Mais que faire du pauvre enfant entre le berceau et l'apprentissage? Où le placer quand il faut l'élever, le nourrir, diriger son éducation, lui donner les enseignements religieux?

Ce point manquait : l'*Asile-Ecole Fénelon* est venu y pourvoir. Il prend les enfants au sortir de nourrice, à trois ans; il les conserve jusqu'à douze ou treize; il les prépare à l'apprentissage d'un état, et les rend ainsi à la société, fortifiés par l'éducation et la religion contre les dangers qu'ils y trouveront.

Voici d'ailleurs quelle est son organisation actuelle.

Le directeur que vous avez choisi, M. Leguay, est un homme sage, expérimenté, digne de confiance; madame Leguay, intelligente, active, s'est montrée depuis un an une femme de dévouement, accomplissant laborieusement, mais courageusement, sa tâche, mère pleine de sollicitude pour toute cette grande famille.

Les enfants se divisent en deux sections : l'*Asile* et l'*Ecole.*

Dans l'*Asile* sont les enfants de trois à six ans; ils sont confiés à des femmes; leur première éducation est dirigée par une surveillante brevetée, enseignant et pratiquant suivant la méthode des salles d'asile de Paris, avec les chants et les exercices divers, grâces auxquels l'instruction arrive en jouant, et qui font chaque jour faire à la raison des progrès nouveaux.

L'*Ecole* est dirigée par des instituteurs primaires, reçus à l'école normale de Versailles, jeunes hommes pénétrés de leur devoir et qui enseignent aux enfants tout ce qui entre dans le cadre de l'enseignement élémentaire : l'arithmétique, la géographie, le dessin linéaire et le chant.

A ces instructions se joignent celles d'une école d'horticulture. A mesure que les enfants sont assez forts pour manier une pelle, un râteau, une bêche, une brouette, ils sont employés à ceux des travaux du jardin qui ne sont pas au-dessus de leur portée. Cette partie de l'éducation doit recevoir au printemps un développement important, et l'un des meilleurs résultats du système adopté à l'asile, serait sans doute d'éloigner de Paris, par l'apprentissage d'un état qui les attache à la campagne, un grand nombre de ces enfants délaissés.

Après le travail vient le jeu, et aux heures de récréation, des surveillants particuliers développent les forces des enfants par des exercices gymnastiques, dont les avantages pour la bonne santé et la bonne constitution se font sentir chaque jour.

Tous ces soins ne seraient pas complets si l'enseignement religieux ne venait les couronner et les consacrer. Le curé de Vaujours est l'aumônier de l'asile. Aux jours de dimanche et de fête, il dit la messe dans la chapelle, et trois fois par semaine, il vient pendant une heure donner des instructions religieuses aux enfants réunis; il prépare et instruit ceux qui sont en âge de faire leur première communion.

Tel est l'ensemble de cette institution. L'asile est ainsi une grande famille : tous les enfants y vivent heureux, leur santé est bonne, leur raison se forme, ils jouent et courent dans leur beau parc, au milieu des jardins qu'ils cultivent eux-mêmes.

Arrivons maintenant à des détails financiers.

Un établissement où sont maintenant plus de deux cents enfants et qui doit en contenir davantage, ne peut se soutenir sans des dépenses assez considérables. Comment pouvoir les supporter? c'était le problème à résoudre. La charité est immense; mais elle doit répondre à de si nombreux besoins qu'elle peut devenir impuissante.

Vous avez pensé, messieurs, qu'il fallait que l'*Asile-Ecole Fénelon* fût une œuvre de bienfaisance, mais qu'il fallait en même temps qu'il le fût dans certaines bornes; vous avez voulu qu'il pût se soutenir par lui-même, tout en faisant appel à des charités étrangères; et, pour atteindre ce but, vous avez établi un système de charités mutuelles, combiné de manière que le concours de plusieurs moyens et de plusieurs efforts opérât ce qui n'eût pas été obtenu par un seul.

Ainsi, les enfants sont admis dans l'asile moyennant une pension aussi faible que possible : cette pension est payée par des bienfaiteurs généreux, par des parents qui se réunissent pour soutenir un enfant orphelin, par un maître pour les enfants d'un domestique qu'il affectionne, d'autrefois par les parents eux-mêmes; voilà la part des charités étrangères.

Mais cette pension, dans sa modicité, ne suffit pas pour faire face à tous les besoins. Elle ne représente pas l'intérêt du capital de premier établissement : il y a des pertes à essuyer, des insolvabilités à subir, des accidents imprévus; il y a nécessité d'augmenter ou de renouveler le mobilier : cet excédant de dépenses est à la charge de l'œuvre; c'est sa part dans cette bienfaisance mutuelle.

Le bien que l'asile réalise, messieurs, consiste donc à ouvrir un lieu de refuge et d'éducation, moyennant une rétribution tellement faible, tellement inférieure, soit à la dépense réelle, soit à celle que partout ailleurs entraînerait l'éducation d'un enfant, que l'existence seule de cet établissement, soit un bienfait, moins étendu sans doute que s'il était entièrement gratuit, mais aussi grand que possible dans les limites où l'on est forcé de se renfermer toutes les fois qu'on doit faire appel à la bienfaisance publique.

L'asile pourra cependant ne pas se renfermer toujours dans ces limites étroites, et suivant les ressources que la bienfaisance elle-même peut mettre à sa disposition, il s'ouvrira gratuitement pour quelques enfants dont la misère est plus profonde; il s'ouvrira pour quelques autres à des prix réduits qui étendront le bienfait.

Voici les dispositions du règlement par lesquelles cette combinaison se trouve établie :

3. L'asile Fénelon est soumis à la haute surveillance d'un conseil d'administration et de surveillance.

Il est administré par un directeur-économe responsable, agréé par le conseil.

4. Il est subventionné, soit au moyen de secours accordés par le gouvernement ou par les administrations publiques, soit au moyen de souscriptions annuelles ou de versements une fois faits, par les personnes bienfaisantes qui veulent concourir à cette œuvre.

5. Le montant de tous les secours qui lui sont ainsi accordés, soit par la bienfaisance du gouvernement, soit par la bienfaisance publique, et de quelques personnes qu'ils viennent, est versé dans une caisse spéciale [1], pour rester entièrement et exclusivement à la disposition du conseil de surveillance, et être employé seulement comme ce conseil le juge utile au soutien et à l'amélioration de l'asile, comme fonds de subvention volontaire et secours gratuit.

Ce fonds de subvention et de secours est ainsi placé sous la garantie du conseil de surveillance, agissant à cet égard comme bureau de bienfaisance.

6. Indépendamment de la disposition que le conseil pourra faire de ce fonds, en faveur d'enfants malheureux, tous enfants pourront être admis dans l'asile, moyennant une pension dont le prix, qui pourra toujours varier suivant les ressources et l'état financier de l'asile, sera fixé chaque année, par le conseil d'administration et de surveillance, et ne pourra jamais être au-dessus de 200 francs.

Voici, messieurs, les résultats de cette première année d'expérience ; ils sont consignés dans les états que nous mettons sous vos yeux. Ils font connaître que, malgré toutes les difficultés qu'il a fallu traverser, malgré les embarras du passage de l'administration précédente à l'administration nouvelle, vous avez fait face à tous les besoins au moyen des secours généreux qui vous ont été accordés, et que nous sommes encore en mesure pour les besoins de l'avenir.

Pour arriver à ce résultat, nous devons le dire, il a fallu de l'ordre et de l'économie, il a fallu se réduire au strict nécessaire, et se refuser à certaines améliorations trop coûteuses. Nos enfants sont bien élevés; mais ils sont pauvres et sont élevés pauvrement : on ne les a pas placés au-dessus de leur condition : vous avez voulu une éducation forte, mais simple, une nourriture saine, mais frugale : c'est de leur raison surtout qu'on s'occupe, de leurs principes de religion et d'honneur et du développement de leurs forces. La propreté règne, les couchers sont bons, les couvertures chaudes; ils ont de bons soins en maladie et en santé; nous ne sommes pas assez riches pour aller au delà.

Vous ne prétendez pas en rester là, messieurs ; vous voulez agrandir votre œuvre : vous aviez besoin d'un essai; il vous est acquis, et maintenant vous pouvez marcher avec plus d'assurance. Le conseil municipal de la ville de Paris a compris l'importance de cette création, et vous a généreusement accordé un secours de 5,000 fr. L'*Asile-Ecole Fénelon* est, en effet, une institution toute parisienne, consacré, avant tout, aux enfants pauvres de Paris; et peut-être celui de Vaujours est destiné à devenir le type et le modèle de ceux qui seront créés dans la suite.

Pour propager une œuvre et lui donner de la vie, il faut y associer largement toutes les personnes généreuses, et, dans cette pensée,

[1] Celle de M. Ganneron, banquier, rue Grange-Batelière, 6.

vous avez arrêté, dans une précédente séance, qu'il serait fait appel au concours et à la bienfaisance de *dames protectrices* et de *correspondants :* nous ne doutons pas que le nombre n'en devienne bientôt considérable. Toutes les femmes au cœur élevé voudront servir de mères à nos pauvres enfants; le titre de *protectrices* qu'elles daigneront accepter, n'est qu'un appel à leur bienveillance, il ne leur fera contracter d'autres obligations que celles qu'elles voudront s'imposer elles-mêmes; mais il leur rappellera qu'elles coopèrent à une grande œuvre, et qu'elles ont à l'*asile-école* de pauvres enfants dignes de leur intérêt; qu'il y a là du bien à faire, des aumônes à répandre, de petits êtres intéressants à visiter, et que nous leur demandons leur concours dans tout ce qu'elles croiront pouvoir faire d'utile.

Les *correspondants* devront être nombreux; vous les prendrez partout; vous les irez chercher près du pauvre. Tous ceux qui participeront à la souscription ouverte en ce moment[1], seront de droit *correspondants;* comme les dames protectrices, ils auront le droit de visiter l'asile; ils nous éclaireront par leurs conseils; ils aideront à notre surveillance; ils s'associeront en toutes choses à l'œuvre et au bien qu'elle doit faire, et présenteront à votre choix les enfants dignes d'être admis.

Nous sommes à une époque où l'amélioration du sort du pauvre est une pensée qui occupe tous les esprits : une sage bienfaisance peut faire de grandes choses. Partout règne une noble émulation; chacun veut mettre la main à l'œuvre, et il est impossible que, de tous ces efforts, ne naissent pas des améliorations réelles.

Pour vous, messieurs, qui voulez y arriver par l'éducation, par la moralisation, par l'enseignement religieux, par la pratique du devoir et l'habitude du travail; vous qui voulez ramasser dans les rues de cette capitale les enfants errants et sans demeure, pour les sauver du vagabondage et de la corruption, vous remplirez cette partie de la tâche si, comme je n'en doute pas, le concours des personnes bienfaisantes ne vous manque pas.

Il ne suffit pas, en effet, de soutenir l'*Asile-Ecole Fénelon* dans l'état où il se trouve maintenant : il faut l'améliorer et l'étendre.

Le prix de la pension est de 200 fr.; il faudrait que la charité publique vous mît à même de le baisser encore.

Il faudrait pouvoir étendre le bienfait des admissions gratuites, et établir des admissions à *demi-pension, trois quarts* et *quart de pension,* qui permissent de répandre des secours proportionnés aux besoins.

Il faut donner des développements à l'*école d'horticulture.* La plupart de nos pauvres enfants commenceront ainsi l'apprentissage d'un état sérieux; et ce travail, en éloignant de Paris ceux qui n'y trouveraient pas d'appui, donnera des bras à l'agriculture. Nos jeunes enfants, bons garçons jardiniers à l'âge de treize ou quatorze ans, sachant bien l'arithmétique, l'orthographe, un peu d'his-

---

[1] Chez M. Ganneron, banquier.

toire et de dessin, habitués à l'ordre, au devoir, à la discipline, seront des ouvriers précieux qu'on se disputera, et qui pourront promptement travailler d'une manière utile et lucrative. Peut-être enfin croirez-vous devoir joindre à l'asile des ateliers pour commencer l'apprentissage de certaines professions à la portée des enfants, et déjà quelques demandes ont été formées qui rendront facile l'exécution de ce projet.

Pour atteindre ces buts divers, messieurs, nous devons compter sur le secours complet, actif, sur les sympathies généreuses de toutes les personnes qui voudront s'associer à notre œuvre. Tout à l'heure, le roi nous a accordé ses bienfaits; S. M. la reine est venue y joindre les siens : c'est un noble exemple venu de haut et qui doit en entraîner d'autres. Les anciens bienfaiteurs de l'asile, les dames protectrices, les correspondants-protecteurs se joindront à vos efforts; ainsi se formeront par l'humanité et le dévouement des liens durables entre l'œuvre et le bienfaiteur, et l'*Asile-Ecole Fénelon* grandira sur ces premières bases où il est assis maintenant....

DE LA COLONIE DES ENFANTS TROUVÉS DE VALLADE.

(Charente-Inférieure.)

En aucun temps l'esprit public ne s'est plus vivement préoccupé des classes pauvres; en aucun temps, il ne s'est enquis avec autant de soin qu'aujourd'hui de ce qu'il convient de faire pour soulager la misère, pour aider dans la vie tous ceux que le sort a déshérités. On sent plus que jamais non-seulement que la fortune n'est qu'un dépôt que Dieu a mis entre nos mains pour venir au secours de ceux qui souffrent, mais encore que c'est un devoir pour toutes les classes élevées de la société de s'occuper de la moralisation, de l'éducation des classes inférieures, de leur préparer ainsi une vie plus facile, plus calme, dans laquelle les devoirs qu'imposent à chacun l'organisation sociale, seront pratiqués avec moins de douleur. On a senti enfin tout le prix de l'éducation, et la charité publique, tout en venant en aide à la vieillesse pauvre et infirme, a compris qu'il y avait quelque chose de mieux à faire que de jeter une aumône pécuniaire à ceux qui manquent; elle a voulu détruire le mal dans sa source; elle a voulu prévenir pour l'avenir cette aumône faite avec indifférence, souvent par lassitude, qui n'élève ni celui qui la fait, ni celui qui la reçoit, elle a voulu que les prisons et les bagnes ne fussent plus le seul refuge possible de toute une génération de pauvres enfants abandonnés; elle s'est prise enfin à dire que la société n'avait pas le droit de se plaindre de tous les vices, de tous les crimes qui l'effraient, si elle ne faisait rien pour les empêcher de naitre; et, pénétrée de la vérité si manifeste de cette grande pensée de Leibnitz, *donnez-nous une génération et nous changerons la face du monde*, elle n'a plus éparpillé presque sans but, comme par le passé, tous ses généreux

efforts, elle les a concentrés, et, se faisant le centre de cette grande nécessité, l'éducation des classes pauvres, elle a rayonné dans tous les sens l'ardeur de ses convictions, les bienfaits de son amour. Alors de tous côtés on a vu apparaître, comme par enchantement, toutes ces associations charitables qui font l'honneur de notre pays, et auxquelles prennent une part si active et si réelle tout ce qui porte en France un nom justement honoré; alors se sont formées, par la seule force d'une pensée charitable bien entendue, toutes ces colonies agricoles, dont Mettray est l'origine, et qui portent secours à toutes les générations d'enfants qui un jour seront la force de notre pays, aideront à sa gloire et à sa prospérité, au lieu d'être pour lui une cause d'opprobre, de honte, un sujet d'inquiétude pour la sécurité des citoyens et la tranquillité de l'Etat.

Bénissons donc les noms de ces hommes généreux qui, abandonnant le monde, n'ont pas craint de vouer entièrement leur vie à ces nobles, mais souvent pénibles et rebutantes fonctions; armés de leur seule et généreuse conviction, ces hommes-là ont plus fait pour notre pays que les gouvernements eux-mêmes, et s'ils ont supporté de dures épreuves, si par moment ils ont été comme les martyrs de leur dévouement, le succès, qui bientôt a couronné leur œuvre, a été pour leur cœur une récompense que rien ne pouvait remplacer.

Parmi ces générations d'enfants qu'il convient de secourir moralement et physiquement, il en est une qui plus que toute autre a besoin d'appui : ce sont les enfants trouvés. Abandonnés par ceux-là même à qui la nature avait imposé le soin de veiller à leur frêle existence, ils n'ont plus d'autre mère que la charité légale. Or la charité légale fait surtout de l'administration; elle aligne des chiffres, présente des statistiques exactes comme des statistiques, etc.; mais au cœur de cette mère-là, je n'y crois guère : elle a trop d'affaires en tête pour aimer. Aussi les malheureux enfants trouvés sont-ils soignés de façon que la mort vient enlever le plus grand nombre dans les premières années de la vie; de plus ils sont si bien élevés, on veille avec tant d'attention à leur éducation, qu'on est à peu près sûr de retrouver aux bagnes ou dans les prisons la plupart de ceux qui survivent. Leur éducation et physique et morale est donc une importante question que nous nous réservons du reste de traiter dans notre recueil d'une manière étendue. Aujourd'hui nous nous contenterons d'apprécier comme il convient une fondation récente que la vue de leurs souffrances a fait naître, et qui nous paraît appeler à rendre de signalés services à notre pays, non-seulement par le bien qu'elle fera directement, mais encore par les créations semblables qu'elle fera naître.

Dans un coin du département de la Charente-Inférieure, non loin de Rétaux, se trouve un ancien château du nom de Vallade. Là un saint homme, qui, par sa naissance et sa position, tenait une place des plus honorables dans le monde, a formé un établissement dans lequel il recueille les enfants trouvés que lui confie l'administration départementale. Mû par une ardente charité, M. le comte du Luc a pensé que pour savoir commander il fallait savoir obéir, que pour fonder utilement il fallait connaître les fondations faites avant lui,

savoir leur mécanisme, s'assurer de leurs moyens d'action. Il s'est donc fait novice dans une congrégation de frères desservant la colonie agricole de Saint-Antoine, et après s'être pénétré de leurs méthodes, après avoir examiné dans tous ses détails un bon modèle, il a à son tour créé; et nul doute que si les moyens pécuniaires ne lui manquent pas, et ils ne lui manqueront pas sur notre terre de France, il aura fondé un des établissements les plus utiles. M. du Luc, en effet, ne prend pas seulement comme à Saint-Firmin les enfants déjà arrivés à l'âge de douze ans; il les prend au moment où l'administration les envoie en nourrice, c'est-à-dire au premier âge; puis il ne les quitte plus qu'à vingt ans. Il réunit donc sous le même toit tout ce qui doit servir à l'éducation complète, la crèche, la salle d'asile, l'école, la maison d'apprentissage. C'est une grande famille, bien bonne, bien prévoyante, qu'il a ainsi créée pour ceux qui en manquaient. Une chose nous a vivement étonnés dans cette fondation; une lacune qu'on ne conçoit pas saute aux yeux. M. le comte du Luc n'a que des collaborateurs; pas une femme jusqu'à présent n'a fait partie de son personnel. C'est là, selon nous, un tort véritable. L'enfance par-dessus tout, a besoin des soins maternels, et ces soins maternels, pour les donner, il ne faut pas seulement être père, il faut être mère, ou plutôt être femme. C'est à la femme qu'appartient ce privilége, ce monopole; c'est dans son cœur qu'elle trouve sans effort le langage, les soins, l'entente de cet âge; et tout cela est si bien un don de la nature, que chez elle l'amour maternel n'a pas besoin de la maternité pour éclore; qu'on la mette en contact avec des enfants, et cela suffit; tout de suite son cœur s'émeut, s'agite, se préoccupe; elle se sent nécessaire, indispensable, et dès lors toutes les qualités du *sexe dévoué* surgissent en foule. Cela est si vrai que, quel que soit le dévouement de celui qui la dirige, une salle d'asile perd beaucoup de son caractère, du moment où elle est conduite par un homme. Les enfants y ont moins d'entrain, les exercices y sont moins vifs, exécutés avec moins d'attrait, tout y est moins aimable enfin que dans une salle d'asile dirigée par une femme. Partout on sent la présence de l'homme; il y a plus de silence, plus d'immobilité; on craint plus, on aime moins. Nous croyons donc que l'absence de femme à Vallade est une faute, mais une faute facilement réparable, et nous ne doutons pas que l'expérience ne démontre bientôt à M. du Luc la nécessité d'en introduire un certain nombre pour la bonne gestion de son établissement. Dieu a donné à l'homme la femme pour compagne; ne cherchons pas à aller contre ses décrets, et tout n'en ira que mieux; de joyeux sourires reparaîtront bientôt à sa vue sur bien des visages attristés.

M. du Luc n'a donc que des collaborateurs qui sont au nombre de seize; chacun d'eux est spécialement affecté à certains soins particuliers : ils suffisent à toutes les fonctions de l'établissement. On y voit des instituteurs, des hommes préposés à la garde des plus jeunes enfants, quelques employés nécessaires à l'administration, un boulanger, un jardinier, un homme préposé à la laiterie, quelques ouvriers destinés à diriger l'apprentissage des enfants. Chacun de ces

collaborateurs, comme les appelle M. le comte du Luc lui-même, est, ainsi qu'on le voit, spécialement affecté à un seul et unique travail. En cela, M. du Luc a suivi le cours ordinaire des idées actuelles qui veulent que chacun cultive une spécialité, sous le prétexte que l'on fait mieux, plus habilement une besogne que l'on recommence chaque jour. Cela est-il vrai ? Je fais appel à tous ceux qui travaillent. Ne leur est-il pas arrivé souvent de changer de besogne pour se reposer, et leur esprit fatigué n'a-t-il pas trouvé une nouvelle force en s'appliquant à une étude nouvelle ? La monotonie éteint, ce me semble, l'élan, la verve, tout ce qui fait exécuter une œuvre avec quelque amour, avec quelque passion. A la place de M. du Luc, comme cet essai ne pouvait présenter aucun inconvénient, qu'on pouvait facilement revenir sans secousse aux anciennes habitudes, j'aurais voulu chercher à mettre en pratique la variété dans le travail, ce principe si vanté par une école socialiste moderne, qui au milieu de beaucoup de procédés difficiles, dangereux peut-être à admettre, a par moment des idées qui paraissent bonnes, dont on doit, par conséquent, profiter. Il faut prendre son bien où on le trouve, et si ce proverbe a jamais eu une utile application, c'est bien en charité.

Ce principe, nous le recommandons surtout à M. du Luc, pour l'éducation et l'instruction de ses enfants; nous disons ses enfants, car pour la réalisation complète de son idée, il lui faut être le père de cette nombreuse famille ; nous serions tentés de lui dire avec Fénelon, il faut être plus que père, il faut qu'il soit leur mère. Que M. du Luc varie l'occupation de ses enfants; qu'il complète l'étude d'un métier par l'étude d'un autre, et il y trouvera un double avantage, d'abord d'obtenir sans fatigue pour lui et pour les élèves, des progrès plus rapides, et puis aussi chaque enfant, au sortir de Vallade, aura plusieurs cordes à son arc, comme on dit vulgairement, et trouvera plus facilement à gagner honnêtement sa vie.

Dans ce moment l'établissement contient plus de soixante enfants qui ont été versés dans la maison par les hospices de Saintes, de Rochefort, de la Rochelle ; pour chaque enfant au-dessous de six ans, il est alloué sur les fonds départementaux une allocation mensuelle de 6 fr. ; au-dessous de cet âge, le taux de l'indemnité n'est plus que de 5 francs.

Sur les soixante enfants recueillis en ce moment, douze seulement ont atteint l'âge de six à dix ans. On voit que M. du Luc a eu le bon esprit de ne vouloir chez lui que des enfants à élever et non point de ceux qui, déjà nourris de mauvais exemples, auraient rendu sa tâche plus difficile et plus périlleuse. A six ans, les enfants commencent à être employés au jardinage, à la garde des bestiaux et aux travaux intérieurs de la maison. Ils apprennent aussi à lire, à écrire, à calculer ; le catéchisme leur est régulièrement enseigné.

Nous regrettons que pour les enfants au-dessous de six ans, il n'y ait point une salle d'asile régulièrement établie, meublée, dirigée. Le bienfait de l'institution se ferait particulièrement sentir dans une maison de ce genre, où l'enseignement de la salle d'asile ne serait point contrarié par aucun mauvais exemple extérieur ; où l'enfant ne

trouverait pas chaque jour mille occasions d'oublier les préceptes qu'on lui enseigne, de perdre les habitudes d'esprit et de corps qu'on lui fait prendre. Les soins physiques ne suffisent pas à cet âge; ils ne suffisent à aucun âge; à la crèche même l'éducation morale et intellectuelle doit commencer. Une génération ainsi constamment suivie depuis son entrée dans le monde, réaliserait certainement sans peine cet idéal du philosophe latin : *Mens sana in corpore sano.* « Une intelligence saine dans un corps sain. »

Lorsque leurs forces et leur intelligence le permettront, les enfants sont mis à l'apprentissage d'un état manuel, d'un métier utile, et jusqu'à vingt ans ils restent dans l'établissement. C'est particulièrement aux travaux des champs qu'ils sont consacrés. On veut avec raison conserver ces bras à l'agriculture. Pour qu'à leur sortie, ils ne se trouvent pas jetés dans la vie sans ressources, ils se forment un petit pécule provenant de petites sommes résultat de leur travail et aussi des prix en argent que leur a mérités leur bonne conduite, et qui sont placées en leur nom à la caisse d'épargne. On ne se contente donc pas de penser à eux pendant leur séjour à Vallade; on se préoccupe aussi de leur assurer quelques ressources à leur sortie de l'établissement, pour qu'ils puissent attendre sans douleur que leur travail suffise à leurs besoins de chaque jour.

On voit tout le bien qu'est appelé à faire la fondation de M. du Luc; nous nous sommes permis d'indiquer ici quelques améliorations à introduire dans la gestion intérieure de la colonie, bien assuré que l'esprit charitable du fondateur s'empressera de les accueillir dès qu'il sera convaincu de leur utilité. Tel qu'il est, l'établissement de Vallade est utile et rendra de signalés services à la population de la Charente-Inférieure, en fournissant un lieu de refuge régulièrement organisé à ces malheureux enfants qui sont placés en exploitation réglée chez des nourrices sans lait, et vont mourir dans de misérables chaumières, *faute d'un berceau, faute d'un peu de lait, faute d'un peu d'air et de soleil donnés à propos.* C. J. DE LA P.

DES SALLES D'ASILE A L'ÉTRANGER.

NOTES D'UN VOYAGEUR

Adressées à Mesdames de la Commission supérieure des salles d'asile.

SALLES D'ASILE DE L'ÎLE DE JERSEY.

Mesdames,

J'ai visité et observé plus de quatre-vingts asiles, dans le but de rechercher et de rassembler des éléments de progrès pour cette noble institution, et je me propose de continuer ces études, convaincu qu'il suffirait de combiner toutes les petites améliorations éparses, mais déjà consacrées par l'expérience, pour faire faire un pas immense à votre œuvre, pour produire une école modèle d'un caractère supérieur.

Je vais aujourd'hui vous dire ce que j'ai vu dans la charmante petite île anglo-normande de Jersey.

Permettez-moi de vous indiquer d'abord sur quel point portent, de préférence, mes observations, afin que vous ne soyez point tentées de demander à ces notes de voyage ce qu'elles ne promettent pas.

Je me préoccupe surtout de ce que nous nommons la *méthode*, et voici mes motifs : Nous savons tous que les idées de perfectionnement moral et religieux, de piété, de pureté, de vertu, de bonté, de douceur et de charme, forment la base du système des salles d'asile, et toutes ces idées se résument dans le principe de l'amour chrétien. Là où cet amour n'est pas, l'institution n'existe pas. Mais suffit-il que l'amour chrétien soit dans le cœur du maître? non; il faut encore qu'il naisse, qu'il se développe, qu'il éclate dans le cœur de l'élève; or, nous savons aussi (et j'aurai à cet égard à citer des exemples), nous savons que bien des surveillants animés des plus saintes intentions, pleins de zèle et de courage, dépensent des trésors de dévouement sans arriver au résultat. Que l'instituteur soit aimable par les qualités de son cœur, c'est bien, c'est nécessaire pour faire éclore l'amour chez l'enfant; mais ce n'est point assez : il faut encore qu'il sache rendre aimable tout ce qui vient de lui et tout ce qui l'entoure, sa parole, ses leçons, ses méthodes, ses exercices. La salle d'asile démontre ce fait, que l'enfant s'améliore d'autant plus que nous trouvons mieux le secret de le rendre heureux, et que de toute joie innocente pousse une vertu. Toute la science du surveillant d'asile doit découler de cette bonne nouvelle du Christ : « Mon joug est doux, mon fardeau est léger (*onus leve, jugum suave*); » si le joug manque de charme, de suavité, si le fardeau devient lourd, l'amour chrétien s'échappe du cœur de l'enfant et ne revient plus.

L'ancien système d'éducation compte des instituteurs dont les inspirations, dont les intentions sont éminemment chrétiennes : voyons-nous cependant que les savants pédagogues d'Allemagne, que les dignes ministres anglicans, que les bons Frères catholiques français aient jamais obtenu les résultats que donne l'institution des asiles? Il y a évidemment quelque chose de particulier dans notre œuvre, c'est cet ensemble des procédés, des moyens de gouvernement, véritable inspiration de l'Esprit saint, et qu'on peut justement nommer LA MÉTHODE DE L'AMOUR CHRÉTIEN.

Ce n'est donc pas le côté sentimental du gouvernement de l'enfance que je viens analyser devant vous : que pourrions-nous ajouter à tant de pages admirables contenues dans le livre de M. Cochin, dans l'appendice du *Manuel*, dans les *Annales des Salles d'asile*, dans l'*Ami de l'enfance?* Que pourrions-nous dire après l'institutrice éminente, l'écrivain profond et délicat que l'Académie française a couronné cette année?

Je ne traiterai que de l'ordre général, des exercices, des évolutions, de l'enseignement en ses modes divers, sous ses formes variées, enfin de toutes les combinaisons que l'intelligence peut trouver en se conformant à ce commandement du Christ : « Mon joug est doux, mon fardeau est léger; » à cette promesse du Sauveur : « Vous tous

qui êtes accablés de fatigues et qui êtes chargés, venez à moi, et je vous soulagerai. »

Il y a, à Saint-Helier de Jersey, ville de 28,000 âmes, trois salles d'asile fondées par deux sociétés, qui ont commencé leur œuvre, l'une en 1827, l'autre en 1833. La première de ces sociétés a un certain caractère officiel dans ce sens qu'elle est exclusivement consacrée à la communion anglicane, et qu'elle a pour patrons toutes les autorités de l'île; elle est présidée par le gouverneur, par le grand bailli et le doyen de Jersey. Ses ressources assez considérables lui ont permis de construire et d'ouvrir en 1840 une école d'une assez belle apparence. L'autre société est moins riche, moins brillante; mais elle a un caractère qui la recommande particulièrement aux vrais chrétiens : elle laisse venir à elle tous les petits enfants, sans distinction de communion religieuse, et elle a nommé son asile *Union Infant school*. Ah! messieurs les anglicans, vous vous dites très-chrétiens et vous dédaignez fort les pauvres papistes de France; vous faites de grands efforts pour convertir les juifs : eh bien! les papistes de France sont moins mosaïstes que vous, et plus près d'éclairer les âmes rebelles; car, dans nos crèches et dans nos salles d'asile, juifs et chrétiens, confondus dans le même amour, grandissent pour la fraternité universelle.

L'*Union Infant school* est située au coin de Clare-street et d'Aquila-road. Le local est restreint et fort incommode; la salle d'études est de moyenne grandeur, convenablement installée; il n'y a pas de préau couvert; il faut suivre de petits passages étroits pour arriver à une triste cour resserrée entre quatre murs. Le directeur et la surveillante, M. et madame Coman, ont 1,500 fr. d'appointements; le nettoyage de l'école est à leur frais, et il n'y a pas de femme de charge. Le total des frais s'élève à 2,700 fr.; l'école reçoit 180 enfants de deux à sept ans accomplis.

L'*Infant school* anglicane de Lamothe-street donne l'éducation à 160 enfants de dix-huit mois à six ans. Le directeur, M. Day, a pour lui seul 1,600 fr. d'appointements, et l'on donne 100 fr. à miss Gallichan dont l'assistance intelligente et délicate mériterait un meilleur salaire. A Lamothe-street, la salle d'études est vaste, bien éclairée, bien meublée, entretenue dans un excellent état de propreté. La cour est très-étendue, égayée par de beaux arbres fruitiers. Il n'y a pas de préau couvert; un simple auvent contre le mur protége les enfants en temps de pluie. Cette absence de salle de récréation et de réfectoire est fort regrettable; mais il faut observer qu'à Jersey beaucoup d'enfants ne viennent à l'école qu'aux heures des classes, de neuf heures à midi, et de deux à cinq. L'école reste d'ailleurs ouverte à ceux qui veulent y passer la journée. Les écoles à Jersey sont fermées le samedi à midi.

L'*Infant school* anglicane a une petite succursale à la grève d'Azette : ces deux établissements coûtent 5,000 fr. par an. A la grève d'Azette, la directrice a 350 fr. de salaire. Il y a là, dans un très-petit local, 70 enfants à l'état de pur gardiennage. Nous n'en parlerons plus.

Chacune des écoles de Saint-Helier reçoit des états de l'île 130 fr.

de subvention annuelle, et exige de chaque enfant deux sous et demi d'écolage par semaine. A Lamothe-street, les cadets ne payent qu'un penny, et tout souscripteur d'une livre sterling a le droit de présenter deux élèves sans frais d'écolage.

Le comité d'administration de l'asile[1] anglican est composé de cinq dames, neuf demoiselles et dix hommes. Les hommes n'interviennent que lorsqu'ils sont consultés; ils ont le bon goût et le bon sens de laisser l'autorité aux femmes. Celles qui se distinguent particulièrement par leurs soins, leur zèle dans cette œuvre sont Mlles Touzel, Hémery, Moulson, Grant, Edgar, Champion, Lehardy, Robin Benest. Autant qu'il m'a été donné d'en juger pendant un séjour d'un mois, et par une observation journalière, l'âme de l'institution, c'est Mlle Jane Touzel, fille de l'honorable et aimable major général Touzel. L'*Union Infant school* doit surtout son développement au dévouement maternel du lieutenant de vaisseau Sainthill, dignement secondé par MM. Metivier, le révérend Perrot, Durell, Perquin, Bertram, Le Quesne, Evans, Lupton. De ce côté, nous le disons avec chagrin, il n'y a point de dames dans le comité; mais assurez-vous que plusieurs concourent officieusement à l'œuvre.

Entrons maintenant dans les asiles, et voyons les choses de plus près.

Dès l'abord, l'odorat est péniblement affecté; ces enfants appartiennent à une population peu faite aux soins de la propreté; on se croirait dans les asiles de Morlay, de Rennes, de Bordeaux, de Toulouse ou de Paris (Gros-Caillou et autres). A Lamothe-street, l'apparence extérieure contredit cette impression : c'est que les enfants, à leur arrivée, endossent tous une blouse d'uniforme, simple, mais toujours propre; ces vêtements sont suspendus par numéros au-dessus du banc circulaire contre les murailles; chaque blouse a son numéro d'ordre dans le dos, sur un petit carré de toile blanche. Les filles portent le gris à carreaux bruns; les garçons le bleu uni; les moniteurs des deux sexes sont en bleu rayé. On ne saurait imaginer, quand on ne l'a pas vu, l'heureux effet, la satisfaction profonde que cause la vue de ce petit monde en uniforme. Miss Touzel me disait : « Nous avons pensé, en costumant nos enfants, que cette image matérielle de l'ordre et de la hiérarchie influerait sur leurs dispositions intérieures, et nous avons aujourd'hui la conviction d'avoir bien jugé quant à cet effet salutaire du physique sur le moral. » Il est à désirer que l'école jersiaise adopte les petits drapeaux déjà répandus dans plusieurs asiles de France, afin de compléter son uniforme d'apparat. Ajoutons qu'à Lamothe-street, un perruquier coupe gratuitement les cheveux aux enfants, ce qui met une sorte de régularité d'uniforme dans la chevelure.

---

[1] On sait que le nom de salle d'asile, nom malheureux, n'a pas été adopté partout. L'institution s'appelle, en quelques pays, école enfantine, école des petits enfants. On avait proposé à l'île Maurice le nom d'*école maternelle*. Le vrai nom, à notre avis, de cette institution divine, est ÉCOLE DE JÉSUS. C'est le titre d'un livre qui paraîtra prochainement.

Les porte-tableaux sont fixés au mur, et comme il n'y a qu'un seul anc autour de la salle, suffisant à tous les enfants, il reste beaucoup lus de place pour les évolutions. Ces petits bancs du pourtour sont es caisses. « Il n'en coûte guère plus, dit miss Gallichan, et nous y enfermons beaucoup d'objets du mobilier. » J'y trouvai des tablettes ortant de grandes lettres peintes. On jette ces tablettes en tas confus vec un grand fracas, et les marmots les rapportent en désignant les ettres, et s'essayent à les assembler.

Les enfants ont, comme chez nous, leur demi-cercle indiqué sur e plancher, en face des tableaux fixés au mur, et de plus, à quelques as en avant des bancs, des raies noires parallèles servent aux nfants pour ranger leurs pieds en ligne rigoureuse, pendant les exer-ices et les inspections.

En avant de l'estrade, deux places d'honneur sont réservées aux oniteurs généraux; sur l'estrade, les moniteurs sont échelonnés ur les ailes; en France, généralement, ils sont rapprochés sur les gnes centrales des deux groupes. Je n'ai pas besoin de dire que les exes sont unis à Jersey comme dans les asiles parisiens; quand ésus-Christ appelait à lui les petits enfants, nous ne voyons pas qu'il rît soin de mettre les petits garçons à droite et de renvoyer bien loin sa gauche les petites filles. A Jersey, comme en France, les insti-uteurs, se conformant sans doute à l'esprit général de la société, 'adressent de préférence à un sexe : on peut dire qu'ils parlent, qu'ils nseignent pour les garçons. Cet usage venu du préjugé est si con-tant, qu'un myope, entrant dans un asile à l'heure de la classe, et ne ouvant discerner de loin et aux apparences extérieures le surveillant rincipal, pour le saluer d'abord, peut aller tout droit et bravement u côté droit où siégent les enfants du sexe privilégié : il est sûr de encontrer toujours l'autorité toute dévouée au groupe masculin, et issant à son aide et souvent à une femme de charge la surveillance es filles. Je ne m'y suis jamais trompé; une seule fois cependant avais salué à droite la dame adjointe : il se trouvait que là, par ex-eption, les garçons occupaient l'aile gauche.

Je remarque une horloge factice sur laquelle on exerce l'enfant à onnaître et à marquer les heures, à monter le mouvement et la onnerie; au mur il y a des cartes de géographie spécialement desti-ées au bas âge (*for Infant schools and nurseries*), qui pourraient tre encore mieux appropriées. Dans toutes les écoles anglaises, vous rouvez à la place d'honneur la carte nationale, et, ce qui caractérise état des esprits dans ce royaume mal uni de la Grande-Bretagne, 'est que cette carte ne contient jamais que la figure de l'Angleterre roprement dite; on aperçoit à peine un morceau muet de l'Ecosse erdue dans la bordure, et quant à l'Irlande, il n'en est même pas uestion pour mémoire : elle est hors de carte comme de cause.

Les images d'animaux sont bien supérieures aux nôtres : la France st, sur le chapitre des images, l'une des nations les plus arriérées du onde civilisé. Les Anglais ont eu l'ingénieuse idée de placer, autour u portrait colorié, de petites images attrayantes de tous les emplois ndustriels auxquels l'animal peut servir. J'ai eu l'honneur de montrer

récemment ces tableaux à madame la déléguée générale et de les recommander à son influence. Nous avons en France la manie de donner à toutes les bêtes la même grandeur, si bien que, n'était la trompe, les enfants mettraient pas mal de temps à distinguer un éléphant d'un rat. Les éditeurs d'images en Angleterre présentent en un même tableau et sur une échelle proportionnelle les animaux les plus connus. Du reste, cette idée a été, quoique imparfaitement, réalisée chez nous depuis quelques années, et ces images offrant des proportions justes sont aujourd'hui dans la salle d'asile de madame Joly [1].

Une disposition particulière frappe le visiteur dans ces asiles anglais : c'est, au centre de la classe, un petit parc fermé par des balustrades où l'on enferme les extrêmes marmots, sous la garde d'une fillette de neuf à dix ans : c'est un informe essai de distinction des âges. On sait combien la confusion constante, telle qu'elle se pratique chez nous, est oppressive et nuisible; la langue que vous parlez aux bambins de quatre à cinq ans et aux grands, les exercices que vous leur demandez, ne peuvent être toujours compris par les plus petits marmots; il en résulte une gêne pour ceux-ci et un trouble pour toute la classe : le mieux serait de pouvoir tantôt les séparer par groupes d'âge, tantôt les rapprocher, afin de profiter de l'émulation collective. A Jersey, on a pris le parti de la séparation absolue; la classe en marche mieux, mais il n'y a plus que pur gardiennage pour les tout petits. Ce n'est pas sans chagrin que j'ai trouvé cette garderie implantée au sein même de l'*Infant school;* dans l'école de M. Day, particulièrement, le parc des petits, avec son agitation confuse, ses rixes et ses pleurs, fait un contraste pénible avec le calme et la gravité de l'ensemble. Du reste, il y a un charme particulier dans cette fonction de petite maman confiée à une fillette, et la gardienne enfantine de Lamothe-street s'acquitte de ses devoirs avec une sollicitude admirable. C'est là un germe précieux, et nous devons tendre à organiser cette échelle de soins, cette tutelle amicale des grands sur les petits.

J'indique l'ordre habituel des exercices :

Neuf heures. — Les enfants babillent, assis en groupes libres autour de la salle.

Neuf heures et demie. — La porte est fermée pendant la prière. On a le tort, en Angleterre, de compromettre par l'ennui les choses sacrées. L'hymne du matin se prolonge indéfiniment et d'un ton monotone à dormir debout; les enfants bâillent, et, pour se ranimer, causent entre eux, rient et se griffent. Beau résultat! qu'on éviterait en ne contrariant pas l'esprit de mobilité de l'enfance. L'hymne achevé, les enfants se tournent vers le mur, s'agenouillent et étendent la main sur leurs yeux dans une attitude qui rappelle parfaitement le geste sublime de saint Jean, dans la *Transfiguration* de Raphaël. Pour éviter les distractions, les enfants prient les yeux fermés;

---

[1] L'éditeur de ces tableaux est M. Andriveau-Goujon.

nais la prière étant longue, beaucoup d'yeux s'ouvrent furtive-
nént, et envoient des sourires malins à la ronde. On emploie pour
rier cette récitation rhythmée si familière aux écoles anglaises; un
noniteur général dit la première phrase, et la masse répète à voix
asse et sifflante; une monitrice continue à son tour, et la prière
'achève ainsi en chœurs alternés.

Chant de la toilette, sur un air triste, mais avec des gestes animés.

Appel des présents; chacun répond à son numéro d'ordre en faisant
e salut militaire.

Dix heures. — On monte aux gradins au simple pas. Je suppose
ue la rareté des chants tient à l'organisation particulière de MM. Day
t Coman, qui n'ont pas la voix juste; miss Gallichan, heureuse-
nent, chante fort bien. M. Coman supplée à la mélodie par l'énergie
t la variété de la rhythmique. Sur l'estrade, courte prière au Saint-
Esprit, lecture et commentaire de l'Evangile; après une demi-heure
e station, le maître fait lever les enfants et les tient debout un mo-
nent, en continuant sa leçon. En France, je ne sais par quel oubli
es principes consignés au *Manuel,* on a la manie de garder impitoya-
lement les enfants assis pendant une heure et plus. — Les leçons de
hoses et l'enseignement religieux, qui surabonde, continuent jus-
u'à onze heures.

Onze heures. — Les enfants descendent pour la lecture au demi-
ercle. Cet exercice durant trois bons quarts d'heure, on conçoit que
s enfants soient distraits.

Midi. — Avant de partir, hymne d'adieu : les enfants chantent en
e saluant par groupe, et individuellement entre eux.

L'ordre que je viens d'indiquer est plus particulièrement observé à
amothe-street. L'école de M. Day se distingue par la régularité, la
ravité, la rigueur méthodique; tout y est réservé, tout y parle de mo-
ération; il semble entendre toutes ces petites voix chanter, d'un air un
eu rechigné : « Soyons sages, soyons dociles, soyons vertueux, ne
oyons pas méchants, et, dès notre bas âge, devenons sérieux. » Quand
n fait toujours chanter les enfants sur ce ton-là, il est rare qu'on ne soit
as obligé d'avoir parfois recours à des coups de touche sur les doigts;
en ai vu même donner sur la tête. La morale de transition, si je puis
insi parler, prend dans l'asile de Lamothe-street une place excessive-
ient importante à côté de la morale absolue; vous voyez bien écrit sur
mur : *Love one another* (Aimez-vous l'un l'autre); mais aussi toutes
s murailles vous parlent d'obéissance, d'humilité, d'abnégation :
e content with such things as ye have. Il est bien dit aux enfants : « Il
ut s'habituer de bonne heure au joug; » mais on ne voit écrit nulle
art : « Mon joug est plein de douceur, et mon fardeau est léger. »

Cependant, je dois le dire, miss Jane Touzel, noble mère de cet
sile, est une des âmes les plus élevées et les plus affectueuses que le
hristianisme inspire, et M. Day, l'instituteur, est intelligent, attentif,
élé, charitable à un haut degré. Par malheur, nous sommes dans un
ays où, le regard incessamment fixé sur la Bible sévère, on oublie
arfois le souriant Evangile.

Quittez avec respect l'asile anglican de Lamothe-street, si propre,

si bien ordonné, si digne, et venez, plus allègre et plus libre, à *l'Union Infant school* d'Aquila-road. A M. Coman ne demandez pas l'ordre rigide; mais, à cette animation, à ce rayonnement des visages, à cette tolérance suprême du maître, à cette verve égayante, vous reconnaissez un monde nouveau. Il semble entendre toutes ces petites âmes chanter :

Enfants de l'école,
Travaillons gaîment....
Que l'on est heureux,
Réunis dans ce cher asile....
Filourette en filourette,
Filourette en filouri.
Ainsi font, font, font
Les petites marionnettes....

La classe est fort bruyante : vous entendez plusieurs bambins causer à leur place; vous voyez quelque marmot favori errer à l'aventure, tantôt s'accrochant aux jambes de l'instituteur, tantôt tiraillant la robe de la surveillante, tantôt se plantant gravement devant l'estrade, et observant avec majesté les grands, qui lui sourient. Le maître ne contrarie pas ces petits écarts; il ne met personne en pénitence, mais il redouble généreusement d'efforts pour fixer l'attention; il tire une leçon même des troubles passagers, et il ne manque pas d'utiliser pour le bien de tous les excentricités du marmot errant. Si l'attention des élèves le quitte pour aller au petit favori, il ne proteste pas, il ne gronde pas, il ne fait pas la grosse voix; mais il suit habilement ces têtes vagabondes, et, sur le point où elles se sont arrêtées distraites, il les fixe un moment par un enseignement plein d'inattendu et d'attrait. Ainsi, montrant la culotte que l'enfant serre de sa petite main, ou le tablier qu'il porte à sa bouche, il les conduit dans la boutique du commerçant, dans les manufactures de draps et de coton, dans les pâturages, dans l'étable, dans la ferme et, par-delà les mers, jusqu'en Amérique. Ces leçons sont constamment données sous forme d'interrogation spontanée, variée; ce n'est pas M. Coman qui aurait la maladresse d'enseigner, un lourd questionnaire à la main, comme je l'ai vu pratiquer dans les provinces de France et jusque dans Paris la grand'ville.

L'instituteur jersiais, pénétré de cette vérité,

Qu'il nous faut en riant instruire la jeunesse,

principe qu'après Molière, nous recommande la chanson des asiles :

Ah! qu'un enfant docile,
D'apprendre désireux [1],
Trouve doux et facile
De s'instruire en ses jeux,

[1] M. Victor Hugo m'exprimait récemment une profonde pensée sous une forme d'une précision merveilleuse : « L'enfant aime à apprendre, il n'aime pas à étudier. »

l'instituteur jersiais, convaincu d'un autre côté que, pour attirer et fixer sans contrainte l'attention de l'enfant, il faut lui présenter des formes sensibles, a tout un magasin d'objets appartenant aux divers règnes de la nature. Pour faire des *leçons de choses*, il comprend qu'il faut d'abord avoir des choses; c'est ce qui est aujourd'hui parfaitement oublié dans les asiles français, malgré les prescriptions du législateur. « On peut étendre à volonté le cercle des études de la salle d'asile, disait M. Cochin, en offrant sans cesse aux enfants de nouveaux sujets d'attention et de conversation; l'histoire naturelle et l'industrie fournissent à cet égard une matière inépuisable. » Et M. Cochin entendait bien qu'il fallait offrir les objets eux-mêmes; car il dit en propres termes d'*apporter* des oiseaux, une plante, une pierre, une pièce de monnaie, une machine. M. Coman, qui pourtant n'a pas eu à commenter le manuel français pour ses examens, puise à chaque instant dans ses tiroirs, pleins de matériaux, et, prenant ses enfants par les sens, il parvient aisément à éclairer leur esprit, et à élever leur âme.

J'ai vu ici, plus que partout ailleurs, l'émulation excitée et utilisée. Un enfant appelé au tableau trace des chiffres qu'il nomme au fur et à mesure, sur un mode rhythmé; la masse répète; l'enfant fait son addition, toujours en chantant; le chœur continue à répéter. Si l'enfant fait une erreur, vous entendez des protestations rieuses partir de l'estrade, et le coupable est aussitôt remplacé par un de ses camarades, qui fait de grands efforts pour éviter une pareille mésaventure. Le calcul fait sur le tableau est repris, pour plus de clarté, sur le boulier compteur. Des lignes géométriques sont demandées aux enfants, qui les tracent eux-mêmes; si la craie va de travers, de grands rires éclatent sur toute la ligne; mais les rieurs sont obligés de venir exposer en quoi l'on s'est trompé, et de chercher à mieux faire. M. Day, quoique avec moins d'entrain que M. Coman, produit aussi l'émulation mieux qu'on ne le fait généralement en France. J'ai vu à Lamothe-street plusieurs enfants chargés de compter les présents; chacun faisait mentalement le compte de son banc, et venait l'écrire successivement sur le tableau; puis un moniteur additionnait ces chiffres fournis par plusieurs, et écrivait le total; enfin deux groupes de petits, faisant face à l'estrade, dénombraient à voix haute et rhythmée la masse des filles et la masse des garçons; on réunissait les deux nombres trouvés, qu'un moniteur général additionnait en chantant, et parfois il se trouvait que les marmots en groupe avaient mieux compté que les grands isolés.

On conçoit combien de tels exercices occupent l'attention sur les bancs de l'estrade, tous les âges s'y trouvant intéressés.

Dans les salles d'asile de Jersey, on utilise le principe du mutualisme à un point que nous ne connaissons pas en France. Il faudrait de trop longues pages pour expliquer ici cette intervention constante des moniteurs.

J'ai remarqué que M. Day, dont les manières et la physionomie rappellent sensiblement M. de Grailly, a plusieurs petits procédés que j'ai vu pratiquer dans l'asile de la rue du Pont-de-Lodi. Il

faisait simuler le sommeil à toute la classe, affirmant que rien ne réveille mieux les endormis. Mais, hélas! sauf le cas de maladie, devrait-il y avoir des dormeurs dans les salles d'asile? Je ne crois pas en avoir vu un seul pendant mes longues séances à l'asile d'Aquila-road. M. Day a aussi ses petites représentations dramatiques : ses historiettes morales sont mises en action par les enfants eux-mêmes; mais ici tout se fait avec mesure, et l'on n'arrive jamais aux exagérations prétentieuses du surveillant parisien. Citons en passant un trait d'ingénieux calcul, qui n'a pu venir qu'à un profond observateur de l'enfance. M. Day, quand il veut recommander à l'esprit des enfants une pensée morale, fait répéter la phrase à plusieurs reprises, sous prétexte d'obtenir une meilleure prononciation.

Revenons à l'école de M. Coman, et suivons les enfants qui descendent de l'estrade. Dans les marches et évolutions, nous ne trouverons pas la précision de l'ensemble et la mesure rigoureuse que nous observons à Paris chez M. de Kerguidu, chez mesdames Joly, Gardette, Pivron, etc.; que j'ai admirées chez les sœurs religieuses d'Alençon, et surtout de Laval : mais quelle supériorité d'invention! quelle souplesse! quelle variété! que d'inattendu, d'entrain et de gaîté!

La marche commence, et vous entendez successivement marquer le pas, depuis l'adagio maestoso jusqu'au vivace d'une strette; vous avez le fortissimo, le piano, le crescendo, le minuendo, enfin le pas muet. Voilà assurément de quoi épouvanter certains asiles de ma connaissance qui ont le culte du silence et de la monotonie. On arrive au demi-cercle, où, toujours fidèle à ce principe fécond de la variété, le maître tantôt laisse les groupes crier à toute voix la leçon, tantôt les ramène à l'épellation en quelque sorte muette. C'est merveille de voir comme il obtient des enfants tout ce qu'il veut, parce qu'il sait leur accorder, à propos, tout ce qu'ils désirent.

Après quelques minutes d'attention au tableau, un coup de sifflet interrompt le travail; un signe commande sur place des gestes et des mouvements gymnastiques divers. Un coup de sifflet, et les demi-cercles se déploient et s'étendent en longues lignes droites; les moniteurs courent sur la ligne, redressent les épaules, relèvent les têtes incertaines, poussent les pieds avec une sorte d'autorité brusque et militaire, et viennent s'échelonner à leur poste sur le front. Un coup de sifflet, et les moniteurs commencent l'enseignement de la numération parlée, avec complication de gestes si naïfs, si résolus, si étranges, que la dignité d'une école mutuelle française en serait profondément affectée. Tout à l'heure tous les groupes travaillaient simultanément; maintenant ils alternent et peuvent ainsi s'observer et se surveiller les uns les autres. Le plus petit moniteur garçon commence; il chante, en imaginant son geste à plaisir : 1 *and* 1 *are* 2; son groupe répète. La monitrice du bord opposé reprend : 2 *and* 2 *are* 4; et ainsi de suite. Si, au plus beau milieu, le marmot favori vient exiger qu'on s'occupe de lui, le maître le prend dans ses bras; il continue la leçon sur ses petits doigts, ou bien il lui donne ordre de pousser une boule suspendue

au plancher, et la petite race des marins jersiais, qui connaît déjà mieux que les quatre points cardinaux, dit quelle aire de vent indique la boule balancée. Le marmot étant satisfait, on reprend les exercices réguliers.

Un signal fait reformer les demi-cercles; on reprend la leçon de lecture : le moniteur indique une lettre avec sa touche et chante : *B for beef, T for table,* etc.; quelques minutes écoulées, et le groupe fait une évolution sur lui-même en chantant *ba be bi;* d'autres fois, tous chantant, le moniteur seul évolue autour de son groupe.

Un coup de sifflet : les enfants de chaque groupe, la main gauche seulement sur l'épaule, la droite libre pour gesticuler, se mettent en évolution, moniteur en tête; on circule sur des lignes courbes tracées en noir sur le parquet; les deux bandes (garçons et filles) se rejoignent au fond de la salle, et s'avancent côte à côte, d'un pas fermement marqué. Tout à coup, le bruit des pas et des voix s'éteint comme par enchantement dans l'immobilité et le silence. A un signe de la main désignant la pendule, tous ont prêté l'oreille, tous ont entendu le bruit du balancier; puis, imitant ce bruit : *tloc, tloc,* ils chantent une chanson, ornée de gestes, qui enseigne la théorie de l'horloge. La marche reprend; les deux bandes, majeure et mineure, se séparent, évoluent sur les bords opposés, s'étendent sur des droites parallèles, frappent des mains et se saluent. On se met à genoux pour la prière, les mains au dos, les yeux fermés. Le maître, pour donner l'exemple, ferme un œil et surveille de l'autre; il caresse en passant la tête de l'enfant qui garde bien l'attitude demandée. C'est son geste habituel; si bien, qu'il n'emploie pas seulement cette caresse pour remercier les braves enfants, mais aussi pour avertir et ramener les coupables. Un gamin ayant fait tomber la ligne serrée de ses camarades, abattus comme des soldats de plomb, M. Coman se contenta de venir lui caresser la tête, et je vis bien que cet appel amical et tendre faisait plus d'effet que la plainte et la colère. Un enfant persiste-t-il dans le mal, un exemple devient-il nécessaire, le maître assemble solennellement la classe en cour de justice, et fait comparaître l'incorrigible devant un jury. J'entendis cet aréopage enfantin prononcer, pour toute punition et avec tristesse, cette parole : *God is angry* (le bon Dieu est chagrin). L'accusé comprit que c'était une condamnation, et pleura à chaudes larmes. L'effet du jugement par les pairs est immense; et malheureusement presque tous nos instituteurs y ont renoncé faute d'intelligence et de patience, et trouvent plus commode de multiplier les pénitences du vieux système. Je ne connais plus que M. de Kerguidu qui utilise ce principe recommandé par M. Cochin : tant il est vrai que « de grands pas ont été faits vers la confusion et le désordre [1]! »

Pour conduire son école avec entrain, pour entretenir tant d'ardeur dans l'âme de ses enfants, pour réaliser ces bonnes conditions de travail attrayant, M. Coman se donne beaucoup de peine; à la fin

---

[1] Appendice du *Manuel des salles d'asile.*

de la classe, son front est baigné de sueur, mais son visage n'a pas cessé d'être souriant, et le contentement du cœur ranime incessamment ses forces généreuses. Quelle joie de garder un petit troupeau toujours libre et heureux, de voir dans cette liberté et ce bonheur le développement des âmes être plus droit et plus rapide! Je dois le déclarer, je n'ai vu nulle part, autant que dans l'*Union Infant school*, la flamme de l'intelligence et de la loyauté rayonner sur les visages enfantins; et, dans le souvenir que m'ont laissé particulièrement les physionomies de deux enfants de cette école, William Eddy et Georges Coman, il y a, le dirai-je? comme une révélation d'âmes nouvelles, *homines novi*. Qui de nous, en visitant avec réflexion les asiles, n'a eu cette impression que, sous ce régime d'amour et de bonheur, des hommes nouveaux devaient naître, et qu'allait commencer la transfiguration promise?

Mais, pour que ce changement pût s'accomplir, pour que l'homme, devenu meilleur, améliorât à son tour ce monde où Satan règne encore, il faudrait que ce système fécond, qui contient le salut de l'enfance, étendît ses bienfaits aux âges supérieurs. Nous gémissons tous quand les enfants quittent nos asiles; car nous savons qu'au delà, pour eux, il n'est plus de soins maternels; ce n'est plus Jésus qui les accueille. Sur ce point, la France encore se laisse vaincre par la Grande-Bretagne.

L'arbre planté à New-Lanarck, par le vénérable socialiste Owen, étend déjà ses rameaux bienfaisants sur l'Ecosse et sur l'Angleterre. La Société des écoles britanniques et étrangères (*British and Foreing school Society*) a libéralement emprunté à l'*Infant school* beaucoup de ses principes et de ses méthodes, et elle en fait bénéficier les enfants de six à douze ans. Imaginez que, dans nos froides et tristes écoles mutuelles ou chrétiennes, vous voyiez apparaître les chansons joyeuses, les évolutions et les marches animées, la variété, la mobilité, le charme souriant, la tendresse, l'amour mutuel entre les maîtres et tous les élèves; imaginez que vous voyiez réunis dans la même école, à de certaines heures, les filles et les garçons, réunion dont on obtient les meilleurs effets depuis longtemps en Ecosse, fraternel rapprochement qui donne davantage à l'école le caractère de la famille (*Making the school as much like a family as possible*). Imaginez, pour compléter ce caractère familial, que les femmes, que les mères soient appelées à partager avec les hommes la direction et l'administration supérieure des écoles primaires! imaginez des femmes dans les comités locaux et dans le comité central!... C'est ce que j'ai eu l'avantage de voir dans les îles de la Manche, dans ces pays protestants où la femme semblerait devoir être plus que chez nous reléguée dans une position secondaire et obscure, car on n'y a pas encore symbolisé l'exaltation de son sexe dans le culte de la divine Marie.

L'école primaire perfectionnée établie dans Union-street à Saint-Helier, et dont le révérend W. J. Unwin a été, je crois, le principal organisateur, a un lien de famille avec l'*Union Infant school*; ici, comme à Aquila-road, règne le principe de la tolérance et du

respect envers les diverses communions religieuses [1]. Le comité de direction se compose de treize dames, de neuf demoiselles et de treize messieurs; permettez-moi d'inscrire ici les noms des personnes honorables qui patronent cette bonne école à Jersey [2]; et puisse cet exemple, que nos anciens frères normands ont été chercher au nord comme pour le rapprocher bienveillamment de nos rivages, être bientôt imité en France! Déjà c'est de l'île Jersey que l'institution des *Infant schools* est partie pour aller s'implanter en Espagne; c'est à Lamothe-street qu'un réfugié espagnol, don Pablo Monticino, étudia le système qu'il a depuis rapporté de l'exil dans sa patrie. Les écoles enfantines de la péninsule sont filles de l'*Infant school* de Lamothe-street; cette maternité spirituelle est une des pures et glorieuses joies de miss Jane Touzel.

Revenons aux salles d'asile de Jersey. Je dirai qu'on réaliserait un modèle supérieur si l'on combinait, avec la chaleur et l'entrain, avec le travail libre et joyeux d'Aquila-road, le soin, la propreté, l'ordre de Lamothe-street, si l'on faisait alterner pour tous les enfants les influences diversement précieuses des deux directions. Complétez les uns par les autres, par l'association de leurs facultés et de leurs forces, miss Touzel et M. Sainthill, M. Coman et M. Day, et vous aurez presque la perfection.

Terminons cette lettre trop longue en citant un trait qui recommandera encore, mesdames, à votre sympathie, l'*Union Infant school* de Saint-Helier. Pendant mon séjour dans cette ville, on célébra le douzième anniversaire de la fondation de l'asile. C'est la plus

---

[1] J'ai le regret de dire que la même tolérance n'est pas pratiquée à l'égard de la langue française; elle semble proscrite de toutes les écoles de Jersey. Cependant le français est la langue officielle du pays. Comment donc saura-t-on plaider éloquemment au barreau et parler dignement aux États de l'île assemblés, si l'on n'étudie pas dès le bas âge la langue maternelle. Les Jersiais, parce qu'ils prospèrent, grâce à la paternité adoptive de l'Angleterre, veulent-ils donc oublier que la France fut leur mère? Ne comprennent-ils pas que leur mission est de former un lien supérieur entre les deux langues, comme entre les deux races? Qu'ils se souviennent du moins que perdre leur vieille langue, ce serait abdiquer le plus précieux de leurs priviléges! tous tiennent à celui-là.

[2] MM. Rev. F. Perrot.
Jurat P. Picot.
Captain Maxvell.
Lieut. Buckler.
Lieut. Sainthill.
Collins.
MM. J. L. Bailly.
C. Burt.
G. Sainte-Croix.
J. Eno.
M. Gray.
J. T. Métivier.
P. Picot.
R. Townley.
F. C. Williams.
Mmes Burt.
Embling.
Embling.
Eno.
Haigh.
Harries.
Hemery.
King.
Maistone.
M' Kenzie.
Maxwell.
Nicklen.
Pike.
Unwin.
Upson.
Westbrook.
Williams.
Rev. W. J. Unvin, secretary.

douce fête à laquelle j'aie jamais assisté; elle eût été plus complète encore, si au thé, à la collation, on eût joint quelques exercices mesurés et quelques légers travaux de la classe, si un prêtre eût consacré par sa présence cette solennité.

Les enfants, tous propres, par extraordinaire, endimanchés, étaient assis sur leur banc autour de la salle. Au milieu, une longue table à belle nappe bien blanche, étalait babas, poudings, brioches et sucre candi. Le thé arriva bientôt, et la distribution joyeuse commença. Les serviteurs, c'étaient, se souvenant de l'exemple divin, les nobles et aimables dames jersiaises; j'ai gardé les noms des personnes qui remplissaient ce religieux office : c'étaient mesdames Sainthill, Mac-Kensie, le Bailly; mesdemoiselles Perrot, Hay, le Bailly, Sainthill; MM. Sainthill et Métivier. On se disputait à qui servirait avec le plus de soin, d'agilité et de charme. Les enfants, voyant l'empressement et l'abondance libérale, attendaient avec confiance et mangeaient plus à l'aise; quelques mères du peuple étaient présentes. Le sourire était sur toutes les lèvres, l'action de grâces dans tous les regards; du sein de cette assemblée toutes les âmes s'élevaient à Dieu. Une belle petite fille de l'aristocratie, conduite par sa mère plus belle encore, était venue là prendre une leçon de haute charité. J'étais plein d'un attendrissement profond, et j'offris en tremblant mes services, heureux de pouvoir, en si digne compagnie, me faire librement le serviteur de ces pauvres petits destinés à la domesticité forcée. Ah! me disais-je, les temps approchent donc de l'union fraternelle des classes! Honneur à ceux de qui vient l'exemple! Et, dans mon cœur jaloux de cette gloire, je sentais qu'il y aurait une souffrance, tant que, chez nous, les dames riches n'auraient pas vaincu leurs sœurs de Jersey en faisant mieux qu'elles, en unissant de plus près leurs propres enfants aux enfants du peuple, en associant tous les petits enfants du bon Dieu dans la même éducation.

En sortant de l'*Union Infant school*, je croyais avoir tout ressenti des nobles joies que devaient me donner les écoles de Jersey : un trait encore, simple et délicat, vint me toucher au fond du cœur. J'avais été faire mes adieux, à Lamothe-street, au petit troupeau de miss Touzel et de M. Day; comme j'allais partir, la petite Day, enfant de cinq ans, descendit de l'estrade, et me remerciant au nom de tous de l'intérêt que je leur avais témoigné, elle m'offrit, aussi en leur nom, quelques petits livres de religion, en ajoutant que c'étaient les livres de la parole de Dieu « qui rendent les enfants meilleurs. » J'embrassai avec effusion la petite Day sur les deux joues, disant qu'en elle j'embrassais tous ses camarades, et je sortis les larmes dans les yeux. Puis-je ne pas aimer l'île de Jersey!

D. LAVERDANT.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

COMMISSIONS D'EXAMEN

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

La Commission d'examen des candidats au brevet d'aptitude pour les salles d'asile vient de terminer sa dix-huitième session.

Le cours d'instruction préparatoire a eu lieu à l'asile du passage Saint-Pierre, rue Saint-Antoine, les travaux qu'on exécute en ce moment à la maison Cochin n'ayant pas permis que ce cours y fût fait comme les années précédentes.

Vingt et un candidats s'étaient fait inscrire pour suivre ce cours : sur ce nombre six se sont retirés volontairement dès le début, et deux à la fin du cours.

Le 15 décembre, la commission s'est réunie à la Sorbonne, sous la présidence de M. Poulain de Bossay pour procéder à l'examen moral des candidats et entendre la lecture des renseignements recueillis sur les antécédents de chacun d'eux. Tous ont été admis à subir les examens pratiques qui ont eu lieu à l'asile du passage Saint-Pierre sous la présidence successive de mesdames Mallet, Guerbois, Hanryot, Poulain de Bossay et Houette, assistées de mesdames Lecomte, Chevreau-Lemercier, Boissérée, Lasserve et Millet. Sept séances ont été consacrées à cette partie si importante de l'examen.

Sur les treize cadidats, quatre n'ont point été admis à subir les examens théoriques qui ont commencé à la Sorbonne le 28 décembre. M. Poulain de Bossay, empêché, était remplacé comme président par M. l'abbé Faudet ; mesdames Mallet, Guerbois, Danloux-Dumesnil, Poulain de Bossay, Houette, Chevreau-Lemercier, Lecomte, Boissérée, Lasserve et Millet ont pris part aux travaux de la session.

Par suite de ces examens, neuf candidats ont été jugés dignes du brevet d'aptitude : ce sont M. Laverdant, mesdemoiselles Picard et Desbleds, madame Calkleter, mesdemoiselles Gaudon et Perrière, madame Brunier, mesdemoiselles de Saint-Laurent et Camus.

Cette session a été fort intéressante. On voyait figurer parmi les aspirants au modeste brevet de salle d'asile, un homme d'un esprit distingué, M. Laverdant, auteur de plusieurs ouvrages d'un mérite très-réel, et qu'une véritable passion attire vers l'enfance. M. Laverdant a subi d'une manière remarquable les épreuves pratiques, et a montré qu'il appréciait à sa juste valeur la méthode des salles d'asile. Ce candidat a l'intention de fonder des salles d'asile, et il a voulu se rendre un compte exact des ingénieuses combinaisons au moyen desquelles on dirige nos établissements. Son succès a été complet.

Un autre fait qui est assez curieux est venu augmenter encore l'intérêt de cette session.

Une jeune fille de vingt-deux ans, mademoiselle Picard, à laquelle un talent musical distingué promettait de nombreux succès, a renoncé à l'avenir qu'elle était en droit d'espérer pour se vouer à la pénible carrière de directrice d'asile. Mademoiselle Picard est israélite et doit, avec sa sœur, madame Alexandre, diriger l'asile israélite que la population juive devra aux soins éclairés de son grand rabbin, M. Marchant.

Les résultats de cette session sont de beaucoup supérieurs à ceux de toutes celles qui l'ont précédée.

DES DONATIONS

FAITES EN VUE DE LA FONDATION DES SALLES D'ASILE COMMUNALES.

Nous avons aujourd'hui à entretenir nos lecteurs de la donation faite pour la fondation de la salle d'asile de Creil (Seine-et-Oise). L'histoire de cette donation a quelque chose de très-touchant. Nous laissons le soin de la raconter à madame Chevreau-Lemercier, déléguée générale pour les salles d'asile, qui veut bien nous communiquer la note suivante.

On a vu souvent, dans un moment de grande joie ou de grande douleur, à la naissance d'un enfant, à la perte d'un fils ou d'une fille, des cœurs pressés du besoin d'accomplir une bonne action, soulager des infortunés, assurer des fondations, au moyen de sacrifices qu'ils n'eussent peut-être pas consommés plus tard, s'ils avaient laissé le temps passer sur leur émotion douce ou douloureuse. Il est plus rare de voir de semblables résolutions persister pendant de longues années, et s'appuyer sur un travail prolongé et constant, pour arriver à leur exécution. Les bons mouvements de la charité sont toujours beaux et touchants sans doute; mais la charité persévérante et laborieuse doit avoir un mérite de plus aux yeux de Dieu, et a certainement droit à l'admiration des hommes.

C'est à ce point de vue que se montre à nous le bienfait auquel on doit en grande partie la création de la salle d'asile de Creil (Seine-et-Oise). Une mère perd un fils de vingt-cinq ans. Cette mère est pieuse et charitable. Dans son inconsolable douleur elle se prosterne devant Dieu; elle forme le vœu d'accomplir une bonne œuvre en mémoire et au nom de son enfant bien-aimé. Durant dix-sept années, elle travaille à gagner une somme de 12,000 fr. par un labeur particulier, en dehors du travail et des revenus de la communauté de son ménage. Chaque jour le souvenir de son fils et le but de ses efforts sont présents à sa pensée et entretiennent sa constance. Si une larme tombe sur son ouvrage, il semble qu'elle y fasse germer une fleur d'espérance. Enfin, après dix-sept ans, elle a réuni la somme qu'elle voulait destiner à son œuvre, les 12,000 fr. qui ont servi à l'établissement de l'asile de Creil.

Cette bienfaitrice, c'est madame Ribot. Elle est née à Creil, elle aime son pays, elle a toujours tâché d'y faire le plus de bien possible. Eta-

blie à Paris depuis plus de quarante ans, elle n'en est pas moins restée très-préoccupée des intérêts de sa ville natale. Elle lui en a souvent donné la preuve; mais ce dernier bienfait a quelque chose de particulièrement touchant, et qui a été bien senti. La ville de Creil a voulu que le nom de madame Ribot fût inscrit dans la salle d'asile. Et nous aussi, nous le retraçons avec sympathie, avec reconnaissance, avec respect !

FAITS DIVERS.

—— La mort vient d'enlever à ses nombreux amis et à ses pauvres non moins nombreux madame la comtesse de Bondy, vice-présidente de la commission supérieure des salles d'asile. Quelques jours de maladie ont suffi pour frapper doublement cette famille dans la même semaine; M. le comte et madame la comtesse de Bondy ont succombé presque ensemble aux atteintes du même mal. Nous ne pensons pouvoir faire un meilleur éloge de madame la comtesse de Bondy, qu'en rapportant ici que la reine a voulu dire elle-même un dernier adieu à madame de Bondy et qu'elle est venue la visiter sur son lit de douleur. Un pareil témoignage d'affection en dit plus que toutes nos paroles.

—— La commune de Landerneau (Finistère) va procéder prochainement à des travaux d'agrandissement de la salle d'asile, reconnue insuffisante, depuis que la population de cette ville a compris toute l'utilité de cet établissement. La classe et le préau couvert gagneront en dimension, de manière à permettre de recevoir tous les enfants inscrits et dont le défaut de place empêche l'admission. Cet établissement est dirigé par les sœurs du Saint-Esprit.

—— La commune de Saint-Nazaire-en-Royans (Drôme), aidée de la donation qui lui a été faite par M. Maréchal, va fonder une salle d'asile.

—— Ajaccio (Corse) possède une salle d'asile dont la création est due aux soins de M. Huart, ancien recteur de l'Académie. La situation financière de la commune ne permettant pas de faire les fonds nécessaires à l'entretien de cet établissement, il est entièrement soutenu par la charité. Au commencement de cette année les fonds ayant manqué, la salle d'asile allait être fermée sans la générosité de M. le receveur général, qui s'est chargé de solder de ses propres deniers toutes les dépenses du premier trimestre. Ce bienfait, dont on ne saurait trop remercier M. le receveur général, a permis d'attendre les secours du gouvernement. On ne saurait trop louer la conduite de M.... qui a conservé ainsi, à la ville d'Ajaccio, un établissement qui rend de bien grands services à sa population.

—— M. le préfet de l'Aube, de concert avec M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, par arrêté en date du 18 décembre dernier, a nommé la commission d'examen pour les surveillantes de salles

d'asile du département de l'Aube. Cette commission est composé ainsi qu'il suit :

M. l'abbé Lerouge, aumônier du collége de Troyes, président;
M. Fosseyeux, inspecteur des écoles primaires, secrétaire;
Mesdames de Chambon, Vautier, Journé, Matagrin, Semon;
Mademoiselle Aubry.

CORRESPONDANCE.

LETTRE QUATRIÈME

AUX DAMES INSPECTRICES.

Mesdames,

Peu de jours après vous avoir adessé notre dernière lettre, dont celle-ci ne sera que la continuation, nous étions au milieu des enfants d'une de nos salles d'asile, lorsque cette parole des saints Evangiles vint se présenter à notre esprit:

« Que sera un jour cet enfant? » (Saint Luc, ch. I, ℣ 66.)

Quelles espérances, mais quelles craintes naissent à cette question! L'avenir est impénétrable à nos regards; les prévisions les mieux fondées en apparance ne se réalisent que rarement; nous le savons si bien que notre cœur est plein des plus vives émotions lorsque, contemplant nos propres enfants ou songeant à eux, nous disons avec effroi : « Quelle sera leur destinée? Serai-je laissée sur la terre assez longtemps pour les élever, les former à la vertu, les placer sur la route du ciel? Serai-je laissée près d'eux pour en écarter les dangers, les souffrances? » Pourrait-on affirmer qu'il existât une seule mère n'ayant jamais ressenti cette angoisse de l'avenir réservé à son enfant?

Serons-nous donc mères de l'enfant du pauvre tant que nous ne nous dirons pas, en le considérant aussi avec anxiété: « Que sera un jour cet enfant? » Quel sera son sort en quittant la salle d'asile, en traversant l'école, l'apprentissage, en s'élançant dans la vie, en rencontrant à chaque pas des écueils et des abîmes entr'ouverts? Pour savoir ce que peut être cette destinée, et ce qu'elle sera inévitablement sans nos efforts les plus soutenus, étudions ce qu'est celle des parents de nos pauvres enfants adoptifs.

Nous ne vous demandons rien, mesdames, que vous ne puissiez faire chacune dans la position que Dieu lui a assignée. Au foyer de la famille, dans l'accomplissement des devoirs qu'elle impose, les femmes ont plus de temps pour penser, et plus de moyens de s'instruire des choses positives de la vie que les hommes, si elles veulent en faire usage; ou plutôt si leur cœur est sous l'influence de sentiments assez puissants, pour que le courant de leur vie cachée, de cette vie de l'intelligence et de l'âme qui coule au-dessous de la

surface, sans que ces ondes souvent si différentes se mêlent et se confondent, les porte constamment vers l'étude attentive des faits qui révèlent l'état réel de la société et surtout les misères des classes indigentes. Mille occasions s'offrent d'elles-mêmes à nous de connaître ces faits et ces misères : car ne sommes-nous pas sans cesse en rapport avec ceux qui en sont les témoins ou les victimes? Il ne s'agit que de chercher à s'instruire; et ne croyons pas que pour cela de longues et difficiles investigations soient nécessaires : non, il suffit d'un mot d'intérêt bienveillant, d'une question affectueusement posée pour amener l'expansion de la mère de famille ou du pauvre ouvrier dont le cœur est accablé de soucis. Mais l'exercice de la charité active et pratique nous fera faire encore de bien plus grands pas dans la connaissance de tant d'épreuves, et nous révélera les privations, les souffrances, le dénûment, ayant trop souvent le vice pour cause, l'oubli des lois morales, le manque d'habitudes, d'idées religieuses, et l'endurcissement de la conscience. Se pourrait-il que de faibles enfants placés au milieu de telles circonstances et sous leur funeste empire, pussent persister dans la voie du bien que leur ouvre la salle d'asile? Aujourd'hui ils y sont les objets d'une tendre sollicitude; mais alors qui les protégera, qui leur viendra en aide? Cette triste perspective n'est pas, il est vrai, réservée à tous indistinctement; mais pour le plus grand nombre elle est certaine. Ne sentirons-nous donc pas s'accroître notre compassion, et ne tenterons-nous pas, par tous les moyens à notre portée, de conjurer les effets d'une si cruelle destinée? Comment nous y prendrons-nous? Dieu le sait, et nous l'enseignera si nous lui demandons avec confiance et foi ses lumières et son secours. Ne nous préoccupons pas de ce que nous ferons demain; mais considérons la tâche d'aujourd'hui. Il peut sembler qu'il y ait contradiction à se dire : « Que sera un jour cet enfant? » et à ne pas se préoccuper de savoir ce qu'on fera *alors* pour lui. Ah! soyons bien assurées que nous saurons ce qu'il faudra faire si *dès à présent* nous travaillons en vue de cet avenir. Ce n'est pas seulement le travail actif de la charité que nous osons attendre de vous, mesdames; mais aussi celui de la pensée. Et qui pourrait dire ce que vous-mêmes pouvez y gagner en bonheur et en joies de l'âme? Pensons donc beaucoup aux petits enfants de nos salles d'asile; demandons-nous fréquemment : « Que seront-ils un jour? » Et nous sentirons le besoin de les confier au Dieu tout-puissant qui seul peut les préserver du mal, et de prier ce Dieu tout bon de nous inspirer ce que nous pouvons et devons faire pour ces pauvres enfants. Hors de la salle d'asile, redisons-nous souvent : « Que seront-ils? » Mais dans l'asile répétons le texte sacré, et fixons notre attention sur chaque enfant en particulier. C'est le seul moyen d'accomplir vraiment la loi de la charité, et de pouvoir agir avec intérêt et discernement; ne nous contentant pas de vaines aspirations, mais étendant la main pour secourir et protéger, en aimant « non pas de parole, mais par œuvres et en vérité. » (Saint Jean, ch. iii, ℣ 18.)

E.

ANNONCES ET COMPTES RENDUS
D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Petit Manuel d'éducation au moyen des asiles, par une inspectrice. 1 vol. in-12. Prix, broché, 2 fr. 50 c. Paris, librairie de L. Hachette et Cie. — Se vend au profit des asiles.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de cet excellent ouvrage qui se vend au profit des salles d'asile. L'auteur y a consigné une foule d'observations recueillies directement dans une longue et sérieuse pratique de nos établissements. Tout ce dont elle a été témoin lui fait désirer vivement de voir les classes aisées de la société profiter, pour l'éducation de leurs enfants, des ingénieuses et bienfaisantes combinaisons qui rendent si facile et si aimable la direction des enfants recueillis dans les salles d'asile. C'est là une question importante que nous avons déjà indiquée à plusieurs reprises, et que nous traiterons d'une manière spéciale dans un de nos prochains numéros.

Nous reviendrons prochainement sur le *Petit Manuel d'éducation* première au moyen des asiles, et nous en rendrons un compte détaillé. Nous nous contentons aujourd'hui de le recommander à nos lecteurs comme l'un des livres qui font le mieux sentir tout ce qu'on peut retirer de nos établissements pour l'éducation des enfants, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent.

Conseils sur la direction des salles d'asile, par mademoiselle Marie Carpantier. 2e édition. 1 vol. grand-18. Prix, broché. 1 fr. 50 c. Paris, L. Hachette et Cie.

La deuxième édition de l'excellent ouvrage de mademoiselle Carpantier vient d'être mise en vente. Le succès de ce livre justifie le bien que nous avons eu occasion d'en dire, et les deux si honorables distinctions dont il a été l'objet : nous voulons parler de la médaille d'or accordée par l'Académie française, et de l'autorisation du conseil royal de l'Université. M. le ministre de l'Instruction publique vient également de souscrire pour un nombre d'exemplaires des *Conseils sur la direction des salles d'asile.*

Un second ouvrage de mademoiselle Carpantier est sous presse. Il traite de cette partie de l'éducation qui a pour objet la théorie de nos diverses connaissances, et qu'on appelle généralement *instruction.* Mettre l'instruction à la portée des tout petits enfants, c'est rendre un vrai service aux instituteurs : car la *science* a une certaine roideur officielle peu facile à mettre en rapport avec le besoin de gaîté, de simplicité, d'imprévu qui gouverne l'enfance. Le but de mademoiselle Carpantier est toujours le même, c'est le développement de la morale fraternelle et religieuse dans l'âme des enfants, en vue des hommes futurs.

Paris. — Imprimerie Panckoucke, rue des Poitevins, 14.

2e SÉRIE, T. II. — Nos 3 et 4. MAI et JUILLET 1847.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL OFFICIEL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS DE M. LE MINISTRE.

Médailles et Mentions honorables.

ACADÉMIE D'AIX.

Médailles de bronze. — MMmes Amphoux, surveillante d'asile à Marseille; Gibert, surveillante d'asile à Arles; Hortos, surveillante d'asile à Toulon.

Mentions honorables. — Mlle Devolx, surveillante d'asile à Aix.

ACADÉMIE D'ANGERS.

Médailles de bronze. — Mme veuve Lemarchand, surveillante d'asile à Corné (Maine-et-Loire); Mlle Pommier, sœur d'Évron, surveillante d'asile à Laval (Mayenne).

Mentions honorables. — MMlles Gaillard, sœur de Saint-Joseph, surveillante d'asile à Maulevrier (Maine-et-Loire); Bezier, sœur d'Évron, surveillante d'asile à Château-du-Loir (Sarthe).

ACADÉMIE DE BORDEAUX.

Médaille de bronze. — Sœur Fabienne, surveillante d'asile à la Teste (Gironde).

Mentions honorables. — Sœur Marie Jésus, surveillante de l'asile Ste-Croix à Bordeaux (Gironde); Mlle Collignon, surveillante d'asile à Lesparre (Gironde); Mme Saint-Charles, surveillante d'asile à Pauillac (Gironde); les sœurs de la Sagesse, surveillantes d'asile à Angoulême (Charente); Mlle Guillon, surveillante d'asile à Châteauneuf (Charente).

ACADÉMIE DE BOURGES.

Médaille de bronze. — Sœur Anne-Marie, surveillante d'asile à la Châtre (Indre).

Mentions honorables. — Mlle Octavie Tourret, surveillante d'asile à Argenton (Indre); Sœur Rogin, surveillante d'asile à Entrains (Nièvre).

ACADÉMIE DE CAEN.

Médaille d'argent. — Les sœurs de la Providence, surveillantes d'asile à Alençon (Orne).

ACADÉMIE DE CLERMONT.

Médailles de bronze. — MMmes Dupuy, sœur Saint-Vincent-de-Paul, surveillante d'asile à Thiers (Puy-de-Dôme); Ouvré, surveillante d'asile à Moulins (Allier).

Mention honorable. — Les dames du Bon-Pasteur, surveillantes d'asile à Montferrand (Puy-de-Dôme).

ACADÉMIE DE LA CORSE.

Médaille de bronze. — Sœur Marie Philomène, surveillante d'asile à Ajaccio.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Médaille d'argent. — Mme Celse, surveillante d'asile à Arras (Pas-de-Calais).

Médaille de bronze. — Mlle Duceillier, surveillànte d'asile à Carvin (Pas-de-Calais).

Mentions honorables. — Mlle Darcourt, surveillante d'asile à Guines (Pas-de-Calais); Mme veuve Noël, surveillante d'asile à Outreau (Pas-de-Calais).

ACADÉMIE DE GRENOBLE.

Médaille de bronze. — Mme Peyron, surveillante d'asile à Gap (Hautes-Alpes).

ACADÉMIE DE LIMOGES.

Médaille d'argent. — Mme veuve Carquiex, surveillante d'asile à Limoges (Haute-Vienne).

ACADÉMIE DE LYON.

Médaille d'argent. — Mlle Bonnard, sœur Saint-Joseph, surveillante d'asile à à Lyon (Rhône).

Médailles de bronze. — MMlles Revel, surveillante d'asile à Lyon; Linossier, sœur Saint-Joseph, surveillante d'asile à Lyon; Broillier, sœur de Saint-Joseph, surveillante d'asile à Roanne (Loire); les sœurs Saint Joseph, surveillantes d'asile à Chamond (Loire).

Mentions honorables. — MMlles Servet, sœur Saint-Charles, surveillante d'asile à Lyon; Pugin, surveillante d'asile à Lyon; Hugonnet, surveillante d'asile à Lyon; Girard, sœur Saint-Joseph, surveillante d'asile à Roanne (Loire); Corcal, sœur Saint-Joseph, surveillante d'asile à Bourg (Ain); Pillion, surveillante d'asile à Nantua (Ain).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER.

Mentions honorables. — Sœur Julie, supérieure de la Présentation, surveillante d'asile à Millau (Aveyron); la sœur supérieure de la Sainte-Famille, surveillante d'asile à Villefranche (Aveyron).

ACADÉMIE DE NANCY.

Médaille d'argent. — Mme Hanot, sœur Justine de la Doctrine chrétienne, surveillante d'asile à Mirecourt (Vosges).

Médaille de bronze. — Mme Arnoux, surveillante d'asile à Bar-le-Duc (Meuse).

ACADÉMIE D'ORLÉANS.

Médailles de bronze. — MM. Munier, surveillant de l'asile Saint-Pierre à Orléans (Loiret); Lecomte, surveillant d'asile à Romorantin (Loir-et-Cher).

ACADÉMIE DE POITIERS.

Médaille d'argent. — Sœur Séraphine (fille de la Sagesse), surveillante d'asile à Châtellerault (Vienne).

ACADÉMIE DE PARIS.

Rappel de medailles d'argent. — Mlle Leblanc, surveillante d'asile, Cour des Miracles, à Paris; Mme Bara, surveillante d'asile à la Halle aux Draps.

Médailles d'argent. — Mme Fernel, surveillante d'asile à la Chapelle-Saint-Denis; sœur Marie, surveillante d'asile à Nogent-sur-Seine (Aube); Mlle Myot, sœur Hidulphe, surveillante d'asile à Sermaise (Marne).

Médailles de bronze. — Mmes Doucet, surveillante d'asile, rue Saint-Dominique au Gros-Caillou, à Paris; Teulières, surveillante d'asile, rue de la Bienfaisance, à Paris; MMlles Rabotin, surveillante d'asile à Fontenay-sous-Bois (Seine); Closet, surveillante d'asile à Belleville; sœur Bénigne, surveillante d'asile à Troyes (Aube); sœur Alexis, surveillante d'asile à Romilly-sur-Seine (Aube); Mlle Bulard, surveillante d'asile à Châlons (Marne); la sœur surveillante de l'asile à Maincy (Seine-et-Marne).

Mentions honorables. — MMmes Oudin, surveillante d'asile, quai d'Anjou, à Paris; Pivron, surveillante d'asile, rue de Montreuil; Mlle Marie, surveillante adjointe, passage Saint-Pierre; Mme Delalonde, surveillante adjointe, rue de Charonne; Mlle Henry, surveillante adjointe, Halle aux Draps; Mme Godart, surveillante adjointe, Cour des Miracles; Mlle Lebossé, surveillante d'asile à Nanterre; Mme Dablincrout, surveillante d'asile à Vaugirard; sœur Laurent, surveillante d'asile à Arcis-sur-Aube (Aube); MMmes Fiot Didron, surveillante d'asile à Épernay (Marne); Demenye, surveillante d'asile à Grisy-Suines (Seine-et-Marne).

ADADÉMIE DE PAU.

Mentions honorables. — Sœurs Julienne, surveillante d'asile à Oloron (Basses-Pyrénées); Buffine, surveillante d'asile à Oloron.

ACADÉMIE DE RENNES.

Médaille de bronze. — Mme Marsault, surveillante d'asile à Nantes (Loire-Inférieure).

Mentions honorables. — MMmes Leroy, surveillante d'asile à Loudéac (Côtes-du-Nord); Vigneux, surveillante d'asile à Brest (Finistère); Mlle Achaintre, surveillante d'asile à Brest.

ACADÉMIE DE ROUEN.

Rappel de médaille d'argent. — Mlle Letourmy, surveillante d'asile à Dieppe (Seine-Inférieure).

Médaille d'argent. — Mme Grandhomme, surveillante d'asile à Louviers (Eure).

Mention honorable. — Mme veuve Baudin, surveillante d'asile à Évreux (Eure).

ACADÉMIE DE STRASBOURG.

Medaille de bronze. — Mme Muller, surveillante d'asile à Bouxviller (Bas-Rhin).

Mentions honorables. — Mlle Heyring, surveillante d'asile à Schelestadt (Bas-Rhin); Mme Hemmerlé, surveillante d'asile à Wissembourg (Bas-Rhin).

CIRCULAIRES A MM. LES PRÉFETS.

Au chef-lieu de l'Université, le 20 mars 1847.

Monsieur le Préfet, l'article 20 de l'ordannance royale du 22 décembre 1837 dit que des dames inspectrices seront chargées de la visite habituelle et de

l'inspection journalière des salles d'asile; qu'elles pourront se faire assister par des dames déléguées qu'elles choisiront. L'article 20 ajoute qu'elles seront nommées, sur la présentation du maire, président du comité local, par le préfet, qui a seul le droit de les révoquer.

Je viens, monsieur le Préfet, vous rappeler les termes de l'ordonnance royale de 1837; il importe que ces prescriptions soient régulièrement suivies, et je sais qu'il y a beaucoup de salles d'asile qui n'ont point leurs dames inspectrices. La surveillance de ces établissements en souffre, et les enfants qui y sont admis ne sont pas entourés, comme ils devraient l'être, des soins maternels que réclame leur âge, et dont l'absence leur est funeste.

Je vous prie donc, monsieur le Préfet, d'engager immédiatement MM. les maires de toutes les communes de votre département pourvues de salles d'asile, à vous adresser une liste de présentation, afin qu'il vous soit possible de vous conformer à l'article 20 de l'ordonnance royale de 1837, que j'ai rappelée plus haut, et qui vous investit du droit de nommer les dames inspectrices.

L'article 13 de la même ordonnance prescrit la formation, au chef-lieu de chaque département, de commissions spéciales d'examen qui doivent être composées de dames inspectrices et être nommées par vous, à l'exception du président et du secrétaire, dont la nomination est laissée aux recteurs. Dès que les dames inspectrices seront choisies, je vous demanderai instamment de créer les commissions d'examen dont il est question ici. Il importe particulièrement à la bonne administration des salles d'asile que les brevets d'aptitude délivrés aux surveillantes ne soient accordés qu'après des examens subis devant des commissions spéciales, composées de manière à donner toutes les garanties désirables.

Je vous prie, monsieur le Préfet, de vouloir bien vous occuper immédiatement de ces nominations et de me les faire connaître le plus tôt qu'il vous sera possible.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
grand maître de l'Université,
SALVANDY.

Paris, le 20 août 1847.

Monsieur le Préfet, une maison provisoire d'études, destinée à compléter l'instruction des personnes qui désirent se vouer à la direction ou à l'inspection des salles d'asile, vient de s'ouvrir à Paris, rue Neuve-Saint-Paul, nº 12. Cette maison est placée sous la surveillance d'une commission administrative, composée de dames faisant partie de la commission supérieure des salles d'asile, et qui veulent bien donner une nouvelle preuve de leur zèle éclairé, en prêtant encore à l'institution le concours de leur expérience et de leur active coopération.

Je viens, monsieur le Préfet, signaler cette maison à votre attention particulière. Les bienfaits sans nombre que répandent autour d'elles les salles d'asile, sont de plus en plus appréciés. Au point de vue des intérêts du présent, elles offrent aux mères les moyens d'employer avec sécurité toute leur journée au travail, ce capital du pauvre; aux enfants, un refuge assuré contre tous les dangers de l'abandon et de l'isolement. Au point de vue des intérêts de l'avenir, elles forment des générations saines de corps et d'esprit, qui pourront fournir plus facilement à leurs propres besoins, et seront ainsi, pour la patrie, une nouvelle source de richesse et de force. Tels sont les résultats que promettent les salles d'asile, et dont il n'est plus permis de douter.

Mais pour obtenir ces résultats, il faut que ces établissements soient dirigés selon les principes éprouvés par une expérience de plusieurs années. Il

faut que la méthode des salles d'asile, tout à la fois si ingénieuse et si simple, si bien appropriée à tous les besoins de l'enfance, reçoive partout une application régulière et constante. S'il en était autrement; si le caprice remplaçait la règle, on verrait bientôt ces précieux établissements dégénérer et se transformer, ici en garderies où les enfants réunis et inoccupés contractent de funestes habitudes; là, en écoles où leur intelligence est énervée par des études prématurées qui leur font prendre le travail en dégoût : double tendance également funeste, et dont il faut préserver avec soin l'institution.

S'assurer par une surveillance continue, exercée pendant plusieurs mois, du caractère et de l'aptitude de chaque candidat reconnu préalablement digne par la pureté de sa vie intérieure, de la mission qu'elle veut remplir, l'éducation de l'enfance; lui enseigner tout ce qu'il doit savoir pour la remplir convenablement; former ainsi des directrices pénétrées de la sainteté de leur tâche, et aussi des sujets capables de satisfaire aux besoins ultérieurs de l'inspection; tel est le but qu'on s'est proposé d'atteindre en ouvrant la maison d'études provisoire pour les salles d'asile. L'ardente et intelligente charité, la sage expérience des différents membres de la commission administrative qui la dirige, me font espérer qu'il sera facilement atteint.

La maison d'études provisoire admet des élèves pensionnaires et des élèves externes : les cours de théorie et d'enseignement pratique durent quatre mois. Pour y être admis il faut être âgé de trente ans au moins, prendre l'engagement de solder mensuellement le prix de la pension, qui est fixé à 80 fr. par mois, et subir convenablement l'examen d'entrée qui constate une instruction générale suffisante.

Toutes les demandes d'admissions doivent être adressées au ministère de l'Instruction publique.

Vous comprenez, monsieur le Préfet, combien il serait utile d'avoir à la tête de la salle d'asile, qui doit servir d'asile modèle dans le département que vous administrez, une directrice qui, pendant un séjour de quatre mois dans l'établissement que je vous signale, se serait pénétrée du véritable esprit de l'institution, serait rompue à tous les exercices de la méthode, en connaîtrait toutes les nécessités, tous les avantages et pourrait, de retour dans votre département, aider à la propagation des vrais principes, former de jeunes élèves, rappeler dans la bonne voie les directrices qui s'en écartent, faire enfin que l'institution des salles d'asile produise tout ce qu'elle promet et tout ce qu'elle tiendra, dès qu'elle sera suffisamment comprise.

Le conseil général de votre département va bientôt se réunir. Je vous engage à lui faire sentir tous les avantages qu'on peut retirer dans l'avenir de la présence d'un élève à la maison d'études pour le compte du département. La dépense sera peu considérable et ne peut devenir périodique. Dans certains cas exceptionnels, je pourrai, de mon côté, fournir sur les fonds de l'État, une partie du prix de la pension, et alléger ainsi la charge que s'imposerait le conseil général. Les communes peuvent aussi pourvoir à l'entretien d'une boursière dont elle profiterait plus tard tout spécialement. La ville du Mans a déjà donné l'exemple d'un pareil sacrifice.

Je vous prie, monsieur le Préfet, de m'accuser réception de cette circulaire, et de me faire connaître ultérieurement l'accueil que le conseil général aura fait à vos propositions.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
grand maître de l'Université,

SALVANDY.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE LA GRATUITÉ.

Convient-il que tous les établissements d'instruction primaire, et en particulier les salles d'asile, soient gratuits? Convient-il, au contraire, qu'ils soient placés sous un régime de non-gratuité et qu'on exige des parents une modique rétribution pour les soins moraux, intellectuels et physiques que reçoit chaque enfant? C'est là une grave question à laquelle se rattache essentiellement l'avenir de l'instruction primaire dans notre pays.

Avant de discuter les raisons qui peuvent être utilement invoquées dans l'examen, il est bon de rapporter ici en peu de mots l'historique de la question.

La Constituante, dans sa loi de septembre 1791, a dit : « Il sera créé une instruction commune à tous les citoyens, *gratuite* à l'égard des parties de l'enseignement indispensable pour tous les hommes. »

La Convention, par un décret de 1793, proclamait aussi ce principe de l'instruction primaire gratuite, et allouait à l'instituteur un traitement fixe, dont le minimum était fixé à 1,200 fr.

En l'an IV une nouvelle loi vient détruire tout ce qui avait été fait précédemment, en établissant une rétribution payée par chaque élève, laquelle rétribution forme tout le traitement de l'instituteur, qui n'a plus alors que le logement donné par la commune : moyennant quoi il est obligé de recevoir gratuitement des élèves désignés par l'administration municipale, et dont le nombre peut s'élever au quart du chiffre total des enfants admis.

Enfin la loi du 28 juin 1833, qui règle aujourd'hui la matière, ajoute au traitement fixe, dont le minimum est de 200 fr., une rétribution scolaire, dont le taux est arrêté par les conseils municipaux qui en exemptent ceux qui sont reconnus ne pouvoir payer.

Tel est l'historique de la question.

Au premier abord, le principe de la gratuité séduit; il semble plus libéral que tout autre, et, à ce titre, appartenir plus particulièrement à notre époque, si jalouse de s'approprier et de développer tous les principes qui doivent améliorer la condition des classes pauvres et préserver la société des grandes secousses qui la menacent. Quoi de plus naturel, de plus généreux, en effet, qu'une grande nation comme la nôtre regarde tous les citoyens comme ses enfants et leur

distribue à tous gratuitement cette première instruction que la Constituante proclame indispensable à tous les hommes? Il y a là quelque chose qui paraît tout à la fois si simple et si élevé qu'on est tenté de s'y arrêter sans chercher à aller plus loin. « Mais il faut se défier de ces dispositions dont le bel ensemble offre une unité qui impose, une simplicité qui séduit : souvent cette simplicité est un piége, cette unité un écueil, car les autres principes ne sont pas détruits, parce que la théorie les a sacrifiés; ils reparaissent aussitôt qu'on met la main à l'œuvre, et leur action qui n'a pas été prévue éclate tout à coup en résistances qui, à la longue, entravent et arrêtent tout. » Ainsi le principe de la gratuité, si noblement énoncé par la Constituante, si largement rétribué par la Convention, n'a pas fait faire un pas à l'instruction primaire, tandis que le système de la loi de 1833 a fait qu'en quelques années plus de trente mille écoles se sont élevées sur la surface de la France. Ce résultat est assez éloquent par lui-même, et pourrait à lui seul prouver suffisamment que la gratuité absolue est non-seulement inutile, mais nuisible.

Dans des questions de cette nature, il n'est pas permis de faire abstraction des mœurs, des habitudes du temps où l'on vit. Il est important, indispensable de s'assurer tout d'abord que l'on s'appuye sur des idées reçues, acceptées de la majorité. Or, je ne sache pas que nous vivions dans un temps où l'individualité ait disparu : nous n'en sommes pas encore arrivés à voir les intérêts différents s'accorder un secours mutuel, se fondre, pour ainsi dire, en un intérêt général, l'intérêt de l'association commune, de l'association de tous, c'est-à-dire de la société. Peut-être la Providence nous réserve-t-elle dans l'avenir un état social plus parfait, dans lequel des sentiments de fraternité réciproque, un meilleur partage des labeurs et des récompenses amèneront les hommes à comprendre que la devise de l'humanité devrait être : *Tous pour tous.* Mais aujourd'hui il n'en est point encore ainsi : les intérêts sont divers, et de ces intérêts si divers naissent les diverses industries qu'il importe de protéger, parce qu'elles font la force de l'Etat, qui ne peut à lui seul pourvoir à tous les besoins de chacun. Les fonctionnaires, quel que soit leur nombre, quel que soit leur zèle, ne pourront jamais suffire à toutes les exigences d'un service public quelconque dans le présent et dans l'avenir. Une armée de fonctionnaires ne donne pas la vie à un pays : elle peut la régulariser, l'administrer avec talent; mais elle n'invente rien, elle n'améliore rien de son propre mouvement; en un mot elle n'est pas faite pour tenter des essais; elle ne peut, elle ne doit qu'en propager l'application lorsqu'ils ont réussi.

Or, si l'on veut que l'instruction primaire ne reste pas stationnaire, si l'on veut que bientôt elle donne d'une manière large et complète ces connaissances indispensables à tous les hommes, non-seulement dans leur propre intérêt, mais encore et surtout dans l'intérêt de tous, il est essentiel de ne pas la réserver uniquement à des instituteurs publics, il faut aussi protéger les instituteurs privés, en faire une concurrence sérieuse qui, soumise à de certains règlements, aura cependant plus de liberté de mouvement, plus de désir d'innover. La

gratuité de l'enseignement primaire éteindrait nécessairement cette concurrence qui, comme on le voit, est très-profitable à la propagation et à l'amélioration des méthodes.

D'un autre côté, il n'est pas possible d'espérer un instant que l'Etat puisse faire tout d'un coup des efforts assez considérables pour couvrir le pays de toutes les écoles, de toutes les salles d'asile qui lui manquent. Si l'on n'a pas recours à l'industrie privée, à qui s'adressera-t-on? Elle seule peut centupler immédiatement l'action du gouvernement, se répandre partout avec activité, profiter sans délai de toutes les occasions de satisfaire à cet immense besoin d'éducation et d'instruction que ressentent aujourd'hui les classes inférieures de la société et qu'il est essentiel de satisfaire. La seule précaution à prendre contre l'industrie privée, c'est de ne pas permettre qu'elle soit exercée par des mains inhabiles; c'est d'exiger impérieusement la preuve la plus sévère, la plus manifeste d'une instruction solide, abondante, d'une connaissance parfaite des méthodes d'enseignement, et surtout d'une moralité évidente. Lorsque ces garanties premières auront été obtenues, que le gouvernement aide de tous ses moyens, protége de toute son influence, à l'égal de ses propres instituteurs, les instituteurs privés, et il aura beaucoup plus fait pour l'instruction primaire qu'aucun autre de ses devanciers.

C'est là où gît toute la question de la liberté de l'enseignement : du moment où tout le monde se soumettra aux épreuves si rigoureuses exigées des fonctionnaires chargés de l'instruction publique; du moment où il ne suffira plus de montrer une lettre d'obédience pour obtenir l'autorisation de tenir une salle d'asile, une école; du moment où l'on appliquera, sans préoccupation de l'habit du candidat, une règle constante, uniforme, si conforme d'ailleurs à l'esprit d'égalité de notre époque, la question de la liberté de l'enseignement à tous les degrés sera résolue et ne présentera plus aucun danger pour l'intérêt public.

Les partisans de la gratuité absolue disent qu'avec elle l'enseignement parvient à tous et, par conséquent, à ceux qui ne peuvent le payer. En effet, il en serait ainsi si la France possédait en nombre suffisant des établissements gratuits où tout le monde pût être accueilli, riches ou pauvres. Mais nous sommes bien loin de ce résultat : les écoles et les salles d'asile sont trop peu nombreuses, et, lorsque leur personnel d'élèves est au complet, il faut bien refuser ceux qui viennent tardivement. Les écoles et les salles d'asile de plusieurs grandes villes, et notamment de Paris, fournissent à ce sujet un exemple des inconvénients très-réels qui accompagnent un pareil système.

Le conseil municipal de Paris a voulu réaliser la généreuse pensée de la Constituante en donnant à tous l'instruction gratuite. Qu'en est-il résulté? Que, malgré des efforts considérables dont il faut lui savoir gré, efforts qui, traduits en chiffres, s'élèvent par an à presque un million, elle a manqué complétement le but qu'elle se proposait. En effet, les écoles et les salles d'asile sont remplies d'enfants qui pourraient facilement payer une légère rétribution, tandis que ceux qui ne peuvent payer attendent leur tour d'admission, qui arrive ra-

rement. L'instruction gratuite alors, au lieu de profiter à celui qui ne peut la payer, est donnée, au contraire, à son détriment, à celui qui n'a pas besoin qu'on lui en fasse l'aumône.

Au lieu de cela, qu'on suppose que tous les enfants des salles d'asile et des écoles de Paris qui peuvent payer donnent une légère rétribution mensuelle, et qu'on voie alors l'immense avantage que l'on retirera de cette mesure : ou ces enfants qui représentent bien la moitié des élèves de nos établissements trouveront place dans des établissements privés, ou bien ils resteront élèves dans les établissements publics. Dans le premier cas, ils aideront au développement si utile, à la prospérité de l'industrie privée, et en même temps laisseront vacantes dans les établissements publics un grand nombre de places qui seront immédiatement occupées par des indigents. Dans le second cas, ils fourniront à la ville de Paris des ressources immédiates considérables qu'elle pourra, dans ses généreuses intentions, appliquer sur-le-champ à la construction de nouvelles écoles, dé nouvelles salles d'asile. La gratuité, au lieu d'aider à la charité, la conduit donc dans une fausse voie, en affectant ses ressources à ceux qui pourraient s'en passer, et en en privant ceux qui en ont besoin.

Les rapports de MM. les inspecteurs des écoles primaires constatent aussi un fait dont l'enseignement ne doit point être négligé. Partout où la gratuité n'est pas absolue, et surtout dans les écoles de campagne, on a constaté que les élèves les plus assidus étaient précisément ceux qui payaient, tandis que les plus inexacts étaient ceux qui étaient admis gratuitement : ne doit-on pas conclure de là qu'on tient plus particulièrement à ce que l'on paye, et qu'on regarde un peu en dédain ce dont l'on peut jouir pour rien. Dès lors, une rétribution, quelle qu'en soit la quotité, n'est-elle pas un moyen puissant de mettre en estime nos établissements, de relever dans l'opinion de tous l'éducation si précieuse qu'on y donne, et, par conséquent, de la faire désirer davantage, de la faire mieux apprécier?

Et puis cette gratuité est-elle bien réellement une gratuité? Pour faire qu'un établissement soit gratuit, il faut bien que le conseil municipal trouve quelque part les ressources pécuniaires nécessaires à son entretien. Ces allocations considérables, ce million, sont le produit de diverses impositions, et à ce titre c'est tout le monde qui paye, même les indigents, sur lesquels pèsent d'une manière bien réelle et bien lourde les impositions indirectes, les revenus de l'octroi.

Ces considérations font voir tous les inconvénients que traîne après elle la gratuité, qu'il s'agisse d'une école ou d'une salle d'asile. Mais il est aussi quelques considérations particulières à ces derniers établissements, que nous demandons la permission d'indiquer ici.

L'enfant admis à l'école a déjà sept ans; il n'a plus besoin de personne pour veiller sur lui, pour diriger ses moindres pas, pour le préserver de ces mille accidents qui entourent son inexpérience : il marche, il court, il sait se garantir; il est même utile déjà à sa famille dans une foule de petits travaux qu'il peut entreprendre et mener à bonne fin. En le recueillant à l'école, ce n'est donc pas un soulagement immédiat que l'on apporte aux parents, c'est peut-être

même un modeste appui qu'on leur enlève dans le présent pour rendre cet appui plus vigoureux et plus ferme dans les jours mauvais de l'avenir.

Il n'en est pas de même des enfants recueillis à la salle d'asile : ceux-là sont bien trop jeunes pour être d'aucun secours; loin d'apporter à la famille un aide quelconque, ils sont, au contraire, une source d'embarras et de préoccupations incessantes; les parents sont obligés ou de se consacrer entièrement à leur garde ou de les confier à une gardienne ignorante des besoins de l'enfance et des moyens d'y satisfaire, ou bien enfin de les laisser errer sur la voie publique exposés à des dangers de toutes sortes. Dans le premier cas, il leur faut renoncer à toute pensée de travail, de ce travail qui peut seul amener dans le modeste ménage le pain de chaque jour; dans le second cas, ils dépensent une grande partie du prix de leur rude labeur à solder les frais d'une mauvaise maison de gardenage; enfin, dans le troisième cas, toutes les funestes habitudes de la vie de carrefour s'emparent de leurs enfants pour ne plus les quitter. C'est tous ces inconvénients si bien reconnus aujourd'hui, même des parents les moins éclairés, les plus abrutis, que la salle d'asile évite si merveilleusement, si facilement; c'est toutes ces préoccupations auxquelles elle vient mettre un terme, en fournissant aux parents un refuge assuré pour leurs enfants, un refuge dans lequel ils trouveront non-seulement tous les soins que réclament leur corps, l'éducation physique, mais encore, et surtout, tous les soins que réclament aussi leur esprit et leur cœur, l'éducation intellectuelle et morale. Là on s'occupe sans cesse de façonner ces générations nouvelles à tout ce qui est bien, à tout ce qui est bon, à tout ce qui est beau : de sorte que l'enfant, en sortant de l'asile, reviendra chez lui avec un cœur droit, un esprit juste, un corps sain.

Quel est donc le père, quelle est donc la mère qui, en échange de pareils avantages, ne donneraient pas bien vite et sans hésitation une modique rétribution mensuelle? Ici ce n'est plus seulement l'instruction qu'on donne, l'instruction qui, après tout, n'est pas une des conditions essentielles de la vie matérielle, c'est l'éducation du premier âge, cette éducation si importante pour celui qui la reçoit, si pénible pour celui qui la donne; ce sont toutes ces précautions continues dont elle se compose, et qu'exige impérieusement la conservation physique de l'individu dont on les dispense; c'est un profit réel, immédiat qu'on leur assure, en leur permettant de se livrer avec sécurité à la tâche qui leur est départie dans ce monde.

Quand bien même le principe de la gratuité serait appliqué aux écoles, il devrait donc être formellement interdit aux salles d'asile, puisque les parents y trouvent, entendus d'une manière bien supérieure, tous les soins qu'ils seraient obligés de donner eux-mêmes à leurs enfants. S'il en était autrement, on ferait bientôt naître chez le peuple, toujours prêt à croire que l'Etat est la cause immédiate de ses misères et lui en doit le soulagement, cette pensée que c'est à autrui, gouvernement ou autre, et non à la famille, qu'il appartient de veiller sur la première enfance. Or, si dans une vue de moralisation, il est parfois

de l'intérêt de la société, et aussi des pauvres enfants qu'on élève, de les enlever presque à leurs parents, de les séparer ainsi des tristes exemples, du déplorable enseignement qu'ils en reçoivent, personne ne contestera cependant que ce serait une funeste idée de vouloir détruire d'une manière générale et systématique la famille pour lui substituer toute autre influence extérieure.

Quelques objections sont faites au régime qui admet dans les mêmes établissements des enfants payants et des enfants non-payants : on dit que les rapprocher ainsi, c'est désigner ceux qui ne payent pas au mépris de ceux qui payent; c'est donner à ces derniers une espèce de supériorité sur les premiers; c'est détruire l'égalité qui doit exister entre eux, faire naître ainsi de détestables sentiments; aller, par conséquent, dans un sens diamétralement opposé au but qu'on se propose, l'éducation, qui doit tendre à développer sans cesse les généreux instincts et à paralyser les mauvais. Nous ne pouvons partager cette opinion, et nous apportons à l'appui de notre système la grande expérience qu'a très-heureusement tentée la loi de 1833 sur l'instruction primaire.

Le principe admis dans cette loi, nous l'avons déjà dit, c'est le principe de la non-gratuité. La rétribution scolaire est la règle; la gratuité est l'exception. On trouve dans les écoles primaires, placés à côté les uns des autres, les payants et les non-payants, et depuis quatorze ans que ce principe est régulièrement et universellement appliqué dans plus de trente mille écoles, je ne sache pas qu'il ait fait naître ces sentiments de mépris, de supériorité et de jalousie qu'on semble redouter. La différence est-elle donc si grande entre celui pour lequel on paye 1 fr. par mois d'écolage et celui qui est admis gratuitement ? Quiconque connaît un peu les mœurs et la vie de la campagne, sait parfaitement qu'entre les parents de l'enfant qui paye et les parents de l'enfant qui ne paye pas, il y a des rapports quotidiens, des travaux communs, des relations continues, des services réciproques. A la campagne il n'en est pas comme à la ville, il n'y a nul embarras à paraître pauvre. Celui qui travaille honnêtement, qui doit sa pauvreté à des circonstances malheureuses et non à l'inconduite, trouve facilement le respect chez son voisin, qu'une mauvaise récolte suffirait pour réduire à une position semblable.

Gardons-nous bien d'abandonner ce système de la non-gratuité; c'est aujourd'hui la règle qui régit avec raison tous nos établissements d'éducation publique; depuis la Crèche jusqu'aux Facultés. A la crèche[1], à l'asile, à l'école primaire, à l'école normale primaire, dans les classes d'adultes, dans les colléges même, où le sentiment de la dignité humaine est plus énergique, plus ardent, partout le principe de la non-gratuité et le mélange des payants et des non-payants est admis non-seulement sans l'inconvénient qu'on redoute pour les enfants des salles d'asile, mais encore avec honneur et profit. Ce mélange indispensable

---

[1] *Voir*, dans le Rapport de M. Arthur Baligot de Beyne, sur les crèches du douzième arrondissement de Paris, plusieurs faits très-curieux touchant la rétribution perçue dans ces établissements (p. 103 et suiv.).

existe partout, à tous les degrés de l'instruction publique, et il est essentiel de le conserver précieusement. Il tient aux principes les plus élevés, les plus chrétiens : il faut que le pauvre s'habitue à voir le riche sans envie, et le riche à sentir le pauvre près de lui sans mépris. C'est ainsi qu'il sera possible d'établir des sentiments de bienveillance réciproque, de confraternité, et de faire comprendre à tous, riches et pauvres, que la richesse n'est qu'un simple accident dans la vie dont il ne faut pas être orgueilleux.

Les salles d'asile sont d'admirables moyens pour répandre, pour propager ces idées, pour les faire pénétrer sans efforts au sein de toutes les populations. Un temps viendra, et nous espérons qu'il ne se fera pas longtemps attendre, où l'on ne pourra comprendre les difficultés sans nombre que l'institution a dû vaincre à ses débuts ; où les avantages qu'elle répand autour d'elle pour tous seront appréciés de tous comme il convient, où nous aurons des salles d'asile réunissant les enfants des classes qui sont voisines dans la société, et opérant ainsi une fusion que tout le monde doit ardemment désirer. Quels résultats, en effet, ne serait-on pas en droit d'espérer de ces établissements mixtes dans lesquels d'habiles surveillantes, accoutumées à ne point classer les élèves selon le rang et la fortune, pourraient profiter de tous ces bons mouvements de l'enfance, à un âge où les distinctions sociales sont inconnues, pour les façonner à de douces habitudes de confraternité, leur préparer dans l'avenir de ces tendres et douces affections qui sont la consolation de la vie, sur lesquelles on compte, sur lesquelles on s'appuie avec joie, quelquefois avec orgueil. Ils seraient bien à plaindre ceux qui ne verraient là qu'une utopie. Ne pourrait-on pas leur dire : Vous n'avez donc pas une amitié d'enfance ? vous n'avez donc pas un camarade de collége ?

Résumons-nous :

La gratuité absolue est un principe mauvais, qu'il importe de ne point laisser se produire dans nos écoles et dans nos salles d'asile. Elle ruine l'industrie privée, et, comme l'Etat ne peut suffire à la tâche d'instruire et d'élever les jeunes générations, elle nuit, par conséquent, essentiellement à la propagation de l'instruction primaire. Au lieu de profiter aux indigents, pour lesquels elle semble plus particulièrement utile, elle empêche, au contraire, leur entrée dans les écoles et les asiles. Elle n'est d'ailleurs qu'un vain mot, puisqu'il faut bien trouver quelque part les ressources nécessaires à leur entretien ; qu'une injustice, puisqu'elle fait payer l'instruction à ceux qui ne la reçoivent pas. Le principe posé dans la loi de 1833 est donc bon en soi et dans ses applications : que les indigents soient admis gratuitement dans nos salles d'asile publiques ; qu'ils y soient les premiers admis ; qu'après eux on complète le personnel au moyen d'autres élèves payant une rétribution ; qu'on crée ainsi des établissements mixtes où seront recueillis ensemble les enfants tout à fait pauvres et les enfants d'ouvriers moins malheureux ; qu'on développe entre eux une espèce de fraternité chrétienne qui profitera à tous ; enfin qu'on encourage par toutes sortes de moyens la fondation d'établissements payants pour les ouvriers aisés, pour les petits marchands, établissements qui

seront si utiles par eux-mêmes d'abord, et aussi comme devant servir de transition à d'autres plus relevés pour les autres classes de la société.

Notre devise est donc :

Gratuité pour les indigents; rétribution scolaire pour ceux qui peuvent payer.

C. JUBÉ DE LA PERRELLE.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION,
ET EXERCICES.

DU TRAVAIL MANUEL.

On ne peut avoir aucun doute sur l'utilité et la nécessité du travail manuel dans les salles d'asile; il profite non-seulement à l'instruction pratique des enfants, mais aussi à la bonne tenue de l'asile. Ainsi que le fait observer l'auteur de l'appendice du *Manuel Cochin,* tout ce qui calme les enfants et les rend, à de certains moments, tranquilles et silencieux, sans contrainte et sans ennui, ne saurait être assez vivement recommandé, et le travail manuel est un moyen facile d'arriver à ce but.

D'un autre côté, il y a une foule de petits travaux très-simples, tout à fait à la portée de l'enfance, qui rendent ses doigts plus habiles et plus déliés, et servent très-bien à l'éducation de l'un de ses sens, le toucher. Ces travaux bien dirigés peuvent encore avoir l'avantage de lui enseigner de petits procédés qui lui seront utiles pendant toute sa vie. Ainsi les travaux à l'aiguille dans ce qu'ils ont de plus élémentaire, devraient être enseignés à l'asile non-seulement aux petites filles, mais encore aux petits garçons. La bonne tenue de tous y gagnerait et dans le présent, en obtenant d'eux certaines réparations immédiates dans leurs vêtements de chaque jour, et aussi dans l'avenir en leur rendant odieux et impossible ce désordre si souvent remarqué dans le costume des ouvriers. A défaut d'une femme, pour réparer les résultats inévitables d'un long usage, l'homme lui-même pourrait alors par un entretien journalier, conserver plus longtemps dans un bon état l'ensemble de ses vêtements, et joindre ainsi aux avantages matériels et moraux d'une bonne tenue, les avantages économiques d'un plus long service. Et qu'on ne nous objecte pas que les travaux d'aiguille sont des travaux de femme et qu'on doit laisser aux femmes. Car il nous serait bien facile de répondre en disant que les officiers des armées de terre et de mer ne sont pas des femmes, que les occupations de leur vie sont celles qui s'éloignent le plus des occupations dés femmes, et que cependant

parmi eux, il n'en est pas un seul qui ne sache très-bien et très-exactement exécuter ces petites réparations élémentaires dont nous conseillons l'enseignement dans l'asile pour tous les enfants, garçons et filles.

Mais en recommandant le travail manuel, nous demandons très-instamment qu'on n'en change pas le caractère. Nous voulons le travail manuel pour le travail manuel, et nous insistons pour qu'on n'en fasse pas une exploitation, pour qu'on ne transforme pas l'asile en un atelier de fabrique. Ceci aurait les plus graves inconvénients. On verrait bientôt un grand nombre de directrices, non point de celles qui sont placées comme à Paris, sous une surveillance continue, mais bien de celles qui, dans les départements, sont souvent entièrement abandonnées à elles-mêmes, chercher à tirer parti du travail des enfants qui leur sont confiés, en faire à leur profit de petits ouvriers, et enseigner aux parents une voie déplorable, dans laquelle ils entrent déjà beaucoup trop volontiers, ainsi que le prouve la nécessité d'une loi réglant le travail des enfants dans les manufactures. Il faut donc l'introduction dans les asiles du travail manuel, sans arrière pensée, pour le travail manuel, pour les avantages qu'en retirent dans le présent, qu'en retireront dans l'avenir, au point de vue de l'éducation, tous nos jeunes enfants. Si par hasard, ce travail doit produire quelque gain, que ce produit soit immédiatement affecté au bien-être des enfants, qu'il aide à solder leurs frais de nourriture et d'entretien, mais qu'aucune portion, quelque minime qu'elle soit, ne soit remise en argent, soit aux enfants, soit aux parents.

Nous demandons, au reste, que la surveillance de cette partie de l'enseignement de l'asile soit entièrement remise aux dames inspectrices, qui pourront mieux qu'aucune autre autorité préposée à nos établissements, s'assurer de ce qu'il convient mieux de faire, de ce qu'il faut éviter ou encourager.

Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il faille se borner à un seul travail par asile; nous demandons, au contraire, qu'on les varie, autant que faire se pourra. En dehors du parfilage et de la couture qui peuvent être enseignés généralement, chaque localité fournira, par ses habitudes, un moyen d'occuper les enfants. Ainsi déjà dans certaines localités, quelques travaux manuels spéciaux sont plus particulièrement exécutés dans l'asile : à Epinal, par exemple, le tricot est le travail manuel adopté; au Havre, c'est l'épluchage des vieux cordages de navire qui les transforme en étoupes pour calfater; à Nantes, à Angers, c'est l'épluchage de la laine déjà lessivée, et de laquelle il faut ôter certains corps étrangers qui s'y trouvent mêlés.

Nous voudrions que dans la distribution de ces travaux, on tînt compte des aptitudes de chaque enfant. Nous savons tous combien ces aptitudes sont nombreuses et variées. Tel enfant réussit à merveille dans l'exécution de certains travaux manuels, dans lesquels tel autre échoue complétement. Et ces aptitudes sont bien faciles à reconnaître : chaque enfant a en lui un instinct qui le porte tout naturellement vers le but qu'il doit atteindre, pour lequel il est né. Tout ce qu'il faut donc pour se rendre compte de ses aptitudes, c'est de lui

fournir un moyen de les révéler : entourez-le de petits outils, mettez autour de lui en action tels et tels travaux manuels à la portée de son âge, et soyez assuré qu'il ne se trompera pas, et courra tout droit vers celui ou ceux pour lesquels il a une habileté native.

Nous pensons donc qu'il serait bon et utile de former dans l'asile divers centres de travail autour desquels viendraient se grouper les enfants selon leurs goûts et leurs penchants.

Il ne faudrait pas songer à donner à chaque centre de travail, à chaque groupe d'enfants un homme maître ou une femme maîtresse. Outre que ce serait l'occasion inutile d'une notable dépense, ce serait bien mal connaître l'enfance et ses goûts et ses penchants, et ne point tirer parti des merveilleuses ressources que les élèves de l'asile eux-mêmes présentent pour cet enseignement. On sait, en effet, que l'enfant plus âgé, ou dont l'esprit est plus développé que celui de ses camarades, est toujours heureux de les diriger, de leur montrer ce qu'il sait, et qu'il le fait en termes bien mieux adaptés à leur intelligence à peine éclose. D'un autre côté, il y a un entraînement très-vif du plus faible vers le plus fort, un désir d'imitation très-prononcé qui rend plus facile et plus fertile en bons résultats la tâche confiée à l'aîné.

Il faudrait donc profiter de ce double avantage en faisant des moniteurs pour les centres de travaux manuels, comme on en fait pour les cercles de lecture. Il est bien entendu que les moniteurs changeraient successivement de groupes; qu'ils enseigneraient tantôt une chose, tantôt une autre; il serait absurde de les condamner à faire toujours la même besogne : ce serait introduire la monotonie et le dégoût au lieu de la variété et de l'élan dans nos travaux de chaque jour. Ce serait éteindre volontairement et sans but cette ardeur si aimable de l'enfance, cet instinct curieux, cette mobilité si précieuse dont, au contraire, nous devons chercher à tirer bon parti, en nous rappelant qu'on ne fait jamais bien que ce qui plaît.

Les moments de la journée où le travail manuel peut être utilement placé, doit aussi nous préoccuper. Il y a une heure de la journée qui se recommande d'elle-même : celle qui précède l'entrée en classe. Car, ainsi que l'a écrit l'auteur de l'appendice du *Manuel Cochin,* que nous avons déjà eu occasion de citer, la règle exige qu'à cette heure, le maître ou la maîtresse soit libre non-seulement de recevoir les enfants à mesure qu'ils arrivent, mais de les examiner attentivement et puis de les interroger, de parler aux parents, de s'occuper enfin avec la plus complète attention de chacun de ces petits, à mesure qu'ils paraissent. Pendant ce temps la directrice adjointe pourrait surveiller les enfants déjà arrivés, former les groupes, organiser enfin le travail manuel qui, n'étant pas imposé, mais bien accordé habilement comme une agréable occupation et le meilleur des amusements, serait un excellent moyen d'ordre et de tranquillité. Voilà donc un premier moment qui serait parfaitement choisi.

Entre les deux classes, lorsque le temps est mauvais, et que les enfants ne peuvent jouer et courir en plein air, on pourrait encore établir quelques groupes de travailleurs. La classe du soir y gagnerait sensiblement : car on sait qu'en sortant des jeux vifs et animés

de la récréation, le silence et le calme sont plus difficiles à obtenir. On ne peut faire, d'ailleurs, à l'emploi du temps ainsi réglé, l'objection qu'on supprime la récréation. Dans l'asile, tout doit être récréation; une habile directrice doit faire tous ses efforts pour arriver à ce but : le travail, l'étude ainsi présenté, c'est la joie, c'est le plaisir pour nos enfants; l'inoccupation, l'absence de nos travaux, c'est la tristesse et l'ennui.

Enfin on trouverait encore dans le travail manuel le moyen d'occuper les enfants après la classe du soir, lorsque les parents ne viennent pas les chercher immédiatement. Là encore il serait fort utile et rendrait la surveillance plus facile pour la directrice qui peut bien à la fin de la journée sentir ses forces épuisées, et sa bonne volonté fatiguée.

L'introduction régulière du travail manuel dans les salles d'asile, et par la suite dans les écoles, n'est pas une question aussi petite, aussi mince qu'on pourrait se le figurer au premier abord. Qu'on nous permette de donner ici quelques explications qui pourront faire sentir toute son importance.

Tout le monde sait les abus qui accompagnent le travail des enfants dans les manufactures; tout le monde sait les tortures odieuses auxquelles on a soumis et auxquelles on soumet encore presque partout ces malheureuses créatures de Dieu, à un âge où leur faiblesse, qu'il faudrait protéger et soutenir, est brisée sous un travail obligé et presque continu, qui, selon la loi (selon la loi!!!), doit durer de huit à douze heures par jour, suivant l'âge des enfants[1]. Tout le monde sait que ces pauvres enfants qui succombent à la fatigue et au sommeil, sont tenus éveillés par des moyens d'une violence et d'une cruauté telles, qu'il nous répugne même de les faire connaître ici. Cet abus des forces de l'enfance amène le dépérissement complet des races, à tel point que certains cantons des Vosges qui autrefois fournissaient de nombreux remplaçants pour l'armée, ne peuvent plus, aujourd'hui qu'ils sont devenus manufacturiers, fournir même le contingent que la conscription leur impose. On conçoit combien il importe de changer promptement un ordre de choses aussi funeste; Dieu ne donne pas la vie à l'homme pour qu'il soit immédiatement condamné à un lent et inévitable suicide.

Deux objections générales sont faites à ceux qui veulent trancher dans le vif et réduire sensiblement les heures du travail des enfants dans les manufactures, le ramener dans de justes limites.

On leur dit: « Prenez garde, vous allez léser de nombreux intérêts; faire souffrir plus d'une industrie. » A cette objection il est facile de répondre, comme l'a fait très-spirituellement M. le vicomte Melun[2], qu'après tout ce n'est pas l'industrie qu'il s'agit de protéger contre la faiblesse des enfants, mais bien les enfants contre les exigences de

[1] L'article 2 de la loi du 22 mars 1841 fixe à huit heures sur vingt-quatre heures le travail des enfants de huit ans à douze ans, et à douze heures sur vingt-quatre heures le travail des enfants de douze ans à seize ans.

[2] *Voir* les *Annales de la charité*, livraison du 31 mars 1847.

l'industrie. Il est assez singulier que ceux qui prennent tant d'intérêt aux maux souvent imaginaires des noirs, ne veulent pas s'occuper des souffrances si réelles, si poignantes, qui sont imposées aux enfants blancs chaque jour sous leurs yeux.

La seconde objection a beaucoup plus de valeur, selon nous; nous reconnaissons, dit-on, que la meilleure manière de protéger l'enfance contre les ardeurs dévorantes de l'industrie, serait de retarder l'époque de l'entrée de l'enfant dans la fabrique; mais alors vous privez le père et la mère, la famille entière, de la ressource précieuse qu'apporte dans l'intérieur du ménage le gain des enfants; et il ne faut pas oublier que le ménage a besoin d'user de tous ses moyens, de rassembler avec économie toutes ses ressources, les plus grandes comme les plus petites. Comment donc remplacerez-vous pour la famille le produit qu'elle retire du travail de l'enfant?

Comment nous le remplacerons? Par le travail manuel régulièrement introduit et surveillé dans les salles d'asile, dans les écoles. Nous avons demandé au commencement de cet article que le produit du travail manuel fût tout entier appliqué au bien-être des enfants, au payement des frais de nourriture et d'entretien. Nous faisons connaître aussi dans ce même numéro l'innovation de M. le maire de Lannion, qui a fait du travail manuel la plus heureuse application[1].

Pourquoi ne profiterait-on pas de ces essais, si habilement tentés pour introduire régulièrement partout le travail manuel, pour chercher à lui faire produire tout ce qu'il peut produire, et pour appliquer ce produit comme veut le faire M. le maire de Lannion? Croit-on que si le travail manuel des salles d'asile et des écoles suffisait au complet entretien et à la nourriture des enfants, les parents, ainsi soulagés d'un grand fardeau, ne préféreraient pas les laisser à l'école où ils recevraient une instruction si utile pour l'avenir? Il en résulterait ainsi pour eux le bienfait d'une éducation, d'une moralisation continues, au lieu de la démoralisation à laquelle ils sont soumis dans les manufactures. En abrégeant, au moyen d'une méthode mieux entendue[2], les heures consacrées à l'étude, on pourrait facilement donner au travail manuel un temps suffisant pour obtenir le résultat que nous indiquons.

Et qu'on n'oublie pas ici, qu'en protégeant les premières années de l'enfance, ce n'est pas seulement de son bien-être présent qu'on s'occupe, c'est surtout de son bien-être à venir. L'avenir des géné-

---

[1] *Voir*, page 89, la lettre de M. Depasse, maire de Lannion.

[2] Nous ne saurions à ce propos passer sous silence les merveilleux résultats de la méthode si simple de M. Morin, qui, avec deux heures seulement de travail quotidien, obtient en deux années une instruction solide, variée, jointe à une véritable éducation. Cette méthode a le grand avantage de pouvoir être immédiatement appliquée par tout le monde et dans toutes les conditions. M. Morin l'a exposée complétement dans une petite brochure qui se vend chez Delalain et dont nous recommandons particulièrement la lecture.

rations dépend en effet de cette première éducation et physique et morale. En protégeant l'enfant, c'est l'homme fait que l'on protége, puisque c'est par cette protection prévoyante qu'on préparera pour l'avenir des ouvriers plus robustes, plus intelligents, plus moraux. L'industrie elle-même, comme on le voit, si elle trouvait dans le présent un petit embarras, recueillerait dans l'avenir le fruit de ses sacrifices, en obtenant ainsi un secours plus efficace d'ouvriers plus utilement élevés.

Pour nous résumer, nous pensons : 1° que le travail manuel est utile et nécessaire dans les asiles ; 2° qu'il doit être introduit dans nos établissements pour lui-même sans arrière-pensée de produit matériel ; 3° que l'enseignement doit être fait par des moniteurs, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut ; 4° enfin que les heures de la journée qu'on y destinera doivent être particulièrement choisies avant la classe du matin et après la classe du soir ; et même entre les deux classes lorsque le mauvais temps ne permettra pas les ébats au soleil et au grand air.

C. Jubé de la Perrelle.

DES PUNITIONS ET DES RÉCOMPENSES

DANS LES SALLES D'ASILE.

DES PUNITIONS.

Quelles sont les punitions et les récompenses qu'il convient le mieux d'adopter, à l'égard des petits enfants, dans les salles d'asile?

Il semble peut-être que cette question n'ait pas une bien grande importance, et qu'elle soit peu difficile à résoudre. Cela semble ainsi, parce qu'on est assez porté à traiter un peu légèrement les procédés et les pratiques dont la simple enfance est l'objet. Quand on a dit : Il faut tenir les enfants, il faut les soumettre à la discipline et à l'obéissance, il faut les accoutumer à céder à la volonté des grandes personnes, il faut les corriger quand ils sont rebelles, on croit avoir tout dit. Mais il faut que tout cela soit fait sans compromettre ni leur santé, ni leur esprit, ni leur cœur. Tout le monde comprend la nécessité de les punir quand ils font mal, et de les récompenser quand ils font bien. Comment cela ne serait-il pas? Pauvres petits êtres! peuvent-ils avoir plus de raison que les hommes, envers qui l'on est bien obligé quelquefois d'employer aussi le châtiment et la récompense, pour les aider à résister à leurs passions, et à rester dans la voie de la sagesse et de la justice? Eh bien, pour les hommes, dont la raison est mûre et l'intelligence développée, la question des peines et des récompenses a toujours embarrassé les législateurs. Croyez-vous donc qu'elle soit beaucoup plus facile à résoudre à l'égard des petits enfants? Non; et j'ajouterai, quelque sourire que cela puisse provoquer, qu'elle n'a pas moins d'importance. Si vous n'êtes pas parfaitement juste à l'égard des hommes, ils pourront se révolter contre votre injustice; mais elle ne les étonnera peut-être pas beaucoup,

et elle ne changera pas leur nature. Si vous manquez de justice et de tact envers les enfants, vous risquez de fausser leur raison, de briser leur cœur, et de compromettre tout leur avenir. Jeter, dès le début, une jeune âme dans une fausse voie, c'est quelque chose de grave et et de bien affligeant. Qu'on nous permette donc de considérer la question dont il s'agit comme très-sérieuse, et de ne pas en regarder la solution comme si facile.

Avant d'indiquer les punitions qui nous paraissent devoir être employées de préférence pour les jeunes enfants des salles d'asile, nous croyons devoir signaler d'abord celles dont on ne doit jamais se servir, et que cependant nous avons trouvées en pratique dans diverses localités. Si le choix est difficile, l'exclusion du moins ne l'est pas, car le mal est toujours plus apparent et plus évident que le bien.

Toute punition qui peut compromettre la santé de l'enfant, qui peut offenser ou effacer en lui le sentiment de la pudeur; ou qui peut pousser l'humiliation jusqu'à le dégrader à ses propres yeux, jusqu'à porter atteinte à cette dignité de soi-même qu'on doit respecter déjà chez les enfants; toute punition, ayant quelqu'un de ces inconvénients, doit être évitée avec soin, et devrait être absolument interdite par l'autorité qui préside à la sainte institution des salles d'asile. Nous allons signaler les principales.

1°. *La prison*. Châtiment qui a le grave danger de jeter la terreur dans l'esprit de l'enfant, par l'isolement, et de produire tous les accidents physiques qui sont trop souvent le résultat de la peur; châtiment qui a le danger plus grave encore de laisser l'enfant seul, oisif, et maître de toutes ses actions, sans surveillance.

2°. *Les verges* et *le martinet*. Châtiments violents et étrangers à toute raison, qui peuvent laisser de fâcheuses traces physiques, et qui moralement ne sont propres qu'à dégrader, à irriter, à endurcir.

3°. *Les bâillons*, qui sont un véritable instrument de torture, et qui ressemblent moins à une punition infligée par une personne raisonnable et supérieure, qu'à une vengeance exercée par le fort sur le faible.

4°. *Attacher avec des cordes*. Peine un peu moins douloureuse, mais non moins violente, déraisonnable et dégradante que celle qui précède, et qui ne peut aussi que causer l'irritation et l'endurcissement, sans produire aucune amélioration morale.

5°. *Baiser la terre*. Punition vaine, malpropre, et qui peut faire contracter différents maux aux enfants.

6°. *Faire une croix sur le plancher avec la langue*. Aggravation de la peine précédente avec tous ses inconvénients.

7°. *Mettre des langues rouges ou noires à la bouche*. Punition malpropre, toute physique, toujours dangereuse, quelque précaution que l'on prenne pour n'admettre que des enfants sains dans les asiles, et qui, dans nombre de cas, peut être une cause de contagion de certains maux.

8°. *Mettre à genoux*. La posture dans laquelle on se met pour adresser sa prière à Dieu ne doit pas être mise au rang des punitions. Il y a là une inconséquence à laquelle on n'a pas assez réfléchi. Mais

il arrive souvent que les enfants font en eux-mêmes des réflexions auxquelles nous n'aurions pas songé. Il ne faut pas y donner lieu. Il ne faut pas qu'un enfant puisse se croire en pénitence quand il fait sa prière.

9°. *Le bonnet d'âne.* Punition, non pas seulement humiliante, mais dégradante. De deux choses l'une : ou l'enfant en conçoit une honte trop forte de laquelle il a beaucoup de peine à se relever; ou bien, il y est insensible, il en rit, ce qui non-seulement rend la punition inutile, mais encore accoutume l'enfant à se jouer de ce qui le dégrade.

10°. *Les écriteaux ignominieux.* Aux inconvénients que cette punition partage avec celle du bonnet d'âne, il faut ajouter celui d'accoutumer les enfants, s'ils n'en sont pas au désespoir, à supporter publiquement la qualification de *paresseux*, de *menteur*, de *gourmand*, de *voleur*, etc.

Nous en oublions peut-être, et peut-être ne savons-nous pas toutes les punitions de ce genre qui ont pu être inventées dans divers temps et dans différents lieux. Mais nous faisons des vœux pour voir proscrire et interdire absolument dans les salles d'asile tous les châtiments qui ont quelque rapport avec ceux que nous venons de signaler, et qui, ne s'adressant qu'au corps faible et délicat des enfants, ou à leur amour-propre, sans parler le moins du monde ni à leur raison, ni à leur cœur, ne peuvent que nuire à leur santé, les dégrader, ou les endurcir.

Mais quelles sont donc les punitions qu'on pourra et qu'on devra employer? C'est sur ce point que la solution, c'est-à-dire que la désignation précise, est moins facile.

Nous ne voulons donner aux enfants que des idées justes. Nous devons donc, même en les punissant, nous adresser toujours à leur raison et à leur sentiment instinctif de la justice.

Et d'abord, il ne faut jamais oublier ces trois principes : *Les punitions doivent varier suivant la nature de la faute ; elles doivent varier suivant sa gravité; elles doivent varier suivant le caractère de l'enfant.*

Suivant la nature de la faute. Il est à désirer, en effet, que la punition soit en rapport avec la faute; qu'elle en rappelle la nature par une sorte d'analogie ; et que, sans être tout à fait le talion, elle tienne un peu de son principe. Toutes les fois qu'on pourra réussir à faire que la punition rappelle la faute, on produira plus d'effet, on fera faire de plus utiles réflexions, et on satisfera mieux, dans l'esprit de l'enfant, au sentiment de la justice.

Suivant la gravité de la faute. Cela n'a pas besoin d'être démontré. Il est bien évident que la peine doit être proportionnée au délit; mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut apprécier le délit avec calme, sans irritation et sans impatience : car si votre impatience le grossissait à vos yeux, il n'en serait pas de même dans la petite raison de l'enfant; et celui-ci saurait parfaitement mesurer la disproportion de la peine à la faute, pour vous accuser, à part lui, d'injustice ou de colère. Il faut se garder de donner aux enfants une fausse idée du bien et du

mal, en les punissant sévèrement pour une chose qui n'était pas prévue et défendue, qui n'a rien de coupable en elle-même, et qui ne comporte d'autre mal que celui de nous avoir dérangée, incommodée, ou impatientée. Les enfants, hors un petit nombre dont la nature est malheureusement mauvaise et intraitable, ont un instinct d'équité qui ne leur permet guère de se tromper sur ce qu'ils ont pu mériter en fait de punition. Aussi ne les voit-on guère se révolter contre ce qui leur paraît juste. Mais il est fâcheux et dangereux de les rendre, à leurs propres yeux, victimes d'une injustice. Ou ils n'y comprennent rien, ou bien il y a en eux quelque chose de délicat qui se brise.

Enfin, les punitions doivent varier *suivant le caractère de l'enfant.* Ceci est un point important. Telle punition, en effet, qui serait sans inefficacité sur telle nature d'enfant, est un châtiment grave pour tel autre. Il y a des natures délicates et sensibles, pour lesquelles un geste, un regard, un mot, sont une répression plus sévère que ne le sont pour d'autres des punitions plus matérielles et plus rigoureuses.

Mais, dira-t-on, comment, dans une grande réunion d'enfants, connaître la nature, les dispositions, le caractère de chacun? Nous n'admettons pas que cela soit impossible, même que ce soit très-difficile. Nous sommes fondés à le dire, car nous avons vu telle directrice connaître individuellement chacun des enfants de son asile, comme une mère connaît chacun de ceux dont se compose sa famille. Ajoutons que cette étude est un des principaux devoirs d'une directrice d'asile. Car, si l'on peut donner l'instruction simultanément à beaucoup d'enfants, sans s'occuper de chacun en particulier, il n'en est pas de même de l'*éducation.* Celle-ci, pour être bonne et fructueuse, doit absolument être individuelle. Il faut que le maître étudie, observe la nature, les penchants, les dispositions de son élève, afin de développer les bons germes, et d'étouffer, autant que possible, les mauvais. Eh bien, dans une salle d'asile, c'est beaucoup moins d'instruction qu'il s'agit, que d'éducation. Et de quelle éducation? De la première, de celle où la raison, l'intelligence, le cœur, font leurs premiers pas, essayent leurs premiers efforts; de celle qui influera certainement sur tout le reste de la carrière. Il faut donc qu'une bonne directrice s'applique à étudier et à connaître le caractère de tous ses enfants. Elle doit, par conséquent, pouvoir mettre en pratique le troisième principe que nous avons posé. Aussi, pensons-nous, qu'en fait de punition, il convient de laisser une assez grande latitude à la sagacité et à l'inspiration des directrices. Il serait d'ailleurs à peu près impossible de faire un code des peines pour les salles d'asile : car il est absolument impossible de prévoir et de définir la nature, ni la mesure, ni les rapports des délits, ni enfin l'importance et la gravité de chaque punition, relativement au caractère, à la délicatesse et à la sensibilité de chaque enfant. Nous nous bornerons à indiquer quelques-unes des punitions simples et appropriées à de tout petits enfants, que nous avons vu employer avec le plus de succès, et qui nous ont paru exemptes d'inconvénients.

Punitions pour des fautes légères. — Faire lever un enfant, et le tenir debout, pendant que ses camarades sont assis, soit au gradin, soit aux bancs latéraux.

Faire descendre un enfant des marches supérieures aux marches inférieures du gradin.

Le faire sortir du gradin.

Prolonger plus ou moins la punition suivant la faute.

Asseoir un enfant en face de ses camarades, et lui permettre, ou lui interdire de travailler, selon la gravité de la faute.

Si la faute est assez grave, faire tourner le dos, et interdire le travail en commun.

Punitions pour des fautes graves.— Isoler un enfant de ses camarades, en le faisant participer à tous les exercices, mais à une place à part et en évidence.

Priver un enfant du travail manuel.

Priver un enfant de faire la prière en commun.

Punitions pour les moniteurs. — La suspension des fonctions de moniteur pour un temps plus ou moins long.

La destitution.

On conçoit qu'un moniteur qui a encouru une punition grave, ne pourrait pas continuer, au moins actuellement, de diriger ses camarades; il faut donc, selon la gravité de la faute, ou le destituer ou le suspendre.

Ces simples punitions paraîtront peut-être, aux personnes qui ne connaissent point les salles d'asile, ne devoir pas produire de grands effets; et pourtant elles sont plus efficaces que celles que nous cherchons à proscrire. Il ne faut pas oublier que nous avons affaire à de tout petits enfants; et que, pour caractériser une punition, il suffit d'une convention. Mais nous désirerions qu'on n'admît rien d'inutilement dur ou dangereux dans cette convention. Au reste, nous ne prétendons pas réduire l'autorité des directrices à l'application du petit nombre de peines que nous avons indiquées; nous souhaitons seulement qu'elles ne s'écartent pas de cet esprit. Il n'est pas possible malheureusement de formuler un grand nombre de punitions toutes morales, toutes maternelles, dont une directrice intelligente et tendre peut se servir avec succès pour le présent et avec utilité pour l'avenir. C'est une expression de mécontentement ou de peine; c'est la privation d'un témoignage accoutumé d'affection; c'est le refus d'un regard bienveillant et satisfait que l'enfant cherche. Ces moyens, si simples, s'adressent au cœur; ils ont souvent plus d'efficacité, et ils n'ont jamais les mêmes dangers que ceux qui s'adressent à l'amour propre.

A défaut de prescriptions à peu près impossibles, et que nous n'aurions pas mission de donner, nous venons de hasarder une opinion et quelques conseils sur l'emploi et le choix des punitions. Nous ferons de même relativement aux récompenses.

DES RÉCOMPENSES.

Il a existé, et il existe peut-être encore aujourd'hui une doctrine, ou plutôt une opinion, très-respectable sans doute, qui aurait voulu bannir de l'éducation tout système de punitions et de récompenses. L'homme qui avait surtout proclamé et cherché à mettre en pratique cette doctrine, était un célèbre instituteur qui a rendu de très-grands services, et dont le nom est resté honoré d'une juste vénération; c'était Pestalozzi, le fondateur du bel institut agricole de Freiberg.

Il regardait toute espèce d'émulation comme un sentiment dangereux qui, à ses yeux, était voisin de l'envie, et y conduisait. Il voulait que ses élèves fissent le bien et évitassent le mal, uniquement par amour du bien et par horreur du mal, sans être mûs par aucun espoir de récompense, sans être retenus par aucune crainte de châtiment. Hélas! cela serait trop beau; cela serait précisément cette perfection que notre esprit peut bien concevoir, mais à laquelle Dieu n'a pas permis que notre infirme nature pût atteindre. Puisque Dieu lui-même réserve à l'homme, dans une autre vie, des récompenses infinies ou des peines infinies, c'est que, lui ayant donné de bons et de mauvais penchants, avec la liberté de suivre les uns ou de se laisser entraîner par les autres, il ne l'a cependant pas fait assez fort pour pouvoir se passer d'une excitation vers le bien et d'un frein contre le mal. N'ayons donc pas la prétention de faire mieux que le Créateur, et de réformer son œuvre. Ne dédaignons pas et ne repoussons pas les ressources et les moyens qu'il nous a donnés et indiqués lui-même. Sachons tirer parti, pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, de la crainte préservatrice qu'inspire la perspective d'une punition, mais surtout de ce puissant ressort de l'émulation, instinct qui, bien employé et bien dirigé, s'accorde avec les plus purs et les plus nobles sentiments, nous aide à obtenir nos premiers succès, quand nous ne sommes encore que de faibles enfants, et devient plus tard, pour les hommes, le mobile des grandes choses, des belles œuvres et des bonnes actions. Ne craignons pas, en un mot, d'offrir des récompenses, même à de tout petits enfants, pour les encourager et les exciter à bien faire.

Mais de quelle nature seront les récompenses dans nos salles d'asile?

A cette question, la réponse est au moins aussi délicate et difficile, qu'à celle qui avait pour objet le choix des punitions. Tâchons cependant d'y apporter, sinon une solution bien précise, au moins quelques clartés utiles.

Nous poserons d'abord un principe qui, sans conduire à l'exagération de la doctrine de Pestalozzi, rentre un peu dans son esprit; et sans avoir la prétention d'atteindre à une perfection idéale et impossible, tend du moins à s'en rapprocher autant que le permet notre imparfaite nature.

Ce principe le voici :

Que l'espoir de la récompense soit le principal mobile, non-seulement pour faire le bien, mais aussi pour faire éviter le mal; et que

la crainte des punitions ne soit que le moyen subsidiaire et, en quelque sorte, la dernière ressource.

Pour réussir à faire triompher ce principe et à le mettre en pratique avec efficacité, on conçoit tout d'abord qu'il faut s'efforcer de disposer l'esprit des enfants à se préoccuper plus des récompenses qui sont données à la bonne conduite, que des punitions qui répriment le mal.

Efforcez-vous de leur inspirer le désir de plaire à Dieu, et de satisfaire leurs parents, leurs bienfaiteurs et leurs maîtres. Faites leur entendre que la première et la plus précieuse de toutes les récompenses, c'est la bénédiction de Dieu, qu'ils n'obtiendront que par la sagesse et par l'accomplissement de leurs devoirs; que la plus douce, c'est la pensée d'avoir fait ce qui peut causer de la joie et du bonheur à leurs parents d'abord, et ensuite à vous-même qui prenez soin de leur enfance. Si vous parveniez à leur inspirer ce sentiment d'une manière assez puissante pour qu'il devînt leur constante préoccupation, vous n'auriez plus à leur parler d'autres récompenses ni d'aucune punition, et vous auriez presque réalisé l'idéal proposé par Pestalozzi. Mais il ne faut pas espérer un pareil résultat. Seulement, il faut y tendre, comme s'il était possible. Vous n'obtiendrez pas tout; mais vous obtiendrez toujours quelque chose, et ce sera déjà un grand bien, qui simplifiera et rendra plus facile tout le reste. Il ne faut pas croire que ce que nous demandons soit extrêmement difficile. Il y a dans l'esprit, et surtout dans le cœur des enfants, une disposition plus grande et plus forte qu'on ne croit à reconnaître et à sentir la présence de Dieu, à penser que Dieu les voit, et à désirer de lui plaire. C'est même quelque chose de très-touchant, que cette foi naïve et pure, cette confiance angélique qu'exprime leur regard, quand on leur parle des choses de Dieu. Oh! si la divinité n'était pas attestée par toutes les merveilles de la création, par l'ordre de la nature et par la conscience de l'homme, elle aurait encore un témoignage suffisant et irrécusable dans la foi instinctive et simple d'un petit enfant.

Quant au désir de satisfaire leurs parents et d'obtenir l'approbation de leurs maîtres, il faudrait, pour ne pas réussir à le leur inspirer, ou que leur nature fût bien exceptionnellement mauvaise, ou que l'on sût bien mal s'y prendre. Nous ne doutons pas que cette vérité ne soit généralement reconnue par toutes les personnes qui ont tenté, avec une certaine intelligence, d'arriver à ce résultat.

Ceci posé, sortons des généralités, pour essayer de déterminer d'une manière un peu précise, quelques-uns des moyens de rémunération qui peuvent être employés avec le plus d'avantage dans les salles d'asile. Et, pour suivre le même ordre que nous avons observé en parlant des punitions, commençons par signaler certaines récompenses que nous avons vu employer quelquefois, et qui nous paraissent devoir être toujours évitées, soit comme dangereuses, soit comme avilissantes.

Ainsi nous regardons comme dangereuse toute récompense qui, soit par sa nature, soit par sa forme, peut exciter trop fortement l'orgueil ou la vanité des enfants, et transformer le sentiment louable

de l'émulation en un mauvais sentiment : telles sont les distinctions matérielles dont on décore les enfants, soit dans la classe, soit même au dehors, les croix, par exemple, les rubans, ou autre signes d'une prétendue supériorité, qui ne peut jamais être constatée là où il n'y a pas possibilité de concours. Tels sont encore les prix qui ne peuvent être une récompense convenable que là où il y a travail d'intelligence, et lutte, et victoire, mais qui ne conviennent nullement pour récompenser la sagesse, l'obéissance, la bonne conduite de tout petits enfants. Laissez-les donc dans leur candeur et dans leur simplicité, et ne vous hâtez pas ainsi de les faire jouer avec les hochets des hommes. Ils n'ont à y gagner que l'altération prématurée de leur innocence, et le développement précoce de petites passions, auxquelles ils ne seront que trop tôt initiés en sortant de dessous votre aile. Qu'ils ne reçoivent du moins près de vous que les habitudes et les sentiments qui pourront les préserver le plus longtemps possible de cette triste influence.

Nous regardons comme avilissante toute récompense qui ressemble à un salaire, qui peut exciter la cupidité, ou offrir un appât à la gourmandise. Ainsi l'argent est un salaire; il est le prix d'un service, et ne peut pas être la récompense de la sagesse ou d'une bonne action. Il en est de même des vêtements que l'on distribue aux enfants des asiles. Ils sont un secours pour les plus nécessiteux; ils ne doivent jamais être une récompense pour les plus sages. Nous n'insisterons pas sur ce point, et nous renvoyons à un article spécial ce que nous avons à dire sur les distributions, et sur la manière de donner dans les salles d'asile.

Quant aux friandises, elles sont un moyen de récompense bien irréfléchi et bien inconséquent, puisque vous excitez d'une main un vice que vous punissez de l'autre. Cela serait partout une pratique mauvaise, mais infiniment plus mauvaise dans une salle d'asile que dans tout autre lieu; elle y a même quelque chose d'inhumain, puisqu'elle y fait naître des besoins et des désirs chez de pauvres enfants qui seront probablement condamnés à ne pouvoir jamais les satisfaire.

Essayons maintenant d'indiquer un certain nombre de récompenses simples, et dont la plupart seront toutes morales. Celles-ci sont les meilleures, les plus efficaces, et celles qui laissent les traces les plus heureuses au profit de l'avenir.

En fait de récompense purement matérielle, nous ne voyons guère que les *images* données aux enfants comme témoignage et en souvenir de leur bonne conduite. Cette récompense a l'avantage d'être une sorte d'attestation que l'enfant rapporte à ses parents, de la satisfaction de la maîtresse. Elle offre, de plus, l'occasion d'une explication ou d'un récit qui peut être une bonne leçon.

Une sorte de récompenses très-utiles, très-efficaces, auxquelles les enfants sont extrêmement sensibles, et qui offre des degrés très-multipliés, est celle qui consiste à charger de diverses petites fonctions les enfants qui se montrent intelligents, et qui donnent l'exemple d'une bonne conduite; ainsi :

Charger un enfant de distribuer les ardoises et les crayons, et de les relever.

Charger une petite fille de distribuer les ouvrages, ou les tricots, ou la soie pour parfiler, etc.

Charger un enfant de faire faire des mouvements aux élèves pour les occuper au gradin. — Ou bien de les faire compter avec le boulier. — Ou bien de montrer les lettres sur le tableau. — Ou de faire compter le cent.

Confier à un enfant un autre enfant plus petit que lui, pour en avoir soin, pour le faire manger, pour l'empêcher de se salir, etc.

Appeler un enfant à seconder la maîtresse dans certains soins à donner, ou même dans certains travaux.

Faire un enfant moniteur de cercle.

Puis le faire moniteur de banc.

Enfin, le faire moniteur général.

Pour récompenser une conduite plus particulièrement exemplaire :

Charger un enfant très-sage d'apprendre la prière à de plus petits, hors des heures de classe.

Le charger de faire la prière tout haut.

Conduire les enfants les plus sages à la messe, le dimanche. (Ceci ne peut être imposé comme une obligation à la maîtresse. Mais c'est à des maîtresses d'asile que l'idée en est venue, et on doit des remercîments à celles qui ont sacrifié, à cette excellente pratique, une partie des rares instants de repos qui leur sont accordés.)

Présenter un enfant avec bon témoignage aux autorités qui visitent l'asile.

Toutes les récompenses dont nous venons de parler sont individuelles. Il en est quelques autres qui peuvent être données simultanément à un grand nombre d'enfants à la fois, lorsque la maîtresse veut témoigner qu'elle est satisfaite généralement de toute la classe; ainsi :

Faire voir des images de l'Histoire sainte ou d'histoire naturelle, et donner à ce sujet des explications amusantes et instructives.

Raconter une histoire, *au choix des enfants.*

(Il est bon de faire observer ici que les enfants se plaisent à entendre raconter de nouveau des histoires qui leur sont déjà connues. C'est pourquoi on leur fait plaisir en leur laissant le choix du récit qu'ils veulent entendre.)

Enfin jouer avec eux dans la récréation.

Nous ne devons pas omettre de parler ici d'une récompense bien ingénieuse et bien touchante, imaginée par une maîtresse intelligente et tendre qui dirige une des salles d'asile de Paris.

Cette récompense consiste dans le droit qu'un enfant acquiert, lorsqu'il a été bien sage ou qu'il a fait une bonne action, d'obtenir la grâce d'un de ses camarades qui a encouru une punition.

Il est impossible, sans en être témoin, de se faire une idée de l'heureux effet que produit sur les deux enfants cette charmante récompense. Nous avons raconté ailleurs trois faits, dont l'un s'est passé devant nous, et qui sont à faire pleurer de tendresse. La personne

qui a trouvé cette douce invention dans son cœur, est bien digne de la sainte mission qu'elle remplit, et l'honore véritablement.

Toutes ces simples récompenses dont nous venons de parler, ne sauraient fournir un code ni complet, ni obligatoire. Ce sont purement des indications que nous avons voulu donner, afin de faire comprendre l'esprit dans lequel nous voudrions que se renfermât le système des récompenses dans les salles d'asile. On conçoit bien qu'ici, comme pour les punitions, et même plus encore, une assez grande latitude doit être laissée à l'intelligence, à la sagacité, et, nous ajouterons, au sentiment des directrices. De même qu'il y a une punition, il y a aussi une récompense dans un mot, dans un regard, dans un geste, dans un témoignage quelconque de satisfaction, d'approbation ou d'affection. Vous me comprendrez bien, vous qui aimez votre œuvre, vous qui l'accomplissez, non pas comme une tâche, mais comme une mission maternelle et pieuse; vous qui cherchez aussi votre première récompense dans le regard satisfait de Dieu, la seconde dans le regard tendre de vos petits enfants, la troisième dans le regard reconnaissant des gens de bien. Vous me comprendrez, ou plutôt c'est moi qui vous ai comprises, car c'est ce que j'ai vu près de vous, c'est ce que vous avez senti et pratiqué, qui m'a inspiré ce que je viens d'écrire.

Eugénie Chevreau-Lemercier.

VARIÉTÉS.

OUVROIR

ANNEXÉ A LA SALLE D'ASILE DE LANNION (Côtes-du-Nord).

La charité inépuisable et intelligente de M. Depasse, maire de Lannion, vient de compléter la salle d'asile de cette ville [1] en y ajoutant un ouvroir dans lequel les jeunes filles sont recueillies à leur sortie de l'asile. Cette heureuse innovation a produit déjà d'excellents effets. M. Depasse a bien voulu nous écrire à ce sujet; nous donnons ici sa lettre, qui expliquera mieux que nous ne pourrions le faire tout ce qu'on est en droit d'attendre de cette nouvelle œuvre.

---

[1] *Voir*, dans *l'Ami de l'Enfance*, année 1846, page 36, le Rapport adressé à M. le ministre de l'Instruction publique par le maire de Lannion, et un article, page 67, même année, intitulé *des Modifications que M. le maire de Lannion propose d'introduire dans le régime actuel des salles d'asile.*

*A M. le Rédacteur en chef de l'*Ami de l'Enfance.

Je m'empresse, monsieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Le rapport que vous me demandez sur notre ouvroir ne peut être aussi complet que je le désirerais. L'établissement ne date que de six mois; nous n'avons pu produire encore assez pour apprécier le gain journalier de nos enfants; il faut d'ailleurs environ deux ans avant qu'elles soient bonnes ouvrières, et, d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, elles pourront alors gagner 75 centimes à 1 franc par jour.

Dans un pays d'industrie ce gain paraîtrait minime; mais ici il procurera à la classe ouvrière une immense ressource. Il y a quelques années, toutes nos femmes du peuple s'occupaient de la filature du lin. Les machines ont tué cette industrie. Dès l'âge de sept à huit ans les jeunes enfants sont envoyés par leurs parents chercher du bois mort dans les campagnes voisines; nos enfants n'avaient pas d'autre perspective en sortant de l'asile; ils y auraient contracté l'habitude du maraudage, de l'oisiveté : la prostitution et le vol sont les conséquences inévitables de cette manière de vivre, et c'est pour les arracher à cette destinée que nous avons pris le parti de ne point les abandonner quand ils quittent l'asile.

Nous obligeons les garçons à suivre les écoles, puis nous les plaçons en apprentissage ou dans la marine. Si les parents se refusent à suivre nos injonctions, nous leur retirons les secours du bureau de bienfaisance.

Nous conservons les petites filles à l'établissement, nous les plaçons à l'ouvroir de dentelles, et comme elles y sont nourries, les parents n'ont aucun désir de les retirer.

Cet atelier se compose maintenant de vingt-cinq enfants de six à huit ans. Il est conduit par une maîtresse que nous avons fait venir de Caen, et à laquelle nous sommes forcés de faire d'énormes appointements, eu égard du moins à nos ressources. Nous lui assurons 900 francs par an, le logement et le chauffage. La fabrique est dirigée par un des fabricants les plus habiles du Calvados, M. Drouët, de Caen; il nous envoie les cartes ou dessins de dentelles, les soies et les fils dont nous avons besoin; il prend tous nos produits à un prix déterminé, et il les écoule à ses risques et périls.

Les petites filles arrivent à l'ouvroir, placé dans le même bâtiment que la salle d'asile, à huit heures du matin. Elles travaillent à la dentelle jusqu'à dix heures; elles dînent alors, ont une demi-heure de récréation, entrent à onze heures à l'école, en sortent à midi, ont encore une récréation d'une demi-heure, puis se mettent au travail jusqu'à quatre heures; à quatre heures, elles goûtent, et travaillent encore jusqu'à six heures.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que je ne pouvais vous fixer sur la quotité de nos produits et des gains de nos ouvrières : cependant, au mois de janvier dernier, j'ai fait un premier envoi à M. Drouët, et

je vais en faire un plus considérable. Il a été content de la fabrication, et sur vingt-cinq enfants que nous avons mises à l'œuvre, une seule a été renvoyée pour défaut d'aptitude.

Les gains de chaque ouvrière se partageront en trois parties. A la fin de l'année un tiers sera remis aux parents; un tiers formera une réserve pour l'enfant, et lui sera remis lors de sa sortie de l'établissement; un tiers reste pour nous indemniser des frais de nourriture et d'entretien.

Le matériel consiste en quelques bancs de bois et en métiers coûtant de 6 à 8 francs. Dans quelques mois nous serons dans la nécessité de construire un autre atelier, l'atelier actuel ne pouvant contenir au delà de quarante enfants.

Voilà, monsieur, un résumé bien incomplet de cette entreprise; mais nous nous applaudissons chaque jour d'être entrés dans cette voie. Ceux qui prétendent qu'il ne faut point enlever l'enfant à l'influence de la famille sont dans une complète ignorance des choses. Dans la classe sur laquelle nous opérons, il n'y a aucun lien de famille, aucune surveillance des parents sur leurs enfants, qui croissent dans l'oisiveté, et s'habituent au vice et à tous les genres de désordre, tandis que chez nous ils contractent, sans efforts, l'habitude du travail. Mais je ne puis trop le répéter, pour que l'on puisse apprécier notre système, il faut venir l'étudier sur les lieux; il faut comparer l'état des enfants que nous élevons avec le sort de ceux qui restent dans la famille. Quiconque aura fait cette étude demeurera convaincu qu'il y a dans ce morceau de pain et ce peu de bouillon donnés à l'enfant du misérable les éléments d'une réforme complète, et que c'est le moyen le plus assuré et le plus facile de moraliser ces classes.

Mais, si le gouvernement ne prend point la chose au sérieux, s'il n'imprime pas le mouvement, tous les efforts particuliers échoueront, et il se passera longtemps encore avant que les villes comprennent quel parti elles peuvent tirer de l'adoption de cette mesure.

Je dois ajouter que cette année la population malheureuse a parfaitement compris les avantages de l'institution, et l'aspect de leurs enfants bien nourris, bien habillés, bien soignés, n'a pas peu contribué à leur faire supporter avec patience les privations les plus cruelles.

Agréez, etc., E. Depasse.

SALLE D'ASILE PAYANTE DE LA MADELEINE.

SÉANCE D'OUVERTURE.

Une salle d'asile payante vient d'être ouverte dans la rue Saint-Honoré, attenant à la crèche et à l'ouvroir de la Madeleine. Réunir sous un même toit la crèche qui reçoit les petits enfants, l'asile qui reçoit les anciens pensionnaires de la crèche, et l'ouvroir, qui donne le travail à la mère, c'est là une heureuse idée qui portera d'excellents fruits. M. Marbeau veut bien nous communiquer l'allocution qu'il a

prononcée, lors de la bénédiction de l'établissement. Nous la donnons ici :

Mesdames,

Au mois d'avril dernier, vous avez fondé la crèche de la Madeleine; six mois après, l'ouvroir. Aujourd'hui, couronnant vos pieux efforts, un asile est ouvert, sous la protection divine, aux enfants de deux à six ans : le bien engendre le bien.

Le vénérable pasteur, qui bénit la crèche et l'ouvroir, et dont la touchante exhortation est encore présente à vos esprits, n'a pu bénir aussi l'asile; mais, de son lit de douleur, il joint ses prières aux nôtres pour le succès de cet établissement, qui manquait encore à sa belle paroisse. Un autre lui-même est venu le suppléer.

Crèche, asile, ouvroir, en moins d'une année! Les *moyens de travailler* et le *travail;* la *moralisation* aidant le travail à rendre moins dur le sort des indigents : voilà ce que vous avez fait, ce que vous voulez compléter.

Une sainte émulation propage le bien simultanément dans toutes les parties de l'arrondissement, et plus la misère étend ses ravages, sous la douloureuse influence de la cherté des vivres, plus les bonnes œuvres se multiplient : la charité prend toutes les formes, afin de pourvoir à tous les besoins. Et quand la belle récolte que la Providence nous promet, aura pu, escomptant ses bienfaits, rabaisser le prix des subsistances; quand la prospérité reprendra son essor progressif, nous aurons le bonheur de voir la misère décroître, décroître en proportion du bien qu'aura fait votre charité prévoyante : le mal s'amoindrit inévitablement, lorsque ses causes deviennent plus rares.

Les femmes et les enfants comptent pour quatre cinquièmes dans la population indigente de Paris; c'est là principalement qu'il faut porter secours.

Quand la mère pauvre, un enfant sur le bras, un autre à la main, demande l'aumône, l'aumône apprend aux enfants qu'on peut vivre sans travail, et les impressions du jeune âge influent sur la vie entière. Désormais la charité pourra dire à la misère : « Tu peux aller travailler; je soignerai tes enfants : voilà de l'ouvrage. » Et la paresse est désarmée.... et il en coûte moins pour soigner les enfants, et pour donner le travail, beaucoup moins qu'on ne donnait pour nourrir misérablement trois personnes! *Et la dignité humaine est respectée!*

Quand nous aurons su relever le pauvre à ses propres yeux, n'en doutez pas, la misère perdra la moitié de sa puissance.

La loi du travail est la même pour les deux sexes, quoi qu'on en dise; et, pour la femme, aussi bien que pour l'homme, la misère, le vice ou l'ennui sont les conséquences naturelles, inévitables de l'oisiveté.

Le travail de la veuve indigente, ou de l'épouse délaissée, n'est-il pas le pain quotidien du pauvre ménage? Quand le mari est souffrant, quand il est forcé de chômer, ne faut-il pas que la femme soutienne le fardeau de la famille? Et quand le mari ne veut pas, ou ne sait pas travailler, faut-il que la femme et les enfants meurent de faim?

N'écoutons point ces utopistes qui voudraient condamner la femme à l'inaction, par conséquent, à l'aumône, à l'inconduite.

L'aumône humilie, le travail honore. L'aumône fait la misère, le travail la détruit.

Mais le travail a besoin, pour extirper la misère, des secours de la moralisation, et la charité intelligente combine ces deux éléments de bien-être, de telle sorte que le travail favorise la moralisation, et que la moralisation pousse au travail.

Econduire le vice, n'est-ce pas appeler la vertu ? Quand une femme, qui vit dans le désordre, voit sa voisine jouir des bienfaits de la crèche, de l'asile, de l'ouvroir et de toutes les faveurs d'une charité clairvoyante et attentive; en jouir, *précisément parce qu'elle est honnête*, cette femme veut être *honnête* aussi, pour jouir aussi des mêmes avantages. Si l'on traitait l'inconduite à l'égal de la vertu, nous verrions la démoralisation, dans la classe inférieure, suivre une progression hideuse, effrayante, dont le dernier terme, évidemment, serait tôt ou tard la dissolution du corps social. Ne l'oublions pas : le mal engendre le mal beaucoup plus rapidement que le bien n'engendre le bien.

La vraie charité, impitoyable pour le vice, tend la main au repentir : *il y a*, vous le savez, *dans le ciel plus de joie pour une brebis retrouvée, que pour les quatre-vingt-dix-neuf qui n'avaient pas été perdues!* Il faut donc tout faire pour ramener les brebis égarées; mais *ne jamais leur fournir les moyens de subsister hors du bercail.*

Faucher l'immoralité, c'est faucher la misère; nous ne le pouvons que par la religion et par le travail.

La crèche, l'asile et l'ouvroir sont de puissants moyens de moralisation : la crèche peut donner quelques bons conseils que la mère écoute pour son enfant; l'asile envoie tous les soirs un ange au foyer de l'indigent, un ange qui peut adoucir les mœurs, calmer l'irritation, donner plus de force à la résignation. L'ouvroir aussi donne ses conseils, et le travail, après la religion, est le meilleur des conseillers.

Ces œuvres, par une heureuse combinaison, marcheront sous la même direction, sans se confondre, sans se nuire, se prêtant au contraire un mutuel secours : un seul comité, une seule présidente, beaucoup d'inspectrices, et trois caisses bien distinctes : voilà, mesdames, la triple unité solidement constituée.

M. le ministre de l'Instruction publique s'est empressé d'accorder à l'asile une subvention qui vient au secours de votre bienfaisance, et prouve que l'œuvre a toutes les sympathies de l'autorité. Madame la déléguée pour le département de la Seine, vous prête le concours d'une expérience éclairée depuis vingt ans par de nombreuses fondations, par des études suivies, par un dévouement qui tient de la vocation. D'autres lumières spéciales viennent aussi vous aider : l'asile prospérera.

Il est soumis aux mêmes règles que les asiles publics; mais il s'ouvrira plus tôt et se fermera plus tard, afin de laisser aux mères leur journée complète.

Il exige une petite rétribution, comme la crèche, dans un intérêt

d'ordre social; mais cette rétribution sera payée au mois, afin que l'instruction des enfants éprouve de moins fréquentes interruptions.

Vous ajouterez à la même tartine qu'apportera l'enfant, quelques aliments chauds et plus nourrissants, et cette dépense, à peu près couverte par la rétribution maternelle, complétera les bienfaits de l'asile.

Votre charité ingénieuse trouvera peut-être encore des améliorations à réaliser dans cette admirable institution, que la paroisse de la Madeleine vit naître au commencement du siècle, et qu'il lui appartient de perfectionner.

Je ne terminerai pas sans vous offrir mes actions de grâce pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire, mesdames, en m'associant à vos pieux travaux. Je dois aussi vous remercier, au nom de l'arrondissement, et de ses pauvres surtout, du bien que vous faites, et que vous faites si bien.

L'asile est ouvert.

STATISTIQUE DES SALLES D'ASILE DE LA GIRONDE [1].

L'organisation des salles d'asile ne pouvait manquer de se faire facilement à Paris d'abord, dans les principales villes de France ensuite, puis enfin dans les grands centres de population, où les accidents se succèdent trop souvent, mais aussi où sont réunis tous les éléments de succès : dispositions favorables, ressources faciles, locaux convenables, enfants nombreux, distances insignifiantes à parcourir ; enfin moyens de surveillance active et éclairée de la part des autorités locales, des amis de l'œuvre, et surtout de dames dévouées, qui seules peuvent donner à ces écoles vie et prospérité durable.

Le concours de ces diverses circonstances a donc permis d'introduire ces établissements dans un grand nombre de villes, et de secourir des familles qui vivent au jour le jour, du produit de quelque industrie, ou d'un travail manuel peu lucratif, mais qui, avant la création de ces nouvelles écoles, réclamaient cette existence de la charité publique ou de la bienfaisance des passants, obligées qu'elles étaient de renoncer à tout travail qui les eût éloignées de leurs enfants.

Toutefois, en se bornant aux villes importantes et aux grands centres de population, les besoins généraux n'étaient pas entièrement satisfaits. Ailleurs aussi, des mères de familles souffrent pour elles et pour leurs jeunes enfants; des pères gémissent de l'impuissance de leurs efforts; l'isolement de la campagne a ses dangers comme le tumulte des villes, et toutes les souffrances ne se concentrent pas sur le pavé de nos rues ou sur nos places publiques; les communes ru-

---

[1] Les renseignements que nous donnons ici sont extraits d'un travail plus considérable rédigé par M. Recluz, inspecteur des écoles prim. de la Gironde.

rales et les modestes villages en ont aussi leur bonne part.... Il y a des pauvres ailleurs qu'à Paris, qui ont droit à nos sollicitudes, et qui réclament le concours de notre bienfaisance. A eux aussi des conseils, des directions, des secours! C'est leur droit, comme c'est notre devoir.

Dans cette situation, et en présence de cette nécessité de tous les jours, on s'est demandé s'il ne serait pas possible d'appliquer aux populations disséminées, comme puissant auxiliaire à leurs travaux quotidiens, le principe de la salle d'asile, et d'y amener les jeunes enfants des ouvriers, des fermiers et des petits propriétaires. Un essai tenté dans une section de commune, par une dame bienfaisante, madame P. F. Guestier Junior, ayant heureusement réussi, a donné la mesure de ce qu'il était permis d'attendre de l'introduction de ces petites écoles dans nos campagnes, où les travaux agricoles absorbent plus des trois quarts de la vie de chaque habitant.

C'est ainsi que la salle d'asile s'étend de la cité populeuse à l'humble commune, et qu'elle pénètre jusque dans le modeste village, partout où se rencontrent des âmes compatissant aux maux de l'humanité, des enfants à surveiller et à instruire, des mères à secourir. Que les personnes donc qui se sont occupées de cette bonne œuvre puisent, dans le sentiment du bien qu'elles procurent à leurs semblables, la satisfaction du présent et les bénédictions de l'avenir. Elles ont fait œuvre qui vaut et qui durera.

La première salle d'asile dans la Gironde a été fondée à Bordeaux en 1834, par des personnes recommandables appartenant à tous les cultes, à toutes les opinions politiques, se réunissant dans un but d'intérêt général et de charité chrétienne. Ainsi, le pieux et vénérable cardinal qui administrait le diocèse, Mgr de Cheverus, le pasteur Vermeil, qui avait conçu l'idée de cette création, et qui l'exécuta avec persévérance et bonheur, les divers bienfaiteurs qui lui vinrent en aide, tous n'y virent qu'une œuvre utile, une œuvre chrétienne : la salle d'asile de la rue Luckner fut donc ouverte, au milieu des circonstances les plus favorables, à tous, sans distinction de culte et de position.... Confiée dès le début à une directrice capable, elle est surveillée journellement par un comité de vingt-quatre dames, qui la maintient strictement dans la règle. Elle subsiste de souscriptions volontaires augmentées de la rétribution hebdomadaire de quelques élèves aisés et de la subvention municipale.

La direction se compose de trois personnes. La dépense générale avec le loyer est de près de 1,800 fr.

La première salle d'asile régulièrement établie dans une commune de ce département a été fondée en 1839, par les bons soins de madame Guestier, à Beychevelle, commune de Saint-Julien. Ouverte gratuitement à tous les enfants pauvres ou peu aisés, elle en réunit quatre-vingts au moins des deux sexes.

La dépense totale de cet établissement, composé de deux personnes, s'élève, avec le loyer, à plus de 1,000 fr. par an; elle est à la charge de la fondation. Quelques subventions de l'Etat lui viennent en aide de loin en loin.

Une ville comme Bordeaux ne pouvait rester longtemps avec une seule salle d'asile. Un homme bienfaisant, actif, dévoué, l'infatigable abbé Dupuch, appréciant les besoins de la classe pauvre, sans s'inquiéter des difficultés qu'il se créait, tenta seul, avec ses espérances et son inépuisable charité, une œuvre qu'il exécuta dans une large proportion ; il organisa simultanément à Bordeaux, dans la première moitié de l'année 1835, six salles d'asile, dont cinq à doubles classes, dans un nombre égal de paroisses, avec des fonds provenant des dons et des souscriptions volontaires des habitants, et aussi avec les siens propres; et ces onze salles d'asile, qui lui coûtèrent tant de peines et de soins, et lui valurent aussi tant de joies véritables et de bénédictions, et qu'à son départ de Bordeaux, il a léguées à MM. les curés de Saint-Seurin, de Saint-Martial, de Saint-Bruno, de Sainte-Eulalie et de Saint-Michel, subsistent encore aujourd'hui, sous le patronage de ces mêmes ecclésiastiques, au moyen de souscriptions volontaires, des rétributions hebdomadaires de quelques centaines d'élèves, et d'une faible indemnité accordée annuellement par le conseil municipal.

Chaque salle d'asile, surveillée par un comité particulier, l'est plus spécialement encore par M. le curé de la paroisse.

Leur entretien annuel s'élève à plus de 10,000 fr., dont le cinquième au plus est supporté par la caisse de la ville.

Un an plus tard, une association de bienfaisance, ayant à sa tête madame veuve Delbos et madame veuve de Launey, organisa également une double salle d'asile, dans le quartier des Chartrons. Cette association agit encore en dehors de l'action municipale, avec ses propres ressources, et sans réclamer un concours dont elle crut pouvoir se passer : l'entretien annuel ne s'élève pas à moins de 2,000 fr.

En 1836, Bordeaux avait donc treize salles d'asile, dues en entier à la bienfaisance publique, à la généreuse intervention de la charité des habitants, dont pas une n'a pour ainsi dire le cachet municipal, l'origine communale, et pour lesquelles la ville se borne à une insignifiante allocation annuelle.

Mais ce nombre ne pouvait encore suffire à tous les besoins de sa jeune population; une quatorzième salle d'asile fut ouverte en juillet 1839, dans les dépendances du temple de la rue du Ha, par des souscriptions et des dons volontaires des familles protestantes de Bordeaux. Un local vaste commode et salubre a été construit depuis, au moyen d'une allocation de 1,200 fr., fournie par le conseil municipal, de 4,000 fr., accordés par M. le ministre de l'Instruction publique, et d'une somme à peu près égale donnée par la société chrétienne protestante de Bordeaux.

Cette salle d'asile, dans d'excellentes conditions, sous tous les rapports, sert chaque jour d'asile modèle. Elle est activement surveillée par un comité spécial de six dames, qui seconde admirablement son intelligente et active directrice.

Le personnel de la direction de cette salle est de trois employés. Son entretien s'élève à près de 1,500 fr., couverts par des souscrip-

tions, par quelques centaines de francs du produit de la rétribution, et par la subvention municipale.

Quelque temps auparavant, l'essai de la salle d'asile appliquée aux enfants de la population riche fut tenté à Bordeaux, par le directeur de l'établissement d'éducation maternelle. Cet essai surpassa toutes les espérances, et produisit bientôt d'excellents résultats sur des enfants gâtés et volontaires, tout en récompensant largement son fondateur, malgré la magnificence déployée dans l'arrangement, ou peut-être même à cause de cette magnificence.

En 1839, les salles d'asile de Bordeaux reçurent un précieux encouragement. Madame la duchesse d'Orléans, par son empressement à les visiter, par les secours pécuniaires qu'elle accorda à chacune d'elles, et qu'elle a renouvelés depuis à plusieurs reprises, a suffisamment fait connaître toute la sympathie dont elle les honore, tout l'intérêt qu'elle leur porte.

En 1845, une autre visite de madame la duchesse de Nemours a montré que les sentiments exprimés en 1839 par madame la duchesse d'Orléans étaient ceux de toute la famille royale.

Une quinzième salle d'asile a été fondée en 1844, pour la population du quartier sud-est de la ville, par les bons soins de M. l'abbé Bérouet, curé de Sainte-Croix. Le conseil municipal a contribué à la dépense de premier établissement et l'Etat aussi, pour une somme de 7,000 fr. Par suite de ce secours, l'arrangement et le matériel ne laissent rien à désirer. Il est fâcheux toutefois que cette dépense d'appropriation, s'élevant au chiffre énorme de 11,000 fr., ait été faite dans une propriété particulière qui coûte encore 1,000 fr. de loyer par an.

Enfin, l'ancienne directrice d'une des premières salles d'asile fondées par M. l'abbé Dupuch, a établi à ses frais une seizième salle d'asile qui réunit plus de cent enfants, mais qui, malgré cela, ne participe pas encore à la subvention de la ville.

La dépense totale d'entretien, de direction et de loyer de ces seize salles d'asile s'élève à plus de 20,000 fr. par an. La caisse municipale y entre pour 3,500 fr.; plus de 17,000 fr. restent à la charge des souscripteurs. Deux mille cinq cents enfants y sont admis journellement, les quatre cinquièmes à titre gratuit.

Ce qui précède, prouve que la population a compris toute la valeur des salles d'asile, et que les personnes aisées de cette belle cité se sont largement associées à leur organisation et à leur développement. Il est présumable que plus tard, à son tour, le conseil municipal de Bordeaux revendiquera l'honneur de leur complet entretien, et qu'il pourra dès lors exercer sur leur direction générale une influence salutaire, qu'il n'a pu réclamer jusqu'à ce jour, imitant en cela des villes moins importantes de l'intérieur, qui l'ont depuis longtemps devancée dans cette précieuse organisation. Ce n'est qu'à ces conditions que ces utiles établissements auront une existence et un avenir complétement assurés.

La ville de Bourg a fondé en 1838 une salle d'asile, au moyen de 300 fr. accordés par le conseil municipal, et qu'il continue chaque année : quelques fonds extraordinaires lui sont venus du ministère de

l'Instruction publique, et tous les ans le département accorde, sur des fonds spéciaux, un secours de 200 fr.

Les élèves de cette petite école sont au nombre de plus de soixante, dont trente environ paient une rétribution qui produit environ 235 fr. par an. Les ressources générales de la famille qui dirige la salle d'asile sont de 700 fr. au plus.

Cette salle d'asile est la seule pour les cinquante-six communes de l'arrondissement de Blaye; et cependant plusieurs de ces communes, sans y comprendre le chef-lieu, possèdent tous les éléments désirables de succès pour cette œuvre.

L'exemple donné par madame Guestier n'a pas été perdu pour l'arrondissement de Lesparre; le goût des salles d'asile s'y est développé et propagé; la spécialité de la culture les y rend plus utiles que partout ailleurs.

Le 1er juin 1841, la commune de Saint-Julien en Médoc vit une seconde salle d'asile s'ouvrir pour les besoins de sa population. Cet établissement est dû à la bienfaisance de madame Nathan Barton, secondée dans cette œuvre par M. l'abbé Chabannes et la famille de Las-Cazes, qui fournit gratuitement le local.

Les frais de premier établissement ont été supportés par la fondatrice à l'exception d'un secours de 500 fr. venu de l'Université, et de 150 fr. accordés par le département.

Cette salle d'asile, l'une des mieux organisées de l'arrondissement, réunit plus de quatre-vingt-dix jeunes enfants; son entretien annuel s'élève à près de 1,000 fr., supporté à peu près en entier par madame Barton.

Une autre commune du Médoc, dont la population n'atteint pas à 600 habitants, celle de Valeyrac, a voulu entrer aussi dans la voie du progrès, et avoir sa salle d'asile publique. Un local a été affecté à ce service dans la maison même de l'école primaire, et un traitement assigné à la directrice, sur les revenus communaux : grâce à la sage et libérale coopération de M. Chauvelet, son maire, grâce aussi au concours actif et bienveillant de mesdames Laclaverie et Chauvelet jeune, cette petite commune possède une salle d'asile qui ne réunit pas moins de cinquante jeunes enfants chaque jour, dont les mères, dégagées de toute responsabilité de surveillance, peuvent s'occuper dans l'intérêt de la famille entière.

Les frais d'entretien et de direction de cet établissement, confié à la fille de l'instituteur, s'élevant à 500 fr. environ, sont couverts par l'allocation municipale, et par un secours annuel de 200 fr. accordé par le département.

A la même époque, vers le mois de décembre 1842, une souscription ouverte par l'inspecteur des écoles, permit d'établir immédiatement, et d'ouvrir le 15 janvier suivant, une salle d'asile au village de Saint-Lambert, dépendant de Pauillac. Cette fondation eut lieu sans le concours de l'administration communale, qui ne put intervenir alors, faute de ressources.

Cette salle d'asile parfaitement dirigée et surveillée activement par mesdames Tenet, réunit plus de soixante jeunes enfants occupés cha-

que jour à des travaux utiles. Elle vient de recevoir en quelque sorte le cachet communal par un vote annuel de 100 fr., que lui accorde le conseil municipal de Pauillac, à partir de l'année 1846.

Une libéralité de madame la duchesse d'Orléans et de monseigneur le comte de Paris a permis de prendre des élèves boursiers dans cette salle d'asile, dont l'entretien s'élève à près de 800 fr., et auquel il est pourvu par le vote de la commune, la libéralité de la famille royale, et les souscriptions volontaires.

L'ouverture d'une salle d'asile dans l'importante commune de Saint-Estèphe a eu lieu le 1er août 1843; sa fondation a été faite au moyen de souscriptions et de dons volontaires, provoqués et recueillis par madame veuve Merman. L'Etat et le département ont concouru aux premiers frais d'établissement pour 1,200 fr.

Il est pourvu à son entretien par des dons, des souscriptions, une subvention du département, et par quelques secours accordés sur les fonds alloués au budget de l'Etat.

Plus de quatre-vingts enfants y sont admis. Ses dépenses d'entretien et de direction s'élèvent à plus de 1,000 fr.

La situation financière du chef-lieu d'arrondissement n'ayant pas permis à son conseil municipal d'accorder les fonds nécessaires à une création de ce genre, un simple instituteur primaire, M. Collignan, s'est dévoué à cette œuvre utile : dans ce but, il a envoyé sa fille étudier à Bordeaux les bonnes méthodes; il a pourvu lui-même à tous les frais de premier établissement; il a loué un local et pris une aide qu'il a payés; il a employé gratuitement sa fille à la direction journalière, sans autres ressources que celles que lui procure sa modeste position, sans l'espoir d'autres récompenses que celles qu'il puise dans le sentiment d'une bonne action. Et grâce à cette coopération ardente et inattendue, près de cent enfants sont admis gratuitement dans cette petite école, que surveillent et administrent douze des principales dames de Lesparre.

Pour faire disparaître des différences de position, et ne blesser l'amour-propre de personne, un costume uniforme a été adopté par les enfants qui suivent la classe; la dépense a été couverte au moyen de fonds envoyés à l'inspecteur des écoles, par madame la duchesse d'Orléans et le jeune comte de Paris. Les douze dames de l'association ont préparé elles-mêmes les blouses des jeunes enfants.

Espérons que l'instituteur de Lesparre trouvera des imitateurs, et que sa noble et généreuse conduite sera dignement appréciée. Depuis les premiers jours de novembre, M. Collignan a été déchargé du loyer de la salle d'asile, qui se tient dans le local de l'école communale.

Le conseil municipal de la commune de Jau, Dignac et Loirac a voulu s'associer aussi à un élan qui promet les meilleurs résultats pour l'avenir : il a voté quelques fonds pour être accordés à l'institutrice qui a joint, depuis un an environ, une salle d'asile à son école primaire; et déjà plus de quarante-cinq enfants en suivent les cours journaliers, malgré l'éparpillement de la population de cette commune.

Un premier encouragement a été accordé, par le département, à cette petite école.

La commune de Pauillac, la plus importante de l'arrondissement de Lesparre, poursuit depuis bientôt un an un projet d'appropriation et de transformation d'un vaste local en une maison propre à établir une salle d'asile nombreuse. Une subvention importante vient de lui être accordée dans ce but par M. le ministre de l'Instruction publique.

Dans une section de cette même commune, au village de Pouyalet, l'inspecteur des écoles, invité par quelques personnes honorables, à établir une salle d'asile, au moyen d'une souscription volontaire faite dans la localité, a pu réunir une somme suffisante pour commencer la fondation d'une salle d'asile qui viendra en aide à la population de travailleurs qui habite quatre ou cinq petits villages voisins. Madame et mesdemoiselles Goudal, principales bienfaitrices, la surveilleront activement.

Il est difficile de rencontrer un assentiment plus unanime, une volonté plus prononcée, un concours plus universel en faveur des salles d'asile, que dans l'arrondissement de Lesparre; voilà déjà huit établissements de cette nature entièrement établis dans cet arrondissement qui compte trente commmues, et on a l'espérance de deux nouvelles fondations pour l'année classique 1846-1847; ce que la commune ne peut entreprendre, les personnes amies du progrès l'entreprennent avec leurs propres ressources, se confiant en l'avenir, qui fera bientôt comprendre tous les avantages et moraux et matériels de semblables établissements.

L'arrondissement de Bordeaux, le plus important des six arrondissements de la Gironde, n'a pas suivi une marche aussi progressive que celui de Lesparre. Toutefois, plusieurs salles d'asile y fonctionnent régulièrement, ayant été fondées soit par les communes, soit par des souscriptions, soit enfin par l'action d'un seul fondateur.

Ainsi, la salle d'asile de la Teste ouverte en mai 1842, et fondée par un vote de 300 fr. de la commune, par quelques fonds du département, puis de 200 fr. donnés par l'inspecteur, au nom de la famille royale; cette salle, disons-nous, réunit aujourd'hui plus de cent vingt enfants des deux sexes.

Les ressources de cette petite école, qui s'élèvent à 800 fr. environ, se composent du vote de la commune, d'un secours du département et du produit de la rétribution hebdomadaire de quelques élèves.

Ses dépenses ne sont pas suffisamment couvertes par la réunion de ces divers fonds, et malgré l'absence quelquefois du nécessaire, la direction laisse peu à désirer. A cette salle d'asile manque un comité particulier de dames; cela est vivement à regretter.

Saint-André-de-Cubzac a eu sa salle d'asile à peu près à la même époque, au moyen de 100 fr. votés par le conseil municipal, d'un don venu, comme le précédent, de la famille royale, et d'une souscription volontaire. Cet établissement marche avec beaucoup d'ensemble; il réunit ordinairement de soixante à soixante-quinze enfants admis presque tous à titre gratuit.

La famille qui dirige la salle d'asile de Saint-André-de-Cubzac, re

tire peu de fruit de son pénible labeur. Ses ressources se bornent à l'allocation municipale, à la subvention du département, au produit de la rétribution mensuelle, auxquelles il sera ajouté cette année un petit secours accordé par madame la duchesse d'Orléans et par monsieur le comte de Paris.

Un comité de dames, présidé par madame Hubert de Lisle, petite-fille de l'illustre maréchal Bessières, s'est formé dans l'intention de visiter et de patronner cette salle d'asile.

Au mois de décembre 1842, la commune du Taillon, près Bordeaux, organisa une salle d'asile, au moyen de fonds provenant d'une souscription volontaire et d'une allocation venant du département. Cette petite école s'est soutenue depuis cette époque de la même manière, et réunit un nombre d'environ cinquante jeunes enfants. Placée aujourd'hui dans un local communal, et confiée à une directrice spéciale, son existence paraît moins douteuse.

L'entretien de cette petite école s'élève à 500 fr. au moins. Une famille recommandable, la famille de Bryas, a couvert jusqu'à ce jour la plus forte partie de la dépense d'entretien et de direction.

Dans la commune d'Audange, une salle d'asile réunissant plus de cinquante enfants a été fondée par les bons soins et aux frais de M. Valleton de Boissière. La dépense totale de cette petite école dépasse 600 fr. : le département vient en aide au fondateur dans les frais de la direction par une somme de 200 fr.

Le conseil municipal de Blanquefort a voté 400 fr. en faveur de la salle d'asile qu'il a établie dans sa commune; malheureusement, depuis trois ans et plus que cette libéralité a été faite, elle n'a produit que peu de résultats. Dans ses jours les plus prospères, cette petite école n'a pas réuni au delà de trente-cinq enfants, alors que la localité pourrait en fournir plus de soixante-quinze.

La nomination d'un comité de dames, qui aurait la surveillance de cette salle d'asile, amènerait probablement un heureux changement qui tournerait au bénéfice d'une population active et industrieuse; espérons que quelques difficultés locales, qui en ont empêché la formation jusqu'à présent, seront prochainement levées.

Nulle commune dans le département n'est plus intéressée que celle d'Eysines à l'ouverture d'une salle d'asile. Elle est peuplée presque entièrement de maraîchers ou de vignerons, dont les femmes sont laitières; chaque famille, occupée journellement hors du domicile, est dans l'obligation, ou d'amener ses jeunes enfants avec elle, souffrant alors au milieu des champs de toutes les vicissitudes de la température, ou de les abandonner à la maison ou dans la rue, exposés à tous les dangers de la vie de carrefour.

Depuis les derniers mois de l'année 1844, une salle d'asile a été annexée à une école de filles; elle fonctionne régulièrement, et réunit près de quarante-deux enfants.

Une salle d'asile particulière existe à Gujan : depuis les derniers mois de l'année 1845, elle réunit plus de cinquante enfants, dont la plus forte partie ne paye qu'une rétribution de quelques centimes par jour. La position de cette commune, et les sinistres qui frappent trop

souvent sa population de pêcheurs, font souhaiter que l'Etat et le département soutiennent cette petite école, au moyen d'une allocation qui couvre toutes ses dépenses. Un secours a été accordé à la directrice par la famille royale, dont la généreuse protection se fait, comme on le voit, sentir partout : un encouragement a été demandé cette année sur les fonds du département pour le même objet.

L'arrondissement de Bazas n'a encore qu'une seule salle d'asile pour ses soixante-huit communes; elle a été établie à Captieux depuis 1844. Le conseil municipal a fourni 150 fr. et l'Etat 150 fr. pour la fonder. Elle est encore peu nombreuse; annexée à une école de religieuses, son existence est assurée. Son entretien s'élève à 400 fr. environ.

La ville de Langon a voté 400 fr. pour fonder un de ces utiles établissements; l'ouverture en aura lieu prochainement.

L'important et populeux arrondisssement de Libourne n'a jusqu'à ce jour que deux salles d'asile qui méritent ce nom; l'une établie à Coutras en 1842, avec le concours de la commune, du département, de l'Etat, et de quelques souscripteurs; l'autre à Libourne, ouverte le 15 janvier 1846, et fondée par les soins de M. l'abbé Charrié, ancien curé de Libourne. L'Etat a accordé une somme de 2,500 fr.

La première de ces salles d'asile, celle de Coutras, réunit cinquante enfants; elle pourrait facilement atteindre le chiffre cent, avec une surveillance plus active et plus continue.

Les ressources de cette petite école se composent de la subvention du conseil municipal, de 150 fr.; de 200 fr. accordés par le département, d'une somme égale fournie par le bureau de bienfaisance de la ville, et encore de quelques faibles rétributions des jeunes élèves.

La salle d'asile de Libourne n'a pas moins de cent élèves; son entretien deviendrait difficile, si elle ne se trouvait annexée à un établissement de bienfaisance. Nous faisons des vœux pour qu'elle devienne bientôt salle d'asile communale, et que le conseil municipal de cette ville, la plus importante du département, après Bordeaux, entre prochainement dans une voie si utile à sa population.

Une troisième commune de cet arrondissement, celle de Rauzan, a essayé d'ouvrir une salle d'asile qu'elle a annexée à l'école primaire, et dont la direction a été provisoirement confiée à la femme de l'instituteur communal; mais aucune allocation n'ayant été votée par le conseil municipal, et une souscription n'ayant produit que 100 et quelques francs, il faut qu'elle puise sa principale force dans sa propre constitution. Si l'essai tenté réussit, ce qui est probable, sa population de 1,000 âmes étant agglomérée, elle sera soutenue par le département. Elle réunit déjà trente jeunes enfants des deux sexes.

L'arrondissement de la Réole n'a point encore de salles d'asile qui méritent d'être citées, malgré l'agglomération de sa population, dans plusieurs communes du littoral, ou plusieurs petites villes de l'intérieur, et la facilité d'en organiser. A Saint-Macaire toutefois, une espèce de sevreuse réunit quarante jeunes enfants environ, mais sans matériel, sans arrangement, sans méthode, sans contrôle, et

sans être soutenue, ni par l'autorité communale, ni par personne de la localité. Il y a dans le département plus de cent cinquante maisons de ce genre; ces déplorables garderies d'enfants devraient être supprimées. Rien ne serait plus facile que de les remplacer par des salles d'asile bien organisées.

Au couvent de la Réunion à la Réole, une classe composée de jeunes enfants est considérée par l'autorité locale comme salle d'asile et recommandée en cette qualité; mais son organisation est tout à fait incomplète, pour ce qui se rapporte au matériel, à la méthode, aux règlements; les prescriptions de l'ordonnance royale n'y sont pas observées.

Comme on le voit, le département de la Gironde est loin encore d'avoir fait tout ce qu'il peut faire. Le nombre des salles d'asile devrait être beaucoup plus considérable; et celles qui sont établies devraient recevoir pour la plupart une direction plus conforme aux vrais principes de l'institution. Cependant nous ne devons pas nous décourager. Ce qui a été entrepris démontre ce qu'on peut entreprendre : les essais tentés avec tant de succès par des efforts isolés, sans le concours de l'autorité, prouvent suffisamment qu'avec un peu de persévérance on obtiendra de grands et importants résultats. La vue de tant de bienfaits obtenus si heureusement par la seule force d'une vive charité, réveillera, nous n'en doutons pas, une noble sympathie, une ardente émulation, et nous verrons bientôt sur d'autres points de ce département de la Gironde, si riche et si peuplé, s'élever de nombreux établissements. Les conseils municipaux comprendront sans peine qu'ils ne peuvent laisser à la fortune privée le soin de les fonder, et qu'ils doivent concourir à une œuvre qui rendra la population de leur commune plus riche, plus puissante au point de vue des intérêts moraux et matériels.

SOCIÉTÉ DES CRÈCHES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Nous donnons ici une partie du rapport que M. Baligot de Beyne a fait à la Société des crèches du département de la Seine, sur les crèches du 12e arrondissement. Les observations présentées dans ce rapport peuvent être fort utiles aux personnes qui seraient tentées de venir en aide à l'enfance pauvre, par la création de quelques-uns de ces précieux établissements.

RAPPORT SUR LES CRÈCHES DU DOUZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Messieurs,

Je viens vous rendre compte de la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier en me chargeant du rapport à faire sur les crèches du 12e arrondissement, dont le comité vous a adressé une demande de secours par l'organe de son délégué, M. l'abbé Faudet.

Le 12e arrondissement est, vous le savez, l'un des plus peuplés de Paris, et ses nombreux habitants, presque complétement ouvriers et

indigents, se livrent en général à des occupations extérieures de toute nature. Le chiffre des personnes sinon riches, du moins aisées, y est fort restreint; aussi les efforts soutenus et énergiques du bureau de bienfaisance, de la Société philanthropique et de toutes les autres œuvres de charité, ne peuvent-ils remédier que fort imparfaitement à l'effroyable misère dans laquelle croupit la plus grande partie de cette malheureuse population. Il me suffira, pour tout dire en un mot, de vous citer le nombre désolant auquel est arrivé cette semaine le bureau de bienfaisance dans la distribution de ses bons de pain. Le dernier recensement fait à Paris donne 100,000 âmes à ce quartier, et à cette heure près de 50,000 indigents réclament le bénéfice des bons de pain à prix réduit! et chaque jour la Société philanthropique distribue 1,800 soupes ou portions d'aliments!

Cependant la charité publique, ingénieuse à revêtir toutes les formes et à profiter de toutes les voies qui se présentent à elle, combat de toutes ses forces le redoutable fléau. A peine la crèche de Chaillot était-elle ouverte, qu'un comité composé des personnes les plus honorables s'organisait pour doter le 12e arrondissement d'une crèche, et féconder la grande et généreuse pensée de notre honorable président, M. Marbeau. Soutenu par l'autorité municipale et aidé puissamment par les habitants du quartier, le comité du 12e arrondissement a débuté par l'établissement d'une crèche qui fut baptisée du nom de la sainte patronne de Paris.

La crèche Sainte-Geneviève a été ouverte le 3 janvier 1846. Quoique s'appliquant à des besoins réels, impérieux, ses commencements furent pénibles, et elle dut attendre patiemment l'épreuve de l'expérience, subir ce baptême qui devait consacrer sa force, pour gagner la confiance populaire et voir les mères lui confier leurs enfants. La crèche n'avait pu s'élever sans froisser quelques intérêts privés; aussi maintes fausses préventions, maints bruits perfides, grossissant chaque jour jusqu'au point d'arriver aux proportions d'accusations monstrueuses, étaient méchamment répandus dans la classe ouvrière et pauvre, circulaient avec mille fâcheux commentaires dans cette classe même qui devait profiter de l'institution de la crèche, et retenaient les pauvres mères tentées de lui apporter leurs enfants. Peu d'entre elles, cédant aux conseils de quelques dames charitables du quartier, formèrent le noyau de la crèche. Ajoutez à cela, messieurs, cette regrettable méfiance du pauvre envers le riche, du pauvre qui, contraint par une cruelle nécessité de consacrer toute son intelligence et tout son travail à ceux qui le touchent et à lui-même, ne comprend guère qu'on s'occupe de lui, fût-ce même pour son bien, sans un but intéressé; cette jalouse défiance qui perce en chaque circonstance, et que s'étonnent de rencontrer sans cesse ceux qui voient de près la misère; étrange inimitié qu'on ne peut comprendre et qu'il faut respecter comme tout ce que sanctifie le malheur, qu'il faut admettre comme une épreuve, une difficulté de plus qui aura servi à rendre la victoire plus éclatante : réunissez enfin tous ces éléments ennemis, et vous aurez une faible idée des embarras qui environnèrent les débuts de la crèche Sainte-Geneviève !

Mais l'*arbre de la crèche* avait jeté des racines profondes, et, sous l'action des chauds et fécondants rayons du soleil de la charité, il ne tarda pas à produire d'admirables fruits, qui confondirent les calomnies et les médisances. Dès lors, forcées de croire à l'évidence des bons soins et des services rendus, les mères pauvres, honteuses de leurs hésitations, apportèrent leurs enfants à la crèche. Toutes ces phases diverses sont parfaitement indiquées au tableau de l'état de la crèche de Sainte-Geneviève pour 1846, que je dois à l'obligeance de madame la trésorière de l'œuvre : le mois de janvier donne 503 journées d'enfants, le mois de juillet en compte 978 ! Il n'y a rien à ajouter après des chiffres aussi éloquents.

J'ai pensé, messieurs, que ce petit exposé des faits ne serait pas entièrement déplacé dans un premier rapport sur les crèches du 12e arrondissement, ne fût-ce que pour servir plus tard à leur histoire, ou pour donner en exemple à d'autres le résultat certain d'une œuvre conduite avec charité et persévérance, et les prémunir contre les découragements que pourraient faire naître les embarras inévitables qui entravent les premiers pas de toute entreprise humaine. Après ces préliminaires, dont je vous prie de me pardonner les longueurs, j'entre plus intimement en matière.

La crèche Sainte-Geneviève a été établie au n° 37 de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, dans l'ancien collége de la Marche. Cette maison, dont elle occupe une des ailes intérieures, est l'une des plus vastes et des plus saines du quartier, et à ce titre le choix de l'emplacement a été des plus judicieux; ajoutons que la rue, défendue par sa pente abrupte contre la circulation des voitures, ne retentit jamais de ce fracas qui trouble ailleurs le repos si nécessaire aux enfants.

La crèche, située au deuxième étage, se compose d'une vaste salle en entrant, d'une seconde plus petite, et d'une cuisine au fond de l'appartement; la grande salle, éclairée par quatre fenêtres au midi et par trois plus petites au nord, est placée dans une heureuse exposition, et ses fenêtres de droite ouvrent sur une vaste cour plantée en partie d'assez beaux arbres. Elle renferme 24 berceaux, fermés par des rideaux lilas; le bureau de la surveillante et une table sur laquelle sont déposés les différents registres de la crèche; le milieu est occupé par un poêle entouré d'une grille de bois, et surmonté d'un caisson en tôle formant bain de sable. Un Christ, une statue de la Vierge, un tronc, au-dessus duquel manquent les deux beaux vers de notre aimé collègue, M. Emile Deschamps, un thermomètre, les lavabos des enfants, et le règlement de la crèche suspendu à l'un des murs, complètent l'ameublement de cette salle. Aucun des berceaux ne porte le nom du donateur, car ils ont été fondés avec une si touchante émulation, que le comité, fort embarrassé de savoir quels avaient été les premiers souscripteurs, a décidé qu'on inscrirait les noms de tous sur des plaques de métal noires appendues aux murailles, jusqu'au moment où, le nombre des crèches étant augmenté, il sera possible d'assigner un berceau à chacun des généreux donateurs.

La seconde salle renferme un parc, une pouponnière, due à la gé-

nérosité de M. J. Delbruck, et huit lits de repos, dont les séparations de bois plein, préférables à celles en filet, ne permettent pas aux mains des enfants de se joindre et de s'entr'égratigner; cette salle est réservée aux enfants sevrés ou en sevrage. Des armoires qui y ont été placées renferment, l'une le linge propre de la crèche, l'autre le linge à raccommoder. Un placard contient la pharmacie, et un second le trousseau d'un des enfants, heureux protégé d'une dame inspectrice. Enfin, dans un appartement séparé, contigu au logement de la surveillante, se trouve un séchoir, dans lequel on trouvera moyen d'installer prochainement une buanderie.

A cinq reprises je suis allé examiner avec une minutieuse attention tout ce qui concerne le service de la crèche, et je suis heureux de vous annoncer que j'ai trouvé en tout point une complète satisfaction. Il y a peut-être à la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève un peu moins de comfort que dans d'autres arrondissements; mais rien d'essentiel n'y manque. Le parquet de briques, lavé chaque jour et entretenu avec une grande propreté, n'est point ciré comme ailleurs, mais en revanche les enfants ne tombent point en y mettant le pied. La cour, ombragée d'arbres, m'avait paru pouvoir être une charmante promenade pour les petits habitués de la crèche, si le bail lui en concédait l'usage, et d'ailleurs, le désir exprimé dans ce sens par M. le préfet de la Seine dans son rapport au conseil municipal, me faisait un devoir de prendre quelques renseignements à ce sujet. Une démarche faite il y un an déjà auprès du propriétaire de la maison a eu le plus grand succès : l'autorisation de porter les enfants dans la cour a été concédée, et cette année-ci, comme précédemment, ils pourront jouir dans les beaux jours des bienfaits de l'air extérieur.

Vous me permettrez, messieurs, de m'aventurer sur le terrain réservé à notre honorable collègue, M. le docteur Izarié, pour vous soumettre quelques observations générales qui se rattachent intimement à mon sujet, et que j'abandonne, du reste, en toute humilité, à son appréciation éclairée.

Les enfants m'ont paru bien portants, bien soignés et assez proprement tenus, et j'ai constaté, sur le registre tenu quotidiennement par les médecins de la crèche, un état de santé très-satisfaisant. J'ai assisté avec le plus grand intérêt aux diverses opérations de la crèche, et j'ai vu avec plaisir que les enfants étaient l'objet continuel des soins attentifs de la surveillante et des six berceuses : là, comme dans les autres arrondissements, celles-ci portent le costume si heureusement imaginé par madame la comtesse de Castellane, et qui, par son caractère semi-religieux, semble leur imposer le difficile, mais noble devoir d'imiter le dévouement et l'humanité des saintes filles des hôpitaux. Quant à la nourriture, me trouvant à la crèche à l'heure des repas, j'ai goûté le bouillon et la bouillie préparés pour les enfants, et je ne pense pas qu'aucun fils de bonne maison trouve chez son père des aliments de meilleure qualité.

La crèche Sainte-Geneviève est aérée par un système de ventilation qui produit les meilleurs effets. Deux ventilateurs à rotation, dans la grande salle, fonctionnent presque continuellement avec une

puissance assez grande pour renouveler constamment l'air, trop active peut-être pour ne pas produire de courants; aussi n'y remarque-t-on aucune mauvaise odeur. La seconde salle, celle du sevrage, qui avait été notée par notre actif collègue, M. J. Delbruck, dans son ouvrage sur les crèches, comme manquant d'une aération suffisante, a été pourvue d'un appareil semblable. Il serait bon, je crois, que la Société engageât les comités des diverses crèches à mettre ce système en usage chez elles : il serait d'une grande utilité à celle de la rue Saint-Lazare, par exemple, qui, composée d'une seule salle, ne peut renouveler l'air que par des *was-ist-das* tout à fait insuffisants pour chasser la mauvaise odeur. Le comité de la crèche Sainte-Geneviève complétera le système d'aération, pour la belle saison, par la pose de stores qui permettront de laisser les fenêtres constamment ouvertes.

J'arrive tout naturellement à vous parler, messieurs, de la pouponnière de M. J. Delbruck, et de ses excellents effets.

La pouponnière, dont vous avez vu les modèles dans les crèches les mieux tenues de Paris, rend de grands et utiles services. D'abord elle facilite singulièrement le travail à l'heure du repas, et chaque berceuse peut, grâce à cette heureuse invention, distribuer la soupe à six ou huit marmots à la fois, sans provoquer ces cris assourdissants que font retentir ailleurs les plus impatients ou les plus affamés. J'ai vu l'un de ces repas; j'ai été tout surpris de l'ordre et du silence qui y régnaient. M. Delbruck a trouvé là le remède au mal que M. Siry indiquait dans son rapport médical sur la crèche Saint-Philippe-du-Roule. La pouponnière fait mieux encore : elle a remplacé la *lisière* et le *chariot*, dont chacun, depuis longtemps, signalait les graves défauts sans chercher à y porter remède. L'enfant se promène dans son enceinte « entre deux rampes d'appui et entre deux parois de filets aux mailles desquels il peut s'accrocher à toutes les hauteurs, soit pour se préserver d'un faux pas ou d'une chute, soit pour se relever quand il est assis. » Ainsi, dans la pouponnière, l'enfant trouve, sans le moindre danger, le moyen de prendre l'exercice qui lui est indispensable, et peut développer ses forces sans être exposé à ces difformités ou ces maladies qu'amènent trop souvent l'emploi de la *lisière* ou du *chariot*. Nous ne saurions trop engager les dames inspectrices de tous les comités à propager la pouponnière de M. Delbruck, et, après avoir constaté ses beaux résultats à la crèche Sainte-Geneviève, nous ne comprenons pas que d'autres crèches qui possèdent ce meuble si précieux le laissent inemployé et inutile pour les enfants, auxquels il doit rendre de si importants services. A la crèche Sainte-Geneviève, le centre de la pouponnière recouvert d'un paillasson sert, entre les repas, de lieu de récréation, et là les enfants passent le temps sans cris et sans ennui, grâce à la présence de quelques jouets et aux complaisances d'un chat qu'attache à la crèche une fâcheuse nécessité, et qui, du reste, se montre digne de sa position par la patience à toute épreuve et l'inaltérable douceur avec lesquelles il supporte les avanies dont il est victime de la part des enfants.

J'ai signalé l'ordre et le silence qui régnaient pendant les repas, grâce à l'heureuse idée de M. Delbruck : l'action elle-même de la crèche est pour quelque chose dans ce résultat. Cette vie en commun, ce contact incessant, ces rencontres quotidiennes, ne sont pas sans exercer une certaine influence morale sur les enfants. Cette idée a été partagée par les dames du premier arrondissement, et je ne saurais mieux faire que de les citer en ce point : « Si l'enfant de la crèche, disent-elles, a les défauts inhérents à sa faiblesse, il les a moins saillants ; il est moins égoïste, moins jaloux, moins impatient, moins capricieux que les enfants élevés dans d'autres conditions. Il est obéissant par imitation. La crèche est pour lui un établissement mutuel de sociabilité, une école préparatoire de mœurs douces et pacifiques. »

Une autre question fort grave réclamait de ma part une grande attention ; je veux parler de l'allaitement des enfants par la mère.

Dans plusieurs crèches les dames, trop bonnes et trop indulgentes, nous éprouvons quelque bonheur à leur adresser ce reproche, tout sérieux qu'il soit, n'insistent pas assez sur la nécessité de l'allaitement par la mère. Ecoutez, messieurs, quelques faits, que je puise dans un livre sérieux, et qui parleront beaucoup plus haut que tout ce que peut vous dire mon inexpérience.

Un ecclésiastique, M. Gaillard, a dignement consacré plusieurs années de sa vie à l'investigation de ce curieux sujet. Il nous apprend que, dans les établissements publics où les enfants étaient exclusivement nourris à la cuillère et au biberon, jamais un domestique ni une servante ne nièrent que la plupart des décès ne dussent être attribués à la privation de nourrices. A Parthenay, où l'on exige que les enfants soient confiés à des nourrices, il n'en est mort, pendant cinq ans, que 35 sur 100, tandis qu'à Poitiers, où l'on ne faisait usage que de biberons, le nombre des décès se montait, à la même époque à 80 sur 100 chaque année. Dans un hôpital, que l'abbé Gaillard n veut pas nommer, et où l'allaitement n'était pas permis, il ne survivait à la fin de l'année que 29 enfants sur 127 ; dans un autre, il e mourut 233 sur 362 ; dans un troisième, sur 655 enfants, 66 seulement atteignirent l'âge de douze ans. Dans l'ouvrage de Tooke sur l Russie, nous lisons que, pendant un laps de vingt ans, sur 37,607 enfants admis à l'hospice de Saint-Pétersbourg, il en survécut seulement 7,100, c'est-à-dire qu'il en périt les quatre cinquièmes ! N'es ce pas le cas de se rappeler cette inscription si cruellement ironiqu que lord Brougham, à la vue de cette désolante mortalité, proposa de clouer au front des hôpitaux : *Ici l'on fait mourir aux frais d public !* On peut donc conclure avec assurance, messieurs, que, su la totalité des enfants privés des soins et du lait maternels, il en meu de 75 à 80 pour 100 avant la troisième année, et que le nombre d ceux, ainsi élevés, qui décèdent avant d'arriver à un âge où ils peu vent gagner leur vie, est au moins de 95 sur 100 !

A Sainte-Geneviève, comme ailleurs, nous conseillons donc pl de sévérité envers les femmes qui ont assez peu de souci de leur di gnité de mère pour oublier les devoir sacrés qu'elle leur impose. J

règlement *exige*, il ne faut pas en faire une lettre morte, que les mères nourrices viennent *plusieurs fois* par jour à la crèche pour allaiter leurs enfants, et le règlement doit être, sur ce point, strictement exécuté.

Laissez-moi, messieurs, terminer cette excursion sur le domaine hygiénique, par une observation qui n'échappera assurément pas à a sagacité de mon collègue, mais qui parle si haut et si éloquemment en faveur des crèches, qu'il n'y a nul inconvénient à ce qu'elle soit répétée. J'ai remarqué, parmi les pensionnaires de la crèche Sainte-Geneviève, cinq à six enfants de la santé la plus florissante et qui se font distinguer entre tous par un teint vermeil et un air de bien-être qui fait plaisir à voir. J'ai interrogé la surveillante sur leur compte, et il s'est trouvé que ces nourrissons ont été confiés à la crèche presque dès leur naissance : l'un d'eux avait sept jours lorsqu'il y fut apporté. Ainsi les plus beaux enfants de la crèche ont été élevés par la crèche elle-même : il y a là un grand enseignement pour les mères, qui, devant de tels exemples, ne peuvent plus douter des bienfaits de l'institution, et se font inscrire sur une liste d'expectantes dont le nombre s'accroît chaque jour : aussi ne signale-t-on que bien peu de mutations et d'absences.

Ouverte le 3 janvier 1846, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer, la crèche Sainte-Geneviève a eu dans le cours de cette année 9,193 journées d'enfants, ce qui, pour 305 jours ouvrables, donne une moyenne de 30 enfants par jour. Le mois de juillet seul a fourni 978 journées; les mois suivants ont été plus mal partagés : novembre n'arrive plus qu'au chiffre de 775, et décembre à celui de 707; quelques cas de petite vérole méchamment interprétés donnent le secret de cette diminution. Mais le commencement de cette année a été plus heureux, et le mieux se continue : le mois de février a donné 815 journées, et le mois de mars a atteint le chiffre de 996! Depuis quelque temps la crèche reçoit presque chaque jour 40 enfants, le maximum qu'il soit raisonnable d'y admettre : 24 dans les bureaux et 16 dans le parc ou la pouponnière. Le 8 mars j'ai constaté la présence de 41 enfants, et le 11, de 40; le 12, de 38; le 13, de 39; enfin du 6 avril jusqu'au 13, jour de ma dernière visite, la moyenne n'a été que de 31 enfants. Cette diminution momentanée s'explique par le retour du froid et une éruption de variole qui a particulièrement sévi contre les enfants dans tous les quartiers de Paris; je me hâte d'ajouter qu'aucun cas sérieux ne s'est présenté à la crèche.

M. Baligot de Beyne, à cet endroit de son rapport, examine les différents articles du règlement de la crèche.

Les articles 6 et 10 sont l'occasion d'observations qu'il est bon de faire connaître.

L'article 6 indique que les mères devront remettre la somme de 20 centimes, chaque jour, à la surveillante; mais il n'ajoute pas que les mères qui auront deux enfants à la crèche ne payeront que 15 centimes par tête, ainsi que l'ont fait les règlements d'autres crèches. Les questions que j'ai faites à ce sujet m'ont signalé un fait assez

curieux. Plusieurs mères ayant deux enfants n'ont pas réclamé le bénéfice de diminution de prix, quoiqu'elles en eussent connaissance : deux ou trois seulement se sont montrées moins faciles. On attribue cette bonne volonté, qui profite à la crèche, à la légère différence dans le prix; cependant 10 centimes sont presqu'une heure de travail pour la mère. N'y aurait-il pas là quelque chose de cet admirable et indéfinissable sentiment de la maternité qui nous est inconnu, quelque chose de cette orgueilleuse dignité de la mère que les épreuves de la misère semblent grandir encore, et qui a vu dans cette diminution de prix une concession presque blessante pour elle, qui doit estimer à un si haut prix les soins donnés à ses enfants? Toujours est-il qu'il y a eu un touchant combat tacite de générosité, dans lequel la mère a eu le dessus, heureuse victoire qui tourne au bénéfice de la crèche elle-même. Il y a plus, messieurs : ces mères pauvres, que nous secourons de notre argent, de nos soins, de nos conseils, veulent nous secourir à leur tour. Plusieurs d'entre elles, ne pouvant rien faire accepter aux berceuses, n'ont pas voulu cependant être en dette avec la crèche, et la crèche a été honorée de l'obole du pauvre ; l'une d'elles surtout, récompensons-la en citant son nom, madame Boutrou, semble s'être fait un devoir de ce sacrifice quotidien, et chaque jour sa généreuse main vient grossir de son offrande si précieuse la somme déposée dans le tronc par la charité des visiteurs.

L'article 10 ajoute : « Il y aura une *dame surveillante* rétribuée. »

Vous avez pu remarquer, messieurs, dans le rapport si intelligent des dames sur les crèches du premier arrondissement, l'insistance avec laquelle elles ont signalé le besoin d'une autorité quelconque permanente dans la crèche : la nomination d'une surveillante à demeure paraît à ces dames la plus sûre garantie du succès. « Lorsqu'il s'agit, disent-elles, de maintenir l'ordre, la tenue et l'économie dans un établissement public; lorsqu'il s'agit d'élever ensemble, dans un même lieu, beaucoup d'enfants, et de la manière la plus conforme aux principes de l'hygiène, il faut une surveillance active qui préside à tout, qui prévoie tout, une femme expérimentée qui fasse observer de point en point tous les articles des règlements; en un mot, il faut une capacité supérieure à celle de la berceuse : il faut une autorité première. »

Voilà, messieurs, les remarques les plus saillantes que j'ai pu faire sur le règlement de la crèche Sainte-Geneviève. Il est inutile d'ajouter que ce règlement est exécuté avec exactitude et en même temps avec une grande douceur : la miséricorde est sœur de la charité. Ainsi la restriction de l'article 2, concernant les enfants des femmes non mariées, a été singulièrement adoucie dans l'usage. Chose triste à dire : un tiers des enfants de la crèche sont ordinairement dans ce cas! Le douzième arrondissement pullule d'unions illicites, restées illicites ou par la volonté de l'un ou l'autre des quasi-époux, plus souvent par celle du père, ou par suite de cette insouciance que donnent le découragement et la misère, quelquefois enfin parce que ce ménage d'aventure n'a pu réunir par le travail la somme nécessaire à la cérémonie du mariage et aux démarches que nécessite cet acte

important. Quelques-uns ne sont pas restés sourds aux conseils qui leur ont été donnés, ni aux exhortations pressantes des dames directrices, dont le zèle est vraiment infatigable; le comité leur a indiqué la société de Saint-François-Régis, et leur union sera bientôt religieusement et légalement consacrée. D'autres, plus rebelles à la voix de la raison, ont voulu rester dans ce fâcheux état. Attendons avec la patience de la charité. Un jour viendra où ces hommes, forcés à la reconnaissance par les bienfaits dont sont comblés leurs enfants et qui remontent jusqu'à eux, voudront s'acquitter avec la crèche, et où la crèche, qui veut toujours moraliser en secourant, n'acceptera en paiement de ses services rendus que leur propre réhabilitation. L'influence salutaire de la crèche porte déjà ses fruits; le cœur du pauvre est une terre féconde, et ce n'est pas en vain qu'on y aura semé des principes de religion, d'humanité, de fraternité. Je vous l'ai dit, messieurs, des mères pauvres luttent avec nous de générosité. Ce n'est pas le seul exemple de dévouement que j'aie trouvé à la crèche Sainte-Geneviève. Souvent des mères amènent leurs parents, leurs amis, et leur font admirer avec le plus grand soin toutes les attentions dont leurs enfants sont l'objet : dans leur reconnaissance elles travaillent à dissiper ces malheureux préjugés répandus, dans le principe, contre l'institution des crèches.

Une d'elles, pauvre elle-même, madame Legendre, a donné des effets pour vêtir des enfants plus misérables encore que les siens : d'autres se sont rendues utiles à des mères en leur indiquant de l'ouvrage.

Une autre, enfin, madame Labonne, apprenant qu'une mère tombée malade ne pouvait plus nourrir son enfant, a spontanément offert de partager son lait avec une générosité qu'on ne saurait trop admirer!

Tels seront les grands bienfaits de l'institution des crèches, et ainsi, comme l'a justement dit M. le docteur Siry dans son remarquable discours, « la famille sera reconstituée, basée sur l'affection, développée, cimentée par le bonheur, par l'intérêt, par l'intelligence; » et la crèche aura tissu de ses propres mains ce « lien indissoluble, cette garantie de bonnes mœurs, d'ordre, de travail, le premier le plus pur, le plus solide anneau de la chaîne sociale. »

RAPPORT SUR LA CRÈCHE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE POUR L'ANNÉE 1846.

L'année qui vient de s'écouler a vu notre œuvre grandir et se perfectionner d'une manière remarquable. Déjà huit arrondissements de Paris sont pourvus de crèches; et, malgré ses antagonistes, cette institution, nouveau bienfait de l'intelligente charité, se répand chaque jour de plus en plus, et fonde des établissements non-seulement dans la capitale, mais dans toute la France et à l'étranger.

Si la mendicité est une plaie odieuse, il est incontestable que l'aumône pure et simple, faite sans discernement, est plus nuisible

qu'utile, entretient le mendiant dans la paresse, lui fait faire métier et marchandise de sa misère, étalage de ses haillons, dans lesquels il finit par se complaire, puisque plus ils sont hideux, plus ils lui rapportent. Comme premier bienfait, la crèche devra faire disparaître ces bohémiennes ébontées qui, pour exciter la pitié, s'entourent de malheureux enfants à demi nus, les exposent à toutes les intempéries de l'atmosphère, et arrachent ainsi d'abondantes aumônes, les plus mal placées de toutes; car, bien loin d'être employées à soulager les pauvres créatures en faveur de qui elles sont faites, elles encouragent ces parents coupables à augmenter encore, s'il est possible, les tortures de leurs tristes victimes.

Si l'œuvre de la crèche était bien comprise, n'est-il pas certain que ce genre de mendicité, le plus redoutable, puisqu'il atteint les générations futures dans leur santé et leur mortalité, serait à jamais détruit?

A toute mère tenant un enfant dans ses bras et demandant l'aumône on dirait : « Allez déposer cet enfant à la crèche; je vais payer pour lui le droit de présence pendant un mois. Pendant ce temps l'ouvroir vous donnera du travail. » Et la pauvre femme honnête et laborieuse serait secourue d'une manière profitable, son enfant serait efficacement soulagé!

Il n'y aurait plus alors que les mères à qui leurs mauvaises mœurs fermeraient les portes de la crèche qui oseraient encore mendier avec un enfant sur les bras; et, le stigmate honteux dont les flétrirait leur exclusion de la crèche paralysant aussi la pitié publique, il est bien probable que ces malheureuses arriveraient à résipiscence.

Alors que les mères pauvres et honnêtes ne tendront plus une main misérable et timide, tremblant d'interrompre le riche dans un moment inopportun, alors que la source des aumônes sur la voie publique sera ainsi tarie pour elles, la crèche se chargera de recueillir les bienfaits de la générosité, et s'en acquittera bien mieux. Déjà une foule de jeunes femmes, touchées d'une tendre compassion, se sont associées pour sécher toutes ces larmes brûlantes de honte et de besoins. Elles vont, tendant aussi la main, demander à toutes les mères heureuses et fières de leurs joyeux enfants un denier pour le pauvre petit qui pleure dans un grenier; pour le recueillir dans une salle saine et chaude, le vêtir, le nourrir; pour l'entretien de la crèche enfin. Et d'abondantes aumônes leur sont confiées : serait-il possible de résister à leurs pressantes sollicitations? Le tronc de la crèche est aussi continuellement ouvert, provoquant incessamment l'aumône du riche visiteur.

Que d'autres bienfaits doivent découler encore, dans l'avenir, de cette heureuse et sainte institution! Ne doit-elle pas apporter en effet des changements avantageux dans les mœurs de la classe nécessiteuse, des habitudes d'ordre, d'économie, de propreté?

Les visites des dames inspectrices au domicile du jeune nourrisson de la crèche que chacune d'elles a pris sous son patronage ne peuvent manquer de nouer, entre la protectrice et la protégée, des rapports de sollicitude et de reconnaissance qui apporteront nécessairement

d'heureuses modifications dans les sentiments et les habitudes de ces pauvres ménages.

En effet, si le malheureux est naturellement envieux et sans gratitude pour le bien qu'il reçoit, c'est qu'il ne connaît en général du riche que son or; si ce dernier paraît dur et égoïste, c'est qu'il ne voit du pauvre que ses défauts, malheureusement mis plus en évidence par la misère, et toujours hideux sous ses haillons. Mais si les rapports deviennent plus fréquents, chacun d'eux a le temps de reconnaître son erreur, et rend hommage à la vertu. Souvent la pauvre femme, voyant une dame riche venir dans sa triste demeure prendre son enfant malade, le caresser, lui adresser, à elle, des paroles de consolation, lui donner des secours de toute espèce, est aussi surprise que celle-ci peut l'être de trouver dans ce réduit, au milieu de cette misère, des dévouements et des élans de l'âme qu'elle ne croyait accordés par Dieu qu'à la classe privilégiée.

Tout le bien que nous attendons de la crèche est loin d'être encore obtenu; mais plus nos adversaires en reculent l'époque, plus nous devons nous armer de patience et de persévérance. Ne nous laissons pas décourager parce qu'on nous montrera quelques exemples fâcheux, et qu'au lieu de cette propreté, de cette urbanité que nous espérons, quelques-uns de ceux que nous soulageons n'ont rien gagné sous ces rapports, et ont même failli sous celui de la probité, en ne rendant pas, par exemple, les effets qui leur avaient été confiés. Cela est triste, mais devait être prévu. Pouvons-nous espérer que tout à coup, à la naissance même de l'œuvre, ses résultats moraux se doivent produire? Une génération sera peut-être nécessaire pour qu'ils se manifestent, et l'un des caractères généraux du bien, c'est qu'il avance avec lenteur. « Dieu est patient, dit un père de l'Eglise, parce qu'il est éternel. » La charité, éternelle aussi, ne doit pas se laisser fatiguer. Convaincue du bien qu'elle fait, plus encore de celui qu'elle fera, elle souffre la critique, marche vers son but en perfectionnant son ouvrage sans relache, à l'aide du temps, ce grand appréciateur et juge de toutes choses.

Notre crèche Saint-Philippe-du-Roule en particulier est une preuve de ce que peut la persévérance. Etablie la seconde à Paris, dans un local, *toujours provisoire*, qui ne lui permet pas de s'agrandir; malgré sa position dans un quartier reculé et son entrée presque invisible, qui la privent de beaucoup de visites, et diminuent dès lors considérablement le revenu du tronc placé dans les salles des berceaux, notre crèche cependant, nonobstant ces graves obstacles et ses faibles ressources pécuniaires, est arrivée à un perfectionnement notable. Le zèle avec lequel elle est administrée est digne de grands éloges : l'ordre, la propreté, les soins de tous genres y règnent d'une manière remarquable. L'an dernier, dans notre rapport, nous avions déjà fait sentir l'importance qu'on devait mettre à choisir la première berceuse. Vers cette époque, la nôtre a été remplacée par une personne dont le choix est venu confirmer nos prévisions. Cette femme, tout en se faisant aimer des enfants, a su leur imposer sa volonté et les habituer à un ordre vraiment étonnant dans un âge aussi tendre.

Les repas, donnés régulièrement aux mêmes heures, coupent la journée d'une manière uniforme, et permettent d'étendre le même esprit de régularité dans toutes les autres parties du service. De la régularité naissent de bonnes habitudes, dont la puissance se fait sentir impérativement dans toutes les circonstances de la vie. L'enfance en est encore plus esclave peut-être. Faites prendre à un jeune enfant de bonnes habitudes, et, tant qu'il se portera bien, il cessera de pleurer, dormira tranquillement, jouera sans importuner personne; et certes sa constitution physique, son caractère même, en éprouveront un avantage marqué. Aussi dans notre crèche on ne voit plus de ces petits tyrans qui si souvent poussent des cris et se dépitent à en être malades, et à lasser les soins et la tendresse de ceux qui les entourent. Cependant, il ne faut pas s'y méprendre, l'enfant du peuple est tout aussi gâté que celui du riche. Dieu, en formant le cœur des mères, en y créant ce dévouement sans bornes qui le distingue, y a laissé pénétrer les mêmes faiblesses; et, par la raison que la femme du peuple ne peut se faire suppléer par une domestique, qui ne se plie pas toujours aux caprices de l'enfant, il en résulte que l'enfant pauvre, dans son premier âge, a généralement plus l'habitude de commander et de se faire obéir que celui qui, par sa naissance et la fortune de ses parents, est appelé à occuper un jour un rang plus élevé dans la société. Notre première berceuse, par son aptitude particulière à l'éducation de l'enfance, est parvenue facilement, et sans moyens répressifs, à discipliner ces jeunes intelligences. Dans notre crèche, jamais de tumulte ni de cris, et l'on distingue de suite, à ses pleurs et à son caractère exigeant et mutin, l'enfant nouvellement arrivé.

C'est un spectacle véritablement curieux que celui donné par ces enfants à l'heure des repas. Tous, assis sur leurs petites chaises placées en cercle, attendent en silence, sans se déranger et sans donner signe d'impatience, que leur tour soit arrivé d'être servi. Les trois berceuses, près de la table, préparent trois rations dans des assiettes. Sur un signe, les trois premiers enfants se lèvent, viennent manger leur soupe, attendent qu'on ait essuyé leur bouche, et s'en retournent à leur place après avoir remercié. Les assiettes sont changées, les cuillères rincées. Trois autres portions se préparent; et, à un nouveau signe, sans confusion, les trois enfants suivants se lèvent, et se lèvent seuls, sans qu'aucun autre cherche à devancer son tour. Trois repas sont ainsi pris dans la journée, le matin, à midi et le soir. Après le repas du matin, chaque enfant est lavé, puis revêtu d'un petit uniforme composé d'une robe, d'un tablier et d'un bonnet. Chaque objet porte un numéro d'ordre affecté à l'enfant. Cet uniforme lui est enlevé le soir après le troisième repas et est accroché dans la lingerie à une patère portant un numéro correspondant. A sa sortie on l'enveloppe dans un manteau, également marqué de son chiffre; et le pauvre enfant, ainsi garanti du froid extérieur, est emporté par sa mère, toujours accompagné jusqu'à sa demeure par la bienveillante et tendre sollicitude de la crèche. Le manteau sert le lendemain à le garantir également du froid quand la mère le rap-

porte ; et nos enfants, cet hiver, se sont trouvés bien heureux de cette prévoyante amélioration. Après le repas de midi, tous sont couchés en même temps : cela sans pleurs, sans grognerie, parce qu'ils savent qu'il en doit être ainsi. Tous les marmots s'endorment, et le silence le plus profond règne dans la salle et dure au moins deux heures, car aucun d'eux, n'étant resté debout, ne peut troubler par ses jeux ou autre cause le sommeil des dormeurs.

On comprend de suite l'immense amélioration que ces deux heures de calme apportent à la crèche : car les berceuses les emploient à ranger, nettoyer, raccomoder les effets déchirés, et trouvent elles-mêmes un peu de repos.

Depuis l'installation de la première berceuse actuelle, il ne s'élève plus de discussions fâcheuses entre elle et les mères des enfants. On ne voit plus ces dernières s'installer dans la crèche et y rester des heures entières, ainsi que cela se pratiquait il y a un an. Les mères n'entrent plus dans la salle des berceaux : on leur apporte leur enfant dans la pièce voisine ; et là, près du poêle, elles se chauffent, donnent à téter, et ne tardent pas à partir, car, se trouvant isolées ou à peu près, elles sont moins exposées à oublier l'heure du retour au travail. Cette sage mesure a détruit dans sa racine une grande cause de désordre, et permet de maintenir la plus grande propreté dans la salle où sont placés les berceaux.

Toutes ces améliorations de détail, d'ordre et de propreté sont l'ouvrage en grande partie de la première berceuse. Aussi, sur la proposition du comité des dames inspectrices, le comité supérieur des crèches du premier arrondissement a voulu lui accorder, au 1er janvier dernier, une marque spéciale de satisfaction et d'encouragement. Elle a été appelée au comité ; et là, en présence de toutes les dames inspectrices, une médaille d'argent et 50 fr. de gratification lui ont été remis par M. Marbeau lui-même.

Le nombre des enfants apportés à la crèche Saint-Philippe s'est accru dans le courant de cette année ; et, si l'on réfléchit aux misères de toute espèce qui ont pesé cet hiver sur la classe indigente, on doit en conclure qu'elle commence à sentir le bien qu'elle peut retirer de la crèche. Nous ne pouvons cependant nous abstenir de faire remarquer qu'une observation consignée dans notre rapport de l'an dernier subsiste toujours, bien qu'en s'affaiblissant : c'est que ce sont encore cette année, pour le plus grand nombre, les ouvriers au-dessus de l'extrême besoin qui recherchent les bienfaits de la crèche, et que les familles abruties par la misère et l'ignorance persistent à fuir le soulagement qu'on leur apporte. Certaines mères redoutent l'ordre et la propreté qu'on exige ; elles s'exagèrent les difficultés, auxquelles leur paresse ou leur mauvais vouloir en ajoute d'imaginaires. La rétribution de 20 centimes leur paraît aussi un prix excessif ; elles aiment mieux attendre dans la misère un temps meilleur, qui ne vient pas, et laisser leurs enfants croupir dans la saleté et le besoin. Cette dernière objection des 20 centimes à payer est tellement peu la cause qui les éloigne de la crèche, que plusieurs d'entre elles, pour lesquelles cependant leurs dames inspectrices payent la rétri-

bution, n'y apportent pas exactement leur nourrisson, et trouvent toujours des prétextes pour le garder chez elles. Cette rétribution serait abaissée, comme le désirent quelques personnes, ou serait même supprimée, que les préventions subsisteraient toujours, et les mêmes résultats se présenteraient indubitablement.

Que faut-il donc faire? Attendre et continuer l'œuvre. L'exemple et le temps aidant, le bienfait de la crèche se répandra, et les mères retardataires viendront alors en foule nous apporter leurs enfants. Tout en faisant des vœux pour que les fausses préventions qui les éloignent aujourd'hui de nous disparaissent, prions aussi le Ciel qu'il nous fasse trouver un local convenable, et un propriétaire assez traitable pour le louer à un prix modéré, que la pauvre bourse de la crèche Saint-Philippe puisse acquitter. Prions Dieu de nous envoyer de riches visiteurs, et de leur faire verser de larges offrandes dans notre tronc, afin que, selon la touchante pensée du poëte inspiré par l'esprit de charité,

. . . . La crèche
L'hiver soit toujours chaude, et l'été toujours fraîche!

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

COMMISSIONS D'EXAMEN.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

La commission d'examen du département de la Seine pour les aspirants aux brevets d'aptitude de directeurs et de directrices des salles d'asile a ouvert sa première session de 1847 le 1er mai au chef-lieu de l'Académie, sous la présidence de M. Poulain de Bossay. Le cours préparatoire avait été fait cette année dans la maison d'études provisoire, dont nous avons déjà parlé (*voir* page 117), située rue Neuve-Saint-Paul.

Seize candidats, parmi lesquels se trouvaient trois candidats ajournés l'an dernier, s'étaient fait inscrire. Sur ce nombre, onze seulement se sont présentés pour subir les épreuves, après lesquelles six d'entre eux ont été jugés dignes de recevoir le brevet d'aptitude. Nous donnons ici la liste de leurs noms, établie par ordre de mérite : madame Milet, mademoiselle Genty, madame Carrier, mademoiselle Lesannier, mesdames Lanave et Joseph.

Les épreuves musicales ont été subies cette année avec un succès remarquable, grâce à l'excellente méthode de M. Duchemin-Boisjousse, qui, nommé par M. le ministre de l'Instruction publique délégué pour l'enseignement du chant dans les salles d'asile, avait fait aux candidats un cours dont ils ont très-heureusement profité.

En résumé, seize candidats se sont présentés : un s'est retiré dès le début; trois ont suivi le cours sans se présenter aux examens; un a été rejeté; quatre ont été ajournés; six ont obtenu le brevet d'aptitude.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

La commission du département de Seine-et-Oise a ouvert sa seconde session, à Versailles à l'hôtel de la Préfecture, le 3 mai, sous la présidence de M. de Balzac.

Dix-neuf candidats s'étaient fait inscrire : six se sont retirés pour divers motifs; treize ont été admis à subir les épreuves, après lesquelles dix d'entre eux ont été jugés dignes de recevoir le brevet d'aptitude. Ce sont :

Madame Charpentier, femme du surveillant de la salle d'asile de Sèvres;

Madame Digne, directrice de la salle d'asile de Corbeil;

Mademoiselle Dureau;

Mademoiselle Aubert, sœur d'un instituteur du département;

Mademoiselle Rancillon, adjointe à Triel;

Madame Fontenay, veuve d'un instituteur du département;

Madame Ricosset;

Mademoiselle Argout, qui avait été ajournée à la dernière session;

Mademoiselle Lienard, femme d'un instituteur du département;

Madame Bertrand, femme d'un instituteur de Versailles.

DES DONATIONS

FAITES EN VUE DE LA FONDATION DES SALLES D'ASILE COMMUNALES.

Voici une libéralité faite en faveur d'une salle d'asile qui mérite une attention toute particulière.

Montélimart possède une salle d'asile à laquelle est attaché, depuis longtemps un brave homme nommé Augustin Belly. Cet homme, qui, arrivé à un âge avancé, n'a plus de parents; le temps a fait autour de lui une vaste solitude; il ne sait plus à qui laisser le fruit de ses économies, son modeste pécule, qui se monte à 7,000 fr. Dans son isolement, il s'est fait une famille des enfants de l'asile, et pour les remercier d'avoir trouvé près d'eux le moyen d'exercer encore son cœur, il vient de leur donner sa petite fortune, qui sera appliquée à des travaux que le grand nombre d'enfants admis rend nécessaires.

N'est-ce pas là une donation bien touchante?

—— Mgr le cardinal Micara, par un article de son testament, a fait un legs de 200,000 fr., qui doit être affecté à la propagation de l'institution des salles d'asile dans les Etats romains. Cette large faveur, expressioion de la dernière volonté de l'un des hommes les plus éminents du sacré collége, rendra la vie à ces établissements,

en donnant la plus complète sanction aux principes qui les régissent et sur lesquels pesait jadis une espèce d'interdit. Nous devons nous féliciter de cet acte de généreuse et intelligente munificence.

FAITS DIVERS.

—— Une maison provisoire d'études destinées aux personnes qu désirent se vouer à la surveillance des salles d'asile, vient de s'ouvri rue Neuve-Saint-Paul, n° 12, sous la direction d'une commissio administrative composée de dames faisant partie de la commissio supérieure des salles d'asile.

Des élèves pensionnaires et des élèves externes sont admis dan la maison d'études, pour suivre les cours pratiques de la méthod d'enseignement particulière aux salles d'asile, et des cours de théorie pour lesquels quatre mois d'études sont jugés nécessaires.

Le but des cours ouverts dans la maison provisoire d'études est l connaissance exacte et complète de l'institution des salles d'asile Cette connaissance ne peut s'acquérir que par des études sérieuses e réfléchies, non-seulement théoriques, mais pratiques, et rendue plus fortes par l'expérience.

Ce n'est qu'après avoir acquis cette expérience qu'il peut être pos sible de juger si l'on est doué de l'aptitude nécessaire à l'accomplisse ment d'une tâche qui présente de grandes difficultés.

Les personnes admises à suivre les cours d'instruction théorique e pratique devront étudier attentivement ce qui concerne l'organisatio des salles d'asile, leur surveillance, et la manière de les diriger.

Cette première partie des cours est indispensable et devra se ter miner par l'obtention du brevet d'aptitude, lorsqu'on ne le posséder pas encore. Les études auront pour résultat, si l'aptitude se révèl et peut être constatée :

1°. D'ouvrir la carrière de l'enseignement dans les salles d'asile soit communales, soit privées, gratuites ou payantes, destinées au enfants des familles pauvres ou riches;

2°. De préparer à remplir des missions se rapportant à l'organisa tion ou à l'inspection des salles d'asile.

L'ordonnance royale de 1837 émet le vœu que des déléguées spé ciales soient appelées, dans les départements, à surveiller les salle d'asile, et à leur faire produire, par une bonne organisation, tous le résultats qu'on est en droit d'en attendre. Quelques départements on déjà senti le bienfait d'une semblable fondation; d'autres ne tarderon pas à les suivre dans cette voie; et il serait à désirer que les conseil généraux, qui vont bientôt entrer en session, fissent quelques léger sacrifices, dans le but d'envoyer à la maison d'études provisoire quel ques élèves qui, à leur retour, seraient d'un très-utile secours dan les départements.

Le prix de la pension est de 80 fr. par mois; nous avons lieu d penser que M. le ministre de l'Instruction publique se chargerai

'une partie des frais, lorsque la position des candidats serait in-
ressante. (*Voir* la circulaire ministérielle en date du 20 août 1847,
nprimée à la page 64 de ce recueil.)

CORRESPONDANCE.

LETTRE CINQUIÈME

AUX DAMES INSPECTRICES.

Mesdames,

Parler de l'enseignement à donner dans les salles d'asile est encore ire appel au sentiment maternel et charitable; on ne comprend pas oujours assez que ce sentiment doit tout inspirer et tout vivifier dans institution qu'il s'agit d'agrandir et de perfectionner. On peut le roire étranger aux leçons élémentaires de lecture, de calcul, de hant, et cependant lui seul peut les faire pénétrer dans de jeunes itelligences avec la prudence, l'adresse, les ménagements indispen-ables.

Etablissons donc comme premier principe, comme première base e tous les efforts, que toujours on maintiendra l'enseignement dans es voies de simplicité, de douceur, de sage et judicieuse direction. Iais avant de nous étendre sur ce qu'elles peuvent être, avant de onsidérer comment les enfants seront instruits, sachons en quelles nains nous les remettrons, et arrêtons-nous quelques instants sur le hoix des personnes appelées à diriger des salles d'asile, et sur l'in-truction que ces personnes peuvent posséder ou recevoir.

Il nous serait doux de penser que partout on apprécie l'importance e ce choix, que partout on se fait de justes idées des devoirs qu'il npose, et qu'on s'applique à former et à instruire les directrices d'asile vec tout le soin que réclame cette belle et importante mission. Mais, ous devons l'avouer avec regret et douleur, l'ignorance est grande ncore sur ces matières; nous aimons mieux le croire que de présu-per qu'il y ait insouciance ou légèreté. Il y a donc beaucoup à faire our combattre cette ignorance, et c'est votre tâche, mesdames, en utre de celle que votre charité devine. Nous osons vous conseiller de hercher, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, à connaître e caractère, les habitudes, la portée d'esprit et surtout les sentiments les personnes sur lesquelles peut se fixer le choix des autorités. Les œurs de diverses communautés sont préférées dans beaucoup de lo-calités aux directrices laïques; on attend d'elles un plus complet dé-vouement, des enseignements plus religieux et plus moraux, une lus entière abnégation de soi-même; mais les sœurs ont été jusqu'ici lispensées de subir des examens et d'obtenir le brevet d'aptitude;

leurs études de la méthode particulière aux salles d'asile sont presq nulles; elles sont souvent livrées à leurs propres inspirations, et d lors les difficultés à vaincre sont plus grandes pour elles; il n'y a p d'unité dans l'enseignement : aussi voit-on s'y introduire parfois d modifications tout à fait contraires aux intérêts et à la bonne ten des salles d'asile. Employez donc votre influence, mesdames, à écl rer les sœurs, et surtout les supérieures des communautés, sur point si important. Il serait désirable que les sœurs, renonçant à position exceptionnelle et au privilége dont elles jouissent, pussent soumettre à la loi commune en subissant les examens et recevant brevet d'aptitude, ainsi que plusieurs d'entre elles l'ont fait déjà; serait un acte de dévouement et une preuve de leur amour pour salles d'asile; ce serait en même temps un avantage incontesta pour les sœurs elles-mêmes. Mais pour que cet avantage existe, po qu'il soit offert dans sa plénitude à toutes les personnes qui aspiren s'instruire, il faut que des moyens suffisants soient préparés, et c nous amène à parler des *commissions d'examen*. Il y a un fait impo sible à comprendre, c'est comment on peut juger une chose que l' ne connaît pas soi-même : former une commission d'examen de p sonnes qui n'ont pas vu de salles d'asile, ou qui ne les ont étudi que superficiellement, est illusoire; et, si nous osions le dire, no ajouterions que c'est une dérision. La commission d'examen de Pa a été établie la première de toutes; elle a tenu depuis 1838 deux se sions par an, et un grand nombre d'aspirants et d'aspirantes se so présentés devant elle; de jour en jour elle s'est convaincue que l'i struction de ces candidats (qui ne dure pas moins de deux mois) n tait ni assez longue ni assez complète, et elle travaille sans relâch l'améliorer.

Nous devons le répéter encore, les commissions d'examen ne d vraient exister que là où se trouve une salle d'asile pouvant à ju titre être appelée salle d'asile modèle. Ces commission ne devraient composer que de personnes connaissant, comprenant, aimant l salles d'asile, et les étudiant avec tout l'intérêt et toute l'attenti qu'elles sont dignes d'inspirer. Un programme doit être rédigé scrupuleusement suivi; et dans ce programme on ne doit faire entr que les connaissances que comporte l'instruction à donner à des e fants de deux à six ans; mais aussi on ne doit pas en écarter ce q caractérise dans les salles d'asile cette instruction si différente de ce des écoles, c'est-à-dire la méthode, son ingénieux mécanisme, ses ressources si variées et si captivantes. L'étude de la théorie saurait suffire, et la pratique dans la salle d'asile, au milieu des e fants, est de première nécessité. A Paris un examen pratique du à peu près sept heures; deux aspirantes exercent en même temp l'une comme directrice, l'autre comme adjointe, et vers le milieu la journée elles échangent leurs fonctions. L'appendice du *Manu* indique (pages 210, 211 et 212) les diverses parties de cet exame et de celui d'instruction.

Pour juger des dispositions véritables d'une personne aspirant à direction d'une salle d'asile, il est un moyen presque certain, c'e

observer attentivement ses impressions lorsqu'elle se trouve au mi-
eu des enfants : l'expression de sa physionomie révèlera infailliblement les mouvements de son cœur; un geste, un regard suffiront parfois pour manifester les plus secrètes pensées; et l'acte le plus simple, en apparence, la circonstance la plus insignifiante, mettront peut-être au jour des trésors de tendresse et de bonté, ou bien, feront constater l'absence de ces dons sans lesquels on ne peut se consacrer au soin de l'enfance. C'est en nous appuyant sur notre propre expérience, mesdames, que nous pouvons vous affirmer qu'il n'y a point d'étude plus importante et plus attachante que l'observation attentive à laquelle nous osons vous convier. Mais, nous le redisons encore, un cours normal de méthode et d'enseignement pratique ne peut être établi que dans une salle d'asile très-bien dirigée; et l'on ne pourra constater si elle l'est en effet, que par la comparaison avec d'autres salles d'asile *modèles*. Il serait même désirable que, pour conserver une plus parfaite unité, l'expérience pût être acquise à la même source : dans cette pensée, nous appelons à Paris, de tous nos vœux, le plus grand nombre possible de fondateurs, d'inspectrices, de directeurs et de directrices de salles d'asile.

Les moyens d'instruction s'y multiplient et sont offerts à toutes les personnes qui, de près ou de loin, veulent venir en profiter.

L'ordonnance royale qui régit les salles d'asile renferme une disposition qui peut contribuer, plus que toute autre, à leur parfaite organisation et à leur exacte surveillance; et l'on doit déplorer que neuf années se soient accomplies, sans que cette disposition ait été réalisée ailleurs qu'à Paris et dans le département des Côtes-du-Nord.

Voici quelle est cette disposition :

« Il pourra y avoir des dames inspectrices permanentes rétribuées par les fonds départementaux ou communaux; elles porteront le titre de déléguées spéciales pour les salles d'asile. » (Art. 26.)

La pratique des méthodes et des exercices adoptés, conformément à l'ordonnance, étant un des premiers devoirs que les déléguées spéciales auraient à remplir, il est facile de comprendre combien elles pourraient puissamment concourir à la bonne organisation et à la bonne direction des établissements, si préalablement elles avaient acquis l'instruction et l'expérience nécessaires; et combien de difficultés se trouveraient aplanies, ou d'erreurs prévenues, par leur assistance et leurs efforts, lorsqu'on veut fonder une salle d'asile dans un lieu où il n'en existe pas. Les fonctions des déléguées spéciales seraient de même nature que celles des inspecteurs de l'instruction primaire; mais de plus elles comprendraient le soin d'instruire et de former les directeurs et les directrices d'asile. Nous avons l'assurance que M. le ministre de l'Instruction publique ne refuserait point de contribuer à la réalisation de cette disposition de l'ordonnance royale, en accordant des indemnités aux personnes qui, choisies par les départements pour y exercer les fonctions de déléguées spéciales, viendraient étudier et s'instruire à Paris. Nous livrons cette idée à vos réflexions,

mesdames, et nous faisons des vœux sincères pour qu'elle germ dans vos cœurs, et produise de prompts résultats.

Devons-nous ajouter que le choix des personnes destinées à deve nir déléguées spéciales devrait être fait avec un grand discerneme et une extrême prudence; qu'un mérite incontestable, un dévou ment chrétien, une charité active, éclairée, devraient seuls le fixer Cette recommandation est inutile pour quiconque réfléchira aux de voirs qu'il s'agirait de remplir.

Nous ne terminerons pas ces lignes, mesdames, sans vous exprime encore les sentiments de vive et profonde sympathie avec lesquel nous pensons à tout ce que vous pouvez entreprendre en faveur de salles d'asile. Inconnues les unes aux autres, disséminées dans toute les parties de la France, nous travaillons à la même œuvre; et peut être les mêmes joies ou les mêmes épreuves animent-elles ou ébran lent-elles notre courage. Devant nous s'ouvre une immense perspec tive : ce qui a été fait jusqu'ici n'est rien en comparaison de ce qu reste à faire; tout est incomplet, imparfait encore, n'hésitons pas à l reconnaître. Nous devons nous sentir bien faibles, en présenc d'une si grande tâche; mais il y a une force qui s'accomplit dans l faiblesse.

Les salles d'asile ne peuvent prospérer et s'étendre que par l'entie dévouement des femmes. Plus la misère et la souffrance des classe pauvres s'accroît, et plus ce dévouement est indispensable. Si chaqu mère de famille qui voit ses enfants heureux et à l'abri du besoi prenait à cœur les intérêts de ceux qui languissent, souffrent e meurent par l'effet des plus cruelles privations; si les esprits sérieu et réfléchis s'appliquaient à considérer l'état actuel des classes labo rieuses de la société sous le rapport religieux et moral, on verrai augmenter rapidement le nombre des salles d'asile.

C'est bien ici qu'on doit répéter qu'il faut travailler tandis qu'i fait jour, et ajouter avec nos saints livres; « la nuit vient, pendan laquelle personne ne peut agir; » pour les uns la nuit de la vieilless ou de la maladie, pour d'autres celle de l'affliction, pour un si grand nombre les ténèbres de l'ignorance, de l'impiété et de l'immoralit qui s'élèvent comme de mortelles vapeurs du sein des abîmes. Le salles d'asile sont de purs et brillants flambeaux d'où peut jaillir une vive lumière; où la foi et la vertu naissent et grandissent. Est-il en notre puissance de coopérer à leur extension, à leur soutien, à leur surveillance? Pouvons-nous le faire sans délai? Que chacune s'inter-roge et prononce.

Pardonnez-nous ces instances, mesdames : elles reviennent dans chacune de nos lettres; mais le sentiment qui les inspire vous les fera agréer. Nous écrivons à des sœurs en la charité; nous osons compter sur leur bienveillance: est-il alors possible de réprimer l'élan de la pensée et du cœur?

E.

Paris. — Imprimerie Panckoucke, rue des Poitevins, 14.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL OFFICIEL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS DE M. LE MINISTRE.

Nous, ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, grand maître de l'Université de France,

Vu l'ordonnance royale du 22 décembre 1837 concernant les salles d'asile,

Arrêtons :

Mme Soulacroix est nommée membre de la commission supérieure des salles d'asile.

Fait au chef-lieu de l'Université, le 25 octobre 1847.

SALVANDY.

Nous, ministre secrétaire dÉ'tat au département de l'Instruction publique, grand maître de l'Université de France,

Arrêtons :

ART. 1er. Mme Doubet, membre de la commission supérieure des salles d'asile du royaume, est nommée déléguée générale pour l'inspection des salles d'asile, avec circonscription déterminée, laquelle comprendra les Académies de Lyon, Grenoble, Clermont, Nîmes, Montpellier, Aix, la Corse, et quand il y aura lieu l'Algérie.

ART. 2. MM. les recteurs des Académies ci-dessus mentionnées sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait au chef-lieu de l'Université, le 17 septembre 1847.

SALVANDY.

ARRÊTÉS DES PRÉFETS.

Nos lecteurs ont pu voir, dans notre numéro de mai dernier, que M. le ministre avait engagé MM. les préfets, par une circulaire en date du 20 mars 1847, à se conformer aux dispositions de l'art. 20 de l'ordonnance royale du 22 décembre 1837, qui prescrivent la nomination de dames inspectrices et la formation de commissions spéciales d'examen pour les salles d'asile. MM. les préfets n'ont pas encore tous répondu à l'appel de M. le ministre. Nous donnons ici la liste des dames inspectrices nommées jusqu'à ce jour, ainsi que celles des membres des commissions d'examen.

Liste des dames inspectrices nommées, en conformité de l'article 20 de l'ordonnance royale du 22 décembre 1837, pour la surveillance des salles d'asile.

CÔTES-DU-NORD. — *Saint-Brieuc*, Mme Le Pomellec. — *Dinan*, Mme Girot, — *Lannion*, Mme de Troguindy. — *Tréguier*, Mme de Roquefeuil. — *Loudéac*, Mme Leverger. — *Pordic*, Mme Ruellan.

GARD. — *Alais*, Mmes Daniel (Louise), inspectrice; Silhol, Roure, déléguées. — *Saint-Jean-du-Gard*, Mmes Colomb, inspectrice; Brus, Cardonnet, de Villemejanne, déléguées. — *Anduze*, Mmes Rodier de la Bruguière, inspectrice; Mozade mère, Soular, Teissier (Achille), déléguées. — *Nîmes*, Mmes Darcy, Girard, Nicot, baronne de Castelnau, de Trinquelaque, Dalcyras, inspectrices; Brochier, Curnier, N. Baraguou, P. Vincent, Donzel, Garelhe, P. L. de Castelnau, C. Michel, Ad. Valz, Henri Jalaguier, Plaginol, Pourtcau, déléguées. — *Beaucaire*, Mmes veuve d'Escudier, inspectrice; Botrelle, Armand, déléguées. — *Cailar*, Mmes Maurel, inspectrice; Nesson, Berrus, Fosse, Lambon, déléguées. — *Calvisson*, Mmes Maroger, inspectrice; Marignan, H. Julian, A. Gilly, déléguées. — *Gallargues*, Mmes Henri Blanc, inspectrice; Th. Grand, Ch. Cabanis, veuve Elpion, déléguées. — *Vauvert*, Mmes Maurin, inspectrice; Boissier, Benezet, de Galhaut, déléguées. — *Bagnols*, Mmes Cotton, inspectrice; H. Blanchard, Tastevin, Saurin, déléguées. — *Saint-Hippolyte*, Mmes la comtesse d'Ax, inspectrice; Delasalle, Bourgoing, Trulon, Aigoire, Bousquet de Florian, déléguées. — *Lasalle*, Mmes la baronne Pieyre, inspectrice; Gibelin, Aigoin (Julie), Ducros, Martin, Roussaint, déléguées. — *Vignan*, Mmes Aigoin de Mautridon, inspectrice; Viguier, baronne de Bez d'Arre, Abrice de Roquedal, Salvador, d'Espinassous, de la Peyrouse, déléguées.

LOIR-ET-CHER. — *Blois*, Mme Dana Raphael, pour la salle du faubourg de Vienne. — *Romorantin*, Mme veuve Cottereau Prud'homme. — *Saint-Aignan*, Mme Gaignaison.

LOZÈRE. — *Mende*, Mmes Charpal (Odilon), de Lescure (Camille), Bertrand (Ferdinand), de Chapelain (Octave), de Ligonès, de Lhermet, Reversat, Rous, Nachin (Auguste), Marcé (Hercule), de Cirsac, Bourillon (Henri), Barbot (Aristide), de Lescure, Monestier, Second, Mlle Charpentier. — *Marvejols*, Mmes de Casteras, Vidal, de Chambrun, Troye (Pierre), Grousset, Madier, Almeras (Philippine), Vincent, Charrier; Mlles Seguin de Prades, d'Espinassoux (Flarve), de Villard, Bonet de Pailleret (Louise). — *Langogne*, Mmes de Malaval (Henri), Martinot, de Colombet, Mathieu (F.-N.-Armand), de Belviala, Rodier, de Soulages, Coste (Auguste), de Molles, Palhon.

NIÈVRE. — *Nevers*, Mmes Lestaing, pour la salle du Croux; veuve Rolland, pour la salle du quartier de la Burre; Col et Lérasle, pour la salle de la rue Saint-Martin. — *Clamecy*, Mmes Petit, Sanglé, Ferrière. — *Entrains*, Mme de Juventy. — *Cosne*, Mme Dechamps. — *Nesves*, Mme de Chavant (Elisa).

Meuse. — *Bar-le-Duc*, Mmes la comtesse d'Arros, Baillot, Gillon (Paulin), Morel, Salleron, Varin Delapierre, Fouache d'Hallois, Jacqueminot Marmord, de Fréhaut, Ragon de Lorrencet. — *Ancerville*, Mme Godart. — *Longeville*, Mme Micault.— *Vaucouleurs*, Mme Lenclos.— *Damvillers*, Mme Gérard Lenfant. — *Stenay*, Mlle Pelletier. — *Étain*, Mlle Thérèse Lemoine. — *Clermont*, Mme Mouet. — *Varennes*, Mme Carré Legardeur. — *Verdun*, Mmes Jules Catoire, Clément-Bertrand, Dumolard.

Pas-de-Calais. — *Saint-Pol*, Mme Lambert-Roove. — *Saint-Omer*, Mmes de Préval, pour le canton nord; Nallon, pour le canton sud; Bertelost-Boulen, pour les faubourgs.

Basses-Pyrénées.—*Pau*, Mmes Castelnau, Julien, Reyau, Terrier, pour la salle d'asile de l'ouest; Adema, de Lussy, Rivarès, Vignancourt, pour la salle d'asile de l'est. — *Bayonne*, Mmes Bacqué, Balasque, Baudron (Valère), Carrère, Casebonne, Dhiriart (Robert), Labroncbe, Queyras, Recur, de Sajus, Simonin, Teulières; Mlles Lacoin, Lesseps. — *Orthez*, Mmes Cbesnelong, Lacoste, Lamatabois, Plante, Vidal, Vignancourt. — *Oloron*, Mmes Darripe, Dumouret, Hillon. — *Sainte-Marie*, Mmes Limendoux, Rivarès, Casenave. — *Meillon*, Mmes Anne Lavigne dit Minvielle, Marie Carrère-Labat, Bertrande Guilhem-sans-Bacqué. — *Navarreux*, Mmes Raby, Vilain, Magenc, Vergeron, Ducros, veuve Belhaller. — *Pontacq*, Mmes veuve Gratian, Bataille-Furé, veuve Laborde, Castella. — *Mirepoix*, Mmes Pocymirs, Buzy, Rey.

Pyrénées-Orientales. — *Perpignan* Mmes Lazerme, Lacombe Saint-Michel, Porn, Bonafos, Besombes, Lacroix, Boluix-Sirven, Rambaud, Jaume (Armaud-Joséphine), Sèbe-Doménech, Méric (Henri), Delcros (Henri), Bresson, Picar (Élise), Ferriol-Singla, Ferriol de Jaubert, Méric (Hélène), Fabre-Gallay.

Haute-Saône. — *Vesoul*, Mmes la comtesse de Verteillac, Amcy de Champoans, Willemont, Courcelle mère, Gerbet. — *Loulans*, Mmes Cbaudot, fondatrice; Angard, Coillot. — *Jussey*, Mmes Levain, Mezerette, Huvelin, de Sobry, Cornibert. — *Pesmes*, Mmes Jouffroy, Perron, d'Aubonne, Bourdin, Romand, Humbert. — *Arc*, Mmes Dufourmel, de Falletans, Delafont, Aubert, Perron, Sabot (Marie), Sabot (Fanny). — *Marnay*, Mmes Perrot, Bizot, Billecard, Gruet, Andrieux, Guin, Delangre.

Sarthe. — *Mans*, MM. Mannoyer, Lair, Piédor, Prunières, André, Tireau. — *Mamers*, Mme Lorin du Boisle. — *Bonnétable*, Mme Lorette. — *La Flèche*, Mme Leburey. — *Saint-Calais*, Mme veuve Nacquier. — *Château-du-Loir*, Mme veuve Brette. — *Bessé*, Mme la comtesse de Montesquiou.

Tarn-et-Garonne. — *Montauban*, Mmes Cornac, Maleville de Condat, Lasvènes, Delmas-Debia, Dubosquet, Delon Fontanel. — *Caussade*, Mme Cornède. — *Caylus*, Mme Cambe (Hippolyte). — *Verdun*, Mme Barbot.

Vaucluse. — *Avignon*, Mmes Pascal, Poncet (Eugène), Tbomas (Cbarles), Chauseau Pitoy, Yvaren, Biron. — *Orange*, Mmes de Gasparin, Dupuy, Chambaud. — *Lourmarin*, Mmes Savournin (Adèle), Bernard (Angelina), Sambuc (Aglaé), Michel (Félicie), Gaulin (Adèle).

Commissions d'examen des candidats aux fonctions de surveillants ou de surveillantes d'asile.

Aube. — Mmes Hidé, de Chambon, Vauthier, Journé; Matagrin, Simon, Mlle Aubry.

Ariége. — MM. Rambaud, président; Bergès, secrétaire; Mmes Fleury, Brochaut, Denat, Dresch, Anglade.

Côtes-du-Nord. — MM. Le Galle-la-Salle, président; Montier, secrétaire; Mmes Le Pomellec, Girot, de Troguindy, de Roquefeuil, Le Verger, Ruellan.

Gard. — Mmes Morian, de Trinquelague, Girard, Darey, Coste, Léon Meynier, Baraguou.

Lozère. — Mmes Charpal (Odilon), de Thilorier, de Ligonnès (Édouard), de Romeuf, Bourillon (F.-X. Martial).

Meuse. — Mmes la comtesse d'Arros, Paulin Gillon, Baillot, de Fréhaut, Ragon de Larrencct, Salleron, Morel, Varin Delapierre, Fouache d'Hallois, Jacqueminot-Marmort.

Pyrénées-Orientales.—Mmes Lazerme, Lacombe Saint-Michel, Besombes, Boluix-Sirven, Jaume (Armand-Joséphine), Méric (Henri), Sèbe-Doméneeh, Picar (Élise).

Tarn-et-Garonne. — M. Cambon, président; M. l'inspecteur des écoles primaires, secrétaire; Mmes Maleville de Condat, Cornac, Lasvènes, Delon Fontanel, Delmas-Debia.

Sarthe. — Mmes Mannoyer, Prunières, Aufray, Martigné, Piédor.

Haute-Saône. — Mmes la comtesse de Verteillac, Amcy de Champrans, Willemont, Courcelle mère, Gerbet née Junot.

Vaucluse. — Mmes Pascal, Poncet (Eugène), Thomas (Charles), Clauseau Pitoy, Yvaren, Biron.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

UN MOT SUR LES SALLES D'ASILE.

M. Rendu, membre du conseil royal de l'Université, président de la commission supérieure des salles d'asile, veut bien nous communiquer et nous permettre de reproduire quelques pages qu'il vient de publier, et auxquelles il a donné pour titre : *Un mot sur les salles d'asile.*

Enfance, asile; asile, enfance : ces deux mots s'appellent, ces deux idées sont désormais inséparables. On ne concevra plus que des êtres humains, à l'âge où ils ont un besoin continuel de soins et de secours, puissent être abandonnés à eux-mêmes, soit dans l'intérieur d'une maison, soit sur la voie publique, au risque de mille accidents physiques et moraux; on ne concevra pas davantage qu'il existe des établissements où ces pauvres petits enfants pourraient être recueillis, et que des parents, empêchés par leurs travaux journaliers de remplir leurs saints devoirs, soient assez ennemis d'eux-mêmes pour négliger

on pour refuser l'admirable ressource que leur offrent ces établissements. Non : encore quelques années; encore quelques sacrifices des villes ou de l'Etat, quelques efforts de la part des pères de famille ou de la part des charitables personnes qui se plaisent à patroner l'indigent et le pauvre; et plus jamais on ne verra les enfants délaissés, ni les asiles déserts. Nous aimons à le répéter : enfance, asile; asile, enfance, ce sont désormais deux idées inséparables.

On ne saurait en douter, pour peu que l'on ait eu la satisfaction de voir une salle d'asile bien tenue. Il n'est pas de spectacle plus agréable à l'œil, plus doux au cœur, plus salutaire à l'âme. Tous ces visages si propres et si frais, tous ces regards si animés et si joyeux, tous ces fronts épanouis, toutes ces bouches souriantes, tout ce petit peuple agitant les mains, marquant le pas, répétant de bonnes et douces paroles, de courtes prières, des leçons bien simples, chantant, jouant, s'escrimant à mille petits jeux : puis tout à coup, au moindre signal, se taisant, s'asseyant, se levant, marchant ou s'arrêtant, et tout cela, sans cris, sans pleurs, sans fatigue et sans ennui, sous les yeux de femmes qui les aiment comme les mères savent aimer; c'est quelque chose de ravissant, qui console et enchante pour le présent, et qui projette sur l'avenir un jour délicieux.

Aussi, comme de tous côtés, en France, hors de France, cette belle institution s'accrédite et se propage! Comme on se plaît à l'envisager avec ce regard du cœur qui ne trompe jamais, sous tous les aspects qu'elle présente!

Prêtres et laïques, hommes du monde et vierges consacrées à Dieu, simples citoyens et dépositaires du pouvoir, riches et pauvres, grands et petits, tous comprennent l'œuvre des asiles; tous y voient un gage de bonheur individuel et de sécurité publique.

Et d'abord, quelle heureuse et consolante pensée! les enfants des plus pauvres familles sont préservés, autant qu'il est possible, des dangers de toute espèce qui assiégent le premier âge. En même temps, les pères et mères de ces pauvres enfants ont toute liberté de se livrer aux occupations et aux labeurs qui assurent leur existence. Ils continueront sans doute de manger leur pain à la sueur de leurs fronts, mais du moins, tranquilles pour ce qu'ils ont de plus cher au monde, ils se soumettront sans trouble et sans murmure à cette grande loi du travail, qui leur deviendra tout à la fois plus facile et plus fructueuse.

Or, ces deux premiers intérêts, l'intérêt des pauvres enfants, l'intérêt de leurs pères et mères, c'est évidemment l'intérêt de la société tout entière. On ne peut trop le redire : le contentement du pauvre est le bonheur du riche.

Des enfants bien élevés, des pères satisfaits, voilà ce que l'institution des asiles promet avec confiance et donne avec certitude, par une sorte de nécessité qui résulte de la nature même de l'institution. Elle est nécessairement confiée au zèle le plus actif et le plus patient tout à la fois, au dévouement le plus absolu, aux soins les plus intelligents et les plus tendres; elle est, en un mot, elle est essentiellement l'œuvre des femmes.

Entrons dans un asile. Quel charme d'y voir rassemblés ces nombreux enfants, qui, au sortir du berceau, accueillis avec bonté, traités avec douceur, se forment insensiblement à toutes les relations sociales; entendent des voix amies bégayer avec eux les louanges du Seigneur, les noms sacrés de Jésus et de Marie; apprennent à lire, dans de pieuses images sans cesse reproduites sous leurs yeux, les plus touchants exemples de tendresse maternelle et d'obéissance filiale; contractent sans effort et sans douleur les habitudes les plus propres à discipliner la vie, à former les mœurs, à redresser les mauvais penchants, à faire aimer l'ordre, goûter le bien, respecter la vérité! L'*instruction* s'y réduit à peu de chose, à très-peu de chose; mais l'*éducation* y est déjà fort avancée; et c'est là un inestimable bienfait pour toute la suite de la vie. Le bienfait est d'autant plus grand, que, l'expérience l'atteste, les pères et mères qui envoient leurs enfants à l'asile ne tardent pas à sentir qu'ils doivent, plus que jamais, par égard pour ces chers enfants, entretenus toute la journée de bonnes maximes et d'exemples vertueux, bannir du foyer domestique les paroles grossières, indécentes ou impies, bannir avec horreur les actions vicieuses capables de détruire en peu d'instants les bons effets de la salle d'asile.

Ajoutez à ces premières considérations sur les divers intérêts dont se compose l'ordre social, ajoutez le grand et universel intérêt qui embrasse tous les autres, l'intérêt auguste de la religion. Ce que veut essentiellement sur la terre cette divine et tendre mère du genre humain, ce qu'elle désire pour tous les hommes, ce qu'elle prescrit et commande à tous, c'est tout ce qui contribue à l'ordre, à la paix, au bonheur. Travailler à la prospérité publique, c'est faire œuvre de religion; et les asiles seront certainement un des plus sûrs moyens de la prospérité publique.

Nous avons parlé jusqu'ici des bienfaits de l'institution des asiles, tels qu'ils résultent de la constitution générale de ces précieux établissements. Mais déjà se présentent sur un grand nombre de points, en France particulièrement, des raisons d'espérer que ces bienfaits iront toujours se consolidant et s'agrandissant.

Cette œuvre de femmes, cette œuvre de dévouement maternel, d'abnégation et de sacrifice, cette œuvre de perpétuel holocauste.... la voilà tout naturellement comprise, adoptée, mise en pratique par une foule de vierges chrétiennes, qui, dans les petits enfants des asiles, se plaisent à voir, à aimer, à soigner Jésus enfant. Et une fois que cette suave pensée, si évangélique et si vraie, s'est emparée des âmes, à quels beaux et touchants résultats ne doit-on pas s'attendre!

Depuis quelques années, indépendamment des sœurs de Saint-Vincent de Paul, des sœurs de Saint-Charles, des sœurs de Saint-Joseph, des sœurs de la Providence, et d'autres encore non moins dévouées à toute espèce de bien, a apparu dans le monde, sous les auspices d'un bon et digne prêtre du diocèse de Sens [1], une congréga-

---

[1] M. l'abbé Grapinet, chanoine et vicaire général.

tion de jeunes filles qui se consacrent au service des asiles. Elles portent dignement le nom de sœurs, *de Sœurs de la Sainte Enfance de Jésus!* nom plus doux que le miel et plus fort que la mort; nom cher et sacré, qui vaut à lui seul tous les discours et tous les livres; nom inspirateur et fortifiant, qui sera à jamais pour ces bonnes sœurs, mères selon la grâce, ce que sont pour les mères selon la nature les plus beaux noms des plus illustres ancêtres. Grâces immortelles soient rendues au fondateur de cette humble et sublime association! gloire aux vierges saintes, qui, d'âge en âge, se dévoueront à remplir auprès des petits enfants les obscurs et pénibles devoirs que la charité leur imposera!

Nous disons *d'âge en âge*, et cette expression, qui trop souvent est ambitieuse et vaine, n'est ici qu'un juste hommage rendu au caractère et à l'essence même des associations religieuses. Elles présentent tout aussitôt l'idée d'une même direction, qui ne change ni ne meurt, d'un même esprit, qui ne cesse d'animer un corps toujours le même. Telle ou telle sœur *passe en faisant le bien*, comme le divin modèle; mais à l'instant où cette sœur, *Cécile, Anastasie, Thérèse,* peu importe, va recevoir des mains du Père céleste la récompense qu'il promet au verre d'eau donné au nom de son Fils bien-aimé, une autre sœur succède, et l'on retrouve toujours, oui, toujours, même cœur, même amabilité, même tendresse pour les chers enfants. On retrouve aussi, ce qu'il importe grandement de maintenir, le même enseignement, les mêmes traditions, la même méthode, la véritable méthode des asiles, celle que l'estimable M. Cochin, de si recommandable mémoire, a créée pour l'éducation de la première enfance[1].

Un asile tenu par des sœurs suivant la vraie méthode des asiles, c'est la perfection dans la perfection même.

Plus on y réfléchit, plus on voit que le sort du monde est véritablement dans l'institution des asiles.

Qui doute, par exemple, que si des sœurs de charité ou des sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus allaient s'établir dans les pays encore livrés à toutes les superstitions de l'idolâtrie comme à toutes les misères et à tous les vices, et, sous les auspices de la société pour la propagation de la foi, sous la direction des pères Lazaristes ou d'autres infatigables missionnaires, se dévouaient à racheter et à élever dans des asiles les pauvres petits enfants qui aujourd'hui sont vendus ou jetés en pâture aux pourceaux, qui doute que ce ne fût là un moyen sûr, un moyen rapide de produire dans ces lointaines et misérables contrées la plus heureuse, la plus paisible et la plus pure des révolutions? Avec les asiles établis sur une grande échelle, comme il est certain aussi que l'on arriverait, sans secousse et sans troubles, à préparer, en Afrique même et dans toutes nos colonies, l'émancipation des esclaves, cette grande cause que l'humanité ne peut ni déserter, ni perdre en définitive!

---

[1] *Voir* son *Manuel,* dernière édition', publiée par madame Émilie Mallet, et le *Guide des salles d'asile,* par M. Jubé de la Perrelle.

Nous avons vu les biens infinis que procurent les asiles considérés en eux-mêmes; ce n'est là encore que la moitié de leur mérite.

Il faut les considérer maintenant sous un autre point de vue.

Les asiles, premières écoles de l'enfance, sont par cela même le fondement sur lequel doivent reposer les écoles plus avancées où l'enfance reçoit le complément de l'éducation. Et l'expérience l'a déjà démontré d'une manière victorieuse : les écoles proprement dites, notamment les écoles primaires, qui admettent les enfants parvenus à l'âge de six ou sept ans, se réjouissent de voir monter sur leurs bancs des élèves sortant des salles d'asile, des élèves façonnés, par des exercices de plusieurs années, à des occupations régulières, à une prompte obéissance, à une douce confraternité, des élèves habitués à la soumission envers les maîtres, aux égards envers les camarades, à la prière et à l'amour envers Dieu, des élèves enfin accoutumés à aimer le travail, à le regarder d'un bon œil. Il est facile de concevoir combien, avec de pareils éléments, une école primaire devient plus utile pour les enfants, plus agréable pour les instituteurs, plus profitable pour la commune qui l'a fondée et qui l'entretient. Les *frères* qui instruisent les garçons, les *sœurs* qui élèvent les filles, et les instituteurs ou institutrices laïques, aussi bien que les *sœurs* et les *frères*, bénissent tous les jours ces établissements préparatoires; avec le même dévouement, avec les mêmes efforts, tous obtiennent deux fois davantage de leurs élèves.

Nous ne craindrons même pas de faire entrevoir les pensions et les colléges comme profitant à leur tour des bienfaits de l'asile. Tant les premières habitudes sont puissantes! tant les premières impressions sont vives et profondes! tant il est vrai que des premières années de la vie dépend ordinairement la vie tout entière!

Quo semel est imbuta recens, servabit odorem
Testa diu.

Honneur donc, honneur aux asiles, en tous temps et en tous lieux!

P. S. Au moment de livrer ces pages à l'impression, nous apprenons que le souverain pontife Pie IX, à tous les autres bienfaits dont il a déjà fait jouir ses bien-aimés sujets, ajoute celui de l'institution officielle et régulière des asiles. Une circulaire vient de les autoriser pour Rome et pour tous les Etats pontificaux. Et le peuple de répéter avec un enthousiasme toujours croissant, ce cri d'amour et de concorde : *Evviva Pio nono!* — (*Voir* plus loin la circulaire de la commission des études.)

LE JOURNAL L'UNIVERS ET LES SALLES D'ASILE.

Le journal *l'Univers* a publié, dans ses numéros des 2, 7, 16 et 22 octobre dernier, une série d'articles sur les salles d'asile. Dans ces articles, il fait un peu comme *le Bossu de la maison en loterie;* il voudrait brouiller tout le monde et voir aux prises toutes les autorités qui concourent à la fondation et à la bonne administration de ces établissements : tous ses efforts tendent à élever autel contre autel, à

exciter les uns contre les autres, dames inspectrices, maires, préfets, recteurs, et pour terminer son œuvre, il conseille tout bonnement la révolte même aux surveillants et aux surveillantes de salles d'asile. On voit que voilà un singulier rôle pour un journal religieux qui jouit d'un second titre ainsi formulé : *Union catholique,* c'est-à-dire *universelle.* Il y a dans ces longues colonnes une intention si bien marquée, qu'il est si facile de saisir, que ces articles ne nous paraissent pas fort dangereux : adresser de pareils conseils à des personnes réunies dans un but de louable charité, de bienfaisance continue, pour une œuvre toute de paix, c'est se complaire à parler dans le désert. La discorde ne peut avoir de place ici ; et si par hasard l'humaine faiblesse amène quelques désaccords, le sentiment de l'institution même est trop élevé, trop noble, trop puissant pour ne pas faire taire promptement tout ce qui pourrait nuire au développement et à la propagation des principes sur lesquels elle repose.

Nous aurons d'abord à relever quelques inexactitudes dans l'historique même de l'institution fait par le journal *l'Univers;* est-ce bien en effet une salle d'asile que madame la marquise de Pastoret, de si vénérable mémoire, avait fondée. Nous ne le croyons pas. Madame de Pastoret, le cœur ému de quelques poignantes souffrances qu'elle avait vues sur son chemin, avait cherché à les adoucir en recueillant chez elle quelques pauvres enfants de l'âge de la crèche, de l'asile et de l'école. C'était là une pensée bienfaisante, charitable, tout à fait digne de son âme si noble et si élevée. Mais je ne vois là dedans d'autre rapport avec l'idée de la salle d'asile que l'idée de la réunion de quelques enfants dans un même local. Or, la salle d'asile est tout autre chose. Nous nous permettrons donc de rapporter à un autre l'idée première de ces établissements.

En 1770, un vénérable pasteur, dont la vie peut être donnée en exemple à tous ceux qui aiment, pour leur montrer ce que peut la persévérance d'une ardente charité, un vénérable pasteur, disons-nous, le digne Oberlin, qui avait déjà commencé avec ses seules forces et sa confiance en Dieu, la régénération morale et matérielle de toute une contrée; convaincu que cette régénération ne pouvait avoir de base solide, s'il ne commençait par l'homme commençant, c'est-à-dire par l'enfant, eut la bonne pensée de recueillir, dès leur plus jeune âge, et d'élever tous les enfants du Banc de la Roche où il habitait. Rien n'est plus touchant que ces premiers essais, et pour les faire bien comprendre, nous ne pensons pouvoir mieux faire que de rapporter ici quelques lignes d'une lettre écrite par la fille même d'Oberlin, madame Rausher Oberlin, et publiée il y a déjà quelques années.

Les écoles, dit madame Rausher Oberlin dans cette lettre, ne suffisaient pas à la sollicitude paternelle de mon père ; un jour, c'était en 1769, il entra dans la maison d'un bourgeois d'un de ses villages; il y trouva la fille de cet homme entouré de quelques enfants, avec lesquels elle chantait, tout en filant du coton, occupation que mon père avait introduit dans sa paroisse et qu'il avait apprise lui-même, ainsi que ma mère, pour faire naître l'émulation; elle chantait,

dis-je, des cantiques qui lui avaient été enseignés à l'école et les faisait répéter aux enfants phrase par phrase.... Voilà ce qu'il cherchait; dès ce moment il avait trouvé un remède au mal. Qu'il était heureux! qu'il était réjoui! Il prit aussitôt cette jeune fille à son service, ainsi que quelques autres douées d'intelligence et d'amour pour le Sauveur; et trois fois par semaine, elles étaient envoyées dans les différents villages pour communiquer aux enfants ce qu'elles-mêmes recevaient d'instruction du pasteur et de son épouse. Cette institution était l'objet de sa plus tendre affection; il y consacra tous les moments qu'il pût arracher à ses autres nombreuses occupations. Il imprima lui-même toutes les plantes du pays, y inscrivit les noms français et patois, leurs qualités soit utiles, soit nuisibles, soit d'agrément. Il acheta quantité de figures d'animaux, en y inscrivant de même ce qui les concernait; fit des gravures sur bois des différentes parties du monde, et donna ainsi aux enfants les éléments de toutes les sciences, même de l'astronomie; le système solaire, étant aussi gravé sur bois, leur faisait connaître les mondes, et tout cela fournissait ample matière à des entretiens sur la puissance du Créateur. De grandes gravures représentant toutes les histoires de la sainte Ecriture, depuis la création jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, et depuis cette époque jusqu'à son ascension, frappaient l'imagination des enfants, imprimaient ces hauts faits dans leur mémoire en caractères ineffaçables, et ouvraient leurs cœurs à l'amour et à la reconnaissance.

Comme on le voit, c'est bien là l'institution des salles d'asiles, telle qu'elle se développe tous les jours sous nos yeux; et parce qu'on est catholique, ce n'est pas une raison, je crois, pour ne pas appliquer constamment, partout et toujours, cette parole toute chrétienne : *Rendez à César ce qui appartient à César.*

Plus tard, vers 1810, M. Owen, de New-Lanark, en Ecosse, établit des écoles semblables; bientôt lord Brougham, M. Macauley et d'autres, frappés des heureux résultats obtenus, aidèrent à la fondation des *Infant's schools.* Enfin M. Cochin, aidé de dames charitables qui avaient visité quelques-unes de ces premières écoles de l'enfance en Angleterre, en introduisit vers 1826 de nouveau le système en France, où il a grandement prospéré, et où il prospérera encore, Dieu merci.

Pendant les deux ou trois premières années, tout alla bien; l'aumône était abondante; les établissements peu nombreux. Le comité des dames qui s'était constitué à Paris pour fonder, diriger et administrer les salles d'asile de la capitale, put satisfaire à tous leurs besoins. Mais la charité, ardente au début des œuvres, se détourne souvent lorsqu'elle les voit prospérer, et retire alors, pour le porter sur un autre point, l'appui qu'elle avait prêté. C'est précisément ce qui arriva. En 1829, au mois de juin, les dames ne savaient plus comment faire face à toutes les dépenses. Il ne leur restait plus que 1,250 fr. en caisse, et les dépenses annuelles s'élevaient pour Paris à 16,000 fr. C'est alors qu'elles s'adressèrent au conseil général des hospices pour lui demander appui dans cette position désespérée, appui qui ne leur fit pas défaut.

Le journal *l'Univers* raconte que les dames ont été spoliées, que l'administration n'était intervenue qu'après le succès, qu'elle s'était abattue sur l'œuvre comme sur une proie, etc. Autant d'erreurs que tout cela.

L'administration ne s'est point abattue sur l'œuvre comme sur une proie, ainsi que veut bien le dire *l'Union catholique*. Vigilante des intérêts publics, quand elle a eu reconnu que la salle d'asile était une bonne et utile invention, elle s'est empressée de faire tout ce qui dépendait d'elle pour propager cette institution. C'est un plaisant reproche à lui faire que de dire qu'elle n'a point voulu propager quelque chose d'inconnu, qu'elle a attendu pour cela le succès. N'est-ce pas faire son éloge que de parler ainsi? Et depuis quand l'autorité supérieure, le gouvernement doit-il tenter des essais? Depuis quand doit-il user ses forces à répandre des procédés dont il n'est pas certain? Faisons donc la part de chacun : à l'industrie privée le soin d'expérimenter les découvertes nouvelles, les méthodes, etc.; au gouvernement la tâche de les répandre, de les propager, de les imposer au besoin en chassant devant lui la routine revêche et têtue, le caprice inintelligent ou l'impudent charlatanisme. Il n'est point vrai que dans notre pays, du moment où la liberté, la charité, le génie du bien ont, par le travail, inventé, perfectionné quelque œuvre utile, l'administration arrive pour s'emparer de l'autorité et de la direction, pour confisquer les propriétés, pour imposer des règlements, fausser la pensée primitive, chasser les serviteurs zélés, et introniser partout un système d'entraves et de bureaucratie qui finit immanquablement par décourager les plus intrépides dévouements, et par ruiner de fond en comble les plus populaires, les plus utiles établissements. Non, les choses ne se passent point ainsi, et nous appartenons tous à une nation trop intelligente et trop vive pour qu'elles puissent se passer ainsi. Le gouvernement, dont l'intérêt le plus permanent est d'exciter, au contraire, ces sentiments que vous prétendez qu'il veut étouffer, a hâte d'apporter son concours à tout ce qui lui paraît bon et utile; et il n'est pas une institution charitable ou autre qui, dès qu'elle croit à son existence ultérieure, à son avenir, ne s'empresse de recourir au gouvernement pour réclamer appui et protection dans le présent, pour demander qu'il fasse servir sa force et son pouvoir à la divulgation et à la propagation de l'œuvre. Mettray, Petit-Bourg, Le Ménil-Saint-Firmin, la colonie de Saint-Antoine, de Vallade, et tant d'autres encore, toutes les œuvres de bienfaisance qui reçoivent de l'autorité supérieure un appui moral et matériel si constant, sont des preuves vivantes de ce que nous avançons.

C'est donc avec le sentiment bien compris des devoirs qui lui étaient imposés, que le ministre de 1837, M. de Salvandy, régularisa par une ordonnance royale la vie et l'administration des salles d'asile, vint en aide à ces utiles établissements, assura leur avenir, non-seulement par l'inscription au budget de l'État d'un crédit spécial, mais encore et surtout en intéressant les communes à leur existence. En faisant un autre reproche de ce bienfait au gouvernement, en lui demandant ce que les conseils municipaux ont affaire ici, *l'Univers* se montre

aussi ignorant de l'esprit et des tendances de l'époque où nous vivons qu'il l'était tout-à-l'heure de l'esprit et des tendances de l'institution des asiles. *L'Univers* oublie que nous sommes au XIXe siècle, et plus nous irons, plus le pouvoir municipal sera actif, vivace, énergique, et que rattacher à ce pouvoir nos établissements, en faire son œuvre, c'est leur donner sa force et sa durée.

L'Univers se demande ce que sont devenues les pauvres fondatrices de ces établissements; il veut bien en même temps nous donner leurs noms, de sorte qu'il nous est très-facile de lui répondre.

Les dames de l'ancien comité des asiles de Paris, auxquelles il apporte ses consolations inutiles, et dont il plaint le sort, n'ont point été chassées de l'œuvre comme il le pense; elles y consacrent encore tous leurs loisirs; elles sont toutes restées dames inspectrices des établissements à la fondation desquels elles ont concouru. Bien mieux que cela, toutes ont trouvé place dans la commission supérieure des salles d'asile, créée par l'ordonnance royale de 1837, de cette commission dont, par parenthèse, *l'Univers* s'abstient de parler, on ne sait pourquoi ; et c'est à leur sage expérience, à la connaissance parfaite qu'elles ont de l'enfance et de ses besoins qu'on doit ces règlements dont *l'Univers* se moque par une raison bien simple, c'est qu'il ne sait pas ce que c'est qu'une salle d'asile, et qu'il ne peut, par conséquent, juger de la nécessité de ces règlements. C'est une grave erreur de croire, en effet, que la salle d'asile n'est rien autre chose qu'une maison de sevrage : la salle d'asile, c'est une bonne et excellente mère, une mère intelligente et dévouée, une mère qui n'a point de fatigues et qui n'a point de caprices. Or, si l'importance de la première éducation est réelle, ce que personne n'osera nier certainement si, comme l'a dit M. de Bonald, c'est sur les genoux de la mère que l'homme se forme, il est probable qu'une véritable mère a une autre fonction à remplir auprès de son enfant que de veiller à la netteté de son visage et du reste de son corps, seule tâche de l'asile, selon *l'Univers*. Pour nier cette sainte mission de la mère, pour seulement l'ignorer, il ne faut pas avoir connu sa mère, ou bien il faut l'avoir oubliée. Comment ne pas se souvenir de cette tendre et constante sollicitude pour tous nos besoins moraux, intellectuels et physiques? de ces soins donnés chaque jour au développement de notre cœur et de notre esprit? de cette préoccupation de tous les instants à éloigner de l'un et de l'autre tout ce qui pourrait laisser une mauvaise trace pour l'avenir? Que l'auteur des articles auxquels nous répondons se reporte aux premiers temps de son enfance; qu'il écoute les battements de son cœur à ces premiers et précieux souvenirs, et il n'osera plus avancer que l'éducation des enfants de deux à six ans peut être indistinctement confiée au premier venu, et que la directrice d'une salle d'asile qui est chargée de cette éducation doit être purement et simplement une bonne d'enfant munie de certificats suffisants de bonne vie et mœurs? Nous espérons assez en sa conscience pour ne pas douter un instant qu'il voudra dès lors exiger scrupuleusement, rigoureusement tout ce qu'on exige des aspirantes au brevet d'aptitude. S'il était père de famille, s'il avait passé quelques heures dans une

ılle d'asile, étudiant l'action bienfaisante de ces inappréciables éta-
lissements, il n'aurait pu garder un seul instant cette opinion qu'il
xprime à chaque ligne de ces quatre articles : à savoir que la salle
asile ne recueille que des enfants de deux ans ; que pour gouverner
es enfants de cet âge, la directrice n'a pas besoin d'offrir de garantie,
qu'elle saura toujours bien leur laver les mains et le visage, ce qui,
ar parenthèse, n'est pas même toujours très-facile à bien faire, quoi
ı'en dise *l'Univers.*

Dans un autre passage, *l'Univers,* riant de tout cœur, trouve on
e peut plus plaisant que des hommes soient appelés à la direction
es salles d'asile, et que ce soit une commission de dames qui fasse
ıbir les examens exigés à des candidats *mâles,* comme il les appelle,
qui n'ont pas moins de vingt-quatre ans. Ceci lui paraît le comble
la bouffonnerie, à tel point qu'il propose de payer les places pour
oir un spectacle si singulier et si plaisant. Hélas! nous n'avons qu'à
plaindre encore de son ignorance en tout ce qui concerne l'admi-
istration et la direction des salles d'asile. S'il en avait vu quelques-
ıes, s'il avait seulement parcouru celles que possède Paris, il aurait
ı, par exemple, la salle d'asile qui porte le nom du bon et digne
. Cochin tenue d'une manière remarquable par M. de Kerguidu,
ın des meilleurs et des plus intelligents surveillants; il aurait vu
ıns cet établissement trois cents enfants de la population la plus
ıuvre, la plus démoralisée de la capitale, et, par conséquent, la
us rebelle à se plier promptement aux principes de l'institution,
ésenter dans ces conditions les plus défavorables de toutes, le phé-
omène (car c'est un véritable phénomène) de la discipline la plus
acte, de l'obéissance la plus complète, de l'ordre, de la tenue, de
politesse qu'on trouverait difficilement peut-être chez des enfants
une classe beaucoup plus relevée, mais qui n'ont pas cet immense
antage de pouvoir profiter de l'enseignement de l'asile; il aurait
ı ces pauvres enfants, sous la direction si habile de leur maître, je
e trompe, de leur ami, entraînés par le seul attrait de la méthode et
ces exercices qui, afin d'être en rapport avec l'esprit si vif et si
obile de l'enfance, ne durent, grâce à Dieu, que de dix à quinze
inutes (ce qui fournit un nouveau sujet de plaisanterie à *l'Univers*),
éir au moindre signe, au moindre geste de M. de Kerguidu, et cela
n pas passivement, comme ces malheureux soldats qu'on réduit à
tat de machine, et qui n'ont d'autre motif d'obéissance que la
ainte de la salle de police et de la geôle, mais bien avec joie, avec
deur, avec sympathie. Evidemment l'auteur de ces articles ne pèche
e par ignorance : aussi lui conseillons-nous, à la belle saison, lors-
ie les arbres auront repris leur parure, d'entreprendre un petit
yage d'excursion dans les salles d'asile des départements; il pourra,
r exemple (nous lui demandons pardon de lui tracer un itinéraire),
endre le chemin de fer d'Orléans et visiter dans cette ville l'asile
odèle tenu par M. Munier; puis, après avoir rendu visite à l'intelli-
nte sœur Ménars, à Beaugency, et à la digne sœur de Saint-Paul,
la salle d'asile de l'hospice à Blois, il gagnera Romorantin, où il se
ndra compte de l'esprit qui a guidé M. Normant dans la direction de

l'asile, et qui a produit tant et de si merveilleux résultats; puis poussera jusqu'à Tours, et M. Delaporte, le surveillant de l'asile d Petit-Genève, lui donnera une nouvelle preuve de l'aptitude d l'homme à diriger les enfants. *J'en passe et des meilleurs....* pou dire comme *l'Univers.*

Pourquoi *l'Univers* n'a-t-il pas publié scs articles l'an dernier? Nou aurions connu son désir de voir une commission de dames faisan passer des examens à *un grand garçon de vingt ans*, et alors nou l'aurions envoyé au mois de novembre 1846 à la Sorbonne, puis à l salle d'asile du passage Saint-Pierre, si habilement dirigée par ma dame Joly, et son désir eût été complétement satisfait. Il aurait as sisté à ces trois examens moral, pratique et d'instruction qui l'amu sent si fort en théorie, subis par un homme aussi distingué par l'espri que par le cœur, M. Laverdant, dont nos lecteurs n'ont pas oubli l'intéressant article sur les asiles de Jersey; il serait devenu bien vit sérieux, nous en sommes sûrs, en constatant par lui-même la dé pense de sagacité et d'à-propos, d'esprit et d'âme qu'il faut fair pour arriver à ce but si élevé, si difficile à atteindre, l'éducation d la première enfance; il ne penserait plus certainement aujourd'hu que tout est assez bon pour ces innocentes créatures qui sortent peine des mains de Dieu, dont il importe de défendre l'œuvre contre l négligence et l'impéritie de parents insoucieux et immoraux.

Si *l'Univers* a réellement le désir de voir les salles d'asile augmente en nombre, grandir en heureuse influence, en bienfaisante action su les classes pauvres, si c'est là le véritable sentiment qui a dicté le articles qu'il a publiés, nous pouvons le rassurer complétement. Le mesures qu'il blâme avec tant de violence, avec une passion si injuste ont produit et produisent les meilleurs, les plus utiles résultats. S' veut bien lire une note publiée dans le premier numéro de notre re cueil (année 1846), note soumise à M. le ministre de l'Instruction pu blique sur la situation des salles d'asile, il y verra que depuis que l gouvernement a régularisé la position de ces établissements, en encouragé et aidé la fondation par tous les moyens en son pouvoi l'œuvre a singulièrement prospéré. Il y verra qu'en 1837, époque laquelle l'ordonnance royale a été rendue, la France ne posédait en core que 261 salles d'asile, établies dans 172 communes, et recevan 29,214 enfants; que trois ans plus tard en 1840, le nombre des salle d'asile avait plus que doublé, qu'à cette époque 555 salles d'asile ap partenant à 352 communes, recevaient 50,986 enfants; qu'en 184 leur nombre s'élevait à près de 1,500, établies dans 750 communes et recevant 96,192 enfants; enfin nous pouvons lui dire qu'aujourd'hu leur nombre dépasse 2,000.

Il verra encore dans cette note, que c'est avec raison que les con seils municipaux ont été appelés à participer à l'œuvre, quoi qu'il e dise; il y verra ce qu'ils avaient à y faire, et il trouvera certainemen que leur concours est de quelque importance, lorsqu'il reconnaîtr que de 1837 à 1840 ils ont voté 245,631 fr. pour la fondation et l'en tretien des salles d'asile; et que de 1840 à 1843, ce chiffre a presqu doublé, et s'est élevé à 465,473 fr. Ce qui fait pour cette période d

ix années, plus de 700,000 fr. qui, ajoutés à 244,540 votés par les onseils généraux, présentent un petit total assez rond, s'élevant à rès d'un million (955,644 fr.). Voilà ce qu'a produit en sacrifices écuniaires l'impulsion donnée par le gouvernement, et j'avoue ingénument que ce résultat me touche davantage que les modestes *leux* sous que *l'Univers* regrette de n'avoir pu donner dans l'asile lirectement à un des enfants qui s'y trouvaient, parce que les règlenents, comme il le dit, sont assez absurdes pour vouloir empêcher u'on vienne dégrader l'enfance par l'aumône, qu'on vienne lui imoser le désir et l'habitude de la mendicité, de cette plaie, de cette èpre sociale, qu'il est si important de guérir.

Nous ne répondrons pas longuement au reproche d'illégalité fait ar *l'Univers* à tous les règlements rendus touchant les salles d'asile. Nous poserons seulement une simple question. Est-il possible de contester au gouvernement le droit de faire des règlements d'administraion publique? Personne n'osera soutenir une pareille thèse, pas nême lui. Si le gouvernement a ce droit de faire des règlements d'administration publique, il faut bien y insérer des clauses de pénalité, ar sans cela ils seraient évidemment illusoires. Les salles d'asile ne ont pas en effet de date assez ancienne et assez répandues encore, our que l'on puisse espérer que l'éducation première de chacun de ous soit telle que nous respections tous dans une égale mesure ce u'il convient de respecter, c'est-à-dire la justice et ceux qui sont hargés de la rendre. Espérons que l'humanité, toujours en progrès, ppliquera un jour si exactement tous les divins préceptes du Christ, ue la pénalité deviendra inutile, et que la seule raison suffira; jusue-là il faudra avoir recours aux moyens de répression.

Nous nous arrêterons ici en appelant de *l'Univers* enivré par ses assions d'opposition gouvernementale à *l'Univers* à jeun, et nous spérons qu'il reconnaîtra son erreur et dira son *meâ culpâ,* en bon hrétien.

CIRCULAIRE ET INSTRUCTIONS

RELATIVES A L'INSTITUTION DES ASILES DE L'ENFANCE DANS LES ÉTATS DU PAPE.

La commission des études a envoyé, au mois d'avril dernier, une irculaire à tous les archevêques et évêques des Etats pontificaux our leur recommander l'éducation populaire, et plus particulièrement elle de la première enfance.

Comme on le voit, ce document est très-important; on sait en ffet combien il fut difficile de faire accepter par le clergé l'institution es salles d'asile. Aujourd'hui, ce mauvais vouloir, cette défiance a isparu à peu près complétement : un de nos derniers numéros conenait le mandement de Mgr Giraud, évêque de Cambrai, sur ces récieux établissements, et l'on a pu voir, par les éloges qu'il leur onne, combien il les apprécie à leur juste valeur. L'opinion du clergé

français ne pouvait donc plus inquiéter les partisans de ce merveilleux système d'éducation. Mais en Italie il n'en était pas précisément de même.

L'acte que nous donnons aujourd'hui, parti du pape lui-même, va mettre un terme au mauvais vouloir, raffermir les esprits, réveiller le zèle et l'ardeur de tous ceux qui nous sont sympathiques au delà des monts. Son importance lui indiquait une place toute naturelle dans notre recueil. Voici la circulaire :

Très-illustre seigneur évêque, c'est une vérité incontestable et admise de tous aujourd'hui, que le meilleur moyen d'arrêter le cours des délits, ou du moins d'en diminuer sensiblement le nombre, c'est de donner dans une large proportion, aux classes inférieures de la société, une éducation religieuse et civile. En vue d'un intérêt aussi élevé, Sa Sainteté, dès les premiers jours de son glorieux pontificat, s'est empressée de tourner de son côté ses regards paternels; comprenant l'urgente nécessité de veiller à ce que les enfants pauvres reçoivent cette bonne et saine éducation sans laquelle, abandonnés à eux-mêmes, ils croîtraient dans le vice et deviendraient une cause de déshonneur pour la patrie, notre Saint Père avait, par une circulaire émanée de la secrétairerie d'Etat, exhorté vivement toutes les autorités gouvernementales et municipales à s'occuper activement d'une entreprise aussi sainte, et avait fait un appel particulier au zèle des évêques. Ce mouvement, donné par le Saint Père, ne pouvait rester sans effet, comme on devait bien s'y attendre; il fit naître dans les diverses cités des Etats romains un vif désir de fonder des écoles du soir et du dimanche pour les jeunes artisans, et aussi des salles d'asile pour la première enfance; dans plusieurs localités, les citoyens appartenant aux classes aisées, se réunirent en association dans le but d'aider à ces créations au moyen de cotisations individuelles. Ce fut comme un engagement général et public de favoriser l'éducation du peuple, des plus dignes de louange. Pour éviter les mauvaises directions qui, en pareille circonstance, peuvent avoir les conséquences les plus graves, aucun établissement d'éducation populaire ne peut être ouvert sans la permission de l'autorité compétente; et il serait toujours de beaucoup préférable que ces établissements se constituassent sous la présidence salutaire de l'évêque. Il sera bon et utile que les évêques, lorsqu'ils reconnaîtront dans leurs diocèses une certaine disposition à fonder de ces établissements, s'empressent d'en favoriser la création et de la diriger eux-mêmes, profitant non-seulement du zèle des ecclésiastiques et des séculiers, mais aussi de la générosité de tous les citoyens bienfaisants pour assurer leur existence matérielle, en pourvoyant aux moyens de solder leurs dépenses, et aussi leur existence morale, en rédigeant des règlements d'intérieur sages et prudents. Ils obtiendront ainsi que ces établissements atteignent directement le but essentiel pour lequel ils sont fondés, à savoir former l'esprit et le cœur de la jeunesse et de la première enfance, au moyen des principes divins de notre sainte religion.

Ces instructions générales que, pour me conformer au désir du Saint Père, j'ai hâte de porter à la connaissance de votre illustre sei-

gneurie, pourront lui servir de règle toutes les fois que les conditions locales de chaque ville de votre diocèse vous permettront la nouvelle création de quelques-uns de ces établissements.

De la secrétairerie de la sacrée Congrégation des études.
Rome, le 24 avril 1847.

Cette circulaire était accompagnée d'un règlement particulier pour les salles d'asile. Voici ce règlement :

Art. 1er. Dans toutes les villes des Etats romains, les salles d'asile devront être placées sous la présidence de l'évêque. C'est donc à ce prélat qu'appartiendra :

1°. Le choix ou au moins l'approbation du choix des directrices et des directrices adjointes : il devra préalablement s'assurer de leur aptitude, de leur connaissance de notre sainte religion et des autres conditions prescrites par les art. 39 et 40 des règlements rédigés par la congrégation des études pour les écoles privées, le 26 septembre 1825;

2°. La direction à donner à l'inspection et à la surveillance des asiles; il connaîtra ainsi exactement leur administration et les moyens d'en redresser les abus;

3°. L'approbation des livres qui devront servir à l'instruction religieuse, morale et civile;

4°. Le droit de suspendre et même de destituer les directrices et directrices adjointes, et autres personnes attachées au service de l'asile, dans le cas de faute grave;

5°. L'approbation à donner aux règlements que chaque association privée de citoyens croiront devoir établir pour la discipline et la méthode à suivre dans les établissements qu'elle soutiendra de ses deniers.

Art. 2. Le but principal des salles d'asile devra être de former le cœur et l'esprit des enfants selon les principes de la foi catholique, en ce qui touche le dogme et la morale. En conséquence :

1°. Dans chaque asile devront être placées, dans un lieu convenable, les images de notre divin Rédempteur et de sa mère la sainte Vierge : les enfants devront être accoutumés à prier avec recueillement devant ces saintes images.

2°. On leur fera apprendre par cœur, et selon la portée plus ou moins développée de leur intelligence, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole des Apôtres, les Préceptes du Décalogue, les Commandements de l'Eglise, les Sacrements et les Actes des vertus théologales, et des cantiques qui serviront à instruire les enfants et qui devront être approuvés par l'évêque.

3°. On fêtera principalement dans les asiles la naissance de Notre-Seigneur et de la Vierge Marie.

Art. 3. L'instruction civile, reconnue propre à l'age si tendre de ces enfants, ne sera point séparée de l'instruction morale et religieuse.

Art. 4. Les personnes qui, par des obligations personnelles, s'o-

bligent à concourir à l'entretien de la salle d'asile, pourront être chargées de son administration; il pourra donc être permis :

1°. Que l'administration économique de l'établissement soit confiée à un comité spécial composé des actionnaires, dans les formes que ces actionnaires croiront devoir établir;

2°. Que les inspecteurs auxquels serait abandonné sous la dépendance de l'évêque, ce droit de visiter les salles d'asile, seront pris parmi les actionnaires, et pourront éclairer de leurs conseils les directrices et directrices adjointes, et surveiller l'application des règlements;

3°. Que le comité aura le droit de faire les règlements de chaque salle d'asile, d'y introduire les modifications dont l'expérience aura fait reconnaître l'utilité, toujours sous l'approbation de l'évêque;

4°. Enfin, que le comité pourra former une liste de livres à employer et des candidats à la direction, lesquelles seront soumises à l'évêque diocésain qui choisira.

Rome, 24 avril 1847.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION,
ET EXERCICES.

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE
DANS LES SALLES D'ASILE.

Toute science est religieuse et morale, parce que qui dit science dit vérité, et que la vérité étant la parole de Dieu, la science qui nous la découvre progressivement nous impose, comme conséquence, la volonté et les règles divines.

S'il est arrivé jamais que quelques esprits aient faussé et perverti le sentiment moral au moyen de la science, c'est que la science avait été préalablement faussée et pervertie par eux, car elle ressemble à ces eaux pures des lacs qui ne cessent de refléter l'image des cieux que lorsqu'on a souillé leurs ondes et troublé leur surface.

En mettant l'homme sur la terre, Dieu lui donna pour tâche le perfectionnement de lui-même et de toutes choses; pour moteurs, la

---

[1] BOSSUET, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, les Passions.

douleur et le plaisir[1]; pour matériaux, l'univers; pour instrument, l'intelligence; pour juge, la raison; pour arbitre, sa propre liberté; et l'homme est devenu d'autant plus digne de celui qui l'avait ainsi doté, qu'il a su faire de ses dons un plus large et plus légitime usage.

Où trouver, en effet, une étude qui ne ramène l'homme en présence de son Dieu, et ne le retrempe ainsi à la source du vrai, du beau, du juste?

Mais il faut savoir étudier, et chercher Dieu dans ses œuvres. Il faut ne demander à chaque science que son utilité providentielle dans l'ensemble des choses, non son luxe stérile dans l'isolement de ce qui la précède et de ce qui la suit. *La science pour la science; l'art pour l'art; le bien pour le bien :* vains mots, sèches utopies, abstractions inconséquentes de Dieu et de l'humanité auxquels nous devons le tribut de nos pensées et de nos œuvres. *Tout arbre qui ne rapportera rien sera coupé et jeté au feu :* que l'étude soit traitée de même, ou qu'on lui fasse porter des fruits; que toute science soit considérée comme une énigme de piété et de charité dont il nous faut étudier la lettre pour deviner le sens. De toutes les sciences, l'histoire est celle qui est le plus facile à comprendre et dont le sens est le plus directement moral et religieux.

Elle est facile à comprendre, car l'histoire des hommes en général, c'est l'histoire de chaque homme en particulier. L'humanité a eu ses guerres, ses erreurs, ses idolâtries, ses vices, ses déceptions, ses scepticismes, comme chaque individu a ses égoïsmes, ses ignorances, ses passions, ses maladies, ses mécomptes, ses angoisses!...

L'histoire est religieuse, car les prémisses données sont claires et précises; la conséquence est entre nos mains, et la conséquence de l'histoire, c'est la certitude d'une Providence, l'espoir d'un avenir, l'amour pour un Dieu qui est tout amour, et la sympathique sollicitude pour un monde de frères. Se pourrait-il qu'une étude si bienfaisante aux amertumes de l'âge mûr qui ne doute jamais que lorsqu'il ignore, fût moins salutaire aux impressions tendres de l'enfant qui, s'il ignorait aussi, pourrait aussi douter un jour?

Ignorer, c'est surtout *savoir mal.* On enseigne l'histoire dans tous les établissements d'éducation, depuis le collége jusqu'à la salle d'asile; mais l'enseigne-t-on comme il faudrait? ne met-on pas les noms à la place des faits? l'éclat et l'habileté à la place du mérite et de la vertu? les dates du calendrier à la place du rapport des âges? enfin ne voile-t-on pas les décrets vastes et éternels de Dieu, derrière les combinaisons mesquines et confuses des hommes?

Qu'importe un nom, une vaine et inintelligente nomenclature qui ne pénètre pas au delà de la mémoire et qui n'intéresse que l'orgueil? Qu'importe à la moralité de l'enfant David ou Alexandre; Pharamond ou Chilpéric? Il oubliera ces noms ou les retiendra sans profit si vous n'en faites, pour ainsi dire, des jalons historiques, et les titres particuliers des époques auxquelles ces noms appartiennent. Vous n'avez pas à meubler la mémoire de vos élèves des faits et gestes de quelques hommes; vous avez à rendre leur jugement sain et leur âme

pieuse par la pensée qu'un Dieu vigilant et paternel dirige lui-même l'humanité vers l'accomplissement de ses destinées.

C'est donc l'histoire de l'humanité qu'il faut enseigner aux petits enfants, ou plutôt il faut leur enseigner la vraie moralité de l'histoire. Dans les grands sentiers de cette marche collective, on suit à chaque pas les traces de Dieu visiblement empreintes, tandis qu'hélas! on les perd trop souvent dans la mêlée tumultueuse des accidents et des hommes.

I.

[40 siècles avant J.-C.] Aux premiers jours du globe, alors que la nature brute et puissante n'offrait partout que résistances et obstacles, l'homme, créature nouvelle, fut placé sur la terre. Faible et dépourvu d'expérience, il fut, comme Caïn, farouche et *vagabond* (*Gen.*, ch. IV), errant d'un lieu à un autre et se nourrissant au jour le jour des fruits qui croissaient sur sa route; puis il rencontra des bêtes féroces qu'il lui fallut vaincre, des obstacles matériels qu'il lui fallut surmonter; il développa ses forces matérielles; il devint *violent chasseur,* comme Nemrod (*Gen.*, ch. X), tuant les bêtes fauves pour se nourrir de leur chair et se vêtir de leurs dépouilles.

Dès ces premiers temps la rivalité avait allumé la guerre entre les hommes, et les plus forts avaient commencé à asservir les plus faibles.

II.

[20 siècles avant J-C.] Le temps marche; à ces hordes brutales et sauvages ont succédé les paisibles tribus des patriarches dont Noé fut le père, et Abraham le type le plus complet.

Le *patriarche*, le *père de la maison* groupe autour de sa tente, sous le nom de famille, ses enfants et ses serviteurs qui l'enrichissent, mais qu'il protége et qu'il nourrit. Première ébauche de société, où le fort continue d'asservir le faible, où l'homme exploite l'homme son frère; mais où, déjà, un pressentiment d'ordre se manifeste, où les moyens d'existence se calculent et s'organisent, où la prévoyance, en rendant la vie moins précaire, a donné quelque loisir à la pensée.

Et dans ce loisir contemplatif des pasteurs, dont toute la vie s'écoulait aux rayons du soleil ou dans les ténèbres étoilées de la nuit, au milieu des harmonies vagues et bruissantes de la nature, l'astronomie éclôt doucement, et la musique fête sa bien-venue.

La course régulière des astres frappe l'attention des bergers; le retour fidèle des saisons et des végétations annuelles les encourage à tenter quelques imparfaites cultures; mais leur tentative est couronnée de succès: *Isaac sème* au pays de Gerara (*Gen.*, ch. XXVI), *et il recueille au centuple.* Les bergers nomades ont fixé leurs tentes et sont devenus agriculteurs.

III.

[10 siècles avant J.-C.] Le temps marche, et les guerres se multiplient entre les hommes; la famille s'accroît, la tribu est devenue

nation, le patriarche est devenu roi. Les fils de Noé ont peuplé l'Asie, l'Europe et l'Afrique, qui étaient alors tout le monde connu. La guerre a fait les rois, et les rois entretiennent la guerre. Ils ont conquis des peuples, et les peuples sont devenus leurs esclaves. Les rois surchargent leurs esclaves de travaux gigantesques; ils leur font bâtir des villes et ériger des monuments. Les Pharaons avaient élevé d'inutiles pyramides; mais Salomon fonde Palmyre, Heser, Mageddo; il construit par les soins d'Hiram le temple de Jérusalem. Ses peuples ont appris à tisser et à teindre les étoffes de lin et de laine; ils lui payent leurs tributs en ouvrages d'or et d'argent, en bois de cèdre, de sapin et d'olivier, en parfums et en pierres précieuses.

La navigation est inventée : les flottes s'aventurent sur les mers, les nations éloignées échangent entre elles les produits de leurs divers pays.

Ainsi sont inaugurés l'industrie et le commerce, qui doivent récompenser le travail par l'accroissement du bien-être.

A ces richesses matérielles, à ces splendeurs confuses de l'art qui ne fait que naître, Salomon ajoute le trésor d'une sagesse cultivée : il est prophète, il devient savant; il est poëte et moraliste. Il demande qu'on se soumette à la loi, mais qu'on s'attache à l'étude : « L'oreille qui écoute et l'œil qui voit sont, dit-il, deux choses que le Seigneur a faites. » (*Prov.*, ch. XX.)

IV.

[5 siècles avant J.-C.] Le temps marche toujours; à mesure que l'homme s'éloigne de son berceau, il dépouille peu à peu son ignorance native. Quelques nations moins asservies que les autres ont avancé plus rapidement dans la voie ouverte devant eux; le rapprochement des hommes pacifiques et studieux a favorisé leur désir de connaître; le nombre des sciences s'augmente, l'art se règle et s'inspire, tous les sujets de la nature deviennent un objet d'études, et des maîtres s'établissent pour instruire publiquement.

Ce fut en Grèce surtout que les premières connaissances humaines reçurent ces heureux développements. La Grèce eut beaucoup de poëtes et d'orateurs, des sculpteurs et des peintres d'un admirable talent, des architectes qui construisirent des temples magnifiques, des palais grandioses. Elle eut des sages surtout : l'un d'eux, Socrate, aima mieux mourir que de ne pas dire la vérité, ou que de demander pardon après l'avoir dite. Un autre, Thémistocle, menacé de coups dans une assemblée par un homme à qui il voulait faire entendre raison, lui dit, sans se laisser mettre en colère : *Frappe, mais écoute.*

V.

[3 siècles avant J.-C.] Cependant la beauté des pays et des villes, où l'esprit humain florissait, éveille le désir des peuples guerriers qui n'ont point su appliquer au travail leur force et leur intelligence. Pour en jouir ils ne connaissent qu'un moyen : les prendre; mais pour les

prendre il faut les disputer à ceux qui les possèdent et veulent les conserver. La guerre se tourne vers ces parages; elle s'étend, se propage, s'éteint, se rallume, gagne toujours du terrain, asservit toujours les plus faibles, et le jour vient où des rois infatigables, tels qu'Alexandre, se sont rendus maîtres de presque tout le monde connu.

Ce violent moyen de conquérir était mauvais, car la guerre c'est la haine et l'iniquité. Cependant le bien sortit du mal; lorsque beaucoup de pays eurent été administrés par les mêmes lois, soumis à un même gouvernement, les coutumes, les langages différents se mêlèrent et rendirent plus facile entre les hommes l'échange ou la communication de leurs diverses connaissances. Les peuples, plus reliés les uns aux autres, participant au même genre de vie, se trouvèrent plus à même de se connaître et de vivre en bonne intelligence. Il ne leur fallait que trouver un moyen de s'entendre, et ce fut Jésus-Christ qui le leur apporta.

VI.

[Ère vulgaire. Rédemption.] Jésus-Christ apportait aux hommes une doctrine écrite dans les faits de sa vie tout entière, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, de sorte que la doctrine de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même.

Depuis le commencement du monde, les hommes avaient été malheureux, parce qu'ils avaient eu la rivalité des honneurs : Jésus naît humble et délaissé dans une étable;

Parce qu'ils étaient tourmentés par des ambitions de richesses, de bien-être, de domination : Jésus est pauvre, il travaille de ses mains, et il se fait le serviteur des serviteurs;

Les peuples étaient esclaves, parce qu'ils étaient ignorants : Jésus instruit le peuple et reste lui-même libre, au milieu de toutes les tyrannies;

Les pauvres étaient méprisés : Jésus fraternise avec eux;

Les frères étaient divisés : il rassemble tous les frères dans une sainte communion;

Ils se haïssaient : il les aime;

Ceux qui gouvernaient forçaient les hommes à adopter leurs lois et leurs doctrines : Jésus se contente de prêcher sa doctrine et de pratiquer lui-même les deux seules lois qu'il enseigne : *Aimer Dieu de toute son âme;* et *traiter le prochain comme soi-même, pour l'amour de Dieu;*

Enfin, tandis que chacun rapportait tout à soi, sacrifiait tout à soi, Jésus se sacrifie lui-même pour le salut du monde!

Au milieu des erreurs et des incertitudes qui troublaient les esprits, la doctrine de Jésus s'éleva comme une brillante lumière, et commença l'éducation des hommes. Et cette éducation de justice et de charité, les temps la verront s'accomplir : car la vérité porte avec elle un cachet divin, une puissance irrésistible, et, lorsqu'elle est éclose, sa destinée est de grandir sans limite et sans terme.

VII.

[v[e] siècle.] Quelques siècles s'écoulent, et la doctrine de Jésus se propage. En appelant les hommes à la connaissance de Dieu et à la pratique de l'amour, Jésus-Christ les avait appelés à la source de tout ce que l'esprit peut connaître de plus parfait et de ce que le cœur peut rêver de plus doux. Les effets se montrèrent, bienfaisants comme leur cause; peu à peu les puissants devinrent plus justes et leurs peuples plus libres; les guerriers devinrent moins cruels, la guerre elle-même cessa d'être aussi générale. Il y eut bien encore un moment où des peuplades barbares, descendues des montagnes du nord, vinrent troubler la paix qui commençait à s'établir. Les hommes de ces peuplades, appelés Francs et Germains, habitant des lieux écartés, étaient restés en dehors du progrès et n'avaient point eu de part à ses avantages : ils en étaient encore à la vie sauvage des premiers hommes; ils n'avaient ni sciences ni industrie; ils ne savaient que chasser et que tuer.

Cependant, tous les hommes étant frères, parce qu'ils sont créés par Dieu pour la même destinée, ceux-ci devaient jouir, comme les autres, du bienfait que Jésus avait apporté pour tous. Ils vinrent donc.

Mais comme ils étaient barbares, ils vinrent en ennemis. Ils se répandirent violemment sur les pays qui commençaient à s'éclairer, et y portèrent aux premiers temps le trouble et le désordre. Mais la vérité est invincible : bientôt les barbares furent eux-mêmes entraînés dans l'impulsion qu'ils semblaient devoir refouler; ils se civilisèrent en se mêlant aux peuples que le christianisme avait déjà civilisés.

C'est ainsi que commença à se constituer la nation française. Un chef de ces hordes barbares, Pharamond, devint le premier roi de France. Clovis fut un de ses successeurs; il adopta la religion chrétienne, et confirma ainsi notre pays sur la voie de progrès dans laquelle Dieu l'a fait depuis constamment s'avancer.

Parmi les successeurs de Pharamond et de Clovis, quelques-uns surtout furent choisis pour accélérer cette marche par des institutions successivement en rapport avec des besoins successifs.

[IX[e] siècle.] Charlemagne établit dans les couvents des écoles où l'on enseignait la lecture, l'écriture des caractères romains, le calcul et les chants d'église. C'était peu, sans doute, mais c'était plus qu'on n'avait fait encore.

Il publia une collection de lois appelées *Capitulaires*, élaborées et sanctionnées par les élus de la nation réunis aux *champs de mai*. Ces lois un peu confuses étaient cependant un utile moyen d'accoutumer les hommes à l'ordre et à une conduite régulière.

[XIII[e] siècle.] Louis IX, connu sous le nom de saint Louis, fut en effet un modèle sous les rapports de la justice, du désintéressement et de la piété. Il fit un recueil des lois appelées *Etablissements*, meilleures que les Capitulaires de Charlemagne, et qui les remplacèrent peu à peu. Il abolit, comme loi, l'usage barbare du duel judiciaire, et le remplaça par des débats contradictoires, avec production de

témoins. Enfin, il adoucit les rigueurs des lois pénales, en proportionnant les peines aux délits, et en promulgant ce généreux principe que : *Bon droit est toujours plus près d'absoudre que de condamner.*

Avec lui finirent les guerres religieuses appelées *croisades*, qui appauvrirent l'Europe d'hommes et d'argent, mais qui eurent en définitive de précieux résultats : pour la France, le partage, à un plus grand nombre, des terres uniquement possédées par les fils des anciens chefs militaires appelés *nobles;* et pour tous les peuples la communication du progrès par le contact des idées.

Ce fut vers ce temps que des voyageurs apportèrent en Europe le mûrier, dont la feuille nourrit le vers à soie; le blé de Turquie, que l'on commença à y cultiver comme substance alimentaire; la fabrication du sucre de canne, le seul en usage dans ce temps-là.

[xive siècle]. Dans le siècle suivant, Charles V, surnommé le Sage, commença à réunir à grands frais ce qu'il put de livres manuscrits, les seuls qui existassent alors. Il en forma une bibliothèque de neuf cents volumes, qu'il plaça au Louvre, et qui reçut le nom de *Bibliothèque royale.*

Sous son règne on utilisa les propriétés de l'aimant, et la boussole, depuis longtemps inventée, fut généralement adoptée pour la navigation.

[xve siècle.] Un autre siècle s'écoule; Christophe Colomb traverse l'océan et découvre l'Amérique.

Gutenberg et Faust, en Allemagne, inventent l'imprimerie en caractères mobiles, et la diffusion ainsi que la conservation des découvertes sont désormais assurées.

[xvie siècle.] Un siècle encore, et il se fait dans l'Europe, devenue le centre du monde civilisé, comme une explosion de génie.

Depuis la fin des croisades, les hommes, moins distraits par les bruits de la guerre, avaient pu se recueillir en eux-mêmes et cultiver leur intelligence. Ils avaient fait de précieuses découvertes en tous genres. Gui d'Arezzo, Toscan, avait inventé les sept notes de musique. Le papier de linge, l'usage des lunettes avaient été inventés. La peinture des vitraux avait revêtu ses plus brillantes couleurs. Deux frères allemands, Jean de Bruges et Van Eyck, employaient la peinture à l'huile. Enfin, la construction des cathédrales de Paris, de Saint-Denis, de Chartres, de Strasbourg, de Cologne, la Sainte-Chapelle, la chapelle de Westminster, en Angleterre, montraient à quelle perfection s'était élevée l'architecture chrétienne.

Les études classiques s'étaient aussi répandues. Des écoles publiques, appelées universités, avaient succédé aux écoles créées par Charlemagne au fond des cloîtres. On y enseignait l'éloquence, l'arithmétique et même les mathématiques, la géométrie, l'astronomie. Il restait encore sans doute bien des erreurs dans ces divers enseignements. Les savants et les professeurs se contredisaient souvent entre eux; mais leurs contradictions mêmes poussaient les esprits à l'étude et à la recherche du vrai.

Ainsi, parce que le progrès est destiné à tous, il s'accélère d'au-

tant qu'il se communique à un plus grand nombre. Le premier donne l'élan à mille qui le suivent, et les effets se centuplent par les causes.

L'époque où la multitude des progrès lentement préparés par les derniers temps, surgirent tout à coup et se montrèrent au grand jour, fut appelée Renaissance, parce qu'en effet, après des siècles de guerres et de ténèbres, il semblait que l'esprit humain ressuscitât avec de nouvelles facultés.

François I[er] régnait au siècle de la Renaissance, il fut entraîné avec lui. Il fonda le *Collége de France;* il fit écrire en français les actes publics qu'on écrivait jusqu'alors en latin; il comprit et favorisa le mouvement intellectuel autant que le pouvait *un homme,* fût-il roi!

Un demi-siècle s'écoule, et la France, après de maladives convulsions, est gouvernée par deux hommes de bon cœur et de pacifiques intentions : Henri IV, qui comme roi avait la puissance; Sully, son ami et son ministre, qui avait la sagesse et le courage moral.

Sully aimait la droiture; Henri IV aimait le peuple. Il voulait, disait-il, que tous les travailleurs pussent mettre *la poule au pot,* c'est-à-dire que dans le royaume chacun eut de quoi se bien nourrir. Il commença donc, avec Sully, par mettre de l'ordre dans les dépenses de l'Etat; ils firent des économies : c'était le moyen de rendre le peuple un peu moins pauvre, en lui faisant payer moins d'impôts.

[XVII[e], XVIII[e], XIX[e] siècles.] Depuis Henri IV et Sully, de grandes choses se sont passées en France, dans le reste de l'Europe, et l'on peut dire dans le monde entier. De nouvelles connaissances se sont répandues, ou plutôt, ce sont les anciennes qui, mal possédées d'abord, se sont perfectionnées au fur et à mesure par le concours de tous les âges. De meilleures organisations ont été établies dans les choses matérielles et dans les choses morales. Le dernier siècle surtout a été fécond, et, pour ne parler que des choses populaires, la vaccine a été découverte; la caisse d'épargne, et les écoles primaires instituées; le système métrique adopté; l'éclairage au gaz, les bateaux à vapeur, les chemins de fer ont été mis en usage; des sœurs de charité se sont dévouées au traitement des malades; enfin, le *Code civil* promulgué par Napoléon, a reconnu et consacré l'égalité et la liberté naturelle des hommes.

Il reste beaucoup à faire pour nous et pour ceux qui viendront après nous. Mais le passé engrène l'avenir; l'humanité ne revient pas deux fois par le même chemin, ne refait pas deux fois les mêmes fautes. A mesure que les temps se sont succédé, on a vu se succéder les progrès et les perfectionnements partiels dont le complément sera l'œuvre de tout le monde. Depuis les premiers jusqu'aux derniers jours, les hommes auront poursuivi un même but, marché à une même conquête; seulement, ils l'auront fait par de successives transformations. Ils auront été tour à tour :

Sauvages,
Pasteurs nomades,
Pasteurs cultivateurs,

Fondateurs de villes,
Philosophes et artistes,
Conquérants,
Chrétiens { Législateurs,
Savants,
Pacifiques.

Ils auront pris des routes différentes : les unes sauvages, ardues, dans lesquelles l'humanité aura laissé des traces sanglantes ; les autres détournées, obscures, fatigantes et trompeuses comme des labyrinthes ; et ils auront tous cherché dans l'obscurité et les incertitudes, jusqu'à ce que Jésus-Christ, Fils et Verbe de Dieu, soit venu leur en tracer une directe, toute remplie de parfums et de lumière, la voie de la justice et de l'amour, qui est la véritable voie.

Enseigner la justice, c'était démontrer tous les devoirs pratiques, toutes les vertus réelles que la loi de Dieu nous impose.

Inaugurer l'amour, c'était rendre le devoir léger, le sacrifice attrayant; c'était fortifier les défaillances de cette vie par la révélation et par un avant-goût des célestes bonheurs de l'autre.

Depuis cette rédemption divine, la marche de l'humanité s'est graduellement adoucie : « Les voies se sont redressées; les sentiers raboteux sont devenus faciles; les vallons ont été comblés, et de hautes montagnes ont été aplanies!... »

Les réformes deviennent de plus en plus intelligentes, justes et conciliantes. La guerre n'est plus qu'un accident. La science a ennobli le travail. Le travail a rendu les hommes libres. La liberté enfante la paix, qui à son tour enfantera la fraternité. Un Dieu n'est-il pas là ? Et lorsqu'un homme, en particulier, est si faible et si capricieux, si inconséquent et si mobile dans la conduite de ses chétives affaires, quels hommes pourraient conduire un si large ensemble avec tant de sagesse, de pouvoir et de continuité?

Non, l'humanité ne fait point elle-même ses destinées; elle les seconde seulement par une coopération d'efforts, et parfois de repentirs et de douloureuses expiations. Active et passionnée, mais aveugle, elle a beaucoup marché, et s'est beaucoup égarée; elle a beaucoup agi, et s'est beaucoup trompée. Cependant, chaque fois qu'avertie par ses propres douleurs, elle s'est arrêtée dans ses désordres, et que, remontant au principe de toute justice elle a crié : « Seigneur! Seigneur! » Le Seigneur l'a secourue et l'a remise dans sa voie!

Au point où elle est arrivée aujourd'hui, le bien-être matériel a pris possession des trésors de la nature, et tend à se partager entre tous les besoins légitimes; la notion du juste, longtemps élaborée dans le sanctuaire des intelligences, s'est dévoilée au grand jour; et dans la paix qui s'intronise parmi les hommes, paix agitée seulement d'une mystérieuse attente, va éclore enfin ce dernier rayon qui doit fondre en un seul faisceau tous les amours et toutes les croyances!

Marie CARPANTIER.

Paris, 19 octobre 1847.

P. S. Ce travail est comme le thème de toutes les leçons d'histoire

qui peuvent être données aux enfants. Si les maîtres se rendent bien compte de l'esprit moral qui en a déterminé l'ordonnance et les citations, il leur sera facile d'augmenter le nombre des faits, et de les raconter dans le style naïf qui convient à l'enfance. L'important, c'est de ne citer dans chaque période que des faits en rapport avec la tendance générale qu'elle présente; et de rappeler, dans les divisions, le grand dessin de l'ensemble.

EXERCICES.

HISTOIRE D'UN GRAIN DE MIL.

Modération dans les désirs. — Sage lenteur de la Providence.

Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs un chapitre encore inédit d'un ouvrage que va publier mademoiselle Carpantier, dont le nom est maintenant connu de tous ceux qui prennent intérêt à nos établissements. L'auteur qui sait, par une longue expérience, ce qui convient le mieux à l'enfance, ce qui prépare le plus facilement cette précieuse éducation première qui est le but constant de nos efforts, a eu la bonne pensée de rédiger un livre dans lequel les directrices de salles d'asile trouveront d'excellents modèles des formes qu'elles doivent adopter dans leurs récits, et aussi des différents sujets qu'elles doivent chercher à traiter. Le titre de cette petite historiette sera déjà pour les directrices d'asile un enseignement; par ce titre : *Histoire d'un grain de mil; Modération dans les désirs; Sage lenteur de la Providence*, elles verront tout de suite que chaque phénomène naturel expliqué à leurs enfants doit être en même temps une leçon de morale d'autant plus utile, que son sujet frappera plus sûrement leur petit esprit très-observateur, comme chacun sait. En liant ainsi chaque acte de la vie de la nature à de sages principes de morale, elles cimenteront dans le cœur et l'esprit de chaque enfant l'union indestructible des faits naturels et des faits moraux; de telle sorte que la vue de chacun de ces faits ravivra sans cesse le souvenir du fait moral qu'on y aura comme attaché.

Il était une fois une petite fille qui s'appelait Aimée. Et, en effet, elle était si douce et si aimable que tout le monde l'aimait.

La maman de la douce Aimée avait deux de ces jolis petits oiseaux jaunes qu'on nomme serins, et dont les premiers sont nés dans des îles tout près de l'Afrique, où il fait si chaud. C'était Aimée qui les soignait, qui leur donnait à manger, qui nettoyait leur cage tous les jours; et comme elle ne les effarouchait jamais, ils n'avaient point peur d'elle; au contraire, ils aimaient à la voir s'approcher; ils lui chantaient leurs plus beaux airs pour la remercier; et quand leur

cage était ouverte, ils voltigeaient sur les épaules de leur bonne maîtresse, dans ses grands cheveux toujours bien peignés, et becquetaient tout doucement ses mains, comme s'ils eussent voulu les baiser.

Ils ne se trouvaient point malheureux d'être en cage, parce qu'ils y étaient nés, et qu'ils y avaient été nourris bien longtemps par leur père et leur mère.

Les serins qui sont d'un pays où l'on voit longtemps le soleil, l'aiment beaucoup; aussi Aimée accrochait leur cage en dehors de la fenêtre pour qu'ils en eussent quelques rayons.

Les serins mangent de la laitue, du mouron, du chènevis et du mil. Un jour Aimée vit que des grains de mil étaient tombés de la cage sur la terre; elle voulut les balayer, mais sa maman lui dit : « Laisse-les, ma fille, laisse ces grains de mil sur la terre, tu verras quelque chose !... » Aimée était obéissante, elle laissa les grains de mil.

C'était dans le printemps; dans cette saison où tous les végétaux recommencent à pousser. Huit jours environ après, Aimée aperçut à la place d'un des grains de mil, unc petite pointe d'herbe si petite! si petite! qu'elle ne dépassait pas la terre. Aimée se garda d'y toucher; elle voulut savoir ce que le bon Dieu allait faire pousser là. Le lendemain, la pointe d'herbe avait grandi; elle dépassait un peu la terre, et l'on voyait au bout la petite coque d'un grain de mil. Mais la coque était ouverte et vide; ce qu'elle avait contenu était resté en terre pour faire pousser la tige. Le lendemain, Aimée revint et regarda; la pointe d'herbe avait encore grandi, et déjà deux petites feuilles commençaient à se former. «Ah! dit Aimée, c'est un pied de mil qui va venir à cette place : je vais donc savoir comment se forment ces jolies grappes que mes oiseaux aiment tant! Que je suis contente! » Elle aurait bien voulu ne pas quitter sa chère petite plante; cette plante était si faible, si facile à arracher ou à casser, qu'Aimée craignait toujours : comme si le bon Dieu, qui fait pousser les moindres plantes, n'était pas là aussi pour les protéger ! Cependant il fallait aller à l'école, et la sage enfant n'aurait pas voulu, pour rien au monde, manquer à faire ce qui était son devoir. Mais tous les soirs, quand elle rentrait, elle courait s'agenouiller au pied de sa plante pour la voir de plus près; et tous les soirs elle s'apercevait que la tige s'élevait davantage. Déjà les deux premières petites feuilles s'étaient allongées; au-dessus d'elles il en avait poussé d'autres, qui s'allongeaient à leur tour; et il y en avait encore deux nouvelles qui commençaient à se séparer de la tige. La tige elle-même était devenue haute d'un demi-mètre, et la gentille Aimée n'avait plus besoin de se mettre à genoux pour la bien voir. « Oh! mes petits! disait-elle à ses serins, chantez! chantez bien! Vous avez semé un grain qui pousse; s'il vient une grappe, elle sera pour vous! »

Cependant la grappe ne poussait pas, ou, si elle poussait, c'était intérieurement, on ne la voyait pas encore. Aimée commençait à s'impatienter un peu. Attends, ma fillette, lui disait sa mère, attends; il faut le temps à tout : *ce qui se fait trop vite est presque toujours mal fait.* Et comme la petite fille était soumise, elle reprenait patience.

Un jour enfin, deux autres feuilles s'ouvrirent, et la douce Aimée

it tout à coup entre ces feuilles.... quoi?... une grappe! cette grappe e mil qu'elle attendait depuis si longtemps! Elle aurait déjà voulu la ueillir pour la donner à ses serins; mais la grappe était trop verte: imée pensa qu'elle n'était pas mûre; et elle ne la coupa pas, pour a laisser jaunir.

Peu à peu les feuilles s'ouvrirent davantage; la grappe en sortit out à fait, grossit, et devint longue comme le quart de la tige. A cette rappe il y avait un grand nombre de petites boules. Aimée croyait ue c'étaient les fruits; mais un matin toutes ces petites boules s'étant uvertes, Aimée n'en vit sortir qu'une petite fleur. Les boules n'étaient as les fruits, ce n'étaient encore que les boutons. C'est pourquoi, es boutons s'étant ouverts, la grappe se trouvait toute fleurie. Aimée ut bien surprise, et fort chagrine de ne pas encore tenir cette grappe c grains mûrs qu'elle désirait tant. Elle s'imagina qu'elle s'était rompée, que ce n'était point là du mil, et elle se mit à pleurer. Mais a maman la consola, lui assura que c'était là bien véritablement un ied de mil; que presque toutes les plantes poussaient ainsi des fleurs l'abord, et que c'était à la place des fleurs que se formaient ensuite es fruits. La maman assura encore que les grains viendraient, mais lle répéta qu'il fallait savoir attendre; Aimée trouvait que tout cela tait bien long. Elle se mit un peu en colère, et dit qu'elle voulait la grappe sur-le-champ! « Eh bien! ma fille, lui dit sa bonne mère, coupe-la, et tes petits oiseaux n'auront rien. » Aimée sentit qu'elle vait fait une faute; elle pria sa mère de lui pardonner, elle redevint locile, et ne coupa point la grappe.

Elle eut bien raison : après quelques jours, les petites fleurs tombèrent; à leurs places il se trouva de véritables grains, d'abord petits, mous et verts. Mais peu à peu ils grossirent. On était alors dans la saison d'été, qui suit celle du printemps. Le soleil était devenu très-chaud, il fit mûrir les grains; ils se trouvèrent jaunes, durs; puis la grappe devint si belle, si lourde qu'elle faisait pencher la tige!... « Coupe cette grappe, ma chère Aimée, dit enfin la maman, coupe-la : tu lui as laissé le temps de mûrir, elle est mûre!

Je vous laisse à penser si la jeune enfant fut heureuse! Elle remercia de tout son cœur le bon Dieu qui arrange si bien toutes choses; puis elle courut, enchantée, porter la grappe de mil à ses oiseaux bien-aimés.

LA PETITE MONITRICE.

Dans un asile du département de Seine-et-Oise, il y avait une petite fille âgée de sept ans, qui s'appelait Eugénie. Elle était entrée dans cet asile toute petite. En très-peu de temps, cette bonne enfant était devenue le modèle de ses compagnes. Elle était assidue; elle était attentive; elle était obéissante; elle était bonne; elle était reconnaissante; elle priait le bon Dieu, comme si elle eût été un petit ange. Tout le monde l'aimait. Aussi vous ne serez pas étonnés d'apprendre que, dès l'âge de quatre ans, elle était monitrice. Alors elle

se rendit véritablement utile. Aussi, quand elle eut ses six ans, la maîtresse fit tout ce qu'elle put pour la retenir et la garder le plus longtemps possible dans l'asile. C'est pour cela qu'elle y était encore à sept ans. La maîtresse avait confiance en Eugénie. S'il venait des visiteurs dans l'asile, pendant que la maîtresse était obligée de s'occuper d'eux, elle était sûre que la petite Eugénie empêcherait tout désordre; et, tout en surveillant ce qui se passait, elle la laissait diriger la classe sans aucune inquiétude. Il n'y avait pas un enfant à qui Eugénie n'eût rendu quelque petit service, de sorte que tous étaient disposés à lui obéir, et à respecter ses petits commandements. On faisait encore plus de silence peut-être, on obéissait encore mieux quand c'était Eugénie qui commandait. On eût dit que cela plaisait aux enfants, et que cela les amusait.

Voilà qu'un jour on entend rouler des voitures; la porte s'ouvre, et on voit entrer de belles dames avec des messieurs habillés de beaux habits. — Savez-vous qui c'était qui venait voir l'asile? c'était la reine : la reine avec madame la duchesse d'Orléans, et le jeune comte de Paris. — Une visite de la reine! c'est un grand événement pour les enfants; mais c'en est un aussi pour la maîtresse. Cette bonne maîtresse, tout empressée de recevoir la grande visite, appela Eugénie et lui dit quelques mots tout bas. Alors Eugénie se met en devoir de tenir la classe en bon ordre. Et puis, à un signe de la maîtresse, elle commence un chant pour la reine, et le fait chanter à toute la classe. Je dois dire que les enfants avaient compris qu'ils devaient être bien sages et bien respectueux. Le chant alla donc très-bien. La reine, la princesse et le petit prince étaient assis sur des siéges qu'on avait apportés. Après le chant, on fit divers exercices. La maîtresse s'en mêla un peu; mais elle laissa beaucoup à Eugénie, qui s'en acquittait si bien. La bonne enfant faisait tout cela avec une grande simplicité; mais on voyait que sa poitrine se gonflait, et que son pauvre petit cœur battait de timidité. Vous pensez bien que les nobles visiteuses s'en aperçurent, et qu'elles remarquèrent Eugénie. — Quand tous les exercices furent finis, les domestiques en habit rouge apportèrent une grande corbeille toute remplie de gâteaux, qui furent distribués aux enfants. — Après cela, on apporta une autre corbeille toute remplie de joujoux qui furent également distribués. — Alors le jeune comte de Paris dit à sa mère et à la reine : « C'est singulier, voilà une petite fille qui a distribué des gâteaux et des joujoux à tous les enfants, et qui n'a rien gardé pour elle. Est-ce que c'est une maîtresse? Elle est pourtant bien petite! » Cette petite fille, c'était Eugénie qui, en effet, n'avait rien gardé pour elle. « Non, mon fils, dit madame la duchesse d'Orléans, ce n'est pas une maîtresse; mais il paraît que c'est une bien excellente enfant, puisqu'elle se conduit ainsi, et que la maîtresse a tant de confiance en elle. » Alors, la reine, s'adressant à la maîtresse, lui demanda qui était cette petite monitrice. « Madame, répondit la maîtresse; c'est la meilleure et la plus intéressante enfant qu'il soit possible de voir. Elle me rend ici autant de services que pourrait le faire une grande personne, et tous les enfants l'aiment extrêmement.

Elle a perdu son père; sa mère est très-malheureuse. Pourtant c'est une excellente ouvrière et une bien brave femme. C'est un peu pour cela que je retiens la petite à l'asile, quoiqu'elle ait passé l'âge. — Vous faites bien, reprit la reine; je sais combien vous êtes maternelle pour tous ces pauvres enfants. Je vous prie de faire venir cette petite, nous voudrions lui parler.— Oh! madame, Votre Majesté va la rendre bien heureuse. » On fit approcher Eugénie. Le comte de Paris lui demanda pourquoi elle n'avait rien gardé pour elle. « Oh! monseigneur, dit Eugénie, puisqu'on m'a chargée de commander à mes camarades, je dois être pour eux comme une maman; je dois leur donner tout, et ne rien garder pour moi. — C'est très-bien, ma bonne petite, dit la reine; mais il faut pourtant que vous ayez quelque chose : dites-moi ce que vous désirez. » La pauvre Eugénie était toute saisie, et osait à peine parler. « Oh! madame, madame, dit-elle enfin; depuis que nous avons perdu mon bon père, ma pauvre maman a bien de la peine à gagner de quoi vivre pour elle et pour moi. Et moi, cela me fait beaucoup de chagrin de sentir que je suis encore trop petite pour pouvoir l'aider. — Et qu'était votre père? demanda la reine. — Il avait été militaire, reprit Eugénie; et ensuite il était devenu un bon ouvrier. Il était bien bon, madame. Il travaillait pour nous, et nous avions tout ce qu'il nous fallait. Mais voilà un an qu'il est mort, et ma pauvre maman pleure bien souvent. — Et que fait votre mère? dit la reine. — Elle travaille en linge, madame, répondit Eugénie; mais elle gagne si peu! Après la mort de mon pauvre papa, elle a demandé une place de lingère au château de Versailles, parce qu'on lui a dit que ces places étaient données aux veuves des anciens militaires qui avaient été blessés comme mon père. Mais elle n'a encore rien obtenu. — Et comment s'appelle votre mère? demanda la reine. — Elle s'appelle madame Durand, dit Eugénie. — C'est bien, reprit la reine, donnez-moi du papier, une plume et de l'encre. » Eugénie, tremblante et respirant à peine, apporta tout cela. La reine écrivit quelques mots, et elle donna le papier à Eugénie, en lui disant : « Portez cela ce soir à votre mère, mon enfant. Elle verra bien à qui il faut le remettre; et demain elle aura la place qu'elle a demandée. » La pauvre Eugénie tomba à genoux devant la reine, qui la releva et l'embrassa. Madame la duchesse d'Orléans l'embrassa aussi. Le comte de Paris, après avoir parlé à l'oreille de sa mère, tira de sa poche une jolie bourse, dans laquelle il y avait trois pièces d'or, et la donna à Eugénie, en disant : « Faites-moi le plaisir d'accepter cela, pour vous acheter le gâteau et le joujou que vous n'avez pas eus. » Pendant qu'Eugénie ne pouvait que pleurer de joie et de reconnaissance, tous les enfants se mirent à crier d'eux-mêmes : « Vive la reine! vive la duchesse d'Orléans! vive le comte de Paris? » Alors la reine, la princesse et le prince se retirèrent; et la petite Eugénie leur tendait les bras, en disant : « Oh! je vais bien, bien prier le bon Dieu pour vous? »

Eugénie Chevreau-Lemercier.

VARIÉTÉS.

DES DONS ET DISTRIBUTIONS.

Il est une manière de donner qui ajoute à la valeur du bienfait. Les âmes délicates la connaissent; elles savent respecter la pudeur et la fierté de l'infortune, lui épargner toute honte, tout embarras, et faire accepter leurs dons sans blesser la dignité du malheur, sans froisser sa susceptibilité. C'est à cette condition que la bienfaisance est noble et sainte, qu'elle mérite le nom de charité chrétienne, qu'elle est digne de la reconnaissance des hommes et du regard de Dieu.

Ceci est vrai toujours; mais c'est une vérité dont il est surtout désirable de trouver l'application dans les salles d'asile, parce que là, si elle n'était pas reconnue et pratiquée, les dons, les bienfaits seraient plus nuisibles qu'utiles, et une fausse manière d'entendre les choses pourrait avoir de très-funestes effets.

Dans la plupart des salles d'asile, l'usage s'est introduit de distribuer aux enfants des vêtements et d'autres objets utiles. Cela est fort bon sans doute, pourvu que ces distributions soient faites de manière à n'exciter ni la vanité ni la honte des uns, ni l'envie des autres, ni de fausses idées dans l'esprit de ceux-ci, ni de mauvais sentiments dans l'âme de ceux-là.

Ainsi, les vêtements, robes, blouses, bas, souliers, sabots, bonnets, etc., provenant, soit de la fondation même, soit des dons de personnes charitables, sont évidemment destinés à couvrir la nudité des enfants appartenant aux familles les plus nécessiteuses. Par conséquent, ils sont un secours, et c'est une grande faute que de prétendre en faire une récompense. Pourtant, cela n'arrive que trop souvent. C'est aux plus pauvres et non pas aux plus sages que ces secours appartiennent. Dès lors, ils ne doivent pas être distribués publiquement et avec ostentation. Il faudrait, au contraire, pouvoir les donner en secret, et laisser ignorer aux autres enfants ce que l'un d'eux a reçu. La délicatesse discrète de la charité qui donne a le bon effet d'entretenir et de ranimer la dignité de celui qui reçoit, tandis que la publicité de l'aumône retient l'âme dans l'humiliation et dans l'abaissement. Il ne faut pas croire que ces impressions et ces sentiments n'existent point chez les enfants. Tous les germes sont contenus en eux, et ce n'est pas une légère responsabilité que celle du choix à faire et des moyens à employer pour leur plus heureux développement. Comprenez donc, nous vous le demandons instamment, que les distributions dont il s'agit sont des dons de la charité; que la charité ne sait tenir compte que du besoin; qu'elle ne s'informe pas des mérites; qu'elle distribue des secours et non pas des couronnes; enfin,

qu'elle évite le bruit et l'éclat, se conformant ainsi au précepte de l'Evangile, qui veut que l'on console secrètement et avec humilité.

C'est avec un sentiment pénible que nous avons vu, dans quelques salles d'asile, une certaine solennité donnée à ces distributions de vêtements. On eût presque dit une distribution de prix. Pourquoi cela? Est-ce un moyen honorable d'émulation! Comment! l'enfant le moins nécessiteux, mais qui se trouve doué d'un peu plus d'intelligence ou de facilité, ou même de docilité, dépouillera le plus pauvre d'un don de la charité qui était bien plus nécessaire à ce dernier; et peut-être se réjouira-t-il, se glorifiera-t-il, en comparant sa blouse ou son pantalon neuf aux haillons de son camarade. Et celui-ci humilié, abattu, refoulé dans son impuissance et dans sa misère, se découragera totalement, rougira d'abord, et finira peut-être par s'accoutumer à la honte, ce qui est le dernier degré de l'abaissement. Ne refusez pas de réfléchir aux sérieuses conséquences de ces choses en apparence si petites.

Ce qui est étrange, c'est que des personnes animées certainement des meilleures intentions, éclairées par toutes les lumières de l'éducation, inspirées par l'esprit de charité le moins équivoque, puissent se faire illusion sur ces graves conséquences. On ne peut assurément attribuer cette erreur qu'à un défaut de réflexion; et c'est pour cela que nous leur soumettons avec confiance nos observations et nos craintes. Le désir sincère de faire le bien n'a pas de susceptibilité d'amour-propre, et il accepte volontiers tous les avertissements qui lui paraissent justes et utiles. Nous avons entendu plus d'une fois, non-seulement des directeurs et des directrices d'asile, mais encore des personnes ayant ou le droit ou la mission de visiter et de surveiller ces établissements, tenir un langage tel que celui-ci : « Ceux qui ont été bien sages et bien dociles auront des blouses, des souliers, des bas, etc.; ceux qui n'ont pas été sages n'auront rien, et garderont leurs blouses en loques, et leurs bas et leurs souliers troués. » Ou bien : « Julie, si vous n'êtes pas plus obéissante, je vous reprendrai la robe ou le tablier que je vous ai donné. » Ou bien encore : « Vous savez bien, Pierre, que vos parents sont trop pauvres pour vous donner des vêtements neufs; si vous n'êtes pas bon garçon, vous n'aurez rien quand madame G.... fera sa distribution, et, à côté de vos camarades, vous aurez l'air d'un petit mendiant, » etc. Nous supplions les personnes qui adressent de pareilles paroles aux enfants de vouloir bien réfléchir un moment à tout ce que ces discours peuvent inspirer de fausses idées, et faire naître de sentiments déplorables. Oh! il faut donner à l'émulation de la sagesse un but plus noble que celui d'avoir une blouse plus belle que celle de son voisin. Il ne faut jamais parler aux enfants de la pauvreté de leurs parents d'une manière qui puisse les faire rougir, les humilier, affaiblir en eux le respect qu'ils doivent à leurs père et mère, ou peut-être les amener à accepter avec insouciance une honte à laquelle il n'est pas en leur pouvoir d'échapper. Il ne faut pas, non plus, dire aux enfants qu'on leur reprendra ce qu'on leur a donné. C'est d'abord leur faire concevoir une très-fausse idée de ce qu'est un don. D'ailleurs, ou

vous exécuterez la menace, ou vous ne l'exécuterez pas. Dans le premier cas, vous confirmez l'idée fausse, en agissant de force et sans droit; dans le second, votre parole imprudente a les inconvénients bien connus de toute menace qui ne doit ou ne peut pas être exécutée.

Non. Il y a mieux que tout cela à faire. Vous avez tant de moyens de punir et de récompenser avec dignité et avec utilité! Nous en avons indiqué quelques-uns, nous en avons fait entrevoir quelques autres dans un précédent article. N'ayez donc pas recours à ceux dont les inconvénients et le danger sont d'une évidence si frappante.

Que la charité qui vient en aide aux besoins matériels soit intelligente, discrète, délicate, et n'entrave pas l'action de la charité qui travaille à développer l'esprit et à former le cœur. Vêtissez celui qui est le plus nu, sans bruit, sans appareil, et sans examiner autre chose que sa nudité. Puisque vous ne pourriez sans inhumanité vous en dispenser, vous ne pouvez donner à ce don le caractère d'une rémunération. Il ne doit inspirer à l'enfant que de la reconnaissance pour vous et pour ses bienfaiteurs, et non point un faux orgueil, ni l'idée d'aucune supériorité sur ses camarades. Quant au plus sage et au plus méritant, ne lui accordez que des récompenses honorables qui touchent son cœur et qui élèvent son âme. O délicate enfance, fleur fragile et facile à flétrir, que douce soit toujours la main qui te touche, doux le regard qui t'éclaire et te dirige, douce la voix qui parle à ton cœur, douces aussi, dans leur fermeté, dans leur justice et dans leur intelligence, les lois et les volontés qui te régissent!

Eugénie Chevreau-Lemercier.

SOCIÉTÉ DES CRÈCHES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

L'institution des crèches gagne chaque jour du terrain; voilà trois années à peine que la première crèche a été ouverte à Paris (14 novembre 1844), et Paris en compte aujourd'hui dix-huit reparties dans tous ses quartiers. Ce résultat serait peu de chose, si l'institution n'était pas sortie de la capitale; si la France et le reste du monde étaient restés indifférents aux essais tentés ici avec tant de succès; mais il n'en est point ainsi : non-seulement les autres villes importantes de notre pays ont voulu doter leurs populations des bienfaits de la crèche; mais les imitations charitables se sont multipliées en dehors de nos frontières, et la Belgique d'abord, puis la Suède, le Danemark, la Russie, l'Italie se sont emparés de notre œuvre, et l'ont appliquée aux besoins de leurs classes ouvrières. L'illustre pontife, qui préside maintenant aux destinées de la Rome moderne, ne pouvait laisser échapper cette nouvelle occasion de prouver au monde chrétien l'intelligente activité de son cœur et de son esprit. Un bref a recommandé aux évêques des Etats romains de favoriser la propagation de cette

précieuse institution, et accorde des indulgences à ceux dont l'âme émue des douleurs maternelles du pauvre, consacre une partie de ses forces et de son action à la propagation de cette œuvre sainte.

Mais l'Europe n'a pas seule profité de l'heureuse innovation : les Etats-Unis s'en sont emparés, et, chose bien plus extraordinaire, Constantinople, la Rome musulmane, vient d'adopter la crèche, en attendant la croix, comme l'a ingénieusement dit un poëte ami, dans des vers dont nous reparlerons bientôt.

Nul doute ne peut donc exister maintenant sur l'utilité de nos établissements, sur leur viabilité. C'est maintenant une ressource nouvelle de la charité publique, ressource ruineuse, bienfait sans limite qui, en compagnie de la salle d'asile, garantira dans l'avenir, la vie physique et morale de toutes ces populations indigentes, vouées dès les premiers pas de leur existence, à la maladie et au vice.

Depuis la publication de notre dernier numéro deux nouvelles crèches ont ouvert leurs portes à leurs jeunes nourrissons : l'une dans le huitième arrondissement, l'autre dans le premier. Nul quartier de Paris n'a plus besoin de crèche que le quartier Saint-Antoine, habité presque entièrement par une nombreuse classe ouvrière, occupée d'une manière continue dans les grands ateliers industriels qu'il renferme ; il fallait qu'il pût offrir plus d'un refuge à la première enfance. La crèche Saint-Antoine ne pouvait suffire à tous ses besoins, une nouvelle vient d'être fondée sous l'invocation de saint Ambroise. Le digne curé de l'église Saint-Ambroise a béni la crèche, a prononcé de bonnes paroles, dans lesquelles il a démontre qu'il avait été réservé à la religion chrétienne et à elle seule de penser à l'enfance ; M. le le maire du huitième arrondissement est venu promettre le concours constant et assidu de l'autorité municipale ; enfin, M. Marbeau a indiqué que l'institution commençait à être appréciée à sa juste valeur, et que l'appui du conseil municipal de Paris, du conseil général de la Seine, et même des ministres ne lui ferait plus défaut. En résumé cette cérémonie a réuni une assemblée nombreuse, et s'est heureusement terminée par une quête au profit de l'établissement.

La seconde crèche, qui a été ouverte le dimanche 14 novembre, n'est point une nouvelle fondation, elle remplace l'ancienne crèche de Chaillot, la première de toutes ;

Mgr l'archevêque de Paris avait bien voulu accepter la proposition qui lui avait été faite de venir bénir la nouvelle crèche. La présence du digne prélat prêtait à cette cérémonie un éclat inaccoutumé. Deux discours ont été prononcés : l'un par M. Marbeau, l'autre par M. le docteur Deschamps, qui a présidé à tous les travaux de construction de la crèche. Monseigneur de Paris a prononcé quelques paroles aussi simples que touchantes ; il a rappelé Albuquerque, revenant de conquérir un monde à sa petite patrie, assailli dans sa traversée par une effroyable tempête, et se mettant, lui, le vainqueur de tant de peuples, sous la protection d'un jeune et innocent enfant, plus fort que lui auprès de Dieu. Ce souvenir historique, rappelé si à propos, devait vivement émouvoir une assemblée réunie pour venir au secours de ces pauvres créatures, les privilégiées de Dieu.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici les vers prononcés par M. Emile Deschamps. Nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré de les leur faire connaître.

POÉSIE POUR L'INAUGURATION DE LA CRÈCHE MODÈLE A CHAILLOT,

le 14 novembre 1847.

Un père à ses trois fils partagea tous ses biens,
Ne gardant qu'une bague en or : « Je la retiens,
Pour en faire présent, dit-il, quand viendra l'heure,
A qui de vous fera l'action la meilleure.

« Partez; mais, à Noël, autour de l'âtre assis,
Vous reviendrez jouter de merveilleux récits. »
Ils partirent, joyeux, pour la grande tournée,
Et revinrent tous trois à l'époque ordonnée.

Le premier dit : « Un riche étranger, en chemin,
Me remit un sac d'or sans reçu de ma main;
Il mourut; je pouvais, faute d'aucune preuve,
Garder tout.... J'ai rendu le sac d'or à sa veuve. »

Le père répondit : « Faisant cela, tu fis
Une bonne action; mais ce n'était, mon fils,
Qu'un devoir rigoureux de rendre cette somme :
Garder le bien d'un autre est d'un malhonnête homme. »

« Un jour, dit le second, que je passais devant
Un très-grand lac, je vis s'y noyer un enfant.
Je m'élançai, plus prompt que la foudre qui tombe,
Et je le retirai sain et sauf de sa tombe. »

« Ton action, mon fils, est fort louable aussi,
Dit le père, c'est vrai; mais tu n'as fait ainsi
Que suivre la leçon du maître à ses apôtres :
« Secourez-vous, en tous périls, les uns les autres. »

Le dernier dit : « Un soir, je vis mon ennemi,
Au bord d'un précipice, et, tout seul, endormi;
Au moindre mouvement il roulait dans l'abîme....
Je le sauvai.... dussé-je être après sa victime! »

« Mon cher fils, répondit le père, embrasse-moi,
Et donne-moi ta main, car la bague est à toi.
Servir nos ennemis est la vertu suprême :
C'est le bien pour le mal; c'est imiter Dieu même! »

La Crèche, simple comme elle est,
A ses ennemis en ce monde,
Nécessaire ciment de tout ce qui se fonde,
De ce qui doit régner couronnement complet :

Car tout progrès nouveau, l'ignorance le nie,
Par cela seul qu'il n'est pas vieux;
Le préjugé le sappe avec la calomnie;
La malveillance enfin, le plus mauvais génie,
L'étouffe sous le poids d'un silence envieux.

Mais si quelques esprits refusent indulgence
A ce qui demandait sympathie et respect,
Que la crèche ait toujours son calme et doux aspect....
Des bienfaits pour toute vengeance!
Et rien ne prévaudra sur ces mots triomphants :
« Laissez venir à moi tous les petits enfants! »
Et vous tous que l'envie ou la froideur moleste,
Dont le cœur chaud à l'œuvre a prêté son essor,
Vous avez fait beaucoup : ah! redoublez encor,
Afin que le père céleste
Vous garde aussi la bague d'or! —
Ceux qui marchent dans votre voie,
O divin maître des humains,
Ils sèment dans les pleurs, où la terre se noie,
Et recueilleront dans la joie,
Portant des palmes dans leurs mains!

Oui, le zèle obstiné gagnera la bataille.
Voilà trois ans, non loin de ces nouveaux abris,
Qu'une main, chère à tous, des crèches de Paris
A posé la première.... paille;
Et déjà d'un humble arsenal,
Saints et bienfaisants projectiles,
Volent, sous tous les cieux, les semences fertiles,
Que fit germer chez nous un magique signal.
Le vent de charité les porte sur ses ailes,
Des Alpes à Moscou, de Stockholm à Bruxelles,
Elles vont prendre au cœur républiques et rois;
New-York, pour ses enfants, à la nouvelle manne
S'est ouvert, et Stamboul, la Rome musulmane,
Vient d'adopter la crèche.... en attendant la croix!

C'est que Paris du monde est le laboratoire;
Paris à sa pensée attache la victoire;
Point d'écho qui ne vibre à la voix des Français.
Leur silence est l'oubli, leur suffrage est la gloire;
Londres n'a que de l'or, Paris a le succès.
L'opinion attend qu'il ait jugé pour croire;
Et, dans ses murs, un nom, un fait proclamé roi,
Peut aller par le monde et dire à tous : « C'est moi! »

Et votre œuvre, en naissant si frêle,
Peut-elle ne pas vivre et prospérer toujours,
Quand il étend son bras sur elle,
Le pontife, tuteur des peuples et des cours,

Par qui, dans Rome enfin, sont revenus les jours
De saint Pierre.... et de Marc Aurèle!

Protégés du pasteur, à la robe de lin,
Vos agneaux ont vécu d'un pieux stratagème
Par l'aumône de tous et par le denier même
De la veuve et de l'orphelin.
Aujourd'hui que le fait plus que le mot la prône,
La crèche ose invoquer l'officielle aumône.
L'état, de l'arbre humain surveille les rameaux,
Tige, feuillage, tout, sous son œil se dessine....
Il n'oublira pas la racine
D'où sortent les biens et les maux.

En attendant ce jour, car rien ne s'improvise
De ce qui doit durer dans les codes mortels,
Ah! qu'entre vous encor la tâche se divise
Mesdames, qui fuyez, par ce temps, vos hôtels
Pour visiter ainsi la modeste demeure
Où sourira demain plus d'un enfant qui pleure.

Ce qu'on doit faire, afin d'inaugurer ce lieu,
Votre âme charitable aisément le devine.
Vous propagez le bien par la grâce de Dieu,
Avec une grâce divine....
Vers les berceaux, aux cris vainqueurs
Marchez.... on vous suivra.... Comment ne pas vous suivre!
Demandez-nous pour ceux qui demandent à vivre....
La réponse est dans tous les cœurs.

Et les petits enfants, sous leurs rideaux de toile,
Dans leurs prières, dans leurs jeux,
Vous béniront, sachant que votre douce étoile
Argente leur ciel nuageux. —

C'est l'heure!... pardonnez si de quelques secondes
La faible voix, qui va se taire maintenant,
Retarda vos élans.... et les moissons fécondes
Qu'un illustre prélat fait croître en s'inclinant.

Emile Deschamps.

Pendant la quête, de jeunes élèves du Conservatoire de musique ont exécuté avec beaucoup d'ensemble et de goût une berceuse intitulée *Le grand frère à la crèche,* dont les paroles sont encore de M. Emile Deschamps, au talent inépuisable, comme on le voit, et dont la suave musique est due à M. Elwart, professeur au Conservatoire. Nous donnerons ce morceau dans notre numéro de janvier prochain.

Nous avons cru remarquer dans le discours prononcé par M. le docteur Deschamps quelques phrases à l'adresse de M. Delbrück,

l'auteur d'un livre dont nous avons parlé avec éloge l'année dernière, et qui était intitulé *Visite à la crèche modèle*. On se rappelle les extraits que nous avons donnés de ce livre, et les ingénieux et charitables arrangements de l'auteur ne sont pas certainement sortis de la mémoire de nos lecteurs; la salle des berceaux, la salle des jeux, la disposition heureuse des localités affectées à la crèche, leur bienfaisante influence sur la santé et le naturel des enfants, tout cela était palpable; et nous regrettons sincèrement que dans un crèche dont les bâtiments ont été élevés tout exprès, on n'ait pas profité un peu de ces indications qu'il était si facile de suivre. C'est probablement au regret de ne pas avoir pensé assez tôt à cette réalisation d'un projet tout préparé, que l'on doit attribuer le reproche d'utopies adressées, on ne sait trop pourquoi, à un ensemble de dispositions toutes matérielles, d'une exécution très-simple, puisqu'il s'agissait tout bonnement de quelques cloisons de plus ou de moins à construire. Nous nous permettrons d'insister ici, parce qu'il nous paraît important que les crèches nouvelles ne présentent pas tous les défauts des crèches anciennes. Ici comme partout, il faut bien que le progrès se fasse. Nous regrettons d'être obligés de dire encore : *Espérons en l'avenir.*

Nous sommes heureux d'ajouter cependant que l'œuvre marche, que l'esprit public s'en préoccupe et qu'il y a tout lieu de penser que bientôt la crèche fera partie des établissements consacrés à la première enfance aux mêmes titres que la salle d'asile, l'école primaire, et c'est là d'importantes améliorations apportées à la vie du pauvre; songer à ses enfants, n'est-ce pas penser à ses plus poignantes préoccupations, à ses plus chers intérêts !

CORRESPONDANCE.

Madame Chevreau-Lemercier nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer dans notre recueil.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec un profond sentiment de douleur que nous vous prions d'annoncer la perte irréparable que vient de faire l'institution des salles d'asile à Angers, dans la personne de madame Leclerc-Guillory. Elle n'était pas seulement la protectrice, mais nous pourrions presque dire la créatrice des établissements qui existent dans cette ville. Nous la connaissions assez pour l'aimer beaucoup et pour la regretter toujours. Il faut un long article pour raconter tout le bien qu'a fait cette femme d'une charité si éclairée, d'un dévouement si évan-

gélique. Nous nous proposons de payer ce juste et douloureux tribut à sa mémoire; mais il faut laisser passer quelque temps sur cette tombe : les larmes et les prières doivent précéder les hommages.

Eugénie Chevreau-Lemercier.

LETTRE SIXIÈME

AUX DAMES INSPECTRICES.

Mesdames,

Au moment où nous vous adressons cette lettre, nous voyons encore briller autour de nous les derniers beaux jours de l'automne; et les petits enfants participent aux bienfaits de leur douce influence, comme les fleurs qui s'épanouissent et charment nos regards; mais bientôt les froides gelées annonceront les approches de l'hiver; les fleurs tomberont flétries, et tout changera pour nous d'aspect. Alors viendront de plus grandes souffrances pour les familles indigentes, et surtout pour les pauvres petits êtres dont la vie peut se trouver si facilement menacée par de cruelles privations. Dans peu de jours les plantes les plus délicates seront de toutes parts transportées avec soin, renfermées dans des serres bien chauffées, et préservées du moindre souffle glacial; mais est-il de plus précieuses plantes que ces petits enfants sur lesquels reposent tant d'espérances d'avenir? Que fera-t-on pour eux? Seront-ils protégés contre les atteintes du froid et de l'extrême misère!

Il serait trop tard d'y penser quand la mauvaise saison sera venue; et c'est bien maintenant qu'il est urgent de mettre la main à l'œuvre.

Que ferons-nous donc, mesdames, pour adoucir, le plus qu'il dépendra de nous, la position plus ou moins pénible des enfants pauvres de nos salles d'asile? Nous avons à aider les bonnes mères, et nous avons à suppléer aux soins de celles qui ne le sont pas.

On frémit en prononçant une telle parole; mais elle est d'une entière quoique affreuse vérité. Oui! il y a des mères qui ne soignent point leurs enfants, qui les négligent et les maltraitent; des faits déplorables d'abandon et de dureté ne peuvent être que trop souvent constatés; il ne faut que s'enquérir avec vigilance et sollicitude de ce qui concerce chaque enfant. On aura pour compensation à ces douloureuses recherches, le bonheur de voir ce que peut accomplir l'amour maternel, là où il se montre avec son inexprimable dévouement. Mais plus il y aura dans le cœur de la mère de tendresse pour ses enfants, plus elle aura besoin d'assistance : car le dénûment ne la fait-il pas souffrir pour eux bien plus que pour elle-même? Oh! mesdames, ouvrons nos cœurs à la charité; demandons à Dieu de la faire naître en nous; et employons tous les moyens en notre pouvoir pour

secourir les petits enfants des salles d'asile qui, placés sous notre protection immédiate, ont droit à notre charitable et actif intérêt.

Nous engageons vivement nos chères compagnes d'œuvre à se réunir en *Associations de charité*, à recueillir des fonds, à demander, s'il le faut, l'aumône, pour être en mesure d'agir activement et fructueusement. En attirant dans les salles d'asile les enfants mal soignés, ou maltraités au sein de leurs familles, on peut faire à ces pauvres petits un bien immense, non-seulement dans leur corps, réchauffé, nourri, fortifié, mais dans leur âme, que la douceur et la compassion peuvent ouvrir aux sentiments doux et affectueux; et parfois les parents eux-mêmes, voyant et sentant leurs enfants protégés, seront amenés par nos instances et nos exhortations à modifier leur conduite. C'est donc un des plus pressants devoirs que nous ayons à remplir dans les salles d'asile, que de préparer des ressources suffisantes de soulagement pour tous les enfants qui peuvent avoir besoin d'en profiter; ceci nous ramène aux distributions d'aliments, et surtout de soupes. C'est un point fort contesté jusqu'ici que celui de savoir si les parents doivent être ainsi déchargés de l'obligation de nourrir leurs enfants. Mais il y a une question à opposer à cette objection. Il est, nous en convenons, peu d'enfants venant aux asiles sans apporter aucune nourriture (toutefois *il y en a*, et ceci est un fait incontestable). Mais si cette nourriture est de mauvaise qualité, malsaine, nuisible même à la santé des enfants, ne doit-on pas chercher à remédier à cet inconvenient? Obliger les parents, qui le peuvent, à fournir la ration quotidienne de pain, rien de mieux; mais pourquoi ce pain apporté par les enfants ne serait-il pas employé à faire de la soupe? Est-ce un trop grand bienfait que de substituer un peu de bouillon (maigre la plupart du temps), ou quelques purées de légumes, aux mauvais fruits, au fromage, et à divers aliments si propres à développer chez les enfants le germe des plus cruelles maladies?

Pardonnez-nous de revenir ainsi sur un sujet traité déjà dans nos lettres de l'hiver dernier; ce qui peut faire excuser notre insistance, c'est l'importance même de ce sujet. Veuillez l'approfondir, mesdames, par vos propres observations, et nous ne doutons pas que vos impressions ne soient semblables aux nôtres.

Maintenant que nous avons fait appel à votre charité, nous voudrions vous adresser de nouvelles sollicitations en faveur de l'extension des salles d'asile. Vos efforts, votre intérêt, votre influence, peuvent contribuer puissamment à assurer l'avenir de cette institution. Partout il faut des salles d'asile, et partout on peut trouver les moyens d'en établir, suivant les ressources de chaque localité. Partout un local *provisoire* pourrait s'ouvrir pour recevoir, pendant l'hiver, les enfants qu'il est urgent de recueillir, de secourir et d'élever dans la sainte pratique du bien. Plus tard on perfectionnerait l'œuvre commencée; mais tandis que l'on construirait des édifices, ou qu'on en approprierait d'existants, les enfants seraient à l'abri des dangers, instruits par de sages enseignements, secourus dans leurs nécessités; et ce serait pour vous, mesdames, une douce et pénétrante joie, que celle d'avoir pu concourir à une œuvre de si grande charité et de si

judicieuse prévoyance : car en soulageant des maux immédiats et pressants, on en prévient de plus nombreux encore. Secourir les enfants déjà reçus dans les salles d'asile, provoquer la prompte organisation (provisoire ou définitive) d'un plus grand nombre de ces établissements, voilà notre tâche à toutes; et toutes nous pouvons et devons la remplir selon les moyens que Dieu daigne mettre à notre portée. E.

8 octobre 1847.

A M. LE RÉDACTEUR DE L'AMI DE L'ENFANCE.

Monsieur,

J'avais dans le temps déploré la cessation de *l'Ami de l'enfance*, et c'est avec joie que dernièrement j'ai appris la résurrection de ce cher petit journal, et c'est avec plus de joie encore que j'ai trouvé dans tout ce que j'y ai lu un véritable amour de l'enfance et de l'humanité. Il y a longtemps, monsieur, qu'attristé de l'immoralité toujours croissante, et que, convaincu de l'inutilité de toute tentative sur les hommes faits et du peu d'efficacité des leçons de l'école primaire, j'ai tourné mes regards sur les salles d'asile. Persuadé qu'il est plus aisé d'empêcher le mal d'envahir l'idée humaine, que de l'en extirper quand il en a pris possession. Si j'eusse été en 1833 ministre de l'Instruction publique, j'aurais présenté une loi pour fonder dans toutes les communes de France une salle d'asile, au lieu d'y fonder une école primaire; et là seulement où les ressources pécuniaires l'eussent permis, celle-ci eût existé en même temps que l'asile. Que fût devenue, demandera-t-on, la jeune population en âge d'entrer aux écoles primaires dans les communes privées de ces dernières? Elle se fût passée d'instruction. C'eût été un fort petit mal, car elle n'eût guère pu être plus mauvaise que nous ne la voyons. Ainsi, en suivant mon idée, on lui eût fait peu de mal, tandis qu'un bien immense en serait résulté pour les enfants en bas âge de toute la France; aujourd'hui ces enfants composeraient une génération accoutumée à l'ordre, à l'obéissance, préservée (autant que cela est humainement possible dans notre société) de vices, de préjugés, de mauvaises habitudes, etc., et ayant dans le cœur, avec l'amour de Dieu, le germe de tout ce qui est bon et honnête. Arrivés à l'âge convenable, les enfants des asiles eussent pu passer, là où aurait manqué l'école primaire, dans une seconde division, créée à peu de frais audit asile. Cela eût certainement mieux valu : car dans cette seconde division se fût conservé le précieux esprit de la salle d'asile, esprit tout à fait étranger aux quatre-vingt-dix-neuf centièmes des écoles primaires. On n'a point fait ce que je viens de dire : qu'en est-il résulté ? C'est que la génération au-dessus de sept ans dont on s'est préoccupé, à moitié corrompue déjà, a appris par la lecture des mauvais livres, dont nous sommes infestés,

à se corrompre davantage, et l'on a laissé la corruption gagner les petits enfants qu'on eût pu facilement en préserver.

Je sais que bien des personnes n'avouent pas tous les bienfaits de la salle d'asile, et qu'elles prétendent même que cette institution affaiblit l'amour réciproque des mères et des enfants. J'ai beaucoup suivi et observé les écoles du premier âge, et je puis certifier que j'ai vu partout le contraire de ce qu'on redoute; j'ai vu que les mères, n'ayant pas toute la journée le soin et la fatigue de leurs enfants, ne sentent, quand ils reviennent le soir, que le bonheur de les posséder, et que ceux-ci, souffrant rarement de la mauvaise humeur de la mère, retournent chez elle avec plaisir. On dit souvent que les salles d'asile ne devraient pas exister dans l'état normal de la société. Je suis de cet avis; mais comme cet état normal ne reviendra que lorsque le mal aura disparu, il s'ensuit que ces établissements seront *longtemps* un bienfait. Mais laissons là un avenir si problématique, et voyons le présent. Le peuple, à cause de sa paresse et de ses vices, est si peu propre à donner par son exemple à ses enfants autre chose que les mêmes vices et la même paresse, qu'il est bon de tenir ceux-ci le plus longtemps possible éloignés de leurs parents. L'enfance imite ce qu'elle voit; il faut donc l'empêcher, autant que cela se peut, de voir le mal : ainsi donc le jeune enfant qui dort neuf ou dix heures et qui en passe autant à l'asile, sous une pieuse et douce surveillance, est dans les circonstances les plus favorables pour échapper à l'immoralité au milieu de laquelle il vit.

J'ai dit une pieuse et douce surveillance : en effet, la salle d'asile, quelle que soit la personne qui la dirige, si cette personne est morale, fera toujours du bien. Mais, pour qu'il fasse le plus grand bien possible, il faut que le surveillant ou la surveillante (et je préfère une surveillante) ait une piété vive et éclairée; une piété privée de lumière n'engendrerait que le formalisme; une piété d'intelligence sans amour n'aurait pas un résultat meilleur : ce qu'il faut par-dessus toutes choses chez la surveillante d'un asile, c'est un cœur rempli d'amour de Dieu et du prochain. Hélas! les cœurs ainsi remplis ne sont pas communs, je le sais; mais on en trouverait bon nombre, j'aime à le croire, qui, vides encore de cette flamme divine, seraient disposés à la recevoir. Ce ne sont point les cœurs bien disposés qui manquent, c'est la source qui peut les remplir; ce qui manque, c'est une bonne institution normale animée de l'esprit de celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, etc. »

Ce n'est pas la science qui fondera cette institution, c'est la charité. Si, comme j'aime à le croire, monsieur le ministre de l'Instruction publique en sent *toute* l'importance, il saura la créer : c'est, pour ainsi dire, un concile qu'il faut assembler pour fonder cette œuvre presque divine : il y a à Paris et dans les départements beaucoup de personnes pleines d'amour de Dieu et du prochain, et douées en même temps de beaucoup de lumières; il faudrait que M. le ministre demandât à ce sujet des renseignements aux maires de Paris, à ceux des grandes villes et aux préfets des départements. De notre temps bien des gens font grand bruit de leur zèle religieux; ce n'est point à

ces personnes que je conseillerais de s'adresser : elles sont trop occupées du succès d'une idée, ou de l'exaltation d'un ordre religieux, ou de la gloire d'une hiérarchie; ce sont des hommes qui dans l'humilité et la charité ne désirent que le bonheur de l'humanité, qu'il faut chercher. Ces hommes ne font pas sonner la trompette devant eux; mais, dans quelque communion qu'ils soient, dans quelque lieu qu'ils habitent, dans quelque rang qu'ils se trouvent, le parfum des fruits que porte leur foi ne les laisse point inconnus, malgré l'obscurité où ils se plaisent.

Une telle assemblée serait bientôt réunie à la voix du ministre, et bientôt aussi, à la suite de quelques conférences, elle aurait fondé les bases d'une excellente institution : je dis *institution*, parce que le mot d'*école*, pour une œuvre semblable, me répugne à employer. Probablement aussi quelques-uns des membres de cette assemblée, qui auraient conçu l'œuvre dans son ensemble et ses détails, consentiraient à se charger de l'exécution : ils appelleraient à eux les petits enfants, établiraient pour eux un asile modèle, et quand cet asile aurait acquis la perfection qu'ils jugeraient pouvoir lui donner, ils feraient un autre appel aux personnes qui se sentent une vocation, et qui ont dans le cœur l'instinct et le besoin du dévouement; et bientôt de cette institution mère sortiraient de précieuses surveillantes.

Ces surveillantes dirigeraient les asiles, non pour gagner un salaire, mais par amour pour le Seigneur et pour les petits enfants. Par l'esprit du premier, elles conduiraient les seconds. Sachant combien la forme dessèche là où n'est pas encore le fond; combien la lettre tue quand l'esprit ne vivifie pas, elles ne s'occuperaient qu'à verser dans les jeunes cœurs, confiés à leurs soins, la connaissance de Dieu, de sa grandeur, de sa puissance, de sa sainteté et surtout de son amour. L'enfant comprend très-bien ce que c'est que le péché; il le découvre dans son petit cœur qui en sent déjà le fardeau. Et déjà, comprenant aussi qu'il mérite un châtiment, il pourra comprendre, par conséquent, le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui s'est chargé de nos iniquités. Comme dans leur petite conscience ils découvrent le bien et le mal, il est facile encore de leur apprendre que c'est l'esprit de Dieu qui leur fait faire cette distinction, qui seul porte au bien.

Cette nécessité d'empêcher toute confusion entre le culte suprême et celui des saints, est comprise par toute personne de lumières et de foi, parmi lesquelles je pourrais citer quelques ecclésiastiques; et comme conséquence de cette nécessité, ces personnes ne voudraient pas voir exposer dans les asiles d'autres images religieuses que celle du Sauveur.

Les surveillants sortis de cet établissement nouveau feront en sorte.... Mais je m'arrête : car je sens trop mon insuffisance pour avoir la prétention de tracer ici toutes les qualités d'une bonne surveillante et des devoirs qu'elle doit s'imposer.

Permettez-moi seulement de soumettre à votre jugement quelques observations. Elles m'ont été suggérées par l'expérience acquise dans un asile que j'ai contribué à fonder dans le lieu d'où j'écris cette lettre.

Cet asile a le bonheur d'être dirigé par une jeune surveillante catholique, dont la réelle vocation est d'instruire les petits enfants qu'elle aime de tout son cœur. J'ai vu là toute la puissance d'un usage adopté aussi dans d'autres asiles. Cet usage est de faire apprendre aux enfants des versets de l'Ecriture sainte, tirés d'un petit recueil fait autrefois par le bon Rollin. On leur demande d'expliquer comment ils les comprennent; on redresse leurs idées s'ils se trompent, et on leur en fait faire des applications. Cette certitude que ces préceptes sont de Dieu, leur donne aux yeux des petits enfants une très-grande puissance. Je pourrais vous en citer bien des exemples; je me bornerai aux deux suivants. Une petite fille de cinq ans, qui fréquentait naguère l'asile, était un jour dans un jardin, où sa mère travaillait à la journée. Une pomme était au pied d'un arbre. La petite fut invitée par sa mère à la manger. Mais elle répondit : « Cette pomme n'est pas à moi. » Et la mère insistant, dit : « Elle est tombée, tu peux bien la prendre. » Mais l'enfant s'y refusa encore, en ajoutant : « Nous avons un verset qui dit que les ravisseurs du bien d'autrui n'auront point de part au royaume de Dieu. C'est Dieu lui-même qui l'a dit. » L'autre exemple est d'un petit garçon à peu près du même âge. Son père, charpentier, travaillant chez moi peu de temps après l'ouverture de l'asile, vint me raconter, encore tout ému, que le matin même, son petit garçon, l'entendant se disputer avec sa femme, vint le prendre par la main, et lui dit : « Papa, un morceau de pain sec où il y a la paix vaut mieux qu'une maison pleine de viande où il y a des querelles. C'est dans l'Ecriture sainte? » Le charpentier ajouta : « Cet enfant nous retournera tous. » Etre retourné signifie ici, être converti. Tel est, monsieur, le pouvoir de la parole de Dieu, comme dit saint Paul : « Elle est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la piété et à la justice. »

Il y aurait une unité à ajouter, je crois, au chiffre fixé pour l'âge de la sortie des enfants de la salle d'asile. Les personnes qui voient à l'institution un autre but que celui de débarrasser de la garde de leurs enfants les mères appelées à travailler hors de chez elles, et qui la considèrent comme un moyen de donner à l'enfance une première et précieuse éducation dont elle se ressentira toujours; ces personnes, dis-je, trouvent en général, comme moi, qu'à sept ans seulement les enfants devraient sortir de l'asile, et qu'il devrait être interdit aux instituteurs ou institutrices d'école primaire de recevoir dans leurs écoles aucun enfant, garçon ou fille, avant l'âge de sept ans, dans les communes où existe un asile. Or, la plupart du temps, ces instituteurs ou institutrices les reçoivent même à trois ou quatre ans, âge où n'apprenant rien, ils empêchent les plus grands d'apprendre. Pourquoi donc se tant presser de retirer les enfants de l'asile? Où seront-ils plus heureux? où seront-ils plus à l'abri de mal physique et de mal moral? Y aura-t-il péril pour leur avenir s'ils ne commencent avant sept ans les véritables, c'est-à-dire les ennuyeuses, les sèches leçons? Nos petits enfants savent très-bien, sans ces leçons proprement dites, le système métrique, et convertir les mesures an-

ciennes en mesures nouvelles, ct réciproquement. Ils écrivent et décomposent de grands nombres; ils écrivent aussi avec des lettres peintes sur des dés de bois des mots difficiles, et sans fautes et sans fatigue. Ils ont des idées exactes sur des choses fort utiles, ignorées par beaucoup de grandes personnes, et c'est avec un grand plaisir qu'ils apprennent de petites histoires qu'on sait leur raconter avec originalité et sentiment.

Autrefois, dans le temps de ces guerriers, gloire de nos armes, et dc ces magistrats, honneur de nos cours de justice, les enfants ne sortaient d'entre les mains des femmes qu'à l'âge de sept ans. Pense-t-on, en avançant cette époque, faire de nos fils dcs guerriers plus grands que les Bayard, et des magistrats plus vertueux que les l'Hospital? Quand je vois des enfants sortir à six ans (ct souvent bcaucoup plus tôt) de l'asile, où les soins maternels leur étaient prodigués, où tout était pour eux sécurité, douceur et joie, en même temps qu'ordre et soumission, pour passer à l'écolc primaire où tout est roideur et glace, mon cœur est rempli d'une tristesse profonde. *Cher* monsieur (pardonnez cette épithète, mais vous le savez, quand nous aimons un même objet, il est rare que nous ne nous aimions pas entre nous), vous vous êtes tant occupé des salles d'asile, qu'il est impossible que vous ne partagiez pas mon opinion sur l'avantage, je dirai même, la nécessité dc retrancher la septième année de l'enfancc à l'écolc primaire, pour la donner à la salle d'asile.... Oui, vous pensez comme moi, qu'un an de plus passé dans cette enceinte paisible consoliderait chez l'enfant le bien qu'il y a puisé, et que cette année qu'il y passerait de plus, serait pour lui d'un avantage immense, et par suite, d'un immense avantage pour la moralité future de la société. Ma persuasion a pour base, non-seulement le raisonnement, mais encore, et surtout, l'expérience.

L'an dernier, M. le ministre de l'Instruction publique avait présenté un projet de loi tendant à augmenter le traitement des instituteurs primaires et des surveillantes d'asiles, et cette année il paraît, en ne s'occupant plus que de l'intérêt des premiers, avoir tout à fait oublié les dernières. En serait-il réellement ainsi? M. le ministre, qui a montré tant dc prédilcction pour les salles d'asile, a-t-il soudainement changé, ou n'appréciant que l'institution, ne comprend-il plus quelle réunion de qualités, de dévouement, d'abnégation, etc., doit se trouver dans la survcillante, et combien il est nécessaire, en les entourant de considération, de leur donner en même temps de quoi subsister? J'en connais une des plus recommandables, et dont lcs succès sont admirés par tous ceux qui visitent son asile, où elle réunit cent vingt enfants, qui ne reçoit qu'un traitement de 400 fr. Je donne cela au manœuvre qui empêche les mauvaises herbes d'envahir mon jardin. Ne traitera-t-on pas mieux une personne qui se consacre aux soins de préserver, dès lc berceau, les enfants des mauvais principes, des mauvais exemplcs et des mauvais penchants?

Pardon, monsieur, dc la longueur de cette lcttrc; les sentiments qui l'ont dictée étant les vôtres, m'excuseront au besoin, jc l'espère. Je suis obscur et éloigné; vous êtes connu et près du pouvoir. Vous

pouvez obtenir, par votre influence, ce qui, à mon humble demande, ne serait jamais accordé. Il est donc naturel que je m'adresse à vous, et je le fais en toute confiance, en vous priant de souffrir que je vous offre, avec l'expression d'une considération bien distinguée, l'assurance de ma vive sympathie. X.

ANNONCES ET COMPTES RENDUS

D'OUVRAGES NOUVEAUX.

Petit Manuel d'éducation première au moyen des asiles, par une inspectrice. Se vend au profit des asiles, chez L. Hachette et Cie.

En annonçant la publication du *Petit manuel d'éducation première au moyen des asiles*, nous nous sommes réservé de rendre compte de cet ouvrage, dont le titre n'indique pas toute l'étendue. Les soins physiques et moraux que réclame l'enfance forment sans doute l'un des principaux buts que l'auteur s'est proposé d'atteindre; mais il en est un autre plus important encore et d'une nature plus délicate : c'est d'instruire leurs mères de leurs devoirs et de leur faire comprendre que les plus tendres et les plus dévouées d'entre elles sont souvent loin de s'en former une juste idée; c'est enfin d'appeler les femmes à travailler à la plus pressante de toutes les entreprises : « la moralisation et le bonheur de la famille par l'éducation morale donnée à tous les enfants. »

Ces divers points de vue sont présentés avec tant de clarté et d'énergie, que nous voudrions pouvoir transcrire ici toutes les paroles de l'auteur. C'est une mère (on le reconnaîtrait lors même qu'elle ne le dirait pas) qui révèle les résultats de son expérience et de son dévouement : « Restée malheureusement seul chef de sa famille, sa tâche devint plus forte et plus sérieuse qu'elle ne l'est habituellement pour les femmes. » L'amour maternel, éclairé par la raison et « non abaissé aux misérables proportions de l'égoïsme, le véritable amour maternel est le plus religieux, le plus inépuisable, le plus indestructible de tous les amours. » C'est par lui que cette mère fut conduite dans la voie où elle appelle aujourd'hui les autres mères, et nous osons croire que celles auxquelles elle s'adresse ne demeureront pas insensibles à de tels accents. Nous devrions parler d'abord de l'annonce qui se trouve en tête du livre; mais comme cette annonce nous semble en être précisément la conclusion, nous y reviendrons plus tard.

L'auteur se demande d'abord : « Puisque tout le monde s'accorde aujourd'hui sur la nécessité de bien élever les enfants, pourquoi donc y a-t-il si peu de véritable amélioration dans l'éducation des petits

enfants? » — « L'éducation commence par les impressions. » Suivant une loi admirable de la Providence, « tout se lie, tout s'enchaîne, chaque action a son résultat.... Divers penchants se développent chez les enfants, des influences agissent sur eux en bien ou en mal.... » Une indulgence que le nom de gâterie peut seul qualifier, la paresse, la vanité, la gourmandise, le mensonge, la contrariété, la jalousie, l'envie, tels sont les effets, les influences funestes par lesquelles le naturel des enfants se trouve trop souvent perverti. L'auteur traite ces divers sujets d'une manière toute nouvelle, en les mettant, pour ainsi dire, en action, et les plus hautes vérités sont amenées par des récits variés et par des scènes pleines de naïveté, dans lesquelles la nature semble prise sur le fait.

En signalant le mal, l'auteur indique aussi le remède. « Le bien est à côté du mal comme le jour est à côté de la nuit; il semble que Dieu dise sans cesse : choisissez; mais supportez les conséquences de votre choix. Apprendre à nos enfants à bien choisir, les diriger dans la bonne voie, tel est le devoir sacré de la mère.... Le vrai sentiment religieux est en nous l'appui, le guide le plus sûr donné par la Providence; développons avec soin cet instinct naturel dans le cœur de nos enfants; apprenons-leur à connaître, à aimer Dieu; ainsi nous jetterons en eux les germes indestructibles de l'amour vrai, qui rend possibles toutes les grandes et bonnes actions. Mères! nos enfants ont foi en nous; rendons-les croyants et aimants en leur parlant avec douceur de la bonté du Créateur, du maître de tout!.... Proportionnons nos explications au développement de leurs facultés, et nous reconnaîtrons quelle puissance Dieu nous a donnée pour les porter au bien. » Ou plutôt nous reconnaîtrons avec quelle puissance Dieu vient à notre aide lorsque, remettant nos enfants dans ses mains paternelles, nous lui demandons de les bénir, et lorsque nous lui disons (avec l'auteur du *Manuel d'éducation première*) : « Mon Dieu! donnez-moi la sagesse.... Soutenez-moi dans l'accomplissement de mes devoirs. » Car la prière est pour les mères le plus sûr moyen d'action sur le cœur de leurs enfants.

Il y a dans la partie théorique du livre que nous analysons des chapitres sur lesquels nous reviendrons dans les prochains numéros de l'*Ami de l'enfance;* aujourd'hui nous devons d'abord raconter par quelles circonstances l'auteur du *Manuel d'éducation première* a pu recueillir tant d'observations sur cet important sujet. Ce fut par l'*Essai d'un asile-pension :* en 1837, on ouvrit à Montpellier une salle d'asile pour les enfants pauvres; douze dames furent chargées de sa surveillance, et là, comme ailleurs, les devoirs de la charité excitèrent surtout leur sollicitude. « Cependant quelques mères plus soucieuses de l'avenir regardèrent l'asile de plus près et y virent un puissant moyen de régénérer, ou plutôt de créer l'éducation des petits enfants : elles se convainquirent que les asiles bien compris élèveront la première éducation à la hauteur de sa mission morale et sainte; elles arrivèrent aussi à penser, et elles osèrent dire qu'il fallait autant, et même plutôt, songer à moraliser la fortune que la misère; et une de celles qui avaient le plus de liberté d'action résolut d'établir une

salle d'asile pour les enfants de la classe riche. » Pour une telle entreprise la coopération des parents était indispensable; ils en approuvèrent pour la plupart le projet; mais ils laissèrent madame *** seule à le réaliser. Sa pensée et son espérance étaient d'amener les mères, dont les enfants peupleraient cet asile, à former une association d'éducation maternelle, et de les faire toutes travailler au succès de l'œuvre. Le 1er janvier 1840 l'établissement fut ouvert, et le nombre des enfants s'y éleva à soixante-cinq; il est resté depuis lors en activité, et deux autres asiles-pensions (pour la classe riche) ont été organisés dans des quartiers différents par des maîtresses formées dans le premier asile. Mais l'espoir qui avait animé la fondatrice ne put se réaliser, et l'asile maternel, l'asile intelligent, créé, aimé, dirigé par les mères de famille, fut un bien ajourné.... « Convaincue, dit l'auteur, que, dans les immuables décrets de la Providence, pour réaliser ce qui est bon, *tout est moyen, même l'obstacle,* je ne me suis point découragée. J'ai toujours suivi et observé les enfants.... Et ce sont ces observations consciencieuses que j'essaye d'écrire pour les jeunes mères, simplement, mais avec la conviction d'un cœur qui a profondément senti et la persistance de la volonté maternelle qui a demandé à Dieu de l'éclairer. » Cette tentative, que madame *** considère comme ayant échoué, mais que nous considérons, nous, comme ayant été suivie d'un succès réel, puisqu'il s'est trouvé des enfants pour remplir ces trois asiles, a été faite à Paris il y a plusieurs années, et là elle s'est trouvée complétement entravée; aussi est-ce du fond du cœur que nous pouvons dire avec l'auteur du *Manuel d'éducation première :* « Oh! que l'indifférence est dure!... »

Mais, hélas! ce n'est pas seulement à l'égard des asiles-pensions que cette souffrance peut être exprimée; la nécessité d'ouvrir des établissements de cette nature, dans lesquels « l'éducation fonde les bons principes, et amène doucement et sûrement les petits enfants à connaître le vrai, le beau, c'est-à-dire à connaître Dieu, et à l'aimer dans toutes les merveilles de la nature dont sa bonté nous entoure; » cette nécessité n'est point encore sentie ni appréciée; mais celle d'ouvrir des salles d'asile pour les enfants indigents est reconnue, proclamée! Et cependant là aussi ne retrouve-t-on pas l'indifférence, la plus cruelle, la plus égoïste indifférence! non-seulement parmi les personnes qui ne prennent aucune part à l'œuvre, mais aussi parmi celles qui semblent s'y intéresser et y participer! C'est une vérité douloureuse à énoncer, dure à entendre; une vérité dont on se détourne et qu'on voudrait pouvoir étouffer (car pour la nier c'est impossible). Quant à nous, quelque pénible que nous soit cet aveu, nous ne nous mettrons pas du côté de ceux qui se sentent satisfaits, et veulent tout considérer à travers le prisme d'illusions mensongères; mais nous bénirons les voix qui font entendre, comme celle de l'auteur du *Manuel d'éducation première,* des cris de détresse et d'appel, et qui signalent dans la situation des asiles en France des abus auxquels il est si pressant de remédier. Car si l'on peut compter dans ce beau pays à peu près 2,000 salles d'asile, sur ce nombre il n'y en a pas 200 bien organisés; et, comme le dit avec une entière vérité

madame ***, dans les autres ou le local ou les surveillants sont mauvais. « La paresseuse indifférence des comités est cause de cet état de choses, et menace de rendre toute mécanique une œuvre que les mères devraient protéger de toutes leurs forces, surtout au point de vue de son influence morale. » Que faire pour sortir de ces voies de torpeur et d'ignorance ? Les jours, les années s'écoulent ; les enfants naissent par milliers, et des milliers grandissent pour le vice ou la misère ! Que faire pour agir avec énergie, intelligence, dévouement et charité? Notre chère compagne d'œuvre l'a senti avec un cœur de mère ; l'a compris avec un esprit plein de pénétration et de justesse, et l'exprime avec l'éloquence que donne une profonde conviction. D'abord elle indique, comme une des causes de l'imparfaite organisation d'un grand nombre d'asiles, le privilége dont jouissent les religieuses des diverses communautés, de pouvoir diriger des salles d'asile sans avoir subi d'examen, et *sur le vu de leurs lettres d'obédience.* On comprend, en effet, que lorsqu'il n'y a plus d'études préalables, l'unité de direction ne peut plus exister ; et que chaque sœur doit suivre ses propres inspirations. « C'est une injustice envers les laïques, et un malheur pour les religieuses et pour les enfants qui leur sont confiés. » N'accorder la direction des salles d'asile qu'aux personnes, sœurs ou laïques, pourvues d'un brevet, serait donc une mesure absolument nécessaire à établir, dans l'intérêt même des sœurs. Créer dans chaque chef-lieu de département une école normale de femmes où seraient faits des cours d'éducation et d'instruction pour former des directrices, serait indispensable ; et il le serait aussi de placer ces écoles sous l'inspection de comités dont feraient partie des mères de famille. Dans chaque département aussi l'article 26 de l'ordonnance royale serait mis à exécution, et une déléguée spéciale serait chargée de rendre compte de l'état des salles d'asile, de leur organisation, de leurs besoins, et signalerait au préfet les communes dans lesquelles il est le plus urgent de fonder ces établissements si utiles ; puis, « quand l'autorité administrative aurait décidé qu'un asile doit être établi, la direction en serait laissée aux femmes, sans partage de pouvoir avec les hommes : car, des *deux côtés,* l'amour-propre s'en mêle, et le bien est paralysé dans sa source. »

« Des ordonnances peuvent créer ce que nous demandons ; mais, pour donner une âme à toutes ces créations, il faut vaincre l'indifférence de presque toutes les dames, des mères appelées à composer les comités (indifférence augmentée, justifiée même par les difficultés administratives et par l'oubli des droits conférés aux dames des comités) ; il faut que les mères soient puissamment intéressées, et elles le seront, lorsqu'on évoquera en elles les deux facultés que possèdent presque toutes les femmes : l'amour, le dévouement ; ces facultés font des miracles. La loi n'a pas de puissance pour les mettre en action ; mais elles répondent toujours à un appel du cœur. » Ici madame *** ajoute : « Nous croyons qu'il faudrait accorder aux femmes qui font le bien le droit d'en faire davantage ; ainsi les femmes qui, par leurs actions, leurs sacrifices, auraient servi la cause de l'humanité, ne mériteraient-elles pas d'obtenir une distinction sociale, un pouvoir de

bonnes actions? Ne pourrait-on pas, par exemple, leur octroyer le privilége de faire recevoir, chaque année, un orphelin dans une maison de charité, un malade ou un infirme dans un hôpital, un élève boursier au collége du département, de libérer un pauvre détenu pour dettes? etc. » Sans doute, ce serait une jouissance bien vive que de pouvoir accomplir de telles œuvres; mais nous avouerons qu'ici nos sentiments ne sont pas en parfaite harmonie avec celui qu'exprime l'auteur du *Petit manuel d'éducation première*, et nous osons ajouter qu'elle-même, par son exemple, dément ses propres paroles, car c'est au milieu des difficultés et des obstacles que son dévouement à l'œuvre des asiles s'est développé. Pourquoi? parce qu'elle avait une conviction profonde, et que rien n'est fort et inébranlable comme une telle conviction lorsqu'il s'y joint un entier oubli de soi-même. La récompense accordée à un devoir accompli altère l'exquise pureté du sentiment qui se rattache à ce devoir. Pour que toutes les femmes pussent jouir des priviléges que réclame pour elles madame ***, il faudrait que toutes fussent dans un état d'âme et de cœur qui ne laissât aucune place à la vanité, à cette satisfaction intérieure qui ne se cache parfois que pour faire de plus profonds ravages. Peut-être le jour viendra-t-il où il en sera ainsi; maintenant nous n'oserions pas nous porter garants de nos chères contemporaines, ni même, hélas! répondre de nous-mêmes; mais ce que nous disons ne s'applique qu'à des prérogatives spéciales et non pas à de plus grandes facilités accordées aux femmes pour accomplir les devoirs mêmes qu'on leur confie, et surtout à l'égard de leur mission dans les salles d'asile; aussi est-ce du fond de notre âme que nous joignons nos vœux à ceux que forme, dans ce but, l'auteur du *Manuel d'éducation première*. Ce livre renferme des détails utiles à consulter sur l'urgence d'augmenter le nombre des salles d'asile.

« La France contient 34,000,000 d'habitants; les enfants de 2 à 7 ans forment un dixième et plus de cette population; on doit donc veiller au développement moral de 3,400,000 enfants. En restant dans les limites du nécessaire, il faudrait 45,000 salles d'asile en France. Ces établissements occuperaient plus de 150,000 femmes, et donneraient le plus noble de tous les états à cette moitié du genre humain déclarée inhabile à remplir les places. L'organisation des asiles sauverait 150,000 femmes de la nullité ou des dangers de leur vie habituelle; elles travailleraient à leur amélioration morale et intellectuelle, pour être dignes des titres de directrices, de surveillantes des petits enfants. Ce premier nombre sera plus que doublé, si nous y ajoutons les dames composant les commissions d'examen, les comités de surveillance.... C'est dans cette réunion, la plus éminemment religieuse et nationale, que doit s'accomplir l'entente des femmes de toutes les conditions : de la femme titrée et de la plébéienne; de la femme du riche et de celle du prolétaire; de la femme instruite et de celle qui a besoin de l'être. Toutes s'entendront à ce nom de mères, et se prêteront secours.

« Leur pouvoir sera sûr : car il s'établira selon les lois de la Providence, par le rayonnement de la bonté et de l'intelligence. Tout en

reconnaissant que des hommes ont rendu de grands services à la cause des asiles, comme organisateurs, créateurs, hommes intelligents, nous croyons que les chefs des asiles seront incontestablement les femmes; leurs soins de tous les moments sont indispensables aux petits enfants. Parmi les femmes les plus dignes du titre de directrices et de surveillantes, les veuves devraient être les premières choisies, surtout celles qui ont des enfants; ensuite, les bons et honnêtes ménages, mais en donnant toujours le titre à la femme; enfin, les religieuses ayant reçu le diplôme de la commission d'examen composée de mères de famille.... Priez pour la veuve et l'orphelin, disent les saints Commandements.... Dieu seul peut adoucir la douleur, l'effroi de ces mères dont les enfants attendent la nourriture de chaque jour.... Aidez donc à ces pauvres femmes, devenues père et mère de leurs enfants.... Rien ne les distrait de l'amour maternel, devenu leur seul amour. Confiez-leur des enfants; si elles en sont dignes, elles seront sûrement les meilleures directrices. Souvent elles gagneront la vie de leurs enfants, en soignant et en aimant les vôtres.

« Les femmes veuves sont très-nombreuses.... Il y a parmi ces mères de tous les rangs de cruels délaissements.... Beaucoup d'entre elles n'osent pas utiliser ouvertement leur aptitude au travail; elles craignent de déroger.... Mais le besoin est là. Elles reçoivent des secours qui les rendent durement dépendantes; elles se font solliciteuses.... O vous, qui gouvernez notre France; vous qui faites des lois, ne laissez pas mendier ainsi les veuves; ouvrez aux femmes la carrière du travail pour lequel la Providence les a créées; encouragez, honorez ce grand état de l'éducation, qui est le leur!

« Nous le reconnaissons, depuis que le monde existe, les femmes n'ont rempli qu'à moitié la mission que leur a faite le Créateur. Elles n'ont souvent été mères que matériellement. Aujourd'hui, toutes doivent s'entendre pour l'être moralement.... Il sera compris ce noble but, et partout les mères créeront et protégeront les asiles.... Dieu inspirera aux femmes un plan large, simple, bon, facile, comme toutes les œuvres qui naissent par l'union d'une volonté ferme et d'une foi profonde. Les mères diront : *Aidons-nous seulement, et Dieu nous aidera.*

« Elles auront pitié de tant de douleurs morales; elles travailleront courageusement à les soulager, et Dieu les récompensera, en leur mettant au cœur le véritable amour du prochain, qui nous rend doux et miséricordieux.... Avec cet amour, la plus divine des grâces, le seul bonheur de ce monde, la force première, tout sera possible aux bonnes mères : car leur cœur leur révélera ce que leur ignorance paraît devoir leur cacher. Elles enseigneront aux petits le vrai, le bon, le naturel, et Dieu leur donnera un accent irrésistible dont chacun subira la puissance.

« .... Des asiles sortira le bonheur intérieur, la douce joie de la famille, la meilleure de toutes. Ah! conservez-le bien ce nom d'asile, nom si touchant et si vrai.

« Asile contre la misère; asile contre la richesse, la mollesse, les mauvais principes; asile pour les pauvres enfants qui ont faim; asile

pour les enfants riches, gâtés, étouffés par la satiété; asile pour la classe intermédiaire qui, ayant le bonheur de n'être pas dans les extrêmes, fournit les meilleurs sujets à l'éducation première.

« Dans notre siècle, il faut crier asile contre le débordement des passions égoïstes, et les asiles sortiront du cœur des bonnes mères. Il leur appartient d'entreprendre, par leurs petits enfants, la seule révolution qui n'ait jamais été faite, la révolution morale, la seule dont les résultats seront sûrs. Femmes comblées des dons de la fortune, vous qui possédez toutes les faveurs, vous qui, n'ayant plus rien à désirer, êtes menacées de la satiété, pensez aux enfants, travaillez pour eux.

« Femmes qui souffrez, qui désirez l'amélioration de tous; femmes qui vous sentez une grande puissance d'action comprimée par nos usages; vous toutes qui voulez le bien, occupez-vous des petits, protégez les faibles.

« Pauvres mères de toutes les conditions, qui avez vu mourir vos chers petits anges, venez soigner les orphelins, les enfants, et Dieu vous enverra la consolation par l'amour qu'ils vous inspireront.

« Gouvernants, si vous voulez une de ces populations qui soit l'élite du monde, améliorez le sort intellectuel des mères et des petits; soignez la graine, le plant qui doit peupler votre patrie; prenez pour devise le principe de l'Evangile : *Domptez le mal par le bien.*

« ..... Notre vie morale est en danger. Que la France fasse un appel aux mères, elle est assurée de leur dévouement. Mais qu'elle le protége, qu'elle l'honore, les mères prendront pour but la moralisation, le bonheur de la famille; la France leur donnera pour couronne civique le pouvoir de faire le bien. » Le *Manuel d'éducation première* s'arrête ici, et, sous le titre de *renseignements,* se présentent des notes pleines d'intérêt; mais, pour connaître la conclusion du livre, il faut revenir à la première page, et c'est elle maintenant que nous transcrivons.

« Notre époque voit chaque jour se constituer une nouvelle société pour tous les genres de travaux, d'entreprises, d'exploitations, et cependant il est une société qui n'avait pas encore été fondée, et qui nous semble la meilleure pour tout le monde, c'est celle des mères de famille en faveur des petits enfants.

Quelques mères la commencent, cette association, et, dans le langage actuel, nous l'*annonçons :*

« Association des mères de famille. *Leur but? Donner de bons principes et de bons soins* à tous les petits enfants.

« Divine charité chrétienne, sainte égalité enseignées par Jésus, ce sont les bonnes mères qui vous feront éclore et grandir dans le cœur de tous les enfants!

Quels seront leurs moyens d'action? L'organisation générale des asiles.

« .... Asile pour les enfants pauvres. Tout y sera gratuit : la commune *donnera.* Asile pour les artisans. A cette classe si intéressante, la commune *aidera.* Le local sera fourni gratuitement. Enfin, asile pour les enfants riches. Etablissement tout à fait payant.

« Adoption de la même méthode pour *tous les asiles,* celle du *Manuel Cochin,* dont les principes et le mécanisme sont actuellement les meilleurs.

« .... Que rendra cette entreprise? Nous ne pouvons répondre avec des chiffres; mais nous affirmons que l'éducation saine donnée par les mères préviendra beaucoup de mal, et fera éclore ce qu'il y a de plus fort dans l'homme, le sentiment du devoir, l'empire de la conscience. »

Puisse cette annonce être accueillie favorablement, et puisse l'*association des mères de famille* se former, s'étendre, et contribuer à la prompte organisation des salles d'asile dans toute la France!

Guide des Salles d'asile, contenant, 1° la législation qui régit ces établissements; 2° des instructions sur leur construction et leur chauffage; 3° une explication complète de la méthode d'enseignement; 4° des considérations spéciales pour l'éducation physique, intellectuelle et morale de la première enfance, avec plusieurs plans de salles d'asile; par M. Jubé de la Perrelle, chef du bureau des écoles de filles et des salles d'asile au ministère de l'Instruction publique, secrétaire de la commission supérieure des salles d'asile. Chez L. Hachette et Cie. Prix, 2 fr. 50 c.

Tel est le titre d'un ouvrage que la librairie de MM. L. Hachette et Cie vient de mettre en vente, et dans lequel l'auteur a résumé tout ce qui concerne la fondation, l'administration et la direction des salles d'asile. Ce livre s'adresse donc à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à nos établissements. Préfets, maires, recteurs, inspecteurs de l'Université à tous les degrés, dames inspectrices, surveillants et surveillantes, tous y trouveront les renseignements les plus utiles et les plus certains. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs d'une manière toute spéciale.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II.

PARTIE OFFICIELLE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Questions générales.

Méthodes d'enseignement et d'éducation.

Exercices.

Variétés.

Nouvelles et faits divers.

Correspondance.

Annonces et comptes rendus d'ouvrages nouveaux.

FIN DE LA TABLE DU TOME II.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE

TROISIÈME SÉRIE

DEUXIÈME ANNÉE

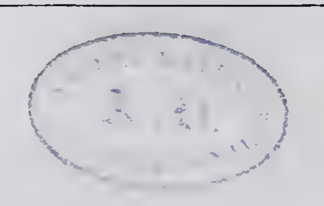
TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

L'AMI DE L'ENFANCE

Journal

DES SALLES D'ASILE

TROISIÈME SÉRIE
2e ANNÉE



ON S'ABONNE A PARIS

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

ET DANS LES DÉPARTEMENTS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DIRECTEURS DE POSTES

Le moment est donc venu de mettre à profit les expériences accomplies en de si vastes proportions; de tirer parti, pour le développement d'une œuvre à laquelle sont attachés des intérêts de premier ordre, des études entreprises, des travaux menés à bien, des résultats acquis. Il convient de se rendre un compte exact de la situation actuelle de l'institution, et, en appréciant ce qui a été fait, de déterminer ce qui reste à faire : il est un point de la route où le voyageur, sans avoir perdu de vue le lieu du départ, à travers les larges horizons et les vastes perspectives entrevoit déjà le terme lointain du voyage; il peut de là embrasser d'un coup d'œil, dans les détails comme dans l'ensemble, avec les difficultés vaincues les obstacles qui restent à surmonter. Amis des salles d'asile, voyageurs qui nous acheminons vers ce but suprême : l'amélioration des classes populaires par l'éducation chrétienne, nous sommes, à l'heure présente, parvenus à ce point de la route.

Et, en même temps, hâtons-nous de le dire, jamais instant plus favorable pour attirer vers les salles d'asile l'attention des esprits sérieux et la sollicitude des cœurs dévoués. Un auguste patronage, en donnant aux résultats obtenus une consécration nouvelle, a révélé d'une manière éclatante l'intérêt que le gouvernement attache au développement de l'institution. Le *Comité central*, sur le modèle et sous la direction duquel des comités secondaires doivent être formés dans toutes les villes où seront fondés des asiles, a reçu la mission de continuer l'œuvre si féconde de l'ancienne commission supérieure; un éminent prélat, un homme dont la haute raison est une lumière, est appelé à présider cette réunion où l'esprit va prêter ses inspirations à la grâce. Les influences les plus élevées s'unissent ainsi pour imprimer à l'œuvre des asiles une impulsion décisive. Ne pas répondre à un appel parti de si haut, et, pour ainsi dire, à de telles provocations serait une indifférence coupable et une faute : nous n'aurons point à nous adresser ce reproche.

Nous n'hésiterions pas à fonder un journal spécialement consacré à l'institution des salles d'asile et à tout ce qui s'y rapporte, s'il n'était plus simple de reprendre, en des conditions adaptées à des besoins nouveaux, la publication d'un recueil qui a laissé dans l'esprit de tous les amis des salles d'asile le souve-

à la disposition des maîtresses tous les moyens de perfectionnement; 3° de favoriser la diffusion des principes relatifs au système des salles d'asile; et, — dit le statut de fondation avec une sorte de naïveté qui n'est pas sans noblesse, — de correspondre avec les amis de l'éducation dans les différentes parties du monde.» (*Objects of the home and colonial school Society.*)

nir de grands services rendus. Les noms des fondateurs mêmes des salles d'asile en France, des personnes qui ont fait à l'œuvre, pendant de longues années, le sacrifice d'un infatigable dévouement, se rattachent à la publication de *l'Ami de l'enfance*. Nous sommes heureux, en acceptant le nom même de cette revue, de recueillir les traditions qui, en d'autres temps, en assurèrent le succès.

On ne s'étonnera pas de nous voir invoquer ici, comme un guide et comme un appui, une autre autorité qui, pour nous être bien chère, n'en paraîtra pas moins considérable : la pensée de celui qui pendant quinze années dirigea les travaux de l'ancienne commission supérieure ne cessera de présider à nos études. Un tel souvenir est pour nous une lumière; de telles traditions seront notre force.

Un mot maintenant sur les matières que renfermera notre recueil.

Chaque numéro comprendra deux parties.

La première contiendra les actes du ministère de l'instruction publique, et, lorsqu'il y aura lieu, les mesures prises par le comité central des salles d'asile, et les documents émanés de l'initiative des préfets et des recteurs.

Dans la seconde partie, on trouvera :

L'explication des actes de l'administration relatifs aux salles d'asile ;

Des conseils destinés à éclairer les personnes qui s'occupent, à un titre quelconque, de la propagation de l'œuvre ;

Des leçons à l'usage des maîtresses préposées à la direction des asiles;

L'exposé des méthodes et des procédés ;

Des analyses et des extraits d'ouvrages spéciaux;

Des renseignements sur les créations nouvelles, sur le mouvement de l'œuvre des salles d'asile, en France et à l'étranger, et enfin sur tout ce qui peut contribuer au progrès de l'institution.

La rédaction de *l'Ami de l'enfance* accueillera avec intérêt les communications qui lui seront adressées par les personnes qui, en France, mettent au service des salles d'asile les inspirations de leur esprit et de leur cœur.

Nous pouvons compter, en même temps, nous le savons, sur ceux de nos amis qui, en Allemagne, en Angleterre et en Italie, consacrent leurs efforts au développement de cette œuvre excellente ; nous remercions à l'avance ces collaborateurs espérés, et nous nous unissons à eux dans le sentiment qui les anime : la passion du bien.

Eugène Rendu.

PARTIE OFFICIELLE.

DÉCRETS.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes;

Considérant que les salles d'asile contribuent de la manière la plus efficace au bien-être moral et physique de l'enfance, partout où les familles demandent leurs moyens d'existence à des travaux qui les éloignent nécessairement de leur domicile;

Voulant contribuer au développement d'une institution si utile à la partie la moins aisée de la population de l'Empire, et donner en même temps à l'Impératrice Eugénie, notre chère et bien-aimée épouse, une preuve particulière de notre affection,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les salles d'asile de l'enfance sont placées sous la protection de l'Impératrice.

Fait au palais des Tuileries, le 16 mai 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

H. FORTOUL.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Un comité central de patronage, placé sous les auspices de l'Impératrice, est institué, près le ministère de l'instruction publique et des cultes, pour la propagation et la surveillance des salles d'asile en France.

Art. 2. Le comité central de patronage donnera tous ses soins à la propagation des salles d'asile;

Il veillera au maintien des bons procédés d'éducation et de premier enseignement dans ces établissements;

Il proposera les mesures propres à en améliorer le régime;

Il donnera son avis sur les livres ou objets qui pourront y être utilement employés;

Il recueillera et distribuera les offrandes qui lui seront faites pour l'entretien des enfants pauvres admis dans les salles d'asile;

Il distribuera, dans le même but, la subvention qui sera mise chaque année à sa disposition, sur les fonds de l'État, par notre ministre de l'instruction publique et des cultes;

Il pourra être appelé à donner son avis sur les concessions de secours demandés à l'État pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile, et recevra communication des rapports des inspecteurs et des déléguées générales.

Art. 3. Chaque année, notre ministre de l'instruction publique et des cultes présentera à l'Impératrice un rapport du comité central de patronage, constatant la situation et les besoins des salles d'asile en France.

Art. 4. Le comité central de patronage des salles d'asile est composé ainsi qu'il suit :

S. Em. Mgr le cardinal Morlot, archevêque de Tours, président;
M. Amédée Thayer, sénateur, vice-président;
M. Gustave Pillet, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, secrétaire;
M. Doubet, secrétaire adjoint;
Mme la comtesse de Bar,
Mme Baroche,
Mme la duchesse de Bassano, dame d'honneur de l'Impératrice,
Mme Billault,
Mme la duchesse de Cambacérès,
Mme Caussin de Perceval,
Mme Dumas,
Mme la princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison de l'Impératrice,
Mme Féray d'Isly,
Mme Fortoul,
Mme Achille Fould,
Mme la marquise de La Grange,
Mme la baronne de Mackau,
Mme la baronne de Malaret, dame du palais de l'Impératrice;
Mme la comtesse de Montebello, dame du palais de l'Impératrice;
Mme Edouard Odier,
Mme de Parieu,
Mme la marquise de Pastoret,
Mme la comtesse de Persigny,
Mme la baronne de Serlay, dame de S. A. I. la princesse Mathilde;
Mme la baronne Thénard,
Mme Troplong,
Mme la baronne de Vareignes.

Art. 5. Le président de la commission d'examen des asiles du département de la Seine fait partie du comité central de patronage.

Art. 6. Les inspectrices des salles d'asile et la directrice du cours pratique peuvent être appelées au sein du comité central pour y donner verbalement des explications et leur avis, soit sur les affaires dont l'examen leur aura été renvoyé, soit sur des questions d'intérêt général concernant les salles d'asile.

Art. 7. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 16 mai 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

FORTOUL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés des 5 et 22 septembre 1854, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices d'asile ci-après désignées :

ARDENNES.

Médaille d'argent. — Mme Lhuintre, directrice à Charleville.
Médaille de bronze. — Mme Defer, sœur sainte Anne, directrice à Givet.
Mentions honorables. — Mmes Bézard, sœur sainte Honorine, directrice à Mézières ; Hannoleau, sœur Eugénie, id. à Vouziers.

MAINE-ET-LOIRE.

Médaille de bronze. — Mme Poreau, directrice à Angers.
Mention honorable. — Sœur Girard, directrice à Baugé.

MAYENNE.

Médaille de bronze. — Sœur Plard, directrice à Saint-Vénérand, à Laval.

OISE.

Médaille d'argent. — M. Auger, directeur à Bressot.
Médailles de bronze. — Mmes Pellerin, directrice à Beauvais ; Maisan, id. à Mouy.
Mentions honorables. — Mlle Favre, directrice à Verberie ; sœur Beloir, id. à Clermont ; sœur Amélie l'Esprit, id. à Crépy.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE LA MÉTHODE DES SALLES D'ASILE.

Nous voulons, dès le premier numéro, faire comprendre clairement ce que c'est que la *méthode* des salles d'asile, et en rendre saisissables les raisons d'être et les avantages. Nous ne pouvons rien faire de mieux que de reproduire les pages suivantes. Ces pages sont signées d'un nom bien connu de tous les amis des salles d'asile, et que nos lecteurs verront avec plaisir paraître souvent dans nos colonnes :

Les écoles primaires, nous en avons la conviction, continueront un jour l'œuvre *éducative* des salles d'asile ; mais jusqu'à présent,

le côté de l'*instruction* a tellement prédominé dans les écoles proprement dites, que les salles d'asile se sont trouvées sur un terrain à part. L'asile précède l'école, mais l'école ne fait pas suite à l'asile. C'est pourquoi une méthode toute particulière, une organisation distincte, ont été nécessaires pour les premiers refuges de l'enfance.

I.

A quelques proportions que l'on cherchât à réduire les méthodes des écoles pour les appliquer à une œuvre spéciale, on ne parvenait pas à atteindre de si jeunes enfants, à les intéresser, à fixer leur attention mobile, à charmer leurs cœurs, à maîtriser leurs volontés. Il fallait des moyens nouveaux pour un but nouveau. Il s'agissait d'accomplir pour un grand nombre ce que la mère de famille fait pour ses propres enfants. La mère donne à ses enfants les soins physiques, les premières habitudes d'ordre, de décence, de propreté, d'obéissance; elle les accoutume à vivre sous l'œil de Dieu comme sous l'œil d'un père; elle les prépare doucement aux leçons du maître. Mais tandis que, aidée de la toute-puissance du sentiment maternel, et chargée de quelques enfants seulement, la mère peut accomplir sa tâche en suivant simplement les mouvements de son cœur, la directrice d'asile, entourée d'une multitude d'enfants qui ne sont pas les siens, ne pouvait remplir sa mission qu'au moyen de procédés tout particuliers.

L'étude la plus affectueuse, la plus consciencieuse de la nature du petit enfant, a révélé des procédés qui permettent d'agir sur tous, de communiquer avec tous à la fois, de centupler les forces et l'action du maître, et de faire disparaître le nombre en réunissant dans une même impulsion et sous un même coup d'œil cette multitude d'enfants.

Ces procédés satisfont aux besoins impérieux de mouvement qui existent chez ces petites créatures. Ces procédés font obtenir un certain degré d'attention, des moments de tranquillité et de silence, pendant lesquels on leur parle de Dieu, de sa bonté, de leurs devoirs, on les réjouit par des récits variés; ces procédés enfin rendent possibles les soins de propreté et de décence réclamés par un si jeune âge. C'est à l'ensemble de ces procédés qu'on a donné le nom de *Méthode des salles d'asile.*

Et la méthode, on le voit, fait corps avec l'institution même; elle ne saurait en être séparée. C'est seulement en faisant usage de cette méthode qu'il est possible de donner l'éducation de la famille au grand nombre d'enfants qui ne la trouvent point au foyer domestique.

Voyons comment, à l'aide des procédés dont on parle, la salle d'asile accomplit cette tâche si modeste et si importante, si simple et si difficile à la fois.

II.

Toute mère qui comprend sa mission, qui *élève bien* ses enfants,

fait trois choses : elle leur donne les soins physiques nécessaires à la conservation de la santé et au développement des forces; elle les entoure d'une surveillance attentive ; elle cultive leur cœur, éveille leur intelligence par un enseignement varié, agréable, spontané. Ces trois choses, soins physiques, surveillance morale, enseignement, composent toute l'éducation ; mais il y a cela de particulier dans l'éducation du petit enfant, que chacun de ces éléments est d'une importance si capitale pour son existence matérielle ou pour sa vie morale qu'il n'est pas un seul instant où ils puissent être séparés, où l'un doive prédominer et se fortifier aux dépens des deux autres.

Les soins de la mère participent au même degré d'une vive sollicitude pour le bien-être physique, d'une attention clairvoyante qui écarte l'ombre même du mal, d'une continuelle effusion de son esprit et de son cœur pour éclairer et échauffer l'âme de son enfant. Si parfois elle emprunte à quelques livres des notions, des explications faciles, elle modifie ou complète les leçons. Revêtus de son langage, les enseignements étrangers se proportionnent à l'âge, à la disposition de l'enfant, comme la Providence avait transformé dans son sein les aliments en un lait pur et vivifiant.

L'asile imite-t-il l'action de la mère ? tout concourt-il à ce but dans l'institution qu'un illustre prélat a si bien définie « le supplément de la sollicitude maternelle, lorsque cette sollicitude ne peut s'exercer avec profit pour l'enfant et sans préjudice pour la famille[1] ? »

Entrons dans une salle d'asile.

III.

Une pièce vaste et aérée est consacrée aux exercices des enfants. Les mots travail, leçons, classe, ne rendraient qu'imparfaitement ce qui se fait ici, le mot *exercice* indique que tout y est préparation et développement.

Les enfants quittent cette salle dès que leurs petits exercices sont terminés, afin que des impressions d'attention, de respect, de silence s'attachent exclusivement à ce lieu. D'autre part, la propreté et la salubrité exigent que plusieurs fois par jour la pièce soit nettoyée et l'air renouvelé. — Hormis donc deux heures de l'après-midi, les enfants se tiennent dans une pièce ou réfectoire

1. Instruction pastorale de S. Em. le card. Giraud, archevêque de Cambrai, sur les salles d'asile, 1846.

« L'asile, disait encore le vénérable prélat, dans la pensée de ses fondateurs, n'est pas proprement l'instruction, mais il en est le vestibule. Il est le point et comme la station intermédiaire qui sépare le berceau de l'école : ce n'est pas encore l'enseignement sur une échelle normale, mais ce n'est plus une attention exclusive donnée aux besoins matériels. C'est un heureux mélange et un sage tempérament des soins que réclame le développement de l'intelligence et des exercices qui servent à fortifier et à assouplir les organes.... Son but est de recueillir le premier âge pour le préserver de l'isolement, de s'emparer de ses facultés, à mesure qu'elles éclosent, de sa mémoire, de son imagination, de son âme tout entière, pour les remplir de saintes images, de récits édifiants, d'idées morales, de sentiments vertueux, de douces et pures affections. »

de même dimension que la première salle, ou bien ils jouent dans une cour spacieuse.

Un vestibule ou *lavabo* se trouve entre le préau et la salle d'exercices. Là on reçoit les enfants à leur arrivée, on suspend le long des murs les petits vêtements qu'ils reprendront au sortir de l'asile; là encore, on leur lave la figure une ou plusieurs fois par jour. — Des lieux d'aisances, soigneusement ventilés, sont divisés en huit ou dix stalles, de manière que les soins de propreté et de décence soient rendus faciles pour chaque enfant. — Tout cela, au rez-de-chaussée, au niveau de la cour, afin que rien ne gêne la circulation et les mouvements.

Un air salubre, de l'espace, la propreté sont donc assurés à des enfants qui, la plupart, dans les villes, passaient la journée entière dans des chambres basses, obscures, malsaines.

IV.

Examinons maintenant le mobilier, et voyons comment il rend possibles la surveillance parfaite et l'instruction simultanée de 100 ou 150 enfants de 2 à 7 ans.

Le mobilier de la salle d'asile fait en quelque sorte partie de la méthode. Des dispositions toutes particulières ont été imaginées en même temps que les procédés de la méthode ont été conçus. Sans le mobilier spécial on ne peut appliquer complétement la méthode, de même qu'il est absolument impossible d'exercer la surveillance convenable.

Rien de plus facile que de surveiller un ou quelques enfants, quand on a bonne volonté et conscience. Rien de plus simple que de communiquer à un ou quelques enfants les notions élémentaires des connaissances primaires; mais tout se complique, tout offre de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit d'une multitude. Le *comment* se présente aussitôt ; il faut chercher le moyen matériel et moral d'atteindre le but. Il faut enfin *faire disparaître le nombre* en groupant partout les enfants, de telle sorte qu'un seul coup d'œil du maître les embrasse tous, et distingue chacun, de façon qu'ils soient tous et toujours à portée de sa voix et de son regard, et qu'en conséquence, tout enseignement soit entendu, tout commandement obéi par tous.

C'est ce que fait la salle d'asile, en échelonnant les enfants, selon leur taille et leur âge, sur un amphithéâtre à marches larges et graduées; en les rangeant, dans le préau, sur des bancs latéraux espacés et peu élevés ; en leur présentant les objets de leurs petites études sous des formes très-distinctes qui frappent tous les yeux à la fois : tableaux en gros caractères pour la lecture; boulier-compteur à couleurs vives et tranchées pour la numération; images coloriées pour l'histoire sainte, l'histoire naturelle, etc.; larges signes tracés sur des cartes ou sur la muraille, pour les poids et mesures, pour les premières lignes du dessin linéaire ; enfin figures variées sur la planche noire, pour tout ce qui doit être rendu sensible. — A celui

qui met en œuvre ces moyens, qui gouverne cette masse d'enfants, la *touche* qui désigne au loin; le *claquoir* qui commande l'attention, donne l'impulsion, accentue le commandement, règle les mouvements; le *sifflet* qui les suspend ou les arrête.

Voyons maintenant la manière d'employer le temps, de distribuer les heures, et de faire servir toutes ces dispositions matérielles à l'éducation intellectuelle et morale de ce petit peuple.

DOUBET.

(*La suite au prochain numéro.*)

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Nous nous proposons de faire connaître successivement la situation de chaque département, au point de vue des salles d'asile. La comparaison ne sera pas sans intérêt, et pourra provoquer une utile émulation.

Les salles d'asile sont au nombre de 104 dans le département de la Seine : 51 dans la ville de Paris, 53 dans les deux arrondissements extérieurs.

Paris possède 40 asiles communaux et 11 asiles libres. L'arrondissement de Saint-Denis en compte 27 communaux et 6 libres; l'arrondissement de Sceaux 18 communaux et 2 libres.

Des 104 asiles 2 sont destinés aux enfants de familles protestantes, 2 aux enfants israélites.

Quatre asiles sont dirigés par des hommes.

Sur 100 directrices d'asile, 83 sont laïques, 17 appartiennent à des congrégations religieuses. Des 83 laïques, 40 sont mariées, 23 célibataires; 16 sont veuves.

On compte 64 adjointes, et 82 femmes de service.

Le nombre des enfants des deux sexes admis dans les 104 asiles est de 12 691, ce qui donnerait environ 120 enfants par asile; mais il est des établissements parmi les asiles libres qui sont très-peu fréquentés.

De ces 12 691 enfants, 10 853 sont élevés par des directrices laïques, 1838 par des religieuses.

11 127 sont admis gratuitement, et 1564 payent une rétribution.

Les traitements des directrices communales s'élèvent à la somme de 84 500 francs; ceux des surveillantes adjointes et les gages des femmes de service, vont au delà de 70 000 francs, et les rétributions produisent une somme de 25 805 fr., ce qui forme un total de 180 305 francs; partagée entre les 12 691 enfants, cette somme

présente pour chacun d'eux une dépense d'un peu plus de 14 francs par an.

Le développement et l'institution des salles d'asile, dans le département de la Seine, témoigne assurément d'un remarquable progrès. On n'y comptait que 6 asiles en 1830, 15 en 1834, 27 en 1846. De cette dernière année à 1854, le nombre des enfants admis s'est élevé de 5285 au chiffre que nous venons de faire connaître. Il y a donc lieu de rendre hommage au zèle éclairé de l'autorité municipale et au dévouement des personnes charitables dont les efforts persévérants ont amené un tel résultat.

Qu'on ne se le dissimule pas cependant, sous plusieurs rapports il y a beaucoup à faire.

D'abord, le nombre des asiles, aujourd'hui encore est très-insuffisant. Par exemple, 20 asiles seulement existent à Paris pour les quartiers de la rive gauche de la Seine, et ces asiles ne reçoivent pas plus de 2740 enfants. Or, quel est le chiffre de la population de ces trois arrondissements? 275000; et la population dont je parle, est, on le sait, la plus nécessiteuse de Paris.

Sur la rive droite, le second arrondissement, arrondissement si populeux, ne possède que 2 asiles. On ne peut voir sans étonnement que dans tout l'espace compris, d'un côté, entre la rue Saint-Lazare et la Seine, de l'autre entre la rue Montmartre et le rond-point des Champs-Élysées, il ne se rencontre pas une seule salle d'asile communale! Il n'existe que 7 asiles communaux pour les 1er, 2e et 9e arrondissements; la population de ces trois arrondissements étant de 277 554 âmes, on a un asile pour 39 670 habitants : proportion, on le voit, infiniment au-dessous des besoins.

Qu'on sorte des barrières de Paris, qu'on entre dans les communes de la Villette et de la Chapelle Saint-Denis, on n'y trouvera qu'une salle d'asile communale pour 30 000 et 40 000 habitants. Et pourtant, on le sait, la population de ces grandes communes est presque exclusivement composée d'ouvriers. Parcourez les boulevards extérieurs, depuis la Villette jusqu'à la barrière de Charonne, vous compterez 70 cabarets sur 100 maisons. Serait-ce trop de jeter 5 ou 6 bonnes salles d'asile entre tous ces foyers de corruption?

Nous n'ignorons pas les sacrifices immenses qu'a faits et que fait encore chaque jour la ville de Paris dans l'intérêt de l'instruction primaire. Mais nous savons aussi que l'adoption d'un système mieux entendu la soulagerait du lourd fardeau qu'elle assume et lui permettrait de multiplier des établissements indispensables. Quand la ville de Paris se décidera à faire ce qui se fait partout, à demander une rétribution légère aux familles qui sont en état de la payer, elle augmentera notablement ses ressources. Pourquoi n'obtiendrait-on pas pour les salles d'asile[1], et même pour toutes les

1. Dans l'asile de la cité Napoléon, on reçoit des enfants moyennant une rétribution de 10 centimes.

écoles primaires, ce qu'on obtient sans difficulté pour les crèches? L'établissement d'une rémunération ne serait pas seulement un soulagement pour la ville, elle serait encore un bienfait au point de vue scolaire : la gratuité *absolue*, qu'on le sache, loin de propager l'instruction l'entrave. Les familles qui ne font aucun sacrifice pour l'instruction de leurs enfants, sont celles qui veillent le moins à l'assiduité de ces enfants à l'école : on tient peu à ce qu'on ne paye pas.

Il est d'autant plus désirable de voir se multiplier les salles d'asile de Paris, que dans l'état actuel, on est contraint de confier à un même établissement un nombre d'enfants beaucoup trop considérable. Au point de vue hygiénique, comme au point de vue de l'éducation, les inconvénients qui résultent d'une trop grande agglomération détruisent en partie les bienfaits de la salle d'asile.

Le second point sur lequel doivent porter les améliorations et les réformes, c'est l'état des locaux destinés aux asiles. Généralement les salles d'exercices sont beaucoup trop vastes, tandis que les préaux sont beaucoup trop petits. Il semble que les architectes de la ville ne se soient pas rendu compte de l'usage auquel sont destinées respectivement ces deux pièces. Les enfants ne séjournent que quatre heures dans la classe, et ils y sont en repos; ils restent huit heures dans le préau, et ils y prennent leurs repas, s'y livrent à leurs jeux, y reçoivent des soins de propreté. Donner au préau des dimensions plus petites qu'à la classe, c'est tout simplement faire un contre-sens.

De plus, on ne réfléchit pas qu'en élevant des salles de classe trop vastes on place les directrices d'asile dans des conditions très-fâcheuses. Ces femmes dévouées restent debout toute la journée; elles parlent ou chantent constamment. Faire un si dur métier, dans une salle trop étendue, c'est se condamner à un infaillible et prompt épuisement. Il est à Paris des asiles que les directrices redoutent : elles y sont constamment malades. La ville se plaint du trop grand nombre de congés qu'on accorde aux surveillantes, et de la dépense occasionnée par les congés (il faut payer les remplaçantes) : le vice des constructions, la trop grande étendue des salles, le trop grand nombre d'enfants admis dans un même asile, sont, il faut bien le dire, les causes de ces maladies continuelles.

Les observations qu'on vient de lire sont l'expression des besoins constatés; elles reposent non sur des théories, mais sur des faits. La ville de Paris, on n'en peut douter, voudra, par des améliorations successives, mettre les salles d'asile qu'elle crée avec une générosité si louable, en état d'être présentées aux départements comme des établissements modèles sous tous les rapports.

Eug. Rendu.

DISTRIBUTION DE CHEMISES DANS LES SALLES D'ASILE.

Monsieur le Rédacteur,

Un système de bains pour les enfants a été organisé depuis quelque temps par les soins de M. de Cormenin, dans les salles d'asile de Paris.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une œuvre qui, à mon sens, serait le complément indispensable et le corollaire de cette création si utile.

Le bien-être que procurent ces ablutions ne peut être qu'incomplet et précaire si l'enfant, au sortir du bain, est obligé de reprendre le linge sale et mal entretenu qu'il a déposé en y entrant.

Cette réflexion toute naturelle amène à penser qu'il serait facile d'arriver à d'excellents résultats, si l'on pouvait, dans les asiles, fournir de chemises blanches, tous les samedis, les enfants appartenant à des familles indigentes.

Le 9e arrondissement de Paris a établi depuis plusieurs années ce mode si profitable de secours pour les enfants de ses écoles primaires; le bureau de bienfaisance du 10e arrondissement, dont j'ai l'honneur de faire partie, a reçu communication d'un rapport détaillé sur le même objet et s'occupe des moyens d'introduire sur son territoire l'amélioration dont il s'agit.

Ce secours établi dans deux arrondissements s'étendrait avant peu, il y a lieu de l'espérer, aux autres circonscriptions de la capitale. Qui ne comprend la nécessité de donner aux enfants les habitudes de propreté corporelle, dès le plus jeune âge?

Je n'ai pas la prétention d'exposer ici une découverte; je ne veux que faire toucher du doigt la possibilité de réaliser une amélioration incontestable et de faire connaître les renseignements que j'ai été à même de recueillir, renseignements consignés déjà dans mon rapport au bureau de bienfaisance du 10e arrondissement.

Trois chemises sont nécessaires par chaque individu; l'une portée par l'enfant, l'autre au blanchissage, la troisième à la visite, ou au raccommodage ou enfin au repos dans la lingerie.

On doit tenir compte de trois grandeurs pour trois tailles, suivant l'âge des enfants : je les calcule pour 3, 5 et 7 ans.

Les sœurs attachées aux divers établissements charitables des arrondissements peuvent être chargées de faire confectionner et entretenir ces chemises dans leurs ouvroirs, et de les faire blanchir.

Tous les samedis soir avant de quitter l'asile, les enfants passent dans un cabinet séparé, et sous la surveillance de la maîtresse, la chemise sale est déposée et la chemise blanche endossée. Il leur devient dès lors facile de paraître dans une tenue convenable aux offices du dimanche; il y a là, on le comprend, économie et soulagement pour les familles ouvrières ou indigentes, en même temps que garantie de bonne santé pour les enfants : double avantage qu'il est impossible de méconnaître.

Les sœurs du 9e arrondissement ont renoncé à se fournir de toile à la filature des indigents à cause de l'élévation du prix; elles ont recours à des maisons de commerce particulières; elles emploient une toile dite *toile de Landerneau.*

Détail d'une chemise de fille, 2e *taille de l'asile* (5 ans), *terme moyen.* — Il est impossible de déterminer exactement la quantité de toile pour les enfants de cet âge, leur développement étant très-irrégulier. Pour les uns 2 mètres seront nécessaires, pour d'autres 1m,50 suffiront. Je prends le terme moyen 1m,75.

1m,75 toile large de 80 à 85 centimètres coûtant 1 fr. 20 cent. le mètre	2 fr. 10 c.
Confection dans les ouvroirs	» 30
Marque en coton de couleur	» 10
Total	2 fr. 50 c.

Les chemises de garçons sont dans les mêmes proportions; il faut seulement ajouter dix centimes pour la confection, laquelle est plus compliquée; cela les fait ressortir au coût de.... 2 fr. 60 c.

Peut-être trouvera-t-on que le prix de confection, porté à 30 centimes pour les filles, à 40 pour les garçons, est évalué à un taux trop modique; mais ce prix m'a été fixé par les sœurs elles-mêmes; les sœurs affirment qu'à de telles conditions elles peuvent trouver leur compte en confiant le travail aux jeunes filles de leurs ouvroirs.

Que si ces ouvroirs étaient insuffisants et ne pouvaient se charger d'une entreprise très-considérable, ne serait-il pas possible que la confection fût confiée, toujours par l'intermédiaire et sous la surveillance des sœurs des divers arrondissements, mais avec une légère élévation de dix centimes, aux femmes *indigentes inscrites;* ce serait un moyen d'occuper et de soulager ces dernières, auquel les bureaux de bienfaisance applaudiraient sans doute.

Certaines familles répugneraient peut-être à voir porter par leurs enfants des chemises qui, huit ou quinze jours auparavant, auraient été portées par d'autres.

Une telle susceptibilité, nous le croyons, ne serait nullement fondée. Une chemise bien blanchie ne peut conserver aucune influence nuisible; en tout cas, le remède serait très-simple : il suffirait d'appliquer à chaque élève, dans les asiles, ou dans les écoles, un numéro d'ordre, lequel figurerait également sur les trois chemises; dès lors les mutations deviendraient rares et accidentelles; ce ne serait qu'une fois par année que les chemises seraient changées en raison du développement de la taille des enfants.

Pour le roulement ordinaire du service il faut calculer trois articles distincts : le blanchissage, le raccommodage, le renouvellement.

Le blanchissage dans le 9e arrondissement est payé quatre centimes par chemise. Ce prix paraît très-élevé; il y aurait moyen, ce semble, d'obtenir d'un entrepreneur un rabais considérable.

Pour l'entretien et le raccommodage, la dépense serait nulle la première année, alors que la chemise est neuve; pendant la seconde année du service, un seul raccommodage suffirait; les sœurs l'évaluent à dix centimes; pendant la troisième année il faut compter deux raccommodages : soit vingt centimes.

La perte du linge est à peu près nulle; il n'y en a eu dans le 9e arrondissement qu'un ou deux exemples, grâce aux minutieuses précautions et à la stricte surveillance des sœurs, grâce surtout à la sévère et *complète interdiction* du changement de linge hors de l'asile ou des classes des écoles, sous quelque prétexte que ce soit.

Enfin pour entretenir le fond de lingerie dans un état toujours satisfaisant, il faut calculer qu'une chemise dure trois années; il y a donc lieu de compter pour chaque année le renouvellement d'un tiers des chemises.

Les chemises hors de service sont coupées dans les parties les moins usées pour faire des pièces destinées au raccommodage; le reste est mis en bandes pour les malades et blessés; les débris et rognures sont mis en charpie par les petits enfants.

D'après l'exposé ci-dessus, si l'on prend pour base des calculs le nombre de mille enfants, il serait nécessaire :

1° De faire la dépense de première mise pour { 1500 de filles à 2 fr. 50 / 1500 de garçons à 2 fr. 60 } 3000 chemises, en moyenne, à 2 fr. 55 .... 7650 fr.

Dépense extraordinaire et normale qui ne se renouvellera pas.

2° D'établir la dépense annuelle et normale pour les années subséquentes, comme suit :

Blanchissage de 1000 chemises par semaine, ou 52 000 chemises par année, à 4 centimes.		2080 fr.
Entretien et raccommodage de 1000 chemises de seconde année.	100 fr.	} 300
Entretien et raccommodage de 1000 chemises de troisième année.	200	
Renouvellement en fourniture annuelle de 1000 chemises neuves.		2550
Dépense ordinaire et normale à porter aux budgets.		4930 fr.

Il ne peut m'appartenir de discuter si les ressources financières de telle ou telle ville permettent d'adopter un pareil projet. Mais la

pensée qui vient d'être exposée est, on peut l'affirmer, une pensée essentiellement pratique et dont la réalisation serait féconde en heureux résultats.

Je me borne à émettre le vœu que le comité central des asiles prenne en considération le plan dont il s'agit, et veuille bien aviser aux moyens de le mettre en pratique.

Agréez, etc.

MUSNIER DE LALISIER.
Ancien directeur des Quinze-Vingts.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

LEÇONS DE CHOSES.

Nous donnons ci-dessous un spécimen de ces petits dialogues dont le point de départ est une question adressée aux enfants sur les objets qui frappent leurs sens, et qui ont pour but d'ouvrir et de féconder l'intelligence par des interrogations multipliées. Ces dialogues que l'usage a consacrés sous le nom de *Leçons de choses* sont faits pour occuper utilement et pour exercer l'esprit. Ils doivent jouer un rôle important dans l'enseignement de la salle d'asile, car ils permettent à une directrice intelligente de tirer parti de la foule des *choses* qui d'ordinaire frappent les regards des enfants sans fixer leur attention. Et à vrai dire, si tout, pour les enfants, ne doit pas aboutir aux *choses*, tout en doit partir; car la perception par les sens, et comme disent les Allemands, l'*intuition*, est le mode d'étude primitif déterminé par la nature elle-même. On aura bien avancé l'éducation *intellectuelle* des enfants quand on les aura habitués à se rendre compte de ce qu'ils *voient*, *entendent*, *touchent*, *sentent*.

Il va sans dire que ni l'exemple plus bas donné ni aucun autre ne peut ni ne doit être suivi à la lettre ni répété servilement. Pour inculquer des idées aux enfants, il ne suffit pas de leur faire des questions et de leur dicter des réponses. Il faut au contraire attendre les réponses, et ne les faire soi-même qu'autant que celles qu'on recevrait ne seraient pas satisfaisantes. Il faut de plus que les explications soient, autant que possible, de nature à donner lieu à des questions de la part des élèves. C'est par là qu'on juge de l'impression que l'explication a produite, de la manière dont elle a été saisie, des idées qu'elle fait naître ou qu'elle rectifie. C'est ainsi qu'on reconnaît si elle a été complète ou insuffisante; si elle se trouvait en rapport avec ces jeunes intelligences; s'il con-

nt de l'étendre, de la répéter, de la modifier, de la présenter is une autre forme.

Loin de vouloir imposer ici à la directrice une règle absolue, us lui dirons au contraire qu'elle doit se garder de circonscrire s explications dans un cadre tracé à l'avance. Il est souvent difile de deviner comment fonctionne l'intelligence des enfants sur i sujet donné : ce sont leurs questions qui le révèlent. Ce sont es qui, la plupart du temps, dirigeront dans la meilleure manière donner une leçon. Pour les travaux mécaniques on peut tracer avance des règles sûres et invariables; il n'en est pas ainsi pour s opérations de l'intelligence. Il faut que vous en suiviez attentiment les progrès; que l'esprit des enfants réagisse continuelleent sur le vôtre de manière à vous obliger de procéder toujours rec méthode : car il n'y a rien de plus logique que l'esprit de enfance. Souvent ses déductions vous frapperont d'étonnement. es leçons qui peuvent être offertes aux directrices ne sont donc onnes que comme textes, comme direction, comme conseil : il seait dangereux d'y voir autre chose.

Recommandation importante : que les questions comme les réonses des enfants soient toujours accueillies avec intérêt et bieneillance. Nécessairement il en sera adressé de tout à fait puériles t d'insignifiantes. Gardez-vous de décourager l'enfant par l'ironie u le dédain. Il n'est aucune question, pour un maître habile, qui ie puisse devenir l'occasion d'observations judicieuses et d'utiles nseignements. Laissez donc les enfants s'exprimer librement our qu'ils s'habituent à réfléchir, et gardez-vous de refouler leurs dées; que rien ne sente la gêne ni n'inspire la crainte, la crainte paralyserait l'usage d'une partie de leurs facultés. Dites-vous, lorsque l'intelligence des enfants sera en défaut, qu'il convient de vous en prendre à vous-même plutôt qu'à eux. Cette pensée vous encouragera à la patience, à l'indulgence surtout. Vous envisagerez le sujet sous une autre face; vous recommencerez votre explication sous une autre forme. Évitez surtout le ton déclamatoire et pédantesque. Que toute leçon dépouille l'appareil didactique pour revêtir le caractère de la conversation. Cachez le pédagogue, et ne laissez voir que la mère de famille.

EXEMPLE D'UNE LEÇON DE CHOSES.

Le charbon de terre.

« Regardez bien : j'ai à la main un morceau d'une chose qui n'a pas été fabriquée par les hommes, et qu'on trouve toute faite.

« Cette chose a été tirée de la terre. Elle est noire, comme vous voyez. Elle est très-utile, parce qu'elle brûle et sert à nous chauffer. Pouvez-vous dire ce que c'est?

— C'est un morceau de charbon de terre.

— Pourquoi pensez-vous que c'est un morceau de charbon?

— Parce que nous savons que le charbon est noir, qu'il est tiré de la terre, et qu'il sert à l'homme pour le chauffer.

— Ainsi, ce qui rend le charbon si utile, c'est qu'il brûle; et que fait-il en brûlant?

— Il cuit notre nourriture.

— Et encore?

— Il échauffe les chambres.

— Et encore?

— Il fait marcher les machines à vapeur sur les chemins de fer.

— Oui; et qui est-ce qui rend le charbon de terre propre à brûler?

— C'est Dieu.

— Vous avez raison; comme c'est Dieu aussi qui a fait les pierres pour bâtir des maisons; l'eau pour nous empêcher de mourir de soif; les fruits pour nous nourrir; la lumière pour nous éclairer, etc. Qu'il est bon, notre Père céleste, lui qui nous donne tant de choses, avec tant de qualités différentes, pour nous en servir selon nos besoins! Aussi, que devons-nous faire?

— Remercier le bon Dieu.

— Oui; et c'est pour cela que tous les jours, matin et soir, nous faisons notre prière, N'est-ce pas, mes enfants, que vous n'y manquez jamais?

« Maintenant, revenons à notre morceau de charbon de terre. Examinez-le bien. Que voyez-vous?

— Il brille.

— Et ce morceau de terre, brille-t-il aussi?

— Oui.

— Oui; mais pouvez-vous voir au travers du morceau de charbon?

— Non.

— Répétez donc tous ensemble : le charbon de terre est brillant; mais on ne peut voir à travers.

« Touchez-le.

— Il est dur.

— Tenez, je l'ai laissé tomber; qu'est-il arrivé?

— Il est cassé.

— Répétez ensemble : le charbon de terre est dur et cassant.

« Regardez : voici dans ce charbon de petites parcelles jaunes et brillantes. Ce sont des morceaux de soufre ou des morceaux de fer. Quelquefois, on trouve aussi de l'ardoise; alors, le charbon n'est pas bon : il ne brûle pas bien.

« Qui d'entre vous pourra me dire à quoi l'on emploie encore le charbon de terre?

(Si les enfants ne peuvent répondre, la maîtresse leur vient en aide.)

— A faire le gaz.

— Et à quoi sert le gaz?

— A éclairer les rues[1].

— Comment étaient éclairées les rues avant qu'on eût trouvé le moyen de faire le gaz?

— Avec des mèches et de l'huile.

— Avec quoi se chauffe-t-on ordinairement?

— Avec du bois.

— Que fait-on pour se procurer du bois à brûler?

— On abat des arbres.

— Oui; mais il y a des pays où ne poussent pas assez d'arbres pour fournir tout le bois à brûler dont on aurait besoin. Dieu a remplacé le bois, dans ces pays, par le charbon de terre que l'on y trouve en immenses amas souterrains appelés mines, et ces mines sont si vastes qu'on n'a pas à craindre de les voir s'épuiser. »

1. L'objet de ces leçons n'est jamais de donner des connaissances approfondies aux enfants, mais de les habituer à observer.

MODELE DE RÉCIT A L'USAGE DES DIRECTRICES.

JÉSUS BÉNIT LES PETITS ENFANTS. — LAZARE ET LE MAUVAIS RICHE.

Le bon Jésus, mes chers petits amis, aimait beaucoup les en-
ants de votre âge. Il les laissait approcher, et leur adressait de
ouces paroles. Un jour qu'on lui présentait de petits enfants pour
u'il voulût bien leur donner sa bénédiction, ses disciples craigni-
ent qu'ils ne lui fussent importuns et s'apprêtaient à les repous-
er. Mais le Sauveur en fit des reproches aux disciples et leur dit :
aissez venir à moi les petits enfants, car le royaume du ciel est
our ceux qui leur ressemblent; c'est-à-dire pour ceux qui sont
oux, simples et obéissants comme les enfants sages et pieux. —
nsuite le Sauveur les embrassa, puis posant sur leurs têtes ses
nains divines, il les bénissait; aussi partout les mères s'empres-
aient de lui amener leurs enfants. — Ils étaient bien heureux,
'est-ce pas, les petits enfants que le bon Jésus embrassait? Eh
ien! si vous êtes sages et dociles, il vous bénira, maintenant qu'il
st dans le ciel, comme il le faisait quand il était sur la terre.

Jésus prit un jour un petit enfant, le mit au milieu de ses dis-
iples, et leur dit: Si vous ne devenez pas doux et simples comme
e petit, vous n'entrerez pas dans le royaume du ciel. Si quelqu'un
eçoit pour l'amour de moi un de ces enfants, c'est comme s'il me
ecevait moi-même. Mais, malheur à celui qui fait le mal devant
un d'eux, et qui le porte à offenser Dieu! Il vaudrait mieux pour
ui qu'on lui attachât une pierre au cou et qu'on le jetât dans la
ner.

Vous voyez, mes chers enfants, combien Notre-Seigneur vous
imait, et avec quelle tendresse il veillait sur vous. Or, notez bien
eci : ce qu'il disait ou faisait alors, il le dit et le fait encore, quoi-
u'il reste caché à vos yeux ; il parle et il agit maintenant par vos
nères, vos pères, vos maîtres. Jugez combien vous devez vous
nontrer reconnaissants et chercher à lui plaire par votre obéis-
ance et votre piété.

On vous a dit souvent, mes petits amis, combien le Sauveur
imait les pauvres, et vous vous souvenez qu'il a voulu naître
ans une étable, et vivre pauvre, lui qui était maître du monde.

Il recommandait sans cesse de faire l'aumône. Il disait qu'il
st caché dans la personne des pauvres; que quand on vient à
ur secours, c'est lui-même qu'on soulage; de même que, lors-
u'on refuse de les assister, c'est lui-même que l'on repousse.

Quand le jour du jugement sera venu, le Seigneur séparera les
ons d'avec les méchants; et savez-vous ce qu'il dira aux bons?
Venez, les bien-aimés de mon Père, et possédez le royaume du
el qui vous a été préparé dès le commencement du monde; car
ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous
n'avez donné à boire; je ne savais où loger, et vous m'avez offert
n refuge; j'étais nu et vous m'avez donné des vêtements; j'étais

malade et vous m'avez visité. » Alors les justes lui répondront : « Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim et soif, et que nous vous avons donné à manger? quand est-ce que nous vous avons vu malade et que nous vous avons visité? » Et le Seigneur répliquera : « Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous avez fait ces choses à un pauvre, c'est à moi-même que vous les avez faites. » — Qu'en dites-vous? mes enfants, je suis sûr que vous vous sentiriez tout heureux, s'il vous était possible de faire du bien à quelqu'un de ces pauvres malheureux qui n'ont pas de quoi se vêtir ni se chauffer en hiver?... (Les enfants répondent certainement à cette interpellation par des marques très-vives d'assentiment. La maîtresse saisit cette occasion de raconter quelque acte de charité accompli dans la commune ou même opéré par l'un des petits élèves. Si par exemple quelque enfant s'est privé d'une part de son déjeuner pour la donner à un camarade, si la mère ou la sœur de quelque autre s'est dévouée pour donner des soins à un malade; puis elle tirera parti de ces traits pour faire naître dans l'âme de tous quelque profonde et salutaire impression.)

Je veux finir, mes chers enfants, par une histoire que le Sauveur lui-même racontait à ses disciples : Il y avait un homme riche qui habitait un beau palais, et qui était vêtu d'habits magnifiques. Les riches sont souvent très-bons, et quand ils donnent aux pauvres et remplissent bien leurs devoirs, ils sont très-aimés de Dieu. Mais celui dont Jésus parlait ne pensait qu'à lui-même, et on l'appelait le *mauvais riche*.

Il y avait aussi un pauvre nommé Lazare qui, malade et couvert de plaies, n'ayant pas d'abri, se tenait couché à la porte du palais. Il aurait bien voulu ramasser les morceaux qui tombaient des tables chargées de plats somptueux; mais personne n'avait pitié de lui, hors les chiens qui venaient lécher ses plaies.

Ce pauvre vint à mourir; et comme il avait toujours été patient et résigné, et qu'il avait béni Dieu dans son malheur, Dieu le récompensa et l'admit dans le ciel aux récompenses éternelles. Le mauvais riche mourut aussi; et comme il avait été dur et sans pitié, il fut condamné aux supplices de l'enfer. Au milieu de ses tourments, le mauvais riche levant les yeux, aperçut, au sein de la gloire, le patriarche Abraham et Lazare avec lui, et il s'écria : Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez Lazare, afin qu'il humecte seulement ma langue de quelques gouttes d'eau; car je souffre cruellement dans ces flammes. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, souvenez-vous que, pendant votre vie, vous avez été comblé de biens, et que Lazare n'a eu que des maux. Vous n'avez point eu pitié de lui, et vous avez ri de ses douleurs; maintenant, il est récompensé, il est dans la joie, et vous, vous souffrez. Et un abîme vous sépare à jamais de lui.

Voilà, mes enfants, ce que raconta Notre-Seigneur : je suis sûr que chacun de vous aimerait bien mieux être un bon pauvre malade et délaissé, mais plein de patience et de confiance en Dieu,

e d'être un mauvais riche, sans pitié pour les malheureux. Car, rès la mort, à quoi auront servi les belles choses et les trésors on aura possédés ici-bas, si on n'en a pas fait bon usage? Et ne it-il pas se trouver heureux de souffrir à l'exemple de Notre-gneur lui-même, quand il s'agit de gagner le ciel?

EXERCICES.

Le bon Jésus aimait-il beaucoup les petits enfants? — Que faisait-il pour eux? Que faisaient ses disciples un jour qu'on lui présentait des enfants? — Jésus reprit-il? — Que leur dit-il? — Qu'est-ce que signifient les paroles : *Le aume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent?* — Que faisaient les mères tout où Jésus passait? — Etaient-ils bien heureux les petits enfants que Jésus brassait? — Si vous êtes sages et dociles, Jésus vous bénira-t-il maintenant? Qu'est-ce que le bon Jésus dit un jour à ses disciples à-propos d'un petit ant?

Le Sauveur aimait-il beaucoup les pauvres? — Où a-t-il voulu naître? — Où us dit-il qu'il est caché? — Qui est-ce qu'on soulage quand on vient au secours pauvres? — Qui est-ce qu'on repousse quand on ne veut pas faire l'aumône : pauvres? — Que fera le Sauveur quand le jour du jugement sera venu? — e dira-t-il aux bons? — Ne seriez-vous pas heureux s'il vous était possible de re du bien à quelque malheureux? (Questions sur le trait de charité qui aura raconté.) — Quelle belle histoire le Sauveur a-t-il racontée à ses disciples? — urquoi l'homme dont il est question était-il appelé le *mauvais* riche? — Dieu ime-t-il pas les riches quand ils sont bons? — Comment s'appelait le pauvre uché à la porte du mauvais riche? — Lui donnait-on des secours? — Qu'est-ce i arriva à ce pauvre? — Qu'est-ce qui arriva au mauvais riche? — Que fit-il milieu des tourments? — Que répondit Abraham? — Qu'aimez-vous le mieux : e un pauvre bon et patient, ou un riche mauvais et dur? — A quoi auront vi toutes les richesses du monde à celui qui ne pourra entrer dans le ciel?

BIBLIOGRAPHIE[1].

Histoire d'une salle d'asile : *Lettres de deux dames inspectrices.* 1 volume in-12.

Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de plaider pour le principe même de la lle d'asile, mais il est éminemment utile d'en faire comprendre le but réel, véritable caractère, de faire toucher du doigt l'importance de la méthode, faire saisir l'esprit qui doit tout vivifier dans cette œuvre de l'éducation rétienne de l'enfance.

Voici un petit livre qui, sous la forme piquante d'un récit plein de naturel et mouvement, traite à fond de ce qui regarde la création, la direction et l'in-ection des salles d'asile. Ce petit livre est tout animé du souffle chrétien qui ée les œuvres, en même temps qu'il est pénétré de l'esprit pratique qui les utient. « Définir la salle d'asile, disait le cardinal Giraud dans un mandement lèbre, c'est en faire l'apologie. » C'est en ce sens que les *Lettres de deux dames spectrices* font l'apologie de la salle d'asile; elles les dépeignent, elles les dé-ontrent, elles les font marcher, pour ainsi dire, sous les yeux du lecteur. On y touche pas seulement le corps, on y sent l'âme de la salle d'asile. « Il y a , lisons-nous, p. 209, autant d'unité dans la pensée d'éducation qui domine

1. La librairie de MM. L. Hachette et Cie se charge de procurer les ouvrages nnoncés aux personnes qui en feront la demande.

tout, que de variété dans les détails par lesquels on arrive à saisir les facu de l'enfant, à exercer ses organes. En même temps que l'asile lui offre de l pace, du mouvement, des jeux, pour fortifier et développer son corps, il lui c une atmosphère nouvelle, saine et pure, où son âme s'imprègne aussi natur lement de bonnes pensées, de bons sentiments, de bons vouloirs, que l'on r pire sans effort l'air dans lequel on vit. Les soins, l'éducation, les joies de famille chrétienne, offerts à ces petits êtres qui semblaient ne les dev jamais connaître, quel noble résultat de recherches, d'études ingénieuses ins rées par la charité!... » « Tenez, ma chère Cécile, ajoute avec grande rai l'une des aimables correspondantes, je suis convaincue qu'il n'y a encore rationnel et de vraiment fécond que le système de nos salles d'asile; là on é die et on suit la marche de la nature au lieu de la contraindre et de l'opprim on cherche à devancer le mal par le bien; on travaille à échauffer le cœur, même temps qu'on parle à l'esprit; l'instruction est un moyen d'éducation; apprend pour bien vouloir, pour bien agir. »

« Est-ce qu'il n'en devrait pas être ainsi dans toutes les écoles, poursuit cellemment l'auteur? Est-ce qu'il n'en doit pas être ainsi tout le long de la vi Au degré et avec les formes convenables, il faudra que l'on prenne modèle nos asiles, si l'on veut faire de sérieuses et fructueuses réformes dans l'édu tion. »

Ce qui nous plaît dans cet ouvrage, c'est qu'en y trouvant traitées par gracieuse et vive causerie de deux femmes du monde, ces questions ordinai ment arides du *local*, du *mobilier*, de la *méthode*, du *choix des directrices*, *punitions*, des *récompenses*, des *formalités légales*, etc.; en y suivant pas à le développement technique de l'institution, le lecteur est immédiatement, par les conditions mêmes du récit, placé à ce point de vue nouveau et saisiss de l'influence exercée par l'œuvre des salles d'asile, non-seulement sur ce pour qui elle est faite, mais aussi sur ceux et surtout sur celles qui la fo C'est par là que les *Lettres de deux dames inspectrices* ne sont pas seulem un livre utile, mais un bon livre; car la création d'une salle d'asile y apparaî la fois, et comme un bienfait pour les pauvres, et comme un remède contre vide d'une existence d'ailleurs ornée de toutes les jouissances de l'esprit, m qu'il fallait remplir par une *œuvre*, et qui devient heureuse en devenant mé toire et chrétienne : « Me voici installée, chère amie, écrit la jeune femme re guée dans une petite ville de province; le salon est superbe, et j'ai bien le pl délicieux boudoir que l'on puisse imaginer; la cage est spacieuse et dorée, ma c'est encore une cage, et je me heurte aux barreaux, pauvre exilée d'une patr qui m'est toujours chère. Hélas! hélas! que je me sens Parisienne! ou plut que je me sens loin de tout ce que j'ai quitté! — Songez donc que je suis seu au moins six heures par jour, et que je ne sais plus m'occuper; c'est-à-dire q je ne puis plus m'amuser de ce dont je m'occupe, et voilà le grand ma heur. »

« Non, Cécile, répond la spirituelle correspondante; vous vous méprene l'ennui n'est point ici en cause. C'est du vide que vous éprouvez, il faut le rem plir. S'il y a de cruels vides dans les cœurs affligés, il y en a aussi dans l existences heureuses. Consacrez quelques heures à la peinture; continuez v riches tapisseries et vos broderies élégantes, mais n'exigez pas de ces chos plus qu'elles ne peuvent donner. Ne leur demandez pas d'animer, d'intéress votre vie.... Ce qui vous captivait ne peut plus que vous distraire; l'occupatio de votre existence de jeune fille ne peut plus être que le délassement de votre v de femme. C'est pourquoi les œuvres utiles, les œuvres charitables et laborieuse les bonnes œuvres, en un mot, sont non-seulement un devoir, mais une conso lation et un bonheur. Mettez une *œuvre* dans votre vie. »

Et, de ce point de départ à la fois si simple et si vrai, si élevé et si fidèlement em prunté cependant aux conditions de la vie réelle, à travers les incidents qu'animer à chaque page des observations pleines de finesse, on voit naître et se développe la pensée dont la réalisation est le but et la conclusion de l'ouvrage.

Au surplus, l'éloge de ce livre n'est plus à faire. Cet éloge serait dans l'expo du bien qu'il a déjà produit; il est tout entier surtout dans les hauts suffrag dont il a été l'objet : M. le ministre de l'instruction publique a sanctionné c suffrages en souscrivant à un nombre considérable d'exemplaires.

Nous respectons l'anonyme dont ont voulu se couvrir les deux aimables cor respondantes. Grâce pourtant à l'heureuse inspiration qui a dédié ce petit livre

mme de bien dont le souvenir est invoqué ici comme un patronage naturel; e au caractère d'un ouvrage où se révèlent au même degré et la distinction 'esprit et la connaissance pratique de l'institution dont on parle, on peut, trop se tromper peut-être, prononcer le nom de deux de ces dames in-gentes et dévouées qui, au sein de l'ancienne commission supérieure, ont acré de si persévérants efforts au développement de l'œuvre des asiles. *histoire d'une salle d'asile* est particulièrement destinée aux femmes du de qui éprouvent le désir de faire connaissance avec une œuvre dont elles rent le caractère particulier et les détails. Nous croyons ce livre indispen-e aux personnes zélées qui veulent doter leur ville de l'établissement le plus ieux pour les enfants des classes ouvrières; il sera aussi d'une grande utilité r les directrices elles-mêmes; les directrices y puiseront avec des sentiments élevés, l'esprit pratique de l'institution. — Déjà, nous le savons, la lecture etit ouvrage en question a aidé le dévouement de plus d'une dame à triom-de la timidité que donne l'inexpérience; plus d'une encore après l'avoir lu ra : Mettons-nous à l'œuvre!

M.

VARIÉTÉS.

INFLUENCE MORALE DES SALLES D'ASILE.

BONS EXEMPLES.

e trait suivant a eu lieu dans une salle d'asile du département 'Hérault : c'était un samedi. La directrice, suivant sa coutume, ribuait, avant le départ, quelques images aux plus sages, aux exacts, aux plus propres. Un petit garçon de quatre ans est elé. Il arrive assez timidement et tend la main : « Tu as été gentil et bien obéissant, n'est-ce pas? Voici, pour récompense, belle image de l'enfant Jésus dans sa maison de Nazareth. » Et irectrice remit à l'enfant l'image coloriée. L'enfant la prend, le de deux pas, puis reste immobile. A mesure que d'autres rochent, il se déconcerte et rougit. Tout à coup, il s'élance vers irectrice, en lui tendant l'image. « Non, madame, je ne l'ai pas née. Vous me la donniez parce que vous croyiez que j'avais été sage; mais on ne vous a pas dit que j'ai été très-méchant ce in avec maman *pour me débarbouiller*. » Le mouvement si cat de la conscience d'un enfant de quatre ans a été accueilli, me on pense, avec une satisfaction profonde. Il témoignait ne manière irrécusable des excellents effets de l'enseignement al de la salle d'asile.

— Un enfant de cinq ans, fréquentant la salle d'asile de Bati-lles, près Paris, fut témoin d'une scène de violence entre son e et sa mère; le père était ivre. Pendant le tumulte, le pauvre t se cacha, tout pleurant, dans un coin; puis, comme son père pelait : « Oh! non, dit-il, je ne vais pas avec toi, tu m'as fait

trop de peine. Tu ne sais donc pas combien c'est mal de tr boire et de battre maman? On voit bien que tu n'as pas été à salle d'asile, toi! » Et le lendemain, le père, tout ému, venait lu même raconter le fait à la directrice.

— Un ouvrier de la rue Saint-Antoine, à Paris, se laissait al avce violence et à tout propos, à de grossières habitudes de jur ment. Depuis quelque temps, la dame de charité qui portait d secours au pauvre ménage, avait remarqué un adoucissement r table dans le ton et le langage de cet homme. Elle se hasarde, jour, à en faire tout haut la remarque et à féliciter l'ouvrier. « M Dieu, répond celui-ci, c'est pas ma faute; il le faut bien que m'adoucisse : depuis que la petite va à la salle d'asile, tous l soirs, si je me mets à jurer, *elle me gronde!* » La *petite*, enfant six ans, fréquentait la salle d'asile du passage Saint-Pierre, habilement dirigée par Mme Joly.

Ce fait n'est pas le seul exemple de l'influence exercée sur l pères et mères par les enfants; cette influence bienfaisante est pl grande et se produit plus souvent qu'on ne pense. Il y a là comr une action providentielle de la génération qui s'élève sur la gén ration qui l'a précédée; et cette action ne sera pas un des fruits l moins précieux de l'éducation reçue dans les salles d'asile.

IDÉES UTILES.

(Nous donnons sous ce titre des extraits de rapports qui nous sont communiqués.)

C'est une erreur de croire qu'il n'y a pas d'inconvénients placer dans un même bâtiment plusieurs établissements scolaire lorsque le nombre des élèves est considérable : une salle d'asile rez-de-chaussée, une école de garçons au premier étage et u école de filles au second. J'ai souvent en été, surtout lorsque l croisées sont ouvertes, acquis la preuve des effets du mauvais a qui s'élève d'une classe où sont reçus un grand nombre d'enfant En se mettant à la fenêtre de la classe supérieure, on est bie convaincu du danger qui résulte de cette agglomération d'enfan placés ainsi les uns au-dessus des autres.

— En général, les murailles des écoles et des asiles ne sont p peintes et entretenues comme elles devraient l'être; là est une d principales causes de l'insalubrité de l'air qu'on y respire. L vapeurs, les miasmes qui s'échappent du corps humain, et surto de celui des enfants, soit par la respiration, soit par la transpira tion, vont se refroidir sur les parois des salles, et y déposent d molécules imperceptibles de matières animales. Ces molécul s'accumulent, et bientôt entrent en putréfaction. De là, cet odeur forte et nauséabonde qui vous saisit dans tous les lieux o les enfants sont réunis en grand nombre. Le remède à ce mal e

mple, et l'on s'étonne qu'on n'y ait pas encore songé. Toutes les asses, tous les préaux devraient être peints solidement à l'huile, , quatre fois au moins par an, on devrait prescrire des lessiges qui enlèveraient des murailles ces matières putrides. Il serait ailleurs facile de se convaincre de la vérité du fait que j'avance. ı'on ordonne, comme essai, le lessivage d'une des grandes oles de Paris qui n'aurait pas été peinte depuis plusieurs nnées. L'eau sale produite par le lessivage, analysée avec soin, isserait constater la présence des éléments délétères que je gnale.

— Les prières sont trop longues; on ne peut aussi longtemps ptiver l'attention d'enfants de cet âge. A la suite de ces prières ent la récitation des chapitres d'histoire sainte appris par eur. — C'est confondre l'asile avec l'école, c'est charger la émoire et fatiguer l'esprit des enfants, sans profit pour leur veloppement moral et intellectuel. Ne vaudrait-il pas mieux ire appel à leur intelligence en provoquant un dialogue simple saisissant, arriver à leur sens intime par leurs sens extérieurs?

—La directrice a fait en ma présence, aux petits enfants qui l'éutaient, d'effrayantes peintures des tourments des réprouvés. eût-elle pas obtenu un meilleur résultat en ouvrant ces jeunes eurs à la tendresse et à la reconnaissance, en leur faisant touer au doigt et à l'œil, pour ainsi dire, la bonté de Dieu, sa émence, sa grandeur révélée dans toutes ses œuvres? C'est dans t ordre d'idées qu'il est désirable de voir les directrices raconter vie de Notre-Seigneur, et surtout son enfance, plutôt que d'enndre les enfants réciter certains passages de l'Écriture qui ne nt pas à leur portée.

— La directrice donne ses leçons un livre à la main, ce qui ôte ces leçons l'apparence même d'un entretien maternel, et emèche toute communication spontanée entre la maîtresse et les èves. Aussi la plupart s'endorment-ils et ne savent-ils quoi que soit.

— Les leçons sont bonnes, mais peu variées. Le catéchisme et istoire sainte en fournissent exclusivement le sujet; et, bien que tte partie des leçons soit incontestablement la plus importante, s enfants cessent d'écouter quand, tous les jours, on les entreent du même sujet; et, par conséquent, quelque bon que soit enseignement qu'on leur donne, cet enseignement leur profite eu. C'est ce qui arrive ici : les enfants sont distraits, agités, et, l'exception de deux ou trois moniteurs, ne répondent rien. La irectrice parlant dans le bruit se fatigue; de là des moments impatience et de découragement.

FAITS DIVERS.

L'ouverture de la salle d'asile de la rue de l'Épée-de-Bois (fau-bourg Saint-Marcel) aura lieu dans peu de temps.

On sait que LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice honorèren de leur visite, il y a quelques mois, la vénérable sœur Rosalie L'Impératrice ayant exprimé le désir qu'une salle d'asile fût an nexée aux écoles déjà établies dans la maison que dirige cett humble et illustre fille de la Charité, l'asile a été construit, et un vaste salle d'exercices est maintenant en état de recevoir les petit enfants de ce quartier populeux.

L'Impératrice a bien voulu consentir à ce que le nouvel établis sement fût placé sous son patronage spécial, et reçût le nom d salle d'asile Sainte-Eugénie.

—Une salle d'asile vient d'être inaugurée dans la ville d'Yssen geaux (Haute-Loire). La solennité qui a eu lieu à cette occasion été une fête vraiment populaire; et M. de Chevremont, préfet d département, a pu se convaincre que l'initiative dont il avait fa preuve, répondait aux vœux comme aux besoins de la population

En présence d'une réunion composée de représentants de toute les classes, et dans laquelle on remarquait Mme la marquise d Latour-Maubourg, dame du palais de l'Impératrice, M. le préfet prononcé un discours inspiré par une intelligence sérieuse d l'œuvre des asiles, et dont nous extrayons le passage suivant :

« .... Quelle grandeur se cache donc sous cet humble titre, dan cette humble institution ! Ce qu'on vous avait dit des bienfaits d la salle d'asile, vous allez pouvoir à chaque instant en constater par vos yeux, la vérité; vous allez apprendre, chaque jour davan tage, à connaître l'arbre par ses fruits.

« Parmi ces derniers, celui qui est le moins remarqué peut être, celui qui, cependant, n'est pas le moins précieux, c'est l'in fluence des enfants sur les parents eux-mêmes. Ils ne sont malheu reusement pas rares, les pères, indignes de ce nom, qui, oublian le respect que le poëte latin appelait, avant tout, autour de l'en fance, ne craignent pas de déflorer la native candeur de leurs jeune enfants par le spectacle de grossières jouissances, de fermer leur cœurs à la pitié par la pression de brutales habitudes, de laisse leurs corps dans la souillure, pendant que leurs âmes reçoivent l précoce semence de tous les vices. Eh bien ! ouvrez à ces même enfants la salle d'asile; dans cette atmosphère toute parfumée d douces réminiscences, tout éclairée de lueurs calmes et affectueuses l'enfant revit à sa nature intime. Rentre-t-il dans le froid et trist logis de ses parents. une auréole le protége et un rayonnemen

s'en dégage. Les parents se sentent enveloppés dans ce charme, entraînés à des sentiments plus tendres et plus désintéressés, pénétrés par des inspirations inconnues.

« Il y a quelques semaines, j'étais à Brioude; je revoyais la salle d'asile que j'avais inaugurée l'année dernière, et sur le fronton de laquelle je relisais les paroles que j'avais naguère prononcées :

ICI L'ON FORME DES AMES SAINES DANS DES CORPS ROBUSTES.

« C'était le milieu du jour, et les mères, quittant le labeur de la journée, apportaient en foule aux jeunes enfants de modestes repas. Je me mêlai aux groupes qu'elles formaient; j'épiai dans leurs yeux, sur leurs fronts, sur leurs lèvres, le sentiment qui les animait. Mille détails d'une grâce inconnue à ceux que la misère aisse toujours en face du besoin, venaient me révéler le changenent qui s'était fait dans leurs âmes. L'enfant du pauvre connaît peu les caresses, et sa bouche, à son tour, est trop fermée au souire. L'excès du dénûment fait comme l'excès de la richesse, il essèche le cœur. Eh bien! après moins d'une année, il m'était onné d'être le témoin d'une scène où se retrouvaient en action les ntiments les plus vrais, les plus intimes de la famille. Le triple rain que la misère avait accumulé autour du cœur s'était fondu; nature avait repris ses droits, la mère embrassait son enfant, celui-ci lui rendait avec élan chacune de ses caresses. Chose iste à dire et cependant encore trop vraie : il y avait dans cette ène si simple et si touchante à la fois, la révélation de toute e situation nouvelle.

« Mais, si les mères avaient changé, combien ils s'étaient nsfigurés aussi ces mêmes enfants! A la place de ces petits es déguenillés, souffreteux, maussades, fourbes, se plaisant is le mal, que l'on rencontre sur le pavé de tous les faubourgs, salle d'asile réunissait déjà de jeunes enfants propres, rangés, ctueux, souriants. La pauvreté se lisait bien encore sur leurs ements, mais elle ne s'imprimait plus ni sur les traits, ni sur pression de la figure. La faim, comme l'a dit le poëte,

La faim qui flétrit l'âme autant que le visage!

aim, cette mauvaise conseillère, *malesuada fames*, n'y mart plus ses honteux stigmates. Les soins que les parents avaient is à observer avaient eu leur effet : la pauvreté pouvait encore ber la pitié, elle ne soulevait plus le dégoût. Les mères avaient ris à aimer chaque jour davantage ces jeunes enfants qui rendaient si bien en amour, en docilité, en joyeuse hu-, toutes leurs tendres attentions. Dès les premiers jours, les nts avaient dû se priver pour eux; ils avaient dû plus tard, tenir les enfants à la hauteur des exigences de l'asile, trar et économiser davantage, les mères avaient trouvé des forces résister aux entraînements de leurs maris, et ces derniers,

touchés eux-mêmes de tant de grâces d'un côté, de tant de dévouement de l'autre, étaient rentrés à la fin dans le cercle fécond des devoirs de la famille.

« Ce qui est une vérité à Brioude ne peut pas être une illusion à Yssengeaux. Que l'administration municipale conserve à l'établissement naissant toute sa sollicitude, que les dames patronesse l'entourent de leurs soins de chaque jour; qu'elles viennent e aide au dévouement des saintes filles qui ont bien voulu en ac cepter la direction, et les bienfaits de l'asile deviendront bientô les mêmes, et la même heureuse révolution ne tardera pas à s produire parmi les enfants et parmi les parents. »

— La salle d'asile de Lagenevraye (département de Seine-e Marne) dont la fondation a été entreprise, il y a quatre ans, par zèle des sœurs de Saint-Vincent de Paul, et sans autre appui, début, que les secours de la charité privée, est aujourd'hui cor plétement terminée. A cet asile sont joints un ouvroir et une éc qui reçoivent les jeunes filles de trois communes voisines, et jett dans un pays abandonné jusqu'alors, les germes d'une vérital régénération morale. — Les ressources fournies par la charité p vée, pour la création de cet établissement, se sont élevées à p de 20 000 francs.

— L'ouvroir-asile de Luzarche, département de Seine-et-O arrondissement de Pontoise, a célébré, il y a peu de temps, l' niversaire de sa fondation.

Cet établissement renferme une école, un ouvroir pour les jeu filles, et une salle d'asile; il est dû au zèle charitable de M curé de Luzarche qui, secondé par le dévouement de ses par siens et de quelques propriétaires voisins, est parvenu à tri pher des difficultés que rencontre toujours une création nouv M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu, d'aill venir en aide au respectable ecclésiastique, et lui a accordé, année, une subvention de 2000 francs.

La maison de Luzarche fait connaître les bienfaits du sys des asiles à un canton qui, jusqu'à ce jour, y était resté étra

---

3e SÉRIE, T. 1. N° 2. — NOVEMBRE 1854.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL DES SALLES D'ASILE.

LETTRE

DE SON ÉM. MGR LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE TOURS,

PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DES SALLES D'ASILE.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU *JOURNAL DES SALLES D'ASILE.*

« Tours, le 5 novembre 1854.

« Monsieur le Directeur,

« Je vous remercie de l'attention que vous avez eue de m'adresser le 1er numéro du *Journal des salles d'asile*, et je vous prie de m'inscrire comme abonné, pour six exemplaires, à cette intéressante publication.

« Je répandrai votre recueil autour de moi, et je ne négligerai rien pour concourir au but que vous vous êtes proposé, en entreprenant une œuvre digne de toutes sortes d'encouragements.

« Ce sera d'ailleurs pour moi un moyen d'acquitter, au moins en partie, la dette que j'ai contractée en acceptant la présidence du Comité qui, dans les nobles pensées de

l'Empereur, et conformément aux vues si généreuses et si charitables de l'Impératrice, doit s'appliquer à propager et à faire prospérer de plus en plus une institution qui, placée comme elle l'est, sous la sauvegarde de la religion, ne peut manquer d'influer de la manière la plus heureuse sur l'avenir des familles et de la société.

« Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très-dévoués.

« † F. N., CARDINAL ARCHEVÊQUE DE TOURS. »

Nous sommes heureux de placer en tête de notre recueil ce précieux témoignage d'une haute bienveillance. Il y restera comme une consécration dont les rédacteurs du nouvel *Ami de l'enfance* ont droit d'être fiers, comme un encouragement auquel un zèle sans relâche s'efforcera de répondre.

L'éminent prélat veut bien nous faire l'honneur de nous dire qu'il ne « négligera rien pour concourir au but que nous nous sommes proposé. » Nous comprenons quels devoirs nous impose une telle approbation; nous sentons en même temps qu'elle double nos forces.

Si nous pouvons puiser quelque part de sérieux motifs de confiance, c'est dans la pensée que l'œuvre à laquelle nous nous consacrons, est entièrement conforme aux vues du *Comité central* et à celles de son illustre président. Pour coopérer au bien dont le Comité sera l'instrument, et poursuivre la réalisation des hautes pensées du ministre aux regards de qui, parmi tant de créations d'ordre supérieur, la modeste institution des salles d'asile s'est révélée dans sa puissance régénératrice, les rédacteurs de *l'Ami de l'enfance* sont assurés du moins de réunir ces conditions premières de tout travail fécond : la foi dans l'œuvre entreprise, le dévouement pour l'accomplir.

Eug. RENDU.

PARTIE OFFICIELLE.

EXTRAIT DE L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

ADRESSÉE AUX PRÉFETS A LA DATE DU 31 OCTOBRE 1854.

Salles d'asile.— « Les salles d'asile, que S. M. l'Impératrice a bien voulu honorer de son patronage, ne sont pas seulement des refuges destinés à préserver les jeunes enfants des dangers physiques et à procurer aux parents pauvres la liberté du travail ; elles sont aussi, et surtout, des établissements *d'éducation.* Elles forment toute une institution, qui a pour but d'assurer à l'enfance la première éducation religieuse et intellectuelle partout où la famille ne sait pas, ne peut pas ou ne veut pas la donner.

« Vous avez beaucoup à faire, monsieur le préfet, pour que le nombre des salles d'asile soit proportionné aux besoins des populations, et pour que ces précieux établissements soient substitués peu à peu aux *garderies*, où l'incurie des parents entasse trop souvent de pauvres êtres dont le corps s'étiole en même temps que leur âme risque de se flétrir. Veillez aussi avec le soin le plus attentif à ce que les *salles d'asile* ne viennent point, par une fausse direction, à dégénérer en *écoles.* Toutes mes recommandations se résument en ces mots : créer la salle d'asile partout où elle peut être utile, et partout oú elle existe y faire pratiquer la méthode, c'est-à-dire cet ensemble de procédés que l'étude de la nature et des besoins de l'enfant a fait connaître, dont l'usage a démontré la puissante efficacité et qu'on ne pourrait négliger sans porter atteinte à l'institution même. L'expérience et les études spéciales des inspecteurs de l'instruction primaire vous permettront de diriger facilement cet important service. Je n'ai pas besoin de vous le recommander plus longuement. La haute protection sous laquelle il est placé est un témoignage assez éclatant de l'intérêt que le gouvernement y attache. Vous devez le considérer comme la base de tout notre système d'enseignement primaire....

Écoles de filles.— « J'attire votre attention d'une manière toute spéciale sur la création des écoles de filles.

« Si l'instruction primaire peut être considérée comme un puissant instrument de civilisation , assurément c'est lorsqu'elle s'applique à cette portion de la société qui ne fait pas les lois , mais, ce qui est peut-être plus , qui crée les mœurs. Beaucoup d'écoles mixtes existent encore dans votre département ; et je n'ai pas be-

soin de vous dire quels inconvénients, sous le rapport moral comme sous le rapport purement pédagogique, peut entraîner une trop nombreuse réunion des enfants des deux sexes. Vous devez donc, monsieur le préfet, travailler de tous vos efforts à la multiplication des écoles spéciales de filles. En permettant que des institutrices soient chargées de la direction des écoles mixtes qui, d'après la moyenne des trois dernières années, ne reçoivent pas annuellement plus de quarante élèves des deux sexes, le décret du 31 décembre 1853 n'a point eu pour but d'entraver la salutaire propagation des écoles spéciales. Comme la loi du 15 mars 1850, il reconnaît au contraire, en principe, la nécessité d'une école particulière pour chaque sexe; mais prévoyant les cas, malheureusement trop nombreux, où la pénurie des ressources communales met obstacle à la fondation des écoles de filles, il permet de réunir dans les plus petites écoles les garçons et les filles sous la direction d'une institutrice. Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages moraux que présente, dans les écoles mixtes ainsi réduites, la substitution d'une institutrice à un instituteur. En assimilant le traitement des directrices des petites écoles au traitement des instituteurs suppléants, le décret du 31 décembre 1853 a voulu aussi faciliter l'établissement d'écoles publiques dans les communes d'une faible population. Vous vous appliquerez à tirer de cette combinaison les effets que l'administration est en droit d'en attendre....

Asiles-ouvroirs. — « Dans les lieux où la création d'une école de filles rencontrerait des obstacles insurmontables, il est une institution très-propre à remédier en partie, sinon en totalité, aux inconvénients résultant de la privation d'un enseignement spécial: je veux parler des asiles-ouvroirs. Ces établissements sont destinés à donner aux jeunes filles les connaissances et l'habitude des travaux à l'aiguille, à mettre, par conséquent, entre leurs mains les instruments les plus habituels de leurs futurs travaux. Rien de plus simple ni de moins coûteux. Les asiles-ouvroirs se tiennent soit dans les salles d'école, après les heures de classe, soit dans un local contigu. La femme de l'instituteur, ou, à son défaut, une couturière agréée par l'autorité, est chargée de la direction de cet ouvroir, moyennant la faible rétribution annuelle de 40 à 50 francs, à laquelle on ajoute une somme très-minime pour l'achat des matières premières. On a soin de varier les travaux des jeunes filles, qui sont principalement occupées au raccommodage de leurs vêtements ou de ceux de leurs parents, pendant qu'une des monitrices fait à haute voix une lecture instructive. Dans les écoles mixtes, tenues par des instituteurs, un ouvroir de ce genre est, vous le voyez, le complément presque indispensable de l'éducation des filles.

Fréquentation des écoles. — « Malgré les constants efforts de l'administration supérieure, le nombre des enfants qui restent étrangers à tout enseignement est véritablement affligeant. On devrait trouver dans les écoles un dixième de la population totale. Il y a cependant des départements où les écoliers ne forment en-

core que le vingtième, le trentième ou même le quarantième de cette population. Ce n'est pas tout : sur le nombre des enfants qui remplissent les listes scolaires, beaucoup désertent les classes pendant cinq ou six mois de l'année. Ces enfants, après une fréquentation purement nominale des classes sont à peu près complétement dépourvus de toute éducation intellectuelle et religieuse. Uniquement absorbés par les labeurs d'une vie toute matérielle, ils grandissent, à vrai dire, en dehors des idées morales qui constituent la vie traditionnelle d'un peuple civilisé. Arrivés à l'âge viril, ils ont laissé s'évanouir toute trace des notions qui n'avaient pénétré ni dans leur esprit ni dans leur cœur. Le but que la société poursuivait avec tant d'efforts est manqué.

« Ce sont là, monsieur le préfet, des intérêts du premier ordre. Il ne s'agit pas seulement de mettre un nombre plus ou moins considérable d'enfants en état de *lire*, *écrire* et *chiffrer;* la question est plus haute. Il s'agit de faire de l'école l'instrument par lequel la loi morale reprendra son empire, et d'assurer par elle, dans les populations, le maintien des principes conservateurs de toute société. Veuillez, d'ailleurs, le remarquer, ce n'est pas la diffusion universelle de l'instruction qui peut constituer un danger social: lorsque, dans un village, tout le monde sait lire et écrire, qui pense à s'enorgueillir et à se faire un titre particulier de connaissances devenues le patrimoine de tous? Lorsque l'instruction tend au contraire à constituer au profit de quelques-uns une sorte de privilége intellectuel, elle donne à l'ambition un prétexte, un aliment à la vanité ; alors seulement elle peut éveiller la sollicitude des esprits prévoyants.

« Je remets sous vos yeux ce que j'écrivais à ce sujet aux recteurs des académies départementales le 3 février dernier :

« Le gouvernement de l'Empereur n'a rien à redouter du pro-
« grès des lumières; plus l'instruction primaire sera également
« répandue, plus les populations seront en état de comprendre et
« d'apprécier les bienfaits du régime sous lequel nous vivons et
« d'accroître par l'activité de leur intelligence, les forces morales
« et matérielles de la France. Si, dans de mauvais jours, quelques
« personnes ont pu méconnaître les bienfaits de cette instruction,
« elles ont dû s'apercevoir bientôt qu'en pareille matière le remède
« est à côté du mal.

« Vous devez donc faire tous vos efforts, monsieur le préfet: pour qu'aucun de vos administrés ne demeure privé des bienfaits d'un enseignement sagement gradué et d'une éducation chrétienne, et je vous prie, dès à présent, d'ordonner les enquêtes nécessaires pour qu'il vous soit possible de me faire connaître exactement, dans chaque commune, le chiffre des enfants de six à treize ans qui sont étrangers à toute instruction, soit qu'ils ne fréquentent aucune école, soit qu'ils ne reçoivent aucun enseignement dans la maison paternelle.

Travail des enfants dans les manufactures. — « L'emploi prématuré des enfants aux travaux de l'industrie est trop souvent la cause

principale de leur éloignement de l'école. Il nous importe donc qu'on veille à la stricte observation de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; et je vous rappelle qu'aux termes de l'article 36 du règlement d'administration publique de 1850, les inspecteurs de l'enseignement primaire peuvent être nommés inspecteurs du travail des enfants. Il est désirable que cette mission si intéressante leur soit déléguée partout où elle ne peut être confiée à des fonctionnaires spéciaux. Nul enfant de moins de douze ans, vous le savez, ne doit, d'après l'article 5 de la loi de 1841, être admis dans une fabrique, « qu'autant que ses parents ou tuteurs justifient qu'il fréquente actuellement une des écoles publiques ou privées de la localité. Tout enfant admis doit, jusqu'à l'âge de douze ans, fréquenter une école. » Je fais appel, pour l'observation de cette prescription, à votre plus active sollicitude, et je suis assuré qu'à ce point de vue, comme à tous les autres, vous saurez imprimer, dans votre département, à l'éducation populaire l'impulsion à la fois vive et mesurée qui est dans les vœux du gouvernement de l'Empereur.

. . . .

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

« FORTOUL. »

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE LA CIRCULAIRE DU 31 OCTOBRE.

Toutes les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressent au développement des salles d'asile, liront, avec une vive satisfaction, les extraits qui précèdent de la circulaire en date du 31 octobre, et remercieront M. le ministre de l'instruction publique d'avoir assigné à cette précieuse institution la place qui lui appartient légitimement.

On ne saurait trop méditer les passages que nous venons de reproduire. Dans les quelques lignes consacrées aux salles d'asile, M. le ministre a résumé les principes qui doivent présider à la di-

rection et assurer les effets salutaires de l'œuvre : caractère spécial des salles d'asile, but de l'institution, méthode, ces trois choses capitales s'y trouvent également définies; sur ces trois points désormais la contestation n'est plus possible. Et c'est après les avoir nettement fixés, que l'instruction ministérielle ajoute : *Vous devez la considérer* (l'institution des asiles) *comme la base de tout notre système d'enseignement primaire.* »

Une telle parole est considérable. Nous nous attacherons, dans notre prochain numéro, à en apprécier exactement la portée, et à en faire ressortir les conséquences morales et pédagogiques.

Nous nous proposons aussi d'attirer l'attention d'une façon toute particulière sur la recommandation qui a pour objet le maintien du caractère propre de la salle d'asile; et nous étudierons les différences essentielles, différences trop souvent méconnues, qui doivent partout distinguer la *salle d'asile* de l'*école*.

Bien que le sujet ne se rapporte pas uniquement au but spécial de notre recueil, nous avons cru nécessaire de reproduire les passages de la circulaire qui ont trait à la fréquentation des écoles. A cet égard, ce qui est dit de ces derniers établissements est dit aussi, dans une certaine mesure, des salles d'asile elles-mêmes. On ne coupera court à de déplorables traditions de vagabondage et d'ignorance qu'en attaquant le mal à la racine, c'est-à-dire en imposant, dès le plus jeune âge, les habitudes de discipline morale qui se contractent dans la salle d'asile; et les recommandations de M. le ministre, à ce point de vue, contribueront puissamment nous en avons la conviction, à faire sentir la nécessité de multiplier, *partout où ils peuvent être utiles*, les refuges de la première enfance.

La circulaire du 31 octobre marquera une phase nouvelle dans la marche de l'instruction primaire en France. Tous ceux qui, à un degré quelconque de la hiérarchie, sont dépositaires des pouvoirs publics le comprendront désormais : rien ne saurait être plus conforme aux vœux du gouvernement que de travailler à l'œuvre de l'éducation populaire, « l'une des œuvres, dit M. le ministre, les plus importantes de notre pays et de notre temps. »

Eug. Rendu.

DE LA MÉTHODE DES SALLES D'ASILE.

(Suite.)

V.

Dans la salle d'asile, « la méthode, c'est l'ordre et le mouvement, » a dit une femme d'une intelligence supérieure.

L'ordre ne peut exister parmi une multitude de petits enfants réunis qu'à la condition que tous leurs besoins soient prévus, toutes leurs actions réglées. Aussi la méthode détermine-t-elle le moment de chaque chose, le rang dans lequel se suivent et s'entremêlent les soins physiques, les courtes leçons, les marches, les causeries, les chants, les récits, les mouvements, les jeux qui partagent la journée.

Comme ici tous les procédés sont dictés par la nature du petit enfant soigneusement interrogée, comme on suit fidèlement la marche que suit la nature elle-même, comme on ne la contraint et ne l'opprime jamais, on la dirige et on la domine facilement. — Pourquoi l'enfant désobéirait-il à des ordres faciles à accomplir? Pourquoi résisterait-il à une impulsion qui ne contrarie pas, mais qui aide le développement de ses facultés? Pourquoi ne se plierait-il pas à des habitudes qui correspondent à ses besoins? S'il est fatigué, il s'assied; s'il éprouve le désir de se mouvoir, c'est l'heure de la marche; s'il est impatient de parler, un chant agréable commence; s'il a faim, le signal du repas se fait entendre.

Aussi tout va comme de soi-même dans cette nombreuse famille. L'équilibre est si parfait entre les besoins et les habitudes, qu'on voit les enfants les plus volontaires, les plus récalcitrants, se conformer facilement, au bout de peu de jours, à cette exacte discipline et obéir sans effort aux indications qui règlent chacune des actions de la journée.

Qui ne connaît d'ailleurs, à l'égard d'un âge si tendre, la force d'un commandement à la fois énergique et calme, la puissance d'une voix douce et ferme, l'influence de l'exemple, et surtout l'entraînement irrésistible que les Anglais appellent si bien la *sympathie du nombre* (*the sympathy of number*)?

La salle d'asile met à profit cette heureuse phase de la vie où le mal, sans réflexion, n'est encore que faiblesse, où le bien se montre plein d'attraits, pour donner à l'enfant les habitudes d'ordre, de discipline, de propreté, d'obéissance, de respect, habitudes profondes et durables, surtout lorsqu'elles datent du berceau. Plus tard, ce n'est pas sans un rude travail que les habitudes se contractent : la volonté oppose souvent une résistance invincible, ou bien il arrive parfois que, ne sachant plus se plier doucement, elle demeure comme brisée et anéantie sous l'effort qui l'a domptée.

Ici non-seulement l'habitude règle les actes, mais elle s'identifie avec la volonté de l'enfant qui l'accueille, l'aime et s'y attache comme à un appui pour sa faiblesse.

En même temps que la salle d'asile impose l'habitude en répondant à tous les besoins réels, elle est infiniment propre, par son extrême régularité, à écarter les besoins factices et à détruire le caprice qui est pour l'enfant une source de maux et de chagrins, comme il est pour l'homme une source d'erreurs et de déceptions.

VI.

Si la méthode est l'*ordre*, elle est aussi le *mouvement* dans la salle d'asile, et le mouvement, c'est le développement physique, moral, intellectuel.

Quiconque a observé de près le petit enfant est convaincu que le mouvement est pour lui d'une nécessité absolue. Il faut qu'incessamment il marche, il parle, il regarde, il s'agite. Remuer, pour l'enfant, c'est vivre, et ce lui est un véritable supplice que l'immobilité et le silence. De là les chants, les gestes, les évolutions, les jeux qui viennent si souvent, dans la salle d'asile, couper les leçons, récréer l'esprit et prévenir, par un bruit voulu et commandé, les bruits irréguliers dont une oreille exercée saisissait déjà les avant-coureurs.

Non-seulement des mouvements fréquents procurent à l'enfant un véritable bien-être et le développement de ses organes; mais ils assurent encore la bonne tenue, parent à des inconvénients sérieux et écartent jusqu'à l'ombre du mal.

Combien de fois une évolution accomplie tient lieu d'avis, de réprimande par le changement subit de maintien et d'attitude, par la distraction qui interrompt et fait oublier ?

En échange du mouvement, des chants, de la distraction accordés au petit enfant, on obtient de lui des intervalles de tranquillité, de silence, d'attention. Ces précieux instants sont mis à profit pour les exercices de lecture, de numération, d'instruction religieuse et morale, d'histoire sainte, d'histoire naturelle ; pour les *leçons de choses* qui apprennent à voir, à observer, à se rendre compte ; pour les récits et les causeries, enseignement plein de charme et de spontanéité qui, mieux que les leçons les plus savantes, développe l'esprit et échauffe le cœur de l'enfant.

Rien n'est plus délicieux que la vue d'une multitude de petits enfants comme suspendus aux lèvres de la maîtresse, ne perdant pas une de ses paroles et, reflétant, dans leurs mobiles physionomies, toutes les inflexions de sa voix, toutes les expressions de son regard.

Les admirables histoires de l'Ancien et du Nouveau-Testament, ces histoires qu'on sait bien surtout lorsqu'on les a apprises sur les genoux de sa mère, sont une mine inépuisable de questions et d'enseignements. Plus d'une fois les pieuses remarques d'une bonne directrice, les simples et judicieuses réflexions de ces *petits*, que Jésus-Christ aimait à voir autour de lui, ont formé à l'histoire de Joseph ou de l'enfant prodigue un commentaire ravissant de naïveté et de sentiment religieux.

Au reste tout, dans la salle d'asile, devient un sujet d'instruction, une source de bons sentiments. Les murs qui abritent, les bancs qui portent, l'arbre de la cour, l'oiseau qui chante sur la branche, la mouche qui vole, tout ce qui se voit, se touche, se sent, est un point de départ pour une définition nouvelle, une explication, une leçon morale, une élévation de l'âme vers le Dieu bon qui a pourvu à tous les besoins de ses créatures.

On l'a compris dans la salle d'asile: pour des enfants tellement jeunes que les plus grands d'entre eux n'atteignent pas l'âge que l'Église appelle l'*âge de raison*, il ne s'agit pas de longues formules dites trop souvent sans attention et sans amour, dont la répétition déflore le plus beau don que Dieu ait fait à l'enfant comme à l'homme, le don de la prière ! — On veut que tout le ramène à Dieu; qu'il le retrouve au fond de toutes choses. On crée pour l'enfant une atmosphère saine et religieuse où son âme s'imprègne de bons sentiments, de bons vouloirs, comme on respire l'air dans lequel on vit.— On travaille à devancer le mal par le bien; on ensemence soigneusement le champ de ces jeunes âmes afin qu'il n'y ait plus de place pour l'ivraie. On fait naître le sentiment du devoir, on éveille, on fortifie cette conscience, qui doit devenir un guide et un juge.—On veut enfin que l'enfant aime à *bien faire*, parce qu'on est heureux quand on est bon, tandis qu'on est mécontent et chagrin quand on n'est pas sage; parce que bien agir, c'est contenter ses parents, se rendre agréable aux autres, et que surtout c'est plaire à Dieu.

Précisément parce qu'on ne demande à l'enfant que de courtes prières, on obtient qu'il les fasse avec l'attention que comporte son âge, *de tout son cœur*, selon la charmante parole par laquelle il exprime comment il aime le bon Dieu, — comment il aime sa mère.

Il est peu de personnes qui ne soient émues à la vue d'une centaine de petits enfants, les mains jointes, les yeux baissés ou levés au ciel, ou fixés sur le Christ, disant tous ensemble : *Notre Père qui êtes aux cieux* ; — *Je vous salue, Marie, pleine de grâces*; priant pour leurs parents, leurs bienfaiteurs, leurs camarades, ajoutant quelquefois un *memento* particulier, si l'un d'entre eux est malade, s'ils ont appris quelque malheur.

VII.

Nous le demandons à tous ceux qui comprennent le charme et la dignité de l'enfance: peut-on mieux suppléer la mère que ne le fait la salle d'asile? N'est-ce pas une noble et sainte invention que celle qui donne à tant de pauvres petites créatures, qui ne les devaient jamais connaître, les enseignements et les joies de la famille chrétienne ? « Il n'est pas de spectacle plus agréable à l'œil, plus doux au cœur, plus salutaire à l'âme, que celui d'une salle d'asile bien tenue. Tous ces visages si propres et si frais, tous ces regards si animés et si joyeux, tous ces fronts épanouis, toutes ces bouches souriantes, tout ce petit peuple agitant les mains, marquant le pas, répétant de bonnes et douces paroles, de courtes prières, des leçons bien simples, chantant, jouant, s'escrimant à mille petits jeux; puis tout à coup, au moindre signal, se taisant, s'asseyant, se levant, marchant ou s'arrêtant, et tout cela sans cris, sans pleurs, sans fatigue et sans ennui, sous les yeux de femmes qui les aiment comme les mères savent aimer; c'est quel-

que chose de ravissant, qui console et enchante pour le présent, et qui projette sur l'avenir un jour délicieux[1]. »

DOUBET.

OBJECTION CONTRE LES SALLES D'ASILE.

« Peut-on, sans inconvénient, séparer les enfants de leurs parents, et par là n'affaiblit-on pas les liens qui les unissent? »

On a parfois exprimé cette crainte; elle ne serait pas sans fondement si la position des petits enfants pauvres, au milieu de leurs familles, était différente de ce qu'elle est en effet. Il y a sans doute, dans les classes indigentes de la société, d'aussi purs sentiments d'amour maternel, et parfois plus de dévouement, que dans les rangs plus élevés. Mais l'empire des circonstances est tel, dans certains cas, qu'il modifie l'expression de ces sentiments, et les refoule au fond du cœur. La mère la plus dévouée à ses enfants n'en est pas moins forcée de travailler, soit au dehors, soit dans l'intérieur de son ménage. Si c'est au dehors, la question est jugée; de toute manière, l'enfant est séparé de ses parents; et certes il vaut mieux qu'il soit recueilli dans l'asile que seul ou mal entouré. Si la mère reste chez elle, elle ne peut néanmoins se dispenser du travail; les soins multipliés, l'attention continuelle qu'exige un jeune enfant, la détournent d'une occupation assidue, et le gain se trouve réduit d'autant. Il résulte de cet état de choses que la mère néglige la surveillance exacte de l'enfant, ou bien elle le corrige avec impatience; aigrie par les difficultés de sa position et par le malheur, elle en vient quelquefois à des mouvements de violence, à des paroles amères et dures; le cœur de l'enfant est douloureusement blessé, il souffre et n'échappe à cette souffrance que par un endurcissement graduel. Croit-on qu'alors les liens d'affection se resserrent, et deviennent plus chers et plus doux? Mais que l'enfant soit séparé de ses parents pendant les heures de leur travail; avant de les quitter et quand il revient le soir, il ne sentira plus que leur tendresse; car s'ils sont affectueux et bons, ils se réjouiront de l'avoir près d'eux; il lui sera permis d'exhaler sa joie enfantine, et des caresses répondront à son babil naïf. Dans ce cas, les liens d'affection, loin de se relâcher, prennent au contraire, par suite de quelques heures de séparation, une nouvelle force et une nouvelle douceur.

On doit aussi considérer qu'une mère de famille de la classe ouvrière, ne peut instruire ses enfants que comme elle a été instruite elle-même; qu'elle est (à peu d'exceptions près) presque incapable de leur donner des idées vraiment justes, et d'éclairer

1. *Un mot sur les salles d'asiles*, par M. le conseiller Rendu.

judicieusement leur intelligence, et en la laissant diriger seule ses enfants, on peut être assuré qu'elle ne saura les rendre que tels qu'elle est elle-même, sous le rapport intellectuel et moral. Ceci est inévitable, lors même que cette mère serait la personne la plus douce et la plus sensée. Ainsi, comment parvenir à répandre dans les classes inférieures une plus abondante mesure de lumière (par lumière, nous entendons la connaissance de Dieu, le sentiment du devoir, l'horreur du mal et l'amour du bien), si les générations qui naissent et s'élèvent continuent à marcher exactement dans le même sentier qu'ont suivi les générations qui les ont précédées? Comment satisfaire aux besoins religieux et moraux qui se font si vivement sentir? comment faire pénétrer la vie de l'âme, souffle pur et sanctifiant, dans le corps social, si l'on ne se hâte de substituer aux enseignements de l'ignorance, et souvent de l'immoralité, ceux d'une raison éclairée et d'une religion bienfaisante? Il devient donc indispensable de suppléer à ce que les parents sont dans l'impossibilité de faire à cet égard, et cela même pour les familles sachant aimer leurs enfants.

Mais que dirons-nous des pauvres petits êtres exposés journellement à la brutalité de parents violents et grossiers? De quelles voies de correction et de réprimande use-t-on envers eux? Maltraités, frappés avec rudesse, parfois sans le moindre sujet, on dirait de malheureuses victimes dévouées à assouvir des sentiments haineux, et sur lesquelles se concentre et se décharge tout le fiel que renferment des cœurs ulcérés par la misère ou desséchés par le vice. Les faits ont, à cet égard, une puissance de conviction qu'il n'est que trop facile de constater; il n'est pas rare de rencontrer des enfants estropiés par suite des traitements que leur ont fait subir des parents dénaturés. Une dame rencontra dernièrement sur les boulevards une jeune femme du peuple, mise proprement et avec soin, portant dans ses bras un enfant de quelques mois; devant elle, marchait une charmante petite fille de trois ou quatre ans, qui pleurait à chaudes larmes; et la mère, de moment en moment, la frappait avec force de la main ou du pied, sans que rien de la part de l'enfant semblât motiver ces actes de violences.

De telles scènes, et de plus révoltantes encore, ne se renouvellent que trop fréquemment pour les petits enfants des artisans et des pauvres. Nous en rapporterons une ici, qui nous paraît pouvoir jeter une effrayante lumière sur une des causes du mépris que tant d'êtres montrent pour la vie, et de l'égarement qui les porte à y mettre un terme, oubliant les justes jugements de Dieu. Un ouvrier, dont la raison était troublée par l'ivresse, accablait de coups son fils, âgé de sept ou huit ans; l'enfant demandait grâce avec des cris plaintifs et pénétrants; mais la rage du père semblait augmenter, et il continuait de frapper. L'enfant cessa de supplier, puis éclata en cris de désespoir : « Ah! disait-il avec un accent déchirant, je suis trop malheureux, je ne puis plus le supporter! il faut que je me tue...; oui! oui! je me tuerai!... » Si cet enfant accomplissait un jour cette affreuse résolution (fût-ce même dans de longues années),

n'est-ce pas à son père qu'il serait demandé compte, au dernier jour, de son sang et de son âme?

Ne craignons donc pas de prendre, pour une partie plus ou moins longue de la journée, les petits enfants à leurs parents pauvres; qu'ils soient heureux dans nos asiles; que leur cœur s'ouvre à l'influence de la parole divine, et leur disant avec elle : « Honorez votre père et votre mère, » nous resserrerons les liens de la famille, en même temps que nous travaillerons au bonheur présent et éternel de jeunes et intéressantes créatures.

E. M.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Le nombre des salles d'asile, dans le département de l'Aisne, ne s'élève pas à plus de 18, dont 13 publiques et 5 libres.

Ces 18 établissements sont fréquentés par environ 1700 enfants, dont près de 1500 y sont admis à titre gratuit.

Le département de l'Aisne, on le voit, est bien loin d'avoir satisfait aux besoins d'une population très-nombreuse, comme aux vœux plusieurs fois exprimés par les autorités scolaires. « Souvent, disons-nous dans le rapport adressé, en 1853, au conseil général par l'ancien conseil académique, « souvent, même quand les ressources communales sont suffisantes, c'est par l'apathie et l'indifférence que l'on répond aux vives sollicitations de l'administration; et, nous devons le dire, le conseil académique n'a point vu se réaliser les espérances qu'il avait conçues.... Les asiles manquent, dans un grand nombre de communes fort populeuses, notamment dans deux chefs-lieux d'arrondissement, et beaucoup d'enfants sont privés, surtout pendant la saison des travaux des champs, de la surveillance et des soins que réclame leur âge. »

Saint-Quentin est la ville du département qui témoigne le plus d'empressement pour les progrès d'une œuvre à laquelle sont attachées de si légitimes espérances. Elle compte, à elle seule, six de ces précieux établissements. Trois autres asiles ont été fondés récemment dans l'arrondissemeut de Saint-Quentin; et, parmi ceux-ci, l'asile d'Homblières créé par les soins du magistrat zélé qui dirige aujourd'hui le département.

L'arrondissement de Laon, dont la population atteint le chiffre de 171 000 habitants ne possède néanmoins que 5 salles d'asile, 3 publiques et 2 libres, savoir :

Laon, asile public et asile libre;
Urcel, asile public;
Saint-Gobain, *id.*
Chauny, asile libre.

L'asile de Chauny est un exemple des efforts dignes d'éloges, qui se manifestent, sur beaucoup de points, pour combattre, par une bonne éducation, les périls de toute nature que créent, pour les jeunes enfants, les grandes entreprises industrielles. Il a été fondé par le conseil d'administration de la *Soudière;* et il est entretenu par ce conseil avec une générosité intelligente, dans l'intérêt des nombreux ouvriers de l'exploitation. Mais quelque louable que soit l'initiative prise il y a quelques années par l'administration dont on parle, l'asile libre de la Soudière ne dispense pas la ville de Chauny du devoir de pourvoir à la création d'une salle d'asile publique. L'asile de la Soudière est insuffisant pour une ville dont la population n'est pas moindre de 6300 habitants; il est d'ailleurs trop éloigné du point central, et ne peut guère être utile qu'aux ouvriers de l'établissement.

Il serait vivement à désirer que des salles d'asile fussent créées dans plusieurs autres villes de l'arrondissement de Laon. A Lafère, par exemple, les écoles regorgent de jeunes enfants, qui y subissent, sans aucun profit, des leçons au-dessus de leur portée; beaucoup aussi y vont peupler ces *garderies* qu'entretiennent l'incurie ou l'indifférence des parents. A Crécy-sur-Serre, et surtout à Sinceny, l'établissement d'une salle d'asile serait accueilli comme un véritable bienfait par une population ouvrière généralement très-pauvre.

L'arrondissement de Vervins, qui compte 131 communes, et renferme une population de 135 000 âmes, ne possède encore qu'un seul asile, celui de la petite ville d'Hirson. Le chef-lieu, il est vrai, doit prochainement voir s'élever un de ces indispensables refuges; les fonds sont votés, les travaux ont été mis en adjudication, et M. le ministre a bien voulu accorder à la ville de Vervins un secours de 3000 francs. Mais à Guise, où plus de 300 enfants de 3 à 6 ans attendent la réalisation de promesses déjà anciennes, à Sains, au Nouvion, etc., il est urgent qu'une énergique initiative donne satisfaction à des intérêts évidemment en souffrance.

Dans l'arrondissement de Soissons, deux villes seulement ont créé des salles d'asile : Villers-Coterets et Soissons. A Soissons deux salles d'asile libres et payantes sont appelées à rendre d'importants services. Mgr l'évêque du diocèse a fait preuve, pour la création de ces établissements, d'une générosité à laquelle on ne saurait trop rendre hommage.

Il est triste d'avoir à constater que pas une salle d'asile n'existe dans l'arrondissement de Château-Thierry.

On le voit, la situation des salles d'asile dans le département de l'Aisne est loin de répondre, en ce moment, aux vœux des amis de cette bienfaisante institution. Mais nous avons pleine confiance dans le zèle éclairé de M. le préfet du département et dans le dévouement des fonctionnaires qui sont appelés à le seconder dans la tutelle des intérêts de l'éducation populaire. X.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

En lisant dans votre premier numéro de l'*Ami de l'enfance* l'article qui concerne la distribution de chemises dans les salles d'asile, j'ai pensé que vous accueilleriez peut-être quelques observations relativement à l'usage des bains, observations qui sont le fruit d'expériences quotidiennes.

Je n'ai d'autre but, en vous les transmettant, que de contribuer, pour mon humble part, à perfectionner dans les asiles une pratique d'hygiène qui me semble de la dernière importance pour la santé des enfants.

Nous avons reçu, au mois de juin, une piscine et des cartes de bains; nous associant à l'utile pensée de M. de Cormenin, nous avons immédiatement commencé le système des ablutions.

Mais ici s'est présentée une difficulté; tous les parents, sans exception, se sont recriés, et se sont opposés formellement à laisser leurs enfants se baigner en commun avec plusieurs de leurs camarades, dont l'état de souffrance ou les petites incommodités de leur âge pouvaient influer d'une manière fâcheuse sur la santé des leurs.

Nous n'avons vaincu cette répugnance, laquelle doit au reste se manifester partout, qu'en promettant de ne baigner ensemble que les enfants qui seraient reconnus offrir toutes les garanties de santé désirables.

Les plus simples notions d'hygiène rendent, je le crois, ces observations très-sérieuses : toutes les mères de familles les comprendront ; elles amènent à signaler le vice grave de la confection de piscines qui ne présentent qu'un seul grand bain pour plusieurs enfants.

Pourquoi les piscines ne seraient-elles pas divisées en autant de compartiments qu'on voudrait y placer d'enfants? Ces derniers se trouveraient ainsi isolés et retireraient du bain tout le profit qu'on en peut attendre. A tous égards, ce semble, cette innovation serait désirable.

Reste la distribution du linge, dont M. Musnier de Lalisier a parlé avec une parfaite connaissance de cause, et au sujet de laquelle quelques remarques pratiques pourraient vous être soumises.

Je suis avec respect, monsieur le rédacteur, votre très-humble servante. B.

Maîtresse adjointe d'une salle d'asile.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

JOURNAL D'UNE DIRECTRICE D'ASILE.

Une honorable directrice, une de ces femmes intelligentes et pieuses qui voient dans la première éducation donnée à l'enfance, par la salle d'asile, le gage du progrès religieux et moral, a bien voulu nous laisser jeter un coup d'œil sur le journal qu'elle a eu l'excellente idée de rédiger fidèlement depuis le jour où lui fut confiée la salle d'asile de ***. Nous avons obtenu d'elle l'autorisation de faire connaître ce journal. Nous croyons rendre un véritable service aux directrices et aux adjointes, et mettre sous leurs yeux un exemple à suivre, en publiant successivement les principaux fragments de ce journal. Les directrices y trouveront, avec l'expression naïve des meilleurs sentiments, les conseils les plus salutaires et les détails les plus pratiques.

« 15 janvier 1851.

« Aujourd'hui j'ai été installée par M. le maire et par M. le curé. Tous deux me témoignent la plus grande bienveillance. M. le maire avait convoqué les parents des enfants de l'asile. Il leur a parlé du dévouement que la directrice apporterait dans l'accomplissement de ses fonctions. J'ai, du moins, la ferme résolution de faire tous mes efforts pour justifier la bonne opinion que l'on veut bien avoir de moi : je sens tout ce qu'il me manque ; je sens surtout combien j'ai à triompher de moi-même pour me rendre digne de travailler avec fruit à l'œuvre de l'éducation chrétienne. Aujourd'hui même, j'ai ressenti au milieu d'une leçon des mouvements d'impatience que je n'ai peut-être pas assez complétement maîtrisés ; mais j'ai confiance en Dieu, je lui demande de me soutenir dans la tâche que j'ai acceptée, et à défaut d'autre chose, je lui offre une bonne volonté sincère.

« M. le maire a pourvu à ce que tout le matériel de l'asile fût organisé de la manière la plus complète. Rien ne manque : les tableaux de lecture, avec leurs grosses lettres, sont suspendus aux porte-tableaux ; les ardoises sont attachées le long du mur ; le boulier-compteur étale ses dix rangées de boules ; la planche noire est placée sur le chevalet. Une table occupe le milieu de la salle : elle porte un beau claquoir, le sifflet, la sonnette, le livre des visiteurs et le registre d'admission, sur lequel figurent dès aujourd'hui les noms de soixante enfants. Enfin, un grand Christ est placé au-dessus de l'estrade, et je me suis donné le plaisir d'acheter une très-jolie statue de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras ; douce image qui met Dieu à la portée du cœur de chaque petit enfant.

« J'ai de plus une collection fort intéressante de tableaux. C'est un cadeau de M. le curé, qui a fait venir vingt-quatre sujets de l'Ancien-Testament, et vingt-quatre du Nouveau; il y a joint des tableaux d'objets d'industrie et d'animaux bien coloriés. J'aurai, avec cela, à raconter de belles histoires à mes enfants, et une foule de choses très-amusantes à leur dire. Ce sera ma faute si, munie de tout ce bagage, je ne parviens pas à me faire aimer d'eux. Pour moi, et dès le premier jour, je sens que j'aime tous ces petits. Hélas! je ne puis voir, sans pleurer, des enfants de l'âge de ceux que j'ai perdus! Mais Dieu me donnera ce courage; et d'ailleurs, je trouve une douce consolation à poser sur les joues d'un pauvre petit enfant de l'asile, le baiser que je donnais aux miens.

« Je ne sais trop si je manierai bien facilement mon petit peuple de 60 enfants, tous parfaitement ignorants des usages d'une salle d'asile, et bien plus disposés à crier et à courir qu'à se tenir un peu tranquilles. Tous les enfants, jusqu'à présent, ont vagabondé dans les rues ; quelques-uns sortent de la *garderie*, où une pauvre vieille les laissait se vautrer tout à leur aise. Ils me paraissent, en somme, fort peu amis de la discipline. J'ai adopté un parti qui, je le crois, produira de bons effets, et qui a reçu l'entière approbation de M. le maire. Je lui ai demandé de consentir à ce que je ne prisse d'abord que 20 enfants, les plus intelligents et les plus raisonnables. Je les formerai, pendant une quinzaine, aux exercices ; puis je leur adjoindrai 20 autres nouveaux élèves qui seront maintenus par les premiers, et ainsi de suite. Je suis persuadée que, de cette manière, l'éducation spéciale de l'asile se fera aisément, et que les enfants qui attendront un mois ou six semaines pour entrer effectivement à l'asile, bien loin de perdre du temps, en gagneront.

« Dès aujourd'hui, j'ai fait manœuvrer mes 20 premiers enfants. Je vois déjà que je trouverai parmi eux cinq ou six moniteurs fort avisés, et autant de monitrices tout à fait gentilles.

« J'ai exprimé à M. le maire un vœu qu'il a bien voulu accueillir. Je l'ai prié de faire faire une plate-bande autour de la cour, afin que je pusse y cultiver des fleurs. Des dames, qui se trouvaient là au moment où j'adressais ma demande, n'ont pu d'abord s'empêcher de sourire, et de se récrier : « Comment! vous allez entourer « de fleurs le lieu où doivent s'ébattre une centaine de petits lu- « tins! A peine ces plantes sortiront-elles de terre qu'elles seront ar- « rachées! — Pour cela, mesdames, ai-je cru pouvoir répondre, « permettez-moi de vous dire que c'est mon affaire; si vous avez la « bonté de me donner les fleurs, je vous réponds que pas une ne « sera touchée. Ces fleurs seront chaque jour l'occasion d'une leçon « pratique de respect donnée à nos enfants, pour ce qui ne leur ap- « partient pas. Je désire leur apprendre qu'il est des choses dont on « jouit sans se les approprier. Et si M. le maire veut me fournir les « moyens de les intéresser à la végétation des plantes, à leur cul-

« ture, à leur floraison, j'espère que le jardin de l'asile sera une « preuve de la discipline et de la docilité de nos petits enfants. »

« M. le maire a goûté mes raisons, et la plate-bande va être faite dans deux jours.

« Après la sortie de l'asile, j'ai été visiter une pauvre famille qui compte sept enfants très-jeunes, et dont M. le curé m'avait dépeint l'extrême misère. J'ai trouvé les enfants qui s'agitaient, se battaient, se culbutaient autour de leur mère souffrante et malade. Le père est ouvrier à la fabrique et ne rentre qu'à sept heures du soir. La mère y travaillait aussi autrefois ; maintenant ses forces sont épuisées, et d'ailleurs tout son temps est pris par les soins que réclame une si nombreuse famille. On voit qu'il y aurait de l'ordre et de la propreté dans cet intérieur, si l'on pouvait y aider un peu. La figure de la mère est intéressante et résignée; mais la pauvre femme succombe à la fatigue : « Je n'ai pas « le moyen, m'a-t-elle dit, de tenir mes enfants assez propres pour « les envoyer à l'asile. » En ce moment entrait M. le curé qui venait apporter quelques vêtements, et entre autres deux petites blouses. Je lui ai vite demandé la permission d'en couvrir deux des enfants. Ces petits ont l'air si intelligent que c'eût été dommage de ne pas les voir sur nos gradins. Il a été convenu que M. le curé solliciterait dès demain de M. le maire l'admission des deux enfants à l'asile. La pauvre mère m'a remerciée avec effusion. Elle est si heureuse de penser qu'elle va être un peu soulagée, et qu'elle pourra trouver quelques instants pour les soins intérieurs de sa maison! Si je n'avais pas aimé la salle d'asile jusqu'à ce moment, j'en aurais compris tous les bienfaits en entendant l'expression de la reconnaissance de cette pauvre mère! »

(*La suite au prochain numéro*).

DES LEÇONS SUR LES OBJETS.

Nous le disions dans notre premier numéro : « Si tout, pour les enfants, ne doit pas aboutir aux *choses*, tout en doit partir; car la perception par les sens est le premier mode d'étude déterminé par la nature elle-même. » Aussi recommandions-nous, et ne cesserons-nous de recommander les *leçons de choses* comme un des principaux éléments de succès dans les salles d'asile. Ces leçons, du reste, ne seraient pas moins utiles pour les élèves des écoles primaires. Nous trouvons dans le livre de M. Gauthey, intitulé *De l'éducation*, ou *Principes de pédagogie chrétienne*, quelques directions qui pourront être utiles pour ce genre d'enseignement.

1. Présentez d'abord à l'enfant des objets d'une structure très-simple, puis, graduellemeut des objets plus compliqués, plus difficiles à comprendre et à analyser : Couteau, fourchette, cuiller, assiette, table, chaise, banc, poêle, fenêtre, lit, char, charrue, râteau, bêche, arbre, verger, forêt, rivière, montagne, pays.

. Faites-lui observer avant tout, les objets qui sont en rapport
: ses besoins, avec sa position sociale, et l'état qu'il embrassera
bablement plus taid. Si vous êtes appelés surtout à vous oc-
er d'enfants d'agriculteurs, il faudra leur faire connaître les
duits du sol, et les instruments d'agriculture; si vous avez à
ruire des enfants d'industriels, il sera à propos de leur faire
naître les machines et leur usage. Toutefois, il ne faudra pas
orner à l'étude d'une seule classe d'objets; une certaine va-
é développera mieux l'esprit, et fera connaître l'ensemble des
ses.

. Rendez, autant que possible, les leçons agréables, en les
ant porter sur des objets intéressants, captivants pour le regard
our l'esprit. Les choses qui nous frappent le plus laissenten
s les impressions les plus durables.

. Les leçons dont il s'agit se feront avec un grand avantage en
ne campagne, dans de petites excursions avec les élèves. Au
de la nature, les objets se présentent à nous à leur place, dans
lénitude de leur vie, et dans leurs rapports merveilleux avec
te la création visible.

. Les objets doivent être présentés à l'enfant un à un. En mettre
sieurs à la fois sous ses yeux serait le moyen de lui faire tout
fondre. Il sera même utile, dans beaucoup de cas, de les déta-
r momentanément de leur entourage, afin qu'ils soient vus
ne manière plus distincte. C'est la précaution dont on use dans
ide de la physique et de la chimie. On fait des expériences,
t-à-dire que l'on dégage momentanément certains phénomènes
leur liaison avec d'autres, afin qu'ils ressortent d'autant mieux.
Mais, après avoir présenté l'objet isolé, il faut le présenter dans
liaison avec les objets environnants; ce sera le moyen de
dre la connaissance complète.

. Les objets ne doivent pas se succéder trop rapidement sous
yeux de l'enfant. Il faut qu'il voie bien le premier, avant d'être
elé à observer le second. Autrement, les idées se brouilleraient
es représentations ne seraient ni nettes ni durables. L'obser-
on doit durer assez pour que la notion se forme paisiblement
s l'âme et y prenne racine et vie.

. Ne présentez pas un grand nombre d'objets dans un même
r ou dans un même exercice, de peur de ne laisser dans l'esprit
l'élève que des notions indistinctes et superficielles. Évitez aussi
prolonger beaucoup ce genre d'exercice. L'enfant se fatigue
,et il finit par se dégoûter des choses qui d'abord l'avaient le
s intéressé. Laissez-le jouir des connaissances qu'il a acquises
le la lumière qui est entrée dans son esprit. Quand on visite
r la première fois les grande villes, les musées ou les exposi-
s industrielles, on se lasse bientôt de voir et d'ouïr. L'enfant
ouve une fatigue analogue, quand on veut lui montrer trop de
ses en une fois. Il faut lui laisser le temps d'affermir ses im-
ssions et de prendre, dans le repos, des forces nouvelles.

. Ne permettez pas que l'enfant se contente d'un aperçu général

et léger. Faites-le entrer dans le détail des parties afin qu'il quière une connaissance nette et exacte ; il verra sans d d'abord l'ensemble, puis les diverses parties et leur liaison ; en il reviendra à la considération du tout. En un mot, il fera, s ses forces, l'analyse et la synthèse dont il s'agit.

9. Qu'il ne s'engage pas toutefois dans une analyse trop taillée, car il ne tarderait pas à s'y perdre. Il cesserait de d'une manière nette les éléments, et ne saurait s'élever au-de des détails pour embrasser l'ensemble d'un coup d'œil. D'aille s'il entrait dans cette voie, il ne tarderait pas à prendre les h tudes de ces esprits minutieux qui s'accrochent aux moindres tilles, et qui, ordinairement, ne savent rien terminer.

10. Aidez l'enfant dans ses observations, et stimulez par questions les facultés qui pourraient s'endormir. Toutefois, q n'ait pas devant lui de grandes difficultés, sans que quelq vienne lui donner le secours nécessaire pour les surmonter. A ciez-vous à sa peine, et préservez-le du découragement et de paresse.

11. Qu'il nomme chaque objet et ses parties. Ce sera un cellent exercice de langage et le meilleur moyen de donner d netteté et de la justesse à ses idées. Une idée non exprimée n'ex encore qu'à moitié, c'est le langage qui lui donne une forme, couleur, de la consistance. En influant par là sur la netteté idées dans l'esprit de l'élève, on enrichira considérablement vocabulaire, qui lui fournira bientôt le mot propre pour cha chose. Que d'objets dont nous ignorons les noms, faute d'avoir de tels exercices dans notre enfance !...

Les leçons intuitives (qui ont pour objet des choses sensib exigent que l'on considère l'objet sous divers rapports. Nous i querons les principaux.

La *forme*. Ainsi la boule est *ronde*, l'œuf *ovale;* la porte fo un *carré long* ; le dé a la forme d'un *cube ;* le pain de sucre est *nique ;* la tour est *cylindrique* ou *quadrangulaire*, etc.

La *grandeur*. Le doigt du milieu est *plus long* que les autr le pouce est *plus gros ;* le clocher est *plus haut* que les maiso le lac est *plus grand* que l'étang ; le ruisseau est *plus petit* que rivière, etc.

Le *nombre*. Vous faites compter aux élèves les objets et les p ties des objets ; les bancs de la salle d'école, les enfants qui y réunis, les fenêtres des bâtiments, etc.

La *couleur*. Dans les commencements, l'enfant se borne à in quer la couleur principale des objets ; plus tard, il distingue teintes secondaires.

Quelques autres qualités physiques. Ainsi la dureté, la n lesse, l'élasticité, la surface rude ou polie, le poids, la na cassante, friable, tenace, etc. On a soin de distinguer les propri permanentes de celles qui sont purement accidentelles : l'air al nativement chaud ou froid, sec ou humide ; les arbres verdoya fleuris ou dépouillés de leurs feuilles, selon les saisons.

L'usage qu'on fait des objets, et les classifications qui en ré-tent. Objets servant à la nourriture, au vêtement, à l'écriture, ertaines industries, à l'agriculture.

Les lieux où sont généralement placés les objets que l'on étudie. ıx qui sont dans les chambres, dans la cuisine, dans la cave, ıs la grange, dans l'écurie, dans la cour, dans le jardin, sur la ntagne, dans la rivière, dans la mer, dans l'air.

Les règnes auxquels appartiennent les êtres. Règne minéral, étal, animal.

)n peut aussi, à l'occasion des objets sur lesquels on attire l'at-tion des enfants, leur donner un ensemble de détails propres à intéresser vivement. Si par exemple on leur montre un oiseau, ès l'avoir nommé, on fait remarquer sa forme gracieuse, ses es couleurs; on parle de la manière dont il fait son nid, du ı qu'il prend de ses petits; de ses voyages, de l'emploi que l'on de ses plumes, etc.

)ans les exercices, quelquefois le maître raconte; d'autres fois ait des questions, ou les enfants les font eux-mêmes. Ainsi, ve accroît ses provisions d'idées et de mots, au moyen de ce l voit et de ce qu'il entend. Son activité propre se développe les recherches auxquelles il est obligé de se livrer, et il prépare matériaux sur lesquels son jugement travaillera.

DES RÉCOMPENSES DANS LES SALLES D'ASILE.

aites entendre aux enfants que la première et la plus précieuse outes les récompenses, c'est la bénédiction de Dieu, la pensée voir fait ce qui peut causer de la joie et du bonheur à leurs ents d'abord, et ensuite à vous-même qui prenez soin de leur ınce. Nous regardons comme dangereuse toute récompense qui, par sa nature, soit par sa forme, peut exciter trop fortement gueil ou la vanité des enfants, et transformer le sentiment ıble de l'émulation en un mauvais sentiment. Telles sont les inctions matérielles dont on décore les enfants, soit dans la se, soit même au dehors; les croix, par exemple, les rubans ıutres signes d'une prétendue supériorité, qui ne peut jamais constatée là où il n'y pas possibilité de concours. Tels sont ɔre les prix qui ne peuvent être une récompense convenable là où il y a travail d'intelligence, et lutte, et victoire, mais qui conviennent nullement pour récompenser la sagesse, l'obéis-ce, la bonne conduite de tout petits enfants. Laissez-les donc s leur candeur et dans leur simplicité, et ne vous hâtez pas si de les faire jouer avec les hochets des hommes. Ils n'ont à y ner que l'altération prématurée de leur innocence et le déve-ɔement précoce de petites passions auxquelles ils ne seront que tôt initiés en sortant de dessous votre aile. Qu'ils ne reçoivent

du moins près de vous que les habitudes et les sentiments q pourront les préserver le plus longtemps possible de cette triste i fluence.

Nous regardons comme avilissante toute récompense qui re semble à un salaire, qui peut exciter la cupidité, ou offrir u appât à la gourmandise. Ainsi l'argent est un salaire; il est prix d'un service, et ne peut pas être la récompense de la sagesse d'une bonne action. Quant aux friandises, elles sont un moyen récompense bien irréfléchi et bien inconséquent, puisque vo excitez d'une main un vice que vous punissez de l'autre. Cela sera partout une pratique mauvaise, mais infiniment plus mauvai dans une salle d'asile que dans tout autre lieu; elle y a même qu que chose d'inhumain, puisqu'elle y fait naître des besoins des désirs chez de pauvres enfants qui seront condamnés à pouvoir jamais les satifaire.

En fait de récompense purement matérielle, nous ne voyo guère que les *images* données aux enfants comme témoignage et souvenir de leur bonne conduite. Cette récompense a l'avanta d'être une sorte d'attestation que l'enfant rapporte à ses paren de la satisfaction de la maîtresse. Elle offre, de plus, l'occasi d'une explication ou d'un récit qui peut être une bonne leçon.

Une sorte de récompenses très-utiles, très-efficaces, auxquell les enfants sont extrêmement sensibles, et qui offre des degr très-multipliés, est celle qui consiste à charger de diverses peti fonctions les enfants qui se montrent intelligents, et qui donne l'exemple d'une bonne conduite. Ainsi :

Charger un enfant de distribuer les ardoises et les crayons, et les relever.

Charger une petite fille de distribuer les ouvrages, ou les trico ou la soie pour parfiler, etc.

Charger un enfant de faire faire des mouvements aux élèv pour les occuper au gradin. — Ou bien de les faire compter av le boulier. — Ou bien de montrer les lettres sur le tableau. — (de faire compter le cent.

Confier à un enfant un autre enfant plus petit que lui, pour avoir soin, pour le faire manger, pour l'empêcher de se salir, e

Appeler un enfant à seconder la maîtresse dans certains soins donner, ou même dans certains travaux.

Faire un enfant moniteur de cercle.

Puis le faire moniteur de banc.

Nous ne devons pas omettre de parler ici d'une récompen bien ingénieuse et bien touchante, imaginée par une maîtres intelligente et tendre qui dirige une des salles d'asile de Paris.

Cette récompense consiste dans le droit qu'un enfant acquier lorsqu'il a été bien sage ou qu'il a fait une bonne action, d'obte la grâce d'un de ses camarades qui a encouru une punition.

Il est impossible, sans en être témoin, de se faire une idée l'heureux effet que produit sur les deux enfants cette charma récompense. Nous avons raconté ailleurs trois faits, dont l'un s'

ssé devant nous, et qui sont à faire pleurer de tendresse. La rsonne qui a trouvé cette douce invention dans son cœur est en digne de la sainte mission qu'elle remplit, et l'honore véritaement.

Toutes ces simples récompenses dont nous venons de parler ne uraient fournir un code ni complet ni obligatoire. Ce sont purent des indications que nous avons voulu donner, afin de faire mprendre l'esprit dans lequel nous voudrions que se renfermât système des récompenses dans les salles d'asile. On conçoit bien 'ici, comme pour les punitions, et même plus encore, une assez ande latitude doit être laissée à l'intelligence, à la sagacité, et, us ajouterons, au sentiment des directrices. De même qu'il y a e punition, il y a aussi une récompense dans un mot, dans un gard, dans un geste, dans un témoignage quelconque de satistion, d'approbation ou d'affection. Vous me comprendrez bien, us qui aimez votre œuvre, vous qui l'accomplissez, non pas mme une tâche, mais comme une mission maternelle et pieuse; us qui cherchez aussi votre première récompense dans le regard tisfait de Dieu, la seconde dans le regard tendre de vos petits fants, la troisième dans le regard reconnaissant des gens de en.

M[me] CHEVREAU-LEMERCIER.

(*Essai sur l'inspection des salles d'asile.*)

VARIÉTÉS.

INFLUENCE DES SALLES D'ASILE.

Il y a quatre ans, on eût pu voir la sœur directrice d'une lle d'asile dans le département du Var et les deux sœurs adintes, aux prises, pour ainsi dire, avec un petit peuple qui n'enndait pas alors un mot de français; les sœurs, de leur côté, ne mprenaient rien au patois du pays. La pantomime jouait un and rôle. Aujourd'hui, pas un enfant qui ne comprenne et exprime en français toutes les idées à la portée de son âge. C'est n des bienfaits de l'asile de répandre dans les lieux où le atois domine l'usage universel de la langue française.

— Deux enfants jouaient, un des dimanches du mois dernier, ans une rue du faubourg Saint-Marcel, l'un de six ans, l'aue de sept, tous deux élèves de l'une des salles d'asile du uartier. Tout à coup le plus âgé de ces enfants pousse un cri e joie : il vient de ramasser entre deux pavés une pièce blanche e 50 centimes. « Eh! crie-t-il à son camarade, nous allons acher des gâteaux et des billes. » — Le petit ne se fait pas prier, et

s'élance à la suite de l'heureux auteur de la découverte. Ils n'a vaient point fait dix pas que le plus âgé s'arrête : « Ah çà! dit-i c'est-il bien d'acheter des billes avec de l'argent qu'on a trouvé Te rappelles-tu l'histoire que *Madame* nous a racontée l'autre jou d'un pauvre homme qui avait trouvé un bracelet d'or? — Ou répondit le plus jeune, il a porté le bracelet à M. le curé qui en donné du pain pendant quinze jours aux pauvres gens qui n'a vaient pas de quoi manger. — Eh bien! » reprit son camarade.

En ce moment passait un ecclésiastique. « Eh! monsieur le cur crièrent ensemble les deux enfants. Voulez-vous avoir de quo donner aux pauvres? » Et ils remirent leur trouvaille au dign prêtre en racontant tout naïvement ce qui venait de se passer.

L'ecclésiastique était étranger à Paris, et sur le point d retourner dans un diocèse fort éloigné. Touché jusqu'aux lar mes de ce qu'il avait vu et entendu, il est parti fermemen résolu à fonder une salle d'asile dans sa ville natale.

REMARQUES ET IDÉES UTILES.

(Nous continuons a publier sous ce titre des extraits de rapports qui nous so communiqués.)

On ne néglige pas ici l'excellent moyen d'occuper les enfants sans les fatiguer, par de petits travaux manuels. L'importanc de ces travaux n'est pas, comme on le pense bien, dans leur utilité immédiate, mais dans l'habitude du travail qui doit deveni celle de toute la vie. Le parfilage, la confection des tresses, le figures même et les caractères informes, tracés sur l'ardoise, son autant de petits exercices qui empêchent le désœuvrement.

— La lecture dure trop longtemps; et d'ailleurs, on la pouss trop loin. On oublie que l'asile n'est point l'école, et qu'en en sortant, les enfants ne doivent pas *savoir lire*, mais seulement bie connaître leurs lettres et épeler. C'est au développement de l'intelligence et du cœur qu'il faut s'attacher beaucoup plus qu'aux connaissances positives.

— La directrice m'a présenté trois petites filles de six ans qu répondaient imperturbablement, par cœur, à une longue série de questions plus ou moins abstraites. C'étaient, selon elle, des *enfants-prodiges*. J'ai interrogé moi-même ces enfants en changeant la forme des questions. Naturellement les pauvres petites n'ont pu me répondre un mot. Il m'a alors été facile de faire comprendre à la directrice que, croyant avoir atteint de beaux résultats, elle avait fait une chose détestable; et que sa mission était, non pas de dresser des machines parlantes, mais d'ouvrir peu à peu les jeunes intelligences par des interrogations ayant pour objet les idées les plus simples.

La fontaine devrait avoir plusieurs robinets; c'est le seul n de donner aux visages des enfants les soins de propreté ordre et exactitude.

La directrice, sœur St***, comprend parfaitement le genre ins qu'exige *une certaine* surveillance. Elle sait qu'une direc-loit tout voir, mais que, d'ailleurs, pour détruire de vi-s habitudes, souvent contractées par les enfants à leur insu is malice, il est d'autres moyens que de les punir. En pa-as, le mieux est de ne mettre aucune affectation dans les me-à prendre. Exiger une position convenable du corps et des , suffit la plupart du temps. La vigilance de la directrice, point, obtient promptement le changement désiré sans qu'il esoin d'éveiller l'attention des enfants par des reproches dan-x. Sauf des cas exceptionnels, les bonnes habitudes qu'on ait prendre remplacent naturellement les mauvaises et n'exi-point d'explications.

La salle d'asile manque absolument de vie. Point d'entrain nimation; il semble qu'aucune communication sympathique t établie entre la directrice et les enfants. Pour cette raison, fants se traînent plutôt qu'ils ne vont à l'asile. Quel intérêt nt-ils trouver dans des leçons où tout se passe en lecture et itations?

La directrice a fait droit à nos observations et complétement cé au mode de punition qu'elle avait adopté. Elle comprend tenant qu'à peine même, dans une salle d'asile, le mot de *ion* doit être prononcé, et que le désir de plaire à Dieu et à parents doit être le mobile substitué au sentiment de la e dans le cœur de si jeunes enfants. Cette directrice m'a d'elle-même que précédemment elle s'oubliait jusqu'à me-les enfants de leur faire nettoyer avec leur langue les saletés avaient pu laisser dans les cabinets. Elle sent aujourd'hui en effrayer les pauvres petits êtres qui lui sont confiés, et les er d'un tel avilissement, était mal comprendre sa mission; yens de douceur et les avertissements maternels ont déjà it les plus excellents résultats.

Les désavantages du local servent de prétexte à la personne ée de la direction de l'asile, pour excuser le désordre et le de propreté qui frappent les regards. Les enfants n'ont ni ains ni le visage lavés. Avant l'entrée en classe, la femme de e devrait remplir d'eau fraîche trois seaux, dans l'un des-on laverait les mains, dans l'autre le visage, dans le troi-les éponges. En employant des moyens si simples, l'air ne point vicié par la mauvaise odeur qui s'exhale des gradins.

Avant de commencer la prière, la maîtresse devrait dire les paroles sur la bonté de Dieu, sur les bienfaits dont il

comble les enfants, sur l'obligation où nous sommes de le re cier, etc. Il faut que ces petites allocutions soient courtes et ples; la prière qui vient ensuite, devrait, par la même rai être limitée à l'Oraison dominicale, à la Salutation angélique, quelque autre petite prière spéciale des enfants, pour demande peu de mots, la santé de leurs parents et de leurs bienfaite puis, la grâce de devenir bons, sages, obéissants. C'est qu'on peut les habituer à prier, non pas seulement des lèv mais du cœur.

FAITS DIVERS.

Le cours pratique des salles d'asile, établi à Paris, rue Ursulines, 10, ouvrira sa première session de l'année 18 15 janvier prochain. L'objet de ce cours est, comme on d'enseigner aux aspirantes la méthode des salles d'asile et d préparer à diriger ces établissements soit à Paris, soit dans le partements.

Chaque session dure quatre mois; on y admet des interne 20 à 40 ans. Au-dessus et au-dessous de ces limites, il faut dispense d'âge. M. le ministre de l'instruction publique, pou courager et favoriser le zèle des personnes qui aspirent à la d tion des salles d'asile, a décidé que l'enseignement donné au pratique serait entièrement gratuit ainsi que tout ce qui s'y tache. Des bourses et des demi-bourses (nourriture, blanchis sont également accordées par lui aux aspirantes qui en fo demande et paraissent avoir des droits à cette faveur.

La pension pour les personnes à qui les ressources perm d'en acquitter le prix est de 60 fr. par mois.

Les demandes doivent être adressées à M. le ministre de struction publique.

Les souscriptions seront reçues d'ici au 15 décembre :

A la Sorbonne;

Et à l'établissement du Cours pratique.

— Les habitants de la ville de Saint-Paulien (Haute-Loire entrepris la fondation d'une salle d'asile. Le maire de cette dont le zèle pour les établissements de charité et d'éducation plusieurs fois manifesté, organise une loterie dans le but de en aide à la bonne volonté de ses administrés.

— En exécution des ordres de S. Exc. M. le minist l'instruction publique, un cours destiné à préparer aux exa les futures directrices d'asile, a été ouvert à Strasbourg, au de juillet dernier, par M. le recteur de l'ancienne académie,

a direction de Mme la déléguée spéciale, René-Caillé. Un nombre ssez notable d'élèves-maîtresses, et d'autres aspirantes au certiicat d'aptitude, ont suivi les leçons avec assiduité. Les meilleurs ésultats en étaient attendus, lorsque l'invasion du choléra a nécesité la suspension des cours.

Ces cours seront repris l'année prochaine, deux mois avant les xamens du mois d'août; et tout permet de croire que les intentions ienveillantes qui ont dirigé l'administration dans l'établissement es leçons préparatoires, à Strasbourg, pourront être complétement éalisées.

— M. Demetz, directeur de la colonie agricole de Mettray vient e publier son rapport sur les résultats obtenus par l'institution. ous extrayons de cet intéressant document le tableau de la *Statisque morale des enfants placés.*

« 953 enfants ont été libérés depuis la fondation de la colonie squ'au 1er janvier 1854. — 101 ont été libérés pendant l'anée 1853.

Sur ces 953 colons libérés :
614 — étaient venus des villes;
339 — étaient venus des campagnes;
387 — sont sortis de la colonie pour se livrer à l'agriculture;
282 — sont sortis ouvriers;
284 — sont entrés au service militaire, savoir :
Dans l'armée de terre, — 223;
Dans l'armée de mer, — 61.
Parmi les 284 soldats ou marins :
1 est décoré de la Légion d'honneur;
9 sont devenus sous-officiers;
17 sont devenus caporaux;
162 colons sont mariés et presque tous bons pères de famille.
Sur les 953 libérés :
774 sont restés irréprochables.
58 — se conduisent médiocrement.
18 — ont échappé à notre surveillance.
103 — sont tombés en récidive depuis quatorze ans, d'après nos lletins de patronage et la statistique du ministère de la juse.

103 sur 953 libérés, soit moins de onze pour cent. On trouvera e c'est peu si l'on veut bien songer :

1° Qu'avant la fondation de Mettray les récidives des jeunes enus, étaient de 75 pour cent, ainsi que l'a constaté l'honorable Béranger (de la Drôme).

2° Que Mettray est dans l'obligation de rendre à la liberté des fants souvent âgés de moins de 12 ans; chez qui par conséquent nseignement moral n'a pu laisser de traces durables et qui in n'ont pas eu le temps d'apprendre un état, dont le produit eût soustraits aux conséquences si fatales de la misère.

3° Que Mettray comprend dans sa statistique *tous* les enfants

sortis de son sein depuis la fondation de la colonie[1]. On conçoi facilement que les chances de récidives ne s'accroissent pas seulement par le nombre des libérés; mais aussi et surtout à mesure que ces libérés s'éloignent davantage de l'époque de leur mise en liberté.

Il faut encore tenir compte de ce que les trois quarts de nos colons libérés, ont été élevés dans les grandes villes où l'enseignement du vice est si fécond.

Ainsi, nos 103 récidives portent sur :

75 — enfants des villes.

28 — enfants des campagnes.

Parmi ces récidives, 16 ont leurs parents en prison.

Il faut donc reconnaître que ces enfants avaient reçu les plus fâcheux exemples de leurs parents; que quelques-uns même avaien été encouragés par leur famille à commettre les méfaits pour lesquels ils ont été arrêtés.

Parmi ceux qui ont subi l'épceuve d'une nouvelle décision judiciaire, et qui ont été de nouveau rendus à la liberté :

24 — se conduisent bien maintenant. »

Ces faits sont de nature à intéresser vivement les lecteurs de *l'Ami de l'enfance*. Un des résultats les plus précieux qu'il soi possible de poursuivre par les salles d'asile, est de prévenir che les jeunes enfants, au moyen d'une éducation chrétienne, cett corruption précoce qui peuple de jeunes condamnés l'admirabl colonie de Mettray.

Sur 1679 colons envoyés à Mettray depuis sa fondation jusqu'a 1er janvier 1854, 1065 y ont été reçus complétement illettrés 348 avaient un commencement de lecture; 183 savaient lire 83 seulement savaient lire et écrire.

On voit, pour combien d'enfants, l'absence d'une première éducation a été le motif déterminant de la mauvaise conduite. Que le amis des salles d'asile se mettent donc à l'œuvre!

— Le 3 courant, S. Exc. M. le ministre de l'instruction publiqu a honoré de sa visite l'école normale primaire de Versailles. Reç par le directeur, M. l'abbé Loisellier, le ministre a parcouru tou tes les parties de l'école, et témoigné de sa sympathie pour l'établissement par des paroles bienveillantes dont le souvenir ne s'e facera pas.

---

1. Si Mettray établissait la statistique morale de ses libérés comme la plupa des sociétés de patronage, qui n'exercent leur tutelle que pendant trois ans s leurs patronés, nous aurions pour les 304 enfants sortis de Mettray, en 18 1852, 1853, *dix récidives* seulement à constater, ce qui donnerait seulement chiffre de 3,28 pour cent.

2e SÉRIE. T. 1. N° 3. — DÉCEMBRE 1854.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

SECOURS AUX COMMUNES POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 18, 20, 23, 28 et 30 novembre 1854, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école :

Nosoy-Gatebled (Aisne), acq.	1000 francs.
Seboncourt (id.), acq.	1000
Mazères (Ariége), appr.	800
Marseillette (Aude), constr.	500
Peyrens (id.), constr.	250
Jars (Cher), constr.	1500
Barc (Eure), acq.	1000
Mespaul (Finisterre), appr.	600
Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), acq.	500
Duran (Gers), appr.	200
Juilles (id.), mobilier.	50
Lias (id.), mobilier.	50
Saint-Sauvy (id.), mobilier.	400
Campugnan (Gironde), constr.	1200
Castets (id.), acq.	2000
Agde (Hérault), constr.	2500
Oyeux (Isère), appr.	800
Neaux (Loire), acq.	800
Saint-Bonnet-le-Coureaux (id.), acq.	1200
Riallé (Loire-Inférieure), acq.	1800
Epieds (Loiret), agrand.	200
Laas (id.), acq.	1200
Santeau (id.), constr.	1000
Buzet (Lot-et-Garonne), répar., mobilier.	100
Carnet (Manche), constr.	1000

Boissoncourt (Meurthe), acq.	1500 francs.
Mamey (id.), constr.	1200
Seraucourt (Meuse), acq.	1200
Ile d'Arz (Morbihan), mobilier.	200
Oulon (Nièvre), appr.	800
Crisolles (Oise), acq.	1200
Frétoy (id.), acq.	1500
Maisoncelle-Tuilerie (id.), acq.	1000
Saint-Ulrich (Haut-Rhin), appr.	1000
Saint-Gelais (Deux-Sèvres), acq.	2000
Ablaincourt (Somme), répar.	200
Chuignes (id.), acq.	500
Tecou (Tarn), acq.	500

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

L'INSTITUTION DES SALLES D'ASILE

EST LA BASE DE NOTRE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

« Vous devez, » écrivait récemment aux préfets M. le ministre de l'instruction publique, «vous devez considérer l'institution des salles d'asile comme la base de notre système d'enseignement primaire. » Nous l'avons dit et nous le répétons : une telle parole est considérable. Elle renferme le principe d'améliorations fondamentales dans le régime de nos établissements élémentaires, et le germe d'une sorte de rénovation pédagogique.

Cette parole ne signifie pas seulement que, partout, la salle d'asile doit s'élever à côté de l'école pour en devenir comme le vestibule, elle est l'expression de cette pensée trop peu comprise encore, que les méthodes en usage dans les écoles primaires proprement dites doivent tendre à se rapprocher de la méthode appliquée dans les salles d'asile; et que la seconde est le type sur lequel il importe, autant que le permet la nature des choses, de modeler les premières.

Jusqu'à ce jour, en effet, l'asile précède l'école, mais l'école ne fait pas suite à l'asile.

A l'asile, les enfants sont dirigés selon un système éminemment propre à répondre à tous les besoins de l'esprit, à toutes les inspirations du cœur, à toutes les exigences du développement physique;

On y étudie la marche de la nature pour en pouvoir diriger les nstincts ;

On n'y méconnaît pas que le mal, comme un poison caché, se rouve au fond du cœur même des enfants, mais on y travaille à révenir et à atténuer par le bien le développement de ce germe atal ;

On y profite, pour envelopper en quelque sorte l'âme de l'enfant ans cette idée du bien, des prétextes les plus naturels, des ocasions les plus simples, des objets, des *choses* les plus vulgaires ;

On y fait, en un mot, de l'instruction un perpétuel instrument 'éducation ; on y habitue à bien *apprendre*, pour bien *vouloir*, t pour bien *agir*.

Voilà la salle d'asile!

Quiconque a étudié la méthode dans son principe, et l'a suivie ans ses applications est amené à le reconnaître : tout y est mereilleusement combiné en vue de ce triple but : fortifier le corps, évelopper l'intelligence, diriger la volonté[1].

Or, éducation physique, éducation intellectuelle, éducation moale, c'est là toute la science pédagogique; disons mieux, c'est homme moral tout entier; car pour chacun de nous, cette triple ducation n'est-elle pas le but de la vie, et la dignité de notre voation?

Si, dans la mesure possible, la méthode des salles d'asile réaise l'idéal qu'il faut poursuivre, on comprend dans quel sens institution elle-même doit être considérée comme la base de otre système d'éducation populaire.

Entrez dans une école primaire : à des questions très-simples ur le catéchisme, l'histoire de France ou l'histoire sainte, 15 fois ur 20, il sera très-mal répondu ; 4 ou 5 fois seulement dans cette même proportion, l'élève interrogé fera preuve d'une intelligence éelle de la question, et sortira, pour faire appel aux ressources de on esprit, de la réponse dictée par la mémoire et imposée par la outine.

Entrez dans une salle d'asile : assistez à une *leçon de choses*, ous serez émerveillé de la puissance de réflexion déployée sans fforts par des enfants de cinq et six ans.

S'il était possible en un tel sujet de recourir à une sorte d'évauation mathématique, je dirais que la somme d'intelligence dépensée dans la salle d'asile peut être représentée par 10; tandis que la somme d'intelligence développée dans l'école ne le sera que par 2.

D'immenses progrès, nous nous hâtons de le reconnaître, ont été réalisés et se réalisent chaque jour ; les écoles, nous en avons a conviction, continueront dans un prochain avenir, l'œuvre des salles d'asile. Ce n'est pas en vain que, par la main de maîtres l'une expérience consommée, et sous l'inspiration d'un ministre

1. Voy. les deux articles publiés dans les deux premiers numéros de *l'Ami de l'enfance* sur la méthode des salles d'asile.

réformateur, un large courant d'idées pédagogiques est réguliè-rement dirigé à travers le champ si vaste de l'enseignement popu-laire ; mais, jusqu'à ce que la tâche entreprise soit consommée jusqu'à ce que l'école primaire se soit véritablement élevée à l hauteur de sa mission, nous ne dirons pas à l'asile : regarde l'école; nous dirons à l'école : imitez l'asile.

Eug. Rendu.

LES ENFANTS AVEUGLES PEUVENT-ILS ÊTRE ADMIS

DANS LES SALLES D'ASILE AVEC LES ENFANTS VOYANTS?

Monsieur le Rédacteur,

Vous me priez de vous communiquer ma pensée sur la possi-bilité de faire participer les enfants aveugles avec les enfant voyants, à l'enseignement et à l'éducation donnés dans les salle d'asile.

Mes convictions à cet égard sont très-arrêtées, et j'en adress l'expression à vos lecteurs avec d'autant plus d'assurance que j n'ai perdu aucune occasion de réclamer, dans l'intérêt des jeune aveugles, l'accomplissement d'une réforme dont l'urgence, depui longtemps, me paraît péremptoirement démontrée.

Voici (permettez-moi cette citation) ce que j'écrivais, il y a pe de temps, dans un travail qui a pour objet spécial les différente institutions consacrées aux aveugles :

« Dans l'état actuel des choses, un enfant aveugle est déclar inadmissible dans les asiles, dans les écoles; pourquoi? est-c parce qu'il ne peut apprendre ni à lire ni à écrire? Mais depui quand l'éducation doit-elle se borner à ces deux points?

« L'enfant aveugle de l'ouvrier nécessiteux se trouve, dè son plus jeune âge, oisif, isolé, repoussé de la société des autre enfants, de ses camarades naturels. Vous le reléguez, par cett exclusion, dès son entrée dans la vie, en un état d'infériorité qu lui pèse. Admis à l'asile, à l'école, entouré par les autres enfant des mille petits soins que son infirmité exige et que la pitié natu-relle à de jeunes âmes leur inspirerait, il se créerait des amis comme ces amis devront un jour demander au travail leur exis-tence, les mêmes sentiments s'introduiraient dans son cœur; et, o peut l'espérer, de déplorables habitudes d'oisiveté seraient dé-truites par la racine.

« Qu'on admette donc l'enfant aveugle dans les asiles, dans le écoles primaires; le zèle, le dévouement des directrices d'asiles des sœurs de charité, des frères de la Doctrine chrétienne garan

ssent que, sous certaines conditions, cette admission serait fruc-
ueuse.

« Pour les départements, pour les campagnes, cette même ad-
aission ne pourrait-elle pas être adoptée? Il y a en France de 37 000
38000 aveugles, c'est-à-dire tout au plus un par commune; et
ncore ce nombre comprend-il tous les âges. On peut donc affir-
ner sans crainte que cette mesure ne serait point onéreuse pour
es communes : on trouverait partout un rempailleur de chaises,
n tisserand, un vannier, un chaussonnier ou une tricoteuse qui,
noyennant une très-faible rétribution, souvent même sans rétri-
ution et sauf l'abandon du produit du travail pendant un certain
emps, consacrerait tous les jours une heure ou deux (les heures
ù l'enfant ne serait pas occupé à l'école) à l'apprentissage manuel
e cet enfant. »

Oui, selon moi, il est funeste que l'enfant aveugle soit exclu de
école primaire ou de l'asile. Livré à l'abandon physique et moral,
s'habitue à tendre la main, il fait son apprentissage de mendi-
ité, et, s'il entre à 12 ou 13 ans dans quelque institution spéciale,
es habitudes qu'il apporte, un instant comprimées, vont reprendre
eur empire, dès que, devenu homme, il se verra contraint de se
uffire à lui-même : la paresse et le besoin de mendier seront
evenus, chez lui, comme une seconde nature.

Ce n'est pas tout : pour le jeune aveugle comme pour le jeune
ourd-muet, on renonce aux plus sérieux avantages, en les séques-
rant de la société des enfants qui ont le bonheur de jouir de toutes
eurs facultés. Grâce aux rapports de chaque instant que rendrait
écessaires la communauté du jeu et du travail, une foule de no-
ions, de sentiments, d'idées seraient communiqués sans efforts et
ans même qu'on puisse saisir le *comment*, par les jeunes voyants
leurs camarades infirmes. Il s'établirait, entre eux, soyez-en sûr,
ne sorte de courant insaisissable, qui pénétrerait à travers les
bstacles de sens malheureusement éteints pour aller féconder les
ntelligences endormies. Faut-il, en parquant entre eux les jeunes
veugles, les condamner à l'immobilité perpétuelle de l'esprit et
u corps? Faut-il, au contraire, arracher ces infortunés à une
uneste torpeur, pour les plonger dans un milieu vivant? Voilà les
ermes auxquels se réduit la question. Et je ne comprends pas,
uant à moi, que la solution ait pu jamais paraître douteuse.

La ville de Paris, dit-on, se préoccupe en ce moment de la ques-
ion; je l'en félicite; et peut-être, cela étant, ne sera-t-il pas sans
tilité de faire connaître aux hommes spéciaux des documents de
ature à éclairer leurs recherches. Depuis longtemps, la question
ont il s'agit n'en est plus une en Allemagne. J'ai sous les yeux
eux circulaires émanées, l'année dernière, l'une de la *Régence* de
Dantzig, l'autre de la *Régence* de Francfort-sur-l'Oder. Permettez-
noi d'en citer quelques fragments :

« .... Nous réclamons la participation de MM. les surinten-
ants et inspecteurs des écoles par rapport à l'éducation des en-
ants aveugles, pour qu'ils excitent, animent et dirigent les insti-

tuteurs, dans les écoles desquels se trouvent des enfants aveugles pour que, dans leurs inspections, ils portent leur attention sur ce sujet.... Nous ne recommandons pas seulement la fréquentation régulière de l'école communale par les enfants aveugles, nous ferons observer qu'elle doit être exigée *aux termes de la loi* et surveillée. Les maîtres d'école ont *un devoir* particulier qui leur est imposé par l'infirmité d'un de leurs élèves, infirmité qui commande la compassion. Ce devoir consiste à se vouer avec un amour tout particulier, à se prêter avec un zèle tout spécial à l'instruction de cet enfant, soit qu'on veuille le préparer à être reçu dans une institution d'aveugles, soit qu'on veuille lui enseigner un métier qui lui garantisse une existence indépendante.... »

Voilà, je pense, l'admission des enfants aveugles dans les écoles primaires d'Allemagne bien établie *aux termes de la loi.*

Pourquoi, en France, en serait-il autrement?

La circulaire s'étend ensuite sur les facultés des enfants aveugles, sur leur mémoire, sur leur aptitude à la musique et au chant, sur la délicatesse du tact, du toucher, qu'il faut cultiver et exercer.

Elle se termine en demandant des rapports en forme de tableaux sur le nombre, les noms, l'âge, etc., des enfants aveugles fréquentant les écoles, et sur leurs progrès, sur le zèle des instituteurs, sur les enfants aveugles qui ne vont pas à l'école, etc.

L'autre circulaire, datée de Dantzig (8 avril 1853), s'exprime ainsi : « On est porté à croire que les enfants aveugles ne peuvent fréquenter les écoles communales conjointement avec les autres enfants.

« Il est hors de doute que, sous certains rapports, on éprouve un peu plus de difficultés à instruire, en même temps que les autres élèves, un enfant aveugle. Mais l'instituteur, pénétré de l'esprit de sa vocation, n'est pas arrêté par ces difficultés. Les enfants aveugles font au reste souvent des progrès plus rapides que les voyants. Ils sont moins distraits par les objets extérieurs, fixent leur attention tout entière sur les objets d'étude et par ce motif conservent avec une fidélité incomparable la leçon qui a été donnée. Leur mémoire est aussi bien meilleure que celle des autres enfants. Ils peuvent apprendre commodément en compagnie des autres écoliers l'histoire sainte, le catéchisme, les cantiques, le calcul mental, l'histoire, la physique; ils se plaisent spécialement à l'enseignement du chant; et, aux heures de lecture, ils apportent une attention toute particulière à ce qui leur est lu.

« Ajoutons que les jeunes aveugles ne causent aucune distraction aux autres élèves dans leurs travaux. Surtout, ils sont pour l'instituteur une perpétuelle occasion d'éveiller chez les élèves le sentiment de l'amour du prochain, de parler à leur cœur en les engageant à s'intéresser à ce condisciple malheureux, à le conduire sur la route de l'école, à le préserver des accidents ou des blessures. L'enfant aveugle est une pierre de touche pour une école. Lorsque les autres élèves, au lieu de lui témoigner un inté-

rêt affectueux, le taquinent, le raillent en le prenant pour objet de leurs espiègleries, on doit avoir une triste opinion de cette école : évidemment l'esprit qui l'anime est mauvais et l'instruction religieuse y est sans résultat.

« Quant à l'aveugle lui-même, il tire un grand profit de son contact avec les autres enfants; il y fait l'apprentissage d'une vie où tout est réglé et méthodique, où chacun se conforme à la discipline prescrite par la règle générale. Toute cette vie de l'école, le contact journalier avec l'instituteur et ses condisciples influera d'une manière heureuse sur le développement de ses forces et de ses facultés.

« Les curés et les conseillers de régence ont pour devoir de veiller à ce que l'enfant aveugle ne soit sous aucun prétexte éloigné par ses parents de l'école, ni exclu par l'instituteur, mais, au contraire, à ce qu'il suive comme les autres enfants l'école de sa commune.... »

Ces documents, j'ai lieu de l'espérer, jetteront quelque lumière sur la question. Je serais heureux d'avoir contribué, en les faisant connaître, à hâter un résultat que je n'ai cessé d'appeler de tous mes vœux.

Agréez, etc.

MUSNIER DE LALISIER,
Ancien directeur des Quinze-Vingts.

ROLE DES DAMES INSPECTRICES[1].

L'*idée* est vraiment heureuse, ma chère Cécile ! Conclure de ce qu'on croit avoir trouvé une bonne maîtresse, que les dames inspectrices n'ont plus qu'à se croiser les bras et à regarder faire ! Mais ce serait le meilleur moyen de préparer la ruine de ce que vous créez avec tant de peine et de sollicitude.

J'espère bien, ma chère amie, que vous allez répondre à cette motion révolutionnaire, par l'organisation définitive de votre petit comité. Il faut profiter du premier moment de ferveur où tout semble facile pour vous constituer; afin que, plus tard, quand l'entrain sera passé, quand le prestige de la nouveauté aura disparu, on soit soutenu par le sentiment des devoirs qu'on s'est imposés, par les habitudes qui auront été prises.

Ma chère Cécile, n'oubliez pas que nous sommes dans un pays où l'on fait tout ce que l'on veut, où l'on surmonte toutes les premières difficultés, et où l'on a pu dire : *le mot* impossible *n'est pas français*. Créer, c'est chose merveilleuse; il ne s'agit pour cela que de donner, de se dévouer, de renverser les obstacles ; c'est une redoute à emporter, c'est une bataille à gagner, et nous venons à

1. *Histoire d'une salle d'asile*, 21e lettre.

bout de réaliser tout ce qui a saisi vivement notre imaginatio Mais conserver, mais soutenir, mais suivre avec patience les pr grès d'une œuvre, mais aider aux développements d'une instit tion, en faisant la part du temps sans lequel on ne consolide et ne perfectionne rien, mais lutter contre les dégoûts, la monotoni les ennuis de chaque jour ! c'est autre chose.

Des fondations admirables ont été faites pour des salles d'asil dans bien des pays, il y a eu des prodiges de dévouement, de ch rité ; et j'entendais parler hier d'une petite ville de l'est de France où la souscription pour créer un asile s'élève déjà à pl de 45 000 francs. Mais, hélas ! il y a aussi tel établissement, fonc à grands frais, commencé avec un zèle extrême, qui est en déca dence, qui se traîne, qui languit au bout de quelques année parce qu'abandonné à lui-même, il n'a été ni suivi ni gouverné. L tiédeur, le découragement des dames inspectrices, par suite l désorganisation de leurs comités, voilà le pourquoi de la triste s tuation où sont tombés plusieurs asiles qui donnaient au début le plus belles espérances.

L'institution des salles d'asile est une œuvre d'éducation : n'est ce donc pas dire que c'est une œuvre de patience, de persévérance Lorsque les mères de famille veulent assurer ce bienfait aux petit enfants des classes pauvres et laborieuses, ne doivent-elles pa s'armer de cet esprit de suite qui seul, elles le savent bien, ren fructueux les soins donnés à leurs propres enfants ?

Comment s'étonner si une directrice vient à se décourager, s'attiédir au moins, quand elle voit les personnes qui l'ont chargé d'une œuvre sérieuse, religieuse, d'une haute importance, disait on, s'intéresser si peu au succès de cette œuvre qu'elles ne trou vent plus moyen de lui donner la moindre place dans leur vie C'est à peine si de loin en loin elles viennent passer quelques mi nutes au milieu de ces petits enfants. Bientôt elles ne les connais sent plus, et eux-mêmes à leur tour ne les regardent que comm des personnes étrangères dont la vue excite un instant leur cu riosité.

Qu'allons-nous faire à l'asile ? ai-je entendu dire à quelques dames inspectrices. — Rien du tout, pouvait-on leur répondre en toute vérité, car leurs visites rares et superficielles n'exerçaient aucune influence.

Mais pour celles qui ont compris leurs fonctions, pour celles qui suivent de près cette famille qu'elles ont adoptée, elles savent le bien qu'elles peuvent faire, les abus qu'elles préviennent, tout le stimulant, tout l'encouragement qu'elles apportent. La maîtresse se ranime en sentant sa bonne volonté aidée, ses efforts appréciés, et elle est fortifiée de tout l'appui qu'on trouve dans une communauté d'idées et de sentiments.

Combien leur présence donne de joie et d'entrain à ces petits êtres qui sont heureux de les voir, de les entendre, de répondre à leurs questions ! La visite des *dames* leur est une récompense, une douce distraction, un *changement de manière*, comme disait

ne charmante petite fille qui exprimait ainsi le besoin de variété vif chez les enfants.

Votre asile devînt-il communal, fût-il en conséquence visité de mps en temps par qui de droit, votre inspection et votre concours 'en seraient pas moins nécessaires. L'autorité pourra bien conater que le local est convenable, qu'il règne de la discipline, que s enfants répondent à certaines questions. Mais tout cela n'est ue l'extérieur de la salle d'asile; qui veillera à ce que les soins hysiques, les soins de propreté soient convenablement donnés? ous figurez-vous des hommes abordant ces mille détails de repas, e vêtements, de lavage, de récréations, dans lesquels pas un 'eux ne sait ni ne veut entrer pour sa propre famille? Qui saura ire si le langage qu'on parle à ces petits enfants est proportionné leur faiblesse? Qui saura voir s'ils sont heureux, s'ils sont aimés, inon des mères de famille? Jusqu'à sept ans, ma chère Cécile, le etit enfant nous appartient; c'est de droit divin, puisqu'à nous eules il a été donné de comprendre le petit enfant.

Vous verrez comme l'influence habituelle des dames inspectrices st nécessaire pour contre-balancer la tendance de beaucoup de irectrices à s'occuper d'instruction plus que d'éducation, de eçons étudiées plus que d'enseignements et d'entretiens familiers. C'est qu'il faut tout autrement appliquer son esprit, se donner soinême, pour travailler du matin au soir à l'éducation de ces petits tres, que pour faire l'école. Des avis, des conseils, des encouragenents quotidiens peuvent seuls lutter contre cette tendance à la outine, qui amène peu à peu à se contenter d'un mécanisme sans vie et à croire tout devoir accompli lorsqu'on empêche le mal, sans chercher à faire le bien.

Tenez! j'ai eu sous les yeux tout dernièrement deux exemples bien frappants du tort que fait aux salles d'asile le délaissement des dames inspectrices. Dans une petite ville d'un de nos départements les plus reculés, j'avais trouvé, en 1848, une salle d'asile placée dans de bonnes conditions matérielles, où la directrice, femme de cœur et de beaucoup de talent, obtenait d'excellents résultats, secondée qu'elle était par huit dames qui suivaient avec zèle les progrès du nouvel établissement. Quel aspect différent il offrait lorsque je le visitai de nouveau, il y a quelques mois!

Une endormante monotonie au lieu d'un enseignement agréable et varié; beaucoup de places vides sur les bancs jadis trop étroits; bien des enfants à peine vêtus ; des murs sales, des vitres brisées, et la directrice triste et découragée au milieu de ses petits élèves qu'elle dominait encore, mais qu'elle ne captivait plus. — Vous trouvez bien du changement? me dit-elle en lisant sur ma figure une profonde déception. Que voulez-vous? on ne vient plus nous voir; nous n'entendons plus parler de ces dames; personne ne s'intéresse maintenant à la salle d'asile. Tout manque ici; je n'obtiens qu'au bout de plusieurs mois les réparations les plus urgentes; les parents ont des exigences déraisonnables; les enfants

sont inexacts. Ah! si ces dames avaient continué comme elles avaient commencé, nous n'en serions pas là.

Un autre asile était tenu par des religieuses. Tout y marchait fort bien; l'entente était parfaite avec les dames fondatrices et inspectrices, et une foule de pauvres familles bénissaient les dames et les sœurs. Je revis aussi, l'an dernier, cette salle d'asile : l'ordre et la discipline étaient les mêmes; mais je fus frappée de la physionomie toute différente que présentait l'établissement. Des enfants bien vêtus avaient succédé presque en totalité aux enfants indigents qui jadis peuplaient cette salle : quelle en était la cause? La bonne sœur ne savait trop que répondre à mes questions. Je finis par apprendre que le comité des dames inspectrices s'était tout à fait désorganisé. L'admission des enfants se faisait sans contrôle, et les sœurs ne pouvant aller prendre elles-mêmes des informations sur les véritables besoins et sur l'urgence des demandes d'admission, peu à peu les enfants très-pauvres n'avaient plus trouvé de place dans l'asile envahi par des enfants de parents aisés. D'ailleurs ne recevant plus de vêtements, les enfants nécessiteux étaient souvent hors d'état de se présenter à l'asile. Ainsi un établissement créé par la bienfaisance pour les familles pauvres finissait par leur être presque inutile. Cela arrive facilement et bien fréquemment, soyez-en sûre, si l'on n'apporte le plus grand soin à cet égard.

A côté de l'appui moral, des secours charitables, donnés par des dames inspectrices, il y a encore tout le bien qui se peut faire par leurs communications avec les familles. On arrive facilement aux parents par les soins qu'on prend pour leurs enfants. On gagne ainsi plus d'un cœur; on adoucit bien des pensées amères, et si l'on parvient à diminuer le sentiment de haine et d'envie qui ronge tant d'âmes, à former quelques liens de bienveillance entre le riche et le pauvre, n'a-t-on pas fait une chose noble et utile dans le temps où nous vivons?

Vous verrez, chère amie, comme embrassées dans toute leur étendue, vos fonctions seront douces et consolantes. Qui sait si vous ne porterez pas un jour le nom que j'ai entendu donner à une des dames inspectrices de Lyon, qui était adorée des petits élèves de son asile? Par une charmante erreur dont, on aime à le croire, les cœurs étaient complices, les enfants l'appelaient *Madame la Providence.* En effet, l'excellente *présidente*, par sa sollicitude et son dévouement, était pour ces petits êtres une manifestation continuelle de la bonté de Dieu qui veille sur eux.

Merci, chère amie, de la description si exacte qui m'a transportée dans l'intérieur de votre asile. Tout m'y semble parfaitement en ordre; permettez seulement une légère critique. Les collections de gravures figurent très-bien le long de vos murs; mais, à coup sûr, l'ornement de la salle est pour vous chose très-secondaire, et je vous dirai que l'effet réel des images, — l'impression qu'elles doivent produire chez les enfants, — est très-diminué lorsqu'elles sont continuellement sous leurs yeux. Si au contraire elles n'apparaissent que les unes après les autres, à mesure qu'on leur en

explique le sujet, les images conservent quelque chose du prestige de la nouveauté, et les enfants les voient toujours avec un vif intérêt.

Adieu, Cécile. Pendant que je discours,vous agissez, ce qui vaut beaucoup mieux, et vous allez sans doute m'annoncer bientôt le jour de l'inauguration de votre salle d'asile.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'avez permis de vous adresser quelques remarques pratiques sur la distribution du linge dans les salles d'asile.

La proposition de M. Musnier de Lalisier mérite assurément d'être prise en sérieuse considération. Peut-être cependant, si je ne me trompe, la mesure dont il s'agit ne devrait-elle point être appliquée à tous les enfants des asiles sans distinction; peut-être pourrait-on laisser quelque chose, sous ce rapport comme sous les autres, à l'initiative des parents, et aux efforts individuels.

On peut diviser, en trois classes très-distinctes, les familles dont les enfants fréquentent les salles d'asile.

I. Les premiers appartiennent à ces ménages laborieux, honnêtes, qui cherchent par un travail soutenu, par une économie minutieuse, à amasser un petit pécule. Les enfants de cette catégorie se ressentent quelquefois du peu de temps dont leurs mères peuvent disposer pour les soigner et les rendre propres. Ils ont souvent des taches sur eux, mais leur linge de corps est blanc et bien tenu.

A ces mères, nous avons demandé de quoi baigner leurs enfants et nous avons eu des paquets complets. de la flanelle, etc., etc.

II. Le manque de travail, la cherté des vivres, la rigueur de la saison, les maladies longues et coûteuses, soumettent à de terribles épreuves de pauvres pères et mères qui se trouvent tout à coup sans ressources.

Les enfants de ces pauvres gens sont propres, mais seulement sur leurs vêtements de dessus; les chemises, les jupes, les bas sont dans un état piteux et quelquefois d'une saleté révoltante. On sent que la mère est impuissante à conjurer les résultats d'un tel dénûment. Ces mères courageuses ont encore cependant répondu à notre appel et nous avons eu des enfants qui, venus à l'asile sans chemises la veille du bain, nous en ont rapporté de propres le lendemain.

III. Il est enfin une troisième classe de parents que le désordre, la débauche et tous les maux qu'elle entraîne réduisent à la der-

nière extrémité; ceux-ci se parent de leur triste position et la proclament sans honte. Leurs enfants se ressentent, tant au moral qu'au physique, du triste exemple qu'ils reçoivent. Désordonnés, sales, indisciplinés, ils forment la plus mauvaise et la plus difficile portion de l'asile. Ils inspireraient, *humainement*, peu d'intérêt, mais un sentiment religieux et une pensée de commisération font voir dans ces enfants de pauvres créatures ayant droit, plus que d'autres, peut-être, à des soins charitables et à une sollicitude de tous les instants.

C'est à cette classe d'enfants, ce me senble, qu'il faudrait réserver les dons de chemises; car, pour ne parler que de notre salle d'asile, nous avons, en ce qui concerne les deux autres catégories, obtenu à peu près complétement, sans secours étrangers, le linge propre indispensable au salutaire effet des bains. — Il y a toujours grand avantage, sous tous les rapports, à laisser les parents faire les derniers efforts dans l'intérêt de leurs enfants : on s'attache plus à ce qui coûte davantage.

Une dernière remarque : Il est préférable, je crois, de baigner les enfants à des jours indéterminés. Nous n'avons eu qu'à nous applaudir du parti adopté, à cet égard. Nous avons par là intéressé l'amour-propre des parents qui se sont efforcés de faire en sorte que leurs enfants ne pussent être saisis en flagrant délit de négligence et de malpropreté. C'est le meilleur moyen de les tenir sur le qui-vive.

Il ne me reste qu'à faire des vœux, monsieur le rédacteur, pour que les idées émises dans l'article de M. de Lalisier et dans ces quelques lignes attirent d'une manière pratique l'attention du *Comité central* des salles d'asile.

Agréez, etc.

Ve Badé,
Maîtresse adjointe d'une salle d'asile.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

LE RÉSÉDA OU L'EMPLOI DU TEMPS.

LEÇON DE CHOSES.

Il était une fois une petite fille de sept ans qui s'appelait Cécile.

Cette petite fille n'avait plus de mère, mais elle avait une grande

sœur qui s'appelait Louise, et qui était, pour la petite Cécile, tendre comme une mère et sage comme une institutrice. Car elle s'était faite l'institutrice de sa jeune sœur, bien qu'elle n'eût encore que seize ans, et qu'elle ne fût pas plus instruite qu'on ne l'est à cet âge. Mais elle en savait plus que Cécile, c'était assez pour lui venir en aide.

Louise était vigilante, réfléchie, elle observait tout et tirait bon parti de tout.

Elle avait surtout appris la valeur du temps : elle avait vu dans un pot, sur sa fenêtre, lever une petite plante, et dans la rue, en face d'elle, bâtir une grande maison. Tous les jours la petite plante grandissait un peu, et tous les jours les maçons élevaient de quelques pieds les murs de la maison. Mais certains jours, le lundi, par exemple (vous savez que malheureusement, mes chers enfants, il y a des ouvriers qui offensent le bon Dieu en travaillant le dimanche et en devenant paresseux un autre jour de la semaine), les maçons ne venaient pas, et le jour qui était venu, lui, pour leur servir à quelque chose, s'en allait sans qu'ils en eussent profité, les murs ne s'étaient pas élevés d'un pouce; tandis que la petite plante qui profitait de chaque jour, grandissait sans relâche. Louise avait compris alors que pour faire une maison, une fleur, et toute chose, il faut le temps et le travail. Et comme nous avons tous plusieurs choses à faire, elle s'était dit : il faut partager la journée bien juste entre tous nos devoirs, afin de ne laisser rien perdre de notre temps.

Le temps! cette durée de nos occupations ou de notre oisiveté; de notre travail régulier ou de nos actions capricieuses! Bien ou mal employée, une heure s'écoule, une autre la suit, et s'écoule à son tour; ainsi le soir est près du matin; le jour présent qui s'appelle *aujourd'hui* sera passé demain et s'appellera *hier;* et hier ne revient plus! C'est demain qui arrive, qui devient aujourd'hui, puis qui passe, s'écoule, et s'en va avec tous les autres jours qui se sont appelés comme lui *demain*, *aujourd'hui*, et qui, comme lui, se sont appelés tour à tour *hier*.

Alors Louise avait réglé les heures pour elle et pour sa petite sœur Cécile.

Tous les jours on se levait à six heures. On s'habillait, on faisait sa prière, puis son lit, son petit ménage enfin, et à sept heures, on se mettait à l'ouvrage : Louise brodait; Cécile étudiait.

Puis tous les jours à la même heure, venaient les repas, les leçons variées, les récréations; et le soir il se trouvait que l'on avait fait beaucoup de travail, appris beaucoup de choses, et de plus, que l'on s'était beaucoup amusé.

Il y avait surtout une récréation que les deux sœurs aimaient par-dessus toutes les autres. C'était.... Vous savez cette petite plante dont je vous ai parlé, qui avait fait connaître à Louise le prix du temps? Eh bien, elle avait grandi, ses feuilles avaient pris une forme, de petits boutons avaient poussé, de petites fleurs s'é-

taient ouvertes, une odeur douce et délicieuse s'en échappait.... c'était un réséda.

Louise s'était attachée à son réséda, et cela lui avait donné l'idée de faire un petit jardin dans un coin de la cour qui était derrière la maison. Cécile l'avait aidée à y planter des pieds de violettes, des reines-marguerites, des belles-de-jour et des pervenches. Et il fallait arroser, bêcher, sarcler, soigner tout cela, et c'était justement cette récréation que les deux sœurs aimaient tant.

Tous les soirs, lorsque l'on avait fait sa tâche de broderie ou de couture, bien écrit, appris et compris ses leçons, et bien exactement aux heures fixées, on s'en allait au petit jardin avec une béchette et un arrosoir. On sarclait les mauvaises herbes, on remuait la surface de la terre au pied des fleurs, on arrosait, on enlevait les petites pierres, on faisait la chasse aux limaçons, aux chenilles et aux petits insectes qui dévorent les plantes délicates. Aussi, tout poussait à merveille; le réséda surtout; il était devenu magnifique, et se trouvait plus élevé que toutes les autres plantes; on eût dit le souverain du jardinet.

Louise s'y était attachée de plus en plus. Elle l'avait vu si petit! Et puis, en lui apprenant le prix du temps, il lui avait fait faire une réflexion si précieuse, qu'elle lui en était presque reconnaissante, et qu'elle ne l'eût échangé ou vendu pour aucune autre chose au monde.

Mais voilà qu'un jour le papa des deux petites filles reçoit une lettre de sa sœur, qui disait que le cousin Félix venait d'être bien malade; qu'on l'avait guéri, et qu'il était enfin convalescent, mais qu'il s'ennuyait, et que Louise serait bien aimable si elle voulait aller l'amuser et le distraire pendant une quinzaine de jours.

Félix n'était pas un garçon très-aimable, il avait un assez mauvais caractère, aussi l'on ne recherchait guère sa société. Mais il était souffrant, et Louise, qui était bonne, ne songea qu'à l'aller trouver pour lui être agréable.

Elle regrettait pourtant beaucoup d'être obligée de quitter son père, sa sœur, sa petite sœur surtout qui avait tant besoin de ses affectueuses leçons!

« Sois tranquille, chère Louise, dit Cécile à sa sœur en lui passant ses deux bras autour du cou, sois tranquille, je travaillerai beaucoup, beaucoup, comme si tu étais là, et quand tu reviendras, tu seras contente de moi!

— Oui, répondit Louise, tu travailleras beaucoup, chère enfant, j'en suis sûre, mais resteras-tu fidèle à notre petit règlement, toi qui ne regardes jamais à l'heure?

— Qu'est-ce que cela fait, répondit Cécile, pourvu que je travaille?

— Mais il faut travailler avec ordre, ma chérie; et si tu passes à une leçon le temps que tu aurais dû partager entre plusieurs, il y en aura une que tu n'auras pas apprise.

— Eh bien, je l'apprendrai le lendemain.

— Le lendemain! le lendemain! reprit Louise, mais le lende-

main tu auras d'autres devoirs encore, tu deviendras surchargée de travail, tu te fatigueras pour venir à bout de tout, et tu n'auras plus le temps de prendre de récréation, et alors notre petit jardin, qui le soignera?

— Eh bien, chère petite maman, reprit la jeune sœur, on fera tout ce que vous voudrez, on regardera à la pendule et l'on sera fidèle au règlement, absolument comme si vous étiez là.

— A la bonne heure, chère petite fille, répondit la grande sœur, faites ce que vous dites, et l'on vous aimera, et l'on vous aimera encore! ajouta-t-elle en la serrant et l'embrassant bien fort. »

On régla toutes les leçons, tout le travail que Cécile devait faire pendant les quinze jours d'absence de Louise, et puis au moment de partir, la grande sœur dit à la petite :

« Enfant, règle et ménage bien chacune de tes heures. Laisser passer le temps et compter sur le lendemain est chose plus folle que jeter à l'eau une pièce d'or et compter sur sa bourse. *Si tu observes le règlement, notre réséda saura me le dire!* — Comment, reprit Cécile étonnée, notre réséda saura te dire?... » Mais Louise était déjà loin, et Cécile n'eut point de réponse à sa question.

Les premiers jours d'absence furent bien tristes pour la jeune enfant. Ses leçons lui paraissaient plus difficiles parce qu'elle n'avait plus là sa bonne sœur pour les lui faire comprendre. Et puis, quand à l'heure marquée pour les travaux d'aiguille, elle allait prendre soit un petit mouchoir blanc à ourler, soit une paire de chaussettes à son papa à repriser, elle devenait plus triste encore, parce que, tout en cousant, elle avait l'habitude de jaser doucement avec sa sœur ; et maintenant qu'elle était seule, le silence de la grande chambre lui faisait sentir encore davantage sa solitude.

Elle finit par s'ennuyer tant, qu'elle pria son papa d'inviter la petite voisine Julie à venir travailler avec elle, ce que le papa voulut bien, parce que Julie était une gentille enfant, gaie, douce et très-aimable compagne. Malheureusement elle ne savait pas le prix du temps, et faisait tout ce qu'elle voulait, quand elle le voulait, selon son caprice et sa fantaisie.

La première après-midi que les deux petites filles passèrent ensemble, Cécile essaya de lui faire comprendre qu'il fallait partager son temps entre tous ses devoirs, afin, comme l'avait dit la sœur Louise, de travailler avec ordre. Mais Julie n'avait point l'habitude de ce sage arrangement; elle prétendit que ce devait être fort gênant de ne pouvoir quitter un travail dès qu'il vous ennuie, ou bien le continuer tout le temps qu'il vous amuse. Cécile eut beau lui dire que ce n'était pas si difficile qu'elle le croyait; qu'il fallait seulement s'y habituer, et qu'elle s'y habituerait avec un peu de bonne volonté; elle eut beau ajouter que l'ordre facilite le travail, et que la variété des occupations empêche l'ennui de venir : tout cela ne servit à rien, Julie, la pauvre petite, ne connaissait pas le prix du temps!

Malheureusement Cécile n'avait pas encore profité assez forte-

ment des bonnes leçons de sa grande sœur. Le désordre des habitudes de Julie finit par la gagner peu à peu. Elle ne regarda plus la pendule, et finit par travailler ou jouer, comme Julie, selon sa fantaisie et son caprice.

Puis, lorsqu'elle s'apercevait qu'une leçon était en retard, elle s'y mettait et travaillait jusqu'à l'heure du coucher sans prendre le moindre repos. Et comme elle se trouva bientôt en retard sur toutes choses ;

Que les quinze jours allaient être écoulés ;

Que Louise allait revenir ;

Que les devoirs n'étaient point faits ;

Cécile se mit courageusement à l'ouvrage, et pendant les derniers jours ne se permit *aucune espèce de récréation.*

Et que devenaient, pendant ce temps, les fleurs du petit jardin ?

Cependant, malgré tous les efforts de Cécile, sa tâche n'était pas terminée lorsque Louise arriva. Cécile et son père allèrent au-devant d'elle jusqu'au bureau de la diligence; et quel bonheur de se revoir !

Chère Louise ! petite maman ! embrasse-moi ! criait Cécile en étouffant dans ses bras sa sœur aînée. Te voilà donc enfin ! Oh ! la vilaine qui laisse si longtemps sa petite Cécile ! Oh ! chérie, tu ne me quitteras plus, n'est-ce pas ? n'est-ce pas ? et elle l'embrassait encore.

La bonne Louise était bien heureuse aussi de revoir sa jeune sœur, *sa petite fille*, comme elle l'appelait. Elle la regardait avec l'attention et la tendresse d'une mère ; et elle s'aperçut que Cécile était un peu pâle, qu'elle avait les yeux brillants et la peau brûlante comme lorsqu'on a un peu de fièvre.

« Tu es malade, lui dit-elle avec inquiétude.

— Non, petite mère.

— Alors tu es fatiguée?

— C'est que j'ai beaucoup travaillé.

— Mais quand j'étais là, tu travaillais beaucoup et tu ne te fatiguais pas !... »

Cécile ne répondit rien, mais elle détourna les yeux, comme lorsqu'on est embarrassé pour répondre.

Louise vit cela....

On avait déchargé la petite malle de la voyageuse, et le papa, bien content, ramena ses deux filles à la maison.

En arrivant, Louise, d'un air sérieux, prit Cécile par la main et s'achemina avec elle vers la cour qui était derrière la maison. C'était là que se trouvait le petit jardin, où Cécile n'était pas allée depuis plus de huit jours !

Elle se rappela tout à coup les paroles de Louise au moment du départ : *Si tu restes fidèle au règlement, le réséda saura me le dire....* Elle comprit alors que Louise allait interroger le réséda, et elle sentit battre son cœur.... Pourtant, elle se dit tout bas : Les plantes ne parlent pas, le réséda ne dira rien, ma sœur ne saura

en. Elle cherchait ainsi à se rassurer, mais on arriva en face du tit jardin: Hélas! hélas! que vit-on?... toutes les fleurs étaient nées, et le réséda n'avait plus de feuilles! « Mon pauvre réséda! t Louise avec une expression de vive douleur! — Qui lui a fait la? s'écria Cécile indignée. — C'est toi! répondit Louise.

— Moi?

— Tu n'as pas travaillé avec ordre, reprit Louise, tu as perdu t temps, tu n'en as plus eu assez pour soigner nos fleurs, et les sectes ont dévoré celle que j'aimais plus que toutes les autres. »

Cécile consternée regarda de plus près, et elle vit en effet tout long des tiges vertes et tendres du pauvre réséda, de grosses enilles, vertes aussi, qui après avoir mangé toutes les feuilles angeaient à présent les branches.

« Oh! ma pauvre sœur, s'écria-t-elle en fondant en larmes, par-nne-moi le chagrin que je t'ai causé. Oui, j'ai oublié le règle-ent et les heures; oui, j'ai voulu réparer ma faute et j'ai travaillé ns relâche de toutes mes forces.

— Et tu as délaissé nos fleurs? — Oui....

— Et tu t'es rendue malade? — Oui....

— Et avec cela tes devoirs sont-ils faits? — Non.... — Ainsi tu 'as pu parvenir à *regagner le temps perdu?...* — Non! »

A cette cruelle réflexion, Cécile redoubla ses pleurs et Louise ui l'aimait la consola en pleurant avec elle.

Et le pauvre réséda, lui qui avait fait connaître le prix du temps, était là, bien triste, flétri, dépouillé, presque mort.

Les deux sœurs s'essuyèrent les yeux, puis, sans rien dire, elles e mirent en devoir de le débarrasser des insectes qui l'avaient éduit à ce triste état. On l'arrosa, on le soigna bien.... Guérira-il, mes chers enfants, refleurira-t-il encore?

Cela dépend de la régularité des soins que lui donnera Cécile.... i elle observe le règlement!

MARIE PAPE-CARPANTIER.

JOURNAL D'UNE DIRECTRICE D'ASILE.

(Suite.)

20 janvier.

Depuis cinq jours que je n'ai rien confié à mon journal, je rois déjà toutes sortes de petits progrès s'opérer; et j'ai éprouvé hier soir une véritable joie.

Au moment où les enfants quittaient l'asile, M. le maire sortait ui-même de la salle des séances du conseil municipal. Les petits utins, le seuil de l'asile une fois franchi, et après m'avoir crié deux ou trois fois : *Adieu, madame!* commençaient à gambader, à rire, enfin à s'émanciper, lorsqu'ils aperçoivent M. le maire. Tout à coup,

et d'un mouvement spontané, ils se taisent, et s'empressant d'ôte leurs casquettes et leurs calottes : *Bonjour, monsieur le maire, bon jour, monsieur le maire !* — Notre digne maire sourit, et frappan sur la joue du petit Jules : « Mon garçon, lui dit-il, tes camarades e toi vous avez été très-polis, et vous m'avez fait un bien grand plai sir; mais voyons un peu, pourquoi m'as-tu salué, toi? » Jule baisse les yeux, tourne sa casquette entre ses doigts, puis tout coup levant la tête : « C'est parce que *madame* nous a recommand d'être toujours respectueux pour les personnes qui sont nos supé rieurs, comme vous.—Et moi, crie en même temps la petite Louise une charmante enfant de sept ans, j'ai fait la révérence parce qu vous êtes venu nous voir l'autre jour à l'asile, et que vous avez été très-bon. » Et en parlant ainsi, la petite rougissait jusqu'au blanc des yeux, et cachait sa tête dans son tablier. M. le maire enchanté a eu la bonté de venir à moi, et m'a dit : « Vos peines ne sont pas perdues; continuez; nous vous devrons beaucoup. » J'ai remercié bien vivement cet excellent homme. — Oui, certes, je continuerai, et si Dieu bénit mes efforts, on s'apercevra, de bien des manières, qu'il y a une salle d'asile dans la commune.

22 janvier.

J'ai à me reprocher aujourd'hui une faute dont je sens toute la gravité. Un petit garçon frappait des pieds pendant que je faisais la leçon de choses, et de plus, tirant son voisin par la blouse, l'empêchait d'écouter. Je l'avertis deux fois; puis cédant à un de ces mouvements d'impatience qui me sont trop naturels, je le saisis par le bras, et le secouant avec quelque rudesse, je le traîne dans le préau où je voulais le mettre en pénitence. Ce malheureux mouvement d'irritation n'avait été que trop remarqué par les enfants : l'émotion animait mon visage; et quand je me suis rapprochée des gradins, j'ai entendu une petite fille de six ans qui disait à une camarade : « Tiens! madame qui est en colère! »

Ce mot a été pour moi une révélation, et comme la voix de ma conscience. J'ai compris aussitôt quelle fâcheuse impression ce qui s'était passé avait dû produire : je venais d'être, pour les enfants qui me sont confiés, un objet de scandale, moi qui dois leur être un exemple vivant, moi de qui ils attendent des leçons sur toutes choses! Je me suis efforcée de distraire immédiatement l'esprit de mes jeunes élèves, en leur racontant une histoire intéressante; mais quelque chose, je le sentais, m'empêchait de subjuguer leur attention comme de coutume, et il me semblait qu'une barrière invisible se dressait entre mes paroles et leur cœur.

Je me serais sentie soulagée, si j'avais pu faire tout haut l'aveu de ma faute; plusieurs fois, dans le cours de la classe, j'ai été au moment de décharger mon cœur et de demander pardon à mes élèves; mais j'avais à maintenir intacte l'autorité dont je dois rester investie à leurs yeux. Pour donner satisfaction au besoin que j'éprouvais de faire amende honorable, j'ai eu recours à un moyen

indirect. Après la prière du soir, j'ai dit aux enfants, d'un ton auquel l'émotion donnait une signification qui a dû être comprise : « Mes petits amis, après avoir remercié Dieu des grâces qu'il nous a accordées, nous allons lui demander pardon de nos fautes ; priez pour votre maîtresse pendant qu'elle va prier pour vous ; nous avons bien besoin, voyez-vous, de prier les uns pour les autres. »

Alors, j'ai passé en revue tous les petits événements de la journée, et, au nom des enfants qui m'écoutaient dans le plus grand recueillement, j'ai demandé pardon de *nos* négligences, de *nos* impatiences, et de *nos colères*. — En prononçant ce mot, je n'ai pu m'empêcher de laisser échapper quelques larmes. Le petit garçon que j'avais rudoyé était revenu prendre sa place pour la prière. Il se trouvait en ce moment près de moi. Je me suis penchée vers lui et l'ai embrassé tendrement : mon intention, je l'ai vue, a été saisie, et, je l'espère, ce fatal moment de mauvaise humeur ne laissera dans l'esprit de mes enfants que le souvenir d'une faute réparée.

J'ai pris, quant à moi, une résolution bien sincère, et je vous supplie, ô mon Dieu, de m'aider à la tenir.

(*La suite au prochain numéro.*)

QUELQUES REMARQUES SUR LES PUNITIONS

DANS LES SALLES D'ASILE.

La mère d'un petit garçon de cinq ans qui fréquentait une des salles d'asile de Paris vint se plaindre un matin à la directrice : son enfant l'avait frappée. Elle priait la maîtresse de le châtier sévèrement. La directrice promit que l'enfant n'oublierait pas la leçon.

Lorsque tous furent rassemblés sur les gradins, la maîtresse prit un air plus grave que de coutume : « Mes amis, dit-elle, j'ai à vous annoncer quelque chose de fort triste. Un enfant de cet asile, un de ceux qui sont assis sur les bancs, a été assez malheureux pour frapper sa mère. Je ne connais pas de punition pour une telle faute, nous allons donc prier Dieu d'avoir pitié de celui qui s'est rendu coupable. Nous ne chanterons pas pendant l'exercice de ce matin, parce que nous avons le cœur trop affligé. »

Une sorte de consternation se répandit aussitôt parmi tout ce petit peuple d'enfants. Ils regardaient avec stupeur le coupable, que son embarras, sa rougeur et ses larmes avaient aussitôt trahi. La classe s'acheva sans aucun chant ; les enfants descendirent en silence. Mais le petit garçon était dans un tel état de désolation que l'on fut longtemps avant de parvenir à le calmer et à lui persuader que son repentir et ses bonnes résolutions effaçaient sa faute. Croyez-vous que des heures de prison et des coups re-

doublés eussent ainsi remué l'âme de ce petit enfant, , et laissé une impression aussi profonde dans celle de tous ses camarades ?

— Nous visitions une salle d'asile d'une ville du Midi : c'était le moment de la prière. Tous les enfants étaient à genoux et récitaient *Notre Père*, avec beaucoup de recueillement. Une petite fille de quatre ans, seule, debout auprès de la maîtresse, sanglotait, et des larmes bien amères coulaient le long de ses joues, tandis qu'elle s'efforçait de cacher ses yeux et son front dans ses petites mains. « Qu'a donc cette enfant ? dis-je à la directrice après que tous se furent retirés au signal du claquoir. — Cette petite fille se tenait fort mal; elle s'agitait et troublait ses voisins ; pour la seconde fois on l'avertissait inutilement. Vous voyez donc, madame, qu'elle n'était pas digne de se joindre à des petits enfants qui prient le bon Dieu de tout leur cœur. »

Croyez-vous que ces enfants-là n'auront pas une autre idée de la prière que ceux à qui on donne un soufflet, ou que l'on oblige à répéter quatre fois de suite, en guise de *pensum*, le *Pater*, comme je l'ai vu faire, il y a peu de temps, dans une petite école ?

On le voit donc, les punitions, dans les salles d'asile, doivent être plus morales que matérielles, présentées le plus possible comme une conséquence de la faute elle-même. C'est pourquoi, aucun instrument de punition ne doit faire partie du mobilier de l'asile. En étant sobre de punition, on se réserve d'immenses ressources; car tout signe de blâme de la part d'une maîtresse qui domine et captive le cœur de ses petits élèves devient une punition Se tenir debout quand les autres sont assis, être à un autre banc, descendre du gradin, ne pas prendre part pendant quelques instants aux exercices, être signalé aux autres comme un enfant dont on est mécontent, et mille choses de ce genre, telles sont les punitions admises dans les salles d'asile.

Chez les enfants du peuple, élevés en général fort rudement, tout est usé en fait de punitions matérielles. Elles n'ont servi le plus souvent qu'à leur donner une sorte d'énergie sauvage qui lutte contre les traitements rigoureux. Le châtiment est pour eux une compensation de la faute. C'est un compte qui se solde entre le maître et l'élève, et tout est dit ; demain, on sera plus habile, on se cachera mieux; au pis aller, on saura souffrir, mais on sera satisfait. Au contraire si vous attaquez, chez ces mêmes enfants, une corde toute neuve, celle d'une sensibilité qui n'a point été mise en jeu; si vous vous adressez à des sentiments affectueux auxquels on n'a jamais fait appel, à un sentiment naturel d'équité et de justice que Dieu a fait chez les petits enfants droit et sûr comme l'instinct, oh ! alors vous sentirez qu'on a mille moyens d'influencer, de captiver, de dominer les volontés enfantines qui se roidissaient sous la menace, et plient à la voix de la persuasion, comme la neige se durcit au vent du nord et se fond aux rayons du soleil.

UNE DAME INSPECTRICE.

BIBLIOGRAPHIE[1].

Statistique des salles d'asile dans les États sardes (*Statistica degli asili esistenti negli Stati sardi alla fine dell' anno* 1853), par Ferrante Aporti.

Nous serons prochainement à même, grâce au travail spécial que prépare un de nos collaborateurs, de faire connaître la situation morale et intellectuelle des salles d'asile dans les différentes contrées de l'Italie, et nous suivrons avec un vif intérêt les progrès de cette précieuse institution au delà des Alpes.
La communication que veut bien nous faire l'illustre fondateur des salles d'asile en Italie, M. Ferrante Aporti, nous permet, dès aujourd'hui, de donner à nos lecteurs un aperçu des progrès de l'œuvre dans les États de S. M. le roi de Sardaigne.

« Puissent les *écoles de l'enfance*[2] se répandre dans l'Italie tout entière! » disait, il y a vingt ans, en une circonstance solennelle, le vénérable Aporti : « Puisse cette terre classique sentir enfin qu'il ne suffit pas de fournir des modèles au génie, mais qu'il faut encore offrir au monde l'exemple des vertus domestiques! » En dépit des obstacles, l'œuvre commencée à Crémone, en 1831, a été poursuivie avec persévérance, et voici pour les États sardes les résultats aujourd'hui constatés :
89 salles d'asile existent en Piémont, 2 en Savoie, 8 dans la province de Gênes. Des établissements sont sur le point d'être fondés dans un nombre considérable de villes, telles que Azeglio, Carignano, Strambino, Voghera, Spezia, Cumiana, etc.
M. Aporti signale les excellents effets de l'institution dans toutes les communes où elle s'est développée, au triple point de vue moral, intellectuel, hygiénique. « En ce qui concerne, dit-il, le soulagement éprouvé par les familles, notons particulièrement le fait, qu'avant l'établissement des asiles, les enfants étaient livrés à l'oisiveté et à l'indiscipline, pendant les journées entières, provoquaient à chaque instant l'irritation des parents et de détestables blasphèmes; tristes leçons assurément pour ces jeunes âmes! Aujourd'hui, au contraire, voyez les enfants revenus de leur pieux asile, s'empresser de raconter à leurs parents ce qu'ils ont entendu de bon et de salutaire, et leur inspirer, à leur insu, des pensées de résignation et de religion. Je tiens de beaucoup de parents qu'ils apprennent de leurs jeunes enfants les prières dont ils avaient perdu le souvenir; plusieurs, sur les observations naïves de ces enfants, ont renoncé à des habitudes grossières, et se sont efforcés de leur épargner la vue de faits scandaleux. »
« Certains parents semblaient avoir pris en dégoût leurs propres enfants. Depuis que les soins prodigués ont rendu ceux-ci plus doux et plus aimables, ils se plaisent à se trouver avec eux, et à s'entretenir de leurs petits travaux et de leurs progrès. La salle d'asile est donc éminemment propre à resserrer les liens de la famille; l'Église comme la patrie reconnaissent les fruits de cette œuvre précieuse. »

M. Aporti mentionne dans sa brochure le règlement d'une société de patronage établie dans l'intérêt des enfants des salles d'asile. Nous croyons utile de faire connaître cette excellente institution :

1. La librairie de MM. L. Hachette et Cie se charge de procurer les ouvrages annoncés aux personnes qui en feront la demande.
2. *Scuole infantili.*

Règlement.

1. — Dans chacune des paroisses, on choisira un homme dévoué qui consente à accepter de bon cœur la fonction charitable de patron des enfants pauvres.

2. — Le but de cette fonction est de diriger la conduite des enfants reçus dans les asiles, et de faire en sorte

Qu'ils ne perdent pas le fruit de l'enseignement donné;

Qu'ils se préparent à profiter des écoles destinées à un âge plus avancé;

Qu'ils s'affermissent dans les bonnes habitudes et dans l'éloignement de l'oisiveté.

3. — Les démarches des patrons doivent être inspirées par une charité éclairée et par la prudence chrétienne, de manière que le but si important dont il est parlé puisse être atteint.

4. — Au commencement de chaque année scolaire, chaque patron reçoit de la direction des asiles la liste des enfants qui viennent de quitter l'asile; il fait en sorte que les enfants entrent immédiatement à l'école de la paroisse.

5. — Deux fois par mois, il s'informe auprès de l'instituteur et de l'institutrice si les nouveaux venus fréquentent assidûment l'école, et comment ils s'y comportent. Si les renseignements sont satisfaisants, il encourage les enfants par des paroles bienveillantes. Dans le cas contraire, il donne aux négligents tous les avis qui peuvent leur faire comprendre leurs devoirs, et la nécessité d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir dans la profession qui doit les faire vivre. A la fin de chaque semestre, il se fait remettre les notes obtenues par les enfants dans les examens, et en donne communication à la direction des asiles.

6. — Ceux des anciens élèves des salles d'asile qui auront obtenu un prix ou un accessit dans les écoles publiques élémentaires, recevront une récompense analogue Cette récompense leur sera décernée dans la salle d'asile même, en présence de la commission et des petits enfants qui ont été leurs condisciples.

7. — Le patron aura soin d'exhorter les enfants à assister aux offices de la paroisse et aux instructions du catéchisme. Il s'informera s'ils remplissent leurs devoirs de chrétien, et s'ils y manquent, leur donnera de charitables avis. Il s'efforcera de faire en sorte qu'un lieu particulier puisse être réservé aux récréations communes de ces enfants pour les jours de fête.

8. — Quand les enfants ont fait leur temps de classe et qu'ils entrent en apprentissage, le patron doit continuer de veiller sur leur conduite et de suivre leurs progrès. Il s'efforce d'obtenir qu'ils fréquentent l'école du dimanche. Chaque enfant reçoit un livre où sont inscrits ses notes, selon la formule suivante :

DATE.		DANS L'ÉCOLE.			DANS L'ATELIER.		
Jour.	Mois.	Conduite.	Progrès.	Signature de l'instituteur.	Conduite.	Progrès.	Signature du maître.

A la fin de chaque semestre, les jeunes apprentis bien notés obtiennent de la commission des asiles une marque publique de satisfaction.

Que les chrétiens dévoués qui acceptent la mission de patroner les enfants des salles d'asile, pensent que cette mission est agréable à Dieu, qu'elle est un

acte de miséricorde spirituelle et une œuvre de charité évangélique et patriotique. »

Cette idée d'un patronage exercé sur les enfants des asiles, et se prolongeant jusqu'aux années de l'adolescence, est assurément l'une des plus heureuses qui puissent germer dans l'esprit d'un homme de bien. Nous la signalons aux dames charitables qui acceptent le titre et les devoirs de *dames inspectrices*. Que de bien résulterait de cette tutelle affectueuse qui suivrait chacun des petits enfants de l'asile, jusqu'au moment où il devient jeune homme! Que de bons conseils prodigués! Quelle influence exercée non-seulement sur l'enfant lui-même, mais sur sa famille, par cette protectrice qui aurait tant de titres à sa reconnaissance, et qui s'attacherait au jeune élève comme l'ange gardien chargé de diriger ses premiers pas dans la vie!

Nous ne sortirons pas de notre sujet en citant les touchantes paroles par lesquelles un collaborateur de Ferrante Aporti dans l'œuvre de l'éducation populaire, M. l'abbé Lambruschini, faisait appel, il y a quelques années, au dévouement des femmes du monde, et réclamait de leur part une intervention qu'il savait toute-puissante :

« Quel cœur est plus capable de nobles sacrifices, quel cœur est plus compatissant, plus tendre, et réunit mieux en un même amour Dieu et les hommes, que le cœur de la femme? Il me suffit que les femmes des classes supérieures entrent dans une de ces salles où sont recueillis les petits enfants des épouses délaissées des pauvres, et j'affirme que leur âme palpitera d'émotions inconnues, et sentira naître des pensées révélatrices de mystérieuse vérité. Elles n'hésiteront pas à baiser ces fronts sur lesquels la pâleur de la pauvreté ne voile pas entièrement les charmes de l'innocence et le rayon d'une vertu cachée; elles n'hésiteront pas à prononcer sur ces infortunés la formule d'adoption et diront : vous êtes à nous. La sollicitude pour les enfants fera découvrir leurs mères. Là, elles verront sous quel abri se loge, se nourrit l'artisan de tout ce qui rend notre existence commode; celui à qui nous répondons s'il nous demande des secours : travaillez; et s'il nous demande du travail : cherchez-en; là, elles verront si ce peuple qui se divertit sur les places, qui se montre affable et paré dans les fêtes publiques, ce peuple que nous croyons heureux et dans l'aisance, l'est véritablement. Ah! pour qui n'a jamais vu que des tables couvertes de mets succulents, et des demeures ornées de riches meubles et de tapis précieux; pour qui se repose la nuit sur des couches molles et chaudes, quelle secousse, quel trouble pour l'âme, quelle leçon ineffaçable et salutaire l'aspect d'une chambre mal fermée aux vents, d'un plancher qui s'écroule, d'une table malpropre, d'un grabat hideux et peut-être d'un peu de paille fétide et dévorée par les vers, ne produira-t-il pas! Et celui des jeunes mères, aux joues creusées par l'abstinence et l'affliction, assises près du berceau d'enfants destinés au malheur et dont peut-être les infortunées déplorent en secret la naissance! O femmes et filles du riche! je ne vous demande que de voir de près les misères et les besoins du pauvre; je ne vous demande que de sortir une seule fois de vos boudoirs, de descendre de vos voitures, et de passer le seuil du malheureux; je ne chercherai pas ce que vous direz, ce que vous ferez alors, mais je m'en rapporte à votre cœur. Je vous dis seulement que lorsque avec l'argent que vous prodiguez maintenant en parures qui se fanent plus vite que la fleur, vous ouvrirez un lieu de refuge aux enfants du pauvre, et vous pourvoirez à leurs besoins; lorsque vous leur consacrerez un temps qui maintenant pèse sur vous comme une éternité, vous sentirez pour la première fois l'action et les jouissances de la vie du cœur. Lorsque vous verrez une mère, secourue dans ce qu'elle a de plus cher, verser des larmes de reconnaissance, tourner vers vous ses regards éloquents, et presque revêtue d'une dignité nouvelle, vous présenter avec affection ces mains que d'abord elle étendait suppliantes vers vous; lorsque vous serrerez de votre main délicate les mains endurcies, oh! je vous le dis, dans ce jour vous serez d'autres femmes; vous vous élèverez à vos yeux, vous vous sentirez chrétiennes, vous vous sentirez citoyennes. La réconciliation du puissant et du faible, du riche et du pauvre, s'accomplira par vous; par vous la régénération du peuple avancera, certaine et bénie, et par vous les écoles de l'enfance deviendront une institution sociale. »

Ce généreux appel n'était pas seulement adressé aux femmes de l'Italie; nous

savons quel écho il trouve chaque jour en France; et c'est pourquoi nous avons foi dans l'œuvre de régénération à laquelle il nous est donné de mettre la main.

Que tous les cœurs s'unissent dans une commune pensée de dévouement à cette œuvre féconde. Nous saluons avec joie les efforts que nous voyons tenter sur le sol de l'Italie, cette sœur de la France; et nous applaudissons à ces hommes intelligents qui, de l'autre côté des Alpes, obéissant aux inspirations des Aporti et des Lambruschini, voient comme nous dans l'institution des salles d'asile le gage d'une véritable transformation morale.

E.

VARIÉTÉS.

INFLUENCE DES SALLES D'ASILE.

On lit dans le *Moniteur* : Dernièrement, dans une des salles d'asile de Valence, un enfant est condamné à faire le tour de toutes les classes de l'établissement, les mains attachées derrière le dos. Le pauvre petit, qui a eu le courage de faire une sottise, n'a pas le courage de la réparer. Il pleure, il se lamente, mais rien ne peut le tirer de son immobilité. Le jeune Victor X..., touché de compassion, se présente spontanément devant la sœur et demande à faire la pénitence infligée à son condisciple. Une offre aussi généreuse excite l'admiration de tout ce petit monde; la sœur elle-même est attendrie. Elle délibère un instant pour savoir si elle doit l'accepter. Toute réflexion faite, elle l'accepte, et Victor, les mains attachées derrière le dos, est conduit solennellement autour de la salle, où l'on applaudit, au moins tout bas à son beau dévouement. Il n'en est pas de même dans les autres classes, où ce dévouement n'est pas connu. On croit à une faute dont cette expiation est la conséquence. Les uns le plaignent, et ce n'est peut-être pas le plus grand nombre; les autres, c'est-à-dire les paresseux et les étourdis se réjouissent en voyant que Victor, le sage Victor, est devenu semblable à eux, et qu'il s'est fait punir pour avoir fait quelque grosse sottise. N'importe; malgré leurs sourires moqueurs, Victor ne dit pas un mot, comme il ne verse pas une larme; il reste grave et impassible, accomplit jusqu'au bout son rôle de victime volontaire, et revient à sa place aussi modeste que s'il n'avait fait qu'une action ordinaire.

A la fin de la classe, la sœur demande à tous les élèves quel est celui d'entre eux qui a été le plus sage, et tous, d'une voix unanime, répondent que c'est Victor X.... En exécution de cette juste sentence, Victor reçoit une magnifique image, qu'il emporte avec lui comme un véritable trophée. Le voilà rentré dans la maison paternelle; on veut savoir d'où vient cette belle et grande image. L'enfant élude les questions. On a beau le presser de toutes les manières, il se renferme toujours dans un silence absolu. Les pa-

rents chargent quelqu'un d'aller aux renseignements auprès de la sœur, qui rapporte l'histoire dans tous ses détails.

Inutile de dire l'admiration de toute la famille; elle eut pourtant la sagesse de ne pas la manifester à l'enfant. Seulement, le grand-père l'ayant pris à part, lui demanda pourquoi il avait refusé de raconter ce qui s'était passé. Victor répondit à demi-voix : « Papa, ce sont des choses qu'on ne doit pas dire. » Le grand-père le pressant pour savoir quel motif avait déterminé sa belle action, l'enfant, que ses pieux parents ont l'habitude d'exhorter à prendre notre Seigneur Jésus-Christ pour modèle, répond ingénument : « J'ai voulu faire un peu comme le Bon Dieu. »

Le *Bulletin de l'Instruction primaire* cite le fait suivant : Les dames de Saint-Paul, dont la maison principale est à Chartres et qui excellent à apprendre à la première enfance les notions les plus essentielles de la religion, ont, dans la petite ville de Senonches, une école dirigée par des sœurs de leur ordre. Une enfant de quatre ans environ, qui fréquentait cette école, et sachant déjà très-bien ses prières, les récitait le soir comme à l'ordinaire, assise sur les genoux de son père, avant d'aller se mettre au lit. Cet habitant était malheureusement connu dans la localité pour le mépris qu'il affichait pour la religion et par ses propos, aussi malveillants qu'injustes, contre le sacerdoce. Tout à coup la petite fille s'arrête au milieu de ses touchantes invocations. — « Mais, papa, s'écrie-t-elle, fais donc comme moi, et accompagne ta fille. » Le père interdit et peut-être touché par un mouvement chrétien, ne sut que répondre à cette demande inattendue. Il embrassa sa fille en pleurant, et murmura avec elle des mots qu'il avait désappris, hélas! depuis bien longtemps. A dater de ce jour de bénédiction pour lui, il s'inclina humblement le matin et le soir devant la majesté divine, et montra un respect sincère pour tout ce qui tient à la religion. Que ne peut l'exemple du bien? La grâce candide d'une enfant brisa l'âme de fer de cet homme qui ne savait plus le chemin de l'Église, et qui vivait dans l'indifférence ou la haine. Depuis qu'il a été reconquis à la pratique du devoir par la pieuse provocation de sa fille, il est allé remercier avec effusion les bonnes sœurs pour les tendres soins qu'elles avaient prodigués à son enfant, et par son enfant, disait-il, à lui-même.

FAITS DIVERS.

La salle d'asile de la rue de l'Épée-de-bois, à Paris, est maintenant ouverte aux nombreux enfants du faubourg Saint-Marcel. On sait que cette salle d'asile, annexée aux établissements que dirige la vénérable sœur Rosalie, porte le nom de l'Impératrice, qui a voulu honorer la fondation de son patronage tout spécial.

— On lit dans un rapport qui nous est communiqué : « Depuis l'établissement des salles d'asile à Moulins, on a remarqué que les enfants sont tenus beaucoup plus proprement qu'auparavant par les familles; que les accidents auxquels l'enfance est généralement exposée sont beaucoup moins fréquents ; que ceux des enfants qui en sortent pour entrer dans nos écoles ont l'intelligence tout particulièrement développée ; et qu'enfin les parents eux-mêmes, heureux des progrès que font leurs enfants et des bonnes dispositions qui se développpent en eux, paraissent leur porter une affection plus vive que lorsqu'ils avaient sans cesse sous leurs yeux tous leurs petits défauts. »

— Un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices se sont distingués par leur courage, au milieu des ravages de l'épidémie qui a sévi si cruellement dans une grande partie de la France. On nous signale d'une manière toute spéciale le dévouement d'une pauvre fille du bourg de Festigny (Marne).

Le fléau exerçait à Festigny les plus terribles ravages; les habitants étaient consternés. L'instituteur et sa femme étaient cloués par la maladie sur le lit de douleur. On ne trouvait personne, hormis le curé, pour donner des soins aux cholériques. C'est dans ces circonstances qu'une pauvre ouvrière, Louise Englinger, se dévoue avec une admirable abnégation. Jour et nuit elle soigne les malades et ensevelit les morts. Elle prête son lit pour des malades; elle partage avec eux le peu de linge qu'elle possède. Sa mère succombe; après avoir rempli auprès d'elle tous les devoirs de la piété filiale la plus tendre, elle revient aux cholériques; tout cela sans que le moindre salaire soit le prix de son dévouement.

On nous dit que Mlle Englinger désire se vouer à l'éducation de l'enfance, et que sa vocation l'attire vers cette œuvre des salles d'asile, où la charité chrétienne trouve si habituellement l'occasion de se déployer.

—L'association des sœurs aveugles de Saint-Paul, établie d'abord à Paris, rue des Postes, 24, a été transportée à Vaugirard, dans un local proportionné au développement rapide qu'elle a pris.

Jusqu'ici, en France comme ailleurs, le sort des jeunes filles frappées de cécité a été très-malheureux; et la pitié qu'elles ont inspirée n'a guère adouci leur condition: point d'éducation ; un lit dans un hospice, pour y mourir à l'abri de l'extrême misère ; et combien d'entre elles ne pouvaient atteindre ce but si désiré!

Nulle part, elles n'ont encore trouvé un asile tel que celui que la charité vient de leur ouvrir ; c'est-à-dire où elles puissent rencontrer, avec les soins physiques, les affections et les joies d'une famille d'adoption.

Chez les sœurs aveugles de Saint-Paul, les jeunes filles, relevées dans leur propre estime par le travail, l'étude et la prière, comprennent que Dieu leur a laissé plus assurément qu'il ne leur a ôté.

:n effet, elles ont appris que, non-seulement elles peuvent ndre place parmi les membres utiles de la société et vivre de : travail, mais encore qu'il leur est permis aussi d'assister :s frères malheureux.

'établissement se propose :

° D'admettre, en qualité de pensionnaires soumises à une règle ravail et d'études, les filles aveugles adultes qui n'ont pas, dans nonde, une position honorable et assurée; lesquelles pourront, lles le souhaitent et si elles sont reconnues capables, être ad-es dans la communauté;

' De commencer l'éducation des petites filles aveugles de l'âge [uatre à huit ans, jusqu'au moment où elles peuvent être ad-es à l'institution impériale de Paris;

' De donner une éducation chrétienne et un état manuel à un ain nombre de jeunes filles voyantes, qui sont les compagnes s guides des aveugles;

' De recevoir, et de servir comme pensionnaires libres, et ennant un prix très-modique, des dames aveugles qui trouve- dans la maison une existence plus douce et des soins plus lligents que partout ailleurs;

Enfin, d'entreprendre successivement et en proportion de ses ources, toute œuvre ayant pour objet l'amélioration physique, lectuelle et morale des aveugles, quels que soient leur âge, sexe et leur condition.

ıoique la communauté, proprement dite, ne date que du mois iin 1852, les éléments de l'œuvre sont plus anciens et se sont essivement rapprochés et réunis. Son origine remonte 39. Aujourd'hui la maison renferme plus de quatre-vingt-cinq onnes, tant religieuses que pensionnaires aveugles adultes, es filles et dames pensionnaires également privées de la vue, fin jeunes apprenties voyantes.

rès sept ans de travaux obscurs et silencieux, Dieu a permis cette petite œuvre se produisît au dehors, et que de respecta- témoignages s'élevassent en sa faveur. On a remarqué, surtout, éthode d'enseignement employée dans la maison, et son heu- influence sur l'esprit aussi bien que sur le cœur des enfants ême des adultes.

20 mai 1852, après une visite préalable de M. de la Bouille- vicaire général et de M. Dedoue, secrétaire intime, Mgr l'ar- èque de Paris a daigné visiter lui-même la modeste mai- connue jusqu'alors sous le nom d'Asile Saint-Hilaire. Le rable prélat a suivi avec une touchante bonté les exercices des nts et en a manifesté son contentement et souvent sa surprise; , étant demeuré près d'une heure dans la maison, il s'est retiré bénissant, et pour l'assurer de sa haute protection, il a donné abbé Dedoue pour supérieur à l'association naissante des s aveugles de Saint-Paul.

fin le 12 mai dernier (1853), M. de la Bouillerie est venu

installer dans la chapelle de Vaugirard la communauté constitu
et donner l'habit à treize religieuses dont huit aveugles et c
voyantes, sans parler des postulantes qui se présentent chaque jo

La protection du gouvernement qui n'a jamais manqué
œuvres utiles et sérieuses s'est étendue sur la maison des sœ
aveugles. LL. EE. MM. les ministres de l'intérieur et de l'instr
tion publique, M. le préfet de la Seine, et M. le directeur gén
de l'assistance publique lui en ont donné des témoignages sig
ficatifs.

2e SÉRIE. T. 1. N° 4. — JANVIER 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés en date des 9 et 18 décembre 1854, des médailles ont été décernées aux directrices d'asile dont les noms suivent :

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Médaille d'argent. — Mme Gibert, directrice de la salle d'asile d'Arles.

MANCHE.

Médaille de bronze. — Mme Chopin, sœur de la Sagesse, directrice à Pontorson.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

DANS LES SALLES D'ASILE ET DE LA MÉTHODE DE LECTURE DE M. DESSIRIER.

La première question à se poser à l'occasion d'une nouvelle méthode de lecture pour les salles d'asile, c'est de savoir s'il est

urgent d'y enseigner à lire aux enfants. On peut, en effet, mettre en doute, sinon qu'il soit utile de faire lire les jeunes enfants dans ces modestes institutions, du moins que ce soit la chose dont il soit le plus utile de les occuper.

Quel est le but principal de l'institution des salles d'asile? Est-ce d'*instruire* les enfants ? Nullement. Elles ont été créées primitivement pour donner un asile aux enfants des classes laborieuses pendant que leurs parents se livrent à leurs travaux ; de là le nom qu'elles portent en France.

Mais bien au-dessus de ces objets il faut placer le besoin de suppléer à l'insuffisance de la famille sous le rapport de l'éducation, et la nécessité de former de bonne heure le cœur et l'âme des enfants, de leur donner des habitudes d'ordre, de propreté, de régularité, de leur inculquer des principes de vertu, des idées de morale et de religion, de faire germer enfin les bons sentiments dans leur cœur.

Voilà le but essentiel de la salle d'asile : l'instruction n'y est qu'un accessoire, elle ne doit constituer en réalité qu'un moyen d'éducation. Servons-nous donc de la salle d'asile pour donner aux enfants l'habitude de l'attention, de la réflexion, du raisonnement, et par là nous leur rendrons un immense service en assurant le succès de leurs études ultérieures. Profitons-en pour leur donner des idées saines et même des notions utiles, que souvent d'autres enfants plus âgés ne possèdent pas ; mais gardons-nous de vouloir y faire de l'enseignement proprement dit; ne transformons pas la salle d'asile en école.

Sous ce rapport donc, donnons à l'asile quelques leçons élémentaires de lecture, plutôt comme moyen de varier les exercices des enfants et afin de les habituer à examiner les choses pour les distinguer. Mais ne croyons pas que nous leur aurons rendu un grand service en leur enseignant à lire dès le bas âge. Ne confondons pas d'ailleurs ce qui peut se faire et ce qui convient dans l'éducation privée et avec des enfants de familles riches, entourés de tous les moyens d'instruction, avec ce qui est possible et utile pour des enfants dépourvus des facilités de s'instruire, et n'ayant, plus tard, que la ressource des écoles primaires où un seul maître devra donner l'enseignement à 50 ou 60 enfants.

Si on enseigne à lire dès la salle d'asile, et avant l'âge de six ans, on se demande quel motif les parents, si indifférents pour l'instruction de leurs enfants, auront ensuite pour les envoyer à l'école.

On se demande encore: si les enfants savent lire avant d'arriver à l'école, c'est-à-dire à six ans, que pourra leur faire faire l'instituteur à un âge où ils ne peuvent pas faire de devoirs? Comment pourra-t-il les occuper tandis qu'il fera des leçons aux divisions les plus avancées ? N'est-il pas à craindre que les maîtres ne cèdent davantage à leur tendance à occuper les enfants en leur donnant des leçons à apprendre par cœur? Ces pauvres enfants pâliront donc sur des livres qu'ils ne comprennent pas, et ils prendront encore

ıs la déplorable habitude de se remplir la tête de mots et non dées.

Ne convient-il pas mieux de réserver la lecture pour occu-r le temps des jeunes enfants à l'école, et de consacrer plus écialement l'époque de la fréquentation de l'asile au développe-ınt de l'intelligence et à la culture du sens moral?

Cela dit, passons à l'examen de la méthode de M. Dessirier, et yons si elle peut convenir aux salles d'asile.

La partie caractéristique de cette méthode consiste essentielle-ınt dans l'emploi d'un grand tableau comprenant tous les élé-ınts des syllabes, disposés comme dans la table de Pythagore, st-à-dire que les sons simples étant représentés sur la pre-ère ligne horizontale, et les articulations sur la première onne verticale, toutes les syllabes que peuvent former ces élé-ınts se rencontrent à l'intersection des colonnes au commence-ınt desquelles sont figurés l'articulation et le son donnés. On se t du tableau en montrant aux enfants avec une baguette, d'a-rd l'articulation, puis le son, qui doivent former la syllabe, et in la syllabe même qui résulte de la combinaison de ces deux ments.

Un premier inconvénient de ce tableau, c'est le sautillement per-uel d'une lettre à une autre. Il en résulte un papillotage qui se les yeux, et doit certainement amener une fatigue physi-e pour les enfants, fatigue plus grande pour eux que pour les nmes faits, à cause de la délicatesse de leur cerveau.

Cet inconvénient est peut-être compensé par le procédé adopté r l'auteur pour l'emploi du tableau. Ce procédé consiste à faire nmer la lettre ou la syllabe désignée, non pas lorsqu'on la montre ec la baguette, mais postérieurement, au moment d'un coup ppé à vide, dans l'air, par la directrice. Ce procédé a certaine-nt l'avantage d'empêcher la précipitation, toujours si contraire c progrès des enfants.

Mais le grand inconvénient du tableau résulte de sa complica-n même. M. Dessirier ne s'est pas borné à y porter les sons et articulations formés d'un seul signe ou d'une seule lettre, ren-'ant à une époque plus éloignée l'étude des éléments complexe. la lecture, il a réuni sur le même tableau tous les sons, soit ils ne se composent que d'un seul signe, soit qu'ils soient for-s de la réunion de plusieurs lettres, *ou*, *oi*, *au*, *in*, etc. Il a ras-nblé de même toutes les articulations qui sont composées de sieurs lettres, telles que *ch*, *gn*, *ill*, etc. Il a même introduit tes les articulations équivalentes, comme *ph* mis pour *f*; *g* pour *?*, *k* pour *q*; *ç*, *c* pour *s*, etc.

l en résulte un tableau comprenant 33 éléments qui par leur nion forment un ensemble de 260 syllabes, tableau effrayant 'œil par ses dimensions et par la quantité de lettres et de syl-es qu'il présente, et que dès le premier jour on place devant les ants. Encore faut-il remarquer que d'après des observations lui ont été faites, M. Dessirier annonce qu'il veut compléter

son tableau en y introduisant un nouvel élément, le son *eu* dis-tinct du son *e*, avec lequel il l'avait confondu, ce qui ajoutera un vingtaine de syllabes nouvelles à ce tableau déjà si compliqué.

Il est un principe fondamental de tout enseignement : c'est qu pour vaincre les difficultés, il faut les isoler. Que résulte-t-il, a contraire, du système adopté par l'auteur? Un entassement d difficultés. Or, il ne faut pas oublier que si, au lieu de sépare les éléments des syllabes, on en réunit ensemble un nombr double, la peine nécessaire pour les apprendre ne sera pas seu-lement double, mais quadruple. Que sera-ce si le nombre de éléments à distinguer dès le principe n'est pas seulement dou-ble, mais trois fois, quatre fois, dix fois plus considérable?

Dans les bonnes méthodes modernes de lecture, lorsque l'en-fant sait distinguer quelques voyelles et quelques consonnes, o l'exerce aussitôt à lire des syllabes formées de ces éléments, et de mots dans lesquels n'entrent que ces syllabes. L'enfant pass promptement à l'application de ce qu'il vient d'apprendre.

On y trouve plusieurs avantages.

D'abord l'explication qu'on fait faire à l'enfant des élément qu'il a appris à connaître est un moyen de lui rendre plus familièr la connaissance de ces éléments. Il les grave dans sa mémoir avant de passer à d'autres : il sera dès lors moins exposé à le confondre avec ceux qui viendront ensuite.

En outre, tant que l'enfant n'apprend à connaître que des lettre et des syllabes, il s'ennuie parce que ces lettres et ces syllabes n disent rien à son esprit. Les mots seuls et les phrases ont quelqu signification pour lui. Il ne conçoit pas jusque-là l'utilité de la lec-ture; il ne s'aperçoit même pas qu'il apprenne à lire. Au con-traire, dès qu'il lit des mots et des phrases, il se figure savo déjà lire en partie. Le sentiment de ce qu'il a appris lui donne d courage pour apprendre le reste.

Rien de cela n'a lieu avec le grand tableau de M. Dessirier. Le enfants doivent l'apprendre tout entier avant de faire l'applicatio de ce qu'ils ont appris. Ils doivent étudier tous les éléments sylla-biques avant de lire des mots. L'enfant ayant trop de choses à re-tenir, les a oubliées avant de passer à l'application. La méthod de M. Dessirier serait défectueuse sous ce rapport dans une école elle l'est bien davantage dans une salle d'asile.

L'auteur présente, du reste, comme un grand avantage de so tableau la facilité pour l'enfant de retrouver la syllabe formée pa deux éléments, lorsque la rencontre de ces éléments l'embarras dans la lecture d'un mot. Le tableau se trouvant sans cesse sou ses yeux, il n'a qu'à chercher ces éléments dans les deux pre-mières colonnes horizontale et verticale pour retrouver à leur in-tersection la syllabe qu'ils forment. Il ne faut pas oublier cepen-dant qu'avec des enfants qui ne prennent jamais eux-mêmes peine de chercher ces analogies et de faire ces rapprochements l'avantage n'existe qu'à la condition que ce sera la directrice q

les rapprochements en ramenant sans cesse les enfants au
u.

marquons d'ailleurs que, par la forme même du tableau, on
nte presque toujours séparément ce qui devrait être réuni.
coup de personnes, en effet, qui soutiennent que la syllabe est
ritable élément dans les mots, feront à M. Dessirier le re-
e d'avoir fondé sa méthode sur un principe, celui de l'épel-
, dont on peut soutenir ou contester les avantages, mais qui
est pas moins repoussé par un grand nombre de maîtres
its et expérimentés.

oi qu'il en soit, on ne peut pas se dissimuler que l'avantage
lé par M. Dessirier disparaît presque entièrement par suite
complication de son tableau. Elle rend d'une difficulté ex-
, sinon presque impossible, la comparaison que les enfants
nt faire des éléments qui les embarrassent dans la lecture
ots, avec ceux qu'ils ont commencé par apprendre sur le ta-
. Ces premiers éléments qui devraient être un type toujours
nt à leurs yeux sont perdus dans une multitude de signes au
 desquels ils ont de la peine à se reconnaître.

J. J. Rapet.

(La suite au prochain numéro.)

SECOURS DONNÉS AUX ENFANTS INDIGENTS

DES SALLES D'ASILE DE PARIS

dames inspectrices de ces établissements (de 1844 à 1854 inclusivement).

dépenses d'entretien des salles d'asile de Paris sont sup-
par l'administration municipale, mais non les secours en
(chaussons et vêtements) que réclame la situation des en-
idigents : les dames inspectrices se sont chargées d'y sub-
depuis la fondation des premiers établissements en 1826.
ue année le conseil de la Banque de France a donné une
tion de 1200 fr., et la compagnie d'assurance *la Natio-*
00 fr. Un sermon suivi d'une quête a été prêché; et à ces
uelques souscriptions sont venues s'ajouter. Chaque dame
rice a de plus cherché par les moyens en son pouvoir à ac-
ces ressources; et plusieurs d'entre elles y ont surtout
par le travail de leurs mains et par celui de leurs amies,
nt ainsi le prix de façon des vêtements.

ue l'ordonnance royale de 1837 rattacha les salles d'asile
istère de l'instruction publique, les dames inspectrices des
le Paris se trouvèrent isolées les unes des autres, sans
s ni liens qui pussent les rapprocher et les soutenir par

une charitable émulation. Des démarches furent faites alor près de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, pour nir des séances mensuelles présidées par un délégué du c central; mais cette demande n'ayant eu aucune suite, les c sollicitèrent de M. Villemain, ministre de l'instruction pub l'autorisation de se constituer en association libre de chari ministre ayant encouragé cette pensée, un règlement fut a en 1844, et les dames commencèrent à se réunir chaque (excepté dans les mois d'été dits de vacances).

Mme Mallet fut nommée trésorière-présidente de cette as tion charitable, Mmes Guillou et Bessas de Lamégie secré et, l'année dernière 1853, Mme Cochin a bien voulu acce titre et les fonctions de vice-trésorière vice-présidente.

Les sommes distribuées en secours par les dames inspe se sont élevées en 1844 :

à........................	7000 fr.
1845........................	6730
1846........................	5310
1847........................	6550
1848........................	3870
1849........................	6080
1850........................	10520
1851........................	8150
1852........................	7320
1853........................	5630
1854........................	6010
Total des onze années.......	73170 fr.

A ces secours, on doit ajouter la généreuse aumône de accordée chaque année à la salle d'asile israélite (rue des l lières) par Mme la baronne de Rothschild pour l'habillem enfants, et appliquée directement par la dame inspectri être versée dans la caisse de l'association des dames.

Jusqu'ici cette association n'a demandé aucun secours ministre de l'instruction publique. Mais aujourd'hui l dont elle dispose sont entièrement épuisés; la charité, q l'origine est venue si puissamment en aide aux salles d' lui ont dû leur première création à Paris, s'est depuis lors sur d'autres institutions, parce que l'adoption des asiles ministration municipale a donné lieu de croire que toute penses se trouvaient supportées par l'autorité.

Cependant le nombre des salles d'asile municipales a sant, et s'élève à 40; plus de 5000 enfants y sont m secourus. Mais bien loin que les ressources aient augme la même proportion, ces ressources sont, au contraire, m sidérables qu'il y a 10 années. Elles se trouvent donc inverse du nombre des enfants à secourir. Il convient au

er que deux dames inspectrices ayant donné il y a déjà plu-
rs années leur démission sans être remplacées (salles d'asile
a rue de Charonne et de la rue de Reuilly, ci-devant rue de
treuil), il n'a plus été possible de distribuer des secours dans
deux établissements.

e qui vient d'être dit sur l'insuffisance des dons de la charité,
plique également à la coopération active et dévouée des
es, que les dames inspectrices devaient s'adjoindre pour la sur-
ance journalière et maternelle des salles d'asile, et pour l'as-
ance des enfants indigents.

u 1er janvier 1854, le nombre des dames inspectrices était
33 et celui des dames adjointes de 100; total 133 pour les
alles d'asile de Paris; depuis lors 3 dames inspectrices se
encore retirées.

e service charitable de MM. les médecins n'est point non plus
anisé d'une manière qui réponde aux besoins. Plusieurs d'en-
eux donnent d'admirables exemples d'exactitude et de dévoue-
it, mais d'autres se contentent *d'une* ou deux visites dans
née. Il y a même tel asile (celui de la rue de Longchamp) où
plus vives instances n'ont pu obtenir l'assistance d'aucun mé-
n. Le bien à faire dans les salles d'asile est cependant incon-
able, et l'analyse des besoins le démontre facilement. L'hiver
nier, le recensement des orphelins fait dans 30 salles d'asile
ement a donné les chiffres suivants :

Orphelins de père	319
— de mère	156
— de père et de mère	77
Enfants de mères abandonnées	47
	599

En ajoutant les chiffres non recueillis de 10 salles d'asile de
s, le nombre total ne devient-il pas digne d'une sérieuse atten-
n?

Aujourd'hui qu'une nouvelle organisation est donnée aux salles
sile, et que cette institution se trouve placée sous un haut et
élaire patronage, il est permis d'espérer qu'à l'action de la cha-
é viendra se joindre l'action administrative, la seconde fécon-
nt la première sans l'absorber. Il y a dans les 12 arrondisse-
nts de Paris une grande diversité pour tout ce qui concerne
rganisation des salles d'asile; peut-être ne devrait-on pas s'en
indre s'il y avait rivalité de zèle et d'union. Malheureusement,
usieurs dames des plus anciennes et des plus dévouées ont été
cées dans le courant des 10 dernières années de se retirer de-
nt des obstacles et des difficultés qu'elles jugeaient insurmon-
bles.

Puissent tous les désirs, toutes les volontés et tous les efforts se
unir et se confondre pour le soulagement de l'enfance indigente

et pour la prospérité et le perfectionnement de l'institution q peut si puissamment affermir les bases de l'éducation morale religieuse!

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Le département des Pyrénées-Orientales est, jusqu'à ce jou l'un de ceux où l'institution des salles d'asile est le moins répa due. En dépit du bon vouloir de l'administration préfectorale, département ne possède que quatre salles d'asile.

Des efforts persévérants, nous l'espérons, tendront à fai sortir cette intéressante partie du territoire d'une infériorité r grettable.

La première salle d'asile établie dans les Pyrénées-Oriental est celle de la paroisse Saint-Jacques de Perpignan. Cette fond tion fut votée le 11 *juin* 1839 par le conseil municipal de la vil sur la proposition de M. le colonel Pons, alors maire, et par sui d'un mémoire présenté le 15 janvier 1839 par M. Joseph Siver alors membre du comité de surveillance des écoles primaires Perpignan.

Le 9 septembre suivant, le même conseil décida qu'il sera créé une seconde salle d'asile dans la paroisse Saint-Matthieu.

La ville de Perpignan inscrivit à sa charge les locaux, le mat riel, l'entretien et le traitement du personnel.

L'asile Saint-Jacques fut ouvert le 17 *février* 1842 et recueill le premier jour 86 enfants; depuis cette date, il en a reçu pr de 900. Il en compte aujourd'hui 200.

L'asile Saint-Matthieu fut ouvert le 22 juillet 1846, et adm le premier jour 130 enfants; il en a reçu jusqu'à ce jour pl de 500. 150 enfants fréquentent aujourd'hui l'établissement.

Les dépenses votées par la ville de Perpignan pour ces deu asiles, qui abritent et élèvent en moyenne près de 400 enfants sont réparties de la manière suivante :

Personnel des salles d'asile, une directrice générale, quatre in stitutrices et deux aides........................	2480 f
Loyer d'un local pour la salle Saint-Matthieu......	600
Entretien du mobilier des salles et des bâtiments...	500

Les dames de l'œuvre de charité de la ville ajoutent à cett somme une subvention de 500 fr. qu'on a sagement et habilemen appliquée à la fondation d'un ouvroir adjoint à la salle d'asile d Saint-Jacques.

— A Estagel, un don de 12 000 fr. fait par François Arag à sa ville natale, a été affecté en partie, l'année dernière, à l

ndation et à l'entretien d'une salle d'asile. La ville d'Estagel ontribue en outre aux dépenses annuelles par une subvention de 50 fr. 200 enfants ont déjà été admis à cet asile.

— A Prades, une veuve charitable, Mme Bordo, aujourd'hui en ligion sœur Mathilde Chantal, a fondé dernièrement une salle 'asile, qu'elle entretient, avec le concours d'une subvention muicipale de 250 fr. pour les frais de premier établissement, et e 200 fr. pour les dépenses annuelles. — L'asile dont il s'agit urait besoin, au reste, de recevoir de notables améliorations au oint de vue de l'application de la méthode.

— A La Tour-de-Caral, un asile est en bonne voie de formation; nous savons de source certaine que les principaux centres du épartement des Pyrénées-Orientales, les villes de Céret, de Colioure, de Saint-Laurent-de-Cerdans, de Rivesaltes, de Millas, e Thint, d'Ille et de Vinça ne tarderont pas à être dotées de salles 'asile.

Chose remarquable, les quatre asiles établis dans ce département ous présentent dans leur origine diverse tous les moyens par squels se fondent ces pieuses institutions :

L'initiative de la municipalité, et la subvention du budget muicipal accrue ensuite des secours d'une société libre de charité; insi à Perpignan;

L'initiative de l'administration supérieure, et la fondation d'un ienfaiteur des pauvres accrue d'une subvention de premier établissement et d'entretien par le budget municipal; ainsi à Esgel;

Enfin l'initiative d'une personne charitable qui a fondé et qui ntretient avec le secours de la municipalité; ainsi à Prades.

Voilà des exemples et beaux et faciles; les routes diverses qui onduisent au même but sont ouvertes à tous. Il suffit d'un généeux mouvement de cœur, soutenu d'un peu de bon vouloir. Combien de maires ne seraient-ils pas heureux d'attacher leur nom l'établissement d'une institution si utile, et de vivre ainsi longemps dans le souvenir de leurs concitoyens comme administrateurs habiles et bienfaisants! Combien de personnes riches par es dons du cœur et par les dons de la fortune voudraient ainsi erpétuer leurs bienfaits par une sage et pieuse fondation! Aux ns comme aux autres nous serions heureux de montrer le but, t, par ces exemples, d'indiquer les voies.

De Malarce.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

ENCORE QUELQUES CONSEILS
AU SUJET DES PUNITIONS.

Un instrument de punition en permanence dans une salle d'asile c'est une fausse note au milieu d'un chant juste et doux. Faite disparaître la guérite de pénitence, les cornes d'âne, les écriteaux la langue rouge, le bonnet de nuit, le martinet et tout cet attirai des *garderies* que la salle d'asile a banni.

Ce magasin de petits supplices, — car supplice il y a, quand o songe à l'âge auquel on a affaire, — avait pu sembler nécessair lorsqu'il s'agissait de soumettre une légion de petits êtres vifs e remuants à un régime d'immobilité, de contrainte et d'ennui qu révoltait leur nature et ne pouvait être maintenu que par la force Mais à quoi bon dans un lieu où le petit enfant trouve ce qui lu est utile et agréable, où l'on satisfait à ses besoins physiques e moraux, où on lui parle un langage qu'il comprend, où l'on sai employer l'influence si puissante du bon exemple?

Quel est le but qu'on doit se proposer pour toutes ces petite créatures? Leur faire éviter le mal et surtout leur faire vouloir l bien. Or, le mal, le petit enfant le fait presque toujours par fai blesse, par désœuvrement, sans le savoir, sans le vouloir, le plu souvent sans en être coupable. Pour le détourner de ce qui es mauvais, il faut le distraire, l'occuper, éveiller doucement sa con science, la fortifier par le reproche qui suit une mauvaise action par la louange qui récompense un bon mouvement. La punition n doit servir qu'à lui faire sentir plus fortement l'approbation et l blâme de la personne envers laquelle il se sent responsable de s conduite, et qui doit être, comme on l'a dit, le représentant de s conscience, et, en bien des cas, sa conscience elle-même. La pu nition, ici, est un avertissement et ne saurait devenir le châtimen que mérite seule une volonté réfléchie et coupable.

Qu'ont à faire la prison, les cornes, et tous les châtiments d cette espèce, avec la conscience qu'ils n'éclairent pas, avec la rai son qu'ils ne convainquent pas, avec la faiblesse qu'ils oppriment au lieu de la soutenir et de l'appuyer? Si vous traitez sévèremen le petit enfant, il a peur, il se cache; si vous le menacez, il ruse, il ment; vous lui inspirez la crainte de la punition, mais nulle ment le dégoût du mal. Qu'avez-vous gagné? vous avez fait un

peu de police, peut-être, mais rien qui ressemble à de l'éducation. La grande œuvre de l'éducation est de vaincre le mal par le bien.

Ce qu'il faut, c'est de faire aimer le bien au petit enfant, de lui rendre désirable, facile, tout ce qui est bon; pour cela, il faut éclairer l'esprit, échauffer l'âme par l'affection, épanouir le cœur par la confiance, tandis que sous l'empire de la sévérité tout se glace, se resserre, se dessèche. L'âme du petit enfant est un terrain neuf; vous n'avez pas à déraciner, à grand'peine, de coupables habitudes; il s'agit d'ensemencer si bien toute l'étendue du sol qu'il n'y ait plus de place pour la mauvaise herbe. Envahissez par le bien toutes les facultés de l'enfant, et vous lutterez facilement contre le mal.

DOUBET.

MODÈLES DE QUESTIONS.

L'HOMME, SON AME ET SON CORPS[1].

I.

D. *Ne vous amusez-vous pas quelquefois avec de petits soldats de bois, de plomb ou de carton?*

R. Oui, je m'amuse quelquefois, etc.

D. *Pouvez-vous faire quelque chose que ces petites figures ne peuvent pas faire?*

R. Moi, je puis marcher, remuer mon bras, ma tête et tout mon corps comme je veux, mais ces petites figures ne peuvent pas le faire.

D. *Cependant vos petites figures bougent aussi?*

R. Mes petites figures bougent parce que je les fais bouger.

D. *Et si on ne les remuait pas, que feraient-elles?*

R. Elles resteraient toujours à la même place.

D. *Comment savez-vous cela?*

R. C'est que je le vois.

D. *Par où voyez-vous?*

R. Je vois par mes yeux.

D. *Fermez un peu vos yeux et touchez la table avec la main.—La table est-elle dure ou tendre?*

R. La table que je touche est dure.

D. *Comment savez-vous cela; vous ne le savez pas par vos yeux?*

R. Non, je sens avec la main que la table est dure.

1. *Premières notions de religion*, par le P. Girard. Ce n'est point, on le comprend, à la mémoire qu'il faut ici faire appel. Les réponses indiquées ne sont destinées qu'à aider l'enfant; c'est lui qui, guidé par une maîtresse intelligente, doit puiser les réponses dans sa tête et dans son cœur, et les exprimer à sa façon.

D. *Vous pouvez donc aussi connaître une chose sans la voir par les yeux?*

R. Oui, je puis connaître une chose par le toucher ou le tact.

D. *Et quand vous jouez au colin-maillard avec les yeux bandés, comment connaissez-vous les objets?*

R. C'est par le toucher ou le tact.

D. *Nommez des objets qui ont de l'odeur.*

R. Les fleurs ont de l'odeur ; le vin, le café, le soufre, la poudre en ont aussi.

D. *Est-il nécessaire de voir des fleurs pour savoir qu'il y en a dans une chambre?*

R. Non, on peut les sentir à leur odeur, sans les voir.

D. *Comment savez-vous que l'on a grillé du café?*

R. L'odeur du café me le dira.

D. *Par où sentez-vous les odeurs?*

R. Je sens les odeurs par le nez.

D. *Comment savez-vous cela?*

R. Parce que je ne sens rien quand je me bouche le nez.

D. *Que fait-on pour ne pas sentir les odeurs désagréables?*

R. On se bouche le nez.

D. *Où est donc l'odorat?*

R. L'odorat est dans le nez.

D. *Qui est-ce qui vous parle en ce moment?*

R. Mais, c'est vous-même.

D. *Moi, comment savez-vous cela?*

R. Je l'entends.

D. *Si vous ne vouliez pas m'entendre, que feriez-vous?*

R. Pour ne pas entendre je me boucherais les oreilles.

D. *Par où entendez-vous?*

R. J'entends par mes oreilles.

D. *Entendre s'appelle aussi ouïr : où est l'ouïe?*

R. L'ouïe est dans l'oreille.

D. *Le pain et la viande ont-ils le même goût?*

R. Non, le pain n'a pas le même goût que la viande.

D. *La cerise et la poire ont-elles le même goût?*

R. Le goût de la poire et de la cerise n'est pas le même.

D. *Où faut-il mettre une chose pour en connaître le goût?*

R. C'est dans la bouche et sur la langue qu'on trouve le goût.

D. *Que faites-vous donc par les yeux?*

R. Par les yeux, je vois.

D. *Que faites-vous par les oreilles?*

R. J'entends par les oreilles.

D. *Que faites-vous par le nez?*

R. Je sens les odeurs.

D. *Que faites-vous par la bouche?*

R. Par la bouche, je sens le goût des choses.

D. *Que faites-vous par la main et par le pied?*

R. Par la main et par le pied je touche ce qu'il y a près de moi.

D. *Tout ce qui se remue à volonté, tout ce qui voit, entend, sent, goûte et touche, est vivant.—Êtes-vous un être vivant?*
R. Oui, je suis un être vivant.
D. *Pourquoi?*
R. Parce que je vois, j'entends, sens, goûte, et touche, et que je me remue à volonté.
D. *Vos petites figures de bois, de plomb, de carton, sont-elles des êtres vivants?*
R. Non, mes petites figures ne sont pas vivantes.
D. *Et comment cela?*
R. Elles ne se remuent pas d'elles-mêmes, elles ne voient pas, elles n'entendent pas, etc.
D. *Et pourquoi les arbres et les plantes ne sont-ils pas des êtres vivants?*
R. Les plantes ne se remuent pas, ne voient pas, etc.

II.

D. *Les chats, les chiens, les chevaux, les vaches, ne sont-ils pas des êtres vivants comme vous?*
R. Oui, les bêtes sont des êtres vivants.
D. *Comment le savez-vous?*
R. Parce que les bêtes vont et viennent, elles voient, elles entendent comme moi.
D. *N'y a-t-il pas de différence entre la bête et vous?*
R. Moi, je ne suis pas fait comme le poisson, comme l'oiseau, ou comme les bêtes qui marchent à quatre pieds.
D. *Non, votre corps n'est pas le même, mais savez-vous faire par la bouche quelque chose que les bêtes ne savent pas faire?*
R. Par la bouche, je parle, et les bêtes ne parlent pas.
D. *Cependant on les entend?*
R. Oui, on les entend crier, mais on ne les entend pas dire des mots.
D. *Est-ce que les perroquets ne savent pas dire bonjour, bonsoir, et encore beaucoup d'autres choses?*
R. Oui, ils savent dire quelques mots qu'on leur apprend avec bien de la peine.
D. *Ne savent-ils rien dire d'eux-mêmes?*
R. Non, ils redisent les mêmes mots, et souvent à tort et à travers.
D. *Quand on leur demande quelque chose, savent-ils répondre?*
R. Pas un mot.
D. *Et vous, pouvez-vous dire tout ce que vous voulez?*
R. Je dis tout ce que je veux dire.
D. *Pouvez-vous comprendre ce qu'on vous demande, et y répondre convenablement?*
R. Je comprends ce qu'on me dit et j'y réponds.
D. *Comment faites-vous donc pour parler?*
R. J'ouvre et ferme la bouche, et pendant ce temps ma langue remue dans ma bouche.

D. *Savez-vous d'avance les mots que vous voulez dire? — Les pensez-vous d'abord?*
R. Oui, je les pense, et puis je les dis.
D. *Dites-vous toujours ce que vous pensez?*
R. Non, je me tais souvent, et malgré cela je pense.
D. *A quoi pensez-vous quand je parle?*
R. Je pense alors à ce que vous dites.
D. *Et quand vous êtes distrait pendant les leçons, à quoi pensez-vous?*
R. Je pense à ce que je vois, ou à mes jeux, ou à toute autre chose.
D. *Votre père et votre mère ne sont pas là maintenant, pouvez-vous penser à eux?*
R. Assurément je le puis, et c'est presque comme s'ils étaient devant moi.
D. *Pour penser, employez-vous vos yeux, vos mains, vos pieds?*
R. Pour penser je n'ai besoin de rien.
D. *C'est donc vous-même qui pensez?*
R. Oui, c'est moi-même qui pense.
D. *Mais votre main, votre pied, ne pensent-ils pas aussi?*
R. Non, ils sont comme un morceau de chair, et ils ne pensent pas.
D. *Est-ce que votre œil ou votre oreille pense?*
R. Pas plus que les pieds et les mains.
D. *Ainsi votre corps ne pense pas?*
R. Non, c'est moi seul qui pense.

III.

D. *Moi qui vous parle, est-ce que je ne pense pas comme vous?*
R. Bien sûrement, car vous nous dites ce que vous pensez.
D. *Est-ce que vous voyez ma pensée?*
R. Je ne la vois pas, mais je la connais quand vous parlez.
D. *Et si je ne disais rien, la connaîtriez-vous?*
R. Je l'ignorerais, si vous ne parliez pas.
D. *Est-ce mon corps qui pense?*
R. Non, ce n'est pas votre corps, mais c'est vous.
D. *Que fait donc mon corps?*
R. Il fait ce que vous voulez qu'il fasse.
D. *Ce qui pense et ce qui veut s'appelle une* âme *ou un* esprit. *Comment appelez-vous ce qui pense et ce qui veut?*
R. Ce qui pense et ce qui veut s'appelle une âme ou un esprit.
D. *Pourquoi moi qui vous parle, suis-je une âme ou un esprit?*
R. Parce que vous pensez et que vous voulez.
D. *Que voyez-vous de moi, est-ce le corps ou l'âme?*
R. Je ne vois que le corps qui est de chair et d'os.
D. *Vous ne voyez donc pas l'âme?*
R. L'âme ne se voit pas, elle est cachée dans le corps.
D. *Par quoi l'âme de l'homme se fait-elle remarquer?*

L'âme de l'homme se fait remarquer par les choses qu'il fait et les paroles qu'il dit.

Sauriez-vous me dire comment l'âme est dans son corps?

L'âme est dans le corps comme un homme dans la maison.

Mais l'homme qui est dans la maison peut en sortir, pouvez-vous sortir de votre corps et le laisser là?

Non, je ne puis pas m'en séparer.

Votre corps est donc une prison où vous êtes renfermé?

Oui, il faut que j'y reste.

Votre corps fait-il, peut-il faire votre volonté comme un serviteur?

Oui, il m'obéit.

Dites un peu comment il vous obéit.

Je veux qu'il marche, il va; je veux que ma main fasse quelque chose, et elle le fait; je veux que ma langue dise des mots, et elle les dit; je veux que mes yeux s'ouvrent et se ferment, et ils le font tout de suite.

Si votre corps n'avait pas des yeux, verriez-vous quelque chose?

Je ne verrais rien, car je ne vois que par les yeux de mon corps.

Si le corps n'avait pas d'oreilles, entendriez-vous?

Je n'entendrais rien, car c'est par les oreilles que j'entends.

Le corps est donc bien utile à l'âme, et pourquoi?

Parce que c'est par le corps que l'âme voit, entend, etc.

Il y a donc deux choses dans l'homme? quelles sont-elles?

Ces deux choses sont l'âme et le corps.

Que fait l'âme?

L'âme pense et elle veut.

Le corps, qu'est-il pour l'âme?

Le corps est la maison et le serviteur de l'âme.

Qui vaut le mieux du corps ou de l'âme?

C'est l'âme qui vaut le mieux.

Pourquoi vaut-elle plus que le corps?

Parce que le corps est fait pour servir l'âme et qu'il n'est que de chair et d'os.

On appelle visible *ce qui se voit, et* invisible *ce qui ne se voit pas. — Qu'appelle-t-on visible et invisible?*

On appelle visible ce qui se voit, et invisible ce qui ne se voit pas.

Pourquoi le corps est-il visible?

Il est visible parce qu'on le voit.

Pourquoi l'âme est-elle invisible?

Parce qu'on ne saurait la voir.

INFLUENCE DES SALLES D'ASILE.

Il y a environ quatre mois, je longeais le quai Saint-Paul po me rendre à mon poste, vers neuf heures du matin.

Deux petits garçons, dont l'un pouvait avoir huit ans et l'autr de six à sept, marchaient devant moi. L'un portait sur son do une hotte pleine de chiffons, l'autre tenait à son bras un pet panier.

Le plus jeune des deux avait cet air joyeux qui convient tant l'enfance. Je crus remarquer dans le regard du second une expres sion particulière. Sans trop que je m'en rendisse compte, ces deu enfants m'intéressèrent et je les suivis.

Arrivé en face de la rue Saint-Paul, le petit garçon, qui évi demment allait à l'école, voulut quitter le trottoir et se séparer d son compagnon; mais celui-ci se retournant brusquement allonge au pauvre petit un coup de pied qui faillit le faire tomber à la ren verse.

Le pauvre battu se redressa vivement. Ses yeux devinrent étin celants, il rejeta sa petite jambe en arrière, retroussa sa manche et ferma le poing. Je m'attendais à une rixe et me tenais prête l'arrêter, lorsque je vis la colère du petit bonhomme tomber tout coup et un sourire narquois succéder à son irritation.

Étonnée de ce prompt changement, j'en cherchai la cause, et c fut le chiffonnier qui me donna le mot de l'énigme.

Ce dernier se trouvait dans un étrange embarras; la violenc du coup avait décroché une des deux courroies qui assujettissaien la hotte sur son dos; ayant perdu l'équilibre, elle pesait de tout so poids sur la seconde bretelle, ce qui empêchait l'enfant de s'e débarrasser; et les chiffons allaient se dispersant sur la chaussée

Je compris alors le sourire narquois de mon petit ami; ami dis-je, car déjà j'aimais cet enfant, peut-être pour l'attitude hardie qu'il avait prise.

Qu'allait-il faire? Poser son panier, courir au chiffonnier, l'aider à ramasser ses chiffons, soutenir sa hotte pour tâcher de la re- mettre sur son dos (besogne à laquelle je concourus de grand cœur), et lui dire en se frottant la partie blessée : « Te voilà puni ne recommence plus !... » Tout cela fut l'affaire d'un instant, e notre apprenti chiffonnier s'en alla tout penaud.

Je pris mon petit bonhomme par la main, et voulant savoir d'où lui venait le sentiment de magnanimité dont il venait de faire preuve, je lui demandai son nom et son âge : « J'aurai bientôt sept ans, madame, me dit-il.

— Où vas-tu en classe, mon ami ? — Chez madame Joli, ma- dame.

— Je comprends alors ta conduite de tout à l'heure; c'est bien, c'est très-bien ! »

Le bambin me regarda avec un petit air qui n'était pas exempt d'un peu de contentement de soi-même : « Je n'ai fait que ce que

n m'a appris; madame nous dit tous les jours qu'il ne faut jaais rendre le mal pour le mal. »

Je conduisis l'enfant jusqu'à la porte de l'asile et le quittai en mbrassant.

UNE MAÎTRESSE ADJOINTE.

VARIÉTÉS.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. SEMICHON, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

a séance d'inauguration de la maison de charité et salle d'asile de Neufchâtel, le 5 décembre 1854, sous la présidence de M. Ernest Le Roy, préfet de la Seine-Inférieure.

L'œuvre des salles d'asile est mieux comprise chaque jour. De tous les points la France, des voix s'élèvent pour en faire apprécier les bienfaits. *L'Ami de ıfance*, en toute occasion, se fera l'écho de ces voix. La mission qu'il s'imse n'est pas seulement de prendre l'initiative dans cette foule de questions i se rattachent au développement de l'institution des asiles; il aspire à deiir la tribune où toutes les personnes qui comprennent et qui aiment cette ivre féconde pourront et voudront se faire entendre.

M. Semichon nous adresse le remarquable discours qu'il vient de prononcer la séance d'inauguration de la salle d'asile de Neufchâtel, discours où éclate chaque ligne, avec l'amour du bien, une vive intelligence de l'institution s asiles. Nous sommes heureux de donner ici la parole à l'honorable mem- du conseil général de la Seine-Inférieure.

EUG. RENDU.

« ....Chacun doit, sinon élever lui-même, au moins défendre, ins le trouble des passions et des intérêts, ses convictions et sa i: car les idées sur lesquelles repose l'ordre social ont été constées de nos jours et livrées à la discussion, non plus seulement mme autrefois dans les académies, mais devant tous, au foyer l'ouvrier, bien peu préparé, assurément, à des controverses de genre; de là les dangers dont nous avons été témoins, et qui aient inconnus aux siècles passés.

« Que faut-il faire en présence de cet ordre nouveau ? S'effrayer, plaindre de la Providence ? Gardons-nous-en, messieurs, nous rions ingrats envers elle!

« Les bienfaits de l'ordre nouveau sont éclatants, ils frappent us les yeux. Les merveilleux progrès de l'industrie moderne ont it pénétrer dans toutes les classes de la société un bien-être connu à nos pères, et, il faut le reconnaître, c'est à la dis-

parition des entraves qui gênaient l'essor de la pensée comm de l'industrie humaine, qu'une notable partie de ces progrè sont dus.

« Loin donc de nous plaindre, nous remercions la Providenc de nous avoir fait vivre dans un pays et dans un temps où, par l progrès des idées chrétiennes, les avantages et les biens sociau sont répartis sur un plus grand nombre de nos frères.

« Mais on le comprend, l'éducation de la première enfance, s intéressante à toutes les époques, puisqu'elle est le fondement d l'ordre social et religieux, acquiert, par les changements qui s sont opérés dans le monde, un degré d'importance que personn ne peut méconnaître.

« En effet, à des populations dont les pas ne sont plus protégé par le respect de la tradition et de la hiérarchie, à des population vivant et devant vivre, au point de vue social et religieux, au sei de la liberté la plus absolue, la société doit une éducation plus so lide, plus complète, plus chrétienne.

« D'ailleurs, la protection doit suivre le péril : le péril est pré coce, la protection doit l'être aussi.

« Cet édifice de nos convictions et de notre foi, que chacun d nous, comme nous disions il y a un instant, doit défendre et sou tenir de ses propres mains, il ne faut pas l'asseoir sur le sable, i faut lui assurer des fondements solides : sinon comment résiste rait-il aux vents des opinions contraires, aux tempêtes qui l'atten dent de nos jours ?

« Vous demandez aux populations le respect de la propriété e de toutes les institutions sociales, n'attendez pas, pour leur ap prendre ce respect, que les impressions soient formées, il serai trop tard ; vous n'attendez pas, pour donner un tuteur à l'arbris seau, que sa tige soit déjà depuis longtemps courbée sous l'effor des vents; en voulant le redresser alors, vous le briseriez : vou savez au contraire que, dirigée dès la première année, cette tig molle et tendre vous obéira et suivra toutes les formes que vou voudrez lui donner.

« Voilà, messieurs, la première pensée, voilà l'utilité des salle d'asile : elles sont à nos yeux un remède nouveau que la Provi dence a placé à côté des périls nouveaux de la société moderne empressons-nous de saisir ce remède.

« Les salles d'asile permettent à la mère de se livrer à son tra vail quotidien.

« Les petits enfants y sont placés dans des conditions hygié niques infiniment plus favorables que chez leurs parents; c sont là, assurément, de grands bienfaits; mais ceux qui croi raient que la salle d'asile n'offre pas d'autres et bien plus pré cieux avantages méconnaîtraient l'importance de cette institu tion.

« Le mérite trop ignoré de la salle d'asile consiste surtout dan les heureuses méthodes qui y sont pratiquées, et dans l'art de l directrice qui met ces méthodes en œuvre. Avant la création de

salles d'asile, le système suivi dans les écoles de la première enfance était contre nature. Pour les petits enfants, l'agitation, le bruit, tout ce qui satisfait les sens et la curiosité, est le premier des besoins, et tout l'art de la maîtresse d'école consistait à obtenir d'eux une immobilité, un silence presque complets; la méthode qui préside aux salles d'asile cherche, au contraire, à satisfaire tous les instincts de l'enfant, et, dans des chants, des exercices heureusement variés, à faire pénétrer jusqu'au fond de son cœur des semences de vertu et d'amour. En effet, il faut peut-être compter pour peu la science acquise par ces petits dans nos asiles: cette science naîtrait toujours assez tôt; mais ce qui ne naîtrait pas dans leur cœur, après sept ans passés dans l'abandon, c'est la justice et la vérité, l'obéissance, le respect; c'est la charité, c'est la religion, c'est l'amour de leurs frères, et ici ils apprennent tout cela; nous nous trompons, ils n'apprennent pas ces vertus, le mot est impropre, ces vertus pénètrent dans leur cœur, dans leur esprit, comme ces liqueurs nouvelles qui, jetées dans les racines de nos arbres, communiquent au tronc tout entier et jusqu'aux derniers rameaux une consistance, une couleur nouvelles.

« Devons-nous à l'enfant du pauvre cet immense bienfait ? Vos cœurs ont répondu.

« Ici nous nous adressons aux parents auxquels leur condition sociale donne le plus d'expérience et de loisir. Nous leur dirons : Vous étudiez avec bonheur les premiers mouvements de l'esprit et du cœur de votre enfant; vous éloignez de lui tout ce qui pourrait éveiller les mauvais sentiments de la nature; vous lui dites : Ceci est bien, ceci est mal; vous lui apprenez l'amour de Dieu, de ses parents et de ses frères. Mais si quelqu'un venait vous dire : Attendez, il est trop tôt, quand la raison parlera, vous l'enverrez à l'école, il sera temps alors de former son esprit, de diriger son cœur, vous regarderiez celui qui vous parlerait ainsi comme un insensé, car vous avez pu faire ce que les nécessités de la vie du pauvre ne lui permettent pas de faire, vous avez pu assister au premier développement de l'âme de votre enfant, vous avez pu vous convaincre du prodigieux travail d'attention, de mémoire, d'observation, qui se fait dans sa jeune intelligence; vous vous gardez bien de traiter comme de simples machines ces intelligences si délicates, si sensibles, si subtiles, au risque de les éteindre peut-être sans retour; vous avez voulu aider à ce travail de leur esprit et de leur cœur; combien de ménagements ingénieux n'avez-vous pas dû employer ? De même que vous avez soutenu leurs pas vous avez voulu soutenir leur intelligence qui chancelle comme le corps, leur cœur qui hésite aussi entre le bien et le mal.

« Vous avez fait tout cela parce que vous avez joui vous-même du bienfait d'une première éducation, parce que, n'étant pas courbé vers la terre par le labeur de chaque jour, vous avez l'expérience de la vie intellectuelle et morale, enfin parce que vous avez du loisir.

« Mais, pour l'enfant du pauvre, qui prend tous ces soins dont

vous entourez les premières années de votre enfant ? les besoins de son corps sont à peine satisfaits; mais ceux de son intelligence et de son cœur, qui s'en occupe, qui peut s'en occuper ? Si ses parents sont laborieux, leur travail quotidien les réclame ; s'ils se conduisent mal, ils vont au cabaret. Et alors cet enfant qui bégaye encore, qui porte au hasard ses pas tremblants, et dont le cœur, comme la fleur du matin, s'ouvre avidement aux premières impressions de la nature et du monde, que verra-t-il ? qu'entendra-t-il ? Heureux, lui qui est dans l'âge où il doit tout appendre, s'il pouvait ne rien entendre, ne rien apprendre !

« Ces petits enfants avaient été trop oubliés par la société, et c'est peut-être là qu'on doit chercher la cause de nos malheurs : il ne fallait pourtant qu'ouvrir le livre qui doit être dans nos mains à tous, le livre qui contient toute science et toute vérité; nous y aurions lu ces paroles : *Videte ne contemnatis unum ex pusillis*, prenez bien garde de mépriser un seul de ces petits. Or, n'était-ce pas mépriser ces petits que de les laisser pendant tant d'années sans guide, sans foi, sans mère, se perdre presque sans retour ?

« Ces enfants, ils auront dans l'avenir une vie plus dure, plus difficile, plus exposée aux tentations que la vie de votre enfant, et, dans les premières années, ils auront été moins prémunis contre les dangers ! Triste contradiction ; et qu'on ne nous dise pas : Vous les enlevez à leur mère ; car la mère était déjà séparée d'eux par le travail quotidien, et certes dans les rues où ils erraient, ils n'apprenaient point le respect et l'amour de leurs parents ; maintenant, au contraire, la salle d'asile rendra chaque soir à sa mère un enfant qui, pendant tout le jour, aura appris à aimer Dieu et sa famille.

« Les meilleurs esprits ne se sont pas assez attachés à cette pensée que c'est dès les premières années que les idées se forment, que les sentiments se gravent au fond de notre âme, tellement ineffaçables que les plus constants efforts sont impuissants pour les modifier plus tard : et nos opinions, que notre orgueil se complaît à considérer comme le produit de notre raison et de nos réflexions, ne sont le plus souvent, et j'en bénis le ciel, que l'écho des douces leçons apprises sur les genoux de notre mère.

« Vous donc, heureuses mères, auxquelles une condition plus prospère permet de veiller avec sollicitude sur vos petits enfants, donnez des mères à ces pauvres petits que leurs mères selon leur nature sont obligées d'abandonner pour se livrer à leur travail quotidien.

« Vous l'avez fait en créant par vos aumônes, en soutenant par vos dons cette sainte maison ; vous l'avez fait en appelant ces dignes sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui sont, encore après deux siècles, animées, comme au premier jour, de l'esprit de leur saint fondateur; c'est de toutes les forces de notre cœur que nous vous remercions de cette bonne œuvre, et que nous adressons aussi nos actions de grâces à M. le maire qui, par le généreux abandon de cette

maison et par tant d'autres actes de dévouement, a rendu possible une œuvre à peu près impossible sans cela ; aux fondateurs qui, dans une année difficile, n'ont pas craint de s'imposer, avec un empressement et une unanimité dont il existe peu d'exemples, de si grands sacrifices.

« Ces fondateurs, c'est la ville presque entière ayant à sa tête notre vénérable pasteur ; ce sont nos honorables voisins, dont les noms apparaissent toujours quand il y a du bien à faire ! Nous ne voulons pas parler de notre digne présidente des dames de charité, elle seule ne veut pas savoir le bien qu'elle fait, et auquel tous les instants de sa vie sont voués.

« Vous avez déjà, mesdames, reçu la récompense de votre bonne action, vous avez visité vos pauvres petits ; au lieu d'errer dans nos rues, exposés à toutes les tentations du corps et de l'âme, vous les voyez ici, ils sont heureux, leurs visages sont rayonnants de santé, ils sourient, ils chantent, ils bénissent Dieu et leurs bienfaitrices.

« Avez-vous jamais éprouvé dans le monde une joie plus délicieuse que celle produite sur votre cœur par ce doux spectacle ?

« Mais cette douce satisfaction de vos cœurs, le bonheur de cette première enfance, seront-ils donc l'unique, le principal fruit de cette institution ?

« Non, assurément, messieurs, vous savez que dès demain, dès aujourd'hui, elle exercera une toute-puissante influence. Et qui peut dire que, malgré le calme dont nous jouissons, cette influence ne soit pas bien précieuse ? La société a couru des dangers, nous ne les rappellerons pas, nous voudrions effacer ces souvenirs de tous les cœurs ; mais enfin il y a, dans les inégalités sociales et dans les misères de la vie, un appel malheureusement perpétuel à de terribles passions, dont a peine à se défendre le cœur humain, s'il n'est pas protégé par les principes moraux et religieux développés avec notre âme.

« La salle d'asile n'est-elle pas le plus doux, le plus sûr remède à ce malheur ?

« L'ouvrier qui aura passé ses premières années dans la salle d'asile pourra-t-il dire qu'il a été abandonné ?

« Et, si cette ville est petite, n'allez pas imaginer pour cela que notre œuvre ne sera pas grande. Près de cent cinquante enfants viendront ici ; cent cinquante enfants dont la moitié au moins aurait attendu l'âge de six ou sept ans pour entendre parler de vérité et de religion ; cent cinquante enfants qui se renouvelleront tous les quatre ans. Parmi eux beaucoup deviendront des pères, des mères de famille : jetez les yeux vers l'avenir, et comptez, si vous pouvez, les heureux fruits, la riche moisson que pourra produire la semence déposée dans un seul de ces jeunes cœurs !

« Devons-nous résister au plaisir de citer un fait entre beaucoup d'autres qui remplissent notre cœur d'espérance pour la jeune génération élevée dans ces modestes maisons de l'enfance ? il appar-

tient à la grande ville la plus voisine de nous et à une maison des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

« L'hiver dernier, vous le savez, le pain était cher, et pourtant on n'avait pas voulu changer les habitudes des enfants, chacun devait apporter, comme à l'ordinaire, son petit panier de provisions; mais les sœurs s'aperçurent que souvent le panier était peu garni, et que les pauvres petits enfants souffraient. La charité est ingénieuse, M. le curé disposa de quelques ressources, et les sœurs pendant les exercices glissèrent sans être vues des morceaux de pain dans les paniers des enfants.

« Une petite fille de quatre ans vint rapporter à la sœur son morceau de pain. « Vous m'avez dit de ne jamais prendre ce qui ne m'ap« partenait pas, ceci n'est pas à moi. — Mais, mon enfant, ce pain « était dans ton panier, il est à toi. » Elle résistait encore, et on eut peine à lui persuader qu'elle pouvait accepter ce pain, puisqu'il lui était donné.

« Si cette enfant de quatre ans avait erré dans les rues de la paroisse Saint-Vivien, exposée à toutes les tentations, aurait-elle eu cette exquise délicatesse qui lui faisait résister aux excitations de la faim?

« Mais, messieurs, la société n'attendra pas que ces petits enfants aient grandi pour recueillir le fruit de ces utiles institutions.

« Transportez-vous par la pensée au foyer de l'ouvrier, et le dimanche, lorsque toute la joie de cet enfant sera de redire ses chants et ses exercices, croyez-vous que les parents ne seront pas étonnés, charmés de cette heureuse victoire de la charité sur les mauvaises inclinations de l'enfant? Cet exemple, cet apostolat sera-t-il perdu?

« D'ailleurs, l'heureuse transformation de son enfant, le père sait à qui il la doit : il a vu, chaque jour, une femme qui porte le nom touchant de sœur des pauvres sacrifier les dons les plus précieux et qui semblent promettre le bonheur en ce monde : la jeunesse, l'intelligence, la santé, souvent la beauté et la richesse, pour se faire la mère de son petit enfant.

« Il ne tardera pas à apprendre que cette sœur ira demain, peut-être, sur un signe de son supérieur, braver tous les maux de la guerre sous un ciel étranger, prodiguer ses soins aux braves enfants de la France qui combattent pour sa gloire et son influence, et, dans les desseins de la Providence, préparer peut-être, en étonnant les peuples infidèles par ces prodiges d'amour et de foi, leur retour à la civilisation chrétienne.

« On a parlé et on parle souvent de livres pour les pauvres et les ouvriers; voilà le meilleur des livres et le plus facile à comprendre : le dévouement, la charité; voilà le plus éloquent des orateurs! aussi qu'elle est précieuse cette maison qui, réunissant la double institution d'une maison de secours et d'une salle d'asile, nous offre deux des plus heureuses applications de la charité chrétienne! Combien nous devons désirer que le ciel protége, maintienne et développe pour nos neveux ce germe né d'hier, et qui, grâce à

l'heureuse protection de Dieu, est devenu si vite la visible providence des pauvres et des enfants, en même temps qu'un gage de paix et de concorde entre tous les habitants de cette ville, unis désormais par la toute-puissance de la charité!

« Ecoutez, messieurs, une très-courte histoire, et je finis : cette histoire est d'hier. Dans une année que nous avons bien vite oubliée, et qui est près de nous, un faubourg de Paris était descendu pour prendre part à la lutte dans laquelle semblaient devoir périr l'ordre et la civilisation; ces hommes demi-nus, sanglants, retournés sur leur montagne Sainte-Geneviève, séjour de tant de douleurs et de misères, savez-vous ce qu'ils faisaient? ils se couchaient, la nuit, sur le pavé de la cour des sœurs de charité, ils disaient que leurs compagnons des autres faubourgs pourraient enlever leurs sœurs, et qu'ils voulaient les défendre jusqu'à la mort; lions que ni le boulet ni la mitraille ne pouvaient dompter, enfants dociles à la voix d'une sœur de charité!

« Cette toute-puissance de la charité, c'est-à-dire de l'amour de Dieu et de nos frères, doit-elle nous étonner? Depuis qu'un Dieu l'a révélée à l'univers, n'a-t-elle pas triomphé du monde ancien, civilisé les deux hémisphères sur les pas de nos missionnaires et de nos sœurs des pauvres?

« J'en ai, messieurs, la ferme conviction, c'est dans la charité chrétienne qu'il faut chercher, c'est en elle que nous trouverons la sauvegarde de l'avenir; dans tous les pays où elles seront fondées, de quelque nom que l'on nomme, quel que soit l'habit qui distingue les servantes de Dieu et des pauvres, toujours unies par la divine émulation de l'amour de Dieu, les soins, les conseils, les souvenirs, dont ces saintes maisons sont la source féconde, ne seront pas perdus; ainsi s'évanouira, mon cœur veut le croire, au souffle de la religion et de la charité, jusqu'au souvenir des dissensions de notre France; ainsi, chez un peuple protégé désormais par la solidité des principes contre les troubles du cœur et de l'esprit, sera conservé, s'il doit l'être, le précieux trésor de la civilisation moderne.

« Si notre ville jouit du bienfait d'une telle maison, nous devons en remercier d'abord le gouvernement, qui a compris toute l'utilité de ces institutions; qui leur a assuré la plus auguste et la plus touchante protection.

« Nous devons en remercier l'administrateur habile, aimé de tous, qui daigne présider cette réunion; sans lui, sans ses encouragements, sans les secours qu'il nous a généreusement prodigués, nous attendrions encore l'érection de cette maison.

« Qu'il veuille bien accepter, pour ce bienfait, l'hommage de notre gratitude et celui de la ville entière.

« Que la reconnaissance des gens de bien et des générations qui lui auront dû les biens qui sont plus précieux que la vie : l'amour de la justice et de la vérité, soit la récompense de cette vie, si complétement, si laborieusement dévouée à tant et de si grands intérêts. »

FAITS DIVERS.

— Le Cours du premier semestre est au moment de s'ouvrir, à l'établissement normal des salles d'asile de la rue des Ursulines, à Paris. Trente élèves viennent d'y être admises à titre de boursières, de demi-boursières et d'externes par M. le ministre de l'instruction publique.

— *Orphelinat de Ménilmontant.* — S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique vient de témoigner de ses sympathies pour l'œuvre des Orphelins de Ménilmontant, en accordant à l'institution un secours de 1000 fr.

Cette œuvre est une des plus intéressantes parmi celles que le génie de la charité a enfantées dans ces dernières années. Elle comble le vide qui existait jusqu'à présent dans l'ensemble des œuvres de la charité chrétienne : c'est en effet le premier établissement qui reçoive, à demeure, les enfants des deux sexes, de l'âge de deux à sept ans; les garçons y restent jusqu'après leur première communion ; les filles peuvent y être maintenues jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

L'établissement est confié à la tendre sollicitude des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

L'habitation est vaste et dans les meilleures conditions hygiéniques; l'étendue de la maison permettra d'y recueillir deux cents orphelins, quand l'œuvre sera en mesure de pourvoir à la dépense.

Les enfants y sont nourris et entretenus.

L'asile compte aujourd'hui 148 enfants, 77 garçons et 71 filles. — 80 d'entre eux appartiennent à la salle d'asile proprement dite; les autres reçoivent en deux écoles distinctes l'enseignement qui convient à leur âge et à leur sexe.

A l'Orphelinat est annexé un ouvroir externe, où sont reçues 45 jeunes filles qui y apprennent les travaux à l'aiguille.

On ne saurait donner trop de publicité à tout ce qui concerne une œuvre si digne de provoquer l'intérêt.

Voici les statuts de la Société qui a pris l'Orphelinat sous sa protection.

But de la Société.

Article premier. — Le but de la Société est de venir en aide aux enfants pauvres des deux sexes, en les recevant dans un asile et en leur procurant, outre la nourriture et l'entretien , une éducation chrétienne et l'instruction primaire telle qu'elle est donnée dans les écoles et salles d'asile de Paris.

Art. 2. — La Société prend sous son patronage et reçoit dans cet asile :

1° Les enfants qui ont perdu leur père et leur mère, ou l'un d'eux;

2° Ceux qui ont encore leur mère, lorsque le père les a délaissés notoirement depuis longtemps, ou pourrait les corrompre par ses exemples, ou serait dans l'impossibilité de les élever par suite de ses infirmités ;

3° Les enfants naturels dont la mère est décédée ou est dans l'indigence, et qui ne sont pas assistés dans ce dernier cas par leur père.

Art. 3. — L'action de la Société s'exerce de la manière ci-après indiquée par l'intermédiaire, et sous la direction des sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui dirigent l'asile établi à Belleville, Chaussée-Ménilmontant, 119.

Art. 4. — La Société pourvoit à la nourriture de tous ses protégés, à leur habillement, leur entretien, et leur donne tous les soins d'une bonne mère de famille.

Art. 5. — Les garçons y sont entièrement séparés des filles, et ont leur classe, leur réfectoire et leurs dortoirs dans une partie de la maison tout à fait distincte.

Organisation de la Société.

Art. 6. — La Société se compose en nombre illimité :

1° De membres titulaires;

2° De dames patronesses;

3° De membres honoraires;

4° De sociétaires souscripteurs.

Art. 7. — Nul ne peut être admis comme membre titulaire et honoraire s'il n'est présenté par deux membres. L'admission ne peut être mise en délibération qu'à la séance qui suit celle du bureau où elle a été proposée; le vote a lieu au scrutin secret, et le candidat doit réunir la majorité des suffrages.

Art. 8. — Les membres de la Société doivent verser, au mois de janvier de chaque année, une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 20 fr.

La souscription des simples sociétaires est d'au moins 6 fr. par an.

Art. 9. — Tout membre sera considéré comme démissionnaire, s'il refuse de payer la cotisation annuelle.

Art. 10. — La Société est placée sous la direction d'un Conseil composé de tous les membres titulaires et des dames patronesses.

Art. 11. — Le bureau du Conseil se compose d'un président;

De trois vice-présidents ;

D'un secrétaire et vice-secrétaire ;

D'un trésorier et vice-trésorier;

D'un administrateur de la maison ;

Des trois vice-présidentes et de la dame secrétaire du Comité des dames patronesses.

Les présidents d'honneur font également partie du bureau.

Art. 12. — Le bureau se renouvelle tous les trois ans. A la dernière séance de l'année, les membres sortants sont rééligibles. Les nominations se font au scrutin secret et à la majorité absolue des votants.

Art. 13. — Le président de la Société ou le vice-président qui le remplace est chargé d'indiquer les convocations du bureau, et de diriger les délibérations du Conseil et du bureau; il veille à ce que, sous aucun prétexte, on ne traite d'objets étrangers à l'œuvre.

Art. 14. — Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux et de la correspondance. Il reste dépositaire des archives.

Art. 15. — Le trésorier encaisse les pensions, cotisations, souscriptions et autres recettes. Il acquitte les dépenses autorisées.

Art. 16. — L'administrateur veille à la tenue de la maison, prend dans l'intérêt hygiénique des enfants toutes les mesures qu'il croit nécessaires et propose au bureau les dépenses à faire, les marchés à conclure.

Art. 17. — Le bureau, composé ainsi qu'il est dit en l'article 11, reçoit et examine à chaque séance du mois toutes les demandes du trésorier et de l'administrateur relatives à l'administration, aux dépenses de la maison.

Art. 18. — Il examine et classe toutes les demandes d'admission centralisées par le secrétaire qui est chargé de réunir les pièces et de faire faire une enquête par les membres du Conseil. Le bureau peut prononcer les admissions d'urgence autres que celles purement gratuites.

Art. 19. — Il entend toutes les demandes de l'administrateur et de la sœur directrice, le rapport sur l'état moral et matériel, pourvoit à tous les besoins de l'administration de l'asile, et prépare le compte rendu annuel et le budget des recettes et des dépenses.

Art. 20. — Il convoque, quand il y a lieu, et au moins tous les trois mois, le Conseil de l'œuvre et le Comité des dames patronesses, soit en séance générale, soit séparément.

Art. 21. — Le Conseil de l'œuvre, sur la proposition du bureau, fait les enquêtes relatives aux demandes d'admission d'enfants, et prononce ces admissions et celles autorisées provisoirement par le bureau aux termes de l'article 18.

Il arrête le budget proposé par le bureau et les comptes du trésorier.

Il est chargé du placement et du patronage des enfants à leur sortie de la maison; et de toutes les démarches à faire auprès des administrations publiques, de l'organisation des quêtes, souscriptions, loteries et assemblées générales; en un mot de tous les moyens de procurer des ressources à l'œuvre.

Il désigne dans son sein les membres ou les commissions qui peuvent être nécessaires pour ces divers besoins de l'œuvre.

Art. 22.—Aucune affaire ne peut être portée au conseil de l'œu- avant d'avoir été soumise au bureau.

Du comité des dames patronesses.

Art. 23. — Lorsque le comité des dames patronesses se réunit arément, il est présidé par le président du conseil, ou à son faut, par une vice-présidente.

Art. 24. — La mission des dames patronesses consiste à orga- er, de concert avec les membres titulaires, les sermons de cha- , les loteries, les ventes; en un mot tous les moyens de créer s ressources à l'œuvre et aussi à visiter l'établissement; à veiller a bonne tenue; enfin à soumettre au bureau toutes les pro- sitions relatives à la santé, à la tenue et à l'instruction des en- ts.

Admission des enfants.

Art. 25. — Les enfants ne peuvent être admis avant l'âge de ux ans, ni après l'âge de sept ans révolus.

Art. 26. — Les enfants ne peuvent rester à l'asile après leur emière communion ; toutefois les filles pourront y être mainte- es, par décision spéciale du bureau.

La Société continue son patronage à ceux de ses protégés qui, sortant aux époques ci-dessus indiquées, le réclament.

Art. 27. — Les parents ou protecteurs doivent s'engager par rit à payer une pension mensuelle de 15 francs, et un droit entrée de 50 francs.

Art. 28. — Le conseil de l'œuvre fixe, chaque année, à la pre- ière séance, le nombre de places gratuites à donner aux enfants plus indigents.

Art. 29. — Le non-payement de la pension pendant trois mois it être une cause du renvoi de l'enfant.

Art. 30. — Toute demande d'admission doit être accompagnée pièces et faire l'objet d'un rapport d'enquête par un membre conseil.

Art. 31.—Ces rapports sont soumis à l'examen du bureau, qui ononce les admissions d'urgence non gratuites et les soumet au nseil de l'œuvre à sa première réunion.

Art. 32. — Les pièces à produire consistent dans celles ci- rès :

1° L'acte de naissance;

2° L'acte de baptême;

3° Le certificat de vaccine;

4° Les actes de décès ou ceux établissant l'abandon ou les infir- ités;

5° Enfin un certificat du médecin de l'œuvre, constatant que enfant présenté est de bonne constitution et exempt d'infirmités u maladies.

Ressources de la Société.

Art. 33. — Les ressources de la Société se composent :

1° Du produit des pensions, des cotisations et souscriptions a nuelles ;

2° Des allocations ou subventions que le gouvernement, le d partement de la Seine et la ville de Paris pourraient accorder à Société ;

3° De la part qui pourrait être attribuée à l'œuvre, dans les co lectes du jury de la Seine ;

4° Du montant des engagements contractés par des bienfaiteu d'enfants ;

5° Des dons, legs, quêtes, dûment autorisés, et des autr offrandes qui seraient faites à la Société ;

6° Du produit des loteries qui seraient autorisées par le gouve nement au profit de l'œuvre ;

7° Des intérêts des capitaux placés et autres ressources do jouirait la Société.

Dispositions générales.

Art. 34. — Les fonds que le conseil jugerait n'être pas néce saires aux besoins du service courant, pourront être placés da une des caisses publiques susceptibles de les recevoir.

Le placement de ces fonds aura lieu sur la signature du trés rier, et leur retrait sur la signature du président et du trés rier.

Art. 35. — Chaque année le bureau réunit en séance publiq tous les membres de l'œuvre, auxquels il est rendu compte d l'état de la Société, sous le rapport moral et financier ; ce comp est imprimé.

Art. 36. — Les présents statuts pourront être revisés et modi fiés par le conseil, sur la demande de cinq membres et sur l proposition du bureau. Le vote devra réunir les deux tiers a moins des membres présents, et la délibération aura lieu sur con vocation spéciale.

En dépit de l'énumération de l'article 33 des *statuts*, malgré le efforts incessants des membres du conseil de l'œuvre, malgré l'in fatigable dévouement des sœurs, de lourdes charges pèsent su l'œuvre naissante. Qu'on visite l'institution, qu'on pénètre dan les froides mansardes où les saintes filles qui dirigent l'Orphelina ont consenti à établir leur dortoir, qu'on assiste à leurs misérable repas, on aura quelque idée des sacrifices que leur charité s'im pose, afin de réserver pour les jeunes infortunés recueillis çà e là les maigres ressources qui soutiennent la maison.

Nous sollicitons en faveur de l'œuvre de Ménilmontant l'intérê des âmes bienfaisantes. Il s'agit de conserver un refuge à de mal heureux enfants qu'un abandon absolu condamne, dans cette im mense cité, aux angoisses de la faim et aux mauvaises sugges tions de la misère.

2e SÉRIE. T. 1. N° 5. — FÉVRIER 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêté, en date du 22 janvier, une médaille de bronze a été décernée à Mme Contassot, sœur Apolline, à Philippeville (province de Constantine).

SECOURS AUX COMMUNES.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 22 et 27 janvier, et 1er février 1855, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Nouvion et Catillon (Aisne), acquisition	800 francs.
Buzancy (Ardennes), acquisition	300
Wadelincourt (id.), construction	1500
Saint-Amans (Ariége), acquisition	800
Brasc (Aveyron), mobilier	50
Nant (id.), mobilier	500
Esquay-Notre-Dame (Calvados), construction	900
Formigny (id.), construction	1300
Nogers (id.), construction	1800
Pérignac (Charente), acquisition	1800
Villeneuve-sous-Charigny (Côte-d'Or), construction	2000
Illiers (Eure-et-Loir), acq., construction	3000
Cléden-Poher (Finisterre), construction	500
Molène (id.), secours supplémentaire	450
Montberon (Haute-Garonne), acquisition	500
Laroque-Saint-Sernin (Gers), réparation	200
Paouillac (id.), acquisition	800
Corneilhan (Hérault), acquisition	2500
Vosbles (Jura), acquisition	500
Montégut (Landes), acquisition	450
Saint-Claude (Loir-et-Cher), acquisition	3000

Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), entretien.......	300 francs.
Fous (Lot), acquisition..............................	700
Fuilet (Maine-et-Loire), construction.................	1200
Plouray (Morbihan), construction....................	3000
Cosne (Nièvre), appropriation........................	800
Sémallé (Orne), construction.........................	800
Dachstein (Bas-Rhin), acquisition....................	3000
Thal (id.), construction.............................	2500
Monsols (Rhône), construction........................	1500
Autun (Saône-et-Loire), constr., appropriation.........	3000
Saint-Martin-du-Lac (id.), constr., appropriation.......	600
Tournan (Seine-et-Marne), construction...............	6000
Beaumont-sur-Oise (S.-et-O.), secours supplémentaire..	500
Cahuzac (Tarn), construction.........................	1000
Puget, près Cuers (Var), construction................	500
Villeneuve-sur-Yonne, construction, mobilier.........	3000

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 27 janvier 1855, un secours de 5000 fr. sur les fonds de l'État a été accordé à la Société des dames de la Rochelle (Charente-Inférieure), pour l'entretien d'une école de filles et d'une salle d'asile.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

A Monsieur le directeur du *Journal des salles d'asile.*

Monsieur,

Je lis avec un vif intérêt la publication que vous dirigez; et vous me permettrez de vous remercier, pour mon humble part, des services que vous et vos collaborateurs rendez à l'institution des salles d'asile.

Je crois comme vous, selon une parole commentée dans votre troisième numéro, que cette institution *doit devenir la base de notre système d'enseignement primaire;* et vous avez parfaitement démontré que, dans les salles d'asile tout est combiné en vue de ce triple but : fortifier le corps, développer l'intelligence, diriger la volonté.

Mais, monsieur, et précisément parce que je ne me dissimule pas la portée de l'œuvre que vous avez entreprise, je ne puis m'empêcher de vous faire part d'une objection que soulève dans mon esprit le développement de l'institution des salles d'asile; je la formule sans commentaires, et dans les termes les plus concis : les enfants admis dans les salles d'asile passent toutes leurs journées dans une atmosphère morale et intellectuelle très-supérieure à celle qui les entoure au sein de leurs familles, et dans laquelle leur vocation naturelle les condamne à vivre. Le contraste n'est-il pas à redouter?

Agréez, etc.

UN DÉLÉGUÉ CANTONAL.

L'objection de notre honorable correspondant n'est autre que l'objection générale qui peut être dirigée contre tout système d'éducation appliqué aux classes inférieures. Qu'il s'agisse de la salle d'asile, ou qu'il s'agisse de l'école, le but qu'il importe d'atteindre, nous le reconnaissons hautement, est en effet celui-ci : « Placer la génération qui s'élève dans une atmosphère morale et intellectuelle très-supérieure à celle qui l'entoure. » C'est là précisément ce qui constitue la valeur de l'instruction primaire, ce qui en fait un instrument d'une incalculable puissance, ce qui l'élève, il faut bien le dire, à la hauteur d'un intérêt social.

Ni dans la sphère de l'enseignement secondaire, ni dans celle de l'enseignement supérieur, ne se produit ce même phénomène moral. La vie intellectuelle de l'écolier des lycées ou de l'étudiant des Facultés n'est pas autre que celle dont ils vivent au foyer domestique. Pour eux, point de contrastes, point de passage d'un ordre de faits purement matériels à des préoccupations d'une nature absolument opposée.

Il en est tout autrement pour l'enfant des écoles primaires ; en franchissant le seuil de l'école, celui-ci met le pied dans un monde inconnu qui va se révéler à lui. Il faut l'introduire dans ce monde sans permettre qu'il s'y hasarde au delà des limites fixées par la prudence ; il faut qu'il s'y complaise sans s'y égarer ; qu'il y trouve des lumières sans se laisser éblouir ; et c'est là ce qui, dans l'instruction primaire, donne une sérieuse portée à ces questions si humbles, en apparence, de programmes scolaires et de direction d'études, questions d'une importance relativement très-minime, dans l'enseignement secondaire, et dans l'enseignement supérieur.

Or, ce péril de l'instruction primaire en est en même temps l'honneur ; puisque c'est à elle qu'échoit la tâche délicate d'élever le niveau de la vie intellectuelle des classes populaires, sans porter atteinte à la hiérarchie, ni troubler les conditions de l'harmonie sociale.

Les salles d'asile, il faut le reconnaître, sont admirablement appropriées à ce but. Dans aucun établissement d'instruction ne s'opère avec plus de fécondité le développement de l'intelligence. Que conclure de ce fait? c'est que l'institution des salles d'asile bien comprise et sagement dirigée est un des instruments les plus actifs de régénération morale et de civilisation chrétienne. Les enfants élevés dans les salles d'asile *penseront* mieux, *vaudront* mieux, *agiront* mieux que leurs parents, nous l'espérons ; et tel a toujours été le but assigné à l'éducation populaire ; mais, nous l'espérons aussi, ce contraste que la salle d'asile établit entre la génération nouvelle et celle qui l'a précédée, s'effacera peu à peu, sous l'influence de la salle d'asile même. Le reflet de l'éducation de l'asile se projette irrésistiblement sur la famille ; sous la secrète influence du bien, l'enseignement mutuel du père et de la mère par l'enfant est un fait dont chaque jour apporte de nouvelles preuves, en suscitant de nouveaux exemples. L'égalité morale, si l'on peut s'exprimer ainsi, se rétablit de la manière la plus heu-

reuse entre des parents grossiers ou vicieux et les enfants dont l'éducation s'accomplit dans la salle d'asile : elle se rétablit au profit des idées religieuses et des vérités morales : au lieu de voir les seconds rabaissés vers les premiers, ce sont les premiers qu'on voit s'élever jusqu'aux seconds. Quel but plus digne des efforts de tous, et quel résultat de nature à satisfaire davantage aux vœux d'une administration éclairée?

Une seule chose reste à désirer, et notre honorable correspondant s'unira avec nous dans ce désir : c'est que l'enseignement mutuel de la famille par l'enfant soit un jour aussi efficace par l'école qu'il l'est dès aujourd'hui par l'asile.

Eug. Rendu.

MOUVEMENT EN FAVEUR DES SALLES D'ASILE.

Les recommandations adressées à MM. les préfets, à la date du 31 octobre dernier, par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, ont déjà porté leurs fruits. De tous côtés l'on peut constater les efforts qui sont faits pour la propagation de l'institution des salles d'asile. L'initiative de l'administration supérieure est vivement secondée par les autorités aux mains desquelles sont aujourd'hui confiés les intérêts de l'instruction primaire, et l'on peut espérer que, dans un avenir peu éloigné, l'œuvre féconde à laquelle est assuré un auguste patronage aura acquis de remarquables développements. *L'Ami de l'enfance* considère comme un devoir d'enregistrer les preuves de ce progrès de l'opinion.

On lit dans une circulaire adressée par M. le préfet de la Marne aux maires de ce département, en date du 4 janvier :

« Pour répondre aux intentions du gouvernement et s'associer à la haute sollicitude de S. M. l'Impératrice, il importe que MM. les maires favorisent de tout leur pouvoir l'établissement de salles d'asile. Ces refuges destinés à préserver les enfants des dangers de l'isolement et à procurer aux parents pauvres la liberté du travail sont plus nécessaires dans les villes que dans les campagnes; mais, dans les campagnes, surtout pendant les longs travaux de l'été, les salles d'asile seraient fort utiles et l'on peut les y fonder sans grandes difficultés et sans grandes dépenses.

« Ce qui rend plus urgente la fondation des salles d'asile, ce sont les inconvénients des garderies qui en tiennent la place. Il est désirable que les enfants pauvres, au lieu d'être entassés dans des locaux étroits et malsains, soient réunis dans de vastes salles où ils respirent à leur aise, où leurs membres se développent, où leurs facultés morales s'éveillent par d'ingénieux procédés. Tout ce que MM. les maires pourront faire dans ce sens contribuera puissamment au bien-être des classes laborieuses et au progrès de l'éducation; car, selon la remarque de M. le ministre de l'instruction

publique, *la salle d'asile doit être considérée comme la base du système entier de l'enseignement primaire.*

« J'appelle aussi l'attention des administrations municipales sur la création des asiles-ouvroirs destinés à donner aux jeunes filles, dans les communes où l'établissement d'une école spéciale rencontre des obstacles insurmontables, les connaissances et l'habitude des travaux à l'aiguille et à mettre par conséquent entre leurs mains les instruments les plus habituels de leurs futurs travaux. Ces établissements, annexe presque indispensable d'une école mixte, ont déjà fait l'objet de plusieurs de mes circulaires, et je vois avec la plus vive satisfaction leur nombre augmenter chaque année; mais il y a encore des communes retardataires, et je ne saurais trop insister pour qu'elles suivent l'exemple de celles qui ont déjà exécuté mes instructions. »

Nous trouvons en même temps, dans une instruction de M. le préfet de la Nièvre, les recommandations qui suivent :

« Chacun de vous, messieurs, a pu apprécier les bienfaits et les importants services que rend aux populations rurales et industrielles l'établissement des salles d'asile; elles ne sont pas seulement des refuges destinés à préserver les jeunes enfants des dangers ou des accidents auxquels ils sont exposés loin de toute surveillance, et à procurer aux parents pauvres la liberté du travail, elles sont aussi, et surtout, des établissements d'éducation; elles forment toute une institution qui a pour but d'assurer à l'enfance la première éducation religieuse et intellectuelle partout où la famille ne sait pas ou ne peut pas la donner.

« Malgré ces précieux avantages, le nombre des salles d'asile dans la Nièvre est loin d'être en rapport avec leur utilité et les besoins des populations; je reconnais même qu'il y a beaucoup à faire sous ce rapport, et que malheureusement les administrations municipales sont souvent arrêtées dans leur bonne volonté par le défaut de fonds. Cet inconvénient n'est cependant pas insurmontable; la charité privée n'est-elle pas presque toujours un puissant auxiliaire pour arriver à la réalisation d'une œuvre aussi méritoire? J'invite donc MM. les maires à faire voter la création d'une salle d'asile dans les communes où elle peut être utile; à faire appel aux personnes dont les vues philanthropiques sont d'accord avec la pensée de l'administration, et si tous ces moyens mis en usage sont insuffisants pour satisfaire aux premiers frais d'établissement, ils trouveront dans l'appui du gouvernement des encouragements proportionnés aux sacrifices et à l'intérêt que mérite cette institution.

« Les *asiles-ouvroirs* doivent aussi exciter toute la sollicitude des administrations municipales. Vous le savez, ils sont principalement destinés à donner aux jeunes filles la connaissance et l'habtiude des travaux à l'aiguille; à mettre par conséquent entre leurs mains les instruments les plus habituels de leurs futurs tra-

vaux. Rien de plus simple ni de moins coûteux. Les asiles-ouvroirs se tiennent très-bien, soit dans les salles d'école, après les heures de classe, soit dans un local contigu. La femme de l'instituteur, ou à son défaut une couturière, agréée par l'autorité locale, peut être chargée de la direction de cet ouvroir, moyennant la faible rétribution annuelle de 40 à 50 fr., à laquelle on ajoute une somme très-minime pour l'achat des matières premières. Dans les écoles mixtes, tenues par des institutrices un ouvroir forme le complément indispensable de l'éducation des jeunes filles.

« Quelques établissements de ce genre fonctionnent déjà dans le département; les essais ont justifié les espérances, et comme il est facile d'introduire cette institution à très-peu de frais, j'engage fortement les conseils municipaux à y consacrer quelques fonds, afin de propager dans leurs localités l'enseignement des ouvrages à l'aiguille qui peut y être très-négligé. »

Enfin, M. le préfet de la Haute-Loire rappelle en ces termes les efforts consacrés dans le département à l'extension de l'œuvre des asiles :

« ....C'est ainsi que quinze à vingt salles d'asile se sont ouvertes ou vont s'ouvrir dans d'excellentes conditions; c'est ainsi que j'engage les administrations municipales à prendre l'initiative, à agir partout où je ne puis agir moi-même. Je donnerai à chacune d'elles, à l'occasion et suivant les cas, les instructions qui pourront leur être utiles pour conduire à bonne fin leurs projets.

« Dans les communes où les ressources manqueraient encore, j'invite du moins les instituteurs et surtout les institutrices à faire, en attendant, dans le régime de leurs classes, une différence entre les très-petits enfants et les enfants plus âgés. Il m'est arrivé souvent, dans la visite des écoles, de trouver dans une pièce à part ou dans un côté de la pièce unique, vingt, trente, quarante enfants de moins de six ans, maintenus immobiles pendant six, huit et jusqu'à dix heures par jour sur de petits bancs sans dossiers. L'esprit comme le corps des enfants restait engourdi sous le poids d'une pareille discipline, à ce point que l'abandon où ils fussent restés en dehors de l'école eût été moins dangereux peut-être pour la santé morale et physique de ces pauvres petits êtres.

« Combien, à côté d'un pareil régime, paraît humaine et prévoyante la méthode des salles d'asile, qui tient l'enfant constamment en éveil dans des exercices variés, à l'intérieur ou dans des distractions en plein air! A défaut de salle d'asile, les très-petits enfants qui sont reçus dans les écoles par tolérance et par complaisance pour les parents, doivent avoir des heures de récréation plus fréquentes que les enfants plus âgés. Toute classe de trois heures doit être coupée, pour eux, par un intervalle d'une demi-heure au moins, pendant laquelle ils puissent respirer l'air extérieur et exercer leurs forces naissantes. J'adresse, à ce sujet,

des recommandations toutes spéciales aux diverses autorités préposées à l'enseignement, et je compte sur l'intelligence des maîtres et maîtresses pour écarter les petites difficultés pratiques qui peuvent gêner l'exécution de cette disposition. »

Il y a dix-huit mois, le département de la Haute-Loire ne possédait qu'une salle d'asile, celle du Puy, ouverte en 1849.

M. de Chèvremont, dont on se rappelle le discours à l'inauguration de la salle d'asile d'Yssengeaux, a conquis, on le voit, des titres réels à la reconnaissance des amis de l'institution.

DU CHOIX D'UNE DIRECTRICE D'ASILE[1].

« ....Si l'on a vu quelquefois une maîtresse zélée et intelligente faire un bon asile, malgré un local défavorable et un mobilier incomplet, on n'a point encore obtenu de bons résultats lorsque la directrice manquait de capacité, quelque excellentes que pussent être d'ailleurs les conditions matérielles. Vous aurez une bonne ou une mauvaise salle d'asile suivant que vous aurez une bonne ou une mauvaise directrice : cela est évident. Le choix de la directrice est donc une grande affaire, et vous faites bien d'y songer longtemps à l'avance.

« Vous vous trouvez entre deux projets, peut-être plus arrêtés qu'il ne semble de la part de leurs auteurs. D'un côté Mme D..., fidèle à sa nature bonne, empressée, toute de premier mouvement, veut surtout faire une position aux bonnes femmes qui n'auront plus de *garderies*, et, ne voyant guère encore dans l'asile que des salles aérées et commodes qui recevront les petits enfants, elle juge qu'ils y seront très-convenablement sous la conduite de ces braves personnes. C'est-à-dire que vous auriez tout bonnement une garderie bien logée, bien payée. Plaçât-on vos petits enfants dans un palais, en l'absence de la méthode, vous n'auriez pas autre chose.

« Pour Mme de J..., qui veut aller querir, je ne sais où, des sœurs de noms et de costumes à peu près inconnus, l'idée ne me paraît pas non plus très-heureuse. Il est à croire que ces religieuses seraient étrangères aux choses d'asile, et alors, ma chère amie, c'est encore, c'est toujours la garderie ; ou bien, à une autre extrémité, ce sera l'école.

« Usez de toute votre adresse pour passer entre ces deux plans qui, sous une forme différente, conduiraient au même résultat. Sans trop les combattre en face, tâchez de présenter un si bon choix qu'il devienne impossible d'y faire des objections sérieuses.

« Il faudrait d'abord avec vos conseillères intimes décider la ques-

1. *Histoire d'une salle d'asile;* lettre XIVe.

tion assez embarrassante de la direction à confier à une laïque ou à une personne appartenant à une congrégation religieuse. Je vous avoue, ma chère Cécile, qu'elle ne me semble pas facile à résoudre. L'un et l'autre parti offre des avantages et des inconvénients. Il faut voir quels avantages sont plus frappants dans la situation de votre pays, quels inconvénients sont moins fâcheux. Puis enfin, si tout cela ne nous apparaît pas bien clair, laissez-vous aller à la décision des circonstances plus ou moins favorables.

« Il y a des salles d'asile très-bien dirigées par des mères de famille, des femmes veuves. Il est des sœurs qui remplissent à merveille leur mission d'asiliennes, comme il y a des maîtresses laïques fort incapables et des religieuses qui ne comprennent pas plus la salle d'asile qu'elles n'entendraient une page de grec.

« D'après des systèmes conçus en dehors des faits, ou d'après un petit nombre de faits parvenus à leur connaissance, certaines personnes prononcent que des mères de famille seules peuvent aimer et élever les petits enfants, tandis que d'autres proclament qu'il n'y a de sécurité et de réussite possible qu'avec des religieuses partout et toujours.

« Vous savez mon antipathie pour les systèmes exclusifs et les formules absolues. Je crois qu'on se trompe dans l'un et dans l'autre sens; je pense que le sentiment maternel existe si fortement dans le cœur des femmes, que, sans avoir été mère, on peut aimer tendrement et parfaitement soigner les petits enfants, de même que, sans avoir embrassé l'état religieux, on peut sentir profondément la loi du devoir, l'importance de l'éducation et le bonheur de faire le bien pour l'amour de Dieu. Je suis persuadée que des deux côtés on peut très-bien réussir; qu'il est heureux, qu'il est désirable que, dans notre pays, il y ait des directrices laïques et des sœurs asiliennes pour maintenir une sorte d'émulation entre les établissements et pour assurer les progrès de l'institution.

« Puis j'ai vu un trop grand nombre d'asiles en France et ailleurs, pour ne pas savoir que la bonne direction d'un asile ne tient pas à la qualité de religieuse ou de laïque, chez la maîtresse, mais à la manière dont elle a été formée, et comprend sa mission.

« Personne ne peut improviser la méthode des asiles; il faut en avoir compris la nécessité, l'avoir étudiée et pratiquée avant de se mettre à l'œuvre. Maintenant, en cela comme en toutes choses, l'étude est plus ou moins longue, selon que la nature est plus ou moins bien disposée. Il y a des femmes, il y a des sœurs qui ont tellement le génie de la salle d'asile, — c'est le vrai mot, — qu'en peu de temps elles saisissent et devinent ce que d'autres n'entendent et n'acquièrent qu'après une laborieuse étude.

« En tout état de choses, arrêtez vous bien à cette idée : sœur ou laïque, il faut que la personne que vous choisirez soit douée d'une tendre affection pour les petits enfants, qu'elle ait étudié la méthode et exercé dans une salle d'asile avant d'être mise à la tête de votre petit troupeau. Les brevets d'aptitude donnés aux

laïques, la lettre d'obédience qui en tient lieu chez les sœurs, ne répondent pas toujours de la capacité et de l'intelligence particulière qu'exige la conduite d'un asile. J'ai vu certains pays où le brevet indiquait invariablement une seule chose, l'incapacité constatée de tenir une école; et il y a des congrégations où l'on n'a pas la plus légère idée de l'éducation de l'asile.

« Informez-vous donc très-sérieusement de la manière d'être, de l'instruction spéciale de la personne sur laquelle vous jetteriez les yeux, comme il faudrait bien vous assurer que dans l'Ordre auquel vous vous adresseriez on comprend l'institution des asiles dans son principe et dans son but....

« Vous reconnaissez, j'en suis fort aise, la nécessité d'avoir une seconde personne qui aide en toutes choses la directrice. Dans beaucoup de villes, pour une centaine d'enfants, on se contente de la maîtresse avec une femme de service; mais voulez-vous avoir un asile vraiment bon, dans lequel les enfants soient bien surveillés, bien soignés, bien heureux; ayez une adjointe, sinon il y a fatigue, épuisement de la part de la directrice, par conséquent presque toujours du laisser aller, de l'ennui et de la négligence. Que si par hasard, dans cette situation, la maîtresse conserve son entrain et son zèle, elle s'usera bien vite. Combien j'ai vu de jeunes directrices pleines de dévouement et d'ardeur, obligées, par le dépérissement de leur santé, d'abandonner leur œuvre au bout de quelques années!

« Je voudrais pour vous une certaine demoiselle D..., qui dirige un asile dans le département de Lot-et-Garonne. Elle joint à toutes les qualités essentielles une tenue parfaite et une douceur extrême qui dominent les enfants et attirent leur affection. L'extérieur si convenable de la directrice exerce une grande influence sur toute la manière d'être de ses petits élèves. Il règne dans cet asile une sorte de bon ton qui s'est communiqué même à la femme de service, belle jeune femme qui a ses deux enfants sur les bancs. L'entente est parfaite entre celle-ci, la jeune adjointe et la directrice; tout semble marcher de soi-même dans l'établissement, et on y éprouve ce sentiment de satisfaction qui naît au milieu d'une famille bien ordonnée où l'on obéit avec bonheur parce que l'on commande avec amour.

« A peu de distance du lieu où se trouve cette salle d'asile, il en est une autre où j'ai passé des heures délicieuses. Celle-là est tenue par des sœurs de la Présentation de Tours. La directrice, qui avait pratiqué préalablement dans d'autres établissements, a autant de talent que de zèle. La sœur qui la seconde est également fort bien. Là encore, sans que les voix s'élèvent jamais, ce petit peuple suit comme par instinct les indications qui lui sont données. Toutes ces figures d'enfants, propres, joyeuses, confiantes, étaient si agréables à voir! La surveillance s'exerçait avec autant de vigilance que de simplicité; tout révélait chez les sœurs la plus affectueuse sollicitude. O Cécile! comme je sentais là que les femmes sont naturellement mères pour les enfants qui leur sont confiés!

« Il faut aussi savoir qu'on n'est pas certain de garder toujours la même sœur directrice. Un établissement marchait parfaitement; la directrice, appelée ailleurs par ses supérieures, est remplacée tout à coup par une sœur de peu de capacité : voilà l'asile ébranlé. D'un autre côté, il y a bien des avantages avec les sœurs ! S'il s'élève quelque difficulté, un changement de maîtresse est beaucoup moins embarrassant; la directrice tombe-t-elle malade, a-t-elle besoin de repos, elle se trouve suppléée, remplacée, et l'asile ne souffre pas.

« Après tout, puisque vous créez complétement votre asile, peut-être avec une laïque le jetterez-vous plus aisément dans le moule que vous concevez. Il est dans la nature des choses que l'action des dames s'exerce encore plus librement avec une directrice laïque, bien que l'on voie très-souvent des sœurs asiliennes s'entendre à merveille avec les dames inspectrices....

« Mais je me suis promis aujourd'hui de ne pas arriver à l'in-folio; je remets à un autre jour ce que j'ai encore à vous dire.

« Adieu; toute à vous. »

OEUVRE DES BAINS DANS LES SALLES D'ASILE.

M. de Cormenin veut bien nous donner communication du rapport qu'il a adressé à M. le préfet de la Seine sur les résultats de l'œuvre des bains. Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs cet intéressant document.

Monsieur le Préfet,

Il y a deux ans, l'idée m'étant venue de faire donner des bains et ablutions d'eau chaude à une certaine quantité d'enfants pauvres, j'essayai et je réussis.

J'eus l'honneur alors de vous proposer de former dans chaque arrondissement de Paris une association à l'effet de distribuer des cartes de bain, à prix réduits, soit aux enfants des salles d'asile, soit aux élèves des deux sexes des écoles communales.

Vous avez bien voulu, monsieur le préfet, approuver la fondation de cette œuvre qui aura pour but, me disiez-vous, de répandre dans les populations des habitudes de propreté et d'améliorer même les mœurs des classes ouvrières.

En même temps, et sur votre proposition, le conseil municipal nous votait, à titre d'encouragement de l'œuvre des bains et ablutions d'eau chaude, un crédit de 12 000 fr. Cela fait, nous nous sommes mis en mesure de réaliser l'œuvre.

Nous avons, en conséquence, créé dans chacun des douze arrondissements, une association composée de trois dames patronesses et ayant pour commissaire l'un des syndics de la compagnie des bains. Je me plais à dire que ces honorables commissaires nous ont secondés avec autant de désintéressement que de zèle.

Il n'était pas aisé d'organiser sur tous les points d'une si grande ville un service qu'on ne peut faire marcher, dans les commencements, qu'avec beaucoup d'incertitude et de tâtonnements, et qui se complique, on le conçoit, de mille petites difficultés de détails.

Il faut de la persuasion et de la patience, il faut des années, pour inoculer, parmi les populations laborieuses, des habitudes d'hygiène si salutaires pour leur santé.

L'avantage de notre combinaison est de mettre les bains chauds à la portée du pauvre, de même qu'il a, dans chaque rue, pour ainsi dire, sous la main : le boucher, le boulanger, le charcutier, l'épicier et la fruitière.

Ce qui diminue un peu, il en faut convenir, le mérite de nos efforts, c'est que nous avons principalement organisé nos bains et ablutions pour les enfants des asiles et des écoles, et que nous étions là plus maîtres de la matière, pour ainsi dire, que s'il se fût agi uniquement des ouvriers adultes dont on ne doit pas gêner la liberté, même pour leur bien, et qu'on ne peut pas conduire disciplinairement, comme les enfants quasi enrégimentés dans les écoles du peuple.

Nous avons reçu le cordial appui des maîtres et des maîtresses, des frères et des religieuses qui dirigent tant les salles d'asile que les écoles communales.

Mais nos procédés, on le comprend, ne pouvaient être les mêmes pour les salles d'asile et pour les écoles.

Ainsi, nous ne pouvions, à cause des dangers de la rue, des courants d'air, de la pluie et des refroidissements, conduire les petits enfants aux bains extérieurs; nous avons dû les baigner dans l'asile même.

Restait à savoir dans quelle sorte de baignoires? Nous avons, à ce sujet, consulté le goût des parents et la commodité des maîtresses.

On a préféré, dans certains quartiers de Paris, des baignoires piscinaires pouvant contenir douze enfants à la fois, tantôt douze petites filles, tantôt douze petits garçons.

On intercale dans les baignoires les plus grands de ces petits-là avec de plus petits encore qui ne bougent pas; l'eau froide de l'asile remplit le bain à moitié; et l'autre moitié, l'eau chaude, est fournie et apportée du dehors par l'établissement de bains le plus voisin; l'eau est blanchie avec du sous-carbonate de soude que vous avez eu la bonté de mettre à notre disposition et qui a la propriété de nettoyer et de fortifier.

On n'admet dans la piscine dont l'eau, au besoin, est renouvelée, que des enfants parfaitement sains. On les en retire après douze minutes de ce lavage de propreté; on les éponge avec une eau à part; on les frotte, on les essuie et on les rhabille.

Si les parents et les maîtresses le préfèrent, nous mettons, rangées les unes auprès des autres, douze petites baignoires où les enfants sont lavés comme en famille.

Nous avons aussi organisé de grandes baignoires pouvant con-

tenir douze compartiments, hermétiquement fermés et séparés; l'eau chaude s'y introduit par un conduit qui passe sous la baignoire.

Nous laissons ces différents modes de balnéation au choix des parents et des maîtresses.

Quant aux élèves des écoles communales, ils sont trop grands, et il ne serait ni commode ni décent qu'ils prissent leurs bains à l'intérieur de l'école et mêlés dans une baignoire piscinaire; ils sont conduits aux bains les plus voisins par des directeurs et des directrices ou par des personnes de confiance, au nombre de vingt à peu près par chaque fois.

Chaque élève a son cabinet particulier et y prend son bain isolément, comme les grandes personnes, avec éponge et essuie-corps. Les enfants se baignent à des heures où ils sont tout seuls; on laisse, pour les surveiller, la porte de chaque cabinet entr'ouverte. Au bout d'une demi-heure, et à un signal donné, ils se retirent du bain, s'habillent et vont s'asseoir sur des bancs, se brossent, se peignent et retournent ensemble à l'école, comme ils étaient venus.

On ne saurait dire la joie et le bien-être que font éprouver les bains d'eau chaude à tous ces pauvres enfants des asiles et des écoles, dont un grand nombre nous avouaient qu'ils ne s'étaient jamais baignés de leur vie.

Il me reste à dire comment se fait la dépense et en quoi elle consiste.

Nous l'avons mise à moitié à la charge des parents, charge bien petite, puisqu'à raison des prix réduits que nous avons obtenus, chaque bain, en tout pareil, je le répète, à celui des grandes personnes, ne coûte à chaque mère pour son enfant que 15 cent. En sorte qu'un enfant peut prendre, pendant le cours de la belle saison, trois bains d'eau chaude pour 45 cent.

Nous complétons la rétribution des maîtres de bains à l'aide de la subvention de la ville; à quoi il faut ajouter une légère indemnité pour le linge d'essuie-corps, pour les servantes de l'asile et pour les personnes qui conduisent aux bains les élèves des écoles communales, qui les y surveillent et qui les en ramènent. C'est ainsi que marche notre œuvre et, quoiqu'elle eût été, cette année-ci, un peu empêchée dans son progrès par deux circonstances imprévues, savoir : d'un côté, par la persistance des pluies d'été et de l'autre par les appréhensions du choléra, nous n'en n'avons pas moins donné aux enfants pauvres de la ville de Paris : 17000 bains que, sans cela, ils n'auraient pas pris. Nous espérons bien, l'année prochaine, aller au double de ce chiffre.

Nous avons aussi reçu un généreux secours du ministre de l'intérieur et qui nous a servi à faire provision de baignoires, d'ablutoirs, d'éponges et de linge.

Quant au crédit qui nous a été alloué par le conseil municipal de Paris, avec cette libéralité intelligente qu'il apporte dans tous les services destinés à l'hygiène, à l'amélioration morale et à l'in-

struction du peuple, vous verrez, monsieur le préfet, que nous sommes loin de l'avoir épuisé, puisque ce crédit était de 12 000 fr., et que nous n'avons dépensé qu'une somme de 3686 fr., dont nous avons même cru devoir faire personnellement l'avance pour aller vite.

Nous espérons que la connaissance de notre œuvre sera reçue avec faveur et que son exemple sera imité soit par les communes populeuses de la banlieue de Paris qui en ont tant besoin, soit par les grandes villes de France où rien n'est plus aisé que de l'y introduire et de la faire fructifier.

Nous aurions pu faire encore mieux, qui en doute? Mais en aucun pays, que nous sachions, il n'y a ni ville ni capitale qui ait encore été dotée de cette œuvre d'hygiène populaire, dont le mécanisme est si simple, dont le revient est à si bas prix, et dont le progrès sera plus rapide et plus sûr, si vous voulez bien, monsieur le préfet, ainsi que le conseil municipal, nous accorder la continuation de votre bienveillant appui.

CORMENIN.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

DANS LES SALLES D'ASILE ET DE LA MÉTHODE DE LECTURE DE M. DESSIRIER.

2e article.

Venons maintenant à quelques critiques de détails, moins importantes d'ailleurs, parce que ces détails ne tiennent pas à la méthode même et que l'auteur pourrait les modifier et même les changer complétement sans altérer le fond de sa méthode.

Parmi les procédés employés plus tard par M. Dessirier pour faire étudier les articulations composées, nous avons été frappé de la manière dont il décompose les syllabes dans lesquelles entrent ces articulations. Un des progrès des méthodes modernes a été certainement de commencer par ne reconnaître dans la syllabe que deux éléments, l'articulation et le son. On décompose donc les syllabes formées d'une articulation composée et d'un son, comme *cri*, en deux parties seulement : la première, formée des lettres qui servent à constituer l'articulation, c'est-à-dire *cr*, et la deuxième, formée du son *i*.

M. Dessirier rejette cette division, et, par des raisons dont nous

ne pouvons pas nous rendre compte, il décompose l'articulation elle-même en deux parties; il fait d'abord énoncer la première *c*, par exemple dans *cri*, puis accouplant la deuxième lettre au son, il fait prononcer ensemble *ri*. L'enfant décompose ainsi la syllabe *c-ri*. De même dans le mot *plâtre*, les deux syllabes seront ainsi décomposées : *p-la; t-re*. Nous avouons que nous ne comprenons pas les motifs qui lui font ainsi non-seulement renverser les habitudes reçues, mais prendre le contre-pied de principes dont le fondement paraît démontré de la manière la plus évidente.

De même que nous avons reproché à M. Dessirier de rester trop longtemps sur l'étude des éléments et de les faire tous apprendre avant de passer à l'application, de même lorsqu'il y arrive enfin, c'est-à-dire lorsqu'il commence à faire lire des mots, nous le blâmerons d'avoir introduit dès les premiers qu'il met sous les yeux des enfants des syllabes dans lesquelles entrent des sons et des articulations formés de plusieurs lettres : *santé*, *bijou*, *poche*, *pantin*, *figue*, etc. Cette marche est contraire au principe fondamental de tout enseignement, qui veut qu'on aille du facile au difficile, du simple au composé.

On pourrait trouver également que sous le rapport du choix, ces mots ne sont pas tous pris parmi ceux qui sont le plus familiers à l'enfant, condition indispensable d'une bonne méthode dans laquelle l'intelligence des mots doit en faciliter la lecture. Car si l'on contestait ce principe, il en résulterait que le meilleur moyen d'exercer à la lecture serait de prendre des assemblages arbitraires de lettres de manière à en former des syllabes sans signification.

On remarque un défaut du même genre, dans ce que M. Dessirier a choisi pour exercer les enfants à la lecture courante. Il a eu en effet l'idée de prendre pour premier sujet d'exercice un long fragment de cinq ou six pages du poëme de *la Religion*, et pour justifier ce choix, il allègue que le rhythme facilite la lecture en entraînant les enfants.

A cet égard M. Dessirier confond deux choses très-différentes, le secours que le rhythme prête à la mémoire, et celui qu'il peut offrir à l'intelligence. A l'égard du premier, ses effets sont certains : c'est sur ce principe que repose l'emploi fréquent du chant dans les salles d'asile. Il n'en est pas de même du deuxième. On sait au contraire que les vers, en général, sont d'une lecture très-difficile pour les jeunes enfants ; les inversions qu'ils présentent, rendent plus difficile pour eux, sinon tout à fait impossible, de comprendre ce qu'ils lisent. Nous ajouterons que le sujet choisi par l'auteur est d'un ordre infiniment trop élevé pour les jeunes tenfants qui fréquentent les salles d'asile, et qu'il ne fait qu'accroître les difficultés de la lecture.

Mais nous n'insisterons pas sur ce point, M. Dessirier ayant annoncé que d'après les observations qui lui ont été faites, il supprimera ces vers pour les remplacer par des historiettes enfantines.

Nous terminerons par une objection qui a paru très-grave à uelques personnes. On sait qu'une des grandes difficultés de otre lecture consiste dans la valeur exceptionnelle que présentent ouvent un grand nombre de nos lettres, et dans la manière très-ifférente de représenter les mêmes sons. Pour lever la difficulté, I. Dessirier a eu recours à ce qu'il appelle des *traductions inter-néaires*; au-dessus de la syllabe qui offre une exception ou une régularité, il a placé la manière ordinaire de représenter le son u l'articulation. L'enfant voyant au-dessus de la syllabe qui l'em-arrasse la même syllabe imprimée sous une forme qui lui est milière, s'habitue à donner à la nouvelle forme la prononciation u'il connaît.

On objecte, non sans raison, que cette méthode doit nuire à la nnaissance de l'orthographe, qui repose sur l'habitude de voir ujours le même mot écrit de la même manière. On dit donc que enfant voyant la même syllabe écrite de deux manières se la ppellera naturellement sous la forme qu'il a étudiée la première qu'il connaît le mieux. M. Dessirier, en persistant dans l'emploi ses traductions interlinéaires, n'a pas, nous devons le dire, pondu victorieusement à l'objection.

De l'examen qui précède, et en admettant, ce que nous repous-ns, l'utilité d'un enseignement hâtif de la lecture dans les salles asile, il ne nous semble pas que M. Dessirier ait résolu le pro-ème. Aussi, tout en rendant justice à ses excellentes intentions, en reconnaissant les avantages que son tableau pourrait avoir il était réduit à des éléments plus simples, nous croyons que us sa forme actuelle sa méthode n'est pas de nature à être em-oyée avec avantage, même dans les écoles : elle le serait encore oins dans les salles d'asile pour lesquelles il l'a spécialement mposée.

J. J. RAPET.

JOURNAL D'UNE DIRECTRICE D'ASILE.

(Suite.)

30 janvier.

« C'est un vrai plaisir de voir comment manœuvrent déjà mes ngt premiers petits enfants. Les voilà parfaitement habitués au aquoir. Ils montent et descendent les gradins avec ordre, ne nantent pas mal le *b avec un a*, le *c avec un o*, comptent au moins squ'à 30, et surtout répondent vraiment très-bien à la leçon de noses. De plus, ils font la prière avec un recueillement et une iété qui leur ont, l'autre jour, attiré les plus sincères compliments e M. le curé. L'un d'eux a déjà opéré une véritable conversion : mère du petit Paul, ouvrière à la journée, avait depuis long-

temps abandonné toutes les pratiques religieuses. « Maman, lui a dit « l'autre soir son petit bonhomme, pourquoi donc ne fais-tu pas la « prière avec moi ? Tu ne sais donc pas combien c'est bon de prier « le bon Dieu ? » La mère, excellente femme après tout, et qui n'était coupable que de négligence, n'a pu résister à l'avertissement de Dieu donné par ce gracieux ange. Elle s'est mise à genoux avec son fils devant l'image que l'enfant avait gagnée pour sa bonne conduite, et de grosses larmes ont roulé le long de ses joues ; depuis, elle ne laisserait point passer un soir sans s'agenouiller au chevet du lit avec son enfant. »

2 février.

« Je triomphe pour ma plate-bande[1]. Les dames qui s'étaient récriées quand il s'est agi d'y planter les fleurs, qui ne donnaient pas à ces pauvres fleurs deux jours de vie, commencent à se repentir de leurs sourires ironiques ; et, en effet, jusqu'ici, dans nos plates-bandes, il n'y a pas eu le moindre délit. Les enfants s'intéressent beaucoup à ce qu'ils appellent le Jardin de *Madame*. C'est une récompense d'être désigné pour emplir, à la pompe, le petit arrosoir. Hier, j'avais à peine mis le pied sur le seuil de la porte que quatre ou cinq m'entouraient pour m'annoncer que deux reines-marguerites venaient de fleurir. Tous sont venus admirer les jolies fleurs, et cette circonstance m'a fourni le plus naturellement du monde le texte d'une leçon de choses fort intéressante. Deux de mes enfants sont déjà très au fait des pétales et des étamines.

« J'ai introduit un peu de travail manuel pour remplir une partie du temps, assez considérable, qui s'écoule entre l'entrée des enfants et le commencement des exercices. Les plus âgés font de la tresse pour des chaussures, tandis que les plus jeunes parfilent des morceaux de vieux linge ou de soie. M. le maire est très-satisfait de cette idée. Il pense que c'est une très-bonne chose, d'occuper un moment où il y a un peu de désœuvrement, et d'associer aux petits travaux intellectuels la pratique du travail manuel qui, pour ces enfants, sera celui de toute leur vie. Ils prennent intérêt à ces petits ouvrages dont ils voient le résultat immédiat. J'espère bien que, dans peu de temps, nous aurons, grâce au travail de nos enfants, une réserve de bas et de chaussons pour ceux dont les mères n'auraient pas le moyen d'en fournir. »

10 février.

« J'ai reçu aujourd'hui la visite de deux dames inspectrices. Elles ont adressé de bonnes paroles à mes enfants que cette marque d'intérêt a comme électrisés. Ne fissent-elles qu'apparaître, la présence de ces dames a toujours de très-bons résultats : les petits élèves, après ces visites, sont toujours plus sages et plus disposés au travail.

« Ces dames sont pleines de sympathie pour l'asile, et de charité

1. Voy. le numéro 2 du journal.

ur les enfants pauvres. Elles ont déjà une provision de vête-ents. Il leur est venu une pensée très-charitable, c'est de s'imposer ie amende lorsqu'elles auront manqué une visite d'asile, ou né-igé d'assister à la réunion du premier lundi de chaque mois. oilà un zèle qui impose à la directrice des obligations nouvelles.

« Ce zèle de vêtement a, bien innocemment, provoqué une singu-ère idée. Une de ces dames, avec la meilleure intention du onde, a proposé de donner un uniforme aux enfants. — « Un uniforme! s'est écrié M. le maire, conçoit-on ce mot pour des en-fants de deux à six ans? pourquoi pas des épaulettes et des cein-turons. Est-ce qu'il faut obliger les parents à laisser de côté les vieilles hardes et les astreindre à acheter une étoffe grise ou bleue? Nous serions donc obligés de procurer cet uniforme à tous les en-fants dont les parents, quoique non indigents, ne voudraient pas en faire la dépense? Toutes nos ressources s'épuiseraient pour cette satisfaction donnée à l'*effet*, et il ne nous resterait plus de quoi fournir des pantalons, des chemises, des bas, des sabots aux pauvres petits qui manquent de tout. Ce malencontreux uniforme éloignerait la moitié des parents. Ceux qui sont aisés le trouve-raient toujours trop laid, et les pauvres n'atteindraient jamais au plus simple. » Ces objections ont immédiatement triomphé; nous stons dans la simplicité des vêtements de toutes couleurs, et dont us ne comptons pas les pièces, pourvu que la propreté des orceaux fasse oublier les bigarrures. »

(La suite prochainement.)

LEÇON DE CHOSES.

UNE FEUILLE DE ROSIER.

Qu'est-ce que cela?
— Une feuille.
— D'où viennent les feuilles?
— Des arbres.
— Quelles feuilles les bœufs et les chevaux mangent-ils dans prés?
— Ils mangent du gazon.
— Et vous, quelles feuilles mangez-vous?
— Des feuilles de choux, d'épinards.
— Comment appelez-vous les arbres, les gazons, les choux?
— Des plantes.
— Nommez-moi une des plus grandes plantes que vous ayez nais vues?
— Un orme, un chêne.
— Nommez-moi une petite plante?

— Du blé.
— Une dont les feuilles sont bonnes à manger?
— De la laitue.
— Et l'orme, le blé, le seigle sont...?
— Des plantes.
— Où poussent donc les plantes?
— Elles poussent sur la terre.
— Si j'avais une pièce de terre où il n'y eût aucune plante, qu devrais-je faire pour qu'il en poussât?
— Il faudrait semer des graines.
— Où faut-il mettre la graine?
— Dans la terre.
— Si je semais de la graine de gazon, qu'est-ce qui arr verait?
— Il pousserait du gazon.
— Comment ce gazon serait-il d'abord?
— Il serait très-petit.
— Resterait-il toujours petit?
— Non.
— Que ferait-il donc?
— Il pousserait.
— Si je mettais un gland dans la terre, que deviendrait-il?
— Il pousserait.
— Oui, et d'abord il serait très-petit; mais il grandirait jusqu ce qu'après bien des années, il devînt un grand chêne.
Mais la même chose arriverait-elle, si je mettais dans la terre u caillou, ou un morceau de charbon?
— Non; ils ne pousseraient pas comme les plantes.
— Maintenant vous connaissez bien la différence qu'il y a ent une pierre et une plante : l'une pousse et l'autre ne pousse pas.
Regardez cette feuille, et dites-m'en les différentes parties.
Quelle est cette partie que je tiens dans ma main et qu'on n'a pelle pas la feuille?
— C'est la queue.
— Qu'est-ce que porte la queue?
— Elle porte la feuille.
— Qu'est-ce donc que cela?
— C'est la queue de la feuille.
— Trouvez encore quelque partie de la feuille?
— Le bord.
— Quelle différence trouvez-vous entre le bord d'une feuille rosier et celui d'une feuille de lis?
— C'est que la feuille de rosier a de petites pointes et que feuille de lis n'en a pas.
— Oui, comme cela.

(Le maître les dessine sur un tableau noir.)

Les pointes s'appellent des dents ou des dentelures, par

les ressemblent aux dents pointues de quelques animaux; et it que le bord qui porte ces dents est dentelé.
- Ce bord-ci est donc dentelé.
- Pourquoi dites-vous qu'il est dentelé?
- Parce qu'il a des pointes qui sont comme les dents de quel- animaux.
- Trouvez encore d'autres parties de la feuille?
- Il y a une ligne au milieu.
- Oui, et cette ligne s'appelle la côte du milieu. egardez encore la feuille avec soin, il y a encore d'autres li- s.
'où partent ces lignes?
- Elles partent de la côte du milieu.
- Et où vont-elles?
- Au bord.
- Ces lignes s'appellent les veines. oyez-vous encore quelque autre partie de la feuille?
- Le bout.
- La pointe ou le bout est l'opposé de la queue. Iaintenant, dites-moi quelque qualité de la feuille : comment s paraît-elle?
— Elle est verte; elle est un peu luisante.
— Regardez bien si les deux côtés sont luisants?
— Non, le côté de dessous est terne.
— Voici plusieurs feuilles : Quelle différence trouvez-vous entre deux côtés?
— Celui de dessus est toujours le plus luisant.
— Touchez la feuille de rosier.
— Elle est mince; elle est molle.
— Et encore?
— Elle se plie aisément.
— Que dites-vous d'une chose qui se plie aisément?
— On dit qu'elle est flexible.
— Que pouvez-vous dire encore de cette feuille?
— Elle est légère, elle est unie.
— Quelle est sa forme?
— Elle est ronde.

Le maître trace un cercle régulier devant les enfants.)

— Comment? Est-ce qu'elle est ronde comme cela?
— Non, pas de même.
— Je vais dessiner un œuf. Qu'est-ce qui ressemble le plus à la feuille?
— C'est l'œuf.
— On dit qu'un œuf est de forme ovale. Que dites-vous de la forme de cette feuille?
— Qu'elle est ovale.
Maintenant, répétons tous ce que nous avons dit sur la feuille e rosier : Une feuille de rosier est une partie de plante; elle est

portée par une queue; elle a des bords dentelés; elle a une au milieu; elle a aussi beaucoup de veines; sa couleur est ve sa forme est ovale. Au toucher, elle est mince, molle, unie; ell plie aisément : le côté supérieur est un peu luisant, et le côté i rieur est terne.

LE RAYON DE CIRE.

Qu'est-ce que c'est que cela?

— Un gâteau ou un rayon de cire.

— D'où vient-il?

— Il vient d'une ruche d'abeilles.

— Qui est-ce qui l'a mis dans la ruche?

— Les abeilles l'ont fait.

— Cela est vrai. Elles n'ont pas de mains ni d'outils, et pourt vous voyez quel beau travail elles ont fait : jamais aucun de v n'en pourra faire autant.

Qui est-ce qui a appris aux abeilles à faire leurs gâteaux?

— C'est le bon Dieu.

— Oui, c'est Dieu qui les instruit et qui les rend capables de fa ce qu'il veut. Il enseigne à tous les animaux ce qui est nécessa à leur subsistance.

Maintenant regardez ce rayon de cire et nommez-m'en qu ques parties. Vous voyez qu'il y a des petites loges : on les a pelle des cellules.

Quelles parties voyez-vous dans les cellules? Regardez c chambre : elle a quatre côtés. Eh bien, regardez à présent cellule? Il y a plusieurs côtés.

Comptez combien il y a de côtés dans chaque cellule.

— Il y en a six.

— Chaque cellule a six côtés.

Regardez cette chambre, et dites-moi comment vous appe les endroits où les côtés se rencontrent?

— Ce sont les coins.

— Qu'est-ce que vous voyez dans chaque cellule?

— Des coins.

— Combien y en a-t-il dans chacune? Comptez bien.

— Il y en a six.

— Répétez : Chaque cellule a six coins.

Quand vous regardez au dedans de la cellule, quelle par voyez-vous?

— Le fond.

— Et à l'opposé?

— C'est le haut de la cellule.

— Qu'est-ce que vous voyez en haut de la cellule et tout a tour?

— C'est le bord.

— Maintenant tâchez de trouver quelques qualités du rayon cire.

Touchez-le.
— Il est très-léger et un peu collant.
— Regardez-le?
— Il est terne; on voit la lumière à travers; il est jaune.

Le maître presse le gâteau.)

— Il est cassant.

Il le met à la flamme d'une chandelle).

— Il fond.
— Où fond-il?
— Il fond dans le feu.
— Comment l'abeille se sert-elle des cellules?
— Elle y met le miel.
— Où va-t-elle chercher le miel?
— Dans les fleurs.
— Oui, pendant l'été, les abeilles recueillent du miel, qu'elles posent dans les cellules.
Mais elles font aussi un autre usage des cellules? Écoutez-moi en. Elles y gardent les jeunes abeilles qu'elles nourrissent, 'elles surveillent avec soin, jusqu'à ce que celles-ci aient elles-êmes des ailes, et qu'elles puissent voler et travailler à leur ır.
A quoi servent les gâteaux?
— A faire de la cire.
— Quel usage faisons-nous de la cire?
— On en fait des cierges et des bougies.
— Oui, et on s'en sert aussi pour frotter les meubles et les ndre luisants.
Je pense que quelques-uns d'entre vous ont vu leur père se rvir de cire?
— Oui, le mien s'en sert.
— Qu'est donc votre père?
— Il est cordonnier.
— Eh bien! à quoi lui sert la cire?
— A frotter son fil pour le rendre plus fort, etc.

Maintenant répétons tout ce que nous avons dit sur les rayons abeilles : Les rayons sont faits par les abeilles, qui y mettent le iel qu'elles recueillent sur les fleurs; un rayon est formé d'un and nombre de petites cellules qui ont chacune six côtés, un fond un rebord en haut. La cire est très-légère; elle est mince et un eu collante; sa couleur est jaune clair; elle est terne; on peut ir la lumière au travers; elle est cassante; elle fond dans le u. On s'en sert pour faire des bougies et des cierges, pour frot-r les meubles et les faire reluire. Les cordonniers s'en servent our rendre leur fil plus fort.

DE L'EMPLOI DE LA JOURNÉE

DANS LES SALLES D'ASILE [1].

Propreté du local; tenue du maître.

Tous les endroits affectés aux élèves ont dû être lavés, nettoyés, aérés, le soir après leur départ, pour se trouver propres et salubres le lendemain matin au retour.

Quoiqu'il soit à peu près chez lui, le maître, homme ou femme, ne doit point se laisser voir en négligé ou dans une toilette mal soignée. Outre que cela n'est jamais convenable dans un établissement ouvert aux visiteurs, la vue d'une mise en désordre inspire, même aux enfants, peu de considération pour celui qui la porte.

Visite des paniers.

A mesure que les enfants arrivent, ils vont saluer le maître, puis la bonne, et remettre à celle-ci leur panier que le maître a préalablement visité, pour s'assurer s'il contient la quantité d'aliments nécessaire, selon le temps que chaque enfant doit passer à l'asile. S'il y avait trop peu, le maître en avertirait les parents, mais doucement et avec discrétion.... Cette insuffisance vient peut-être d'une cruelle impossibilité.... S'il y avait trop, il s'efforcerait de les convaincre qu'une alimentation trop abondante est nuisible à la santé, plus nuisible assurément que ne le serait un jeûne accidentel. Ceci est très-difficile à persuader. Le peuple a horreur de la diète, de la *sobriété de pain*. Il augure de sa santé par la quantité d'aliments qu'il consomme; plus il mange, plus il se croit bien portant; et il est convaincu que ne plus manger est la seule maladie qui fasse mourir. Mais nous savons, instituteurs, que notre persévérance doit triompher un jour; et si nous disons assez longtemps la même chose, on finira par nous croire.

Conseils aux parents.

Le maître ayant besoin d'être secondé au dehors, doit profiter du moment où les parents amènent leurs enfants, pour les éclairer sur les inclinations que ceux-ci annoncent. Il recueillera à son tour les récits qui pourront l'éclairer lui-même; il conseillera les parents, il les engagera à amener leurs enfants de bonne heure et à ne venir les chercher que le plus tard possible; ou, s'ils ne le peuvent eux-mêmes, à les faire accompagner par une voisine, par une personne raisonnable et sûre, afin de soustraire les enfants à l'habitude mille fois déplorable d'errer dans la rue, ce théâtre où l'on voit tant de mauvais spectacles!

1 Les excellents conseils qu'on va lire sont extraits de l'ouvrage de Mme Pape-Carpantier : *Conseils pour la direction des salles d'asile*. 1 vol. gr. in-18, chez L. Hachette et Cie. Prix, 1 fr. 50 c.

Travail manuel avant la classe.

Jn travail manuel a été adopté dans l'asile. Ceux des grands ants qui arrivent les premiers vont se mettre à l'ouvrage dans endroit désigné, qui ne sera pas la salle des classes. On leur a et fait comprendre que le jeu étant le délassement du travail, ne doit jamais, à moins que l'on ne soit malade ou très-petit, er avant d'avoir travaillé.

Le matin, l'esprit est calme, reposé et ouvert aux impressions : naître saisira ce moment, soit pour faire réfléchir à quelque se qui se sera passé la veille, soit pour donner une direction à ournée, en appelant l'intérêt des enfants sur le sujet qu'il a en de traiter ce jour-là. Le professeur de salle d'asile, comme le fesseur de collége, doit avoir sa leçon préparée, et la suivre, à ins qu'une circonstance fortuite ne vienne lui offrir tout à coup sujet qu'il jugera bon de saisir.

Les plus jeunes enfants jouent et s'amusent sous la surveillance maître qui doit se multiplier, et ceux qui travaillent ne songent nt à en être jaloux : leur occupation a pour eux non-seulement térêt d'un travail utile, mais encore l'attrait d'un plaisir. Ils sent que si les petits jouent, c'est qu'ils ne sont pas, comme les nds, *capables* de travailler. De là cette considération d'euxmes pour leur titre de travailleurs; ils le regardent comme norable, et, dans l'avenir, ils ne s'en trouveront jamais huiés.

Nettoyage des enfants.

A neuf heures et demie un premier son de cloche se fait enten-. Les petits ouvriers plient bagage et vont s'ébattre quelques tants dans la cour. La bonne emplit d'eau fraîche trois seaux, n'y a pas de bassin, et lave dans l'un les visages, dans l'autre mains, dans le troisième les éponges. Les maîtres veilleront à que l'eau soit renouvelée avant la fin du lavage, si la propreté ige. On pourra donner à un enfant, comme marque de conice, la mission d'essuyer ses petits camarades : mais il ne fau- pas la lui faire exercer assez longtemps pour qu'il s'en fatigue s'en ennuie : on ne serait pas si souvent embarrassé pour trou- des récompenses, si l'on savait ménager celles qu'on a sous la in.

Entrée en classe.

A dix heures la cloche sonne de nouveau. Les enfants lavés et uyés vont se ranger sur une file dans l'endroit qu'indique la ılité. Les enfants au-dessous de quatre ans se sont placés en de la ligne divisée par sections de cinq ou six élèves, dirigées cune par un *protecteur*. Les enfants au-dessus de quatre ans se t placés les derniers, parce qu'ils savent que l'on doit des égards plus faibles.... Tout étant ainsi disposé, le maître donne le nal, et l'entrée en classe s'effectue avec ordre et recueillement.

Je n'aime pas les chants dans cette marche du matin, ou je les voudrais à voix basse, adressés à Dieu, et coupés de silences. Un chant continu, des voix éclatantes ne me semblent propres dans ce moment qu'à dissiper le recueillement dont j'ai parlé, et qu'il faut au contraire s'efforcer d'entretenir. Toute chose mise à sa place est utile et bonne : je dirai plus loin où se trouve la place des marches animées.

En avançant, les mains au dos, au pas dont le maître a soin de rappeler légèrement la mesure si elle se perd, les enfants arrivent à leurs bancs. Le maître commande : *Front !* Les enfants obéissent simultanément sur toutes les lignes. Le maître les parcourt lentement, sans mot dire, pour s'assurer que chacun est placé comme il faut. Il rectifie en silence, indique du doigt, parle du geste, du regard ; et son mutisme gagnant tout le monde, le vol d'une mouche doit pouvoir être entendu, quand le maître dit d'une voix modérée : *Assis !* — *Étendez les bras !... Croisez les bras !* Et il fait le geste en l'indiquant.

Allocution aux enfants.

Quelquefois le maître, s'adressant à toute la classe, devra prononcer de petites allocutions, toujours variées, sur la bonté de Dieu, et sur la douce obligation de le prier : « Il mérite tant notre amour, ce Dieu qui nous permet de l'appeler notre père, et qui nous traite en effet comme des enfants chéris ! C'est lui qui nous a fait naître, qui nous fait vivre, qui fait devenir les enfants de grandes personnes, fortes, raisonnables, travaillant bien et sachant beaucoup de choses. Il est ici, ce Dieu protecteur ; il est au milieu de nous, bien que nous ne le voyions pas ; il nous voit, il écoute ce que nous allons lui dire, » etc. Les soins des parents se donnant toute sorte de peine pour élever leurs enfants ; les bienfaits de chaque saison ; un fait édifiant qui se sera passé à la connaissance de vos pupilles, tout cela vous fournira des thèmes inépuisables dont vous saurez tirer parti. Mais il faudra que vos allocutions soient courtes et simples, pour ne pas rebuter ou fatiguer l'attention. Une phrase à demi exprimée, et dont l'intelligence des élèves achèvera le sens, aura plus d'effet que si elle eût été longuement développée ou commentée.

Prière du matin.

Le maître fera lever toute la classe en disant : *Attention !... debout !* Les élèves se lèvent. — *Saluez !* Ils saluent en se tournant vers l'image de Dieu, peinte ou sculptée. — *A genoux !* Ils s'agenouillent et joignent les mains.

Quand le silence, qu'un mouvement trouble toujours un peu, sera rétabli, on dira en français et en mesure l'*Oraison dominicale* et la *Salutation angélique*, ayant soin d'annoncer chaque prière avant de la réciter ; puis on ajoutera une petite prière spéciale, qui pourra être ainsi conçue et rhythmée :

on Dieu, — mon bon père, — vous m'avez créé — pour faire ; — vous m'avez donné — de tendres parents — et de bons amis. — Vous faites briller -- le beau soleil — qui m'éclaire. s faites mûrir — tous les fruits — qui me nourrissent. — Per-moi — de vous remercier — de tous ces biens ; — faites-moi e — d'en être digne — en devenant juste — et sage — et bon ; ssant — pour mon père — et ma mère, — respectueux — s vieillards, — complaisant — pour tous ceux — qui auront de moi. — Faites surtout, — ô mon Dieu ! — vous qui m'ai-it, — que je vous aime — de tout mon cœur, — et que je fasse ce qu'il faut — pour vous plaire. — Ainsi soit-il.

piété et l'attention se soutiennent, on pourra chanter cette ion si touchante :

Dieu de bonté, reçois nos vœux;
Entends nos voix du haut des cieux.

devra abréger si l'attention est fatiguée.

rrivait qu'au lieu de prier, quelques enfants se laissassent ouer, il faudrait se garder de leur imposer par le comman- ce qui doit provenir de la seule impulsion du cœur. Il ne nais *contraindre* un enfant à prier. Vous comprenez que cet it d'amour, doit être essentiellement libre, volontaire, pour , et que ce serait en dégoûter un enfant que de le lui faire ir de force, et sans la participation de son cœur. Il vaut mieux, priant soi-même, se pencher vers l'enfant distrait avec une on de geste et de physionomie qui lui fasse comprendre s cherchez à distinguer sa voix. Averti par votre mouve- ui ne sera pas une réprimande et ne pourra aucunement er d'humeur, il se remettra vite à l'unisson, auquel votre ne aura servi à le ramener.

ait bien que de temps en temps le maître fît la prière seul, voix, en articulant d'une manière nette et distincte, afin ner que le texte ne s'altérât, comme cela arrive dans beau- chants collectifs. Les enfants, peu soigneux de bien pro- ont presque tous de la tendance à défigurer les mots. Le ourrait aussi, dans un double but, faire parfois pronon- son par un ou deux enfants dont la bonne conduite soute- it mérité cet honneur.

ère achevée, les enfants reçoivent le signal de se relever, , et de marcher au gradin sur une ligne, les mains au s protecteurs en tête de la section qu'ils dirigent. On peut, it cette évolution, chanter une marche qui, sans être , soit fortement accentuée, parce que le bruit inévitable que pieds des enfants a besoin d'être régularisé pour ne pas ettre l'ordre. La mesure battue par le maître seul ne suf- ujours, tandis que l'accent de la voix qui chante entraîne its et les force à sentir la mesure.

otecteurs généraux qui conduisent les lignes feront entrer

chaque section dans son gradin respectif, en commençant p
plus inférieur, et montant du premier au second, du second au
sième, de manière que les plus petits enfants qui marchent en
aient à monter le moins haut. Les premiers arrivés restent d
et marquent le pas sur place. Quand tous sont ainsi rangés
maître commande : *Front !*—puis : *Assis !* Puis il avance les
bras en disant : *Étendez les bras !* et il les croise en ajout
Croisez les bras ! Les enfants obéissent le plus simultanément
sible et exécutent les mouvements, que le maître est quelqu
obligé de répéter pour entraîner d'une seconde impulsion les
fants qui n'auraient pas obéi dès la première.

Classe du matin.

Le matin étant l'heure de la journée où le silence et l'atte
s'obtiennent le plus facilement, il est bon de l'employer en l
de morale, et en toutes choses qui requièrent de la réflexion
raisonnement. C'est la partie des classes dont les maîtres d
le plus s'occuper, et dont la perte serait le plus déplorable.

Je ne voudrais presque pas le matin de ces exercices bru
auxquels tous les enfants participent à la fois autrement qu
l'attention, et qui ne s'adressent qu'à la mémoire. Le chant d
bleaux de lecture, le chant de la numération, etc., ne me sem
pas convenables à cette heure, à moins que l'attention déjà
traite n'ait besoin, pour être ramenée, de l'impulsion entraî
que produit toujours un chant général.

Comme dans une salle d'asile l'enseignement d'un jour n
point ressembler à celui des autres jours, je m'abstiendrai d
cer le plan d'une classe entière : un seul plan présenterait c
invariable une distribution qui doit varier sans cesse. Dan
seconde partie qui suivra de près celle-ci, je donnerai le tex
leçons que je fais moi-même, et chacun en variera l'ordre
gré. Je continue la distribution mécanique de la journée.

Après une heure ou cinq quarts d'heure passés en classe
vous sera plus guère possible de maintenir en silence les tou
enfants. Ils seront fatigués par l'attention, ou ennuyés, à
que vous ne leur montriez des images, et encore des image
vent nouvelles. Mais vous ne pouvez pas, vous ne devez
montrer tous les jours, et, je le répète, les petits seront e
les premiers, parce que toutes vos leçons ne pourront être à
à la portée des grands et des petits. En outre, les petits ont
de mouvements plus fréquents, et ils souffriraient d'être lon
retenus dans une immobilité forcée. Il faudra donc, au m
que vous sentirez opportun, faire sortir ceux-ci de la salle,
ordre, ce qui sera facile vu leur place inférieure sur l'estr
seront confiés à la bonne ou à la sous-surveillante qui les
et gouvernera leurs jeux.

Le temps que ces petits auront passé en classe, quoique
profitable pour eux, ne sera cependant point infructueux ;
là, ils y auront appris des mots corrects, quelques cha

ıarche au pas, et par l'exemple des grands, le silence, la bonne ›nue, la discipline. Il est même certain que pour quelques-uns avantage ne se sera pas arrêté là. Il se rencontre des intelligences précoces, des conceptions si faciles, que souvent on est tout sur-ris de découvrir dans un enfant des connaissances qu'on n'avait as enseignées pour lui. D'aussi heureuses organisations ressem-lent à ces veines de terrain si fécondes qu'elles paraissent fournir ı semence plutôt que la recevoir.

Ce dédommagement est ma consolation dans les mauvais jours. e me dis : Beaucoup sont distraits; mais si un seul profite de ma eine, elle sera payée.

Les petits une fois dehors, vous continuerez pour les grands les xercices commencés, que vous aurez soin de ne jamais pousser ısqu'à la satiété. Il serait même prudent et habile d'interrompre dernier exercice assez tôt pour laisser aux enfants quelque chose désirer, afin que l'espérance de reprendre cet exercice les ramène vec plaisir à la classe suivante.

L'entrée, la prière, les évolutions, les silences ont dû prendre 'une demi-heure à trois quarts d'heure. Les vifs et gais mouve-ıents qui ont servi à raviver l'esprit et à passer d'une leçon à une utre, les diverses leçons elles-mêmes ont duré d'une heure à cinq uarts d'heure; il est donc midi moins un quart, quand le maître it : *Debout !* et fait chanter les *Commandements de Dieu*. Les ommandements de Dieu, comme nous les disons, ne seront pas ompris; quelques personnes l'ont observé, et cela est vrai; les onstructions en sont vieillies et ne sont plus en usage dans notre ıngue; mais les *Commandements* sont, comme l'*Oraison domini-ıle*, de ces textes sacrés qu'il faut savoir dès le berceau, et dont t ou tard nous pénétrons le sens divin.

Je vous conseillerais d'ailleurs d'en faire traduire à vos enfants uelques versets dans leur propre langue, mais épurée par vous : uisque vous exigez d'eux sans cesse l'exécution de ces préceptes nmuables, il me semble logique que vous les leur fassiez com-rendre.

Quelquefois on fait chanter les quatre premiers couplets du can-que : *Béni soit Dieu*, etc., réunis par deux, et adaptés à l'air : *'en souviens-tu ?* qui est grave et solennel, comme il convient pour es chants adressés à Dieu. On termine en disant :

Bénissez, — ô mon Dieu, — le repas — que nous allons prendre; - bénissez — la récréation — dont vous payez — notre travail : — ous promettons — d'éviter — tous les jeux — qui pourraient vous éplaire — et nous vous prions — de nous bénir — pour nous aider devenir — bien sages. — Ainsi soit-il; au nom du Père, etc.

Si les enfants se sont bien conduits, on pourra leur faire faire es jeux, des exercices de petite gymnastique; on pourra se livrer une gaieté qui devait être proscrite avant la prière, de peur qu'un if entrain n'empêchât le recueillement et la piété.

(*La suite au prochain numéro.*)

FAITS DIVERS.

— Ainsi qu'on l'a vu par le discours de M. Semichon, cité dans notre dernier numéro, l'inauguration de la salle d'asile deNeufchâtel a eu lieu avec une grande solennité.

M. le préfet de la Seine-Inférieure avait voulu témoigner de son intérêt pour l'œuvre en présidant lui-même la solennité. Il était accompagné de M. d'Auribeau, secrétaire général, et de M. le sous-préfet de Neufchâtel.

L'assemblée était nombreuse : cent dames, faisant partie de l'association de charité, qui a été fondée sous la présidence de Mme de Milville, pour la visite des pauvres et le patronage de l'asile, avaient pris place dans la salle; la plupart des fondateurs, les magistrats et fonctionnaires de la ville assistaient à cette cérémonie, ainsi que M. le curé de Saint-Vivien, de Rouen, Mme la supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul, de cette ville.

Pendant la cérémonie les petits enfants étaient rangés sur leur gradins.

M. le préfet et M. le maire de Neufchâtel ont l'un et l'autre fai entendre des paroles pleines de sympathie pour l'institution des salles d'asile.

« Clergé, magistrats, mandataires de la population à tous les degrés, a dit M. le préfet, tous se sont associés à l'élan général e ont contribué à cette bonne œuvre, que le gouvernement encourage.

« L'institution est complète; elle sera impérissable : Dieu accordera à cette maison les faveurs que les prières du prélat vénér de ce diocèse et celles que votre digne pasteur lui demandent; i n'abandonnera jamais une fondation posée sur ce sol généreusement offert, patronée par tant de mains ingénieuses à bien faire par une main que les indigents de cette ville chérissent comm celle d'une seconde providence, confiée enfin au zèle de sainte sœurs qui semblent être prêtées par le ciel à la terre pour nou montrer où est la source des bontés infinies.

« Qui douterait de l'avenir pour la salle d'asile de Neufchâtel Ce nouveau monument de la bienfaisance publique, destiné à veni en aide à de braves familles d'ouvriers, à entourer de soins maternels d'intéressants petits enfants, prend à peine naissance qu déjà une auguste protection s'étend sur lui, et que le sceptre d la charité, celui dont notre gracieuse souveraine fait un si nobl usage, lui dispense ses dons; aussi qui fut jamais plus digne de acclamations du pauvre que l'Impératrice des Français, et quelle acclamations peuvent plus précieusement se confondre pour l'Empereur avec les hommages de la gratitude du pays ! »

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés en date des 8 et 19 février 1855, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices d'asile ci-après désignées, savoir :

MEURTHE.

Médaille d'argent. — Mlle Despage, directrice à Nancy.
Médaille de bronze.— Mme Fleurant, sœur Sainte-Espérance, aide-directrice à Nancy.
Mentions honorables. — Mmes Clavé, sœur Léopold, directrice de salle d'asile à Circy; Beaumont, sœur Sainte-Marguerite, id. à Dieulouard.

MEUSE.

Médaille d'argent. — Mme veuve Bourdon, directrice à Verdun.
Mentions honorables. — Mmes Didier, sœur Suzanne, directrice à Revigny; François, id. à Montmédy.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 21, 23, 28 février et 1er mars 1855, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Jumigny (Aisne), construction....................	800 francs.
Champagne (Charente-Inférieure), construction........	1800
Gemozac (id.), construction..........................	1500
Dun-le-Roi (Cher), construction......................	5000
Grandville-Gaudreville (Eure-et-Loir), construction....	1000
Clohars-Carnoet (Finisterre), construction............	600

Montierchaume (Indre), construction	1000 francs.
Egneurdreville (Manche), construction	1000
Montfarville (id.), appropriation	400
Changy (Marne), appropriation, mobilier	300
Courtisols-Saint-Julien (id.), construction	1200
Laforestière (id.), construction	1000
Bremoncourt (Meurthe), appropriation	800
Cercy-la-Tour (Nièvre), mobilier	150
Saxi-Bourdon (id.), mobilier	100
Montagny (Oise), construction	1200
Bellême (Orne), acquisition	2000
Saint-Bonnet, près Orcival (Puy-de-Dôme), construction	1500
Lème (Basses-Pyrénées), réparation	300
Donzy-le-Royal (Saône-et-Loire), acquisition, appropriation	400
Yèbles (Seine-et-Marne), appropriation	1200
Eplessier (Somme), construction	200
Manancourt (id.), construction	800
Nurlu (id.), construction	200
Montferrat (Var), construction	1500
Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), acquisition, appropriation	1000
Chabournay (Vienne), acquisition, appropriation	1500

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

PÉDAGOGIE DES SALLES D'ASILE.

Nous nous proposons d'étudier, dans un ordre méthodique, les questions si multiples dont l'ensemble constitue un système complet d'éducation, et pour chacune desquelles il importe qu'une solution soit offerte aux directrices des salles d'asile comme aux maîtres des écoles primaires.

Pour faire comprendre le plan qui sera suivi dans cette étude, il est nécessaire de poser quelques principes.

L'éducation a pour objet l'*âme* et le *corps*.

Il importe que le corps puisse devenir pour l'âme un instrument actif. Sans doute si Dieu n'a voulu donner à l'un de nous qu'un corps faible et maladif, c'est qu'il exige surtout de lui des exemples de résignation et de patience; mais toutes les fois que des organes sains seront au service d'une âme saine, il résultera d'immenses avantages de ce juste équilibre établi entre les facultés morales et les facultés physiques. Il y a donc devoir pour quiconque est voué à l'éducation de travailler au développement de la santé des en-

fants; le corps de chacun d'eux doit être fortifié et exercé pour qu'il devienne un digne compagnon de l'âme.

L'âme, qui constitue véritablement l'homme, créature immortelle, responsable de ses actes, l'âme mérite bien plus encore les soins empressés de l'institutrice et du maître. Il faut que ceux-ci la connaissent à fond, et qu'ils étudient les facultés pour donner à chacune d'elles la culture qu'elle réclame.

L'âme est *sensible*, c'est-à-dire que les objets extérieurs, matériels ou immatériels produisent sur elle des sensations agréables ou désagréables, l'attirent ou la repoussent, sollicitent son affection ou sa haine. Il y a donc nécessité de l'habituer à ne recevoir du plaisir que de ce qui est beau et bon, à ne se laisser aller que vers ce qui est digne d'elle, à donner son amour au bien, à détester le mal.

L'âme est *intelligente*, c'est-à-dire qu'elle pense; et qu'elle est capable de comprendre et de savoir.

Il faut donc développer ses facultés intellectuelles, et diriger sa marche à travers les innombrables objets d'étude.

Enfin, l'âme a une volonté *libre;* c'est-à-dire qu'elle peut choisir entre le bien et le mal;

Voilà pourquoi il importe, et c'est là le point capital de l'éducation, d'éclairer l'homme sur ses devoirs, de l'habituer à écouter la voix de sa conscience, et à donner aux lumières naturelles de la raison le secours indispensable des lumières divines de la religion.

De là trois branches principales de l'éducation : éducation du corps, ou *éducation physique;* éducation de l'âme sensible et intelligente, ou *éducation intellectuelle;* éducation de l'âme douée d'une volonté libre, ou *éducation morale.*

Nous commencerons par fixer notre attention sur l'éducation physique. Ce sujet est d'une haute importance pour toutes les personnes appelées à donner leurs soins aux petits enfants dans les salles d'asile.

I.

De la propreté et des vêtements des enfants dans les salles d'asile.

Nous avons déjà parlé de l'un des points les plus essentiels de l'éducation physique, en faisant connaître le rapport de M. de Cormenin sur l'œuvre des bains dans les salles d'asile. Nous n'avons pas à revenir sur ce sujet. Nous nous bornons à renvoyer nos lecteurs à l'intéressant rapport dont il s'agit.

Il faut maintenant aborder un ordre de considérations tout à fait techniques.

Il convient ici de suivre un guide sûr et compétent : nous ne pouvons mieux faire que d'invoquer l'autorité d'un homme qui a consacré des études spéciales à l'éducation physique de l'enfance.

Nous citerons M. le docteur Cerise[1] : en une matière si délicate, on ne s'étonnera pas du caractère essentiellement pratique de certains détails :

« Quant à la propreté de la tête, la nécessité en est reconnue par tout le monde. Il est important que les fonctions de la peau ne soient pas empêchées par un enduit crasseux qui est dû soit à une sécrétion particulière qui se fait dans la peau pour l'adoucir, et qui tend à se coller, en se desséchant, à sa surface, soit aux vêtements, à leur couleur, soit à la poussière qui se glisse sous la robe des enfants. Cet enduit crasseux est surtout fréquent sur la peau de la tête. Les cheveux la protégent en empêchant l'évaporation et en écartant le contact bienfaisant de l'air. Il importe donc que les cheveux soient tenus très-courts, surtout chez les petits garçons. Les parents se montrent très-récalcitrants à cet égard, mais l'expérience nous a prouvé que tôt ou tard ils finissent par céder aux observations qu'on leur fait, surtout lorsque, en venant retirer leurs enfants de l'asile, ils ont pu remarquer parmi leurs camarades des figures heureuses et fraîches sous des cheveux très-courts. Les directrices ne doivent jamais manquer d'engager les parents par l'exemple ; c'est un moyen excellent pour obtenir d'eux ce qu'ils accordent le plus difficilement. On sait que les mères sont susceptibles de se piquer d'émulation quand il s'agit d'ajouter aux charmes et aux grâces de leurs enfants. Si toutefois on se sent disposé à épargner quelques chevelures remarquables, qu'on autorise ces exceptions, pour les petites filles surtout, à la condition que la tête qui en est parée soit propre et soigneusement tenue. A cette condition seulement on peut tolérer une longue chevelure. Si un enfant est affecté d'une maladie pulvérulente, s'il a des poux, si sa chevelure est longue et sale, il ne faut plus le recevoir.

« La propreté des yeux, du nez, de la bouche et des oreilles, doit aussi être l'objet d'une surveillance habituelle. On sait que les enfants sont disposés à de fréquentes maladies dont ces organes sont le siége. La propreté contribuera beaucoup à les prévenir. Quant aux ongles, comme il est difficile de les tenir propres chez les enfants, il faut qu'ils soient souvent coupés et qu'ils soient tenus très-courts. Cette précaution a même d'autres avantages, celui, par exemple, d'empêcher les enfants de se nuire en introduisant les doigts dans la bouche, ce qui excite outre mesure la sécrétion salivaire, et celui de permettre l'exercice du toucher dans toutes les parties de la pulpe qui est le siége de ce sens. Quant à la propreté des vêtements, quoiqu'elle soit très-importante, il n'est pas toujours au pouvoir des directeurs des salles d'asile de l'obtenir. Ces établissements étant destinés à recevoir les enfants les plus pauvres, aucune règle commune ne peut être établie à cet égard. Il en est de même de la nature et de la forme des vêtements.

1. Le médecin des salles d'asile.

« Toutefois il est possible, en certaines circonstances, d'exercer sur les vêtements des enfants une utile influence, en proposant des modifications ou indispensables et faciles, ou utiles et possibles avec de légers sacrifices.

« Dans son inspection des vêtements, le médecin doit examiner d'abord s'ils sont propres et frais, ce qui est d'autant plus nécessaire que les vêtements touchent plus immédiatement la peau. Il doit ensuite s'assurer si ces vêtements ne les gênent point dans leurs mouvements; enfin, s'ils ne sont pas trop légers ou trop chauds.

« Si quelques enfants arrivaient à l'asile sans chemise, ou avec une chemise trop sale et presque en putréfaction, comme cela peut arriver quelquefois, on préviendra les parents de la nécessité de la changer. Si les parents sont dans une trop grande pauvreté pour s'imposer ce sacrifice, ce qui est assez rare à Paris, plus rare encore dans les départements, il faudrait appeler l'attention des personnes charitables et réclamer un léger tribut pour avoir quelques chemises[1]. Dans ce cas, si l'on a à se décider entre celles de toile et celles de coton, il ne faut pas hésiter à choisir celles de toile, qui s'usent moins vite, qui conviennent mieux à la peau, et qui se maintiennent plus longtemps propres.

« Il faut empêcher que les enfants s'habituent à porter de la laine sur la peau. C'est une mauvaise habitude. A cet âge, la peau s'irrite facilement; elle a de plus besoin d'être en contact avec un air pur et souvent renouvelé. S'il arrivait que pendant la convalescence d'une maladie éruptive ou de poitrine, le médecin crût devoir recommander l'usage de gilets ou de chemises de flanelle, il doit empêcher que cet usage devienne une habitude. Il substituera avec prudence le coton à la laine.

« Il est des enfants, et en plus grand nombre qu'on ne pense, qui contractent dès leurs plus tendres années de funestes habitudes. Le médecin doit avoir l'œil ouvert sur tout ce qui lui semble annoncer qu'un enfant a pu les contracter. Le directeur et la directrice des salles d'asile ne sauraient exercer à cet égard une surveillance assez active. Dans les familles, cette surveillance est trop souvent négligée; des faits déplorables et que nous ne pouvons signaler ici, ne font-ils pas de la pudeur une loi en quelque sorte hygiénique, et n'indiquent-ils pas suffisamment que les mains des enfants doivent être toujours exposées à la lumière du jour ou occupées par des mouvements convenables?

« Nous avons dit quelques mots sur ce sujet dans ce chapitre, parce que le prétexte de la propreté peut et nous semble devoir être donné aux enfants pour leur interdire des attouchements dangereux; on doit les leur interdire comme on leur défend d'introduire les doigts dans la bouche ou dans le nez. Il importe que les enfants ignorent le véritable motif de ces défenses; ils l'appren-

1. Voy. l'article de M. de Lalisier sur la distribution des chemises dans les salles d'asile.

dront, lorsqu'à un âge moins tendre, on pourra les instruire des résultats de ces tristes habitudes.

« Revenons maintenant aux vêtements, sur lesquels nous avons encore quelques mots à dire.

« Le cou ne doit pas être tout à fait nu, surtout pour les garçons qui sont destinés à porter des cravates, on ne sait trop pourquoi, mais les tissus qui le couvrent doivent être très-légers et ne pas gêner les enfants. On doit avoir soin, en même temps qu'on redoute l'action du froid, d'éviter les congestions cérébrales en gênant ou en provoquant la circulation du sang dans la tête.

« Les bas doivent être, dans nos climats, de laine en hiver, et de coton ou de fil dans la belle saison. Dans les climats moins humides et plus chauds, il faut bannir entièrement les bas de laine et les remplacer par ceux de filoselle ou de coton. La couleur grise est préférable en ce qu'elle permet de concilier, plus que toute autre, la propreté des bas et celle des pieds et des jambes. Il faut que les bas soient retenus par des liens qui ne gênent pas la circulation du sang et qui n'empêchent pas le développement de leurs tissus.

« Il importe d'obtenir que les enfants aient pour chaussures des sabots légers pendant l'hiver et les jours humides, surtout à Paris, où les enfants doivent parcourir, dans la boue, des distances souvent longues, qui séparent l'asile de la demeure de leurs parents. Dans la belle saison et pendant les beaux jours, il serait bon qu'ils eussent des souliers; car ils sont plus légers que des sabots, et ils permettent aux enfants d'être moins lourds et plus agiles. Toutefois, il faut que les souliers soient assez larges pour que les pieds y soient à l'aise.

« Les pantalons des petits garçons doivent être larges et ne pas gêner leurs mouvements, et ne pas comprimer la poitrine ou le ventre. Les bretelles doivent être élastiques, il suffit pour cela qu'elles soient de coton et tricotées. Dans le cas où des enfants portent ou doivent porter des ceintures ou des bandages, le médecin doit s'assurer de l'utilité de ces moyens, et savoir s'ils sont convenablement employés.

« La coiffure exige une surveillance particulière. Sans être de l'avis de Locke, qui voulait que les enfants fussent nus et habitués à marcher nu-pieds et la tête découverte, nous croyons que l'on doit s'efforcer d'obtenir que la tête ne soit jamais couverte dans l'intérieur de la salle. En ceci, nous ne faisons que demander à l'enfance ce qui sera exigé de l'adolescence, de la jeunesse, de l'âge mûr et même de la vieillesse, par les règlements des pensions, par les usages reçus, par la politesse, et par le respect dû aux lieux saints, etc. Nous croyons que cette habitude peut être prise dès l'enfance, dans les salles d'asile, en ayant sans doute égard aux procédés exceptionnels dont nous avons parlé, et que peut réclamer la santé de quelques enfants. Ceux, par exemple, qui ont des croûtes teigneuses, qu'on détache de temps en temps, doivent être soigneusement couverts; mais dans tous les cas, il faut ban-

nir les doubles ou triples coiffures et se borner à un bonnet. Nous croyons devoir ajouter que si une règle générale peut être difficilement obtenue à cet égard, il importe d'exiger des enfants forts et sains, surtout des garçons, qu'ils se passent de coiffure en toute circonstance, au vent, au soleil et à la pluie; car, comme le dit Locke, les précautions trop minutieuses envers les enfants servent plus à en faire de jolis garçons que des hommes capables d'agir dans le monde. De toutes les coiffures, au reste, celle qui conviendrait le mieux, pendant l'été, ce serait un chapeau de paille ou d'osier qui permettrait l'évaporation de la peau, le renouvellement de l'air, et entretiendrait en même temps la fraîcheur de la tête, ce qui est très-important pour les enfants, toujours trop portés aux congestions cérébrales. Pendant l'hiver, une calotte grecque très-légère suffirait pour les garçons, dont les oreilles doivent toujours rester découvertes, et un bonnet de toile de fil ou de coton devrait suffire pour les filles qui, en général, sont destinées à porter cette coiffure toute leur vie.

« L'air des salles d'asile doit être souvent renouvelé; si l'on manque à cette précaution, surtout en été, on s'aperçoit, en entrant dans la salle, que la respiration est désagréablement affectée, et que l'atmosphère contient des substances qui peuvent être nuisibles. Il faut néanmoins éviter que les enfants soient placés dans un courant, surtout après les jeux de leur récréation. Il est bon de répandre, pendant les grandes chaleurs, du vinaigre dans la salle. La propreté la plus grande doit régner, surtout dans cette saison, dans toutes les parties de l'appartement. On doit les arroser fréquemment.

« La température, dans l'hiver, ne doit pas être élevée au-dessus de 12 ou 14 degrés. Cette température est nécessaire dans les salles dont on n'a pas éloigné toutes les causes d'humidité. »

La lettre qu'on va lire témoigne d'un amour sincère et d'une vive intelligence de l'œuvre des salles d'asile. Bien qu'elle ne fût pas destinée à la publication, nous demandons à l'auteur la permission de la faire connaître. Tout le monde sera touché de ce dévouement d'un vétéran de nos armées, d'un ancien capitaine de la vieille garde, à l'éducation de la première enfance.

E. R.

Monsieur,

C'est avec une joie véritable que j'ai vu renaître le Journal des Salles d'asile, en même temps que paraissait le décret, qui place ces établissements sous la protection de l'Impératrice. Je gémissais depuis la révolution de 1848, de l'indifférence dans laquelle on semblait tomber à l'égard de cette excellente institution. Je commençais à craindre qu'elle ne fût destinée, comme tant de bonnes choses, à disparaître peu à peu; mais grâce à l'auguste patronage dont elle est l'objet, grâce à vos efforts intelligents et à ceux de quelques amis de la jeunesse, l'une des plus fécondes créations de

ce siècle ne périra pas, et l'on pourra de tous côtés en comprendre de plus en plus les bienfaits.

Mais, que nos asiles sont encore loin de réaliser tout le bien que nous avons droit d'en attendre! D'où cela vient-il? C'est qu'ils subissent mille influences diverses et souvent même opposées. C'est que tout le monde croit avoir le droit d'y commander, c'est que les diverses autorités appelées à y exercer une action, n'ont pas elles-mêmes étudié le principe et le but de l'institution, et ne comprennent pas suffisamment la *méthode*. Chacun a ses idées, idées qu'il n'a puisées ni dans M. Cochin, ni dans M. Rendu, ni dans l'*Ami de l'enfance;* c'est cette unité de vues si nécessaire que votre journal établira, je l'espère.

Mais avant d'aller plus loin, monsieur, je dois vous dire quel titre je crois avoir à vous entretenir de ces matières.

Je suis un ancien capitaine de la vieille garde, qu'une blessure et des infirmités précoces ont jeté dans la retraite à l'âge où un esprit actif et un cœur ardent rendent l'inaction si pénible. En 1837, m'étant rendu aux boues de Saint-Amand, j'eus occasion d'entendre parler des salles d'asile. Quelque temps après j'en visitai une. Je fus enchanté, non pas tant de ce que j'y vis, que de ce que je devinai que j'aurais pu y voir. Dès mon retour, j'écrivis au préfet que je désirais consacrer une partie de mon revenu à la fondation et à l'entretien, s'il le fallait, d'une salle d'asile dans le chef-lieu de canton à la porte duquel j'ai choisi ma retraite. Le préfet s'entendit avec le maire; le conseil municipal fut consulté : à l'unanimité, on refusa la fondation proposée. Devant un pareil vote, je ne vis qu'une chose à faire, et je l'entrepris sur-le-champ, ce fut d'établir chez moi un petit asile privé. Une jeune personne employée dans une école m'avait frappé par son intelligence et son affection pour les enfants. Je lui proposai la direction de mon petit asile. Elle accepta, et grâce à son bon sens, à mes conseils et au manuel Cochin, elle parvint à mener l'entreprise à bien.

Au bout de quelques mois, le maire ayant renoncé à son poste, le préfet m'imposa sa succession. J'acceptai, et bientôt, en prouvant à mon conseil qu'il ne sortirait pas un sou de sa caisse pour l'établissement d'un asile communal, et que l'entretien même ne serait pas à sa charge, j'obtins une majorité; l'asile communal fut ouvert.

A la fin de l'année 1839, mes forces m'avaient complétement abandonné : je fus obligé de donner ma démission. Mais l'asile communal était fondé. Il s'est soutenu, jusqu'ici, dans la bonne et la mauvaise fortune.

Les résultats qu'on y obtient sont assez bons. Je voudrais seulement qu'on y comprît davantage, ce qui est l'essence même de l'asile, qu'il faut s'adresser surtout à l'esprit et au cœur des enfants, et non à la mémoire et à la routine. Un de vos collaborateurs, M. Doubet, l'a dit excellemment : « Pour des enfants tellement jeunes que les plus grands d'entre eux n'atteignent pas l'âge que l'Eglise appelle l'*âge de raison*, il ne s'agit pas de longues

formules dites trop souvent sans attention et sans amour, dont la répétition déflore le plus beau don que Dieu ait fait à l'enfant comme à l'homme, le don de la prière[1]! » Je désirerais donc que *Notre Père*, *Je vous salue*, *Marie*, puis un souvenir bien senti pour les parents et les bienfaiteurs, remplaçassent d'autres prières trop longues, et qu'il est impossible aux enfants de comprendre. Je désirerais aussi que les interrogations sur les plus touchants passages de l'Evangile fussent plus fréquentes; que les moindres faits qui se produisent devinssent des sujets d'instruction, des textes pour une leçon morale et pour une élévation de l'âme vers le Dieu bon qui a créé l'homme et qui le conserve; en un mot, que l'on saisît toutes les occasions de développer l'esprit et d'échauffer le cœur.

Malgré les petites imperfections que je suis bien forcé de constater dans notre établissement, mais que, j'en ai la conviction, le zèle si dévoué de la directrice fera peu à peu disparaître, il n'échappe à personne que l'éducation de la salle d'asile produit dans notre petit pays des résultats très-satisfaisants.

Quand je vois quelques-uns de ces petits enfants si dociles, si pénétrés d'amour pour Dieu, je me dis qu'il serait bien facile d'en faire de bons sujets et des gens sincèrement pieux, si l'enseignement de la directrice pouvait être continué, et si les écoles primaires étaient conduites dans le même esprit. Hélas! au lieu de cela, on les arrache de l'asile, souvent même au-dessous de six ans, et en peu de temps ils ont perdu ce qu'ils y avaient gagné. Ah! qu'il serait à souhaiter qu'on modifiât le système suivi dans les écoles primaires des deux sexes, et qu'en entrant dans ces écoles les pauvres petits enfants retrouvassent un peu du régime de l'asile! Mais dans ces écoles, rien de naturel, rien de spontané; point de paroles qui partant du cœur aillent au cœur. Trop souvent, roideur, sévérité, ennui et tristesse; obligation de garder un silence absolu, une entière immobilité. Combien doivent souffrir nos pauvres petits amis, accoutumés à la marche, au chant, à la douceur, à une bonté maternelle, etc.!

Je suis persuadé, monsieur, que vous pensez comme moi à cet égard. Mais je conçois que ce soit une œuvre qui demande du temps. Si nous ne pouvons changer promptement la méthode des écoles primaires, du moins semblerait-il facile d'obtenir qu'on élevât à sept ans l'âge auquel les enfants sortiront de la salle d'asile. C'est de six à sept ans que les bonnes instructions, reçues à l'asile, peuvent s'imprimer d'une manière durable dans l'intelligence et le cœur des enfants. Et puis, un grand nombre d'entre eux sont encore si faibles, physiquement, à six ans, que leur santé ne peut manquer de s'altérer et leur intelligence de souffrir de leur brusque passage à l'école primaire. D'ailleurs défiez-vous des systèmes qui veulent faire pousser, pour ainsi dire, les enfants en serre chaude!

1. Voy. *l'Ami de l'enfance*, numéro 2.

Veuillez excuser, monsieur, la longueur de cette lettre. Il est si rare de trouver quelqu'un qui sente et qui comprenne ce que vous comprenez et ce que vous sentez, que je me crois excusable de vous avoir occupé si longtemps. Je finis en vous priant d'agréer l'expression de ma sympathique et haute considération.

Le 6 mars 1855.

***

Abonné à *l'Ami de l'enfance*,
capitaine de la vieille garde, en retraite.

VISITE A LA SALLE D'ASILE SAINTE-EUGÉNIE.

3 mars 1855.

L'auguste protection accordée aux salles d'asile était la consécration la plus efficace des institutions qui ont pour objet l'éducation morale et physique de l'enfance pauvre. La même pensée et le même bienfait se perpétuent par la haute influence du *Comité central* des salles d'asile : l'existence seule de ce comité est la démonstration éclatante d'un fait qu'on ne saurait trop mettre en lumière, et qui est l'honneur de notre époque, à savoir que la cause de l'éducation des classes laborieuses est soutenue aujourd'hui par les sympathies de tout ce que la France possède de plus illustre et de plus élevé. Ainsi s'explique naturellement l'impulsion nouvelle et générale dont il est impossible de ne pas constater les précieux effets. Cette impulsion se révèle sur tous les points de la France, et par les circulaires des fonctionnaires de l'administration départementale, et par l'empressement des maires à mener à bien, en dépit de longues résistances, l'adoption de propositions jusqu'à présent ajournées.

L'acte souverain en vertu duquel un prince de l'Église, un des prélats de France les plus éminents, a été appelé à la présidence du *Comité central*, a également porté des fruits excellents.

Comment oser aujourd'hui articuler contre les salles d'asile ces objections qu'on était condamné à entendre, et qui, du reste, s'évanouissaient toujours devant la discussion et le simple exposé des faits ? Aussi avons-nous trouvé cette année tout convertis des personnages dont nous avions eu à combattre les regrettables préventions. On avait pu craindre, il y a quelques années, en voyant un certain nombre d'asiles passer des mains laïques qui les avaient créés entre celles de congrégations qui, sans expérience de l'œuvre nouvelle, suivaient les traditions et les errements séculaires de l'école ; on avait pu craindre de voir la méthode, l'esprit des salles d'asile disparaître. Maintenant que dans toutes les congrégations enseignantes, les dignes sœurs acceptent et comprennent la méthode consacrée, la vive émulation qui a toujours existé entre les

divers ordres religieux devient une puissante garantie de la conservation des bonnes pratiques de la salle d'asile.

Il y a empressement de la part d'associations autrefois peu ardentes en faveur de l'institution à donner, dans leur maison mère, des leçons spéciales pour former à la direction des asiles les jeunes novices destinées à remplir cet emploi : Un prélat très-distingué nous disait, en 1851, que dans la congrégation si recommandable dont il est le supérieur général, on faisait suivre, pendant un certain temps, les exercices de la salle d'asile normale du chef-lieu de l'Institut à toutes les jeunes sœurs du noviciat appelées à l'enseignement même des écoles. Quelle portée aurait une pareille mesure si elle était adoptée partout où l'on prépare les instituteurs de l'enfance ! Nous verrions singulièrement se rapprocher le jour où l'école fera vraiment suite à l'asile et où elle continuera l'œuvre *éducative* de nos précieux établissements.

Quoi qu'il en soit, une des conquêtes les plus précieuses que l'on pût désirer est aujourd'hui réalisée. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, ces apôtres de charité, ont reconnu que ce n'est pas dans les bras et sous l'œil de la mère que l'on va prendre les enfants de l'asile, mais qu'on les arrache aux périls de la rue. Elles recueillent aujourd'hui les enfants pour l'asile, comme les recueillait leur saint fondateur, avec cette différence que de deux à sept ans, outre les périls du corps, on a à redouter, à prévenir des dangers bien autrement graves pour une âme naissante.

Dans bien des villes et à Paris même, des sœurs de cet ordre excellent rivalisent de zèle et de *science*, si l'on peut employer ce mot, avec les meilleures directrices des asiles laïques. Ces femmes intelligentes ne craignent pas d'aller chercher des exemples et échanger affectueusement leurs observations, leurs études, dans nos asiles modèles, et jusque dans l'enceinte du cours pratique directement placé sous le patronage du ministre de l'instruction publique. Et voici les établissements des filles de la charité qui prennent le rang qui leur convient partout.

Nous sortons à l'instant même de la salle d'asile de la rue de l'Épée-de-Bois, à laquelle l'Impératrice a bien voulu donner son nom. Cette première petite classe de l'enfance est le second degré dans l'ensemble des œuvres d'éducation et d'instruction chrétienne qui commence à la crèche pour finir à la classe des apprenties et ouvrières, et comprend 700 à 800 jeunes filles. Or, cet ensemble n'est encore qu'une partie de l'immense réseau de charité dans lequel l'infatigable sœur Rosalie embrasse son quartier bien-aimé du faubourg Saint-Marcel.

L'asile Sainte-Eugénie a été ouvert en décembre 1854. 300 enfants y sont déjà inscrits; mais 200 seulement le fréquentent habituellement. Nous n'en avons trouvé présents que 180. Les petites filles sont un peu plus nombreuses que les garçons; elles se montrent plus habiles dans les exercices, plus intelligentes, plus dociles que leurs compagnons, parce qu'un plus grand nombre d'entre elles sont venues de la crèche où les sœurs donnent déjà la petite édu-

cation dont l'âge le plus tendre est susceptible. Il y avait sur les bancs de l'asile 20 garçons seulement sortis de la crèche de l'Épée-de-Bois.

Au reste, malgré le peu de temps que les sœurs directrices aient encore eu pour former leur petit monde aux habitudes, aux procédés, aux exigences de la salle d'asile, il y règne déjà une discipline parfaite.

Les marches et autres évolutions, les mouvements, les exercices, en un mot, se font très-bien avec l'aide des moniteurs et des monitrices. C'était précisément le jour de la semaine où les *dignitaires* de l'asile sont maintenus en charge ou remplacés, suivant qu'ils ont été dignes de leurs fonctions; la décision en est remise aux suffrages, toujours justes, souvent très-sévères, soit dit en passant, des petits élèves eux-mêmes. Une leçon de choses parfaitement adaptée aux facultés, aux besoins de l'enfance, a vivement intéressé le petit auditoire; c'était une vraie leçon d'asile que faisait sœur Eugénie, parlant, à propos du moindre incident, de Dieu, de sa bonté, des devoirs des enfants. L'attention était soutenue par des questions qui mettaient tous ces petits personnages en jeu et les transportaient réellement dans les circonstances du récit. Puis venaient les chants qui entrecoupent si heureusement les exercices et reposent un peu ces intelligences de courte haleine.

Fait digne d'être noté : à l'asile Sainte-Eugénie on chante et l'on ne crie pas. Notre témoignage emprunte quelque autorité de cette circonstance que nous étions, il y a peu de temps encore, dans une contrée où les enfants des asiles chantent des hymnes sur le motif de la *Prière de Moïse*, de Rossini, leur compatriote; où de petites filles de huit et dix ans ne se contentent pas de la mélodie de l'unisson, et où dans leurs chants en commun elles donnent cours à leur précoce talent par des accords pleins d'harmonie.

La prière, chez les sœurs de l'Épée-de-Bois, est courte et se fait avec recueillement; on y prépare les enfants par un chant pieux; nous avouerons toutefois qu'il nous est difficile de nous accoutumer à voir prier debout, même l'enfant de l'asile. On peut facilement faire retourner du côté du *Christ*, ordinairement placé au-dessus de l'estrade, et mettre à genoux chaque rang sur la marche qui lui sert de siége. De cette manière il y a moins de sujets de distraction et la surveillance est facile pour la directrice adjointe, qui monte alors se placer debout sous le crucifix.

L'heure du repas est une des plus intéressantes dans un asile. Il se fait encore tant d'éducation pendant *cet exercice*, ainsi qu'aux récréations! Sur les 200 enfants de Sainte-Eugénie, à peu près les deux tiers apportent leur pain et d'autres vivres qui consistent en un morceau de chocolat, en fruits, ou en fromage; beaucoup ont des confitures, et, les jours gras, de la viande. Il y aurait des observations assez curieuses à faire à propos de la visite des paniers des enfants; ces observations seraient plus ou moins en l'honneur de l'esprit de conduite et de prévoyance des familles ouvrières;

mais les dignes compagnes de la sœur Rosalie visitent les paniers pour voir à qui il faut distribuer le pain quotidien que leurs enfants demandent au bon Dieu dans l'asile même. Le riz que l'on donne gratuitement, les jours d'abstinence, aux plus pauvres, et la soupe assaisonnée au gras, pour les autres jours, sont une fort bonne nourriture; tout cela est aux frais d'une société qui a ses fourneaux dans l'établissement de l'Épée-de-Bois. Le prix de revient est, à ce qu'il paraît, par ration des enfants de l'asile de cinq centimes seulement; et chacune de ces rations est abondante.

On voit à l'asile Sainte-Eugénie un pauvre garçon de deux ans environ que l'on trouve toujours assis dans son petit fauteuil de bois, les pieds maintenus dans un appareil orthopédique, qu'a su lui procurer la mère des pauvres du faubourg. L'usage en avait été prescrit par le médecin de l'asile, fonctionnaire exemplairement exact dans ses visites et éminemment consciencieux dans ses observations, lesquelles sont toujours consignées au registre spécial. Ce pauvre petit infirme qui, il y a quelques mois, végétait dans un taudis malsain, demande chaque jour à être apporté à l'asile, où grâce à la gaieté et en même temps à l'air et à la nourriture salubre qu'il y trouve, il recouvre à vue d'œil la santé et les forces qui lui permettront bientôt de prendre part aux jeux et aux exercices de ses camarades. Quelles leçons pratiques et continuelles ne fournit pas à l'asile tout entier la présence de cet enfant! On voit tous les petits élèves s'intéresser à lui et chercher à l'envi à lui procurer les petites distractions de leur âge.

Le repas se fait dans un demi-silence très-convenable. La discipline d'un asile ne consiste pas dans l'immobilité muette, qui est contre nature à cet âge. Loin de là, il suffit et il est préférable de ne demander le silence absolu que rarement, de courte durée et pour un motif déterminé, ne fût-ce que celui de l'obtenir instantanément. Le reste du temps, donnons aux besoins de mouvement et de développement chez nos petits enfants, toute la satisfaction compatible avec l'ordre général et la retenue nécessaire dans une réunion aussi nombreuse.

On a peine à croire, si on ne l'a déjà vu, que deux cents enfants de deux à six ans, dans un espace limité, comme l'est généralement un préau, sous la surveillance de trois ou quatre personnes au plus, puissent manger sur le petit panier qui sert de table à chacun, ou sur les genoux, leur pain, leur viande, leur ragoût même, avec propreté et convenance. L'asile Sainte-Eugénie est remarquable dans tous ces détails. Tout est neuf, il est vrai, dans le local et dans le mobilier.

Le préau couvert est comme la salle d'exercices, exposé à l'est et à l'ouest, et bien aéré de chacun de ces deux côtés par de larges fenêtres où l'on regrette toutefois de ne pas trouver de vasistas. Nous voulons parler d'une simple vitre mobile à soufflet s'ouvrant en dedans. C'est la seule ouverture de croisée dont on puisse faire usage sans danger, et même dont on fasse usage par le fait, quand on a eu l'attention de l'établir. Dans tout autre système on n'ouvre

jamais les fenêtres qu'en plein été. Que l'on en croie notre expérience : les appareils de ventilation et de chauffage sont bien entendus et fonctionnent bien; mais, nous le répétons, cela ne suffit pas encore pour la salubrité. Il faut que l'air chaud ou froid introduit dans les salles par ces appareils, et vicié avant d'arriver dans la partie élevée de la pièce, puisse s'échapper par le haut, sans donner accès à une chute d'air toujours nuisible, quelquefois fatale, aux personnes qui demeurent tant d'heures de suite dans une atmosphère tiède et énervante. Arrivez dans une salle d'asile une heure après l'entrée des enfants et vous y trouverez toujours ou une odeur désagréable et malsaine, ou les fenêtres ouvertes avec le danger que nous signalons.

Le préau couvert est carré et a huit mètres sur chaque côté. Il sert malheureusement tout à la fois de vestiaire, de réfectoire et de lieu de récréations toutes les fois que les enfants ne peuvent prendre leurs ébats dans la cour. On a obvié le mieux possible à l'inconvénient qui résulte de cette triple destination, par l'ordre apporté dans la disposition et le rangement de tous les objets nécessaires. Un lavabo est très-convenablement établi dans la même pièce. Tout y est disposé ingénieusement et même élégamment, quoique sans luxe, et de manière à faciliter les soins de propreté : les enfants avaient en effet les figures et les mains bien nettes.

Les dimensions de la cour n'ont pas permis de placer un peu plus favorablement, pour la surveillance continuelle, les lieux d'aisance, construits d'ailleurs dans d'assez bonnes conditions.

La salle d'exercices a, comme le préau auquel elle fait suite, 8 mètres de largeur; mais en compte 12 de longueur. Ce sont des proportions excellentes pour cent cinquante enfants. Le gradin qui occupe tout le fond de la pièce a onze marches, et sa forme demi-sphérique avec pans coupés aux extrémités de chaque rang, a les avantages des deux formes, avantages sur lesquels les opinions compétentes sont partagées. Le mobilier est complet et nous a paru ne rien laisser à désirer. Le règlement pour l'emploi de la journée pendant la semaine n'avait point encore été affiché dans la classe, mais il ne tardera pas à l'être.

On remarque au milieu de la salle d'exercices un meuble fort ingénieux, dont l'invention est due à la sœur Maria, qui dirige avec une habileté rare, et un zèle ardent la salle d'asile normale des sœurs de Saint-Vincent, située rue de Reuilly. Ce meuble a à peu près un mètre de haut sur un mètre et demi de largeur, et à peine, ce nous semble, un mètre de profondeur. Sous ce volume, se trouve renfermé d'abord un petit orgue expressif, comme nous en voudrions voir dans toutes les salles d'asile dans l'intérêt du chant, et dans l'intérêt surtout des poitrines de nos maîtresses d'asile. Derrière l'orgue, une armoire à glaces offrant quelques spécimens du règne végétal et du règne animal. Ces spécimens servent à donner fort utilement ces leçons de choses, qui sont, avec les récits, l'âme de la salle d'asile. Nous savons que la disposition de l'armoire sera désormais rendue plus utile encore par une triple

division consacrée, en parties égales, à des échantillons appartenant aux règnes animal, végétal et minéral. Entre l'orgue et la petite armoire se glisse un boulier compteur auquel on peut donner une largeur et une hauteur suffisantes pour que, tiré de bas en haut, il puisse être aperçu des 200 élèves rangés sur le gradin. Sur le dessus et sur les flancs supérieurs du meuble, ont été ménagés des tiroirs qui contiennent les collections d'images, ainsi que les figures géométriques solides en usage dans les salles d'asile. Les avantages de cette réunion d'une grande partie du mobilier sont très-sensibles. Trop souvent certaines leçons très-utiles n'ont pas lieu parce qu'il y a à aller chercher ou à faire apporter les divers instruments de l'enseignement. Quelque exiguë que puisse être une salle d'exercices, il y a toujours place pour le meuble en question. Enfin, l'extérieur même de cette sorte de mobilier en miniature séduira un bienfaiteur de l'asile qui ne se déciderait pas à faire l'acquisition des diverses pièces séparées[1].

La vénérable sœur Rosalie a bien voulu nous faire visiter les charmantes salles si propres, si parfaitement tenues, si bien fournies de tout le nécessaire, où les soixante petites créatures de sa crèche reçoivent chaque jour des soins de mère, sous la surveillance des filles de Saint-Vincent. Nous avons aussi traversé les rangs de petites filles qui, par trois ou quatre centaines, fréquentent les classes de la rue de l'Épée-de-Bois. Après les classes, est un ouvroir de trente à quarante élèves, et voici le couronnement de ces œuvres : cent quarante à cent cinquante jeunes apprenties ou ouvrières viennent passer le dimanche auprès des bonnes sœurs, et, de ce jour de prière et de délassement emportent des souvenirs qui soutiennent leurs bonnes résolutions pendant la semaine.

Honneur aux congrégations religieuses! honneur aux industriels chefs d'importantes usines que nous voyons, depuis quelques années surtout, se préoccuper des dangers que court l'enfant de l'ouvrier, à l'âge le plus difficile de la vie peut-être, et qui avait été malheureusement jusqu'ici le plus abandonné. Trop souvent, la vie chrétienne n'est plus au foyer domestique : pour la renouveler, il faut que l'éducation, donnée au nom de la religion et de la société, commence au berceau, forme l'enfance, dirige et soutienne la jeunesse. Surtout, que l'on ne l'oublie pas, l'homme ne vit pas seulement de pain et de travail. Dans le peuple, comme dans les autres classes de la société, l'imagination est une faculté vivante; c'est une puissance à régler, à dominer en y donnant une juste satisfaction. Il est bien petit, dans les diverses conditions humaines, le nombre de ceux qui peuvent trouver toutes leurs joies dans

1. On nous permettra, dans un journal comme *l'Ami de l'enfance*, où rien de ce qui touche aux intérêts de nos chers élèves n'est indifférent, de faire connaître ici le prix du meuble :

En noyer, tel qu'il a été décrit ci-dessus, avec glaces et orgue.	500 fr.
En chêne, sans glaces, mais avec orgue.	300
En chêne, sans glaces et sans orgue.	150

l'ordre des choses surnaturelles. Mais aussi, il pourrait être bien réduit par une bonne éducation, le nombre de ceux qui recherchent les plaisirs abrutissants. « L'homme n'est ni ange ni bête. » Formons des chrétiens en tenant compte, dans les soins d'éducation, des faiblesses de nature. Combien de ressources dans le jeune âge! Voyez nos enfants des asiles ; que de germes précieux dans toutes ces âmes! Comme la piété y prend naturellement sa place ! comme les notions du juste et de l'injuste s'y révèlent et en prennent possession ! Est-il un sentiment plus général et plus délicieux à observer chez l'enfant que celui de la reconnaissance ?

A l'asile Sainte-Eugénie, il fut raconté à ces petits un fait dont nous avions été témoins. Dans une ville du midi, deux cents enfants sont réunis dans un asile où ils reçoivent, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent, l'éducation de leur âge et, au besoin, quelque assistance alimentaire et des vêtements. Une société de souscripteurs fournit aux frais de cet établissement. L'asile est visité quotidiennement par le président de la société. M. L. B. était resté plusieurs jours sans venir à l'asile. Les enfants, à un exercice du matin, demandent des nouvelles de M. le président; on leur apprend qu'il est malade. Après le repas de midi, au commencement de la récréation, la sœur n'entendant pas le bruit, les cris ordinaires, accourt et trouve presque tous les petits élèves à genoux devant une image de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus, où spontanément ils demandaient « au bon Dieu de conserver la santé à M. B., leur bienfaiteur. »

Il fallait voir avec quelle attention, avec quel sentiment d'émulation les détails du récit étaient suivis par tous les enfants de l'asile Sainte-Eugénie. Les mouvements de tête, les regards des plus grands d'entre eux, demandaient visiblement à être compris. « *J'aurais fait la même chose :* » voilà les mots simples, mais expressifs que, dans un asile moins discipliné, nous aurions entendus, comme tant d'autres fois, sortir de ces bouches naïves ! Eh bien ! satisfaction fut donnée à ces enfants. On leur demanda qui avait ouvert l'asile où ils se trouvaient tous si heureux ; qui avait ordonné, surveillé les travaux de construction ; qui pourvoyait à toutes les dépenses. Les petits élèves savent très-bien ce que c'est que M. le maire ; ils connaissent quels intérêts généraux et quel principe d'autorité représente ce magistrat; ils savent aussi apprécier les tendres sollicitudes de leurs maîtresses, et rien ne leur échappe, rien n'est perdu pour leur cœur, pour leur éducation, de tout ce qui est fait pour eux, de l'esprit même qui inspire le dévouement dont ils sont l'objet. A la moindre parole qui fit allusion à *sœur Rosalie*, combien était ravissante à voir l'expression de leur physionomie, combien douce à entendre l'espèce de petite rumeur de satisfaction qui parcourait les rangs.

Et lorsqu'il leur fut demandé pourquoi leur asile portait le nom de Sainte-Eugénie, la réponse ne se fit pas attendre; et tous les regards se portèrent avec un sourire de reconnaissance vers le buste de leur auguste protectrice.

Notre séance à l'Epée-de-Bois a été une leçon, une simple leçon d'asile. Voilà comment nos bonnes directrices savent et doivent faire, suivant les circonstances que chaque jour amène. Quels fruits ne peut-on pas attendre d'une institution qui vulgarise ainsi la plus parfaite éducation!

Ce témoignage si précieux de la bienveillance de l'Empereur et de l'Impératrice, accordé à l'asile Sainte-Eugénie, ne saurait, dans notre esprit, être séparé d'un autre souvenir. Nous avions l'insigne honneur et le bonheur plus insigne encore peut-être, d'être admis en la présence du saint-père. Il nous était permis d'entretenir Pie IX comme nous avions pu, dix ans auparavant, entretenir Grégoire XVI de notre chère œuvre d'éducation chrétienne. « J'aime beaucoup, reprit le saint-père, toutes les institutions qui concourent efficacement à la moralisation religieuse des populations. J'ai visité moi-même, ces jours-ci, notre salle d'asile de Rome[1], et j'avais le plus grand plaisir à me trouver au milieu de ces intéressantes petites créatures (*creature.*) »

Quand on voit cet accord spontané sur deux points du globe si distants l'un de l'autre, entre les représentants les plus augustes des deux autorités qui régissent ce monde; lorsque l'Empereur comme le Pontife-Roi *laissent venir à eux ces petits*, ou plutôt viennent eux-mêmes encourager les efforts des humbles instituteurs de l'enfance pauvre, qui oserait désespérer de l'avenir?

DOUBET..

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

La première salle d'asile qui fut établie dans le département est celle du faubourg de Vienne de la ville de Blois. C'est à l'administration municipale, présidée alors par M. Couteau-Laurand, maire, et parfaitement secondée par la commission administrative des hospices[2], qu'il faut rapporter l'honorable initiative de cette fondation. Le faubourg de Vienne, peuplé d'ouvriers que leurs travaux retiennent tout le jour loin de leur demeure, devait, plus que toute autre partie de la ville, appeler cette institution et prouver ses avantages.

Au mois de juin 1836, l'asile de Vienne fut ouvert et recueillit 120 enfants. Il en reçoit aujourd'hui 200, et en a connu déjà 1320 depuis sa fondation. Presque tous les enfants du faubourg qui peu-

1. Aujourd'hui, il y a à Rome deux salles d'asile pour les garçons, tenues par des dames laïques, et deux écoles asiles de filles, tenues par des religieuses. Nous ferons connaître ultérieurement la situation des salles d'asile en Italie.

2. Cette commission était alors composée de : MM. Cheron-Lamotte, Leddet, Naudin, Riffault-Blau et Selleron.

vent et doivent fréquenter l'asile y sont envoyés et reçus. L'on peut dire que l'institution s'est montrée là dans son influence la plus puissante et la plus heureuse.

Cet asile fut fondé au moyen des ressources communales et d'un legs de 1200 fr. fait par un vénérable ecclésiastique, M. l'abbé Poulvé. Il fut établi dans les bâtiments de l'hôpital général : les dépenses d'appropriation du local et d'achat du mobilier s'élevèrent à la somme de 2820 fr. La ville a pris à sa charge les frais d'entretien par une subvention annuelle qui fut d'abord de 1200 fr., puis de 1300 fr., et qui vient d'être portée, l'année dernière, à 1800 fr. La directrice est une sœur de l'ordre de Saint-Paul de Chartres; elle est assistée de deux sœurs de son ordre et a pour aides deux femmes laïques.

L'administration des hospices, fidèle à ses traditions de générosité bien entendue, se propose de donner à cet asile un local mieux approprié, dans les constructions nouvelles projetées de l'hôpital général.

La ville de Blois proprement dite ne pouvait rester indifférente au succès de l'asile du faubourg. Un propriétaire riche et bienfaisant, M. Aucher-Lemaignen, établit à ses frais, en 1842, une salle d'asile privée et gratuite dans sa maison de la rue du Foix. Cet établissement resta ouvert jusqu'en 1847, époque où fut créée par la ville, alors administrée par M. Maigreau, la salle d'asile publique dite du bureau de bienfaisance. Une subvention de 8000 fr. avait été accordée par l'État; la ville offrait une somme égale, elle dépensa 8350 fr. La salle d'asile fut fondée dans l'ancienne maison des aliénés, dépendance du bureau de bienfaisance; elle put ouvrir ses portes le 8 mars 1847. 22 enfants seulement se présentèrent; mais ils vinrent bientôt en foule, et aujourd'hui le nombre moyen des petits écoliers de la maison du bureau de bienfaisance est de 250. Depuis la fondation, 1167 enfants ont été admis.

Vers la fin de l'année 1847, l'affluence des enfants était telle que la municipalité créa un second asile adjoint au premier. Alors, le 21 décembre 1847, l'asile du bureau de bienfaisance fut scindé en deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. L'intention était honorable, sans doute; mais l'expérience a démontré que ce système, séduisant de prime abord, ne vaut pas le premier système de l'institution, qui du reste a partout prévalu. Le nombre des salles d'asile exclusivement réservées aux garçons ou aux filles est infiniment petit; et cela n'est pas pour de misérables raisons d'économie, mais parce que la question, sagement discutée et approfondie dès l'origine des asiles, a conduit à consacrer le système des écoles maternelles mixtes comme plus moral, plus *éducatif*, plus agréable pour les enfants, chez lesquels il produit beaucoup d'émulation, de gaieté, de cordialité et d'entrain. « Au lieu d'isoler avec une affectation propre, en vérité, à détruire toute simplicité, chez des enfants qui, au sortir de l'asile, iront se prendre par la main et chemineront ensemble, vous les faites vivre près les

uns des autres dans toute l'innocence de leur âge, et avec toute la convenance voulue. Il ne s'agit point d'une école qui reçoit des enfants déjà grands, mais bien d'un asile où l'on réunit de tout jeunes enfants. »

Ces lignes sont empruntées à l'un des écrivains les plus compétents en ces matières, Mme Doubet, déléguée générale pour l'inspection des salles d'asile de France.

Sauf cette observation, les salles d'asile du bureau de bienfaisance sont bien établies, et tenues suivant toutes les règles de la méthode; elles sont dirigées par deux maîtresses et deux adjointes, toutes quatre sœurs de Saint-Paul de Chartres, et desservies par deux aides laïques. Les dépenses annuelles sont inscrites au budget municipal pour une somme de 3320 fr.

M. Trodoux-Trotignon, maire de Saint-Aignan, a doté sa commune d'une salle d'asile qui abrite chaque jour 80 enfants. Le duc de Beauvillers, fondateur de l'hôpital de Saint-Aignan, avait destiné deux salles de cet édifice à une école de garçons. La ville ayant créé dernièrement une école communale suffisante pour la population, le maire demanda que les pièces de l'hôpital laissées libres fussent affectées à un asile. L'État contribua pour 1200 fr., M. le prince de Chalais, qui a épousé l'héritière des Beauvillers, donna 400 fr.; pour l'entretien la commune assura une subvention annuelle de 350 fr., l'hôpital une somme de 310 fr., plus le bois de chauffage; et l'asile fut fondé et garanti. L'ouverture de l'enseignement se fit au mois de novembre 1840 : le premier jour 30 enfants se présentèrent; il en a été admis depuis cette époque 103.

La directrice est une dame laïque; elle a une aide.

En ce moment, M. le prince de Chalais fait construire à ses frais une salle d'asile plus appropriée aux besoins de la population et aux règles de la méthode.

Le 14 mars 1847, la commune de Mer, M. Boy étant maire, acheta une maison pour une école et un asile; elle reçut de l'État une subvention de 13 000 fr. Le reste fut payé par la commune, qui donne 1000 fr. pour l'entretien.

L'asile est communal. Il reçoit 150 enfants; il en a reçu 100 le premier jour, et 180 depuis cette époque. La directrice est aujourd'hui une sœur de la Providence de Ruillé-sur-Loire; elle a une adjointe de son ordre, et une aide laïque.

Une dame bienfaisante, Mme Miron de Poisioux, propriétaire du château du Coudray, à Villermain, avait laissé, par testament, à la commune d'Ouzouer-le-Marché, un capital de 25 000 fr. pour la fondation d'une maison de charité destinée à l'éducation des jeune filles pauvres des communes d'Ouzouer et de Villermain.

Le 10 avril 1850, le conseil municipal d'Ouzouer, sous la présidence de M. Esson, maire, décida, de concert avec les héritiers de la donatrice, qu'une partie du legs serait appliquée à la fondation et à l'entretien d'un asile; l'État donna 8000 fr. Le mobilier

fut acheté au moyen d'un crédit communal de 1000 fr. et de souscriptions volontaires. Les dépenses annuelles, s'élevant à 720 fr., sont payées par le bureau de bienfaisance. L'asile est gratuit; il est dirigé par une sœur de Saint-Paul de Chartres, assistée d'une aide laïque. Il fut ouvert le 4 mai 1850, et reçut le premier jour 40 enfants; il en reçoit journellement 50; le chiffre des admissions est de 110. L'enseignement est parfait, le matériel pourrait être amélioré.

La ville de Romorantin, peuplée d'un si grand nombre d'ouvriers de fabrique, était plus que toute autre ville du département, désignée pour une fondation d'asile. Un grand manufacturier, M. Antoine Normant, dépensa 60 000 fr. à cette œuvre; et c'est encore le chef de son industrie, son frère, qui entretient, au prix d'une dépense annuelle de 2660 fr., l'asile gratuit et libre de Romorantin. Cette école maternelle est tenue par un directeur laïque, la femme de ce directeur et une sous-maîtresse; ouverte au mois de juin 1841, elle compta d'abord 180 enfants; elle en a admis depuis cette époque 2500; elle en reçoit aujourd'hui en moyenne 260.

L'établissement est vaste, clair, bien aéré, bien ordonné.

L'asile de Selles-sur-Cher est communal; l'honneur de sa fondation revient à l'administration municipale, dirigée par M. Audoire, maire, et secondée par M. Romieu, propriétaire du château des Nouies, membre du conseil municipal et du conseil général. C'est à l'intervention généreuse et active de M. Romieu que la ville de Selles doit rapporter l'établissement définitif de cette salle d'asile, longtemps retardé par le manque de ressources.

Pour l'achat de la maison et l'appropriation des locaux, l'Etat a fourni 3000 fr., l'hospice de Selles 4000 fr., et la ville 7000 fr.

M. Romieu a fait la dépense de tout le mobilier, et même il a pris à sa charge, en attendant un meilleur état des ressources communales, 300 fr. des dépenses annuelles, que la ville complète par un crédit de 400 fr.

Six enfants de familles aisées payent seuls une rétribution mensuelle, qui est de 1 fr.

La date de l'ouverture est le 22 mai 1852; le nombre d'enfants fut, le premier jour, de 40; le nombre actuel est de 78; le registre porte un total de 95 admissions.

La directrice est une sœur de Saint-Paul de Chartres; elle a pour aide une mère de famille.

Le local est suffisant; mais les soins de l'hygiène font désirer un réfectoire et des améliorations dans certaines parties du service de propreté.

La salle d'asile de Montoire, ouverte dans les premiers jours de l'année 1851, est due à l'initiative de M. Chauvin, maire de la ville; elle fut installée dans un bâtiment appartenant à l'hospice.

L'administration de l'hospice fit avec l'Etat, par moitié, les dépenses de premier établissement, réglées à 5000 fr. Pour le mobilier, le bureau de bienfaisance donna 1000 fr., et l'Etat 500 fr.

C'est le bureau de bienfaisance qui subvient encore aux dépenses annuelles par une allocation de 950 fr.

L'asile est gratuit pour les enfants des familles pauvres ou peu aisées; il exige des autres enfants une rétribution mensuelle de 75 c. L'admission est prononcée par les membres du bureau de bienfaisance.

Les petits écoliers furent au nombre de 60 le premier jour; ils sont aujourd'hui 140; il en a été admis en tout 220.

La direction est confiée à une sœur de la Providence de Ruillé-sur-Loir, assistée d'une aide laïque.

La méthode est régulière et dignement appliquée; mais le local est un peu restreint pour le nombre d'enfants.

D'ailleurs, en principe, un asile tenu par une seule directrice ne devrait pas recevoir plus de 100 enfants. L'ordre, l'enseignement, comme la santé de la directrice, ne peuvent que souffrir de l'oubli de cette règle.

Le département de Loir-et-Cher, peuplé de 261 892 habitants, compte, d'après les bases ordinaires de la statistique, 26 000 enfants âgés de deux à sept ans. Or, la moitié de ces enfants, par la pauvreté ou la nature de travail de leur famille, revient de droit aux asiles. Il faudrait donc des Ecoles maternelles pour 13 000 petits écoliers, c'est-à-dire, en bonne règle, au moins 130 salles d'asile, surtout en considérant combien la population est peu agglomérée dans ce pays.

Pour atteindre la moyenne des salles d'asile en ce moment ouvertes en France, notre département, eu égard à sa population, devrait avoir aujourd'hui 21 asiles;

Il en possède 9.

De ces 9 asiles, 8 sont communaux; 1 seul, celui de Romorantin, est asile libre.

Ce dernier est tenu par un directeur laïque, assisté de sa femme; celui de Saint-Aignan, par une dame laïque;

Les autres sept ont pour directrices des dames appartenant à des congrégations religieuses.

Le nombre des enfants des deux sexes reçus journellement dans ces 9 asiles est de 1208.

L'Etat a donné pour les frais d'établissement de nos asiles communaux, près de 30 000 fr.

Ces importants secours doivent encourager les municipalités de nos communes; cela ne manquera pas, nous en sommes certains. Plusieurs salles d'asile sont en voie de fondation : à Saint-Dyé, le maire, M. Vernouillet, le curé, M. Quillon, travaillent à l'établissement d'un asile, qui sera élevé en partie aux frais d'une personne bienfaisante. Les communes de Cour-Cheverny et de Cheverny ne tarderont pas non plus à connaître les bienfaits de l'asile, grâce aux généreuses intentions de M. le marquis de Vibraye et de M. Aucher-Lemaignen; l'Etat a déjà accordé un secours de 2500 fr. Les villes de Mondoubleau et de Vendôme, et

plusieurs autres communes importantes, nous font espérer aussi la réalisation ou prochaine ou probable de pareils projets.

Dieu veille sur ces œuvres!

Il est à désirer que le conseil général du département, suivant l'exemple des conseils généraux voisins, inscrive à son budget une petite allocation pour les asiles-ouvroirs; on a vu qu'il suffisait d'une dépense de 60 fr. pour chaque ouvroir; et nous savons que cette mesure aurait le plus prompt effet dans nos communes rurales, où les femmes d'instituteurs seraient très-heureuses de donner, pour cette modique somme, l'instruction manuelle aux petites filles. Quelques-unes de ces femmes ont déjà pris l'initiative, et cela généreusement, pour la plupart; car presque tous les asiles-ouvroirs de ce département sont gratuits. Ces petits établissements sont au nombre de 11 : 6 sont tenus par la femme de l'instituteur communal; 1 par la sœur de l'instituteur; 3 par des religieuses; et 1 par une dame laïque. On voit qu'il reste une grande carrière à fournir : mais nous avons confiance et dans le dévouement des instituteurs, et dans le zèle intelligent des conseillers généraux, des conseillers municipaux, des maires, et dans la générosité des familles riches de ce pays, qui savent si noblement tenir leur rang dans toutes les entreprises de moralisation et de charité.

A. de Malarce.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

ET D'ÉDUCATION.

LA PAROLE D'UNE MÈRE.

Air : *Vois-tu l'étoile blanche?*

Enfants! prêtons l'oreille,
Et l'esprit et le cœur,
A la voix qui s'éveille....
De la part du Seigneur!

Dieu, qui sait nos misères,
A fait, dans tous les temps,
La parole des mères
Pour les petits enfants.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

Cette simple parole,
Sublime en ses leçons,

Nous flatte et nous console,
Du jour où nous naissons.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

A notre âge fidèle,
Elle prévient nos vœux,
Excite notre zèle
Et préside à nos jeux.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

En tendresses féconde
Jusque dans sa rigueur,
Même quand elle gronde,
C'est pour notre bonheur.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

De notre confiance,
Elle veut le retour,
Et promet la science
A qui donne l'amour.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

*

Elle sait tout dépeindre,
Exposer ou nommer :
Le mal que l'on doit craindre,
Le bien qu'il faut aimer.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

Les tourments de l'envie,
La paix du bon vouloir,
Et l'emploi de la vie,
Et le prix du devoir.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

Un trait qui nous découvre
Les plus beaux sentiments;
Tout un monde qui s'ouvre
A nos enchantements.

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

Tout ce qui fait mémoire
D'un destin glorieux :
Les grands saints de l'histoire,
Les étoiles des cieux!

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

L'humble fleur, qu'à notre âge
Elle aime à comparer;
Dieu, que dans son ouvrage
Elle fait admirer!

Enfants! prêtons l'oreille, etc.

Parole trois fois chère!
Par qui nous savons tous

L'adorable prière
Que Jésus fit pour nous!

Enfants! prêtons l'oreille,
Et l'esprit et le cœur,
A la voix qui s'éveille....
De la part du Seigneur!

ÉDOUARD JACQUES.

DE L'EMPLOI DE LA JOURNÉE

DANS LES SALLES D'ASILE [1].

(Suite.)

Dîner.

Le moment du dîner est venu. La bonne a rangé tous les paniers à terre dans le réfectoire. Les enfants, marchant en ligne comme à leur entrée, s'y rendent, prennent en passant chacun leur panier, et vont s'asseoir pour dîner sur les bancs destinés à cet usage. Des gobelets de fer-blanc, et à défaut de fontaines, des vases pleins d'eau seront placés à leur disposition, mais sous la surveillance des maîtres, qui devront en outre faire l'inspection des aliments et veiller à leur bonne répartition. Il y a des enfants qui, si on les laissait faire, mangeraient ou gaspilleraient dans un seul repas ce qui doit suffire à leur nourriture de toute la journée.

Le dîner doit s'effectuer dans le moins de temps possible, et sans être interrompu par des jeux. Outre qu'un repas activement pris laisse peu de latitude à la gourmandise, il est bon d'accoutumer les enfants à satisfaire sans complaisance les besoins de leur corps. Moins la vie matérielle absorbe d'instants, plus il en reste pour le travail et pour l'intelligence.

Si un enfant avait apporté des mets recherchés et délicats, il faudrait ne les regarder qu'avec la plus profonde indifférence, et ne point commettre la faute commune d'en féliciter celui qui les possède, ce qui serait en quelque sorte l'inviter à la gourmandise.

Si un autre enfant manquait du nécessaire.... au lieu de révéler hautement sa pénurie, et de mendier pour lui parmi vos élèves une aumône publique, secourez-le vous-même, ou faites-le secourir, toutefois avec beaucoup de mesure, à cause des parents, par quelque enfant largement approvisionné. Mais de quelque main que vienne le secours, tâchez qu'il ne soit pas remarqué de la foule. Ménagez la pudeur de l'âme; éveillez ses délicatesses, et

1. Les excellents conseils qu'on va lire sont extraits de l'ouvrage de Mme Pape-Carpantier : *Conseils pour la direction des salles d'asile.* 1 vol. gr. in-18, chez L. Hachette et Cie. Prix, 1 fr. 50 c.

uites que l'habitude du mystère, dans cette circonstance, pré-
ienne celle de l'ostentation chez le riche qui donne, et celle de
effronterie chez le pauvre qui reçoit.

Récréation.

Après le dîner, les enfants entrent en récréation, et là, de nouveaux enseignements vont leur être donnés. C'est dans toute la berté de leurs exercices, dans l'essor irréfléchi de toutes les inspirations de l'enfant, que se dessine son vrai caractère, que se évèlent sans mystère ses plus secrets penchants. Là il y a beauoup à voir, beaucoup à entendre, et il faut tout apprécier pour out régler; il faut savoir deviner une pensée dans un mot, lire la érité dans un regard, et distinguer entre tous un coupable qui herche à se dissimuler, par la seule inspection de sa contenance.

C'est pendant la récréation que le maître devra se rapprocher lus intimement de chacun de ses jeunes pupilles. Si le *précepteur* oit quelquefois imposer dans la classe, le père seul ou la mère oit se manifester partout ailleurs avec sa bonté complaisante, ses aresses affectueuses, ses jeux naïfs et ses leçons toutes tempérées ar la tendresse de son cœur.

Si pendant la classe un enfant a commis quelque action un peu épréhensible que votre vigilance, occupée de l'ensemble, n'ait pu eprendre sur l'heure, vous le ferez pendant la récréation, car ous devez ne rien perdre de vue.

Si un enfant n'a pas saisi quelque partie des enseignements endant les leçons, ou qu'il désire de plus grands détails, c'est endant la récréation qu'il faut les lui donner.

C'est là encore qu'il faut exercer les enfants à la complaisance es uns envers les autres, aux égards pour les petits, à la politesse éciproque, à l'équité, au désintéressement, à toutes ces bonnes ratiques, en un mot, dont il nous importe de leur donner l'habiude.

Le maître devra surveiller en outre la direction des jeux, et uelquefois s'y mêler lui-même avec tact et bonne grâce. Les mahines les plus simples de la gymnastique, telles que le cheval de ois, la corde à nœuds, la corde à sauter, de petites bascules peu levées, une escarpolette dont le siége offrirait toutes les garanties e sécurité, deviendraient des jeux tout à la fois attrayants et tiles. On pourrait mettre à la disposition des jeunes filles celles e ces machines que la bienséance ne repousse pas; mais on derait leur donner préférablement des jeux plus paisibles, tels que e cerceau à baguettes, le volant, la balle, la poupée, etc. Certains eux et certains travaux peuvent être communs entre nos garçons t nos filles; car à leur âge, la différence de goûts que donnent e sexe et la manière de vivre n'est pas encore bien tranchée.

Il ne faudra point livrer tous les jeux à la fois, ni indistinctement; mais il faudra les accorder d'abord comme récompense à la apacité et au bon vouloir; ensuite au désir, parce que c'est le

désir qui donne du prix aux choses. Quant aux enfants à qui des jeux animés ne pourraient longtemps convenir, soit à cause de leur caractère plus froid, soit à cause de leur faible constitution, on pourrait leur permettre de dessiner sur les tableaux, ou leur donner d'autres amusements à leur portée : l'alphabet à images, qui apprend à lire; le jeu de patience, qui accoutume à l'application; le jeu de dominos, qui enseigne à compter, etc. Si vous pouviez avoir un petit jardin à cultiver, je vous conseillerais beaucoup d'en tirer parti, en le confiant par portions à plusieurs de vos enfants, selon leurs capacités et leurs forces. Vous vous en réserveriez la direction générale, car ne l'oubliez jamais, un travail que vos mains partageront sera pour vos enfants la faveur la plus chère. Ce qui prouve bien que le travail n'est pas détesté pour lui-même, mais qu'il l'est plutôt à cause des circonstances et des pénibles conditions qui en éloignent.

Rien n'est plus intéressant, même pour les enfants, quand on prend soin de le leur faire remarquer, que la transformation des graines, l'accroissement de la plante, l'épanouissement des fleurs, le perfectionnement des fruits. Goût, parfum, couleurs, mystères.... il y a là de quoi frapper les sens, occuper l'imagination, et graver à jamais dans des âmes tendres le saint nom de Dieu.

En un mot, c'est pendant la récréation que la salle d'asile revêt plus particulièrement le caractère moral qui lui est propre. C'est alors aussi que les directeurs sont plus véritablement en fonctions. La récréation c'est la famille un jour de fête; et tout y sera fécond et profitable, si tout y est, comme dans la famille, animé par le zèle et l'amour.

Classe du soir.

A deux heures le lavage et la rentrée en classe s'effectuent comme le matin. La prière se compose de l'*Oraison Dominicale*, de la *Salutation angélique* et des *Commandements de l'Église*. Cette classe est beaucoup plus animée que la première, et la discipline y est moins facile à maintenir, d'abord parce que c'est la répétition d'une chose déjà faite; ensuite, parce que, d'accord avec la marche progressive du jour, toutes les facultés des enfants sont au plus fort de leur excitation. Le bruit et le mouvement leur sont alors devenus un besoin physique, et ce besoin l'emportera toujours un peu, quoi qu'on fasse, même quand les enfants y mettront la meilleure volonté. Les exercices bruyants se trouvent donc là tout naturellement à leur place. Il est fâcheux que quelques-uns, comme la lecture aux cercles, laissent tant à désirer qu'ils sont à peu près illusoires. Dans ces exercices, chaque groupe est confié à la sagesse d'un moniteur de cinq ans à cinq ans et demi; et quelle peut être la sagesse d'un tel précepteur, livré lui-même à toutes les influences qui agissent chez ceux qu'il doit gouverner!

Il faut cependant conserver cet exercice qui a l'avantage de préparer les enfants pour les écoles plus avancées, où il obtient des

résultats satisfaisants; mais on pourrait le modifier : ainsi, on ouvrirait la séance de l'après-midi par le travail manuel, ce qui commencerait à calmer un peu l'effervescence des enfants. Pendant que ce travail occuperait les trois cinquièmes du troupeau, on ferait marcher aux cercles, par groupes, les deux autres cinquièmes, conduits par des moniteurs et sous la surveillance immédiate du maître. On s'assurerait ainsi que les élèves ont bien lu, et que le moniteur a bien fait son devoir, chose impossible à constater quand il faut surveiller à la fois toute la classe.

Il est encore un procédé qui peut être employé avec quelques avantages : il consiste à faire marcher simultanément tous les enfants aux différents cercles, dans l'ordre actuellement établi, puis à leur faire lire tous à la fois un tableau semblable, suspendu au porte-tableau de chaque groupe. Le maître lui-même lit à voix haute pour soutenir et discipliner les autres voix. Ainsi il commande : *Moniteurs! attention!... par lignes de gauche à droite!* et toute la classe lit avec lui, comme le moniteur l'indique : A, B, C, D, etc., en scandant d'une manière nette et régulière.

Un coup de sifflet obtient le silence, et le maître dit : *Changez de tableau!* L'ordre exécuté, le second tableau se trouve découvert aux yeux des enfants, et le maître indique un autre ordre de lecture, soit par colonnes ou lignes verticales, de bas en haut, de haut en bas; puis en lignes diagonales ou obliques, en carrés, en angle droit (on voit qu'il y là plus d'un enseignement), et le maître, soutenant les voix, surveille l'indication des moniteurs.

En changeant plusieurs fois de tableaux, on pourra prolonger cet exercice d'un quart d'heure à vingt minutes, pas davantage. Cette leçon donnée à des élèves de force différente, mais sur des tableaux de difficultés graduées, répondra à peu près à tous les besoins. Il se trouvera parfois que des enfants, ne connaissant pas encore toutes les lettres de l'alphabet, apprendront quelques syllabes de deux ou trois lettres : ce sera autant d'acquis pour un temps à venir, et il n'y a là nul inconvénient.

En tout cas, et quoi que vous jugiez à propos de faire, ayez soin, dans les évolutions, d'éviter les pertes de temps et les mouvements qui dissiperaient par trop l'attention. Une agitation modérée peut prévenir l'ennui; une agitation plus grande cause le désordre. Vous feriez bien aussi de composer, d'après les conditions de votre local, un certain nombre de marches différentes qui, commandées tantôt un jour, tantôt un autre, entretiendraient la variété et le plaisir par leur nouveauté. La vue d'une chose nouvelle produit la surprise; la surprise produit le silence, et le silence est une des conditions de l'ordre.

La classe de l'après-midi pourra être employée aux leçons qui s'adressent plus particulièrement à la mémoire, et qui s'y gravent à l'aide du chant, du rhythme, ou des phrases toutes faites. C'est le moment de s'occuper du boulier-compteur avec ses exercices variés à l'infini; de la lecture chantée; des divisions du temps, du globe terrestre, du corps humain, et de tous les résumés. C'est

aussi le moment des *jeux utiles*, ayant pour but de développer la rectitude des organes, et de faire connaître d'une manière exacte leurs usages spéciaux.

A la fin d'une pareille classe, il est rare que les enfants ne regrettent pas de la voir finir.

FAITS DIVERS.

Le comité central de patronage des salles d'asile a tenu séance le 10 courant sous la présidence de Son Ém. Mgr le cardinal archevêque de Tours.

— S. M. l'Impératrice a daigné accorder une offrande de 150 fr. pour la quête faite récemment en faveur de l'asile des petits orphelins de Ménilmontant.

— La ville d'Arbois (Jura) va prochainement être dotée d'une salle d'asile, grâce à l'initiative de M. le comte de Broissia, maire de la commune, et à l'intelligent appui de M. le préfet du Jura.

Arbois renferme une nombreuse population d'ouvriers exclusivement voués à la culture de la vigne. La nature des travaux appelant tous les jours, et du matin au soir, toute cette population dans les champs, une salle d'asile y répondra à des besoins impérieux. Sous l'impulsion de M. le comte de Broissia, le conseil municipal n'a reculé devant aucun sacrifice. Par une délibération qui témoigne du dévouement le plus éclairé aux intérêts de l'éducation populaire, ce conseil a voté pour l'utile création dont il s'agit, la somme de 14 000 fr. Excitée par un si généreux exemple, la charité privée s'est associée avec empressement, et pour une large part, à l'initiative de l'autorité municipale : une liste de souscription a été ouverte, et en quelques jours, une seconde somme de 14 000 fr. a été réalisée. Des bienfaiteurs ont contribué pour 300, 500, 1000 et jusqu'à 4000 fr.; honneur à ces souscripteurs si généreux! Mais, ce qui n'est pas moins remarquable, et ce qui est plus touchant encore, c'est l'empressement des habitants pauvres eux-mêmes à déposer chacun son obole pour prendre part à l'œuvre commune; telles souscriptions de 1 fr. et de 50 cent. valent aux yeux de Dieu tels autres dons de 500 et de 1000 fr.

M. le ministre de l'instruction publique a voulu encourager par une faveur exceptionnelle de si féconds entraînements. S. Exc. a accordé à la ville d'Arbois un secours s'élevant à 10 000 fr.

3e SÉRIE. T. 1. N° 7. — AVRIL 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté un projet de décret préparé par le comité central de patronage des salles d'asile, et qui a été adopté par le conseil impérial de l'instruction publique, en exécution de l'article 57 de la loi du 15 mars 1850. Ce projet a pour but de régler tout ce qui se rapporte à la surveillance et à l'inspection des salles d'asile, aux conditions d'âge, d'aptitude et de moralité des personnes qui y seront chargées de la direction et du service, ainsi qu'au traitement qui leur sera assuré.

En plaçant les salles d'asile de l'enfance sous un régime spécial, le législateur a parfaitement compris la différence qu'il y a entre les écoles et les salles d'asile. Ces derniers établissements ne sont, en réalité, que des maisons de première éducation. On s'y applique, moins à instruire les enfants, qu'à former leur cœur, à leur inspirer de bons principes, de bonnes habitudes, à leur faire contracter le goût du travail, à développer, sans la fatiguer, leur jeune intelligence, tout en leur donnant les soins physiques que réclame leur faible constitution, et que la plupart d'entre eux ne recevraient pas de familles retenues au loin, pendant la journée, par d'impérieuses nécessités.

De semblables établissements ne peuvent se soutenir et se propager que par les efforts réunis de la charité publique et de la charité privée. Si, d'une part, il importe qu'ils soient adoptés par les administrations municipales, sans le concours desquelles l'État serait impuissant à les fonder, il est, d'un autre côté, essentiel qu'ils ne perdent pas, en recevant un caractère public, cet autre

caractère si doux et si attrayant qu'ils tiennent de l'intervention charitable des mères de famille.

C'est ce que le comité central est parvenu à établir en proposant d'organiser, partout où il y a aura utilité et possibilité, des comités locaux de patronage composés de dames dévouées aux intérêts de l'enfance, comités présidés par le maire et dont le curé fait partie de droit. Nul doute que dans ces réunions, où l'administration, la religion et la charité maternelle auront leurs représentants naturels, les salles d'asile ne trouvent tout à la fois des surveillants et des protecteurs. Ces comités, qui correspondront avec les dames déléguées par le ministre, dans chaque académie, se rattacheront au comité central de patronage, de qui ils recevront une haute et salutaire impulsion. Par leurs soins, rien d'intéressant ne passera inaperçu; aucune amélioration réelle ne sera constatée dans une salle d'asile, quelque éloignée qu'elle soit de Paris, que le comité central ne puisse être en mesure d'en recommander l'introduction dans tous les autres établissements du même genre.

Les comités locaux de patronage ne sont cependant pas substitués aux autorités instituées par la loi du 15 mars 1850; ainsi les inspecteurs de l'instruction primaire, les délégués cantonaux, les ministres des différents cultes reconnus conserveront toujours la surveillance prescrite par l'article 44 de la loi.

La gratuité absolue a généralement prévalu dans les salles d'asile. Peut-être était-il nécessaire qu'il en fût ainsi dès le principe, pour déterminer les familles à envoyer leurs enfants dans ces établissements; mais, tout en respectant les usages reçus, il importait de n'en admettre le principe qu'à titre exceptionnel. Les salles d'asile, comme les écoles, reçoivent beaucoup d'enfants dont les familles sont en état de payer une rétribution. Quelque faible qu'elle soit, cette rétribution, versée par un grand nombre d'enfants, est une ressource trop importante pour qu'un gouvernement prévoyant n'en doive pas tenir compte. Pour en organiser la perception avec tous les ménagements nécessaires, il a paru utile d'exiger qu'aucun enfant ne fût définitivement reçu dans une salle d'asile sans un billet d'admission délivré par le maire; toutefois ce billet ne ferait aucune distinction entre les enfants payants et les enfants admis gratuitement. La directrice de l'asile recevrait tous les enfants qui lui seraient présentés par les familles, sans s'informer si elles sont en état de payer une rétribution; mais elle leur ferait savoir que, dans la huitaine, elles devraient obtenir du maire un billet d'admission définitive, et celui-ci délivrerait ce billet d'admission, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux. Ainsi la directrice, qui ne serait pas chargée de recevoir la rétribution, et qui ignorerait elle-même les conditions auxquelles les enfants sont reçus dans son asile, ne serait jamais exposée même au soupçon de partialité.

Les conditions d'ouverture des salles d'asile publiques ou libres sont à peu près celles qu'exige la loi du 15 mars 1850, modifiée

par le décret du 9 mars 1852. L'autorité des préfets s'étendra sur les salles d'asile publiques, comme sur les écoles, et la liberté laissée aux fondateurs d'écoles libres sera également laissée aux fondateurs de salles d'asile; enfin le conseil départemental aura sur les salles d'asile publiques et libres la même juridiction que sur les écoles.

Les traitements des directrices et des sous-directrices des salles d'asile devront être prélevés d'abord sur le produit de la rétribution mensuelle payée par les enfants, laquelle sera perçue, pour le compte de la commune, par le receveur municipal. A défaut de cette rétribution, le conseil municipal devra aviser aux moyens de compléter le minimum du traitement prescrit, soit sur ses revenus ordinaires, soit sur le restant disponible des 3 centimes spéciaux affectés à l'instruction primaire, soit enfin par le vote d'une imposition spéciale. Quant aux départements, qui ne peuvent être obligés d'intervenir dans cette dépense, il leur sera loisible de secourir les communes pauvres, soit sur le restant disponible de leurs 2 centimes spéciaux, soit par des fonds qu'ils voteraient en vue de cette dépense. L'Etat lui-même ne pourrait, sans de grands inconvénients pour l'ordre de ses finances, parfaire le traitement des directrices des asiles, comme il complète celui des maîtres d'école. Son intervention serait ici, en quelque sorte, le signal donné partout de rendre les salles d'asile gratuites. Elle aurait donc le double danger de lui imposer, pour le présent une dépense considérable, et pour l'avenir un fardeau dont le poids ne pourrait être calculé avec certitude. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que l'Etat consacre déjà annuellement à la propagation des salles d'asile une somme de 400 000 fr., et il y a lieu d'espérer que cette subvention continuera de figurer chaque année à son budget.

Si Votre Majesté daigne adopter le projet de décret dont je viens de lui signaler les dispositions principales, je la prierai de vouloir bien le revêtir de son approbation.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes.

H. Fortoul.

DÉCRET

CONCERNANT LES SALLES D'ASILE.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
A tous présents et à venir, salut;
Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes;
En exécution de l'article 57 de la loi du 15 mars 1850;

Vu l'ordonnance du 22 décembre 1837;
Vu le décret du 9 mars 1852;
Vu la loi du 14 juin 1854;
Vu l'avis du comité central de patronage des salles d'asile;
Vu l'avis du conseil impérial de l'instruction publique,
Avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Dispositions générales concernant l'établissement des salles d'asile et le programme de l'enseignement.

Article premier.

Les salles d'asile, publiques ou libres, sont des établissements d'éducation où les enfants des deux sexes, de deux à sept ans, reçoivent les soins que réclame leur développement moral et physique.

Art. 2.

L'enseignement dans les salles d'asile, publiques et libres, comprend:
1° Les premiers principes de l'instruction religieuse, de la lecture, de l'écriture, du calcul verbal et du dessin linéaire;
2° Des connaissances usuelles à la portée des enfants;
3° Des ouvrages manuels appropriés à l'âge des enfants;
4° Des chants religieux, des exercices moraux et des exercices corporels;
Les leçons et les exercices moraux ne durent jamais plus de dix à quinze minutes, et sont toujours entremêlés d'exercices corporels.

Art. 3.

L'instruction religieuse est donnée, sous l'autorité de l'évêque, dans les salles d'asile catholiques.
Les ministres des cultes non catholiques reconnus président à l'instruction religieuse dans les salles d'asile de leur culte.

Art. 4.

Les salles d'asile sont situées au rez-de-chaussée; elles sont planchéiées et éclairées, autant que possible, de deux côtés par des fenêtres fermées avec châssis mobiles.
Les dimensions des salles d'exercice doivent être calculées de manière qu'il y ait au moins 2 mètres cubes d'air pour chaque enfant admis.
A côté de la salle d'exercice, il y a un préau destiné aux repas et aux récréations.

Art. 5.

Nulle salle d'asile ne peut être ouverte avant que l'inspecteur d'académie n'ait reconnu qu'elle réunit les conditions de salubrité ci-dessus prescrites.

Art. 6.

Il y a dans chaque salle d'asile publique et libre du culte catholique:
Un crucifix,
Une image de la sainte Vierge.

Art. 7.

Il y a dans toutes les salles d'asile un portrait de l'Impératrice, protectrice de l'institution.

Art. 8.

Le titre de *salle d'asile modèle* peut être conféré par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition du comité central de patronage, à celles des

salles d'asile qui auraient été signalées, par les déléguées spéciales, pour la bonne disposition du local, l'état satisfaisant du mobilier, les soins donnés aux enfants, ainsi que pour l'emploi judicieux et intelligent des meilleurs moyens d'éducation et de premier enseignement.

Il y a à Paris un cours pratique avec pensionnat, destiné : 1° à former, pour Paris et les départements, des directrices ou des sous-directrices de salles d'asile; 2° à conserver les principes de la méthode établie; 3° à expérimenter les nouveaux procédés d'éducation et de premier enseignement dont l'essai serait recommandé par le comité central de patronage.

Art. 9.

Un règlement arrêté par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition du comité central de patronage, déterminera, sous l'approbation de l'Impératrice, tout ce qui se rapporte aux procédés d'éducation et d'enseignement employés dans les salles d'asile publiques, ainsi qu'aux soins matériels qui doivent y être observés.

TITRE II.

De l'admission des enfants dans les salles d'asile.

Art. 10.

Aucun enfant n'est reçu, même provisoirement, par la directrice dans une salle d'asile publique ou libre, s'il n'est pourvu d'un certificat de médecin dûment légalisé, constatant qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse et qu'il a été vacciné.

L'admission des enfants dans les salles d'asile publiques ne devient définitive qu'autant qu'elle a été ratifiée par le maire.

Dans les huit jours qui suivent l'admission provisoire d'un enfant dans une salle d'asile publique, les parents sont tenus de présenter à la directrice un billet d'admission délivré par le maire.

Art. 11.

Les salles d'asile publiques sont ouvertes gratuitement à tous les enfants dont les familles sont reconnues hors d'état de payer la rétribution mensuelle.

Art. 12.

Le maire, de concert avec les ministres des différents cultes reconnus, dresse la liste des enfants qui doivent être admis gratuitement dans les salles d'asile publiques; cette liste est définitivement arrêtée par le conseil municipal.

Art. 13.

Les billets d'admission délivrés par les maires ne font aucune distinction entre les enfants payants et les enfants admis gratuitement.

TITRE III.

De la surveillance et de l'inspection des salles d'asile.

Art. 14.

Indépendamment des autorités instituées pour la surveillance et l'inspection des écoles par les articles 18, 20, 42 et 44 de la loi du 15 mars 1850, il peut être établi dans chaque commune où il existe des salles d'asile, et à Paris dans chaque arrondissement, un comité local de patronage nommé par le préfet.

Ce comité local, dont le curé fait partie de droit, et qui est présidé par le maire, est composé de dames qui se partagent la protection des salles d'asile du ressort.

Art. 15.

Le comité de patronage est chargé de recueillir les offrandes de la charité publique en faveur des salles d'asile du ressort; de veiller au bon emploi des fonds alloués à ces établissements par la commune, le département ou l'Etat, et au maintien des méthodes adoptées pour les salles d'asile publiques. Il délibère sur tous les objets qu'il juge dignes de fixer l'attention du comité central.

Il se réunit au moins une fois par mois.

Art. 16.

Un ou plusieurs médecins, nommés par le maire, visitent au moins une fois par semaine les salles d'asile publiques.

Chaque médecin inscrit ses observations et ses prescriptions sur un registre particulier.

Art. 17.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes peut, suivant les besoins du service, déléguer pour l'inspection des salles d'asile dans chaque académie, uue dame rétribuée sur les fonds de l'État.

Nulle ne peut être nommée déléguée spéciale si elle n'est pourvue d'un certificat d'aptitude.

Le recteur de l'académie détermine l'ordre des tournées des dames déléguées spéciales, et en règle l'itinéraire; il transmet au ministre, avec son avis, les rapports généraux que les dames lui adressent. Le ministre place ces rapports sous les yeux du comité central de patronage.

Les déléguées spéciales correspondent directement avec les comités de patronage de leur circonscription, et envoient à chaque inspecteur d'académie un rapport spécial sur les salles d'asile du département.

Art. 18.

Il y a près du comité central de patronage des salles d'asile deux déléguées générales rétribuées sur les fonds de l'État et nommées par le ministre de l'instruction publique.

Les déléguées générales sont envoyées par le ministre de l'instruction publique partout où leur présence est jugée nécessaire; elles s'entendent avec les déléguées spéciales et provoquent, s'il y a lieu, les réunions des comités locaux de patronage; elles rendent compte au ministre et au comité central, et ne décident rien par elles-mêmes.

TITRE IV.

Des conditions d'âge, de moralité et d'aptitude des directrices de salles d'asile.

Art. 19.

Les salles d'asile publiques et libres seront à l'avenir exclusivement dirigées par des femmes.

Art. 20.

Nulle ne peut diriger une salle d'asile publique ou libre avant l'âge de 24 ans accomplis et si elle ne justifie d'un certificat d'aptitude.

Les lettres d'obédience délivrées par les supérieures des communautés religieuses régulièrement reconnues et attestant que les postulantes ont été particulièrement exercées à la direction d'une salle d'asile, leur tiennent lieu de certificat d'aptitude.

Peuvent toutefois être admises à diriger provisoirement dès l'âge de 21 ans une salle d'asile publique ou libre qui ne reçoit pas plus de trente à quarante enfants, les sous-directrices pourvues du certificat mentionné en l'article 31 du présent décret, et les membres de communautés religieuses pourvues d'une lettre d'obédience.

Art. 21.

Sont incapables de tenir une salle d'asile publique ou libre les personnes qui se trouvent dans les cas prévus par l'article 26 de la loi du 15 mars 1850.

Art. 22.

Quiconque veut diriger une salle d'asile libre doit se conformer préalablement aux dispositions prescrites par les articles 25 et 27 de la loi du 15 mars 1850, et 1, 2 et 3 du décret du 7 octobre 1850.

L'inspecteur d'académie peut faire opposition à l'ouverture de la salle dans les cas prévus par l'article 5 du présent décret. L'opposition est jugée par le conseil départemental, contradictoirement et sans recours.

A défaut d'opposition, la salle d'asile peut être ouverte à l'expiration du mois.

Art. 23.

Les directrices des salles d'asile publiques sont nommées et révoquées par les préfets sur la proposition de l'inspecteur d'académie; elles sont choisies, après avis du conseil municipal, soit parmi les membres des congrégations religieuses, soit parmi les laïques, et dans ce dernier cas, autant que possible, parmi les sous-directrices.

Art. 24.

Le conseil départemental peut, dans les formes prescrites par les articles 80 et 33 de la loi du 15 mars 1850, interdire de l'exercice de sa profession, dans la commune où elle réside, une directrice de salle d'asile libre.

Il peut frapper d'interdiction absolue une directrice de salle d'asile libre ou publique, sauf appel devant le conseil impérial de l'instruction publique.

Art. 25.

Dans toute salle d'asile publique, qui reçoit plus de quatre-vingts enfants, la directrice est aidée par une sous-directrice.

Art. 26.

Nulle ne peut être nommée sous-directrice dans une salle d'asile publique avant l'âge de vingt ans, et si elle n'est pourvue d'un certificat de stage délivré ainsi qu'il est dit à l'article 31 du présent décret.

Les sous-directrices dans les salles d'asile publiques sont nommées et révoquées par les maires, sur la proposition du comité de patronage.

Art. 27.

Il y a, dans chaque département, une commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

La commission tient une ou deux sessions par an.

Les membres de la commission d'examen sont nommés pour trois ans par le préfet, sur la proposition du conseil départemental de l'instruction publique.

La commission d'examen se compose :

De l'inspecteur d'académie, président;

D'un ministre du culte professé par la postulante;

D'un membre de l'enseignement public ou libre;

De deux dames patronesses des asiles;

D'un inspecteur de l'instruction primaire faisant fonction de secrétaire.

A Paris, la commission est nommée, sur la proposition du préfet, par le ministre de l'instruction publique, qui fixe le nombre des membres dont elle doit être composée.

Art. 28.

Les certificats d'aptitude sont délivrés au nom du recteur par l'inspecteur d'académie dans les départements, et à Paris par le vice-recteur.

Art. 29.

Nulle n'est admise devant une commission d'examen avant l'âge de vingt et un ans, et si elle n'a déposé entre les mains de l'inspecteur d'académie, un mois avant l'ouverture de la session :

1° Son acte de naissance;

2° Des certificats attestant sa moralité et indiquant les lieux où elle a résidé, et les occupations auxquelles elle s'est livrée depuis cinq ans au moins.

La veille de la session, l'inspecteur d'académie arrête, sur la proposition de la commission d'examen, la liste des postulantes qui seront admises à subir l'examen.

Art. 30.

L'examen se compose de deux parties distinctes :

1° Un examen d'instruction;

2° Un examen pratique.

L'examen d'instruction comprend l'histoire sainte, le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'orthographe, les notions les plus usuelles du calcul et du système métrique, le dessin au trait, les premiers éléments de géographie, le chant, le travail manuel.

L'examen pratique a lieu dans une salle d'asile. Les postulantes sont tenues de diriger les exercices de cette salle pendant une partie de la journée.

Art. 31.

Sur la déclaration de la directrice d'une salle d'asile modèle, visée par le comité de patronage, l'inspecteur d'académie délivre aux postulantes qui ont suivi les exercices de cette salle d'asile pendant deux mois au moins le certificat de stage mentionné en l'article 25 du présent décret.

A Paris, le certificat de stage est délivré par le vice-recteur de l'académie, soit sur l'attestation de la directrice d'une salle d'asile modèle, comme il est dit ci-dessus, soit sur l'attestation de la directrice du cours pratique, certifiée par la commission de surveillance de cet établissement.

TITRE V.

Du traitement des directrices et sous-directrices des salles d'asile publiques.

Art. 32.

Les directrices des salles d'asile publiques reçoivent sur les fonds communaux un traitement fixe qui ne peut être moindre de 250 fr., et les sous-directrices un traitement dont le minimum est fixé à 150 fr.

Les unes et les autres jouissent, en outre, du logement gratuit.

Les dispositions du décret du 9 juin 1853 sur les pensions civiles leur sont applicables.

Art. 33.

Une rétribution mensuelle peut être exigée de toutes les familles dont les enfants sont admis dans les salles d'asile publiques, et qui sont en état de payer le service qu'elles réclament.

Le taux de cette rétribution est fixé par le préfet en conseil départemental, sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonaux.

Art. 34.

La rétribution mensuelle est perçue pour le compte de la commune par le receveur municipal, et spécialement affectée aux dépenses de la salle d'asile.

En cas d'insuffisance du produit de la rétribution mensuelle et à défaut de fondation, dons ou legs, il est pourvu aux dépenses des salles d'asile publiques : 1° sur les revenus ordinaires des communes; 2° sur l'excédant des trois

centimes spéciaux affectés à l'instruction primaire, ou, à défaut, au moyen d'une imposition spécialement autorisée à cet effet.

Une subvention peut être accordée par les départements aux communes qui ne peuvent suffire aux dépenses ordinaires des salles d'asile qu'au moyen d'une imposition spéciale. Cette subvention est prélevée, soit sur le restant disponible des deux centimes affectés à l'instruction primaire, soit sur des fonds spécialement votés à cet effet.

Art. 35.

Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 21 mars 1855.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

H. Fortoul.

En exécution de l'article 9 de ce décret, S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes a présenté à S. M. l'Impératrice un projet de règlement sur le régime intérieur des salles d'asile. Ce règlement était précédé du rapport suivant, qui a obtenu l'approbation de Sa Majesté :

Madame,

En daignant accorder sa haute protection aux salles d'asile, Votre Majesté a prouvé d'une manière touchante l'intérêt qu'elle porte à l'une des œuvres les plus utiles que l'esprit du christianisme ait inspirées à la civilisation. Le comité central de patronage des salles d'asile, placé sous vos auspices par le décret impérial du 16 mai 1854, s'est efforcé de répondre par son zèle à la pensée de Votre Majesté. Il vient vous offrir aujourd'hui le premier hommage de sa reconnaissance et de ses travaux.

La loi du 15 mars 1850 avait laissé au gouvernement le soin de faire, d'accord avec le conseil impérial de l'instruction publique, un règlement sur la surveillance et l'inspection des salles d'asile, sur les conditions d'aptitude et de moralité des personnes qui y sont employées, et en même temps sur la nature de l'enseignement qui doit y être donné. Le comité central de patronage des salles d'asile, chargé de préparer ce règlement, sous la présidence de S. Em. Mgr le cardinal Morlot, a donné à l'examen des questions qui doivent y être résolues toute l'attention qu'elles méritent. Il a pensé, tout d'abord, qu'il y avait deux parts à en faire : l'une, comprenant tout ce qui se rapporte à l'administration financière et à l'action que l'Etat doit exercer sur les salles d'asile; l'autre, qui deviendra en quelque sorte le code maternel des salles d'asile, et qui, à ce titre surtout, est particulièrement digne de l'attention de Votre Majesté. C'est ce projet que j'ai l'honneur de lui soumettre en ce moment.

Ce règlement, qui résume l'indulgente discipline du premier âge, donne de précieuses indications sur la distribution du local et sur le choix du mobilier; il fixe les conditions d'admission des

enfants dans les asiles et décrit les soins qu'ils doivent y recevoir; il détermine les divers exercices corporels et moraux auxquels ils seront soumis, les premiers principes religieux qu'on devra leur inspirer; il pose de sages limites à l'enseignement qui devra être offert à leurs jeunes intelligences. Les dispositions de ce règlement échappent, au surplus, par leur précision même, à toute analyse; inspiré par des sentiments d'affection vraie pour l'enfance, il présente dans un ordre méthodique des prescriptions dont quelques-unes pourraient sembler minutieuses à un œil peu attentif, mais qui toutes importent essentiellement à la bonne direction des salles d'asile. Cette direction, quelque modestes qu'en paraissent le but et les résultats, rencontre de sérieuses difficultés. Les mille fantaisies que le désœuvrement inspire aux enfants ne sont-elles pas pour eux, même au sein des meilleures familles, l'occasion de chagrins qu'ils ressentent et qu'ils expriment vivement? Malgré les soins que leur prodiguent des mères tendres et vigilantes, il ne se passe presque pas d'heure où des pleurs ne viennent attester de petites douleurs morales. Eh bien! ces peines qu'on dirait inséparables de l'enfance ont disparu de nos asiles. Quel aspect charmant et toujours tranquille présentent ces heureux refuges! Cent, cent cinquante enfants, réunis autour d'une seule femme, vont, viennent, montent, descendent, parlent, comptent, chantent au moindre signal, et reçoivent non-seulement avec intérêt, mais avec plaisir, les premières connaissances usuelles et le germe des sentiments moraux et religieux qui promettent au pays d'honnêtes générations. Quand on voit tous ces mouvements, qui commencent et finissent avec le jour, s'accomplir joyeusement par la seule autorité de la parole et de l'exemple, sans le moindre désordre, sans le plus petit tumulte, sans qu'il en coûte une seule larme à un seul enfant, on ne peut s'empêcher de reconnaître la puissance des procédés d'éducation usités dans les salles d'asile. Ne doit-on pas s'efforcer de conserver, de perpétuer jusque dans ses moindres détails une méthode si utile?

Le comité central de patronage vous présente avec confiance le résultat de ses observations et des délibérations prises sous vos auspices. Votre Majesté y trouvera, j'en ai le ferme espoir, l'expression de ses propres sentiments : j'ai l'honneur de la prier de vouloir bien donner son approbation au projet ci-joint, où nous nous sommes tous appliqués à les reproduire fidèlement.

Je suis avec le plus profond respect,

Madame,

De Votre Majesté

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

H. Fortoul.

Approuvé :

EUGÉNIE.

Paris, le 22 mars 1855.

RÈGLEMENT

CONCERNANT LE RÉGIME INTÉRIEUR DES SALLES D'ASILE.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes ;

Vu l'article 57 de la loi du 15 mars 1850 :

Vu l'article 14 du décret du 9 mars 1852;

Vu l'article 8 de la loi du 14 juin 1854 :

Vu l'article 9 du décret en date du 21 mars 1855;

Sur la proposition du comité central de patronage des salles d'asile ;

Arrête :

TITRE PREMIER.

De l'admission des enfants dans les salles d'asile publiques et des soins à leur donner.

Article premier.

Les salles d'asile publiques sont ouvertes, du 1er mars au 1er novembre, depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir; du 1er novembre au 1er mars, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Des exceptions à cette règle peuvent être autorisées, selon les circonstances locales, par le maire, sur la proposition du comité local de patronage.

Les salles d'asile sont fermées les dimanches et les jours fériés, savoir : le jour de la Toussaint, le jour de Noël, le 1er janvier, les jours de l'Ascension et de l'Assomption.

Il est interdit aux directrices de les fermer d'autres jours sans l'autorisation du comité local de patronage.

Art. 2.

Dans les cas d'urgence, les directrices doivent garder les enfants après les heures déterminées.

La surveillance et les soins particuliers auxquels cette exception doit donner lieu sont réglés par le comité local de patronage.

Les enfants qui n'ont pas été repris par leurs parents, à l'heure où la salle d'asile doit être fermée, sont conservés par la directrice ou confiés en mains sûres pour être ramenés à leur demeure.

L'enfant n'est plus admis à la salle d'asile si les parents, après avoir été dûment avertis, retombent habituellement dans la même négligence ; l'exclusion ne peut toutefois être prononcée que par le maire, sur la proposition du comité local de patronage.

Art. 3.

Lorsqu'un enfant est présenté dans une salle d'asile, la directrice fait connaître à la famille les conditions de propreté, de soins et de nourriture auxquelles elle devra se conformer en ce qui concerne son enfant.

Indépendamment du certificat de médecin, prescrit par l'article 10 du décret du 21 mars 1855, la directrice doit exiger de la famille un petit panier pour les provisions de bouche de l'enfant, une éponge et un gobelet. Le comité local de patronage supplée, s'il y a lieu, à l'impossibilité où se trouveraient des familles de fournir ces objets.

Le panier, le gobelet et les éponges de chacun des enfants admis définitivement sont immédiatement marqués d'un numéro d'ordre.

Art. 4.

A l'arrivée des enfants à la salle d'asile, la directrice doit s'assurer par elle-même de leur état de santé et de propreté, de la quantité et de la qualité des aliments qu'ils apportent dans leurs paniers.

L'enfant amené à la salle d'asile dans un état de maladie n'est pas reçu; s'il devient malade dans le courant de la journée, il est aussitôt dirigé vers la demeure de ses parents, et, en cas d'urgence, vers la demeure de l'un des médecins de l'établissement.

Les enfants fatigués ou incommodés sont déposés, soit sur le lit de camp ou hamac, soit dans le logement de la directrice, jusqu'à ce qu'on puisse les rendre à leur famille.

ART. 5.

En cas d'absence réitérée d'un enfant sans motif connu d'avance, la directrice s'informe des causes de cette absence. Elle en donne, dans tous les cas, avis au comité local de patronage, qui fait visiter, s'il y a lieu, cet enfant dans sa famille.

ART. 6.

A l'entrée et à la sortie de chaque classe, les enfants sont conduits en ordre aux lieux d'aisance; ils y sont toujours surveillés par la directrice elle-même.

A deux heures, avant la rentrée en classe, les enfants sont également conduits en ordre dans le préau couvert. En passant devant sa case, chacun d'eux reçoit son éponge des mains de la directrice, et se présente à son rang devant la femme de service chargée du lavage des mains et de la figure. Après ce lavage, les enfants repassent dans le même ordre devant leur case, où leur éponge est déposée de nouveau par la directrice; ils rentrent ensuite en classe.

ART. 7.

Les enfants ne doivent jamais être frappés. Ils sont toujours repris avec douceur.

Il ne peut être infligé aux enfants que les punitions suivantes :

Les faire lever et tenir debout, pendant dix minutes au plus, lorsque leurs camarades sont assis;

Les faire sortir du gradin;

Leur interdire le travail en commun;

Leur faire tourner le dos à leurs camarades.

Des images et des bons points peuvent être donnés, à titre de récompense, aux enfants qui font preuve de docilité. Un certain nombre de bons points peut être échangé par le comité local de patronage contre un objet utile.

TITRE II.

De l'enseignement et des divers exercices.

ART. 8.

L'instruction religieuse, donnée conformément à l'article 3 du décret du 21 mars 1855, ne comporte point de longues leçons; elle comprend surtout les premiers chapitres du *Petit catéchisme;* elle résulte aussi de réflexions morales appropriées aux récits de l'histoire sainte, et destinées à présenter aux enfants des exemples de piété, de charité et de docilité, rendus plus clairs et plus attachants à l'aide d'images autorisées pour être mises sous leurs yeux.

Les exercices moraux comprennent des récits d'histoire qui tendent constamment à inspirer aux enfants un profond sentiment d'amour envers Dieu, de reconnaissance envers l'Empereur et leur auguste protectrice, à leur faire connaître et pratiquer leurs devoirs envers leur père et leur mère et leurs supérieurs, à les rendre doux, polis et bienveillants entre eux.

ART. 9.

L'enseignement de la lecture comprend les voyelles et les consonnes, l'alphabet majuscule et minuscule, les différentes espèces d'accents, les syllabes de deux ou trois lettres, les mots de deux syllabes.

Art. 10.

L'enseignement de l'écriture se borne à l'imitation des lettres sur l'ardoise.

Art. 11.

L'enseignement du calcul comprend la connaissance des nombres simples, leur représentation par les chiffres arabes, l'addition, la soustraction enseignées à l'aide du boulier-compteur, la table de multiplication apprise de mémoire à l'aide des chants, l'explication des poids et mesures donnée à l'aide de solides ou de tableaux.

Art. 12.

L'enseignement du dessin linéaire comprend la formation, sur le tableau et sur les ardoises, des plus simples figures géométriques et de petits dessins au trait.

Art. 13.

Les connaissances usuelles comprennent la division du temps, les saisons, les couleurs, les sens, les formes, la matière et l'usage des objets familiers aux enfants, des notions sur les animaux, sur les plantes, sur les industries simples, sur les éléments, sur la forme de la terre, sur ses principales divisions, les noms des principaux Etats de l'Europe avec leurs capitales, les noms des départements de la France avec leurs chefs-lieux, et toutes les notions élémentaires propres à former le jugement des enfants.

Art. 14.

Les travaux manuels consistent en travaux de couture, de tricot, de parfilage et autres appropriés aux localités.

Art. 15.

Le chant comprend les premiers principes de la musique vocale, soit d'après la méthode de M. Duchemin-Boisjousse, soit d'après les autres méthodes qui pourraient être ultérieurement autorisées.

Art. 16.

Les leçons et les exercices religieux et moraux commencent et finissent par une courte prière; ils ont lieu dans les salles d'asile publiques de dix heures du matin à midi, et de deux à quatre heures.

Art. 17.

Les exercices corporels se composent de marches, d'évolutions et de mouvements hygiéniques exécutés en mesure par tous les enfants à la fois, dans la salle et dans le préau. Ils se composent aussi, pendant les récréations, de jeux variés selon l'âge des enfants, organisés autant que possible et dans tous les cas surveillés par la directrice.

Art. 18.

Il est interdit de surcharger la mémoire des enfants de dialogues ou scènes dramatiques destinés à figurer dans des solennités publiques.

Art. 19.

Les directrices de salles d'asile doivent veiller à tous les besoins physiques, moraux et intellectuels des enfants, à leur langage et à leurs habitudes dans toutes les circonstances de la journée; elles s'assurent que la femme de service ne leur donne, sous ce rapport, que de bons exemples.

TITRE III.

Du local et du mobilier.

Art. 20.

Il y a dans chaque salle d'asile plusieurs rangs de gradins, au nombre de

cinq au moins et de dix au plus. Ces gradins doivent garnir tout le fond de la salle.

Il est réservé, au milieu et de chaque côté de ces gradins, un passage destiné à faciliter le classement et les mouvements des enfants.

Des bancs fixés au plancher sont placés dans le reste de la salle, avec un espace libre au milieu pour les évolutions.

Dans la salle destinée aux repas, des planches sont disposées le long des murs et des patères ou crochets sont fixés au dessous, pour recevoir les paniers des enfants et les divers objets à leur usage. Chaque planche est divisée, par une raie, en autant de cases qu'il y a d'enfants. Des numéros, correspondants aux numéros des paniers, sont peints au-dessous de chaque case.

Des lieux d'aisance distincts, pour chaque sexe, sont placés de manière à être facilement surveillés; ils doivent être aérés et disposés de telle sorte qu'il ne résulte de leur voisinage aucune cause d'insalubrité pour l'asile. Le nombre des cabinets est proportionné à celui des enfants; chaque cabinet doit être clos par une porte sans loquet, ayant au plus 0m,70 de hauteur, et retombant sur elle-même.

La cour doit être spacieuse; le sol en est battu et uni.

Art. 21.

Le mobilier des salles d'asile se compose de lits de camp sans rideaux ou de hamacs; d'une pendule; d'un boulier-compteur à dix rangées de dix boules chacune; de tableaux et de porte-tableaux; d'une planche noire sur un chevalet et de crayons blancs; d'un porte-dessin; de plusieurs cahiers d'images renfermés dans un portefeuille; d'une table à écrire garnie d'un casier pour les registres; d'une grande armoire; de petites ardoises en nombre égal à celui des enfants, et de leurs crayons; d'un poêle; d'une grande fontaine ou d'un robinet alimenté par une concession d'eau, se déversant sur un grand lavabo à double fond; d'autant d'éponges qu'il y a d'enfants dans la salle d'asile; enfin, de tous les ustensiles nécessaires aux soins des enfants et à la propreté du service; d'un claquoir et d'un sifflet.

Art. 22.

Les salles et préaux sont nettoyés et balayés tous les matins, au moins une demi-heure avant l'arrivée des enfants.

Le balayage est renouvelé après le repas et après la sortie des enfants. Le feu est allumé dans les poêles du préau et de la classe une heure avant l'entrée des enfants.

Le préau est éclairé dès la chute du jour et aussi longtemps qu'il y reste des enfants.

TITRE IV.

Dispositions générales.

Art. 23.

Les directrices de salles d'asile publiques tiennent :

1° Un registre sur lequel sont inscrits les noms et la demeure des enfants admis provisoirement, le nom du médecin qui a délivré le certificat prescrit par l'article 10 du décret du 21 mars 1855, la date du jour où il a été provisoirement admis;

2° Un registre sur lequel sont inscrits, jour par jour, sous une même série de numéros, les noms et prénoms des enfants admis définitivement, les noms, demeure et profession des parents ou tuteur, et les conventions relatives aux moyens d'amener ou de reconduire les enfants;

3° Un registre sur lequel le médecin inscrit ses observations;

4° Un registre sur lequel les dames patronesses chargées de la surveillance

de la salle d'asile inscrivent leurs remarques sur la tenue de l'établissement au moment de leur visite ;

5° Un registre de présence des enfants.

ART. 24.

Il est interdit aux directrices, sous-directrices, ainsi qu'aux femmes de service d'accepter des parents aucune espèce de cadeaux.

ART. 25.

La femme de service est choisie, dans chaque salle d'asile, par la directrice, avec l'approbation du comité local de patronage; elle est révoquée dans la même forme.

ART. 26.

Les salles d'asile publiques sont ouvertes aux personnes qui désirent les visiter.

ART. 27.

Il y a, dans chaque salle d'asile, un tronc destiné à recevoir les dons de la bienfaisance publique.

La clef du tronc est déposée entre les mains de l'une des dames patronesses chargées de la surveillance de la salle d'asile.

L'emploi des deniers déposés dans ce tronc est réglé par le comité local de patronage.

ART. 28.

Un règlement fixant l'emploi du temps pour chaque jour de la semaine, dans les salles d'asile, est arrêté par le comité local de patronage.

Un exemplaire de ce règlement est toujours affiché dans la salle d'exercice.

Fait à Paris, le 22 mars 1855.

H. FORTOUL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés en date des 3, 8, 16 et 24 mars, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux institutrices d'asile ci-après désignées, savoir :

GIRONDE.

Médaille de bronze. — Mmes Perrouton, sœur Caroline, directrice, à Bordeaux; Souquet, sœur Marianille, id., à Cadillac.

Mentions honorables. — Mme Dayre, directrice à Bordeaux; Klotz, id., à Bordeaux; Pradeau, sœur Sainte-Marie, id., à Lormont; Clément, sœur Joséphine, à Bazas.

BASSES-PYRÉNÉES.

Mentions honorables. — Mlle Roumie, directrice à Pau; Mme Peyré, id., à Salies.

VIENNE.

Médaille d'argent. — Mme Mellac, sœur Aquiline, directrice à Saint-Jacques.

AIN.

Rappel de médaille d'argent. — Mme Durand, directrice à Treffort.

Médaille d'argent. — Mme Petit, directrice à Amberieu.

Rappel de médaille de bronze. — Mme Thenon, directrice à Lagnieu.

Médaille de bronze. — Mme Burlet, directrice à Pont-de-Vaux.

Mentions honorables. — Mmes Chamouton, directrice, à Oyonnax; Chevillon, id., à Montluel.

AISNE.

Médaille de bronze. — Mme Hallé, directrice à Laon.

Mentions honorables. — Mmes Augier, directrice, à Soissons; Saget, directrice, à Saint-Quentin.

MOSELLE.

Médaille d'argent. — Mlle Champtaur, directrice, à Metz.

Mentions honorables. — Mmes sœur Aldegonde Goetzmann, directrice, à Neukirch; Traiteur, id., à Saint-Julien-lez-Gorze.

PAS-DE-CALAIS.

Mentions honorables. — Mmes Jeanson, directrice, à Boulogne; Touzet, id., à Auxi-le-Château; Celse, id., à Arras.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 2, 3, 8 et 10 mars 1855, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Fain-lez-Montbard (Côte-d'Or), construction	1500 francs.
Châtelaudren (Côtes-du-Nord), appropriation et mobilier	400
Antonne (Dordogne), acquisition, appropriation	1200
Boisville-la-Saint-Père (Eure-et-Loir), acquisition, construction	1000
Poisoux (Jura), secours supplémentaire	355
Doazit (Landes), construction	2500
Brioude (Haute-Loire)	1000
Lubillac (id.), construction	500
Saint-André-de-Bohon (Manche), acquisition, construction	2000
Limésy (Seine-Inférieure), acquisition, appropriation	1000
Montceaux (Seine-et-Marne), appropriation	500
Triel (Seine-et-Oise), acquisition, construction	2000
Bouillencourt (Somme), construction	800
Dargniès (id.), construction	500

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le 22 mars dernier, S. M. l'Impératrice a reçu le comité de patronage des salles d'asile, placées sous sa haute protection par le décret du 16 mai 1854. S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, S. Ém. le cardinal Morlot, président, et les membres du comité ont été introduits par M. le comte Charles de La Pagerie, premier chambellan de l'Impératrice. Sa Majesté, accompagnée de Mme la princesse d'Essling, grande maîtresse de sa maison, et entourée de ses dames d'honneur, ayant daigné inviter les dames patronesses à s'asseoir, le ministre a prononcé les paroles suivantes :

« Madame,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le comité de patronage des salles d'asile. S. Ém. le cardinal-archevêque de Tours qui le préside, les administrateurs qui y apportent le tribut de leur expérience, les dames patronesses qui le composent, ont été choisis pour faire descendre jusqu'au milieu des plus obscures chaumières le plus grand bienfait que Votre Majesté puisse y répandre, celui d'une éducation chrétienne. Tous ensemble, ils viennent aujourd'hui faire remonter jusqu'au trône les bénédictions de deux cent mille petites âmes que nous disputons, en votre nom, à l'ignorance et à la misère. Suppléer l'amour maternel là où la pauvreté l'empêche de s'exercer, rivaliser même avec lui partout ailleurs, c'est une entreprise si ambitieuse qu'elle ne peut être justifiée et accomplie que par l'intime accord de ce qu'ont de plus irrésistible et l'autorité divine de la religion et cette toute-puissance impériale dont nous voyons une image de tous points si parfaite dans Votre Majesté. Je sollicite la haute approbation de Votre Majesté pour les efforts que nous avons faits jusqu'à ce jour dans cette voie difficile. »

S. Exc. le ministre de l'instruction publique a ensuite demandé à Sa Majesté la permission de faire lire devant elle le rapport par lequel il lui soumet le projet de règlement que le comité a préparé sur le régime intérieur des salles d'asile. Lecture en ayant été donnée par le secrétaire, Sa Majesté a eu la bonté d'approuver ce rapport et d'y apposer sa signature.

S. Ém. le cardinal Morlot, en quelques mots pleins d'onction, a ensuite remercié Sa Majesté de l'intérêt avec lequel elle a daigné accueillir les premiers travaux du comité.

Sa Majesté a bien voulu témoigner sa satisfaction au vénérab prélat, au ministre et aux membres du comité.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les paroles pronon cées devant l'Impératrice par S. Ém. le cardinal-archevêque c Tours.

Son Eminence s'est exprimée en ces termes :

« Madame,

« Dans cette circonstance, où pour la première fois le Comi central de patronage des salles d'asile est admis à l'honneu d'être présenté à l'auguste protectrice de ces établissement qu'il soit permis à celui que l'Empereur, par une nouvel et bien précieuse faveur, a daigné appeler à présider cet assemblée si dignement composée, d'offrir à Votre Majes l'hommage de sa reconnaissance pour la distinction dont il e l'objet, et le tribut de son dévouement à l'œuvre essentielleme régénératrice sur laquelle un cœur tel que le vôtre, Madame, pouvait manquer d'étendre sa généreuse sollicitude.

« Les bienfaits déjà si sensibles dont la famille et la société so redevables à la belle institution des salles d'asile, vont se mul plier à mesure que l'œuvre se propagera sous la bénédiction ciel, sous le regard protecteur et sous l'influence salutaire de Vot Majesté.

« Le comité central de patronage s'y appliquera lui-même to enter, et Votre Majesté n'ignore pas combien la charité éprouve les lumières et l'expérience des dames qui en font partie, doive concourir puissamment à ce résultat ; combien aussi nous avons compter sur le zèle infatigable d'un ministre vraiment digne d'ê associé au gouvernement de l'Empereur, et aux vues éminemme bienfaisantes de la compagne auguste des plus grandes et des pl hautes destinées.

« Pour moi, Madame, après les devoirs que m'impose la char pastorale, je n'ai rien plus à cœur que de répondre à l'attente l'Empereur et à la vôtre dans une œuvre dont nul plus que moi comprend l'importance, et dont la prospérité toujours croissan je l'espère, fera bénir de plus en plus par les petits enfants, comm par leurs familles, des noms qu'ils ne sauraient environner de tr de respect, de reconnaissance et d'amour. »

DÉCRET DU 21 MARS.

mois qui vient de s'écouler marquera, entre tous, dans l'his-
des salles d'asile. Un décret fondamental, décret fixant tout
ıi se rapporte à l'organisation générale de l'institution; un
ment qui détermine tous les détails du régime intérieur, et
itue, selon l'heureuse expression de M. le Ministre, le *Code*
rnel des salles d'asile, ont été simultanément promulgués.
l'on médite ces documents. Rien de ce qui pouvait contribuer
prospérité, aux progrès de l'œuvre n'a été oublié; tous les
qui avaient pu être dictés par l'expérience et suggérés par
ervation des faits, ont obtenu satisfaction. L'institution des
s d'asile repose désormais sur la base la plus large, et la loi
ve l'œuvre qu'avaient déjà consacrée les mœurs.
es salles d'asile recueillent aujourd'hui les fruits du haut pa-
age sous lequel les a placées le décret du 16 mai 1854. Hon-
à l'auguste protectrice dont la pensée a été une inspiration et
ppui; et au ministre créateur qui, embrassant tout l'ensemble
grands intérêts remis entre ses mains, sait aussi fixer son
rd sur les points les plus obscurs, et s'arrêter aux plus hum-
détails! Honneur au prélat éminent, au prince de l'Église
à l'exemple du Maître, *laisse venir à lui les enfants*, et sait
ver encore en se faisant petit!
mpressons-nous aussi de payer un tribut d'hommages à ces
es zélées qui mettent au service de la charité le prestige de
s illustres, et qui, dans les délibérations du *Comité central*, ne
gnent pas de descendre aux questions les plus techniques que
sent présenter l'organisation et la conduite d'un asile! Nous le
ons dernièrement et nous le répétons : c'est l'honneur de notre
que que la cause de l'éducation des classes pauvres soit soute-
par les sympathies de tout ce que la société possède de plus
é. Le gouvernement a compris la noble tâche qui lui était im-
ée. Il l'accomplit avec persévérance; grâce à l'impulsion qu'il
rime, les efforts se multiplient, les bonnes volontés se pro-
cent, les résultats se produisent; et bientôt, nous devons l'espé-
on pourra répéter avec vérité ce cri échappé du cœur d'un
osophe chrétien : « Non, l'ennoblissement du peuple n'est
t un rêve! »
ous reviendrons successivement sur chacune des questions ré-
es par le décret du 21 mars et par le règlement relatif au régime
rieur. Nous voulons seulement aujourd'hui signaler à l'atten-
toute spéciale de nos lecteurs deux des articles du premier de
documents, les articles 8 et 14. Le premier, en décidant que le
de *salle d'asile modèle* pourra être conféré par le ministre à
es des salles d'asile qui seront signalées pour leur excellente
e, donne un puissant encouragement aux directrices; le
nd, par la création de *comités locaux* de patronage dans toute
mune où sera établi un asile, institue l'un des moyens les

plus actifs de propagande que pussent désirer les amis de stitution. MM. les préfets, nous n'en doutons pas, s'empr ront de déférer au vœu du gouvernement, en groupant t les bonnes volontés au sein de ces conseils locaux; et dames appelées à en faire partie prouveront une fois de que l'esprit et la grâce sont les meilleurs auxiliaires d charité.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

BONHEUR DE L'INNOCENCE.

AIR : *Hélas! ma pauvre Claire!*

Un enfant chante.

Heureux l'enfant docile
Aux leçons de Jésus!
Son cœur devient l'asile
Des plus douces vertus.
Les anges le regardent
Vivre calme et joyeux,
Et tout près de lui gardent
Sa place dans les cieux.

Un autre enfant.

Mais s'il devient rebelle,
Adieu le jour si pur!
Adieu l'ange fidèle
Qui veille dans l'azur!
Plus de joie en partage;
La grâce du Sauveur
Refuse à son visage
Un rayon de bonheur.

Chœur des autres enfants.

O père secourable!
Dont la tendre pitié
Laisse encore au coupable
L'appui de l'amitié,
Aux pleurs de l'innocence,
Invoquant ton saint nom,
De l'enfant qui t'offense
Accorde le pardon!

ÉDOUARD JACQUES.

LA CHANSON DU TRAVAIL.

AIR : *Enfants de l'asile.*

Enfants ! à l'ouvrage !
Voici ma leçon :
Honneur et courage !
Plaisir et chanson !

Or, savez-vous comme
De petit enfant
On devient un homme ?
C'est en travaillant.

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

Pour tenir son livre
Sans jamais bâiller,
Pour penser.... pour vivre,
Il faut travailler.

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

Travailler, c'est rendre
Plus doux son sommeil ;
Travailler, c'est prendre
Sa place au soleil.

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

A vivre sans gêne,
On vit sans désir ;
Mais un peu de peine
Ajoute au plaisir !

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

Où le lâche éprouve
La honte et la faim,
Le courageux trouve
Sa gloire et son pain.

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

Qui partout sait faire
Son lot le meilleur ?
Qui soutient sa mère ?
C'est le travailleur.

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

La main ferme et leste,
Le cœur généreux :
Et l'on a de reste
Pour les malheureux !

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

Dieu crée et dispose
Un germe en tout lieu :
L'homme qui l'arrose
Est l'ami de Dieu.

Enfants ! à l'ouvrage ! etc.

Le travail féconde
Tous les éléments,
Et soumet le monde
A ses instruments.

Enfants! à l'ouvrage! etc.

Il transplante l'arbre
De son sol natal,
Assouplit le marbre
Et fond le métal.

Enfants! à l'ouvrage! etc.

Il peuple les îles
Des lointaines mers,
Et jette des villes
Au fond des déserts.

Enfants! à l'ouvrage! etc.

Il donne à la terre
Son rayon de miel;
Avec la prière,
Il gagne le ciel.

Enfants! à l'ouvrage! etc.

Travaillez, mes anges!
Dans vos jours mortels :
Viendront les louanges
Aux jours éternels!....

Enfants! à l'ouvrage!
Voici ma leçon :
Honneur et courage!
Plaisir et chanson!

EDOUARD JACQUES

LEÇON DE CHOSES.

LE CUIR.

— Qu'est-ce que cela?
— Du cuir.
— Qu'est-ce que le cuir?
— La peau d'un animal.
— Dites-moi les animaux dont la peau nous sert à faire cuir?
— Les bœufs, les chevaux, les veaux, les moutons, les chie
— Leur peau est-elle comme ce cuir que je tiens?
— Non.
— Quelle est la différence?
— La peau de ces animaux est couverte de poils.
— Qu'a-t-on fait à ces peaux?
— Les poils en ont été arrachés.
— Oui, et le cuir a été nettoyé, uni, etc.... Comment avo nous dit qu'on faisait le papier?

On le fait avec des chiffons.
Le cuir est-il fait par des hommes?
Non. L'homme ne le fait pas, mais il le prépare pour son
.
Voici un morceau de peau de cheval; que lui a-t-on fait?
On l'a préparé.
Regardez-le, de quelle couleur est-il?
Il est noir.
Oui, ce côté-ci est noir; mais celui-là?
Il est jaune.
Quel est le côté qui est noir?
C'est le côté de dessus.
Quel est le côté qui est jaune?
C'est le côté de dessous.
Qu'avez-vous donc à dire de ce morceau de cuir?
Le côté de dessus est noir et le côté de dessous est jaune.
Regardez-le encore?
On ne peut pas voir à travers.
Regardez-le toujours?
Il est terne.
Faites attention aux deux côtés?
Le côté de dessus est un peu plus brillant, mais le côté de
s est terne.
Vous m'avez donc dit que le cuir est noir d'un côté et jaune
tre; que vous ne pouvez voir au travers; qu'il est un peu
t d'un côté; mais qu'il est terne de l'autre côté. Et vous avez
tout cela avec vos yeux, en regardant.
Maintenant touchez ce cuir, et dites-moi ce que vous sentez?
Il est mince.
Mais si vous le comparez au papier, qu'en dites-vous?
Il n'est pas si mince que le papier.
Que trouvez-vous encore en le touchant?
Il est uni.
Touchez les deux côtés l'un après l'autre?
Le côté de dessus est le plus uni.
Cherchez bien, que pouvez-vous faire avec ce cuir?
Nous pouvons le plier aisément.
Qu'avez vous fait encore avec le papier?
Nous l'avons chiffonné facilement.
Pouvez-vous chiffonner de même le cuir?
Non; pourtant nous pouvons le plier.
On dit alors qu'il est flexible.
Quand dites-vous qu'une chose est flexible?
Quand on peut la plier aisément.
Vous n'avez pas seulement plié et chiffonné le papier?
Nous avons pu le déchirer.
Essayez de déchirer le cuir?
Nous ne pouvons pas.
Pourquoi?

— Parce qu'il est solide.

— Prenez-le dans vos mains, et soulevez-le?

— Il est léger.

— Ainsi vous venez de me dire que ce cuir est mince, solide et léger; comment avez-vous trouvé ces qualités?

— Avec nos mains.

— Oui, c'est-à-dire par le toucher. Maintenant il ne faut regarder le cuir ni le toucher, fermez vos yeux, je vais l'a cher de vous?

— Il a une odeur.

— Ce qui a une odeur s'appelle une chose odorante; ai cuir est?....

— Odorant.

— Comment avez-vous trouvé qu'il est odorant?

— Avec notre nez.

— En quoi faisant?

— En le sentant.

— Vous avez trouvé d'autres propriétés du cuir avec vos

— Oui.

— En quoi faisant?

— En le regardant.

— Vous avez encore trouvé d'autres propriétés avec vos m

— Oui.

— Qu'est-ce que vous avez fait?

— Nous l'avons touché.

— Vous venez de trouver que le cuir est odorant avez le n pour cela vous l'avez?....

— Senti.

— Où portez-vous du cuir sur vous?

— A nos pieds; nos souliers sont en cuir.

— Comment est le cuir qui sert à faire des souliers?

— Il est fort.

— Oui, il est fort et solide. Pourquoi, par un temps hu votre mère veut-elle que vous ayez une bonne paire de souli cuir, où il n'y ait pas de trous?

— C'est pour tenir nos pieds secs.

— Ainsi l'eau ne passe pas à travers le cuir?

— L'eau ne peut pas le pénétrer.

— Pourquoi se sert-on du cuir pour faire des souliers?

— Parce qu'il est solide et que l'eau ne passe pas au trave

— De quelles autres qualités du cuir avez-vous parlé ava dire qu'il était bon à faire des souliers? Vous ne voudriez p pense, avoir des souliers de fer. Et pourquoi cela?

— Parce qu'ils seraient trop lourds et trop durs.

— Le cuir est donc bon à faire des souliers parce qu'il es et souple.

— Pourquoi les sabots ne sont-ils pas commodes quand pas de bas?

— Parce qu'ils font mal aux pieds.

h bien! le cuir ne fait pas mal aux pieds, parce qu'il se prend la forme du pied.
aintenant je vais vous faire voir encore quelque chose dans : je l'ai mis dans le feu ; que voyez-vous?
se chiffonne.
u'est-ce qui était arrivé au papier?
avait pris feu.
t qu'est-ce que vous sentez pendant que le cuir brûle?
sent très-mauvais.
aintenant répétez ensemble tout ce que vous avez dit sur le

cuir est la peau d'un animal.
ue lui fait-on?
la prépare.
cuir est donc?....
peau d'un animal que l'on a préparée. Avec nos yeux, ou vue, nous trouvons que le cuir est noir et luisant d'un un et terne de l'autre côté. Nous ne pouvons voir au tra- ec les mains ou le toucher, nous trouvons que le cuir est fort, flexible, uni. Avec notre nez ou notre odorat, nous qu'il est odorant. Quand nous le mettons dans le feu, il nne et sent mauvais; il est bon à faire des souliers, parce solide, mince, flexible, léger et que l'eau ne passe pas t au travers.

BIBLIOGRAPHIE.

ES SALLES D'ASILE ET DES ASILES-OUVROIRS, par A. de Malarce. 1 vol. in-8°. Prix, broché, 3 fr. Librairie de L. Hachette et Cie.

s collaborateurs, M. de Malarce, a entrepris de présenter dans un ensemble l'histoire, la législation et l'état actuel des institutions France pour l'amélioration des classes laborieuses. Pour premier s études, il a choisi les salles d'asile. Nous détachons avec plaisir de ssant travail les pages suivantes relatives à l'origine des salles

vre des salles d'asile, comme la plupart des grandes in- de l'esprit humain, devait avoir plus d'un auteur. Il est, remarquable combien de combinaisons nouvelles sont ré- a fois et séparément par plusieurs. La communauté de d'idées, de besoins, de tendances qui existe à chaque ntre les esprits de même valeur pourrait bien donner de ce phénomène.
t à Paris, en l'an 1801, et par une jeune femme, riche et me, que l'institution des salles d'asile fut une seconde et imaginée.

« On ne sait pas assez, en général, tout ce qu'il y a de charitable dans le cœur des femmes du monde. Vous les parées et souriantes au milieu des réunions et des fêtes, avez peine à comprendre que ces belles délicates, si choy prévenues en tout, aient jamais pu voir la misère, les souff du froid, de la faim, de la maladie sans secours, ailleurs qu des spectacles ou dans des livres.

« Mais parcourez, quelque matin d'hiver, un de ces o quartiers de Paris où la solitude et le calme de la nuit se nuent jusqu'au milieu du jour. Remarquez cette femme à l' gne et recueilli qui passe à vos côtés et se dirige vers les qu populeux : sa démarche est si modeste, son pas si press costume si simple qu'on la remarque à peine, et que, de l dirait l'ouvrière matinale se rendant à l'ouvrage ; c'est en ef ouvrière, ouvrière de charité, qui va travailler dans les atel Dieu, partout où elle sait une souffrance à guérir, une do consoler, une faiblesse à protéger. Ne la saluez pas, si vous connaissez quand elle passe ainsi près de vous, la sainte f vous la feriez rougir. Seulement le soir, quand vous la retr chez elle, dans tout le luxe de sa maison, osez l'entretenir d vres et d'orphelins au lieu de ces discours futiles que l'o faits, qu'on invente pour elle; vous serez bienvenu dans le tère de cette vie, et vous sentirez battre un noble cœur so enveloppe frivole, vous sentirez vivre une grande âme d corps d'enfant. De telles femmes sont moins rares qu'on ne moins rares surtout qu'on ne s'est plu à dire. C'est que, da taines régions, le mal revêt un éclat qui le signale à tous le tandis que le bien, caché dans l'ombre, échappe aux regard leurs éblouis.

« Vous qui, de près ou de loin, osez juger le monde, n damnez pas les beaux champs cultivés parce qu'on y voit q plantes inutiles, ou même les grains noirs de l'ivraie pa épis de pur froment.

« Combien de ces femmes qui traversent la vie les lèvr jours riches de paroles et consolantes pour le malheur, les toujours pleines d'aumônes pour la misère, l'esprit toujour en ingénieuses charités, et qui ne laissent pas même un inscrire, comme utile exemple, dans les fastes de la bienfa

« C'est une bonne fortune pour le cœur d'un homme qui découvrir sur sa route. C'est une plus grande fortune enco un pays, quand les circonstances forcent la modestie d qu'une de ces femmes, et mettent ses mérites et son nom a jour. Il en fut ainsi de la marquise de Pastoret, qui mérit proclamée *Mère des pauvres* pour ces deux belles inspirati Crèche et l'Asile.

(*La suite prochainement.*)

FAITS DIVERS.

Le Comité central de patronage des salles d'asile a tenu séance, s 10 et 15 mars, sous la présidence de S. Ém. Mgr. le cardinal-chevêque de Tours.

Le Comité a accordé des secours aux établissements dont les oms suivent :

Salle d'asile	de Ménilmontant (Seine). . .	1000 fr.
—	de Carentan (Manche)	100
—	de Saché (Indre-et-Loire). .	2000
—	de Vence (Var).	200
—	de Roquebrune (Var).	300
—	de Deols (Indre).	300
—	de Châteauroux (Indre) . . .	300
—	de Clairac (Lot-et-Garonne).	200

—M. le préfet du Jura a souscrit cinq abonnements à l'*Ami de nfance*, au profit de la préfecture et des sous-préfectures de son épartement.

—M. le préfet de la Haute-Loire a décidé qu'un abonnement à *Ami de l'enfance* serait pris dans l'intérêt de chacune des lles d'asile de son ressort.

—Nous trouvons dans le *Recueil des actes administratifs* du oir-et-Cher, la circulaire qu'on va lire.

Nous ne pouvons remercier M. le préfet de la flatteuse bienveillance dont notre recueil est l'objet de sa part, qu'en reproduisant entier un document si honorable pour l'*Ami de l'enfance.*

A MM. les maires du département.

Blois, le 30 mars 1855.

« Messieurs,

« Il est une institution, chaque jour de plus en plus répandue appréciée en France, qui assure par les moyens les plus heureux aux petits enfants de l'ouvrier une bonne éducation maternelle. La *Salle d'asile* forme aujourd'hui, d'après la parole même S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, la base du stème de notre enseignement primaire, c'est-à-dire la base de éducation populaire. Elle est aussi une œuvre d'assistance, de arité ; car elle recueille pendant tout le jour les enfants de deux

à sept ans, et laisse par là les parents tout entiers à leurs travaux, libres de tout soin, de toute préoccupation. Ces écoles du premier âge viennent d'être placées sous le patronage de S. M. l'Impératrice, qui semble prendre à cœur toutes les œuvres de charité maternelle. L'Empereur, toujours plein de sollicitude pour les classes laborieuses, a voulu stimuler ainsi la propagation de ces écoles maternelles, et il a de plus créé un comité central de patronage, dont la présidence a été confiée à un éminent prélat, Mgr. le cardinal Morlot, archevêque de Tours.

C'est donc traduire la pensée de l'Empereur, et la pensée la plus généreuse et la plus sympathique aux populations, que de vous signaler les tentatives faites par les hommes de bien pour populariser les salles d'asile.

Je ne négligerai rien pour exciter, pour seconder le zèle actif ou généreux des administrateurs habiles, des personnes charitables, qui peuvent travailler à ce progrès si nécessaire dans notre département qui ne possède encore que neuf de ces établissements. Le Gouvernement est disposé à aider par des subventions les communes qui veulent fonder des salles d'asile : plus de 30 000 fr. ont été ainsi déjà alloués à notre département. Il dépend de vous de mériter de pareils secours ; rappelez-vous bien que l'État doit et donne plus à qui montre plus de volonté de bien faire.

Dès que vous aurez bien connu le principe, l'organisation, le bienfait de la salles d'asile, j'attends beaucoup de votre dévouement au bien de votre commune. Et c'est pourquoi je me fais un devoir de vous recommander une revue mensuelle qui sert habilement la propagation autant que le perfectionnement des salles d'asile ; l'*Ami de l'enfance*, journal des salles d'asile, est publié sous la direction d'un des administrateurs les plus compétents, M. Eugène Rendu. Le prix d'abonnement de cette publication est de six francs par an. J'approuverai toutes les délibérations des conseils municipaux qui voteront cette utile dépense ; assurer la santé et la moralité des enfants, c'est préparer à son pays la paix et la richesse ; c'est aussi sauver de l'hospice, parfois de la prison, bien de ces enfants voués dans leur premier âge à l'abandon, au vagabondage, au vice ; c'est alléger pour l'avenir les charges de l'assistance publique. L'argent dépensé pour de telles œuvres est donc placé à grand intérêt.

Répandez autour de vous cette bienfaisante revue, car le meilleur moyen de servir la propagation d'une bonne œuvre, c'est de la faire connaître.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet de Loir-et-Cher,

P. DE SOUBEYRAN.

3e SÉRIE. T. 1. N° 8. — MAI 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

INSTRUCTIONS POUR L'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 21 MARS.

Paris, le 18 mai 1855.

Monsieur le préfet, je vous adresse, avec les rapports qui ont été présentés à l'Empereur et à l'Impératrice, le décret du 21 mars dernier sur l'organisation des salles d'asile, et le règlement concernant le régime intérieur de ces établissements.

Le système général des salles d'asile est aujourd'hui complété. Au sommet, le Comité placé sous les auspices de Sa Majesté l'Impératrice, représente, avec éclat, pour la France entière, les intérêts permanents de l'institution. Deux dames, Déléguées générales, sont chargées de porter sur tous les points de l'empire la pensée de ce comité : investies de la haute mission de maintenir dans l'ensemble du service des salles d'asile l'unité de vues et de direction, elles sont envoyées par le ministre partout où leur présence est jugée nécessaire; organe spécial de l'administration supérieure, elles ne prennent point de décisions par elles-mêmes, mais elles communiquent au ministre tous les renseignements qui peuvent provoquer d'utiles réformes, et éclairer les délibérations du comité central.

Ce n'est pas tout : le décret du 21 mars décide que le ministre peut instituer, selon les besoins du service, dans chaque académie, une inspection qui s'étend sur les salles d'asile de la circonscription : les dames déléguées spéciales adressent au recteur de l'académie des rapports que ce haut fonctionnaire transmet au ministre avec ses propres observations; elles correspondent directement avec les comités locaux de patronage, et peuvent être invitées par les présidents de ces conseils à leur prêter l'appui d'une expérience éprouvée. Chargées de veiller à l'application des règle-

ments, et au maintien de la méthode, elles inspectent assidûment les salles d'asile de leur ressort, assistent aux examens des aspirantes au brevet d'aptitude, et, toutes les fois qu'elles en trouvent l'occasion, confèrent de l'état des établissements confiés à leur surveillance avec les dames Déléguées générales.

Tel est, indépendamment des comités locaux dont il sera parlé ultérieurement, l'ensemble des autorités particulièrement préposées à la marche de l'institution à laquelle un auguste patronage est venu donner une consécration éclatante.

Il n'est pas nécessaire d'insister auprès de vous, monsieur le préfet, sur la nature et le but de cette institution. Les rapports à l'Empereur et à l'Impératrice vous ont fait suffisamment connaître la pensée du gouvernement. J'attire seulement votre attention sur ce point capital, que les salles d'asile, selon les termes de l'article 1er du décret, sont, avant tout, des établissements d'*éducation*.

Ce seul mot résume un ensemble d'idées que, dans la création et dans la direction des asiles, il est très-important de ne jamais perdre de vue. D'un côté, on ne saurait, sous peine d'en altérer profondément le caractère, confondre les salles d'asile avec cette classe d'établissements qui, uniquement destinés à soulager les besoins physiques, sont rangés, à juste titre, parmi les établissements d'*assistance* : ma circulaire en date du 31 octobre dernier vous a fait connaître que vous devez considérer l'institution des asiles comme la base de notre système d'enseignement primaire. D'un autre côté, il importe essentiellement de ne point transformer les refuges de la première enfance en établissements d'instruction proprement dite, de ne point faire dégénérer la salle d'asile en école. Donner dans la salle d'asile un enseignement technique et complet serait, en premier lieu, changer en leçons fastidieuses pour un si jeune âge d'attrayants exercices; rendre à la mémoire seule, dans l'asile, ce qu'on a voulu y donner à l'intelligence; consacrer à un travail purement machinal un temps qu'il importe de mettre à profit pour le développement de l'esprit et du cœur, pour la culture de facultés délicates, pour les premières et faciles études du chant, pour l'acquisition de cette foule de notions utiles qui, grâce à un système bien conçu d'interrogations habilement conduites, pénètrent sans effort dans l'intelligence des enfants. Ensuite, ne faudrait-il pas craindre que, les petits élèves possédant tant bien que mal, au sortir de l'asile, les connaissances indispensables, un grand nombre de parents se crussent autorisés à leur imposer, dès l'âge de sept ans, ces travaux prématurés qui, dans les centres industriels, sont trop souvent funestes au développement physique des enfants, et multiplient, en même temps, pour eux, les causes d'une corruption précoce? Il convient donc que la salle d'asile précède l'école, qu'elle y prépare, et qu'elle y conduise. Mais il serait fâcheux peut-être qu'elle en tînt lieu. Telle est la pensée qui a présidé à la rédaction de l'article 1er du décret, et

des articles 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du règlement concernant le régime intérieur. Les autorités préposées à la direction des salles d'asile doivent veiller scrupuleusement à ce qu'elle ne soit jamais méconnue.

Au reste, pour tout ce qui tient à cette direction intellectuelle et morale des salles d'asile, monsieur le préfet, le décret vous a préparé des auxiliaires très-actifs, et, je n'en doute pas, très-utiles, en vous appelant à instituer, dans chaque commune où il existe de ces précieux établissements, un comité local de patronage.

Ces comités où la religion, l'administration et la charité maternelle auront leurs représentants, sont appelés à jouer un rôle considérable dans l'organisation générale des salles d'asile. Chacun d'eux, image du comité central institué auprès du ministère de l'instruction publique, aura, dans l'étendue de sa juridiction, à exercer des droits et à remplir des devoirs analogues à ceux qu'exerce et que remplit le comité supérieur pour la France entière, et qui se résument dans ces mots : *protection des salles d'asile.* Recueillir les offrandes en faveur des établissements du ressort; pourvoir au bon emploi des fonds alloués par la commune, le département ou l'État; veiller au maintien des méthodes, à la direction intelligente de l'enseignement; s'assurer des résultats de l'éducation reçue dans l'asile par des visites régulières, telles seront les attributions des dames qui voudront bien, sous la direction du maire, et avec la coopération du curé de la paroisse, mettre en commun les inspirations de leur charité.

Ces comités ne resteront point isolés. D'un côté, ils correspondront avec les dames déléguées par le ministre pour l'inspection des salles d'asile de l'académie; de l'autre, ils se rattacheront au comité central avec lequel ils devront se tenir en communication permanente et de qui ils recevront une haute et salutaire impulsion. Tout ce qui intéresse les asiles de la circonscription devra naturellement les préoccuper, en sorte que, dans les réunions qui devront avoir lieu tous les mois, il sera toujours possible à MM. les maires de soumettre aux délibérations des dames réunies sous leur présidence des objets dignes d'un véritable intérêt. Les présidents, lorsqu'ils le jugeront utile, transmettront les résultats de leurs délibérations au comité central de Paris. Ce dernier, on peut en avoir l'assurance, s'empressera de mettre à profit, dans l'intérêt général de l'œuvre, les avis et les renseignements qui paraîtraient renfermer le germe d'améliorations sérieuses et de sages progrès.

Vous le voyez, monsieur le préfet, les comités locaux formeront un rouage très-important dans l'ensemble du système des salles d'asile; à vrai dire, ils seront le nerf de l'institution. Partout où ces comités fonctionneront avec régularité, le gouvernement pourra être assuré que la pensée de l'administration, sérieusement comprise, sera appliquée avec cet esprit de suite qui garantit le succès.

J'attire donc sur ce point fondamental votre attention toute particulière. Les éléments de la création des comités sont réunis autour de vous; ces comités devront naturellement être composés de dames

que leur position sociale met en mesure d'exercer, au profit des salles d'asile, une salutaire influence.

Ces dames, je n'en doute pas, n'hésiteront point à accepter l'intéressante mission que vous serez heureux de leur offrir au nom du gouvernement et de l'auguste protectrice de l'institution des asiles. Votre appel sera promptement entendu, puisqu'il s'adressera au dévouement et à ces sentiments généreux toujours éveillés dans le cœur des mères. Assurément, il vous sera facile de faire comprendre aux dames dont vous aurez à réclamer le concours que l'esprit et la grâce sont les meilleurs auxiliaires de la charité.

Le nombre des membres de chacun des comités de patronage n'est pas fixé par le décret du 21 mars. Vous avez donc toute liberté d'action. Vous prendrez conseil des circonstances, à cet égard. Vous tiendrez compte naturellement et du nombre des asiles établis dans le ressort, et des éléments que vous vous croyez assuré de pouvoir mettre activement en œuvre. Quelle que soit votre détermination, le point capital c'est que chacune des dames qui voudront bien accepter le titre de membre du comité soit fermement résolue à revendiquer en même temps sa part sérieuse de responsabilité et d'action.

Vous voudrez bien vous occuper immédiatement de la formation des comités locaux; vous me rendrez compte, dans les premiers jours du mois de juin, du nombre des comités formés dans votre département, et des résultats que vous êtes légitimement fondé à attendre de la nouvelle organisation.

Le décret vous a chargé en outre, monsieur le préfet, de la formation de la commission d'examen appelée à constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile. Les membres de cette commission, aux termes de l'article 27, doivent être nommés par vous, pour trois ans, sur la proposition du conseil départemental. Vous voudrez bien ne pas différer de procéder à cette désignation. Le conseil départemental, j'en ai l'assurance, présentera à votre nomination des personnes qu'une expérience réfléchie mettra à même de pouvoir prononcer sur l'aptitude des aspirantes.

Je compte, monsieur le préfet, sur votre initiative pour seconder, par tous les moyens en votre pouvoir, l'intérêt que le gouvernement attache à la propagation des salles d'asile dans votre département. Ce n'est pas seulement à multiplier le nombre de ces établissements que vous devez vous appliquer, c'est aussi à rendre plus sensibles, aux yeux des populations, les bienfaits de l'institution même, en améliorant les salles d'asile existantes. Et ici, veuillez le remarquer, le décret du 21 mars est venu directement à votre aide en créant un moyen d'encouragement que vous ne manquerez pas de signaler à l'attention des directrices. Aux termes de l'article 8, le titre de *salle d'asile modèle* pourra être conféré par le ministre, sur la proposition du comité central, à celles des salles d'asile dont les directrices se seront rendues dignes d'une

narque particulière de distinction. Les droits à cette faveur résuleront de la continuité des soins donnés aux enfants, de l'emploi udicieux et intelligent des meilleurs moyens d'éducation et de prenier enseignement, de l'entretien attentif du mobilier. Le titre de *alle d'asile modèle* sera aussi une consécration des efforts accomplis par les autorités municipales; car les déléguées spéiales ne pourront le solliciter qu'en faveur des établissements lont les dispositions matérielles ne donneront prise à aucune ritique.

Il ne faut pas l'oublier, d'ailleurs : à ce titre de *salle d'asile nodèle* est attaché un privilége qui n'est pas sans importance. C'est ur la déclaration de la directrice de l'établissement modèle, qu'arès ratification du comité local de patronage, l'inspecteur d'acaémie (art. 36) délivrera le certificat de stage créé par l'article 20 u décret; or, ce certificat donnera le droit, d'un côté, de diriger, ès l'âge de vingt et un ans, une salle d'asile ne recevant pas plus e 40 enfants; de l'autre, d'être nommée, dès l'âge de vingt ans, ous-directrice dans une salle d'asile publique.

Il est facile de comprendre tout l'intérêt que présentera l'acquiition d'un tel certificat pour les jeunes personnes qui se destinent la carrière de l'enseignement dans les salles d'asile. Et les direcices, je n'en puis douter, attacheront une sérieuse importance la conquête d'un titre qui, en leur conférant des droits, fera eser sur elles une véritable responsabilité.

Vous le voyez, monsieur le préfet, dans le décret préparé par la aute raison des dames qui, au sein du comité central, mettent u service de l'œuvre des salles d'asile l'autorité de noms illuses, rien de ce qui pouvait contribuer à la prospérité de l'initution des salles d'asile n'a été oublié. Aucun des vœux qui vaient pu être dictés par l'expérience et suggérés par l'obserition des faits n'a été méconnu. Je compte sur votre concours le us empressé pour seconder l'action bienfaisante de l'administraon supérieure, et pour m'aider à rendre l'institution des asiles plus en plus digne de l'auguste patronage sous lequel elle est jourd'hui placée.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération s-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
H. Fortoul.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêté en date du 7 avril, des médailles et des mentions honorables été décernées aux directrices des salles d'asile ci-après désignées, sar :

LOIRET.

Médaille d'argent. — Mme Neveu, sœur Valentine, directrice à Olivet.
Médaille de bronze. — Mme Péridoux, directrice à Orléans.

LOT-ET-GARONNE.

Mentions honorables. — Mmes Dumont-Lamothe, directrice, à Agen; Juliette Bardimer, id., à Villeneuve.

BAS-RHIN.

Médaille de bronze. — Mmes Schuler, directrice, à Westhoffen; Bauer, id., à Niederbronn.

Mentions honorables. — Mmes Deckert, sœur Armance, directrice, à Saverne; Lacombe; id., à Strasbourg; Schnœbele, id., à Heiligenstein; Bourmer, sœur Herlinde, id., à Marmoutier.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 16, 24, 28, 31 mars, 3 et 14 avril 1855, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Condessiat (Ain), construction	1800 francs.
Saint-Dizier-d'Aussiat (id.), mobilier	200
Aisonville et Bernoville (Aisne), acquisition, construction	1500
Cuirieux (id.), acquisition, construction, appropriation.	1500
Glennes (id.), acquisition, appropriation	1200
Bazeilles (Ardennes), construction	3000
Origny-le-Sec (Aube), construction	800
Plaines (id.), acquisition, construction	2400
Conques (Aude), appropriation	1000
Cintheaux (Calvados), acquisition, construction	2000
Villy, (id.), construction	1200
Saint-Christophe (Cantal), mobilier	30
Fléac (Charente), acquisition, appropriation	1500
Ussel (Corrèze), appropriation	500
La Brionne (Creuse), mobilier	40
Illiers-l'Evêque (Eure), acquisition, appropriation	800
Surville (id.), construction	1000
Layrac (Haute-Garonne), acquisition, appropriation	1000
Blaye (Gironde), appropriation	1500
Gaillan (id.), construction	2500
Jailleu (Isère), acquisition, construction	4000
Arboucave (Landes), acquisition, construction, appropriation	500
Arsaque (id.), construction	300
Chailly (Loiret), construction	1200
Coinces (id.), acquisition, appropriation	2000
La Chapelle-Onzerain (id.), acquisition, construction	1000
Dégagnac (Lot), secours supplémentaire	700
Carentan (Manche), asile-ouvroir	2000
La Chaise-Baudouin (id.), construction	1200
Saint-Germain-de-Tournebut (id.), acquisition, construction	1200
Villers-Marmery (Marne), construction, appropriation	1500
Gorron (Mayenne), construction	2000
La Buconnière (id), acquisition, construction, appropriation	2000
Champigneules (Meurthe), construction	1000
Beurey (Meuse), construction	300
Rambercourt-aux-Pots (id.), construction	1000

Coumes (Moselle), construction	500
Longeville-lez-Metz (id.), acquisition, appropriation	3000
Neuvy-sur-Loire (Nièvre), acquisition	1000
Herliès (Nord), appropriation	300
Broyes (Oise), acquisition	800
Hanvoile (id.), construction	1500
Mouchy-Humières (id.), acquisition, appropriation	1500
Saint-Léger-aux-Bois (id.), construction	1000
Espêche (Hautes-Pyrénées), secours supplémentaire, construction	300
Saint-Nazaire (Pyrénées-Orientales), construction	1000
Leiterswillers (Bas-Rhin), réparation, mobilier	300
Niedermorschwihr (Haut-Rhin), construction	1000
Niedermorschwiller (id.), acquisition, appropriation	1500
Saint-Ythaire (Saône-et-Loire), construction	1500
Marigné (Sarthe), construction	1500
La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), construction	3000
Morigny (Seine-et-Oise), acquisition, construction, appropriation	1000
Neufchatel (Seine-Inférieure), appropriation	3000
Chépy (Somme), construction	800
Mézicourt (id.), construction	800
Neuville-aux-Bois (id.), construction, appropriation	1000
Pont-de-Metz (id.), construction	500
Daugé (Vienne), école et asile	300
Isle (Haute-Vienne), mobilier	100
Mémenil (Vosges), mobilier	300
Ménil (id.), construction	1000
Nossoncourt (id.), acquisition, construction	2000
Rothau (id.), acquisition, construction	5000
Saint-Florentin (Yonne), appropriation	300
Saint-Loup d'Ordon (id.), réparation	400

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en te des 19, 20, 23, 26, 28 avril et 1er mai 1855, des secours sur les fonds de Etat ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider ns les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles asile.

Saint-Rambert (Ain), appropriation	1200
Marchais (Aisne), appropriation	1200
Saint-Gobain (id.), appropriation	800
Sept-Monts (id.), construction	300
Vocance (Ardèche), acquisition, appropriation	1000
Saint-Léger, près Troyes (Aube), construction	2500
Thury-Harcourt (Calvados), acquisition, construction, appropriation	2000
Colonie agricole du Val-d'Yèvre (Cher)	4000
Vascœuil (Eure), construction	1000
Thimert (Eure-et-Loir), appropriation	1000
Noueilles (Haute-Garonne), réparation	300
Cavignac (Gironde), mobilier	200
Sauternes (id.), construction	2000
Chissay (Loir-et-Cher), réparation	500
Ouzouer-le-Doyen (id.), mobilier	100
Herbécrevon (Manche), acquisition, construction, appropriation	3000
Monthelon (Marne), école et asile	300
Breuvannes (Haute-Marne), réparation	300
Ormancey (id.), appropriation	1000
Ile-d'Arz (Morbihan), acquisition, appropriation	900
Dalem (Moselle), appropriation	400

Aubry (Nord), construction	1200
Blincourt (Oise), appropriation	1000
Lihus (id.), secours supplémentaire	300
Oberhausbergen (Bas-Rhin), construction	1500
Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise), construction	1000
Echaubrognes (Deux-Sèvres), construction	1800
Mirvaux (Somme), construction	600
Pernois (id.), acquisition, construction, appropriation	300
Mazamet (Tarn), école chrétienne	2000
Saint-Urbain (Vendée), mobilier	100
Neuville (Vienne), construction, appropriation	3000

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DU CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES SALLES D'ASILE.

La lettre qui suit touche à une question générale d'un sérieux intérêt. Nous croyons utile de la faire connaître à nos lecteurs :

« Monsieur le directeur,

« Je me trouve dans une circonstance où, céder aux désirs de personnes pour qui j'ai du reste le plus grand respect, aux désirs de MM. les délégués communaux, serait, selon ma conviction, désobéir aux prescriptions ministérielles, et nuire aux intérêts des enfants qui me sont confiés. Je prends la liberté de m'adresser à vous pour solliciter quelques conseils; vous ne repousserez pas la demande d'une humble directrice de salle d'asile qui vient vous prier de vouloir bien l'éclairer de vos lumières.

« Je dirige, depuis cinq ans, la salle d'asile de....; personne, dans la commune, souffrez que je le dise en toute sincérité, ne connaît la méthode, et ne se rend compte de la vraie mission d'une directrice. On croit que la lecture, l'écriture, l'arithmétique sont les seuls objets dont on doit s'occuper dans l'asile. Les exercices physiques et intellectuels si recommandés pourtant, sont regardés comme superflus.

« MM. les délégués paraissent être de cet avis. La semaine dernière, ils firent des promotions, et, trouvant que parmi les élèves en âge de quitter l'asile, plusieurs ne savaient pas lire couramment, ils crurent devoir me reprocher de perdre mon temps à interroger les enfants sur une foule de sujets, à leur donner des notions sur tout ce qui les entoure; ils me blâmèrent de ne pas mettre les petits élèves en état de lire à livre ouvert, à leur sortie de l'asile.

« Ai-je donc jusqu'à présent complétement méconnu un devoir ? et aurais-je à me dire que j'ai mal compris ma vocation ? Dois-je en effet, dans la salle d'asile, ne plus donner mes soins qu'à l'écriture, à la lecture et au calcul ? Dois-je même, tout en n'abandonnant pas entièrement les exercices qui m'ont paru, jusqu'à ce jour, la partie essentielle de la méthode, pousser les études dont il s'agit aussi loin que semblent le demander MM. les délégués ?

« Je viens en toute confiance, monsieur, vous faire part de mon anxiété, placée que je suis entre le désir d'être en tout soumise à mes supérieurs, et le chagrin de manquer à ma mission en m'y soumettant. Je suis, au reste, toute prête à sacrifier l'opinion que j'ai cru pouvoir soutenir avec une respectueuse liberté, si cette opinion vous semble, en effet, erronée....

« Veuillez agréer avec mes excuses, monsieur le directeur, l'assurance de mon respect ;

X....

« Directrice de la salle d'asile de.... »

La réponse aux questions de notre honorable correspondante se trouve précisément dans la circulaire ministérielle qu'on vient de lire. Cette circulaire ne permet plus de se méprendre sur les limites imposées à l'enseignement dans les salles d'asile, et sur le caractère des leçons qui doivent y être données. Dames inspectrices, délégués, inspecteurs, toutes les personnes préposées à la direction des salles d'asile, le reconnaîtront désormais : Il s'agit dans ces refuges de la première enfance, d'instruire les petits élèves en les captivant; de développer leur esprit par des interrogations multipliées, et ces *leçons de choses* qui apprennent à voir, à observer, à comparer; par ces récits et ces causeries que les circonstances les plus simples font naître, enseignement plein de charme qui jaillit spontanément du cœur des mères, et qui, mieux que des leçons savantes, peut élever l'intelligence et échauffer le cœur; il s'agit de cultiver les sentiments de piété, de transformer les bons instincts en habitudes, d'apprendre aux enfants à distinguer nettement le bien du mal, à la lumière de la conscience; de former, pour ainsi dire, le tempérament moral, et de préparer l'homme dans l'enfant. Voilà le caractère distinctif et en même temps l'honneur de la salle d'asile.

Les études techniques, la lecture, l'écriture, le calcul tiennent dans l'ensemble du système un rang secondaire; elles y sont un moyen beaucoup plus qu'un but. « Ah ! disait un professeur célèbre, donnez-moi des enfants dont l'intelligence soit éveillée, dont le jugement soit droit, je leur apprendrai en dix mois ce que l'on enseigne aujourd'hui en quatre ans. » Ouvrir l'intelligence et former le jugement, telle est la mission de la salle d'asile. Les directrices, en accomplissant cette tâche difficile, auront plus fait

pour la cause de l'instruction et de l'éducation que les maîtres les plus habiles d'écriture, de lecture et de calcul.

Se persuader qu'il est question, pour employer une expression convenue, de *faire la classe* à des enfants de deux à sept ans; croire que la salle d'asile doit copier l'école serait se tromper complétement : qu'on relise la circulaire ministérielle, et qu'on n'oublie pas ces paroles : « Il convient que la salle d'asile précède l'école, qu'elle y prépare et qu'elle y conduise. Il serait fâcheux qu'elle en pût tenir lieu. »

L'administration supérieure veille scrupuleusement à ce que ces principes fondamentaux ne soient jamais méconnus. Tout récemment encore, ayant été informée qu'en une salle d'asile de l'un des départements de l'est, les autorités locales exigeaient, dans l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, des développements exagérés, elle a cru devoir rappeler, par un avertissement spécial, des prescriptions qu'on ne saurait enfreindre sans altérer le caractère de l'institution. En pratique, l'enseignement de la lecture se réduit à peu près, dans les salles d'asile, à des exercices d'épellation : Il comprend, en effet, d'après l'article 9 du règlement du 22 mars, les voyelles et les consonnes, l'alphabet majuscule et minuscule, les différentes espèces d'accents, les syllabes de deux ou trois lettres, les mots de deux syllabes. Le calcul se borne aux opérations les plus simples, faites verbalement sur des chiffres très-faibles (art. 11); et si l'on met entre les mains des enfants, des ardoises et des crayons, le but qu'on se propose est de les distraire en les occupant, beaucoup plus que de leur enseigner l'écriture. C'est sur l'enseignement des connaissances usuelles (art. 13), enseignement qui se donne dans les dialogues de la directrice avec les enfants et qui est merveilleusement propre à développer toutes les facultés de l'esprit, que doit se porter principalement l'attention et se concentrer le zèle des directrices.

Dans les interrogations se manifeste véritablement l'habileté d'une maîtresse. C'est là qu'elle se révèle tout entière, qu'elle se donne, pour ainsi dire, elle-même; c'est là qu'elle est appelée à faire preuve de tact, de jugement, de prudence, d'expérience pratique, de toutes les qualités délicates dont l'absence, jusqu'à ce jour, a si souvent empêché les *écoles* de produire leurs véritables fruits; et qui doivent distinguer essentiellement les directrices des *salles d'asile*; ces qualités, en effet, permettent seules de travailler sérieusement à l'*éducation*. Or, l'éducation est le but principal que poursuit la salle d'asile.

Que les directrices restent fidèles à ces principes, et la salle d'asile deviendra partout ce qu'elle est déjà, là où la méthode est pratiquée avec intelligence, non la copie, mais le modèle de l'école.

Eug. RENDU.

PÉDAGOGIE DES SALLES D'ASILE.

ÉDUCATION PHYSIQUE [1].

II

De la nourriture des enfants dans les salles d'asile.

Après les soins de propreté que de graves considérations d'intérêt hygiénique prescrivent de prodiguer aux enfants, le point qui doit attirer spécialement l'attention des directrices et des médecins des salles d'asile est la nourriture des petits élèves.

Ici encore, il convient d'avoir recours aux leçons d'une expérience technique. Invoquons l'autorité d'un auteur donc nous avons déjà cité les conseils.

« Le pain est le meilleur de tous les aliments; il doit cette qualité à la fermentation acide qui le rend savoureux et léger. Il doit être bien cuit et bien conservé. Le sel le rend plus digestible et sert à lui conserver plus longtemps sa fraîcheur. Le médecin doit connaître les qualités des différentes espèces de pain, afin que sa surveillance puisse s'exercer à propos sur cette partie importante de la nourriture des enfants. En général le pain, quand il est de bonne qualité, laisse apercevoir des trous de grandeur égale et à peu près également distribués, et il doit être léger sous un volume donné. Le pain récent est moins digestible que le pain rassis.

« Toutes les pâtisseries doivent être bannies des repas des enfants; ces sortes de friandises, qu'ils aiment beaucoup, nuisent à leur estomac. Il arrive souvent qu'on leur en donne qui, loin de mériter ce nom, sont grossièrement faites. Souvent on achète à vil prix des pâtisseries de rebut pour en régaler les enfants. Le défaut de ferment et la présence des corps gras en font, dans tous les cas, une mauvaise nourriture. Il importe que les directeurs des salles d'asile en avertissent les parents et leur recommandent de ne jamais en mettre dans le panier des provisions.

« Les soupes de pain sont les meilleures, et les enfants les aiment beaucoup. Ces soupes doivent avoir la préférence sur toutes les autres; mais l'usage adopté en Italie, de donner des soupes aux enfants des salles d'asile, n'étant pas encore reçu en France, nous n'aurions pas à en parler, si nous ne devions appeler l'attention de l'administration sur ce sujet. Les salles d'asile étant à la fois des institutions de charité et des institutions d'éducation, il nous semble assez naturel que toutes les mesures utiles à la santé et au développement des enfants n'y soient pas négligées. Il serait à désirer que, au repas de midi, qu'on décore du nom de dîner, on pût servir aux enfants une bonne soupe, ce qui pourrait se faire à peu de frais, moyennant un léger tribut [2], celui d'un sou par jour,

1. Voy. le nº 6, mois de mars.
2. L'usage dont il s'agit a été introduit en France depuis que ces lignes ont été

par exemple, qui serait imposé aux parents : ceux-ci, pour nourrir leurs enfants, jouiraient ainsi de tous les bénéfices de l'association. Cette mesure nous semble d'autant plus importante que, à Paris et dans les villes de France les plus peuplées, la plupart des enfants ne mangent chez leurs parents que des aliments secs, le matin et le soir, c'est-à-dire au déjeuner et au souper. Il n'en est pas de même à la campagne, où les enfants mangent souvent de la soupe.

« Dans les cas où cette amélioration serait introduite dans le régime des salles d'asile, nous croyons devoir présenter quelques considérations qui ne seront peut-être pas sans utilité.

« Il n'est pas nécessaire que ces soupes soient faites dans du bouillon de viande ; nous croyons au contraire que les potages maigres conviennent mieux aux enfants dès leur sevrage jusqu'à l'âge de sept ans. Il est des conditions individuelles qui peuvent indiquer l'emploi des substances animales, de préférence aux substances végétales ; mais ces conditions sont exceptionnelles, quoique assez fréquentes

écrites. Hâtons-nous de dire que la mesure proposée ici par M. le docteur Cerise nous semble d'un caractère trop absolu. Il est bien vrai : le grand nombre des enfants, en province comme à Paris, n'apporte à l'asile qu'un morceau de pain à peine accompagné de quelques mauvais fruits; et l'on ne peut s'empêcher de regretter, dans l'intérêt de la santé de ces pauvres petits êtres, la soupe copieuse et substantielle des asiles où a lieu une distribution générale. Il y a là une question non seulement d'humanité, mais encore d'hygiène publique qui doit préoccuper une administration vigilante : ces petits enfants qui pâtissent à l'âge où ils ont à prendre leur plus rapide développement, ne doivent-ils pas former la plus grande partie de la population ouvrière de nos villes?

Mais tout en venant en aide à la misère des familles indigentes, il faut éviter de décharger complétement les parents du soin de pourvoir aux besoins de leurs enfants, et prendre garde de faire de la salle d'asile une sorte de première école de mendicité. Ce principe établi, que doit-on faire? Citons ici un récent travail de notre collaborateur M. Doubet, secrétaire adjoint du comité central des salles d'asile, qui, en Italie et en France, a sérieusement étudié cette question particulière. « Il y a deux systèmes à suivre, dit M. Doubet; ne prendre aucun engagement avec les familles, ne faire aucune promesse aux enfants; mais on a remarqué des physionomies souffrantes, des traits altérés, on s'est aperçu que le panier ne renfermait pas le nécessaire : les mesures sont prises, et, semblables à la Providence, des mains amies préparent chaque jour, pour ces enfants, un supplément de nourriture. Les paniers continuent à être garnis suivant les facultés des parents, seulement, quelque étroites qu'elles puissent être, on peut être sûr qu'aucun de ces petits êtres ne pâtira, et ne regardera d'un œil d'envie la portion plus copieuse de son voisin. Chaque mois le comité des dames inspectrices fixe le nombre des enfants qui recevront la soupe; puis il y a à l'asile du pain, un peu de fruits, quelques-unes des provisions de ménage que les dames se plaisent à répartir.

« L'autre système, qu'on peut adopter dans les pays où la population est généralement moins pauvre, est celui-ci : Il est constaté que l'on peut donner une ration de soupe bien substantielle, même avec un peu de viande mêlée à la soupe, à raison de quatre centimes par tête d'enfant, tous frais compris. Eh bien ! sur une centaine d'élèves, dont quatre-vingts apporteraient leur sou pour la soupe quotidienne, les vingt autres qui ne pourraient rien donner, se trouveraient, sans frais pour l'asile, recevoir également leur portion.

« Ces deux méthodes sont en vigueur dans diverses contrées de la France. Il serait désirable, pour les généraliser, de les indiquer aux autorités compétentes. Celles-ci en feraient l'application suivant les besoins et les convenances des localités. »

dans certains climats. Le médecin sait avoir égard aux dispositions de chaque enfant, aux tempéraments, à la constitution, aux maladies; mais il sait aussi que la nourriture végétale est en général celle qui convient le mieux à l'enfance. L'enfant se trouve d'autant mieux de cette mesure qu'il est plus jeune, et il peut être soumis à la nourriture animale avec d'autant moins d'inconvénients que son âge s'éloigne davantage de sa naissance. Telle est la règle que nous croyons pouvoir établir avec certitude.

« Il ne s'agit pas ici de discuter si l'homme est destiné par la nature à être omnivore, c'est-à-dire à puiser ses aliments dans les deux règnes, ou s'il est destiné à les puiser exclusivement dans l'un ou dans l'autre. Nous acceptons les faits qui prouvent assez évidemment son aptitude à se nourrir de végétaux et d'animaux, en même temps qu'à se nourrir exclusivement des uns ou des autres[1]. Il nous importe toutefois de démontrer que la nourriture végétale convient parfaitement aux enfants et que, en général, on pourrait ne jamais leur en donner d'autre si leurs estomacs ne devaient se conformer aux habitudes acquises et qu'ils doivent nécessairement adopter tôt ou tard.

« Les enfants éprouvent un besoin continuel de manger, ce qui indique suffisamment que les aliments doivent être plus abondants que substantiels. Ils aiment beaucoup toute espèce de fruits, ils les préfèrent même à toutes les viandes, dont la vue n'excite jamais leur appétit. Les organes de la digestion sont très-actifs chez eux, ils ont besoin d'agir constamment et sur une grande masse; les substances alimentaires qui contiennent moins de parties nutritives sont par conséquent celles qui leur conviennent le mieux. Le lait maternel est composé d'éléments qui se rapprochent plus de la nature végétale que de la nature animale. Les maladies inflammatoires et aiguës affectent plus souvent les enfants qui mangent beaucoup de viande; ils sont aussi plus irritables. Évidemment les enfants ne doivent pas être soumis au régime qui peut convenir aux adultes. Les œufs et le lait sont les aliments tirés du règne animal par lesquels ils doivent commencer avant d'être admis à se nourrir de viandes, et parmi celles-ci, le veau, le pou-

1. En général, on peut affirmer qu'il est plus facile de se passer de nourriture animale que de nourriture végétale. Le nombre des hommes qui se nourrissent exclusivement de végétaux dans les diverses parties du globe, est incomparablement supérieur à celui des populations qui se nourrissent exclusivement de substances animales. Nous ne voulons pas abandonner ce sujet sans signaler à nos lecteurs des ouvrages très-remarquables d'un médecin anglais, M. le docteur Lambe, dans lesquels cette question est traitée avec toute l'ardeur d'une conviction qu'une longue expérience n'a jamais ébranlée. Ce médecin proscrit toute nourriture animale; lui-même il s'en est toujours abstenu, et il parvient, plein de force, à un âge avancé. Il a imposé à sa famille une diète végétale qui lui réussit à merveille. Voy. *Reports on the effects of peculiar regimen, on scirrhous tumours and cancerous ulcers*, 1 vol. in-8, et *Additional reports on the effects of a peculiar regimen in cases of cancer, scrophula, consomption, astma and other chronic diseases*, 1 vol. in-8, etc., par William Lambe, membre du collége royal de médecine de Londres.

let[1], certains poissons, doivent précéder l'usage du bœuf, du mouton, du gibier, du porc, des oies, etc. Mais revenons à nos enfants de deux à sept ans et aux soupes qui peuvent leur être servies.

« Les fécules sont d'excellents aliments : elles font de bons potages. Le riz est très-sain, très-digestible et très-nutritif. Les légumineuses nous fournissent des substances alimentaires qui conviennent mieux qu'on ne le croit communément. Les purées de fèves, de lentilles, de pois et de haricots, peuvent être employées avec beaucoup d'avantage. Si elles occasionnent des flatuosités, c'est qu'on ne les cuit pas au degré convenable. Les racines potagères alimentaires, comme les navets, les carottes, la betterave, sont à la fois agréables au goût et très-digestibles. On ne saurait trop recommander les potages préparés avec ces racines qui maintiennent la liberté de ventre nécessaire aux enfants, et qui sont en même temps diurétiques et bienfaisantes. Les pommes de terre sont d'excellents aliments pour les enfants. On a remarqué que ceux qui se nourrissent presque entièrement avec ces tubercules, se portent mieux et sont moins sujets aux affections intestinales.

« Les assaisonnements les plus simples sont les meilleurs. Il faut éviter ceux qui sont excitants. Il convient de les choisir parmi des substances végétales nutritives, telles que les oignons, les poireaux, les laitues, l'oseille; on peut rendre les potages plus agréables en y mettant du persil, du cerfeuil, etc., selon les saisons. Les espèces herbacées, quand elles sont de bonne qualité et arrivées à un degré convenable de maturité, sont des substances peu alimentaires, à la vérité, mais très-propres à assaisonner agréablement et utilement les potages et surtout les soupes de pain. Les diverses variétés de choux sont les moins bonnes d'entre les plantes herbacées, mais elles peuvent être servies quelquefois sans inconvénient.

« Revenons aux repas des enfants tels qu'ils les font dans l'asile. Nous avons dit que le pain en formait la base, et qu'il était accompagné de confitures, de fruits, de fromage et quelquefois de viande. Parmi les fruits, il en est qui sont très-bons et d'autres qui le sont moins. Les cerises et leurs diverses variétés, à l'exception des bigarreaux, sont un fruit excellent qui charme à la fois la vue et le goût des enfants. Les prunes, et surtout la prune reine-claude, sont aussi très-bonnes, ainsi que les pêches. Les abricots le sont moins et occasionnent quelquefois des indigestions. Les poires et les pommes sont en général un fruit très-sain. Les figues conviennent moins à l'estomac. Les raisins sont très-salutaires aux enfants ; l'influence de ce fruit sur la santé est très-grande, comme on le remarque dans les contrées où la vigne est généralement cultivée.

1. Si nous parlons de poulets et d'autres aliments qui ne se rencontrent guère dans le panier à provisions des enfants, c'est parce que nous saisissons cette occasion pour adresser nos conseils hygiéniques aux mères de famille et aux instituteurs d'enfants appartenant aux classes plus aisées.

« Tous les fruits que nous venons de nommer doivent être parfaitement mûrs et mangés avec du pain. Ces deux conditions sont indispensables, et elles sont trop souvent en défaut. Elles doivent être exigées dans les salles d'asile. Il arrive rarement que les fruits soient mûrs, surtout dans les grandes villes, où le prix trop élevé en interdit la jouissance aux classes peu aisées ou pauvres. Les confitures, les marmelades, les compotes, quand elles sont bien faites et bien conservées, sont très-agréables aux enfants et leur font manger une très-grande quantité de pain. La confiture de groseille est la plus commune et la meilleure. Celle de coing resserre et convient moins. La compote de pruneaux est légèrement laxative et très-bonne. La marmelade de pomme, les fruits cuits, en général, sont un excellent assaisonnement du pain. Les groseilles blanches et rouges, les fraises, si elles sont bien mûres et sucrées, sont très-bonnes aussi, mais ces conditions sont rares, et ces fruits, s'ils ne sont pas très-mûrs et très-sucrés, sont trop acides. Les noix, les noisettes les amandes, les nèfles, ne conviennent pas aux enfants. En général, les substances oléagineuses sont contraires à leur santé. Les châtaignes cuites dans l'eau ou dans le lait sont, pour certaines contrées, un aliment presque exclusif, et les enfants qui s'en nourrissent sont très-vigoureux. Il serait bon, dans ces contrées, de répandre l'usage de la purée de châtaignes, qui est un mets à la fois agréable et très-digestible.

« Les fromages sont un aliment que les auteurs des livres d'hygiène ne recommanderont pas volontiers aux enfants. Nous serons moins sévères, et nous aurons à l'égard du fromage la même tolérance qu'à l'égard des substances dont nous venons de parler. Il ne s'agit, selon nous, que de savoir choisir entre les qualités diverses celles qui conviennent le mieux aux enfants. Il faut condamner ceux qui sont frais et gras, vieux et en putréfaction, ceux qui sont acides, ou forts, ou en fermentation. Les fromages de Gruyère et de Hollande sont très-bons. Ils n'excitent pas trop la soif. Il est plusieurs fromages, ceux surtout qui sont faits après que le lait a été écrémé, qui sont très-propres à la nourriture des enfants de quatre à sept ans. Les vers intestinaux, dont on fait souvent remonter la source aux larves que peut contenir le fromage, sont très-rares chez les enfants des Alpes, qui en mangent habituellement. Le fromage peut donc être laissé aux enfants des salles d'asile, quand il est bon, et dans la saison où les fruits manquent. Quant aux viandes, si on peut l'obtenir, qu'elles soient de veau, de lapin, de poulet, mais qu'elles ne soient ni grasses, ni épicées, ni préparées en ragoût; qu'elles soient bouillies ou rôties.

« Voilà, certes, une liste assez grande de substances alimentaires. Elle doit encourager les personnes qui portent aux enfants de la classe pauvre une tendre sollicitude. Le pain, les pommes de terre et les châtaignes étant des aliments excellents, et ces aliments pouvant être assaisonnés par une foule de plantes et de

fruits, il est certain que la misère peut être écartée avec de très-légers sacrifices.

« Les boissons, dans les salles d'asile, se réduisent à l'eau pure ou à de l'eau édulcorée avec du réglisse. On sait à quels signes on reconnaît qu'une eau est bonne. Elle doit dissoudre le savon et cuire facilement les légumes. L'eau est toujours la meilleure boisson. Si des circonstances l'empêchaient d'être pure, il est facile d'y remédier à l'aide de fontaines filtrantes et de fontaines dépuratives. Il convient d'en servir aux enfants pendant leurs repas. On peut aussi leur donner de l'eau rougie, dans les pays où le vin n'est pas cher. Pour les enfants qui ne sont pas fortement constitués, cette boisson est aussi bonne qu'agréable. Il faut éviter les vins alcooliques ou trop acides. Il convient qu'ils soient légèrement acidulés, comme ceux d'Orléans. Dans les grandes chaleurs, cette boisson mêlée à une grande quantité d'eau est très-convenable. Il en est de même de la bière qui, dans les pays du nord, peut être substituée au vin avec beaucoup de succès. La bière doit être légère; et si elle est forte, on doit y ajouter une quantité d'eau suffisante pour la rendre moins excitante. Cette boisson convient surtout aux enfants qui montrent des dispositions au vice scrofuleux ou au rachitisme. Il faut interdire l'usage du cidre, qui a, entre autres inconvénients, dit-on, celui d'engendrer des vers. Quoique nous ajoutions peu de foi à ces préjugés qui attribuent aux fruits en général, et au cidre en particulier, la production de ces animaux parasites, nous convenons que le cidre est une mauvaise boisson pour les enfants. Les boissons avec des fruits cuits, tels que les cerises, les groseilles, sont excellentes.

« Nous terminerons cette longue série en recommandant la propreté des aliments, des paniers, des vases, du linge ou du papier qui servent à les contenir ou à les envelopper. Quant à la quantité d'aliments destinée à chaque enfant, il importe qu'elle ne soit pas trop considérable, comme il arrive trop souvent. Le médecin doit la régler dans certaines circonstances, et les directrices doivent exercer une surveillance générale sur ce sujet, en engageant ceux qui ont une portion trop copieuse à en remettre une partie à ceux qui en ont une trop faible. C'est un moyen excellent de concilier les préceptes de l'hygiène avec ceux de l'éducation. »

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

JOURNAL D'UNE DIRECTRICE D'ASILE.

(Suite.)

15 février.

« M. le maire est revenu nous voir accompagné de M. le curé.

Il apportait quelques blouses pour les plus pauvres enfants : à cette occasion, j'ai fait la répétition des exercices habituels de l'asile. Tout a bien été; quelques-unes des réflexions des enfants à propos de la création du monde et de la naissance de Notre-Seigneur ont fait plaisir. Mais ce qui a charmé, ce fut la réponse d'un moniteur de cinq ans. M. le maire se trouvait vis-à-vis du petit bonhomme qui regardait attentivement l'image colorée du cheval appendue au porte-tableau. « Tu aimes donc bien ce tableau-là? lui dit-il.— Oui, monsieur, c'est beau un cheval. — Tu as raison, un cheval est beau, et de plus il est utile. Mais dis-moi, qu'est-ce qui vaut le mieux, d'un cheval bien beau, bien fait, comme celui dont tu regardes l'image, ou d'un petit enfant comme toi? — C'est moi, dit l'enfant sans hésiter. — Et pourquoi vaux-tu mieux que le cheval, toi qui es si faible et si petit? »— Charles a pris un air sérieux, il s'est gratté le front, tortillant son mouchoir, me regardant d'un air interrogateur; puis tout à coup : « Ah! monsieur, s'est-il écrié, c'est parce que j'ai une âme, et que je sais prier le bon Dieu. » M. le curé lui a donné pour cette réponse une magnifique image.

Excité par la réponse du petit moniteur, M. le maire a bien voulu lui-même se mettre à interroger, et il a fait une excellente *leçon de choses*. Il a pris l'encrier de plomb posé sur la table, et le montrant aux petits élèves : « Mes amis, a-t-il dit, j'ai pour habitude de toujours chercher à connaître ce que je vois : il faut que vous fassiez la même chose. Qui sait en quoi est cet encrier? — — En bois! en corne! en terre! ont répondu cinq ou six enfants. —Vous ne savez pas? Eh bien, approche, toi, petit Jules. »— Jules s'est avancé. — « Prends-moi cet encrier dans ta main. — Oh! qu'il est lourd! a dit l'enfant, je sais maintenant : il est en plomb. — Eh bien! qu'arriverait-il si tu le mettais sur la rivière? surnagerait-il comme un morceau de bois? — Oh! non, monsieur, il enfoncerait. — Qui t'a dit cela? — C'est que l'autre jour j'ai regardé pêcher. On a jeté dans la rivière un grand filet qui était tout garni de balles de plomb et qui restait au fond de l'eau. — A la bonne heure; voilà un enfant qui se rappelle ce qu'il a vu. C'est bien cela! »—A ce compliment de M. le maire, Jules est devenu tout rouge de plaisir. M. le maire a repris : « Vous voyez donc que le plomb est lourd, et qu'il enfonce dans l'eau, tandis que le bois est léger et reste à la surface; c'est pour cela qu'on fait les bateaux avec du bois. Et qui me dira où l'on trouve le plomb? » — Personne n'a pu répondre à cette question. Alors M. le maire a expliqué de la manière la plus simple et la plus intéressante en même temps ce que c'est qu'une mine de plomb, comment on la creuse, comment on y descend, comment on l'exploite, etc.... Il fallait voir nos enfants! comme ils écoutaient avidement! Comme toutes les notions qu'ils recueillaient ainsi dans une conversation animée saisissaient vivement leur intelligence! Comme ils s'instruisaient mieux en cinq minutes d'une telle conversation qu'en une heure de lecture!

Après avoir décrit la mine de plomb, M. le maire a repris son

dialogue : « Qui me dira ce qu'on ait avec e plomo? — Monsieur, a crié alors le petit Alfred, mon papa est plombier, et il fait des robinets pour les fontaines, et de grands tuyaux. — Et à quoi servent ces tuyaux? — Je crois que c'est pour conduire l'eau. — Oui, et non-seulement l'eau, mais aussi le gaz pour éclairer la nuit, les rues et les boutiques. Alors, » M. le maire a expliqué ce que c'est que le gaz, puis il a raconté les différentes manières dont on éclairait les rues avant qu'on l'eût découvert; il a terminé en faisant admirer la puissance et la bonté de Dieu qui a mis tant de bonnes choses à notre disposition. Mes enfants ont été ravis de cette charmante leçon; et Dieu veuille que je réussisse moi-même à les instruire en les charmant!

« Faites une leçon de choses tous les jours, m'a dit M. le maire en nous quittant, et je vous réponds que vos enfants seront bientôt plus instruits que les élèves de l'école. »

(*La suite prochainement.*)

LE JOUR DU REPOS.

Air : *Merveilleuse dans ses vertus,*
Ma lanterne est simple et petite.

Pour mieux ordonner nos travaux,
De sept jours Dieu fit la semaine;
Six jours suffisent à la peine,
Et le septième est le jour du repos.

Après la dernière veille
De nos six jours révolus,
Dès l'aurore je m'éveille
A la voix de l'*Angelus*.

Sous le charme, encor plein d'émoi,
D'un rêve à la douce chimère :
Quel jour sommes nous donc, ma mère?....
Dimanche!.... ah ! ce jour est à moi!

A moi ! dis-je? Ingratitude!
N'ai-je pas appris par cœur
Que ce jour de quiétude
Etait le jour du Seigneur?....

Mon père, et ma mère et ma sœur,
Sont prêts à l'heure de la messe;
Et nous allons où Dieu nous presse
Ensemble adorer sa grandeur.

Force du divin mystère
Qui sous nos yeux s'accomplit,
Doux effet de la prière :
D'amour tout mon cœur s'emplit!....

Mais le ciel est resplendissant!
Courons l'admirer dans la plaine,

Autre temple où de son haleine
Dieu répand le baume puissant!

Campagne au loin explorée,
Pas menés au gré du sol,
Fleur cueillie ou respirée,
Papillons saisis au vol;

Tout est bonheur dans ces beaux lieux!
Viens! ma sœur, embrasser ma mère;
Vois donc comme sourit mon père :
C'est que ses enfants sont joyeux!

Ah! nous semblons tous renaître;
Dans un instant de plaisir!
Qu'il est sage et bon le maître
Qui nous a fait ce loisir!

Pour mieux ordonner nos travaux,
De sept jours Dieu fit la semaine;
Six jours suffisent à la peine,
Et le septième est le jour du repos.

*

Mais déjà sur la colline
Le jour éteint son rayon.
L'ombre qui vers nous s'incline
Gagne sillon à sillon.

Rentrons, enfants! le temps fraîchit.
Par ces soirs toujours pleins de sève,
Quand tout à coup le vent s'élève,
Au même instant le froid sévit.

A cet ordre, tout s'agite;
On part, on hâte le pas,
Et l'on se retrouve au gîte
Tous ravis, bien qu'un peu las.

A table où chacun vient s'asseoir,
Notre corps prend sa nourriture;
Mais l'âme aussi veut sa pâture :
Père, que lisons-nous ce soir?

Le livre étale ses pages
Que presse un doigt familier;
C'est l'histoire avec images
Des saints du calendrier.

C'est Pierre, André, Félicité,
Tous si beaux sous leur auréole!
Tous par le sang, par la parole,
Témoignant pour la vérité!

Ils étaient ce que nous sommes;
Qui donc soutint leur effort?
Jésus, mourant pour les hommes!
L'amour, plus fort que la mort!....

La page tourne et le temps fuit....
Assez! mon ami! dit ma mère.
Bien! maintenant, à la prière!
Et que Dieu garde cette nuit!

Allez ! Dieu qui nous éprouve
Là-haut pèse nos sueurs !
Que demain il nous retrouve
Et plus vaillants et meilleurs !....

Pour mieux ordonner nos travaux,
De sept jours Dieu fit la semaine.
Six jours suffisent à la peine,
Et le septième est le jour du repos.

ÉDOUARD JACQUES.

DE L'EMPLOI DE LA JOURNÉE

DANS LES SALLES D'ASILE [1].

(Suite et fin.)

Prière du soir.

La prière du soir sera faite par une seule personne, et les enfants suivront à voix basse. On fera toujours précéder les prières d'un moment de silence pour préparer les esprits et servir de transition entre les occupations temporelles et les aspirations de l'âme vers Dieu. La prière du soir des petits enfants pourrait être ainsi conçue :

O mon Dieu ! — je vous remercie — de cette journée — qui va finir, — des bonnes leçons — que j'ai reçues, — et des plaisirs — que vous m'avez — accordés. — Conservez, — s'il vous plaît, — la santé — à papa, — à maman, — à mes maîtres — et à mes amis. — Pardonnez — à tous ceux — qui m'ont fait du mal, — et pardonnez-moi — toutes les fautes — que j'ai eu le malheur — de commettre ; — je m'en repens — de tout mon cœur, — ô mon divin Père ! — et je veux tâcher — de mieux me conduire — désormais. — Au nom du Père, etc.

On chantera, si l'heure le permet, *Quel plaisir de finir une bonne journée*, etc. et la sortie de classe s'exécutera en bon ordre, comme toutes les autres évolutions : la confusion et le tumulte dans la salle seraient une faute grave, à moins qu'ils n'arrivassent par accident, et dans tous les cas ce serait un malheur.

Départ ; nouveaux conseils aux parents.

La collation de quatre heures se prépare et se passe de la même manière que le dîner. Le soir encore les directeurs doivent s'efforcer de persuader aux parents que, non-seulement il leur est permis de laisser leurs enfants à l'asile aussi tard que leurs travaux l'exigeront, mais qu'il est d'un véritable intérêt pour les enfants eux-mêmes d'y demeurer le plus longtemps possible. Il y a des parents qui, exerçant leur profession à domicile, viendront vous prier de renvoyer leurs enfants à l'issue de la dernière classe, soit qu'ils craignent par un plus long séjour d'importuner les

1. Voy. les numéros 5 et 6 de *l'Ami de l'enfance.*

maîtres, soit qu'ils veuillent procurer à leurs enfants un peu de *liberté* qui les *délasse* de l'école. Ne contraignez point ces personnes-là : efforcez-vous de les persuader. Dites-leur, et répétez-le sans vous lasser, que plus leurs enfants resteront à l'asile sous votre direction, plus ils seront entourés de soin et de bons exemples; que leurs mouvements n'y sont point gênés, nullement contraints; qu'ils s'y déploient, au contraire avec toute la liberté désirable, et que, de plus, les enfants y sont à l'abri de tout danger.

Dites-leur surtout que l'asile offre à leurs enfants des amusements bien supérieurs à ceux qu'ils pourraient se créer eux-mêmes, et que, d'ailleurs, y fussent-ils livrés à leurs seules ressources, ils seront bien plus inventifs s'ils sont stimulés et favorisés par le concours de nombreux camarades. L'émulation est le ressort de tous les esprits, et l'association double les bénéfices du plaisir même.

Les enfants, du reste, appuieront vos discours par le désir qu'ils ne manqueront pas de manifester de rester là où vous êtes, si vous avez su devenir pour eux l'*ami* que vous devez être.

Mme Pape-Carpantier.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des salles d'asile et des asiles-ouvroirs, par A. de Malarce. 1 vol in-8°. Prix, broché, 3 fr. Librairie de L. Hachette et Cie.

(Suite.)

« Mme de Pastoret a rapporté elle-même, dans les termes suivants, les détails de sa pieuse tentative :

« Tous mes souvenirs sont bien anciens, et c'est de l'année 1801 « que date le premier établissement que j'ai tenté pour recueillir « les pauvres petits enfants isolés et sans secours pendant les tra- « vaux journaliers de leurs mères. Je rencontrai un jour une « d'elles que j'allais visiter parce que je l'avais fait admettre aux « secours de la Société maternelle. Elle était chargée du linge « qu'elle venait de laver à la rivière, afin de gagner sa vie et celle « de son enfant. Nous entrâmes dans sa maison, puis dans sa « chambre fermée. Son petit enfant avait été posé sur son lit, mais « il était tombé et était baigné dans son sang; et la pauvre mère « me disait : Je n'ai pas le moyen de le faire garder; on me de- « mande huit ou dix sous par jour, et je n'en gagne que vingt- « cinq.

« Une autre circonstance m'avait beaucoup frappée. Je rencon- « trais souvent, sous nos galeries de la place Louis XV, une petite « fille de six à sept ans, faible et pâle; sa mère l'avait chargée du « soin de sa sœur, enfant de quelques mois, et pour suppléer à la « force qui manquait à sa fille aînée, la mère liait autour de son « cou et de ses épaules la pauvre petite emmaillottée. Et c'est ainsi

« que les deux enfants passaient leur journée, attachées l'une à « l'autre. Un jour enfin je défis tous les nœuds, parce que je ne « pouvais voir sans pitié la petite fille de sept ans s'asseoir fati- « guée et s'appuyer contre la muraille, c'est-à-dire contre l'enfant « même qui tenait à ses épaules. En prenant cet enfant, alors âgé « de huit mois, je le vis entièrement contrefait; l'épine dorsale « était voûtée. Alors je cherchai, presque sans autre guide que la « Providence, une sœur hospitalière; je lui adjoignis une bonne « femme, mère de jeunes enfants, l'un desquels était à la ma- « melle : je les établis dans deux grandes pièces chauffées, rue « Miromesnil, faubourg Saint-Honoré. Mais je voulais trop faire; « je ne pus réussir. Mon projet était de recueillir les enfants en- « core à la mamelle, de les garder, mais de faire revenir leurs mè- « res, une ou deux fois dans le courant de leurs travaux, pour leur « donner leur lait, et de les leur faire reprendre à la fin de la « journée. J'avais douze berceaux, du linge, du lait, de l'eau su- « crée, mais seulement deux femmes, et leurs forces ne purent « suffire aux soins qu'exigeaient dix à douze enfants. La femme « nourrice ne se découragea qu'après avoir elle-même sevré. La « sœur hospitalière perdait sa santé, et, malgré mes regrets, il « fallut céder à la nécessité et quitter toutes mes espérances. Nous « avons cependant élevé toutes les petites filles de nos berceaux, « et ce n'est pas sans un sentiment très-doux que j'ai vu plusieurs « d'entre elles, devenues femmes et mères, nous rapporter leurs « petites filles de cinq à six ans pour être élevées et instruites à « l'école gratuite, qui n'a pas cessé depuis trente-quatre ans. »

« Quelle belle page pour le Livre d'or de la charité chrétienne !

« Cela ne se commente pas; mais on dit au lecteur : Relisez.

« Adélaïde-Anne-Louise Piscatory était née à Marseille, en 1765, d'une ancienne famille qui descend de Fabien Piscatory, conseiller des rois Louis XII et François Ier. Elle avait été mariée, le 14 juillet 1787, à Pierre de Pastoret, alors maître des requêtes, et qui fut en 1829 chancelier de France. Veuve en 1840, elle mourut en 1843.

« Mme de Pastoret ne fut pas moins célèbre par son esprit et sa beauté que par son génie charitable.

« Elle restera dans l'histoire des dames illustres comme un modèle des vertus chrétiennes.

« Ainsi, en deux lieux différents de la France, et à un intervalle de trente années, l'institution des salles d'asile prend germe spontanément.

« L'œuvre n'est encore que ce que nous l'avons montrée; elle passera par l'Angleterre, où de grands économistes lui imprimeront sa forme définitive, avant de nous être rapportée en France. Et c'est à Paris qu'elle nous reviendra, par les soins d'un administrateur bienfaisant, M. Cochin, que la pensée de Mme de Pastoret aura dirigé.

« A mesure que nous allons avancer dans l'histoire des salles d'asile, en nous éloignant de son enfance, si pleine de charme

comme tout ce qui est jeune, notre discours prendra des teintes plus arrêtées, plus nettes, mais moins douces, moins attrayantes pour certains esprits. Aussi avons-nous cherché, dans les premières pages, à éveiller la sympathie du cœur, si ce n'est l'intérêt de la raison, pour cette œuvre, pour cet enfant de bonne venue, afin qu'on fût attaché à connaître toute son histoire et à le suivre jusque dans son âge viril. Et maintenant, nouveaux tableaux : des systèmes, des rapports, des comptes, de la statistique; toutes choses sévères, mais qui ont leur part d'éloquence et peuvent seules convaincre même ceux que l'on s'est fait amis.

« Dans les entreprises de la charité, ce sont les gens de cœur qui donnent le signal du départ, ouvrent la route, entraînent et animent; aux hommes de raison de diriger ensuite, de préciser le but et de régler la marche.

« Aux premiers, dont nous avons tenté de susciter l'ardeur, surtout à nos lectrices, nous disons avec confiance : vous ne nous abandonnerez pas. Aux seconds, nous disons bravement : voici votre heure.

« Les plus grandes erreurs ont toujours quelque vérité qui leur sert d'appui ; les rêveries les plus folles tiennent toujours par quelque point au monde réel : voilà pourquoi les unes et les autres ne sont pas absolument stériles, bien que toujours dangereuses et souvent fatales.

« C'est d'un sentiment vrai, c'est d'une conscience réelle des maux de notre siècle, que sont nés les doctrines et les systèmes imaginés par Robert Owen, cet ardent réformateur qu'un savant historien moraliste français, M. Ph. Chasles, caractérise en ces termes : « Utopiste entre tous remarqué par la persévérance de sa « bizarrerie, créateur de théories longtemps ridiculisées et qui ont « absorbé sa fortune, ennemi de toutes les formes de société qui « existent, aujourd'hui maître d'une association qui s'est répandue « en Angleterre et en Amérique. »

« Ne soyons donc pas surpris si cet homme, dans ses tentatives hardies, désordonnées pour améliorer, organiser, réglementer la civilisation, a pu rencontrer par hasard une idée utile, sage, possible.

Ainsi les alchimistes, dont la race est, grâce à Dieu! bien éteinte, ont déterminé quelquefois au fond de leur creuset des combinaisons heureuses dont la véritable science a tiré parti.

« Robert Owen s'essayait en 1810 à ses expériences de réformation sociale. Il possédait et dirigeait à New-Lanarck, dans le nord de l'Ecosse, un vaste établissement industriel. Les salles d'asile furent implantées à New-Lanarck pour être, comme toutes les choses soumises au réformateur, améliorées, organisées, réglementées.

« Un simple ouvrier, le tisserand James Buchanan, s'offrit à Owen pour le seconder dans son œuvre. C'était, par bonheur pour l'utopiste, un homme doué d'un esprit droit, armé d'une vive intelligence et surtout animé d'un grand amour pour les enfants.

Une étude affectueuse et constante des besoins et de la nature du petit enfant lui révéla bientôt tous les procédés ingénieux qui constituent encore aujourd'hui la méthode des salles d'asile et qui se résument en ces trois points de l'éducation maternelle :

« Donner à l'enfant les soins physiques nécessaires à la conservation de la santé et au développement des forces ;

« Le protéger par une surveillance active contre tout accident ;

« Éclairer et échauffer sa jeune âme par un enseignement varié, agréable et facile.

« Lord Brougham, M. Macaulay et plusieurs autres économistes distingués de l'Angleterre appellent Buchanan à Londres et lui demandent d'organiser sous leurs yeux cette institution, dont ils avaient remarqué en Ecosse les succès bienfaisants. L'école de Brewers est fondée à Westminster, et l'OEuvre des Salles d'Asile, victorieuse dans cette épreuve, a bientôt conquis tous les grands centres de l'Angleterre.

« En 1826, quelques dames françaises, pendant un voyage à Londres, admirèrent la méthode et la tenue des Infants' Schools. De retour à Paris, elles organisèrent un comité de patronage des salles d'asile sous la direction du vénérable abbé des Genettes, curé des Missions.

« C'est un devoir pour l'historien d'enregistrer les noms, à jamais honorés et bénis, de ces généreuses mères de famille qui ont institué dans notre France cette tutelle sociale :

« Mme la marquise de Pastoret fut naturellement désignée à la présidence; les autres fondatrices étaient Mmes de Maussion, vice-présidente ; Jules Mallet, secrétaire-trésorière ; la duchesse de Praslin, trésorière-adjointe ; la princesse Théodore de Bauffremont, trésorière-adjointe; Gautier; de Champlouis ; Anisson-Duperron ; la baronne de Varaignes ; la comtesse de Ludres ; Malfair; la marquise de Lillers.

« La charité privée fut sollicitée sous toutes les formes; elle se montra intelligente du bien projeté, et partant généreuse. Le conseil général des hospices donna un secours de 3000 fr., et offrit un local dépendant de l'hospice des Ménages. Un premier asile fut ouvert et réunit 80 enfants. La direction fut confiée à des sœurs de la Providence de Portieux-des-Vosges ; mais on n'avait pour guide qu'une traduction de deux manuels anglais, et l'on ne put parvenir à organiser la méthode.

« Dans le même temps, le maire du 12e arrondissement de la ville de Paris, M. Cochin (Jean-Denis-Marie), digne représentant d'une famille prédestinée aux vertus de la bienfaisance, étudiait le projet d'une maison complète d'instruction primaire pour le pauvre faubourg Saint-Marceau. Ses tentatives d'éducation de la première enfance le signalèrent au Comité des dames, qui lui demanda son concours ; par ses conseils, une femme intelligente et active, Mme Millet, fut envoyée en Angleterre pour se former à la pratique des Infants' Schools ; il se rendit lui-même à Londres, étudia les règlements et la méthode des salles d'asile, et, de retour

en France, reprit avec l'aide de Mme Millet, dans un local de la rue des Martyrs, l'œuvre ébauchée à l'hospice des Ménages. Cette fois, le succès couronna le dévouement. Et peu de mois après, la grande œuvre de M. Cochin, ce bel établissement d'instruction primaire gratuite pour mille élèves, qui devait un jour porter et illustrer le nom de l'habile et dévoué fondateur, s'élevait, comme par enchantement et ouvrait aux habitants du plus pauvre quartier de Paris de vastes écoles pour les enfants et pour les adultes, et la salle d'asile devenue célèbre sous le nom d'*Asile modèle de la rue Saint-Hippolyte.*

« On ne saurait dire tout le bien qu'a produit cet asile et par les maîtres qu'il a formés, et par les règles qu'il a posées, et par l'émulation qu'il a produite.

« Sur ce modèle, le Comité des dames fonda trois nouvelles salles d'asile....

« Comme l'OEuvre des Enfants-Trouvés en 1648, l'OEuvre des Salles d'Asile en 1829 eut sa crise. Seuls les fondateurs avaient gardé leur foi et leur zèle : tous ces souscripteurs passionnés des premiers jours avaient porté autre part leurs vues et leurs aumônes. Les quelques établissements créés à Paris ne pouvaient déjà plus suffire à leurs frais d'entretien : pour une dépense annuelle de 16 000 fr., on n'avait plus qu'un encaisse de 1250 fr. Que faire? Comment assurer le présent? Comment surtout se mettre en garde pour l'avenir contre la mobilité des sympathies privées?

« M. Cochin s'adressa au Conseil général des Hospices, il plaida chaudement sa cause devant ces intendants de la fortune des pauvres, et, soutenu par ses collègues MM. de Pastoret, de Gérando, Delessert et de La Bonardière, il fit adopter son œuvre de prédilection. La salle d'asile ne périt point.

« Dès lors l'institution, forte d'une bonne méthode et d'un secours assuré, grandit, et se répand d'abord dans les quartiers de Paris, puis successivement dans les grands centres de la France.»

A. DE MALARCE.

FAITS DIVERS.

M. le préfet de la Moselle en communiquant aux maires de son département le décret du 21 mars, leur a adressé la circulaire suivante :

« Metz, le 14 avril 1855.

« Messieurs, le conseil général de la Moselle affecte, chaque année, un crédit spécial destiné à encourager la création des salles d'asile. Il veut ainsi témoigner aux communes ses sympathies pour une institution morale et religieuse qui tend de plus en plus à se développer dans ce département.

« Déjà 57 salles d'asile sont ouvertes dans la Moselle et recueillent plus de 4000 enfants.

« En plaçant les salles d'asile de l'enfance sous la présidence et la protection de S. M. l'Impératrice, l'Empereur a voulu donner au pays la mesure du vif intérêt que cette utile institution lui inspire. Le règlement spécial qui vient de paraître complète l'organisation de ces établissements. Il fixe le programme de leur enseignement, ainsi que les conditions d'admission et le mode de surveillance. Comme il est juste que les parents aisés supportent la faible dépense qu'occasionne la fréquentation des salles d'asile, le principe de gratuité absolue n'a pas été admis. C'est aux comités locaux chargés de représenter la charité privée à chercher la solution pratique la plus utile aux progrès de l'œuvre, et c'est à l'autorité locale à en proposer l'adoption.

« Je crois devoir, messieurs, porter à votre connaissance les dispositions du règlement qui vient de recevoir l'approbation de l'Empereur. Ce règlement vous servira de guide pour propager une institution qui se recommande à tant de titres au bienveillant intérêt de l'administration.

« Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le préfet de la Moselle,*
« Comte Malher. »

— M. le préfet de la Drôme vient d'adresser aux maires de son ressort, des instructions développées sur la situation de l'enseignement primaire du département. Dans ces instructions, il recommande vivement la création des asiles-ouvroirs là où il est impossible de fonder des écoles spéciales de filles; il ajoute au sujet des salles d'asile :

« Quelques communes possèdent déjà ces précieux établissements, qui peuvent être considérés comme la base et le point de départ de l'instruction primaire, mais elles sont peu nombreuses. Je vois même avec peine que plusieurs ne donnent pas les résultats que l'on serait en droit d'en attendre. Dans quelques-unes, la méthode et les exercices sont négligés, dans d'autres, les locaux sont incomplets, le mobilier indispensable est très-défectueux et même fait totalement défaut.

« Je serais très-désireux de voir s'augmenter parmi les communes importantes du département le nombre des salles d'asile; mais je voudrais que les administrations municipales en les créant en appréciassent bien l'importance, et qu'elles ne reculassent pas devant les charges que leur imposeraient leur bonne direction et leur bonne tenue. Le gouvernement s'est toujours montré très-empressé de venir en aide aux localités qui recouraient à la loi, pour des créations de ce genre. Ce concours est un motif de plus pour que j'appelle toute votre attention sur l'opportunité d'un semblable projet. Je recevrai avec intérêt les communications qui me seront faites à ce sujet. »

— Nous constatons avec une vive satisfaction que grâce à l'im-

pulsion donnée par les actes du gouvernement et par les instructions ministérielles, le mouvement en faveur des salles d'asile se propage dans toutes les parties de la France. On vient de lire les recommandations adressées aux maires de leurs départements par MM. les préfets de la Moselle et de la Drôme; dans une circulaire du 31 mars, M. le comte de Bouville, préfet des Basses-Alpes dit à son tour :

« Les salles d'asile reçoivent les enfants des deux sexes de deux à sept ans; elles remplacent pour eux, pendant le jour, les mères de famille; elles ont, de plus, pour mission de leur inculquer ces principes de soumission et d'obéissance si puissants à discipliner le caractère. Les populations des villes apprécient l'utilité de ces établissements, parce qu'ils leur procurent la faculté de disposer de leur temps à leur gré, de le consacrer intégralement aux activités de leur vie commerciale et industrielle. Combien plus grands ne seraient pas ces avantages pour l'habitant des communes rurales, que le besoin appelle chaque jour au loin, dans les champs, sur les montagnes même!...

« Des établissements spéciaux sont destinés à donner aux jeunes filles une instruction en quelque sorte professionnelle ; ils sont connus et recommandés sous le titre d'asiles-ouvroirs. Ces établissements ont pour objet d'habituer les élèves qu'ils reçoivent, aux travaux à l'aiguille, au tricot; ils sont dirigés par la femme de l'instituteur public ou par une couturière agréée par l'autorité et à laquelle la commune assure une indemnité convenable. Pendant que les jeunes filles se livrent, sous l'œil de la directrice, à ces travaux de main, spécialement au raccommodage de leurs vêtements ou de ceux de leurs parents, une d'entre elles, désignée à tour de rôle, fait à haute voix une lecture instructive.

« Les ouvroirs sont appelés, on le voit, à continuer et à développer les exercices manuels auxquels les jeunes filles sont ordinairement soumises dans les écoles spéciales; ils ne peuvent donc produire que de très-bons résultats. Mais l'avantage qu'ils offrent en ce point serait bien mieux apprécié dans les localités nombreuses qui n'ont point d'écoles spéciales, où, par conséquent, les jeunes filles ne trouvent pas à s'instruire des devoirs d'intérieur que leur imposera, un jour, la position de mère de famille. C'est là surtout que l'ouvroir serait un bienfait véritable; car il suppléerait, dans une certaine mesure, aux écoles, que des difficultés financières empêchent trop souvent d'y établir. »

— Dans le mois dernier un soldat du 9e régiment de ligne en partance pour l'armée d'Orient, se présente à la sœur supérieure de l'asile des petits orphelins de Ménilmontant[1], près Paris, portant dans ses bras une petite fille de trente mois. « Ma sœur, dit-il, je pars pour la Crimée, d'où peut-être je ne reviendrai pas; ma femme est cantinière dans le même régiment que moi : je viens vous confier mon enfant. » L'excellente supérieure est touchée d'une

1. Voy. notre 4e numéro.

situation si intéressante; mais les statuts de l'œuvre interdisen
toute admission qui n'aurait pas été prononcée par le bureau d
la société : elle hésite donc et engage le pauvre père à remplir le
formalités prescrites. — « Mais, ma sœur, reprend le soldat, j
pars dans deux jours; que vais-je devenir? Je n'ai ici ni parent
ni amis, faut-il donc abandonner mon enfant au coin d'une rue
Ma sœur, je vous en conjure, ayez pitié de cette pauvre petit
fille. Tenez, vous êtes une sœur de charité, une envoyée du bo
Dieu; je ne vous quitte pas que vous ne m'ayez pris mon enfant!
Et de grosses larmes coulaient le long des joues du brave militair

La supérieure ne peut résister à de telles supplications. Ell
pense que l'administration de l'orphelinat la remercierait d'avoi
suivi, en une telle circonstance, le mouvement de son cœur. Ell
reçoit la petite fille, on peut presque dire la petite orpheline. « Ah
Dieu vous bénisse, s'écrie le soldat; maintenant je n'ai plus peu
des balles et des boulets; je peux partir ! »

On voit par ce trait touchant combien l'orphelinat de Ménil
montant est déjà devenu populaire, et à quel point il continue d
mériter les sympathies des personnes bienfaisantes.

— M. le préfet de Vaucluse a souscrit un abonnement à *l'Am
de l'enfance* au profit de la préfecture.

— Nous trouvons la circulaire suivante dans le *Recueil des act
de la préfecture du Jura.* En reproduisant cette circulaire, nou
remercions vivement M. le préfet du Jura des flatteuses sympa
thies qu'il témoigne à *l'Ami de l'enfance :*

A MM. les maires du département.

« Lons-le-Saunier, 24 avril 1855.

« Messieurs,

« Je signale à votre attention un recueil qui a pour titre *: L'Am
de l'enfance, journal des salles d'asile.*

« Ce recueil, qui paraît une fois par mois, renferme les actes d
ministère de l'instruction publique et tous les documents officiel
intervenus sur les salles d'asile. Outre l'interprétation des instruc
tions, cette publication contient d'excellentes leçons à l'usage de
maîtresses préposées à la direction de ces établissements, et de
observations non moins judicieuses sur les avantages qu'on pe
attendre de la création d'une salle d'asile.

« Cet ouvrage est d'une véritable utilité, non-seulement pour le
communes qui possèdent des écoles de ce genre, mais encore pou
toutes celles qui ont le projet d'en organiser.

« Je vous engage donc, messieurs, à vous abonner à cette intéres
sante publication.

« J'allouerai au budget, sur le vote des conseils municipaux,
prix que vous consacreriez à couvrir cette dépense, qui n'est q
de 6 fr. par an.

« Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-di
tinguée.

Le préfet du Jura,

« Nau de Beauregard. »

3e SÉRIE. T. 1. N° 9. — JUIN 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL DES SALLES D'ASILE.

Le directeur de *l'Ami de l'enfance* a adressé la lettre qu'on va lire à Son Éminence Mgr le cardinal archevêque de Tours, président du Comité central des salles d'asile :

« Paris, 20 mai 1855.

« Monseigneur,

Je prends la liberté d'offrir à Votre Éminence et de soumettre au Comité central les huit numéros du journal des salles d'asile, *l'Ami de l'enfance.*

« Déjà, Monseigneur, il vous a plu d'accorder à ce recueil un témoignage public de haute bienveillance. Le Comité central, j'ose l'espérer, reconnaîtra, dans les efforts des rédacteurs de *l'Ami de l'enfance*, le vif désir de contribuer, pour leur humble part, aux progrès d'une institution consacrée par un auguste patronage, et qu'il faut considérer désormais « comme la base de tout notre sys- « tème d'enseignement primaire. »

« *L'Ami de l'enfance* croirait avoir utilement servi la cause des salles d'asile, s'il parvenait à faire pénétrer jusque dans les plus modestes de ces précieux refuges la pensée même du Comité central et celle de son illustre président.

« Je suis avec le plus respectueux dévouement,
Monseigneur,
De Votre Éminence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Eug. Rendu. »

A la lettre qu'on vient de lire, S. Ém. le cardinal a bien voulu faire la réponse qui suit :

« Paris, 22 mai 1855.

« Monsieur,

« J'ai reçu les huit numéros de *l'Ami de l'enfance* que vous avez adressés au Comité central.

« J'ai offert le journal, de votre part, à cette assemblée, en profitant de la circonstance pour faire connaître ce que je pense d'un recueil si intéressant, à tous égards, et pour dire combien il me paraît désirable qu'il soit connu de plus en plus, et propagé autant qu'il sera possible.

« Les dames composant le Comité central s'associent à ces sentiments; elles me chargent de vous remercier de votre entreprise si louable, et si digne de toutes sortes d'encouragements.

« Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments bien distingués et très-dévoués.

« † F. N., cardinal, archevêque de Tours. »

PARTIE OFFICIELLE.

INSTRUCTIONS AUX RECTEURS POUR L'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 21 MARS.

Paris, le 16 juin 1855.

Monsieur le recteur, je vous communique, avec le décret du 21 mars sur l'organisation des salles d'asile, et le règlement concernant le régime intérieur de ces établissements, les instructions que j'ai adressées à MM. les préfets, à la date du 18 mai dernier.

Ces instructions vous feront connaître la pensée de l'administration supérieure sur l'ensemble du système des salles d'asile. Mais il est quelques points sur lesquels je dois attirer votre attention spéciale : qu'il s'agisse du degré élémentaire, du degré secondaire ou du degré supérieur, vous ne cessez jamais, ne l'oubliez pas, d'être, dans l'étendue de votre ressort académique, le magistrat de l'enseignement.

Les instructions aux préfets ont révélé toute l'importance que, dans l'intérêt des salles d'asile, j'attache aux fonctions de Mmes les déléguées spéciales. Par une intelligente et quotidienne intervention de leur part, la méthode pourra se maintenir et se perfectionner; par elles se répandront jusque dans les plus petites villes ces

traditions précieuses qui, puisées au sein de l'établissement central où l'esprit de la salle d'asile se perpétue en se renouvelant (article 8 du décret), doivent demeurer la règle et assurer l'avenir de l'institution elle-même.

Or, c'est sous votre autorité, monsieur le recteur, que le décret du 21 mars a placé celle de ces dames chargée d'inspecter les salles d'asile de votre ressort académique. C'est à vous qu'est confié le soin de déterminer les tournées de Mme la déléguée spéciale et d'en régler l'itinéraire. Vous ne négligerez rien pour n'agir, à cet égard, qu'en parfaite connaissance de cause; les renseignements que vous présenteront MM. les inspecteurs d'académie et Mme la déléguée elle-même vous seront, sur ce point, d'un indispensable secours; et veuillez vous pénétrer de cette pensée : il importe au plus haut degré que les sacrifices consentis par l'Etat pour chacune des tournées soient compensés et au delà par des résultats positifs.

C'est pour constater ces résultats que Mme la déléguée, à part les communications auxquelles des circonstances imprévues pourraient donner lieu, devra vous adresser chaque année, à la fin d'avril, un rapport général sur la situation du service des salles d'asile dans toute l'étendue du ressort. Ce rapport contiendra des détails précis : 1° sur l'action exercée par les comités locaux de patronage; 2° sur le personnel des maîtresses (aptitude, pratique de la méthode, dispositions morales, conduite); 3° sur le personnel des aspirantes au brevet d'aptitude (leur nombre, manière dont elles se préparent, ou résultats de l'examen); 4° sur l'état matériel des salles d'asile (salubrité des locaux, préaux, mobilier, etc.); 5° sur les créations réalisées ou projetées dans le cours de l'année; 6° sur l'influence morale et pédagogique des salles d'asile du ressort.

Ce rapport, rédigé en double expédition, pourra être présenté par vous, monsieur le recteur, au conseil académique dans sa session de juin, et, avant de m'en transmettre le double (dans les derniers jours de juin), vous aurez à y puiser la matière d'observations que vous devrez adresser sur l'état du service des salles d'asile, à chacun de MM. les inspecteurs académiques. Vous ne manquerez pas de me faire part du caractère de ces observations et des résultats que vous êtes en droit d'attendre.

Le rapport général de Mme la déléguée ne la dispense, au reste, en aucune façon, d'envoyer à chacun des inspecteurs d'académie le rapport spécial sur les asiles du département, dont il est fait mention au dernier paragraphe de l'article 17 du décret.

Je signale très-expressément à vos soins, monsieur le recteur, tout ce qui a rapport à la direction morale et intellectuelle des salles d'asile. En veillant avec sollicitude sur les premiers développements des jeunes enfants qui y sont admis, c'est la cause générale de l'instruction primaire que vous êtes appelé à servir. Quand toutes les salles d'asile de votre ressort donneront le salutaire exemple de cette méthode régulière et rationnelle par laquelle le jugement est exercé, l'intelligence éveillée, le sens moral affermi,

toutes les facultés mises en jeu, les écoles primaires elles-mêmes participeront des résultats qui se seront manifestés au-dessous d'elles ; au développement des premières correspondra nécessairement l'élévation des secondes. Comment admettre qu'en regard des excellents procédés usités dans l'asile, la routine et l'imperfection des méthodes puissent se perpétuer dans l'école? Le progrès de l'une est donc le point de départ et la cause la plus active du progrès de l'autre ; et c'est en ce sens que, selon les termes de ma circulaire en date du 31 octobre 1854, les salles d'asile doivent être considérées désormais « comme la base de tout notre système d'enseignement primaire. »

Vous voudrez bien transmettre, avec les décret et règlement des 21 et 22 mars, un exemplaire de cette circulaire à chacun de MM. les inspecteurs d'académie.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

H. Fortoul.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 18, 21, 25 et 29 mai 1855, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Sigottier (Hautes-Alpes), acquisition, appropriation....	900 francs.
Grospierres (Ardèche), acquisition, mobilier..........	600
Foix (Ariége), acquisition, construction..............	6000
La Couvertoirade (Aveyron), mobilier................	60
Orliaguet (Dordogne), acquisition, appropriation......	400
La Saussaye (Eure), acquisition......................	1000
Cénon-la-Bastide (Gironde), construction............	5000
Pouligny-Saint-Pierre (Indre), établissement..........	500
Saint-Esprit (Landes), acquisition....................	3000
La Chapelle-Vicomtesse (Loir-et-Cher), mobilier.......	50
Ferussac (Haute-Loire), acquisition, appropriation.....	1000
Siaugues-Romain (id.), construction..................	2000
Saint-Aubin-des-Châteaux (Loire-Inférieure), construction..	1500
Gindou (Lot), acquisition, appropriation.............	1200
Luxémont (Marne), mobilier.........................	300
Villeneuve-lez-Charleville (id.), construction..........	2000
Loyat (Morbihan), appropriation......................	600
Briot (Oise), acquisition, construction...............	2000
Delincourt (id.), construction........................	1500
Maimbeville (id.), acquisition, construction..........	1500
Frévent (Pas-de-Calais), construction................	1000
Quelmes (id.), secours supplémentaire...............	800

Saint-Etienne-de-Bigorry (Basses-Pyrénées), construction	2500 francs.
Diebolsheim (Bas-Rhin), réparation	400
Collonges-en-Charollais (Saône-et-Loire), reparation	400
Genouilly (id.), construction, appropriation	1500
Mousseaux-lez-Bray (Seine-et-Marne), construction	2000
Guillerval (Seine-et-Oise), construction	500
Foliès (Somme), appropriation	400
Fossemanant (id.), construction	600
Bollène (Vaucluse), mobilier	500
Aiguillon (Vendée), acquisition, construction	1800
Chauché (id.), construction	2500
Neuville (Vienne), construction	3000

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DES ASILES-OUVROIRS.

Une des institutions les plus utiles qui aient été fondées en France, dans les vingt dernières années, l'institution des asiles-Ouvroirs, a tout spécialement attiré l'attention des gouvernements étrangers. Récemment, l'ambassadeur de Belgique a demandé à M. le ministre de l'instruction publique communication de tous les documents officiels qui concernent cette œuvre excellente.

A cette occasion, nous avons jugé utile, dans l'intérêt des asiles-Ouvroirs, de solliciter du fondateur lui-même, M. de Cormenin, des détails relatifs au but et aux effets de l'institution. L'éminent publiciste a bien voulu se rendre à notre invitation, et offrir le morceau qu'on va lire aux lecteurs de *l'Ami de l'enfance*.

Cette publication coïncide heureusement avec la prochaine ouverture des conseils généraux, qui, pour la plupart, ont déjà voté quelques fonds en faveur de l'œuvre dont il s'agit.

Les Ouvroirs domestiques des Campagnes, qu'il ne faut pas confondre avec les ouvroirs professionnels des Villes, ont pris naissance, il y a une quinzaine d'années, dans une petite commune du département du Loiret.

Cette commune, comme il y en a encore des milliers en France et ailleurs, n'avait qu'une école *mixte*. On appelle école mixte celle qui renferme les filles et les garçons sous la conduite d'un instituteur[1].

Les petites filles sont rangées devant un tableau de lecture et les petits garçons se tiennent plus loin. Elles écrivent sur des tables à part. C'est de la sorte, il faut le dire en passant, que se sont élevées pendant des siècles, dans les écoles de village, les générations des paysans et des paysannes. Les mœurs en étaient-elles moins pures qu'aujourd'hui? Je ne le crois pas; mais cela tenait

1. Voici un tableau curieux, dressé il y a plusieurs années, et qui fera voir

à d'autres causes, et il me faudrait un volume pour les expliquer; or, j'ai besoin d'être court.

Quoi qu'il en soit, on a pris nouvellement pour les écoles mixtes des précautions auxquelles on n'avait pas songé. On a séparé les petites filles des petits garçons avec une haute traverse en planche qui les empêche de se toucher et même de s'apercevoir, pendant l'étude du moins, tandis que le maître les voit du haut de l'estrade où il est assis, et maintient le silence et la discipline dans les deux camps.

Mais, malgré cette séparation des sexes, la promiscuité se retrouve dans les récréations. Les enfants jouent ensemble sans être toujours sous l'œil du maître.

Il était bon pourtant, il était décent que les petites filles fussent éloignées des petits garçons dans les récréations aussi bien que dans la classe.

D'un autre côté, l'instituteur qui est fort en état, plus en état souvent que des femmes, de montrer, même à des petites filles, à lire, à écrire, à compter, ainsi qu'un peu de géographie et un peu de grammaire, est tout à fait incapable de leur enseigner les éléments de la couture.

Il arrivait de là que, dans beaucoup trop de campagnes, des filles ne savaient pas tenir une aiguille, faire un point, ourler, tricoter, marquer, raccommoder leurs propres hardes ni les effets de leurs parents, et que, faute d'une reprise à leurs robes déchirées, ou d'un bouton qui manquait à leurs manches, ou d'un ruban à leurs bonnets, elles n'osaient pas aller à la messe du dimanche, pour y être et y paraître en désordre.

Enfin il ne faut pas oublier que le paysan, pressuré par l'impôt, n'est pas donneur, et qu'à tout ce qu'on lui propose il répond: Combien cela me coûtera-t-il? Et il a raison; car, encore moins que les bourgeois, il a de l'argent dans ses poches.

Or, l'idée des ouvroirs satisfaisait aux trois nécessités dont je viens de parler.

ce qu'était le nombre des écoles mixtes dans quelques départements, ainsi que la quantité comparative des garçons et des filles.

Départements.	Nombre d'écoles mixtes.	Garçons.	Filles.
Nord	387	16 201	3158
Seine-Inférieure	403	10 149	7660
Eure	298	7 759	6247
Seine-et-Oise	456	10 726	6592
Calvados	275	11 228	4532
Orne	252	9 687	2731
Manche	47	878	717
Ille-et-Vilaine	25	729	398
Côtes-du-Nord	37	652	589
Finisterre	18	350	180
Morbihan	8	260	145

Elle était une économie, une très-grande économie pour la commune; car s'il eût fallu construire une maison de filles et se procurer une maîtresse d'école, voici ce qu'il en aurait coûté de plus aux habitants :

Construction d'une maison de filles.	6000 fr.
Appropriation des lieux.........	500
	6500

Qu'on y joigne le traitement de la maîtresse de 200 fr. au minimum, et la différence proportionnelle entre les mois d'école des garçons et les mois d'école des filles, et l'on verra que la charge annuelle de la commune et de ses habitants, se trouverait augmentée d'une rente perpétuelle à payer de 5 à 600 fr.

Il n'est donc pas étonnant que ceci donne à réfléchir à des communes rurales, déjà si pauvres et si grevées, et qu'elles résistent à la fondation nouvelle d'une école de filles.

Qu'on n'oublie pas, de surplus, que le nombre des filles qu'on envoie à l'école n'est que la moitié de celui des garçons, parce qu'elles vont de bonne heure à l'herbe, qu'elles gardent leurs petits frères et sœurs, qu'elles soignent les vaches et qu'elles aident leurs mères dans les détails du ménage.

D'où il arrive que, dans les communes dispersées en hameaux, couvertes de ravins, de ponts flottants, de routes montueuses et délabrées, et distantes du chef-lieu, la maîtresse d'école ne réunirait souvent, en hiver, que dix-huit, vingt ou vingt-cinq filles, et presque pas en été. Est-il alors indispensable de fonder une école spéciale pour coûter si cher et pour montrer à lire à si peu de filles que cela?

C'est pourquoi les communes hésitent autant à en fonder; et si l'on compare cette dépense de 600 fr., au moins, à celle de 60 fr. au plus, que coûte l'établissement d'un Ouvroir, on a tout de suite la raison de la préférence que beaucoup de municipalités, lorsqu'elles savent ce que c'est, ont donnée à nos ouvroirs.

Rien de plus facile et de moins dispendieux à installer.

Nous prenons, dans les communes où n'existent que des écoles mixtes, et par préférence, la femme du maître d'école; ou, si elle ne sait pas coudre, on s'arrange avec une lingère ou couturière du village, agréée par le maire, l'instituteur et le curé.

Les leçons et les heures de la couture n'interrompent pas celles des classes; car c'est pendant les récréations, c'est pendant les jeux bruyants des petits garçons que les petites filles se livrent, dans la chambre de la maîtresse d'école, sous ses yeux et sous sa direction, aux exercices de la couture.

On y recueille non-seulement les filles de l'école âgées de plus de six ans, mais encore les petites filles au-dessous de cet âge, et à celles-ci l'ouvroir sert d'éducation complémentaire, et à celles-là l'ouvroir sert d'école de commençantes; enfin on y reçoit les pe-

tites filles indigentes non admises à l'école primaire, et l'ouvroir leur sert de refuge.

Les petites filles, en entrant, se lavent les mains et le visage; et le travail doit commencer et finir par la prière.

Toutes se rassemblent autour de la maîtresse, les plus petites aux pieds des plus grandes, et comme en famille. Elles gardent le silence. Chacune a sa boîte séparée qui contient son fil, ses ciseaux, ses épingles, ses aiguilles, son dé et son ouvrage.

Les unes ourlent des fichus et des mouchoirs; les autres marquent sur du canevas, en fil de coton de diverses couleurs ou en fil de laine, les lettres de l'alphabet, les chiffres décimaux, leurs noms de baptême et leurs noms de famille, et celui de la commune. Et comme il est beaucoup plus long et beaucoup plus difficile d'écrire ces noms-là à l'aiguille qu'à la plume sur du papier, ou au crayon sur l'ardoise, elles les retiennent plus obstinément dans leur mémoire. Or, ce qui importe surtout aux villageoises pour les actes extrêmement simples de leur vie, c'est de bien et lisiblement savoir signer leurs noms.

Celles-ci tricotent, celles-là mettent des pièces à leurs tabliers, cousent des jupes, raccommodent des draps, des nappes, des robes et des blouses.

Elles travaillent aussi à couper des bonnets, à tailler des brassières, et à confectionner de petites layettes pour des femmes indigentes; et qu'y a-t-il de plus touchant et de mieux que d'employer les pauvres à secourir les pauvres?

A la fin de la classe, elles brossent le bas de leurs jupes, balayent la chambre, chacune à son tour. Quelques maîtresses les occupent, de temps en temps, à savonner, laver la vaisselle, ranger les meubles, faire la lessive, et les habituent ainsi aux soins du ménage.

S'il y a des dames dans la commune, elles vont les surveiller et les encourager, et leur porter un peu de linge et de canevas.

Les maires vont aussi les visiter aux heures des classes, et les inspecteurs dans leurs tournées.

Les ouvroirs commencent généralement au 15 octobre et finissent au printemps, à cette saison où poussent les herbes.

En quelques lieux, l'ouvroir se tient toute l'année.

Le curé de l'endroit se rend souvent à l'ouvroir, où toutes les jeunes filles l'écoutent avec respect, et il leur donne paternellement de petites leçons de piété et de morale. Dieu n'y perd rien, ni elles non plus.

Les petites filles qui vivent entre elles, qui travaillent côte à côte, un jour seront mères de famille. Elles apprendront à leurs filles ce qu'elles ont appris elles-mêmes de leurs maîtresses, et si quelque différend de voisinage s'élève entre leurs maris, elles se connaissent, elles s'aiment, elles apaiseront ces querelles de hameau, elles seront les liens de la réconciliation et de la paix; enfin elles entretiendront mieux le vestiaire de l'armoire et la propreté

du logis, et elles se vêtiront avec décence et comme doit le faire une femme honnête, qui a soin d'elle-même.

Maintenant, j'arrive au chapitre des voies et moyens, et je vous prie de croire qu'il n'est pas aussi gros qu'un chapitre du budget.

Nous avons aussi, on imite toujours les grands, notre article du personnel et notre article du matériel.

Nous donnons 40 fr. pour sa saison à la maîtresse d'ouvroir. C'est bien peu, mais c'est à elle personnellement que le mandat est adressé; il n'y a pas d'argent mieux gagné.

10 fr. sont employés au renouvellement des fils, ciseaux, canevas, étuis, aiguilles, épingles, etc., etc.

10 fr. servent à l'achat d'un peu de bois pour que les jeunes filles ne grelottent point dans l'hiver ainsi que la maîtresse, et qu'elles n'aient pas l'onglée.

Avec 60 fr., et pas plus, je ne saurais trop le répéter, vous pouvez doter une commune d'un ouvroir.

L'autorité supérieure devait être frappée des avantages d'une telle œuvre, non moins que les communes.

Ici, en effet, point de frais de construction d'écoles, point de réparations, point d'état-major, point de portier, point de traitement normal et d'indemnités proportionnelles. On veut un ouvroir : en deux temps on l'instaure; on n'en veut plus : on le supprime.

Le ministre de l'instruction publique nous alloue une somme sur le fonds des salles d'asile[1]; certains conseils généraux nous accordent une autre subvention, et plusieurs conseils municipaux nous votent sur leur boni, quelques francs. Nous allons avec cela, nous nous contentons de peu.

Notre département du Loiret possède un grand nombre d'ouvroirs, et son conseil général qui, depuis douze ans, en recueille les avantages, en comprend l'utilité, s'est montré généreux.

Le ministre actuel de l'instruction publique a, dans plusieurs circulaires, favorisé leur établissement.

Plusieurs préfets l'ont recommandé à l'attention des maires[2].

Des particuliers intelligents en ont établi à leurs propres frais[3].

1. C'est à la bienveillance éclairée de M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, que j'ai dû les premiers encouragements donnés à nos ouvroirs.

2. Préfets du Loiret, de la Meuse, de la Nièvre, de l'Allier et autres.

3. Par exemple, M. le baron Quinette, conseiller d'Etat.

Il serait encore plus facile, si leurs chefs veulent bien s'y prêter avec cette intelligence et cette libéralité dont ils ont déjà donné tant de preuves, d'approprier nos ouvroirs aux grandes manufactures. Là se rassembleraient dans une salle séparée, pendant que leurs mères travaillent, une assez grande quantité de petites filles qu'elles sont obligées de laisser à leur logis, presque à l'abandon, et qui seraient conduites à l'ouvroir par leurs mères et ramenées par elles à la sortie de la manufacture.

Je n'ai pas besoin de dire tout le bien qui résulterait d'une pareille œuvre.

La chose, au surplus, est tellement simple, qu'il ne me faudrait pas plus d'une heure de causerie avec le maire, l'instituteur et le curé, pour organiser un ouvroir dans le premier village à école *mixte* que je traverserais, et où je n'aurais jamais mis les pieds.

Et toute autre personne le pourrait aussi bien que moi.

En résumé, il ne faut pas, comme on le voit, de bien grands efforts d'esprit, de temps ni d'argent, pour établir un modeste et charitable ouvroir de campagne, et pour enseigner à ces intéressantes petites filles, dont il y en a tant d'indigentes, la propreté de la personne, le travail et la prière en commun, les ouvrages d'aiguille, de tricot, de marque, d'ourlé, et les soins du ménage.

N'y a-t-il donc rien de mieux à faire et à proposer dans nos pauvres campagnes que des ouvroirs? Oh! si, il y a encore mieux à faire. Mais je crois que les ouvroirs peuvent produire quelque bien transitoirement; et qu'est-ce donc que presque toutes les œuvres humaines, si ce n'est des œuvres transitoires?

CORMENIN.

ÉTAT ACTUEL DES SALLES D'ASILE.

*Au directeur de l'*Ami de l'enfance.

« Paris, 1er juin 1855.

« Mon cher ami,

« Vous avez eu la bonté de me demander de collaborer à *l'Ami de l'Enfance*. Vous avez le choix, pour m'y décider, entre bien des motifs : le respect pour la mémoire et l'œuvre de mon père, qui fut le fondateur du journal que vous avez si heureusement renouvelé, mon ardent dévouement aux salles d'asile, le plaisir de vous seconder en vous imitant quelquefois. Il n'est aucun de ces motifs qui n'ait toute-puissance sur ma volonté. Vous pouvez donc entièrement compter sur mon vif désir de vous être de quelque secours.

« Acceptez mes sincères félicitations méritées par le but, l'ardeur et aussi le succès de vos intelligents efforts; ils sont dignes du nom et des traditions de votre père, qui travailla avec le mien à cette belle œuvre des salles d'asile, comme nous y travaillerons quelquefois ensemble, si mes vœux sont exaucés.

« Croyez, mon cher ami, à tout mon dévouement,

« Augustin COCHIN.

« Maire du Xe arrondissement. »

Nos lecteurs s'applaudiront avec nous de la promesse que M. Augustin Cochin veut bien nous faire. S'il est un nom consacré dans le respect et la reconnaissance des amis des salles d'asile et qui ait droit à une place d'honneur dans les pages de *l'Ami de l'Enfance*, assurément c'est celui de l'homme de bien qui

peut être considéré comme le second fondateur des salles d'asile en France, et dont le fils, en développant ses œuvres, sait encore augmenter un héritage de popularité si noblement conquise.

Nous savons nous-même tout ce qu'on peut puiser d'inspiration et de force dans le culte des traditions paternelles; et nous sommes heureux de trouver, comme notre ami M. Cochin, dans ces traditions, un dévouement absolu à l'œuvre excellente que *l'Ami de l'enfance* a pour mission de servir.

Nous donnons dès aujourd'hui à nos lecteurs le morceau destiné par M. Cochin à la *réunion internationale* de charité, et que l'auteur veut bien nous communiquer.

Eug. RENDU.

La fondation des salles d'asile en France n'est pas ancienne; presque toutes les personnes qui ont favorisé les débuts de cette institution populaire et touchante, ont encore la joie d'en contempler les progrès, à l'exception de la femme admirable et de l'homme de bien qui en ont été les principaux propagateurs, Mme la marquise de Pastoret et M. Cochin.

Je ne sais si aucune institution de bienfaisance a eu le privilége de voir disparaître plus vite les préventions nées aux premiers moments, et d'être consacrée par une plus rapide popularité, et par une pareille unanimité de suffrages.

En 1833, en effet, cinq ans après l'établissement de la première salle d'asile modèle, dix autres étaient fondées à Paris.

En 1837, il y en avait en France 330 dans 62 départements, recevant 28 250 enfants, et le gouvernement attachait à l'institution assez d'importance pour lui consacrer l'ordonnance du 22 décembre 1837 suivie des excellents règlements de 1838.

En 1850, on comptait 1727 salles d'asile, recevant environ 157 000 enfants, et en 1852, il y en avait 1845, dont:

1127 communales.	525	laïques.
	602	religieuses.
718 libres.	492	laïques.
	226	religieuses.

Le nombre est actuellement plus considérable encore, et peut être évalué à 3000.

Les 1800 salles d'asile énumérées dans la statistique officielle de 1850, appartenaient à près de 1100 communes, et étaient réparties dans 85 départements[1].

Ainsi, dans tous les départements de France, les salles d'asile ont trouvé des amis; car leur fondation a été partout volontaire, due à des bienfaiteurs particuliers ou au zèle d'administrateurs éclairés.

Des rangs et des opinions les plus diverses, sont partis d'unanimes éloges que sont venus consacrer les bénédictions de l'Eglise et les encouragements de l'Etat.

1. Un seul, le Cantal, ne figure pas dans la statistique.

« *La salle d'asile*, s'écrie avec tout l'ascendant d'une autorité auguste, Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, *est le point et comme la station intermédiaire qui sépare le berceau de l'école.... C'est un heureux mélange et un sage tempérament des soins que réclame le développement de l'intelligence et des exercices qui servent à fortifier et à assouplir les organes. L'asile est le supplément de la sollicitude maternelle, lorsque cette sollicitude ne peut s'exercer avec profit pour l'enfant et sans préjudice pour la famille.... Le définir, c'est faire son apologie.* »

(Instruction pastorale, 9 novembre 1846.)

Le décret impérial du 16 mai 1854 contient ce témoignage insigne de la reconnaissance publique :

« *Considérant que les salles d'asile contribuent de la manière la plus efficace au bien-être moral et physique de l'enfance, partout où les familles demandent leurs moyens d'existence à des travaux qui les éloignent nécessairement de leur domicile....* »

Nous pourrions joindre à ces témoignages éclatants les expressions les plus variées de l'approbation universelle, et les emprunter, si nous ne craignions trop de contraste entre les noms et les langages, soit aux écrits du respectable M. Rendu, l'un des principaux bienfaiteurs des salles d'asile, soit aux pages bizarres d'écrivains, ennemis ordinaires des œuvres du christianisme. On ne peut être surpris, d'ailleurs, de constater cet accord. Quoi de plus simple, en effet, de plus touchant, de plus populaire, de plus efficace que la pensée première à laquelle sont dues les salles d'asile ?

On a quelquefois insinué que, comme toutes les institutions destinées à soumettre les enfants à une éducation collective, elles affaiblissaient l'esprit de famille.

Si ce reproche unique, mais grave, était vrai; si ce lien sacré, déjà si fatalement relâché, l'était encore davantage par cette œuvre, la salle d'asile serait condamnée. Je ne me demanderais même pas si la famille est trop souvent mauvaise ; car la dispenser de devoirs, serait la rendre pire encore. La salle d'asile ne serait qu'une pieuse calamité. Il faudrait la fermer.

Mais il n'en est pas ainsi.

La salle d'asile, en soulageant le pauvre ouvrier dans ses besoins, ne le dispense pas de ses devoirs; elle n'épargne à la mère, ni les premiers soins dont elle seule peut et doit entourer son enfant nouveau-né, ni la part prépondérante que Dieu lui assigne dans l'éducation des premières années ; elle le reçoit de ses mains, comme un emprunt, comme un dépôt sacré, et l'y remet, plus instruit et meilleur, après l'avoir gardé seulement pendant les heures du travail.

Excellente préparation à l'école, retour heureux de la femme

lans l'éducation première, mode de secours efficace et opportun, en assurant un abri à l'enfant encore incapable d'aucun effort utile à la société, la salle d'asile permet à la mère de demander son pain au travail et de refuser celui de l'aumône. Comme un vaste tour placé sur le chemin des enfants trouvés, où la mère déposerait son enfant, mais pour le retrouver, la salle d'asile prévient les abandons et ne souffre pas que le désespoir s'impose à la misère et que le crime soit la dernière ressource du malheur.

Y a-t-il donc un secret pour dispenser les mères pauvres de travailler et leur assurer du pain, sans qu'elles l'aient gagné ? Il faut qu'elles quittent une partie du jour, ou leur enfant, ou leur travail. Comment remplacer leur travail? Mais comment, aussi, les remplacer elles-mêmes près de leurs enfants ? Et comment faire, au nom de la société, pour que quatre ou cinq cent mille enfants, abandonnés dans les champs ou dans les rues, soient propres au lieu d'être sales, soignés au lieu d'être battus, forts au lieu d'être scrofuleux, et apprennent que le nom de Dieu est une prière et non un jurement ?

Il n'y a que deux moyens d'y parvenir : L'amour de l'argent a inventé l'industrie des *gardeuses*, l'amour de Dieu a inspiré les salles d'asile.

Qu'est-ce qu'une *garderie?* Le plus souvent une prison ou un magasin d'enfants, une salle trop petite pour le nombre des pauvres petites créatures qu'on y entasse, malsaine, rarement aérée, chauffée à l'excès par un poêle brûlant, habitée par une femme ignorante, insensible et malpropre, dont la seule méthode est une verge, et dont les brutalités sont payées.

Qu'est-ce qu'une vraie salle d'asile? Un bâtiment simple et modeste, quelquefois une chaumière, mais élevée ou réparée par des hommes de l'art, où tout est calculé, ce qu'il faut de lumière aux yeux, d'air à la respiration, de chaleur au sang, d'espace aux mouvements ; salle ouverte gratuitement à tous les petits enfants des pauvres et fréquentée par leurs bienfaiteurs; ils y sont reçus par une femme, par une mère, dont les autorités les plus élevées ont reconnu l'aptitude, dont les ministres de la religion ont garanti la piété et la vertu. La journée s'y passe sans terreur, sans ennui, abrégée par la variété des exercices, et par les artifices ingénieux d'une méthode qui est un mélange de la plus habile expérience et de la plus exquise tendresse.

Quel bienfait pour les enfants, pour les familles, mais aussi pour la société tout entière! Délivrée d'un opprobre, enrichie d'un don divin, la patrie, dont ces enfants seront un jour la force ou le fléau, peut dire d'elle-même, comme le Sauveur : « Ce qui est fait au plus petit d'entre ceux-ci, est fait à moi-même. »

Tous les bons cœurs sentent cela, et cette conviction qui a fondé et défendu les salles d'asile, doit les propager encore; ceux qu'elle anime ne peuvent se contenter des progrès déjà accomplis. Sans doute, 1085 communes, en 1850, possédaient 1800 salles

d'asile! Mais ces communes ont plus de 7 000 000 d'âmes; on peut évaluer à plus de 300 000 les enfants qui pourraient y profiter des salles d'asile, et 150 000 seulement y sont reçus. Il y a plus de 35 000 autres communes, contenant 27 000 000 d'âmes et peut-être 1 000 000 de petits enfants pauvres au-dessous de sept ans, qui en sont complétement dépourvues! Quelle carrière ouverte aux pacifiques et charitables conquêtes de cette institution bienfaisante!

Le décret récemment publié du 21 mars 1855, décret rendu obligatoire par la loi de 1850, nous fait espérer que presque tous les obstacles à des progrès nouveaux seront désormais levés.

L'ordonnance du 22 décembre 1837 avait assurément produit de grands résultats. Toutefois les rapports des dames inspectrices générales et les observations de ceux qui suivent de près l'instruction, accusaient plusieurs causes de ralentissement et d'embarras. Pour résumer en quelques mots les vices de la situation actuelle, on peut dire qu'il manquait aux salles d'asile :

Une loi plus claire, plus complète;

Des autorités moins compliquées et plus agissantes;

Des facilités plus grandes pour leur fondation;

Une diffusion plus générale de la méthode;

Des maîtresses plus nombreuses.

Le décret du 21 mars 1855 est une heureuse innovation, et il remédie à une partie des maux signalés :

1° Il assure les ressources des salles d'asile, le traitement et la pension des directrices, et introduit sagement le principe de la semi-gratuité (art. 11, 12, 32, 33, 34);

2° Il simplifie, moins qu'il ne faudrait peut-être, mais d'une manière pourtant notable, les autorités chargées d'examiner, de nommer et de surveiller les directrices; en substituant des comités à l'action isolée des inspectrices, il entoure les salles d'asile d'une émulation salutaire et d'un patronage plus efficace (art. 14, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 27);

3° Il place l'instruction religieuse directement sous l'autorité des évêques; associe, comme il convient, les ministres du culte à la surveillance, et exige que le crucifix et l'image de la sainte Vierge soient, dans toutes les salles d'asile, offertes aux regards et aux respects des petits enfants (art. 3, 6);

4° Il facilite les fondations en étendant aux salles d'asile libres les formalités voulues par la loi de 1850, en exigeant des conditions moins compliquées des directrices de salles d'asile de moins de quarante enfants (art. 20, 21), et en maintenant les droits des communautés religieuses;

5° Enfin, il donne plus d'essor au recrutement des directrices, maintient la méthode et en facilite la propagation par la protection accordée aux *salles d'asile modèles* et aux *cours pratiques* (art. 8); il exige un examen pratique (art. 30) et la constatation dans les lettres d'obédience des religieuses, d'une préparation spéciale (art. 21).

Le règlement du 22 mars est destiné à préciser tous les détails de la méthode et du régime intérieur.

Il faut louer hautement le ministre, auteur du décret, d'avoir nettement maintenu le caractère de la méthode des salles d'asile. Il en exprime avec bonheur les heureux effets par ces mots du rapport à l'Impératrice :

« Cent, cent cinquante enfants, réunis autour d'une seule femme, vont, viennent, montent, descendent, parlent, comptent, chantent au moindre signal, et reçoivent, non-seulement avec intérêt, mais avec plaisir, les premières connaissances usuelles et le germe de sentiments moraux et religieux qui promettent au pays d'honnêtes générations. Quand on voit tous ces mouvements, qui commencent et finissent avec le jour, s'accomplir joyeusement par la seule autorité de la parole et de l'exemple, sans le moindre désordre, sans le plus petit tumulte, sans qu'il en coûte une seule larme à un seul enfant, on ne peut s'empêcher de reconnaître la puissance des procédés d'éducation usités dans les salles d'asile. Ne doit-on pas s'efforcer de conserver, de perpétuer jusque dans ses moindres détails une méthode si utile ? »

C'est bien là le tableau original et animé que présente une salle d'asile. La méthode peut être définie : un but donné au mouvement perpétuel des enfants, une occupation à leur désœuvrement, une direction à leurs premiers pas, une mère à leur abandon.

Le maintien et la diffusion de cette méthode, due particulièrement à l'auteur du *Manuel de salles d'asile*, ont été favorisés puissamment par des écrits excellents ; tels que ceux de Mmes Millet, Doubet, Carpantier, Chevreau-Lemercier; de MM. Rendu, Jubé de La Perrelle, Depasse; par le journal *l'Ami de l'enfance*, fondé par MM. Cochin et Battelle, et si heureusement renouvelé par M. Eugène Rendu.

A tous ces éléments va s'ajouter, à propos, l'émulation utile, provoquée par la *Société d'Économie charitable*, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Puisqu'un heureux et nouvel avenir peut être espéré pour les salles d'asile en France, le moment est bien choisi pour interroger les autres nations de l'Europe, et, en rassemblant les résultats acquis, encourager les efforts de tous les amis de l'institution. L'œuvre essayée dès 1770 en France, puis en 1816 et en 1824 à Londres, en 1826 à Paris, existe depuis 1827 à Bruxelles, 1828 à Copenhague et Amsterdam, 1829 en Italie et en Suisse, 1832 en Amérique, 1834 à Lisbonne, Vienne, Munich, Berlin, Saint-Pétersbourg, 1838 en Espagne. Quels ont été, sur tous ces points, les progrès obtenus? Comment tous ces milliers de petits enfants, que Dieu « *laisse venir à lui* » sous la garde de la charité, à l'abri de ces maternels asiles, ont-ils été soignés, élevés, améliorés? L'enquête répondra; et le tableau de l'état, en Europe, des premières écoles de l'enfance ne sera pas un des moins consolants

spectacles que notre époque puisse offrir à l'imitation des hommes de bien.

Augustin Cochin.

SALLE D'ASILE ET GARDERIE.

Le maire et le curé de la petite ville de *** accompagnaient l'inspecteur d'arrondissement dans sa visite aux établissements d'instruction primaire. L'école des garçons et l'école des filles avaient été examinées, et l'on n'avait plus à voir que la maison où étaient recueillis les plus jeunes enfants de la commune. Cette maison, les uns l'appelaient salle d'asile; les autres, plus sincères, lui donnaient son véritable nom, et la qualifiaient de *garderie.* Tout en cheminant, les trois visiteurs s'entretenaient des résultats obtenus et des améliorations qu'il fallait s'efforcer de conquérir.

« Je le prévois, dit le maire à l'inspecteur, vous allez nous trouver en faute, et vos observations ne nous manqueront pas. Mais, après tout, qu'est-ce qu'une école de jeunes bambins de deux à sept ans? Franchement, est-il bien nécessaire de se creuser la tête pour y opérer des merveilles? La première bonne femme venue n'est-elle pas suffisante pour la besogne qui s'y fait? Au reste, je me hâte de vous le dire, notre garderie s'est formée sans le concours de la municipalité; et, en vérité, je n'y suis pour rien. D'ailleurs, les familles qui y envoient leurs enfants ne s'en sont jamais plaintes; et, je l'avoue, nous n'avons jamais songé qu'elles pussent avoir lieu de n'être pas satisfaites.

— Elles n'y ont pas songé elles-mêmes, j'en suis sûr, répondit l'inspecteur. En raison des habitudes d'esprit que leur donne la nature de leurs travaux, les gens de la classe ouvrière ne se préoccupent que des résultats prochains de toutes choses : dans votre garderie, leurs enfants sont matériellement à peu près gardés et surveillés; ils ne se cassent ni les bras ni les jambes, et dorment à leur aise. Pendant ce temps-là, les mères peuvent aller gagner quelque argent hors de chez elles, et tout est bien! Mais de ce que ces braves gens ne voient rien de mieux, de ce que la garderie s'est formée sans le concours de l'autorité, s'ensuit-il qu'une telle réunion d'enfants n'ait aucune importance? S'ensuit-il que les hommes haut placés de la commune n'aient point à s'inquiéter des résultats éloignés mais nécessaires qu'auront les habitudes contractées par les petits élèves de la garderie? Quant à moi....

— A merveille, monsieur l'inspecteur, interrompit le curé; nous devons en effet l'aumône de nos prévisions à ceux auxquels le travail de chaque jour ne laisse pas le temps de réfléchir. Si la tête manque de diriger les bras, comment tout irait-il bien? Combien d'*industries* dans le domaine de l'assistance et de la charité ont besoin, pour réaliser le bien qu'elles peuvent produire, d'être éle-

vées par l'intervention de personnes éclairées et dévouées jusqu'à la dignité d'une *œuvre* chrétienne ! L'industrie est assurément une chose respectable; mais pour qu'il lui soit donné d'exercer une influence sur les âmes, il faut qu'elle soit transformée par une idée supérieure, et que le *métier* fasse place à la *vocation*.

— Monsieur le maire, reprit l'inspecteur, votre garderie ne serait-elle point une industrie de l'espèce que signale M. le curé?

— Mon Dieu, dit vivement le maire, voici tout ce qui s'est passé, la chose est fort simple, vous allez le voir. Il y a dix ans, à un de ces moments où le prix des denrées s'élève tout à coup, quelques femmes de notre ville qui, jusque-là, ne s'étaient occupées que de leurs ménages, voulurent aider leurs maris en demandant des ressources au travail du dehors. Que faire des petits enfants? Toutes bonnes mères qu'elles fussent, elles ne pouvaient les porter à l'atelier ou les traîner dans les champs, au grand soleil. Il y avait ici une vieille fille presque impotente et à moitié aveugle; cette vieille fille restait toute la journée chez elle; elle ne demandait pas mieux que de gagner quelques sous. On la chargea donc de garder les petits enfants, moyennant un franc par tête pour le mois. La vieille Brigitte fut enchantée; jamais elle n'eût pu rêver plus belle occasion de ramasser quelque argent. Les marmots vinrent peu à peu s'entasser dans sa chambre; tout cela criait, pleurait; elle les calmait de son mieux je ne sais trop par quels moyens. Quand le nombre de ses petits élèves se fut élevé, et qu'elle se vit un revenu de 30 fr. par mois, elle se dit : Pourquoi ne serais-je pas maîtresse d'école? Et elle fit réciter la prière et le catéchisme; elle fit même lire et calculer.

— Et chacun s'en félicita? demanda l'inspecteur.

— A tel point que le conseil municipal a alloué à Mlle Brigitte une subvention annuelle de 150 fr.

— Nous allons voir, reprit l'inspecteur, si les heures que passent les enfants chez Mlle Brigitte profitent à leur santé, à leur intelligence, au développement de tout leur être. »

Les trois visiteurs arrivaient en ce moment à la demeure de Mlle Brigitte. C'était une petite maison d'un étage, et dont le rez-de-chaussée se composait de deux pièces séparées par un corridor. L'une de ces pièces était occupée par un menuisier dont la scie ou le marteau agaçait incessamment les oreilles; l'autre était à la fois la cuisine, la chambre à coucher et la salle de classe de Mlle Brigitte. On y entrait par une porte vitrée qui s'ouvrait dans le corridor. Cette salle pouvait avoir 6 mètres de long sur 4 mètres de large; elle était éclairée par deux fenêtres; mais ces fenêtres étaient si petites, les vitres en étaient si ternes, les murs et le plafond en étaient si enfumés, qu'il fallait faire de grands efforts pour y distinguer les objets à travers la porte vitrée. Une armoire, un lit, un dressoir chargé de vaisselle, de vieux coffres remplissaient la chambre en partie; des bancs et de mauvaises chaises occupés par de petits garçons et de petites filles occupaient le reste de l'espace, en formant plusieurs demi-cercles concentriques

autour du foyer. Là trônait Mlle Brigitte, assise dans un antique fauteuil recouvert de draperies en lambeaux, devant une petite table boiteuse; immobile, dormant à demi, elle suivait du bout de son aiguille à tricoter les mots qu'épelait un petit garçon debout près d'elle, et promenait tour à tour ses regards sur les autres enfants, sur le livre et sur une petite casserole qui fumait au coin du feu.

« Ne nous pressons point d'entrer, continua l'inspecteur; regardons et écoutons, passons en revue tous ces petits visages : tenez, monsieur le maire, que pensez-vous qu'expriment ces yeux à demi fermés, ces physionomies éteintes et, d'autre part, là où le sommeil ne domine pas, ces regards obliques, ces bouches malicieusement pincées ? » En ce moment, un petit garçon leva les deux bras, en bâillant, pour détendre ses membres engourdis; l'un de ses voisins, que ce mouvement avait dérangé, lui répondit par un violent coup de coude dans les côtes; la lecture fut interrompue par un cri. Mlle Brigitte se leva; les deux enfants reçurent chacun un soufflet, et l'on entendit ces mots proférés par une voix criarde : « A genoux, petits drôles! »

« Voyez dans le coin ces deux petites filles : quelles contractions dans leurs traits! elles ne crient pas, celles-ci, de peur d'être punies; mais elles se pincent en se disputant un chiffon. Mlle Brigitte ne les voit pas; elle ne voit pas non plus ce petit dormeur, dans les oreilles duquel sa voisine entonne de la poussière, ni les gestes des deux enfants qu'elle vient de punir et qui la menacent du poing. Après tout, comment empêcherait-elle ces pauvres enfants de se livrer incessamment à ces contorsions qui ne sont, en définitive, que l'expression de leurs souffrances et de leur ennui? La bonne fille ne se doute pas que la désobéissance, la haine de son autorité, l'irritation de chacun contre ses voisins résultent non pas du mauvais vouloir, mais de la contrainte, mais du manque d'air, et du manque d'occupation. Dans leurs familles, ils avaient de l'espace, ils avaient la liberté de jouer, de regarder; vous les eussiez vus à leurs portes, réunis par groupes de trois ou quatre, organisant des jeux, s'interrogeant, observant, se racontant même des histoires; leurs jambes et leurs bras remuaient, leur esprit s'exerçait en même temps; et, s'ils vagabondaient quelquefois, s'ils répétaient les paroles grossières de la rue, ils faisaient tout cela sans malice, parce qu'ils n'étaient pas malheureux; mais, ici, voyez; il leur faut rester immobiles, ne rien voir, ne rien dire, n'entendre qu'un bruit monotone; aussi, c'est à qui obtiendra la permission de sortir sous un prétexte quelconque; tenez : en voici deux qui se lèvent. Où vont-ils? aux lieux d'aisance. Ils s'y rendent seuls et non surveillés. Monsieur le curé, que pensez-vous d'un tel système?

— Je pense, dit M. le curé, que ces enfants sont ici dans une atmosphère aussi mauvaise pour leurs âmes que pour leurs corps.

— Mais ils apprennent à lire, fit M. le maire.

— Eh! reprit l'inspecteur, que feront-ils donc à l'école; et

voulez-vous que dès l'âge de sept ans ils n'aient plus rien à apprendre ? Sera-t-il bon alors de les condamner à l'atelier ? Mais, écoutez ; on fait la prière. Oui, mais voyez l'air d'indifférence et de distraction de toutes ces physionomies ; ces enfants font-ils autre chose que de s'habituer à prononcer des mots sans leur donner aucun sens ?

— Monsieur le maire, soyez assez bon pour m'accorder deux faveurs : la première, c'est d'accepter ce petit livre : *Histoire d'une salle d'asile*, et de me promettre de le lire d'ici à demain ; la seconde, c'est de me permettre de revenir causer avec vous dans deux jours. Monsieur le curé, je l'espère, voudra bien accepter ce rendez-vous ? »

M. le maire, tout en défendant la garderie, pour l'honneur de la commune, était fort touché de ce qu'il avait vu. C'était, sinon un esprit très-éclairé, du moins un cœur généreux. Il promit ce que l'inspecteur demandait, et l'on se sépara en se disant : Au revoir.

F. Le Cointe.

(La suite prochainement.)

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

LE SECRET DES ENFANTS.

Air :

De l'enfant la faiblesse est grande ;
Mais il regarde autour de lui :
Ce qui lui manque, il le demande
A ceux que Dieu lui donna pour appui ;
Et toujours à sa confiance
Un bienfait répond à l'instant !...
Serait-ce donc une puissance
Que la faiblesse de l'enfant ?

L'an passé, maman me dit : Plante
Cette tige, et tu la verras
T'offrir, dans peu, sa fleur brillante.
Moi j'obéis, bien que ne sachant pas.
Puis, au temps de mon espérance,
La fleur naît par enchantement !
Serait-ce donc une science
Que l'ignorance de l'enfant ?

ENVOI.

A nous, petits, Dieu se révèle !
C'est que, par la Foi, dans vos yeux,
Nous puisons l'amour et le zèle
De ces leçons qu'il vous dicte des cieux.
Le cœur, aidé de la mémoire,
Fait des miracles en tous temps !

Se souvenir, aimer et croire,
C'est tout le secret des enfants.

ÉDOUARD JACQUES.

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

AIR: *Un monarque, l'honneur du trône.*

De ses efforts le chrétien est prodigue ;
Il ne connaît ni rebut ni dégoût;
Rien ne lui coûte et rien ne le fatigue;
Il croit, il ose, il tente, il souffre tout!
C'est qu'il se dit, enflammé d'un beau zèle,
Et sur la croix les yeux toujours fixés :
Pour approcher de mon divin modèle,
Je n'en ferai jamais assez!

Oui, par Jésus, aux saints tout est facile;
Combien d'entre eux, les plus grands, les plus beaux,
Pour condescendre à l'enfance débile,
Ont accompli les plus humbles travaux!
Et que de fois ils se sont dit, peut-être,
Les yeux vers nous et le front abaissé :
Pour ces petits qu'aima tant notre Maître,
Nous n'en ferons jamais assez!

Pouvoir d'aimer, céleste privilége!
Heureux, vous tous qui l'avez exercé!
Mais, à mon tour, pauvre enfant que ferai-je?...
Je vous entends, mon devoir m'est tracé :
Respect, amour, travail, obéissance,
De tout mon cœur les trésors dépensés :
Pour imiter Jésus dans son enfance,
Je n'en ferai jamais assez!

ÉDOUARD-JACQUES.

HISTOIRE RACONTÉE AUX ENFANTS.

Je ne crois pas qu'il ait jamais existé une meilleure enfant qu la petite Eulalie, dont je vais vous raconter l'histoire. Les parent d'Eulalie étaient de bons et habiles ouvriers, qui gagnaient suffi samment d'argent pour ne pas manquer, à la maison, des chose nécessaires. Mais, comme leur travail les forçait à sortir tous le jours dès le matin, ils avaient envoyé Eulalie à l'asile aussi jeun que possible. La pauvre petite avait eu d'abord un peu de chagri de se trouver séparée de sa mère pendant toute la journée. Mai elle avait été bientôt *apprivoisée* par la bonté de la directrice; e elle n'avait pas tardé à partager avec plaisir les exercices et le jeux des autres enfants de l'asile. Un peu plus tard, elle devint u modèle de sagesse et de docilité pour toutes ses compagnes. A troi ans et quelques mois, elle était déjà monitrice. Eulalie s'acquittai de tous ses devoirs et de toutes ses petites *fonctions*, presque auss raisonnablement qu'une grande personne. Et cela ne l'empêchai pas d'être gaie, joyeuse, et de jouer au préau avec autant d'ardeu

de plaisir qu'aucune autre. Au contraire, car le moyen d'être ujours bien content et bien joyeux, c'est d'être toujours bien ıge.

Eulalie n'avait pas encore quatre ans, quand ce que je vais vous ıconter arriva dans l'asile. Un jour, on y amena une toute petite le qui avait à peine deux ans. Cette petite fille s'appelait Charlotte. a mère, qui l'amena, paraissait très-pauvre et assez souffrante. a petite Charlotte portait des vêtements qui n'étaient pas en très- on état. Cette pauvre enfant avait l'air bien triste, bien intimidé, quand sa mère se retira après avoir dit quelques mots à la direc- ice, la petite Charlotte se mit à sangloter. On était dans ce mo- ent-là au préau. Charlotte alla se cacher dans un coin en pleu- ınt bien fort. Elle tenait son petit bras devant son visage n'osant garder personne, ni essuyer ses yeux, ni moucher son pauvre etit nez qui en avait grand besoin, comme vous savez que cela rive quand on pleure. Elle paraissait enfin si désolée, si troublée, malheureuse que c'était vraiment triste à voir.

La bonne petite monitrice Eulalie ne put, en effet, voir le cha- in de Charlotte sans en être émue. Elle se rappela alors, quoi- ı'il y eût déjà bien longtemps, qu'elle avait eu elle-même beau- ıup de chagrin la première fois que sa mère l'avait laissée à l'asile, ı milieu de personnes qu'elle ne connaissait pas. Elle se rappela ı'elle avait été aussi bien craintive et bien intimidée. En se rap- elant tout cela, et en voyant pleurer la petite Charlotte, elle sentit our elle une grande compassion. Alors elle alla auprès d'elle ; elle it sa petite main dans les siennes ; elle lui parla avec bonté et avec ndresse; elle prit son petit mouchoir pour essuyer les pauvres eux qui pleuraient, et pour moucher le pauvre nez qui en avait tant esoin. La petite Charlotte regarda d'abord Eulalie d'un air tout onné, et se laissa faire. Eulalie lui dit encore de bonnes petites pa- les bien douces, bien affectueuses, bien consolantes. Elle lui dit qu'il e fallait pas avoir de chagrin ni avoir peur; qu'on s'amusait bien l'asile; que la maîtresse était bien bonne; qu'il y avait de bonnes etites camarades; et puis que, le soir, sa maman reviendrait la ıercher; enfin que dans quelques jours elle serait bien contente e venir à l'asile. Charlotte ne pleurait plus; elle regardait et coutait Eulalie sans rien dire, mais en poussant quelques gros oupirs, comme vous savez qu'on fait toujours quand on a beau- oup pleuré. Puis, elle finit par sourire en regardant Eulalie. Alors ulalie l'embrassa; et elle lui dit : « Voyons, ma petite Charlotte, eux-tu que je sois ici ta petite maman? J'aurai bien soin de toi, ı verras. Tiens, veux-tu venir jouer avec moi? » Elle prit Char- ıtte par la main, et Charlotte se laissa emmener de son petit coin. n instant après, elle commençait à jouer avec Eulalie, et bientôt vec quelques autres enfants qu'Eulalie avait attirés près d'elle, our l'aider à accoutumer Charlotte.

Quand vint l'heure du repas, vous pensez bien qu'Eulalie eut oin de faire manger la petite Charlotte. La maîtresse, voyant ce ui se passait, laissait faire Eulalie. Cependant il fallait bien aussi

qu'elle rassurât et qu'elle *apprivoisât* sa nouvelle élève. Eulalie l'avait si bien préparée que ce ne fut pas difficile. Cette maîtresse avait l'air si bon et un regard si maternel! Et quand Charlotte vit qu'Eulalie lui parlait avec autant d'aisance et de confiance qu'à une mère, elle se sentit plus à son aise, et elle osa tendre son visage et ses petits bras pour l'embrasser.

Le soir, quand la mère de Charlotte vint la chercher, elle fut bien contente de voir que sa pauvre enfant ne pleurait plus, et paraissait déjà assez accoutumée à l'asile.

Le lendemain, la bonne Eulalie continua tous ses soins à la petite Charlotte, et de même les jours suivants. Charlotte ne voulait plus la quitter, ne pouvait plus se passer d'elle. Pendant les exercices, elle ne la perdait pas de vue, et semblait chercher à lire dans ses yeux ce qu'il fallait faire. Il n'y avait rien de plus touchant à voir que cette confiance, cette soumission, cette tendresse d'une toute petite enfant pour une autre enfant plus grande qui était devenue sa protectrice. Quant à Eulalie, on voyait qu'elle aimait Charlotte comme une petite sœur. C'est ce qui arrive toujours; on aime tendrement ceux à qui l'on a fait du bien.

Il y avait huit à dix jours que tout cela durait, lorsqu'une dame inspectrice vint visiter l'asile. Cette dame était une personne pleine de bonté et de charité. Elle ne tarda pas à remarquer les soins *particuliers* et affectueux que donnait Eulalie à la petite Charlotte. Cette tendresse attentive, de la part de la petite monitrice, la toucha vivement. Elle en demanda l'explication à la maîtresse, qui lui raconta tout ce qui s'était passé depuis quelques jours, et comment Eulalie avait pris Charlotte sous sa protection. Alors la dame les fit appeler toutes les deux. Quand les deux petites furent près d'elle, la dame posa sa main sur la tête d'Eulalie et lui donna un baiser sur le front en lui disant : « C'est bien, mon enfant, tu es une bonne fille, tu as un bon cœur; tout le monde doit t'aimer, et le bon Dieu te bénira. » Et puis regardant les vêtements de la petite Charlotte, la dame dit : « Voilà une pauvre enfant qui a bien besoin d'une robe. Justement j'en ai apporté une pour la petite fille qui en aurait le plus besoin. Tiens, ma bonne Eulalie, je veux que ce soit toi qui aies le plaisir de la donner à ta petite protégée. » A ces mots, Eulalie devint toute rouge de bonheur, et fit un saut de joie. La dame vit qu'elle l'avait rendue plus heureuse que si elle lui avait fait un présent pour elle-même. Eulalie la remercia de tout son cœur, et donna la robe à Charlotte, qui sauta au cou de sa petite protectrice, et l'embrassa à deux bras de toutes ses forces.

Le soir, en retournant chez ses parents, Eulalie était si gaie, si contente, que sa mère lui demanda ce qui lui était arrivé pour la rendre tellement joyeuse. Eulalie raconta tout simplement la cause de sa joie. Je n'ai pas besoin de vous dire que sa mère et son père furent aussi bien heureux, en voyant le bon cœur de leur enfant, et qu'ils l'embrassèrent en appelant la bénédiction de Dieu

sur sa tête. Ce soir-là Eulalie s'endormit en chantant un couplet lu chant des *Enfants heureux*.

QUESTIONNAIRE.

Qu'était la petite Eulalie dont je viens de vous raconter l'histoire ? — Qu'é-aient les parents d'Eulalie ? — Pourquoi envoyèrent-ils Eulalie très-jeune à l'a-sile ? — Qu'avait éprouvé Eulalie quand sa mère la laissa à l'asile ? — Son hagrin dura-t-il longtemps ? — Pourquoi ne dura-t-il pas longtemps ? — Com-nent se conduisit-elle bientôt ? — Que devint-elle quand elle eut trois ans et uelques mois ? — Remplissait-elle bien ses devoirs de monitrice ? — Cela l'em-êchait-il d'être gaie et de jouer ? — Pourquoi était-elle joyeuse ? — Quel est le neilleur moyen d'être content et heureux ? — Quel âge avait Eulalie quand la etite Charlotte entra à l'asile ? — Qu'est-ce que c'était que la petite Charlotte ? – Comment était la mère de Charlotte ? — Quel âge avait Charlotte ? — Qu'é-rouva-t-elle en entrant à l'asile ? — Que fit-elle, quand sa mère, qui l'avait menée, se retira ? — Que fit-elle encore ? Contez-moi tout ce qu'elle fit. — ulalie fut-elle attendrie en voyant le chagrin de la petite Charlotte ? — De uoi se ressouvint Eulalie ? — En se rappelant tout cela, que sentit-elle pour la auvre Charlotte qui pleurait ? — Trouvez-vous qu'Eulalie avait un bon cœur ? – Que fit alors cette bonne enfant pour consoler la petite Charlotte ? — Que t-elle encore ? — Racontez-moi tout ce qu'elle fit et tout ce qu'elle dit. — Et harlotte se consola-t-elle ? — Que fit-elle d'abord ? — Et quand Eulalie vit que harlotte commençait à sourire, que lui dit-elle et que fit-elle ? — Avec qui harlotte joua-t-elle d'abord ? — Avec qui Charlotte joua-t-elle ensuite ? — Qui st-ce qui avait fait venir d'autres enfants pour jouer avec Charlotte et pour accoutumer ? — Quand vint l'heure du repas, que fit Eulalie ? — Que fit en-uite la maîtresse ? — Croyez-vous que la maîtresse fut contente de voir le bon œur et la délicatesse d'Eulalie ? — Oui, certainement, mes enfants, cette maî-esse devait être bien contente. Ne savez-vous pas comme je suis contente, oi, quand je vous vois bons, dociles, obligeants les uns pour les autres ? Quand ous travaillez bien, je vous donne des images pour vous récompenser ; vous, us n'avez pas d'images à me donner, mais vous pouvez me récompenser de es soins en étant sages, en m'aimant, et en vous aimant entre vous.

Quand Charlotte vit combien la maîtresse était bonne, et qu'Eulalie lui par-t presque comme à une mère, que fit Charlotte ? — Quand la mère de Char-tte vint la chercher le soir, comment la trouva-t-elle ? — Cette mère fut-elle ntente ? — Le lendemain et les jours suivants, comment fut Eulalie avec Char-tte ? — Et comment fut Charlotte avec Eulalie ? — Et Eulalie avait-elle l'air aimer Charlotte ? — Aime-t-on ordinairement les personnes à qui l'on fait du en ? — Oui, cela est très-vrai, mes chers enfants ; aussi, je vous dirai qu'un n moyen pour être unis et affectueux les uns pour les autres, c'est de se ndre mutuellement service quand on en trouve l'occasion.

Qui est-ce qui vint visiter l'asile huit à dix jours après l'entrée de Charlotte ? Cette dame était-elle bonne ? — Que remarqua-t-elle ? — En fut-elle tou-ée ? — Que demanda-t-elle à la maîtresse ? — Que répondit la maîtresse ? — e fit alors la dame ? — Quand les petites filles furent près d'elle, que fit la me ? — Et que dit-elle à Eulalie ? — Et puis, après avoir regardé les vête-nts de Charlotte, que dit encore la dame ? — Que voulut-elle pour faire isir à Eulalie ? — Et que lui dit-elle ? — Que fit Eulalie ? — Et quand Eu-ie eut donné la robe à Charlotte, que fit Charlotte ?

Le soir, comment était Eulalie, en retournant chez ses parents ? — Que lui manda sa mère ? — Que répondit Eulalie ? — Ses parents furent-ils contents ? – Que firent-ils ? — Est-ce un grand bonheur pour un enfant que de voir ses ents appeler la bénédiction de Dieu sur sa tête ? — Oh ! oui, mes amis, cette nédiction des parents sur un enfant, c'est le gage de celle de Dieu. Un enfant ut s'endormir en paix après cela. Aussi comment s'endormit Eulalie ce soir- Et tout cela, mes petits amis, pour avoir été bonne, compatissante, affec-use et protectrice pour une pauvre petite enfant faible et craintive. Oh ! la ce et belle chose que la bonté ! (*Petites histoires pour les enfants des asiles.*)

Mme CHEVREAU-LEMERCIER.

PÉDAGOGIE DES SALLES D'ASILE.

(Suite.)

ÉDUCATION PHYSIQUE [1].

III

Des exercices propres à développer le système musculaire des enfants.

Nous avons insisté sur les soins de propreté qu'il est indispens ble de donner aux enfants, et sur les considérations d'intérêt l giénique qui doivent présider au choix et à la distribution de nourriture dans l'asile.

Il convient maintenant de s'occuper des exercices qui ne serv pas seulement à maintenir les enfants en bonne santé, mais e core à développer d'heureuses dispositions naturelles, et à donn aux mouvements de la souplesse, de l'agilité et de la force.

Ces exercices ont lieu principalement pendant les heures de création; car nous ne voulons point parler ici des évolutions, m ches et contre-marches qui se répètent dans la salle d'asile mêm Ici encore nous invoquons l'autorité de M. le docteur Cerise :

« L'enfant éprouve un besoin continuel d'agir; les mouveme auxquels il se livre sont vifs, animés. En général, il court p souvent qu'il ne marche. De tous les exercices, il n'en est po qui convienne mieux que la course. Il est à désirer que les e fants des salles d'asile puissent s'y livrer et s'y exciter par l'ém lation. L'agilité et la vigueur du corps se développeront sous ce influence. Un nombre considérable de muscles sont sans cesse action dans la course; il importe de les fortifier en les mett souvent en activité. Les enfants dont la poitrine est faible doiv user plus modérément de cet exercice.

« Le saut est un exercice qui plaît aux enfants, et auquel peut s'habituer par degrés. Ce genre d'adresse peut être très-u dans la vie; il contribue, au reste, à varier les mouvements enfants, qui trouvent déjà un grand plaisir à vaincre les diffic tés. L'action de s'élever en sautant, et celle de sauter en s'aba sant, doivent leur devenir familières. On peut commencer par faire sauter d'une hauteur très-peu considérable sur le sable, par les engager à s'élever du sable sur une planche qui serai quelques pouces au-dessus du sol. Plusieurs muscles qui ne s pas en jeu dans la course sont mis en exercice dans le saut convient que chacun d'eux soit appelé à agir souvent. Il est imp tant, par exemple, que l'enfant s'exerce à tomber d'une certa hauteur, et qu'il s'habitue à fléchir le tronc et les membres in rieurs, afin d'éviter les secousses qui rendent les chutes si dan

1. Voy. le n° 6, mois de mars, et le n° 8, mois de mai.

euses. Par ces flexions, l'enfant éviterait de tomber droit sur les alons, et le poids du corps se perdrait en partie ; il se briserait, our ainsi dire, dans toutes les articulations. La meilleure maière de sauter consiste à toucher d'abord le sol avec la pointe des ieds, et à fléchir toutes les articulations lorsque les talons sont au noment de le toucher à leur tour.

« Nous ne parlerons pas de la lutte. Les enfants ne doivent pas 'y exercer. Il ne faut pas que leurs forces et leur adresse soient éveloppées de manière à affaiblir les sentiments moraux qui doient diriger leur vie. En les fortifiant par des exercices qui réveilent plutôt le désir de lutter contre les choses que contre les peronnes, on les dispose à avoir assez d'énergie pour se défendre ans les cas d'attaque, sans leur suggérer l'idée de porter des coups leurs semblables. Ici nous signalerons cette inconcevable légèreté vec laquelle on fait naître dans les enfants les besoins de veneance et de rixe, en les engageant à frapper les objets qu'on acuse, en jouant, de leur avoir fait du mal. Un enfant tombe-t-il ans la rue, sa mère ou sa bonne l'engagent parfois à frapper le avé et à le punir; si l'enfant, livré à sa douleur, continue à verser es larmes, la personne qui le conduit se chargera elle-même d'iniger le châtiment prononcé; elle frappera le pavé en lui envoyant es imprécations et des menaces. Rien d'aussi dangereux, rien 'aussi ridicule.

« La danse est un exercice du goût de tous les enfants. Il n'est as de pays au monde où les mouvements les plus divers ne soient xécutés par les jambes et les pieds; il semble que ce soit un beoin inné de l'organisation humaine. Ceux qui n'aiment pas la anse aiment à la voir. A aucun âge elle ne convient mieux qu'à lui des enfants qui nous occupent. Elle offre tous les avantages u'on lui reconnaît, sans les inconvénients qu'elle produit à un ge moins tendre. Dans les salles d'asile, les enfants s'y livrent vec joie pendant une grande partie de la récréation. Nous les vons vus quelquefois se réunir par douzaines, et former des anses en rond autour de chacun des arbres de la cour. Le chant ccompagnait les mouvements sans qu'on le leur eût recommandé. y a un secret instinct qui tend à réunir la mélodie vocale au ouvement cadencé des pieds. Ces exercices sont excellents. Le iant après le repas fatigue aisément, surtout si la danse l'accomgne; mais nous avons remarqué que les plus faibles d'entre eux bornent à danser, laissant chanter les plus forts et les plus ercés.

« Il serait convenable que l'on exerçât les enfants, ceux surtout ui ont une disposition à rapprocher les genoux outre mesure, et marcher ayant les extrémités des pieds tournées en dedans; il rait bien, dis-je, de les exercer à tourner leurs pieds en dehors, se maintenir dans la *première position* recommandée pour les anseurs pendant un temps plus ou moins long. Ils pourraient exercer les uns les autres et s'aider à cette manœuvre. On pourit les mettre successivement en *seconde*, en *troisième*, en *qua-*

trième position, et leur apprendre à faire des battements. Nous croyons ces exercices très-utiles; car ils agissent sur les muscles antagonistes de ceux qui tendent à maintenir ces dispositions vicieuses, et en agissant sur ces muscles on accroît leur activité en diminuant celle des autres. Si toutefois les enfants qui présentent des courbures aux os des jambes sont faibles et rachitiques, il ne faut pas oublier que le poids de leur corps doit rarement reposer sur les membres inférieurs sans les exposer à se courber davantage. Dans ce cas, les moyens orthopédiques convenables doivent être indiqués sans retard et mis à la disposition des parents. Nous appelons l'attention des parents et des directrices des salles d'asile sur ce sujet important qu'il ne nous appartient pas de traiter ici.

« Parmi les exercices destinés à corriger des disjonctions organiques vicieuses, nous indiquerons surtout ceux qui agissent sur les organes de la poitrine. C'est dès les plus tendres années que ces exercices doivent avoir lieu afin que leur effet soit plus certain. Ils consistent particulièrement dans les mouvements répétés qu'on imprime aux membres supérieurs, en les rejetant en arrière, en avant, en haut et en bas, avec force et persévérance. Ces mouvements des épaules et des bras peuvent être obtenus par des exercices commandés et semblables à ceux des soldats qu'on dresse aux évolutions et au maniement des armes. Les plus grands d'entre eux pourraient tenir quelques objets dans les mains, les deux bouts d'un mouchoir par exemple, et les plus petits ne manqueraient pas de les imiter. On obtiendrait ainsi d'élever le bras au-dessus de la tête, de le porter en arrière, de le ramener en avant, et de simuler ainsi *le jeu de la corde* auquel les enfants aiment à exceller. Le médecin ne doit pas oublier que les mouvements du bras en arrière, de manière que les coudes se rapprochent le plus possible, servent à développer les muscles pectoraux et à agrandir la cavité de la poitrine par l'action des muscles sur les côtes. Les mouvements des bras en avant et en haut servent à développer les muscles de l'épaule et du dos, de manière à agrandir la cavité de la poitrine dans la partie postérieure et à rendre les efforts plus faciles. Pour obtenir les mouvements de l'épaule et du bras en arrière, il serait utile de faire traîner une petite charrette ou tout autre corps qui pût glisser sur le sable et appeler un effort de la part de l'enfant. Pour obtenir les mouvements en haut et en avant, il suffit de fixer des cordes à une barre, et d'inviter les enfants à empoigner ces cordes et à se suspendre en fléchissant les articulations.

« Tels sont les exercices que nous croyons devoir indiquer. La gymnastique des enfants de deux à sept ans ne doit pas être plus compliquée que celle que nous venons de proposer. On ne doit pas transformer une salle d'asile en un institut orthopédique, mais on doit employer tous les moyens qui peuvent contribuer à la santé et au développement des petites créatures qui y sont reçues. A un âge plus avancé, les ressources de la gymnastique doivent être

plus variées et plus énergiquement employées. Il est bon que les enfants y soient préparés par une grande habitude aux divers mouvements que ces ressources réclament. On ne doit, au reste, pas oublier que l'exercice des forces musculaires convient plus particulièrement aux enfants dont les phénomènes nerveux paraissent dominer et dont l'irritabilité est très-grande. Tel enfant qui serait appelé par son organisation à une profession paisible et casanière, est souvent destiné à en embrasser une qui exige une grande vigueur; tel autre qui aurait des dispositions athlétiques, si son éducation favorise cette tendance organique, finira par perdre en sensibilité et en intelligence ce qu'il gagnerait en énergie musculaire et en force; il convient donc de bien connaître la constitution de chaque enfant afin de pouvoir indiquer les moyens les plus propres à rendre l'exercice de leurs facultés plus facile et plus énergique. Le médecin ne doit pas oublier que la santé, entre autres conditions physiologiques, exige un certain équilibre entre les divers systèmes organiques, et surtout entre ceux de la sensibilité et de la locomotion. Les exercices qui développent l'intelligence conviennent aux hommes dont la force musculaire est prédominante, et les exercices qui développent la force musculaire conviennent surtout aux hommes dont la sensibilité est trop vive et trop souvent excitée. Les premiers servent à adoucir les mœurs et sont surtout nécessaires aux montagnards, aux hommes qui mènent une vie pénible et grossière, les seconds servent à calmer les surexcitations nerveuses qui engendrent tant de souffrances bizarres, tant d'irrégularités dans les fonctions de la vie.

« Si le système lymphatique domine, ce qui se concilie souvent avec une grande irritabilité nerveuse, les exercices du corps doivent être recommandés avec persévérance. Si les personnes lymphatiques sont sujettes à un engourdissement général, les exercices du corps et ceux de la sensibilité doivent être tour à tour réclamés. La constitution lymphatique est ordinairement la source de la plupart des maladies du système osseux, des déviations de la colonne vertébrale, des tumeurs, des engorgements, etc. Le médecin doit employer, pour la transformer, tous les moyens qui sont en son pouvoir.

« Tous les mouvements que nous venons d'indiquer conviennent aux enfants des salles d'asile. Ils servent à accroître l'énergie de la nutrition et à développer leurs forces. »

FAITS DIVERS.

Le 22 mai dernier, S. M. l'Impératrice a honoré de sa visite la maison mère de la communauté des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Sa Majesté a examiné le charitable établissement dans tous ses détails ; elle s'est rendue au réfectoire, puis à la salle d'exercices, où les sœurs se trouvaient réunies. Sa Majesté a parcouru les

rangs, adressant à toutes de bonnes paroles et de gracieux sourires.

Sa Majesté a voulu ensuite visiter l'infirmerie; elle s'est arrêtée auprès du lit de chaque malade, prodiguant les consolations et les bienveillants encouragements. Pendant tout le cours d'une visite qui a duré près de deux heures, elle n'a cessé de donner à la vénérable supérieure générale les marques d'une sympathique approbation. Sa Majesté n'ignorait pas qu'un assez grand nombre de salles d'asile sont maintenant dirigées par des sœurs de Saint-Vincent. Elle a particulièrement félicité Mme la supérieure générale du bien qu'opèrent chaque jour les filles de la charité dans les refuges de l'enfance placés sous son auguste patronage.

La visite de l'Impératrice a laissé dans le pieux établissemen les plus profonds sentiments de respect et de reconnaissance.

— Le comité central des salles d'asile a tenu séance le 20 ma dernier, sous la présidence de Son Em. le cardinal archevêque d Tours.

— Nous lisons dans une circulaire adressée par M. le préfet d Jura aux maires du département :

« Berceau de l'instruction primaire, la salle d'asile initie l'enfance aux difficultés qui l'attendent à l'école communale. Ell la façonne de bonne heure à la discipline. Elle la soustrait des habitudes d'autant plus regrettables, qu'elles sont contractée dans un âge où les premières impressions se gravent plus profon dément.

« A côté de ces avantages moraux et intellectuels, la salle d'asil offre encore sécurité à la mère de famille, qui peut alors concouri par son travail à l'alimentation du ménage.

« Or, malgré l'intérêt qui s'attache à la multiplication de ce établissements, leur nombre dans ce département est insignifiant. J'appelle encore sur cette situation toute votre attention L'Empereur sait à ce point quelle influence les salles d'asil doivent, dans le présent comme dans l'avenir, exercer sur le pays qu'il les a placées sous le haut patronage de S. M. l'Impératrice.

« La question de ressources n'est pas, d'ailleurs, complétemen de nature à entraver la réalisation de cette amélioration dans le communes. Le gouvernement, en effet, qui a dû fixer des pro portions pour son concours dans les autres dépenses commu nales, n'a pas posé les mêmes limites lorsqu'il s'agit des salle d'asile. Vous me trouveriez donc disposé à appuyer des demande de secours concernant l'achat ou la construction des bâtiments voire même l'acquisition du mobilier, pour une partie notable d la dépense.

« Certes, messieurs, lorsque de tels avantages vous sont offert pour doter vos communes d'une institution appelée à rendre de services désormais évidents, appréciés de tous, il m'est perm d'espérer que le département ne restera pas en arrière et qu bientôt des salles d'asile nombreuses y fonctionneront. »

3e SÉRIE. T. 1. N° 10. — JUILLET 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes;
Vu l'article 17 du décret du 21 mars 1855;

Arrête :

ART. 1er.

Les déléguées spéciales pour l'inspection des salles d'asile sont partagées en rois classes.

La classe est attachée à la personne, et non à la résidence.

Les personnes appelées pour la première fois aux fonctions de déléguées spéciales sont nécessairement de la dernière classe.

ART. 2.

Les traitements affectés à chaque classe sont fixés ainsi qu'il suit :

Cinq	déléguées spéciales	de 1re	classe à	2000 fr.
Cinq	*id.*	de 2e	classe à	1800
Six	*id.*	de 3e	classe à	1600

Fait à Paris, le 9 juillet 1855.

H. FORTOUL.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes;
Vu le décret du 21 mars 1855;
Vu l'arrêté du 9 juillet de la même année portant répartition des emplois de éléguées spéciales pour l'inspection des salles d'asile en trois classes;

Arrête :

ART. 1er.

Mme Cauchois-Lemaire, déléguée spéciale, est nommée déléguée de première asse pour l'académie de Paris.

Mlle Bovis, déléguée spéciale, est nommée déléguée de première classe pour académie d'Aix.

Mme Verdin, déléguée spéciale, est nommée déléguée de première classe pour l'académie de Bordeaux.

Mlle Geib, déléguée spéciale, est nommée déléguée de première classe pour l'académie de Dijon.

Mme Defly, déléguée spéciale, est nommée déléguée de première classe pour l'académie de Poitiers.

Mme Roche-Ripert, déléguée spéciale, est nommée déléguée de deuxième classe pour l'académie de Caen.

Mme Milet, déléguée spéciale, est nommée déléguée de deuxième classe pour l'académie de Montpellier.

Mme Réné-Caillé, déléguée spéciale, est nommée déléguée de deuxième classe pour l'académie de Strasbourg.

Mme Dantier est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Besançon.

Mme Audcent est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Clermont.

Mlle Loizillon est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Douai.

Mlle Pilon est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Grenoble.

Mme Badé est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Lyon.

Mlle Didiot est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Nancy.

Mme Nève-Marguery est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Rennes.

Mme Defitte est nommée déléguée spéciale de troisième classe pour l'académie de Toulouse.

ART. 2.

Les recteurs des académies de Paris, d'Aix, de Bordeaux, de Dijon, de Poitiers, de Caen, de Montpellier, de Strasbourg, de Besançon, de Clermont, de Douai, de Grenoble, de Lyon, de Nancy, de Rennes et de Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juillet 1855.

H. FORTOUL.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 2, 5, 7, 8 et 11 juin 1855, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Rancé (Ain), mobilier	100 francs.
Gestiès (Ariége), mobilier	150
Lavelanet (id.), appropriation	800
Myanés (id), réparation	100
Quérigut (id.), réparation	100
Rieux (id.), mobilier	100
Lévinhac-le-Haut (Aveyron), construction	3000
Sury-en-Vaux (Cher), mobilier	200
Ferrière (Côtes-du-Nord), acquisition, construction	2000
Tramain (id.), construction	1000
Cuélas (Gers), réparation	400
Monferran-Savés (id.), mobilier	50
Nogaro (id.), réparation	100
Roquelaure (id.), appropriation	100
Gennes (Maine-et-Loire), acquisition, construction	3000

Cauville (Manche), acquisition, construction, réparation	800 francs.
Merville-lez-Vic (Meurthe), appropriation	300
Plouharnel (Morbihan), mobilier	50
Lezennes (Nord), acquisition, construction	2000
Mœuvres (id.), appropriation	1800
Buissy-Baralle (Pas-de-Calais), acquisition, appropriation	800
Halloy (id.), acquisition, construction	1800
Houchin (id.), construction	600
Mont-Saint-Eloi (id.), construction	2000
Vacqueriette (id.), acquisition, appropriation	500
Trambly (Saône-et-Loire), acquisition, construction	800
Ernemont-la-Villette (Seine-Inférieure), construction	1000
Lagny (Seine-et-Marne), acquisition, appropriation	1200
Rollot (Somme), construction	2000
Bonpère (Vendée), acquisition, appropriation, mobilier	1000
Montreuil (id.), acquisition, construction	800

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

SALLE D'ASILE ET GARDERIE.

(Suite.)

Deux jours après, M. le curé et l'inspecteur se rencontraient au rendez-vous donné; ils devaient aller trouver ensemble le chef de la commune.

Pensez-vous que M. le maire ait lu le livre dont je me suis avisé de lui faire présent? demanda l'inspecteur.

— Il en aura lu les premières pages pour avoir à vous répondre; il aura continué parce qu'il y aura trouvé plaisir; et dès lors il n'aura pas manqué d'aller jusqu'au bout. Vous allez le trouver enthousiaste des asiles. C'est du moins ce qui m'est arrivé, à moi, car j'ai lu l'*Histoire d'une salle d'asile*: il y a quelques mois, notre jeune comtesse de P....., qui passe ses hivers à Paris, en avait rapporté ce bon petit livre et me l'avait donné, pour me faire faire connaissance, disait-elle, avec une dame d'infiniment d'esprit, avec un écrivain qui m'indiquerait le meilleur des moyens possibles pour venir en aide aux plus faibles et aux plus pauvres de mes ouailles. Je l'en ai remerciée bien des fois du fond du cœur, et je rêve asile depuis ce temps-là.

— Et cependant vous n'avez pas encore entrepris de transformer en asile votre triste garderie?

— Ne vous scandalisez pas trop, monsieur l'inspecteur; Mme la comtesse elle-même considérait cette transformation comme impossible pour le présent : « Que les charmantes causeries des deux « dames inspectrices vous fassent rêver un asile, je vous le permets,

« disait-elle; mais n'allez pas oublier en quel pays vous êtes, ni à « quelles gens vous avez affaire; sachez attendre pour que tout « vienne à bien. » Et M. le maire, après s'être enthousiasmé comme nous, se sera très-probablement dit à lui-même ce que me conseillait Mme la comtesse.

— Mais je vous prie, monsieur le curé, que gagnerez-vous à attendre? Que faut-il attendre?

— Que j'aie conduit à son dernier gîte Mlle Brigitte ou le beau-père de Mme la comtesse, le vieux marquis de P..... Certes ce n'est pas là le complément exprès de la pensée de Mme de P....., mais c'est le complément que nous devons y donner, nous qui avons à regarder les difficultés en face, pour les tourner, s'il se peut. M. le marquis garde en main la bourse de la famille, et c'est un de ces hommes d'autrefois, excellents, pleins de loyauté et de sentiments estimables, mais qui n'admettent pas qu'il leur faille lutter contre certaines conséquences fâcheuses de choses très-bonnes par elles-mêmes, et qui veulent voir partout l'effet du mauvais vouloir de leurs adversaires : « Ce n'est pas à moi, prétend-il, de contribuer « à la création d'un asile. L'asile, pourquoi est-il devenu nécessaire? « Parce qu'il existe une usine dans la vallée; or cette usine s'est « élevée malgré moi; je la considère comme un foyer de corruption, « et je n'irai point aider à en dissimuler ni à en atténuer les mau-« vaises influences. Quand tout le monde les verra, ces influences « détestables, on supprimera l'usine, et tout rentrera dans l'ordre.» Voilà le raisonnement du bon M. de P..... Or, le marquis ne renonce pas facilement à ses idées, et à soixante-dix ans, il se porte mieux que vous et moi. De l'autre côté, Mlle Brigitte, avec son asthme, vivra bien dix ans encore; ses organes se sont habitués à ne fonctionner qu'à demi dans l'atmosphère humide et assoupissante de sa *garderie*.

— Donc pendant dix ans encore....

— Non, nous allons essayer néanmoins. Seul je croyais devoir attendre; avec vous je reprends courage, et depuis que nous causons j'entrevois une chance de réussir à laquelle je n'avais point encore songé. Permettez-moi de vous exposer mes idées.

« Ce dont il nous faut tenir compte d'abord, et ce que vous avez besoin de bien comprendre, vous, messieurs les inspecteurs, c'est que la population de chacun de nos bourgs, de chacune de nos communes rurales, ne se compose que d'un petit nombre de familles, et que l'on n'y peut toucher à personne sans y mettre aussitôt en émoi tout un essaim de parents; ensuite, c'est que cette population, presque toujours, est divisée en deux camps, le parti du maire actuel et le parti du maire précédent ou du maire futur, ou de ces deux derniers coalisés, ce qui est pis encore. Et la politique n'est pour rien dans cette division, ne vous y trompez pas; s'il en est question, ce n'est qu'une couleur dont on se pare pour mieux dissimuler les vraies intentions. Gouverner la commune, jouir et faire jouir les siens des petits avantages, priviléges et honneurs attachés à ce gouvernement, voilà le véritable

enjeu d'une suite incessante de petites batailles souvent inaperçues d'en haut, mais auxquelles tout le monde prend part ici; et c'est l'opinion publique de la localité qui décide de la victoire, au jour des élections municipales; aussi travaille-t-on sans cesse cette opinion par des *on dit* plus ou moins habiles, à propos du moindre des actes de quiconque appartient à l'un ou à l'autre camp; aussi sait-on se faire des concessions et se bien garder de hasarder au sein du conseil municipal une proposition profitable à l'un des partis sans l'être en même temps un peu pour l'autre.

— Eh bien! monsieur le curé, la création d'un asile n'intéresse-t-elle pas également les deux partis?

— Au point de vue des services qu'il pourrait rendre, oui; mais au point de vue de ce qui en adviendrait pour Mlle Brigitte, non! Remplacer Mlle Brigitte ou lui donner une rivale, mais ce serait aux yeux des plus chauds amis de M. le maire, aux yeux de tous les Th...., porter atteinte à des droits acquis par de très-longs et de très-bons services; Mlle Brigitte est la grand'tante de M. Th.... l'adjoint, et la cousine de Mme M.... Th..... la femme de l'huissier. Conserverez-vous Mlle Brigitte en plaçant son école dans des conditions matérielles meilleures, et en lui donnant pour adjointe une jeune maîtresse tirée d'un asile modèle? Mais tout le parti B.... (notre ancien maire s'appelle B....) sera scandalisé des avantages qui résulteront du nouvel état de choses pour Mlle Brigitte; on criera qu'elle va amasser une fortune pour ses neveux, que M. le maire veut ruiner la commune pour contenter ses amis et mettre à l'aise une maîtresse d'école qui n'en deviendra pas plus habile. Voilà ce qui effrayait Mme la comtesse de P.... et ce qui me faisait attendre moi-même. Je n'ai pourtant pas eu tout à fait raison, j'en conviens aujourd'hui; au lieu de m'arrêter à l'idée de faire table rase, d'acquérir un local convenable, de le pourvoir d'un matériel complet et d'y installer deux religieuses qui auraient à la fois élevé nos petits enfants et soigné nos malades, solution magnifique, il est vrai, j'ai dû chercher une solution possible. La Providence ne nous ménage-t-elle pas toujours quelques petits moyens de succès plus propres à tout arranger que ces moyens extrêmes dont notre trop grand empressement est toujours tenté de faire usage? Nous avons intéressé le parti B.... au vote de la dépense nécessaire pour la transformation de la garderie en asile : il se trouve que précisément notre ancien maire a une arrière-petite-cousine âgée de vingt-deux ans, bien élevée, intelligente, fort pauvre, à laquelle il serait heureux de procurer un petit traitement communal; et que vous pourriez donner comme adjointe à Mlle Brigitte.

— Ah! prenez garde, monsieur le curé, le désir de M. B...., la pauvreté, l'éducation soignée, l'intelligence même, ne sauraient être aux yeux de M. le préfet des raisons suffisantes de confier à cette jeune personne une tâche aussi difficile que celle dont il s'agit. On n'improvise pas la méthode des asiles, il faut

en avoir compris la nécessité, l'avoir étudiée en pratique avant de se mettre à l'œuvre. Maintenant, en cela comme en toute chose, l'étude est plus ou moins longue. Il y a des femmes qui ont le génie des salles d'asile, c'est le mot, et qui, en peu de temps saisissent et devinent ce que d'autres doivent étudier six mois durant.

— Eh bien! c'est précisément ce que nous avons, reprit M. le curé; Mlle Delphine B.... n'a pas une aptitude ordinaire, et la Providence nous vient en aide. Mlle B.... a toute la religion, toute la sensibilité, toute l'activité d'intelligence, tout le bon sens que vous pouvez désirer chez une personne appelée à servir de mère à un grand nombre de petits enfants. Son cœur lui fera deviner la méthode, et ce qu'il y a d'infiniment précieux en raison de notre misère, il lui fera trouver une méthode qui puisse suppléer au matériel dont il lui faudra se passer dans le principe, et qui ne nous sera donné qu'après de premiers succès obtenus. Pour cela, que faut-il ? Tenez, il me vient une idée, nous n'avons qu'à envoyer notre protégée passer deux mois, ou six semaines chez la directrice de l'asile modèle du département. Soyez sûr qu'elle en reviendra très au fait de tous les procédés. Qu'en dites-vous?

— C'est le meilleur parti à prendre, assurément, dit l'inspecteur.

— Oh! oui, nous réussirons, poursuivit le curé; du reste, je veux que vous puissiez juger notre future adjointe. Laissez-moi vous dire en quelques mots l'histoire des parents de cette jeune fille et la sienne. Ne le pensez-vous pas comme moi, monsieur l'inspecteur? lorsqu'il s'agit d'apprécier une vocation, il est bon non-seulement de connaître la vie de la personne elle-même, mais encore les faits qui ont caractérisé la vie de son père et de sa mère? Veuillez donc m'écouter.

F. Le Cointe,
Inspecteur de l'instruction primaire.

(La suite prochainement.)

ÉTAT DES SALLES D'ASILE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

« Il y a dans le département 36 salles d'asile, dont 18 communales et 18 libres. Le nombre total des enfants reçus dans ces asiles est de 2160, dont 1870 fréquentent les asiles communaux et 290 les asiles libres. 562 de ces enfants payent une rétribution qui varie de 60 cent. à 1 fr. et 1598 sont reçus gratuitement.

« Les salles d'asile sont dirigées par 16 religieuses appartenant à divers ordres, et par 20 laïques, dont 5 femmes mariées, 9 veuves et 6 célibataires. Les directrices des salles d'asile, à l'exception de trois qui se trouvent dans les villes de Châteauroux et de la Châtre, ne sont pas encore à la hauteur de leur mission. Elles

ont de la bonne volonté, du zèle même; ce qui leur manque c'est une bonne direction et surtout la possibilité matérielle de bien remplir leurs fonctions. Cependant, grâce à une heureuse impulsion, la cause des asiles est populaire dans l'Indre.

« Mme Loyer, à la tête d'une société nombreuse de dames, veille avec une sollicitude toute maternelle à la direction et au bien-être des 359 enfants que réunissent les deux asiles du chef-lieu. M. le préfet préside lui-même, chaque mois, la réunion dans laquelle ces dames apportent, avec leurs généreuses offrandes, les observations qu'elles ont faites sur la direction des asiles. Ce bel exemple sera suivi dans les villes et dans les chefs-lieux de canton où M. le préfet vient d'instituer des comités locaux. Aussi, tout nous permet d'espérer que le département de l'Indre ne sera pas le dernier à multiplier et à organiser, selon le vœu du décret du 21 mars dernier, ces premières écoles de l'enfance qui attireront sur notre patrie et sur l'auguste compagne de l'Empereur les bénédictions du ciel avec les bénédictions du pauvre. »

(Extrait du rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans le département de l'Indre, présenté au conseil académique de Poitiers dans sa session du 5 juin 1855.)

L'inspecteur de l'académie de Poitiers
en résidence à Châteauroux,

C. Maggiolo.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

LA PROMENADE.

Air : *Ah! sur la mer si belle,*
N'allez pas voyager.

Une étoile se lève
A l'horizon des jours,
Tandis qu'une autre achève
Son nocturne parcours.
O lumineuses sphères!
Vous ignorez la main
Qui vous guide, légères,
Au céleste chemin:
De votre course altière,
Je ne suis point jaloux :
L'enfant qui suit sa mère
Est plus heureux que vous!

Du vallon à la plaine,
Sous le ciel sombre ou clair,
Ma mère me promène,
Obéissant et fier!

O fleurs! son doux caprice!
Hâtez-vous d'entr'ouvrir
Le précieux calice
Que ses doigts vont cueillir;
Des parfums qu'il recèle,
Je ne suis point jaloux :
Mon cœur en a pour elle
De plus purs, de plus doux!

Mais je possède une âme
Capable de vertus,
Et dont Dieu seul réclame
Chaque jour les tributs.
Souvent l'ange, qui veille
A mes destins naissants,
Aime à prêter l'oreille
A mes pieux accents.
Oiseaux! troupe charmante,
Beaux chanteurs, c'est à vous,
Quand ma voix prie et chante,
A vous d'être jaloux!

ÉDOUARD-JACQUES.

LE PROGRÈS.

AIR : *Sa bouche, hélas! parlait ainsi;*
Ses yeux disaient tout le contraire.

Chaque année est pour nous un pas
Que nous faisons vers la sagesse.
Tous les jours pourtant ne sont pas
Exempts de chute ou de faiblesse.
Mais la bonté porte bonheur,
Et l'on se dit : Prenons courage!
Dès aujourd'hui soyons meilleur :
Dès demain, nous serons plus sage.

Quand on aime du fond du cœur,
D'un amour tout plein de tendresse,
Peut-on voir cette vive ardeur
S'augmenter, s'augmenter sans cesse?
Non; mais un enfant sérieux
S'attache aux devoirs de son âge;
Et c'est ainsi qu'il aime mieux,
Ne pouvant aimer davantage.

Mais il est, pour nous, un progrès
Dont rien n'affaiblit la puissance;
C'est la mémoire des bienfaits
Dont Jésus comble notre enfance.
Comme ces noms qu'on voit grandir
Avec l'arbre où la main les trace,
Dans nos cœurs ce doux souvenir
Chaque jour tiendra plus de place.

ÉDOUARD-JACQUES.

LES JARDINS D'ENFANTS.

Ainsi qu'on le verra plus bas (*Nouvelles diverses*), le comité central a décidé, sur la demande de Mme la baronne de Marenholz (de Berlin), qu'une expérience des procédés en usage dans plusieurs salles d'asile d'Allemagne, et dont l'invention est due à un respectable ami de l'éducation, à F. Fröbel, serait faite, sous ses auspices, au *cours pratique* de la rue des Ursulines. Le comité central a prouvé, par cette décision, qu'il entendait ne rester étranger à aucune des innovations qui ont pour but le perfectionnement du système des salles d'asile, et que s'il se constituait le défenseur vigilant de la *méthode* actuelle, il était loin de repousser systématiquement les améliorations dont elle est susceptible. Quels que doivent être les résultats des expériences qui vont avoir lieu, il faut dès à présent rendre hommage à l'esprit de prudente initiative et de haute impartialité dont le comité central vient de donner un nouveau témoignage.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces expériences, et nous examinerons avec détail les principes de la méthode mise en œuvre par les disciples de Fröbel dans les asiles appelés, en Allemagne, *Jardins d'Enfants* (Kindergarten).

Nous nous bornons aujourd'hui à faire connaître, par une citation, et sans assumer la responsabilité des idées émises, le but que se propose Mme de Marenholz en travaillant à la propagation de cette méthode. Il faut se souvenir que c'est dans notre langue et non dans la sienne que s'exprime cette amie zélée des salles d'asile.

« Il importe de transformer le jeu en *occupation* et en *instruction*, c'est-à-dire lui donner un *but*, et lui faire produire un *résultat*. Mais, dans cette transformation, on doit se garder de lui ôter son caractère propre. Le jeu ne doit pas cesser d'être *jeu*, c'est-à-dire d'*amuser* l'enfant.

« Les joujoux actuels, joujoux tout faits et tout prêts, qui ne font qu'amuser l'enfant sans l'aider dans ses développements, ne tardent pas à l'ennuyer. De là vient pour l'enfant l'habitude de la *légèreté;* de là vient qu'il n'acquiert pas l'habitude du *recueillement*, si nécessaire pour bien apprendre.

« Et cependant, bientôt après, on exige de lui une *concentration* excessive, pour fixer son attention, pendant des heures, sur des sujets d'instruction abstraits, et n'offrant aucun intérêt à l'enfant, parce qu'ils n'ont aucun rapport avec lui-même et avec les choses qui l'occupent et lui plaisent. C'est seulement par une chose connue et aimée que l'enfant peut aisément atteindre aux choses inconnues et qu'il doit aimer; et c'est pourquoi Fröbel place dans les premiers jeux le point du départ, et fait sortir tout l'enseignement de quelques objets fondamentaux qui servent de *préparation* pour *tout* ce qui doit être appris plus tard.

« Pour faire l'éducation d'un enfant, il faut connaître et ses bons

et ses mauvais penchants; il faut que la spécialité de sa nature se manifeste, et cela ne peut s'obtenir qu'en faisant *agir* l'enfant.

« Les actions libres de l'enfant jusqu'à sept ans sont concentrées dans ses jeux et dans sa conduite envers autrui, surtout envers ses camarades. Il a donc besoin pour jouer, pour agir, de matériaux qui soient à la portée de ses forces et de ses facultés, et il a besoin de la compagnie d'enfants de son âge.

« A ce double besoin répond le *Jardin d'Enfants*. C'est un petit monde à part, monde idéal, dans lequel toutes les forces et toutes les facultés les plus diverses trouvent l'occasion de se développer ; où l'enfant, dans tout son être, se prépare à la vie réelle.

« Si l'homme est fait à l'image de Dieu, il en doit porter l'empreinte dès sa naissance. Dieu étant créateur, l'enfant sera créateur dans sa petite mesure, et dès le début de sa vie, ses plus hautes facultés doivent être mises en jeu pour contre-balancer en lui les penchants mauvais.

« C'est là le pouvoir régénérateur du *travail.*

« L'enfant joue non-seulement pour s'amuser, mais encore plus pour se développer, corps et âme. Tous ses efforts instinctifs vont à ce but ; et pour qu'il puisse l'atteindre, il faut lui fournir les *matériaux* nécessaires et convenables, et en même temps la *manière de s'en servir*, la *méthode* qui doit conduire au résultat désiré.

« Ceci est encore plus nécessaire à l'enfant qui *apprend et travaille en jouant*, qu'à l'enfant qui apprend à l'école, et dont le développement est déjà avancé.

« En convertissant le jeu de l'enfant en *instruction et en travail*, on ne fait que ce que la nature demande. Pour y parvenir, il suffit de laisser faire à l'enfant autant d'*expériences* que possible ; expériences de tous genres, physiques et intellectuelles, et de faire sortir un résultat de son jeu, de son action ; et c'est tout ce qu'il désire.

« Ces résultats obtenus, ce sont ses *œuvres*, où il se reconnaît artiste et créateur, et qui lui donnent le contentement de soi-même, si nécessaire pour le progrès moral.

« Comme le monde entier est l'atelier de l'humanité, où l'homme est appelé à devenir artiste à l'image du Créateur en exerçant sa force et perfectionnant tout son être, en même temps qu'il cultive et perfectionne la terre elle-même ; ainsi le *Jardin d'Enfants* doit être le petit monde et l'atelier de l'enfance où chacun apprend à devenir artiste, créateur, et satisfait son aspiration vers le beau, vers l'idéal, tout en se préparant aux fonctions de la vie réelle.

« De cette manière, le jeu de l'enfant se trouve revêtu d'une sorte de dignité; il entre dans les convenances d'un être raisonnable et rationnel, sans que rien soit ôté à l'innocence et à l'insouciance enfantines, qu'il faut soigneusement préserver et prolonger.

« Travailler avec un but, c'est remplir un *devoir;* et remplir des devoirs d'aussi bonne heure que possible est de la plus haute importance pour le développement moral.

« Les petits ouvrages de l'enfant sont par lui donnés, soit pour

faire plaisir à son prochain, soit même pour venir en aide à l'indigence, et le font concourir de différentes manières à des choses utiles. Ainsi, dans le jeu et le travail commence le développement du cœur, condition première de l'éducation en général.

« L'éducation du peuple est manquée et faussée, si elle n'est donnée *pour le travail, par le travail.* Et cette éducation est impossible *sans le Jardin d'Enfants*, où tout l'être est préparé à la vie réelle par le développement de ses forces physiques et intellectuelles directement appliquées au travail, par la dextérité et le goût qu'il acquiert, par l'habitude qu'il prend des occupations utiles; elle est impossible, si les écoles et les ateliers ne continuent et ne prolongent, si l'on peut ainsi dire, le *Jardin d'Enfants*, et ne se développent en colonies agricoles.

« Hors de ce plan, il est difficile de donner au peuple une éducation qui rende l'homme capable de se procurer le *bien-être.* Et nous ne parlons pas seulement du bien-être matériel auquel on parvient en sachant gagner d'assez bonne heure et suffisamment pour les nécessités de la vie, mais aussi de ce bien-être d'un ordre supérieur, auquel il est donné à l'homme d'atteindre, quand il se développe pour les jouissances morales et vraies, quand il devient capable d'admirer la nature et les chefs-d'œuvre de l'art; quand il sait jouir de la beauté et de la perfection des œuvres de Dieu et de ses propres ouvrages; ce bien-être, en un mot, qui ne correspond pas simplement en nous à l'être sensuel et passager, mais à l'être raisonnable, aimant et immortel.

« Il faut que l'éducation, dès le commencement, offre aux individus de *toutes les classes* la possibilité de développer en eux-mêmes *toutes les facultés et tous les dons de Dieu;* mais il faut aussi qu'elle donne à *chaque classe* l'occasion de se préparer *dès l'enfance* pour *sa position particulière;* qu'elle fournisse à la masse de chaque classe son apprentissage, avant que la profession ait été embrassée, de manière que chaque individu puisse choisir d'après sa vocation. Ainsi s'établissent l'accord et l'unité entre la fonction et l'aptitude, entre la *vocation extérieure* et la *vocation intérieure*, condition indispensable du bien-être et de la paix.

« Ces résultats ne sauraient nullement être atteints par l'institution actuelle de nos écoles, et par notre système général d'éducation. La méthode de Fröbel donne tout ce qu'il faut pour le commencement d'une régénération de l'éducation, et procure à toutes les classes une bonne préparation *au travail* de leur vie, au travail manuel comme au travail intellectuel.

« On peut décréter tant qu'on voudra l'éducation du peuple, jamais elle ne sera réalisée, si l'on n'a pas la vraie méthode du travail et de la vie pratique, appliquée *dès le commencement*, et si l'on ne transforme les écoles d'instruction pure en écoles de travail, où l'homme apprendra à devenir travailleur, ouvrier, artiste.

« Dans ce système l'intelligence se développera naturellement et sainement; tandis que dans l'état présent des choses, l'enfant est d'abord forcé à un travail *purement intellectuel*, avant le déve-

loppement de son cerveau même, pour être ensuite renvoyé à des ouvrages *purement manuels*, précisément à l'heure où l'intelligence demande plus d'aliments et une nourriture plus forte.

« Le travail manuel doit précéder le travail intellectuel, et le premier doit conduire au second et lui fournir son aliment. Ainsi opère la méthode de Fröbel, selon le vœu de la nature qui donne à l'enfant le besoin de faire presque continuellement usage de ses membres et de ses sens, et surtout d'employer ses mains.

« Cette méthode seule peut préserver la santé du corps et celle de l'âme, parce qu'elle se conforme au vœu de la nature. Seule elle peut réaliser l'éducation du peuple, de la masse, de la majorité des hommes; une éducation propre à vaincre la pauvreté, parce qu'elle utilise et féconde en chacun le capital de ses forces et de ses facultés normalement développées; une éducation capable de retirer l'homme de la poussière où il rampe, pour le redresser dans sa haute destinée, et le mettre en état de jouir, en être spirituel, de la vie qui lui vient de Dieu.

« Les *Jardins d'Enfants* seront les vrais régénérateurs du peuple, car ils l'élèveront pour le devoir de chaque homme, *le travail*, et ils développeront *la conscience de l'individu* dans le sentiment de son devoir envers la communauté.

« Cette communauté de vie avec ses semblables est ce qui manque généralement à l'éducation première. Cependant, ce n'est que dans ce régime de communauté que l'on peut former de bons citoyens. Il est nécessaire d'être, de vivre en société pour s'élever dans les vertus sociales.

« Il faut donc à la vie de famille, qui est le point de départ et le centre de toute éducation, ajouter la vie de communauté dans le *Jardin d'Enfants*. Ici, le petit enfant apprend aussitôt à se soumettre à un ordre établi, à des lois générales; ici, dans la grande famille, il trouve à remplir bien des devoirs, dont la famille simple n'offre pas l'occasion. Les liens fraternels des enfants entre eux complètent ainsi et perfectionnent les liens des enfants avec leur famille, et l'âme enfantine s'initie à la fois à tous les sentiments et à tous les devoirs.

« Les instituts actuels d'éducation publique séparent l'enfant de sa famille, qui doit être et rester sa première source de vie. Les écoles, en général, ne donnent que l'instruction à l'esprit, ne faisant presque rien pour l'éducation du cœur. Il est donc nécessaire de fonder des institutions nouvelles qui complètent l'éducation de famille sans l'interrompre.

« Tels sont les *Jardins d'Enfants*, les *Ateliers d'Enfants*, où les heures de loisir des écoliers se passent dans une communauté qui développe et le caractère individuel et l'homme social. Jardins et ateliers appropriés à chaque âge, et qui, se constituant en colonies agricoles, conduisent l'enfance et la jeunesse à l'étude complète de la nature et à tous les travaux des exploitations rurales et industrielles.

« Développer l'intelligence en mettant le *cœur* et la *volonté* en

eu, voilà un des principes fondamentaux de la méthode de Fröbel.

« Un autre de ses principes essentiels est celui-ci :

« Ne point donner de définition et de formule avant que le sujet soit à peu près connu de l'enfant.

« Ainsi par exemple, l'écolier, dans le *Jardin d'Enfants*, connaît les vérités élémentaires de la *mathématique* par les *architectures*, par l'*évidence*, avant d'entendre leurs formules scientifiques.

« Faire *chercher* et *trouver* la vérité en *excitant* et *guidant*, tel est le principe. Mettre toujours l'*activité*, et une activité *spontanée* en jeu, pour que le fardeau d'une quantité de choses *non comprises* n'empêche pas les mouvements libres de l'âme; agir avant de penser, et agir avec la conscience du cœur.

« Voilà ce qu'il faut à l'homme, et surtout à l'homme de nos jours, qui s'est trop perdu dans les régions de la réflexion froide et spéculative, et s'est mis, par cet excès, dans l'incapacité d'aimer et d'agir.

« Et tel est le résultat que doit donner la pratique des *Jardins d'Enfants* de Fröbel, quand cette humble et féconde institution aura reçu tous ses développements. »

LEÇONS DE GÉOGRAPHIE[1].

Première leçon : *Points cardinaux.*

Un jour de soleil, lorsque tout le monde sera dans la cour, vous demanderez à vos enfants de vous indiquer — à quel point du ciel le soleil se trouve actuellement; — s'il était à ce même point le matin, à huit heures, par exemple; — et s'il y sera encore le soir.

Les enfants sauront ou ne sauront pas vous répondre; mais vous profiterez de cette ouverture pour leur apprendre que l'endroit où le soleil apparaît le matin (et vous le désignerez), où il *semble se lever*, se nomme pour cela le *levant;* que l'endroit où il se trouve, au-dessus de nos têtes, vers *midi* se nomme pour cela le *midi;* et que l'endroit où il disparaîtra le soir, où il *semblera se coucher*, se nomme pour cette raison le *couchant.*

Puis vous leur demanderez, en leur montrant le nord, s'ils ont jamais vu le soleil de ce côté. Sur leur réponse négative que vous confirmerez, vous leur apprendrez que ce côté là, vers lequel on ne voit jamais le soleil, se nomme le *nord*. Vous fixerez ces quatre points dans la cour par des objets immobiles, et vous *jouerez* à les faire reconnaître ainsi que leurs noms par vos enfants.

Par exemple, si telle est l'orientation de votre établissement, vous pourrez dire, ayant la visage tourné au nord :

1. Ces excellentes leçons sont tirées du livre de Mme Pape-Carpantier, intitulé : *Enseignement pratique dans les salles d'asile.* (2e édition. Chez L. Hachette et Cie.)

« Attention ! et souvenez-vous bien ! le *nord* est du côté de la salle, en face de nous ; le *midi* est du côté de la rue, derrière nous ; le *levant* est du côté de ma main droite, et le *couchant* du côté de ma main gauche. »

Ceci vous prépare déjà à la situation des points cardinaux sur les cartes. Dites à vos enfants que ces quatre points s'appellent *les quatre points cardinaux ;* faites-leur répéter vos paroles en surveillant leur prononciation, et recommencez cet exercice de mille manières variées et amusantes.

Deuxième leçon : *Plans.*

Le lendemain ou plusieurs jours après, selon le temps qu'il vous aura fallu pour enseigner solidement la connaissance des points cardinaux, vous demanderez à vos enfants, toujours pendant la récréation, s'il ne serait pas possible de faire sur du papier le dessin *horizontal*[1] de la cour. Attachez à cette entreprise l'intérêt d'une difficulté pour la rendre plus attrayante, et fixez sur une feuille de papier et à leurs places respectives, ayant le nord en haut, les divers objets qui garnissent la cour, tels que hangars, bancs, pompe, murs, portes, arbres et parterre.

Mais, comme les plans ne représentent les lieux que d'une manière conventionnelle, vous expliquerez soigneusement quel est l'objet représenté par chaque partie de votre plan. Il serait très-naïf, sans doute, qu'un peintre écrivît au-dessous du portrait qu'il aurait fait d'après nature : « Ceci est le portrait de M. tel. » Mais ce n'est point la même chose; et un plan, quelque exact qu'il soit, est loin d'avoir le même aspect que les lieux qu'il représente.

Votre dessin fera merveille lorsqu'il sera compris, et votre *invention* trouvera des imitateurs. Tous voudront faire après vous le dessin *horizontal* de la cour, et, comme le papier manquera, vous leur conseillerez, avec intention, de tracer leur plan sur le sable. Servez-vous alternativement du mot dessin *horizontal* et du mot *plan*, pour faire sentir qu'ils ont la même signification, et pour pouvoir un jour vous passer du premier, qui aura servi à introduire le second.

Vous verrez bientôt vos enfants tracer partout avec de petits morceaux de bois ou des pierres, à défaut de couteau, des *plans de la cour.* Observez toujours que le nord soit en haut.

Troisième leçon : *Topographie.*

Rentrés en classe, parlez de nouveau des quatre points cardi-

1. Le mot *horizontal* a été expliqué dans la leçon de dessin linéaire.

naux, et, de concert avec vos enfants, fixez ces points dans l'intérieur de la salle pour les avoir désormais à votre portée.

Puis, sans annoncer ce que vous allez faire, copiez sur le tableau noir le dessin horizontal ou *plan par terre* de la cour ; faites-en reconnaître, de mémoire, les différents traits, les points cardinaux, et voilà vos enfants initiés sans effort à la connaissance de la situation réelle de ces points dans l'espace, et à leur situation conventionnelle sur les cartes.

Ces premières notions une fois possédées d'une manière exacte et sûre, vous passerez à l'étude de la géographie proprement dite.

Vous tracerez d'abord sur le tableau le plan de votre rue, et vous marquerez votre maison d'une manière distincte. Vous indiquerez les autres maisons, surtout celles qui sont bien connues de vos enfants, pour leur servir de point de reconnaissance et d'orientation. Puis vous ajouterez les rues adjacentes (mais en négligeant alors les maisons), les rivières, les ponts, enfin toute la ville, ou plutôt un nombre de rues qui sera censé la ville. Seulement, il faudra que les points connus, rivières, places ou édifices, soient placés le plus possible selon leurs rapports de situation et de distance.

Procédant ainsi du connu à l'inconnu (ce qui est bien, en tout, la méthode la plus logique), vous ajouterez à votre ville quelques bourgs voisins, les villes principales du département, et enfin le contour du département tout entier, dans l'intérieur duquel vous tracerez le plus exactement possible le cours des principales rivières qui le traversent, les prenant un peu avant leur entrée dans le département et les conduisant un peu après leur sortie. Si même leur embouchure n'était pas trop éloignée de la limite départementale, vous feriez bien de la figurer, afin de faire comprendre ce que l'on entend par l'*embouchure* d'une rivière. Vous n'auriez pour cela qu'à fondre votre trait de crayon représentant la plus faible rivière dans un trait plus large représentant la rivière plus grande qui absorbe l'autre. Cette reproduction du plan des départements sera chose facile ; vous n'aurez qu'à la copier d'après les cartes de départements ou même d'après une carte de la France.

Vous figurerez le chef-lieu de département par un point d'une certaine grandeur, les chefs-lieux d'arrondissement par des points un peu moins grands que le chef-lieu de département, les chefs-lieux de canton par des points moins grands que les chefs-lieux d'arrondissement, et enfin par des points encore plus petits les bourgs ou villages qui pourront être connus de vos enfants, soit parce qu'ils sont dans le voisinage de votre ville et qu'on y va à la foire, soit parce qu'il s'y sera passé un fait mémorable ou qu'il s'y exerce une industrie particulière; soit enfin parce qu'ils bordent les rivières que vous avez tracées, et avec lesquelles ce sera un moyen de faire plus ample connaissance.

L'étude de cette carte ne sera pour ainsi dire qu'un exercice de

mémoire, facilité par les yeux. Cette fois ne manquez pas de rappeler le *plan* ou *dessin horizontal* de la cour, et dites que ceci est de même le plan ou dessin horizontal du département. Pour rendre plus sensible la nature d'un plan de ce genre, aidez-vous de la démonstration d'une tige qui, coupée horizontalement, offre des dessins distincts, comme celle de la fougère; d'un œuf dur qui, coupé en travers, offre un cercle jaune, entouré plus ou moins régulièrement d'une zone blanche. Faites comprendre l'analogie qui existe entre tous les plans horizontaux; ceci est capital pour l'intelligence de ce que vous enseignez.

—

QUATRIÈME LEÇON : *Notions sur le département.*

Voici de quelle manière vous pourrez faire votre leçon de département :

Je prends le département de la Sarthe parce que c'est le mien; vous ferez étudier le vôtre.

Après avoir fait connaître seulement les principales villes : le Mans, la Flèche, Mamers, Saint-Calais, faites connaître les principales rivières : la Sarthe, le Loir, l'Huisne; indiquez-en la direction et s'il se peut l'embouchure; puis faites-en suivre le cours. Dans les premières leçons, il vaudra mieux dire LA RIVIÈRE *la Sarthe*, LA VILLE *dû Mans*, que de dire *la Sarthe*, *le Mans*. Il se pourrait qu'un enfant répétât ces mots comme il les aurait entendus, sans se rendre compte de ce qu'ils expriment; mais, s'il dit *la rivière la Sarthe*, *la ville du Mans*, il saura forcément que l'une est une rivière et que l'autre est une ville. Les enfants apprennent beaucoup de choses à notre insu, mais, en même temps, nous les croyons souvent instruits de choses bien simples que pourtant ils ignorent; c'est que leur propre spontanéité est le premier agent de leurs progrès.

Suivant donc le cours de la rivière et le désignant sur la carte, vous demandez :

D. Par quel côté ou quel point cardinal la rivière *la Sarthe* entre-t-elle dans le département?

R. Par le nord.

D. Dans quelle grande ville passe-t-elle?

R. Dans la ville du Mans.

D. Dans la ville du Mans? L'y avez-vous vue?

Beaucoup d'enfants diront *non*.

D. Mes enfants, vous dites *non* bien vite! Vous souvenez-vous qu'il faut réfléchir avant de parler? Réfléchissez donc bien : avez-vous vu dans la ville du Mans une rivière?

R. Oui, madame.

D. Dans quel endroit l'avez-vous vue?

R. Sur le pont Napoléon[1].

1. Réponse textuelle.

D. *Sur* le pont ou *sous* le pont? direz-vous en souriant.

R. Dessous.

D. Pensez donc à ce que vous dites, mes petits amis! Eh bien! cette rivière a un nom.... Savez-vous quel est son nom?

Les plus intelligents auront bien vite fait le rapprochement et s'écrieront :

R. La Sarthe! la Sarthe!

D. Oui, c'est *la Sarthe* qui entre dans le département par le nord, qui coule jusque dans la ville du Mans, la traverse, et sort du département par.... par quel côté?

Indiquez.

R. Par le couchant.

D. Mais elle traverse encore d'autres villes que la ville du Mans; elle passe....

Indiquez.

« A *Fresnay*, à *Beaumont*, au *Mans*, à *la Suze*, à *Malicorne*, à *Sablé*. Voyez-vous bien? elle passe à Fresnay, à Beaumont, au Mans, etc. »

Recommencez cette phrase jusqu'à ce que les enfants la sachent par cœur; descendez toujours, comme ici, le cours des rivières, dans la nomenclature des endroits qu'elles arrosent.

Si, par hasard, un enfant vient à s'écrier : *Moi, j'ai vu la rivière à Sablé!* ne comprimez pas son élan : c'est un secours, une facilité qui s'offre à vous. Répondez à l'enfant :

D. Le jour où vous l'avez vue, saviez-vous son nom?

R. Non, madame, papa ne me l'avait pas dit.

D. Eh bien! voilà que vous le savez à présent, et vous pourrez dire, quand vous retournerez à Sablé : « Cette belle rivière que je vois, c'est la Sarthe. Cette eau vient du Mans, comme moi, mais par un autre chemin; puis elle s'en va plus loin que Sablé, bien loin, par le couchant. »

« Elle est donc bien longue? pourra demander un autre enfant.

— Oui, elle est bien longue, puisque depuis Fresnay jusqu'au Mans on compte 40 kilomètres de chemin, et depuis le Mans jusqu'à Sablé, 40 kilomètres encore, ce qui fait 80 kilomètres dans l'intérieur de notre département, sans compter ce qu'elle a de plus en *dehors* et toutes les courbes qu'elle fait. Mais il y a d'autres rivières encore beaucoup plus longues; il y en a qui ont 400 kilomètres depuis leur *source* jusqu'à leur *embouchure!...* »

Expliquez brièvement l'opposition de ces deux mots, dont l'un exprime l'endroit où la rivière commence, et l'autre l'endroit où elle finit.

« Et puis il y en a aussi d'autres qui sont beaucoup plus petites, et qui n'ont que vingt ou 30 kilomètres. »

Frappez ainsi l'esprit des enfants par le rapport ou par le contraste des choses entre elles.

Il est possible que le premier interlocuteur, revenant à ses souvenirs, vous dise :

« Et puis, j'ai vu aussi de grands bateaux sur la rivière de Sablé.

— Quelle rivière? » demanderez-vous, pour accoutumer l'enfant à l'appeler par son nom de *Sarthe*. Quand il l'aura fait, si la leçon de géographie a duré un temps suffisant, vous pourrez entrer dans son idée, parler avec lui de bateaux, et trouver là le germe d'une leçon toute différente qui, en amusant encore, instruira toujours.

—

Cinquième leçon : *Suite des notions sur le département.*

Vous emploierez des procédés analogues à ceux qui viennent d'être convenus pour enseigner le cours des autres rivières du département, et quand ces rivières seront bien connues, vous direz, en suivant leur cours sur le tableau :

D. Où va se perdre la rivière *l'Huisne?*

R. Dans la Sarthe.

Comment ne le diraient-ils pas, si vous le leur aviez fait *voir?*

D. Où va se perdre le *Loir?*

R. Dans la Sarthe.

D. Où va se perdre la Sarthe?

R. Dans la *Mayenne*.

D. Qu'est-ce que la Mayenne?

R. C'est une rivière plus grande que la Sarthe.

D. Où va se perdre la Mayenne?

R. Dans la *Loire*[1].

D. Qu'est-ce que la Loire?

R. C'est un cours d'eau[2] plus grand que la Mayenne.

D. Où va se perdre la Loire?

R. Dans la mer.

Qu'ils répondent ceci de mémoire seulement.

D. Savez-vous ce que c'est que la mer?

Personne ne pouvant savoir ce que vous n'avez peut-être pas encore enseigné, vous direz avec gaieté quelque chose d'analogue à ceci : « Ah! pour le coup, nous voici au plus difficile; je ne vous dirai pas aujourd'hui ce que c'est que la mer, cette grande mer qui est si belle!... vous êtes peut-être trop jeunes pour comprendre....

— Oh! non, madame, s'écrieront tous ceux que vous aurez su intéresser.

— Il est vrai, répondrez-vous, quand on est attentif et qu'on réfléchit.... Cependant, mes amis, je ne peux pas vous dire à pré-

1. Je crois bon d'attendre pour expliquer que ce qui est la *Mayenne* ici s'appelle un peu plus loin la *Maine*. La raison de ce changement, s'il y en a une, n'est pas assez frappante; et puis ce n'est pas une étude approfondie que vous faites faire.

2. Il en est de même du nom de *fleuve*, que vos enfants apprendront suffisamment plus tard. La chose importe aujourd'hui plus que le nom. Rien n'est plus difficile que de savoir se borner.

nt ce que c'est que la mer ; il est déjà tard, et je suis fatiguée ; · il y a quelques enfants babillards qui m'ont obligée à les re-endre.... Mais un autre jour, la première fois que vous serez s bien sages, je vous promets de vous le dire. »

Ainsi vous aurez excité la curiosité de vos enfants, cette curio-é providentielle qui ôte à l'étude ses épines, et sans laquelle omme n'ayant le désir de rien apprendre ne connaîtrait rien de is que la brute.

Mme Pape-Carpantier.

(*La suite au prochain numéro.*)

PÉDAGOGIE DES SALLES D'ASILE.

(Suite.)

ÉDUCATION PHYSIQUE [1].

IV

Chauffage et ventilation des salles d'asile.

Il ne suffit pas de prodiguer aux enfants les soins de propreté, leur préparer une nourriture abondante et saine ; il ne suffit pas n plus de diriger avec intelligence, dans les récréations, les exer-es corporels de nature à développer le système musculaire. Il faut core que, pendant les classes, à l'intérieur de la salle d'asile, petits élèves soient placés dans toutes les conditions désirables salubrité. Une des principales causes de la débilité des enfants ; classes pauvres, c'est la mauvaise qualité de l'air qu'ils res-ent dans leurs obscurs et étroits réduits, à un âge où leurs pou-ns ont besoin de l'action la plus libre, du développement le s facile.

Les mêmes inconvénients renaîtront infailliblement pour eux is l'asile, si on les rassemble en grand nombre, sans avoir n d'y maintenir un air suffisamment pur. On sait que la respi-ion vicie promptement le fluide sans lequel nous ne pouvons re. Une personne en bonne santé épuise, en une heure, plu-urs mètres cubes d'air respirable. A ce principe constant de la omposition de l'air, il faut joindre l'action des gaz produits par exhalaisons du corps et par celles des vêtements malpropres. fin, en hiver, quand on chauffe la salle d'asile, les inconvé-nts se multiplient encore par la perte d'une certaine quantité xygène de l'air, absorbée dans la combustion.

On voit donc qu'il y a nécessité, pour la directrice et pour les auto-és locales, de se mettre en garde contre de fâcheuses influences. s précautions particulières doivent être prises à cet effet. Nous

1. Voy. les numéros 6, 8, 9.

pensons ne pouvoir mieux faire que de citer une instruction rédi
par un homme dont le nom fait autorité dans la science[1],
struction qui a pour but spécial l'assainissement des écoles et
salles d'asile.

« L'homme vicie continuellement l'air qui l'environne,
l'acte même de la respiration, et par la transpiration de la pe
Par l'expiration il rejette dans l'air de l'acide carbonique,
la transpiration, de la vapeur d'eau mêlée de matières or
niques. Il résulte du premier fait, que, si une ou plusieurs p
sonnes occupaient un espace exactement fermé, dont l'air
pût pas se renouveler, cet air deviendrait de plus en plus i
propre à la respiration, et, après un temps plus ou moins lo
qui dépendrait et du volume de la pièce et du nombre des p
sonnes qui y seraient renfermées, il produirait l'asphyxie, com
celui dans lequel on aurait brûlé du charbon. Un homme, p
dant une heure, produit par sa respiration l'effet qui résulte
de la combustion de 12 grammes de charbon. Mais, bien av
d'être devenu réellement irrespirable, l'air agirait d'une mani
très-énergique sur l'économie animale par l'acide carbonique
les matières organiques qu'il contiendrait. Des expériences no
breuses, faites dans les salles renfermant un grand nombre
personnes, ont appris que, pour que ces salles soient salubres
ventilation doit avoir lieu à raison de 6 mètres cubes d'air
personne et par heure.

« Lorsque les lieux de réunion sont des espaces très-élevés, com
les églises, le volume d'air qu'ils renferment est très-grand
rapport à celui qui est altéré par un séjour de plusieurs heures d
grand nombre de personnes, et la ventilation n'est point nécessa
Mais quand les lieux de réunion sont peu élevés, et c'est le cas
toutes les écoles et de toutes les salles d'asile, il n'en est pas ai
A la vérité, on peut renouveler l'air des salles le matin et e
les deux classes; et, pendant une partie de l'année, on peut ouv
les fenêtres pendant les classes; mais le renouvellement périodi
de l'air, en supposant qu'il ait lieu complétement, n'est pas su
sant, et il est peu de jours de l'année pendant lesquels on pui
faire les classes les fenêtres ouvertes, à cause de mille circ
stances, telles que le bruit extérieur, la pluie, le vent et les ref
dissements. Aussi, dans toutes les saisons, le plus souvent ap
moins d'une heure de séjour des enfants, les salles d'école et
salles d'asile ont contracté une odeur insupportable. La santé
enfants et celle des maîtres doit nécessairement souffrir d'un sé
prolongé et qui se renouvelle si souvent dans un air rendu fé
par la respiration et la malpropreté des enfants, et qui renfer
une quantité croissante d'acide carbonique, dont l'action dire
sur l'économie animale ne peut être mise en doute.

« L'assainissement des écoles primaires et des salles d'asi
par un renouvellement convenable de l'air, est donc une ch

1. M. Péclet, ancien inspecteur général de l'instruction publique.

ıne extrême importance, et qui doit appeler toute la sollicitude s personnes qui, à différents titres, participent à la direction ou a surveillance de ces établissements. Heureusement, on peut sainir les écoles et les salles d'asile, par des appareils d'une ande simplicité, qui exigent peu de dépense et qui sont facile-ent exécutables dans toutes les localités.

« *Disposition générale des appareils de chauffage et de ventila-n.* — Les poêles peuvent être disposés de manière à utiliser esque toute la chaleur développée par le combustible : il suffit ur cela que les surfaces que parcourt la fumée soient assez ndues ; mais ils sont insalubres, parce qu'ils ne produisent pas e ventilation suffisante.

. . . .

« Les calorifères, quelle que soit leur nature, qu'ils soient pla- dans l'intérieur des pièces à échauffer ou au dehors, offrent mêmes avantages que les poêles, et ils présentent les èmes inconvénients quand le chauffage a lieu sans ventilation.

« Le chauffage des pièces habitées par de l'air préalablement auffé dans des calorifères est évidemment le plus avantageux, sous le rapport économique et sous le rapport de la salubrité, si ir chaud pénètre dans la salle à une température convenable, son volume est suffisant, et si la sortie de l'air qui a servi à la piration s'effectue d'une manière régulière et assurée.

« C'est évidemment ce dernier système qui doit être préféré pour chauffage des écoles et des salles d'asile. Mais les calorifères doi-ıt être placés dans les salles mêmes des classes, parce que maître doit diriger lui-même le chauffage, et que cette dispo-on permet d'ailleurs d'utiliser toute la chaleur qui est perdue and les calorifères sont placés hors des pièces qui doivent être auffées, et par le refroidissement des enveloppes et par celui tuyaux qui conduisent l'air chaud, et enfin par le tuyau à née. En outre, ils doivent être d'une extrême simplicité, faciles éparer, à l'abri de toute chance d'accidents; conditions qui ne ıvent être remplies que par des calorifères dans lesquels l'air échauffé directement, du moins sans autres intermédiaires des plaques métalliques, par la chaleur que développe la com-stion.

. . . .

Voici la disposition générale du mode de chauffage et de ven-tion le plus simple et le plus commode :

Soient A un poêle simple en tôle forte ou en fonte, CD le tuyau ımée du poêle : ce tuyau, après s'être élevé verticalement à une taine hauteur, parcourt la longueur de la salle et pénètre dans large tuyau de cheminée en D; un cylindre de tôle environne oêle de toutes parts; il est fermé supérieurement et percé vers aut d'un grand nombre de larges orifices; sous le poêle est un al BB, par lequel l'air extérieur peut pénétrer dans l'intervalle sépare le poêle de son enveloppe; enfin en E se trouvent un

ou plusieurs orifices par lesquels l'air de la pièce peut se rendr dans la cheminée.

« Il est évident, d'après cette disposition, que, quand on brû lera un combustible quelconque dans le poêle, l'air extérieur en trera dans le canal B, et qu'après s'être échauffé autour du poêle il s'introduira dans la pièce par les orifices percés dans la parti supérieure du cylindre de tôle qui environne le poêle; que l'ai de la pièce sera échauffé en outre par le tuyau à fumée CD, et qu l'air s'échappera par la cheminée en E, en vertu de la pressio que la colonne d'air chaud qui environne le poêle établira dans l pièce et de la force ascensionnelle de l'air de la cheminée. Pa conséquent, si les différentes parties de l'appareil ont des dimen sions convenables, et si l'on brûle une quantité suffisante de com bustible, on pourra obtenir dans la pièce une température et un ventilation données. Il est important de remarquer que, par cett disposition, l'air qui s'élève entre le poêle et son enveloppe s meut avec une grande vitesse, que la surface du poêle se refroid rapidement, et qu'il faudrait produire une combustion bien viv pour que cette surface acquît une température assez élevée pou donner à l'air une mauvaise odeur.

....

« Examinons maintenant les différentes parties de l'appareil les différentes formes qu'on peut leur donner et les dimension qu'elles doivent avoir pour des salles d'asile de différentes gran deurs.

« *Poêles.* — Les poêles, comme nous l'avons dit, peuvent êtr en tôle forte ou en fonte. Pour la houille, les briquettes de pous sier de houille, la tannée et la tourbe, ils doivent être circulaires Pour le bois, il est plus convenable de donner à leur base la form d'un rectangle allongé. Pour toute espèce de combustible, il es avantageux d'employer des grilles et de faire entrer au-dessou l'air qui doit alimenter la combustion.

....

« Il est important de garnir de briques l'intervalle qui sépare le bords de la grille du corps du poêle jusqu'à une hauteur de 0^m,20 en donnant à cette maçonnerie la forme d'une trémie. Pour plu de simplicité dans la construction, le chapeau du poêle peut êtr seulement posé et non cloué; cette disposition permet de placer plu facilement la grille. La chemise doit être clouée à trois montants en fer qui se recourbent horizontalement à la partie inférieure; ce appendices servent à les fixer sur le sol au moyen de vis.

« L'orifice placé au-dessous du poêle, et par lequel l'air extérieu s'introduit dans l'espace qui le sépare de son enveloppe, doi être garni d'un registre, au moyen duquel on puisse facilemen fermer cet orifice. L'enveloppe du poêle doit être garnie, à l partie inférieure, d'une grande ouverture ordinairement fermée mais qui, lorsqu'elle est ouverte et que le registre du tuya d'accès de l'air extérieur est fermé, permet à l'air de la pièc de s'introduire dans l'enveloppe. Par cette disposition, on peu

chauffer la salle avant l'arrivée des élèves sans produire de ventilation, et, par conséquent, en dépensant beaucoup moins de combustible.

. . . .

« On peut employer, dans toutes les écoles et les salles d'asile, les poêles qui existent déjà, qu'ils soient en tôle, en fonte ou en terre cuite, en leur faisant une enveloppe convenable que l'on garnirait de deux portes, l'une en face de celle du foyer du poêle pour alimenter le foyer, l'autre du côté opposé pour chauffer l'air de la pièce sans ventilation avant l'heure des classes. Mais il faudra toujours une communication avec l'extérieur et un registre destiné à intercepter à volonté cette communication. L'enveloppe pourrait être construite en briques posées de champ.

« *Tuyau à fumée.* — Le tuyau à fumée doit se prolonger verticalement jusqu'à une hauteur de $2^m,50$ à partir du sol, et de là être conduit presque horizontalement jusqu'à la cheminée d'appel dans laquelle il débouche. Son inclinaison doit être telle qu'il ramène dans le poêle les matières liquides qui pourraient se condenser , et les feuilles de tôle doivent être emboîtées de manière que le liquide s'écoule facilement.

« Les tuyaux à fumée doivent être garnis, à leur naissance, d'un registre tournant d'un accès facile, au moyen duquel on puisse régler à volonté l'activité de la combustion.

. . . .

« Leur diamètre, pour des salles destinées à renfermer moins de 150 élèves, sera de $0^m,12$ à $0^m,15$. Au delà, on pourra leur donner de $0^m,16$ à $0^m,18$. Ces diamètres suffisent pour le tirage; de plus grands auraient l'inconvénient de refroidir trop la fumée et de diminuer l'effet des cheminées d'appel.

« *Tuyau d'introduction de l'air extérieur dans l'enveloppe des poêles.* — Ces tuyaux aboutissent d'une part au-dessous des poêles, et de l'autre à l'extérieur. Il est de la plus grande importance que l'orifice extérieur soit placé dans un lieu découvert, loin des latrines et à l'abri de toutes les influences qui pourraient vicier l'air. Si les bâtiments renfermaient des caves dont les soupiraux fussent convenablement placés, il serait avantageux de faire la prise d'air dans les caves, parce que la température de l'air appelé serait plus élevée en hiver que celle de l'air à la surface du sol, et qu'en été elle serait plus basse. Il faudra éviter de prendre l'air dans les pièces où les enfants déposent leurs paniers, parce que l'air n'y est jamais bien sain.

« Les tuyaux peuvent être placés au-dessous du sol, dans l'intervalle des planchers et des plafonds, dans les embrasures des fenêtres; ils peuvent être en maçonnerie, en planches, en terre cuite ou en métal, et ils peuvent avoir des formes quelconques; la seule condition essentielle est relative à leur section. Le tableau suivant indique les minimums de section des tuyaux d'appel pour

des salles destinées à contenir un nombre d'élèves variable de 5
à 300 :

Pour 50, surface de la section.	6	décimètres carrés.
100....................	10	—
150....................	14	—
200....................	19	—
250....................	23	—
300....................	27	—

« Ces sections suffisent à la ventilation, lorsque la longue des canaux ne dépasse pas 4 à 5 mètres; pour des longueurs pl grandes, il faudrait les augmenter. Du reste, il n'y a pas d'i convénient à donner aux tuyaux des sections beaucoup pl grandes.

« *Cheminée d'appel.* — La cheminée qui doit servir au reno vellement de l'air de la pièce et au dégagement de la fumée d poêles peut être en maçonnerie, en plâtre, en tôle, et sa secti doit varier avec le nombre des élèves que la salle peut conten On peut prendre pour minimum de la section celle du tuy d'accès de l'air indiquée précédemment. Jusqu'à une certai limite, une plus grande section serait sans inconvénient, du moi si l'on diminuait convenablement les orifices par lesquels l'air s'i troduit dans la cheminée pour ne pas produire une trop gran ventilation. Mais, si la section dépassait de beaucoup celle qui indiquée, la vitesse d'écoulement serait très-petite, et il devie drait difficile de s'opposer à l'action des vents sur l'orifice d'éco lement. Ainsi il est prudent de ne pas augmenter beaucoup l sections indiquées. Cependant, si l'on voulait utiliser pour la ve tilation une cheminée déjà construite, dont la section serait bea coup trop grande, on pourrait le faire, pourvu qu'on rétrécît co venablement l'orifice supérieur. La cheminée doit s'élever au-dess des toits et se terminer par un chapeau de tôle destiné à éviter refoulement du mélange d'air et de fumée par l'action des vent Il faut éviter l'emploi des appareils mobiles à l'aide des girouette parce qu'ils ne sont efficaces que par des vents assez forts, et qu par les vents faibles, ils restent souvent dans les positions les pl favorables au refoulement de la fumée. On peut se borner à mett sur l'orifice de la cheminée un chapeau en tôle.

« La cheminée doit communiquer par sa partie inférieure av plusieurs orifices placés à $1^{m},50$ du sol, dont la somme des air soit au moins égale à la section de la cheminée, mais que l'o puisse diminuer à volonté ou par des portes à coulisses ou par d diaphragmes tournants. Il serait préférable de placer sur le fon de la salle un canal horizontal, rectangulaire, communiquant p son milieu avec la cheminée, et dont la face antérieure sera percée de plusieurs ouvertures variables, dont on réglerait l' tendue une fois pour toutes de manière à produire un appel un forme dans toute la section de la salle.

« Il est utile de placer à la partie supérieure de la cheminée d'ap pel, et près du plafond, une grande ouverture ordinairement ferm

r une trappe, qu'on ouvre pour produire une grande ventilation
and la température de la salle est trop élevée; dans certaines
constances, cette ouverture pourrait même suffire à la ventilation.
« *Conduite du chauffage.* — Une heure avant l'entrée des élèves,
audra allumer les poêles, après avoir fermé complétement les
fices d'accès de l'air extérieur et ceux par lesquels l'air de la
ce doit s'écouler dans la cheminée d'appel, en laissant ouverte
porte de l'enveloppe des poêles destinée à laisser entrer l'air de
pièce; le chauffage aura lieu par la circulation de l'air intérieur
sans ventilation; mais, à l'heure de la classe, il faudra établir
ventilation en ouvrant les registres d'entrée et de sortie de l'air,
en fermant la partie intérieure de l'enveloppe des poêles. Pen-
it toute la durée des classes, le chauffage devra être conduit
c une grande régularité : l'expérience apprendra facilement à
onnaître les charges les plus convenables des foyers et les in-
alles nécessaires des alimentations, ainsi que la position que
avoir le registre du tuyau à fumée.
Ventilation sans chauffage. — La ventilation des salles d'é-
et des salles d'asile est nécessaire toute l'année, et elle ne peut
ectuer par l'ouverture des portes et des croisées que pendant
et dans des circonstances particulières; au printemps et en
omne, ce mode de ventilation est impossible, car on n'est sou-
dispensé du chauffage qu'à la condition de maintenir les piè-
fermées. Mais les appareils qui servent au chauffage et à la
ilation d'hiver peuvent facilement, avec de légères modifica-
s, être employés à la ventilation pendant les parties de l'année
e chauffage n'est pas nécessaire.
Supposons que toute l'année les poêles restent en place, avec
sans les tuyaux à fumée; il est évident que si, par un moyen
conque, on produisait une élévation de température dans la
ninée d'appel, l'air extérieur s'introduirait dans la pièce par
ervalle qui se trouve entre chaque poêle et son enveloppe, et
cet air, après avoir traversé la pièce, s'échapperait par la che-
ée. Il résulte de l'expérience que, la cheminée ayant les di-
sions indiquées, il suffira de brûler à peu près un demi-kilo-
mme de bois, de tannée ou de tourbe, ou un quart de kilogramme
iouille ou de coke par heure pour produire une ventilation suf-
ite à cinquante élèves. On devra préférer les combustibles qui
vent brûler lentement sans dégager beaucoup de fumée, comme
nnée, la tourbe, les briquettes de houille, de coke; ces com-
ibles sont d'ailleurs à un prix moins élevé que les autres. On
a produire cette combustion dans un petit fourneau portatif en
cuite, qu'on introduira au bas de la cheminée d'appel par
porte disposée à cet effet, et qui sera garnie d'une petite ou-
ire destinée à l'introduction de l'air nécessaire à la combus-
Pour conduire convenablement la ventilation, il faut allumer
yer mobile quelque temps après le commencement de la classe,
gler les registres d'appel de manière qu'il n'y ait pas d'odeur
la salle. » *(La suite au prochain numéro.)*

FAITS DIVERS.

Le comité central des salles d'asile a tenu séance le 18 ju et le 16 juillet. En l'absence de S. Em. le cardinal archevêque Tours, retenu dans son diocèse par d'impérieux devoirs, réunion a été présidée par M. Amédée Thayer, sénateur, vi président du comité.

— Une dame étrangère qui s'est acquis des titres à la reco naissance des amis des salles d'asile, et qui est venue en Fra visiter les établissements d'éducation de la première enfanc Mme la baronne de Marenholz (de Berlin), a attiré l'attention S. M. l'Impératrice sur les perfectionnements introduits, en Al magne, par Fröbel, dans la méthode actuellement en usa L'Impératrice, dans sa sollicitude pour tout ce qui se rattache développement de l'œuvre honorée de son haut patronage, a re voyé l'examen des procédés dont il s'agit à S. Exc. M. le minis de l'instruction publique. Son Excellence a soumis l'exposé Mme de Marenholz au comité central. Le comité a décidé qu'u expérience serait faite au *Cours pratique* des salles d'asile, so la direction d'une sous-commission de trois de ses membre Cette sous-commission est composée de Mmes la comtesse de B la baronne de Varaigne, et Hanryat. — M. Lorain, président jury de la Seine pour l'examen des aspirantes au certificat d'a titude, a été désigné pour se joindre à ces dames.

— M. le préfet des Côtes-du-Nord vient de souscrire des abo nements à l'*Ami de l'enfance* pour toutes les salles d'asile de s département.

— Nous trouvons dans le *Recueil des actes de la préfectu* d'Avignon la circulaire suivante. En reproduisant ce documen nous remercions M. le préfet de Vaucluse des sympathies qu veut bien témoigner à l'*Ami de l'enfance* :

« *A MM. les sous-préfets et maires du département.*

« Messieurs, je viens vous recommander le recueil publié Paris sous le titre : l'*Ami de l'enfance*, *Journal des salles d'a sile.*

« Ce recueil sera très-utile aux communes qui possèdent d salles d'asile et à celles qui projettent la création d'établiss ments qui ne sauraient être trop étendus dans l'intérêt de la pop lation pauvre du département.

« L'*Ami de l'enfance*, qui paraît une fois par mois, renferm les actes du ministère de l'instruction publique et tous les doc ments officiels intervenus sur les salles d'asile. — Outre l'inte

prétation des instructions, cette publication contient d'excellentes leçons à l'usage des maîtresses préposées à la direction de ces établissements, et des observations non moins judicieuses sur les avantages que l'on peut attendre de la création d'une salle d'asile.

« Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le préfet de Vaucluse,

« A. DURAND-ST-AMAND. »

— Dans une tournée que je faisais dernièrement pour l'inspection des établissements secondaires libres, j'eus occasion de visiter la salle d'asile à Pont-de-Vaux. La directrice, qui est une religieuse de la congrégation de Saint-Joseph, me fit remarquer une petite fille de cinq ans dont la mine éveillée m'intéressa. La bonne sœur me raconta qu'un jour ayant emmené cette enfant avec elle dans une visite qu'elle faisait à une dame de la ville, celle-ci, charmée de la bonne tenue de la petite fille, lui donna une belle pomme pour son goûter. L'enfant mit le fruit dans sa poche, et, pendant le trajet pour revenir à l'établissement, elle ne dit pas un mot de ce qu'elle voulait en faire. A son arrivée, elle ne se rendit pas immédiatement à la salle d'exercice où les autres élèves étaient déjà réunies, et la maîtresse ne la voyant pas rentrer sortit elle-même pour savoir où elle s'était arrêtée. Elle la trouva dans la pièce destinée à recevoir les paniers dans lesquels les enfants ont coutume d'apporter leurs petites provisions de la journée. Interrogée sur ce qu'elle faisait là, l'enfant hésita d'abord à répondre; mais enfin, pressée de questions, elle avoua qu'elle cherchait le panier d'une de ses camarades pour y déposer la pomme qu'elle avait reçue. « Je sais, ajouta-t-elle dans son langage enfantin, que sa mère ne lui donne rien que du pain pour son goûter; moi, au contraire, j'ai du fromage, ma pomme m'est inutile et j'ai voulu la lui donner sans qu'elle le sache. »

J'admirai à la fois l'excellent naturel de cette enfant et en même temps la bonté d'une éducation qui apprend à pratiquer, dans un âge si tendre, ce beau précepte de la charité : *Lorsque vous ferez du bien à vos semblables que votre main gauche ne sache pas ce que fait votre droite.* (Communiqué par M. l'inspecteur de l'Académie de Lyon, en résidence à Bourg.)

— L'instituteur de Thibée (Marne) écrit :

« C'est la coutume dans nos campagnes que le premier dimanche de carême les enfants aillent dans toutes les maisons du village demander du bois pour faire le soir un feu de joie. J'ai cru que ce combustible pouvait recevoir un meilleur emploi, et j'ai prié les enfants de mon école d'abandonner le bois qu'ils recueilleraient dans leur quête à une pauvre veuve du pays. Ma prière eut de l'écho dans leurs cœurs, et les familles s'empressèrent de répondre aux bons sentiments des enfants en leur faisant une généreuse

offrande. Ceux-ci conduisirent tout joyeux le produit de leur quête à la pauvre femme. Ils ne réservèrent que quelques fagots pour aller fêter le soir leur belle action du jour. »

— Un jeune enfant vient d'accomplir un acte de courage et de dévouement auquel on ne saurait donner trop de publicité. Un des élèves de l'école de Beaumont-le-Roger (Eure), Adalbert Chanu, accompagnait l'instituteur après la fermeture de la classe. En passant près de la rivière, l'instituteur recommanda à plusieurs enfants qui jouaient imprudemment sur le bord de se retirer. A peine était-il à une cinquantaine de mètres de distance, qu'il entendit des cris perçants derrière lui. Une jeune fille appelait au secours en criant : « Mon pauvre petit frère! mon pauvre petit frère! » Un enfant de deux ans était tombé à l'eau et sa sœur s'était jetée en vain à la rivière pour le sauver.

L'instituteur court aussitôt sur le théâtre de l'accident; mais il est devancé par son jeune élève, qui, sans calculer le danger, se précipite tout habillé du haut du pont dans le courant très-rapide en cet endroit, et fait des efforts inouïs pour atteindre l'enfant. Il allait le saisir, lorsqu'un homme, arrivé sur le bord, vient à son aide et attire à bord la pauvre victime de l'imprudence de ses gardiens.

3e SÉRIE. T. 1. N° 11. — AOUT 1853.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêté en date du 13 juillet, des médailles et mentions honorables ont été accordées aux directrices dont les noms suivent :

ISÈRE.

Médaille de bronze. — Mme Koenig, directrice de salle d'asile, à Grenoble.

LOT.

Mention honorable. — Mme Saintigny, sœur Élie, directrice à Cahors.

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DE LA MISSION DES DAMES DÉLÉGUÉES SPÉCIALES.

L'organisation du service de l'inspection est un fait d'une haute importance pour le développement des salles d'asile. A l'heure qu'il est, les intérêts de l'institution sont représentés, dans chacune des 16 académies, par une dame spécialement chargée, sous l'autorité du recteur, d'en diriger la marche et d'en surveiller les détails. « Les dames déléguées spéciales, disait le ministre dans

une récente circulaire, adressent au recteur des rapports que ce haut fonctionnaire transmet à l'administration centrale avec ses propres observations; elles correspondent directement avec les comités locaux de patronage, et peuvent être invitées par les présidents de ces conseils à leur prêter l'appui d'une expérience éprouvée. Appelées à veiller à l'application des règlements et au maintien de la méthode, elles inspectent assidûment les salles d'asile de leur ressort, assistent aux examens des aspirantes au brevet d'aptitude, et toutes les fois qu'elles en trouvent l'occasion, confèrent de l'état des établissements confiés à leur surveillance avec les dames déléguées générales. » (*Circul.* du 18 mai[1].)

Telle est la sphère dans laquelle doit s'exercer la mission *administrative* de chacune des dames qui viennent d'être associées par la confiance du ministre à l'œuvre de l'éducation de la première enfance. Certes les prescriptions ministérielles investissent Mmes les déléguées d'une responsabilité sérieuse, et leur créent des devoirs étendus; mais ces prescriptions ne constituent, pour ainsi dire, que le cadre matériel dans lequel devra se déployer leur action. Les attributions des dames auxquelles sont confiés les intérêts des salles d'asile, dans chaque académie, échappent, en ce qu'elles ont précisément de plus vital, à toute prévision réglementaire.

Ainsi, le concours des autorités diverses préposées à la surveillance des asiles peut donner lieu à des tâtonnements, parfois même à des conflits; quelque hésitation peut se produire dans l'exercice de leurs droits respectifs, quelque embarras à faire converger les efforts de chacun vers le but poursuivi par tous.

Suppléer à l'insuffisance partout où elle se révèle, créer un lien entre les autorités, faciliter leurs relations, prévenir les conflits et l'inertie ou les froissements qui en résultent, attirer et grouper au profit de l'œuvre, dans toutes les communes, les personnes d'une bonne volonté active et désintéressée, tel est, en résumé, le caractère d'une tâche qui est, avant tout, une mission d'intelligente activité et de prudente initiative.

Nous n'avons pas la prétention de tracer aux dames récemment appelées aux intéressantes fonctions dont il s'agit la marche qu'elles ont à suivre pour opérer tout le bien dont leur sera redevable l'institution des salles d'asile. Il est dans l'intelligence délicate des femmes, pour l'accomplissement d'une telle œuvre, des inspirations qui sont le plus sûr et le meilleur de tous les guides; et la finesse de leur tact suggérerait à l'inexpérience même, dans les circonstances difficiles, ces ressources heureuses qui triomphent des obstacles imprévus. Une voix toujours éveillée dans le cœur des mères prodiguera aux dames qui viennent d'adopter l'innombrable famille des petits élèves des asiles ces conseils dont la douceur fait la puissance, et qui ajoutent à l'influence exercée par

1. Voy. aussi la circulaire du 16 juin; numéro 9 de *l'Ami de l'enfance.*

les interprètes de l'administration, ce que la tendresse ajoute à la force.

Il faut donc, une fois de plus, remercier M. le ministre de l'instruction publique d'avoir, pour la surveillance et l'inspection d'une œuvre toute maternelle, fait appel au dévouement de celles qui seules peuvent conserver à cette œuvre un caractère qu'elle ne doit jamais perdre. Toutes les fois qu'il s'agit de l'éducation de la première enfance, il convient de se tourner vers les femmes comme vers les instruments naturels de la Providence. On l'a dit : « Les femmes n'ont inventé ni l'algèbre ni le télescope, mais elles font quelque chose de plus grand que tout cela. C'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, un honnête homme et une honnête femme [1]. »

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER.

Les salles d'asile sont encore peu nombreuses dans le Cher. On peut dire cependant qu'il y a progrès d'année en année dans ce département comme ailleurs. Ces précieux établissements se multiplieront d'autant plus, que les salles d'asile déjà existantes seront dirigées avec plus d'intelligence de la méthode spéciale, et qu'elles offriront de meilleures conditions, au double point de vue scolaire et matériel. Le meilleur moyen de propager une institution, c'est d'en montrer les fruits.

La ville de Bourges possède des salles d'asile communales qui ne sont pas, sous tous les rapports, organisées d'une manière également satisfaisante. L'asile de la place Notre-Dame est celui qui exige le plus de réformes. Le local est peu approprié à sa destination : il est humide et mal aéré. Comme la salle d'exercice n'est pas de plain-pied avec la cour de récréation, les enfants de deux ou trois ans risquent, en descendant, de tomber sur les degrés. Le niveau absolu de toutes les parties du local est une des conditions les plus essentielles de la disposition d'un asile. Nous savons, au reste, que le magistrat éclairé qui préside à l'administration de la ville de Bourges se préoccupe sérieusement des améliorations fondamentales qu'il est indispensable de réaliser dans la salle d'asile de la place Notre-Dame.

Les désavantages du local sont d'autant plus regrettables qu'ils servent, jusqu'à un certain point, d'excuse au désordre et à l'absence de soins. Les enfants n'ont ni les mains ni le visage lavés. Avant l'entrée en classe, la femme de service devrait remplir d'eau fraîche trois seaux; dans l'un on laverait les mains, dans l'autre les visages, dans les troisièmes les éponges. Ces mesures de propreté empêcheraient l'air d'être vicié par la mauvaise odeur qui s'exhale

1. M. de Maistre.

des gradins où les enfants, faute de bancs latéraux, restent constamment assis. Mais rien de tout cela ne se fait : le mobilier, très-incomplet d'ailleurs, est en mauvais état; il n'existe pas de lit de camp.

On regrette qu'avant de commencer les prières, la maîtresse ne donne pas quelques petits avertissements variés, sur la bonté de Dieu, sur les bienfaits qu'il prodigue, sur l'obligation où on est de le remercier, de le prier, etc. Ces avertissements seraient courts et simples; la prière qui vient ensuite devrait, par la même raison, être limitée à l'Oraison dominicale, à la Salutation angélique, plus quelques autres prières spéciales pour demander la santé des parents et des bienfaiteurs, et la grâce pour les enfants de devenir bons, sages, obéissants : c'est ainsi qu'on habitue les petits élèves à ne pas prier seulement des lèvres, mais du cœur.

Quant aux leçons, on devrait s'adresser à l'intelligence plutôt qu'à la mémoire. En exerçant exclusivement celle-ci, on habitue les enfants à mettre des mots à la place des idées. Il importe toujours de beaucoup raconter, et d'expliquer, dans les *leçons de choses*, ce qui peut être utile. Espérons que sur ce point si essentiel, la *méthode*, dans l'asile Notre-Dame, sera mieux comprise à l'avenir qu'elle ne l'a été dans le passé.

L'asile de la rue Bourbounnoux est dans des conditions infiniment meilleures. Là, on sait à la fois instruire et discipliner les enfants, s'en faire obéir et s'en faire aimer; on varie à propos les exercices, pour ne pas laisser à l'ennui le temps de pénétrer dans la classe. Le local, d'ailleurs, est convenable; les enfants sont propres; leur physionomie animée témoigne de leur bien-être et de leur satisfaction habituelle.

L'asile du faubourg Saint-Benoît est assez bien tenu; peut-être y a-t-il moins d'élan chez les petits élèves de cet établissement que chez les enfants de l'asile dont nous venons de parler; parce que les exercices y semblent variés avec moins d'art. Quant au local, il est trop resserré et dans de mauvaises conditions de salubrité : des eaux traversant des rues dépavées coulent près du bâtiment, et dégagent des miasmes nuisibles à la pureté de l'air. L'autorité municipale, nous le savons, doit prendre les moyens de mettre fin à ce fâcheux état de choses.

L'asile de la rue Saint-Paul est établi dans une salle vaste, bien aérée et pourvue de toutes les dépendances nécessaires. Les enfants y sont conduits d'une main à la fois douce et ferme; les exercices s'exécutent bien; les questions y sont bien choisies. La tenue des enfants est irréprochable.

Un grave abus, nous sommes obligés de le dire, a été constaté à Bourges, abus qui malheureusement se reproduit dans bien des villes; nous voulons parler des efforts que font les écoles, souvent avec succès, pour enlever à l'asile les enfants les plus avancés, mais n'ayant pas encore atteint l'âge auquel il est légalement permis de les envoyer aux classes primaires. Les conséquences d'un tel fait sont regrettables : d'abord, la salle d'asile perd ses

moniteurs, lesquels sont, en général, âgés de six à sept ans. Ensuite, le mélange dans l'*école*, d'enfants d'un âge très-différent, est mauvais sous tous les rapports : n'aurait-il d'autre inconvénient que de condamner à l'immobilité d'une classe, de petites créatures pour lesquelles les salutaires mouvements de l'asile sont encore un besoin impérieux, cette raison serait suffisante, assurément, pour déterminer partout les autorités locales à faire exécuter rigoureusement, sous ce rapport, les prescriptions réglementaires.

La commune d'Asnières a donné un terrain et fait bâtir un local qui consiste en quatre murs recouverts d'un toit. C'est ce qu'on appelle la *salle d'asile*. Sans doute, l'initiative qu'a prise cette commune est digne de tout éloge; mais il importe qu'elle ne s'arrête pas en chemin, et qu'elle complète son œuvre. L'asile n'est point proportionné au nombre d'enfants qu'il reçoit; les bancs étant insuffisants, les enfants y sont trop serrés les uns contre les autres; de plus, il manque dans l'asile des tableaux d'Histoire sainte et d'Histoire naturelle, des porte-tableaux, des seaux pour les ablutions du visage et des mains, des rideaux pour protéger les enfants contre l'ardeur du soleil. Le défaut d'espace s'oppose à ce qu'on établisse un lit de camp. Enfin, et surtout, l'asile est dépourvu de préau couvert et d'une salle où l'on puisse déposer les paniers et les vêtements d'hiver. Nous faisons des vœux pour que, dans le but de remédier à ce fâcheux état de choses, les dons de la charité privée viennent en aide aux bonnes intentions de l'administration locale.

On trouve à Asnières un asile protestant, dont le local est plus vaste et plus convenable que celui de l'asile catholique, mais qui n'est fréquenté que par une vingtaine d'enfants. La méthode y est du reste très-médiocrement pratiquée.

A Meneton-Salon (2572 habit.), une salle d'asile a été fondée par la générosité du prince d'Aremberg. Dans cet asile, la méthode est intelligemment suivie, et les leçons bien données. Il est à regretter que beaucoup d'objets accessoires fassent défaut dans le mobilier.

L'asile de Saint-Florent (2780 habit.) mérite l'intérêt du gouvernement et de toutes les personnes charitables. Cette petite ville est presque exclusivement peuplée d'ouvriers. Elle manquait d'église, on a commencé à en élever une; mais les moyens font défaut pour l'achever; une espèce de grange en tient lieu. A côté de l'église, on a voulu créer l'asile, cet instrument de régénération religieuse et morale; mais il est installé dans un local qui, très-étroit, écrasé par un plafond bas, manquant d'ouvertures suffisantes pour renouveler l'air, n'offre aucune des conditions nécessaires de salubrité. Ce défaut d'espace est aussi un obstacle à l'exécution des exercices de la méthode; car on ne saurait faire usage du mobilier qui a été accordé à la commune par le gouvernement; à peine même est-il possible de le placer en entier dans une salle déjà si obstruée par les gradins.

Ce local a été donné *provisoirement* par un propriétaire, M. Bru-

net, aux intentions duquel il faut rendre hommage; mais on doit désirer que ce bienfaiteur complète son œuvre en dotant la salle d'asile d'un local définitif et convenable. Tout fait croire que M. Brunet voudra attacher son nom à la création durable d'un établissement indispensable à une population tout entière livrée au travail.

La ville de Saint-Amand (8230 habit.) possède une salle d'asile bien dirigée, mais un second asile serait indispensable. En l'absence de ce second établissement, on tolère l'existence de 5 ou 6 *garderies* où s'entassent, sans profit pour leur intelligence ni pour leur santé, les pauvres enfants dont les parents sont obligés de vaquer à leurs travaux.

Un asile est projeté à Vierzon; là, comme dans plusieurs autres communes importantes, l'existence des *garderies* témoigne du besoin que l'on éprouve de salles d'asile régulières. Il en est ainsi à Chazost, à Crésancy, à Bué, à d'Aubigny, à Nérondes, à Enrichemont, à Germigny, à Charenton. Dans toutes ces communes les administrations municipales semblent disposées à travailler efficacement à des créations si désirables.

Les autorités scolaires et administratives du Cher feront tous leurs efforts, nous en sommes convaincus, pour favoriser le développement d'une institution si utile aux populations ouvrières de ce département.

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Au mois d'août 1853, le département de l'Oise comptait 28 salles d'asile; à la même époque de 1854, 33; ce nombre est aujourd'hui porté à 38, dont 30 communales et 8 libres, contenant ensemble 3000 enfants. Enfin plusieurs sont à l'état de projet et ne tarderont pas à s'élever.

Cette progression constante dans le nombre, accompagnée d'améliorations notables dans les salles d'asile fondées avant 1853, et dans le système de celles qui l'ont été depuis, tant sous le rapport du matériel que sous celui de la direction, de la tenue et de la pratique des méthodes, doit être attribuée à diverses causes, dont les principales ne sauraient être passées sous silence. La première et la plus puissante est le décret impérial du 16 mai 1854, par lequel Sa Majesté a placé l'institution des salles d'asile sous le patronage de son auguste compagne. Ce témoignage de précieuse sympathie devait nécessairement encourager les communes à faire des sacrifices, inspirer la confiance aux familles, centupler le zèle de toutes les personnes, laïques ou religieuses, vouées à l'œuvre la plus intéressante; en un mot, exercer une influence providentielle.

La seconde cause est le concours actif, éclairé, paternel, que M. le

préfet n'a jamais manqué de prêter à toutes les institutions de bienfaisance, et notamment à ces utiles et pieux abris, où l'enfant du pauvre et celui de l'ouvrier trouvent à la fois l'éducation chrétienne et le bien-être physique qui dispose à la recevoir avec fruit.

Enfin le département de l'Oise a sur beaucoup d'autres un grand avantage. Il possède depuis cinq ans un cours normal destiné à former des directrices de salles d'asile, cours gratuit fondé par la prévoyance de M. le préfet et dirigé par une femme de cœur et d'intelligence, qui joint à la connaissance des méthodes une expérience personnelle acquise au prix d'un dévouement sérieux, une remarquable facilité d'élocution, et la franchise et la simplicité de manières qui gagnent si bien les petits enfants[1]. A cette école s'est déjà formée plus d'une bonne directrice, et la plupart des aspirantes au certificat d'aptitude, institué par l'article 27 du décret impérial du 21 mars 1855, en ont suivi les cours théoriques et pratiques depuis le 8 janvier. Le conseil départemental, dans sa séance du 5 juin, a nommé la commission d'examen qui s'assurera si elles ont profité des excellentes leçons qu'elles ont reçues.

Entre les 38 salles d'asile du département, le premier rang appartient aujourd'hui, sans contredit, à celle de Compiègne; non que celle-ci compte le plus d'élèves, mais parce qu'elle se trouve, sous plusieurs rapports, dans les meilleures conditions. Fondée par la munificence de l'Empereur, elle a été ouverte au mois d'octobre 1854; le 28 avril dernier, elle comptait 108 enfants, dirigés avec autant de douceur que d'habileté par deux personnes, dont l'une a exercé pendant cinq ans, comme adjointe ou sous-directrice dans différentes salles d'asile de Paris, et l'autre est élève du cours normal de Beauvais. Tout porte donc à penser que le nombre des enfants confiés à leur soin croîtra, loin de diminuer, et qu'animées du désir de justifier le choix dont elles ont été l'objet, elles feront tous leurs efforts pour mériter à l'asile de Compiègne le titre d'asile modèle et la continuation d'une protection spéciale.

Après la salle d'asile de Compiègne, viennent celles de Clermont, Senlis, Beauvais, Breteuil et Liancourt. Celles de Beauvais (au nombre de quatre) sont tenues d'une manière satisfaisante, mais deux seulement paraissent convenablement installées : l'une dirigée par une laïque et l'autre par les dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus. Celle-ci va prochainement entrer en possession d'une nouvelle salle d'exercices, vaste et agréablement disposée. On a l'espoir que celles qui laissent à désirer recevront prochainement des améliorations notables.

Il y a, dans le département de l'Oise, rivalité de zèle et de désintéressement pour l'œuvre des salles d'asile. La charité s'y montre ingénieuse; elle y trouve mille moyens de réaliser le bien.

1. Mlle Geib a été nommée récemment déléguée spéciale de l'académie de Dijon.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

IDÉES UTILES.

I.

Les enfants des deux sexes doivent-ils être réunis dans la salle d'asile?

« .... Je ne vous répéterai pas les grandes choses et les solennelles paroles, et les mouvements oratoires que la marquise a accumulés pour me prouver qu'il était contraire au dogme et à la morale de réunir les deux sexes dans une même salle, et de prétendre élever ensemble les garçons et les filles. « Il serait bien malheureux qu'il en fût ainsi, lui dis-je tout doucement, profitant d'un moment où elle s'arrêtait pour reprendre haleine; car il me semble que les ressources dont on disposera ne seront pas assez considérables pour qu'il soit facile de construire deux salles, deux préaux, puis d'organiser deux cours. Ce système, extrêmement coûteux, aurait rendu impossible presque partout la création des salles d'asile. »

Cet argument la toucha peu.

« *Périssent les colonies plutôt qu'un principe!* s'écria-t-elle; qu'on ne fasse pas d'asile si l'on doit y violer toutes les lois de la décence et de la convenance! — Permettez, madame; il ne s'agit point d'une école qui reçoit des enfants déjà grands, mais bien d'un asile où l'on réunit de tout jeunes enfants. Il s'agit d'une grande famille au lieu d'une petite famille. On n'a jamais songé à séparer les frères et les sœurs : l'asile ne les sépare pas non plus. Et si l'on blâme cette manière d'entendre les choses, il faudrait peut-être, pour être logique, remonter plus haut et prendre à partie Dieu lui-même qui, apparemment, a trouvé qu'il pouvait décemment créer des garçons et des filles dans la même famille. »

Ceci l'a un peu déridée. J'ai ensuite tâché de lui montrer que dans la crainte d'inconvénients, qui n'existaient jamais quand l'asile était bien tenu, on perdrait l'occasion d'habituer les enfants à se comporter comme il faut, en face les uns des autres, dans toutes leurs actions.

« Au lieu d'isoler, avec une affectation propre, en vérité, à détruire toute simplicité, des enfants qui, au sortir de l'asile, iront se prendre par la main, chemineront ensemble, coucheront dans la même chambre, vous les faites vivre près les uns des autres dans toute l'innocence de leur âge et avec toute la convenance voulue. S'ils sont réunis, ils ne sont pas mêlés, remarquez-le bien : un côté de la salle est attribué aux garçons, l'autre est destiné aux

filles ; il en est de même au gradin, de même au préau. Dans la cour, ils se séparent tout naturellement pour se livrer à leurs jeux, plus violents chez les petits garçons, plus tranquilles pour les petites filles : tout cela est, je vous l'assure, parfaitement simple. »

J'ajoutai que cette question avait été discutée et approfondie dès l'origine des asiles ; qu'en balançant toutes choses on s'était décidé pour le système actuellement suivi comme plus moral, plus *éducatif*, plus économique et plus agréable pour les enfants, chez lesquels il produit beaucoup d'émulation, de gaieté, de cordialité et d'entrain.

« Mais, répétait-elle, un grand nombre de personnes respectables partagent mes idées, et je suis persuadée qu'au moins dans tous les asiles tenus par des religieuses, il n'en est pas ainsi. » Alors je lui citai une vingtaine de villes où des religieuses de tous les noms, de tous les habits, de tous les ordres, dirigeaient en toute joie et sécurité le petit troupeau de garçons et de filles confiés à leurs soins maternels. Je lui dis que si, en effet, dans les premiers temps, les sœurs témoignaient généralement quelque déplaisir de la réunion des deux sexes, et avaient d'abord hésité à se charger des salles d'asile, leurs idées s'étaient tout à fait modifiées à mesure que l'expérience avait démontré combien ce système est préférable. Les religieuses actuellement ne font pas plus de difficultés à ce sujet que les directrices laïques, et le nombre des asiles exclusivement consacrés aux garçons ou aux filles est infiniment petit. Enfin, pour achever mon siége et emporter d'assaut ses convictions, je donnai à Mme de J*** le nom de plusieurs salles d'asile tenues par des sœurs dans les environs de Paris. Elle verra là, de ses propres yeux, l'énormité que je lui attestais. J'ai commencé à me réconcilier avec elle, quand elle m'a dit que précisément, allant le lendemain à Saint-Maur, elle en profiterait pour voir le petit asile que tiennent là des sœurs de la Croix. J'espère qu'elle y perdra ses derniers scrupules, et nous reviendra plus disposée à suivre la voie commune. »

(*Histoire d'une salle d'asile.*)

II.

Doit-il y avoir des vacances pour les salles d'asile ?

« Nous ne laissons pas de temps libre pour les vacances. Nous ne comprenons pas comment il se trouve encore quelques personnes qui puissent les tolérer dans les classes maternelles. Une mère prend-elle des vacances ? son enfant n'en souffrirait-il pas ? C'est, dit-on, pour reposer la directrice. Nous répondons que nous avons été longtemps directrice ; et que ce sont les vacances qui nous ont fatiguée. En voici la raison : la tâche la plus pénible d'un asile est sans contredit de discipliner les enfants ; or, cette tâche est à recommencer à la rentrée des classes ; de plus, à la peine physique se joint un chagrin véritable ; on a le cœur navré en

voyant les mauvaises habitudes revenues, le petit savoir oublié, en un mot tout l'ouvrage de l'année perdu complétement. »

(*Nouveau manuel*, par une sœur de charité, directrice de salle d'asile.)

III.

Une directrice doit-elle préparer ses leçons?

« Un soir, une institutrice de peu d'expérience encore (et c'est de celles-là qu'il faut se préoccuper), apprenant que je préparais pour le jour suivant une leçon sur le corps humain, s'étonna et me dit : « Qu'avez-vous besoin de préparer cette leçon ? Vous connaissez d'avance toutes les choses dont vous parlerez. — Et vous aussi, sans doute? lui répondis-je. — Mais je le crois. — En ce cas, figurez-vous que le sujet m'est inconnu et veuillez me l'enseigner. — Ce ne serait pas embarrassant. — Je vous écoute. — Ah ! mais.... il faudrait cependant un peu de réflexion. — Tout le temps que vous voudrez. — Chacun sait qu'il a une tête, des bras, des jambes. — Exceptez les enfants, qui n'y ont jamais songé. — Soit; mais nous et toutes les maîtresses, nous le savons bien. — Alors il doit vous être facile de me dire quelque chose là-dessus. »

Elle tergiversa, chercha longtemps, et finit par ne me dire que des phrases sans liaison et sans idées. Alors je lui donnai les notes que j'avais préparées. « Vous avez raison, me dit-elle après les avoir lues. Je savais tout cela, et pourtant je n'aurais pas su l'enseigner comme je le ferais à présent, *c'est si connu que je n'y avais jamais songé !* »

J'en conclus encore une fois ce que j'avais déjà observé souvent : c'est que l'expression est le complément, le *relief* de la pensée, et que, s'il faut avoir analysé pour bien connaître, pour bien instruire il faut savoir formuler. »

(*Enseignement pratique dans les salles d'asile.*)

Ajoutons ici l'exemple d'un célèbre instituteur allemand, Bernard Overberg.

Overberg, l'auteur de tant d'ouvrages demeurés célèbres, de la *Méthode d'enseignement*, de l'*Histoire de la Bible*, du *Manuel de Religion*, s'était fait le conseiller intime et l'ami des anciens magisters de sa province. Chaque année, pendant les vacances, tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à cinq heures, il avait la patience d'éclairer la routine invétérée de ces vieux maîtres par des leçons de pédagogie, de calcul, d'histoire sainte. En même temps, il jetait les fondements d'une école normale d'institutrices, en provoquant la vocation de jeunes filles auxquelles il faisait un cours spécial de pédagogie. Eh bien, voici sous l'influence de quels sentiments Overberg se présentait aux élèves pour dispenser l'enseignement.

« Ce matin, dit-il dans le *journal* où il consignait ses pensées de chaque jour, j'ai donné ma leçon sans l'avoir convenablement préparée. Aide-moi, ô mon Dieu, pour que je n'aie plus à m'adresser ce reproche. C'est une illusion de se dire à soi-même : Sois tranquille, tu es maître de ton sujet. Le manque de préparation entraîne beaucoup de fautes ; aide-moi, Seigneur, pour que j'imite de mon mieux, dans mon enseignement, la manière divinement simple, courte et saisissable de ton bien-aimé fils. Que je demande toujours avant la leçon : Est-elle nécessaire ? est-elle à la portée des auditeurs ? est-elle présentement la plus profitable ? »

LEÇONS DE GÉOGRAPHIE[1].

(Suite.)

SIXIÈME LEÇON : *Résumé des deux leçons précédentes.*

Quand ces diverses connaissances seront acquises, vous pourrez les résumer ainsi :

D. Comment se nomme le département qui a le Mans pour chef-lieu ?

R. Le département de la Sarthe.

D. Pourquoi est-il nommé le département de la Sarthe ?

R. Parce qu'il est traversé, du nord au couchant, par une rivière qu'on appelle la Sarthe.

D. Par quel côté dites-vous que la rivière de la Sarthe entre dans le département ?

R. Par le nord.

D. Dans quelles villes[2] passe la Sarthe en traversant le département ?

R. Elle passe à Fresnay, à Beaumont, au Mans, à la Suze, à Malicorne et à Sablé.

D. Par quel côté dites-vous que la Sarthe sort du département ?

R. Par le couchant.

D. Où va-t-elle se perdre ?

R. Dans la Mayenne.

D. Quelle est dans notre département la plus grande rivière après la Sarthe[3] ?

R. Le Loir.

D. Quelle est dans notre département la plus grande rivière après le Loir ?

R. L'Huisne, etc.

1. Ces excellentes leçons sont tirées du livre de Mme Pape-Carpantier, intitulé : *Enseignement pratique dans les salles d'asile.* (2e édition. Chez L. Hachette et Cie.)
2. Négligez la distinction entre *ville* et *bourg*, ou traitez-la spécialement.
3. Je suppose que vous avez dit précédemment ce qui concerne ces deux rivières, puisque ceci n'est qu'un résumé.

Septième leçon : *Administration.*

Si vos enfants désiraient aller plus loin, et qu'un certain nombre vous en parût capable, vous pourriez leur apprendre encore ceci :

D. En combien d'arrondissements a-t-on divisé le département de la Sarthe?

Comme vous n'avez pas encore parlé d'arrondissements, personne ne saura vous répondre. Vous réitérez votre question comme surprise qu'on ne vous réponde pas. Cette insistance aura pour résultat d'attirer davantage l'attention sur l'objet où vous voulez qu'elle vienne. Alors vous direz :

Puisque vous ne savez pas ce que c'est qu'un arrondissement, regardez bien, je vais vous le faire voir.

Plutôt que de définir en ce moment le mot *arrondissement*, faites-le comprendre en traçant sur la carte, à la vue des enfants, et avec un crayon d'une couleur différente, la circonscription des arrondissements, vous attachant simplement à conserver entre eux les rapports de situation et d'étendue, et à enclore, autant que possible, dans cette circonscription, les villes ou les bourgs tracés qui en font partie. Commencez par le premier arrondissement, et dites en le traçant, ainsi que vous ferez pour les autres :

Voici le premier arrondissement. — Voici le deuxième arrondissement. — Voici le troisième arrondissement. — Voici le quatrième arrondissement.

En général, il faut conserver, dans les démonstrations et les nomenclatures, l'ordre dans lequel sont habituellement disposées et réglées les choses qui en font l'objet. C'est un moyen de rendre plus facile aux enfants le travail qu'on leur présente, de leur en donner aussi une mémoire plus nette, car nos diverses connaissances se coordonnent ordinairement dans notre esprit selon l'ordre dans lequel on nous les a enseignées.

D. Combien donc y a-t-il d'arrondissements dans le département de la Sarthe?

R. Quatre,

répondront les enfants instruits par leurs yeux.

D. Quelle est la ville chef-lieu du département et du premier arrondissement?

R. La ville du Mans.

D. Quelle est la ville chef-lieu du deuxième arrondissement?

R. La ville de Mamers.

D. Quelle est la ville chef-lieu du troisième arrondissement?

R. La ville de la Flèche.

D. Quelle est la ville chef-lieu du quatrième arrondissement?

R. La ville de Saint-Calais.

Faites ensuite comprendre qu'un arrondissement est une partie du département confiée aux soins d'un fonctionnaire appelé *sous-*

préfet; que ce fonctionnaire est comme le moniteur d'un autre fonctionnaire, chargé de tout le département et appelé *préfet;* que le préfet est lui-même comme le moniteur du gouvernement qui l'a nommé, ainsi que les sous-préfets, pour faire les affaires du département, y maintenir l'ordre, y protéger le travail, et veiller à ce que la justice y soit pratiquée, autant que possible, entre tous les habitants.

Faites ressortir les rapports de subordination qui existent des divers fonctionnaires au gouvernement, et de tous les hommes à la loi et à Dieu. Faites apprécier les avantages de la saine discipline, celle qui ressort de la raison et de la justice.

Voilà un thème très-fécond en développements utiles. N'abordez cependant que ceux qui seront clairs et pratiques. Si cette leçon fait naître des incidents, provoque des questions, ne les repoussez point; recueillez, au contraire, toutes celles qui seront fondées. Qu'importe que cela vous interrompe peut-être? Votre objet n'est pas de dérouler une leçon réglée dans un ordre imperturbable, mais bien d'instruire les enfants par les moyens qui leur plaisent et dans le moment qui leur convient.

—

HUITIÈME LEÇON : *Carte de France.*

Un autre jour, vous tracerez la carte de la France, dans l'intérieur de laquelle vous crayonnerez un grand nombre de compartiments irréguliers, figurant les départements. Ne vous astreignez pas, dans le dessin général, à suivre avec une exactitude minutieuse les détails des contours, qui varient même sous la main des géographes; attachez-vous principalement à la configuration de l'ensemble. Cependant vous tracerez votre département avec assez de soin pour qu'il soit facile à reconnaître entre les autres, et pour que les enfants puissent apprécier du premier coup d'œil la position qu'il occupe à l'égard des autres départements et des points cardinaux. (*Voir* la planche V, fig. 3, à la fin du volume.)

Sur cette carte, vous ne figurerez de chefs-lieux que les plus importants, comme Lyon, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Nantes, etc.; j'aurais dû commencer par la ville capitale, Paris, *qui est comme le grand chef-lieu de toute la France.*

Vous ne figurerez également de cours d'eau que les plus grands, tels que la Seine, la Loire, la Gironde, le Rhône, le Rhin, etc. Ce sera le moment de dire que ces cours d'eau s'appellent *fleuves.* Vous pourriez dire encore qu'il n'est pas étonnant que les fleuves soient larges et profonds, puisqu'un grand nombre de rivières viennent augmenter leurs eaux en s'y mêlant et coulant ensemble jusqu'à la mer.

Servez-vous, pour rendre cette explication plus sensible, de la comparaison que vous offrent les ruisseaux après une violente pluie. Les petits ruisseaux sont semblables aux rivières, puisqu'ils vont comme elles se jeter dans des ruisseaux plus grands; et

ceux-ci aboutissant à la rivière, sont ainsi l'image des fleuves, qui aboutissent à la mer, etc.

Vous expliquerez donc sommairement le cours des fleuves, leur source et leur embouchure; vous direz l'importance relative et l'industrie particulière des villes remarquables tracées sur le tableau. Vous ferez reconnaître sur cette carte les quatre points cardinaux, le nom des pays limitrophes, sauf le côté de l'Océan que vous direz vouloir réserver pour la leçon sur la mer. Aujourd'hui vous direz simplement et sans autre explication que la France est bornée au couchant par l'*Océan*.

Quant aux autres départements, vous ne les enseignerez point en détail comme le vôtre; vous vous bornerez à dire qu'ils sont tous, ainsi que le vôtre, divisés en arrondissements; qu'ils ont tous une ville chef-lieu; tous un préfet, des sous-préfets, des rivières, des industries, du commerce; que quelques-uns ont des montagnes; vous direz les phénomènes de quelques autres, etc. Il est bien entendu qu'afin de vous faire comprendre, vous emploierez toujours des expressions, des sujets de comparaisons simples, clairs et faciles à saisir. Souvenez-vous que les enfants ne voulant prendre aucune peine pour concevoir, il vous est d'autant plus obligatoire de vous bien expliquer.

On peut même apprendre encore aux enfants, et je crois que cela ne leur serait pas inutile, la nomenclature des départements de la France et de leurs chefs-lieux; mais il faudrait le faire en mariant si intimement le nom du chef-lieu à celui du département qu'ils demeurassent unis dans la mémoire sans la fatiguer, et plutôt comme un jeu que comme un travail. Cette étude mécanique, tellement aride qu'elle est presque impossible à l'âge où l'esprit ne se souvient plus guère qu'à l'aide du raisonnement, cette étude plaît beaucoup aux enfants, qui sont toujours assez superficiels; elle leur plaît surtout si on la leur présente comme une *grande difficulté*, et si on leur en fait, avec gaieté, une sorte de piquant défi.

Résumé général.

Vous pourrez enfin leur apprendre comme exercice de mémoire la leçon suivante :

D. Combien connaît-on de terres habitées ou parties du monde?
R. Cinq.
D. Nommez les cinq parties du monde.
R. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie.
D. Laquelle de ces cinq parties du monde habitons-nous?
R. L'Europe.
D. Quelle contrée de l'Europe?
R. La France.
D. Qu'est-ce que la France?
R. La France est une des contrées de l'Europe.

D. Quelle est la ville capitale de la France?
R. C'est Paris.
D. Qu'est-ce que Paris?
R. Paris est la ville capitale de la France.
D. En combien de départements divise-t-on la France?
R. En quatre-vingt-six départements.
D. Comment nomme-t-on le département dans lequel nous sommes?
R. Le département de...., etc.

En voilà bien long sur la géographie; qu'on ne s'en étonne point, et qu'on n'en porte pas un jugement prématuré. Tout ce que je propose d'enseigner est non-seulement possible, mais facile, et si je l'affirme, c'est que je le sais par expérience. Dans la limite où est renfermé ce programme d'études géographiques, remarquez qu'il y a beaucoup plus pour les yeux et pour la mémoire que pour le raisonnement. C'est là un des caractères de la géographie élémentaire. Elle n'exige de la part des élèves ni calculs ni travail de réflexion, comme la plupart des autre études. Ici, tout est sensible et fixe; le cercle qu'on embrasse peut s'élargir ou se rétrécir à volonté, sans que les parties conservées changent de lieux ou de rapports. Grâce à ces avantages, sans doute, les enfants éprouvent beaucoup de plaisir à s'occuper de géographie, et cette dernière considération me dispense d'insister davantage.

Mme Pape-Carpantier.

LEÇONS DE CHOSES.

Je vous apporte aujourd'hui les quatre *choses* sur lesquelles je vous ai fait la leçon pendant la semaine, pour que vous puissiez les voir ensemble, et me dire en quoi elles sont différentes, en quoi elles se ressemblent. Quelles sont ces quatre choses? — Une plume, du plomb, du sucre et du lait.

— En quoi le plomb et la plume sont-ils différents?—La plume est légère, et le plomb est lourd.

— De ces quatre choses, quelle est la plus lourde après le plomb? — C'est le sucre.

— Le sucre est-il plus lourd que le lait? Regardez.

(Le maître met dans le lait un morceau de sucre et une plume.)

Dites-moi, mes petits enfants, ce que vous voyez?

Le sucre tombe au fond, la plume reste dessus : le sucre tombe au fond, parce qu'il est plus lourd que le lait; la plume reste dessus, parce qu'elle est?... plus légère que le lait.

Dites-moi encore comment le sucre et la plume sont différents?
— Le sucre fond, et la plume ne fond pas.

— Le plomb fond-il dans l'eau? — Non, mais il fond quand on le met dans le feu [1].

— Dites-moi si le lait et le sucre se ressemblent en quelque chose? — Ils sont tous deux blancs et doux.

— Trouvez en quoi ils ne se ressemblent pas. — Le lait coule comme de l'eau, et le sucre est dur et solide.

On appelle liquides les choses qui coulent comme de l'eau.

— Trouvez en quoi le plomb, la plume et le sucre sont différents du lait. — Le lait est liquide, les autres choses ne le sont pas.

— En quoi le lait et le sucre sont-ils différents du plomb et de la plume? — Le sucre et le lait sont agréables au goût; mais le plomb et la plume ne sont pas bons à manger : le sucre et le lait sont bons pour notre nourriture; les plumes sont utiles pour faire des lits; le plomb sert à faire des tuyaux, des réservoirs.

— Qui nous a donné toutes ces choses pour notre usage? — C'est Dieu.

— Il nous les a données, parce qu'il est.... — Très bon.

Du papier.

Qu'est-ce que cela? — Du papier.

— D'où tirons-nous le papier? Le recueille-t-on sur une plante? Vient-il de quelque animal? Comment nous le procurons-nous? — On le fait, on le fabrique.

— Oui, le papier est fait par l'homme. Mais l'homme le fait avec quelque autre chose. Tandis que Dieu, qui est tout puissant, n'a eu besoin de rien pour faire le monde. Où avez-vous appris que Dieu a fait toutes choses? — Dans l'Ancien Testament.

— A qui tout appartient-il donc? — A Dieu.

— Qui est-ce qui nous donne toutes choses? — C'est Dieu.

— Qui devons-nous remercier de tout ce que nous avons? — Dieu.

— Si l'homme fait le papier, il doit avoir quelque chose pour le faire. Quelqu'un de vous sait-il avec quoi se fait le papier? — Avec des chiffons.

— Oui, et le meilleur papier est fait avec des chiffons de toile. Avec quoi se fait la toile? Vous ne le savez pas? Je vais vous le dire. Elle se fait avec des fils qu'on tire d'une très-jolie plante. En voici l'image : on l'appelle le lin. On fait aussi de la toile avec la tige d'une autre plante plus grande, qu'on appelle le chanvre. Répétez ensemble : le papier se fait avec des chiffons : le plus beau papier se fait avec des chiffons de toile; et la toile se fait avec la tige de deux plantes qu'on appelle le chanvre et le lin. Maintenant, mes enfants, regardez le papier, et dites-moi

1. Quand le maître fait quelques questions aux enfants assemblés sur l'estrade, il doit choisir tantôt l'un, tantôt l'autre pour répondre, et faire ensuite répéter par tous la réponse donnée.

quelque chose de ce que vous remarquez. — Le papier est blanc.

— Oui, celui-ci est blanc. Mais celui-là ? — Il est bleu.

— Et celui-ci? — Brun.

— A quoi sert ce papier blanc? — C'est du papier à écrire.

— Cherchez bien, et tâchez de me dire pourquoi je me sers de papier blanc pour écrire. — C'est pour que l'on puisse bien voir l'écriture qui est dessus.

— Regardez le papier, et touchez-le. — Il est uni.

— Prenez-le entre le pouce et les autres doigts. — Il est mince.

— Et encore ? — Il est léger.

— Répétez ce que vous venez de trouver. — Le papier à écrire est uni, mince et léger.

— Maintenant mettez-le en face de la lumière. — On voit la lumière à travers.

— Voyez-vous à travers le papier aussi bien qu'à travers les carreaux de la fenêtre? — On ne distingue pas les objets comme à travers les carreaux.

— Cherchez ce que vous pouvez faire de ce papier. — Nous pouvons le déchirer.

— Et encore ? — Nous pouvons le plier et le chiffonner.

— Répétez : Le papier se déchire aisément; il se plie et se chiffonne aisément. Voyez, je mets un peu de papier dans le feu. — Il brûle.

— On dit alors qu'il est inflammable. Pourquoi disons-nous que le papier est inflammable? — Parce qu'il brûle facilement.

— Nommez-moi d'autres choses inflammables. — Le bois et le charbon.

— A quoi sert cette espèce de papier? — A écrire.

— Oui, et quand vous serez grand, que vous serez peut-être bien loin de votre père, de votre mère, de vos frères, vous serez content de recevoir un morceau de papier plié, apporté par le facteur (qu'on appelle?... Une lettre) qui vous dira comment toute votre famille se porte, ce qu'elle fait et ce qui lui arrive. Comme vous vous trouverez heureux alors d'avoir été à l'école quand vous étiez petit, d'y avoir appris à lire, de manière à savoir vous-même ce qui est écrit dans la lettre qui vous est apportée par le facteur. Après que vous m'aurez dit tout ce que vous savez sur le papier, et que vous aurez chanté un cantique, je vous dirai une histoire sur l'écriture.

Répétez ensemble : Le papier à écrire est fait avec des chiffons de toile; la toile est faite avec les fils qu'on tire de deux plantes appelées lin et chanvre; le papier est blanc, on voit la lumière au travers; il est uni, mince, léger; il se déchire aisément : on peut le plier et le chiffonner; il brûle facilement et sert à écrire.

Je m'en vais vous conter la petite histoire que je vous ai promise. Elle est arrivée dans un de ces pays où l'on adore des idoles de bois et de pierre, où l'on ne connaît pas Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ.

Dieu inspira à un bon prêtre français, M. François D., le désir de quitter son pays, et d'aller enseigner à ces pauvres peuples si ignorants, comment ils peuvent se sauver et aller au ciel. Le saint homme avait à traverser la mer pour aller dans ce pays éloigné.

Que devait-il faire pour cela? Il monta sur un vaisseau avec un autre missionnaire, et quand il fut arrivé au pays où l'on ne connaissait pas notre Seigneur Jésus-Christ, il commença à apprendre beaucoup de choses à ces pauvres gens. Il était plein de bonté pour eux; il leur montrait à bâtir des cabanes commodes et leur apprenait différents métiers, tout en les entretenant de Dieu et de la religion. Il travaillait un jour au milieu d'eux avec ardeur, quand il se rappela qu'il avait oublié à la maison un outil dont il avait besoin; il appela un de ces hommes, prit un morceau de bois, écrivit dessus ce qu'il désirait, pria l'homme de le porter à sa maison et de le présenter à la personne qu'il y rencontrerait, pour qu'elle lui donnât ce qu'il avait oublié. L'homme restait tout étonné, et attendait qu'on lui donnât une commission plus claire. « Allez vite, dit M. François, je suis pressé; montrez cela comme je vous l'ai dit : c'est tout ce qu'il vous faut. » Le pauvre homme, quoiqu'il fût l'un des principaux du pays, n'avait aucune idée de la lecture ni de l'écriture, et pensait qu'il serait inutile d'aller montrer le morceau de bois; cependant il fit ce qu'on lui disait. Quelle fut sa surprise de voir l'autre prêtre, à qui il donna le morceau de bois, le regarder avec attention et apporter l'outil! « Mais comment savez-vous, dit-il, que c'est cela que l'on m'a envoyé chercher? — Vous m'avez apporté un morceau de bois, lui répondit le missionnaire, et il m'a appris ce qu'il fallait vous donner. Maintenant retournez vite avec l'outil. » Il s'en alla, répétant que les Français étaient des hommes admirables, eux, qui pouvaient faire parler un morceau de bois. Alors, voyant combien le bon missionnaire en savait plus que tous les hommes de sa nation, le chef fut tout disposé à l'écouter et à croire ce qu'il lui enseigna sur notre Seigneur Jésus-Christ, et il se fit chrétien.

Vous voyez, mes enfants, combien vous êtes plus heureux que ces pauvres peuples. Qui vous a accordé tous les bienfaits que vous avez reçus? — C'est Dieu.

— Oui, c'est lui qui vous a comblés de ses bénédictions jusqu'à ce jour; que lui devons-nous donc? — Nous devons le prier et le bien remercier.

— Comment devons-nous le prier? — Nous devons le prier de tout notre cœur.

— Oui, et quand vous chantez les beaux cantiques que l'on vous a appris, vous devez être bien attentifs et bien sérieux.

De la craie.

On trouve une si grande quantité de craie dans la terre, qu'elle

s'élève au-dessus et forme des petites montagnes. Où avez-vous vu une montagne? Avez-vous jamais vu la montagne de Montmartre (ou de....[1]), qu'on appelle la butte Montmartre? Je vous montrerai sur une carte de France les différentes montagnes. La craie vient de la terre et est tirée des carrières à craie. Qui est-ce qui a mis là cette craie? — C'est Dieu.

— L'homme la trouve toute faite et ne la prépare même pas comme le papier. Comment reconnaîtrez-vous, en regardant ce morceau, que c'est un morceau de craie? — Parce qu'il est blanc.

— Oui, la craie est blanche, mais le lait est blanc aussi; comment distinguer le lait de la craie? — Le lait est liquide.

— Oui, et la craie ne coule pas et ne tombe pas en gouttes. C'est un morceau solide; la craie est donc un solide. Pourquoi l'appelez-vous un solide? — Parce qu'elle ne coule pas et ne tombe pas en gouttes.

— Regardez ce morceau de sucre : il est blanc et solide comme la craie; comment le distinguer de la craie? — Parce qu'il est brillant.

— Oui, et la craie est terne. Maintenant, vous savez que la craie est blanche, solide et terne. Regardez-la au jour. — Nous ne pouvons pas voir au travers.

— Ainsi, en vous servant de vos yeux, vous trouvez que la craie est blanche, solide, terne, et qu'on ne peut pas voir au travers. Maintenant touchez la craie; elle vous paraît très-sèche. Je frotte la craie sur une ardoise; elle y laisse des marques. Elle peut donc nous servir à.... — Écrire, à dessiner sur l'ardoise.

— Sentez la craie. — Elle ne sent rien.

— Comment avez-vous trouvé que la craie ne sent rien? — En l'approchant de notre nez.

— Avez-vous jamais vu quelqu'un manger de la craie? — Non.

— Eh bien! dites ensemble : La craie n'est pas bonne à manger.

Maintenant répétez tout ce que vous avez dit sur la craie. Il faut que les plus petits d'entre vous répondent avec les autres : — La craie est tirée des carrières à craie. Dans quelques pays il y a tant de craie sur la terre, qu'elle forme des montagnes. Les hommes ne peuvent ni faire ni fabriquer la craie. Elle est naturelle, faite par Dieu pour l'usage de l'homme. Quand nous regardons la craie, nous trouvons qu'elle est blanche, solide, terne, et que nous ne pouvons pas voir au travers. Nous trouvons en la touchant qu'elle est sèche. Elle n'est pas bonne à manger. Elle se met aisément en poussière. Elle sert à écrire. Elle n'a pas d'odeur.

Une allumette.

Connaissez-vous cela? — Oui, c'est une allumette.

1. Nommer toute autre montagne du pays qu'habitent les enfants.

— Trouve-t-on les allumettes toutes faites ? — Non.

— Comment donc peut-on en avoir ? — Il y a des personnes qui en font.

— Oui, les allumettes sont faites par les hommes.

— Une allumette est-elle de même d'un bout à l'autre ? — Non.

— Mon corps est-il de même partout ? — Non.

— Comment appelez-vous ceci ? — Votre bras.

— Vous ne dites pas que mon bras est tout mon corps. C'est une partie de mon corps. Répétez : Le bras est une partie du corps. Alors mon corps a plusieurs parties. Eh bien ! une allumette a ?.... — Plusieurs parties.

— Quelles sont-elles ? — Le soufre, le bois.

— Où est placé le soufre ? — Au bout de l'allumette.

— Combien une allumette a-t-elle de bouts ? — Elle a deux bouts.

— Ainsi les différentes parties d'une allumette sont ?... — Le bois, le soufre.

— Qu'est-ce que c'est que le soufre ? D'où vient-il ? Je vais vous le dire. On le tire de la terre. Répétez : On tire le soufre de la terre.

Toutes les choses que l'on tire de la terre et qui ne sont pas des plantes, s'appellent des minéraux. Le soufre est un minéral.

Maintenant, regardez-bien, et dites-moi quelque chose sur le soufre.

De quelle couleur est-il ? — Il est jaune.

— Répétez ensemble : Le soufre est jaune.

(Le maître le met à la flamme d'une chandelle.)

Le voici qui est en feu.

— Comment avez-vous appelé les choses qui prennent feu ?

— Inflammables.

Ainsi le soufre est inflammable.

Quelle est la couleur de la flamme ? — La flamme est bleue.

— Répétez : Le soufre brûle avec une flamme bleue.

Depuis que j'ai mis le soufre dans le feu, ne sentez-vous rien ? — Le soufre a une mauvaise odeur.

— Les choses qui donnent de l'odeur s'appellent odorantes.

Nommez-moi des choses odorantes ? — Le soufre, quand il brûle, est odorant.

— Comment trouvez-vous que le soufre est odorant ? — C'est avec notre nez.

— Que faites-vous donc alors avec votre nez ? — Nous sentons avec notre nez.

— Comment avez-vous trouvé que le soufre est jaune ? — Avec nos yeux.

— Qu'avez-vous donc fait alors avec vos yeux ? — Nous avons regardé avec nos yeux.

— Le feu fait encore quelque chose au soufre; quoi donc ? — Il le fait fondre.

—Répétez : Le soufre fond dans le feu.

Pourquoi le soufre nous est-il donc utile ? — C'est parce qu'il brûle aisément.

—De quoi est faite l'autre partie de l'allumette ? — De bois.

—Le soufre est un minéral qu'on tire de la terre. Le bois est un végétal. Répétez : Le bois est un végétal. D'où est-il tiré ? — D'un arbre.

— Les allumettes sont faites avec le bois d'une espèce d'arbres qu'on appelle des sapins.

— Maintenant, examinez ce bois, et dites-m'en quelque chose ? —Il est dur, sec ; nous ne pouvons voir au travers, il est cassant, léger, jaune.

— Répétez ces différentes qualités du bois : Le bois de sapin est dur, sec; nous ne pouvons voir au travers ; il est cassant; sa couleur est d'un jaune clair.

(Le maître l'approche du feu.)

Vous voyez qu'il est inflammable. Quelle différence observez-vous entre le soufre et le bois, quand je le mets à la flamme ? — Le soufre prend feu le premier et avec une flamme bleue.

— Oui, et il fond aussi et tombe en gouttes. Mais, que fait le bois quand il est brûlé ? — Il fait de la cendre.

— Maintenant, je voudrais que quelqu'un de vous réfléchît bien, et me dît pourquoi il faut mettre du bois et du soufre ensemble, pour faire une bonne allumette ? — D'abord on met du soufre, parce qu'il prend feu très-vite.

— Pourquoi met-on aussi du bois ? Combien de temps le soufre a-t-il brûlé ? — Très-peu de temps.

— Il serait peut-être brûlé avant que notre chandelle ou notre feu fût allumé; mais le bois brûle plus longtemps.

Ainsi, pour faire des allumettes, on emploie le soufre parce qu'il prend feu très-vite, et le bois parce qu'il brûle plus longtemps.

Vous m'avez dit que c'était un homme qui faisait les allumettes.

Mais qui est-ce qui donne au soufre et au bois les qualités qui nous les rendent utiles ? — C'est le bon Dieu.

— Oui, c'est Dieu qui a fait toutes choses, c'est lui qui leur a donné toutes les qualités qui nous les rendent utiles.

Maintenant, vous allez répéter ce que vous m'avez dit sur les allumettes : Une allumette est faite de bois et de soufre ; le soufre est placé aux deux bouts; c'est un minéral, et il est tiré de la terre; il est jaune; il prend feu très-facilement, et brûle avec une flamme bleue; il fond aussi dans le feu, et sent très-fort quand il brûle.

Le bois est un végétal ; celui qui sert à faire les allumettes est tiré d'un arbre appelé sapin. Ce bois brûle aisément quoiqu'il ne s'allume pas si vite que le soufre. Il forme des cendres en brûlant ; sa couleur est d'un jaune clair. Nous ne pouvons voir au travers ; il est dur, épais et sec. L'homme fait les allumettes; mais c'est Dieu qui donne au soufre et au bois les qualités qui nous les rendent utiles.

FAITS DIVERS.

Conformément à l'article 14 du décret du 21 mars et à la circulaire du 18 mai dernier, MM. les préfets organisent, en ce moment, les locaux de patronage dans tous les départements de l'empire.

La création des comités étant de la plus haute importance pour les salles d'asile, ces comités devant devenir, suivant l'expression de la circulaire ministérielle, le nerf de l'institution, nous ferons connaître successivement les noms des dames qui veulent bien accepter la mission d'y représenter les intérêts des salles d'asile.

JURA. — 14 comités.

1° *Lons-le-Saulnier :* Mmes Nau de Beauregard, Guichard, Nicolas, Lanoix, Lorain, Ragmey, Bury, Jouvion, Barthe de Saint-Phare, Daguier, Ruty, Thomas, Lemire, Emile Chevillard, Léon Chevillard, Rance de Guiseuil, Lambert, de Neuvier.

2° *Clairvaux :* Mmes Noël Le Mire, Richerateau, Prost, Pyot, Molain, Grojean.

3° *Dôle :* Mmes la marquise de Toulongeon, de Boisdenemetz, comtesse Marie de Valdahon, Adeleine, Gardet, Monoyeur, Nouveau, d'Aubigny, Humbert.

4° *Foucherans :* Mlles Joséphine Villars, Guyon.

5° *Sampans :* Mmes de Mussy, Bataillard, Hartard.

6° *Soudans :* Mmes Chiffret, Bavilley.

7° *Vaudrez :* Mme de Chavanne, Mlle Fauchey.

8° *Montmirey-la-Ville :* Mmes de Cendrecourt, Millardet, Jouffroy, née de Siffredy.

9° *Rainans :* Mmes de Toytot (Hubert), de Toytot (Auguste).

10° *Thervay :* Mmes Bourcet, Ménans, Alix.

11° *Tavaux :* Mmes Courcenet, Daubigny, Humblot, Môle.

12° *Poligny :* Mmes Ravelet, Chevassu, Gagneur, Royer-Dupré, Bouvent.

13° *Nozeroy :* Mmes Vuillermet, Dumont, Gay, Dutronchet, David.

14° *Salins :* Mmes Buquet, Garnier, Berthod, de Cressat, Chamocin, Babet; Mlles Valette, Thiébaud.

MEUSE. — 68 comités.

Bar-le-Duc. Mmes Sainsère, la maréchale de Reggio, Danguy, Paulin Gillon, Hussenot, Varin-DelaPierre, Dumesnil, Baudot-Henry, Collignon, Mlle Marmod.

Ancerville. Mmes Joly, Adeline Collignon, Magnier.

Brillon. Mmes Cordier, Léonarde Chenillon, veuve Mathiot.

Cousances. Mmes Mayeur-Viry, André, Baudier.

Sommelonne. Mmes veuve Thénéry-Couchot, Renard, Mathieu.
Combles. Mmes Varinot-Toussaint, Arnauld Brastel, Defreint-Jrbain.
Fains. Mmes Henry-Guillemin, Collet-Champigneulles, Dereint-Hermence.
Longeville. Mmes Hussenot-Collignon, Mayeur-Jacquot, Mlle Gagneur (Catherine).
Robert-Espagne. Mlles Depaquis (Henriette), Depaquis (Théèse), Mmes Dumenil, Mathiot-Vernier, Rollet, Renauld, Vermont-)amance.
Ligny. Mmes de Germay, de Comeau, Fourrier de Bacours, Iécusson, Caurier.
Salmagne. Mlle Vial (Julie), Mmes Gratté (Victoire), Vannesson ulie).
Laimont. Mmes Roussel-Couchot, Thiriot, Adnot.
Mognéville. Mmes Noël-Priant, Poynot, Couchot.
Neuville-sur-Orne. Mmes Baillot, Lalin-Gérardin, veuve rouau.
Revigny. Mmes veuve Poriquet, de La Giraudière, Jacquot.
Louppy-le-Château. Mmes Davost-Wuillot, veuve Berteaux-langeot, Nève-Couchot.
Resson. Mmes Mangin-Bouillon, Clausse (Antoinette), Bouillon-ourguignon.
Commercy. Mmes Claverie, de Saint-Amand, Bazoche, Renaud, u Coulombier, Chauchat jeune, Maréchal.
Jouy-sous-les-Côtes. Mmes Marc, Becq, Clément.
Bonnet. Mmes d'Égremont, Pierret, Garnier-Mécuson.
Lacroix-sur-Meuse. Mmes veuve Delahaye, Lerecouvreux, lle Ancelin (Élisabeth).
Saint-Mihiel. Mmes Largillière-Beudant, Hemelot, Ragon, aurent-Dumont, Jacquemin, de Lalance, Mlle Leclerc.
Vaucouleurs. Mmes Marc L'Enclos, veuve Bonnaire, Bouvié, e Chamorin, Jénin.
Rigny-la-Salle. Mmes Périgot, Dérobé, Guillaume Baronville.
Lachaussée. Mmes Hémelot, Jennesson, veuve Jacquemart.
Saint-Maurice. Mmes veuve Pierson, Maurice-Gasson, Mlle Lerrain.
Laneuville-au-Ryet. Mmes Roussel, Thouvenin, Pierron.
Ourches. Mmes veuve Pierrot, Leroux, Marc.
Azames et Soumazames. Mmes Haumacelle Gille, Julien Lagertte, Bry-Vilmorin.
Damvilliers. Mlle Gérard, Mme Conroux, Mlle Mérion.
Bréhéville. Mmes Corvisy-Laminette, Lefèvre (Élisabeth), Lauent Forget.
Dun. Mmes Macquard, Grandjean, veuve Lamaque, Doffoil.
Montfaucon. Mmes Collas-Truny, Collas-Paris, Jullion.
Marville. Mmes veuve Descrienne, Joséphine Fournier, Mouton-hotin.

Montmédy. Mme Julien, née Petitjean, Mlles Chaudon, Henrion, Mme de La Hitte, Mlle Caroline Vincent, Mme Thiriet.

Mouray. Mmes Berthe Grosjean, de Brobèque, d'Herbeumont

Moulins. Mmes Ponce Sausse, Mingot, Hussenet.

Olizy. Mmes Mainbournaux, née Gillet, Nathalie Jaisson Mainbournaux (Catherine).

Pouilly. Mmes Gobert-Malo, Berton-Renesson, Bestel-Malo.

Stenay et Cervisy. Mmes Mengin-Geoffroy, Mlle de Pellefort Mmes Drappier, Bosson-Labrosse, Jodin-Gobron.

Clermont. Mmes Mouet, Faillette, Godfrin.

Fuleau. Mmes Emond, née Collet, Villamet-Dejan, Villamet-Corentin.

Les Islettes. Mlle de Parfonrupt, Mmes Savet-Hénin, veuv Mayran.

Raréeourt. Mme veuve Robat, Mlle Magisson, Mme Couchot.

Froides. Mmes Blaise, Chénin, de Bouilly.

Étain. Mmes Laramée, Jacqueminot, Fabry, Lacroix (Charles) Mlle Lemoine.

Châtillon. Mmes Chiny (Louis), Galland (Nicolas), Nicolas (Aimée).

Dieppe. Mmes Mathieu, veuve Molinet, Mlle Henry.

Eix. Mmes Laramée, Clément, Gœury.

Fresnes. Mmes Lefèvre, de Villay, Mlle Obry.

Combes. Mmes Dorignon, Laurent, Humbert, née Varin.

Herbeuvilles. Mmes Saintard, Gossin-Aubry, Huguin-Masquart.

Marcheville. Mmes Janvier, Massompierre, Goubeaux, née Brice

Mouilly. Mmes Lacaille, Gillet, Burlureaux.

Pareid. Mmes Joly (Jean-Nicolas), veuve Blaise, Pierson-Joly.

Trésonvaux. Mmes Colnard, née Guédon, Godfrin, née Petit veuve Guilleret.

Monthairons. Mmes Barthélemy, née L'Hoste, Morand, né Husson, L'Hoste, née Pierre.

Souilly. Mmes Comte, Gauvain, Michel.

Avocourt. Mmes veuve Mélinette, veuve Basset, Jacques.

Lachalade. Mmes veuve de Brossard, Chaput, Béné-Lemont.

Varennes. Mmes Jacquesson, de Préfontaine, de Pouilly Mlle Deforge, Mme Genty.

Vergy. Mmes Leblan, Raulin, Chamon-Barborin.

Dieue. Mmes Briot de Montremy, Thiébaut, Janvier.

Dugny. Mmes Pasquin, Arnould, Bomsardon.

Haudainville. Mmes Daulnoy (Jules), Lambert (Philippe), Roger.

Rupt en Woëvre. Mmes Leblan, Marie Jeandin, Mlle Célestine L'Hollier.

Sommedieue. Mmes de Fallois, Mangin-Lebachelé, Lapeyre-Bellair.

Verdun. Mmes Catoire, de Malartic, Clément, May, Carlier, Lipmanne, Géminel, Chadenet (Camille), veuve Marcé, Petitot.

Meurthe. — 36 Comités.

Altroff. Mmes Broulard, Février, Hasotte, Klein, Mlle Riquet.
Bourdonnay. Mmes Bergé, Cézard, Collet, Gérardin, Lallemant, Saunier.
Château-Salins. Mmes Blahay, Dufays, Mlle Laurent, Mmes Ma-
orelle, Mazerat, Mélin, Mezin.
Dieuze. Mmes Binger, Blahay, baronne de Prel, Georges, Fré-
dérich, Pichon.
Insming. Mme Février, Imhoff, Lippert.
Lagarde. Mmes About, Bréjard, Curin, Lebœuf.
Marsal. Mmes Barbier, Fauquemont, Rifau, Trufe.
Vic. Mmes Collin, Gazin, Gerboin, Geoffroy, Marcel, Mayeur, Meynier.
Blâmont. Mmes Bathelot, Dédenon, Mathis de Granseille, Mé-
zières, Robin, comtesse de Romécourt, Spire, Mlle Tanche, Mmes Thomassin, Thouvenel, Waultrin.
Domèvre-sur-Vezouse. Mmes Collin, Drouot, Mlle Drouot, Mme Hurault.
Linville. Mmes Badel, Collombier, Courcelles, Mathieu, Mar-
chal, Molard.
Gerbéviller. Mmes Clément-Demange, Mlles Amélie Ferry, Flo-
restine Ferry, Galland, Mmes Labrevoit, Lotz, Marcel, Mégrat, Mlles Eugénie Phulpin, Françoise Phulpin, Mmes Renaux, de Stael, Thouvenin.
Lunéville. Mme Bontoux, Mlles Brisac, Jenny Brisac, Mme Dé-
beronne, Fébvrel, Gaillardot, Génin, Guérin, Hunnezo, Lelong, Liot, Maire, Mangin, Monnoyeur, Parmentier, Thomas.
Dieulouard. Mmes Barré, Dalbin, Fidret, Mansug, Messain, Touchon, Urion, Wuebatte.
Dombasle. Mlles Dron, Gérardin, Noël, Poirel.
Essey-lez-Nancy. Mmes Collin, Collot, Collot, Ruffi.
Laxou. Mmes Bruneau, Colin, Conscience, Goetzmann.
Mazéville. Mmes Brunvalet, Mlle Burguet, Mmes Lecomte, Lé-
corné, Mathieu, Munich.
Nancy. Mmes Blaise, Blondlot, baronne Bucquet, de Cappe, Conseil, Drouot, Faye, Garnier, Genay, Geny, Godron, Guerre de Sainte-Odèle, Guerrier de Dumast, Henrion-Berthier, Lenglé, Le-
vylier, Maggiolo, Maggiolo, comtesse Molitor, Michel, Navatelle, Perein, Quenoble, Simonin, Villart, Elise Voïart, Volland, de Zin-
court.
Nomeny. Mmes Antoine, Boulanger, Mavin.
Pagny-sur-Moselle. Mme des Aulnois, Contal, Gourrier, Gour-
sier.
Pont-à-Mousson. Mmes Andreux, Baudesson, Feyen, Martin, baronne Viard.
Rosières-aux-Solines. Mmes Bocheron, de Chavigny, Génin, Grandjean, Habert, Henry, Laroque, Perrot, Poirel, Rougieux, Sauxerotte, Schwab, Taillard, Taillard.

Saint-Nicolas. Mmes Bertrand, Durnesse, Laurent, Noël, Poinsignon, Marchal, Mlle Soyer.

Tromblaine. Mmes Collin, Hansel, Jeandel, Lefébure, Louis, comtesse Molitor.

Vandœuvre. Mme Baraban, Bastien, baronne Bucquet, Briquin, Contal, Paillot-Virlet, de Ratzen.

Villers-lez-Nancy. Mmes Lefebvre de Montjoie, Lefebvre de Saint-Germain, Thècle de Lignéville.

Cirey. Mmes Batho, Chartreux-Colin, Chevandier, Clément, Delhaye, Demange, Dron, Gasse, Hauger, Lebas, Ména, Pacotte, Riva.

Pasbourg. Mmes Doré, Dubost, de Garbini, Monfrédi, Venon, Weiss.

Sarrebourg. Mmes E. Burckhart, Dausse, Haumant, Jacquel, de Labarre, Lipmann, Hertz, Henriet.

Arnaville. Mmes Charnel, Duchemin, de Marion, de Valhausen.

Bicqueley. Mmes Georges, Prugniaux.

Blénod. Mmes Buez, Poirson, Toussaint, Villart.

Gondreville. Mmes Jordy, Vigneron.

Thiaucourt. Mmes Forel, Latour, Mlles Mengin, Stef.

Toul. Mmes Aude, Balland, comtesse de Brancion, Daulnoy, Drouard, Desloges, Ferry, Mlle Guerre, Mmes Husson, de Labausse, Lhuilier-Moirey, Trousset.

— Le comité charitable qui a fondé et qui entretient depuis 24 ans la salle d'asile de Sèvres, près Paris, vient de publier son compte rendu annuel. On lit dans ce document :

« L'utilité des salles d'asile est maintenant généralement reconnue et appréciée : la protection paternelle et éclairée que le gouvernement leur assure, le haut patronage sous lequel elles sont placées, sont des gages de garantie pour leur avenir; mais quel que soit le bon vouloir des administrations locales, le concours de la charité privée sera toujours indispensable pour compléter les ressources nécessaires à l'existence de cette œuvre, surtout dans une commune comme celle de Sèvres, dont les revenus sont peu considérables en comparaison de ses charges.

« Nous avons la conviction que notre maire actuel, M. Loubat, est animé d'une bienveillante sollicitude pour notre salle d'asile; il nous l'a déjà témoigné par un don de 100 francs qu'il nous a remis au milieu de la saison rigoureuse et qui, selon son intention, a été immédiatement employé en chaussures, vêtements et même en secours alimentaires, pour les plus nécessiteux de nos petits enfants; le conseil municipal a suivi l'exemple du maire et a voté un don semblable qui a eu le même emploi.

« S. M. l'Impératrice, dont on n'invoque jamais en vain la bienfaisance, a daigné accueillir la demande de secours que nous lui avions adressée, et nous a accordé 200 francs; cette somme demeure en réserve : nous la destinons à contribuer à des travaux

importants d'agrandissement, qui seront bientôt, nous l'espérons, en voie d'exécution, et qui mettront notre classe dans les conditions hygiéniques voulues par le règlement. M. le ministre de l'instruction publique et M. le préfet, auxquels les plans et devis de ces travaux ont été soumis, ont également accordé des subventions pour cet objet. »

— Une salle d'asile vient d'être fondée à Cormeilles en Parisis (Seine-et-Oise), par une association charitable qui a recueilli les souscriptions suffisantes pour faire face aux frais de premier établissement. Une dame de cette commune, bien connue par sa piété et sa charité, Mme Vignon, non contente de souscrire pour la somme de 1000 francs, a donné le terrain sur lequel elle fait élever un bâtiment contenant une salle d'asile, une école pour les jeunes filles, et un logement pour des sœurs; au bâtiment est annexée une petite chapelle. Cette chapelle, fermée pendant la semaine, sera ouverte le dimanche matin; M. le curé de Cormeilles y célébrera une première messe à laquelle pourront assister les habitants de la commune.

L'intention de Mme Vignon est d'accorder aux sœurs, à partir du 1er octobre 1855, la jouissance de la maison entière.

La salle d'asile est ouverte avec cette condition très-sage, que les enfants des parents inscrits au bureau de bienfaisance seront seuls admis gratuitement. Les autres payeront une rétribution fixée à 1 fr. 50 cent. par mois.

Dans un rapport récemment présenté aux souscripteurs par M. Magniol, l'un des charitables fondateurs, nous trouvons une appréciation de la salle d'asile, qui prouve que l'idée fondamentale de l'œuvre est parfaitement comprise par l'association :

« Vous connaissez certainement comme nous, dit M. Magniol, et depuis longtemps, tous les précieux avantages de ces établissements qui, partout où ils existent, rendent d'immenses services à la classe populaire : L'asile, en effet, comble la lacune qui existe entre le berceau et l'école; ce n'est pas encore, à proprement parler, l'instruction, mais c'en est, pour ainsi dire le vestibule. C'est un heureux mélange et un sage tempérament des soins que réclame le développement de l'intelligence et des exercices qui servent à fortifier et à assouplir les organes. L'asile, en un mot, est le supplément de la sollicitude maternelle; son but est de recueillir le premier âge, pour le préserver des dangers de l'isolement, de s'emparer de ses facultés à mesure qu'elles éclosent, de sa mémoire, de son imagination, de son esprit, de son âme tout entière pour les remplir de saintes images, de récits édifiants mis à sa portée, d'idées morales, de sentiments vertueux, de pures et douces affections. Là, l'instruction lui est distribuée goutte à goutte, sous le patronage de dames chrétiennes et sous la direction de pieusesfilles, vouées par un attrait tout évangélique à ce touchant ministère. Là, dans des leçons proportionnées à sa faiblesse et entremêlées de chants et de petites évolutions variées qui tien-

nent éveillée son attention sans la fatiguer, l'enfant apprend, presque sans s'en douter, et comme en jouant, les premiers éléments de la religion, les premières règles de la langue, les premières notions de la géographie, de l'histoire, de la numération, et, grâce à la vigilance qui préside, à la bonne tenue et au bien-être de ces jeunes enfants, on voit briller sur leurs visages ouverts et souriants un air de santé et de bonheur, qui est comme le reflet de l'innocence et des joies de leur âme.

« Ce n'est pas seulement dans les cités, dans les grands centres de population, que cette admirable institution des salles d'asile est destinée à exercer sa bienfaisante influence. Nos pauvres petits enfants des campagnes méritent bien aussi leur part d'attention et d'intérêt. S'ils paraissent, sous certains rapports plus favorisés que les enfants des villes, s'ils ont généralement sur eux l'avantage de respirer un air pur et d'avoir plus d'espace pour se mouvoir, le plus grand nombre aussi se trouve bien souvent placé dans des circonstances encore plus déplorables d'isolement et d'abandon, par les occupations de leurs parents.

« A Cormeilles, par exemple, où les femmes prennent part aux plus rudes travaux de la campagne, les mères de famille ne se voient-elles pas, pour l'ordinaire, dans la triste nécessité de laisser à la maison ou sur la voie publique, leurs jeunes enfants livrés à eux-mêmes, ou confiés à la garde d'autres enfants à peine plus âgés qu'eux ? Or, de combien d'accidents et d'inconvénients de toutes sortes cet isolement n'est-il pas tous les jours la cause ? A combien de précoces infirmités et de dangereuses maladies ne donne-t-il pas bien souvent naissance ? Il ne nous est pas possible, vraiment, de rester étrangers ou indifférents aux conditions bonnes ou mauvaises dans lesquelles s'élève la génération qui croît tous les jours autour de nous ; et c'est tout à la fois pour protéger et moraliser les premières années de ces jeunes enfants; c'est, en un mot, pour accomplir une œuvre autant sociale que charitable que nous créons à Cormeilles une salle d'asile. »

— Répondant à des demandes qui lui ont été adressées de toutes parts, l'administration de l'*Ami de l'enfance* vient de réunir en un seul cahier les documents officiels composant la législation nouvelle des salles d'asile.

3e SÉRIE. T. 1. N° 12. — SEPTEMBRE 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Ont obtenu des médailles et mentions honorables :

CALVADOS.

Médailles de bronze. — Mmes Guilbert, sœur Sainte-Arsène, directrice de salle d'asile, à Caen; Vigneron, id., à Bayeux.

Mention honorable. — Mme Geoffroy, sœur Saint-François-Xavier, directrice de salle d'asile à Caen.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Assis-sur-Serres (Aisne), construction................	1000 francs.
Savy (id.), acquisition, construction, appropriation....	2500
Vervins (id.), secours supplémentaire...............	2000
Vaureilles (Aveyron), mobilier......................	50
Vérières (id.), mobilier..........................	100
Meuvaines (Calvados), appropriation................	1000
Juilly-le-Coq (Charente), réparation.....	1000
Saint-Victor-de-Chrétienville (Eure), construction.....	200
Campestre (Gard), acquisition, appropriation..........	500
Monoblet (id.), mobilier..........................	200
Pithiviers-le-Viel (Loiret), construction...............	3000
Cléré (Maine-et-Loire), appropriation................	2000
La Colombe (Manche), acquisition, appropriation.....	800
Mesnil-Villeman (id.), construction..................	1500
Mey (Moselle), construction, mobilier................	800

Voelfing (Moselle), mobilier	100 francs.
Cassel (Nord), construction	2000
Beaumerie-Saint-Martin (Pas-de-Calais), construction	1500
Bugnatre (id.), acquisition, construction	2000
Hucqueliers (id.), acquisition, construction	2000
Neuve-Chapelle (id.), construction	1000
Pontgibaud (Puy-de-Dôme), construction	1000
Saint-Symphorien (Sarthe), acquisition, appropriation	600
Chaville (Seine-et-Oise), réparation	600
Gambais (id.), acquisition, construction, appropriation	3000
Trappes (id.)	2000
Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres), construction	100
Harponville (Somme), acquisition, construction, appropriation	800
La Seyne (Var), construction	2500
Persac (Vienne), acquisition, appropriation	2000

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

DES EXAMENS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE.

Nous recevons de l'un de nos abonnés une lettre qui traite un sujet fort important pour l'avenir de l'institution des asiles. Nous croyons devoir mettre cette lettre sous les yeux de nos lecteurs. Ils en prendront connaissance, nous le pensons, avec un véritable intérêt.

« Monsieur le directeur,

« Je suis un vieil abonné de l'*Ami de l'enfance ;* et j'ai vu reparaître ce recueil avec une satisfaction extrême sous la forme nouvelle que vous lui avez donnée. C'est à ce titre que je me crois autorisé à attirer votre attention sur une question qui me paraît vitale pour les salles d'asile, je veux parler de la question des examens du brevet d'aptitude.

« Laissez-moi d'abord vous exposer ce qui se passe depuis longtemps sous mes yeux; il en est de même dans d'autres départements; j'ai lieu de le croire, d'après ce que j'entends dire. Il sera profitable, en tout cas, que vous sachiez ce qui se fait ici.

« Une personne quelconque veut obtenir le certificat d'aptitude: peu importe qu'elle se soit ou ne se soit pas occupée précédemment de l'éducation des jeunes enfants. C'est souvent une couturière que ses pratiques abandonnent, une vieille fille dont toute la science consiste à ravauder des bas, une domestique dont l'aptitude au service est contestable, et dont les maîtres sont fort aises de se débarrasser. Du but moral de la salle d'asile, de l'influence qu'elle peut exercer sur les caractères, sur les instincts des petits

élèves, du rôle de la méthode, etc..., elle ne s'en est jamais doutée, et n'en a nul souci ; c'est une gardeuse dans toute la force du terme ; une machine à maintenir, dans une réunion d'enfants, une espèce de discipline toute matérielle. De là à une véritable directrice, qu'il y a loin !

« Cette personne sait un peu lire, tracer des jambages tant bien que mal ; elle se souvient de quelques réponses du catéchisme : cela suffit. Elle s'exerce pendant quinze jours à faire des pleins et des déliés et à écrire des chiffres ; elle apprend la soustraction, essaye la multiplication, va voir cinq ou six fois dans une salle d'asile comment on débarbouille les enfants, assiste, sans y rien comprendre, à une *leçon de choses ;* alors sa préparation est complète : elle peut se présenter devant la commission d'examen.

« La commission ne suit aucune règle ; les membres qui la composent savent à peine, eux-mêmes, ce que c'est qu'une salle d'asile. Tantôt on interrogera les postulantes presque uniquement sur le calcul ; et alors ce seront des questions à perte d'haleine sur des parties théoriques dont jamais on ne doit se douter dans une salle d'asile ; tantôt on fera porter l'examen à peu près exclusivement sur la lecture, en y joignant un peu de catéchisme. Jamais on ne demandera quoi que ce soit sur la pratique même de la méthode, sur l'art de raconter une histoire aux petits élèves, de manière à les captiver, etc.

« La plupart du temps, l'examen *pratique* est entièrement laissé de côté. Les membres de la commission trouvent qu'il serait trop long de consacrer une demi-journée à chacune des aspirantes, pour les exercices dans une salle d'asile ; ils préfèrent juger de confiance le talent futur de la maîtresse. D'ailleurs point d'aspirante qui ne soit au moins la cousine de quelque protégée de l'une des dames composant le jury. Comment *refuser* la couturière de Mme D... ou la sœur de la blanchisseuse de Mme T... ? Et puis, est-il besoin de tant de science pour garder 40 ou 50 bambins de 2 à 7 ans ? (Toujours, vous le voyez, cette malheureuse idée de la *garderie.*) On délivre donc le certificat d'aptitude, et voilà entre les mains de la personne la plus incapable, un titre qui lui donne le droit d'ouvrir une salle d'asile libre, ou mieux encore, d'être appelée, par l'influence de quelque personnage bien posé auprès de M. le préfet, à la direction d'une salle d'asile publique !

« Franchement, monsieur le directeur, quand on comprend ce que c'est que la salle d'asile ; quand on a une idée sérieuse de sa mission, du rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'éducation de la première enfance ; quand on a présente à l'esprit cette phrase d'une instruction ministérielle : « La salle d'asile est désormais la base de notre système d'enseignement primaire ; » quand, en un mot, on est pénétré des doctrines à la propagation desquelles l'*Ami de l'enfance* consacre tant de zèle, la vue d'un tel état de choses vous jette dans une sorte d'irritation qu'on ne peut contenir ; et c'est dans un de ces moments de mécontentement que j'ai pris la résolution de vous adresser cette lettre. Vous voudrez bien

en excuser le décousu, en considération du sentiment qui la dicte.

« Cent fois, j'ai élevé des réclamations et adressé des plaintes. Il y a peu de temps encore, j'ai pris à partie un membre de la commission qui avait contribué à faire admettre une ravaudeuse de cinquante ans, bonne tout au plus à remplir le rôle d'une femme de service; je lui ai demandé comment il se faisait qu'on ne suivît pas, en ce qui concerne les examens des salles d'asile, les prescriptions du règlement de 1838. « Ce règlement n'est plus en vigueur, m'a-t-il répondu; et les commissaires sont libres de conduire les examens comme bon leur semble. » Mais, ai-je répliqué, s'il en est ainsi, chacune des commissions qui existent sur la surface de la France aura ses poids et ses mesures; et telle aspirante qui sera admise par vous, serait refusée comme absolument incapable, par une commission moins indulgente. — « A merveille, a repris mon homme; que chacun fasse comme il l'entend! »

« Mieux que personne, monsieur le directeur, vous saisissez les conséquences désastreuses que, dans un temps donné, doit produire un tel système. Si l'on veut que le caractère intellectuel et moral des salles d'asile soit maintenu; si l'on veut que les fruits excellents recueillis dans les salles d'asile dignes de ce nom se multiplient sur tous les points du territoire; si l'on tient à ce que les directrices futures des établissements qui se fondent chaque jour puissent être dignes de l'auguste patronage accordé aujourd'hui à l'institution, il me semble absolument indispensable que l'attention des administrateurs se fixe sérieusement sur ce point, et que les réformes nécessaires soient résolûment abordées.

« J'entends dire qu'à Paris on a établi depuis plusieurs années déjà des cours particuliers pour préparer les aspirantes au certificat d'aptitude; moi-même, j'ai vu à l'œuvre des directrices qui avaient suivi le *cours normal* de la rue des Ursulines, et j'ai reconnu que le niveau des examens était maintenu par les commissions du département de la Seine, avec une fermeté intelligente, à la hauteur désirable. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans toutes les académies? Pourquoi souffrirait-on que ce même certificat qui s'achète dans tel département, moyennant une dose, je ne dis pas de science, Dieu m'en garde! mais d'aptitude, égale à 10, par exemple, s'acquière dans tel autre département par une somme d'inaptitude, passez-moi l'expression, égale à 0?

« Les instructions ministérielles récemment publiées ont donné l'idée la plus vraie de la salle d'asile; elles en ont mis en relief le côté moral et intellectuel avec plus de netteté, ce me semble, qu'on ne l'avait jamais fait. Eh bien! que ces théories excellentes produisent leurs conséquences; qu'on n'admette pas à diriger les asiles, après avoir si bien défini le principe et le but de ces établissements, des personnes hors d'état de comprendre ce but et ce principe; que par conséquent on établisse des règles fixes et communes qui préservent des commissions très-bien intentionnées sans doute, mais peu expérimentées, des écarts regrettables qui, dans

bien des départements, soyez-en sûr, provoquent les plaintes des amis intelligents des salles d'asile; et l'on aura rendu par cette réforme un service signalé à des établissements si dignes de la sympathie de toutes les personnes charitables et éclairées.

« Pardonnez-moi, monsieur le directeur, la longueur et la témérité de cette lettre, mais je suis profondément convaincu de la gravité du mal sur lequel j'attire votre attention, et j'ai le malheur d'être de ceux qui ne peuvent voir le mal, où que ce soit, sans chercher à y porter remède.

« Agréez, etc.,

« P***,

« Abonné de l'*Ami de l'enfance*, ancien membre d'un comité d'arrondissement. »

Tout d'abord, nous devons remercier notre honorable correspondant de son intéressante communication; il a touché, en effet, une question capitale. Peut-être a-t-il conclu avec quelque empressement du particulier au général; peut-être sa verve critique, pour flageller l'abus, l'a-t-il supposé plus grave encore qu'il ne l'est en effet. Quoi qu'il en soit, le mal existe, plus ou moins étendu et plus ou moins profond, nul ne saurait le contester; il ne faut pas nier la plaie, mais la guérir.

Or, nous pouvons rassurer tout à la fois notre correspondant et nos lecteurs. Sur le point signalé dans la lettre qu'on vient de lire, comme sur beaucoup d'autres, la nécessité d'une réforme n'a point échappé à l'active sollicitude de l'administration supérieure. Nous croyons savoir qu'un projet de programme émané de l'initiative ministérielle a précisément été soumis, dans sa dernière séance, au *Comité central* des salles d'asile; que le comité a donné à l'étude de ce programme une attention toute particulière; et que, avant leur prochaine session, les jurys auront entre les mains une règle uniforme de nature à prévenir les inconvénients révélés, sous l'organisation précédente, dans la pratique des examens.

Si nous sommes bien informé, le programme dont il s'agit serait destiné à réaliser, pour les salles d'asile, une réforme analogue à celle qui a été accomplie, en ce qui touche les examens du brevet de capacité, par les instructions ministérielles du 8 mai dernier. On adopterait un système de signes exprimant la valeur intrinsèque de chacune des épreuves. Ces signes deviendraient une mesure commune et universelle d'appréciation; toute aspirante qui n'aurait pas obtenu, pour les épreuves de l'examen d'*instruction*, une moyenne de points déterminée ne serait pas admise à l'examen *pratique*.

L'examen pratique reprendrait lui-même toute la valeur qui lui appartient. Au lieu de ne constituer, dans la variété de ses exercices, qu'une seule et unique épreuve, il se composerait de six épreuves distinctes, chacune d'elles devant provoquer une note spéciale. La moyenne des notes de l'examen pratique serait ajoutée à la

moyenne des notes de l'examen d'instruction pour former la note générale.

Les commissions seraient invitées à tenir grand compte de tout ce qui peut servir à constater l'*aptitude* spéciale des futures directrices ; de l'art de l'aspirante à intéresser les enfants, à se mettre à leur portée dans les *leçons de choses;* à tirer des récits les réflexions de nature à leur inspirer de bons sentiments; à couper les leçons par des chants et des mouvements. On se préoccuperait également de la convenance du langage, de la propriété des expressions, de la douceur avec les petits élèves, etc.

En un mot, le programme, qui deviendrait le guide pratique des commissions, répondrait à cette double pensée : fixer pour tous les départements une mesure invariable d'appréciation; constater une aptitude spéciale, sans s'écarter de la simplicité pratique qui doit être le caractère de tout ce qui se rapporte à la modeste institution des salles d'asile.

Telles sont les dispositions que nous croyons pouvoir faire pressentir. Ces dispositions auront pour effet, nous en sommes convaincu, de donner satisfaction aux exigences légitimes; elles compléteront la réorganisation générale du système des salles d'asile, réorganisation inaugurée par le décret du 16 mai 1854, et poursuivie avec tant de bonheur par les règlements du 21 et du 22 mars, et les circulaires des 18 mai et 16 juin derniers.

Eug. Rendu.

IDÉES ET NOTIONS UTILES.

I.

La salle d'asile resserre les liens de la famille.

« .... Quant à la dame qui craint de voir se relâcher les liens de la famille, tâchez qu'elle passe une heure dans le réduit d'une de ces femmes qui ont un enfant sur les bras et trois ou quatre qui les harcellent, tandis qu'il faudrait terminer l'ouvrage du magasin, au moins blanchir les chemises et les langes, ou mettre une pièce aux vêtements troués du mari, et vous verrez comme elle sera charmée de la douceur et des manières de la mère. Pauvre femme ! qui use sa vie pour des enfants qu'elle aime comme nous aimons les nôtres, et qui, exaspérée par une fatigue excessive, se laisse aller à une irritation qu'elle témoigne par des coups, comme nous, plus civilisées, nous traduisons la nôtre par des impatiences. Je crois bien que le bon Dieu lui pardonne plus facilement ses colères qu'à nous nos agacements nerveux; mais les pauvres petits êtres, qui ne voient pas le fond d'un cœur qui leur est dévoué, s'aigrissent et se mutinent, et la mère, — j'en ai vu une pleurer l'autre jour en enviant le sort des femmes qui avaient le temps

d'élever doucement leurs enfants, — la mère perd souvent jusqu'à la consolation d'un regard tendre et d'une caresse enfantine.

« Je ne parle là que d'un intérieur pauvre, mais bon et honnête; on sait ce qui se passe ailleurs, et comme les affections de famille gagnent à ce que parents et enfants ne puissent s'éloigner un instant les uns des autres!

« Pour moi, je vous dirai qu'un des moments qui me consolent le plus, c'est celui de la sortie de l'asile. Le plaisir avec lequel on se retrouve à la fin de la journée, la gaieté de l'enfant qui raconte ses petits exercices, le tendre baiser de la mère après six ou huit heures d'absence : est-ce que tout cela n'épanouit pas le cœur ? Est-ce que tout cela n'est pas propre à resserrer le lien de la famille, à raviver par quelques joies une affection qui est continuellement aux prises avec tant de fatigues et de sacrifices ?

« Vous ne savez pas, ma chère Cécile, combien je vous ai admirée dans votre rôle de présidente : c'était décidément votre vocation, et vous donneriez des leçons au besoin. La pensée qui vous est venue pendant que vous gardiez un impartial silence, m'occupait aussi un jour que je recevais la visite d'un monsieur de nos amis, qui, pour être adversaire déclaré des salles d'asile, n'en est pas moins, selon la formule, bon époux et bon père.

« Bien que le chapitre *asile* revienne souvent et que nous rompions beaucoup de lances à ce sujet, ce jour-là nous étions loin de toute controverse. Mon jeune substitut venait me demander des renseignements sur une bonne d'enfants que j'ai eue autrefois chez moi. « Je viens à la place de ma femme, me dit-il, car elle est exténuée de fatigue et d'ailleurs tout à fait captive. Elle n'a pas de bonne depuis quatre jours; ses deux enfants sont toute la journée sur son dos; et, quelle que soit la tendresse de leur mère, je vous assure qu'eux-mêmes sont beaucoup plus heureux quand la bonne les garde et les emmène promener quatre ou cinq heures dans la journée. »

« L'occasion était bonne, et je ne pus résister au plaisir de molester un peu le défenseur prétendu des liens de la famille. « Mon cher monsieur Ernest, combien vous m'étonnez ! Je lisais précisément tout à l'heure un livre nouveau et très-curieux qui assurait que le sentiment maternel ne se lasse jamais, qu'il se nourrit de sacrifices, que la mère aime mieux à mesure qu'elle supporte plus, et qu'il devait certainement arriver, dans un temps où l'on sent si bien le prix des affections de famille, que les mères, même de condition aisée, se chargeraient à peu près seules du soin de leurs enfants et s'habitueraient à ne pas les quitter d'un instant : occupation beaucoup plus importante que mille choses qui remplissent leur temps.

— Mais ceci est absurde, madame! et si le bon sens ne me le disait pas, l'expérience que nous faisons depuis quelques jours serait suffisante. Je vous certifie que les mères obsédées par leurs enfants seraient beaucoup moins tendres et que l'intérieur deviendrait insupportable.

— Vous croyez cela, monsieur ? Vous en êtes bien sûr ?

— Sans doute, madame. En vérité, je ne sais pas dans quel livre chinois vous faites ces belles découvertes.

— Ah ! pour le coup, c'est trop fort. Et voilà ce qu'on appelle de l'équité et de la justice ! Vous trouvez votre femme très-malheureuse parce que pendant quelques jours elle garde ses enfants du matin au soir. Vous déclarez que les enfants sont moins heureux et la mère moins douce et moins affectueuse, vous, monsieur, vous qui me souteniez hier que *mes salles d'asile*, comme vous les appelez, n'étaient bonnes qu'à relâcher les liens de la famille, qu'à refroidir les affections ; et cela parce qu'elles donnent à la mère pauvre quelques heures de répit pour gagner le pain de ses enfants ou vaquer aux soins de son ménage ! Croyez-vous donc que les femmes du peuple soient d'une autre pâte que la nôtre ?... Eh bien, oui : leur nature est plus forte ; elle est peut-être plus dévouée ; elles supportent plus longtemps et mieux que nous ; mais enfin il y a des bornes à tout. Un certain degré de fatigue et de souffrance peut bien avoir le même effet que celui qui résulte de l'assujettissement, de *l'ennui*, tranchons le mot, chez les femmes du monde les meilleures et les plus tendres pour leurs enfants. Du reste, rassurez-vous sur mon étrange livre : j'ai voulu vous prendre au piége, et je tenais tout bonnement une brochure qui vante les salles d'asile comme destinées à ranimer l'esprit et les joies de la famille chez les pauvres gens.... A présent je vous renseignerai de mon mieux. »

(*Histoire d'une salle d'asile.*)

II.

Propreté sans recherche.

« Vous ne sauriez jamais faire trop de bien aux enfants de l'asile, je le sais ; mais vous pourriez peut-être leur faire un bien qui ne serait que momentané, un bien qui plus tard deviendrait pour eux une source de maux. Ainsi, chère amie, ne perdez jamais de vue le dénûment que ces enfants retrouvent dans leur famille. Que rien ne leur manque pour ce qui intéresse la santé ; mais jamais rien qui soit une espèce de luxe ou même de *confortable*, quand leur vie entière doit s'écouler dans la privation de ce qui n'est pas le plus strict nécessaire ; autrement vous doublez leurs souffrances pour l'avenir. L'enfant n'analyse pas ; mais il sent tout ; aucune impression n'est perdue pour lui : si vous l'entourez, à l'asile, de trop de bien-être matériel, quel froissement n'éprouvera-t-il pas chez lui et autour de lui ? J'ai visité quelques asiles et certaines crèches où, à la vue de parquets cirés, de meubles presque élégants, mon cœur se serrait en songeant qu'on arriverait à grands frais à rendre plus dure à ces enfants la vie pénible qui les attend, et à déposer dans leurs jeunes cœurs le germe de ce mécontentement, de ce malaise qui rongent tant d'existences et sont une des plus funestes plaies de notre époque.

« En revanche, ma chère Cécile, apportons une attention minutieuse à tous les soins de propreté. La propreté touche de si près à la bonne tenue, à l'ordre, à la décence, au respect de soi-même, qu'elle n'est pas seulement un bien matériel, qu'elle est presque une vertu. Il est permis de le penser : l'aversion pour ce qui est sale et mal tenu dispose l'enfant au dégoût du vice, et le prépare à une certaine pureté d'âme et de conscience. » (*Ibid.*)

ÉTAT DES SALLES D'ASILE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

Le département du Loiret ne possède que 25 salles d'asile, 15 publiques et 10 libres, réparties entre 23 communes. Telle est la nécessité de cette bienfaisante institution qu'à côté de ces 25 établissements réguliers, on compte 76 *garderies !*

Ces garderies sont tenues par de pauvres femmes tout à fait incapables de donner aux jeunes enfants qui leur sont confiés aucune espèce d'éducation; établies, pour la plupart, dans des locaux étroits, humides, où ni l'air ni la lumière ne pénètrent que difficilement, elles ne rendent d'autre service que de témoigner des besoins des populations. En effet, dans les districts viticoles, et dans toute la banlieue d'Orléans, les mères de famille quittent le logis, le matin, de très-bonne heure, soit pour se livrer aux travaux des champs, soit pour porter leurs denrées à la ville, et ne rentrent que fort tard. Les jeunes enfants sont donc presque toujours abandonnés à eux-mêmes, ou confiés aux soins peu vigilants de leurs aînés, qui, par ce fait seul, sont obligés de négliger l'école.

Une seule salle d'asile a été fondée cette année, dans le Loiret, celle de Vitry-aux-Loges, due à la générosité de M. de Beauregard, maire de la commune. Trois autres ont été créées en principe, à Briare, à Châteaurenard, à Beaune-la-Rolande. Il est à désirer que ce mouvement de propagation se développe en proportion des besoins, et que le zèle des autorités locales réponde enfin aux intentions généreuses du conseil général qui, chaque année, vote une somme de 1300 fr. pour encouragement aux salles d'asile, et indemnité aux directrices.

Les communes où il serait urgent d'établir des salles d'asile sont au nombre de 14, savoir :

Orléans (paroisse de Saint-Paterne),
Les Aydes,
Artenay,
Châteauneuf,
Cléry,
Jargeau,
Neuville,

Loury,
Patay,
Châtillon-sur-Loing,
Courtenay,
Ferrières,
Ouzoner-sur-Loire,
La Ferté-Saint-Aubin.

Il s'est passé à la Ferté-Saint-Aubin un fait que nous ne pouvons nous empêcher de signaler. M. le ministre de l'instruction publique a accordé à une société organisée dans cette ville un secours de 4000 fr. destiné à l'établissement d'une salle d'asile. Les fonds ont été employés à la fondation d'une école libre de filles : la salle d'asile est toujours à l'état de projet.

Les 25 salles d'asile, tant publiques que libres, sont dirigées par 25 directrices, auxquelles sont adjointes 27 personnes, 17 sous-directrices et 10 femmes de service. Parmi les directrices, 7 sont laïques, 18 appartiennent à des congrégations religieuses.

La salle d'asile Saint-Marceau est, sous le rapport de la direction et de la tenue, l'asile modèle du département. C'est là que les aspirantes aux fonctions de directrice pourront avec profit, faire le stage dont il est parlé à l'article 31 du décret du 21 mars 1855. Les excellents résultats de cet asile sont les fruits d'une méthode exactement suivie, méthode qui n'est féconde qu'à la condition d'être observée dans ses moindres détails.

Dans le Loiret comme partout ailleurs, les faits témoignent de la nécessité absolue de rester fidèle aux prescriptions de la *méthode*. Il y a quelques mois, dans un asile très-bien disposé, et pourvu de tout le matériel nécessaire à la première éducation des 150 enfants qui s'y trouvaient réunis, on pouvait voir trois femmes de cœur et d'intelligence se fatiguer à l'envi pour diriger ce petit peuple. Elles ne parvinrent qu'à une chose, à transformer en garderie un asile placé d'ailleurs dans toutes les conditions de succès. Il fallut licencier les enfants, afin de reprendre les choses à nouveau, et de rendre à l'établissement, en y ramenant la discipline, le caractère qu'il n'aurait jamais dû perdre.

On le sait, en effet, et nous saisissons toutes les occasions de le répéter : Il n'en est pas des salles d'asile comme des écoles. Dans celles-ci, le zèle, le dévouement, les inspirations du cœur et de l'esprit peuvent suppléer jusqu'à un certain point à l'absence de méthode, et à une préparation intelligente ; mais dans la salle d'asile, sans les procédés spéciaux, on ne peut que produire le désordre, ou tout au plus, et dans des établissements peu nombreux, arriver à réduire les enfants à une immobilité dont les conséquences sont peut-être plus fâcheuses encore à cet âge que l'indiscipline elle-même. Or, la méthode est arrivée à ce degré de perfection qui exige aujourd'hui une unité de direction sans laquelle les salles d'asile redescendent rapidement au rang de garderies.

A ce point de vue, en particulier, il faut s'applaudir de voir les

congrégations religieuses accepter franchement des traditions qu'il importe de conserver à tout prix. Le Loiret présente, à cet égard, quelques exceptions regrettables. Dans le seul arrondissement de Montargis, 6 salles d'asile sont dirigées par des sœurs de 6 congrégations distinctes qui suivent toutes une méthode différente, ou, pour mieux dire, n'en suivent aucune.

Ce ne sera pas en vain, nous en sommes convaincus, que les congrégations religieuses les plus puissantes et particulièrement l'ordre des sœurs de Saint-Vincent de Paul auront donné l'exemple d'une soumission intelligente aux règles consacrées; ce ne sera pas en vain qu'une fille de la charité, directrice d'asile, aura publié un livre dont le but semble être de consacrer par un acte public, les procédés dont l'usage a démontré l'excellence et l'indispensable nécessité; dans le Loiret, comme ailleurs, nous verrons les membres des saintes associations qui président à l'éducation de la première enfance, se rallier à une méthode sans laquelle on ne peut espérer ni profit pour les petits élèves, ni succès pour les maîtresses.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION.

MODÈLE D'HISTOIRE A RACONTER.

Gustave le Hautain.

L'impolitesse et la violence punies.

On m'a raconté l'histoire d'un petit garçon qui avait eu le malheur de prendre de très-mauvaises habitudes, principalement celle de ne parler à personne avec politesse. Son papa et sa maman étaient fort complaisants pour lui; sa bonne lui donnait tout ce qui paraissait lui faire plaisir; mais il ne leur en savait aucun gré, et il leur parlait toujours d'un air hautain, disant : *Donnez-moi ceci! donnez-moi cela!* sans ajouter ni *s'il vous plaît*, ni *merci*. On l'avait, à cause de cela, surnommé Gustave le Hautain.

Un jour, son père et sa mère étaient allés faire un petit voyage à la campagne, et Gustave était resté à la maison avec sa bonne. Après avoir beaucoup joué, il s'ennuya, et il lui prit fantaisie de regarder par la fenêtre les personnes qui passaient dans la rue. Pour qu'il fût plus commodément, sa bonne lui apporta une chaise, mais, au lieu de remercier sa bonne, il la renvoya durement et lui dit : « Va-t'en, je ne veux pas que tu sois dans cette chambre. » La pauvre bonne fut très-mortifiée; elle eut envie de répondre à son tour des impolitesses à Gustave le Hautain; mais elle ne voulut pas se rendre coupable comme lui, et elle sortit sans rien répondre.

Il fallait que ce petit Gustave fût bien hautain, en effet, et bien ingrat, pour parler ainsi à une personne qui lui rendait chaque jour des services de toutes sortes! Gustave ne tarda pas à être sévèrement puni de sa faute.

Pendant qu'il regardait par la fenêtre, il vit passer une troupe de petits garçons qui portaient un cerf-volant magnifique, *haut* d'un mètre, tenez à peu près de la *hauteur* du tableau noir (indiquer la direction de bas en haut). Ce cerf-volant était couvert d'un papier bleu de ciel, sur lequel on avait collé de grandes étoiles de papier doré qui brillaient aux rayons du soleil. Enfin on avait attaché une sonnette à chacune des deux ailes, et lorsqu'il était au milieu des airs et que le vent le balançait, on entendait le bruit des sonnettes venant d'en *haut*, comme la petite voix d'un oiseau invisible. Les jeunes garçons portaient aussi, pour retenir le cerf-volant dans l'air, une grosse pelote de ficelle. Ils étaient joyeux d'avance du plaisir qu'ils allaient avoir, et marchaient de toutes leurs forces, tant ils avaient hâte d'arriver.

Gustave eut envie de les suivre, et il leur cria : « Attendez-moi! je vais aller avec vous! » Ce n'était déjà pas poli de ne pas leur demander au moins s'ils le voulaient bien; mais comme c'étaient de bons enfants, ils n'y firent pas attention et ils lui répondirent : « Venez si cela vous est agréable. »

Aussitôt Gustave saute par la fenêtre, qui n'était pas très-élevée au-dessus du sol de la rue, et, sans demander permission à sa bonne, sans même la prévenir qu'il sort, il court avec les petits garçons vers la campagne. Ils marchèrent longtemps à travers de petits chemins que Gustave ne connaissait pas, et ils arrivèrent enfin dans une prairie très-grande, très-vaste, dont l'herbe avait été coupée et dans laquelle il était commode de lancer un cerf-volant. « Halte-là! mes amis, dit le petit garçon à qui appartenait le cerf-volant, nous serons bien ici pour le lancer. »

Savez-vous, mes enfants, ce que c'est que lancer un cerf-volant? —Oui, madame!—Non madame!—«Lucien : » Si! si, on le sait! —Vous le savez, mon ami, c'est bien; mais voici Pierre qui est plus jeune que vous et qui ne le sait point; voulez-vous avoir la complaisance de le lui apprendre? « Lucien, se tournant du côté de de Pierre : » On élève le cerf-volant avec sa main, comme cela.... tant qu'on peut; un camarade tire la ficelle, et le cerf-volant monte bien haut, bien haut, à mesure qu'on dépelotonne le fil. — C'est très-bien expliqué, mon ami, et je suis sûre que Pierre, qui n'est pas impoli comme Gustave le Hautain, va vous remercier de cette explication. » En effet, Pierre, qui n'y songeait pas, remercia Lucien, et la maîtresse continua : « Mais qui est-ce donc qui fait monter le cerf-volant si haut, quand rien ne le pousse d'en bas? » Personne ne répondit. L'explication *scientifique* eût été aride et à peine à la portée de quelques enfants; une démonstration valait mieux. La maîtresse prit un petit morceau de papier, le mit devant sa bouche et souffla de bas en haut; le papier s'éleva en tournoyant. — La maîtresse : « Qu'ai-je fait avec ma bouche pour

faire voler ce papier? » Les enfants : « *Du vent.* — Qu'est donc qui fait monter les grands cerfs-volants de papier?—C'est le vent. »

La maîtresse crayonna sur le tableau un moulin à vent, et demanda ce qui le faisait tourner; un vaisseau à pleines voiles, et demanda ce qui le poussait; un petit moulin à nettoyer le blé, et demanda ce qui en chassait les ordures. Les enfants étaient sur la voie, et ils comprirent que le vent est le moteur de toutes ces opérations. C'était assez sur ce ton. L'histoire revint.

Les petits garçons allaient donc lancer leur beau cerf-volant; déjà la pelote de ficelle était en partie déroulée, quand Gustave s'approcha de celui qui la tenait, et lui dit : « Donne-moi cela! je veux lancer le cerf-volant. — Ho! ho! dit le petit garçon, tu n'es guère poli, toi, dis donc au moins *s'il te plaît.* — Je ne veux pas le dire, répondit Gustave le Hautain. — Eh bien! comme tu voudras, mais je ne prête pas mon cerf-volant à ceux qui parlent malhonnêtement comme toi. — Et si je veux que tu me le prêtes, moi! dit Gustave. — Et si je ne veux pas te le prêter, moi! répondit le petit garçon. —Je suis le maître, reprit Gustave, et je veux l'avoir! — Tu n'es pas le maître de mon cerf-volant, dit le petit garçon, puisqu'il est à moi. C'est moi qui l'ai fait : c'est papa qui m'a donné tout ce qu'il fallait pour le faire, les baguettes, le papier, la colle, le fil. Je suis donc libre d'en faire ce que je veux, et je le prête à mes amis, qui parlent comme il faut. Quant à toi, puisque tu es un mal-appris, tu n'as qu'à t'en aller, car je ne te le prêterai pas. — Ah! tu ne me le prêteras pas, s'écrie le Hautain tout rouge de colère, attends, tu vas me le payer! » En disant cela, il se jette sur le cerf-volant et le défonce à coups de pied. Le pauvre petit garçon, saisi d'étonnement et de chagrin, se mit à pleurer; et Gustave, peureux comme on l'est lorsqu'on a fait une mauvaise action, s'enfuit à toutes jambes sans regarder de quel côté il allait. Tous les autres petits garçons furent bien désappointés de voir ainsi perdu tout le plaisir qu'ils avaient espéré. Mais, comme ils étaient doux et qu'ils ne rendaient jamais le mal pour le mal, ils ne voulurent pas poursuivre Gustave; ils consolèrent le mieux qu'ils purent leur petit camarade, et s'en revinrent tristement chez eux, en se disant : « Nous aimons encore mieux endurer cette méchante action que de l'avoir nous-mêmes commise. »

Cependant Gustave le Hautain avait couru si fort et si longtemps que, lorsqu'il s'arrêta, il s'aperçut qu'il était très-éloigné de la ville; pour s'en retourner chez lui, il ne savait plus quelle route prendre. Il vit à ce moment un bon vieillard occupé à couper ses blé dans un champ. Gustave le Hautain s'approcha de lui, et, toujours avec son air d'insolence, lui dit : « Eh! bonhomme, dites-moi par où il faut que j'aille pour rentrer à la ville?—Cherchez votre chemin, mon petit monsieur, lui répondit le vieillard, vous n'êtes pas assez poli pour que je vous l'indique. — Eh bien! dit Gustave, un autre me l'indiquera. — Je ne le crois pas, reprit le vieillard; à moins que vous ne le lui demandiez sur un autre ton. »

Le petit Hautain se remit en route; mais comme il avait déjà beaucoup marché et qu'il faisait chaud, puisqu'on était au temps de la moisson, il était fatigué, et surtout il avait soif. Il s'approcha d'une petite maisonnette, au moment où la fermière venait de traire sa vache et rapportait un grand pot rempli de lait. « Eh! la femme, cria encore Gustave, j'ai soif, donnez-moi de ce lait! — mon petit monsieur, répondit la fermière en se moquant de lui, quand vous aurez appris à parler poliment, vous viendrez m'en demander; en attendant buvez dans le fossé. — Mais j'ai de l'argent pour vous payer, dit Gustave. — L'argent n'est pas tout, répondit la fermière, il faut aussi de la politesse, et vous n'en avez pas. » Et la fermière rentra chez elle et ferma sa porte.

Gustave comprit en ce moment que les gens impolis rencontrent peu de personnes disposées à leur rendre service, et il commença à se repentir de la mauvaise habitude qu'il avait prise. Il pensa à sa mère, à son père, à sa pauvre bonne, pour lesquels il avait été tant de fois insolent; il eut bien envie de se corriger. Cependant il sentit que cela lui serait difficile, car les habitudes tiennent souvent plus qu'on ne voudrait, et c'est pour cela que nous devons tant faire attention à n'en prendre jamais que de bonnes.

Gustave continua de marcher, et comme on ne lui avait pas indiqué son chemin, il ne pouvait venir à bout de le retrouver. Le soir était venu, on ne voyait plus le soleil; la nuit remplaçait le jour, et Gustave commençait à craindre d'être obligé de coucher sur la route. Il était bien las; les pieds lui faisaient mal; il ne pouvait plus marcher. Il ôta ses souliers, s'assit tristement sur un monceau de pierres, se mit à réfléchir sur toutes les mauvaises actions qu'il avait commises dans cette journée, et il ne put s'empêcher de voir que c'était par sa faute qu'il se trouvait dans cette pénible situation. Cette pensée augmenta encore son repentir. Il se rappela que sa bonne lui disait souvent : *Gustave, mon ami, si vous ne vous corrigez pas, il vous arrivera malheur!* «Ah! disait-il en sanglotant, tu avais raison, ma bonne, il m'est arrivé malheur! mais que Dieu veuille me pardonner, car je ne recommencerai jamais! »

Le bon Dieu, qui avait permis que tout ceci arrivât pour punir Gustave, entendit la promesse qu'il faisait, il vit que Gustave souhaitait véritablement de se corriger. Alors le bon Dieu lui envoya du secours, et voici quel fut ce secours.

Gustave entendit sur la route, bien au loin, un bruit de sonnettes et de grelots; il se leva de son monceau de pierres, et s'avança du côté d'où venait le bruit. A mesure qu'il avançait, il lui semblait que le bruit de sonnettes s'approchait, mais il ne voyait rien encore, car la nuit était tout à fait venue. Enfin il aperçut au milieu de la route une petite lumière semblable à une étoile; il ne savait ce que ce pouvait être; mais il se dit : « Je vais aller voir, » et il marcha plus vite. Il commença à entendre un homme qui chantait, puis il entendit aussi des pas de chevaux sur les cailloux du grand chemin, puis les claquements d'un fouet, et Gus-

tave jugea que c'était un roulier qui conduisait sa charrette. « Allons, dit-il, je vais encore demander ma route à celui-là, et je vais faire mon possible pour lui parler bien poliment. »

Gustave ne s'était pas trompé, c'était un roulier qui avait voyagé toute la journée et qui revenait à la ville; il avait allumé la lanterne de sa charrette pour éclairer sa route, et c'était là cette petite lumière que Gustave avait aperçue de bien loin. Il marcha au-devant du roulier, et lui dit avec autant de politesse qu'il put: « Monsieur, voulez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer mon chemin pour retourner à la ville? — Oui-da! mon petit monsieur, répondit le roulier; mais, quoiqu'il fasse bien sombre, il me semble voir que pour me parler vous n'avez pas ôté votre chapeau, je suis pourtant le plus vieux, et vous devez me saluer le premier. » En effet, Gustave était si peu accoutumé à être poli, qu'il n'avait pas su l'être complétement; il se découvrit bien vite, et dit au roulier: « Pardon, monsieur, je l'avais oublié.—A la bonne heure! » dit le roulier qui, à son tour, souleva un peu son bonnet de coton bleu; « mais, dis-moi, mon garçon, pourquoi es-tu si tard dans les chemins? Tu m'as tout l'air d'un petit vagabond, si même tu n'es un apprenti voleur qui se sauve des gendarmes? » Gustave rougit jusqu'aux oreilles d'être pris pour ce qu'il n'était pas; mais n'osant pas avouer toutes ses fautes, il dit seulement: « Je vous assure, monsieur, que je ne suis pas un voleur; j'ai eu le tort de courir seul toute l'après-midi par des chemins que je ne connais pas, et maintenant je suis égaré. — Si tu marches depuis si longtemps, tu dois être las, lui dit le roulier. — Oh! oui, monsieur, répondit Gustave qui faisait une grande attention à être tout à fait poli. — Eh bien, attends, lui dit le roulier, je vais te monter sur ma charrette; je retourne moi-même à la ville, et je t'y conduirai. »

Gustave fut extrêmement content, et il remercia le roulier, qui lui fit de sa limousine un coussin sur lequel il l'assit commodément, après quoi le roulier se remit à marcher à côté de ses chevaux en fumant sa pipe pour se désennuyer. Quelques moments après, il voulut parler à Gustave, mais Gustave ne lui répondit pas. Le roulier s'approcha, il vit l'enfant couché de tout son long dans la charrette et ne faisant plus un seul mouvement. Le roulier crut d'abord qu'il dormait, mais, en le regardant mieux, il s'aperçut qu'il était évanoui. « Pauvre enfant! dit le bon roulier, il n'a peut-être pas mangé de la journée. Heureusement j'ai du vin dans ma gourde, je vais lui en faire boire un peu, cela va le faire revenir. Quel bonheur que je me sois trouvé là, sans moi il aurait pu mourir!... » En disant ceci, le brave homme monta auprès de Gustave, lui souleva la tête et lui versa dans la bouche quelques gouttes de vin. Gustave rouvrit bientôt les yeux et parut revenir un peu à la vie. « Allons, mon petit ami, lui dit le bon roulier, vous ne mourrez pas encore cette fois, prenez courage, mais n'allez plus courir si loin. Je vais vous conduire jusque chez vos parents, et demain il n'y paraîtra plus. — Merci, monsieur, dit Gustave, merci!... Je leur demanderai pardon à tous! » Le rou-

lier, qui ne connaissait pas les défauts de Gustave, ne compri pas ce que ces paroles voulaient dire. Il reconduisit l'enfant jusqu'à sa porte. Le papa et la maman étaient, ainsi que la bonne, malades d'inquiétude. Mais lorsqu'ils virent leur enfant retrouvé, ils furent pénétrés de la plus vive joie. Ils embrassèrent le bon roulier, ils voulurent même lui faire cadeau d'une pièce de cinq francs; mais le roulier ne voulut point la recevoir; il répondit aux parents qu'il avait rendu ce service sans calcul, et il assura qu'on est si heureux de pouvoir faire le bien, qu'on n'a besoin d'aucune autre récompense. Il avait raison, et d'ailleurs, qu'avait-il besoin qu'on lui *donnât* de l'argent, lui qui savait en *gagner!...*

Gustave était encore trop faible pour parler. On lui fit manger une petite soupe au lait, puis on alla le mettre au lit.

Le lendemain matin, pendant que son papa et sa maman étaient à déjeuner, il vint leur dire en baissant les yeux : « J'ai été bien souvent impoli envers vous, mes bons parents, et envers toi, ma bonne; vous m'aimez tant, vous avez tant de complaisance pour moi, et par ma mauvaise habitude, je vous ai si souvent fait de la peine! Mais je viens vous en demander pardon, et vous promettre que je ne recommencerai plus de ma vie. »

Tout le monde eut la bonté de lui pardonner. Et comme à partir de ce jour il tint sa promesse et n'offensa plus personne, à partir de ce jour aussi chacun l'aima de plus en plus.

Mme PAPE-CARPANTIER.

FAITS DIVERS.

Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

AIN. — 6 comités.

Bourg. Mmes la comtesse de Coëtlogon, Place, baronne de La Boullaye, Jannet, Favier-Vuy, Massirand, Dorigny, Aynès, Dufour, Armand-Morellet, Martin, Ébrard, de Murard, Marion, Rodet-Fauvin, Gollety, Chicod-Seyzeriat, Guillon, Barrelier, Bernard-Puvis, Celsis, Milliet-Battier, Mlles Rodet, Place.

Saint-Trivier de Courtes. Mmes Laporte, Perruchet, Desplanches, Fouillet, Verdan, Rousseau.

Ceyzériat. Mmes Jayr, Lyvet, Peloux, Rodet, Barbet, Morellet, Babillier, Gaillard, Cabuchet, Dubois, Roux.

Lent. Mmes Damour née Brémal, Siraudin de Curville, Bonvallet née Hermann, Jacquemin née Gaillard, veuve Colin, Couvers née Durand, Dupont née Arriveur, Brun née Martin, Fontaine née Bonnerive, Ribond, Bonamant née Pirodon, veuve

ochet, Gubian née Bonvallet, Durand de Chiloup, de La Falnnière née d'Arloz, Albane de Vauxonne.

Oyonnax. Mmes Fleury, Druard, Recordon, Bolley-Léger, Bussy, acour née Curial, Lacour née Varambier, Dechoudaut, Bomord, Mlle de Migieux.

Treffort. Mmes Ceyziriat, Janisset, Bouvier (Clémence), Griont, Cœur, Mlle Saint-Oyan, Mmes Leschère, Chatelain, Baillod, ithioud, Boullay, Bardillon, Bouvier-Egenod, Lavène, Giboz, elite, Pithioud (Marie-Luce), Brun-Martinet, Bouvier, Bouvier ée Soffray, Darmedru, Gros née Monnier, Mlle Dususeau.

Alpes (Hautes-). — 1 comité.

Gap : Mmes Launay-Le-Provost, Blanc-Jubé, Topin, Pagard, iegeard, Pinet de Menteyer, Adrien Roubaud, Cazelles, Bigillion, esbros, Vincendon, Amat, André, la supérieure du couvent de aint-Joseph, la supérieure du couvent de la Providence.

Aube. — La composition d'un seul comité nous est connue.

Troyes : Mmes de Grandville, la baronne Doyen, Parigot, Auenoust, Rathier, Fortin, de Missery, Ulrich, Delatour, Ferrandamotte, Boilletot, Matagrin, Hivert, Tassin, Gayot, Authenay, évard-Dupont, Julien Baltet.

Corse. — 2 comités.

Ajaccio : Mmes Thuillier, Peraldi, Arman, Arène, Beverini, olonna-Bozzi, de Cesari, Cuneo-d'Ornano, Forcioli née Cranati, orcioli née Forcioli, Peraldi née Pietri, Peraldi née Filippini, eraldi née Pozzo di Borgo, Ponte, Pozzi, Pozzo di Borgo, Seastiani, Vico, Zevaco, de Cesari, Colonna d'Istria, Landry, ersini, Ducordaux.

Bastia : Mmes Sigaudy, Giubega, Piccioni, Stefanini, Andrau, arbuccia, Pietri, Colonna d'Istria, comtesse de Rivarola, Muledo, Morati, Furiani, Delarossat, Casabianca, Chiesa, Milanta, asqualini, Figarelli, Martin, Damei.

Gironde. — 22 comités.

Ville de Bordeaux : Mmes Arman, Audinet, Balaresque, lanchy, Bosc-Teulon, Brandenbourg, Talmon, Carvalho, Cayoux, de Choisy, Gautier, Geffroy, de Langalerie, de Mentque, obles, de La Seiglière, de Tartas, Wustenberg.

Saint-André de Cubzac. Mmes Dalzac, Lhortet, Labadie.

Cadillac. Mmes Mutel, Desse, Moreau.

Lormont. Mmes Bichon, Calve, veuve Prévot.

La Teste. Mmes Lamarque de Plaisance, veuve Caupos, veuve orriquaut.

Gujan. Mmes Dignac, Dumure, Dehilotte-Grandjean.

Bouscat. Mmes Guichenet, Turbé, Desmaisons.

Le Taillan. Mmes veuve Lapène, Delmestre, Réglade.

Pessac. Mme Déjean, Mlle Amélie Dupont, Mlle Françoise Ri-chard.

Bègles. Mmes veuve Léziau, Édcuard Vergnes, Ch. Balaresque

Bazas. Mmes Camille Meunier, Émile Saint-Espès-Lescot, Saige.

Blaye. Mmes la marquise de Lagrange, Brown, Brun, Rabott (Adolphe).

Bourg. Mmes Fernandès, Jagou, Peychaud.

La Réole. Mmes Grabias, Deynaut, de Bayle.

Monségur. Mmes Camille Dupeyron, Roulet, Virac.

Saint-Macaire. Mmes Gibert, Rideau, Daubin.

Sauveterre. Mmes Dussaut, Rivière, Durodié.

Coutras. Mmes Fellonneau (Cora) née Monteuil, Rabion (Élisa) Viault (Coraly).

Rauzan. Mmes de Meslon, de Bence, de France.

Lesparre. Mmes la baronne Morio de l'Isle, Bérès, Laffon.

Pauillac. Mmes Frédéric Lacoste, Legendre, Hosten.

Saint-Esthèphe. Mmes Gasqueton (Henry), de Camiron, Borrie

Valeyrac. Mmes Eyquem, Laclaverie, Chauvelet.

Landes. — 2 comités.

Dax. Mmes Garat, d'Avezac, d'Arrac (Camille), Forsans.

Villeneuve. Mmes Poteins, de Labadie, Mlle Dupouy (Zoé).

Oise. — 31 comités.

Beauvais. Mmes Baudoin-Berthier, Chevereau, Danjou, Danse Denois, Gibert, Fichau-Cavrel.

Chaumont. Mmes David, Bréchot, Leleu, Desfrenois, de Joubert.

Hanvoile. Mmes de Wambez de Wambez, Postel de Gerbeaux Machue (François), Godo, Machue (Joseph), Letellier (Justin).

Songeons. Mmes Ducrocq, Bertin, Lefranc, Jouet, Goullencourt.

Bresles. Mmes Rouet, Seignier, Serain.

Clermont. Mmes Massias, Duvivier, Féret, Lotte, Arbey, Fabrègue, Corne.

Breteuil. Mmes de Tartigny, Dumoulin, Levavasseur, Tassart Lecomte.

Mesnil Saint-Firmin. Mmes Bazin mère, Stéphen Bazin, Ernest Warmé, Adolphe Warmé.

Liancourt. Mmes Nicolle, Boullanger, Latour, Deyeux, veuve Isoré.

Mouy. Mmes la duchesse de Mouchy, de Tarlé, Cantrel, Demorlaine, Denoyelles, Martin.

Saint-Just-en-Chaussée. Mmes Mercier-Dupuy, Delaville, veuve Nervet, Boullet, Mercier, Bauld.

Compiègne. Mmes Mercier, Arachequesne, Aubertin, Aubielieque, Delorme, Dupuis, Floquet, Lanusse, Lechêne, Leveaux de Magnienville, Marcilly.

Guiscard. Mmes Gruet, Dubail jeune, Brasset, Lecus, veuve Martine.
Jonquières. Mmes de Muyssart, Carluy, Gambier (Victor).
Meux. Mmes Sonlery, Bullot, Hauët.
Ourscamps. Mmes Peigné-Delacourt, Morlière, Millereau.
Senlis. Mmes la baronne Mounier, Dufay, Duchauffour, Dupuis, Mercier (Victor aîné).
Chantilly. Mmes Jacquin, Hardouin, veuve Lavallée, Landry, Baron.
Coye. Mmes Andriane, Leclerre, Delachapelle.
Nogent-les-Vierges. Mmes la maréchal Gérard, Houbigant, Cauchois, Loisel, Cardot.
Béthisy-Saint-Pierre. Mmes de La Vaulx, de La Bouye, Duval.
Crépy. Mmes de Fleury, Dambry, Le Pelletier, Benoît, Lemoine.
Nanteuil-le-Haudoin. Mmes Taupin, Duval, Missa, Petit, Alphonse Lemaire, Lamiche.
Chambly. Mmes Maître-Devallon, Millon, Heu, Perreau, Grangé.
Fleurines. Mmes Drouard, veuve Frigaux, Hulot, Frigaux.
Pont-Sainte-Maxence. Mmes veuve Lessieux, Payen, de May, Gaget aîné, Hullot.
Verberie. Mmes Pingeot, Delamarre, Sivry.
Creil. Mmes Juillet, Gion, Descolins, Hainfray, Jacob la jeune (de Nogent-les-Vierges), Barluet, Ribot.
Montataire. Mmes Parquez, Dubois, Mlle de Condé, Mmes Frohеih, Gibon.
Orrouy. Mmes de Suzenet, de La Vaux de Bétisy, Aubry.
Neuilly-en-Thelle. Mmes Roger, Serrin, Thibaut, Martin, Desprez.

TARN. — 1 comité.

Alby. Mmes de Corse (Prosper), de Bellegarde, Mlles Dubosc (Joséphine), Remacle (Amélie), Mmes Boyer (Jules), Cibiel jeune, Prunet née Combes, Groc née Chamayou.

VIENNE. — 2 comités.

Poitiers. Mmes Desèze, baronne Rogniat, de La Sausaye, Arnaudeau, Pingault, Audinet, Bourbeau, baronne Laurenceau, de Baude, veuve Coutenceau, Pontois, Chenon.
Châtellerault. Mmes Gouvillier, Creuzé (Jules), Lavallée d'Iray, Papillault (Jules), Daget-Hérault, Godart-Delort.

VOSGES. — 41 comités.

Bains. Mmes Poirot, Laillet, de Montfort, Bailly, Ziegler.
Bruyères. Mmes Merlin, Mougeot, Didier-Georges, Watrin.
Chatel. Mmes de La Tour, Gerard, Masson, Raguel, Mlle Micard.
Docelles. Mmes Brocard, Boucher, veuve Oury, veuve Krantz, Krantz Auguste.
Épinal. Mmes Bourlon de Rouvre, Ferry, Claudel, Puis, De-

blaye, Paxion, Boespflug, Haxo, Maud'heux, Crousse, Le Payen, Mlle Adam.

Fontenay-le-Château. Mmes Poirot, Lemaire, Piquet, Irroy, Tisserand, Mathez.

Rambervillers. Mmes Deguerre (Adèle), Jacquot (Eugénie), Bourion née Leclerc, Retournard (Louise), Deguerre née Vavières, André née Rebouché, Baroche (Marie), Thiers (Sophie).

Rehaincourt. Mmes Luce, Richard, Thomas (Marie), Thomas (Françoise), Rochet (Marie-Anne), Rochet (Élisabeth), Forterre née Lasalle, Martin Aprône, Didion (Marguerite).

Remiremont. Mmes Robillot, la baronne Marx, Perreau, Félix, Habert, Boullangé (Emma).

Plombières. Mmes Parisot (Joseph), Lambinet, Husson (Charles), Haumonté (Dominique), Gentilhomme (Ernest), Grillot (Augustin).

Saint-Dié. Mmes Gérardin, Lamblé, d'Ollone, Febvrel, Valhey, de Lesseux, Fouilhouse (Félix), de Comeau (Victor), Blondin, Ferry-Millon.

Raon-l'Étape. Mmes Huin, Jacquot (Auguste), Marchal-Husson, Paillon, Aubry-Duparge, Sadoul.

Senones. Mmes Seillières, Delâtre, Lahaye, Vincent, Lallemand-Valhey, Gœury-Guillermot.

Gérardmer. Mmes Gégout (Nicolas), Noel, Garnier-Marion, Thiébaut-Michel, Mlle Gravier (Élise), Tisserand (Émélie), Simon (Félicie), Marchal (Joséphine).

Schirmeck. Mmes Fels (Xavier), Muller, Delarue, Thiébaut (Julien), Docteur, Seïler (Jean-Baptiste), Seyer (Jean-Baptiste), Velcker, Mlles Guichard, Reiber.

Plainfaing. Mmes Géliot, veuve Saur, Voinquel (Jules), Raymond, Léonard (Nicolas), Wiedemann, Bluche, Idoux.

Celles. Mmes Étienne, Claude (Nicolas), Claude (Charles), Clemencey, Mlle Mougeolle, Charton.

La Broque. Mmes Bedel, Malapert, veuve Seillières, Marquaire aîné, Jacquemin, Nicolas (Nicolas), Marchal Paradis, Sayer (Joseph).

Rothau CATHOLIQUE. Mmes Brignon (Jean-Baptiste), Brignon (Adolphe), Mathine (Adolphe), Philbert, Ostrée (Louis), Mlle de Vomécourt.

Rothau PROTESTANT. Mmes Steinheil, Dieterlin, Bühlmann, Spach, Wiedemann, Hoeklin, Marchal (Charles).

Bazembach. Mmes Charlier, Sponn, Retz, Didier (Placide), Oury (Nicolas), Paradis, Brignon.

Neuvillers. Mmes Grohens (David), Groetzinger, Fassler, Bernard (Georges), Marchal (David), Mourlamm (Georges).

Waldersbach. Mmes Vitry, Marchal (Claude), Claude (Frédéric), veuve Degen, Claude, née Marchal, Neuvillers (Marguerite), Mlles Banzet (Virginie), Spenlé (Julie).

Wildersbach. Mmes Lœniger Chrétien, Claude (Joseph), Pfund (Nicolas), Ledoux (Jean), Marchal (Gabriel).

Wisembach. Mmes Mathieu (François), Gaire (Jean-Baptiste), Vaxelaire, Mlle Voyaux.

Châtenois. Mmes Alisant, Messager jeune, Thouvenot, Masselot, Mlle Bernard.

Damblain. Mmes Raguet (Louise-Catherine-Christine), Rouge (Françoise-Valentine).

Honécourt. Mmes la duchesse de Marmier, Raison, Thiriot (Pierre), Hennequin, Laurent-Mougenot, Jacquin.

Isches. Mmes Clément, Chauffour.

Lamarche. Mmes Joly, Thouvenel (Louis), Mangin, Thouvenin, Chantret, Plantet, veuve de Bourgogne, veuve Bardot, Tableaux, Bossu, Perreau.

Neufchâteau. Mmes Pongy, Aymé, Fleury aîné, Mauljean (Félix), Cherpitel (Frédéric), Decosse, Lagables (Charles), Bourion, Lafosse, Vlecker, Valrof, Pieffer, Aubriot-Mauljean, Mauljean (Léon), Millot Elophe.

Rouceux. Mmes Edme, Garcin, Morlot, Garcin (Marie-Anne), Mlle Bérard.

Saint-Ouen-lez-Parey. Mme Marx, Mlles Blanchard (Marguerite), Bernard (Victoire), Bernard (Émélie).

Mirecourt. Mmes Mammès, Poirel, Pajol, veuve Crètenois, Bastien-Fournier, Hougue, Mlle Roussel (Marie).

Charmes. Mmes Régnier, Albert-Gegout, Bourrion née Marchal, Mlle de L'Espée.

Vincey. Mmes Bertaud (Justine), Mathieu-Joubriot.

Portieux. Mmes Mougin, née Caresme, Vincent née Marchal, Henry née Beurnel, veuve Bajolet.

Monthureux-sur-Saône. Mmes La Brosse, Kiener, Noël, d'Hennezel, Labourot née Thomas.

Darney. Mmes de Beaujeu, Mangin née Martin, Chevresson (Françoise), Moreau (Rose-Gabrielle-Pauline).

Dompaire. Mmes Georges, Legras.

Martinvelle. Mme Esmez (Laure), Mlle Ferry (Adélaïde).

— Deux asiles ont été fondés à Sorgues (Vaucluse). Cette petite ville désirait depuis longtemps posséder un de ces précieux établissements; elle reculait devant les dépenses. Un riche commerçant, M. Leenhardt, eut la pensée de doter la commune de la salle d'asile que chacun souhaitait. Il fit approprier un local très-convenable, avec cour, préaux, et tout le mobilier nécessaire; l'asile fut ouvert au mois de mars dernier. Bien que protestant, M. Leenhardt comprit que, dans un pays exclusivement catholique, l'établissement qu'il créait devait, à tous égards, pouvoir inspirer une entière confiance à la population et au clergé. Il fit choix d'une directrice catholique; et dans la salle des gradins, un christ et une statue de la sainte Vierge témoignèrent de la sincérité des intentions du fondateur.

L'asile dû au désintéressement de M. Leenhardt compte déjà 106 élèves inscrits, dont 15 payants. Les divers exercices s'y font

avec précision, les leçons y sont données d'une manière satisfaisante.

La générosité de M. Leenhardt a valu à la petite ville de Sorgues une seconde salle d'asile : M. le curé voulant rivaliser de zèle a organisé lui-même un autre établissement qu'il a confié aux sœurs de la Présentation, de Saint-Andéol. Ce second asile n'admet pas les enfants des deux sexes. On est, on le sait, d'accord sur ce point que la réunion des petits garçons et des petites filles de deux à sept ans, dans un même asile, ne présente, *sous le rapport des mœurs*, aucun inconvénient réel; les religieuses des différents ordres, auxquelles sont confiées des salles d'asile, partagent aujourd'hui cette manière de voir. Autre serait la question si on l'envisageait au *point de vue pédagogique*. Le principe de la séparation pourrait alors être défendu par des raisons sérieuses. Nous reviendrons, d'une manière spéciale, sur ce sujet intéressant. — Nous verrions avec satisfaction que la coexistence des deux salles d'asile de Sorgues nous fournît des éléments complets d'une appréciation satisfaisante et d'un jugement définitif.

— L'arrondissement de Carpentras (Vaucluse) ne possède encore qu'un asile; mais les villes de Caromb, d'Aubignon, de Bedouin, de Mormoiron paraissent disposées à commencer les constructions nécessaires.

— M. le curé de Loumarin, arrondissement d'Apt (Vaucluse), s'est imposé, pour satisfaire aux besoins de la population catholique, les sacrifices les plus méritoires. Il a, de ses propres deniers, acheté une maison pour y établir une école et un asile, et pourvoit à l'entretien de deux religieuses. Il est vivement à regretter que le zélé pasteur n'ait, jusqu'à ce jour, reçu aucun appui de la part des autorités municipales.

— Le dimanche 5 août, la ville de Saint-Paulien a célébré une fête qui laissera un souvenir durable dans l'esprit et dans le cœur de sa population. Il s'agissait de l'inauguration de l'une de ces nombreuses salles d'asile qui se propagent rapidement dans les communes de la Haute-Loire, sous l'impulsion de M. le préfet et du conseil départemental de l'instruction publique.

Désireux de donner à la ville de Saint-Paulien, à son conseil municipal et à son honorable maire, M. Philip, une nouvelle preuve de bienveillance, M. de Chevremont avait consenti à présider cette touchante cérémonie. Mgr l'évêque, dont les sympathies pour l'œuvre des asiles sont connues, avait bien voulu lui donner la consécration religieuse en bénissant, le même jour, la nouvelle chapelle de la communauté des sœurs de Saint-Joseph, dans laquelle est placée la salle d'asile de Saint-Paulien.

M. l'inspecteur d'académie, plusieurs personnes notables du Puy, les fonctionnaires publics de la ville et du canton avaient répondu à l'appel de la mairie.

Le temps favorisait cette fête de l'enfance. La population de aint-Paulien paraissait heureuse et reconnaissante.

Vers quatre heures de l'après-midi, la compagnie de sapeurs-ompiers, récemment organisée par les soins de M. le maire, est enue se mettre à la disposition de M. le préfet, et l'a accompagné, insi que Monseigneur, les autres autorités et le clergé, à la nou-elle salle d'asile. Une foule nombreuse remplissait déjà les cours t préaux de l'établissement. Mmes Philip, Armand, Mary, de Ions, de Bonne, Desribiers et Mlle Armand (Clotilde), nommées, ar arrêté préfectoral du 2 août, patronesses de la salle d'asile, vaient pris place dans la salle d'exercices; derrière elles se pres-aient, jusque dans le préau couvert, un grand nombre de mères e famille dont les enfants figuraient sur les gradins, les petits arçons à droite, les petites filles, toutes uniformément vêtues de lanc, à gauche.

M. le préfet ayant pris place et ouvert la séance, a prononcé le iscours suivant :

« Monseigneur, mesdames, messieurs,

« Lorsque, il y a deux ans à peine, je me rencontrais dans une cérémonie emblable à celle qui nous réunit aujourd'hui avec le vénérable prélat de ce iocèse, l'institution si touchante des salles d'asile ou écoles maternelles était peine connue parmi vous. Un essai en avait été fait quatre années auparavant u chef-lieu même du département; mais perdu au milieu des graves événe-ments du temps, il n'avait pu fixer l'attention et était demeuré isolé.

« Ce n'était donc pas trop, monseigneur, de votre effort et du mien, nous á ui est dévolue, dans ce pays, la mission de guider vers un avenir meilleur les énérations qui s'élèvent, ce n'était pas trop de notre effort commun pour rele-er l'institution de l'impuissance qui semblait prés de l'atteindre, et pour fé-onder enfin un exemple laissé jusque-là dans un trop faible demi-jour.

« Alors aussi, messieurs, je regardais comme l'un de mes devoirs de profiter e toutes les occasions solennelles qui m'étaient données pour appeler sur ce errain nouveau l'active sollicitude des gens de bien, des hommes d'intelligence t de cœur, de ceux-là mêmes auxquels l'Evangile réserve l'appellation si éle-ée et si compréhensive, dans ce sens, d'*hommes de bonne volonté*.

« Dans ces mêmes circonstances, je cherchais à intéresser à la salle d'asile la eune mère par la peinture des grâces charmantes qu'elle sait si bien faire épa-ouir chez l'enfant; le père, par les qualités solides auxquelles elle forme ses eunes facultés, le prêtre, par le reflet qui vient l'entourer au milieu de ces etites têtes blondes, de ces visages roses et riants, d'émotions qu'il s'est re-usé pour toujours la douceur de connaître; le magistrat, par l'attrait que l'asile nêle á des travaux qui trop souvent intéressent la pensée sans échauffer ni re-nuer le cœur.

« Mes paroles, je suis heureux de le dire, ne sont pas tombées sans écho.

« La ville de Brioude, à l'appel de son honorable maire, entrait la première dans la voie où mon impulsion tendait à diriger le pays. Empruntant, non sans bonheur, à quelques paroles que j'avais prononcées un souvenir transmis par les iges, elle révélait à tous les yeux, à toutes les intelligences, dès le seuil même de l'institution nouvelle, le sens profond caché sous l'humble nom qu'elle porte. Vous vous le rappelez peut-être, messieurs : un roi dont le nom se perd dans es profondeurs de la mystérieuse Égypte, aprés avoir réuni dans un édifice sa-cré les manuscrits, produits accumulés d'une littérature alors sans doute encore idèle à sa haute mission, avait écrit sur les pylônes qui formaient les avenues du temple :

C'est ici que se trouvent les remèdes de l'âme.

Allusion lointaine à cette formule saisissante de la sagesse des temps antiques,

la ville de Brioude faisait sculpter au fronton de son école maternelle cette sentence :

C'est ici que se forment des âmes saines dans des corps robustes,

le *Mens sana in corpore sano* du philosophe romain.

« Après Brioude, venait avec empressement la ville d'Yssingeaux; puis, à la suite, toutes celles des administrations municipales chez lesquelles avait rayonné avec le plus d'éclat le succès des premières entreprises: Saint-Paulien, Langeac, Craponne, Tence, Montfaucon, Saint-Julien, etc.

« A voir le chemin déjà parcouru, il semble, messieurs, que nous soyons loin de ces premiers jours et que le temps soit passé des recommandations en faveur de l'œuvre; elle a grandi sous l'œil de Dieu et sous l'action des forces appelées à son aide. Fruit hâtif et comme prématuré d'initiatives généreuses, elle s'est fortifiée de l'autorité que lui ont prêtée à l'envi l'administration et le clergé; maintenant elle occupe parmi vous, on peut l'affirmer, la place qui lui était due au premier rang des établissements d'éducation populaire.

« C'est le moment où le plus auguste patronage est venu étendre sur l'institution les bienfaits d'une inépuisable bonté, et où, placées sous l'invocation de sainte Eugénie, nos salles d'asile ont trouvé en même temps une patronne dans le ciel et une protectrice sur la terre.

« Désormais, messieurs, la salle d'asile vit sur votre sol de sa propre vie et s'y multiplie par l'heureuse contagion de l'exemple. Dans cette seule année, vingt-cinq au moins de ces modestes écoles auront été ouvertes aux soins que réclame la première enfance. Un plus grand nombre encore est en préparation ou en projet, et, s'il m'est donné d'assister jusqu'à la fin au développement régulier de ce mouvement, j'espère bien voir, avant quelques années, un tiers de vos communes en possession de cet instrument si puissant de progrès religieux et moral.

« Je me hâte de le dire, messieurs : malgré mes encouragements, malgré la bonne volonté des maires et des conseils municipaux, malgré les secours abondants assurés par le gouvernement de l'Empereur, les dépenses à faire pour la fondation et l'entretien d'une salle d'asile sont tellement élevées, que nos efforts, s'ils fussent restés dans la sphère purement administrative, n'auraient pas réussi. La population du département est, en outre, et c'est ici peut-être le plus grand obstacle, fractionnée en de trop nombreux hameaux, séparés, la plupart, les uns des autres, par la distance, le relief du sol et les aspérités du climat, pour participer aux bienfaits d'une institution commune. Le dénûment des budgets municipaux, qui participent à la pauvreté générale du pays, créait d'autres obstacles. Un pareil élan, si rapidement imprimé à l'institution, n'était donc possible qu'avec le concours de ce zèle religieux qui a suscité dans ce pays tant d'œuvres de dévouement, tant de vocation à la vie de renoncement et de sacrifices.

« Quel admirable spectacle présente, en effet, messieurs, ce côté moral de votre pays, de votre pays à d'autres points de vue si douloureusement déprimé! Permettez-moi de m'y arrêter un instant encore avec Mgr l'évêque, qui, ce matin, lors de la bénédiction de la chapelle, en parlait en termes si pleins d'éloquence et d'onction.

« Tantôt ce sont de saintes femmes, hier encore vos filles, vos sœurs, et qui aujourd'hui n'appartiennent plus qu'à Dieu et à l'humanité, qui vont, sur la terre lointaine d'Orient, relever, au sortir des champs de bataille et tout mutilés encore de la lutte, les glorieux martyrs tombés pour la cause du droit et de la civilisation. Ailleurs, et plus près de nous, de pieuses filles, vouées à une tâche non moins sublime pour être moins émouvante, vont s'asseoir au foyer éteint du pauvre, au chevet délaissé du malade; elles ont un soulagement pour toutes les privations, un baume pour toutes les plaies, des larmes pour toutes les infortunes, des encouragements pour la force qui renaît, un sourire triste pour l'illusion qui survit, et, quand le moment suprême est arrivé, un regard tourné vers le ciel pour celui qui s'en va et pour ceux qui restent! D'autres encore, à l'ombre de vos écoles et de vos ouvroirs, usent leur vie à former, pour leurs parents et pour le pays, des enfants affectueux et soumis, joie et orgueil de la maison; de jeunes filles chastes et pures, fraîches espérances de la famille; des mères laborieuses et prévoyantes, telles que la *femme forte* dont

parle l'Écriture, conseil et consolation du mari dans les épreuves de la vie, arbitre et dispensatrice du foyer domestique. Tel est le rôle si divers, telle est la fonction sociale si haute et si variée que remplissent au milieu de vous, messieurs, les maisons religieuses de femmes; mission sainte et devenue presque inaperçue par l'habitude même du bienfait!

« C'est au milieu de ces soins qu'elles accomplissent à tous les instants, qu'elles m'ont vu, le jour où j'ai résolu de donner à la création des salles d'asile l'impulsion qui lui avait trop manqué jusque-là, venir frapper à leur porte. Avec la simplicité que demandent de pareilles œuvres et que commandent de pareils dévouements, je leur ai dit :

« L'enfant qui entre à sept ans dans vos écoles a reçu déjà, le plus souvent au hasard, les notions de l'erreur et de la vérité, les habitudes favorables ou contraires à la santé de son corps et de son esprit, les impressions du bon et du mauvais exemple. Eh bien ! consentez à prendre cet enfant dès sa troisième année; écrivez sur cette page blanche les caractères que vous-mêmes aurez choisis; confiez à cette terre vierge encore les précoces semences du beau, du vrai et du bon; et désormais, au lieu d'avoir, comme dans le travail ingrat des premières années de toute éducation ordinaire, à effacer les traits incorrects, à arracher une à une les mauvaises herbes, vous aurez, dès le premier jour, une tâche fructueuse et féconde. De lourds sacrifices seront pour vous le prix de cette attribution nouvelle. Je vous demande de vous les imposer en vue du bien à faire. Les communes et le gouvernement de l'Empereur, l'Impératrice elle-même, providence terrestre des asiles, viendront les partager avec vous. »

« A cet appel, messieurs cinquante maisons religieuses ont déjà répondu. Encouragées par la haute sympathie du premier pasteur du diocèse, sympathie dont sa présence à cette solennité même est une nouvelle et éclatante manifestation, elles se sont mises à l'œuvre avec la conscience du but à poursuivre et du service à rendre à la religion et au pays. Partout les arrangements préliminaires s'étudient, les engagements s'échangent, les bâtiments s'élèvent ou se modifient. Des religieuses vont au loin se former aux méthodes spéciales de l'asile; un cours normal pour les directrices et sous-directrices se fonde dans l'une des maisons. Voilà ce qu'ont déjà accompli les congrégations de femmes de ce département, avec l'aide de l'État et des communes; voilà ce que, avec les encouragements qui leur arrivent maintenant de toutes parts, elles vont continuer à faire.

« Le mobile de pareils dévouements est, nous le reconnaissons sans peine, dans une sphère à laquelle nos suffrages ne sauraient atteindre. Nous épargnerons donc une louange inutile; mais que ces saintes filles reçoivent du moins ici l'expression de notre vive gratitude.

« Et vous aussi, monseigneur, vous dont l'âme élevée et le cœur généreux ont compris si vite l'avenir de cette touchante institution, vous de qui elle vient, vous à qui elle retourne sous la forme tout particulièrement religieuse qui lui a été ici donnée, veuillez recevoir aussi par ma bouche le respectueux témoignage de la reconnaissance du pays.

« La ville de Saint-Paulien, l'un des berceaux du christianisme dans les Gaules, cette ville antique où le pied heurte à chaque pas les débris d'une civilisation écroulée, aïeule vénérable de la cité du Puy, la ville de Saint-Paulien devait entrer des premières dans le mouvement auquel j'ai consacré les paroles que je viens de prononcer.

« Saint-Paulien, messieurs, a eu, depuis quelques années, un rare bonheur. Un maire, homme jeune et sans engagements avec le passé, élevé dans les enseignements sévères du temps où sa première jeunesse s'est écoulée, a pris les rênes de l'administration communale. S'inspirant des intentions du gouvernement de l'Empereur, s'échauffant au contact de tout ce qu'il voyait accomplir par ce gouvernement de noble et de grand, il a voulu faire descendre dans la sphère modeste d'une commune de vingt-cinq mille âmes ce qu'il y avait de réalisable pour elle dans tout le bien qui se faisait ailleurs. Il fallait avant tout accroître les forces du budget : devançant une réforme que j'ai cherché depuis à introduire dans le département, il a employé sa persévérance à faire réduire en étendue la jouissance indivise des terrains communaux et à mettre une forte partie de ces terrains en valeur. Son point d'appui trouvé dans les finances restaurées, il a pu, par des combinaisons ingénieuses, entreprendre à

la fois l'établissement d'un vaste système de conduite d'eau et de fontaine l'organisation sur une grande échelle d'un service contre les incendies, l'établis sement d'une salle d'asile et le nivellement de la grande place. L'hospice a ét reconstitué et, grâce à une importante donation de l'un des membres de votr clergé, il va être pourvu d'une pharmacie et d'un dispensaire. Une succursal de la caisse d'épargne du Puy a été demandée, et une société de secours mu tuels viendra mettre le dernier chaînon à toutes ces œuvres de bonne adminis tration et d'intelligente prévoyance.

« Quand je rappelle tous ces titres qu'a su déjà s'acquérir l'administration d l'honorable M. Philip, ne croyez pas, messieurs, que je cède à une vaine com plaisance pour un collaborateur que j'aime. Ce n'est pas son amour-propre per sonnel que je veux gratifier en lui, c'est un exemple que je donne à l'imitation c'est un dévouement que j'honore. Heureux d'arrêter ainsi mes yeux sur la cor templation de ce que peut accomplir au sein des populations, sous un gouver nement comme celui de l'Empereur, la volonté d'un magistrat, soutenue pa la plus grande des forces, le sentiment du devoir, aidée par le plus puissar des encouragements, la confiance méritée de son pays. »

M. le maire a répondu à M. le préfet dans les termes suivants

« Monsieur le préfet, monseigneur, mesdames et messieurs,

« Comme les familles des cultivateurs, les communes rurales ont leurs jou de joie et leurs jours de deuil; si les intempéries des saisons, ces avertissement du ciel, jettent parfois la consternation au milieu des populations en les me tant aux prises avec la misère, ne faut-il pas aussi qu'à un moment donné lorsque, éprouvant à leur tour l'action civilisatrice du temps, les commune s'enrichissent de ces institutions bienfaisantes qui marquent d'un si gran cachet notre époque, ne faut-il pas, dis-je, qu'une réjouissance solennelle s produise autour de leur berceau pour braver l'oubli et servir de jalon aux sou venirs de la chaumière comme à ceux du château?

« C'est avec cette pensée que nous nous sommes réunis dans cette enceinte Jeunes et vieux, nous nous rappellerons que, le 5 août 1855, jour mémorabl dans nos modestes annales, une salle d'asile, touchante école maternelle, in spiration des plus doux et des plus affectueux sentiments, a été ouverte à no enfants et inaugurée sous la présidence d'un magistrat qui a eu la grand mission de briser les langes dans lesquels était encore enserré notre dépar tement et de le faire participer aux bienfaits de la civilisation moderne; e présence d'un prélat dont le nom, béni dans nos montagnes, inspire à tous l respect et l'affection; en présence enfin d'un concours des personnes les plu haut placées du pays.

« Cette touchante innovation dans l'éducation de la première enfance, qu excite partout depuis vingt années les plus chaleureuses sympathies, pouvai elle nous trouver plus longtemps froids et impassibles? Saint-Paulien, cett antique et pieuse cité, séjour des premiers évêques du Velay, patrie de Julier le célèbre sculpteur, de Daurier, le compagnon d'armes de notre premier em pereur, ces deux enfants du peuple qui, partis de ces murs, sans soutiens sans fortune, ont pu se créer des noms illustres, l'un dans la carrière de armes, l'autre dans la carrière des arts; Saint-Paulien ne doit-il pas se sent renaître lorsqu'il voit s'ouvrir une école appelée à développer le cœur et l'es prit de ses jeunes générations, et ouvrir ainsi la route du travail, de l'honnête et de la fortune au pauvre aussi bien qu'au riche : consécration imposante d cette noble concurrence qui suscite dans toutes les classes les hommes de géni et précipite de plus en plus la marche du progrès.

« Saluons donc avec enthousiasme la circonstance qui nous groupe ici.. Rendons grâces surtout au gouvernement de Sa Majesté l'Empereur Napo léon III qui, au milieu des hautes préoccupations d'une guerre lointaine, n détourne point sa sollicitude et son appui des institutions qui doivent deven le fondement le plus sûr de la moralité et de l'activité du pays!

« Rangeons bien vite cet asile sous le patronage de notre souveraine, d l'Impératrice Eugénie! Déjà présidente des sociétés de charité maternelle, ell n'a pas voulu que sa tutelle s'arrêtât au berceau de l'enfant, elle a obtenu d

ɛtendre sur ces établissements modestes où, lorsque leurs premiers pas sont ıcore à peine assurés, tant d'enfants autrefois délaissés reçoivent, comme le sait tout à l'heure si bien M. le préfet, sur une terre vierge encore, les euses semences du beau, du vrai et du bon. L'auguste compagne de l'Empeur qui, elle aussi, un jour, nous le demandons ardemment à Dieu, deviendra ère, ne devait-elle pas, en effet, prendre sous son égide les écoles materelles, point de départ de ce programme qu'a tracé l'Empereur lui-même une main si haute pour l'amélioration du sort des classes souffrantes.

« En permettant aux mères de famille de consacrer au travail un temps qui t été absorbé par les soins des enfants, elle jette de l'aisance et de la prospéé dans le ménage et chasse du foyer domestique la misère, cette mauvaise nseillère, qui, si elle n'est pas un crime, comme le dit un vieil adage, en vient le plus souvent le marchepied.

« En s'attachant à donner à l'homme, dès sa première enfance, les éléments force et de moralité qui feront l'honneur de sa vie, elle assure à la mère trie tantôt de vaillants défenseurs pour les jours où, obéissant à la noble dition de son passé, elle aura comme aujourd'hui à lever le glaive pour proer le faible contre l'oppresseur; tantôt de dignes et robustes travailleurs qui ıront la rendre grande et florissante, sans jamais devenir pour elle un sujet trouble et de danger.

« Qu'ajouterai-je encore? Cette institution, qui contient tant de promesses ır l'avenir, n'est-elle pas aussi pour chaque chef de famille mourant une ırce pure de consolations? Aux prises avec la maladie qui doit l'emporter ıs la tombe, lorsqu'il dit un dernier adieu à des enfants qu'un moment de s va faire orphelins, ne sera-ce pas un bonheur pour lui de se dire que, s ce toit hospitalier, ces pauvres petits trouveront aide et protection, seront endus contre les dangers de l'abandon et pourront se pénétrer chaque jour traditions d'honneur qu'il leur aura laissées pour héritage?

Loin du mauvais exemple et des dangers de la rue, arrachés à l'air vicié ɔpartements étroits et malsains, nos enfants, vous le voyez, respirent ici à pleins poumons un air salubre et pur.

En apprenant la propreté, la discipline et l'obéissance, leurs jeunes cœurs açonneront à la vertu, pendant que leurs corps frêles et délicats, protégés tre les intempéries des saisons, contre les périls du délaissement, contre habitudes de l'oisiveté, se forment à la vie que l'âge d'homme leur réserve. t bien ici, comme le disait M. le préfet dans une autre enceinte, et qu'il le ɔelait encore tout à l'heure, *c'est ici que se forment des âmes saines dans corps robustes.*

Accompagnons donc de tous nos vœux cette institution dans laquelle la ɔheur et la grâce le disputent à la grandeur du but! Que chacun de nous ɔaye dans les limites de ses forces et de son influence son tribut de sympas et d'appui.

Accourez dans cet asile, jeunes enfants! Dès aujourd'hui les portes de cette son vous sont ouvertes. Deux jeunes religieuses pleines d'ardeur et de déɛment, sous l'œil vigilant d'une supérieure habile, vous tendent leurs bras urs cœurs. Plus vous serez nombreux, plus elles seront heureuses, car pour dignes filles de Dieu, *vivre c'est travailler pour leurs frères.*

Arrivez..., ces mères adoptives vous attendent avec impatience. Entre elles ɔs propres mères un défi va s'engager, l'arène est ouverte; si vous devez premières la vie, vous devrez à celles-ci cette éducation toute morale, ɛ religieuse, dont les principes doivent un jour vous servir de phare à trales écueils de la carrière humaine. A elles enfin la sainte et douce mission ous élever dans la crainte de Dieu, dans le respect de la famille et de la riété, dans l'amour de la patrie et de l'Empereur.

Pour moi, s'il m'était permis de penser que, pendant mon administration, u faire quelque chose d'utile pour le pays qui m'a vu naître, je n'aurais pas us douce satisfaction que d'avoir attaché mon nom à la fondation de cette d'asile. »

ur l'invitation de M. le préfet, les sœurs directrices et sousctrices de l'asile ont fait exécuter, devant l'assemblée, les prinux exercices auxquels sont formés les enfants dans les salles

d'asile, chants, chœurs, marches et évolutions, lecture de tableau numération au boulier-compteur, interrogations sur l'histoi sainte, la géographie, les animaux domestiques et les anima sauvages, les arbres et les plantes usuelles, etc.

Exercés seulement depuis quelques mois, tous ces enfants, do les plus âgés n'avaient pas sept ans, ont répondu avec un ensem ble qui a frappé vivement toute l'assemblée. La grâce tout enfanti que les sœurs ont su déjà imprimer à leurs manières n'a pas un moindre sujet d'étonnement et de félicitations.

Après ces exercices, qui ont pendant plus d'une heure capti l'assemblée, M. le préfet a donné lecture de l'arrêté, en date 3 août, déclarant ouverte la nouvelle salle d'asile et organisant comité local de patronage. Il a indiqué le rôle que ce comité appelé à remplir. Ses droits et ses devoirs se résument dans mots : *protection et développement de la salle d'asile*. Recueillir offrandes en faveur de l'établissement; pourvoir au bon emploi d fonds alloués par la commune, le département ou l'État; veiller maintien des méthodes, à la direction intelligente de l'enseign ment; s'assurer des résultats de l'éducation reçue dans l'asile des visites fréquentes, telles sont, a dit M. le préfet, les attributio des dames qui ont bien voulu, sous la direction de M. le maire, avec la coopération de M. le curé, mettre en commun les inspi tions de leur charité.

M. de Chevremont a ensuite félicité les sœurs de Saint-Joseph heureuses inspirations qui ne cessent de les guider dans la dir tion du nouvel établissement, et il leur a donné quelques c seils bienveillants.

Une quête fructueuse, faite par deux des dames présentes profit des enfants pauvres de l'asile, a terminé cette touchante lennité, dont, nous le répétons, la ville de Saint-Paulien gard longtemps le souvenir.

ERRATUM.

C'est par erreur que, dans le dernier numéro (p. 287), Mlle Geib a été gnée comme ayant exercé les fonctions d'inspectrice du département de l' Nous remplissons un devoir en rappelant que les réflexions de l'article do s'agit s'appliquaient à Mme Rocher-Ripert, aujourd'hui déléguée spéciale d cadémie de Caen.

T. II. — N° 1. OCTOBRE 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés des 14 et 15 septembre, ont obtenu des médailles et mentions honorables :

RHÔNE.

Médaille d'argent. — Mme Chatain, sœur de Saint-Charles, directrice à Lyon (3e arrondissement).

Médaille de bronze. — Mme Pitre, sœur de Saint-Joseph, directrice à Lyon (5e arrondissement).

Mention honorable. — Mme Thiollier, sœur de Saint-Charles, à Saint-Genis-Laval.

AUDE.

Médaille de bronze. — Mme Peyret, sœur Stanislas, directrice à Limoux.

Mlle Schneider est nommée maîtresse de français à l'école normale d'institutrices et de directrices de salles d'asile protestantes du Bas-Rhin.

PARTIE NON OFFICIELLE.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉDUCATION DANS LES JARDINS D'ENFANTS, PAR FR. FROEBEL.

Nous avons déjà parlé de la méthode de Frédéric Froebel[1], méthode que

1. Voy. le numéro 10 de *l'Ami de l'enfance*, t. Ier.

Mme la baronne de Marenholtz, avec un dévouement si louable, a entrepris de populariser en France. Mme de Marenholtz veut bien aujourd'hui nous communiquer un travail dont le but est de faire comprendre cette méthode dans son principe et dans son but. Nous sommes heureux de donner ici la parole à cette amie zélée de l'éducation; nous lui ouvrons nos colonnes, sans toutefois engager notre propre jugement : la rédaction de *l'Ami de l'enfance* se réserve de présenter plus tard son appréciation personnelle des procédés et des théories dont l'exposé va suivre.

Notice sur la vie de Fr. Froebel.

Fr. Froebel naquit en 1782, à Oberweissbach dans la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt. Son père, humble pasteur de campagne, l'éleva dans les principes les plus sévères de la religion chrétienne.

Encore bien jeune, Frédéric perdit sa mère, et fut ainsi privé des soins, de l'affection tendre, intelligente et dévouée dont l'enfance a un si grand besoin. Peut-être est-ce là qu'il faut chercher la source du dévouement avec lequel il défendit plus tard la cause de l'éducation maternelle.

Les visites qu'il fit avec son père dans les chaumières de la paroisse, les souffrances qu'il y trouva, les scènes de famille auxquelles il assista, achevèrent de développer dans l'âme du jeune homme l'amour de l'humanité et le désir de remédier aux maux qu'il lui avait été donné d'observer.

Il étudia spécialement les sciences naturelles, les mathématiques et l'agriculture. Après avoir passé quelques années en Suisse, sous la direction de Pestalozzi, il prit part à la guerre de l'indépendance allemande dans le régiment de Lutzac. Nommé plus tard inspecteur du musée minéralogique de Berlin, il abandonna bientôt cette place lucrative, préférant, même au prix de dures privations, consacrer tout son temps à la réalisation de l'idée qu'il avait toujours eue en vue, le perfectionnement de l'éducation des enfants.

Il fonda son premier établissement à Keilhau, petit village de la Thuringe, où son école, soutenue des populations voisines, subsiste encore aujourd'hui. La ferme qu'il avait acquise était trop petite pour y placer ses élèves; en attendant que les nouvelles constructions fussent achevées, le pauvre Froebel dut se loger dans le poulailler; il s'accordait à peine le nécessaire, réduisant à deux pains sa provision de la semaine, et marquant avec de la craie la provision de chaque jour.

Dans les voyages qu'il fit pour vulgariser son système, il passait souvent les nuits en plein air, économisant la dépense de l'auberge pour l'employer à l'éducation de quelque pauvre enfant. Sa femme partagea ses travaux et ses sacrifices ; ils eurent toute leur vie devant les yeux le même but : progrès moral et intellectuel par l'éducation.

Après bien des années d'expérience, il reconnut la nécessité d'appliquer son système à des enfants plus jeunes que ceux qu'il recevait à Keilhau ; il laissa la direction de cette école à un de ses

parents, et chercha à réaliser son idée des *Jardins de l'enfance*. Il ouvrit des cours pour la développer, puis fonda des *Jardins* dans plusieurs villes de l'Allemagne, à Hambourg, à Dresde, à Leipsick, à Gotha, et même en Suisse, où la mort vint arrêter dans son œuvre de bienfaisance et de dévouement cet homme qui semblait vouloir se consoler de ce que Dieu ne lui avait pas accordé d'enfants, en étendant sur ceux des autres une paternelle sollicitude.

C'est le 21 juin 1852 que la mort le surprit à Marienthal, où il avait fondé un établissement pour former de jeunes institutrices.

Froebel avait eu à vaincre de grandes difficultés ; le succès a couronné ses efforts ; aujourd'hui les *Jardins de l'enfance* sont répandus en Allemagne, en Angleterre, en Amérique même ; et chaque jour voit s'affaiblir l'opposition que, comme tout système nouveau, ils avaient rencontrée d'abord.

> Les enfants ont en eux l'éternité de la vie : nous préparons par eux le bonheur des générations futures, et nous leur tressons des couronnes de roses ou d'épines. Vivons pour nos enfants.
>
> Fr. Froebel.

I.

Tous les efforts qui ont été tentés jusqu'ici pour améliorer l'éducation et l'instruction en les complétant, sont loin d'avoir atteint leur but, qui est d'amener le développement *libre* et *individuel* des facultés de l'enfance, sans les comprimer par aucune direction arbitraire ou fausse.

Dans les écoles comme dans les familles, l'objet principal de l'éducation, bien qu'on s'en défende en principe, consiste encore à *dresser*, à *façonner* l'enfant depuis le commencement de sa vie.

Pour élever l'enfant selon la volonté de Dieu, il faut faire épanouir les *dons individuels*, les *aptitudes spéciales* dont le Créateur a doué chaque être, en même temps que les *facultés générales ;* en d'autres termes, développer l'homme *général* par l'homme *individuel ;* c'est le seul moyen d'atteindre le but.

L'instinct de l'être humain ne se prononce nettement et distinctement qu'au début de la vie, avant le développement réfléchi de sa pensée. Il ne montre d'abord que les tendances générales qui se rapportent à l'existence physique ; peu à peu il fait paraître aussi les dispositions intellectuelles qui lui sont propres ; mais il a besoin pour cela d'activité et de liberté. Il faut en outre à l'être moral une direction et des secours pour développer ses facultés et ses forces dans le sens du vrai et du bien.

Cette direction et ces secours doivent tenir compte des aspirations instinctives que l'enfant manifeste dès sa naissance. On aurait tort de croire que ces aspirations se rapportent seulement à la vie corporelle. L'âme immortelle vient de naître avec le corps, et doit par conséquent manifester ses besoins aussi bien que la nature physique.

C'est à la mère avant tout, et aux autres personnes qui entouren l'enfant au berceau, qu'il appartient de satisfaire à ces besoin primitifs de son âme ; mais il n'y a guère que l'instinct materne qui sache les comprendre et y répondre. En dehors de cette étroit et mystérieuse sympathie que Dieu fait vivre dans le cœur d'un mère, l'homme adulte n'a plus l'instinct humain ni assez vif n assez pur pour correspondre aux besoins naissants d'un être raisonnable.

Et pourtant il faut y satisfaire, si l'on veut que l'éducation futur ne manque point de sa base nécessaire, qui est le développemen initial de l'arbre entier de la vie humaine.

Ce qu'il y a donc d'indispensable, c'est de cultiver l'instinct maternel, de lui donner conscience de ce qu'il fait, et les moyens d faire davantage.

Durant une longue carrière de soixante et dix ans, le génie éducateur de Froebel, joint à une observation assidue de l'instinct humain dans les nouveau-nés et dans les mères, a trouvé et nous a donné la clef des tendances primitives de l'âme enfantine, et a fai également l'inventaire des moyens nécessaires pour y répondre.

C'est dans *les jeux* de l'enfant, actes instinctifs et spontané que la nature lui suggère pour son développement physique et intellectuel; c'est dans les jeux de l'enfant que nous pourrons l mieux saisir son être, encore voilé et incapable de se produire dan une action réfléchie.

Pour que ces jeux atteignent leur but, ils doivent développer le membres et les sens, et les rendre aptes à devenir des instrument dociles et utiles de l'âme. Froebel obtient ces résultats en apprenant aux mères, par une méthode facile, à causer fructueusemen avec l'enfant, en lui faisant faire des mouvements *gymnastique* qui l'animent et le fortifient. Il se sert pour cela de différents objets propres à exercer les sens, et y ajoute *le chant*, qui doit expliquer les jeux.

On voit l'idée de Froebel : il veut fournir *à la vie de famille* le moyens de développer l'*instinct éducateur de la femme*, et ce moyens forment une vraie méthode pour la première éducation.

Les principes qu'il y joint suggèrent l'idée d'une *communauté de jeunes enfants*, qui n'est pourtant pas une école dans le sens absolu du mot.

Pour préparer à la vie réelle, à y remplir tous les devoirs sociaux, la vie de famille seule ne peut point suffire : une *communauté entre ses semblables* est indispensable au développement de vertus sociales.

La communauté des enfants dans l'école, et même dans le salles d'asile, offre trop peu, telle qu'elle est établie aujourd'hui, l'image de la vie réelle, pour y vraiment préparer.

C'est donc un petit *monde à part*, un *monde idéal* autant que possible, que le *jardin d'enfants* doit présenter à ses hôtes, pour les

réparer à la vie du monde réel, en même temps qu'à l'école, et our suppléer, au besoin, à la vie de famille.

On y trouvera l'application de l'idée qui a inspiré l'auteur du *obinson*, quand il montre aux enfants le développement de l'esrit humain dans l'histoire d'un homme qui, dénué de tous noyens, hors ceux que lui fournit la nature, réduit en un mot à es propres forces, découvre, invente, travaille, obtient tout ce qui st nécessaire à sa vie, et prouve enfin que l'homme a besoin de es semblables pour être véritablement heureux. Cette idée est à eu près reçue dans le jardin d'enfants qui doit montrer les comnencements et les progrès de l'humanité; les nécessités se présennt d'abord, et ce n'est que peu à peu qu'on arrive aux agréments e la vie civilisée.

Suivant Froebel, l'enfant suit, dans son développement, une oute semblable à celle qu'a parcourue l'humanité. La connaisance de cette dernière suffit donc pour satisfaire aux demandes rimitives.

L'humanité a fait ses premières expériences en agissant, c'est-àre en travaillant; elle a dû son instruction à ses propres ouages, à l'observation de la nature et à l'emploi de ses produits. enfant de chaque époque doit commencer de la même manière our arriver progressivement à l'état actuel de la société, qui lui urnit, dans ce but, les moyens de culture que le temps a perfeconnés.

Il arrive ainsi du travail *brut* qui doit seulement développer ses rces, à l'expression du *beau*, à l'*art*, qui est le fruit de la réexion.

Déjà il a formé son cœur par l'activité, son caractère par la vonté, et acquis un peu de savoir-faire, avant le développement de n intelligence, quoique ces trois mobiles de l'âme humaine soient is en jeu aussi harmoniquement que possible.

Le jardin d'enfants veut enfin *faire voir* un peu de la vie pratie réelle; avant d'arriver aux livres, à l'instruction abstraite, il ut y préparer graduellement.

Le génie pédagogique de Pestalozzi a fourni la méthode de l'enignement par *objets*; il s'est arrêté là; il disait dans un de ses rniers discours : « Je vous donne l'A B C pour le développement l'intelligence; il faut maintenant découvrir l'A B C pour l'*art*, ur l'*action* et le *savoir-faire*. »

C'est Froebel qui l'a découvert.

Dans son éducation *pour le travail*, il s'applique à développer *forces, le goût et l'amour du* travail. Faire remplir des devoirs aussi bonne heure que possible, et les faire remplir avec joie, ilà le principe moral que Froebel a mis en pratique.

Il y arrive en donnant aux jeux de l'enfant un *but* et un *résult* qui proviennent d'une loi fixe.

Transformer les *travaux* en occupations, c'est là ce que veut atndre la nature en donnant à l'enfant l'instinct du jeu qui n'est

que l'instinct d'activité. Le bonheur, à cet âge, dépend donc surtout de la réalisation plus ou moins complète de ce but.

L'enfant ne demande pas un *pur* amusement destiné à tuer le temps; presque toujours, il recherche des choses difficiles, des choses qui doivent nécessiter quelques efforts. Il se lasse bien vite d'un amusement vide qui ne lui apprend rien; on est alors forcé de lui en donner un autre : il s'habitue ainsi au besoin de *distraction*, à ne connaître les objets que superficiellement et à détruire.

La génération actuelle en fournit l'exemple. C'est notre mode d'éducation surtout, qui change en instinct de destruction le penchant à transformer et à construire que Dieu a inspiré aux enfants pour leur développement.

L'expérience a prouvé qu'on s'opposait à ce dangereux résultat en donnant aux enfants, comme le fait Froebel, des matériaux qui leur permettent de construire eux-mêmes leurs joujoux, et d'inventer de nouvelles transformations.

Pour faire prendre l'habitude de la concentration des forces et des facultés sur un point, c'est-à-dire pour fixer l'attention et pour vraiment apprendre, il ne faut pas une *variété d'objets*, mais quelques objets bien simples, primitifs, d'où l'on tire une multitude de rapports; on arrive plus tard à leur cause.

Il faut enfin une chose vraiment connue, pour aller à l'inconnue; c'est ce qui manque en général dans nos écoles primaires.

II.

Voyons maintenant l'application de ces principes dans les *jardins d'enfants*.

Froebel a nommé ainsi ses instituts, parce que le local est un jardin, et allégoriquement, parce que l'enfant doit s'y développer *librement*, comme les plantes d'après les lois de la nature.

La première expérience de Froebel échoua devant l'indifférence; mais il y a six ou sept ans, des établissements furent fondés d'après son système en Allemagne : ce pays en compte aujourd'hui plus de cinquante [1].

Dès l'âge de deux ans, les enfants sont reçus dans ces *jardins*; ils y restent ordinairement de quatre à sept heures par jour, le matin et l'après-midi.

La plupart de ces jardins sont destinés aux classes aisées, qui payent la directrice. Mais la méthode de Froebel s'applique également, dans plusieurs salles d'asile, aux enfants des classes ouvrières et pauvres. C'est même à eux surtout qu'elle s'adresse pour les préparer à leur vie de travail.

Entrons dans un de ces jardins d'enfants et voyons ce qui s'y passe.

1. A Hambourg, à Dresde, à Leipsick, à Weimar, dans la Thuringe, dans le Hanovre.

Un matin du mois de juin, par exemple, vers dix heures, nous apercevons sous l'ombrage des marronniers un espace couvert de sable fin, autour duquel sont rangés une quarantaine d'enfants, divisés en deux classes; on entre dans la seconde à cinq ans, on y reste jusqu'à sept.

Dirigés par deux jeunes personnes, les enfants chantent un cantique. C'est le commencement de la journée; on remercie, avec des paroles bien simples, le bon père qui est dans les cieux, d'avoir continué ses bienfaits; et afin de pouvoir le remercier par des actions, on prend la résolution de bien employer son temps.

L'expression pieuse des enfants montre qu'ils comprennent ce qu'ils chantent; comme le cantique est fort court, ils peuvent jusqu'à la fin y concentrer leur attention.

Les enfants se tournent alors; ils marchent d'abord lentement, puis plus vite, pressant le pas, qu'ils marquent en frappant des pieds, suivant le rhythme d'une chanson qui indique les mouvements.

On a, pour développer les forces, une série de jeux gymnastiques; chacun de ces jeux doit exercer des muscles différents; celui-ci s'adresse aux jambes et aux pieds; celui-là a pour but de mettre les bras en mouvement. Quant au chant, il décrit un métier ou des faits qu'on observe, soit dans la nature, soit dans la pratique ordinaire de la vie.

Le jeu qui suit est appelé *le pigeonnier :*

Tous les enfants se réunissent et forment un grand cercle; les plus jeunes y entrent; ils représentent les pigeons qu'on enferme en rétrécissant le cercle; l'élargissant ensuite, on laisse sortir les petits prisonniers qui se sauvent en courant et en imitant le vol des pigeons, ce qui doit fortifier les muscles des bras et des épaules.

Dans les chants qui accompagnent ce jeu, on parle des pigeons volant joyeux dans les prés fleuris, etc.

En revenant, les petits parlent des objets qu'ils ont vus, ils apprennent ainsi à exprimer leurs pensées et à observer ce qu'ils rencontrent, les objets de la nature surtout.

Les enfants entrent ensuite l'un après l'autre dans le cercle, et y font différents mouvements gymnastiques, les premières positions de la danse par exemple, d'après le rhythme indiqué par le chant.

Ce sont là des récréations connues en général des enfants, et employées pour exercer leurs forces.

Dans ces petits jeux on ne fait remuer les mains que pour imiter des métiers; ces mouvements ne sont ordinairement pas assez accentués pour pouvoir développer les muscles; mais une explication orale instruirait bien moins l'enfant que cette imitation *active* de tout ce qui le frappe.

On demande maintenant aux enfants s'ils préfèrent jouer avec des boîtes d'architecture, ou profiter du beau temps pour s'occuper *de jardinage.*

La majorité opte pour la dernière proposition. On court alors au fond du jardin, où chaque enfant possède un petit parterre qu'il doit cultiver.

On se met à bêcher, à piocher, à semer, à arroser, à planter avec un zèle et une joie extrêmes. La plupart des enfants murmurent quelque chanson qui parle de la nature, du jardinage, etc.

On voit dans ces petits parterres croître, s'ouvrir, pousser des arbres, des fleurs, des légumes; dans ceux des plus jeunes, des branches sont enfoncées en terre.

Puis des bancs, des tables construits par les jeunes propriétaires; des dessins faits avec des cailloux, des haricots secs de différentes couleurs; des vases modelés en terre d'argile; tout cela a été fabriqué par ces petites mains, inventé par ces petites imaginations.

Les enfants donnent presque toujours les produits de leurs jardins à leurs parents, à leurs camarades, ou aux plus pauvres d'entre eux. Rarement ils les gardent, surtout quand ils partagent depuis quelque temps *la communauté.*

Pendant le jardinage, la directrice et les enfants les plus âgés surveillent et conseillent les plus jeunes, qui parfois creusent avec les mains les semences de la veille pour voir ce qu'elles sont devenues.

Il faut de la patience, bien de l'empire sur soi-même pour attendre la germination; mais aussi quel bonheur quand on aperçoit les premières pousses! c'est un étonnement pieux qui révèle le Créateur dans les merveilles de la création.

L'enfant en est frappé, parce que c'est en quelque sorte son *ouvrage :* il a travaillé, il a attendu; son attention a été réellement et avec intérêt fixée sur la nature.

Le moment est bien choisi pour lui parler du Maître de toutes choses, pour lui montrer que ce n'est pas lui, malgré tous ses soins, ni aucune force humaine qui a pu faire germer la plante; il a fallu le soleil, la pluie, etc. Tout cela est l'œuvre du Dieu tout-puissant.

En travaillant le sol, l'enfant observe la nature, et de cette observation découle simplement et nécessairement les premières idées sur le Créateur.

D'un autre côté, on fait un petit cours de botanique. Les enfants apportent à leurs directrices des plantes, des fleurs. On les analyse en commençant par les plus simples; on fait observer d'abord les formes primitives de la végétation, puis, passant successivement à des phénomènes plus compliqués, on fait admirer la sagesse de Dieu dans ses œuvres. Il est clair, d'ailleurs, qu'on ne borne point là la préparation pour l'enseignement religieux.

Les tout petits enfants rangent des feuilles et des fleurs, suivant leurs teintes et leurs formes, séparant les rondes, les ovales, les aiguës, et répétant, avec le nom de chacune, celui des couleurs primitives ou secondaires.

Une joyeuse troupe des plus âgés vient maintenant réclamer les

secours des jeunes jardiniers, afin de pouvoir, avant que l'heure des occupations sonne, nettoyer les cages des oiseaux, des lapins, des écureuils, etc.

Les travailleurs s'en vont, avec un petit air d'importance, rendre le service qui leur a été demandé.

Ici une petite fille cultive le jardin de son amie, retenue à la maison, heureuse d'avance du plaisir qu'elle éprouvera en voyant que ses chères fleurs n'ont pas souffert de son absence.

Là, un enfant met fièrement ses forces au service de sa sœur plus jeune.

Partout enfin les secours mutuels sont rendus avec plaisir. N'est-ce pas ainsi qu'on doit apprendre l'amour du prochain et la pratique de toutes les vertus sociales ?

Faire remplir des devoirs d'aussi bonne heure que possible, et les faire remplir avec joie, voilà le véritable enseignement pratique de la morale.

Il y a bien pourtant dans ce petit monde des querelles, des batailles même ; les garçons surtout veulent quelquefois se prévaloir un peu trop de leurs forces. Mais ces dissensions ne durent pas longtemps ; les combattants finissent toujours par s'embrasser, et se promettent qu'à l'avenir ils en viendront là avant de se battre.

Pour former le caractère, pour développer l'individualité, il est important de laisser à l'enfant sa liberté d'action.

En vivant avec les autres, on apprend l'abnégation de soi-même, et la nécessité de conserver, de faire respecter sa place.

La vie pratique, mais la vie pratique en miniature, peut seule préparer l'enfant à la vie réelle. L'école, la vie de famille même n'atteindront jamais ce but.

Dans les salles d'asile, les heures de récréation ne présentent souvent qu'une confusion de cris et de luttes, c'est *l'anarchie*. Ce n'est pas là ce qu'il faut à l'enfant pour le rendre heureux ; il faut que, sans en avoir conscience, il se développe en même temps qu'il s'amuse.

Ce qui satisfait vraiment l'enfant, c'est le jeu organisé et non pas l'anarchie.

Ces récréations sauvages et désordonnées que l'on remarque avec peine dans les écoles, proviennent de la servitude et de l'ennui auxquels les élèves ont été assujettis, des longues heures qu'ils ont passées assis sans pouvoir faire aucun mouvement, des études fastidieuses auxquelles on veut les intéresser.

Ce contraste, cette transition brusque d'une extrême contrainte à une extrême liberté, est fort nuisible à l'enfant, sous le rapport physique comme sous le rapport moral.

Il doit apprendre de bonne heure qu'il ne peut y avoir de vraie liberté sans *loi*. Aussi n'appelle-t-on réellement *jeu* que les exercices organisés d'après une règle convenue qui en fait l'ensemble.

C'est le but du jardin d'enfants, qui tout en donnant aux jeux une direction, laisse un libre essor à l'individualité, et veut ouvrir aux plus jeunes comme à ceux qui vont à l'école, une

arène où ils puissent développer librement, mais *méthodiquement* leurs forces, et faire agir toutes les facultés de leur âme.

Parcourant le jardin dans une autre direction, nous trouvons une douzaine de marmots de deux mois à deux ans, surveillés par plusieurs jeunes personnes de quatorze à seize ans qui font là leur apprentissage, et apprennent à soigner, à comprendre les tout jeunes enfants.

Quelques-uns de ces petits jouent à terre sur des nattes, d'autres sont presque ensevelis sous un monticule de sable fin réchauffé par le soleil.

Outre les jeux avec des cailloux, des haricots de différentes nuances, on voit servir à l'amusement des enfants deux de ces boîtes inventés par Froebel, et qu'il appelle *les six premiers dons de l'enfant.*

Le premier se compose de six balles qui présentent les couleurs du prisme : rouge, bleu et jaune, vert, violet et orange. Froebel en fait usage dès les premiers mois, quand l'enfant commence *à vouloir saisir* quelque chose, à fixer ses regards sur les objets.

La première tâche de l'enfant pour faire connaissance avec ce monde, est de distinguer les différentes qualités des objets : *la forme, la couleur, le son, le mouvement;* plus tard la grandeur, le nombre, la matière, etc.

La quantité et la variété des objets qui environnent le nouveau-né rendent cette tâche très-fatigante pour les sens qui viennent de s'éveiller.

La fatigue qu'il éprouve à discerner les qualités de chaque chose dans le chaos qui l'entoure finit par le lasser ; alors il reste oisif, c'est-à-dire qu'il ne reçoit plus aucune impression des objets qu'il voit, il s'ennuie. A cet âge, l'enfant connaît déjà l'ennui!

Il faut donc venir à son aide pour régler son développement. Il faut lui présenter les objets les uns après les autres, les plus simples d'abord; il faut qu'il comprenne les formes primitives avant de passer aux plus compliquées.

Dans ce but, Froebel fait pendre devant les yeux de l'enfant une balle soutenue par une corde, cette balle prend successivement les six couleurs élémentaires; l'enfant reçoit ainsi l'impression de la forme primitive, la sphère, et de la couleur.

On fait ensuite aller cette balle dans le sens horizontal, dans le sens vertical, suivant la perpendiculaire ; le chant indique ces trois directions : « ici et là, en haut, en bas, en avant, en arrière, en cercle, » etc.

Voilà donc la forme, la couleur, le son et le mouvement indiqués en même temps, et d'une manière assez simple pour être compris du marmot.

On est certain que ces jeux répondent bien au besoin du développement de l'enfant et qu'ils l'amusent; c'est plaisir de voir ces petites figures rayonnantes de joie, et qui demandent sans cesse qu'on recommence le jeu.

Puis on fait rouler la balle vers l'enfant qui la repousse, et l'on

chante : « La balle vient à toi, elle vient à moi, » etc. Ce jeu doit lui donner conscience de son *individualité* qui ne se développe que vers sa seconde année; jusque-là, il se sent instinctivement uni à tout; il ne dit pas *moi*, il s'appelle des noms qu'il entend répéter aux autres.

Ici, un enfant s'occupe à réunir les six balles : il en forme une ligne droite ou un cercle, variant en même temps le voisinage des couleurs.

Là, une jeune fille de quatorze ans tient un enfant sur ses genoux et l'exerce en chantant : « ouvre les mains, reçois la balle, la balle se repose, » etc.; ce jeu fortifie les mains, et les directions variées de la balle apprennent mille choses.

Une autre jeune fille imprime à la balle divers mouvements qu'elle indique en chantant : « La balle saute, se balance, danse, vole, roule, » etc. Puis elle la compare à différents êtres qui répondent à ces qualités : « elle saute comme l'écureuil, vole comme l'oiseau, » etc. On fait aussi remarquer le mouvement de rotation qui l'accompagne quand on la lance en l'air.

Tous ces petits jeux, insignifiants en eux-mêmes, sont ici fort importants; ils aident le développement de l'intelligence par celui des sens.

Froebel a pour principe de ne pas donner à l'enfant une *variété d'objets*, mais de lui montrer *une variété de choses dans un même objet*.

Il a composé un petit livre où l'on trouve cent chansons qui indiquent cent jeux différents avec les balles; ces jeux fortifient le corps, et, jusqu'à dix ou douze ans, développent l'intelligence.

Froebel applique, autant que possible, à sa méthode des matériaux et des jeux connus, et en général inventés par les enfants eux-mêmes.

Celui qui a bien observé les enfants, sait qu'ils s'amusent surtout quand ils apprennent quelque chose, quand leur jeu exerce à la fois les membres, les sens et les facultés de l'âme; on répond donc à la loi de la nature en le dirigeant vers ce but.

Froebel donne à l'enfant, dès sa naissance, avec *la nourriture matérielle*, *la nourriture pour son âme immortelle* qui vient de naître avec le corps.

L'instinct maternel doit en profiter pour satisfaire aux besoins *de l'être raisonnable en germe*, qui demande à être traité rationnellement dès son entrée dans la vie.

Toute faculté donnée par le Créateur se tournera vers le *mal*, si elle n'est pas employée à servir le bien; comme toute force qui n'est pas dirigée vers une activité productive sert à faire souffrir l'être moral. L'être *matériel* opprimera d'autant plus l'être *idéal* de l'homme que les besoins de ce dernier seront moins satisfaits.

Par exemple, l'habitude est très-répandue parmi les bonnes de donner quelque nourriture à l'enfant quand il porte à sa bouche des objets qui ne se mangent point. Elles ne comprennent pas que

l'enfant agit ainsi pour *connaître les choses* par le sens du goût, le seul qui soit encore développé chez lui.

Cette habitude dirige l'attention de l'enfant vers un besoin matériel, tandis que c'est son instinct intellectuel qui veut se satisfaire.

D'après Froebel, les sens doivent, d'aussi bonne heure que possible, servir d'instruments à l'âme, et cela ne peut se faire qu'en étudiant, organisant avec soin les premières occupations.

Continuons à observer les enfants dans le jardin.

(La suite prochainement.)

Baronne de MARENHOLTZ.

(De Hanovre).

PÉDAGOGIE DES SALLES D'ASILE

(Suite[1].)

ÉDUCATION PHYSIQUE.

IV

Chauffage et ventilation des salles d'asile.

Pour les grandes écoles et les grandes salles d'asile, il serait avantageux de placer dans la cheminée d'appel un petit poêle en tôle, carré, fixe, dans lequel on brûlerait le combustible destiné à produire la ventilation.

Les extraits du travail de M. Péclet que nous avons donné expliquent suffisamment l'importance de la ventilation et les moyens de l'obtenir; cependant nous ne nous contenterons pas des utiles renseignements qu'il contient. La dépense d'acquisition et de premier établissement des calorifères ventilateurs de M. René Duvoir, dont parle M. Péclet, étant toujours assez élevée [2], nous donnerons ici un système de ventilation parfaitement simple, et qui peut être appliqué à tous les poêles par le premier ferblantier de village. Cet appareil a été inventé par M. Petit, ancien professeur de physique au collége d'Orléans, et décrit par M. Jubé de La Perrelle.

« Soit un poêle quelconque (tôle, brique, faïence, etc.), BG son tuyau à fumée ; le long de ce tuyau, deux demi-tuyaux ovales sont appliqués, l'un à droite, l'autre à gauche, de telle manière que la juxtaposition des deux demi-tuyaux et du tuyau principal soit parfaite et ne laisse aucun passage possible à l'air ; l'un de ces demi-tuyaux, EC, celui qui est placé du côté du poêle, présente à sa base une ouverture E en forme d'entonnoir en communication avec l'air intérieur de la salle ; à l'autre extrémité qui traverse le

1. Voy. le numéro 10 du t. Ier.
2. 450 fr. pour une salle d'asile de 300 élèves; 250 fr. pour une salle d'asile de 100 à 150 élèves.

plafond, il va s'ouvrir au dehors après avoir côtoyé dans toute son étendue le tuyau de la fumée. Le second demi-tuyau HDF présente une disposition inverse; sa partie supérieure est ouverte en F, et sa partie inférieure, devenant tuyau complet au moment de sa séparation avec le tuyau principal ou de la fumée, au-dessous du coude inférieur, se prolonge jusqu'au plancher, le traverse et va, au moyen d'un conduit souterrain, s'ouvrir à l'extérieur en H. On voit toute la simplicité de cette construction, et l'on en comprend facilement les effets : le demi-tuyau ouvert à sa base aspire l'air vicié et le mène à l'extérieur, le long du tuyau de fumée; l'autre conduit amène, au contraire, l'air extérieur, l'échauffe le long du tuyau de fumée, et le répand dans la salle, au moyen de l'ouverture placée à son extrémité supérieure. »

Ce système de ventilation a été très-heureusement appliqué dans les salles d'asile d'Orléans, dans la salle d'audience du tribunal de première instance, dans l'hôpital d'Orléans et dans les salles d'étude du lycée Saint-Louis : il a partout produit les meilleurs effets; et, dans une salle de moyennes dimensions, les frais de premier établissement ne dépassent pas 35 fr. On voit qu'il présente de nombreux avantages[1].

Dans une salle très-vaste, pour que le tuyau de l'air vicié puisse l'absorber plus facilement, on pratique au plancher, dans divers endroits, un certain nombre d'ouvertures auxquelles sont adaptés des tuyaux venant se réunir en un seul auprès du poêle, lequel, sortant du plancher, monte s'appliquer le long du tuyau de la fumée. De cette façon, le demi-tuyau de l'air vicié devient, lui aussi, un tuyau complet en quittant le tuyau de la fumée, et va chercher le mauvais air dans tous les coins de la salle, au moyen de l'appareil souterrain que nous venons de décrire.

Nous répéterons ici ce que nous avons dit déjà, en décrivant le ventilateur de M. Péclet; il est important que le tuyau qui va chercher l'air pur à l'extérieur ne soit point placé dans le voisinage des lieux d'aisance. On en comprend facilement les raisons.

V.

Cabinets d'aisances.

« Nous ne parlerons point ici de la construction de la fosse elle-même; tous les architectes savent suffisamment le soin qu'ils doivent y apporter : dans une salle d'asile, où un grand nombre d'enfants sont réunis, il importe, plus particulièrement encore que partout ailleurs, de prendre toutes les précautions possibles pour arriver à une aération convenable; les architectes qui auraient besoin à cet égard d'utiles renseignements les trouveront dans un livre qui a pour titre : *De la construction des maisons*

1. M. Poulain de Bossay, ancien recteur de l'académie d'Orléans, avait fait établir cet appareil dans plusieurs établissements de son académie.

d'école primaire, par M. Bouillon. La santé des enfants aurait gravement à souffrir de la négligence qu'on apporterait dans cette construction.

« Les cabinets d'aisances demandent une attention toute spéciale: bien établis, ils serviront puissamment à former les enfants à des habitudes de décence et de propreté; mal construits, ils ont un effet moral désastreux, et, au point de vue hygiénique, ils présentent les plus graves inconvénients par les gaz délétères qui s'en échappent.

« Leur nombre doit représenter environ le dixième des enfants admis; il doit y avoir un côté réservé aux filles et un côté affecté aux garçons; chaque siége doit être séparé de son voisin par une cloison en planches s'avançant de 0m,50 environ, de manière qu'un enfant ne puisse jamais voir ce qui se passe dans un autre cabinet; chaque cabinet est fermé par une petite porte d'un mètre de haut et qui ne descend pas jusqu'au sol : de cette façon chaque enfant se trouve entièrement isolé.

« Chaque siége doit avoir 0m,20 de hatueur, 0m,33 de profondeur, 0m,30 de largeur; la distance de la cuvette au bord antérieur est de 0m,8; l'ouverture, qui n'est pas régulièrement circulaire, a, d'avant en arrrière, 0m,21 ; les bords des deux côtés sont taillés en biseau, de telle façon que l'enfant est toujours obligé de s'asseoir convenablement, sans pouvoir se placer soit à droite, soit à gauche; les dalles du sol de chaque cabinet doivent avoir une double pente courant vers la partie centrale où les deux plans viennent se couper; au point où ces deux plans se coupent, et à la base du siége, une ouverture de 0m,1 de hauteur conduit les eaux dans la fosse.

« Il ne faut point admettre d'autre système que celui des siéges construits dans les proportions que nous venons d'indiquer : les semelles à la turque, les trous percés au ras du sol, présentent de graves inconvénients et ne permettent jamais une entière propreté. »

(*Guide des salles d'asile*, par M. Jubé de La Perrelle.)

MODÈLES DE LEÇONS[1].

La mémoire des enfants est un terrain merveilleusement préparé pour recevoir toutes les semences et les faire fructifier sans peine, sans effort, par la seule vertu d'une force intérieure qui ne demande qu'à s'employer. Profitons de cette favorable activité, et, sans la surexciter jamais, tirons un bon parti du secours qu'elle nous offre.

En dépit de la turbulence et de la distraction naturelles à cet âge, l'esprit fait ses petites enquêtes à la sourdine, et finit par

1. *Enseignement pratique*, par Mme Pape-Carpantier.

connaître, on ne sait trop comment, une quantité de choses que les yeux du corps ont à peine remarquées, que les oreilles ont entendues sans y prendre garde. Cela vient de ce que l'esprit est curieux, quoique distrait, et qu'il saisit et retient les notions du dehors que ses messagers, les sens, lui transmettent par un mécanisme invisible.

Ce phénomène semble tellement merveilleux que jamais nous ne songeons à compter sur lui ; malgré l'expérience qui en a été faite par des mères et des institutrices attentives, nous nous laissons aller quelquefois au découragement, lorsque nous ne voyons pas nos leçons porter immédiatement des fruits. Combien de fois, moi-même, ne me suis-je pas surprise à désespérer de certains élèves, jusqu'à ce qu'un jour leur mère vînt me raconter tout émerveillée les *jolies petites choses* que l'enfant rapportait le soir de l'école maternelle au foyer de la famille ! Ces témoignages répétés ont fini par m'apprendre à juger moins témérairement des facultés de chacun. J'ai pris le parti de faire simplement désormais tout ce que je crois devoir faire, comme je crois le devoir ; et, semblable au semeur, je m'en remets pour le reste à la sagesse divine.

Ceci répondrait aux personnes qui pourraient dire : « Vous enseignez à vos enfants des choses sérieuses qu'ils ne peuvent comprendre. » Si ce que nous enseignons est sérieux, évidemment il est utile de le savoir, et, si nos enfants ne peuvent encore montrer qu'ils le comprennent parfaitement, il est permis d'espérer qu'ils le montreront plus tard, si nous savons, dès aujourd'hui, joindre à l'utilité du fond l'agrément et la simplicité de la forme.

J'ajoute donc de nouvelles leçons *sérieuses*, pour le succès desquelles je vous laisse à remplir la dernière et difficile condition que je viens d'exprimer.

PREMIÈRE LEÇON : Le mètre.

Vous avez fait connaître le mètre dans la leçon de dessin linéaire; présentez-le cependant, et demandez :

D. Qu'est-ce que ceci ?

R. C'est un mètre.

D. A quoi sert le mètre ?

R. A mesurer.

D. A mesurer quoi ?... Je vais mesurer ce banc....

Appliquez le mètre, et, montrant de combien le banc dépasse, dites :

D. Mais un mètre n'est pas assez long.... Comment donc faire ?

R. Il faut mesurer un autre mètre au bout de celui-ci, et puis encore un autre, et puis un autre jusqu'à la fin, en comptant combien vous en aurez mesuré.

S'il est nécessaire, vous aiderez vos enfants à vous expliquer ce procédé qu'ils ne conçoivent peut-être que vaguement; plusieurs épreuves étant faites, vous demanderez de nouveau :

D. A quoi donc sert le mètre?
R. A mesurer les *longueurs*.

—

DEUXIÈME LEÇON : Le litre.

Faites voir un litre pour les liquides (mesure bien connue des enfants du peuple), et demandez :

D. Qu'est-ce que ceci?
R. C'est un litre.
D. A quoi sert le litre?
R. A mesurer du vin.

Faites répondre par plusieurs enfants qu'on y mesure aussi du lait, du cidre, du vinaigre, de l'eau-de-vie, de l'huile, etc., et apprenez-leur que toutes ces choses, *qui mouillent ce qui les touche*, s'appellent des *liquides*. Ils comprendront mieux que si vous leur disiez : *Les liquides sont des fluides*, deux mots également incompréhensibles pour eux. Pour faire bien connaître l'usage du litre, prenez un seau d'eau, et mesurez-le litre à litre, puis demandez encore :

D. A quoi donc sert le litre?
R. A mesurer les *liquides*.
D. Ne se sert-on du litre que pour mesurer les *liquides?*

Faites voir un litre pour les graines et autres matières sèches, et dites :

D. Cette petite boîte contient juste autant que ce litre.

Pour le prouver, versez le contenu de l'un dans l'autre.

D. Il s'appelle litre aussi; mais ce ne sont pas des liquides qu'on mesure dans ce litre-là. Savez-vous ce qu'on y mesure?

Faites-vous répondre qu'on y mesure des haricots, des fèves, des lentilles, toutes sortes de graines, enfin les *matières sèches*. Plus tard, vous parlerez du décalitre, de l'hectolitre, etc.

—

TROISIÈME LEÇON : Le gramme.

Montrez une paire de balances; faites-vous-en dire le nom, l'usage, et cherchez les différentes et nombreuses matières qui se vendent *au poids*.

D. Comment pèse-t-on.... le tabac, par exemple?
R. On met le tabac dans l'un des plateaux.
D. Et que met-on dans l'autre plateau?
R. De petits poids en cuivre.
D. Tous ces petits poids sont-ils de la même grosseur?
R. Non, il y en a de gros, de moins gros et de petits.
D. Savez-vous comment se nomme le plus petit des deux poids que vous voyez mettre dans la balance, quand votre maman vous envoie chercher pour un sou de tabac?

R. Non, madame.

D. Eh bien! c'est un *gramme;* et celui-ci (faites-en voir un), celui-ci qui lui est semblable, c'est un gramme aussi.

Répétez le mot *gramme* et faites-le bien prononcer.

D. Le poids qui est une fois plus gros et une fois plus pesant qu'un gramme, c'est deux grammes; un autre dix fois plus gros pèse autant que dix grammes; et ainsi, toujours en augmentant, les poids que vous connaissez pèsent vingt grammes, cinquante grammes, cent grammes, deux cents grammes, mille grammes, deux mille grammes. Ceux-là servent à peser les grosses marchandises, les ballots, la filasse, etc. Plusieurs de ces poids ont un nom particulier très-difficile, que je vous apprendrai un autre jour, si vous êtes bien sages.

—

QUATRIÈME LEÇON : L'are.

Le lendemain, dites à vos enfants :

D. Je voudrais bien savoir quelle est la grandeur de notre cour; comment donc faut-il faire ?

R. Il faut la mesurer.

D. Avec quoi ?

R. Avec un mètre.

D. Vous avez raison.

Il est probable que votre cour a pour le moins dix mètres carrés; si cependant ni la cour ni la classe ne présentaient cette surface , vous réserveriez la première leçon de mesure agraire pour un jour de promenade, où vous pourriez alors expérimenter en pleine campagne. Sur les lieux, vous direz à vos enfants que, pour mesurer la surface[1] ou *superficie* des champs, des prés, des bois, il aurait été trop long de mesurer mètre à mètre (essayez de le faire pour en démontrer l'inconvénient), qu'alors on a eu l'heureuse idée de les mesurer à l'aide d'un carré dont chaque côté a dix mètres de long, ce qui fait cent mètres pour tout le carré; qu'on a appelé ce carré *are* et qu'on a fait de l'are la mesure de surface des terrains, comme on a fait du mètre la mesure pour les longueurs, du litre la mesure pour les liquides et les graines et matières sèches, du gramme la mesure pour le poids des objets; qu'ainsi, au lieu de dire : « Notre cour a cent mètres carrés, » on dit : « Notre cour a un *are.* » Au lieu de dire : « Votre champ a quatre cents mètres carrés, on dit : « Votre champ a quatre *ares.* » Au lieu de dire : « Ce pré a six cents mètres carrés, » on dit : « Ce pré a six ares. » Exercez-les bien là-dessus, et remarquez bien que nous ne les conduisons point, cette première fois, jusqu'à la dizaine de chacune de ces unités : *mètre, litre, are, gramme,* parce que cette dizaine prend un autre nom, et qu'il ne convient pas d'aborder une seconde difficulté avant d'avoir vaincu la première.

—

1. Vos enfants ont appris, dans la leçon de dessin, qu'une *surface* se compose d'une longueur et d'une largeur. Rappelez-le, s'il est nécessaire.

CINQUIÈME LEÇON : Le stère.

Pour le *stère*, vous direz simplement que c'est la mesure dont on se sert pour le bois de chauffage ; que cette mesure a le volume et quelquefois la forme d'un mètre cube[1], c'est-à-dire un mètre de longueur, un mètre de largeur, un mètre d'épaisseur, ou un mètre dans tous les sens. Vous pourrez, au moment où se fait votre provision de bois pour l'hiver, le faire mesurer au stère devant vos enfants, et même vous pourrez en tout temps composer un stère ou mètre cube avec les premières bûches venues.

—

SIXIÈME LEÇON : Le franc.

Le franc étant l'unité du système monétaire de notre pays, c'est par cette pièce que vous commencerez votre leçon. Vous ferez d'abord reconnaître la forme, la couleur du franc, la matière qui le compose. Vous parlerez de l'argent seulement, car la raison qui oblige à y mêler de l'alliage trouvera mieux sa place dans une leçon sur la fonte des métaux et sur la fabrication des objets métalliques. Vous ferez remarquer aussi l'effigie de la pièce, son poids, qui est de 5 grammes, enfin sa valeur conventionnelle, qui est en même temps la valeur intrinsèque de 5 grammes d'argent, au titre de l'argent monnayé.

Puis vous parlerez de l'usage du franc pour les achats de toutes sortes et de toutes valeurs. Vous direz que pour nous procurer de quoi satisfaire aux mille besoins de notre vie, il nous faut quelque chose à donner en échange aux personnes qui prennent la peine de travailler pour nous. Ce quelque chose ne peut être que notre travail ou le prix de notre travail ; et, en effet, quand nous achetons quelque chose avec l'argent que nous avons gagné, c'est comme si nous l'achetions avec le travail qui nous a procuré cet argent.

Mais tous les objets qu'on achète n'ont pas la même valeur. Il en est un grand nombre qui valent moins d'un franc ; comment donc fera-t-on pour les payer? Faudra-t-il payer un franc l'objet qui ne vaut qu'un demi-franc, ou un cinquième de franc, ou moins encore? Non, cela ne serait ni sage ni économe. Faudra-t-il couper une pièce d'un franc en parcelles de la valeur du prix de l'objet ? Cela serait difficile. Les choses sont établies d'une manière plus commode : on verra tout à l'heure comment le mètre, le gramme, le litre, etc., ont été divisés en dixièmes appelés *déci*, et en centièmes appelés *centi;* le franc a de même été divisé en dixièmes appelés *décimes*, et en centièmes appelés *centimes*. Le sou double, ou *gros sou*, ou billon, représente un décime, ou dix centimes, ou un dixième de franc. Le sou simple représente cinq

1. Vos enfants ont déjà appris, dans la leçon de dessin linéaire, ce que c'est qu'un cube. Ne le laissez point oublier.

centimes, ou un vingtième de franc. Les liards appartiennent à un système abandonné, et doivent avant peu être fondus en centimes.

Le franc n'a que des diminutifs ou sous-multiples; il n'a point d'augmentatifs ou multiples comme les autres unités du système métrique. La pièce de cinq francs, celle de vingt francs, etc., n'ont aucun nom particulier; elles se désignent ainsi simplement par le nombre de l'unité monétaire.

Procédant ensuite par questions, pour mettre toujours vos enfants véritablement de moitié dans la leçon, vous leur demanderez?

D. Combien faut-il de centimes pour valoir un *sou?*

R. Cinq.

D. Combien faut-il de centimes pour valoir un décime?

R. Dix.

D. Combien faut-il de centimes pour valoir un franc :

R. Cent.

D. Combien faut-il de décimes pour valoir un franc?

R. Dix.

D. Combien faut-il de sous de cinq centimes pour valoir un franc.

R. Vingt.

D. Vingt sous de cinq centimes font combien de centimes?

R. Cent.

D. Et cent centimes valent?...

R. Un franc.

D. Puisqu'il y a cent centimes dans un franc, combien y en a-t-il dans un demi-franc?

R. Cinquante.

D. Et dans un cinquième de franc?

R. Vingt.

D. Quand on achète un objet qui vaut vingt-cinq centimes, et que l'on paye avec un objet qui vaut un demi-franc, combien le marchand doit-il rendre? etc.

NÉCROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer que la mort vient d'enlever à l'amour de sa famille, et à la haute estime de toutes les personnes qui la connaissaient, une femme dont le nom était et demeurera cher aux amis de l'institution des asiles. Mme Doubet a succombé, le 8 de ce mois, après une courte et cruelle maladie, et à peine âgée de quarante et un ans, à sa campagne de Labbeville, où elle était allée passer les vacances.

Mme Doubet était du nombre de ces femmes du monde chez

lesquelles le besoin de se dévouer relève les dons les plus riches de l'intelligence et les plus rares qualités du cœur. A l'exemple de la seconde fondatrice des salles d'asile en France, Mme Jules Mallet, sa conseillère et son amie, Mme Doubet avait fait de cette œuvre de charité prévoyante l'objet de ses persévérantes préoccupations. Ce n'est pas dans ce recueil que doit s'écrire son éloge, et notre douleur ne peut ici s'exprimer que par le silence; ce qu'on nous permettra de dire, c'est que le nom de Mme Doubet s'ajoute désormais à ces noms que la mort inscrit de temps à autre sur le livre d'or dont le doigt de Dieu marque les pages, et où revit le souvenir de ces femmes chrétiennes, qui, enlevées trop tôt, hélas! au monde dont elles étaient l'orgueil, *ont passé en faisant du bien.*

FAITS DIVERS.

S. M. l'impératrice douairière du Brésil, duchesse de Bragance, a bien voulu exprimer le désir que son nom figurât sur la liste des souscripteurs de *l'Ami de l'enfance.*

— Les expériences relatives aux procédés en usage dans les *jardins d'enfants*, selon la méthode de Froebel, ont été poursuivies au cours pratique de la rue des Ursulines. Il en sera prochainement rendu compte.

— Une cérémonie intéressante a eu lieu le 13 de ce mois, à Saint-Cloud, dans l'embarcadère de la grande gare du chemin de fer.

Le maire de Saint-Cloud, accompagné de M. le curé et des dames patronesses de la salle d'asile, a présidé à la distribution des prix accordés aux enfants qui se sont distingués par leur application et leur bonne conduite.

Trois livrets de la caisse d'épargne ont été décernés en prix d'honneur aux trois enfants reconnus par le comité local, comme les plus sages et les plus assidus. Cette petite fête de famille avait attiré un nombreux auditoire : on était curieux d'assister aux exercices pratiques, exercices dans lesquels les petits élèves ont montré beaucoup d'ensemble et une très-bonne tenue.

La salle d'asile de Saint-Cloud a été ouverte le 21 février 1854, sous la direction de Mme Saint-Leu, élève de l'école normale des salles d'asile. Mme la directrice a reçu, à cette séance, le témoignage public de la satisfaction des autorités locales.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

AISNE. — 9 comités.

Saint-Quentin. Mmes Paul, Gérardin, Paillette, Dufour, Danvoisy.

Vendeuil. Mmes Vaxin, Crépin, Daillie-Blot.
Vervins. Mmes Duchesne-Sohier, Baudelot, Larue.
Hirson. Mmes Loth, Millet, Rassenfosse.
Laon. Mmes Boitelle, de Caniveau, veuve Huet Paringault, Cadot, de Sars.
Saint-Gobain. Mmes Biver, Varin, Rigolage, Bertin.
Ursel. Mmes Hurier (Léon), Villette, Francomme.
Soissons. Mmes veuve Deviolaine, Dorchy, Deviolaine (Paul), Grevin, Vielle, Véron, Rigaux, Mina, Grehen, Branche de Flavigny, Letierce, Griffon, Moreau, Legris, Petit-Didier, Mlle Rigaux.
Villers-Cotterets. Mmes Senvard, Paisant, Odent, Piet, Marge, Milet, Vaillant, Tabard. Pécriaux.

ALPES (BASSES-). — 3 comités.

Digne. Mmes Mayet, Gariel, Silve, Turrel.
Manosque. Mmes Allemand, de Blégiers, Pourien, Dermitanis.
Sisteron. Mmes Heyraut, Caire, de Salomon, Jaubert.

ALPES (HAUTES-) — 1 comité.

Gap. Mmes Launay Le Provost, Blancsubé, Topin, Liégeard, Pinet de Monteyer, Roubaud (Adrien), Bigillion, Lesbros, Vincendron, veuve Amat, André, la supérieure du couvent de Saint-Joseph, la supérieure du couvent de la Providence.

ARDÈCHE. — 4 comités.

Privas. Mmes Bégouen, Berchon, Berlié, Chalamon, Croze, veuve Dubois de Blou, Laffont, Nier, Regard.
Tournon. Mmes Quenault, Molière, Clavel de Veyrans, Madier.
Largentière. Mmes Du Bord, veuve Garilhe, de Valgorge, Blachère, veuve Deslèbres, veuve Moulin.
Aubenas. Mmes veuve de Maubec, de Bernardy (Élise), Combier (Gustave), veuve Bouchard (Henri), Crégut, de Rocher (Jules), veuve Verny (Urbain), Baratier (Félix), Couderc (Victor), Cruchet (Léon), Chamberlhac aîné, Ferrin, Marze, Verny (Amédée), Laprade (Eugène), Valéry-Verny, Bouchard (Émile), Verny (Eugène), Tourette (Henri).

ARIÉGE. — 5 comités.

Foix. Mmes de Bermond (Charles), Boubée, de Boyer (Félicité), Brochant, de Castelli, Daguillon-Pujol, Dresch, de Groussou, Guiraud, Lafontaine, de Montalègre, Saint-Paul, Pic, Piétri, Quod, Rocher Gabriel, Rougé, Toussaint, Vidal Saturnin.
Mirepoix. Mmes Gorguos née Soulié, Manent née Desserres de Pontaud, Barrière née Denat, Mlle Dufrêne (Caroline).
Saint-Ybars. Mmes Sicard née de Lassale, de Massabrac de Faure, Lamarque, Subra, Garrigue née Argaing, Vignaux (Alcide) née Gaston.
Lézat. Mmes Armaing, de Castet, Desmoulins, Gauban du

Mont, Massot, Mazuer, Page, Pénent, Pons, Sainte-Marie (Jeanne), Sainte-Marie (Zéphine).

Varilhes. Mmes Gasc (Jules), Frésouls (Lucien), Paris (Caroline), Remaury (Louis), Rousse las Rives, Ville (Louise).

BAS-RHIN. — 9 comités.

Reichshoffen. Mmes la vicomtesse de Bussière, Millet, Winterheld, Umann, Dowler Wilhelmine.

Oberbronn. Mmes Müller, Lœw, Wolf, Beyer, Trautmann.

Sellz. Mmes de Hausan, Schneider (François), Fürct, Chamond, Gay, Robichon.

Wissembourg (comité catholique). Mmes Pugnière, Rosey, Menissier, Veling, veuve Dureteste, Matuzinski, de La Roche-Macé.

Wissembourg (comité protestant). Mmes Buchholtz, Rigaut, Rœderer, de Reinach, Piché, Bœll (Albert), Sherer (Amélie).

Niederbronn (comité catholique). Mmes Larivière, Heintz, Elmerich, veuve Bastard, Riche.

Niederbronn (comité protestant). Mmes de Dietrich (Eugène), Kuhn, Baumann, Weber, Haas.

Halten (comité catholique). Mmes Eckert, Goetzmann, Fischer, Bischer, Geiger.

Halten (comité protestant). Mmes Beck, Schœndœrffer, Hückel, Humbert, Schoner.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — 7 comités.

Marseille. Mmes Lautard, Dufaur, Mlle Bouge, Mme Répert (Léon), Mlles Beaussier, de Chantérac, Autran, Mmes Seux, Verbillon, Goujon, Maiffredy, Nodet, Dupré (Édouard), Wulfran Canaple, Garcin, Plendoux, Péchier, Deluil-Martini, Mlle Baugé, Mmes Salavy (Victor), Condamin, veuve Estrangin, Pascal (Albert), Rambaud, Grandval, veuve Rey-Baillet, Raibaud, Hesse, veuve Bonet, Faure Durife, d'Anthoine, Ségur, veuve Assailly, de Suriau, Barroil, Vasse (Victor), Roumieu, Bernard, veuve Richard, Chacaud, veuve Ricard, veuve Ravel, Rabateau, de Montricher, Bactuet (Jules), Breniquel, Rabaud (F.), de La Corbière, Couve (E.), Mongorovius, Fressinet (Adolphe), Fraissinet (J. Marc), Chaponnière (Eugène), Sonsino (Ad.), Crémieux (Adélaïde).

Aubagne. Mmes veuve Flavard, veuve Bense, Mlle Pasquier,

La Ciotat. Mmes Cottard-Cancelin, Béranger-Payan, Cardonnet-Tassy, Marel de La Cour. Payan-Montfort, Mlle Brue.

Roquevaire. Mmes veuve Fleury, Fouge-Rancurel, Fleury, Richelme, Depouzier-Glize, Troy-Négrel, Jouve-Maurin.

Aix. Mmes Dabeux, Mlle d'Astros, Mmes veuve d'Authville, Rigaud, Rolland, Féraud-Giraud, Jourdan, de Bourguignon, Poulle, Bédarrides (Édouard), veuve Mougins-Roquefort, de Solliers, de Montbrun, de Nouville, de Sanne, Lafaye, Bourguet, Mlle Granjusc, Mmes Crémieux, Abric, Jourdan-Émile, de Julienne, Jalabert, Bédarrides, Mélan, Taillant, Montagne, Ayma, veuve Martolio.

Arles. Mmes de Jonquières, de Vaquière (Victor), Moutet, Urpar.

Tarascon. Mmes de Présolles, Niepce, André, Tarbouriech.

Calvados. — 17 comités.

Bayeux. Mmes Ménigot, comtesse de Germiny (Gustave), Labbey Médéric, Le Coulteux de Vertron (G.), de Courson, Delarivière, Desnoyers, comtesse Raimond de Germiny, Gruel, Surreau, Eudelin.

Isigny. Mmes Lechartier, Bonnefonds, Marie, de Clamorgan, Rieumes.

Thaon. Mmes Bastard, veuve Houel.

Creuilly Mmes de Druval, Mlle de La Pommeraye, Mmes Delacour, Cauvin, Paysant, veuve Gautier.

Caen (paroisse Notre-Dame). Mmes Bouffay, Brard-Suriray, Mounier, Lafosse, Bertauld, Longuemare, vicomtesse d'Angerville.

Caen (paroisse Saint-Pierre), Mmes de La Chouquais, Bellamy, Roger Duval, Girard, Paisant (C.), Blanchard-Manoury.

Caen (paroisse Vaucelles). Mmes Paumier (C.), Gay, Duperré-Crestey, Luard, Levardois, Besnou.

Caen (paroisse Saint-Étienne). Mmes Donnet, Trolley, Voisin, Valembourg, Daufresne, Demorieux, Bonnaire.

Falaise. Mmes Lodin de Lépiney, de La Fresnaye, d'Eyragues, de Blocqueville, de Labbey, de Labbey (Gonzalve), de Tocqueville, Leclere, Beuzelin, Dubourg, Serant, Davois, (Jules), Durand-Dumesnil, Mariolle, Leguay.

Lisieux. Mmes Demanche, Bourdon, Beaumesnil, Boislaurent, Clouard, de Chantereyne, Desvaux, de Mély, Dubois, Deschamps, Duchesne, Daufrène-Levasseur, Daufrène (Louis), Leroy-Beaulieu, Gillotin, Marguerie, Pennier, Picard-Périnne, Perrier, de Saint-Quentin, Target, Lefrançois-Olivier.

. *Orbec.* Mmes Lacroix, la supérieure de l'hospice, d'Hacqueville, de Courseulles, Piel, Moissard (Julien).

Pierre-sur-Dives. Mmes Beauclos, Augerville, Lagrand, Martin, (Eugénie), Pillon (Pauline).

Pont-Lévêque. Mmes S. A. la princesse Murat, la baronne Pellenc, de Vauquelin, de La Blotterie, Aubrée, Desbarres, Dupart, Allais, Chrétien, Richomme, Pézey, Lheureux, Joly, Aumont, Dauplet, Duval, Lemenuet.

Condé-sur-Noireau. Mmes Londel, Dumont, Gasté, Mançon, Vaulogé-Longprey, Besnard-Beaupré, Cautru aîné, Vaullegeard (Philippe), Leconte-Masson, Davoult, Debiermont, Debiermont.

Honfleur. Mmes Luard, Ullem, Manneville, Borel, Lecarpentier, Guillou, Thory, de Pracontal, Lacroix, Pallier, Boivin, Hébert-Desroquettes, Lamare, Brassy, Gaillard, Satie, Pothier, Fonnard, Berthe, Mall, des Marais.

Trouville. Mmes d'Hautpoul, Lesieur, Charres, Honoré, Vernes, Mozin, comtesse de Boignes, Balleroy, Congnet, Blais, Rosey, Labigne, Auzerais, Celinsky, Mozin (Théodore).

Vire. Mmes Gerbois, Roger, de Percy, Delahaye, de Lartu-

rière, Grard, Roger-Bretonnière, Castel, Andouillet, Laneuville, Duchesnay, Rouyer, de Polinière, Mabire.

Finistère. — 9 comités.

Brest. Mmes de Saint-Paul, Bizet jeune, Jéhenne, veuve Michaud, veuve Dubourquois, Peyronnel, Tritschler, Le Guen.

Lambézellec. Mmes Cumin, Allain, Le Do, Renanet, Michel, Mérand, Bouët, Normand, Babin, Lallour, Jouvin, Defoy, Foucard, Robrin du Parc.

Landerneau. Mlle de Coëtnempren, Mme veuve Cruzel, Mlle Le Gris, Mme Croissant.

Châteaulin. Mmes Durest Le Bris, Le Breton (Jules), Tourbiez aîné, veuve Dieulangard, Jamet (Hippolyte), Le Quéau, Le Maréhadour, Mlle Auvray.

Morlaix. Mmes Demonts, Lamurien (Étienne), de Saint-Prix (Th.), Le Bris, Homon, Labbé (Ch.), Godefroy, de Guerdavid, Corbière, Le Grand mère, Le Grand Albert, veuve de Saint-Prix, Kerbriant (Fanny).

Landivisiau. Mmes Quéinec, Guillou, de Léséleuc, de Saint-Haouen, de Kervéquen, Gourmelon.

Saint-Pol-de-Léon. Mmes de Kerhorre, de Coatgourden, Lozaéh, de Penhoat, Macé Gustave.

Quimper. Mmes la baronne Richard, sœur Marceline, veuve Astor, Avril (Arthur), Mlles Blot (Hyacinthe), Blot (Hortense), Mmes Bois-Viel, veuve Alain, Ansquer, de Chamaillard jeune, Chauvel Timothée, de La Hubaudière (Félix), Follet, Guyot, Mlle Huart, Mmes Joubert, de Jacquelot (Joseph), de Kergrist, Le Coq (Joseph), de Légerville, Le Pord, Lalourd, Lemaire de Montifault, Mallebey, Maillin, de Montifault (Victor), Moreau, de Mauduit, Sérène, veuve de Toulgoët, Veisseyre (François), Villegueury, Voyer.

Quimperlé. Mmes du Couëdic, Cropp, de Mauduit, Mlle Peyron, Mme Peras de Casteras.

Hérault. — 13 comités.

Montpellier (catholique). Mmes veuve Marès, Larguèze, Cambon (Camille), de Saint-Étienne, de Saint-Maurice, Broussonnet, Saintpierre, Montservin, Duffour, Grasset aîné, Taillandier, la baronne de Berthezène, Capelle, Dupré, de Ginestous (Amédée), Arnal, Bonnaric, de Latour (Mathilde), Brun (Timoléon), Boyer (Léon), Glaize (Adolphe).

Montpellier (protestant). Mmes Westphall mère, Cazalis-Allut, Pouget, Pagézy.

Cette. Mmes Samary, Giret, Blanc (Hortense), Pêcheur, veuve de Pleuc, Baille (Virgile), Catrix, Couzin.

Lunel. Mmes Balestrier, Raynaud, Vialla, Fosse, Reynaud aîné, Raffin, Savary, Estanove, Martel (Adolphe), Ménard (Saint-Martin), Ménard (Charles), Bort, Bouzanquet (Ernest), Lirou-Malinas.

Béziers. Mmes Buscaillon, de Villeneuve (Amédée), Puzade, Mlle Mathon, Mmes de Montal, Lagarrigue, Viennet (Louis), Singla (Henri), Salvan, de Ricard (Louis).

Bédarieux (catholique). Mmes Sabatier, Flamman, Vernazobres (Victor), Mlles Sicard, Calvet (Élisa), Mmes Turgon, Vernazobres (Mathieu), Décamps (Amédée).

Bédarieux (protestant). Mmes Casse, Abelous (Émilien), Gaujoux, Mlle Abelous.

Cazouls-lez-Béziers. Mmes Dulac (Henriette) née Andogne, Clair Blanc née Aoust, Myoulet (Amélie) née Caylet, Soulairel née Gely (Jeanne), Bonnet née Martin (Célestine).

Lodève. Mmes de Vesins, Fournier (René), Chevalier (Michel), Ménard (Eugène), Bérard aîné, Fournier (Félix), Vitalis (Étienne), Martin (Pierre), Calvet (Adrien), veuve Fournier (Eugène), Puech (Joseph), Maurel (Émile), Soudan (Eugène), Tisserenc (Adolphe), Calvet (Honoré), Tisserenc (Hector), Vallat (Charles), Martel (Pauline), Tisserenc (Prosper), Tisserenc (Jules).

Clermont. Mmes Marréaud née Rouquet, Delpon née Arnihac, Léotard née Roqueplane, Planque née Gaussinel, Roqueplane née de Salasc, Cousin née Rouquet, Delpon née Devaux, Rouquet née Léotard, Bruguières née Vernières, Delpon née Vallat.

Gignac. Mmes Arnaudaloës, Baumes, Mlle Rigaud (Henriette), Mmes Donnadieu, Delzeuze, Pons-Astruc, Messier, Mlles Arnaud (Félix), Barral (Marie), Aldebert (Joséphine).

Saint-Pont. Mmes Buisson, Xavier Buisson, Pomayrac, Granel, veuve Jules Guiraud, Mlles Rouch, Sabatier (Marie).

Saint-Chinian. Mmes Arnaul née Tricou, Fourcade (Anastasie), Mlle Flottes (Hélène), Albert (Joséphine).

Isère. — 5 comités.

Goncelin. Mmes Sabattier, Lagarde, Ubertin, Sarret, Sachet.

Sassenage. Mmes Payerne, Giraudy, Jouguet, Bertrand, de Calignon, Allard, Chauvet, Bertrand, Gayet, Pelon.

Vizille. Mmes vicomtesse du Bouchage, Peyron, Amyot, Bonnardon, Revilliod.

Beaurepaire. Mmes de Barrin, de Choin, Doriol, Saffet, Gounon d'Ascieu.

Saint-Marcellin. Mmes Fabre, Vallier-Collombier, de Laverne, Jubié, Grimaud, Brun.

Lot-et-Garonne. — 11 comités.

Agen. Mmes Ducos (Jules), de Bouy, Henry Noubel, Mlles de Vezin (Anatolie), de Vezin (Alice), Mmes Maillebian, Labastide, Lepescheux, Bonet, Delard, de Laroque, Belloc (Amédée), Darblade, Menne (Jules).

Marmande. Mmes Le Goazze de Toutgoët, Faye, veuve Dufour, Gaston de Forcade, baronne Drouillet de Ségalas, de Termes, de Lartigue, Ramonde Lagrèze, Laval.

Tonneins (asile catholique). Mmes vicomtesse de Bruet, Martel

de Lagalvagne, Le Beschu de la Bastays, Menon, Desclaux (Louis), de La Gineste, Jagou, de Forcade (Camille).

Tonneins (asile protestant). Mmes de La Bruyère (Gabriel), de Ferrou (Silvestre), de Villemor, Lagarde (Alphonse), Laffiteau de La Barre, de Poyen, de Garraube, Dubosc (Louis).

Clairac (asile catholique). Mmes veuve Loubet, Gajac, Lamourdedieu, de Boissy-Dubois, de Lartigue, Dubousquet.

Clairac (asile protestant). Mmes de Malprade (Victor), Delpech, Fauchey (Louis) Henry de Léaumont, de Tauzia, de La Corrége.

Lauzun. Mmes Charrié (Augustin), Charrié (Henri), Chaffaud, Filhastre, Roger, Lagrosse, Bourrillon, Leclerc de Peynaud.

Nérac. Mmes Vignes, Larroze, de Bonardi, Monthus, Lagrave, Lacoste.

Villeneuve. Mmes de Peybère, Corne, d'Amarzit, Solmiac, de Gastebois (Charles), Eudore Maydiées, Trenty, de Zappino.

Fumel. Mmes Delan (Anne-Annalie), veuve Lafon, Phillipot, Dalché-Lacroze.

Penne. Mmes Pagna (Marie), Ducarlat (Claire), Metge (Catherine), Cantiéjoul (Marie).

MAINE-ET-LOIRE. — 4 comités.

Angers. Mmes Berger (Adrien), Bourcier (Charles), Osbron-Lamotte, de Lens, Gain, Guibert, Jouvet, Métivier, Randon de Saint-Martin, Valleton, Vallon, Vergne.

Saumur. Mmes la vicomtesse O'Neill de Tyrone, Louvet, Raguideau, Duterme, Toché-Louvet, Mayaud (Paul), Pierre.

Segré. Mmes Poupart-Dujaunay, Letourneur, de Laborde mère, Lebreton, Rousseau-Rabeau.

Châteauneuf. Mmes Lemothey Olivie, Monsallier, Bourbon.

MORBIHAN. — 5 comités.

Lorient. Mmes Lavaud, Houyvet, de La Haichois, Sionnet, Fourquemin, comtesse de Saint-Simon, Prétot, Guieyesse, Favinlévêque, Ouizilie, Besné (Esnest), Le Pontois (Edouard), du Bouëtiez de Korguen, Malingre, Le Tourneur née Roy, Le Cointre, Le Galès, de La Pommeraye, Le Borgne, Mlles Ollivier, Esnault (Lucie).

Auray. Mmes Le Bouleis née Humphry, Luco née Marie, Mlles Humphry (Monique-Marie), Le Doré (Maria).

Port-Louis. Mlles Clérisse (Adèle-Marie-Virginie), Blanlot (Célestine), Abautreh (Marie-Emilie), Personic (Jeanne-Périne), Lefloch (Emma), Cormier (Euphrosine), Eon (Anaïs).

Napoléonville. Mmes Falcon de Cimier, veuve Monbrun, veuve Montférant, Perrio, Mlle Plessis.

Vannes. Mmes Avrouin, Bouzo, Jourdan, Le Ridant, Jollivet aîné, Boullé, de Silz, Claret (Prosper), veuve Lefebvrier, Terrier de Laistre, Bachelot, Lefebvrier jeune, Mlles Jollivet (Jenny), Boullé (Louise), Guillaume-Monfort, Jamet.

Pyrénées (Basses-). — 6 comités.

Pau. Mmes Castelnau, Julien, veuve Reyau, Terrier, Adéma, de Lussy, Rivarès, Laporte née d'Étampes, de Barboton née Dufau, Lamotte d'Incamps, Forest.

Bayonne. Mmes Labat (Jules), Saubot (Achille), Bacqué, Miramon, Hiriart.

Oloron. Mmes de Vésine-Larue, Layrise, Moullin, Charbonnel (Auguste), Davantès, Brun.

Sainte-Marie. Mmes Leo-Limendoux, Casalès, Cayro.

Orthez. Mmes veuve Planté, Etcheverry, Badière.

Salies. Mmes d'Espaux-Faget, Laborde née Crouts, Dulucq, veuve Bordeau-Minvielle, Pées Beigpregonne, d'Espaux, veuve Poey.

Saône-et-Loire. — 8 comités.

Mâcon. Mmes Ladreit de Lacharrière, Lefebvre, Gardon, Pellorce, Desmarquet, Mlle Lavenir.

Châlons. Mmes Eigenschenck, de Charrière, Comoy, du Fay, Defranc, Buffe, Meulien-Lépine, Gros-Monnier, Guichard-Porteret, Baillet, Langlois, Mlle Méray.

Louhans. Mmes Houssart, Caucal, Garnier, Bert, Massart, Mlle Guillemant.

Charolles. Mmes Guichard, Jullien, Martin, Chasserot.

Cluny. Mmes Aucaigne Sainte-Croix, Ochier, Belost Auguste.

Tournus. Mmes Mathey, Mlle Dugrivel, veuve Dugrivel.

Givry. Mmes Perrault, Bonnardot, Deschizelle, Griveau.

Roully. Mmes Henry, veuve Millard.

Saône (Haute-). — 14 comités.

Arc-les-Gray. Mmes Aubert, Maillard, Mlle Sabot (Pétronille).

Chargey-lez-Gray. Mmes Lesprit-Maupin, Mongin, Lagarenne jeune.

Gray. Mmes Doé, de Brasset, Lompré.

Gy. Mmes Ménans, de Buchet, Mlle Rousselot (Louise), Mmes Grobas, Perrot née Finnot.

Marnay. Mmes Billocard aîné, veuve Perrot, Mlle Bizot.

Pesmes. Mmes Billardet, Doussin, Bourdin.

Pin-l'Emaguy. Mmes de Chaillot marquise de Carieul, Péquignot, Talpain.

Chenebier. Mmes Rué (Jacques), Bonhotal, Stiquel.

Fontaine-les-Luxeuil. Mmes Marquiset, Robert, Girardot.

Héricourt. Mmes Bretignier, Lods, Nardin, Lardier, Bouvier, Marion.

Lure. Mme Mourgue, Mlles Martelet (Annette), Guigon (Victorine-Caroline).

Jussey. Mmes de Boret, Duvelin, Levain.

Montbozon. Mmes la comtesse de Nattes, Goillot, Pertusier, Gaudard.

Vesoul. Mmes veuve Bobilier, Fachard, Guyon.

VENDÉE. — 6 comités.

Napoléon-Vendée. Mmes de La Brière, comtesse de Mornac, Boby de La Chapelle, Aubin, Alasaunière, Bigeu, Bouchet, Badenier-Lamothe, Gouron-Boisvert, Guyonnet, de Lepine, Chotard, du Cluthier, Douchin, Delaville, Deszille, Deleuze, Dalton, Fournaise, Foucault, Hardouin, Hauriot, Leplat, veuve de La Hautière, veuve Mourain, Mestayer, Moreau, Marlet, Moriette, Montlahue, de Montalembert, Périer, Pélizatti, Prévot, Roullin, de Vasson.

Fontenay. Mmes Brisson (Armand), Palliot (Frédéric), Boncenne, Mlle Laval (Emma), Mmes Reynier, de Rochebrune, de La Rocque-Latour, Blampain, Chabot de Pêchebrun, Perreau (Léon), Vinet, Mailhard de La Couture, Vallette, Espierre, Admirault, Daniel-Lacombe, Mlle de Montbail, Mmes Gaudrieau.

Les Sables. Mmes Lonzouille-Lacallottière, Veillon-Boismartin, Louineau-Béliard, Bouhier (Nicolas), Jolly, Belliard-Guiod, Mlle Regain, Mme Garnier, Mlle Baudrouet, Mmes Bertrand, Lefebre, Guinement.

Noirmoutier. Mmes Jacobsen (Auguste), veuve Guérin, veuve Viaud, veuve Pineau, Mlles Marionneau, Viaud.

Luçon. Mmes de La Boucherie du Guy, Raud jeune, Moreau aîné, Labbé aîné, Daviau, Mlle Bardin, Mmes Jarlot jeune, Martin aîné, Neullier jeune, veuve Beaussire, Gaudineau, Vignaud jeune.

La Gaubretière. Mmes Guimbretière, du Chillon, Nivelleau, Mlles de Joannis (Coralie), Bourgeois (Joséphine), Gazeau (Sophie).

T. II. — N° 2. NOVEMBRE 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 29 septembre 1855, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile des départements ci-après désignés, savoir :

AUBE.

Médaille d'argent. — Mme Frindeling, directrice d'asile, à Bar-sur-Aube.
Mention honorable. — Mme Hurlot, sœur Marcelin, directrice à Troyes.

CÔTE D'OR.

Médaille de bronze. — Mme Demensay, sœur Auguste, directrice à Arnay-le-Duc.

DEUX-SÈVRES.

Mention honorable. — Sœur Tribert, directrice à Châtillon-sur-Sèvres.

HAUTE-VIENNE.

Médaille d'argent. — Mme Mélat, sœur de la Sagesse, directrice à Dorat.
Médaille de bronze. — Mme Berthome, sœur de la Présentation, directrice à Saint-Yrieix.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLES D'ASILE.

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des secours sur les fonds de l'État ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Cize (Ain), acquisition, appropriation................ 1000 francs.
Laboisse (id.). acquisition, appropriation....... 1200

Saint-Germain-les-Paroisses (Ain), mobilier	163 francs.
Bussiares (Aisne), acquisition, appropriation	300
Pailharès (Ardèche), acquisition, appropriation	1000
Singly (Ardennes), construction	500
Camjac (Aveyron), mobilier	40
Saint-Ouen-des-Besaces (Calvados), construction	800
Fouras (Charente-Inférieure), installation, mobilier	200
Saint-Simon-de-Bordes (id.), mobilier	150
Eygurande-Gardedeuil (Dordogne), mobilier	140
Pont-de-Roide (Doubs), construction	3000
Barcugnan (Gers), construction	500
Faget-Abbatial (id.), mobilier	100
La Sauvetat (id.), construction	2000
Peyrusse-Vieille (id.), acquisition, appropriation	400
Villeneuve (Gironde), acquisition	500
Les Matelles (Hérault), acquisition, construction,	2000
Savas-Mepin (Isère), construction	1200
Veyssilieu (id.), construction	1500
Eclans (Jura), acquisition, appropriation	3000
Rotalier (id.), construction	1200
Rosières (Haute-Loire), mobilier	60
Tence (id.), mobilier	200
Saint-Mars-Coutais (Loire-Inférieure), construction	1500
Vienne-en-Val (Loiret), acquisition, construction	1000
Les Ulmes (Maine-et-Loire), construction	2000
Saint-Sauveur-Laudemont (id.), acquisition, construction	1000
Montebourg (Manche), mobilier	500
Saint-Georges (Meurthe), construction	500
Béchamp (Moselle), construction	1000
Santes (Nord), acquisition	2000
Plailly (Oise), construction	500
Vira (Pyrénées-Orientales), mobilier	30
Brignais (Rhône), acquisition, appropriation	2000
Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire), acquisition, appropriation	1500
Allenay (Somme), acquisition	200
Cordos (Tarn), entretien	200
Carpentras (Vaucluse), construction	1000
Melisey (Yonne), construction	2000
Neuvy-Santour (id.), acquisition	1500

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

COMITÉS LOCAUX DE PATRONAGE.

Quelque hésitation se révèle, çà et là, dans la marche des comités locaux de patronage. Au début de leurs charitables fonctions, un certain nombre de dames patronnesses paraissent ne pas se rendre un compte parfaitement net du caractère et de l'étendue

des attributions dont elles sont investies. Cette indécision, dans les premiers pas, n'a rien qui doive étonner. Il faut, en toutes choses, que l'expérience dirige la bonne volonté; et l'expérience, dans les œuvres même les plus modestes, doit être achetée au prix de quelques tâtonnements. Que les dames, dont le dévouement est acquis à l'institution des asiles, se gardent donc de s'effrayer ou de se décourager; peu de temps leur suffira pour mettre en harmonie les convenances administratives avec les inspirations de leur esprit et de leur cœur; et bientôt ce qui semble à quelques-unes d'entre elles peut-être une contrainte et un obstacle, leur apparaîtra, qu'elles n'en doutent pas, comme une règle salutaire et comme un indispensable secours.

Nous allons présenter sous forme de questions les principales difficultés auxquelles semble donner lieu l'application des règlements, et nous essayerons de les résoudre, en répondant à ces questions de la manière la plus simple.

I. — *Les membres des comités de patronage n'ont-ils pas à exercer tantôt une action collective, tantôt une action individuelle?*

Oui. — Le double caractère de cette action ressort, et des simples données du bon sens, et des termes mêmes des règlements. Par exemple : « Pourvoir au bon emploi des fonds alloués par la commune, le département ou l'Etat, veiller au maintien des méthodes » (décret du 21 mars, art. 15), voilà évidemment des attributions qui ne peuvent être exercées que par l'autorité de la personne morale qu'on appelle le comité de patronage. Ajoutons que l'action individuelle doit toujours elle-même être dirigée et réglée par la pensée collective : une dame patronnesse fait sa visite dans l'asile; elle assiste aux évolutions, aux petites leçons, aux repas, aux exercices du préau. Il est clair que pour apprécier si ces exercices, ces chants, ces marches et contre-marches sont convenablement distribués, et régulièrement combinés, elle consultera non pas de simples impressions personnelles, mais la pensée générale du comité, pensée qui trouve son impression dans le « Règlement fixant l'emploi du temps pour chaque jour de la semaine » (art. 28 du *Règlement intérieur*). S'il y a lieu de faire des observations sur un point quelconque du régime disciplinaire ou économique de l'asile, ces observations seront évidemment présentées dans l'esprit qui préside aux délibérations mensuelles du comité; toute autre manière d'agir introduirait dans les salles d'asile de chaque ressort la confusion des idées et l'anarchie des systèmes.

Il est inutile de remarquer que ce respect de la pensée commune laisse à l'action individuelle un large domaine d'initiative et d'indépendance, et que l'intelligente charité de chacune des dames patronnesses peut efficacement s'exercer sous les formes les plus diverses.

II. — *Les dames qui composent les comités nont pas fait d'étude*

technique pour la direction des asiles; comment peuvent-elles pratiquer l'inspection?

Il n'est pas nécessaire, hâtons-nous de le reconnaître, d'avoir étudié spécialement et *ad hoc* la méthode et les procédés en usage dans l'asile; on ne saurait demander une telle étude à toutes les dames qui veulent bien accepter la tâche de représenter les intérêts de l'institution dans les comités locaux; mais, ce point concédé, nous n'hésitons pas à le dire: celles des dames patronnesses qui attachent quelque prix à l'influence qu'elles ont mission d'exercer; qui sont résolues, selon les termes de la circulaire ministérielle (18 mai 1855), « à revendiquer une part sérieuse de responsabilité et d'action, » ne sauraient se dispenser de s'initier d'une manière sommaire à la connaissance de la méthode et à la conduite générale d'un asile, en visitant plusieurs établissements modèles. Est-il besoin d'ajouter que la lecture de quelques livres et recueils spéciaux complétera rapidement, pour des esprits habitués à saisir à demi-mot, le petit bagage de notions pratiques dont il importe essentiellement d'être muni?

On le sait d'ailleurs: le rôle des dames patronnesses n'est pas, tant s'en faut, un rôle d'inspection administrative et réglementaire. Assurément il faut qu'elles connaissent assez les procédés en usage et les règlements pour ne rien conseiller qui puisse être en opposition avec les principes sanctionnés par l'administration supérieure; mais en dehors des procédés techniques et des prescriptions légales, quelle vaste carrière ouverte au dévouement!

« Pour les dames qui ont compris leurs fonctions, disait une voix dont la mort a consacré l'autorité, pour celles qui suivent de près cette famille qu'elles ont adoptée, elles savent le bien qu'elles peuvent faire, les abus qu'elles préviennent, tout le stimulant, tout l'encouragement qu'elles apportent. La maîtresse se ranime en sentant sa bonne volonté aidée, ses efforts appréciés, et elle est fortifiée de tout l'appui qu'on trouve dans une communauté d'idées et de sentiments.

« Combien leur présence donne de joie et d'entrain à ces petits êtres qui sont heureux de les voir, de les entendre, de répondre à leurs questions! La visite des *dames* leur est une récompense, une douce distraction, un *changement de manière*, comme disait une charmante petite fille qui exprimait ainsi le besoin de variété si vif chez les enfants.

« Votre asile devînt-il communal, fût-il en conséquence visité de temps en temps par qui de droit, votre inspection et votre concours n'en seraient pas moins nécessaires. — L'autorité pourra bien constater que le local est convenable, qu'il règne de la discipline, que les enfants répondent à de certaines questions; mais tout cela n'est que l'extérieur de la salle d'asile. Qui veillera à ce que les soins physiques, les soins de propreté soient convenablement donnés? — Vous figurez-vous des hommes abordant ces mille détails de repas, de vêtements, de lavage, de récréations, dans lesquels

pas un d'eux ne sait ni ne veut entrer pour sa propre famille? Qui saura dire si le langage qu'on parle à ces petits enfants est proportionné à leur faiblesse? Qui saura voir s'ils sont heureux, s'ils sont aimés, sinon des mères de famille?

« Vous verrez comme l'influence habituelle des dames inspectrices est nécessaire pour contre-balancer la tendance de beaucoup de directrices à s'occuper d'instruction plus que d'éducation, de leçons étudiées plus que d'enseignements et d'entretiens familiers. C'est qu'il faut tout autrement appliquer son esprit, se donner soi-même, pour travailler du matin au soir à l'éducation de ces petits êtres, que pour faire l'école. Des avis, des conseils, des encouragements quotidiens peuvent seuls lutter contre cette tendance à la routine, qui amène peu à peu à se contenter d'un mécanisme sans vie et à croire tout devoir accompli lorsqu'on empêche le mal, sans chercher à faire le bien. »

III. — *Les dames patronnesses correspondent-elles individuellement avec le comité central des salles d'asile?*

Non. — La circulaire du 18 mai a prévenu toute difficulté à cet égard : « *Les présidents*, lisons-nous dans cette circulaire, transmettront, lorsqu'ils le jugeront utile, les résultats de leurs délibérations au comité central de Paris. » La correspondance avec le haut conseil des asiles ne doit évidemment avoir pour objet que des questions sur lesquelles un comité local tout entier, représenté par son président, croit devoir attirer l'attention de l'administration supérieure.

Telles sont les principales difficultés qui paraissent jusqu'à présent avoir été soulevées par des membres de comités locaux de plusieurs départements. Le temps résoudra les difficultés beaucoup mieux encore que nos explications, et l'expérience sera pour le zèle intelligent des dames patronnesses le meilleur et le plus sûr de tous les guides.

DÉVELOPPEMENT DES SALLES D'ASILE DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

Il n'existe aujourd'hui dans le département du Gers que sept salles d'asile, savoir : quatre dans l'arrondissement d'Auch, à Auch, à Pavie, à Saramon et à Vic-Fezensac ; deux dans l'arrondissement de Condom, à Condom et à Eauze, et une à Lectoure.

Certes, ce nombre est fort insuffisant; mais le zèle intelligent du préfet, M. P. Féart, garantit à l'institution d'heureux et prompts développements. Déjà toutes les communes importantes du département ont été mises en demeure de créer des salles d'asile.—Dans

la dernière session du conseil général, M. le préfet a témoigné hautement de ses sympathies pour cette œuvre fondamentale. Nous sommes heureux de pouvoir citer ici ses paroles :

« Les salles d'asile, vous le savez, messieurs, ont été placées sous la haute protection de S. M. l'Impératrice.

« J'ai continué avec d'autant plus de soins à me préoccuper de ce service.

« J'ai décidé, par ces motifs, que toutes les fois qu'il y aura lieu de construire une maison d'école, les communes intéressées seront mises en demeure d'affecter, autant que possible, une partie de la nouvelle construction à une salle d'asile.

« Je donnerai aux communes qui me seconderont dans l'exécution de ce projet toutes les primes d'encouragement dont je pourrai disposer.

« J'espère également qu'il ne me sera pas impossible d'obtenir du gouvernement, par ce même moyen, des subventions qui pourront suppléer à l'insuffisance trop grande des ressources communales disponibles pour des intérêts de cette nature.

« J'ai déjà réparti, cette année, et dans ce même but, le crédit que vous aviez mis à ma disposition.

« Le département du Gers, à l'aide de cette combinaison, me paraît pouvoir se mettre en mesure de bénéficier plus promptement et d'une manière plus complète de la haute et généreuse protection accordée aux établissements de cette nature par S. M. l'Impératrice.

« J'ai, d'ailleurs, invité MM. les inspecteurs d'arrondissement à faire une tournée spéciale dans toutes les communes du département, à l'effet d'aviser aux moyens de multiplier ces utiles établissements.

« Cette tournée spéciale a déjà produit de bons résultats.

« Plusieurs chefs-lieux du canton s'occupent, en ce moment, de fonder des salles d'asile [1].

« Des dispositions, à cet effet, viennent également d'être prises dans diverses communes rurales.

« Ces dispositions, j'en ai l'assurance, nous permettront d'augmenter dans un court délai et de la manière la plus opportune le nombre des salles d'asile du département.

« Je compte particulièrement, à cet effet, sur le zèle et le dévouement des ecclésiastiques et des dames qui ont bien voulu nous venir en aide pour doter ce pays de ces précieux établissements et répondre ainsi à la haute sollicitude de S. M. l'Impératrice.

« Je crois devoir, d'ailleurs, faire mention ici d'un fait qui nous paraît justifier encore nos espérances.

« Les dons volontaires ont suppléé sur plusieurs points du dé-

1. Eauze, Nogaro, Estang, Mauvezin, Fleurance, Samatan, Simorre, Mirande, Aignan, Marciac, Masseube. Baisoues, Plaisance, Riscle, Miélan.

partement à l'insuffisance des ressources communales pour la fondation de salles d'asile[1].

« Je crois m'être mis en mesure par ces divers moyens, messieurs, de vous prouver d'année en année que l'instruction primaire est appelée à exercer la plus salutaire influence sur la moralité publique. »

M. le préfet a fait suivre cette sorte de profession de foi en faveur des salles d'asile d'excellentes réflexions sur le principe et sur le but de l'instruction primaire en général, réflexions que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici dans leur ensemble.

« Le développement simultané de la moralité et de l'intelligence, a dit M. Féart, est le principe du caractère qui, dans notre société, est assurément pour tous les enfants, comme pour tous les hommes, une des meilleures garanties de la persévérance dans la vertu et dans le travail.

« Il faut donc cultiver l'intelligence des populations.

« Il le faut pour qu'elles travaillent mieux et se créent plus facilement une aisance restreinte.

« Il le faut surtout, dans notre conviction, pour faciliter la naissance et le développement du caractère qui, pour les individus, est souvent le seul obstacle insurmontable que rencontrent les passions, et, pour les peuples, la base principale de toute sécurité et de toute civilisation.

« L'institution de l'instruction primaire et même ses progrès, à tous ces titres, sont indispensables.

« Cette institution a pour mission, en effet, de garantir, particulièrement dans les campagnes, et pour les filles comme pour les garçons, la moralité par le développement de l'intelligence, et l'intelligence et la moralité par l'élévation du caractère.

« L'élévation du caractère étant, d'ailleurs, un des meilleurs moyens de développer la moralité et l'intelligence, il est évidemment impossible de contester la grande importance de l'instruction primaire, à moins de soutenir que dans l'abrutissement de l'esprit il y a plus de garantie pour la moralité.

« Ce serait méconnaître trop profondément, messieurs, les conditions sociales qui nous ont été faites par le christianisme et même par nos dernières révolutions politiques.

« Il y a aujourd'hui dans le développement de l'intelligence des garanties indispensables pour la moralité.

« Il y a également nécessité d'opposer aux dangers qui menacent la moralité, non plus seulement l'intelligence qui peut les prévenir ou les éviter, mais le caractère qui peut y résister.

« Nous ne craignons pas le mouvement des esprits pour l'ordre public.

« Nous désirons le développement des intelligences et des caractères pour l'affermissement de la moralité publique.

1. Je citerai particulièrement les demoiselles de Goujon, qui ont donné une valeur de 90 000 fr. pour la création d'un hospice et d'une salle d'asile.

« Nous désirons ce développement dans la sphère administrative et gouvernementale.

« Nous le désirons dans la sphère de la famille.

« Nous croyons qu'il est juste que ce développement soit mis, autant que possible, à la portée de tous sans exception.

« Nous croyons même, nous l'avons déjà dit, qu'il en peut être ainsi sans aucun danger. »

SALLE D'ASILE ET GARDERIE[1],

(Suite.)

Le bon curé se recueillit un instant et parla ainsi :

Le père du grand-père de Mlle Delphine.... ne vous effrayez pas, monsieur l'inspecteur, de me voir remonter si haut; je ne me promets pas moins d'être bref. Je dois vous parler de faits auxquels Delphine a souvent réfléchi, qui ont influé sur la direction de son esprit et sur son caractère, comme ils ont influé sur son sort. Donc, le père de son grand-père était un paysan, mais un paysan riche, qui avait été donné pour compagnon de jeux à notre vieux marquis pendant sa première jeunesse, et qui ne prétendit ensuite à rien moins qu'à se faire une fortune égale à celle de son ancien condisciple. Sylvain B. était le garçon le plus actif, le plus persévérant, le plus ardent à la spéculation qu'on eût jamais vu dans notre paroisse. A vingt ans, il s'était fait maître absolu chez son père en mettant la main à tout et en prenant l'initiative en toutes choses; à trente ans, il avait acheté et revendu une vingtaine de propriétés, et se trouvait avoir ajouté à son patrimoine six domaines considérables, avec cette belle usine que M. le marquis maudit tous les jours. Sylvain avait créé cette usine dans le but d'utiliser les bâtiments de notre ancienne abbaye de P., que, dans un temps néfaste, il avait su se faire adjuger pour une somme à peine égale au vingtième de leur valeur. Il s'était dès lors promis, dit-on, de voir son fils puissant et brillant seigneur. Il ne dormait pas; ni trêve ni repos; il était partout, il tirait parti de tout, il savait tout ce que les habiles peuvent désirer savoir, excepté deux choses pourtant : d'abord que de grands biens ne suffisent pas pour assurer le bonheur d'une famille; ensuite qu'il faut plus de sagesse, plus d'esprit de conduite pour conserver une fortune acquise qu'il n'a fallu d'activité pour l'acquérir. Sa jeune femme, personne excellente et fort bien élevée, lui parut absolument incapable et même ridicule, parce qu'elle ne savait pas se préoccuper toujours de ce qui le passionnait incessamment, lui dont toutes les pensées étaient des spéculations; la pauvre dame s'en vit à peu près délaissée; elle n'eut d'autre satisfaction que d'obtenir qu'il lui abandonnât du moins l'éducation de son fils; or, qu'ar-

1. Voy. les numéros 9 et 10 du Ier volume.

rive-t-il ordinairement en pareille circonstance? la mère ne vit plus que pour son enfant, et le lui laisse voir; elle tremble pour lui, et croit bien faire de tout sacrifier à ses fantaisies; une tendresse exagérée dans ses effets dégénère en périlleuse faiblesse; les caprices de l'enfant deviennent des lois; à force de le mal aimer, on le perd!

— Genre de folie assez commune dans nos villes! interrompit l'inspecteur.

— Aussi féconde en malheurs que l'incurie forcée des mères pauvres, reprit le prêtre. Et je suis prêt à dire avec vous, monsieur, que des asiles, ou si vous voulez, des écoles maternelles établies spécialement pour certains enfants riches, leur seraient infiniment utiles. »

Le fils de Sylvain se nommait Gustave.

Gustave ne voulut rester dans aucune école; et, avant qu'il eût cessé d'être un tout jeune homme, il eut des vices, des passions funestes, dont sa mère réussit tant bien que mal à cacher les effets. Il n'était déjà plus qu'un paresseux et qu'un libertin, quand on décida qu'il fallait le marier. Il n'avait pas vingt-trois ans! — Le jeune homme était riche : des parents s'estimèrent heureux de lui donner leur fille, jeune personne agréable, et pourvue elle-même d'une fortune suffisante. « Il va se trouver entouré de tant d'éléments de bonheur, pensa la famille de la jeune fille, qu'il lui sera impossible de ne pas revenir à une vie sage. » Raisonnement qui témoigne d'un triste aveuglement, et surtout d'un abandon lamentable des principes qui doivent guider un père et une mère en de si graves circonstances! On joue le bonheur d'une jeune fille sur une carte tirée à la loterie : cela se voit tous les jours!

Peu de temps après ce mariage, Mme Sylvain B. mourut; elle s'éteignit, usée par les angoisses que lui causait l'inconduite de son fils et par l'indifférence de plus en plus cynique de ce fils à son égard. La même année, M. Sylvain B. prit une fluxion de poitrine dans un voyage dont le but était la conclusion d'une affaire avantageuse. La maladie l'emporta. Il mourut victime de sa passion pour le gain, comme sa femme était morte victime de sa faiblesse à l'égard de son fils. Pauvres humains! nous sommes tués par ce que nous nous prenons à trop aimer, quand l'amour de Dieu ne vient pas rétablir l'ordre et l'équilibre dans nos sentiments!

Remplacer l'infatigable Sylvain, dans l'administration d'une propriété considérable et d'une usine qui n'occupait pas moins de quatre-vingts ouvriers, ce n'était pas tâche facile. Gustave n'imagina rien de mieux que de se donner deux hommes d'affaires; il trouva commode de leur supposer toutes les qualités désirables et continua sa vie de plaisirs. Aussi, cinq ans après, le passif de sa maison s'élevait-il à plus des deux tiers de son avoir : ses créanciers allaient le faire déclarer en faillite, quand sa jeune femme, qui s'était résignée jusque-là, prit tout à coup une grande résolution. Elle avait un enfant; pour sauver l'honneur

du nom que portait son fils, elle engagea sa dot et prit en main la gestion des affaires.

Heureuse, Mme Gustave n'eût été probablement qu'une femme médiocre; malheureuse, elle se montra vraiment supérieure; elle étonna chacun par son intelligence et son énergie; quant à son fils, comme feu sa belle-mère, elle concentra sur lui toutes ses affections, mais elle l'aima sans faiblesse. Avec elle, Clément B., le père de Delphine, eut à sentir, dès son bas âge, que rien ne s'obtient sans effort; il apprit à obéir; il dut s'habituer au travail, et peu à peu, sous l'inspiration de sa mère, il conçut la noble ambition de monter par le labeur et par la science au rang où il se croyait le droit de parvenir.

Peut-être, dans ses illusions maternelles, Mme Gustave avait-elle présumé des forces de son fils. Ses conseils en avaient fait un noble cœur, un travailleur persévérant; mais pouvaient-ils lui donner une capacité en rapport avec le but qu'elle avait placé devant ses yeux?

Clément B. étudiait la médecine, quand il fut tout à coup rappelé par sa mère : elle avait elle-même trop espéré en se flattant de refaire sa fortune; les difficultés furent plus fortes que son énergie; elle tomba malade; son fils arriva pour la voir mourir, pour retrouver son père frappé d'idiotisme, et pour assister à la saisie de toutes ses propriétés. Ces propriétés, dont la valeur réelle dépassait de beaucoup le chiffre du passif, laissèrent un déficit de vingt mille francs, quand elles eurent été vendues à la barre du tribunal. Que faire? Il n'était encore qu'officier de santé. Devait-il céder aux instances des habitants de notre petite ville qui l'engageaient à rester parmi nous? Fallait-il s'enfouir à jamais dans une campagne, lui qui rêvait de devenir un des princes de la science? Il s'y décida pour son père : c'était, je vous l'ai dit, un noble cœur.

Au bout de deux ans, sa clientèle était assez bonne, mais la passion de la science abstraite le disputait à la pratique. Il se prit à composer un traité, et il laissa ses confrères de la ville voisine gagner du terrain dans le rayon de ses tournées; il pouvait néanmoins prétendre à un mariage très-avantageux, il eût obtenu la main de l'une de ses cousines, Mlle Louise B.; mais Mlle B. n'était qu'une bonne ménagère, une femme ordinaire à tous égards. Égaré par des idées quelque peu prétentieuses, Clément avait porté ses vues ailleurs. Il épousa la fille d'un officier retraité, venu dans notre vallée pour y vivre à moins de frais, une jeune fille élevée à Saint-Denis, richement douée quant à l'esprit, quant aux manières, quant aux charmes de la physionomie, mais absolument pauvre, absolument ignorante dans l'art de tenir un ménage à la campagne. « Il épouse la misère, dirent les paysans. » Ils disaient vrai. Ainsi le père de Clément s'était perdu parce qu'il avait été mal élevé par une excellente mère, et Clément manqua d'être heureux parce que sa mère aussi, femme éminemment in-

telligente, lui avait donné des espérances exagérées et des idées fausses.

Clément B. eut bientôt un fils, puis une fille ; il lui fallait prélever chaque année sur ses gains une somme considérable pour l'amortissement de la dette dont il avait accepté l'héritage; plus tard, il lui fallut, en outre, subvenir aux frais d'études de son fils à qui il voulait absolument donner une éducation libérale ; il régna donc nécessairement dans son ménage une grande gêne, une gêne douloureuse, car elle y existait en même temps qu'une certaine élégance de mœurs.

Delphine (c'était le nom de la jeune fille) sentit de bonne heure que ses parents étaient malheureux; de bonne heure aussi elle devina l'inhabilité de sa mère aux choses de l'économie domestique, et tout aussitôt elle se prit à projeter de se rendre capable de lui venir en aide. Mais ce qui donna une grande énergie à cette résolution, c'est qu'à l'époque où elle fréquenta mon catéchisme, le sentiment religieux jeta dans son cœur de profondes racines. Vous l'avez vu, monsieur ; jusqu'alors, dans cette famille, des considérations humaines avaient été l'essence de la sagesse de chacun, et chacun ne réussit qu'à amasser des malheurs sur sa tête. Delphine se proposa tout simplement de soulager ses parents, de se rendre utile le plus possible, de faire en tout son devoir pour plaire à Dieu, et je lui ai toujours vu l'air heureux. Cependant elle s'imposait les plus rudes fatigues. Dès l'âge de quatorze ans, elle épargnait l'emploi d'une ouvrière et trouvait, en même temps, le moyen d'apprendre ce qui s'enseigne dans les pensionnats : c'était son père qu'elle forçait le soir à lui donner une leçon de grammaire ou d'histoire naturelle ; c'était sa mère qu'elle arrachait à ses tristes préoccupations pour l'entraîner à son piano ; quelquefois c'était moi qui l'aidais à résoudre une question d'arithmétique.

Il y a deux ans, il me sembla voir M. et Mme Clément moins soucieux. Les efforts de Delphine paraissaient avoir ramené quelque gaieté, quelque aisance dans la maison. « Voici ma dette éteinte, me disait le père; dans quelques mois mon fils sera docteur; lui et moi nous gagnerons bientôt la dot de sa sœur. Je recommence à espérer. »

Et moi, je me réjouissais aussi, me persuadant qu'il échappait enfin à la fatale influence des erreurs de son éducation. Mais en ce temps-là même, une fièvre épidémique éclata dans plusieurs villes des départements de l'Est; le nombre des malades devint si grand qu'on y appela des élèves de la Faculté de médecine de Paris. Pour le fils de M. Clément, c'était une occasion de se faire bien noter et d'enrichir d'observations nouvelles le traité de son père ; il s'empressa de se rendre là où la maladie sévissait le plus fort. Y arriva-t-il affaibli déjà par le travail ? S'exposa-t-il trop hardiment ? Je ne sais; mais il fut atteint et emporté par l'épidémie. Ce fut un coup que M. Clément n'eut pas la force de supporter ; le

pauvre homme tomba dans une espèce de stupeur dont aucun remède ne put le faire sortir, et il mourut trois mois après.

Les trois mois que dura la maladie de M. Clément devaient plus que suffire pour épuiser toutes les ressources de sa maison. La plus grande partie du linge, du mobilier, des vêtements même avaient été secrètement vendus; en se trouvant seules, Delphine et sa mère se trouvèrent aussi dans un dénûment complet. Mais le courage de la fille a su raviver celui de la mère. Depuis cette époque, elles travaillent, elles confectionnent des ouvrages de lingerie, et parviennent à gagner ensemble de neuf à dix francs par semaine.

Vous connaissez maintenant tout le passé de ma protégée. Eh bien! supposez, monsieur, que tout ce que je viens de vous dire, elle vous l'ait dit elle-même, sauf ce qui la concerne personnellement, et vous aurez de plus une idée exacte de sa manière de penser. Assurément, si elle devait être un jour mère de famille, elle ne tomberait ni dans les erreurs de son aïeule, ni dans celles de sa grand'mère; elle saurait faire de l'amour et de la crainte de Dieu son premier moyen d'éducation; mais elle s'est résignée à se dévouer exclusivement à sa mère. Dites-le-moi maintenant: pour diriger une salle d'asile, lui souhaiteriez-vous un autre passé, d'autres dispositions?

— J'espère d'elle tout ce que vous en espérez vous-même. Nous sommes d'accord en tous points.

— Ah! monsieur, plusieurs fois déjà, j'ai rencontré, en proie à la misère, des orphelines issues de familles dont le chef avait eu pour toute fortune des fonctions publiques ou une profession qui supposait les habitudes des classes riches; eh bien! chaque fois je me suis demandé s'il ne serait pas bon que l'autorité admît de préférence à toutes autres de telles jeunes filles comme élèves-maîtresses dans nos écoles normales et dans nos asiles modèles.

Vous ne doutez plus déjà, je suis sûr, que M. le maire et nos conseillers municipaux n'acceptent volontiers Mlle Delphine?

— J'espère même que M. le marquis ne verra pas sans une espèce de satisfaction la petite-fille du fondateur de l'usine se vouer à l'éducation des enfants de ceux qu'il croit que l'usine a faits misérables.

— Et qu'alors il se pourrait qu'il nous vînt en aide; pour le moment, occupons-nous de décider M. le maire. »

Le maire venait d'achever la lecture de l'*Histoire d'une salle d'asile;* ce petit livre lui avait révélé l'institution; et ce fut avec enthousiasme qu'il accepta la combinaison proposée par le curé et par l'inspecteur.

Deux mois après, le conseil municipal avait adopté les mêmes idées. Avec l'assentiment de Mlle Brigitte et de Mlle Delphine B., il avait arrêté à l'unanimité que cette dernière serait adjointe à Mlle Brigitte pour diriger l'asile communal; que, dans le cas où la gardeuse serait obligée de prendre un repos nécessaire (ce

dont elle seule serait juge) ou viendrait à mourir, Mlle Delphine resterait seule chargée de la direction de l'établissement; qu'un traitement fixe de 365 fr. était assuré à Mlle Brigitte et lui serait continué, lors même que ses infirmités lui feraient cesser ses fonctions; que Mlle Delphine recevrait un traitement de 200 fr. seulement, mais qu'elle percevrait la rétribution scolaire entière (laquelle rétribution, d'après les probabilités, devait un jour s'élever à 570 fr. par an; car l'asile pouvait compter sur 80 enfants, dont 20 gratuits et 60 payants à raison de 50 centimes par mois).

Ainsi la *garderie* entrait en pleine voie de transformation. Le maire, complétement conquis aux idées que représentaient si bien un pasteur intelligent et une jeune femme dévouée, n'avait plus qu'un désir : que l'ancienne garderie n'eût bientôt plus rien à envier aux *salles d'asile* des villes voisines. Mlle Delphine déployait à la fois l'intelligence d'une directrice et le dévouement d'une sœur de charité.

A quelques mois de là, l'inspecteur reçut de la jeune adjointe une longue lettre, dans laquelle elle exposait ce que les décisions du conseil municipal, mises à exécution, lui semblaient présenter d'inconvénients ou d'avantages; quel ordre et quels exercices elle avait introduits dans la garderie, pour suppléer à l'absence du mobilier; enfin ce qu'elle se proposait de faire encore pour la régénération complète de l'établissement.

Voici cette lettre :

(La suite au prochain numéro.)

F. Lecointe,
Inspecteur de l'instruction primaire.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
ET DÉDUCATION.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉDUCATION DANS LES JARDINS D'ENFANTS, PAR FR. FROEBEL.

2e article.

Voici un petit cercle de bambins. Ils regardent avec la plus grande attention trois solides mis en mouvement par des baguettes.

C'est un cube, un cylindre et une boule en bois.

Pour faciliter la comparaison entre les objets, seul moyen de les comprendre, Froebel donne toujours deux opposés, deux contrastes : ici le cube et là la boule. Le premier représente la *variété*, surfaces, bords, angles, et le repos (puisqu'il ne roule pas). Le second représente l'*unité*, il est partout le même, et le mouvement.

Si entre ces deux opposés, on place un objet intermédiaire (ici c'est le cylindre), l'enfant s'aperçoit que celui-ci réunit quelques propriétés des deux autres : le cylindre a deux côtés en surfaces, comme le cube; il est rond, comme la boule.

On passe une baguette d'abord par les surfaces du cube, puis par les angles et les bords; on le fait ensuite tourner sur lui-même. L'enfant voit ainsi le cylindre, le cercle et le double cône, les trois formes fondamentales de la cristallisation.

Le cylindre, en tournant sur lui-même, reproduit la boule et d'autres solides, montrant, comme le cube, que le *suivant* est toujours contenu dans le *précédent.*

Le chant explique tout ce que les solides font voir à l'enfant. Par exemple, le cube dit : « Vois comme je m'allonge quand tu me tiens par mes angles; » et la boule : « Tu me tourneras tant que tu voudras, toujours balle tu me verras. »

L'enfant d'ailleurs ne peut et ne doit pas comprendre le sens abstrait de ces choses, il en reçoit l'impression; à son âge, il ne peut se développer qu'ainsi.

Lui donnant une série *progressive* de formes, de couleurs, de sons, de mouvements, de grandeurs, etc., il reçoit l'impression du développement général d'après la loi fixe et logique qui enchaîne, qui unit tous les objets de la création. Cette loi répond à l'organisation morale de son être, et le prépare à vraiment apprendre plus tard, ayant reçu en quelque sorte, par des choses simples et primitives, un point de comparaison qui lui permet de juger et de saisir les composées.

Cette méthode d'instruire l'enfant par des jeux lui cause beaucoup moins de fatigue et d'ennui, que si on lui donne une multitude de jouets compliqués, qu'il a de la peine à distinguer, à comparer, et il est toujours instinctivement porté à le faire.

Jouant avec lui d'une manière raisonnable et avec un *but*, on fait vraiment son éducation. Empêcher autant que possible que la paresse ne s'empare de lui, que l'ennui ne le gagne, c'est agir *moralement* sur lui. Développer le cœur par l'amour maternel, lui faire prendre de bonnes habitudes, voilà toute l'éducation des premières années.

Nous voyons encore quelques tout petits enfants, que les bonnes font dessiner sur du sable fin, placé devant eux; elles conduisent leurs doigts et les aident à tracer des cercles, des triangles, des maisonnettes, des arbres.

Le dessin, langue primitive de l'homme, ainsi exécuté ; les *mathématiques naturelles* qui font ressortir la grandeur, la forme des objets, tels sont, d'après Froebel, les jeux qui répondent aux premiers besoins de l'âme enfantine. Le dessin fournit à l'âme des signes visibles pour reproduire ses impressions; le chant donne de la vie aux sentiments; les mathématiques satisfont l'intelligence en démontrant les lois fondamentales de la nature.

Tous ces enfants ont l'air fort occupés de leurs jeux; l'expression

contente et heureuse qui anime leur figure, prouve que ces occupations leur conviennent.

Si les mères savaient combien ces petits êtres peuvent déjà souffrir de l'ennui et du manque de secours pour se développer, si elles savaient qu'un jeu bien dirigé aurait pour eux l'effet du soleil sur les plantes, elles profiteraient des conseils de Froebel. Les avantages des crèches et des salles d'asile seraient doublés si on y introduisait l'usage de ces jeux.

Il faut encore faire mention des *jeux gymnastiques* destinés à développer les mains et les doigts.

Les mouvements de l'enfant prouvent qu'il veut se servir de ses mains, il les promène sur tout ce qu'il peut saisir.

Instinctivement, les mères ont trouvé, pour exercer les membres, différents jeux qu'on retrouve dans tous les pays.

Mais ces jeux employés, soit au sein des familles, soit dans les salles d'asile, sont trop peu méthodiques pour atteindre vraiment leur but. La première élasticité des mains se perd plutôt qu'elle n'est développée; et la dextérité, la vigueur des muscles qu'on pourrait facilement augmenter pendant les six premières années, doivent se produire plus tard toujours d'une manière imparfaite, bien qu'on y emploie beaucoup de temps.

Froebel a pour les enfants, dès leur première année, une série de petits jeux qui les amusent, les instruisent, exercent les différents muscles, délient les doigts et donnent aux mains une adresse étonnante. Il les indique dans son livre au moyen d'images et de chansons.

On nous appelle pour visiter l'endroit où vont maintenant travailler les enfants que nous avons vus dans leurs petits jardins.

Nous entrons par un vestibule qui sert de garde-robe, dans une salle bien aérée dont les murs sont entourés de larges armoires vitrées qui contiennent plusieurs boîtes des *six dons* de Froebel, des ouvrages faits par les enfants, des matériaux à leur usage, des collections de minéraux, plantes et mousses séchées, d'insectes, d'oiseaux et d'animaux empaillés.

Les murs de la salle où travaillent les jeunes enfants sont ornés de figures représentant des travaux d'agriculture, de jardinage, de ménage, différents métiers, etc. Sur le mur qui fait face à la porte, on voit deux gravures : l'enfant Jésus avec sa mère, et Jésus bénissant les enfants. Ils ne peuvent encore imiter l'homme adulte; ils peuvent déjà comprendre le modèle que Dieu leur donna.

On le leur montre comme l'enfant idéal ou divin, en leur racontant sa vie, en donnant ses vertus pour exemple, en opposant à toutes les fautes qu'ils commettent, ce petit enfant Jésus, qui n'était jamais désobéissant avec sa mère, jamais ingrat, etc.

Les tout petits de deux à quatre ans ont chacun devant soi un cube divisé en huit cubes semblables; c'est le *troisième don* de Froebel.

Le second don a fait déjà parfaitement comprendre à l'enfant le

cube comme solide; il sert donc maintenant de *chose connue* pour arriver *à l'inconnu.*

Ce principe, dont on reconnaît partout l'importance, est bien rarement appliqué dans les écoles. La plupart des élèves n'ont aucune chose vraiment connue.

Une jeune personne qui se destine à l'enseignement est assise en tête de la table, elle montre aux enfants les divisions du cube, ils l'imitent et chantent comme elle en faisant les opérations indiquées.

Elle présente le cube entier, et chante : « un entier, » donnant aux notes la durée d'une longue; puis partage le cube horizontalement en deux : « deux moitiés, » et continue ainsi les divisions verticales et perpendiculaires, afin que l'enfant voie les divisions dans les trois sens. On recommence ensuite en faisant les quarts et les huitièmes, notant toujours le chant d'après les mesures indiquées par les divisions.

De cette manière, les enfants apprennent facilement cette opération, si difficile pour eux quand on veut plus tard la leur faire comprendre au moyen des chiffres, et dans l'étude de la musique.

On fait ensuite de petits bâtiments avec les huit cubes, passant par toutes les formes, sans jamais détruire la précédente. C'est la règle ici de ne jamais détruire, mais de construire.

Le grand développement du sens de la *destruction* dans notre génération peut compter pour une de ses causes la *destruction* première des joujoux.

D'où vient donc que tous les enfants, même les plus calmes, les plus doux, aiment à briser leurs joujoux? Ce n'est évidemment pas pour le seul bonheur de détruire; ils cèdent à leur penchant inné, qui est de construire et de *transformer.*

Transformer la matière pour l'étudier et la comprendre, voilà la tâche de l'homme dans la vie matérielle; dès sa naissance, il en a le germe en lui.

Les enfants peuvent très-rarement transformer les joujoux qu'on leur donne. Ils les brisent pour connaître leur construction et pour *exercer leur activité* en les reconstruisant. N'y parvenant pas, l'instinct de la construction, de la combinaison ne se développe point; ils n'apprennent pas à connaître les choses à fond.

C'est en recomposant les objets qui les entourent, qu'ils arrivent à vraiment les comprendre. Les matériaux donnés par Froebel les obligent à concentrer leur attention pour atteindre *un but :* trouver et construire une chose quelconque.

Quand les enfants savent former des figures, on les laisse en inventer librement. On leur fait raconter ce qu'ils ont pensé en fabriquant tel objet; on compose des histoires, qui lient les différentes formes d'architecture, par des événements fort simples. En peu de temps, les enfants gagnent ainsi une grande facilité à s'exprimer, ce qui les amuse beaucoup.

Il est impossible de démontrer exactement comment les huit cubes servent à faire une quantité de figures si variées.

En plaçant les cubes de différentes manières, mettant surface contre surface, angle contre angle, et surface contre angle, les enfants ont trouvé trois cents figures régulières, se développant d'une forme fondamentale.

On nous montre ces figures collées en papier blanc sur du carton bleu; c'est une récompense pour les enfants, de fixer ainsi les figures trouvées par eux.

Froebel divise ces figures en trois classes : il nomme *formes mathématiques* celles qui se rapportent à la grandeur ou au nombre; *formes artistiques* celles qui sont régulièrement construites et répondent au sentiment du beau; *formes de la vie usuelle*, celles qui représentent des meubles, des édifices, etc. Les trois ordres de capacité de l'âme humaine sont ainsi mis en jeu.

L'instinct de construction des enfants a fait depuis longtemps adopter les boîtes d'architecture comme le joujou le plus utile, mais on n'avait pas encore une bonne méthode qui montrât tout le profit qu'on en peut tirer pour le développement intellectuel et artistique.

Nous voyons devant une seconde table des enfants occupés avec le *quatrième don*, le cube divisé en huit plans égaux, ce qui donne une nouvelle série de formes.

A ces deux boîtes s'en rattachent deux autres plus grandes (le cinquième et le sixième don), dans l'une desquelles le cube est divisé deux fois suivant les trois directions indiquées au troisième don. Il produit ainsi vingt-sept cubes semblables, dont trois sont partagés en *moitiés* et trois en *quarts*. Cette combinaison donne, outre les éléments nécessaires pour construire de nombreuses figures, une méthode qui rend évidentes toutes les règles fondamentales de la géométrie.

Les enfants qui ont commencé d'après ce système répètent souvent ensuite, quand on leur enseigne les mathématiques : « Je sais très-bien cela; je l'ai déjà *joué* dans le jardin d'enfants. » Mais il faut voir l'*application* de ces moyens si ingénieusement inventés, pour se convaincre de tous les avantages qu'ils peuvent produire.

Dans l'autre boîte (le sixième don), le cube est divisé en vingt-sept plans, dont six sont encore partagés, trois en hauteur, trois en largeur, donnant ainsi des colonnes et des carrés.

On nous montre des lithographies; elles reproduisent des formes d'architecture trouvées par les enfants : ce sont celles qui représentent les plus jolis monuments, meubles, etc. Ces lithographies servent aux directrices qui ont ordinairement moins d'imagination que les enfants; mais elles ne les donnent pas aux élèves quand ils inventent avec facilité.

Sur de longues bandes de carton bleu, on a collé une immense variété d'arabesques, de rosaces, d'ouvrages de marqueterie, qui ont été composés par les enfants au moyen du cinquième don.

On développe ainsi non-seulement l'adresse et le goût, mais encore le sentiment du beau, les talents artistiques.

En observant les divers objets représentés par les enfants au moyen de ces boîtes d'architecture, on voit qu'ils y peignent leur caractère, leurs dispositions, leur goût. Un petit garçon bien doux, bien sérieux a construit une chapelle surmontée d'une croix, et s'amuse à imiter le tintement d'une cloche; un autre a élevé trois colonnes qu'il consacre aux *trois héros* dont il admire les hauts faits; une petite fille a bâti une cuisine, un four; d'autres ont fait un vaisseau, une cabane, un ermitage, des maisonnettes.

Regardons maintenant à quoi s'occupent les enfants d'une autre table. Au moyen de triangles en bois, ils forment des figures; à un dessin très-simple succède son opposé, puis deux intermédiaires, réunissant ensuite ces quatre figures en une seule.

Quand l'enfant s'est bien exercé avec les solides, on lui donne la surface du cube, des planchettes carrées et triangulaires, des rectangles, des angles aigus dont le nombre est doublé dans chaque boîte, allant ainsi de quatre à soixante-quatre pour faciliter les combinaisons de l'enfant qui, sur une figure donnée comme point de départ, doit en construire beaucoup d'autres, transformant la précédente sans jamais la détruire. L'enfant, de cette manière, apprend à saisir les objets dans leur ensemble comme dans leurs parties, et les yeux s'habituent à la symétrie des formes.

Les mathématiques sont aussi préparées avec une extrême facilité; elles développent chez l'enfant la faculté du raisonnement, et cela sans efforts, par la vue et la pratique, sans recourir aux démonstrations abstraites. Les formules scientifiques seront données plus tard à l'école, quand ces vérités auront été démontrées *activement* jusqu'à l'évidence.

Habitués à l'ordre, nos petits architectes remettent maintenant leurs cubes dans les boîtes, et prennent à la place des petits *brins* de bois, longs comme des allumettes, qui sont la surface d'un cube coupé en lignes droites, aussi les appelle-t-on *lignes mobiles*.

La directrice donne un de ces *brins* à chaque enfant; ils le tiennent verticalement et prennent différents objets auxquels ils ressemblent : un crayon, une aiguille, un bâton, etc. Avec un second *brin*, on leur fait dresser une ligne perpendiculaire à la première. Avec deux autres, on leur fait ajouter des lignes obliques. On forme ensuite des lettres majuscules, et chaque enfant écrit son nom de cette manière. C'est le premier exercice d'écriture et de lecture.

La méthode employée aujourd'hui, qui consiste à montrer les lettres sur un tableau, ne réussit point à fixer l'attention des plus jeunes enfants, parce qu'ils ne peuvent pas s'intéresser à ces signes qui ne signifient rien pour eux; et comme leur œil n'est point encore habitué à ces formes, il les distinguent difficilement. Ils se contentent donc de répéter machinalement ce que disent d'autres enfants plus âgés, et restent ainsi oisifs et ennuyés. On voit cela dans toutes les salles d'asile : les petits sont presque tou-

jours occupés à chiffonner leurs blouses, à jouer avec le premier objet venu.

Les pauvres enfants sont bien souvent réprimandés quand ils s'amusent avec quelque bout de papier ou quelque morceau de chiffon, les pliant, les repliant en tous sens, guidés par l'instinct qui les pousse à faire usage de leurs mains.

On ne porte pas assez d'attention à ces faits, dont les conséquences sont fort graves.

L'enfant, se voyant puni pour une action qu'il a faite d'après une loi de sa nature, d'après une loi innée de l'activité, ne saura plus discerner clairement le bien d'avec le mal. A cet âge, on fausse bien facilement la *conscience*, qui est encore un *instinct*, mais un instinct tout spécial. Il existe peut-être peu d'hommes dont la conscience n'ait pas été faussée par l'éducation ; et c'est dans les premières années que les suites de ce fait sont le plus nuisibles.

Dès que l'enfant est occupé *manuellement*, son attention est fixée. C'est là le point important, acquérir de l'adresse n'étant encore pour lui qu'un avantage secondaire.

On nous montre encore la méthode employée pour faire avec les *brins* toutes les opérations arithmétiques. Pestalozzi se servait de boules ; c'est la seule différence entre les deux systèmes. On apprend les *fractions* en cassant les *brins* en plusieurs morceaux.

Il n'est permis de *briser* que dans ce cas.

Avec leurs *brins*, les enfants font ensuite des figures, des meubles, des maisons, des arabesques, etc., d'abord chacun séparément, puis réunis : chaque enfant pose à son tour deux brins, concourant ainsi à la formation d'une figure non convenue.

Les petits, pour ne pas rester assis trop longtemps, s'en vont deux à deux, en chantant, faire des courses dans le jardin. Pendant ce temps, les petites filles préparent des couronnes de fleurs destinées aux enfants qui ont atteint le but les premiers.

Voyons maintenant à quoi s'occupent les plus âgés.

(*La suite prochainement.*)

Baronne DE MARENHOLTZ.
(De Hanovre).

HISTOIRES RACONTÉES AUX ENFANTS.

LES ALLUMETTES CHIMIQUES.

Il ne suffit pas, mes chers enfants, d'aimer son père et sa mère, et de leur obéir quand ils sont avec nous ; il faut encore leur obéir quand ils n'y sont pas : c'est-à-dire faire ce qu'il nous ont recommandé, et ne jamais faire ce qu'ils nous ont défendu. Si Paul avait été bien pénétré de cette pensée, il n'aurait pas désobéi, et son père et sa mère ne seraient pas malheureux pour toujours. Vous allez voir comment.

Germain et sa femme étaient de bons ouvriers bien honnêtes. Mme Germain est blanchisseuse ; elle va en journée, et elle part de bonne heure, c'est-à-dire à six heures du matin. Elle rentrait à neuf heures pour le déjeuner. C'est à ce moment qu'elle habillait ses enfants pendant que la soupe chauffait. Son mari est maçon ; il part de bon matin aussi, et il rentrait à neuf heures pour manger la soupe. Si vous saviez comme il était bon père, et comme il aimait ses enfants, vous comprendriez mieux combien il est malheureux aujourd'hui. Mme Germain, sa femme, était bien bonne mère aussi. Elle est très-laborieuse, elle a toujours de l'ouvrage, parce que les maîtresses blanchisseuses la connaissent, et elles savent qu'elle est honnête et qu'elle fait de bonnes journées.

Mme Germain, tous les soirs en rentrant chez elle, ne manquait pas de visiter la robe, le tablier, les bas de la petite Victoire, pour voir si tout était propre et bien en ordre. Puis elle visitait aussi le pantalon de Paul, sa blouse, et elle blanchissait ou raccommodait ce qui avait besoin d'être blanchi ou raccommdé. Le matin, avant de quitter sa maison, elle faisait, pour chacun de ses enfants, une bonne tartine qu'elle posait sur la table. Le premier éveillé allait chercher les tartines.

Il y avait sept ans que M. et Mme Germain étaient mariés, et qu'ils étaient parfaitement heureux, Paul avait six ans, et Victoire quatre ans. Ces enfants étaient bien dociles et bien aimables avec leur père et leur mère. Mais Paul avait la fureur de vouloir des allumettes chimiques, pour faire, disait-il, des pétards. Son père et sa mère lui disaient souvent de ne pas toucher aux allumettes, et il y touchait toujours. Une fois, sa mère lui avait donné un sou, parce qu'il avait été très-sage, et elle lui avait permis d'acheter du pain d'épice. Paul, au lieu d'acheter du pain d'épice, demanda à l'épicier une boîte d'allumettes. Sa mère, les ayant trouvées dans sa poche, le gronda. Paul rougit, dit la vérité à sa mère, lui demanda pardon, et tout fut bientôt oublié. Mais voilà qu'un mois plus tard, Paul ayant eu deux sous à sa disposition, acheta deux autres boîtes d'allumettes. Cette fois il les cacha avec soin pour que sa mère ne les lui ôtât pas. Le lendemain, aussitôt que son père et sa mère furent sortis, Paul se leva et alla prendre ses boîtes dans l'endroit où il les avait cachées. Ensuite, il vint auprès du lit de sa sœur, et ce fut là qu'il fit partir toutes les allumettes. Je ne vous dirai pas si Victoire prit part à ce jeu. Je ne vous dirai pas davantage si les allumettes prirent feu toutes à la fois, ni si elles mirent le feu soit à la laine des matelas, soit à du charbon, ou à d'autres objets qui peuvent brûler sans flamber ; ce qui est certain, c'est que personne ne vit de flammes dans la chambre. Mais lorsque la pauvre mère rentra à neuf heures pour le déjeuner, elle fut arrêtée à sa porte par une fumée et une odeur *infectes*. Jugez de son désespoir, lorsqu'en pénétrant dans cette chambre où elle avait laissé ses enfants frais et bien portants dans leurs petits lits, elle vit sa petite Victoire toute bleue et immobile ; et son cher Paul, la face contre terre, auprès du lit de sa sœur, aussi sans

mouvement. Elle poussa des cris affreux, appela à son secours, se jeta sur le corps de ses enfants, et essaya vainement de les rappeler à la vie. Un médecin arriva bientôt. Il vit que tout secours était inutile. Les deux enfants ne portaient aucune trace de brûlure; mais ils étaient morts asphyxiés, c'est-à-dire étouffés par la fumée et par l'odeur. Ce fut en vain qu'on leur prodigua les soins les plus empressés et les plus intelligents; c'était fini; ils étaient bien morts. La salle d'asile n'était pas encore établie malheureusement, car ils y auraient appris qu'il ne faut jamais désobéir. Les enfants qui savent que Dieu les voit, ne profiteront jamais de l'absence de leurs parents pour mal faire. Ces pauvres petits ont sans doute crié; mais les voisines étaient aussi à leur ouvrage, et aucun secours n'a pu leur être porté à temps.

Quand le pauvre Germain arriva à son tour, et quand il aperçut sa malheureuse femme tenant ses deux enfants morts, criant, pleurant comme une désespérée, il tomba lui-même sans connaissance. Alors la pauvre mère consentit à déposer ses enfants sur le lit, pour donner des soins à Germain. Ce malheureux père revint enfin à lui, et il pleura amèrement. On lui apprit alors comment il avait perdu, le même jour, et pendant quelques heures d'absence, deux enfants qui faisaient son bonheur et sa joie.

Le bon curé, informé de l'affreux malheur qui venait de frapper la famille Germain, se rendit à leur demeure et pleura avec eux. Il tâcha de les calmer peu à peu, et de les amener à se soumettre en demandant à Dieu le courage que lui seul peut donner dans un pareil moment. Germain et sa femme ont été bien malades tous les deux, et seront toujours malheureux.

N'oubliez jamais, mes enfants, où peut conduire une désobéissance, et demandez à Dieu la grâce de ne pas vous y laisser aller. Souvenez-vous que, non-seulement il ne faut pas jouer avec le feu de peur de vous brûler, mais qu'il ne faut pas, non plus, toucher aux allumettes chimiques. Elles ont causé déjà beaucoup d'accidents à des enfants, et même à de grandes personnes. D'ailleurs, que le souvenir de Paul vous reste toujours dans la mémoire; et puisse-t-il vous empêcher de vous exposer comme lui à désobéir et à faire le malheur de ceux qui vous aiment!

Mme CHEVREAU-LEMERCIER.

LE FRAISIER.

Observer avant de juger. — Obéir aux lois de Dieu.

Il y avait une fois un monsieur qui avait sur sa fenêtre un pot dans lequel poussait un fraisier. Vous savez, cette jolie *plante herbacée* dont les tiges flexibles s'allongent sur la terre, dont les feuilles sont si finement découpées et dont les petites fleurs blanches

sont remplacées par des fruits rouges, si doux à manger et qu'on appelle des fraises.

Mais le fraisier de ce monsieur n'avait point encore de fruits. Le monsieur croyait que son fraisier était inutile, et l'envie lui était venue de l'arracher. Mais un jour il vit sur son fraisier de jolies petites mouches rouges et vertes qui venaient y pondre leurs œufs. « Comment, dit ce monsieur tout étonné, est-ce que mon fraisier servirait à quelque chose ? » Il se baissa pour mieux voir, et il aperçut une petite araignée qui filait sa toile entre des feuilles. Il vint un peu de pluie, les mouches allèrent se cacher sous les feuilles, et les feuilles les abritant, elles ne furent point mouillées. La pluie cessa, le soleil reparut ; un charmant papillon, qui sans doute avait soif, vint se poser sur le fraisier et boire une petite goutte d'eau qui était restée dans le calice d'une fleur. Le monsieur était rempli d'admiration, car il voyait encore beaucoup d'autres choses que je ne peux pas vous dire aujourd'hui. Il n'avait plus envie dans ce moment d'arracher son fraisier, et il se dit que si un simple fraisier, qui n'est qu'un brin d'herbe, remplit si docilement la tâche que son Créateur lui a imposée, nous serions bien coupables, nous qui sommes des personnes douées de raison, de ne pas remplir de bon cœur tous les devoirs que Dieu nous a aussi imposés !

Ce *Monsieur*, c'était Bernardin de Saint-Pierre. Pour savoir combien de choses on peut observer à propos de tout, quand on veut observer, il faut lire ce passage du premier chapitre des *Etudes de la nature.*

Mme PAPE-CARPANTIER.

FAITS DIVERS.

Le conseil général du département de l'Indre a voté, dans sa dernière session, vingt-sept abonnements à *l'Ami de l'enfance;* ces vingt-sept numéros seront adressés à chacun de MM. les présidents des délégations cantonales.

— Une salle d'asile a été ouverte récemment à Castillon (Gironde). Son Eminence le cardinal archevêque de Bordeaux, M. le préfet, l'inspecteur d'académie, les membres du conseil général assistaient à la cérémonie. L'asile comptait déjà cent enfants. Une autre salle d'asile publique vient d'être inaugurée à Blaye, même département.

— Le conseil général de la Gironde cette année, comme les années précédentes, s'est montré très-généreux pour l'instruction primaire. Il a adopté les vœux émis par le conseil départemental et largement pourvu aux nécessités du service. Presque toutes les

allocations ont été augmentées, en particulier les subventions aux écoles de filles ; une somme de 7000 fr. a été destinée à cet usage. Le conseil académique et le conseil départemental, frappés de la diminution du nombre de ces écoles et du grand nombre de jeunes filles privées, dans le département de la Gironde, du bénéfice de l'instruction primaire, attachent un grand prix à la conservation de ce chiffre.

L'allocation pour les salles d'asile a été portée de 4500 francs à 9000 francs. Les asiles se multiplient dans la Gironde ; mais le défaut de mobilier rend difficile l'application de la méthode. Il importe donc que cette allocation soit maintenue au budget pour assurer, suivant le désir du conseil général, le succès de ces précieux établissements.

— Dans un examen destiné à constater l'aptitude de candidats aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire, le jury a dernièrement posé cette question : *En quoi consiste la méthode des salles d'asile, et jusqu'à quel point convient-il de réformer, d'après cette méthode, celles qui sont en usage dans les écoles?* — Nous ne saurions trop nous féliciter, dans l'intérêt de l'instruction primaire, de voir la méthode si rationnelle des asiles commencer à devenir le principe d'une transformation dans les procédés employés par les établissements d'un ordre plus élevé. Les personnes qui désirent le progrès des écoles ne peuvent mieux y contribuer qu'en encourageant les autorités compétentes à entrer dans cette voie salutaire. Elles répondront par là d'ailleurs aux vœux exprimés formellement par M. le ministre dans sa circulaire du 18 juin de cette année : « Quand toutes les salles d'asile donneront le salutaire exemple de cette méthode régulière et rationnelle par laquelle le jugement est exercé, l'intelligence éveillée, le sens moral affermi, toutes les facultés mises en jeu, les écoles primaires elles-mêmes participeront des résultats qui se seront manifestés au-dessous d'elles ; au développement des premiers correspondra nécessairement l'élévation des seconds. Comment admettre qu'en regard des excellents procédés usités dans l'asile, la routine et l'imperfection des méthodes puissent se perpétuer dans l'école? Le progrès de l'une est donc le point de départ et la cause la plus active des progrès de l'autre. » — Paroles fécondes, et que ne sauraient trop méditer tous les amis de l'instruction primaire!

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — 7 comités.

La Rochelle. Mmes Titon, Beaussant, Lenain, Moulun, Beltrémieux, Saint-Marc, Becker, Arnoux, Pellevoisin mère, Gon mère, Berniquet, Dubeugnon.

Saintes. Mmes Bridault, de Blossac, Le Vallois, de Kervin,

Brejon (Anne), Drilhou (Paul), Bargignac (Alfred), Vacherie, La Ferrière. Tabois (Aimé).

Pons. Mmes Bertifort (S.), Brault (A.), de Dampierre (H.), Guillemot (C.), veuve Laurenceau, Maufras (H.), Philippe (C.), Poitevin (G.), Renaud (A.), Mlle Rigaut (H.).

Rochefort. Mmes Allaire, Bastide, Bouffard (Édouard), Favre, Grateau, Leps (Félix), Roudier, Sabatier, Valette des Hermeaux.

Jonzac. Mmes Poignant, Blancfontenille, Canolle, Flernay, Bonnemaison, Bonnet, Fournier, Cormelier, Laquintinie, Mlle Clarry-Lafferrière,

Montendre. Mmes veuve Lambert, veuve Filleau, Béguier, Mlle Frichon, Mlle Rebot (Eugénie), Mme Rochet, Mlle Brouchard (Nancy), Mme Marchand (Alphonse).

Saint-Jean-d'Angély. Mmes de Reboul, Duret mère, de Bonnegens, Augier de La Jallet, Guillonnet, Larade (Félix), Camuzet, Saint-Blancart, Legendre, Proust.

Cher. — 11 comités.

Bourges. Mmes Planchat, Bazennerie, de Chenevière, de Matharel, de Verdal, de Beaufranchet, Mayet-Teringy, Fortoul, Blin, Belliotte, Chénon, Porcheron, Thomas-Portal jeune, de Thué (Joseph), Desdouits.

Sancerre. Mmes de Bardonnet, Guillot, veuve Lamarre, Bonnet-Vaillant, Goy.

Herry. Mmes Duvergier de Hauranne, veuve Ferrand (Louis), veuve Chenu (Michel), veuve Bonnet (François).

Saint-Satur. Mmes Garsonnin (Léon), Triboudet (Jules), veuve Deguingand, Ducros, Jolivet (Charles).

Ménétréol-sous-Sancerre. Mmes Meunier, de La Rupelle, Parent, Ursin Lacour, Mlle Rival-Buisson.

Saint-Amand. Mmes Gireault, Dubreuil, Loyer, Robin-Massé, Thévenard-Guérin (Auguste), Bergeron, Pelletier, Peyrault, Maugenest, Magniant.

Sancoins. Mmes Amy, Dechault, Fauvelle, Meillet, Bouchet.

Châteauneuf. Mmes la comtesse d'Osmond, la duchesse de Maillé. Hervet, Girard, de Malherbes.

Lignières. Mmes la vicomtesse de Bourbon-Busset, la marquise de Bourbon-Lignières, Boutet-Pommier, Aubert-Boucault, Voisin-Dupuy.

Ourouer. Mmes Beillet (Auguste), Poisson-Aubry, la marquise de Lafare, des Tureaux (Henri), Martial.

Patinges. Mmes la comtesse Jaubert, Benoît-d'Azy, Bujon, Dorguin, Villepelet.

Corrèze. — 4 comités.

Tulle. Mmes la baronne Michel, Chouffour, Favart, Audubert du Theil, Leboiteux, Faugeyron, Teregeol, Raymond-Legrand, de Verninac de Croze, Soleilhet, Dussol, Dumont, du Ganeau de La Méchenie, Sallot-Desnoyers, Laroche, Lacombe (Frédéric),

de Beauvoir (Bertrand), Dunglas, Mlles Sudom, de Braquillanges.
Brive. Mmes Ferry Pisani, Eyrolle, Rogue (Antoine), Desroches (François), Dejean, Lavialle de Masmorel, de Polverel, Lavergne (Adèle).
Ussel. Mmes Bordez, Boulet, Brindel, Chastagnes, Choriol, Clozemge, Colin, Desortiemx, Driché, Forestier, Forsse, Jérethie, Lacoste, Moinac, Monconnier, Treich-Laplène.
Meymac. Mmes Treich-Laplène, Lachaud jeune, Dinematin.

Gers. — 7 comités.

Auch. Mmes Féart, Dupleix, Isoard, Prunières, Ladrix, Tarbourich, Boutan, Gimel, de Sainte-Preuve, Solon (Jules).
Pavie. Mmes vicomtesse de Luppé, comtesse Dilhan, Sentex (Alexandre).
Saramon. Mmes Dastugues (Louise), Daurignac (Rosalie), Laurens (Candide), Mlles Buchères (Élodie), Lozes (Victorine).
Vic-Fézensac. Mmes Barada, Caillava, Cassaignoles, Cazes, Mlle Chastel (Zélia), Mmes Dumaine (Constance), Fitte, Lepeyrère (Édouard), Liesta, Maravat, Meillian, Mothe, Pujos, Sentex-Zalmi.
Condom. Mmes Jarry-Paillech, veuve Lacave, de Série, Plienx, Lamothe.
Eauze. Mmes de Bazignan, de Laubadère, Thore, Laudet, Lassés.
Lectoure. Mmes Lacoste, de Boubée, Ducos, Saint-Aubin, Darquier, Duffour (Ariste), Descamps, Brogua, de Bastard.

Landes. — 2 comités.

Dax. Mmes Garat, Darrac, Dayezac, Forsans, Clérisse, Camiade.
Villeneuve. Mmes Poteins, de Labadie, Mlle Dupouy (Zoé).

Nièvre. — 15 comités.

Nevers. Mmes Thomassin, Arnault, Raynaud, Deschamps, Vyau de Lagarde (Louis), Col, Le Rasle, de Maumigny, Lefebvre (Jules).
Decize. Mmes Decray (Charles), Terreux, Perrault.
Saint-Léger-des-Vignes. Mmes Bonamy, Lapierre, Bertillot aîné.
Imphy. Mmes d'Abbadie de Barreau, Cheminade, Juris.
Fourchambault. Mmes Martin (Émile), Benoist d'Azy, Dufaud (Achille).
Auley. Mmes comtesse de Damas, Andrau.
Vandenesse. Mmes Bonneau du Martray, Mlle Bonneau (Adèle), Mme Surugues (François).
Cosne. Mmes comtesse de Guernon-Ranville, de Villarnou, Lebret, Desages.
Douzy. Mmes veuve Lureau, Lison, Garnier.
La Charité. Mmes Lalande, Bonnet, Mathieu (Auguste).

Mesves. Mlles Bernot de Charant (Laure), Bernot de Charant (Pauline).

Clamecy. Mmes de Chataux, Chevalier, Bezou, Villiers mère, Cornu, Dumoutot.

Dornecy. Mmes Gaumard, Deschaintres, Baron-Massé.

Varzy. Mmes Langellé, Oudot, Sellier.

Entrains. Mmes Goulard, Martin-Bert, Capellani.

PAS-DE-CALAIS. — 18 comités.

Arras. Mmes la comtesse de Tanlay, Plichon, Dudouit, Letombe, Colin (Maurice), Fagniez, Lescardé, Braine, Goudemetz, Deladerrière, Boniface, Stival, Gudin, Coquillard, Jacqueminot, Maillard d'Ontot, Constant Wartelle, Dupuich, Declerck, Billet, Saint-Amour, Boistel, Bernard, Lecesne, Becthun, Debout, Dehic-Bollet, Dehée-Cayet, Dehée-Boyaval, Perrin (Hyacinthe), Desongnies, de Saint-Pol, de Mieulle, Traunin-Harboville, Therny (Matthieu), Perrin (Joseph), Répécaud, Aubrou, Broy, Norman, Watelet (Louis), Morel, de Zeffemberg, Leducq.

Béthune. Mmes Lefebvre-Dupré, Gosse de Gorre, de Bailliencourt (Ferdinand), de Regnast, Maindron, Thillard, Dubrulle, Halloy, Blin de Mutrel, Leroy (Amédée), Merlin, Jean.

Carvin. Mmes Renflet-Gauwin, Peltier, Barras, Dubois, Ringot, Mlle Boutry (Nelly).

Courrières. Mmes Lecocq (Jean-François), Thédrel (Léonard), Théry (Clovis), Demiez (Jules), Breton (Louis), Théry-Bouchez, veuve Dambrine, Hénin-Liétard, Dancoisne, Duranel, Gourlet (Constance), Sénéchal (Sophie).

Lens. Mmes Sprietz-Deswartes, Griselle, Decrombecque.

Lillers. Mmes Hullin, Lecoutre, Bailly, Lequin, Delescolle, Beaugrand, Decroix, Mlle Delalleau, Berode, Arnouts.

Boulogne. Mmes de Rinquescent, Demarle, Duprez-Martin, Menche de Laisne, Fontaine, Adam père (Alex.), Coilliot, Lafrenay, Dublaisel-Durieux, Dublaisel, Carmier, Crouy-Henin, de Caudaveine, de Coupigny, Hénon, de Francessent, de Rosny-Dublaisel, de Rinquescent (Louis), de Vischer, Drouault, Flahaut, Hénin, Horeau, Leclercq, Marteau (Aug.), Morand de Lalleau, Leroy, Hamilton, Michelin, Millon, Pasnard-Lebeau, Perrochaud, Carmier (Louis), Dumetz, de Bazinghen, Mesureur, de Wazières, Hamy, Jardan, Cousin, Lefebvre Senéca, Chariné, Rousselle de Préville, Adam fils (Al.), Hullen, Vasseur (Camille).

Calais. Mmes Lambert, Mayer, Lemaire, Pigault de Beaupré, Mathieu, Sagot, Dessin, Legros-Devot, Résenthel, Renard-Piquendaire, Sagot (Isaac), Bénard-Dupont, Mathis-Gamblin, Delattre (Victor), veuve Cardon, Lefranc, Chély (Adèle), Armand, Bodros, Dathis (Isaac), Lecamus, Hog, Grandin, Bodart, François, Peilhon, Routhier, Clara (Isaac), Bonard, Lhomme, Louchet, Dewailly-Louchet, Devot (Vict.), Lejeune-Mallien, Renard (Jules), Champenois, Bellart-Guignon, Samson-Lefebvre, Herbelot, Rébiez, Warnier, Lemaire.

Guines. Mmes D'Angerville, baronne de Guizelin, Parenty (Ra-

phaël), de Guizelin (Léon), Hénocq, Frézier, d'Herbinghem (Aimé), d'Herbinghem (Hermine), Gody, veuve Gody, Lonquéty, Rebiez-Mercier, Hennequin, Mlle Lebœuffe, Mme Deseille, de Wailly, Vidor, de Guizelin (Charles), Podevin, Rebiez de Bournonville, Cuisinier, veuve Courtois, veuve douairière de Filley, veuve de Filley, Garénaux, Collier, Le Borel-Garénaux, Quéval, Desjardins, Griffon, Parenty fils.

Saint-Pierre-lez-Calais. Mmes Leblond, Fougères, Hermant, Lecouffre-Yardin, Brepton-Hénon, Badel-Zaplanche, Ducastel, Welster-Hyatt, Desse-Léonard, Bimont (Eugénie), Lecomte Sergent, Cailliette, Dollet, Sergeant-Bimont, Bimont-Hochedé, Steinsmagt, Trouille-Robbe, Bruxelles, Champailler fils, Champailler (Camille), Champailler (Frédéric), Champailler aîné, Leleu-Fermont, Barbare, Forest, Mullier, Hochedé, Tribouillart, Valdelièvre, Destombes, Angois, Maniez-Samer, Bresselle, Fourmentin, Licke, Licke-Lagache, Bachelier-Lefebvre, Hembert-Maniez, Eyre, Capelle-Delplace, Tourneur, Lefebvre, Crevecœur-Carillon, Gontier-Lafond, Cingin-Henson.

Montreuil. Mmes Dobercourt, Delhomel (Émile), Dalton, Henneguier-Delhomel, Chevau, Cayeux, Lorel, Mac-Egham, Moleux, Delaplace, Obry, Poultier (Hilaire), Perrochaud, Varennes, Cayeux-Ducrocquet, du Blaisel du Senarpont, Hercot, Maugenest, Mayeux, Charpentier, Fuzelier, Delhomel-Henneguier, d'Arboval, Lefebvre-Petit, Delannoy, du Blaisel de Belle-Isle, Brulé, Enlart, Dubrulle, de Lépine, du Valmey.

Hesdin. Mmes de Locher, Mlle Fauvelle, Mme Thuillier-Lereuil, Houzel, Mlle Dauvin (Flore), Mme Blin de Montbrun, Roullé née Piéron, Hallette-Saumon, Hallette-Berode, Domont, Mlle Laisné, Mmes Meshayes, d'Houdain, Plichon née Choquet.

Saint-Omer. Mmes Le Sergeant de Monnecove, d'Houval, Tillay-Lecoustre, Duquesnoy-Walleux, de Prévals, Quaisain, Delebarre, Capelle-Tillay, Fauvel, Carpentier-Mansel, Bachelet, Lecointe (Paul), Hibon, Revel, Moreau notaire, de Baudot, Degroote, Masquelier, Dumont-Decamps, Libersalle, Caron, Herbout, Nadal, Pagard-Defrance, de Givenchy (Romain), Deneuville, Hellemans, Lefebvre, Richard, Legrand, Berteloot, veuve Grare, Mlle Berteloot.

Aire. Mmes Vannouck, Guillemon, Desmarquois, Deslions, Collache, Warenghem, Lambert, Adam, Pillet, Thorel, Cossart.

Saint-Pol. Mmes Graux-Capron, Lamberd-Roode, Mlle Roode; Mme Cressent, Leclercq (Augustine), Dauvin, Lambert-Léonce, Lefeuvre, Delacroix, Gayaut.

Auxi-le-Château. Mmes Deslaviers, Dyvencout, Meignant, Gambier, Beaussart-Vion, Duboille, Mlles Lefebvre, Carpentier.

Frévent. Mmes de Fourment, Herbout, Paris, Poullain, Carré-Cléret, Stasse, Dugarin, Facien-Truet.

Bapaume. Mmes Lancien, Amas, Parel-Brunelet, Brunelet, Mouronval, Georges, d'Attecourt, Peugnier-Sellier, Parel-Gamot, Braux, Florimond, Lagniez-Legay, Cassel (Émile), Carlier-Bruyère, Croisille (Amédée), Cossart, Grardel, Poteau-Desaulty-Besnard,

Decouquy, Mlles Simon (Zulma), Simon (Hélène), Peugniez (Marie), Peignet (Catherine), Croisille (Alice), Goffinet.

Deux-Sèvres. — 7 comités.

Niort. Mmes Bourdon, Arnauldet, de La Roulière, de Girardin, Bernard (Auguste), Germain (Victor), Corbin, Proust aîné, Saint-Cher, Mathé (Hippolyte), David (Ferdinand), veuve Bernard (Ferdinand), Lescœur, Gerasime Champeaux, Desbuttes, Mathe (Charles), Duplanty, veuve Proust (Théodore), Delarue (Benjamin).

Mauzé. Mmes Savary (Emmanuel), Grelat (Charles), Grenier, Michelin, Michelin (Emile), Petiteau (Louis), Guittard (Hermance), Blay-Arnal, veuve Guérineau, Jarlot, Moussaud, Fraigneau (Zélie), veuve Potet, Jousseaume (Jules), Festy mère, Burgaud, veuve Gâchon.

Bressuire. Mmes Leclerc-Branger, Leclerc (Adélaïde), Omer-Barrion, Deschamps, Bienvenu, Barrion (Clémence), Boussi, veuve Bernard, Ducrocq, Suire, de Pontlevoy, Barbaud (Alexis), Allain (Jeannette), veuve Pihoué, veuve Aubin, de La Fargue, Leclerc-Barrion, Brault, Barrion (Prosper), Paillet.

Châtillon-sur-Sèvre. Mmes de Lépinay, de La Guépière, Gabard, Moreau (Jean), de Beauregard, Brillanceau, Barrion, Ménard (Louis), Maindron.

Saint-Loup. Mmes Damelon, Bourdin, Bernard, Belliard, Moineau.

Melle. Mmes Chémerault, Laugaudin, Martin-Bessé, Carré, Dusouil, Moreau.

Chef-Boutonne. Mmes Agues, Ricôme, du Deffant (Gilbert), Gilbert-Rhodès, Perrain (Théophile), Magnan, Motheau (Aurélie), Héliot (Hortense), Fontaneau.

Yonne. — 10 comités.

Auxerre. Mmes Leclerc, Bazot, Duché, la baronne de Lagonde, Deschamps, Mique, Sauvalle.

Vermenton. Mmes Jeannez mère, Jeannez (Édouard), Lemaire, Chevallier, Nivré, Boissard. Boudard mère.

Villeneuve-sur-Yonne. Mmes la baronne de Châteaubourg, Bally, Bissonnier, de Boureuille, Brissaud, Boullard (Annette), Fortin, Guyon, Leblanc, Martineau.

Tonnerre. Mmes Rendu (Ad.), Jarry, Cassemiche, Dupré de Gésincourt, Rétif.

Joigny. Mmes Heu, Geoffroy-Dupont, Lefebvre.

Toucy. Mmes Arrault, Lavollée-Parquin, Jaluzot, Fontaine, Clavel.

Brienon. Mmes Guérin, Simonneau, Fontaine jeune, Gilbert, Guillot (Gabriel), Breton, Moreau (Eusèbe).

Mâlay-le-Vicomte. Mmes Loir, Godard (Prosper), Moreau (Prosper).

Mont-Saint-Sulpice. Mmes Laproste, Chauvin (François), Descourtis, Bijon, Dourneau, Brette, Dejust; Mlles Pougy, Fringond,

Thorigny. Mmes Carlier, Colomb, Bonsieur-Silliaur, Lhermite, Monat, Biot (Césarine).

T. II. — N° 3. DÉCEMBRE 1855.

L'AMI DE L'ENFANCE

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

Lettre de Mgr Daniel, évêque de Coutances et d'Avranches, membre du Conseil impérial de l'instruction publique, au directeur de *l'Ami de l'enfance*.

Coutances, le 29 novembre 1855.

« Monsieur,

« Vous avez eu la bonté de me faire adresser le *Journal des salles d'asile*. Je vous prie d'en recevoir mes bien sincères remercîments. Je lis cette revue avec un grand intérêt. Rédigée avec autant de sagesse que de talent, elle contribuera beaucoup au perfectionnement et à la propagation des salles d'asile ; elle rendra ainsi de précieux services aux familles et à la société.

« Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de mes sentiments très-dévoués.

« † J. L., Évêque de Coutances et d'Avranches. »

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux directrices de salles d'asile du département ci-après désigné, savoir :

CÔTES DU-NORD.

Mention honorable. — Mme Jolivet, sœur Marie-Caroline, directrice à Paimpol. — Mme Gaboriaux, sœur Saint-Evroine, directrice à Dinan.

Médaille de bronze. — Mme Rivolier, sœur Victoire, directrice à Saint-Brieuc.
Médaille d'argent. — Mme veuve Le Ray, directrice à Loudéac.

SECOURS AUX COMMUNES

POUR MAISONS D'ÉCOLE ET SALLE D'ASILE.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date des 22, 23, 24, 26 et 29 novembre 1855, des secours sur les fonds de l'Etat ont été accordés aux communes ci-après désignées, pour les aider dans les dépenses d'établissement et d'entretien de maisons d'école et de salles d'asile :

Gouy (Aisne), acquisition, appropriation	1000 fr.
Risoul (Hautes-Alpes), réparation	400
Auvillers-les-Forges (Ardennes), acquisition, construction	3000
Charnois (id.), acquisition, appropriation	1000
Mont-Laurent (id.), construction	2000
Bernay (Charente-Inférieure), acquisition, construction	1500
Luigny (Eure-et-Loir), construction, appropriation	800
Géran (Gers), acquisition, appropriation	800
Idrac-Respaillés (id.), appropriation	500
Larressingle (id.), construction	500
Arsac (Gironde), construction	1500
Saint-Antoine (Isère), acquisition, construction	1500
Sassenage (id.), appropriation	2000
Champdieu (Loire), acquisition, construction	1000
Graponne (Haute-Loire), construction	800
Monastier (id.), asile, appropriation, mobilier	800
Saint-Just-Chomélix (id.), acquisition, appropriation	500
Vals, près le Puy (id.), appropriation	500
Châtillon-sur-Loire (Loiret), école, appropriation	400
Oussoy (id.), acquisition, appropriation	2000
Montpinchon (Manche), appropriation	800
Frampas (Haute-Marne), acquisition, construction	2000
Torcé-en-Charnie (Mayenne), construction	2000
Montigny (Oise), acquisition, construction	3000
Pommier (Pas-de-Calais), construction	1500
Mascaraàs (Basses-Pyrénées), construction	700
Knoersheim (Bas-Rhin), construction	1500
Larajasse (Rhône), acquisition, construction	2000
Saint-Cyr (Seine-et-Oise), construction	800
Tessancourt (id.), acquisition, construction	800
Versailles (id.), acquisition, appropriation	5000
Versailles (id.), rue des Récollets, acquisition, construction	4000
Dontilly (Seine-et-Marne), acquisition, appropriation	1000
Bosquel (Somme), acquisition, appropriation	600
Bouchavesnes (id.), construction	800
Neuilly-le-Dieu (id.), acquisition, appropriation	800

PARTIE NON OFFICIELLE.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

APPLICATION DU DÉCRET DU 21 MARS.

Doit-il être établi un comité local de patronage près des salles d'asile *libres?*

Il y a lieu de distinguer entre les asiles fondés et entretenus par des personnes charitables ou des associations, et les établissements créés uniquement dans un but de spéculation. L'existence d'un asile de cette dernière catégorie ne suffirait pas assurément pour motiver la formation d'un comité.

Il ne peut, au contraire, y avoir qu'avantage à instituer une assemblée de patronage auprès des asiles libres destinés à jouer, sous tous les rapports, le rôle d'établissements publics. La constitution des comités dont il s'agit est, de la part de l'autorité préfectorale, un encouragement pour de tels asiles, et un témoignage de sympathie pour leurs fondateurs.

Seulement, hâtons-nous de le dire, un comité ne saurait *être imposé* à l'asile libre. Les personnes qui l'ont fondé ou qui l'entretiennent ont droit de se refuser à accepter la faveur qui leur est offerte.

Il est facile de se convaincre, en effet, que l'article 14 du décret du 21 mars n'est obligatoirement applicable qu'aux asiles publics. Les comités de patronage ont pour tâche d'assurer le bon emploi des fonds accordés par la commune, le département ou l'Etat; de veiller au maintien des méthodes adoptées. Une mission de ce caractère n'a pas évidemment pour objet les établissements privés. Ce n'est que sur la demande, ou au moins du consentement des fondateurs, qu'elle y peut être exercée.

LETTRES A UNE DAME PATRONNESSE.

Vous voici donc, ma chère amie, dame patronnesse de votre asile! j'en félicite le Comité de votre petite ville. Si toutes les dames que M. le préfet y a appelées avec vous, ont votre zèle, votre amour du bien, certes, la salle d'asile de *** est privilégiée entre beaucoup d'autres.

Votre lettre m'a vivement intéressée; j'y ai trouvé ce que j'étais certaine par avance d'y rencontrer : un désir sincère de vous dé-

vouer à l'œuvre pour laquelle on fait appel à votre charité, et aussi la preuve de votre modestie. Ces deux dispositions vont admirablement ensemble ; et la première donne, à mes yeux, un prix infini à la seconde. Vous voulez bien faire appel à mon expérience ; vous vous adressez à moi pour solliciter des conseils. Je vous répondrai avec cette même simplicité qui vous porte à me poser des questions, à me faire part de vos doutes et de vos objections.

Vous ne voyez pas tout en beau, *à priori;* vous dirigez des critiques contre différents points d'un système encore nouveau pour vous ; et sur tous ces points vous me dites très-franchement et très-vivement ce qui se présente à votre esprit ; tant mieux ! Je me réjouis de vous voir ne rien dissimuler de vos impressions les plus spontanées ; il me sera plus facile de combattre et de dissiper certains préjugés qu'il n'est pas étonnant de rencontrer chez une personne restée complétement étrangère jusqu'à ce jour à la pratique de la méthode. Vos critiques, et, ce que vous appelez vos *griefs*, étant nettement connus, je puis entreprendre votre conversion : j'entre immédiatement en matière, et pour éviter de me perdre dans des considérations générales dont vous vous passerez parfaitement, je commence par vous parler aujourd'hui de deux très-petites choses, choses qui pourront sembler fort insignifiantes, mais dont vous avez besoin de vous faire une idée juste.

Vous vous scandalisez fort de l'emploi du *sifflet.* Quel est, me dites-vous, ce moyen matériel de discipliner un petit peuple d'enfants ? une parole, un regard expressif, à la bonne heure ; mais un coup de sifflet !

Je vous répondrai, moi qui crois être très-soucieuse de la dignité morale de l'enfance, je vous répondrai que la valeur de tout fait extérieur, de tout acte matériel dépend de la signification qu'on y attache. Le coup de sifflet, comme tous les moyens de discipline employés dans la salle d'asile, réveille chez les enfants une idée de devoir. Ce coup de sifflet veut dire : *Obéissez !* Il remplace, pour ménager la poitrine de l'institutrice, une parole que, toute la journée durant, elle est obligée de prodiguer. Il annonce que le silence doit se faire ; qu'au tumulte et au désordre doivent succéder l'ordre et le recueillement ; il fait pressentir un conseil, un avertissement ; il ordonne de se préparer à la prière ; il ne tient certes pas lieu de la parole d'une manière absolue, il la précède, il dispose à la recevoir. Dans un asile bien dirigé, je n'ai jamais vu d'enfant, si turbulent qu'il fût, résister à l'impression d'un coup de sifflet bien accentué.

Voulez-vous la preuve que, pour les petits enfants, les signes matériels ont toujours été considérés comme les indispensables auxiliaires de toute action morale ? laissez-moi vous citer une page du *Manuel Cochin;* là aussi, entre autres choses, il est question du sifflet :

« Les directrices des salles d'asile obtiennent le silence d'une manière qui dépasse toute croyance. Il faut avoir assisté à des *Exercices de silence* pour concevoir tout ce qu'on peut obtenir

'une classe de petits enfants, quelque nombreuse qu'elle soit. 'oici la méthode à suivre :

« Pour donner d'abord aux enfants l'idée du silence qu'on veut btenir d'eux, il ne faut pas se borner à le demander, car plusieurs es auditeurs pourraient ne pas comprendre la signification de ce ıot; il faut leur faire entendre le tic tac d'une montre, d'un gre-ɔt ou de toute autre chose retentissante, en paraissant vouloir soi-ıême l'entendre, et ne pas pouvoir y parvenir à cause du bruit ui se fait. Si la montre sonne, ou si le grelot retentit, la curiosité e manifestera au même moment, mais il faudra continuer d'indi-uer qu'il se fait trop de bruit pour qu'on puisse entendre de nou-eau. Par cet exercice répété, on obtiendra un tel silence, que ɔute la classe pourra entendre le mouvement de la montre, et, à lus forte raison, une sonnerie quelconque.

« Ce point obtenu, l'idée de la montre ou du grelot et l'idée du lence se présenteront en même temps à la mémoire des enfants.

« Dès qu'on sera parvenu à ce rapprochement d'idées, il faudra joindre l'usage du sifflet ou de la sonnette, et ne plus recommen-er l'exercice de la montre sans le faire précéder d'un coup de fflet ou d'un coup de sonnette.

« Le premier coup de sifflet ou de sonnette produira de l'étonne-ıent; l'apparition de la montre indiquera qu'on désire du silence. ar ce moyen on obtiendra qu'un silence profond et instantané ɔit toujours la suite du signal donné par le sifflet ou la son-ette.

« Cette convention faite, on peut la fortifier par la sanction de habitude, en faisant succéder brusquement le silence au bruit ar un exercice de convention, qui consiste à permettre aux en-ınts de faire entendre toutes leurs voix ensemble, pourvu qu'ils 'arrêtent ensuite au premier coup de sifflet. On prolongera avec vantage cet exercice (qu'on peut appeler de *voix martelée*, parce u'il présente des interruptions alternatives de bruit et de silence, ɔmme ferait un marteau lentement et tout à coup descendu) en onnant aux jeunes voix, pendant tout le temps de l'élévation du ıarteau, la permission de se faire entendre, pourvu qu'elles ces-ent aussitôt que le coup est frappé.

« Dès que les enfants ont bien compris par cet exercice la puis-ınce du signal, on doit y ajouter la condition de regarder le ıaître fixement aussitôt le signal donné, disposition très-néces-aire pour que tous entendent ce qu'il veut dire.

« Cette puissance obtenue, c'est au maître à ne plus la perdre ar l'abus qu'il ferait du sifflet ou de la sonnette ; il ne doit jamais en servir que pour obtenir un silence instantané et absolu, et il oit profiter de ce silence pour adresser une observation ou un ɔmmandement à la généralité des enfants; autrement, il aurait romptement compromis son autorité par des appels inutiles, et il e pourrait facilement retrouver l'équivalent de ce moyen pour pro-ırer l'ordre, le calme et l'obéissance d'une manière vive et ponc-ıelle.

« Au contraire, un maître intelligent peut perfectionner ce procédé, et obtenir à volonté de longues tenues de silence, que certains directeurs d'asile, en Suisse et en Angleterre, ont appelées *leçons de silence.* »

Vous voyez l'importance que l'un des pères de l'institution des salles d'asile attachait à l'usage du *sifflet*, et dans quelles limites il voulait que fût restreint cet usage.

Vous n'avez guère, ce me semble, plus de sympathies pour l*claquoir*. Le même principe doit être invoqué ici. Comme le *sifflet* le *claquoir* est un signal d'autorité, un guide et un appui. Si l sifflet impose le silence, le claquoir dirige le bruit, et le transforme en un son régulier; il met l'ordre dans le désordre. Le claquoir règle la marche, il l'accélère ou la ralentit, la précipite o la suspend. Faites marcher tout le petit peuple sans les mouvements cadencés de ces deux petits morceaux de bois auxquels vou avez de la peine à pardonner, vous n'avez qu'un bruit confu de coups de souliers ou de sabots; avec le claquoir, vous ave la mesure, le nombre, je dirai presque l'harmonie. Voulez-vou apprendre aux enfants un chant nouveau? pour leur en faire comprendre la cadence, il suffit de leur dire : « Ecoutez le claquoir! Et le sentiment de mesure qu'acquièrent les enfants de cett manière est si juste, qu'une fois gravée dans leur mémoire, cett mesure ne s'effacera plus.

En somme, croyez-en mon expérience, ces pauvres instrument que vous poursuivez de vos dédains, sont absolument indispensables pour la conduite de l'asile. J'ai vu plusieurs établissements o l'on essayait de s'en passer, je déclare qu'il n'y avait là ni ensemble, ni attention, ni régularité, ni silence.

Je compte répondre, ma chère amie, à quelques-unes de vo autres objections. Mais, de grâce, consentez à retourner dans quelques-unes des bonnes salles d'asile de vos environs, restez-y plu longtemps que vous n'avez fait, ne jugez pas trop précipitam ment, rattachez les procédés aux procédés, les faits aux faits, persuadez-vous bien qu'il y a un motif à tout ce qui se pratique dan le système adopté, que tous les petits détails dont la multiplicit vous a choquée au premier abord ont été combinés par une expérience savante de la nature et des instincts de l'enfance.

Adieu, toute à vous, et ne manquez pas de m'écrire.

V

V[e] BADÉ,

Déléguée spéciale pour l'académie de Lyon.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION.

[N]OUVELLE MÉTHODE D'ÉDUCATION DANS LES JARDINS D'ENFANTS, PAR FR. FROEBEL.

3e article[1].

On commence par former des figures géométriques, des rectan-les, par exemple, qu'on groupe (comme nous l'avons vu faire vec les planchettes) jusqu'à ce qu'on ait trouvé un joli dessin. a seconde forme doit toujours être l'*opposé* de la première des rmes intermédiaires unissant les deux opposées.

On invente ensuite librement; on se sert d'abord de lignes roites, puis de lignes courbes et de circonférences. On trouve ouvent dans ces dessins beaucoup de goût et d'originalité.

Plusieurs compositions sont coloriées ; on donne aux enfants les ois couleurs primitives seulement; ils doivent composer toutes s autres.

On nous montre aussi une grande collection de tissus fabri-ués par les enfants avec du papier de couleurs différentes, de la ille, du cuir, des rubans, et destinés à faire des portefeuilles, s étuis, des corbeilles, etc.

Cette fabrication de *tissus* est le procédé primitif; on sait que s procédés sont le point de départ de tout ce qui se fait dans le *rdin*. Les enfants de trois ans tressent déjà facilement d'après tte méthode, et c'est une de leurs occupations favorites.

Ces petits ouvrages sont employés en cadeaux aux parents, aux nis. Le reste sert à une vente ou à une loterie faite la veille de oël; avec le produit de cette vente, on achète les objets les plus iles pour les enfants pauvres.

L'attente de l'heureux jour où l'on charge l'*arbre de Noël* de deaux destinés aux pauvres, excite merveilleusement les enfants . travail.

Voici des collections de figures géométriques ou de fantaisie ob-nues en pliant le papier ; c'est une série progressive de 120 piè-s, où chaque forme sort de la précédente. Les différents plis e font les enfants les préparent à l'étude de la géométrie.

De nombreuses découpures forment d'ingénieux dessins.

Les parcelles de papier, débris des découpures, servent à faire core d'autres dessins que l'on colle sur du carton.

On enseigne l'économie en utilisant les choses les plus insigni-

1. Voy. les numéros 1 et 2 du t. II.

fiantes : ainsi les restes des plumes usées par les enfants les plus âgés, ajustées par des épingles, servent à faire de jolis petits meubles; les coussins des chaises et canapés sont formés de chiffons.

Encore une collection : ce sont des dessins pointés sur du papier avec une aiguille.

Sur d'autres, on a passé des fils par les trous pointés : c'est le premier exercice pour apprendre à coudre.

Il est facile de voir que, dans tous ces ouvrages, on a commencé par des éléments grossiers pour arriver peu à peu à des détails très-fins. L'homme doit se rendre tellement maître de la matière, qu'il puisse en quelque sorte la spiritualiser en arrivant à l'art.

Dans tous ces ouvrages nous retrouvons la loi fondamentale du système de Froebel : réunir des opposés par des intermédiaires, aller de l'unité à la variété.

Le but de ces occupations n'est donc pas seulement d'exercer le coup d'œil au point de vue de la forme, des couleurs, de l'harmonie, de la grâce, etc., de développer l'adresse des mains, mais encore de faire faire une *gymnastique intellectuelle* par la logique des procédés, par la comparaison des différentes formes.

Ici, le but *industriel* n'est pas le plus important (quoiqu'il ait beaucoup d'avantages pour les enfants pauvres qui s'apprennent déjà à gagner ainsi quelque chose), on veut surtout développer le sentiment du beau pour satisfaire aux aspirations de l'être idéal, pour apprendre aux enfants à revêtir leurs idées d'une forme, à donner un libre essor aux dispositions innées.

On n'atteindrait pas ce but en faisant faire aux enfants des choses *purement utiles;* le principe de Froebel est de réunir toujours l'exercice intellectuel à l'exercice manuel, et d'organiser le travail de manière que le résultat développe le sentiment du beau.

La force et l'adresse acquises ainsi sont beaucoup plus utiles à l'enfant, qui peut dès lors travailler avec un sérieux intérêt.

Faisant le tour des tables, nous remarquons quelques ouvrages modelés en terre glaise; une petite fille de six ans travaille à une corbeille remplie de fleurs. On nous montre comme l'œuvre d'un enfant de sept ans et demi, un temple entouré d'élégantes colonnades, un cheval qui galope.

On nous raconte que cet enfant a fait longtemps le chagrin de ses parents par son caractère vif et obstiné. Il brisait tout ce qu'il pouvait atteindre, battait les domestiques, se laissait aller à des emportements inouïs. Doué de beaucoup d'intelligence et d'énergie, il ne savait que faire de forces non employées, mal dirigées.

Les exercices du *jardin d'enfants* ont rapidement changé son caractère ; et il montre déjà un talent réel pour la sculpture.

Ce génie naissant usait ses forces dans le *mal*, parce qu'on ne le dirigeait pas vers le bien ; il s'en servait pour détruire parce qu'il ne pouvait les utiliser à construire.

Que de rares dispositions sont destinées à s'éteindre faute d'être développées, et, ce qui est pis encore, conduiront l'homme au dés-

ordre et au malheur! Chaque force donnée par Dieu mène au mal, si elle n'est dirigée vers le but auquel elle aspire; et c'est dans l'enfance seulement qu'on peut être certain de ne pas fausser sa direction.

Voici venir d'autres écoliers sortant d'un cours qui ne s'est pas fait sur les bancs de la classe. Nous voyons passer une vingtaine d'enfants de huit à douze ans, portant sur le dos une valise de fer-blanc qu'ils ont remplie de plantes, fleurs, mousses, insectes, minéraux récoltés dans les bois et les champs voisins où l'on est allé à la découverte.

On étale tous ces trésors sur une grande table, à l'ombre des arbres; on se prépare avec impatience à la leçon d'histoire naturelle.

Cette seule leçon, où le stimulant de la récolte botanique, le désir spontané de savoir multiplient les attraits, instruira plus que cent autres leçons données dans les écoles ordinaires.

C'est un principe de Froebel, de n'enseigner en quelque sorte à l'enfant que ce qu'il demande, mais de l'exciter à demander. Il professait cette théorie dans son établissement de Heilhau; on y faisait, et on y fait encore des courses à pied, plus ou moins longues, suivant l'âge des enfants; et ces pérégrinations étaient de véritables cours dans les champs, les forêts, les fabriques, les manufactures, les usines, les musées, etc. Ce sont là des études qui ne s'oublient jamais et qui profitent merveilleusement à la santé.

Dans l'établissement que nous visitons, les différents degrés de l'éducation professée par Froebel ont été réalisés. Le *jardin* pour les enfants de un à sept ans, avec une espèce de crèche pour les plus petits; la *classe intermédiaire* pour les enfants de six à huit ans, la *classe élémentaire* pour ceux de huit à dix ans, et une classe pour les écoliers plus avancés jusqu'à douze ans.

L'idée des jardins d'enfants est développée dans toutes ces classes, qui se transforment en ateliers pour les travaux artistiques. Les moments de récréation sont consacrés à la gymnastique et au jardinage.

On nous invite maintenant à parcourir le jardin commun. Une grande allée bordée de jeunes arbres fruitiers conduit à un vaste espace, divisé en plusieurs parterres. On y voit germer et fleurir du blé, des herbes de pâture et de médecine, des légumes, des plantes de toute espèce, destinées aux cours de botanique; une petite pépinière est là dans le même but. Ce jardin est cultivé par les écoliers qui y travaillent chacun à son tour. Un peu plus loin ils ont leurs parterres à eux.

Avoir une propriété est un des premiers besoins de l'enfant. Assis sur son petit banc construit par lui-même, il ressent le premier sentiment d'un *chez soi* aimé. Ce n'est pas ici seulement le plaisir de posséder, c'est surtout celui de soigner quelque chose, de remplir des devoirs.

Le jardin de chaque écolier nous montre les goûts de son petit propriétaire. Ici, nous voyons une grotte ornée de coquillages; là

un petit bassin avec des cygnes, des bateaux, des poissons modelés et sculptés; ici, des chapelles, des monuments en bois ou en terre; là, on a imité avec des pierres les ruines d'un vieux château.

On commence l'étude de la géographie en faisant le plan des petits jardins; puis du grand jardin tout entier. On poursuit par le village et par les environs. Dans les leçons de modelage on reproduit en relief des paysages, des montagnes, des fleuves.

L'étude de l'histoire universelle commence par l'examen d'un livre dont les images représentent les premiers travaux de l'enfant, des scènes de famille, etc. Au moyen de ce livre, les mères doivent montrer à l'enfant quelle sera sa vie; lui faire comprendre les occupations, les devoirs des premières années; passer ensuite à l'histoire de la famille, des ancêtres, et arriver ainsi à l'*histoire;* partant du *petit*, du *proche*, pour aller au *grand*, à l'*éloigné.* C'est là, vraiment, passer du connu à l'inconnu.

Froebel veut donner à l'enfant les mathématiques comme fondement de toutes connaissances; mais les mathématiques vivantes en quelque sorte, qui naturellement, sous ses yeux, ressortent de la forme, de la grandeur, du nombre des choses; sans sèches formules, mais comme l'expression immédiate de la loi universelle.

Il faut étudier cette idée dans le livre de Froebel sur l'*éducation de l'homme.* On donne, de cette manière, à la jeune intelligence, une base logique, fondée sur l'analogie des lois de la pensée humaine avec les mathématiques, dont l'ignorance absolue produit trop souvent le désordre des idées, ou l'adoption d'idées fausses.

On nous appelle maintenant pour assister à la fin de la matinée, car on vient chercher les petits qui vont aller dîner dans leurs familles.

Nous voyons rentrer les plus jeunes enfants; ils ont été visiter les animaux, les poulaillers, les pigeonniers, les volières, etc. Ils courent vers la salle retrouver les autres enfants pour se grouper autour de l'*harmonium*, et écouter, dans un pieux recueillement, le chant qui doit finir la matinée.

C'est surtout par la musique sacrée, que Froebel veut développer les sentiments religieux. Le cœur doit être ouvert pour recevoir les vérités divines de l'Evangile. L'enseignement qui ne s'adresse qu'à l'intelligence ne pourra vraiment sanctifier l'âme, la pénétrer de la parole sainte, si auparavant les sentiments n'ont été exercés d'une manière conforme à la nature enfantine.

Pour arriver au développement moral et religieux, il faut d'abord sanctifier les sens par un développement supérieur qui les soumette à l'esprit [1].

1. On a recours à la musique sacrée même pour les nourissons, en jouant auprès d'eux, le matin quand ils s'éveillent et le soir quand ils s'endorment, des hymnes bien simples, sur un harmonica.

Pour développer le goût de la musique et l'oreille, on commence dans les premiers mois de la vie de l'enfant, par toucher seulement les trois notes fonda-

Quand l'hymne pieux est terminé, les enfants se rangent deux à deux et entonnent leur chant de *conclusion* dont la musique gaie exprime les plaisirs du jour, la reconnaissance qu'on doit aux parents, aux instituteurs et au Père céleste à qui l'on doit tout. On passe ensuite au jardin en chantant une mélodie de marche.

La prière du soir ne se fait jamais sans préparation ; Froebel ne permet pas de faire prier les enfants sans que leurs cœurs soient ouverts aux sentiments pieux. On leur fait remarquer quelque phénomène de la nature, le coucher du soleil ou l'organisation des plantes, par exemple; on y ajoute des paroles édifiantes, quelque récit touchant de piété, de confiance en Dieu, de protection divine, etc. Puis on leur fait faire une prière en rapport avec l'objet dont on s'est occupé. Le besoin de la prière est inné chez les enfants; mais ils ne peuvent sans transition passer du jeu à une pratique pieuse. Ajoutons que rien n'est plus nuisible à la piété que les longues prières, non comprises et récitées machinalement, sans un sentiment réel. C'est une profanation de la religion qui tend à détruire la foi.

III.

En résumé, les *jardins d'enfants*, dont il vient d'être rendu compte, présentent les éléments de cette éducation par laquelle on peut arriver, dans de certaines limites, au développement harmonique de toutes les forces physiques, morales et intellectuelles; résultat considérable, et qu'on n'obtient point par les procédés de l'éducation ordinaire.

Des jeux gymnastiques réglés avec méthode, et auxquels on ajoute un exercice moral et intellectuel, non-seulement fortifient, mais encore *disciplinent* le corps, en le rendant un instrument de l'âme. Ce point est le plus négligé dans le système actuel.

L'activité libre qui règne dans les *jardins d'enfants* laisse à chaque caractère les moyens de développer sa *spécialité*. Les jeux, les occupations laissent à l'invention, à la *productivité* toute son indépendance, mettent au jour les talents, les capacités individuelles, et font reconnaître de bonne heure la *vocation* qui doit servir de guide pour choisir sa place dans ce monde.

L'artiste est heureux, il est véritablement fort quand il sent qu'il peut réaliser toutes ses conceptions, toutes ses idées; l'enfant aussi est heureux quand il se voit en état d'exprimer ce qui se passe en lui, de représenter ses pensées et ses sentiments.

C'est surtout l'*influence morale* qui rend précieuse cette communauté de jeux et d'occupations. Les enfants apprennent à se sou-

mentales de l'accord, on passe ensuite à l'accord parfait, et on arrive à des mélodies simples.

Le chant qui accompagne tous les jeux de l'enfant doit rester son compagnon habituel. L'instinct des mères, qui leur fait parler à leurs enfants presque toujours en chantant, indique déjà le grand besoin de la musique pour l'âme qui s'éveille.

mettre à une autorité, à un ordre établi, à des lois; ils comprennent qu'à ce prix seulement, ils trouveront leur bien-être individuel et faciliteront le bien-être général.

Outre cela, on a su fixer leur attention, on leur a donné les principes de tout ce qu'ils apprendront plus tard à l'école; on les a préparés à l'apprentissage de toutes les professions artistiques ou manuelles.

De là suit que l'on n'est plus obligé de les envoyer de si bonne heure à l'école, à l'école où d'heureuses dispositions sont trop souvent engourdies par une instruction prématurée, où l'enfant abuse de ses forces, et, pour cela même, les empêche d'arriver à un complet développement, où l'élève doué médiocrement et hors d'état d'apprendre aussi vite que ses condisciples, se lasse, se décourage et s'habitue à ne rien faire.

On peut le dire, l'habitude de l'oisiveté et le goût de la paresse sont le plus souvent nourris sur les bancs des écoles primaires, où les enfants se trouvent assujettis à une contrainte en opposition avec les lois de leur nature, où ils sont astreints à un travail presque purement intellectuel avant même le développement complet de leur cerveau.

Les *jardins*, au contraire, suivent les lois de la nature qui veut, les enfants l'indiquent eux-mêmes, que le travail physique précède le travail intellectuel, que le premier conduise au second, et lui serve d'aliment.

Pourquoi ne dirions-nous pas qu'on pourrait peut-être attribuer à certains égards le malaise moral et l'inquiétude des classes ouvrières au manque de préparation pour le travail, à l'habitude prise sur les bancs de s'occuper intellectuellement sans *agir*, sans se livrer aux travaux manuels?

Si l'éducation du peuple doit être conforme à la vie réelle qu'il est appelé à connaître plus tard, il est absolument nécessaire d'établir des écoles pour le travail et de les rattacher à celles qui donnent l'enseignement purement intellectuel. C'est ainsi seulement qu'on peut arriver à ce résultat si précieux, faire marcher de front le développement intellectuel et la préparation au travail.

Dans le *jardin d'enfants* on ne se borne pas au travail de l'*atelier*, le jardinage doit se transformer en *agriculture*, les jeux en vraie gymnastique, exercices physiques qui donnent un contre-poids nécessaire au travail scolaire.

On trouverait un avantage immense à donner aux enfants, pour les heures de récréation, un local convenable, où il fût possible de se livrer à un exercice salutaire. La musique et la danse devraient se joindre aux jeux.

On veut, dans le *jardin d'enfants*, unir la vie de famille à l'école, l'école à la réalité, et mettre le plus possible en équilibre les moteurs de l'âme humaine et de la vie matérielle.

En développant de bonne heure le goût et l'habitude du travail, en donnant carrière à la force et à l'adresse, on fournit le meilleur

remède à employer plus tard contre l'oisiveté et contre ses suites funestes.

La fondation des *jardins d'enfants* est donc une œuvre d'un véritable intérêt.

Là où on manque de jardin, on peut se contenter de cours entourées de caisses remplies de terre pour le jardinage.

Le système une fois adopté, les améliorations se produiront peu à peu, et les directrices des salles d'asile verront bientôt combien leur tâche si pénible se trouve facilitée par l'emploi de la méthode de Froebel.

C'est aux femmes que Froebel s'adresse, c'est à elles qu'il veut faire comprendre la vocation à laquelle elles sont vouées, vocation d'autant plus sainte qu'il s'agit de préserver l'enfance des causes de misère morale et matérielle se développant chaque jour avec une intensité plus grande.

Que les femmes écoutent donc ; et qu'elles soient heureuses d'adopter la noble devise que leur présente Froebel : *Vivons pour nos enfants!*

Baronne DE MARENHOLTZ.
(De Hanovre.)

HISTOIRE RACONTÉE AUX ENFANTS.

LA FÊTE DE NOEL.

Un bon curé de Florence avait coutume de visiter, quelques jours avant la fête de Noël, les écoles de sa paroisse. Il s'informait quels avaient été, parmi les enfants appartenant à des familles pauvres, les élèves les plus dociles et les plus studieux, et il désignait ceux qui figureraient dans la représentation, qui se fait encore chaque année pendant les fêtes de Noël, de diverses scènes pieuses relatives à la naissance et à l'enfance du Sauveur, telles que l'adoration des bergers, l'arrivée des mages.

C'était un grand sujet d'émulation pour les enfants. Ceux qui étaient choisis étaient joyeux et fiers d'une pareille distinction, désirée vivement aussi par les familles, et pour l'honneur qui en résultait, et pour le petit avantage qui y était attaché; car chaque enfant recevait le jour de la fête deux écus [1] et un habillement neuf.

L'année 1840, le premier choix du bon curé tomba sur un petit garçon de huit ans, nommé Beppino. Une expression de joie triomphante illumina la charmante figure du jeune enfant, lorsque le curé lui annonça qu'il était un des cinq élus et le premier de tous, sa conduite ayant été durant toute l'année parfaitement bonne.

« Que ma mère va être contente! » dit-il en rougissant; et ses grands yeux noirs pleins de larmes se dirigèrent vers la porte,

1. L'écu de Toscane vaut un peu moins de 5 francs.

où étaient groupées plusieurs femmes empressées de savoir si leurs fils seraient du nombre des élèves récompensés.

Rosina, mère du jeune Beppino, était là, et son regard exprima à l'enfant sa vive satisfaction. Lorsque le curé sortit, elle s'approcha de lui : « Monsieur le curé, lui dit-elle, combien je vous remercie ! Depuis la mort de mon mari, voilà la première fois que je me sens un peu de joie au cœur. Ce cher enfant s'était vraiment donné bien de la peine ; il avait si bonne envie de gagner ces deux écus pour faire arranger un peu notre petite chambre, et je serai si contente de le voir paré d'un habillement neuf ! »

Le curé sourit avec bonté; il connaissait bien la demeure de la veuve : quelle pauvre chambre, quel triste réduit du quartier n'avait pas été visité par ce bon prêtre ! « J'irai voir votre maisonnette, dit-il, quand elle sera arrangée; je veux mettre une image de la sainte Vierge au lit de Beppino. Que Dieu bénisse ce cher enfant ! » ajouta le curé en passant sa main vénérable sur les cheveux bouclés du petit garçon.

La mère et l'enfant s'en retournèrent tout joyeux au logis.

En face de leur demeure, habitait une brave femme nommée Maria, qui entretenait par son travail sa mère âgée, infirme, et son fils Eugenio, compagnon d'école de Beppino.

L'état de maladie de plus en plus grave dans lequel la pauvre vieille se trouvait depuis quelques semaines, avait empêché la jeune femme de se livrer à son travail de chaque jour. Le loyer était arriéré, il fallait songer à chercher un autre gîte; comment transporter la malade ? La malheureuse ouvrière était assise sur le seuil de la porte et pleurait tout bas, tandis que Rosina rentrait toute joyeuse tenant son enfant par la main. Voyant le chagrin de sa voisine, elle lui en demanda la cause, et pendant longtemps elles cherchèrent ensemble quelque expédient; mais aucun ne se présentait à leur esprit. Il fallait donner quelque argent d'ici à huit jours ou déménager; l'ouvrière n'avait pas un écu en avance, et Rosina ne gagnait que bien juste le pain de chaque jour pour elle et son enfant.

Rosina rentra chez elle ; elle était devenue toute triste : la compassion des pauvres est si vraie, si profonde! Elle répétait de temps en temps: « Voici des gens bien affligés! une malade obligée de déménager par cette saison ! et n'y pouvoir rien ! »

Pendant la nuit elle pensa à ses voisines, et ne put dormir; puis, tout d'un coup, frappée d'une pensée soudaine : « Je n'ai rien, se dit-elle, mais Beppino va recevoir deux écus; si ces pauvres gens les avaient, cela les tirerait d'affaire ; le propriétaire prendrait patience, Maria recommencerait à travailler, et tout s'arrangerait. Allons, voilà qui est décidé : j'irai trouver M. le curé, je le prierai de désigner le petit Eugenio à la place de mon fils ; il y consentira sans peine, car Eugenio s'est aussi très-bien conduit pendant toute l'année. Je raccommoderai encore la vieille blouse de Beppino, et la chambre sera arrangée une

autre fois : elle est encore plus belle que l'étable où notre Sauveur est né ! »

Rosina, tout heureuse de cette bonne pensée, s'endormit alors tranquillement. Dès le matin, elle éveilla Beppino.

« Mon fils, lui dit-elle, tu es bien heureux, n'est-ce pas, d'avoir été nommé le premier par M. le curé ?

— Oh! oui, ma mère, et puis je serai si content de te rapporter deux beaux écus !

— Dis-moi, mon enfant, tu connais notre vieille voisine qui est malade ; si tu savais qu'on va la mettre à la porte de sa chambre parce qu'elle ne peut plus la payer, en serais-tu bien fâché ?

— Je le crois bien, ma mère ; elle est si bonne, notre pauvre voisine ; et puis, j'aime tant mon camarade Eugenio !

— Si tu pouvais empêcher cela, le ferais-tu ?

— Oui, je t'assure ; mais je ne peux pas.

— Tu te trompes, mon ami ; cela se pourrait très-bien, si nous priions M. le curé de désigner Eugenio à ta place et de donner les deux écus à sa mère. »

L'enfant réfléchit un instant :

« Tu as raison, ma mère, dit-il ; il faut demander cela à M. le curé, et je me conduirai si bien que l'année prochaine j'espère être nommé encore et gagner les deux écus qui seront pour toi. »

La jeune femme embrassa tendrement son fils, et elle alla chez le curé lui exposer l'affaire et le prier de nommer, à la place de son fils Beppino, le pauvre garçon de sa malheureuse voisine.

« Mais, ma pauvre femme, lui dit le curé qui l'avait écoutée avec une vive émotion, les deux écus vous seraient pourtant bien utiles.

— C'est vrai, monsieur le curé ; mais enfin, on peut se passer d'arranger sa chambre, et aller à l'église sans habit neuf ; tandis qu'un malade ne peut pas déménager au milieu de l'hiver, ni loger en pleine rue ; cela est tout clair. Je pourrais bien recevoir les deux écus et les offrir à ma voisine, mais elle craindrait de me gêner et ne voudrait pas les accepter.

— Eh bien ! je ferai selon votre désir, et Dieu vous bénira ainsi que votre enfant. »

« Voilà de la charité, se dit le bon curé en regardant la jeune femme s'éloigner toute joyeuse ; voilà ce que je trouve bien souvent parmi les pauvres ! Mon Dieu ! qu'elle doit être agréable à vos yeux cette aumône de l'indigent qui partage de si bon cœur le peu qui suffit à peine à ses besoins les plus pressants ! »

Et il se rappela cette parole de Jésus, qui, voyant une pauvre veuve déposer son denier dans le tronc destiné à recevoir les aumônes, disait à ses disciples : « Cette veuve a donné plus que tous les autres ; car ils ont donné de leur superflu, mais celle-ci, dans son indigence, a donné de son nécessaire. »

EXERCICE.

Dans quelle ville se passa le trait dont il s'agit? — Dans quelle contrée est Florence? — Que faisait, quelques jours avant la fête de Noël, un curé de cette

ville? — Quel usage existe encore en ce pays au temps des fêtes de Noël? — Quel était l'objet des vifs désirs des enfants et de leurs familles? — Pourquoi? — Sur qui tomba en l'année 1840 le premier choix du curé? — Dites-nous quelque chose de la manière dont Beppino et sa mère reçurent cette nouvelle. — Que dit Rosina au curé? — Quelles paroles lui adressa le curé? — Qui demeurait en face de Rosina? — Dans quel état retrouva-t-elle sa voisine en retournant chez elle? — Quel était le sujet du chagrin de cette femme? — Trouvèrent-elles ensemble quelque expédient? — Que pensa Rosina rentrée chez elle? — Quelles pensées l'agitèrent pendant la nuit? — A quoi se résolut-elle? — Qui alla-t-elle trouver le lendemain matin? — Rapportez-nous les paroles de Rosina.— Quelle impression fit sur le curé la charité de cette pauvre femme? — Rapportez-nous les réflexions qu'il fit à ce sujet. — Quelles paroles du Sauveur se rappela-t-il?

DOUBET.

BIBLIOGRAPHIE[1].

PETIT MANUEL D'ÉDUCATION PREMIÈRE AU MOYEN DES ASILES, par une inspectrice. Se vend au profit des asiles.

Ce livre est déjà connu et aimé de la plupart des amis des salles d'asile. C'est, on le sait, un énergique appel adressé à quiconque s'occupe de l'éducation première de l'enfance par une femme d'intelligence et de cœur, par une mère qui a observé, qui a comparé, qui a compris.

Un sentiment y domine et s'y révèle à toutes les pages, celui de la dignité de l'âme humaine et du respect de l'enfance.

L'éducation est plus qu'un art, c'est une mission auguste que peu de personnes sont dignes de remplir, et à la hauteur de laquelle on ne peut s'élever qu'à la condition d'être profondément pénétré de la grande et sainte idée du devoir: telle est la pensée capitale de ce livre.

L'auteur est une mère « restée seul chef de sa famille, et qui a vu sa tâche devenir plus forte et plus sérieuse qu'elle ne l'est habituellement pour les femmes. » — « J'ai suivi, dit-elle, et observé les enfants. Souvent au milieu d'eux, faisant des leçons à l'estrade, causant avec les parents, observant leur conduite, j'ai pu réunir une foule d'études de caractère, d'habitudes. »

Nous ne croyons pas qu'on puisse mettre dans l'expression des sentiments qu'inspire l'étude de l'enfance, plus de chaleur, et disons-le, plus de passion qu'on en sent jaillir de chacune de ces pages. Les travers, les fautes des parents, des maîtres contristent et indignent l'auteur comme si le mal qu'elle constate avait son contre-coup sur ses propres enfants. La question générale de l'éducation devient, pour elle, si l'on peut le dire, une question personnelle: de temps à autre il lui échappe des exclamations telles que celle-ci: « Que Dieu me préserve de manquer de foi et de soumission dans ce grand et religieux travail, l'éducation des en-

1. La librairie de MM. L. Hachette et Cie se charge de procurer les ouvrages annoncés aux personnes qui en feront la demande.

fants ! mais, en vérité, il y a des moments où je me décourage.... Cependant, je me suis imposé la tâche de tracer, dans ce petit journal, des observations, des faits journaliers pour aider celles qui me suivront.... »

Pour faire apprécier la manière de l'auteur, et montrer la sagacité consciencieuse avec laquelle elle étudie la nature et la saisit sur le fait, le mieux est de citer un de ses chapitres. Nous prenons le chapitre de l'*obéissance*.

« Quand une maîtresse a de l'intelligence, un peu de volonté, il ne lui est pas difficile d'obtenir l'obéissance générale dans l'asile; il y a un ingénieux mécanisme qui agit sur tous ces petits êtres si impressionnables, si amis du mouvement. Mais, de cette obéissance d'*habitude* au sentiment de la véritable obéissance, il y a toute la différence du mécanisme à l'intelligence.

« Il est cependant toujours à désirer que l'éducation des enfants commence par de bonnes habitudes; mais, distinguons-les bien des principes. Bon nombre de directrices pourront imposer des habitudes régulières, ce qu'on appelle de bonnes habitudes, et très-peu savent développer ou faire naître le germe des bons principes.

« Les habitudes sont la loi imposée.

« Les principes sont la loi sentie, aimée et protégée par notre propre volonté. — Cela peut commencer, chez les enfants, bien plus tôt qu'on ne le croit. La perfection serait de réunir aux principes sûrs, les bonnes habitudes. Voici quelques idées générales sur les moyens de rendre les enfants obéissants.

« Il faut être juste avec eux, leur tenir fidèlement nos promesses, ne point consulter sans cesse leur mouvante volonté quand nous devons agir, et leur imposer la nôtre, non pas avec mollesse et faiblesse, mais naturellement, sans hésitation, avec une bonté ferme et calme surtout. Peu de paroles, mais du vouloir.

« Dès qu'ils seront susceptibles de le comprendre, expliquons-leur pourquoi nous voulons, et donnons-leur, au moyen de raisonnements sages et à leur portée, l'habitude de l'obéissance par le sentiment de la justice et du devoir.

« La véritable obéissance, celle que les bons parents inspirent à leurs enfants, devient le sentiment du devoir et les accompagne partout. Elle se compose à la fois d'affection, de confiance, de respect; sentiments que notre conduite peut seule inspirer à nos enfants.

« Il y a l'obéissance obtenue par la sévérité, l'intimidation, obéissance éphémère, dont les réactions montrent tout le danger; l'obéissance d'habitude seulement, toute mécanique et qui ne résisterait ni à la séduction ni à l'intimidation.

» Nous raconterons, comme explication, divers traits qui démontrent que les enfants obéissent, selon la manière dont on leur a enseigné l'obéissance. Voici une scène dont nous avons été témoin : Une société s'était réunie pour aller visiter un beau jardin; le propriétaire en avait permis l'entrée, sous la condition qu'on

ne toucherait pas à ses fleurs. Trois petits garçons de six à sept ans étaient avec leurs parents au nombre des visiteurs; il promirent d'être sages et attentifs. D'abord, tout alla bien; mais peu à peu les parents cessèrent de surveiller, les enfants se mirent à jouer, à courir, et l'un d'eux, vivement poursuivi par ses camarades, se laissa tomber sur une touffe de très-belles fleurs dont plusieurs furent écrasées. A la vue de ce dégât, les trois enfants, consternés, échangèrent ce regard qui signifie : Que ferons-nous ?

« L'un dit : « Allons raconter à nos mamans ce qui nous est « arrivé; elles verront que nous ne l'avons pas fait exprès, et diront « au monsieur de nous pardonner. »

« Le second des enfants s'était accroupi, et, creusant aussi rapidement qu'il le pouvait la terre avec ses ongles, il cherchait à faire un trou asez grand pour contenir les débris de la plante mutilée.

« Enfin, le troisième disait : « Oh! sauvons-nous vite, pour qu'on ne voie pas que c'est nous qui avons fait cela. » Les mamans arrivaient sur ces entrefaites. Celle du premier enfant prit la main de son fils, exprima ses regrets de cet accident, et dit : « Allons faire nos excuses au propriétaire. — Vous n'y pensez pas, « ma chère, répondit la maman du second, nous donner cet en- « nui; cherchons un autre moyen. » Puis, avisant son fils à la besogne, elle se mit à rire aux éclats, en disant : « A-t-il de l'es- « prit ce petit drôle! Oui, oui, cachons tout cela et qu'il n'en soit « plus question. »

« La maman du troisième petit, tout en adhérant à ce bon moyen, donna des soufflets à son fils.... Elle ajoutait : « Il est si « maladroit et si bête! »

« Après le récit de cette scène, que notre pensée suive, dans l'avenir, le développement moral de ces enfants; et nous pourrons prévoir, en grande partie, quelles en seront les suites.

« Pour le moment, nous dirons que le premier des enfants dont il vient d'être question est sur la voie de la véritable obéissance. Il est dirigé par des parents justes et bons, qui l'élèvent avec des idées saines et vraies. Aussi, quoiqu'il fût affligé de voir les fleurs brisées, il n'était pas effrayé; il pensait qu'ils seraient tous excusés en disant la vérité, et que le maître du jardin aurait de l'indulgence pour cette étourderie.

« Le second enfant appartient à des parents qui ont une belle fortune à gérer, du monde à recevoir, et à qui le temps manque pour s'occuper de leurs enfants.... Laissé souvent avec sa bonne, le petit garçon avait vu cette fille négligente plusieurs fois réparer ses maladresses en cachant les débris; il faisait de même pour ne pas être grondé, c'est si ennuyeux!... Il était donc conduit par une idée d'intérêt personnel et non de justice; ce dernier sentiment ne pouvait se développer en lui.

« Enfin, le troisième obéira lorsqu'il craindra d'être châtié, car cet enfant est traité durement chez ses parents. Pour lui, l'obéissance est une obligation qu'il saura bien secouer quand il ne crain-

dra pas; actuellement, pour se soustraire à la correction redoutée, il mentirait sans hésitation : l'instinct de notre conservation se dresse le premier en présence de la force injuste, de la brutalité.

« Les enfants sont beaucoup plus observateurs qu'on ne le croit généralement; ils voient promptement quelles sont les personnes avec lesquelles ils peuvent se permettre de désobéir. J'ai connu un petit garçon très-intelligent, mais gâté chez ses parents, et par suite, désobéissant, colère, etc. Il allait souvent jouer avec une petite fille de son âge, élevée par une bonne mère. Jules comprit qu'il fallait se bien conduire chez la petite amie; aussi y était-il bon camarade et obéissant. La grand'maman de Jules, instruite de ce qui se passait, lui dit un jour qu'il refusait de lui obéir et se livrait à ses violences : « Tu ne fais pas ainsi chez Mme Clair-« val. — Oh! répondit Jules, *je sais bien* qu'il ne faut pas faire « comme cela chez Mme Clairval, elle me renverrait. — Eh bien! « je te renverrai aussi. — Oh! non, parce que c'est moi qui suis « le maître ici. » La grand'maman racontait cette répartie à Mme Clairval, et tout en se plaignant de la désobéissance de son petit-fils, trouvait qu'il avait tant d'esprit!

« Nous avons dit qu'il était facile, en observant les habitudes des enfants, de comprendre une partie du caractère de ceux qui les soignent et la direction qu'ils reçoivent. Voici ce que nous contait une dame inspectrice :

« L'année dernière, à l'époque des vacances, je pris à la campagne une femme de peine qui avait ses deux enfants dans notre asile. Je permis à la mère de les amener avec elle; ils étaient forts et pleins de courage. Jeanne avait six ans et demi, André cinq. — La propriété où nous nous rendions était assez habitée et renfermait, entre autres, huit enfants des deux sexes. Les nouveaux venus, que nous nommerons les asiliens, eurent bientôt formé une classe : Jeanne fut la directrice et André son aide; le succès fut complet. Les parents s'émerveillaient en voyant avec quelle facilité cette enfant gouvernait leurs petits sauvageons. Hélas! son empire devait être éphémère, car elle *copiait* de mauvais moyens. Voici de quelle manière nous fûmes mis dans la confidence de cette singulière histoire : Nous allâmes nous poster à une lucarne donnant dans une espèce de salle où se faisait le jeu de l'asile. D'abord, tout alla bien : Jeanne, la tête fièrement levée, imposait du regard à sa classe; André l'imitait de son mieux en marchant à la tête des enfants. Jeanne avait à la main une assez longue baguette comme celle des surveillants; elle en toucha à la tête un petit garçon, qui poussa un cri et sortit du rang en pleurant, et disant qu'il ne voulait plus jouer à l'asile. Sa sœur le suivit pour le consoler, mais apercevant sur le front de son frère une goutte de sang, elle se jeta furieuse sur la baguette dont il avait été frappé, et nous entendîmes ces mots : « Une pierre! c'est la pierre qui a fait « mal à mon frère!... » Les enfants s'approchèrent de Jeanne tumultueusement; ils la menaçaient. Heureusement pour elle, nous entrâmes. Cette petite avait l'air plus étonné qu'effrayé; elle disait :

« Mais je fais comme le Monsieur. » Ces mots furent pour moi un trait de lumière; je pris la baguette, et je trouvai qu'au bout était attachée une pierre liée dans un petit linge.

« Les enfants s'étaient arrêtés en nous voyant; ils nous entourèrent attendant justice : « Pourquoi, dîmes-nous à Jeanne, as-tu « arrangé cette baguette de manière à faire mal à tes petits camara- « des, quand tu les en toucherais? — Mais c'est pour qu'ils s'en « souviennent quand je leur commande de bien marcher. Le Mon- « sieur fait comme ça le matin avec son grand bâton; aussi nous en « avons bien peur.— Le Monsieur a mal fait, mon enfant; car Dieu « veut que nous soyons bons les uns avec les autres, et surtout les « grands avec les petits. Nous allons finir la classe; mets-toi dans « les rangs et je t'apprendrai comment on conduit sans jamais frap- « per. » Les enfants furent calmés et satisfaits en voyant Jeanne et André prendre rang, et tout se termina bien. Mais la dame inspectrice, rentrée à la ville, prit des informations, arriva à toutes les heures, et découvrit les moyens d'intimidation employés par le maître pour rendre les enfants obéissants. Il avait une longue touche assez plombée au bout pour être rudement sentie; l'inspectrice prit la touche et dit : « Monsieur, voici ma pièce de conviction; ces enfants « pourraient témoigner contre vous; mais notre institution est toute « de bonté, nous ne voulons pas de scandale, donnez votre démis- « sion. » Ce qui eut lieu.

« Lorsque les personnes qui visitent les asiles ou les écoles observeront chez les enfants, aux gestes de commandement du maître, les petites épaules qui se soulèvent, les têtes qui se plient, tout cela légèrement...; ce sont des indices presque certains d'une brutalité qui ne sera réprimée que par la présence fréquente des mères.

« Les dames des comités doivent surveiller continuellement, et surtout avec un grand esprit de justice et de protection pour les maîtres et pour les enfants.

« Ceux qui veulent voir, voient; souvent aussi il est des choses qui s'apprennent par suite d'incidents qui semblaient totalement étrangers.

« Voici comment une dame apprit de quelle manière son fils, qui avait six ans, était traité dans un asile particulier : Cette dame accoucha d'une petite fille; on annonça à Arthur qu'il avait une sœur; il demanda à la voir. Pendant qu'il la regardait, elle se mit à crier. « Oh! dit Arthur, qu'elle est sotte; je lui tirerai « les cheveux. — Mais elle n'a pas encore de cheveux, s'écria la « nourrice très-scandalisée. — Alors je lui donnerai des calottes, « car elle est bien malhonnête; elle crie et ne dit pas bonjour. » Arthur voulait agir avec sa sœur, comme agissait avec lui la personne à laquelle il était confié. Cette maîtresse voulait que tous les enfants vinssent exactement lui dire bonjour, ce qui est d'un très-bon effet quand il y a là des étrangers; et, pour donner de la mémoire à ceux qui oubliaient son ordre, elle leur tirait les cheveux ou les calottait, comme disait Arthur, ou leur mettait le nez contre le

mur pour leur apprendre à être sages et bien honnêtes. Quand cette femme entrait dans le jardin, tous les enfants couraient lui dire bonjour; mais, quand ils n'étaient plus sous ses yeux, la réaction avait lieu. — Eh bien! il y a des parents si faibles, si incapables de se faire obéir, qu'ils sont presque contents de rencontrer de ces croque-mitaines d'institutrices qui font *peur* à leurs mutins.

« Une de ces pauvres gâteuses de mères me disait: « Je suis bien « contente que ma fille soit chez Mme Yzard.—Et pourquoi donc?— « Oh! parce que Mme Yzard *la fait craindre*, et quand elle ne veut « pas m'obéir, je lui dis, je vais chercher Mme Yzard et elle court « tout de suite.... » Reste à savoir combien de temps ce moyen agira. Pauvre mère!

« Si nous voulons rendre nos enfants obéissants, ne soyons avec eux ni faibles, ni violents.

« Imposons-leur d'abord une volonté juste, et formons la leur, en les accoutumant de bonne heure à prendre des résolutions, à se déterminer, à choisir, après que nous leur aurons expliqué les conséquences de ce qu'ils désirent. En formant la volonté de nos enfants, nous leur donnerons un bien inappréciable. »

VARIÉTÉS.

SIMPLES NOTES D'UN VOYAGE EN ESPAGNE.

Saint-Sébastien, 4 septembre 1855.

Me voici en pleines provinces basques; j'ai laissé derrière moi les pentes boisées, les gracieux coteaux qui rattachent les Pyrénées aux Asturies; j'ai vu s'entrouvrir les rochers et s'arrondir les collines pour former ce magnifique port du *Passage* qui semble attendre les flottes de l'Espagne; et c'est à Saint-Sébastien, cité pittoresquement assise au pied d'une montagne assiégée de trois côtés par la mer, que m'apparaît cette population vive, alerte, laborieuse, passionnée pour ses franchises (*fueros, franquezas y libertades de Viscaya*), et dont les siècles passés ont célébré la valeur :

Cantabrum indoctum juga ferre nostra.

Ici le mouvement et la vie sont partout. Les campagnes portent, à chaque pas, les traces du travail persévérant de l'homme. Point de ces troupes de mendiants drapés dans leurs guenillles et fiers d'une oisiveté chronique, que me montreront, m'a-t-on dit, tous les villages de la Castille. Pauvres et riches connaissent le prix du temps. Voici la place du marché qu'animent des groupes de vigoureux ouvriers à la culotte courte, au gilet rouge, et des paysannes dont les cheveux tressés tombent en longues nattes jusqu'à leurs

talons. Les fruits du terroir, raisins, melons d'eau, les vins enfermés dans les outres traditionnelles, arrivent sur des chariots traînés par des bœufs, et dont les roues pleines et sans rayons représentent assez bien, grâce au cri strident des essieux, les équipages des courtisans d'Attila. On sent partout l'activité de gens habitués non pas seulement à jouir, dans le *far niente*, des bienfaits de la Providence, mais à conquérir les dons du sol; on reconnaît les habitants de cette province industrieuse, où chaque village a sa belle place, son église ornée avec un soin pieux, sa mairie, sa fontaine publique, son jeu de paume, et, je me hâte de le dire, son école.

Pendant qu'on dételle les mules et que le *mayoral* (conducteur) déjeune à l'auberge avec mes compagnons de route, j'ai jeté, en courant, un coup d'œil sur la ville. J'ai rencontré une troupe de *ninos* se rendant à l'école, et, sans plus de façon, je suis entré en pourparlers avec eux. L'un d'eux, — bonne grâce exemplaire! — m'a fait part des trésors qu'il portait sous le bras. C'était un livre de lecture imité de nos innombrables traités de ce genre, et un petit Catéchisme de Fleury, traduit en espagnol, bien entendu. Le jeune drôle, garçon fort déguenillé, mais à la physionomie intelligente et vive, avait de 8 à 9 ans. Je lui ai demandé, en faisant briller un *real* devant ses grands yeux noirs, s'il savait lire; pour toute réponse, il a repris son Fleury, et s'est mis à me lire une page d'un bout à l'autre, et sans reprendre haleine, avec une vélocité fébrile. Ce n'était pas précisément par amour désintéressé de la science qu'il me donnait cet échantillon de ses talents; car la page finie, il a tendu la main. — Je ne connais pas le maître d'école de Saint-Sébastien; mais j'éprouve le besoin de m'excuser auprès de lui d'avoir, par simple inspiration de curiosité, fait appel à une passion de gain qui m'a paru fort développée. Ce n'est pas là le sentiment à cultiver. J'y ai gagné, du moins, de pouvoir, en connaissance de cause, faire mon compliment à cet honnête pédagogue du savoir précoce de ses élèves. Ce compliment, m'assure-t-on, pourrait être renouvelé dans toute l'étendue des provinces basques; on me dit que dans le Guipuzcoa, la Biscaye, et l'Alava, presque tous les paysans sont parfaitement capables de suivre l'office au lutrin de la paroisse ou de lire dans les *Juntes nationales* quelque motion écrite de leur main. Que veut-on de mieux?

Si l'on sait lire au pays basque, on y sait aussi se gouverner; chaque municipalité a la prétention de pourvoir par elle-même à la décoration et au bien-être de la commune. Quand on veut bâtir une église ou une école, chacun donne son écu, apporte sa pierre ou son morceau de bois; on n'y tient pas à honneur d'assiéger de pétitions préfets et ministres, et l'on s'y dispense de faire l'aumône avec l'argent de l'Etat. On y vit de soi et par soi; et l'on y pratique la maxime : *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Pendant que je philosophe solitairement, la plume en main, sur un coin de la table de l'auberge, l'attelage a repris place en

tête de la diligence. La mule qui porte le *zagal* (jeune postillon), danse d'impatience, et, dressée sur les pieds de derrière, exécute, sous le fouet de son maître, une sorte de boléro; ses compagnes font sonner leurs grelots, et secouent les fanfreluches rouges et jaunes qui leur composent une coiffure tout à fait élégante. Le *mayoral* appelle les voyageurs. Je regagne, en me hissant dans le cabriolet, le poste dominateur d'où la vue plonge au loin sur les scènes imposantes ou gracieuses qui se déroulent à nos regards.

Vittoria.

Nous sommes partis au grand galop de nos douze mules. Ce ne sont que montagnes qui se coupent, vallons qui s'enchevêtrent, torrents qui se précipitent. La route va, vient, se replie, court au sommet d'un pic, s'élance au fond d'un ravin. La diligence parcourt tous ces zigzags sans trêve ni repos; à chaque relais, dès que les mules sont attelées, deux ou trois gaillards se précipitent sur elles criant, sifflant, et les escortent ainsi une centaine de pas, le bâton en mouvement. Si les bêtes bondissent, vous le pensez! Pendant ce temps, le *mayoral* trône sur son siége; et ce n'est pas un souverain oisif, je vous assure. Chaque mule a son nom; il les apostrophe, les excite, les encourage ou les injurie, tout en fouettant : *Hasta! Pellegrina! Canalla! Negra! Ciaparro!* — Entre lui et chacun des quadrupèdes, c'est un perpétuel dialogue, où le langage se traduit en coups de fouet d'un côté, en ruades répétées de l'autre.

C'est le plaisir et la vocation de ces braves gens des montagnes, de frapper, à tout prix, sur des mules. Un paysan se rencontre sur la route : vite, il s'élance, et fait tomber une grêle de coups sur les flancs de l'attelage. Il y a des trous d'un pied de profondeur sur le chemin : peu importe! des tas de pierres amoncelées : raison de plus! Ce n'est pas l'affaire du conducteur; il est chargé de regarder devant lui, et non derrière. Qu'il arrive à destination avec des voyageurs dont les os seront brisés et les côtes endolories, pourvu qu'il arrive, cela suffit!

Deux nouveaux compagnons de route ont pris place à mes côtés. L'un d'eux, cheveux grisonnants, lunettes sur le nez, est le maître d'école d'un village voisin. Le pauvre homme fuit un pays décimé par le choléra. « Tenez, » me dit-il en passant devant une masure dont toutes les fenêtres et les portes sont ouvertes; « dans cette maison, il ne reste plus un seul habitant; père, mère, enfants, tout est mort. »

Le digne magister ne demande pas mieux que de narrer ses peines; et d'ailleurs l'outre (*bota*) de vin de *Val de Peñas*, compagne nécessaire et conseillère obligée de tout voyageur en Espagne, le dispose merveilleusement aux confidences.

(*La suite prochainement.*)

FAITS DIVERS.

Son Em. le cardinal-archevêque de Tours, président du comité central de patronage des salles d'asile, est en ce moment à Paris.

Une séance du comité central a été tenue sous sa présidence le 17 du courant.

— Mgr Daniel, évêque de Coutances, dont le nom est cher à tous les amis de l'institution primaire, vient de donner une preuve nouvelle de son dévouement aux intérêts de l'éducation du peuple. Nous lisons dans une instruction qu'il vient d'adresser aux curés de son diocèse :

« Rien n'intéresse à un plus haut degré les bons pasteurs, que la bonne éducation de la jeunesse. Les écoles doivent donc être l'objet de votre paternelle et constante sollicitude. Nous vous recommandons, N. T. C. C., de les visiter au moins une fois chaque mois. Vous vous informerez avec soin de la conduite des enfants, de leur assiduité, de leur application et de leurs progrès. Vous exhorterez les familles à envoyer les enfants aux écoles. Vous ne vous bornerez pas à des exhortations générales adressées du haut de la chaire ; vous irez, au besoin, à domicile, rappeler ce devoir aux pères et mères, et leur montrer combien se rendent coupables, devant Dieu et devant les hommes, ceux qui le négligent. Vous annoncerez, chaque année, au moins une semaine d'avance, le jour où doivent recommencer les classes. Nous désirons que la messe de ce jour-là soit précédée du chant du *Veni, Creator*, et que vous invitiez les parents à y assister, aussi bien que les maîtres et les élèves.

« Afin de laisser à l'école toute sa régularité, et d'obéir aux prescriptions synodales, vous choisirez, pour faire le catéchisme à l'église, d'autres heures que celles que les règlements ont assignées pour la classe. »

— La commission chargée dans le département de la Seine d'examiner les aspirants au certificat d'aptitude, vient de terminer ses opérations.

— Nous continuons à faire connaître la composition des comités locaux de patronage.

Ain. — (*Complément.*)

Chalamont. Mlles Monicault, Bergeron, Cognet de La Roue, Sandier, Soffray, Perdrix.

Montluel. Mmes Burdin, Coctret, Mlles Crébin.

Illiat. Mlles Goyffon, Bouchet, Jaravel.

Aube. — 11 comités.

Arcis-sur-Aube. Mmes la baronne de Metz, Tézenas, Jacquemin, Ludot, Carlet-Lasnier, Haüer, Lecomte, Lhuilier, Aviat, Devièvre, Guerrier.

Bar-sur-Aube. Mmes Legrand, Dupré, Loudin (Eugène), Desétangs, Herbin (Adolphe), Morel, Angevin, Jeoffroy (Eugène).

Brienne-Napoléon. Mmes veuve Jacquot, Lejeune, Robiquet-Doré.

Vendeuvre. Mmes de Vendeuvre (Gabriel), Angenoust, Bocquillon, Beaugrand, Facieux.

Bar-sur-Seine. Mmes Cartereau, Godin, Blavot, Cheurlin, veuve Delacroix, Desrosiers, Corcelle, Charbonnet.

Mussy-sur-Seine. Mmes Moysen Grosjean, Daboys, Cinget.

Riceys. Mmes Jourdheuille-Gallimard, Ray-Truelle, Gallimard-Carteron, Chabonné-Robin, Quénedey-Privat, Clément-Grattepain.

Nogent-sur-Seine. Mmes de Sarrazin, Gourbeyre, Guérin-Tiphaine, Mutele, Poletnich, Langlois, Olive, Beau-Mangeon, Souclier, Barbier-Legras.

Romilly. Mmes Lenfant, Favreau, Casal, Guichardet, Julien.

Villenauxe. Mmes Corrard-Fagot, Lignon-Guyon, Gentil-Jacob, veuve Jacob-Fagot.

Troyes. Mmes de Grandville, baronne Doyen, Parigot, Angenoust, Rattier, Fortin, de Missery, Uhrich, Delatour, Ferrand-Lamotte, Boilletot (Léon), Matagrin (Henri), Hivert, Tassin (Charles), Guyot (A.), veuve d'Anthenay, Hérard-Dupont, Baltet (Julien).

Côtes-du-Nord. — 12 comités.

Saint-Brieuc. Mmes Rivaut de La Ruffinière, Bonnefin, Boscher des Urdillets, Boucher de Crèvecœur, Hurrcoüet, Lasalle (Martin), Méquin, de L'Argentaye, Le Loutre.

Lanvollon. Mmes Bourel-Roncière, Duval (François) née La Garde, Lostie de Kjhor, Noel de La Villehulin, Salaün.

Paimpol. Mmes Veillet du Frèche née Bécot, Morand née Thieullen, Mlle Le Bolloche (Marie-Jeanne).

Plérin. Mmes Gautier du Mottay, née de Bouan, Rouxel-Villeféron née Denis, Besnard née Rouxel-Villeféron, Mlle Rouxel (Céleste).

Plouha. Mmes veuve Rhoné née Bernard, Bernard née Past, Nelti Curatteau de Courson (L.), Verrien née Corbel, Mlle Allain (Anne-Françoise), Mmes Mordellet née Scolan, Houart née Guézon (E.), veuve Guézon (Augustin), Oisel née Hubert-Desfossés.

Pordic. Mlle Allenou (Marie-Thérèse), Mmes Ruellan née Allenou, Blaize née Allenou, veuve Richard née Allenou, Levoyer née Cochery, veuve Houars née Allenou, Gaubert née Richard, Corouge, née Doméron, Duchesne née André.

Dinan. Mmes de Vaudichon, Boullé (Élise), Blondel (Marie), Picquet (Constance), Deferran (Marie).

Pontrieux. Mmes Le Gorrec (Y.), Le Gorrec née Le Gorrec (B.), veuve Le Goaster née Le Millier, Cheneveux née Le Gars, veuve

Richard née Mazé, veuve Bonniec Kjgomart née Kjgoat, veuve Blondin née Gaultier, Le Saux née Le Millier, Oufray-Painière née Buart, Leflem née Le Siduner.

Lannion. Mmes Haston, Depasse, Raison du Cleuziou, Petiton, Le Roux (Constant), Allain (Hippolyte), veuve de Kigonan, Le Bellec (Denis), Mlle de Kervanguy, Mme Turquet.

Laroche-Derrien. Mmes Tily, Le Goff, Kjroux, Kranbrun, Cuziat, Mlle Le Montréer, sœur Séraphine fille du Saint-Esprit.

Tréguier. Mmes de La Tour née de Rocquefeuil, Corloüer née de Trogoff (Y.), David née Pillas (Elisabeth), Dieuleveult née de Tromelin, Cudiau (Hippolyte) née Gautier, Mineur née Le Bras (A.), Leduc née Gaultier (F.), Le Monniès de Saguzau, Mlle Pinchon (Aimée), Mme Rueneuve née Dufrêche de Kjlan.

Loudéac. Mmes Viet (Guillaume) née Viet-Villehamon, Hillion née Le Goff, Jouny née Villguérin, Bigrel née Cautier, veuve Royer de Lynclais, Viet née Bonnet (P. A.).

VAUCLUSE. — 1 comité.

Carpentras. Mlle de Jocas, Mmes Guérin, Meissonnier-Lavondez, la marquise d'Aigremont, Roux.

MARNE. — 15 comités.

Reims. Mmes d'Arnoux, Werlé, de Saint-Marceau (Alexandre), Vivès, Sutaine, Hubert-Baudet, Givelet (Henri), Givelet (Edmond), Delius (Georges), Pestiaux (Emile), Mirabeau-Camu, Petit-Delbourg, Benoît-Petizon, Lebrun-Lepreux, Fanart, Goulet-Gravet, Delamotte (Alexandre), Renard, Quignart.

Châtillon. Mmes Hureaux-Richon, Billet, Martinet.

Hermonville. Mmes Petit, Peronneaux, Daubin.

Loivre. Mmes Brodier-Andrieux, Brodier-Malot, Beaupère-Sellier.

Epernay. Mmes Perrier (Charles), Hollandre, Allemant, Mlle Clément, Mmes Chandron de Briaille, Chausson (Eugène), Galice (Eugène).

Montmirail. Mmes la duchesse de La Rochefoucauld, Marchand.

Fère-Champenoise. Mmes la baronne de Connantre. Jacquin.

Damery. Mmes la marquise de Mortemart, Palle, Vély.

Monthelon. Mmes Dinet (Hippolyte), Cazanove.

Vitry-le-François. Mmes Duviviers, Cosquin, de Saint-Genis, de Felcourt (Alexandre), Bertrand, Collard, Quillard, de La Franchecourt, Lenoble, de Torcy.

Loisy-sur-Marne. Mme Haudos, Mlle Heblery.

Sermaize. Mmes Morel, Vautrin, Contant-Vagny.

Sainte-Menehould. Mmes Fuzier, Addenet, Senart, Moreau, Collin, Picart, Gilson, Godart-Florion, Buache, Wauthier (Louis), Lafférière, Lasalle (Théodore).

Vienne-le-Château. Mmes Legrand-Desmonet, Copin (François), Joly-Chaudron, Gouilly-Noailles, Madaye (François), Marchand.

Vertus. Mmes Varin, Verron, Dominguès, Mlle Bicquey, Mme Dardoize.

Hautes-Pyrénées. — 9 comités.

Tarbes. Mmes Bordas veuve Massy, Brauhauban, Daléas, Ducos, Dupont, Fourcade née Souchon, de Lagrange, Marcassus, baronne Massy née Vazeilhes, de Mongaurin, Soisson, Mlle Vincent.
Vic. Mmes Auguste Bordères, Darros née Guérard, Dolse née de Lavedan, Douyau née Ponsan, Lacaze, de Saint-Pastous.
Maubourguet. Mmes Bon, Gassion née Bon, Lagardère, Lucien Lamothe, Jules Lamothe, de Lussy, Mlle de Rességuier, Mmes Pascau, Pesquez, Pessan.
Galan. Mmes Castets, Carrère née Barioge, Devèze née Fontan, Labroguère, Lestelle, veuve Longe, veuve Picqué.
Oroix. Mmes Guilhamon, Laurence, Pédarribe, Plouban.
Bagnères. Mmes Clément d'Uzer, Dauphole, Pailhé, Ragelle.
Argelès. Mmes Barzun née Planté, Bouedat, Bualé, Daressy, Dubac, Pujo, Salles.
Lourdes. Mmes Lacadé, Latapie (Elisa), Pailhasson.
Luz. Mmes Gradet (Olympe), Fabas (Honorée), Soulé-Sarrat (Sophie), veuve Druène, Capdet-Nivères, Coméra, veuve Couget, Lacrampe (Marianne), Latapie (Euphrosine), Rejaunier, Theil (Thérèse), veuve Vergé-Sarrat, Vergé-Sarrat (Marie), Dat (Marie).

Pyrénées-Orientales. — 4 comités.

Perpignan (salle Saint-Jacques). Mmes baronne de Lassus Saint-Geniès, Rambaud, veuve de Bourgon, Amouroux, Saisset, Sanyas, Lloubes (Numa), veuve Jaume (Clarisse), Jaume (Rosalie), Jaume (Louise), Delcros, de Descatllar, Pascot, Vilallongue (Sylvestre), Gonsalve, Conte (Félix), Albar, Durouzier.
Perpignan (salle Saint-Matthieu). Mmes Jouy d'Arnaud, veuve Pons, Durand de Cagarriga, veuve de Règnes, Terrades, Tastu-Collet, Belon, Bresson, Lazerme, Ferriol, Passama, Domenech de Montagnas, Cazes, Roufflay, Degrand, Grandchamps, de Saint-Guilhem, de Llobet, Bach, Racanier-Laurens.
Prades. Mmes de Boaça (Joséphine), Navarre (Joséphine), veuve Marie-Bonaventure, Hortet (Caroline), veuve Girvès (Amélie), Saleta (Geneviève), Tolra (Delphine), Jacomet (Rosine), veuve Jacomet (Joséphine), Mlle Vilar (Joséphine).
Estagel. Mmes Darbel, Bouchet, Gélabert, Triquéra née Azaïs.

Bas-Rhin. — (*Suite.*) Arrondissement de Strasbourg, 13 comités.

Strasbourg (catholique). Mmes Migneret, Coulaux, Momy-Latay, Vallée, Descolins, Durrieu, veuve de Bockenheim, Marmy, veuve Tocquaine, de Montbrison, Saglio (Alphonse), Nœtinger (Alfred), veuve Dauvais, Mlles Meunier, Spitz.
Strasbourg (protestant). Mmes Braun (Théodore), Reboul, de Bussière (Alfred), Hob (Charles), Bœckel (Théodore), Mœder, Herrmann, Krieger, Oppermannn (Charles), Bohn, Schnitzler, Seugeuwal, Ehrmann (Frédéric), Strohl, Ehrmann-Zimmer.

Strasbourg (culte israélite). Mmes Lippmann, Dreyfus (Félix), Ratisbonne (Achille), Arnaud-Aron, Hirsch, Hirtz.

Molsheim (catholique). Mmes Bauer, veuve de La Martinière, Amiet, Thiery, veuve Antonin, Wenzinger, de Castex, Pégourié, J. Fritz, G. Streicher, Piffard, F. Fuchs.

Schittigheim (catholique). Mmes Laudumiez, Mertian, Morin, Revel, Rosenstiehl, Roudolphi, Mlle Delabaume.

Schittigheim (protestant). Mmes veuve Barth, Barth, Ehrhardt, Gag, Geynet, Greiner, Lange, veuve Reeb, veuve Roth, Roth, Stahl, Mlle Ehrhardt.

Haguenau (catholique). Mlles Amann (Madeleine), Adrian (Agathe), Baudot (Angélique), de Gaston (Hortense), Guntz (Octavie), Hild (Elise), Hüffel (Antoinette), Hüffel (Louise), Krieger (Stéphanie), Mœvus (Caroline), Nageldinger (Julie), Nicolas (Mathilde), Rich (Anna), Schaller (Madeleine), Schlosser (Mathilde), Mme Chompré.

Brumath (catholique). Mmes Fischer (Joseph), Fischer (Ignace), Marx, Reibel,

Brumath (protestant). Mmes Kauffmann, Merk, Schwind, Trautmann.

Bischwiller (catholique). Mmes Brincart, Buisson, Fritz, Girardin, Heimboch, Techtermann, Tortel, Virion.

Bischwiller (protestant). Mlle Bertrand (Mathilde), Ehrer (Guillaume), Ehrmann (Edmond), Grimm, Heck, veuve Heusch (Abraham), Hickel-Geoffroi, Kieffer, Kuntzer, Lavergne, Lobstein, Mlle Laroth (Emma), Mmes Rœderer, Schwebel.

Wasselonne (catholique). Mmes veuve Daniel, Fodéré, veuve Hombourg, Mlle Janin, Mmes Lallemand, Ringeissen, Schmidlin, Singier, veuve Steckinger.

Wasselonne (protestant). Mme Blœsius, Geissler, North, Mlle Pasquay, Mmes Fritz, Rothan, Werner.

— Une salle d'asile vient d'être créée à Paris, rue Vanneau (Xe arrondissement), par les soins du maire, M. Augustin Cochin. L'inauguration de cet établissement, qui doit rendre tant de services à un quartier pauvre, a eu lieu samedi dernier 15 décembre.
